Bulletin

de la

Société Archéologique du Finistère

tome XCVIII 1972/1

Bulletin

de la

Société

Archéologique

du Finistère

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

(reconnue d'utilité publique
par le décret du 20 mars 1889)
4, rue du Palais, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 Rennes

Présidents d'Honneur :

M. le Préfet du Finistère,

Mgr. l'Evêque de Quimper et Léon.

COMPOSITION DU BUREAU AUX 1er JANVIER 1972 ET 1973

Président honoraire : M. Louis Ogès.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, Me Roger Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas, Mlle Marguerite Quidu.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-adjoint : M. Guy Pernez.

Commissaire aux comptes : M. Alain Le Grand.

Conseillers : M. Pierre Hamon, M. Alexis Le Bihan.

SOMMAIRE

PAGES

LES ORIGINES : PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE.

P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistérienne pour 1972. 9

Jacques BRIARD. — Les tumulus de Kervini en Poullan. 21

René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1972). . . . 39

UN ECRIVAIN DU XVIIe SIECLE.

A.-P. SÉGALEN. — Pezron de Lesconvel, gentilhomme léonard du XVIIe siècle, écrivain breton de langue française. 109

LA NOBLESSE DU XVIIIe SIECLE.

Michel MARÉCHAL. — Les goûts et les occupations de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime. 145

L'INSTRUCTION DU XIXe SIECLE.

Yves TANNEAU. — L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIXe siècle. Pouldergat. 215

DOCUMENTS D'HISTOIRE.

Yves TANNEAU. — Un scandale à l'église de Ploaré (1768). 255

René DANIEL. — La bibliothèque de Guino. . 265

PAGES

LES COSTUMES BRETONS.

Charles LAURENT. — L'évolution du costume en Cornouaille léonaise. 297

LA DOCUMENTATION.

Jacques CHARPY. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère de la préhistoire à 1940 (année 1972). 353

LA VIE DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE.

Procès-verbaux des séances et excursions :

Séance du 27 janvier 1972. 375

Séance du 24 février 1972. 379

Séance du 5 mars 1972, à Paris. 381

Séance du 23 mars 1972. 383

Annexe au procès-verbal. Adrien BECQUEY : le tribunal civil de Quimper. . . . 384

Séance du 27 avril 1972. 386

Annexe au procès-verbal. Yves DU PLESSIX : La famille de Dom Morice. 390

Séance du 7 mai 1972 à Brest. 392

Excursion à Plouzévédé, Tréflaouénan et Plouvorn.

Séance du 28 mai 1972 à Douarnenez. . . . 395

Excursion à Ploaré, Pouldergat, Landudec et Esquibien.

Annexes au procès-verbal. Yves TANNEAU : I. Le nom de Douarnenez. — II. Le manoir du Pénity en Ploaré. — III. Le manoir du Questel en Pouldergat. 398

Excursion du 15 juin 1972 dans le Porzay et la presqu'île de Crozon. 406

PAGES

Séance du 29 juin 1972.. 407

Excursion du 10 août 1972 dans le petit Trégor. 409

Séance du 28 septembre 1972.. 409

Séance du 26 octobre 1972.. 413

Séance du 19 novembre 1972, à Brest.. .. 417

Excursion à Locmélar et La Martyre

Séance du 28 décembre 1972.. 418

les origines : préhistoire et archéologie

P.-R. GIOT [1]

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1972

Il a été assez question de l'incroyable hémorragie qui accable le patrimoine archéologique du monde entier, tout spécialement celui de notre pays. Une meilleure compréhension du public comme des autorités pourrait à peu de frais et à peu d'inconvénients en sauver une bonne partie. Il y a les destructions inéluctables avec la transformation du monde : une même compréhension permettrait bien mieux d'opérer les interventions de fouilles de sauvetage et de faire ainsi la part du feu dans de bonnes conditions, tous comptes faits. Ici, la limitation principale provient moins du manque de moyens financiers et techniques, que du manque d'hommes compétents et disponibles à tous moments. Bien entendu, chaque année, quelques progrès se font dans l'une et l'autre voie, mais ils restent hors de mesure avec les problèmes réels.

Pour ce qui est des sites en sursis pour longtemps encore, il reste un danger : les « archéologues ». On a souvent dit

(1) Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, C.-T. Le Roux, J.-R. Bourhis, J.-L. Monnier, Y. Lecerf et Y. Onnée ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët, J. Peuziat et L. Talec.

que les plus grands destructeurs du patrimoine archéologique avaient été, à un certain moment, les archéologues eux-mêmes et que dans une certaine mesure cela continuait. N'exagérons rien. Il est simplement certain que des individus plus ou moins compétents, s'imaginant souvent une compétence au surplus, commettent des ravages, par exemple en effectuant des ramassages de surface qui écrèment des sites. Ce sont des gens qui n'ont aucune conscience des responsabilités, et à qui d'ailleurs on ne saurait confier des responsabilités. On arrive tout de même parfois à en « récupérer » et à en « recycler » ; ils peuvent alors même devenir des collaborateurs précieux autant que repentis.

Le signataire de ces chroniques, après plus de 25 ans d'expérience de la fonction de Directeur des Antiquités, serait-il en train de devenir un expert international en matière de législation archéologique ? En tout cas il a eu récemment l'honneur et le privilège, en même tant qu'un collègue néerlandais et un collègue allemand, d'être invité par le Service National des Fouilles de Belgique en consultation devant la Commission Nationale des Fouilles de ce pays. Bel exemple de concertation internationale, et des informations échangées il y a beaucoup à tirer.

Les divers *Länder* allemands ont adopté une législation et créé leurs « services des Antiquités du Sol » il y a une cinquantaine d'années en moyenne, sinon avant. Ils disposent en général de moyens à nous faire rêver. Un monopole professionnel (universitaires inclus, bien entendu) a découlé de leur existence sans aucune difficulté, soit dit en passant. Dès leur création ils ont pu méthodiquement opérer la *Landesaufnahme*, c'est-à-dire des prospections en surface couvrant tout le territoire. L'efficacité en est montrée par le fait que 30 à 40 % des sites dont le sauvetage est rendu nécessaire par les grands travaux, étaient déjà répertoriés et délimités par ces prospections. La prospection aérienne a depuis fait connaître bien d'autres types de sites. Cette connaissance du patrimoine permet d'imposer des mesures de préservation dans bien des cas. Notre collègue le *Bodendenkmalpflege* de Coblence, qui couvre le tiers de l'état Rhénanie-Palatinat, émet par an environ 500 actes administratifs concernant les permis de construire publics ou collectifs et des projets de travaux d'équipement collectif.

Ce n'est donc, proportionnellement, qu'une minorité de sites inconnus qui sont découverts lors de la marche des chantiers de grands travaux ; on s'estime heureux lorsqu'une certaine proportion d'entre eux sont remarqués — les machines vont vite — et déclarés. Mais en tout cas une majorité de sites connus sont soit épargnés, soit explorés en sauvetage avec tous les moyens nécessaires.

Aux Pays-Bas, le Service National des Fouilles existe depuis très longtemps, tout en coopérant avec quelques Instituts Universitaires qui en partagent les privilèges. La loi sur les Monuments a été refondue en 1961 ; une règlementation des Fouilles n'a été introduite qu'en 1964, elle est simple : « Il est interdit de fouiller ; seuls peuvent fouiller le R.O.B. (*Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*) et les instituts universitaires agréés ». Tout cela marche fort efficacement, et les moyens matériels comme les effectifs du personnel sont à la hauteur.

Notons en passant qu'en Suède, une loi de 1942 a rendu propriété de l'Etat tous les monuments antiques (par antiquités, on entend dans tous les pays des monuments ou restes antérieurs à environ 800 ou 1 000 A.D.) ; c'est l'Etat qui a la charge de leur entretien, et non plus le propriétaire du terrain qui les supporte (on a donc distingué la propriété du terrain, et celle du monument, voire du site ou du sol archéologique). Il est vrai que la Suède est également très en avance en matière de protection de la nature.

En Belgique enfin, le Service National des Fouilles existe depuis quelques décades. Pour un pays de surface comparable à la Bretagne, on y trouve 25 personnes, dont 7 archéologues (sans compter ceux des Universités et Musées), mais il y a évidemment une population 4 fois plus nombreuse. Jusqu'ici il n'y avait pas en Belgique de législation sur les Fouilles, et la nécessité s'en est fait impérieusement sentir. D'où la consultation dont nous avons été l'objet.

Ajoutons que dans un autre pays de tradition libérale, la Grande-Bretagne, il n'y a toujours pas de législation sur les fouilles, mais il s'en prépare une, l'urgence s'en faisant impérieusement sentir (il y en a une en Irlande du Nord depuis 1925). Le Service des Fouilles y est en fait associé à celui des Monuments Historiques (Ministère de l'Environ-

nement après avoir été celui des Travaux Publics), mais celui-ci ne s'occupe en aucune manière d'églises ou de châteaux, autrement qu'à l'état de ruines, et porte en réalité tout son effort sur les antiquités, de la fouille à la conservation ; les principaux sites archéologiques qu'il entretient sont souvent la propriété d'une fondation, le *National Trust.*

1. — SITES ARCHEOLOGIQUES DU DOMAINE DE L'ETAT

Le gardiennage saisonnier pendant quatre mois du grand cairn de *Barnénez*, en *Plouézoc'h*, a pu être à nouveau assuré grâce au concours du Département, avec toujours une fréquentation assidue des visiteurs pendant la saison. L'indispensable présence d'une personne a des effets salutaires sur le public. Une première tranche de crédits d'équipement en vue de la construction d'un Centre de Documentation et de surveillance a été ouverte en 1972. Avec la deuxième tranche en 1973, sa construction pourra effectivement commencer. En plus de l'indispensable logement du gardien, ce Centre comprendra un Dépôt de Fouilles et un pied-à-terre pour le personnel du Service, qui dédoubleront pour le Nord du Finistère le Dépôt de Fouilles et le pied-à-terre associés à Saint-Guénolé-Penmarc'h au Musée Préhistorique Finistérien.

L'acquisition, en deux temps, de l'allée couverte arc-boutée de Ty-ar-C'horriket, à Lesconil en Poullan-sur-Mer, s'étant achevée, le monument a été dégagé de la végétation du taillis qui l'entourait, en attendant la clôture du terrain et de l'accès. L'Etat a également acheté le beau tumulus de Tossen-ar-C'honifled, à Ros-Even en Lanmeur. En Finistère, les monuments et les réserves archéologiques appartenant à l'Etat (Affaires Culturelles) sont encore trop peu nombreux, et c'est toute une politique d'acquisitions dans laquelle il faudra persévérer.

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

Le chantier du cairn mégalithique de l'*Ile Carn*, en *Ploudalmézeau*, a connu en 1972, au cours de l'été, sa dernière campagne de travaux de consolidation et de présen-

tation. On a achevé les quelques réfections de parements, la remise en forme du cairn, la destruction aussi poussée que possible de la casemate qui s'y était greffée et son « camouflage » aussi discret que possible. Si la forme du cairn ne peut être rendue à sa forme circulaire primitive, du fait de cette excroissance, du moins l'effet en est fort atténué. La réfection des parties hautes du cairn primaire, et le dégagement de l'ensemble, font qu'à distance, notamment vu du continent, ce monument a repris une très fière allure. 1954-1972, on voit combien ce genre de travaux est une longue patience.

Incidemment, pourquoi ne pas appeler un « cairn » un « carn », ce serait beaucoup plus orthodoxe au point de vue de la linguistique celtique. « Cairn » est une forme dialectale écossaise, et c'est par les hasards de l'histoire littéraire qu'il est entré en 1535, à travers la Bible de Miles Coverdale (source secondaire certes) en usage. En irlandais, en gallois, en cornique, la forme normale est *carn*, et représentée dans la toponymie par des centaines de cas. En breton aussi, *carn* ne se trouve pas qu'à l'île du même nom, mais aussi dans quelques toponymes et même quelques anthroponymes dérivés.

Le chantier de l'*Ile Geignog*, en *Landéda*, a connu sa douzième et dernière campagne, toujours avec l'appui logistique de M. A. Madec, sans l'aide duquel tous ces travaux n'auraient jamais pu avoir lieu, et que nous sommes heureux de remercier ici, en même temps que M. P. Courtaigne, l'actuel propriétaire de l'île. Non pas qu'il ne reste pas de vastes surfaces à fouiller à Geignog, notamment pour ce qui est des habitats protohistoriques. Mais il faut savoir se limiter et laisser des réserves archéologiques pour l'avenir. De plus, si pour le visiteur occasionnel, par beau temps, l'île Geignog peut sembler un séjour agréable, en fait il est très éprouvant pour les hommes comme pour le matériel, et pas seulement par tempête, à cause de l'humidité marine, la rosée, la brume, le crachin.

On a achevé de dégager les abords du cairn III des déblais et des éboulis. On a comblé les tranchées de recherche des parements autour des cairns I, II et IV, lorsque les structures dégagées étaient incertaines ou trop fragiles. On a étendu au Sud-Est de l'enclos protohistorique central les décapages permettant d'analyser la succession des phases

d'habitat et de construction. Enfin on a également étendu à l'Ouest du cairn III les décapages jusqu'au niveau du rocher à la recherche des derniers restes de l'industrie épipaléolithique assez précoce qui y avaient été mis en évidence.

Après l'achèvement du chantier du cairn de Barnenez, celle des chantiers de l'île Carn et de l'île Gaignog marque une étape dans l'exploration des monuments mégalithiques du Nord de la Bretagne, les trois sites ayant intéressé des dolmens à couloir avec chambres le plus souvent couvertes en encorbellement, inclus dans des cairns sub-rectangulaires ou plutôt sub-trapézoïdaux. Après l'achèvement des explorations d'autres types de dolmens à couloir dans le Morbihan, explorés ces dernières années par M. J. L'Helgouach (Gâvres consolidé, clôturé et acquis par l'Etat ; Colpo qui également a vu ses fouilles se terminer avec 1972), c'est tout un ensemble de travaux qui se clôt (quoiqu'en Loire-Atlantique, à Saint-Nazaire, M. J. L'Helgouach continue d'œuvrer sur un tumulus à dolmens à couloir). Il est probable que l'activité du Service va s'orienter davantage vers les monuments du type des allées couvertes pendant un temps.

Poursuivant ses campagnes de fouilles sur les sites à industries épipaléolithiques de la région de la baie d'Audierne, et spécialement en *Plovan*, M. P.-L. Gouletquer a travaillé cette année sur celui de *Kergalan*, près de l'étang de ce nom, et donc beaucoup plus près du littoral actuel. Des restes de structures d'occupation encore en place se sont révélées en profondeur, sur une faible surface. A côté des déchets de taille et éclats, les pièces microlithiques de l'industrie en silex ont été peu nombreuses, mais montrent pour la première fois dans la région la juxtaposition d'éléments à affinités « sauveterriennes » et d'éléments de type « tardenoisien », ce qui rend la poursuite des recherches sur cet habitat, somme toute assez pauvre, intéressantes. Jusqu'ici les stations étudiées montraient des industries riches à caractères exclusifs.

Au sujet de ces sites à silex épipaléolithiques du Sud-Ouest du Finistère, il importe d'attirer l'attention sur le fait que les pillages en surface des prospecteurs sauvages, agissant sans méthode et pour leur satisfaction égoïste, ont tôt fait de les ruiner complètement.

3. — GLANES - URGENCES - SAUVETAGES PROSPECTIONS - SONDAGES

Paléolithique. — Le progrès des travaux de géologie quaternaire a permis de mieux comprendre la situation stratigraphique et l'environnement de plusieurs stations (P.-R. Giot et J.-L. Monnier, 1972). Le site découvert il y a une dizaine d'années par M. L. Talec à Kerlouan continue à poser cependant des problèmes qui seront résolus par une fouille prochaine : son industrie a été étudiée par M. M. Allard avec consultation de divers spécialistes. On se trouve devant un problème très curieux, s'agit-il du tout début, ou de l'extrême fin du Paléolithique supérieur, à certains points de vue l'un et l'autre étant possibles ? Un sondage a été continué et la sédimentologie précisée par M. J.-L. Monnier.

A Brignogan, M. L. Talec a découvert un nouveau site à industrie du Paléolithique supérieur démantelé par la mer, les silex étant roulés sur l'estran : ici il ne fait pas de doute qu'il s'agit du Magdalénien (il s'y ajoute des pointes de flèches chalcolithiques provenant de la surface du gisement démantelé).

Peu avant sa mort, en 1927, le Commandant E. Morel, actif investigateur de l'Institut Finistérien d'Etudes Préhistoriques, avait découvert près du bourg de La Forest-Landerneau des traces d'une industrie très fruste mais à débitage lamellaire utilisant le quartzite qui traverse cette région en bancs. Les diligentes prospections de M. B. Hallegouët ont permis de redécouvrir le site principal, au Run, peu avant son enfouissement total sous des déchets lors d'un rebouchage de carrière. Fort heureusement, M. B. Hallegouët a découvert une autre station près du Crann, avec d'énormes poches de déchets et de produits de débitage au pied d'un affleurement de quartzite ; d'abondants charbons de bois donneront peut-être une solution au problème chronologique. Pour ce qui est du problème typologique, il est vraiment très difficile. Mais à quelque distance, il peut y avoir des habitats, et au lieu de déchets de débitage, quelques pièces plus ou moins caractéristiques tirées de ces quartzites dont la taille est plus ou moins aisée selon les échantillons.

Epipaléolithique. — M. L. Talec nous signale que récemment il a repéré un site à microlithes d'aspect « sauveterrien » près de Kerlouan. On doit s'attendre à leur multiplication, maintenant qu'on sait les voir.

Néolithique. — M. C.-T. Le Roux poursuit inlassablement ses investigations sur la composition pétrographique des haches polies. Il est du plus haut intérêt qu'on lui signale toutes celles qui peuvent être découvertes, car il s'en dégage des conclusions de plus en plus intéressantes.

Age du Bronze. — Il y a quelques années, M. Castrec, de Pouldavid, recueillit par hasard une petite hache en bronze dans une lande dénommée Poul-ar-Briny, près du village de Livroac'h en Poullan-sur-Mer. Il en a aimablement fait don au Musée Préhistorique Finistérien. L'étude menée par M. J. Briard montre qu'elle est du type hache plate à bords relevés par martelage. Sa longueur maximum est de 95 mm pour une largeur au sommet de 25 mm. Le tranchant, concave, atteint 47 mm. L'épaisseur, un peu plus forte au tiers inférieur, varie de 5 à 7 mm. La patine est verdâtre, bien stabilisée et une éraflure latérale laisse voir une belle couleur bronze du métal sain. Il ne s'agit sans doute pas d'un objet isolé car l'enquête menée sur place par M. J. Peuziat a montré l'existence de petites accumulations de pierres, de 5 à 7 m de diamètre, hautes de 50 à 75 cm. L'une d'elles est bien conservée (parcelle 9, section ZD du cadastre rénové en 1960 de Poullan-sur-Mer). Malheureusement à l'endroit probable de découverte de la hache, le terrain est de plus bouleversé par une petite exploitation de cailloux. Toutefois, ces tas de pierres peuvent correspondre à de petites tombelles très frustes, datables du Bronze Ancien et contemporaines des deux tumulus plus importants de Kervini en Poullan. A propos de ces derniers, réexplorés par J. Briard l'année précédente, on peut rappeler ici que les datations radiocarbone obtenues ont montré des réutilisations des monuments au début de notre ère ou au Moyen-Age, mais qu'une datation, obtenue pour le tumulus sud de Kervini confirme bien leur appartenance au Bronze Ancien (GIF n° 2481 3.510 ± 100 avant nous, soit 1.560 avant J.C.).

Sur la section de la falaise à l'Est de la plage de Pors-Mathéano en Landéda, des tombes sommaires en coffre sont apparus par suite du recul dû à l'érosion. La principale,

qui nous fut signalée par M. A. Kervarec a fait l'objet d'un relevé de M. Y. Lecerf.

Fin mars, une tombe en coffre plus soignée était découverte à la sortie nord du bourg de Quéménéven (Parc-ar-Four). Elle a été étudiée par M. C.-T. Le Roux. Il s'agissait d'un coffre fait de cinq dalles de roches variées (granite, schiste et amphibolite), tapissé au fond par un lit de sable de mer. Cette sépulture contenait les restes d'un squelette d'adulte et un vase biconique sans anses, bien caractéristique, malgré quelques particularités de détail, de la Seconde Série des Tumulus Armoricains. Cette découverte fait suite à celle d'un autre coffre, très semblable mais un peu plus grand aux dires des inventeurs, survenue dans le même champ en 1938.

Des petits tumulus presque arasés nous ont été signalés près de Kerbernard, en Pluguffan, par MM. J. Keribin et R. Quéméré.

L'érosion marine, des travaux pour le port de plaisance, et des déprédations de vacanciers ou de curieux ont fortement entamé les restes de l'habitat contenu dans la tourbière submergée de Pors-Guen en Plouescat. Les premières récoltes de poterie avaient été étudiées par M. J. Briard, la palynologie par Mme M.-T. Morzadec-Kerfourn, les mammifères par MM. C. Guérin et Y. Plusquellec (1970, paru en 1971). Nous avons recueilli en place davantage de céramique du Bronze moyen. Dans les amas de bois flotté, il y a des fragments présentant des traces de débitage artificiel, de même qu'un gros tronc horizontal. Vers la base du dépôt tourbeux, on voit par places des extrémités de petites pièces de bois parallèles qui ressemblent tout-à-fait à un plancher d'une habitation palafittique, ce qui est une nouveauté pour nos régions.

Grâce à de patientes enquêtes, l'origine probable du torques en or à trois torsades, acquis par le Musée de Bretagne et publié par MM. J. Briard et J.-Y. Veillard (1970), a pu être précisée. Il proviendrait de la commune de Plonéour-Lanvern, des environs de Kerhua-Vihan.

Age du Fer. — Vers 1955, une tombe en coffre fut mise au jour accidentellement au Sud de la ferme de Kergoglé en Plovan et réenfouie. Une petite intervention conduite sur le site par M. C.-T. Le Roux, en mars 1972, n'a pas

permis de retrouver cette tombe, mais a découvert une intéressante sépulture à incinération de l'Age du Fer. Il s'agissait d'un petit caisson carré, en plaquettes d'amphibolite, contenant une très belle urne à piédestal, panse ovoïde et col évasé. La surface externe de cette poterie porte un décor estampé réparti sur six bandes horizontales, dans le style « sévère » de transition du Hallstatt final au début de la Tène ancienne. L'urne contenait des ossements incinérés très fragmentés et de petits débris de bronze à demi fondus. Il y a quelques années déjà, les débris d'une autre urne avaient été découverts à environ 200 m de là.

Le contingent usuel de souterrains protohistoriques a été découvert. Ceux du Run à Roscoff, de Kervily en Plouguerneau, de Quillimadec-Coz à Ploudaniel, de Kerham en Cléden-Cap-Sizun, du bourg de Goulien, de Castellien en Meilars, et de Quistinigou en Elliant, se trouvaient en trop mauvais état pour mériter une exploration immédiate.

Fin février, lors de travaux préliminaires à l'ouverture d'une carrière, un vaste souterrain comprenant onze salles et trois puits d'accès s'est montré entre La Motte et Spernit en Sizun. Il a été étudié et exploré par MM. P.-L. Gouletquer, Y. Lecerf et C.-T. Le Roux, et il a livré en petite quantité de la céramique de la fin du Second Age du Fer.

Fin septembre, un autre souterrain était découvert sous la route reliant le Bois-du-Duc, en Quimperlé, à la R. N. 165, à la faveur de travaux d'adduction d'eau. Il a été étudié par M. Y. Lecerf avec l'aide de M. M. Guéguen. Il comprenait trois chambres disposées approximativement en équerre et deux puits d'accès. Il n'a fourni qu'un mobilier réduit, mais caractéristique de la céramique de la fin du Second Age du Fer.

Indéterminé. — Depuis plusieurs années, la municipalité de Kerlouan avait bien voulu nous signaler un monticule ayant toutes les apparences d'un tumulus à Rumiquéal, lequel devait être traversé par la route du bourg au Croaziou lors de sa rectification. Avec la coopération exemplaire de la mairie de Kerlouan et des services des Ponts-et-Chaussées de Lesneven, une intervention de sauvetage put être synchronisée avec les travaux en mars 1972. Elle fut suivie par MM. J. Briard et C.-T. Le Roux. D'une quarantaine de mètres de diamètre et haute de 3 m 50, elle était

située dans la parcelle au nom fort caractéristique n° 559, section D 2, Park-ar-Dorguenn. Elle était constituée d'un remplissage de terre humique noire et argileuse venant compléter un affleurement granitique naturel, et jusqu'au fond contenait des tessons de céramique vernissée moderne et des ardoises brisées. Donc un apport de terre relativement récent ; viendrait-il du creusement des fondations de la nouvelle église du bourg (1864), certains l'ont pensé, sur la foi des traditions des anciens. En tout cas, pas davantage une motte féodale qu'un tumulus, cette *torgenn*. Peu importe, on se doit de rendre hommage à la parfaite collaboration entre les autorités locales et le Service des Fouilles et Antiquités.

Dans un tout ordre d'idées, les braiments des trompettes journalistiques en mars et avril 1972, autour de soi-disant découvertes sur l'estran de la plage de Trez-Malaouen, en Kerlaz, ont beaucoup distrait l'opinion. Plus avisé, M. J. Philippe a prélevé des échantillons des tourbes et bois fossiles submergés et nous les a adressés. Mme M.-T. Morzadec-Kerfourn a bien voulu en faire l'analyse pollinique, et situer cela vers la transition de la phase atlantique (zone VII a) et la phase subboréale (zone VII b), il y a environ 5.000 ans, ce qui est normal pour une formation marécageuse actuellement située au niveau des plus basses mers.

⁂

Pour conclure, je me dois d'annoncer qu'après avoir assumé pendant plus de 25 ans les fonctions de Directeur des Antiquités Préhistoriques de Bretagne, j'ai pu avoir la satisfaction de les voir transférer à compter de 1973 sur les épaules d'un de mes élèves et collaborateurs de la jeune génération, M. C.-T. Le Roux. C'est le passage à un service des Fouilles et Antiquités entièrement doté de personnel à plein temps, transformation nécessaire devant les tâches de plus en plus administratives et de moins en moins scientifiques qui incombent à la Direction des Antiquités. Le siège de celle-ci demeure B. P. 25 A, 35031 Rennes Cedex (tél. 36-48-15 poste 11-08), auprès du Laboratoire « Anthropologie - Préhistoire - Protohistoire et Quaternaire Armoricains » que je continue à diriger avec M. J. Briard, de même que je continue à diriger le Musée Préhistorique Finistérien.

JACQUES BRIARD

Les tumulus de Kervini en Poullan

Fouilles de 1971

En septembre 1887, l'archéologue finistérien Halna du Frétay fit lire aux honorables membres de l'Association Bretonne, réunis en Congrès au Croisic, une magnifique dissertation sur les tumulus de Kervini en Poullan qu'il venait tout juste de fouiller (1). Celui que certains de ses paysans surnommèrent parfois le « Baron Tumulus » (2) renforçait en effet la solidité inébranlable de ses convictions préhistoriques par la pratique assidue des travaux de terrain. Si les théories du fougueux préhistorien prêtent aujourd'hui quelquefois à sourire, les comptes-rendus de ses fouilles nous sont encore précieux malgré l'imprécision ou le manque d'illustrations habituelles à l'époque.

La fouille des deux tumulus de Kervini eut lieu du 18 au 21 août 1887. En ce temps-là, les archéologues étaient plus

(1) Halna du Frétay (M. le Baron), Bronzes et Silex réunis dans les deux tumulus accolés de Kervini en Poullan. *Bull. Arch. Assoc. Bretonne*, T. 7, Le Croisic 1887 (Saint-Brieuc, 1888), pp. 186-192 et t. à p. 7 pages, V pl.

(2) Nous sommes redevables à M. Y. Tanneau, Secrétaire de notre Société, de la relation de cette anecdote.

expéditifs qu'aujourd'hui. La relation de ces travaux est bonne malgré quelques erreurs apparentes dans les mensurations. Les plans des monuments, tracés à la règle et au compas, sont trop beaux pour être vrais mais n'oublions pas qu'on n'en donnait que rarement et que cette première approximation est somme toute assez honnête.

Par contre la situation est plus mauvaise pour le mobilier recueilli. Les croquis d'armes de 1887 sont franchement mauvais et inutilisables. Par la suite, Halna du Frétay en donna des dessins où les types sont plus reconnaissables (3). Seules deux des pointes de flèches en silex furent dessinées sommairement sur une soixantaine. Les bronzes et silex de Kervini allèrent tout d'abord enrichir le Musée familial du Vieux Châtel puis suivirent, en 1920, la dispersion de la collection lors d'une vente parisienne (4) ; P. de Givenchy put acquérir une quinzaine de pointes de flèches en silex. Il en réalisa une photographie qui fut reproduite par plusieurs auteurs (5), puis donna généreusement le lot au Musée Préhistorique Finistérien où elles sont actuellement conservées.

Les monuments subsistèrent longuement tels qu'après la fouille, mais le caveau du tumulus Nord fut complètement

---

(3) Halna du Frétay (Baron), Les Ages Préhistoriques et le début de l'Ere Chrétienne. *Bull. Soc. Arch. Finistère*, XVI, 1889, pp. 319-368. Tiré-à-part, Quimper, 1889, avec 10 planches concernant le Musée du Vieux Châtel.

id., *Histoire du Finistère de la Formation Quaternaire à la fin de l'ère romaine*, Quimper, 1898, 159 pages plus un jeu de planches concernant les collections du Vieux Châtel (Kervini n° 11 à 14).

(4) *Catalogue de la Collection d'objets préhistoriques provenant des fouilles faites par le Baron Halna du Frétay*. Vente aux enchères publiques à Paris en l'Hôtel des Commissaires-Priseurs, 9, rue Drouot, salle n° 10, les lundi 28 juin et mardi 29 juin 1920 à 2 heures et demie précises. Une note parue dans le *Bull. Soc. Préhist. Franç.*, T. XVII, 1920, p. 161, nous rapporte que la vente de cette grande collection et des stocks de publications produisit 10 739 francs...

(5) Mortillet (A. de), Les belles pointes de flèches en silex des sépultures morgiennes de Bretagne, *B.S.P.F.*, XVII, 1920, pp. 248-255 ; Bénard Le Pontois (Cdt), *Le Finistère Préhistorique*, Paris 1929, fig. 221. Les deux clichés utilisés sont identiques. Une note manuscrite de P. de Givenchy nous apprend qu'une pointe de flèche de cette photo, en haut à gauche, fit partie de la collection Octobon.

extirpé il y a une vingtaine d'années. Ce n'est que plus récemment que le tumulus Sud fut attaqué à son tour. Le cairn central fut entièrement démoli et la dalle de couverture de la tombe déplacée contre le talus proche. Il était donc temps de reprendre la fouille de ces monuments si l'on voulait avoir quelques données complémentaires aux résultats du siècle dernier. C'était aussi l'occasion de déterminer la nature exacte de traces d'habitat reconnues près du tumulus Nord.

CONDUITE DES TRAVAUX DE 1971

La campagne de fouilles eut lieu du 28 juin au 25 juillet 1971, avec l'aimable accord de M. Jean-Guillaume Kérivel que nous remercions bien sincèrement. Une étroite et amicale collaboration regroupa une équipe du C.N.R.S., le Groupe archéologique de Douarnenez et des membres du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin (6). Les travaux avaient été réalisés avec l'appui bienveillant de M. P.-R. Giot, Directeur des Antiquités Préhistoriques de Bretagne (7). Le rebouchage des tranchées et la remise en forme du grand tumulus de Kervini ont pu

(6) Un premier levé topographique fut mené en juin avec M. Y. Lecerf, agent technique au Service des Fouilles. L'équipe permanente de recherche comprenait M. Bardon D., Professeur, Mlle Bardon C., étudiante, MM. Bœuf-Fernandez G., étudiant, Bourhis J. ingénieur au C.N.R.S., Briard J., Mme Briard M., Mlle Cornic M.-C., Professeur, Mlle Guellec A., étudiante, MM. Kervarec A., étudiant, Le Provost F., Instituteur, Mlle Philippe D., Professeur d'Histoire, MM. Onnée Y., collaborateur technique au C.N.R.S., Breut A., Secrétaire de la Société Archéologique qui participa activement aux travaux, cependant que M. Josick Peuziat continua en plus du travail de fouilles une importante activité de prospection archéologique. Pris par leurs autres activités, MM. Brun J., Celton J., Helbert, Mlle Ledu C. participèrent épisodiquement à la fouille de même que M. Péron P., Directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture de Douarnenez, et d'autres qui aux heures chaudes de juillet 1971, apportèrent leur contribution à la recherche préhistorique. Parmi les visiteurs, il nous faut mentionner toute une équipe d'étudiants suisses, sous la direction des Professeurs E. Schmid et L. Berger, de même que le passage de M. R. Chanas, producteur délégué à l'O.R.T.F.

(7) Autorisation de fouilles archéologiques n° 001145 du 23 mars 1971. Les tumulus Nord et Sud se trouvent respectivement dans les

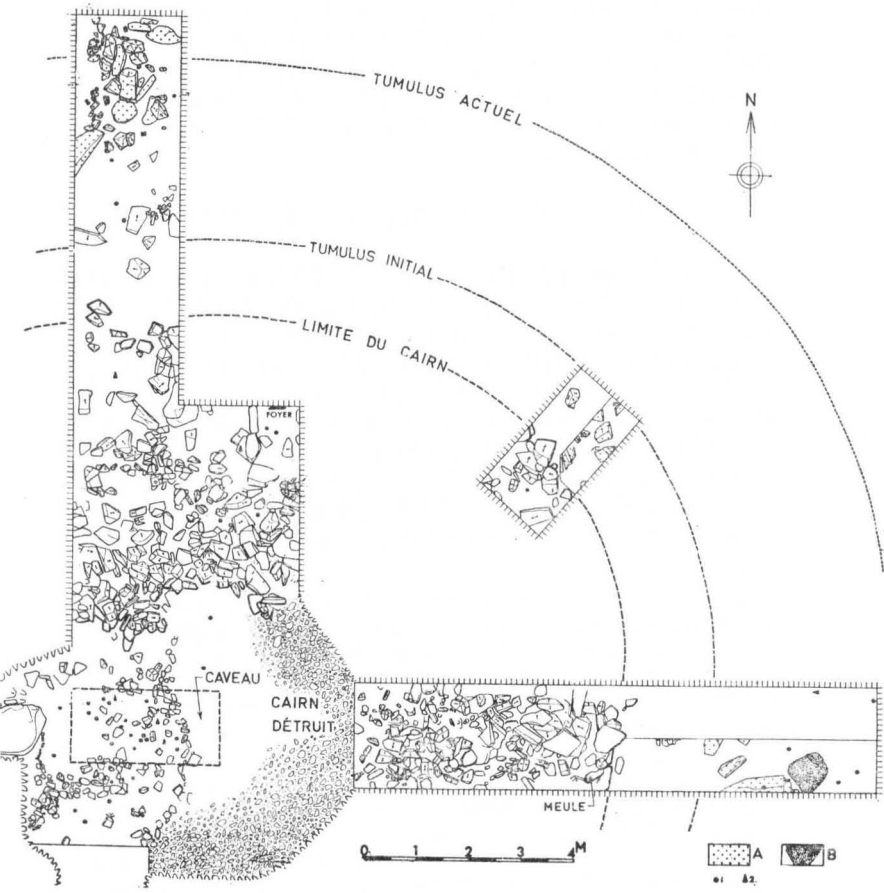

Fig. 1. : Poullan, *tumulus de Kervini Nord. Plan de la fouille de 1971 avec le pourtour du cairn central et la limite initiale du tumulus. Le caveau est restitué d'après Halna du Frétay.* — A : *granite,* B : *zone humique ancienne.* 1 : *tessons de poterie.* 2 : *silex. Notez la position de la meule dans la tranchée Est.*

être menés à bien grâce au concours de la Municipalité de Douarnenez qui mit à notre disposition les engins du Service intercommunal et une équipe de cantonniers. Par ailleurs, nous devons remercier M. M. Mazéas, Maire de Douarnenez et M. J. Peuziat, Maire-adjoint pour leur aide dans l'organisation matérielle du camp.

Enfin, M. L. Robet, Maire de Poullan-sur-Mer, assura à l'équipe du C.N.R.S. un support logistique. La participation effective des municipalités locales à des travaux de ce genre n'est pas toujours la règle générale. Elle méritait particulièrement d'être soulignée ici.

STRUCTURE DU TUMULUS NORD

Le tumulus situé le plus au Nord est le deuxième qui fut fouillé par Halna du Frétay. En 1971, c'était une butte encore bien conservée, d'une trentaine de mètres de diamètre et 1,50 m de hauteur au-dessus du sol actuel. Au centre on retrouvait l'entonnoir de l'exploration du siècle dernier, entouré des tas de déblais anciens. La végétation était composée essentiellement de fougères et d'ajoncs et quelques maigres arbustes n'avaient pas entamé ce qui restait des structures. La reprise de l'exploitation avait pour but de reconnaître surtout les parties internes du cairn, dans les sections non attaquées autrefois. Deux tranchées ont été menées à partir de l'Est et du Nord, complétées par deux sondages dans les quadrants nord-est et nord-ouest. Les coupes ont montré que la hauteur maximum du cairn était au centre de 1,50 m au-dessus du vieux sol ; le fond du caveau funéraire était un peu plus bas à quelque 2 m de profondeur, ce qui confirme les données anciennes. Par contre, les dimensions du galgal indiquées par Halna du Frétay, 8 m de diamètre, sont bien inférieures à la réalité. La tranchée Nord nous a montré que les premiers blocs du cairn apparaissaient assez dispersés à une dizaine de mètres

---

parcelles 46 et 48, section ZW du cadastre de Poullan-sur-Mer révisé en 1960 (coordonnées Lambert 100-200 361-100). Pour y accéder à partir de Douarnenez, on prend la route d'Audierne et à 5 km, avant le village de Kervini, on emprunte à gauche le chemin de Kermaburon. Un sentier, à gauche de la côte de Kermaburon, conduit directement aux tumulus.

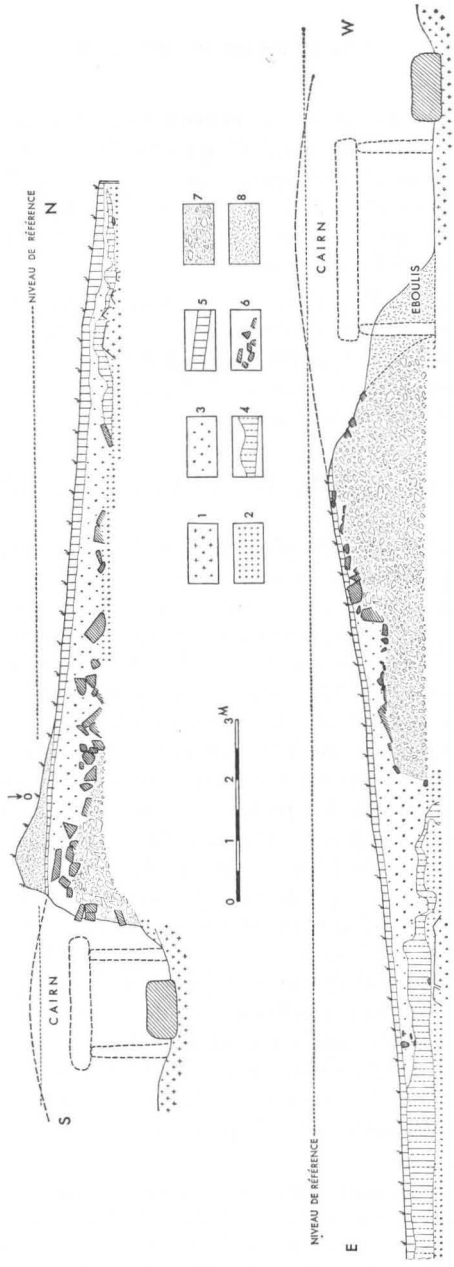

Fig. 2. — Poullan, *tumulus de Kervini Nord. Sections nord et est.* — 1 : *granite.* 2 : *arène.* 3 : *limon de la masse du tumulus.* 4 : *humus ancien.* 5 : *humus récent.* 6 *et* 7 : *cairn.* 8 : *déblais anciens au-dessus du tumulus.* Coupes *du caveau d'après Halna du Frétay.*

du centre pour devenir plus resserrés au niveau des 6 mètres. Au-delà on retrouvait la masse de limon rapporté, sous l'humus actuel, puis une couche d'humus ancien qui commençait à une dizaine de mètres du centre et devait marquer la fin de la butte funéraire. Il n'y avait ni fossé ni couronne de pierres. La tranchée Est fit découvrir un cairn beaucoup plus resserré, commençant à 9 mètres du centre assez brusquement (figures 1 et 2). A 10,50 m, l'humus ancien dessinait une curieuse inflexion en U, qu'il est difficile d'interpréter comme un fossé ou la trace d'un travail ancien de la terre car cette structure n'a pas été rencontrée par ailleurs. Le tumulus devait avoir à l'origine une vingtaine de mètres de diamètre. La tombe centrale décrite par Halna du Frétay était composée de grands éléments, longue de 2,80 m, large de 1,30 m et haute de 1,23 m.

Le dégagement de cette zone a été décevant. Seul un gros bloc de calage de cette tombe a été retrouvé et nous avons su, par la suite, que les dalles du caveau funéraire avaient été réemployées pour la construction d'une porcherie. Toutefois ce sondage n'aura pas été inutile. Il montre en effet que le caveau n'était pas inséré étroitement dans le sous-sol, mais avait été aménagé dans une sorte de cuvette entamant, à peu de profondeur, le sous-sol arénacé. Le sondage nord-est a permis de confirmer le diamètre du cairn central. Par contre, le sondage nord-ouest a permis de retrouver un petit bloc triangulaire, sorte de petit menhir couché, long de 1,20 m, large à la base de 1,20 m et épais de 45 cm. Il pouvait tenir debout sur sa base plate triangulaire et l'on peut se demander si ce n'est pas là un petit menhir « indicateur » couché par la suite, d'autant plus qu'Halna du Frétay avait signalé pour le tumulus Sud, précisément du côté Ouest, un petit bloc de même nature.

En résumé, le tumulus Nord de Kervini devait avoir la composition suivante : un grand caveau central formé de grandes dalles, à demi enterré dans le sous-sol et entouré d'un cairn de 9 m de rayon et 2 m de haut. Une couche de limon arénacé recouvrait le tout, portant le diamètre du tumulus à une vingtaine de mètres pour une hauteur maximum de l'ordre de 3 mètres.

STRUCTURE DU TUMULUS SUD

C'est le « premier tumulus » d'Halna du Frétay et le plus arasé en 1971. Le levé topographique a montré une dénivelée maximum suivant la pente naturelle, vers l'Ouest, de l'ordre de 70 cm alors que la hauteur moyenne de la butte est de 50 cm au-dessus du sol actuel. Le cairn en avait été détruit et avait servi à l'empierrement du chemin menant au tumulus. Le menhir Ouest trouvé autrefois de même que la petite ceinture de blocs en « cromlec'h » qui délimitaient le cairn avaient disparu. Les dalles de couverture de la tombe avaient été, l'une détruite, l'autre déplacée. Malgré tout cela les vestiges du caveau funéraire se révélèrent fort intéressants. Une tranchée menée du Nord vers le centre (figure 3) permit de retrouver tout d'abord toute une lentille d'arène granitique qui provenait du creusement de la tombe, et sous cette lentille un vieux sol violacé avec des charbons de bois qui servirent à la datation radiocarbone. Au centre le caveau funéraire creusé dans le sous-sol et paré de murets de pierres sèches a été retrouvé et ses parois étaient miraculeusement intactes, permettant un relevé précis du tombeau (figure 4).

La dalle de couverture de la tombe repoussée contre le talus était un énorme bloc de granite de 2,55 m de long, 2,10 m de large et 40 à 50 cm d'épaisseur, au demeurant une masse globale de l'ordre de 4 à 5 tonnes. Cette dalle présente une vague figuration triangulaire gravée (hache ?), mais le grain est trop érodé pour que le signe soit reconnu comme certain. Cette dalle ne recouvrait pas toute la tombe mais, toujours d'après la description ancienne, était accompagnée d'un second linteau de 2,10 m sur 0,80 m.

Une fois dégagé, le caveau laissait voir des parois en maçonnerie d'assez mauvaise qualité et de surcroît assez instables du fait du déplacement de la dalle. La longueur interne de la tombe était de 2,30 m pour une largeur maximum d'un mètre, la profondeur étant de l'ordre d'un mètre également. Si la dimension nettement surestimée donnée par Halna du Frétay (3,20 m) résulte peut-être d'une coquille, par contre, sa description d'un « dolmen formant un rectangle parfait » est un peu fantaisiste. Comme beaucoup de tombes de cette série du Bronze

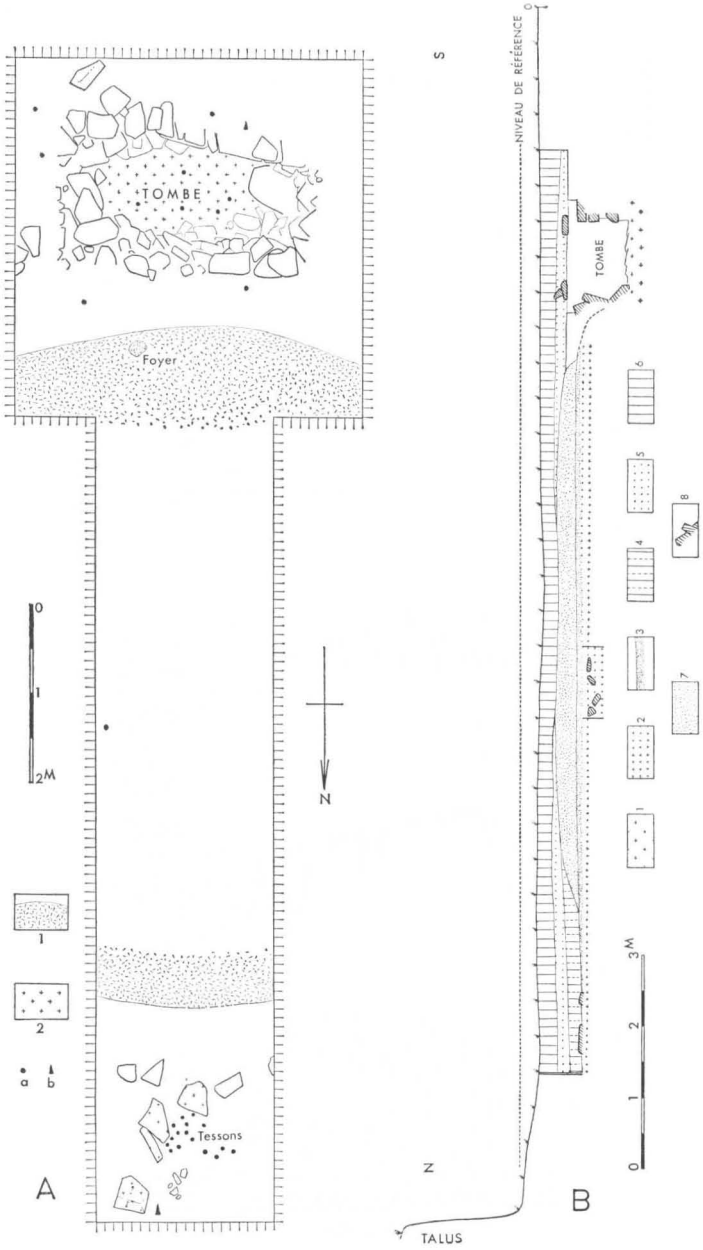

Fig. 3. — Poullan, *tumulus Sud.* — A : *plan de la tranchée de fouille avec la tombe creusée dans le granite* (2) *et lentille d'arène provenant du caveau* (1). *Les silex* (a) *et les poteries* (b) *ont surtout été trouvés en bordure du tumulus.* — B : *coupe nord* - 1 : *granite.* 2 : *arène.* 3 : *vieux sol.* 4 : *humus ancien.* 5 : *limon.* 6 : *humus récent.* 7 : *lentille d'arène.* 8 : *pierres.*

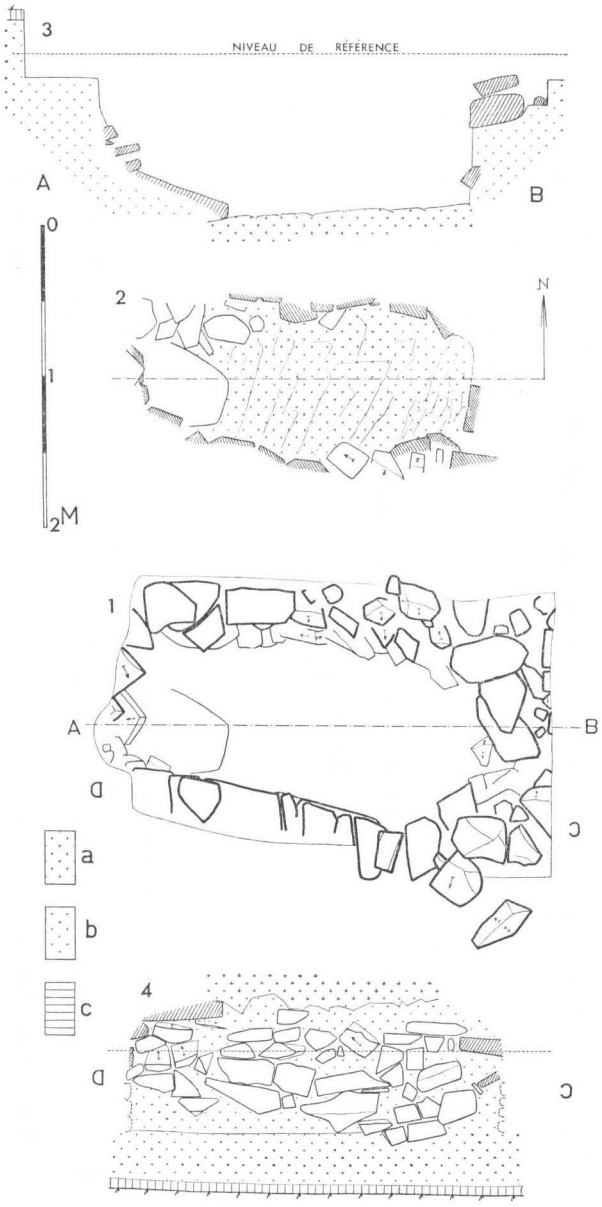

Fig. 4. — Poullan, *tumulus Sud.* — 1 : *plan de la tombe au sommet montrant les pierres plates destinées à recevoir les dalles de couverture.* — 2 : *plan du caveau au niveau inférieur.* — 3 : *coupe longitudinale A-B.* — 4 : *élévation de la paroi nord C-D, formée de blocs obliques mal appareillés.* - a : *sous-sol granitique.* b : *limon du tumulus.* c : *humus.*

Ancien, les murets sont grossièrement construits, composés de moellons souvent inclinés dans tous les sens (figure 4, élévation C-D) et ce n'est qu'avec les tombes à poterie du Bronze Moyen qu'apparaîtront régulièrement les beaux caveaux en maçonnerie bien régulière. L'orientation de la sépulture est Est-Ouest comme pour la tombe du premier tumulus.

En résumé, le tumulus Sud nous a fourni quand même un plan correct de caveau funéraire avec creusement du sous-sol rocheux et rejet des déblais pour amorcer la masse du tumulus. On voit que les deux monuments de Kervini, semblables par leur mobilier à armes de bronze et pointes de flèches en silex ont une structure différente. A Kervini Nord, le caveau en grosses dalles est aménagé dans une cuvette du sous-sol peu profonde, alors qu'à Kervini Sud le caveau est formé d'une fosse rectangulaire creusée dans le sous-sol et parée grossièrement. Cette dernière technique, plus économique, se perfectionnera au Bronze Moyen.

LE MOBILIER DES TERRES

En 1887, il n'est fait mention, en dehors du mobilier funéraire proprement dit que de quelques éclats de silex et de quartz recueillis dans les cryptes funéraires (8). Il s'agit surtout de déchets de taille. En 1971, quelques éléments supplémentaires ont été découverts. Il faut d'abord signaler une petite meule dormante en granite découverte dans la tranchée Est du tumulus Nord, juste à la périphérie du cairn (figure 1), cependant qu'une molette provenait du secteur nord du même tumulus. La poterie recueillie dans les cairns où la masse assez maigre de limon rapporté est peu abondante, mais on note la présence de rebords droits parfois soulignés par une moulure (figure 5). Les fonds sont plats, assez grossiers (figure 5, 16, 17). Quelques fragments de carènes plus minces appartiennent à des récipients plus finis. On retrouve les types de poterie domestique assez peu différenciés du Néolithique et qui persisteront pendant tout l'Age de Bronze, avec cependant l'apparition plus fréquente de décors digités. Dans le

(8) Halna du Frétay, 1887, Pl. V...

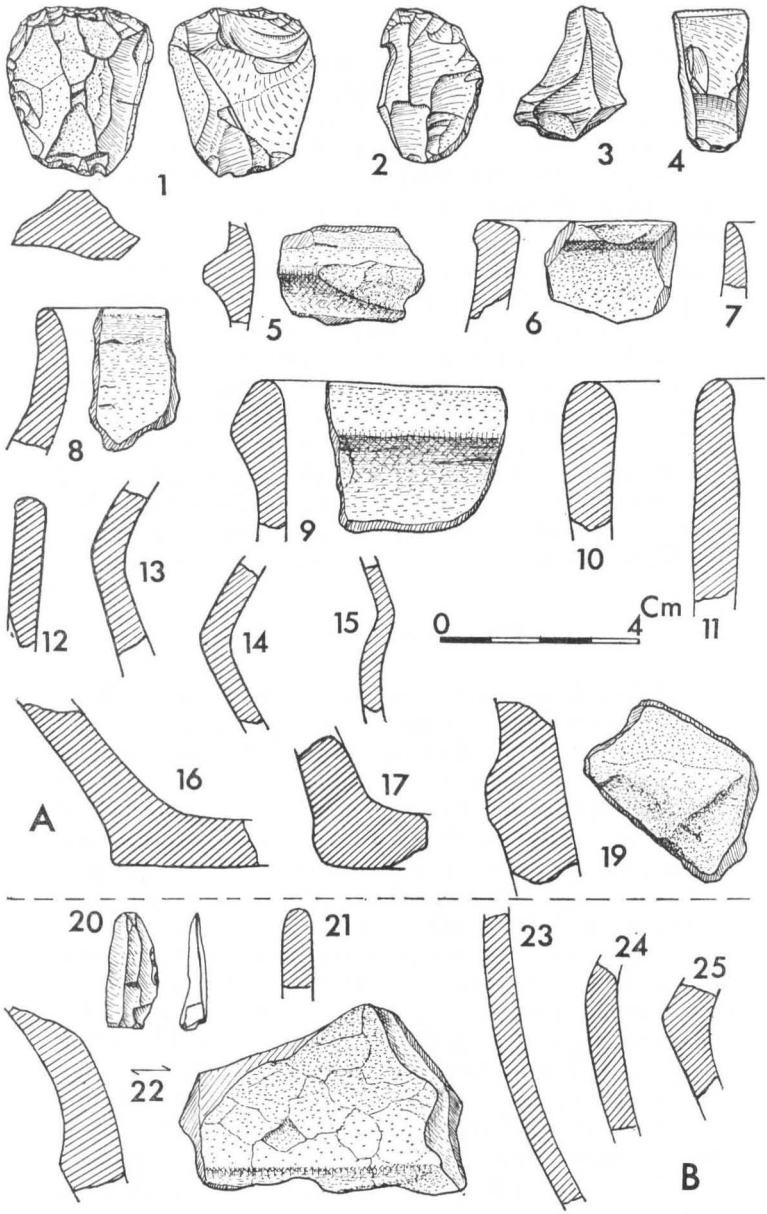

Fig. 5. — Poullan, *Objets recueillis dans la masse du tumulus : grattoirs et éclats de silex, tessons de poterie.* — A : *tumulus Nord* — B : *tumulus Sud.*

tumulus Sud, juste en bordure de la tranchée nord, toute une masse de tessons groupés a été recueillie (figure 3). Malheureusement il s'agit de fragments de panse qui ne se raccordent pas (figure 5, 23, 25). Ils peuvent cependant provenir d'une assez grande jarre en céramique très bien cuite et peu épaisse au contraire des tessons précédents. Son appartenance au Bronze Ancien n'est pas certaine. Elle rappelle plutôt les poteries situliformes d'habitats côtiers du Bronze Moyen et Final de Bretagne (9).

Le mobilier lithique est peu abondant. Halna du Frétay n'avait récolté que 11 éclats de quartz et silex. Nous n'en avons guère plus mais il faut cependant signaler un petit grattoir épais provenant de la tranchée Nord (figure 5, 1) et une petite lamelle trouvée au voisinage de la tombe Sud (figure 5, 20). L'ensemble de ces documents accessoires laissent entrevoir un outillage domestique assez pauvre avec meules et molettes de type encore néolithique, outillage de quartz et silex très peu soigné et céramique domestique grossière également peu évoluée. Ce n'est qu'au mobilier funéraire que les innovations et les objets précieux métalliques étaient réservés.

LE MOBILIER FUNERAIRE

Suivant la description de 1887, il fut recueilli, dans la tombe Sud, deux haches en bronze, une épée et 9 pointes de flèches, le tout sur un lit de bois décomposé qui n'excluait pas la présence d'un sarcophage ou au moins de coffrets en bois. Le tumulus Nord donna une épée, une pointe de lance (ou poignard ?), un poignard, les débris d'un autre et 43 pointes de flèches en silex. Les deux mobiliers funéraires semblent avoir été mélangés par la suite et une certaine imprécision règne sur le décompte total du mobilier puisqu'en 1898 (10) Halna du Frétay donne pour résultat de cette double fouille : 2 larges épées, 1 grande lance, 5 poignards et 63 pointes de flèches. Notons qu'à la vente de 1920 furent dispersées 50 pointes de flèches. Les

(9) Par exemple le Lividic en Plounéour-Trez, Finistère (*Annales de Bretagne*, 1971, p. 65).

(10) Halna du Frétay, *Histoire du Finistère*, 1898, p. 113.

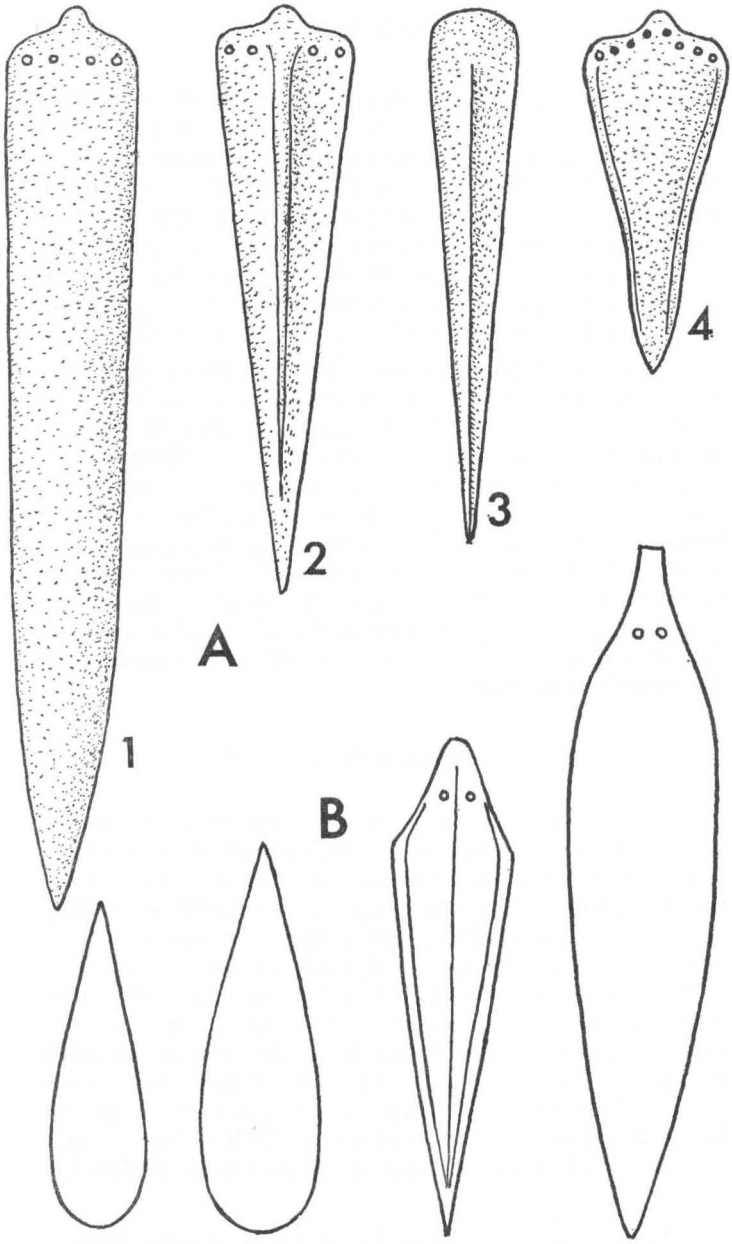

Fig. 6. — Poullan. *Armes en bronze des tumulus de Kervini d'après Halna du Frétay.* — A : *épée et poignards dessinés en 1898.* — B : *croquis sommaires et peu fidèles donnés en 1887.*

armes en bronze devaient être en assez mauvais état et ont été découvertes parfois brisées. Le catalogue de la vente de 1920 proposait un lot de 2 haches, 2 épées, une lance et un poignard.

Pour les haches nous n'avons que le mauvais dessin de 1887 qui leur donne une curieuse forme ovoïde (figure 5, B). Elles mesuraient 25 et 20 cm suivant l'échelle figurée alors, ce qui semble un peu fort, et étaient très plates.

Il s'agissait peut-être de ces grandes haches à très petits rebords trouvées dans les mobiliers funéraires de la même série de tumulus. Leur forme étrange pourrait s'expliquer par leur corrosion, fréquente, comme l'ont confirmé les exemplaires recueillis dans le tumulus de Kernonen en Plouvorn (11).

Les épées sont de la série des armes d'apparat à lames très plates, peu fonctionnelles. Toujours suivant les croquis anciens leur longueur était de l'ordre de 45 à 48 cm pour une largeur à la base de 6 à 7 cm. Au milieu de la garde, une petite languette devait pénétrer dans le pommeau. Il y avait au moins 4 trous de rivets, mais les trous latéraux ont pu être détruits par l'oxydation (figure 6, 1). Ces lames plates ont été recueillies dans plusieurs tumulus de la même époque : Lothéa en Clohars-Carnoët, Kernonen en Plouvorn, Kerhué-Bras en Plonéour-Lanvern pour le Finistère ; Tossen-Kergourognon en Prat, Rumédon en Ploumilliau ou La Motta en Lannion pour les Côtes-du-Nord.

La pointe de lance nous semble plutôt un poignard dont la base a disparu du fait de la corrosion (figure 6, 3). Quant aux poignards on reconnait encore des types classiques pour l'Armorique avec la petite languette centrale. L'un, long de 28 cm, est à lame nervurée et au moins 4 rivets. L'autre est long de 18 cm environ, à 8 trous de rivets et lame triangulaire décorée de filets sur les bords.

Les pointes de flèches sont du type armoricain classique à pédoncule central et barbelures latérales très fines. Elles sont de la variante ogivale longue, fort élégantes. Le silex est de nature variable allant du gris clair ou gris foncé au

(11) Briard (J.), Un tumulus du Bronze Ancien, Kernonen en Plouvorn (Finistère), *L'Anthropologie*, T. 74, 1970, pp. 6-55.

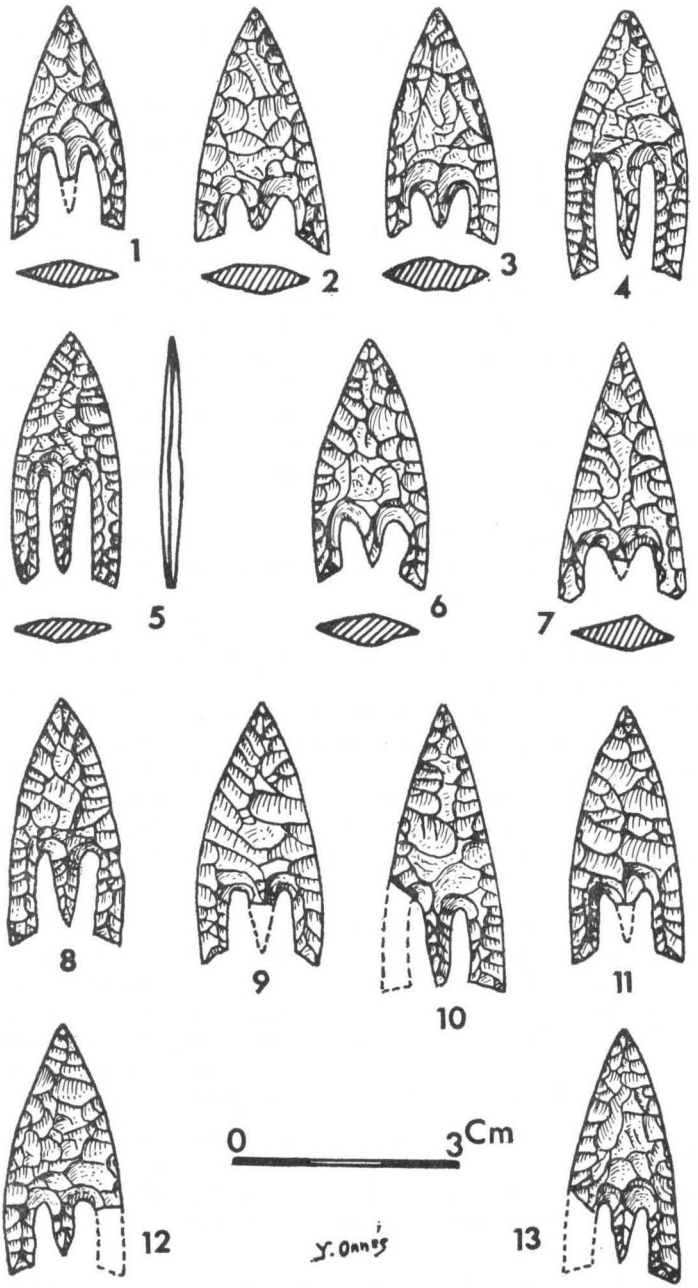

Fig. 7. — Poullan. *Pointes de flèches en silex des tumulus de Kervini conservées au Musée Préhistorique Finistérien.*

blond parfois translucide. Quelques pointes ont une coloration un peu rougeâtre comme si le silex avait subi une cuisson. D'autres ont une teinte noire un peu sale qui semble provenir de l'ultime trace du contact avec le bois décomposé. La facture des pointes est également variée. Certaines rappellent par leur long pédoncule central finement dégagé les plus beaux exemplaires des pointes ogivales comme celles de Goarillach en Plounévez-Lochrist. D'autres sont un peu plus trapues et se rapprochent des séries ogivales courtes. Mais toutes ont le fini et la beauté de cette magnifique production armoricaine du Bronze Ancien. Leur variété de forme et de silex laisse supposer qu'il s'agit de pointes de flèches d'origine légèrement différente et non d'un lot unique. Le problème de l'origine des ateliers où se fabriquaient ces merveilles n'est pas encore résolu.

LES DATATIONS RADIOCARBONE

En 1887, Halna du Frétay datait les tumulus de Kervini du IVe au VIIe siècle avant notre ère. Il se basait principalement sur les sagaces observations de son ami l'ingénieur R. Kerviler qui venait de publier son chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire (12), basé sur la stratigraphie relative des vestiges recueillis lors du creusement du célèbre bassin à flot. Si le VIIe siècle pouvait être agréé pour des épées du Bronze Final, les travaux récents ont montré que les tumulus à pointes de flèches armoricains dataient environ de 1400 à 1500 avant J.-C., en datation classique toutefois. En effet, l'on a cru longtemps à une lointaine parenté mycénienne des tumulus de Bretagne et du Wessex. Récemment la correction des datations radiocarbone rend ces relations plus difficiles à admettre car les données apportées notamment par d'autres méthodes (dendrochronologie) vieillissent de quelques 200 ans la Civilisation des Tumulus armoricains. Hâtons-nous de dire que la polémique n'est pas close.

Les datations radiocarbone obtenues à partir des prélève-

(12) Kerviler (R.), L'Age du Bronze et les gallo-romains à Saint-Nazaire-sur-Loire. *Revue Archéologique*, 1877, t-à-p 32 pages. En gage de son admiration pour ses travaux, Halna du Frétay fit même cadeau d'une pointe de flèche de Kervini à l'ingénieur R. Kerviler !

ments de 1971 ont été fort inégales. Un premier échantillon (Gif 2480) s'est révélé d'âge contemporain. Il provenait de charbons du vieux sol et de la masse du tumulus de Kervini Nord et montre qu'il y a eu contamination et pénétration par les racines, les feux de brousses modernes et la fouille ancienne. Toujours à Kervini Nord un gros foyer, presque en surface, fut découvert dans la tranchée nord, à 7 mètres du centre (figure 1). La datation obtenue cette fois (Gif 2374) est 1.760 ± 90 soit de 190 après J.-C. Il s'agit donc d'un foyer aménagé dans la masse du tumulus de l'Age du Bronze par des intrus du début de notre ère. Ceci correspond d'ailleurs à certaines dates obtenues pour l'enclos proche du tumulus qui s'est révélé être de la même époque également avec une réutilisation au Moyen-Age. Mais ceci est une autre histoire...

Le résultat obtenu pour Kervini Sud est enfin correct (Gif 2481) puisqu'il est de 3.510 ± 100 soit 1.560 avant notre ère, mais sans corrections. Une telle datation calibrée nous ramène en effet aux environs de 1.800 avant J.-C. N'importe comment le monument date bien du Bronze Ancien. On peut préciser que les charbons de bois prélevés pour obtenir ce résultat proviennent du vieux sol sous la lentille du creusement de la tombe. La couche de l'Age du Bronze était scellée et protégée des contaminations par cette masse d'arène.

⁂

La reprise des fouilles de Kervini aura été l'occasion de lever les plans corrects du cairn extérieur pour Kervini Nord et du caveau central pour Kervini Sud. Le matériel recueilli autrefois a été révisé dans la mesure du possible. Enfin une nouvelle datation radiocarbone vient préciser la chronologie de cette exceptionnelle série de tumulus. Le dernier intérêt des travaux de 1971 aura été de pouvoir remettre en forme le tumulus Nord qui semble devoir être préservé pour l'avenir et de découvrir des traces d'habitats du début de notre ère et du Moyen-Age sur lesquels nous aurons peut-être l'occasion de revenir.

Rennes 1972

Equipe de recherche du C.N.R.S. n° 27

RENÉ SANQUER

Chronique d'archéologie antique et médiévale (Année 1972)

Qui n'avance pas, recule. Cela est vrai en archéologie comme ailleurs. Des compétences de plus en plus étendues et spécialisées, alliées à une méthode toujours plus rigoureuse, sont aujourd'hui nécessaires à qui veut se lancer dans cette science non en amateur brouillon mais en véritable expert. Pour notre part, poursuivant un recyclage inévitable, nous avons fait porter l'effort, en cette année 1972, sur une application stricte de la méthode Wheeler et il n'est peut-être pas inutile qu'un bref exposé des principes essentiels de ce système soit présenté à nos confrères.

Curieusement, d'ailleurs, c'est dans le Finistère que cette méthode a été, sinon mise au point, du moins appliquée une des première fois. Avant la dernière guerre, en 1938-1939, l'archéologue anglais Mortimer Wheeler vint fouiller le camp d'Artus au Huelgoat et le camp de Kergaradec en Penhars, dans le cadre d'une étude plus générale qui aboutit à la rédaction d'un ouvrage essentiel sur les fortifications de hauteur de l'Age du Fer dans la France septentrionale (1). Il mit en pratique des procédés de dressage

(1) M. Wheeler, *Hill-forts of Northern France*, Oxford, 1957.

des coupes et de repérage des objets qui, perfectionnés lors de différentes campagnes de fouilles aux Indes, aboutirent à l'élaboration d'une méthode exposée dans un petit opuscule fort clair (2). Il est juste de dire que Mortimer Wheeler n'a fait que systématiser des procédés de fouille, tels le quadrillage du terrain et le décapage stratigraphique, employés par les préhistoriens dès la première décennie de ce siècle, procédés auxquels les archéologues classiques restèrent fermés jusqu'à une époque toute récente (3).

Introduite en France à partir des années 1960, notamment par le professeur Paul Courbin, ancien élève de l'Ecole Française d'Athènes, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes, cette méthode est devenue aujourd'hui la pierre de touche de toute véritable recherche archéologique, le garant de tout travail sérieux. Connue déjà sur les chantiers finistériens depuis plusieurs années, elle a pu être appliquée, en 1972, avec la plus grande rigueur, grâce au stage effectué par l'agent technique de la circonscription des antiquités historiques de Bretagne, M. Bertrand Chiché, sur le chantier du Professeur Courbin à Ras-el-Bassit, en Syrie.

Cette méthode repose tout d'abord sur un repérage très strict des lieux de fouille. A partir de levés au théodolite, un réseau de puits carrés de 4 m de côté est établi de manière à recouper en diagonale les murs présumés. Dans chaque carré, une équipe de quatre personnes, conduite par un archéologue expérimenté, décape progressivement chaque couche de terre, repérant les changements de couleur et de densité du sol, pour déterminer la succession chronologique des niveaux. Les objets découverts dans ces couches

(2) M. Wheeler, *Archaeology from the earth*, Londres, 1re éd., 1954.

(3) En fait, le quadrillage du terrain a été employé bien avant la guerre de 1914, notamment par le professeur A. E. Van Giffen aux Pays-Bas et par d'autres savants allemands et scandinaves, pour des tumulus et des habitats protohistoriques. La stratigraphie, d'autre part, est à la base des premières fouilles préhistoriques du milieu du XIXe siècle. R. E. M. Wheeler se présente lui-même comme le disciple du génial précurseur que fut le général Pitt-Rivers La méthode des trois coordonnées a été développée par les paléolithiciens français, comme A. Leroi-Gourhan, F. Bordes, entre 1945 et 1950.

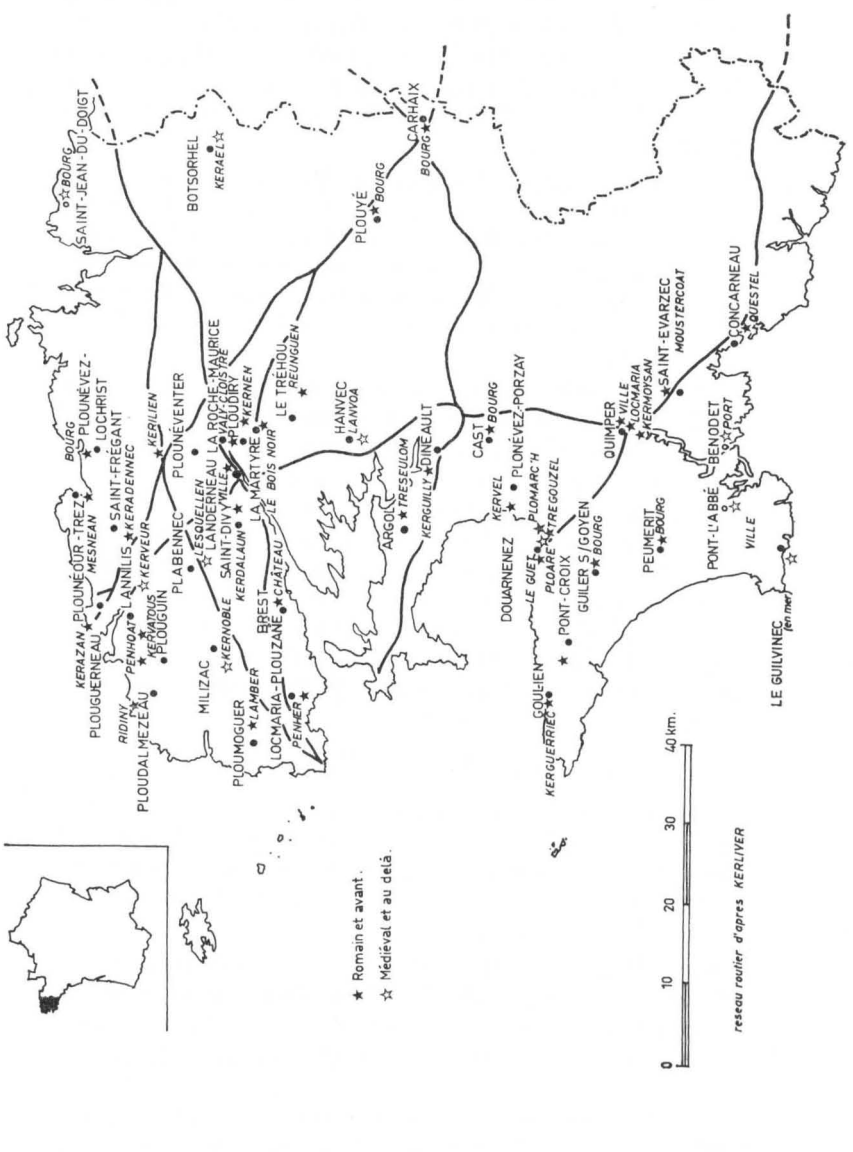

Fig. 1. — *Carte des gisements archéologiques cités dans le texte*

(tessons de céramique, monnaies, verrerie, bronzes, etc...) sont soigneusement localisés dans les trois dimensions par le moyen d'une triangulation à partir des piquets du quadrillage et à une mesure hypsométrique effectuée à la lunette par rapport à un niveau de référence. L'ensemble est ensuite relié à l'un des points géodésiques établis par l'I. G. N.

De cette manière, les couches d'occupation successives peuvent être datées, le plan de salles détruites depuis très longtemps peut être levé, en tenant compte du fait que la terre, une fois remuée, ne retrouve jamais sa structure primitive et que les bouleversements seront visibles aussi bien en coupe qu'en plan, à l'intérieur du carré, une fois le travail terminé.

Il est essentiel que, dans chaque sondage, un journal de fouilles soit minutieusement tenu, au jour le jour, notant la progression du décapage, les cotes des niveaux et des objets, les plans des structures en cours d'exhumation. Il faut y ajouter le relevé précis des coupes, l'enregistrement des trouvailles, la rédaction d'une synthèse partielle.

Le directeur du chantier, pour établir une synthèse générale, coordonne les différents rapports. A ce prix, un chantier archéologique peut livrer la plupart de ses secrets. Il est cependant dans l'ordre des choses qu'une méthode encore plus scientifique vienne un jour perfectionner cette technique.

ARGOL, Tréseulom (4,0 - Est). (Fig. 1).

Grâce à M. le Commandant Staëlens et à M. Kermorgant, j'ai pu vérifier l'indication donnée par R.F. Le Men dans son répertoire (4) sur l'existence de substructions d'habitations romaines dans l'anse de Ster-Vihan, sur la rive gauche de l'Aulne.

Dans la micro-falaise qui borde au nord cette petite crique, on voit une poche de 2,50 m de longueur et 80 cm de profondeur, creusée dans la roche et remplie de chaux. Le fond de la cavité est recouvert d'une couche de 20 cm

(4) R. F. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère, Epoque romaine*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 122.

d'argile rougie au feu, au milieu de laquelle on trouve d'assez nombreuses tuiles à rebords. Sur le côté sud de l'anse, M. Kermorgant affirme avoir sectionné, lors de la pose d'une canalisation, un important massif de tuiles romaines, où il voit un quai d'embarquement. Dans les environs, d'autres tuiles romaines ont été signalées.

Cette observation n'est pas sans intérêt. Le calcaire est rare en Armorique occidentale et les Gallo-Romains en utilisaient une grande quantité pour fabriquer leur ciment. Nous avons déjà noté, dans le passé (5), que la chaux nécessaire à la construction des murs de la villa de Keradennec en Saint-Frégant provenait soit de la presqu'île de Plougastel, soit de la presqu'île de Crozon. Nous avons un second exemple, dans la région, d'une exploitation de chaux (6). On connait, aux environs de Pont-de-Buis, des couches de calcaire dévonien et l'anse de Ster-Vihan se trouve à l'extrémité orientale d'une couche de schistes gothlandiens à nodules calcaires qui, à son extrémité occidentale, du côté de l'Ile Laber, comprend l'importante lentille calcaire de Rozan. La présence de calcaire à Tréseulom est cependant ignorée des géologues. Quant au quai d'embarquement, son existence n'est pas prouvée mais reste très plausible. Notons que les deux fours à chaux romains connus jusqu'ici sont installés sur les bords d'une rivière, pour faciliter l'exportation du produit.

BREST, le Château (fig. 2).

Un article récent fait le point sur le problème des fortifications romaines dans l'Europe de l'Ouest au Bas-Empire (7). Sur la carte jointe à l'article, l'auteur, qui

---

(5) R. Sanquer et P. Galliou, *Le château gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, fasc. I, p. 172.

(6) Un four à chaux a été découvert à Pont-de-Buis, au lieu-dit Goaz-an-Eyet, sur les bords de la rivière, vers 1910. Il contenait une sépulture par inhumation datée du IVe siècle. Cf. J.-M. Abgrall, dans *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, 1911, pp. 188-192.

(7) Von Petrikovitz, H., *Fortifications in the North-Western Roman Empire from the third to the fifth centuries A. D.*, dans *The Journal of Roman Studies*, t. LXI, 1971, pp. 178-218.

ne prétend nullement être complet, fait figurer, pour la Bretagne, les enceintes de Rennes, Nantes et Vannes, d'après un ouvrage ancien (8). C'est oublier l'enceinte de la cité d'Alet, en Saint-Malo, que des travaux récents vont remettre en lumière (9), le mur barrant l'oppidum du Coz-Yaudet en Ploulec'h (C.-du-N.) et le Château de Brest. L'auteur, il est vrai, a des excuses, car, bien souvent, les résultats des recherches archéologiques sur l'Antiquité historique en Armorique n'ont pas atteint l'audience internationale et notre région figure, dans la plupart des cas, sur les cartes comme un « *no man's land* » trompeur. Qui, par exemple, sait, aujourd'hui, que Brest possède, avec le Château, un des vestiges gallo-romains les plus importants de Bretagne ? Très peu d'historiens, même en France. Pourtant, depuis le XIXe siècle, cela a été dit, plusieurs fois, mais dans des revues locales, ou régionales, ou encore à des moments peu opportuns (10).

Depuis une dizaine d'années, à la suite de travaux de remise en état de la façade du Château, il est devenu possible de vérifier et de compléter les observations des anciens archéologues, d'effectuer des mesures, de prendre photographies et dessins. M. l'Amiral Préfet Maritime a bien voulu m'autoriser à pratiquer un sondage à la base de la courtine, près de la tour Madelaine (11). Nous pouvons donc maintenant reprendre le dossier des vestiges romains du Château, qui, pendant des siècles, se confondit avec Brest.

---

(8) A. Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, Paris, 1907.

(9) M. L. Langouet, docteur es-sciences, maître-assistant à la Faculté des Sciences de Rennes, a repris, depuis deux ans, les fouilles de la cité d'Alet, après les travaux de A. Dos. Les premiers résultats sont très prometteurs.

(10) Bizeul, *Des murailles romaines du Château de Brest*, dans *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. V, 1857, pp. 137-152 et 222-238.

E. Fleury, *Monographie du Château de Brest*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. III, 1862-1863, p. 1-64.

A. de la Barre de Nanteuil, dans *Guide du Congrès de Brest-Vannes de la Société française d'Archéologie*, 1914, p. 1-13.

(11) J'adresse ici mes remerciements à M. l'Amiral La Haye, qui a bien voulu autoriser les sondages archéologiques du Château de Brest, ainsi qu'aux Capitaines de Vaisseau Chaumeil, Perrier et Talarmin, qui ont grandement facilité ma tâche.

L'origine romaine du Château n'est admise que depuis le XIXe siècle. C'est, là encore, le fureteur et curieux Bachelot de la Pylaie qui, le premier, examinant la base des courtines de part et d'autre du portail, l'a constaté (12). Avant lui, quelques voyageurs avaient remarqué pourtant les « tours à l'antique » (13).

En 1855, le Congrès de l'Association bretonne se tint à Brest et examina les murailles du Château, sous la conduite de Bizeul. En 1914, le Congrès de la Société française d'archéologie se réunit à Brest et Vannes, mais d'autres soucis empêchèrent que ses travaux connussent un grand retentissement. Depuis, personne n'a rappelé la présence de ces ruines.

La partie la plus importante et la mieux conservée forme la base de la façade, du côté de la ville. De part et d'autre des grosses tours flanquant le portail, sur une longueur de 66 m de chaque côté, la courtine est constituée, à sa partie inférieure, par des assises alternées de briques et de pierres de petit appareil. Les cordons de briques, à double épaisseur, formés d'éléments de 40 cm de longueur et de 0,04 m d'épaisseur, sont séparés par six ou sept rangs de petites pierres cubiques. Dans les parties apparentes, cette alternance se répète trois ou quatre fois, sur une hauteur variant de 2 à 3 m dans la partie Sud à 7-8 m dans la partie Nord. Nulle part, cependant, n'est visible la jonction de la muraille et du sol au niveau des fondations car, sur toute la longueur, un matelas de terre rapportée vient s'adosser à la courtine. La base de la partie Nord fut longtemps visible et l'on sait que la muraille romaine était posée directement sur le rocher. Des arcs de décharge modernes sont venus consolider en sous-sol les parties affaiblies par le creusement des souterrains entre 1553 et 1560.

---

(12) Bachelot de la Pylaie, *Découvertes archéologiques faites dans l'Ouest de la France depuis 1830 jusqu'à 1836*, dans *Journal de l'Institut Historique*, t. V, 1836-37, p. 247.

(13) Notamment Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Manuscrit B. N., Nv. acq. Fr. n° 4375, publié par L. Maître et P. de Berthou, Soc. des Bibliophiles bret. et de l'hist. de Bret., 1898-1902 ; voir au sujet de ce document R. Daniel, *Un manuscrit du XVIIe siècle sur le vieux Brest*, dans Les Cahiers de l'Iroise, n° 2, avril-juin 1955.

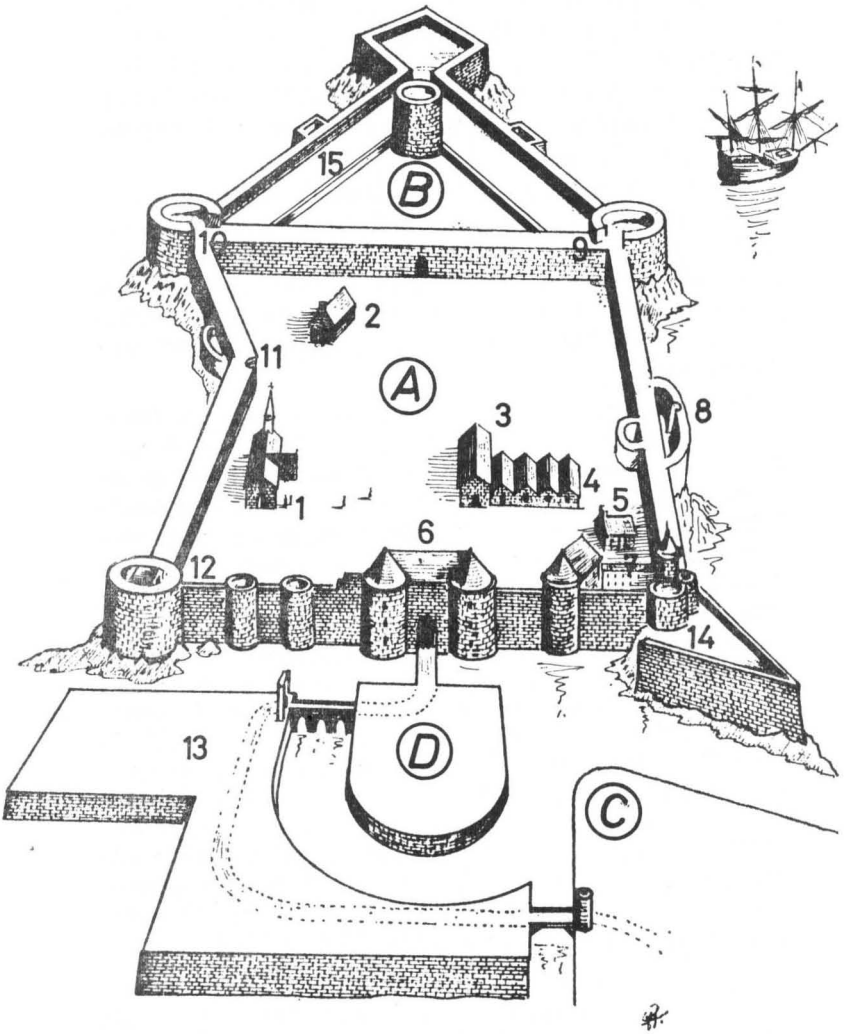

Fig. 2. — *Le Château de Brest vers 1636.* — A : *le Château ;* B : *Tour de César ;* C : *place du Château ;* D : *Ravelin ;* 1 : *Notre-Dame ;* 2 : *le magasin ;* 3 : *la forge ;* 4 : *maison des soldats ;* 5 : *maison du gouverneur ;* 6 : *le portail ou grand corps de garde ;* 7 : *le donjon ;* 8 : *poterne ;* 9 : *tour française ;* 10 : *tour de Brest ;* 11 : *poterne du golfe ;* 12 : *tour de la Madelaine ;* 13 : *place d'armes ;* 14 : *bastion de Sourdeac ;* 15 : *parc au Duc.*

La régularité de ces assises est cependant interrompue à intervalles réguliers par une maçonnerie de très mauvaise qualité, tout à fait étrangère à l'appareil romain, où l'on a depuis longtemps reconnu l'arrachement de tourelles. On en distingue nettement trois de chaque côté du portail, flanquant la courtine à une distance de 21 m d'axe en axe.

La destruction de ces tours date d'une époque relativement récente et s'explique par les progrès de l'art militaire. Avec l'avènement des armes à feu, ces petites tourelles gênaient le tir d'enfilade, en ménageant des abris multiples aux assaillants. C'est pourquoi le rythme de leur destruction suit les phases d'intérêt du pouvoir central pour le grand port du Ponant. Différents plans s'échelonnant de 1630 à 1762 jalonnent cette évolution. Jusqu'en 1630, les tours romaines existaient encore. Un plan de 1631 en montre trois dans la partie Sud et deux dans la partie Nord. Le manque d'exactitude de ce plan explique l'erreur sur le nombre des tours de la façade Nord. Cette même année, Richelieu ordonna des travaux au Château de Brest, et fit notamment couvrir la porte d'une « pièce détachée et casematée ». C'est lui, sans nul doute, qui fit détruire les tours de la façade nord, comme en témoigne le manuscrit de Dubuisson-Aubenay qui nous donne une vue cavalière du Château vers 1636 (13 bis). Il ne reste plus qu'une seule tour sur la partie droite, encore semble-t-elle faire corps avec le donjon. Quoi qu'il en soit, en 1670, elles avaient disparu.

Les trois tours de la partie gauche de la courtine étaient encore là, à cette date. Plus éloignées du Donjon, partie principale du Château jusqu'alors, elles constituaient une moindre menace.

Mais, sur un plan de 1762, elles ont, à leur tour, disparu. On peut apporter une précision : en 1683, Vauban vint à Brest pour entreprendre des réparations urgentes, qui furent exécutées entre 1685 et 1689. Un mémoire de l'époque nous apprend qu'il résolut de raser les tourelles qui « gê-

(13 bis) Voir n. 13. — Je remercie le Professeur J. Fleuriot qui m'a communiqué une photocopie de ce document. Les autres plans du Château de Brest sont reproduits dans E. Fleury, *ouvr. cité*, p. 10.

naient le flanquement de la courtine et ôtaient la défense du fossé ».

Aujourd'hui, les travaux récents sur le terre-plein ou « fausse-braie » de la courtine droite ont permis de remettre au jour la base des tours anciennes. Elles sont cylindriques, d'un diamètre extérieur de 6,70 m et engagées d'un quart dans le rempart. Leur mur a une épaisseur de 2 m et comporte les mêmes cordons de briques que la muraille. Elles semblent avoir été construites en deux temps, car le mortier de la partie intérieure est nettement plus blanc que celui de la partie extérieure, qui contient du tuileau. Cette particularité a déjà été remarquée dans la construction du *castellum* de Famars (Nord) (14). A la base de la muraille, de part et d'autre de la tour, des trous de boulin, derniers restes des échafaudages de l'époque de construction, sont distants de 1,25 m.

Le sondage n'a pas permis d'atteindre les fondations, mais la stratigraphie nous a fait revivre les grandes étapes de la vie du Château : les douilles, les éclats de bombe, jusqu'à 0,50 m, témoignaient de la dureté du siège de Brest, en 1944 ; par-dessous, les ossements d'animaux, les tessons de céramique du XVIIe au XIXe siècle, les pipes en terre blanche, accumulés au pied de la muraille, nous donnaient un pittoresque aperçu de la composition des ordures ménagères des siècles passés ; enfin, au niveau d'arasement des tours, une épaisse couche de pierres soigneusement damées rappelait les travaux effectués par Vauban.

Au pied de la tour centrale de la courtine Sud s'ouvre une poterne qui n'a jamais été signalée auparavant, et qui est incontestablement d'origine romaine. Placée, selon la règle, sous la couverture directe de la tour, elle traverse la muraille romaine, qui mesure 4,05 m d'épaisseur. La structure interne montre un appareil en feuilles de fougère. La poterne, large d'1,40 m, a été condamnée lors de l'exhaussement de la muraille au Moyen-Age, sans doute à partir de la restauration ordonnée par Conan II, en 1065.

Le mur romain a été englobé dans un blocage qui a fermé

---

(14) G. Bersu et W. Unverzagt, *Le Castellum de Fanum Martis (Famars, Nord)*, dans *Gallia*, t. XIX, 1961, pp. 159-190.

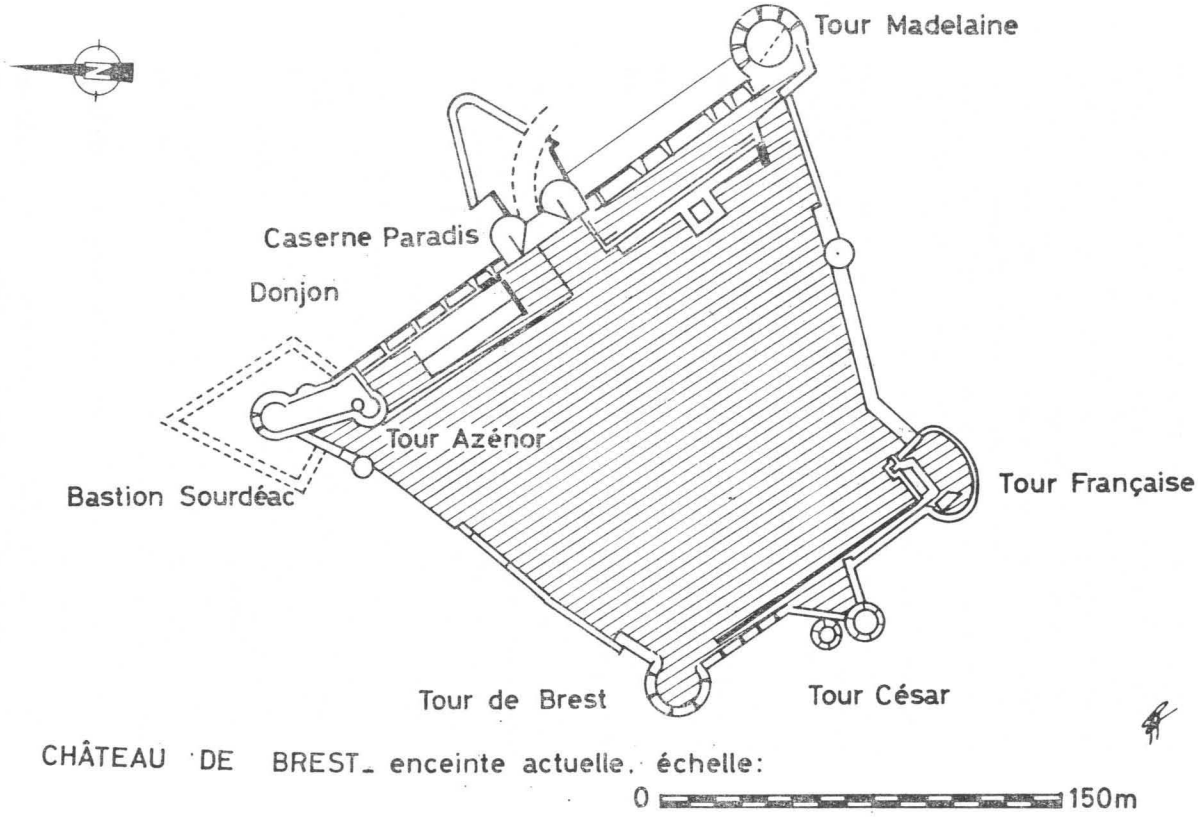

Fig. 2 bis. — *Brest - Le Château - Etat actuel*

l'accès de la poterne vers l'intérieur de la fortification. Il paraît assez curieux que la poterne n'ait pas été comblée à cette même époque, ce qui fut le cas pour une seconde entrée latérale, dans la partie droite de la muraille. Une pareille excavation devait permettre aux assaillants de se protéger des coups venant du rempart. En dernier lieu, elle a servi d'abri anti-aérien aux soldats allemands, pendant les bombardements de la guerre 1940-1944, si l'on en juge par le nombre de douilles découvertes sur le sol, ainsi que quelques bouteilles vides (14 bis).

Il est certain que d'autres parties de la muraille romaine sont aujourd'hui cachées par les grosses tours d'angle et par le portail. A l'angle Sud, l'énorme tour Madelaine a été renforcée au XVe siècle, et épaissie de façon considérable au XVIe siècle. Il ne serait pas étonnant que le cœur en soit la tour d'angle de la fortification romaine. En effet, dans le sous-sol, à la côte + 22 m (la base actuelle des tours est à la côte + 27 m), on peut distinguer un mur à chaînage de briques, formant avec la courtine sud un angle presque droit.

A l'opposé, au Nord, le donjon englobe une petite tour, de même diamètre que les tours romaines, et dans le prolongement de la courtine. Sa présence se manifeste par un renflement en arc de cercle sur la face Est du donjon, que les nécessités de la défense ne justifient pas. A sa base, on reconnaît le mur à chaînages de briques.

Les deux grosses tours du portail datent du XVe siècle, dans leur état actuel, mais on peut penser qu'elles ont remplacé, ou englobé, les tours romaines de l'entrée. Elles ont des salles souterraines dont l'accès est condamné et il est visible, par certains soupiraux, qu'il s'agit d'anciennes tours renforcées.

On peut ainsi mesurer la distance qui sépare les deux points extrêmes de la muraille romaine, soit 185 m environ, que flanquaient, à l'origine, dix tours.

Cette muraille était-elle un simple rempart rectiligne

(14 bis) Cette poterne n'est signalée dans aucun document antérieur. N'a-t-elle pas été dégagée de son blocage médiéval au cours de la dernière guerre ?

barrant l'éperon ou faisait-elle partie d'un ensemble de forme rectangulaire ou trapézoïdale ?

Les autres parties du château actuel ne portent pas de cordons de briques, mais, en 1832, lors des réparations que l'on fit aux ateliers de l'artillerie, on découvrit la base d'une grosse tour ronde, à l'intérieur de la ligne de fortification du château et sans rapport avec elle. L'annuaire de Brest, pour l'année 1837, parle d'une autre grosse tour ronde, d'appareil romain, qui protégeait la Penfeld, face à la Bastille de Quilbignon (aujourd'hui la Motte Tanguy). Le contremaître qui dirigea les travaux, en 1832, signala également un mur d'un mètre d'épaisseur, se dirigeant obliquement vers la tour de Brest.

L'existence d'une fortification romaine, inscrite dans l'enceinte moderne, n'est donc pas impossible.

Peut-on, à la lumière des travaux récents, apporter quelques précisions sur la date de construction et sur le nom du *castellum* de Brest ?

La décision de fonder, à l'embouchure de la Penfeld, une fortification nouvelle est liée au problème plus général de la défense des côtes occidentales de l'Empire Romain aux IIIe et IVe siècles. On peut se demander si la question ne s'est pas posée avant même celle de la protection des frontières terrestres du Rhin et du Danube. En effet, certains indices nous ont conduit à placer, dès les années 170-180 ap. J.-C., les premières incursions sur les côtes armoricaines (15) et il est frappant de voir combien l'époque sévérienne (193-235 ap. J.-C.) est peu représentée dans nos fouilles. L'apogée de la civilisation romaine en Armorique, bien court, se situe entre les règnes d'Hadrien (117-138) et de Marc-Aurèle (160-180).

La grande invasion des années 270 n'a fait que précipiter

(15) Des indices d'une crise, dans les années 170-180 ap. J.-C., ont pu être repérés à Keradennec en Saint-Frégant et au Valy-Cloistre, à La Roche-Maurice, cf. R. Sanquer et P. Galliou, *Le Château de Keradennec en Saint-Frégant*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, fasc. I, p. 172, et R. Sanquer et P. Galliou, *Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, fasc. I, p. 230.

un danger menaçant depuis longtemps et imposer une nouvelle stratégie et un nouveau mode de défense.

C'est l'empereur Postumus (258-267 ap. J.-C.) qui, le premier, semble avoir construit en Gaule des fortifications correspondant à la nouvelle tactique. Le *castellum* de Famars, dont nous avons évoqué plus haut une ressemblance technique avec celui de Brest, a été daté de son règne (16). Au cours des années suivantes, pendant l'Empire Gaulois, les premières défenses côtières contre les Saxons furent mises en place sur les côtes Sud et Sud-Est de la Grande-Bretagne, et le système du *Saxon Shore* daterait de la Tetrarchie, ainsi que, selon certains historiens, le district de défense armoricain et nervien (*tractus Armoricanus et Nervicanus*) (17).

En Armorique, toutes les fortifications du Bas-Empire, à l'exception de Rennes, sont situées sur le littoral (18) et les remparts d'Alet ont livré plusieurs monnaies de Tetricus (270-274 ap. J.-C.) qui fournissent une indication sur la date de construction (19). A Brest, à proximité du Château, en 1860, lors de la construction du pont de Recouvrance, plusieurs centaines de monnaies furent découvertes, dont on connait une cinquantaine de petits bronzes de Postumus. Déjà, en 1762, aux environs de Brest, dans un chemin creux, on avait, selon Caylus, mis au jour plusieurs vases de terre contenant près de 30 000 deniers d'argent donnant la suite des empereurs d'Alexandre-Sévère (222-245 ap. J.-C.) à Postumus (260-269 ap. J.-C.) (20).

En l'absence de données archéologiques plus fermes, ces rapprochements feront admettre comme la plus probable, pour la construction du château, une date comprise entre les années 260 et 284.

---

(16) Von Petrikovitz, *art. cité*, p. 207, avec une restriction interrogative cependant.

(17) Cf. Von Petrikovitz, *art. cité*, p. 182, citant H. Nesselhauf, *Abh. Preuss. Akad. Wiss.*, 1938, Ph.-hist Kl. 2,51 ff.

(18) Ce sont : Nantes, Vannes, Brest, Le Coz-Yaudet en Ploulec'h, Alet.

(19) L. Campion, *L'enceinte romaine d'Alet*, dans *Revue Bretonne*, 1908, pp. 171-172.

(20) 1° - Pont de Recouvrance : (1) Mauries, Médailles impériales

Le nom donné à la fortification restera sans doute toujours inconnu, à moins que l'on ne trouve, un jour, une inscription dans les fondations de la muraille, mais cela semble peu probable car le *castellum* n'a pas été construit sur un site antique antérieur dont on aurait réutilisé les ruines. Nous en sommes réduit aux hypothèses.

La *Notitia Dignitatum*, cette liste des fonctions publiques dans l'Empire du IVe siècle, place chez les Ossismes une garnison de Maures Ossismiaques, cantonnés à Ossismis. Ce nom de lieu, tiré, comme c'est la règle, du nom de la *civitas* du Haut-Empire, ne figure sur aucune carte antique et n'a laissé aucune trace dans la toponymie actuelle. Logiquement, il devrait être attribué à Carhaix-*Vorgium*, mais la présence à Brest de la seule construction militaire pouvant abriter une garnison chez les Ossismes, sa situation maritime conforme à la localisation de tous les autres cantonnements cités dans le *Tractus Armoricanus*, me paraissent des éléments suffisants pour placer Ossismis à Brest.

BREST, rade.

M. le premier-maître Moullet a découvert, dans une épave, lors d'une plongée en rade de Brest, un lingot trapézoïdal pesant une trentaine de kilos. L'analyse spectrographique, réalisée par M. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S. a révélé que le métal était du plomb, avec des traces notables d'étain (environ 1 %).

BENODET, Port.

M. Le Berre, tisserand à Quimper, a découvert, lors d'une plongée sous-marine, près du quai, une jarre

---

trouvées à Brest, dans « *Le collectionneur Breton* », t. III, 1863, pp. 135-138. (2) Gaultier du Mottay (J.), « *Annuaire des C.-D.-N.* », 1864, p. 92.

2° - Environs de Brest : cf. (1) Lallemand (A.), « *Annuaire du Morbihan* », 1856, p. 185. (2) Blanchet (A.), Les « *Trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule* », Paris, 1900, n° 461. Extrait de G. Aubin : « *Les enfouissements monétaires sous l'Empire Romain dans l'Ouest de la Gaule* », *Mémoire de Maîtrise*, Rennes, 1970.

intacte, qui semble ancienne. De forme globuleuse, sans anses, avec un goulot à lèvre ronde directement rattaché à la panse, haute d'une trentaine de centimètres, cette jarre fait partie d'un ensemble de récipients dont la présence en Bretagne a été récemment signalée, notamment dans l'estuaire de la Rance. Le problème de leur datation est encore entier. En effet, des jarres semblables ont été retrouvées au large des côtes du Levant espagnol, associées à des poteries campaniennes du IIe-Ier siècles avant J.-C. Le Musée de Rennes en possède trois, découvertes dans un niveau romain, lors des fouilles de la rue de Robien. Mais, au Musée de Saint-Malo, une jarre identique porte la mention « moutardier du XVIIIe siècle » (21). Ce problème ne trouvera sa solution que par le moyen de procédés scientifiques objectifs. Aussi le Ministère des Affaires Culturelles a-t-il décidé de faire dater par la thermoluminescence quelques fragments des amphores de la Rance. Les résultats ne nous sont pas encore parvenus. Ils aideront à résoudre l'énigme embarrassante que posent les emballages de marchandises jusqu'à l'époque moderne. Seules les amphores, à cause de leur forme élégante, ont attiré les chercheurs, mais il n'est pas douteux que, jusqu'à l'apparition des contenants en métal, la terre cuite a été utilisée pour transporter les denrées les plus variées (21 bis).

BOTSORHEL, Kerael (2,5 - SE).

Pendant la réfection du château de Kerael, le propriétaire, M. de Guerdavid, a découvert, dans le sous-sol d'une ancienne tour, une galerie étroite, aux côtés parementés de pierres, sans mortier, et à la voûte en encorbellement. La galerie, épousant la forme de la tour, conduisait à deux boyaux, murés lors de la construction. Cette galerie, analogue dans sa fonction à celle de Pont-Croix (22), permettait aux assiégés éventuels de s'enfuir. Comme on le verra dans le cours de cette chronique, l'étude des souterrains médiévaux en Bretagne progresse rapidement.

(21) Je dois ces indications à M. L. Langouët, que je remercie ici.

(21 bis) Les résultats de l'analyse ont montré que ces jarres n'étaient pas antérieures au XVIe siècle.

(22) Cf. *Chron. d'arch. ant. et médiév.*, 1968, dans *B. S. A. F.*, 1968, pp. 21-22.

CAST.

Deux statuettes, provenant d'une trouvaille ancienne, faite dans la commune de Cast, sans que l'on ait pu me préciser où, m'ont été confiées pour étude (photos 1 et 2).

L'une représente un jeune homme nu, dans l'attitude d'un danseur. Le bras droit est levé, formant un angle droit. La main ouverte tenait un objet cylindrique qui a disparu. Le bras gauche est fléchi et porté en avant, la main fermée sur le reste d'une hampe. La jambe droite est fléchie, la pointe dirigée vers le sol ; la jambe gauche prend légèrement appui, pour amorcer un mouvement.

Le corps masculin est sommairement rendu. Seuls, les pectoraux et les omoplates sont soulignés dans l'anatomie. Le buste et le bassin sont allongés, dans le style des statuettes de Neuvy-en-Sullias, que l'on avait déjà rencontré en Armorique, dans la statuette du guerrier de Coldeven en Peumerit-Quintin (C.-du-N.) (23).

La tête comporte des traits archaïsants, qui l'apparentent à certains bronzes grecs ou étrusques (24). Dans un visage rond, au menton lourd, un sourire en demi-cercle évoque le « sourire archaïque ». Les yeux saillants sont cernés de deux traits en ovale, pour marquer les paupières, et de sourcils en demi-cercle prolongeant un nez triangulaire. La chevelure, séparée par une raie médiane, est formée de grosses mèches calamistrées tombant dans le cou.

D'une hauteur de 12,5 cm, épais de 1,5 cm, pesant 208,5 gr, la statuette, en fonte pleine, est un bronze au plomb, semblable à d'autres alliages gallo-romains (25).

En même temps, fut trouvé un petit cheval de composi-

(23) P. R. Giot, Quelques petits bronzes armoricains, dans *Annales de Bretagne*, 1964, t. LXXI, pp. 61-84.

(24) D G. Mitten — S. F. Doeringen, *Master Bronzes from the Classical World*, Mayence, 1968, p. 53, n° 36 et p. 163, n° 160.

(25) Composition de l'alliage :

	Cu	Sn	Pb	As	Sb	Ag	Ni	Bi	Fe	Zn	Mn
Jeune homme	82,0	10,3	5,8	0,08	0,15	0,05	0,08	0,003	0,04	1	—
Cheval	74,0	13,3	7,0	0,02	0,15	0,025	0,002	0,002	0,20	0,50	—
Cheval (noyau)	—	0,02	—	—	—	—	—	—	x	0,01	0,005

L'analyse des métaux a été réalisée par M. J. Bourhis, Ingénieur au C.N.R.S. Je l'en remercie ici.

tion voisine, mais en fonte creuse, très abîmé par la corrosion. Ses dimensions sont les suivantes :

longueur : 6,9 cm,
hauteur max. : 8 cm,
épaisseur : 2,5 cm,
poids : 228 gr.

Le cheval est debout sur une plaque percée d'un trou en son centre. Les jambes sont raides, la jambe avant droite a disparu, rongée par la corrosion. La bouche est entrouverte, la crinière, pendant à droite, est marquée par des incisions. Un axe de fer aboutissait à la partie inférieure du poitrail.

Il est à noter qu'un cheval identique a été trouvé à Lamballe (26). D'autre part, le répertoire de P. du Chatellier, signale, dans la commune de Saint-Divy, la découverte d'une statuette et d'un cheval de bronze dans un camp quadrangulaire (27).

CARHAIX, bourg.

Poursuivant notre étude de la collection Charbonnier de Sireuil (28), nous avons confié à M. le professeur B. R. Hartley, de l'Université de Leeds (G.-B.), les signatures sur poterie sigillée provenant de Carhaix.

Son expertise a donné les résultats suivants :

voir tableau page suivante.

Cette étude recoupe et confirme les indications données par les formes et les décors des poteries sigillées. La signature de Zoilus, potier italien, ayant travaillé sans doute à Arezzo à l'époque d'Auguste, est la première estampille de cette région et de cette époque signalée dans le Finistère.

---

(26) Cf. L. Richard, *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XCIX, 1970, p. 24.

(27) Paul du Chatellier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes, 1907, p. 129.

(28) J.-Y. Eveillard, *Céramique sigillée du Ier siècle découverte à Carhaix*, dans *Ann. de Bret.*, 1971, pp. 175-195 et Cl. Le Loch et R. Sanquer, *Trois vases et un fragment de moule de l'époque de Paternus à Carhaix*, dans *Ann. de Bret.*, 1972, pp. 149-158.

Nom des potiers	Estampille	Forme	Signature	N°	Origine	Date
AETERNUS	IIa	18/31 ou 31	AETERNI M(anu) retro.	738	Lezoux	c. 160-180 ap. J.-C.
L. AURELIUS	XIVa	R. 5	*L. AVR. ELIO*	—	Montans	c. 15-30 ap. J.-C.
DOECCUS	XIIa	37	DOIICI	—	Lezoux	c. 165-195 ap. J.-C.
MARCELLINUS	IIIa	79/80	MARCELLI-NIF	737	»	»
PATERNUS	XIIIa	37	PATERN FE	—	»	c. 160-195 ap. J.-C.
ZOILUS	—	R. 5	ZOIL	—	Italie	?
Rosette	—	33 ou 46		739	Lezoux	Antonins

On connaissait jusqu'ici des poteries d'Arezzo chez les Namnètes, les Redones et les Coriosolites (29), mais la cité des Ossismes n'en avait pas livré. La présence à Carhaix d'un produit de l'atelier de CN. Ateius Xanthus, dont Zoilus était un esclave, montre bien que les premiers effets du commerce romain se sont fait sentir très tôt jusqu'à l'extrémité occidentale de la Gaule.

CONCARNEAU, Questel (4,5 - NO).

M. B. Hartley a également identifié la signature trouvée au Questel et qui était restée illisible pour nous (30). C'est celle de BELINICCUS, potier de Lezoux, entre 140 et 160 ap. J.-C. (31).

De même, M. Bourhis a analysé, pour nous, les deux petits bronzes découverts sur le même site (32). Le rassemblement de toutes ces données chiffrées, parfois austères, n'est pas inutile. Lié à un effort qui se poursuit dans différents laboratoires français (33), il permettra d'aboutir à une

---

(29) R. Cloastre, *Marques de potiers sur tessons de céramique sigillée conservés au Musée de Rennes*, dans *Ann. de Bret.*, 1954, pp. 306-327, et *Marques de potiers sur tessons de céramique sigillée conservés au Musée Dobrée à Nantes*, dans *Ann. de Bret.*, 1964, pp. 105-111.

(30) *L'établissement gallo-romain du Questel en Concarneau*, R. Sanquer, dans *Ann. de Bret.*, 1966, p. 146.

(31) J'adresse tous mes remerciements à Mme et M. B. Hartley pour leur étude des estampilles de potiers trouvées dans le Finistère.

(32) L'analyse des bronzes du Questel (masque d'Oceanus et ornement de harnais) n'a pas encore été donnée.
Composition de l'alliage :

	Cu	Sn	Pb	As	Sb	Ag	Ni	Bi	Fe	Zn	Mn
Oceanus Masque 641 - 01	71,0	10,5	15,2	0,04	0,09	0,01	0,004	0,003	0,07	3	—
Ornement de harnais 641 - 02	82,5	9,6	3,6	0,06	0,07	0,04	0,004	0,001	0,10	4	—

(33) Notamment à Lyon, voir M. Picon, S. Boucher, J. Condamin, *Recherches techniques sur des bronzes de Gaule romaine*, *Gallia*, t. XXIV, 1966, pp. 189-215.

meilleure connaissance des alliages romains, et peut-être, à des indications chronologiques.

DINEAULT, Kerguilly (2,1 - NO).

Le vœu que je formulais à la fin de l'année dernière à propos de la statue de bronze découverte par M. Labat s'est aujourd'hui réalisé. Elle figurera désormais au Musée de Bretagne, à Rennes, dans un écrin digne d'elle. Nous passerons sur les péripéties qui ont accompagné la solution, non sans dire cependant que, par bonheur, ce ne fut pas une affaire de « gros sous ».

La première publication de ce chef-d'œuvre, que M. Donatien Laurent et moi-même avons donnée dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, a retenu l'intérêt de quelques-uns des plus grands noms de l'histoire de l'art antique en France : MM. F. Braemer, P. Demargne, P.-M. Duval, J. Harmand, R. Joffroy, R. Lantier, J. Le Gall, M. Leglay, G. Picard ont bien voulu me faire part de leurs conseils et de leurs critiques. Ils trouveront, dans les lignes qui suivent, l'écho de ces mises au point. Jamais la qualité de l'œuvre, ni la date proposée pour elle, n'ont été contestées. « Votre Brigitte est de niveau international », écrit l'un d'entre eux. Seules des erreurs de détail, des maladresses ont été relevées. J'exprime ici ma gratitude à ceux qui m'ont permis de redresser certaines inexactitudes en vue de la publication d'un article plus complet dans la revue *Gallia*.

J'avais écrit que le casque n'était pas fonctionnel, et j'envisageais, sans le dire, une interprétation par un artiste celte du casque corinthien. En fait, me dit-on, les cavaliers du chaudron de Gundestrup portent de simples cervelières à rebord et, sur le casque, les yeux n'ont rien à voir avec la chouette d'Athéna ; ils correspondent à l'atrophie de la vue du casque corinthien. En fait, le cimier mis à part, ce casque est purement et simplement une des variantes du type « romano-corinthien » ou « étrusco-corinthien », encore utilisé par certains légionnaires à la fin de la République (34). Il apparaît, pour la première fois, sous cette

(34) P. Couissin, *Les armes romaines*, Paris, 1926, p. 151 et J. Harmand, *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50 avant notre ère*, Paris, 1967, p. 71 et fig. I.

forme, sur l'autel dit de « Domitius Ahenobarbus », actuellement daté vers 40 av. J.-C.

On voit que ces détails nous apportent un nouvel élément d'appréciation, et font pencher la balance en faveur d'une date assez haute.

Le cimier à support aviforme n'est pas sans parallèle méditerranéen. Le cygne lui-même a été apprécié par les Anciens pour sa valeur ornementale. On l'utilisait volontiers pour le mobilier domestique, comme décor de poteries, de miroirs, de passe-guides, de pieds de meubles, etc... (35) et les Romains ont probablement emprunté le thème à la toreutique alexandrine (36). Le canard et l'oie ont eu également, dès le IIIe-IIe millénaire, à Byblos et Ras-Shamra par exemple, une valeur symbolique (37). C'est vrai, mais il ne faut pas exclure à priori une *interpretatio Romana* d'un symbole celtico-armoricain, car le cygne n'est nullement lié à Athéna-Minerve, mais plutôt à Jupiter, Apollon, Diane, dans la religion romaine.

Le cimier proprement dit trouve un parallèle à Bavai (38) et je pense que la gorge en U qui forme sa section était destinée à soutenir une aigrette de plumes véritables, fixées à la cire.

M. Louis Richard, qui prépare, on le sait, le recueil des bronzes romains de Bretagne, m'a adressé une longue lettre détaillée, dont je le remercie, dans laquelle il me fait part de ses observations.

Il remarque que les bras et les pieds sont beaucoup trop petits en proportion de la tête, ce qui choque, compte tenu de la virtuosité d'exécution du visage, du cygne et du cimier.

Les pieds sont très particuliers. J'avais souligné que la robe de la déesse n'atteignait pas la cheville. Or, après avoir dépouillé tous les recueils de bronzes, le Manuel de Ch.

---

(35) C. Boube-Picot, *Les lits de bronze de Maurétanie Tingitane*, dans *Bull. arch. Maroc*, IV, 1960, p. 255. sqq.

(36) Th. Schreiber, *Alexandrinische Toreutik*, p. 318, n° 7.

(37) M. Le Glay, *Saturne Africain, Histoire*, Paris, 1966, pp. 209-210.

(38) G. Faider-Feytmans, *Recueil des Bronzes de Bavai*, Paris, 1957, n° 128.

Picard, celui de M. Bieber (39), L. Richard a remarqué que, toujours, dans les représentations féminines, femmes ou déesses, en marbre ou en métal, fut-ce même sur les stèles funéraires où le personnage est représenté assis, on ne voit jamais que l'extrémité des pieds, nus ou chaussés. Seule Artémis-Diane est représentée avec une tunique courte. Pour ma part, j'ajoute que les chaussures de la déesse se rapprochent beaucoup de celles que porte le Dieu gaulois Sucellus-Dispater (40). Alors, ne peut-on pas dire qu'il y a eu à l'origine deux statues, l'une d'Artémis ou d'un personnage masculin, l'autre de Athéna-Minerve ? Je préférerai y voir une fusion syncrétique.

Le style de l'œuvre est-il celtique on non ? L'autonomie d'un style celtique de l'Indépendance se voit contestée aujourd'hui de plus en plus (41). « L'effort esthétique des Celtes, dit M. J. Harmand, aboutit sous la domination de Rome au réalisme, mais ce réalisme prend ses distances par rapport à l'académisme hellénisant. En fait, la statue de Dinéault impressionne, non point par des traits de primitivisme, mais au contraire par sa maîtrise totale du rendu de la forme, peut-être de l'art du portrait, et par sa souplesse non académique. Cette Minerve, peut-être claudienne, a pour terme de comparaison ad hoc la tête de Prilly ; elle se situe très loin de celle de Bordeaux, qui a encore des contacts avec les bronzes indigènes pré-romains. Or, rien n'est moins celte par la technique et l'esthétique que la statue de Kerguilly en Dinéault. Elle est l'une des réalisations saisissantes de ce courant réaliste gallo-romain que l'on retrouve également dans l'énorme dépôt de bois

---

(39) Picard C., *Manuel d'archéologie grecque, La sculpture*, Paris, 1935 à 1966.

Bieber, M., *Die antiken Skulpturen und Bronzen des koniglichen Museum Fredericianum in Cassel*, Marburg, 1915.

(40) Voir notamment la statue de Dispater-Sucellus du Musée Calvet d'Avignon, H. Rolland, *Bronzes antiques de Haute-Provence*, p. 32, n°12 ; celle de Dispater-Sucellus de Lillebone, E. Esperandieu, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime*, p. 24 et pl. II, n° 9 ; celle de Dispater-Sucellus de Besançon, P. Lebel, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon*, t. V, pl. II/IV et p. 17, n° 3.

(41) Notamment par F. Benoit, *Art et dieux de la Gaule*, Paris, 1969, et J. Harmand, *Les Celtes au second Age du Fer*, Paris, 1970.

votifs de Chamalières, près de Clermont-Ferrand, où l'on a découvert, il y a deux ans, le buste en bois d'une aristocrate en costume indigène, d'un réalisme total qui évoque les meilleures productions des sculpteurs sur bois français ou allemands du XVe siècle ».

Des réticences plus grandes se sont fait sentir pour utiliser le nom de « Brigitte ». N'étant pas spécialiste de l'histoire des religions, je me retranche derrière M. J. de Vries, professeur à l'Université d'Utrecht, qui affirme l'identité de l'irlandaise Brigit et de la Minerve Gauloise (42). M. P.-M. Duval, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes, emploie la forme « Brigitte » (43).

Le problème est simple : l'existence d'une Minerve gauloise, différente de la Minerve romaine, est sûre. On ignore son nom celtique, mais le surnom gaulois de « Belisama » lui est donné parfois, ce qui peut se traduire par « la très rayonnante ». Puisque nous avions à baptiser la statue d'une Minerve gauloise, datant du début de la période romaine, et trouvée dans le Finistère, pourquoi aurions-nous donné la préférence à un nom latin plutôt qu'à un nom celtique ? D'autant plus que nous connaissons au moins un parallèle dans l'antiquité. Lorsque l'empereur Septime-Sévère, au début du IIIe siècle ap. J.-C., voulut mettre de l'ordre dans la province de Bretagne, au pays des Brigantes, il utilisa, pour canaliser les énergies, une divinité locale, « Brigantia », qu'il assimila à Minerve, à la Victoire et à Junon. Le Musée d'Edimbourg possède une stèle dédiée à Brigantia, ornée d'un bas-relief la représentant : ses attributs sont ceux de Minerve, le casque à panache, la robe portant l'égide, la lance et le bouclier. Des attributs complémentaires, des ailes, une couronne murale, un globe et une stèle omphaloïde en font une divinité syncrétique (44). Si le nom de « Brigantia » ne figurait pas au pied de la stèle, on parlerait également de Minerve. Aussi, ne croyons-nous pas avoir dépassé les limites de la probité scientifique en appelant « Brigitte » la petite déesse de Kerguily en Dinéault.

---

(42) J. de Vries, *La Religion des Celtes*, Paris, 1963, pp. 86-88.

(43) P.-M. Duval, *Les Dieux de la Gaule*, Paris, 1957, p. 94.

(44) N. Joliffe, *Dea Brigantia*, dans *Archaeological Journal*, XCVIII, (1941), pp. 36-61.

DOUARNENEZ, Le Guet, Plomarc'h, Ploaré, Trégouzel.

Pendant que tout Douarnenez recherchait les traces évanescentes de la ville d'Is sur la plage de Trez-Malaouen, et suivait dans la presse les polémiques acerbes entre partisans et adversaires de la cité mythique, les fondations d'un immeuble, sur la pointe du Guet, traversaient allègrement une couche d'occupation romaine, sans que quiconque s'en préoccupât. Pourtant, ce n'est pas en mer qu'il faut chercher la réponse au problème des origines de Douarnenez, mais sur le littoral, dans la ville elle-même, à Plomarc'h, à Ploaré, à Trégouzel, etc...

Parmi les objets découverts dans les cuves de salaisons de Plomarc'h, figure un poinçon taillé dans un andouiller de cerf. Sa petite extrémité s'orne d'une rosette à 10 branches (fig. 3). Lors des fouilles en 1955, M. Fleuriot a déjà signalé un outil identique (45).

Il ne fait aucun doute que ces poinçons ont servi à décorer des poteries, selon une pratique répandue à l'époque gauloise, négligée pendant les premiers siècles de l'occupation romaine et remise en faveur à partir du IVe siècle.

Au cours de nos fouilles de Kervenennec, en Pont-Croix, un tesson décoré selon cette technique a été mis au jour dans une couche du IVe siècle ap. J.-C. (fig. 3).

Ces deux trouvailles, fort minces par la taille, sont cependant importantes pour l'histoire de la poterie, car les outils utilisés par les potiers sont rarement retrouvés et c'est la première fois qu'on signale en Armorique des poinçons permettant le décor par estampage.

Il faut d'ailleurs signaler l'existence, dans la collection Queinnec, d'un tesson de poterie peinte, fragment de vase ovoïde en poterie oxydée et vernie, décoré de fines bandes horizontales grises (fig. 3). Quelques rares autres fragments de poterie peinte du IVe siècle ont été découverts en Bretagne (46).

Ces petits objets illustrent le grand renouveau des techniques, des formes, des décors de la céramique commune

(45) *Gallia*, t. XV, 1957, fasc. 2, pp. 186-190.

(46) J. André, dans *Ogam*, t. XII, sept. 1960, pp. 303-304.

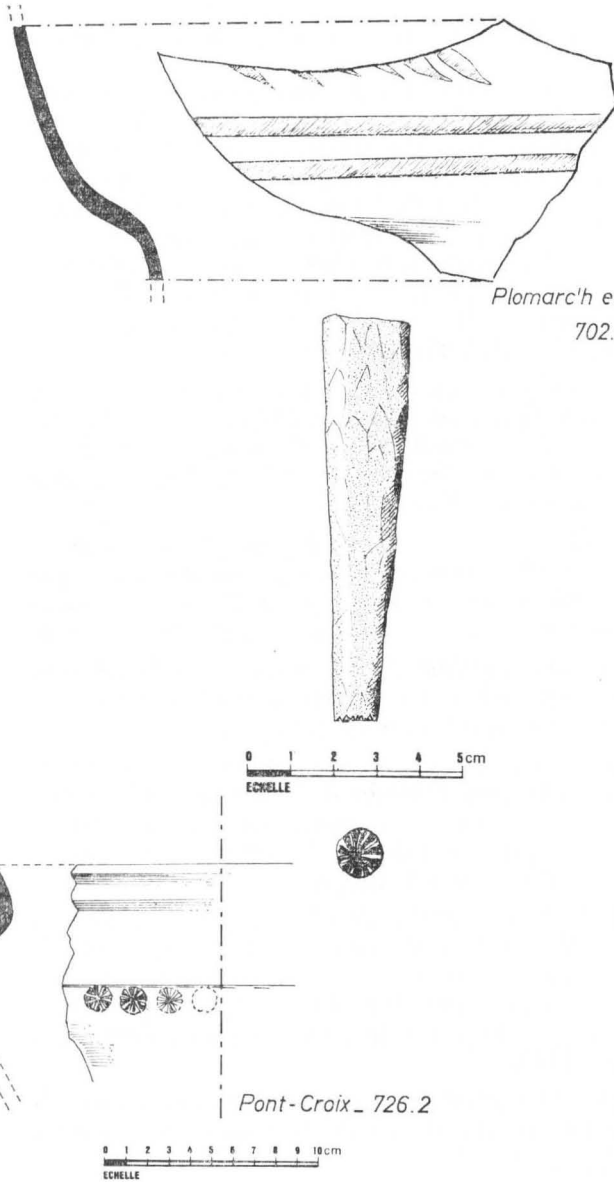

Fig. 3. — *Poinçon en os provenant de Plomarc'h en Douarnenez. 702.06 : fragment de poterie peinte ; 726.2 : poterie décorée par estampage au poinçon, provenant de* Pont-Croix *(Finistère).*

à la fin de l'époque romaine. Pour rester dans le domaine de la décoration, on voit se substituer à la technique du peignage, utilisée presque uniquement au IIe et IIIe siècles, l'ornementation à la molette, l'estampage au poinçon, la peinture. L'étude de cette réapparition de l'inspiration gauloise n'est pas encore suffisamment avancée pour que l'on en connaisse les causes. Seules des études de détail comme les nôtres permettront, le jour où les ordinateurs auront emmagasiné assez de données, d'en apercevoir les origines et d'en suivre la diffusion.

A Trégouzel, où pourra avoir lieu une fouille très fructueuse, si le bulldozer ne nous devance pas, une prospection de surface a permis de découvrir un tesson de céramique d'Argonne, décoré à la molette, daté des années 340-360 ap. J.-C. (47). Cela prouve qu'au IVe siècle, ce temple romano-celtique était encore ouvert aux fidèles.

A Ploaré, vers 1905, le fossoyeur apporta à Mlle M.-M. Queinnec un lot de monnaies du Moyen-Age.

M. E. Guibourg, notre confrère, a bien voulu les étudier pour nous : on y trouve 11 pièces de Charles de Blois, 8 de Jean IV, une de Philippe VI de France. La date d'enfouissement pourrait être 1380.

Les trois signatures sur poterie sigillée, découvertes à Plomarc'h, ont été lues ainsi par M. B. Hartley :

AUCELLA, estampille III b, forme 18/31-31, /AVCIILL AM ; Lezoux, c. AD 150-180,

DIVICATUS, IVa, 33, DVIC A, Lezoux, c. AD 145-175,

GEMENUS, estampille Ia, 18/31 ou 31, GEMENI. M., Lezoux, c. AD 155-190.

Cette dernière lecture remplace, définitivement nous l'espérons, celle de P. Merlat (48) et celle de P. Galliou (49).

---

(47) Un grand pas en avant a été fait dans l'étude chronologique de la céramique sigillée d'Argonne par l'article de M. W. Hubener, *Eine Studie zur spatromischen Radchensigillata*, dans *Bonner Jahrbucher*, 1968, pp. 241-298.

(48) P. Merlat, dans *Gallia*, t. XV, 1957, p. 187.

(49) P. Galliou, dans *Ann. de Bret.*, 1970, p. 221.

GUILER-SUR-GOYEN, Lanzaludou-Huella (0,9 - E).

Un site gallo-romain a été redécouvert récemment sous un chemin abandonné, longeant un pré nommé « park men » (le champ aux pierres). Le « sondage » irrégulier, fait par M. Mignon, montre un fragment de mur en petit appareil avec des inclusions de briques et un sol bétonné. M. J.-P. Le Bihan, correspondant de la Direction des Antiquités Historiques pour le Sud-Finistère, a recueilli, dans une première visite de reconnaissance, des fragments de tuyaux de chauffage (*tubuli*) qui indiquent la présence d'un hypocauste.

Il semble que ce site ne soit pas inédit et qu'il ait été déjà signalé dans le passé.

HANVEC, Lanvoy, Glugeau (7,0 - S).

M. Nédélec m'a apporté pour étude différents tessons provenant de l'estran de la rivière du Faou, en face de la chapelle de Lanvoy. Ces tessons, datant de la fin de la période médiévale, ont été extraits d'une couche d'occupation avec foyers, actuellement submergée à marée haute. Le niveau de la mer a-t-il monté depuis cette époque dans la région ? Un polder a-t-il momentanément isolé une partie de la côte ? Nous ne saurions le dire.

Le site gallo-romain voisin du Glugeau a livré une attache de ceinture à deux crochets, en bronze, dont la composition est la suivante :

Cu : 72,4 % - Sn : 10,8 % - Pb : 10,8 %
As : 0,005 % - Sb : 0,02 % - Ag : 0,10 %
Ni : 0,007 % - Fe : 0,001 % - Zn : 0,20 %
(analyse : J. Bourhis).

KERLOUAN, Rumiqueal (1,5 - N).

La presse a annoncé, au mois de mars 1972, la destruction d'une motte féodale sur le tracé d'un nouveau chemin vicinal. Grâce à des contacts étroits entre la municipalité de Kerlouan et la direction des Antiquités Préhistoriques de Bretagne, M. J. Briard, accompagné de MM. Leroux,

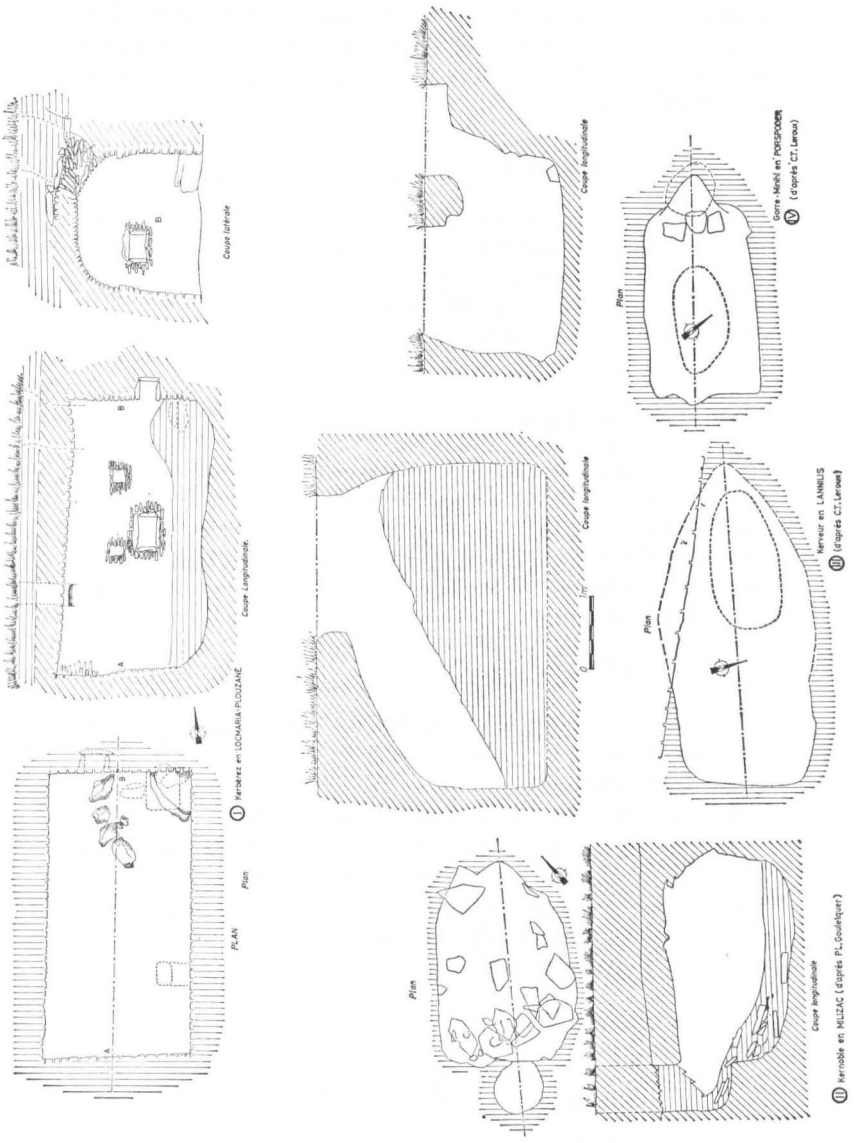

Fig. 4. — *Souterrains médiévaux découverts en 1972*

Onnée et Lecerf, a pu surveiller les travaux. En fait, il ne s'agissait que d'un tertre artificiel, composé de terre humide noire argileuse, d'ardoises, de poteries modernes blanches vernissées, provenant, sans doute, des déblais de quelque construction voisine.

LANNILIS, Kerveur (1,0 - SE).

Dans le petit jardin de Mme Uguen, les pluies de l'hiver ont provoqué l'effrondement de la voûte d'un petit souterrain à une seule salle. L'amoncellement des terres de la voûte n'a pas permis la fouille de ce souterrain qui, par sa section ogivale, semble appartenir à la série des souterrains « médiévaux » (fig. 4, III).

LANNILIS, Penhoat (3,0 - SO).

Un souterrain découvert lors d'un labour a été rebouché immédiatement par le propriétaire, dans la crainte d' « ennuis » avec les archéologues officiels. Nous ne savons donc pas à quelle catégorie appartient cette cachette. A proximité, de nombreux fragments de tuiles à rebord indiquaient un habitat romain.

LA MARTYRE, Le Bois Noir (2,2 - O).

D'après des renseignements fournis par M. J. Bazin, j'ai pu intervenir, avec une petite équipe, avant la destruction totale d'un petit site romain, dans la parcelle n° 263, section B du cadastre, appartenant à M. Léon.

Un petit bâtiment rectangulaire (5 m × 4 m) ouvert au Nord, avait été épierré sur trois de ses côtés. Parmi les déblais, ont pu être recueillis un fragment d'amphore à pâte rouge très fruste (forme Dr. 1), un vase Drag. 38 à collerette (Lezoux, 100-250 ap. J.-C.).

LA ROCHE-MAURICE, Valy-Cloistre (4,0 - E).

Nous avons commencé, en 1971, la publication du nouveau site romain du Valy-Cloistre. Après avoir décrit le

(50) Voir *la Chron. d'arch. ant. et médiév. 1971*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finist.*, 1971, p. 41-48.

bâtiment des bains, nous annoncions la poursuite des travaux, qui furent terminés en 1972. Aujourd'hui, nous avons là un bel exemple de ferme romaine d'importance moyenne (51).

A proximité des bains, la photographie aérienne montrait les traces d'un grand bâtiment, dans lequel on reconnaissait la maison d'habitation. Elle est formée d'un grand rectangle orienté du Nord au Sud et faisant face à l'Ouest. Nous n'avons retrouvé que les fondations des murs, en moellons de schiste et de quartzite de la région, très difficiles à travailler. Un pan de mur, tombé sans se défaire à l'intérieur, montre une succession d'assises de briques et d'assises de pierre et nous pouvons penser que l'ensemble de la construction était ainsi appareillé (fig. 5). Le plan, à l'intérieur, est parfaitement logique (fig. 6) : il s'ordonne autour d'une pièce centrale, ouverte sur un corridor. De part et d'autre de cette salle rectangulaire, deux couloirs étroits conduisent dans les pièces d'habitation qui sont donc ainsi totalement isolées de la partie « publique ». Toutes les salles ont un sol de béton léger, incorporant un cailloutis et des fragments de briques. Le sol est lui-même consolidé par un hérisson de pierres. Au Nord, une grande salle, H, faisait office de salle commune : on y a trouvé un foyer sommaire, de la céramique en abondance, des poignées et des clous ornementaux, provenant du mobilier. Dans l'angle nord-est, plusieurs *tegulae* étaient posées côte à côte sur le sol. Le couloir G permettait d'aller également dans la petite salle F, placée derrière la salle centrale. Au Sud, un autre couloir reliait au corridor la salle C, qui possède également un foyer construit en fragments de tegulae. Une enfilade de portes permettait de communiquer librement avec toutes les pièces de l'arrière. On peut remarquer une sorte de double destination dans la distribution de ces salles, par rapport aux deux corridors et à la pièce centrale F : deux salles de séjour, l'une très grande, en H, l'autre plus petite, en C. Ne faut-il pas y voir une indication sur la composition de la famille qui habitait là ? Par contre, on entrait de l'extérieur dans la salle B.

(51) R. Sanquer et P. Galliou, *Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice (Finistère)*, dans *Ann. de Bret., t. LXXIX*, 1972, pp. 215-251.

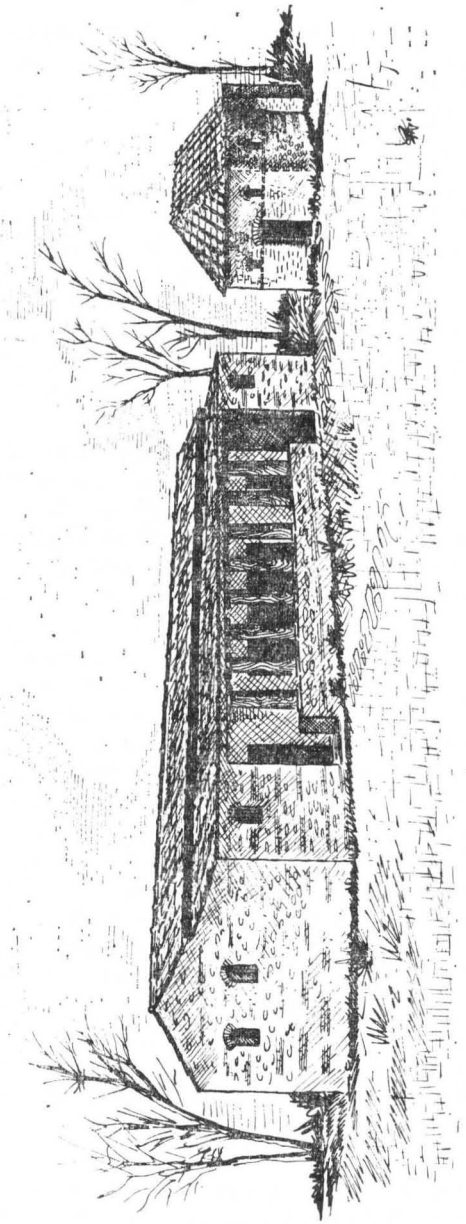

Fig. 5. — *Reconstitution hypothétique de la villa de Valy-Cloistre en La Roche-Maurice.*

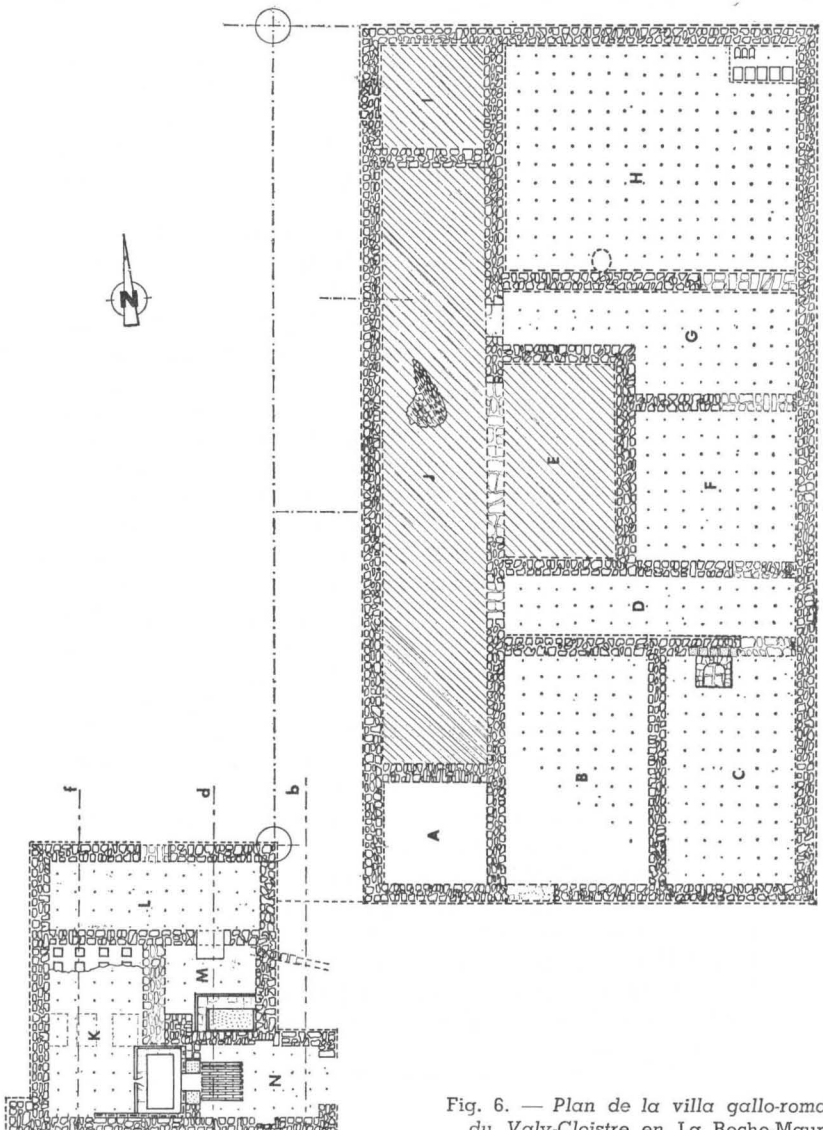

Fig. 6. — *Plan de la villa gallo-romain du Valy-Cloistre* en La Roche-Maurice

La partie hachurée indique l'étendu de la zone incendiée.

Le corridor de façade était flanqué de deux petits celliers « latéraux », selon un plan parfaitement connu et répertorié : il s'agit du « cottage house » des archéologues britanniques (52), dénomination que nous avons essayé de rendre, dans une publication récente (53) par le terme de « maison de campagne ». Il convient, en effet, de ne pas nommer uniformément « villa » toute construction romaine, mais le vocabulaire adéquat n'a pas encore été trouvé en français.

Un détail, cependant, ne nous semble pas avoir été encore mis en lumière, dans ce plan : il fait, en effet, une place particulière à une grande salle formant un tout avec le corridor. Bien que non ignoré ailleurs, il semble avoir connu une certaine vogue en Armorique. L'établissement gallo-romain, découvert en 1857 à Tréalvé en Saint-Avé (Morbihan), a un plan très proche de celui du Valy-Cloistre : une galerie-façade de 25 m, flanquée de deux celliers, donne accès, sans porte, à une vaste salle carrée. Les autres pièces d'habitation sont disposées symétriquement de part et d'autre. Enfin, dans le grand complexe gallo-romain de Kerhan-en-Arradon (Morbihan), la demeure centrale obéit encore au même plan et les dimensions sont à peu près les mêmes (54). Dans tous ces exemples, on fait une distinction entre une partie publique et une partie privée, isolée du reste. On peut se demander s'il n'y a pas là un reflet d'une coutume exprimant le statut social des membres du domaine : on imagine très bien le propriétaire foncier recevant périodiquement les « fermiers » de son domaine derrière une table placée dans la salle centrale, tandis qu'attendent leur tour, groupés dans le corridor, les « clients » venus verser leur dû.

La maison d'habitation n'a livré aucun document de l'époque de construction, que nous avons datée, grâce aux thermes, des années 60 à 80 ap. J.-C., ce qui montre, en particulier, que le mode de construction à chaînage de briques n'a pas attendu le règne d'Hadrien (117-138 ap. J.-C.) pour s'imposer dans les campagnes gauloises.

(52) A. L. F. Rivet, *The Roman villa in Britain*, Londres, 1969, pp. 52-53.

(53) Cf. note 51.

(54) Cf. *Bull. de la Soc. arch. du Morbihan*, 1858, p. 55 et 1865, p. 73.

Mais la maison nous renseigne mieux sur le moment de l'abandon. Il y a eu un incendie partiel : le corridor de façade, les deux celliers et la salle centrale, toute la partie publique donc, étaient recouverts d'une épaisse couche de cendres. Assez curieusement, la quasi-totalité des objets recueillis se trouvait dans la partie nord surtout dans le cellier I, comme si l'on avait accumulé là tout le mobilier de la maison avant l'incendie, selon la réflexion de l'un des fouilleurs (M. J.-Y. Eveillard).

La monnaie la plus récente est un sesterce de Lucius Verus, découvert dans le couloir G, sur le béton du sol, Elle a été frappée en 161 et a relativement peu circulé. Au même niveau, sous l'une des tuiles du coin nord-est de la salle H, un sesterce usé d'Hadrien permettait de mesurer la différence d'usure entre deux monnaies circulant au même moment, mais frappées à 30 ou 40 ans d'intervalle.

Quatre estampilles sur poterie sigillée ont été retrouvées dans la couche brûlée. Analysées comme les autres par M. B. Hartley, elles ont fourni les noms de :

DIVIXTUS, forme 30, Lezoux, 160-195 ap. J.-C.
CLEMENS, forme 79 R, Lezoux, 165-195 ap. J.-C.
MATARIANUS, forme 80, Lezoux, 150-190 ap. J.-C.
VENERANDUS, forme 79 R, Lezoux, 150-190 ap. J.-C.

Rien ne s'oppose donc à ce que l'on place la destruction de la maison d'habitation dans le dernier quart du IIe siècle, quelques années après l'émission du sesterce de Lucius Verus, entre 170 et 180 ap. J.-C.

Depuis quelque temps, nos remarques sur la stratigraphie de Keradennec en Saint-Frégant nous ont conduit à placer une première vague de destruction des villas rurales vers cette époque (15). Le fait est confirmé par une étude faite à Nantes sur les troubles en Gaule à la fin du IIe siècle, due à M. Michel Provost, aujourd'hui professeur agrégé d'histoire. De nombreux trésors monétaires ont été enfouis à cette époque (55). Le bâtiment thermal aurait été réutilisé plus tardivement.

(55) Je dois ce renseignement à M. J. Desanges, professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Nantes. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de mes remerciements.



Fig. 7. — *Brique inscrite provenant du Valy-Cloistre en* La Roche-Maurice

La vie dans l'établissemeent est conforme à ce que l'on connaît par ailleurs : une Vénus anadyomène en terre blanche, deux charnières de coffret en os, un ardillon de fibule, une coupe de verre ne nous changent guère des trouvailles habituelles. Les salles étaient décorées de peintures, mais nous n'avons retrouvé que des fragments du lambris rouge-brun. Par contre, un document écrit, très important pour l'histoire de l'Armorique, peut apporter un argument de poids dans la querelle du breton, langue celtique importée ou langue gauloise maintenue.

Dans la couche brûlée du corridor, une brique à pâte blanche, brisée en partie, a été retrouvée. Des caractères en lettres capitales y sont inscrits à la pointe, après cuisson (56). Il semble qu'il y ait là deux textes, disposés en sens inverse. De l'un, nous avons les trois dernières lignes, de l'autre, la première. On peut lire ceci (fig. 7).

DODIR CCLXI	CUNI LXXXIII
	/APITI LXXXVI
	MAM LXXXIIII
	X X X

Dans les deux cas, on trouve dans chaque ligne un mot et un nombre : Cuni : 83 ; /apiti : 86 ; Mam : 184 et Dodir : 261.

Nous laissons aux spécialistes des langues le soin de débrouiller ce message. M. le chanoine Falc'hun a bien voulu me dire que le mot *Dodir* est identique au passif ou à l'impersonnel du verbe gallois moderne *Dodi* = placer, poser, mettre. On peut donc supposer qu'il signifie « on met, on place ». La désinence en « r » est encore très vivante en breton. Les autres mots sont des substantifs au nominatif pluriel en « i », encore utilisé en breton, mais qui a disparu en Pays de Galles. Peut-on en tirer la conclusion que la langue parlée en Armorique, vers 200 ap. J.-C., était très proche du brittonique insulaire ?

Depuis nos prospections et nos fouilles dans le triangle Landerneau-Sizun-Hanvec, nous constatons la présence, dans cette région, d'un habitat rural de taille moyenne et

(56) D'autres tuiles inscrites après cuisson ont été découvertes récemment à Châteaubleau, voir J.-P. Burin, *Gravures sur tuiles découvertes à Châteaubleau*, dans *Forum*, I, 1970, pp. 73-78.

même petite (57), délaissant les grandes villas agricoles du Léon et les villas de luxe du Sud-Finistère. Ainsi s'amorce une étude différentielle de l'habitat rural en Armorique.

LE GUILVINEC, en mer.

Un canon hollandais en bronze, datant de 1615, a été découvert sur le littoral de Saint-Guénolé. Il a été attribué au Musée de la marine. Un canon similaire, ayant été remonté à quelque distance de là en 1968, il est fort probable qu'une épave se trouve à proximité.

LE TREHOU, Run Guen (5,0 - SO).

Dans la parcelle cadastrale n° 188, section F, un agriculteur a détruit, il y a plusieurs années, un monticule dans lequel il a constaté la présence de murs. Aujourd'hui, on y trouve encore de très nombreux fragments de tuiles et de pierres de petit appareil (Renseignements : F. Le Bot ; enquête : P. Galliou).

LOCMARIA-PLOUZANÉ, Penher - Kerbérez (4,0 - S) (fig. 4, I).

Au cours de l'été dernier, la presse locale (Le Télégramme du 9 août 1972) signala la découverte fortuite d'un souterrain voûté, par un groupe de jeunes gens désirant creuser un foyer dans la cour d'une ferme du village de Penher, appartenant à M. Coatanea.

Les circonstances de la découverte ont permis de conserver intégralement l'un des exemples les plus parfaits de ces cachettes peu connues, qui nous donnent une vision frappante de l'insécurité des siècles passés et nous permettent de ressentir, d'une manière tangible, l'angoisse que provoquait l'irruption des soldats dans les campagnes bretonnes aux temps troublés où catholiques et protestants, Français, Anglais, Espagnols, essayaient de conquérir les âmes à la

(57) Le plan de la ferme gallo-romaine de Kergréac'h, en Sizun, est donné par L. Pape, dans les *Documents de l'Histoire de la Bretagne*, p. 61, fig. 32. Voir également ci-dessous, à La Martyre, Le Tréhou, Ploudiry, Commana (*CAAM* 1971, p. 26), Irvillac (*CAAM* 1970, p.49), etc...

pointe de l'épée. Il est certain que chaque ferme possédait sa cachette, plus ou moins bien aménagée, où, à l'annonce d'un danger, femmes, enfants, vieillards, se glissaient et devaient vivre, dans un petit espace clos et sombre, pendant des heures et des jours entiers. Le site de Penher est particulièrement exposé : à moins de 300 m de la côte, à l'entrée du goulet de Brest, face à Camaret, les cultivateurs qui exploitaient ces terres devaient sans cesse avoir l'œil fixé sur l'horizon et essayer de discerner le pavillon des vaisseaux qui s'approchaient du littoral. Il n'est pas exclu, qu'à d'autres moments, ces caches n'aient servi à certains contrebandiers pour entreposer leurs marchandises ou pour échapper aux gabelous.

Une salle rectangulaire de 4 m × 2,50 m a été creusée dans le schiste jusqu'à une profondeur de 2,50 m. Des murs formés de moellons sans ciment ont été dressés verticalement jusqu'à 1,20 m ; deux niches, encadrées de pierres plus grandes, permettaient de ranger quelques objets usuels. Une voûte en plein cintre sur coffrage — on aperçoit l'emplacement de deux poutres — recouvre la salle dans laquelle on peut se tenir debout. Un orifice étroit, de section rectangulaire, servait de bouche d'aération. L'entrée se faisait sur le côté, dans l'un des angles, par une trappe que cachait une grande dalle. Des marches sommaires étaient disposées dessous, pour recevoir les arrivants. Le sol était recouvert d'une épaisse couche de terre glaise, dans laquelle 5 ou 6 tessons permettent de proposer une datation approximative. Peu étudiée jusqu'ici, la poterie commune du Moyen-Age et des premiers siècles des Temps Modernes est loin d'offrir les mêmes possibilités de datation que la poterie romaine, par exemple. Force nous est de nous contenter d'une période qui va du XVe au XVIIIe siècle.

Cette cache appartient à la série de constructions du même type reconnue sur toute la côte du Léon et dont nous avons commencé l'étude l'année dernière (50). La trouvaille d'une bourse, contenant des monnaies de la seconde moitié du XVIe siècle, dans un souterrain de la commune voisine de Plouzané, nous a permis de proposer une première date.

Rien dans les trouvailles de Penher ne vient infirmer cette possibilité.

Il serait bon que quelques-unes de ces cachettes soient

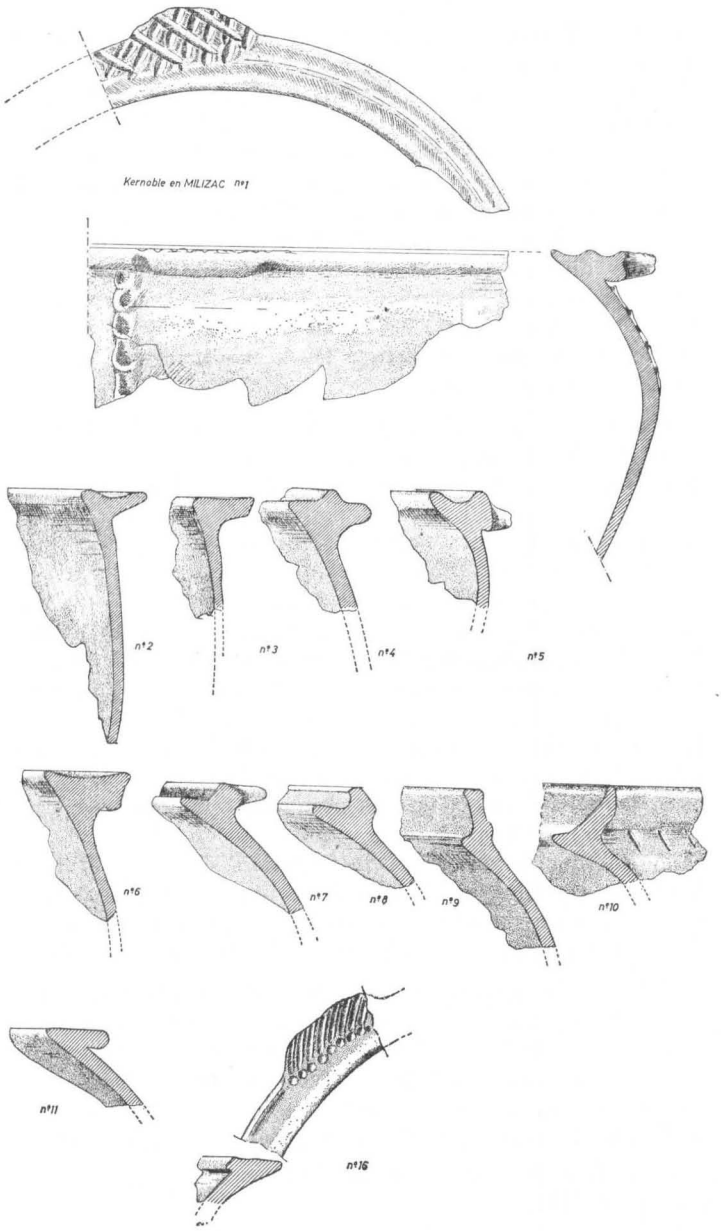

Fig. 8. — *Fragments de poteries onctueuses (ex-séricitiques) provenant du souterrain de Kernoble en* Milizac.

protégées et conservées pour l'avenir, à titre d'exemple. Celle de Penher mérite d'être l'une des premières. Nous nous emploierons à la consolider et à la préserver.

MILIZAC, Kernoble (3,3 - SO) (fig. 4, II).

Un petit souterrain « médiéval » a été découvert au mois de mai 1972, dans un champ voisin de la ferme de M. Milin. Comme il arrive fréquemment, le poids d'une lourde machine agricole a provoqué l'effondrement de la voûte. La fouille a été menée par M. P.-L. Gouletquer, chargé de recherches au C.N.R.S., venu s'incorporer, cette année, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brest.

Sans voûte, formée d'une seule salle creusée dans l'arène granitique, non parementée de pierres, de forme ellipsoïdale, de section ogivale, la salle ne pouvait guère abriter plus de deux à trois personnes. Le puits d'accès, oblique, avait été bouché de grosses pierres, qui se sont éboulées en cône. Aucun conduit d'aération n'a été décelé.

Par contre, le mobilier était très abondant, réparti surtout près de l'entrée : grands vases pansus, en poterie onctueuse et en poterie blanche ornée de traces de doigt (fig. 8).

Très semblable au souterrain de Gorréminihy en Lanildut et à celui de Lannilis, il appartient au type le plus simple, presque identique au souterrain gaulois.

PEUMERIT.

En bordure d'une route, sur un tas de cailloux, M. Erwann Le Bris du Rest a ramassé un fragment de vase Drag. 30 à décor libre, à scène de chasse, où courent la lionne O. 1546, la biche O. 1814 et un cerf. Les ornements une feuille et la ligne d'oves, sont caractéristiques du style de Paternus (58). On sait que les ateliers de Paternus ont beaucoup travaillé pendant les années 160-190 ap. J.-C. Nous nous étonnons de voir parfois dater l'abandon de la

(58) J. A. Stanfield et G. Simpson, *Central Gaulis Potters*, Londres, 1958, p. 194 et pp. 104-108.

forme Drag. 30 des années 130 ap. J.-C. (59). Il est bien certain qu'elle a duré jusqu'à la fin du IIe siècle ; Divixtus et Paternus, entre autres, en ont fabriqué.

PLABENNEC, Lesquelen (5,1 - SE).

Dans ma chronique de 1967, j'ai signalé le danger qui menaçait la très belle motte féodale de Lesquelen (60). Depuis cette date, avec l'accord de M. Bousquet, directeur des antiquités historiques de Bretagne, M. l'abbé Irien, aidé d'une équipe de lycéens de l'Harteloire à Brest, a entrepris de débroussailler la chapelle en ruines, d'intéresser à ce monument la municipalité et la population de Plabennec et il y est très bien parvenu. Aujourd'hui, l'ensemble est en voie de classement comme monument historique et sera donc protégé.

Poursuivant la mise au jour des vestiges de la chapelle, les fouilleurs ont découvert trois états successifs du bâtiment religieux. Le plan rectangulaire s'agrandit lors de chaque étape, les contreforts se différencient, le mode de construction présente des particularités propres à chaque époque, les poteries sont caractéristiques de chaque niveau. Bref, ce travail, mené régulièrement et avec modestie, est remarquablement efficace et prometteur. Espérons que les lycéens de M. l'abbé Irien obtiendront l'autorisation de continuer la fouille de la motte et qu'une publication complète viendra couronner leurs efforts.

PLOUDALMEZEAU, Ridiny (3,0 - NO).

Averti par M. le Dr. Bleunven, j'ai pu examiner une fosse de 2 m × 1 m, profonde de 0,80 m, creusée dans le jardinet de M. Leborgne. Une couche archéologique de 20 cm d'épaisseur, recouvrant un sol de terre battue, avait livré une grande quantité de poterie gallo-romaine, essentiellement de la céramique commune du IIe siècle (écuelles, vases, ovoïdes, pichets à anse), que nous avons coutume de retrouver sur les sites romains du Nord-Finistère. Quelques

(59) B. Hofmann, *La céramique sigillée*, Notice technique n° 10 du *Groupe d'arch. anti. du Touring Club de France*, Paris, p. 23.

(60) R. Sanquer, *Chron. d'arch. ant. et méd.*, 1967, p. 34.

tessons de poterie sigillée, une coupelle Drag. 33 estampillée... CVM, et une fusaïole complétaient le lot.

Aucun mur n'apparaissait, et il est probable qu'il y a là un fond de cabane, encore très proche des habitations gauloises.

PLOUDIRY, Kernen (3,0 - NE).

Quelques tuiles à rebord ont été reconnues dans un champ situé immédiatement au Sud-Est de la ferme (renseignements : F. Le Bot ; enquête : P. Galliou).

PLOUGUERNEAU, Kerazan Vras (4,0 - NO).

Dans notre chronique de l'année dernière, nous avons rendu compte de notre intervention à Kerazan Vras et nous annoncions qu'un datage au C 14 était en cours, grâce à l'extrême obligeance de Mme Delibrias.

Le résultat nous est parvenu et confirme notre hypothèse. En effet, le résultat de la mesure d'âge par le carbone 14 de l'échantillon n° GIF-2383 du charbon de bois a donné 2350 ± 100 ans, soit 400 av. J.-C. La mesure de contrôle, par le carbone 13, a donné 2346. Il faut donc rajeunir la mesure de 4 ans. Il est assez remarquable de constater que cette date, assez ancienne pour un habitat gaulois, correspond à peu près à celle des souterrains-refuges de la région : le souterrain de Keravel en Plouguerneau est daté de 590 ± 110, celui de Kermoysan en Plabennec, de 400 ± 100 av. J.-C., et M. P.-R. Giot, dans une de ses chroniques des datations radiocarbone armoricaines (*Annales de Bretagne*, 1969, p. 160), constatait que la moyenne des datations de 14 souterrains armoricains était de 410 av. J.-C. Par ailleurs, les travaux de F. Schwappach ont montré qu'il fallait vieillir une grande partie de la céramique gauloise armoricaine et que la poterie armoricaine à décor estampillé s'étendait essentiellement aux Ve et IVe siècles (Ann. de Bret. 1971, p. 80). Ainsi, le village gaulois de Kerazan Vras en Plouguerneau est-il contemporain de celui de Toullouarn en Guissény : 470 av. J.-C. ± 110 (Ann. de Bret. 1970, p. 158).

PLOUGUIN, Kervatous (2,8 - N).

M. Etienne Abily a exhumé, dans un champ au nord de la ferme de Kervatous, une meule romaine intacte, en deux éléments (*meta* et *catillus*). L'ouverture centrale, pour l'introduction du grain, a une forme en croix. A proximité immédiate, mais sans aucun rapport chronologique, M. Abily avait, il y a de nombreuses années, découvert quatre ou cinq tombes de l'Age du Bronze.

PLOUNEOUR-TREZ, Mesnéan.

M. Fr. Abiven a trouvé, dans le champ dit « Park Streat ar C'halvez, n° 401, section C du cadastre, une petite monnaie de bronze (*nummus*) très bien conservée, portant la légende *Urbs Roma* sur le droit, avec le buste de la déesse Rome tourné à gauche, et, sur le revers, la louve à gauche allaitant Romulus et Remus et les regardant ; en haut, deux étoiles. Les lettres de l'exergue ne sont pas lisibles. Ce type de monnaie a été frappé surtout à la fin du règne de l'empereur Constantin, de 330 à 337 ap. J.-C. (Renseignements : Y. Jannès).

PLOUNEVENTER, Kerilien (7,0 - N).

Le Laboratoire d'archéologie de Brest possède, dans ses collections, diverses signatures sur céramique sigillée, provenant de prospections en surface. D'après des estampages à la poudre de graphite, pris sur place par Mme Hartley, M. B. R. Hartley a étudié ces signatures. Le moment est peut-être venu de les publier :

voir tableau page suivante.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST.

M. P. Galliou a obtenu d'étudier un lot de monnaies provenant d'un trésor découvert à Plounévez-Lochrist dans les années 1950, et publié partiellement par P. Merlat (61). On y trouve cinq antoniniani de Gallien (254-268), trois de Claude II (268-269) ; quatre de Tetricus senior et trois de

(61) P. Merlat, *Ann. de Bret.*, 1957, pp. 119-137.

Atilianus	Ia		ATILIANI - OF en cercle	Lezoux	c. AD. 155-190
Banuus	Ia	37		»	c. AD. 160-195
»	Ia	37		»	c. AD. »
Caletus	IIb	37		»	» »
Casurius	IVb	18/31 - 31		»	c. AD. 155-185
Censorinus	IIIa	30 ou 37		»	c. AD 160-190
Doeccus	VIIIc	30		»	c. AD. 165-195
Donicatus	VId	15/17 ou 18		Montans	c. AD. 40-65
Julius Numidus	IIIa	33		Lezoux	c. AD. 160-195
Lucinus	IIa	37		»	c. AD. 160-195
Ollognatus	IIa	79/80		»	c. AD. 160-195
Martius	XVIb	80		»	c. AD. 155-190
Paternus II	XIIIa	37	6 exemplaires	»	c. AD. 160-195
Samillus	IIa	79		»	c. AD. 160-195
Senilis	IXa			»	»
Rosette		46 ?		G. C. ?	Antonin
»		46 ?	Probablement	Lezoux	»

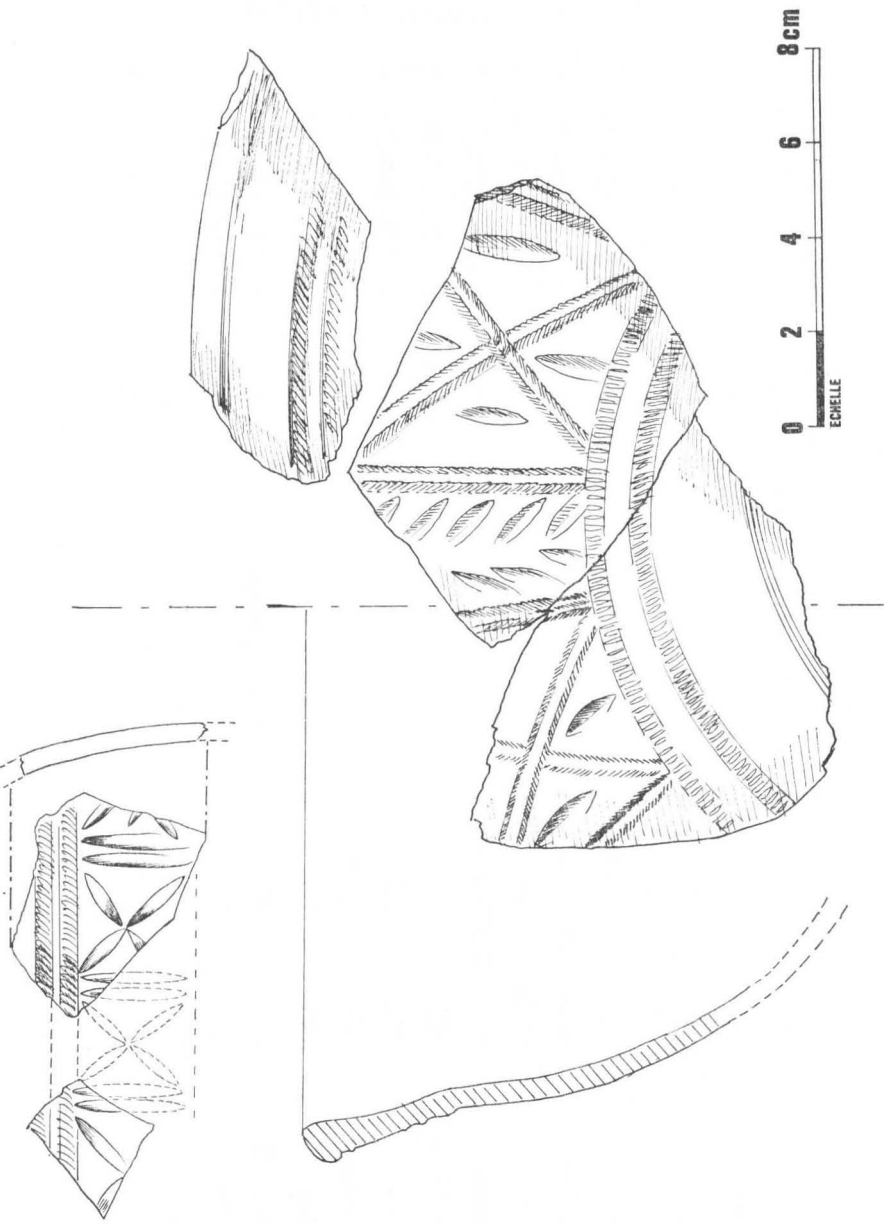

Fig. 9. — *Bol en néo-terra-nigra décoré par incisions à la gouge, provenant de* Plouyé. *Dans l'encart, un tesson analogue trouvé à Kervenennec en* Pont-Croix, *dans un niveau du IVe siècle.*

Tetricus junior (271-274 ap. J.-C.) ; un de Postumus (260-269) et 7 de Victorinus (269-271).

Le lot couvre la période de 266 à 274. L'étude précédente avait montré que la dernière monnaie représentée dans ce lot était une monnaie de Tetricus. Le présent lot ne contredit pas cette conclusion.

PLONEVEZ-PORZAY, Kervel (5,7 - 0).

Les prospections en surface de M. Philippe ont continué et ont produit en particulier une très belle estampille du potier QUARTUS (QVARTI. M.) sur un fond de coupelle Drag. 33. Ce potier, peu connu, travaillait sans doute à Lezoux, dans la seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C.

M. Hartley a examiné également les estampilles trouvées précédemment et publiées dans la chronique en 1970. Les signatures sont celles de POTTACUS (Lezoux, vers 165-195 ap. J.-C.), AVENTINUS (Lezoux, vers 150-180 ap. J.-C.). Quant à celle que j'avais moi-même assignée à Nicephorus, M. Hartley l'attribue, avec hésitation à Victor (?), (Lezoux, ?, vers 155-185 ap. J.-C.).

Enfin, l'analyse de l'alliage de la petite statuette de Mars, publiée en 1969, a donné les résultats suivants :

Statuette de Mars - 704 :

Cu : 79,6 - Sn : 10,5 - Pb : 7,8 - As : 0,04 - Sb : 0,07
Ag : 0,02 - Ni : 0,005 - Bi : 0,003 - Fe : 0,001
Zn : 2 - Mn : —.

PLOUYE.

Le musée archéologique départemental de Quimper possède quelques tessons d'un vase provenant probablement de Plouyé, ainsi que l'indique avec un point d'interrogation, une étiquette collée sur la poterie.

Ce vase, en forme de bol hémisphérique imité du DR 37 en céramique sigillée, est fait d'une terre noire, bien cuite, à l'aspect brillant (fig. 9). La panse est décorée selon la technique de l'incision, empruntée, elle aussi, à la céramique sigillée de Lezoux : entre des lignes guillochées, des panneaux ou métopes s'ornent de fleurs stylisées.

Analogue à un même vase trouvé à Kervenennec en Pont-

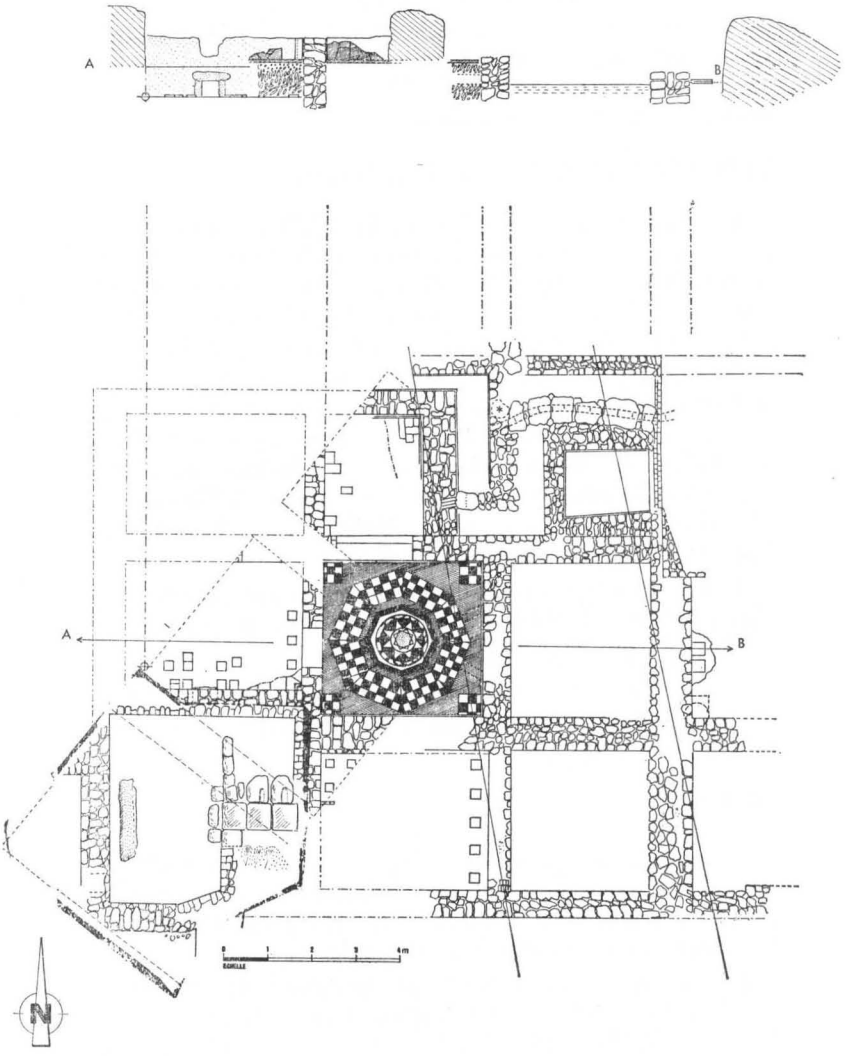

Fig. 10 — *Les thermes de Kervenennec en* Pont-Croix *(état au 15 septembre 1972).*

Croix, dans une couche du IVe siècle, il participe à cette révolution dans les techniques, les formes, les décors, qui caractérise, après les grandes crises de la fin du IIIe siècle, le renouveau des traditions indigènes après la morne stagnation de la céramique commune aux IIe et IIIe siècles, où l'on voit se détériorer, peu à peu, les styles de l'indépendance gauloise.

Grâce aux fouilles des dernières années dans le Finistère, notre connaissance de cette intéressante évolution progresse rapidement.

PONT-CROIX, Kervenennec (3,5 - O).

Deux sondages, en avril et en septembre 1972, nous ont permis de mieux connaître l'ampleur de l'établissement romain mis au jour en 1971 et de poser les jalons d'une campagne de fouilles plus importante en 1973 (62).

Deux chantiers distincts ont été ouverts, l'un sur l'emplacement des thermes déjà dégagés en partie, l'autre, à 65 m de là, vers le nord-ouest, sur une légère butte riche en débris anciens, où le propriétaire, M. Le Corre, extrayait, après chaque labour, d'abondantes plaques d'ardoises.

Les thermes ne sont pas encore entièrement fouillés mais, déjà, leur ordonnance se devine aisément (fig. 10). Le bâtiment complet formait un rectangle de 16 m × 12 m et comprenait 12 salles mesurant en moyenne 4 m × 4 m. Par leur taille, les thermes de Kervenennec dépassent ceux de Gorré-Bloué en Plouescat (9 salles), ceux des Bosseno en Carnac (10 salles) et s'apparentent à ceux de Curun, en Le Gavre (Loire-Atlantique), pour lesquels on s'est demandé s'il ne s'agissait pas de thermes publics (63). Le bâtiment des thermes semble isolé des locaux d'habitation, comme il est d'usage, pour éviter les incendies. Un muretin bas, à l'Ouest, forme peut-être l'amorce d'une galerie.

Les fouilles ont porté sur la partie chauffée, au Sud-Ouest et au centre. Etablie en contrebas, la chaufferie, ou *praefurnium*, est bien conservée. On y voit deux orifices en sous-sol : une entrée de chaleur principale et une secondaire. L'entrée principale est dirigée vers l'Est et alimente un

(62) R. Sanquer, *Chron. d'Arch. ant. et médiév.*, 1971, pp. 56-63.

caldarium déjà aperçu précédemment (62). L'alandier est fait de trois grandes dalles de terre cuite de 62 cm de côté. L'une porte l'empreinte d'une patte de mulet. La paroi Sud a disparu, mais la face Nord est formée de trois lourdes masses de granit sommairement taillées. Au-dessus de ces blocs verticaux, deux autres blocs horizontaux portent deux profondes rainures, où l'on peut voir l'emplacement des deux barres de fer qui supportaient le réservoir d'eau chaude. Un linteau de granit, portant deux encoches verticales à ses extrémités, avait roulé sur le sol du praefurnium au moment de la destruction. Sa longueur et son emplacement laissent penser qu'il était placé en travers du four. Une arcade de pierres fermait l'entrée. Un orifice secondaire, formé de deux blocs de granit surmontés d'une dalle de pierre (cf. coupe A-B, fig. 10), alimentait un hypocauste situé au Nord. Des encoches carrées, situées au milieu des montants verticaux, devaient recevoir un axe sur lequel pouvait basculer un vantail de bois pour régler la chaleur. En avant de cette entrée secondaire, quelques restes d'alandier nous incitent à croire que ce passage correspondait à un état antérieur de la construction. Au Sud de la salle, une fosse rectangulaire était destinée à contenir les cendres (64).

La disposition des couches dans la salle était compliquée. Une couche de cendres s'étendait partout et marquait la dernière période d'utilisation des thermes. Elle était surmontée d'une première couche d'abandon, faite d'une terre jaune mêlée de petits cailloux, sans aucun vestige. Ensuite venait la zone des tuiles, marquant la chute du toit ; puis une nouvelle couche de terre, d'aspect plus blanc, caractérisée par une grande densité de coquillages, témoignait d'une réoccupation des lieux, après la chute de

(63) Thermes romains de Curun en Le Gavre (Loire-Atlantique), Voir L. Maitre, *Bull. arch. du Comité des Travaux hist.*, 1890, p. 434. Thermes de Bossenno en Carnac, voir J. Miln, *Fouilles faites à Carnac, Les Bossenno et le Mont Saint-Michel*, Paris, 1877. Thermes de Gorré-Bloué en Plouescat, voir J. M. Abgrall, dans *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, 1919, pp. 32-48.

(64) Une fosse semblable, destinée à recueillir la cendre, avait déjà été remarquée dans le praefurnium du Perennou, en Plomelin, cf. M. du Marhalla, *Notice sur des constructions gallo-romaines découvertes à Pérennou (Finistère)*, dans *Bull. Mon., III*, n° 4, p. 169.

la toiture. Au-dessus, une zone de déblais, riche en moellons de construction, marquait la chute des murs et l'abandon définitif.

Sous la couche de cendres centrale, les zones étaient moins nettes et moins régulières. On remarquait, de haut en bas :

a) une couche formée de ciment écrasé,

b) une zone de terre brune, non brûlée, riche en tessons,

c) une poche de terre très noire, riche en charbon de bois,

d) une couche de terre glaise,

e) un sol d'argile cuite, recouvert de quelques centimètres de cendres.

L'observation des couches nous permet de distinguer, au moins, trois époques d'occupation : une première occupation correspond au premier sol d'argile cuite, sur lequel est assise l'entrée de chaleur secondaire ; une seconde période coïncide avec l'entrée de chaleur principale et la couche de cendres ; la dernière époque consiste en une réoccupation des ruines.

Au nord et à l'ouest du *Praefurnium*, deux hypocaustes indiquent la présence de deux salles chaudes, mais avec des différences notables : au Nord, les pilettes ont une largeur de 20 cm. Un passage de chaleur, vers l'Ouest, a été bouché par une grande plaque de terre cuite cimentée. Dans l'angle sud-est, une partie de la *suspensura* est restée en place : faite, comme à l'accoutumée, d'un épais béton mêlant les cailloux de rivière et le mortier, elle était recouverte de plaques de calcaire blanc soigneusement jointes. Un lambris de même nature revêtait le bas des murs. Dans l'angle, un unique tuyau de chaleur, fait d'une *imbrex* (tuile ronde), encadré de plaques de calcaire, était encore en place.

L'effondrement de la plus grande partie du sol suspendu nous a empêché d'y retrouver la succession des couches. Cependant, de nombreuses traces de la dernière occupation ont été retrouvées dans la partie supérieure.

A l'Est, le caldarium principal était soutenu par des pilettes de 0,17 cm de côté. Dans l'axe du praefurnium, l'amorce d'un conduit de briques, dirigeant la chaleur vers le centre de la salle, a été aperçu mais n'a pas été dégagé car il se prolonge sous la banquette. Dans la partie en sous-

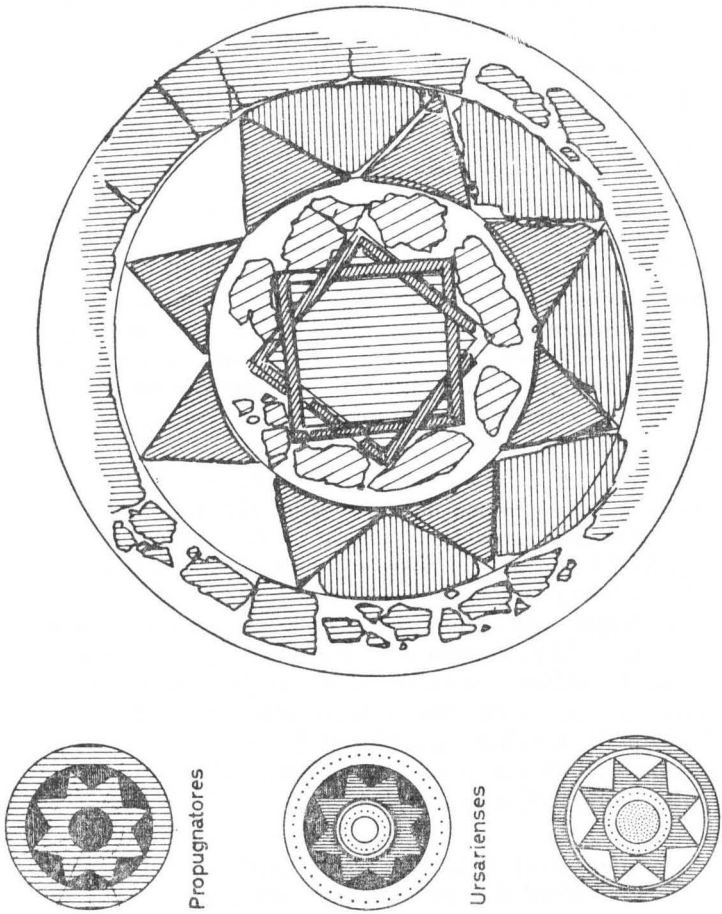

Fig. 11. — *Etoile à 8 branches ornant le centre du tepidarium. — A gauche, emblèmes de légions romaines du Bas-Empire.*

sol, la base des murs est faite de briques. L'emplacement de premiers conduits de chaleur rectangulaires (*tubuli*) est marqué par du ciment rose, à la jonction du sol et du mur supérieur.

Nous savons déjà, par ailleurs, que cette salle était recouverte de fresques à fond blanc et à dessins jaunes. Ici aussi, la chute du sol bétonné, recouvert de plaques de calcaire, a profondément troublé la stratigraphie. e

Au centre, une belle salle, ornée d'un pavement en *opus spicatum*, fut retrouvée intacte, à l'exception de l'angle nord-est, écorné par le bulldozer en 1971. Cette solidité est due au support souterrain du dallage : en effet, le système de chauffage de cette pièce est fait de canalisations rayonnantes, englobées dans une masse de plus de 60 cm de béton. Ces canaux, aperçus en coupe dans le chemin en 1971, aboutissent à chaque angle de la pièce. L'entrée se faisait à l'Ouest, par un conduit menant au centre. Cette entrée, nous l'avons dit, avait été obturée. Le sol portait encore, sous une couche d'abandon de 10 cm, sans aucun vestige, un beau dallage combinant harmonieusement des matériaux relativement modestes : la brique, l'ardoise et le calcaire (fig. 11). Le dessin imite un tapis géométrique : sur un fond blanc, en plaques de calcaire, agrémenté aux quatre coins d'un damier d'ardoises et de calcaire, un octogone de même composition occupe toute la partie centrale. Le milieu, l'*emblema*, est orné d'une étoile à huit branches, en plaques de calcaire triangulaires, dont le centre, par un entrelac de bandes de schiste et de calcaire entourant une brique de pilette, forme une nouvelle petite étoile à huit branches. Ce jeu de carrés, se résolvant en étoiles et en octogones, est du plus bel effet décoratif. D'autres dallages en schiste ou en calcaire sont connus en Armorique, mais ils sont le plus souvent unis, le seul exemple, à ma connaissance, d'un dallage de la même espèce en Armorique nous a été conservé par un dessin de L. Maître, à propos des thermes de Curun en Le Gâvre (Loire-Atlantique), avec lesquels nous avons déjà fait un rapprochement. Il s'agissait alors d'une piscine ronde de 4 m de diamètre, ornée d'un damier d'ardoises et de calcaire combinant carrés, hexagones, octogones et cercles. Le motif à l'étoile n'y figure pas. Ce thème est assez fréquent sous l'Empire romain, mais il est une source précieuse où on le trouve traité de cent manières :

dans la Notitia Dignitatum, que j'ai citée plus haut (cf. art. Brest). Cet ouvrage antique, dont on possède plusieurs manuscrits coloriés, donne la liste des troupes romaines cantonnées en Orient et en Occident aux IVe-Ve siècles ap. J.-C., et fournit, en face, le dessin des emblèmes de chaque corps. Nous donnons ici (fig. 11) trois exemples qui se rapprochent très nettement du dessin de la mosaïque de Kervenennec. Nous avons, bien sûr, recherché les emblèmes des garnisons armoricaines, mais aucun parallèle n'a pu être établi.

Les murs de cette salle, qui fut sans doute le *tepidarium* des thermes, portent les traces de deux ornementations : la couche inférieure porte un enduit peint à fresques, selon le style à panneaux, sur lequel des plaques de calcaire ont été fixées au mortier de tuileau. Nous voyons donc une nouvelle preuve d'un remaniement des locaux, dans le sens d'une plus grande richesse.

Au-dessus de la couche d'abandon, les témoignages de la dernière occupation ont été nombreux.

Au Nord, enfin, une piscine froide, dallée de plaques de calcaire dont la plupart manquent, complétait l'ensemble thermal. Les murs portent encore le revêtement de ciment rouge sur lequel étaient fixées, par de gros clous dont on voit l'emplacement, les plaques de calcaire. Sur le côté Sud, deux marches permettaient de descendre dans le bassin. Le plafond était orné d'un enduit peint à coquillages dont nous avons retrouvé d'abondants vestiges.

La stratigraphie de cette salle diffère de celle des salles voisines : il semble que, lors de la dernière occupation, la piscine a été complètement vidée et utilisée comme abri. Jusqu'au fond, nous en avons retrouvé des vestiges.

Cette occupation ultime est partout visible, bien qu'aucun mur de cette époque n'ait été exhumé. La céramique sigillée importée de l'Argonne en est le meilleur fil conducteur : M. P. Galliou a bien voulu faire pour moi une rapide étude chronologique du lot, d'après les travaux de M. le Professeur Hubener, de Fribourg, qui, à partir de fouilles stratigraphiques bien menées dans les fortifications du Bas-Empire, a pu regrouper en plusieurs séries, tenant compte de la complexité du dessin, l'ensemble des molettes connues, et en proposer une répartition dans le temps. Les résultats, pour Kervenennec, sont les suivants :

AD 320-335 : 54 %
AD 330-360 : 23 %
AD 345-365 : 7,5 %
AD 390-425 : 15 %

La céramique montre donc une occupation assez dense jusqu'en 360 ap. J.-C. Cela est corroboré par les trois monnaies retrouvées dans la piscine froide : l'une, en 1971, était un *nummus* imité du monnayage de Constantin, deux autres, en 1972, dataient du même règne (un *nummus* de Constantin au revers « SOLI INVICTO COMITI », frappé à Lyon entre 305 et 320, un petit bronze à la légende URBS ROMA, frappé entre 335 et 337). Après un abandon relatif dans la seconde moitié du siècle, d'ultimes traces de vie réapparaissaient jusqu'en 425 : cela rejoint le témoignage du C. 14 (65).

La céramique commune de cette époque, nous l'avons dit, montre un profond renouvellement des techniques, des formes et des décors. La *terra nigra*, disparue sous Trajan vers 110 ap. J.-C., revient à la mode : c'est la « néo-terra-nigra », ornée d'incisions à la gouge, rappelant les motifs de la sigillée incisée de Lezoux au IIIe siècle, d'estampages marqués au poinçon selon l'ancienne technique gauloise, de guillochis à la roulette (cf. fig. 3-9). La poterie commune, grise ou brune, ne porte presque plus de traces de peignage, mais s'orne de frises de dents-de-loups ; un tesson de poterie peinte figure aussi dans le lot. Les rebords se diversifient : alors qu'on avait vu disparaître les moulures dès le Ier siècle, pour obtenir ces simples ovoïdes à bord versé, on constate leur retour, dans une grande variété de profils.

L'époque de la destruction des thermes peut être datée par deux monnaies : l'une de Gallien (260-268 ap. J.-C.), l'autre de Claude II (268-269 ap. J.-C.). Là encore, nous constatons les dommages causés par les invasions barbares des années 270-280 ap. J.-C. Les vestiges sont rares : peu de poteries, une statuette de déesse-mère en terre blanche, donnant le sein à un enfant. Deux objets de bronze présentent quelque intérêt : l'un est une élégante attache d'anse, en forme de queue d'oiseau incurvée, destinée à un seau

(65) C. *A. A. M.*, 1971, p. 63.



Fig. 12. — *Kervenennec en* Pont-Croix, *le chantier n° 11 : salles dallées d'ardoises.*

de bronze (66) ; l'autre est un élément d'une armature de coffre, en bronze également (67).

Nous avons l'habitude de constater que les thermes des établissements romains sont mieux conservés que les locaux d'habitation. Cela tient au fait que *praefurnia* et hypocaustes doivent être enfouis dans le sol et nécessitent le creusement d'une excavation qui, ensuite, protège les restes lors du nivellement général.

Le chantier n° 2 nous en apporte un nouveau témoignage : dans le même champ, à 70 m au Nord-Ouest, un sondage de 10 m × 8 m fut placé, après les labours, à l'endroit où la charrue avait fait apparaître des dalles de schiste et des fragments de mortier, prouvant que le sol antique ne devait pas être trop profond.

Nous y avons trouvé les traces de locaux soignés, au pavement d'ardoise et aux murs ornés de peintures (cf. fig. 12). Le plan n'apparaît pas encore nettement. On croit deviner, cependant, un double carré, précédé d'autres salles. Le plan concentrique étant, en général, celui des temples romano-celtiques, on peut penser que nous avons là le *fanum* du domaine, mais il est trop tôt pour l'affirmer. On y distingue deux périodes : dans une première époque, un couloir bétonné fait le tour du carré intérieur, puis, dans un deuxième temps, le côté Ouest du couloir est barré par deux muretins de mauvaise qualité et un dallage de schiste est posé en trois ensembles rectangulaires, le carré central étant divisé en deux parties. Dans l'angle Sud-Ouest du sondage, on retrouve la superposition du décor à fresque et du décor à plaque de calcaire.

La faible profondeur, à laquelle nous avons trouvé ces vestiges, nous a privé de toute stratigraphie : les tessons ont été retrouvés dans la couche de terre arable et n'ont guère de valeur chronologique.

Ainsi, partout sur le site, nous avons la preuve d'un

---

(66) Maria H. P. den Boesterd, *The Bronze Vessels in the Rijksmuseum at Nijmeguen*, Nimègue, 1956, n° 153-155, p. 47. Attache d'anse destinée à un seau de bronze aux flancs incurvés, fabriqué en Gaule dans les années 150-350 ap. J.-C.

(67) Des éléments d'armature de coffre identiques apparaissent dans les gravures de la *Notitia Dignitatum*, cf. ed. O. Seek.

remaniement des locaux avant la destruction du IIIe siècle : partout, le riche placage de dalles de calcaire a été substitué au décor à fresque, les pavements de schiste bleu ou de mosaïque ont remplacé le simple béton, signe d'un enrichissement des propriétaires. Ce n'est pas la première fois que nous constatons ces remaniements et nous avons pu déjà, dans un cas, dater des années 270 une dernière réfection.

A Kervenennec, la stratigraphie du praefurnium nous permet de proposer une évolution similaire : le premier sol, d'argile cuite, est surmonté de nombreux tessons de poteries sigillées de Lezoux, datés de la fin du IIe siècle ap. J.-C. Comme à Keradennec en Saint-Frégant, on peut dater de la fin du IIe siècle un remaniement de locaux primitifs avec généralisation du décor peint. Ce niveau est scellé sous une couche cimentée qui représente le dernier état des thermes, caractérisé par l'agrandissement du praefurnium, par une taille plus petite des briques de pilettes d'hypocauste, par le décor en plaque de calcaire.

L'absence de céramique sigillée à ce niveau, les monnaies de Gallien et de Claude, permettent de se demander si, à Kervenennec en Pont-Croix comme à Keradennec en Saint-Frégant, les années 260-270 n'ont pas été marquées par un enrichissement des propriétaires et par une volonté de le manifester au grand jour par le luxe du décor.

Les invasions barbares des années 270-280 n'ont-elles pas interrompu une renaissance économique en pleine ascension ? On a coutume, en effet, de considérer le IIIe siècle comme une lente décadence après l'apogée du IIe siècle. Mais certains indices, comme la rénovation du réseau routier armoricain par les empereurs gaulois, laissent penser à un renouveau. Une étude des transformations du décor des villas armoricaines permettra d'apporter quelques éclaircissements et de préciser cette date.

PONT-L'ABBÉ, ville.

Le « Télégramme » du 3 février 1972, dans son édition de Quimper, a annoncé la découverte, rue Burdeau, par des ouvriers travaillant à la pose de canalisations, d'un passage souterrain long de plus de 20 m, haut de 1,50 m, à proximité du château des barons du Pont. Nous n'avons pu visiter ce souterrain et nous transcrivons ce qu'en dit

l'auteur de l'article : « il se trouve placé dans le prolongement et très nettement au-dessus des douves... il se termine en surplomb contre le mur bordant la douve ».

QUIMPER, Kermoysan, Locmaria, Terre Noire.

Dominant de 60 m, au Sud-Ouest, le gué de Locmaria, le site de Kermoysan présente des vues remarquables sur le Corniguel et la baie de Kerogan vers le Sud-Est, sur le Mont Frugy et l'ancienne ville gallo-romaine vers le Nord-Est.

La construction d'une Z.U.P. a permis à M. J.-P. Le Bihan, correspondant départemental de la Direction des Antiquités Historiques de Bretagne, de repérer et de fouiller, muni d'une autorisation de sondage régulière, un petit site antique. Un fragment d'amphore, un fond de coupelle en céramique sigillée portant la fin d'une estampille, quelques fragments de poteries communes, fixèrent le lieu du sondage. Au centre d'une structure lâche de pierres et de terre, de forme ovale, des fragments de fonte et des scories, posés sur des blocs d'argile cuite et parfois vitrifiée, indiquaient l'emplacement d'un bas-fourneau rustique. Les poteries recueillies présentent les caractères de la céramique indigène du 1er siècle ap. J.-C., encore très proche de celle de l'Indépendance.

Dans un jardin du quartier de la Terre Noire, M. Guiziou a trouvé un sesterce de bronze qu'il a remis pour étude à son professeur, M. T. Daniel. Du type Cohen n° 548, très bien conservé, il porte au droit le buste lauré et drapé à droite de l'empereur Sévère-Alexandre (222-235 ap. J.-C.) entouré de la légende : IMP ALEXANDER PIVS AVG et, au revers, la légende SPES PUBLICA S. S. entourant l'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

La pose de canalisations dans la rue de la Troménie, en Locmaria, en face de la faïencerie de Keraluc et de l'entrepôt des Ponts-et-Chaussées, a permis de vérifier que la nécropole romaine continue bien vers l'Est. Une urne en terre commune, quelques ossements, dans le fonds d'une fosse déjà en grande partie détruite par les labours, ont été recueillis. A proximité, un amas de moellons sans mortier a livré quelques tessons de poterie onctueuse médiévale.

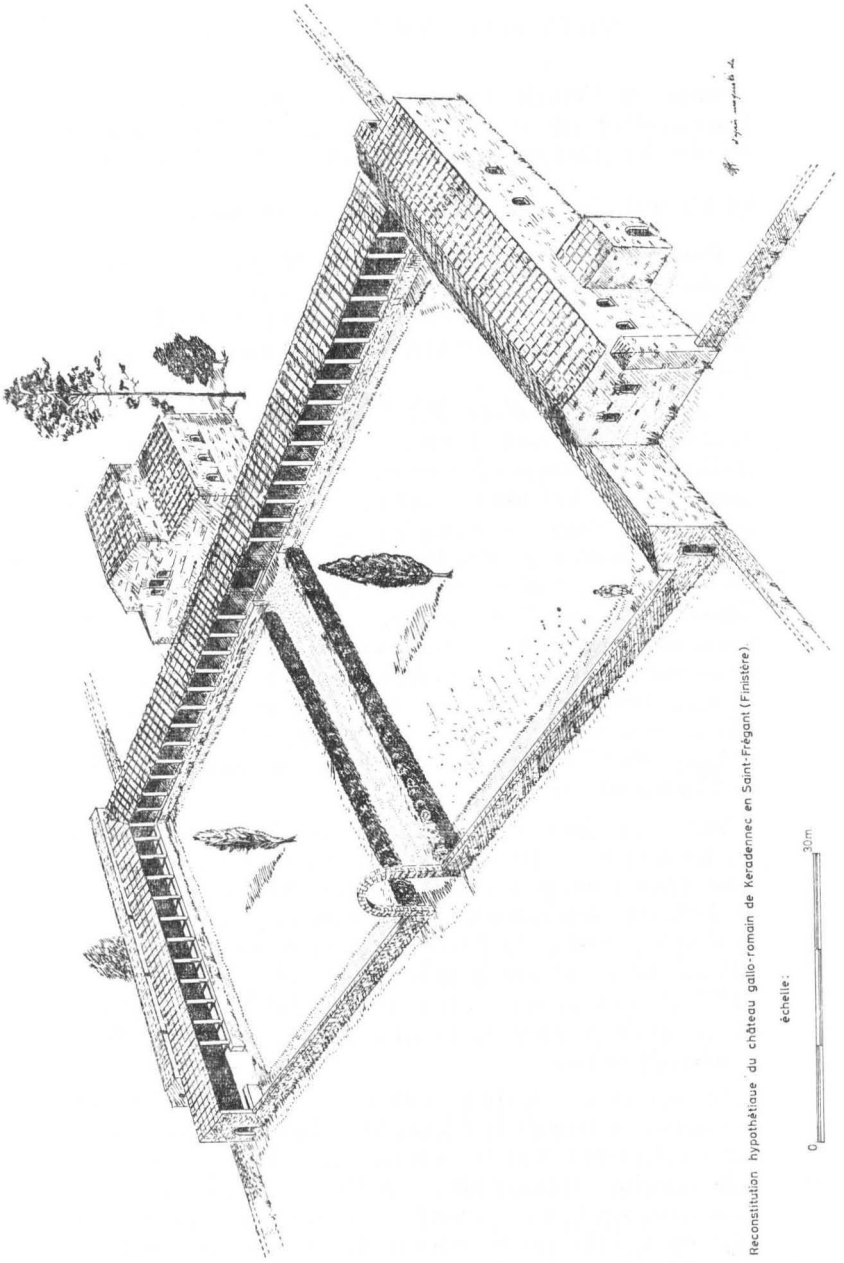

Fig. 13. — Saint-Frégant, *Keradennec. Reconstitution hypothétique de la villa gallo-romaine.*

L'élément interne du miroir de Locmaria, publié précédemment, présente la composition suivante :

Cu : 65,2 - Sn : 7,2 - Pb : 1,5 - As : 0,01 - Ag : 0,03
Ni : 0,005 - Fe : 0,10 - Zn : 0,05.

SAINT-DIVY, Kerdalaun (2,0 - O).

P. du Chatellier signalait, dans son répertoire, un camp romain rectangulaire, à 300 m du tumulus de Kerdalaun. Les tuiles à rebord y étaient abondantes, et, vers 1860, les cultivateurs y avaient mis au jour une statue et un cheval de bronze (cf. supra, art. Cast).

A la suite du classement comme monument historique du tumulus de Goarem-an-Dorguen, et de son inclusion dans un des échangeurs de la nouvelle R. N. 12 desservant la raffinerie de Brest, M. P.-R. Giot a eu l'occasion de revoir ce camp et M. P. Galliou d'y faire une enquête.

Le champ, dit « goarem keristin », se trouve dans les parcelles n°s 205-206 de la section A du cadastre, sur une petite colline dominant de loin la vallée de l'Elorn. En surface, deux buttes sensiblement parallèles, orientées NW-SE, espacées d'une quinzaine de mètres, montrent en surface des tuiles à rebord, des moellons de petit appareil et de la poterie (poterie carbonifère locale, poterie sigillée — Drag. 37, 18/31, Ludovici Tx —) qui permet de dater l'occupation du IIe siècle.

Du camp proprement dit, il ne reste qu'un talus d'une quinzaine de mètres, précédé d'un léger fossé.

SAINT-FREGANT, Keradennec (2,5 - SO).

La fouille de l'établissement gallo-romain de Keradennec en Saint- Frégant s'achemine peu à peu vers sa conclusion. Nous pouvons, dès maintenant, avoir une idée assez exacte de l'habitation principale du domaine au moment de sa splendeur, et nous proposons ici une reconstitution hypothétique du bâtiment, en fonction des nouveaux éléments fournis par la campagne de 1972 (fig. 13).

Jusqu'en 1971, l'essentiel de nos efforts s'était porté sur la mise au jour d'une aile de l'établissement, la mieux conservée, à l'abri d'un taillis. La longueur de l'aile — une

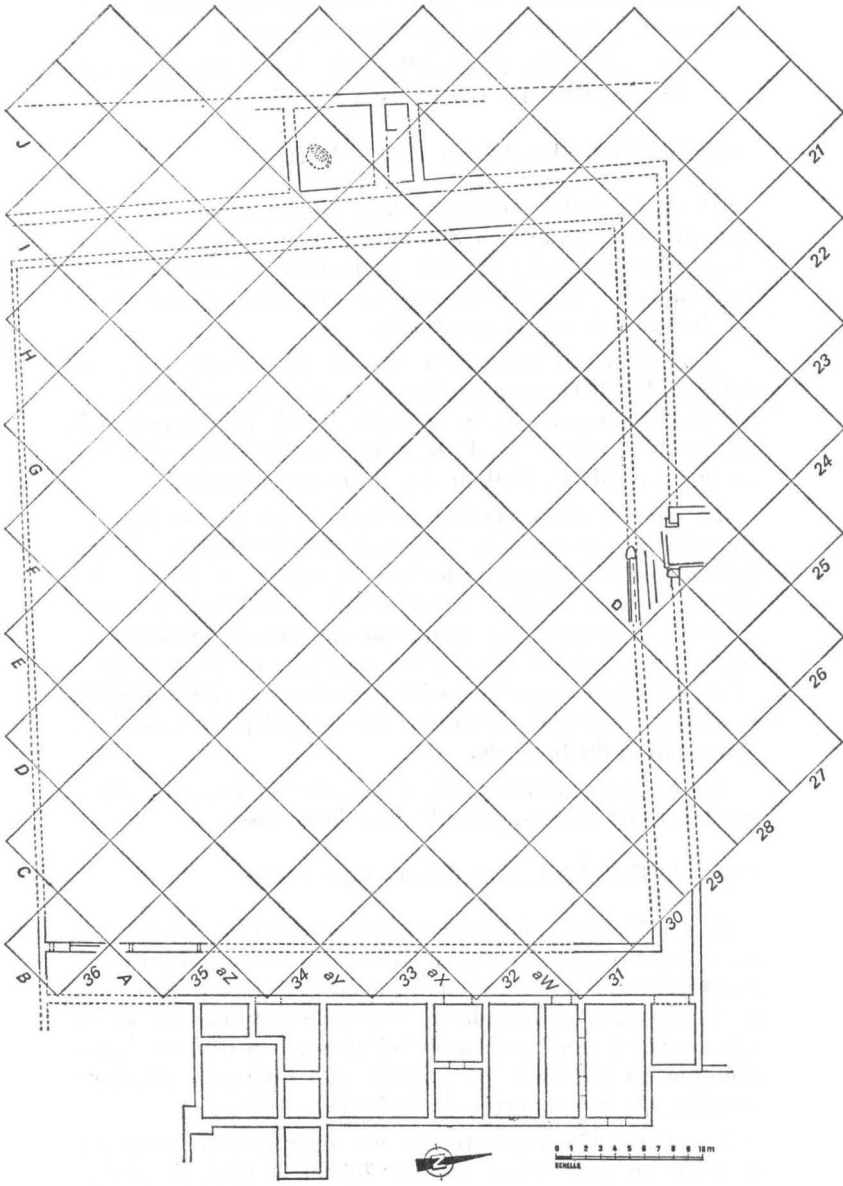

Fig. 14. — Saint-Frégant, *Keradennec. Etat des fouilles au 15 août 1972*

quarantaine de mètres — le grand amoncellement des déblais, la difficulté du dessouchage, expliquent qu'il nous ait fallu trois années pour en venir à bout. Ce faisant, nous prenions une bonne connaissance des problèmes d'ensemble, de la stratigraphie, des différentes occupations, de la structure et de la destination des salles, etc...

Pour le reste de la villa, nous avions des indices certains : la photographie aérienne, l'ancien cadastre, les traces au sol laissaient clairement entendre que, jadis, l'ensemble de l'établissement avait un plan en fer à cheval. Mais les vestiges avaient disparu depuis un temps immémorial, détruits lors de la mise en culture de ces terres, à partir de 1820. Qu'en restait-il aujourd'hui ?

Seule une application très stricte de la méthode Wheeler pouvait nous être de quelque secours. Cette méthode, qui exige une minutie dans la recherche et la consignation des résultats, ralentit considérablement la cadence du travail. Nous avons pu, cependant, ouvrir trois chantiers et nos efforts ont été couronnés de succès puisque, à l'issue de la campagne de fouilles, nous avons été capables de reconnaître les principales articulations de la villa.

Il était important, en effet, d'établir avec certitude l'existence d'une aile occidentale, faisant pendant à l'aile orientale. Pour cette raison, à partir d'un quadrillage de base, dressé en fonction de la direction des murs déjà connus, nous avons installé un premier chantier sur une mince levée de terre encore visible au milieu du champ dit « Park mogueriou bras ». Il fallait, d'autre part, tenant compte du goût des Romains pour les constructions symétriques, vérifier la présence d'un bâtiment au centre de gravité de l'édifice, à mi-chemin entre les deux ailes, sur une galerie portique dont nous avions déjà l'amorce. Là fut implanté le second chantier. Il était nécessaire, enfin, d'examiner comment l'aile orientale se terminait et pouvait se relier à un mur de clôture fermant, vers le Sud, la résidence. Un troisième chantier fut établi pour vérifier ce point (fig. 14).

Des conditions idéales pour l'application de la méthode Wheeler nous ont permis d'installer sur les lieux un véritable chantier modèle : un champ à la surface unie, une herbe rase, une terre sans cailloux, se prêtaient à la mise

en place du quadrillage-type. M. Ferroc, le propriétaire des lieux, n'a pas voulu combler les carrés de sondages à la fin des fouilles, comme nous le lui proposions, et nos confrères pourront visiter le chantier pour se rendre compte des exigences de ce type de fouilles.

La réalisation technique doit beaucoup au travail de M. B. Chiché, ancien agent technique à la circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, et de M. J.-P. Bardel, nouveau collaborateur de la même direction.

Le chantier n° 1 avait pour but de prouver l'existence d'une aile occidentale. Quatre carrés de 4 m × 4 m furent établis, dénommés selon le plan général, E. 25 - F. 25 - G. 25 et G. 26.

Le sondage E. 25 présente une structure extrêmement simple, tant en plan qu'en coupe. Le plan montre deux tranchées parallèles, remplies de terre meuble, de cailloutis et de débris de mortier, séparées par une zone de terre argileuse compacte.

En coupe, on remarque la trace de fosses correspondant aux extrémités des tranchées et remplies du même agglomérat. L'argile compacte est recouverte, par endroits, et surtout de part et d'autre des tranchées, d'un reste de mortier. La roche en place est atteinte dans l'angle Nord-Est.

La conclusion s'impose : le sondage E. 25 a recoupé une ancienne galerie, orientée du Nord au Sud, limitée par deux murs parallèles, avec un sol bétonné. Il ne reste plus aucune pierre à l'emplacement des murs, arasés jusqu'aux fondations, et le béton du sol de la galerie a été peu à peu rongé par les travaux agricoles. Il n'en subsiste plus que des traces. Seuls quelques fragments de poterie commune et de poterie sigillée de Lezoux, non significatifs, ont été retrouvés.

Aussi aisé à comprendre que le sondage précédent, le carré F. 25 montre en plan un mur Nord-Sud, dans le prolongement du mur Ouest de E. 25, et l'amorce de deux murs transversaux, l'un apparaissant dans la diagonale du sondage, l'autre dans l'angle Sud-Ouest. Entre les murs, des restes de béton recouvrent une couche d'argile compacte dont la partie supérieure est parfois brûlée.

Il est facile de comprendre qu'on voit là l'amorce d'un couloir et l'angle d'une salle. Une monnaie très usée (antoninianus barbare de Tetricus) est le seul indice chronologique dont nous disposons ici. Elle a été trouvée à la limite de l'argile et de la tranchée de fondation Sud-Ouest. Quelques tessons de céramique (carbonifère, oxydée, sigillée, amphore), des morceaux de verre, de l'enduit peint vert, des fragments d'os, de clous, de coquillages et de charbons de bois, forment les derniers vestiges de la période d'occupation.

Le sondage G. 25 est le seul point du chantier où l'on retrouve encore en place le béton des salles. Le plan, reconnaissable aux seuls murs « fantômes » qui occupent une grande partie du sondage, montre, au N.-E. une petite salle, fermant le couloir aperçu en F. 25, au S.-O., l'angle d'une grande salle bétonnée et, au N.-O., la tranchée pilote a prouvé que l'on se trouvait là à l'extérieur de l'édifice, la glaise n'ayant jamais été perturbée.

Comme moyen de datation, nous disposons de deux éléments :

Une estampille sur poterie sigillée de Lezoux, porte la marque de TITURO (140-190 ap. J.-C.). Elle a été trouvée au fond d'une des tranchées de fondation et nous fournit donc un *terminus post quem* pour la construction de cette partie de l'édifice, soit la seconde moitié du IIe siècle ap. J.-C., ce qui concorde avec l'hypothèse, que nous avons formulée dans notre article (cf. Annales de Bretagne, 1972, pp. 176-177), d'un agrandissement des proportions à la fin du second siècle.

Quant à la fin de l'occupation, elle est datée par deux minimi de *Tetricus*, trouvés sur le sol bétonné. On admet aujourd'hui que ces monnaies ont circulé jusqu'au début du règne de Dioclétien.

La concordance est donc établie ici également avec notre affirmation que le premier abandon eut lieu à la fin du IIIe siècle (cf. Annales de Bretagne, 1972, pp. 194-198).

Le sondage G. 26 se trouve dans le prolongement de G. 25 et nous a livré la suite de la grande salle entrevue en G. 25. Cependant, le béton y a été fortement usé par la charrue.

Dans l'angle Sud-Est, une fosse ovale peu profonde était remplie de cailloutis provenant de la taille d'un bloc de granit. Trace d'une construction antérieure ? base de poteau ? bloc de granit enlevé pour aplanir le sol ? Nous ne pouvons encore répondre.

En surface, un tesson de poterie sigillée de Lezoux (forme Dr. 37, style de Paternus) porte une estampille en écriture cursive rétrograde, que nous lisons : ANTIRC...., dont nous n'avons pas retrouvé le nom dans l'index d'Oswald. Un tesson de la Gaule de l'Est provient de la même couche.

Lorsqu'on reporte sur une carte les résultats des quatre sondages du chantier n° 1 (fig. 14), on s'aperçoit clairement que nous sommes là devant les restes de l'aile occidentale de la villa : même orientation, même disposition générale en salles, couloirs et portique de façade. La seule différence réside dans les proportions, plus petites que celles de l'aile orientale.

Les rares trouvailles sont cependant suffisantes pour dater la période de construction (la fin du IIe siècle) et la date du premier abandon (la fin du IIIe siècle).

Nous y trouvons la confirmation des hypothèses formulées lors des travaux précédents.

La disposition des deux ailes symétriques, la présence d'une amorce de galerie dans l'aile orientale, l'existence d'un taillis et d'un monticule de pierres dans le prolongement, nous laissaient entendre qu'une galerie reliait entre elles les deux ailes. Le sens romain de la symétrie n'avait-il pas poussé les propriétaires à construire, au centre géométrique de l'ensemble, un bâtiment de réception ? C'est ce que nous avons voulu vérifier en organisant le chantier n° 2, formé des deux carrés de sondage Za 26 et Za 27, que nous traiterons comme un tout.

Ce secteur du chantier, non entamé encore par les cultures, offre la même complexité que l'aile orientale, par l'enchevêtrement des diverses occupations.

Pour simplifier, nous dirons qu'en son milieu, la galerie Nord s'ouvrait sur une grande salle centrale, par un large seuil bordé de deux grosses pierres de taille. Cette salle, au sol bétonné, avait été elle-même construite sur une première pièce, plus petite, au sol de pierres tassées par du mortier.

Par la suite, un mur légèrement décalé avait surmonté le mur extérieur Sud de la galerie, en empiétant sur le mortier. Enfin, dans une ultime occupation, un mauvais mur fut construit au milieu de la galerie, par-dessus la dernière couche archéologique.

Curieusement, une cachette, vidée dans l'Antiquité, fut découverte dans la grande salle centrale. Cette cachette, où se voyait l'emplacement de deux vases, avait été rebouchée au IVe siècle, après la découverte du « trésor ».

Au IVe siècle, de nombreuses traces indiquent une exploitation de forge : nombreuses scories, traces de laitier, sable de mine, couches brûlées, etc... Cette remarque avait déjà été faite dans d'autres parties de la galerie.

Comment avons-nous pu dater ces différentes couches ?

Sur le dernier mur, fut trouvée une monnaie du milieu du IVe siècle, ce qui offre un *terminus*.

Dans la couche noire d'occupation, de nombreux tessons du début du IVe siècle permettaient une datation.

Enfin, à l'extérieur, quelques tessons de Lezoux appartenaient à l'époque de construction.

Une allée empierrée semble longer la galerie.

Ainsi, nous retrouvons, dans ce chantier central, les mêmes étapes que dans l'aile orientale, avec une confusion plus grande, qui ne se clarifiera qu'avec l'extension de la fouille.

L'ouverture du Chantier n° 3 fut envisagée pour comprendre la manière dont s'achevait l'aile de l'habitation. En effet, un sondage de 1971 nous laissait penser que le portique se prolongeait au-delà de l'aile proprement dite (cf. plan général, fig. 14).

Deux carrés, dénommés A. 35 et B. 36, furent installés de manière à recouper en diagonale le mur extérieur du portique. Nous eûmes la satisfaction de retrouver en A. 35 le prolongement du mur et en B. 36 l'angle fermant à la fois le portique et la cour de la villa.

Le plan du sondage A. 35 est simple : le mur extérieur du portique recoupe le carré dans sa diagonale NE-SW. Il est percé au-dessus du niveau des fondations par deux canalisations destinées à l'évacuation des eaux. A l'intérieur

du portique, la stratigraphie montre d'abord les restes de la destruction de l'édifice, puis les restes du béton, assis sur un hérisson de cailloux.

Des morceaux d'enduit peint, provenant des murs intérieurs, furent découverts mais en nombre insuffisant pour permettre de reconstituer le décor.

A l'extérieur, un cailloutis bombé forme une allée empierrée, longeant le portique. Une monnaie de Tetricus Junior, à la légende Virtus Aug., fut trouvée au niveau des fondations, au-dessous du niveau des tuiles, avec quelques morceaux de bronze.

Par un hasard heureux, le sondage B. 36 nous a donné la clé du plan tout entier.

Le portique s'achève sur un mur transversal Est-Ouest. Un large seuil bétonné permettait de passer de la cour sous le portique. Un renforcement du seuil, marqué de cinq incisions, empêchait l'eau de rentrer. Vers le Sud, une porte plus étroite laissait passer directement de l'extérieur dans l'habitation.

Le mur Sud, d'une construction beaucoup plus soignée, et d'une direction non rectangulaire, a été daté du Ier siècle par quelques tessons découverts au niveau des fondations.

Ainsi se trouve confirmée l'existence d'une première habitation au Ier siècle, bien que nous ne sachions pas encore à quelle partie du bâtiment appartient ce mur.

Nous connaissons maintenant l'articulation de la grande villa de Saint-Frégant : deux ailes reliées par un portique, avec un bâtiment central, et une cour d'honneur bordée d'une allée.

Il nous reste à compléter nos renseignements :

a) La fouille du bâtiment central n'est pas terminée : elle s'est révélée particulièrement intéressante pour la dernière période d'occupation, le IVe siècle ap. J.-C.

b) Une recherche dans l'axe du bâtiment central permettra peut-être de retrouver la porte d'entrée et l'allée centrale.

c) Enfin, nous pourrions, comme à Fishbourne et à Montmaurin, essayer de retrouver des traces de l'or-

ganisation de la cour d'honneur, de ses massifs décoratifs.

d) Il nous faudra également poursuivre la fouille du portique et de l'aile occidentale.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT, Bourg.

Au mois de février 1972, un lot de monnaies d'argent a été mis au jour par des ouvriers effectuant des travaux au bourg de la commune. Ces monnaies ont été étudiées par M. P. Dhénin, conservateur au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, qui a bien voulu m'autoriser, avant sa propre publication, à en faire état pour les membres de la Société archéologique du Finistère.

Les monnaies étaient contenues dans un sac de toile enfoui à même la terre, à peu de profondeur, dans le sol en terre battue d'une bâtisse ancienne. Le lot comprenait 272 monnaies du XVIIe siècle, se répartissant ainsi :

	Ecu	1/2 Ecu	1/4 d'Ecu	1/12 d'Ecu	4 sols	Shilling	total
Louis XIII	1	4	19	9			33
Louis XIV	10	157	55	8	7		237
Charles II d'Angleterre						1	1
							271

Un écu supplémentaire n'a pu être étudié.

Parmi les 24 ateliers du royaume représentés, Rennes tient le 2e rang après Paris, avec 68 monnaies, soit le 1/4 du trésor. Les monnaies les plus anciennes datent de 1642 ; la plus récente porte le millésime 1677. C'est de cette année là, sans doute, qu'il faut dater l'enfouissement. Peut-être est-ce la conséquence tardive de la répression de la Révolte du papier timbré. Ce trésor est un très fidèle reflet de la production des espèces d'argent en France entre 1642 et 1677.

un écrivain du XVIIe siècle

A.-P. SEGALEN

Pezron de Lesconvel, gentilhomme léonard du XVIIe siècle, écrivain breton de langue française. (1)

Entre 1695 et 1703, ont été publiés des volumes dont l'auteur fut, ou est supposé avoir été, le sieur de Lesconvel (2).

On sait de lui fort peu de choses. Compilateurs ou historiens de la littérature s'accordent à le prénommer Pierre : il semble bien que ce soit une erreur. La date de sa naissance est incertaine : on la situe ordinairement vers 1650. On le fait mourir à Paris en 1722 : nous ne connaissons aucun document qui justifie cette assertion.

---

(1) Nous n'étudierons ici que les écrits de Lesconvel concernant sa province natale. Signalons toutefois l'intérêt trop méconnu de sa « *Relation du Voyage du Prince de Montberaud dans l'Isle de Naudely* », (1e éd., 1703), plusieurs fois réimprimée sous des titres divers. A défaut de pouvoir se reporter au texte malaisément accessible (la B. M. de Rennes possède toutefois un exemplaire de l'éd. de 1706), on trouve un assez bon résumé de ce « voyage imaginaire » dans un article d'Olivier de Gourcuff, *Revue de Bretagne*, 1891, 35e année, tome VI, pp. 215-223.

(2) Voir, en annexe, un essai de bibliographie des œuvres de Lesconvel.

Il portait le nom d'une terre située dans l'actuelle commune de Loc-Maria-Plouzané qui constituait au XVIIe siècle, une trêve de la paroisse de Plouzané, dans le diocèse de Léon (3).

Au XVIe siècle, cette terre de Lesconvel appartenait à la famille Kernazeuc (4), mais en 1636, selon une note de Le Guennec, « Lesconvel était la résidence d'escuier Sébastien Mahé, seigneur de Trezeguer » (5). A partir de 1644, on voit apparaître, dans les registres de baptêmes de Loc-Maria-Plouzané, des Pezron résidant à Lesconvel, et ces mentions reviennent fréquemment dans les années suivantes. En 1670, au cours de la réformation de la noblesse, sur rapport de M. de Larlan, sont déclarés « nobles d'extraction » Hervé Pezron, sieur de Lesconvel, capitaine au régiment de Marine, et divers membres de sa famille (6).

Les Pezron portaient « de gueules au lion d'or avec une macle de gueules sur l'épaule ». Quatre ans plus tard, lors du recensement de l'arrière-ban, en 1674, le manoir de Lesconvel appartient à Scholastique du Mans, veuve Hervé Prigent, marchand à Landerneau (5) ; c'est d'ailleurs à Michel du Mans, seigneur de Chalais, que le 1er avril 1737, moyennant la somme de 22 000 livres, Charles-Alexis de Clairambault, commissaire et contrôleur de la Marine, ainsi que son épouse, Hyacinthe de Chappelaine, achèteront « les manoirs et seigneurie de Lesconvel et dépendances aux lieux de Mesgouez et Kerhoales et les moulins de Theolen (= Déolen) et de Lesconvel, le tout en la paroisse de

---

(3) Les registres de baptêmes, mariages et sépultures (B.M.S.) de cette trève sont, pour la période qui nous intéresse, fort bien conservés à la Mairie de Loc-Maria-Plouzané.

(4) Cf., notamment, de Rosmorduc. *La Noblesse bretonne...* I, p. 406.

(5) Consulter aux Archives du Finistère, les notes additionnelles, inédites, de Le Guennec, au *Finistère pittoresque*, de G. Toscer, et le dossier réuni par Le Guennec sur Loc-Maria-Plouzané.

(6) On trouve ces indications au fol. 252 du *Catalogue* (manuscrit) *des noms et armoiries de la Noblesse de Bretagne, réformation de 1668, 69, 70 et 71*, que possède le Général Comte de Kersauson de Penandreff, et au Tome III du *Nobiliaire* (manuscrit) *de Bretagne*, récemment acquis par la Bibliothèque municipale de Brest.

Plouzané » (7). Les Pezron semblent donc n'avoir possédé la terre de Lesconvel, dont notre auteur a pris le nom, que pendant une trentaine d'années. Notons que le recensement de l'arrière-ban, en 1674, signale, dans la paroisse de Plouguin, le manoir de Kervauzou comme appartenant au sieur de Lesconvel, de Plougonvelin. Il n'est pas inutile de préciser ainsi, sur ce point, les indications non datées, fournies par l'Armorial breton le plus répandu, et récemment réimprimé, celui de Pol Pottier de Courcy (8). Cet auteur, auquel il semble que l'on puisse faire confiance, signale l'anoblissement en 1447 d'un Yves Pezron, de la paroisse de Plouguin, et en 1462, d'un Thomas Pezron, de la paroisse de Trébeurden (9). A la montre générale des nobles, anoblis et tenants fiefs nobles en l'évêché de Léon, tenue à Lesneven, le 25 septembre 1503, on enregistre, pour la paroisse de Ploeguen (Plouguin) un « Henry Pezron, en vougier », c'est-à-dire en piquier (10). Ainsi, c'est dans le courant du XVe siècle que la famille Pezron a accédé à la noblesse.

Notre auteur s'appelait donc Pezron de Lesconvel. Qui lui a attribué le prénom de Pierre ? Nous ne saurions le dire avec certitude. Les épîtres dédicatoires signées le sont du seul nom « Lesconvel ». Prosper Marchand le désigne comme « le sieur de Lesconvel », et Lenglet du Fresnoy, sous son nom ou sous son pseudonyme de Gordon de Percel, l'appelle « sieur de Lesconvel », ou « le sieur Lesconvel », ou « un Breton nommé Lesconvel », ou « Lesconvel » (11).

---

(7) C'est notre savant confrère, le Dr Caraes, de Ploudalmézeau, qui nous a signalé ce document des Archives départementales, série B — Cour royale de Brest et de Saint-Renan — B 1455, registre in-folio, 126 papiers. Le Guennec semble bien l'avoir connu.

(8) Cf. Pol Pottier de Courcy. *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, 3e éd., Tome II, p. 380, et Pl. CCLXXI, N° 12.

(9) A noter que la famille Pezron ne figure pas dans Marquis de Refuge, *Armorial et Nobiliaire de l'Evêché de Saint-Pol-de-Léon en 1453*. 2e éd. p. p. Pol de Courcy, Paris, 1863.

(10) Document cité par Freminville, *Antiquités du Finistère*, Ed. de 1835, p. 411.

(11) Cf. *Lettres choisies de M. Bayle avec des remarques*, Tome II, Rotterdam, 1714. Dans une lettre du 16 janvier 1702, à M. Marais, Pierre Bayle demandait à son correspondant qui était l'auteur des

Les attributions auxquelles procède Barbier sont faites à P. de Lesconvel, mais, dans la brève notice de Quérard, apparaît le prénom de Pierre, qui se retrouve ensuite dans toutes les compilations, notamment celle de Prosper Levot (12).

Un dépouillement, à vrai dire hâtif et peut-être erroné, des registres de baptêmes de Loc-Maria entre 1640 et 1670, ne nous a révélé aucun enfant prénommé Pierre, et les divers documents que nous avons consultés à propos de la famille Pezron ne décèlent pas davantage l'existence de garçon prénommé Pierre. On peut penser à une mauvaise lecture de P(ezron) de Lesconvel, transformé en P(ierre) de Lesconvel.

Pour tenter d'identifier notre écrivain parmi les Pezron de Lesconvel, dont nous trouvons trace dans les registres de baptêmes ou les documents généalogiques, le mieux est d'interroger ses œuvres. On y peut glaner quelques demi-

---

Notes critiques sur l'Histoire de Mézeray, qu'il venait de lire. Cette lettre figurait sous le N° CXCIV dans le recueil annoté par Prosper Marchand (pp. 738-742). ,Dans la note 9 de cette lettre, p. 741, Marchand répondait à la question posée par Bayle, note d'ailleurs fort sévère pour Lesconvel ; l'essentiel, au dire même de Marchand, en provenait des renseignements donnés sur lui-même par Lesconvel. « A la tête d'un autre ouvrage, sçavoir, *Le Sire d'Aubigny, Nouvelle Historique* », Prosper Levot préfèrera renvoyer à cette note plutôt que de se reporter au texte même de Lesconvel, dont Marchand lui fournissait la référence.

Cf. aussi : Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'Histoire...* dont la 1re éd. en 2 vol. date de 1713. Nombreuses rééditions, revues et augmentées au cours du XVIIIe siècle : l'édition de 1772, « revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Drouet... » comporte 15 volumes.

En 1734, sous le pseudonyme de Gordon de Percel, le même Lenglet du Fresnoy publia *De l'usage des Romans...* dont le Tome II est intitulé : *Bibliothèque des Romans, avec des remarques critiques sur leur choix et leurs différentes éditions* (A Amsterdam, chez la Veuve de Poilras, à la Vérité sans fard, 1734). Les jugements impitoyables de Gordon de Percel sur les œuvres de Lesconvel semblent avoir été adoptés, sans contrôle, par les compilateurs ultérieurs.

(12) Cf. J.-M. Quérard. *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique...* Tome V.

confidences, qu'il serait imprudent de prendre au pied de la lettre, mais qui ne sont pourtant pas négligeables.

L'*Abrégé de l'Histoire de Bretagne de M. d'Argentré* a paru en octobre 1695, chez la Veuve Coignard, à Paris. La dédicace, signée Lesconvel, à S.A.S. Mgr le Comte de Toulouse (devenu au printemps précédent gouverneur de Bretagne par échange imposé au duc de Chaulnes de ce gouvernement contre celui de Guyenne), est suivie d'un « *Avis* » non paginé, en forme de harangue : il s'agit vraisemblablement du transfert dans ce volume, avec des remaniements probables, de l'*Instruction pour les gens de qualité qui entrent dans le monde*, qui devait figurer, selon le privilège le concernant ; dans un autre ouvrage « *Les aventures de Jules César et de Murcie dans les Gaules ou le Modèle de l'Amour parfait* », achevé d'imprimer le 23 août 1695 pour la Veuve Coignard, et qu'on y chercherait en vain. Lesconvel écrit : « Les difficultés qu'il y a de parvenir aux plus grands emplois ont quelquefois rebuté des gens de courage, mais, Messieurs, ceux qui sont jeunes n'ont plus rien à craindre : le Roi nous a fait l'honneur de nous donner pour nous commander un grand Prince qui sera la plus grande protection que nous puissions désirer, et qui préfèrera sans doute le mérite dans la distribution de toutes ses faveurs ; il n'est donc présentement besoin que d'en acquérir pour pouvoir espérer des honneurs et des emplois. Si je ne suis plus assez jeune ni assez heureux pour profiter d'une si heureuse conjoncture, j'auray du moins le plaisir de voir tous les honnêtes gens qui sont plus heureux et plus jeunes réussir par un si grand appui ». Lesconvel affirme nettement son sentiment d'être trop âgé pour rectifier le cours d'une vie manquée. Nouvel aveu à la page 2 de ce volume : « Pour moi, j'entreprends pour éviter l'oisiveté où la fortune m'a mis, de réduire en abrégé l'Histoire de Bretagne, ma patrie, écrite par Monsieur d'Argentré... ».

Trois ans plus tard, paraît chez Girin, à Paris, avec un achevé d'imprimer du 20 février 1698, et un privilège accordé au sieur Lxxx le 1er janvier de la même année, *Le Sire d'Aubigny, Nouvelle historique*. Le texte, de 279 pages, est précédé d'un avis « *Le Libraire au Lecteur* », probablement rédigé par l'auteur lui-même. Il y est dit que

le volume contient, entre autres choses, « quelques exploits de guerre dont la narration est faite par un homme qui y a passé quelques années de sa vie ; il en a aussi passé quelques unes à la Cour de France et dans des Cours étrangères, ce qui devrait l'avoir rendu plus capable de parler de ce qui arrive dans le grand monde que ne le peuvent être ceux qui n'ont jamais vu la Cour, ni la guerre : un chacun en jugera suivant son génie et son expérience ». Ainsi l'auteur est un homme de guerre qui a fréquenté la Cour de France et des Cours étrangères. Parmi ces dernières, ne s'agirait-il pas notamment (peut-être uniquement) de la Cour d'Angleterre, où avait longtemps brillé la compatriote de Lesconvel, cette Louise de Penancoët de Querouazle, duchesse de Porsmouth, et d'Aubigny, dame du Chatel, et de Querouazle, à qui était dédié, en juillet 1697, « *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, Duchesse de Bretagne. Nouvelle historique* ». Lesconvel avait bien pu ne pas signer la dédicace et la terminer par ces mots « puisque vous ne sçaurez qui je suis ». Si secret il y avait, il n'avait pas dû être difficile à percer. Au surplus, en écrivant *Le Sire d'Aubigny*, n'évoquait-il pas un nom que portait à cette date cette même Louise de Querouazle, avec qui il avait été à coup sûr, nous le verrons, en relations ?

C'est cependant d'un ton encore plus désabusé que dans l'*Abrégé de l'Histoire de Bretagne* qu'il évoquait sa condition présente au début du *Sire d'Aubigny* : « Si j'allais encore à la Cour et à la Guerre, on me soupçonnerait sans doute d'avoir quelques vues d'ambition en célébrant un nom qu'un mérite incomparable a mis en grand crédit dans notre siècle, et lequel très illustre dans les temps passés, ne fut jamais si respectable qu'il l'est présentement, mais c'est sans dessein ; je suis un solitaire qui, rebuté par plusieurs efforts inutiles, n'ayant pu parvenir à aucun emploi de quelque considération, et n'étant plus sujet qu'à des passions affaiblies par le temps et les réflexions, ne songe qu'à remplir quelques-unes des heures de la grande oisiveté où je languis dans le milieu de Paris. Je choisis pour cela en parcourant l'Histoire, les hommes les plus illustres que j'y trouve, de qui j'écris les aventures : je sais que le temps d'un honorable fainéant devrait être plutôt employé à traiter les matières que les véritables sages approuvent, à quoi

je ne désespère pas de me donner un jour entièrement si je puis parvenir à me défaire de l'esprit de bagatelle dont j'avoue que je suis encore occupé, si je le suis de quelque chose, en attendant que ce bonheur là m'arrive. Voici les Aventures du Sire d'Aubigny, un des héros du règne de Charles VIII, que je présente à ceux qui ne sont pas plus occupés que moi ». Il faut bien convenir que, résidant loin de sa province, solitaire « dans le milieu de Paris », Lesconvel a l'impression d'être un raté.

Il connut pourtant un dernier sursaut d'espérance. Dans sa *Relation du Voyage du Prince de Montberaud dans l'Ile de Naudely*, dont la première édition parut en 1703, il avait quelque peu dépouillé l'esprit de bagatelle dont il parlait en 1698. Certes, dans son voyage imaginaire dédié au duc de Bourgogne, sur qui, par-desus la tête de son père, reposaient les espoirs des réformateurs, tout n'était pas original, il s'en faut. Il y avait pourtant des idées neuves, et tout n'était pas dit dans ce premier volume que d'autres devaient suivre, qui ne virent jamais le jour. Mais il contient un passage qui témoigne de l'espoir, peut-être naïf, que nourrissait Lesconvel d'être admis à conseiller le pouvoir. A propos de la lutte contre les excès du luxe, « le Gouverneur », écrit Lesconvel, « dit là-dessus plusieurs choses que le Prince trouva très solides. Je les passe sous silence, parce qu'il seroit fort inutile d'en instruire le lecteur. Cependant si je croyois que les Puissances qui y ont principalement interest fussent dans la disposition de profiter des lumières que je puysai pour lors moy-même sur ce sujet, j'aurois un grand empressement de les leur communiquer. Trop heureux, si parmy un nombre presque infini de Partisans et de donneurs d'avis qui ne s'étudient qu'à ruiner la France, je pouvois, rempli d'amour et de zèle pour ma patrie, contribuer pour quelque chose à son rétablissement et à son repos » (13). Cette offre de bons offices ne fut pas entendue.

Voilà ce que Lesconvel nous apprend de lui-même. Le seul Pezron de Lesconvel dont nous soyons assurés qu'il ait été militaire, c'est Hervé Pezron, sieur de Lesconvel, capi-

(13) Ce texte figure à la page 364 de l'éd. de 1706, que nous avons consultée.

taine au régiment de Marine, cité en cette qualité dans les procès-verbaux de la réformation de 1670. On trouve des Hervé Pezron parmi les ascendants de notre capitaine, mais les actes de baptêmes conservés à Loc-Maria ne font pas mention, avant 1650, d'un Pezron prénommé Hervé. Dans quelle mesure ces registres sont-ils complets ? Des lacunes semblent probables pour l'année 1649. A supposer qu'il soit né cette année-là (vers 1650, disent les compilateurs), le capitaine Hervé Pezron de Lesconvel aurait eu 21 ans en 1670 : ce n'est pas impossible. Toutefois, il est regrettable que ni les archives de la Guerre (dont, par la volonté de Louvois, dépendait le régiment de Marine), ni celles de la Marine ne fournissent aucun renseignement sur un officier de ce nom (14). Aucune précision, non plus, sur les structures de cette unité et les conditions d'accès aux capitaineries du régiment.

Les archives municipales de Brest conservent un document fort intéressant à propos d'Hervé Pezron (15). Il s'agit d'un acte de baptême de la paroisse brestoise des Sept-Saints, en date du 28 mai 1686. Charles-Louis, fils de messire Jean de Kergorlay, chevalier, seigneur de Kersalaün, Trouzilit, Mesnaot, le Carpont, eut pour parrain Monseigneur Charles de Lenox, duc de Richemont, de Lenox et d'Aubigny, et pour marraine, la mère dudit parrain, Louise Renée de Penancoët de Querouazle, duchesse de Porsmouth et d'Aubigny. Le parrain n'assista pas au baptême et fut représenté par Hervé Pezron, chevalier, seigneur de Lesconvel. Ceci prouve l'existence de relations entre notre futur auteur et Louise de Querouazle : nous ignorons malheureusement de quelle nature étaient les liens qui unissaient le gentilhomme à la duchesse. A-t-il, à un ou plusieurs moments de sa vie, compté sur elle (mais en vain) pour parvenir « à un emploi de quelque considération » ?

---

(14) Faute de temps, nous n'avons pas pu sonder les Archives du Ministère des Affaires Etrangères, concernant notamment la duchesse de Porstmouth.

(15) Ce document avait été utilisé par Louis Le Guennec, lors d'une étude recueillie dans *Nos vieux manoirs à légendes*, Quimper, 1936, p. 153, et, comme nous, Le Guennec avait reconnu, dans cet Hervé Pezron, le traditionnel Pierre de Lesconvel.

Dans l'état actuel de notre documentation, nous ne pouvons le préciser (16).

On le voit, la personnalité de Lesconvel reste bien mystérieuse.

⁂

Au cours des quelques années consacrées par Lesconvel à des activités littéraires, il a, à plusieurs reprises, exploité la matière de Bretagne.

De son *Abrégé de l'Histoire de Bretagne de M. d'Argentré*, il y a peu à dire. Nous avons vu qu'il entreprenait ce travail « pour éviter l'oisiveté où la fortune (l') a mis ». D'Argentré lui paraissait avoir « fait un grand volume plein de recherches trop curieuses, et de faits étrangers : si bien que c'est plutôt une Histoire Universelle que la particulière de Bretagne ». Il ajoutait : « Si je découvre ailleurs que dans son livre, quelques événements remarquables qui appartiennent à la Nation » (entendons, bien entendu, la nation bretonne), « je les y ajouterai ». Il semble avoir travaillé sur l'une des rééditions de l'œuvre de d'Argentré publiées au XVIIe siècle, et s'être borné à établir un résumé, en renvoyant, le cas échéant, à l'ouvrage complet. Travail d'amateur d'histoire, et non d'historien. Avec sa hargne habituelle quand il s'agit de Lesconvel, Lenglet du Fresnoy note que Lesconvel « n'était pas en état de corriger les fautes de son auteur, ni de suppléer à ce qui pouvait y manquer » (17). Du moins la fierté bretonne s'exprimait-elle dans la dédicace au comte de Toulouse : « Cette province est pleine de gens de courage... Votre Altesse Sérénissime verra qu'ils ont eu des ancêtres très vertueux, si elle ne dédaigne pas de lire un Abrégé que j'ai fait de leur Histoire ». Dans l'*Avis*, intercalé entre la dédicace et le texte paginé, on lit : « J'ai suivi M. d'Argentré pour tout ce qui regarde la Bretagne, et je n'ai rien retranché de son grand volume que ce j'y ai jugé étranger ou inutile... J'eusse souhaité d'avoir pu trouver des Mémoires

(16) Les études sur Louise de Keroual, notamment après son retour en France, sont imprécises, décevantes et parfois inexactes.

(17) Lenglet du Fresnoy. *Méthode pour étudier l'histoire*... Nouvelle éd... par... Drouet, Paris, 1772. Tome XIII, p. 75.

qu'il n'a pas eus, car il est sûr qu'il y a beaucoup de gens de bonne Maison en Bretagne de qui les Ancêtres étaient dans les emplois sous les Souverains, dont il n'est fait aucune mention ; ceux de cette nation ont été plus soigneux de faire de bonnes actions que curieux de les écrire, et ne nous ont pas laissé de grandes instructions ». L'*Abrégé* n'est certainement pas un travail original et neuf, mais c'est une œuvre de vulgarisation fort estimable.

L'histoire de la Bretagne a fourni à Lesconvel le sujet de trois des sept « nouvelles » qui semblent constituer son œuvre romanesque. De ces récits souvent dispersés et parfois confus, trois femmes, dont une seule bretonne de père, tentent d'être les héroïnes centrales, encore qu'il leur arrive de devoir s'effacer devant des personnages secondaires dont les aventures nous sont complaisamment rapportées : il s'agit, en suivant l'ordre de publication des textes qui les concernent, de Françoise de Foix, comtesse de Chateaubriant (1475-1537 ?), de Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, duchesse de Bretagne (? -1474 ?) et d'Anne de Bretagne (1477-1515). Mais il n'est pas inutile de replacer la production de Lesconvel dans son contexte.

La connaissance, longtemps très superficielle, que les historiens et les critiques avaient de la production romanesque du XVIIe siècle a donné une vue souvent inexacte des divers aspects d'un genre particulièrement foisonnant. R. C. Williams, dans un ouvrage très imparfait mais qui a le mérite d'exister, « *Bibliography of the seventeenth-century novel in France* (New-York, 1931) a dénombré environ 600 romans de 1600 à 1660, et 650, de 1661 à 1699. Or, de cette deuxième période du siècle, on ne lit guère que « *La Princesse de Clèves* » de Mme de Lafayette, et quelquefois, de la même, « *La Princesse de Montpensier* », plus rarement « *Zayde* ». C'est peu et cela ne permet guère de se faire une idée approximative de la production contemporaine, le plus souvent terne et médiocre, il faut bien le dire.

La rupture qui s'est produite entre 1660 et 1665 est la suivante : jusqu'à 1660, il existe certes des récits brefs, des « nouvelles », dont Sorel et Segrais donnent des exemples. Tous les romans ne comportent pas nécessairement plusieurs tomes échelonnés au cours d'une décennie. Cependant les

œuvres les plus représentatives du genre pastoral, héroïque ou galant relèvent du « roman fleuve » dont d'Urfé, La Calprenède, Gomberville et les Scudéry demeurent les représentants mémorables.

La plupart des œuvres qui s'échelonnent au long des quarante dernières années du siècle sont brèves, ou relativement brèves. Même si « *La Princesse de Clèves* » paraît en quatre tomes, chez Barbin, chaque volume, du format in-12 alors courant, est mince et de typographie peu serrée. A mesure que les années passent, la plupart des publications romanesques sont présentées en un, rarement deux volumes. La dimension des textes est cependant variable : tel volume compte, par page, environ 18 lignes de 23 à 26 signes ou blancs par ligne, tel autre compte 36 lignes de 40 signes ou blancs. Rien d'étonnant à ce que les 318 pages de « *La Comtesse de Chateau-Briant* » de Lesconvel (édition parisienne) se réduisent à 95 pages dans la contrefaçon hollandaise de typographie serrée, imprimée la même année. Néanmoins le raccourcissement des romans après 1660 est incontestable.

Ce serait une erreur de penser que la construction de ces textes courts est fatalement plus linéaire et plus simple que précédemment, et que la matière en est allégée. Ceci peut être vrai pour « *La Princesse de Montpensier* », dans une mesure déjà moindre pour « *La Princesse de Clèves* », et aussi pour un certain nombre d'œuvres moins connues. Mais « *Zayde* » reste complexe et touffue, et il en va de même pour la plupart des « nouvelles » et des petits romans, au nombre desquels s'intègrent les récits de Lesconvel.

Au cours des toutes dernières années, certains critiques se sont évertués à classer sous diverses rubriques les romans, jusqu'alors à peu près inconnus, à la découverte desquels ils s'élançaient. Si tout n'est pas vain dans cet effort, il y entre une bonne dose de naïveté, parfois de pédantisme. Ces textes souvent bâclés par des amateurs, ou des fabricants en série, peuvent ou non porter le nom de « Nouvelle », et ce substantif être suivi de l'adjectif « historique » ou « galante », le plus souvent, il n'importe guère. Du Plaisir, un auteur récemment mis en vedette par quelques critiques, peut bien professer un idéal de sobriété dans les déclarations théoriques de ses « *Sentiments sur les Lettres et sur l'His-*

toire, avec des scrupules sur le Style », il ne se soucie guère de ses propres doctrines en rédigeant « *La Duchesse d'Estramène, Histoire anglaise* ». Interrogeons donc Lesconvel lui-même sur ses intentions, et examinons, à grands traits, ses trois nouvelles bretonnes (18).

Au cours de sa brève carrière littéraire, l'écrivain amateur qu'est Lesconvel a défini un jour sa conception de la « Nouvelle historique ». Ce texte figure dans l'*Avertissement* dont il a fait précéder « *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, Duchesse de Bretagne. Nouvelle historique* ». Peu importe que ces deux mots, qui seront repris pour tous ses récits ultérieurs, apparaissent ici pour la première fois, et ne figurent pas au titre de « *La Comtesse de Chateau-Briant* », non plus qu'à celui de « *Les Aventures de Jules César et de Murcie dans les Gaules* », antérieurement publié. A la nuance près que les mots « Nouvelle galante » conviendraient à ce dernier volume mieux que « Nouvelle historique », « *La Comtesse de Chateau-Briant* », elle, est, à coup sûr, déjà une nouvelle historique.

Ecoutons Lesconvel. « Quelqu'un ayant trouvé tant de vraisemblance aux aventures que je rapporte de la Comtesse de Montfort qu'il a demandé si ce n'était pas sa véritable histoire, j'ai cru devoir donner quelques éclaircissements là-dessus. Ce n'est donc pas une véritable histoire que j'écris, c'est ce qu'on nomme communément une nouvelle historique, dont le fondement est pris dans l'histoire... ». Le texte est clair : *La Comtesse de Montfort* a sa place dans une lignée d'œuvres qui ne prennent dans l'Histoire que « leur fondement ». C'est Saint-Réal qui, en 1672, avait fait, le premier, suivre son *Dom Carlos* de l'appellation « nouvelle historique », et cette formule avait eu une rapide fortune

(18) Les travaux récents sur les romans courts du XVIIe siècle, dont plusieurs sont dus à des étrangers, ont fait l'objet d'une synthèse brève, mais dense, à laquelle on se reportera utilement : Frédéric Deloffre. *La Nouvelle en France à l'âge classique*. Coll. « Orientations », Paris, Didier, 1968, 130 p. (avec d'utiles indications bibliographiques).

A compléter par René Godenne. *Histoire de la Nouvelle française aux XVIIe et XVIIIe siècles* (thèse), Genève, Droz éd., 1970, 1 vol. in-8° de 354 p.

puisque treize récits sont ainsi définis par leurs auteurs de 1675 à 1680 inclus. Malgré un étalage indiscret de ses sources, Saint-Réal avait pris avec l'Histoire véridique des libertés grandes dans sa nouvelle. Sa « story » s'écartait de l' « history ». Au surplus, s'il avait été le premier a utiliser la formule, bien des œuvres antérieures la méritaient déjà, ne serait-ce que certaines nouvelles de Segrais, et les deux « *Princesses* » de Mme de Lafayette. Mais Lesconvel ne s'en tenait pas là. Il assurait que le fondement de sa nouvelle était « pris dans l'Histoire, aussi bien que tous les noms qui y sont employés : il n' y en a aucun d'inventé, ni aucune qualité attribuée que celle qui appartient à un chacun par sa naissance ». Manifestement, il exagère. Admettons qu'aucun nom ne soit inventé — et rien n'est moins sûr — du moins suscite-t-il, sous des noms connus, des personnages inventés qui les portent. Ainsi, dans « *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort* » le nom des Querouazle appartient à l'histoire, mais l'Histoire ne mentionne pas la demoiselle de Querouazle dont les aventures galantes agrémentent le récit, non plus que son frère, le prétendu gouverneur de Brest. Il semble bien que Lesconvel majore le nombre des éléments authentiquement historiques qu'il associe à sa nouvelle. En revanche, il dit vrai, en déclarant : « Pour les aventures, il y en a quelques-unes de mon imagination, mêlées avec quelques autres qui sont véritables. Ce qui leur donne à toutes l'air de la vérité, est qu'on a cru devoir éviter le prodigieux et le fabuleux dont pareilles histoires sont pleines ». En somme, pour Lesconvel, l'art de la nouvelle historique consiste dans un subtil mélange de vérité et de fiction, tel qu'il soit impossible de discerner l'authentique de l'inventé. Pour n'être pas neuve, l'idée n'en est pas moins à retenir. Cette confusion qui donne au mensonge des apparences de vérité ne manqua pas de provoquer, à plusieurs reprises, les protestations des moralistes et des adversaires du roman.

A une époque où certains auteurs réintroduisaient, dans le roman court qu'est la nouvelle, les imaginations extravagantes du roman de l'époque Louis XIII, retenons la sévérité de Lesconvel à l'égard du « prodigieux et du fabuleux ». C'est un aspect de sa personnalité, qui se retrouve dans un livre d'une toute autre nature, ses « *Observations critiques sur l'Histoire de France écrite par Mézerai* », publiées en

1700. A plusieurs reprises, il y dénonce le goût de Mézeray pour les interventions du surnaturel dans l'Histoire, les enchantements diaboliques et ces « contes du menu peuple » qu'il relève chez l'historien (19).

Il ne répugne pas moins à l'emploi de la satire, de la vulgarité, de la bassesse : « On s'est encore plus soigneusement gardé », poursuit-il dans son Avertissement, « d'imiter la satire énorme qui remplit les libelles imprimés en Hollande, où on ne fait aucun scrupule de faire naître de fort bas lieu, des personnes de qui les ancêtres ont été fort considérables, et de donner des aventures honteuses à celles qui n'en ont eu que de grandes et de belles, dignes de la curiosité des honnêtes gens, si quelque Historien sincère, instruit des affaires du grand monde, avait pris la peine d'en faire des Relations fidèles ».

Refusant à la fois le prodigieux et le vulgaire, demandant à l'Histoire une caution initiale de vérité qui ne paralyse point sa liberté d'enjolivements et de broderies, Lesconvel « en parcourant l'Histoire » choisit « les hommes les plus illustres qu'(il) y trouve, de qui (il) écrit les aventures » (20). Aventures souvent multiples, comme en témoignent certains titres (*Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort...*, *Les Aventures de Jules César et de Murcie...*), aventures héroïques, certes, mais aussi galantes, car l'héroïsme chevaleresque demeure associé à la conquête amoureuse, comme au temps de La Calprenède ou des Scudéry, et les exploits de guerre se combinent volontiers avec les prestiges galants ; parfois l'amour peut apparaître comme le ressort secret d'événements dont l'apparence seule est politique. Lesconvel, auteur romanesque, insistera volontiers davantage sur le parfait amant que sur le politique ou le guerrier. D'*Anne de Montmorency* (21), il nous est dit, dans « Le Libraire au Lecteur » : « S'il est recommandable par la Science du Cabinet et les vertus militaires, il n'a pas été

---

(19) Cf. Maud Elisabeth Storer. *Un épisode littéraire de la fin du XVIIe siècle : la mode des contes de fées (1685-1700)*, Paris, Champion, éd. 1928, in-8°, 292 p., pp. 215-216.

(20) *Le Sire d'Aubigny, Nouvelle historique*, Paris, 1698, p. 2.

(21) *Anne de Montmorency, Connétable de France. Nouvelle historique*. Paris, 1697, « Le Libraire au Lecteur ».

moins brillant par l'art de conduire une galanterie ». Dans *Le Sire d'Aubigny* (22) : « Vous ne verrez ici que la peinture d'un Amant très-respectueux auprès d'une très-aimable Princesse ». Si l'Histoire est muette de ces galanteries, qu'importe ? Nous savons qu'elle n'a pas tout dit, et, au besoin, Lesconvel prétend recourir à une documentation inconnue du public, inventée pour les commodités de l'auteur. « Les Historiens n'en ont rapporté de la vie de Jeanne de Flandres que la moindre partie ; mais j'ay trouvé des Mémoires qui m'apprennent des particularités qu'ils ont ignorées, ou négligé de donner au Public : elles m'ont paru si illustres, et j'en ay été tellement touché, que je n'ay pu résister à la passion de les écrire » (23).

⁂

La première œuvre publiée de Lesconvel est une nouvelle bretonne. Probablement rédigée en 1694 (le privilège est du 4.XI.1694), achevée d'imprimer le 15 mars 1695, elle parut, à Paris, chez Th. Guillain, sous la forme d'un volume in-12 de 318 pages en plus des pièces liminaires et sous le titre de « *La Comtesse de Chateau-Briant ou les effets de la Jalousie* ». La même année paraissait à Amsterdam, chez Guillaume Blaen, une édition en 95 pages de typographie serrée, intitulée « *Intrigues amoureuses de François Premier ou Histoire tragique de Madame la Comtesse de Chateau-Briant* » (24). En 1724, Jean Ribou donnera, à Paris, une réimpression sous le titre primitif. La *Bibliothèque Universelle des Romans* en publiera un compte-rendu dans sa livraison de février 1776. Dans son numéro du 12 décembre 1695, le *Journal des Sçavans* avait publié une brève note anonyme, de caractère publicitaire comme la plupart de ces notes, et peut-être rédigée par l'auteur : « Il y a peu d'événements aussi tragiques que celui de la mort de la comtesse de Chateaubriant. La plupart de nos historiens l'ont décrite, et

(22) *Le Sire d'Aubigny*... « Le Libraire au Lecteur ».

(23) *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort*..., pp. 2-3.

(24) Ce changement de titre ne peut surprendre quand on sait qu'en cette même année 1695, *La Princesse de Clèves* était réimprimée à Amsterdam, chez Jean Wolters, sous le titre accrocheur « *Amourettes du Duc de Nemours et de la Princesse de Clèves* ».

on plaint le sort d'une si aimable personne malheureusement engagée sans inclination, et par des raisons d'intérêt, avec un homme tout à fait indigne de la posséder. Mais aucun n'a rapporté aussi particulièrement que notre auteur ces funestes aventures, ni peint avec d'aussi vives couleurs les transports d'une passion qui trouble l'esprit, étouffe les sentiments de la nature, et viole les droits les plus sacrés » (25). Effectivement le sujet n'était pas neuf, et Varillas avait notamment évoqué le drame de Françoise de Foix. Son récit, que suit Lesconvel, avait fait l'objet de contestations notamment de la part de Hévin (26). Dans sa *Biographie bretonne*, à l'article consacré à Lesconvel, Prosper Levot reproche âprement à notre auteur de n'avoir pas tenu compte de cette mise au point. Lesconvel, même s'il a connu les conclusions d'Hévin, avait de bonnes raisons de préférer un sujet de roman noir centré sur la passion et la jalousie plutôt que de s'embarrasser d'une vérité historique, plus probable que démontrée.

Il s'agit bien en effet d'une histoire tragique, qu'il faut opposer à cet autre roman que Lesconvel publia, cette même année 1695, « *Les Aventures de Jules César et de Murcie dans les Gaules, ou le Modèle de l'Amour parfait* ». D'un côté, l'amour parfait, de l'autre, les effets de la jalousie.

Déçu de n'avoir pas eu part à la distribution des faveurs royales à l'avènement de François Ier, le comte de Chateau-Briant épouse, avec l'assentiment ravi de ses frères, Françoise de Foix, héritière sans fortune d'un grand nom. Le comte a l'intention de se retirer dans ses terres de Bretagne. Cette retraite effraie la jeune comtesse, mariée sans amour et désireuse de connaître la Cour. L'entrée solennelle du Roi dans sa capitale retarde le départ prévu. La comtesse est présentée à la Cour, notamment chez Mme d'Angoulême, et conçoit pour le Roi, aperçu à son entrée, une inclination très vive.

---

(25) *Journal des Sçavans*. 1695, p. 407.

(26) Pierre Hevin. *Lettre touchant l'Histoire de la Comtesse de Chateau-Briant, in-8°*, 1686, s.l.n.d., 60 p. La diffusion de ce texte semble avoir été restreinte. Mais il sera réimprimé en 1756, à Rennes, Vve A.-P. Garnier, in-4°, IV-27 p., sous le titre « *Réfutation de la prétendue histoire du Comte et de la Comtesse de Chateaubriand, par feu M. Pierre Hevin.*

A Chateaubriant, où elle a dû suivre son mari, elle recherche la solitude et lutte contre ses sentiments, mais en visitant la galerie de son beau-frère, elle sent naître en elle la jalousie, lorsqu'elle entend une autre femme vanter les mérites du Roi, représenté sur l'un des tableaux : « sa jalousie ne pouvait supporter qu'une autre qu'elle le trouvât aimable ».

Après la naissance d'une fille, le comte part seul à la Cour pour y défendre ses intérêts : sa femme ne doit l'y rejoindre que si elle reçoit de son mari la seconde moitié d'une bague coupée dont elle garde la première. Le secret a été éventé ; on lui adresse une exacte copie de la demi-bague, et elle part pour Paris où son mari n'a plus de doute sur l'infortune qui le menace. Le comte rentre en Bretagne, la comtesse demeure à la Cour. Le Roi multiplie les avances. Désemparée, la comtesse écrit à son mari une lettre pathétique pour lui demander son aide. Le Roi surprend la lettre, la fait copier et en conserve l'original. Lors d'un bal, la jalousie du Roi éclate contre le comte de Tende qui est disgracié. Cependant le mari reste insensible à l'appel de sa femme et mène de son côté une vie galante. Mme de Chateaubriant devient la maîtresse du Roi. Les intrigues et les événements se multiplient : expédition d'Italie, désastre de Pavie, régence de la Reine-Mère, jalouse de la comtesse. Le comte accepte que la comtesse le rejoigne, mais il l'enferme dans un appartement tendu de deuil et orné de portraits du Roi. Elle obtient de revoir sa fille, âgée de huit ans, mais bientôt, on l'en sépare à nouveau : l'enfant tombe malade et meurt. La comtesse cherche en Dieu un refuge, mais à l'annonce de la libération du Roi, le comte fait exécuter sa femme, sous ses yeux, par six hommes masqués. Il fuit en Angleterre la vengeance possible de Lautrec, frère de la comtesse. Il ne tarde pas à conclure avec le Connétable un arrangement avantageux pour ce dernier, et le Roi, désormais amoureux d'Anne de Pisseleu, prochaine duchesse d'Etampes, pardonne au Comte.

Cette analyse schématique dégage la ligne directrice du récit, l'un des plus nets et des mieux conduits de l'œuvre romanesque de Lesconvel. Elle ne rend pas compte des développements annexes concernant des personnages de la Cour, tels l'Amiral ou le Connétable, des évocations d'événe-

ments historiques, Marignan ou Pavie, non plus que des conversations et débats galants chez Mme d'Angoulême ou des réflexions psychologiques de la comtesse sur elle-même, de l'auteur sur les états d'âme du Roi ou de M. de Chateau-Briant.

La tentation est grande de déceler une influence de Mme de Lafayette sur Lesconvel. On sait l'importance du thème de la jalousie et de ses effets dans toutes les œuvres de la romancière, non seulement dans *La Princesse de Clèves*, où il n'est guère de personnage qui n'évoque ou n'éprouve ce tourment, mais aussi dans *La Princesse de Montpensier*, et plus encore dans *Zayde*, où l'*Histoire d'Alphonse et de Bélasire* est le récit presque clinique d'une jalousie pathologique. On peut multiplier les rapprochements entre « *La Princesse de Clèves* » et « *La Comtesse de Chateau-Briant* ». Les entretiens chez Mme d'Angoulême font songer, pour le fond, aux propos de Mme de Chartres, et pour le cadre aux conversations chez la Reine-Dauphine ; si différents soient-ils dans leurs conséquences, le bal de *La Comtesse* rappelle celui de *La Princesse* ; si le thème du tournoi, plus étoffé dans *La Princesse*, n'est qu'indiqué fugitivement dans *La Comtesse*, celui de la lettre, diversement traité dans les deux œuvres, n'y est pas moins capital pour l'intrigue de l'une et de l'autre. Mme de Clèves contemple avec émotion le portrait de Nemours dans le tableau du siège de Metz dont elle a, à Coulommiers, une copie de l'original que Mme de Valentinois a fait faire pour sa maison d'Anet, et Mme de Chateau-Briant n'éprouve pas une émotion moins vive en présence de celui du Roi, dans les tableaux du Sacre et de l'Entrée à Paris qui figurent dans la galerie de son beau-frère. On peut multiplier ces rapprochements, et en relever d'autre nature : les retours sur et en elles-mêmes des deux héroïnes, leurs troubles et leurs réflexions après les scènes vécues, l'expression de leurs inquiétudes : « Quel poison pour Mme de Clèves... » « Quel surcroît de chagrin pour elle... » (Mme de Chateau-Briant). Quand Mme de Clèves prend conscience de sa passion pour Nemours, elle s'écrie : « Qu'en veux-je faire ? Veux-je la souffrir ? Veux-je y répondre ? Veux-je m'engager dans une galanterie... il faut m'arracher à la présence de Monsieur de Nemours ; il faut m'en aller à la campagne... » et, en

écho, découvrant son inclination pour le Roi, Mme de Chateau-Briant déclare : « J'ai le cœur rempli d'une violente passion ; mais quelle passion ! quel objet ! Que veux-je ? Que prétens-je ?.. Douce retraite, agréable désert, que vous allez m'être chers !.. ».

Prenons garde, cependant ! Déjà, lorsqu'elle écrivait *La Princesse de Clèves*, Mme de Lafayette n'inventait ni tous ces thèmes, ni tous ces procédés d'expression : elle les trouvait, çà et là, dans d'autres romans et les orchestrait avec tout son talent personnel. De *La Princesse* à *La Comtesse*, dix-sept années se sont écoulées, au cours desquelles d'innombrables romans ont repris et diversement agencé ces éléments. Il est infiniment probable que Lesconvel a lu, et probablement relu, *La Princesse* avant d'écrire sa nouvelle, mais il serait fort imprudent de conclure hâtivement à une filiation entre les deux œuvres, au surplus de qualité fort inégale.

Il est arrivé à l'œuvre de Lesconvel une singulière aventure. En 1955, a paru chez Robert Laffont, à Paris, un volume de 160 pages, dédié « à son Altesse Royale la Duchesse de Montpensier », signé Jacques de Ricaumont et intitulé « *La Comtesse de Chateaubriant ou les Effets de la Jalousie* » (27). Malgré de menus changements — qui n'améliorent guère l'original — il s'agit d'un plagiat où des pages entières sont à peu près textuellement reproduites. Certes Ricaumont avouait s'être inspiré d'une biographie parue au XVIIe siècle, dont il n'avait pas découvert l'auteur. La consultation du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier le lui eût aisément fait connaître. Chose plus étrange : Ricaumont inverse la chronologie de *La Princesse de Clèves* (1678) et de *La Comtesse de Chateaubriant* (1695) et écrit à la page 4 de la couverture : « L'Histoire de la comtesse de Chateaubriant préfigure ainsi, d'une certaine manière, celle de la Princesse de Clèves ». Hélas ! le livre de Jacques de Ricaumont n'a obtenu aucun succès et

(27) Ce plagiat a été signalé par René Godenne dans son *Histoire de la Nouvelle française aux XVIIe et XVIIIe siècles*, pp. 94-95, Genève, Droz éd., 1970. R. Godenne affirme que le nom de Lesconvel figure au frontispice de l'éd. de 1695 : en ce qui concerne l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, cette indication est fausse.

aucune lueur n'a éclairé l'obscurité posthume de Lesconvel (28).

⁂

En 1696, Lesconvel ne publia rien. Mais, comme en 1695, il fit paraître trois volumes en 1697, contenant quatre nouvelles historiques, dont deux concernent la Bretagne. Le premier volume imprimé, bien que le privilège (9 mai 1697) soit postérieur à celui des deux autres, ce fut : *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, Duchesse de Bretagne. Nouvelle historique*, sorti des presses le 15 juillet 1695 pour la Veuve Claude Mazuel, « sur le Pont S. Michel, du côté du Marché-Neuf, à la Levrette ». Outre les pages de titre et les pièces liminaires, il comporte 234 pages. Il est dédié « A Madame Louise de Penancoët de Querouazle, duchesse de Porsmouth, et d'Aubigny, Dame du Chatel, et de Querouazle », mais l'épître dédicatoire n'est pas signée et s'achève sur ces mots « ... puisque vous ne sçaurez qui je suis ».

---

(28) Ce n'est pas le lieu d'établir la bibliographie de l'histoire de Françoise de Foix, comtesse de Chateaubriant. Dans son « Avis au Lecteur », Lesconvel évoquait les témoignages de Brantôme et de Marot. Le rédacteur (M. l'Abbé Cxxx) du C.R. du livre de Lesconvel dans la *Bibliothèque universelle des Romans* (Septembre 1779) signale avec raison que notre auteur a développé le récit « d'un de nos historiens qui n'était point sans mérite, mais fort décrié aujourd'hui par sa manière de présenter les faits et de les dénaturer en les embellissant » : il s'agit d'Antoine Varillas (1624-1696) au VIe livre de son *Histoire de François Premier*. Le même rédacteur donne un résumé de la *Lettre de M. Hevin, Avocat au Parlement de Bretagne, adressée à M. de Nointel, Maître des Requêtes*, en 1679, où Hevin réfute Varillas, comme l'a noté Prosper Levot, dans sa *Biographie bretonne*.

Il faut signaler, en outre, un opuscule, plus curieux qu'important, et tiré à un nombre très restreint d'exemplaires, *Sur la mort tragique de la Comtesse de Chateaubriand*, publié en 1838, à Paris, chez Techener, par Paul Lacroix (alias, le Bibliophile Jacob).

On peut aussi se reporter à l'Abbé Goudé, *Histoire de Chateaubriant...*, Rennes, 1870. 1 vol. gr. in-8°, 533 p. On doit à la plume féconde de notre ancien confrère, Georges-G. Toudouze, *Françoise de Chateaubriant et François Ier*. Paris, Fleury éd. Coll. « Figures et épisodes », 1948, 1 vol. in-16, 207 p.

« Nouvelle historique », à coup sûr, puisque la vie de Jeanne de Flandre est retracée de son mariage avec le Comte de Montfort jusqu'à l'avènement de son fils, Jean le Vaillant, et la prétendue retraite de la Comtesse dans son château de Suscinio. On retrouve, pour l'essentiel, les événements évoqués par d'Argentré, et çà et là, Lesconvel recopie, dans sa nouvelle, des phrases de son *Abrégé de l'Histoire de Bretagne*, publié deux ans plus tôt. Mais c'est une biographie très romancée (29). De plus, autour de la Comtesse gravitent de nombreux personnages, les uns appartenant à l'histoire, et c'est le plus grand nombre, d'autres d'une authenticité incertaine. A noter encore que si « *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort* », annoncées dans le titre, sont évoquées dans le récit, elles sont très loin de constituer le principal élément de la nouvelle : elles y occupent à peine le cinquième du volume.

Pour reprendre la terminologie en usage à l'époque, cette nouvelle est surtout une « nouvelle galante » ou, si l'on veut, « une nouvelle historique et galante ». D'emblée, Tanguy du Chatel tombe amoureux de la jeune comtesse, et par la suite cet amour respectueux l'incitera à multiplier les exploits pour l'objet de son amour. Malestroit aime Mlle de Somardic et le récit fragmenté de ces longues amours jalonne une partie du récit. D'ailleurs, tous les héros sont amoureux : « Tous les chevaliers de cette Cour étaient animés par deux passions ; le désir de gloire et l'amour les possédaient absolument ; il n'y en avait pas un qui ne fût secrètement touché des appas de la Comtesse, de ses Filles d'Honneur, ou de quelques autres Dames de la Cour qui avaient aussi leurs partisans... De Clisson et du Chatel adoraient la Comtesse, Malestroit aimait éperdument Mademoiselle de Somardic, Penmar, nouvellement arrivé à la Cour, après avoir voyagé, était très vivement touché du mérite de Mlle de Querouazle et Bavalan était serviteur

(29) La biographie romancée a connu, au XVIIe siècle, un succès analogue à celui que ce genre rencontra entre 1925 et 1939, notamment avec les deux collections alors éditées par la Librairie Plon « *Le roman des grandes existences*, et par Gallimard « *La vie des hommes illustres* ». Trente ou quarante ans plus tard, la plupart des textes alors publiés sont profondément oubliés. On comprend ainsi l'abondance éphémère des œuvres analogues au XVIIe et au XVIIIe siècles.

déclaré de Mlle de Malestroit » (30). Ces amours donnent lieu à des lettres galantes, à des entretiens décevants ou exaltants. Des rivalités naissent, des obstacles se dressent : ainsi Mlle de Pontcallec enflamme du Chatel, qui lui adressse un billet ardent. Mais la comtesse éloigne du Chatel ; il revient, couvert de gloire, mais la comtesse n'accepte pas la passion de son ancien soupirant, et comme son propre fils, revenu d'Angleterre, devient lui aussi amoureux de Mlle de Pontcallec, elle fait enfermer cette dernière dans un couvent. Le jeune Montfort se console, mais non du Chatel, qui « connut sa disgrâce, et ne pouvant faire autre chose que de céder à la fortune... partit brusquement et s'en alla offrir ses services au Roi de France... » (31). Il va de soi que la plupart des intrigues amoureuses évoquées dans le récit ont un dénouement plus heureux.

Ainsi, l'imagination de Lesconvel brode sur une trame d'histoire. En marge des aventures de la comtesse, se déroule le roman des Querouazle, ancêtres plus ou moins fictifs de la duchesse à qui la nouvelle est dédiée. L'un des premiers actes de guerre du comte de Montfort, prétendant à la succession de Jean III, c'est le siège de Brest : siège guerrier et mondain. La ville, défendue par Garnier de Clisson, fidèle aux Blois, est investie, mais « comme Charles de Blois n'avait pas d'armée en campagne, le Comte (de Montfort) élargit la sienne pour la mieux faire subsister, et occupa tous les bons lieux du voisinage. Le Château de Querouazle, qui étoit à une petite lieue de Brest, appartenoit à un jeune Seigneur qui y demeuroit avec sa mère et sa sœur. Il étoit fils de Philippe de Penancoët de Querouazle, mort depuis quelques années, lequel avoit été Admiral de Bretagne, sous le règne du Duc Artur » (?). Il met son château à la disposition des Montfort pour y loger la Comtesse et sa Cour ». « Madame de Querouazle et sa fille qui étoient venues au devant de la Comtesse, la conduisirent au Château : c'étoit une maison fort logeable où les Dames de la suite de la Comtesse et ses Officiers nécessaires étoient

(30) *Les Actions héroïques...* p. 102.

(31) *Les Actions héroïques...* Le roman de du Chatel et de Melle de Pontcallec fait la matière essentielle des pp. 208-232.

logez commodement auprés d'elle. Le Comte en établissant ses quartiers, mit son corps de reserve au voisinage de Querouazle pour la seureté de la Comtesse, et le lendemain commença ses attaques ; il trouva quelques galiotes dans le Port, dont il se servit pour descendre la rivière qui conduit quasi aux portes de Querouazle, où il alloit tous les jours visiter la Comtesse, ou bien elle se servoit des mêmes galiotes pour venir au camp : Le Comte au siege étoit fort content de l'application et de la valeur de Querouazle, la Comtesse n'étoit pas moins satisfaite des soins de la mère et de la fille, à qui elle trouvoit toutes les bonnes qualitez imaginables » (32).

Le siège se termine, conformément à l'histoire par la mort du défenseur de Brest, Garnier de Clisson, à la suite des blessures reçues au terme d'une sortie des assiégés, mais l'invention de Lesconvel se donne libre cours pour faire attribuer au jeune Querouazle le gouvernement nominal de Brest et faire admettre dans l'intimité de la comtesse Mme de Querouazle, et surtout Mlle de Querouazle en qualité de Fille d'Honneur. Si, par la suite, nous ne trouvons que de fugitives allusions à la valeur guerrière du jeune Querouazle, Mme de Querouazle apparaît davantage à la Cour d'Angleterre, où la comtesse et sa suite passent le temps d'une trêve, ou lors du mariage de sa fille. Quant à Mlle de Querouazle, elle a droit à d'amples développements sur les péripéties de ses amours : Penmar aime passionnément Mlle de Querouazle, mal payé de retour ; Edouard d'Angleterre éprouve pour elle une vive inclination, d'abord à l'insu de la Reine, et multiplie les fêtes et les cadeaux à son intention. La Reine comprend enfin et les Querouazle rejoignent la Bretagne à la suite de la comtesse. La passion est souvent, dans les Nouvelles galantes, le secret ressort des événements historiques : c'est ainsi qu'au moment où le Roi Edouard vient en Bretagne pour venger la mort de d'Artois, son lieutenant, Lesconvel, selon les règles des « histoires secrètes », écrit que le Roi « passa bientôt la mer avec une grande armée pour mettre, disait-il, Charles de Blois à la raison ; que sait-on si la passion qu'il conservoit pour Mademoiselle de Querouazle et le désir de la revoir n'avoient pas plus de part à sa resolution que la vengeance ou les interêts

(32) *Les Actions héroïques...* Le siège de Brest occupe les pp. 41-52.

de la Comtesse ? » (33). Au cours du siège, assez inactif, de Vannes, « en attendant dans l'oisiveté d'un camp où l'on n'entreprenait rien, (le Roi) étoit occupé de sa passion et ménageoit tous les moments possibles pour entretenir Mademoiselle de Querouazle ; il trouvait souvent Penmar auprès d'elle » (34). C'est que Penmar, le mal aimé, inquiète les soupirants de la Fille d'Honneur. Un autre Anglais, Glocester, est silencieusement amoureux d'elle, et jaloux. Un jour, il tente de l'enlever, mais « on ne sait si c'était de concert avec le Roi, ou si c'était pour la posséder lui-même » (35). Quoi qu'il en soit, aux cris poussés par la victime, nullement consentante, le fidèle Penmar accourt et sauve Mlle de Querouazle, qui conçoit enfin quelque amitié pour son libérateur. Le Roi excuse Glocester et poursuit ses galanteries jusqu'à son départ qui ne tarde guère. Penmar, capitaine des cent gentilshommes de la Garde, épouse enfin sa bien-aimée : « Mademoiselle de Querouazle répondit à Madame sa Mère, quand elle lui en parla, qu'elle estimoit fort Penmar, qu'elle avoit beaucoup de reconnaissance de ce qu'il avoit fait pour elle et qu'elle n'auroit aucune répugnance à l'épouser, si la Comtesse et elle le lui ordonnoient ; ce qui s'exécuta peu aprés : le Comte et la Comtesse prirent soin de leur établissement, et Madame de Querouazle y contribua ; ces deux personnes étoient si dignes l'une de l'autre qu'elles passèrent une vie heureuse » (36). On s'est étonné de voir dédier à Louise de Querouazle, longtemps maîtresse en titre de Charles II, roi d'Angleterre, un livre où se trouve longuement rapportée la résistance vertueuse d'une autre Querouazle, probablement imaginaire, aux avances d'un autre roi d'Angleterre (37). Inconscience de l'auteur, ou froide ironie, sous le couvert d'un apparent hommage ? On aimerait connaître

(33) *Les Actions héroïques...* p. 146.

(34) *Les Actions héroïques...* p. 149.

(35) *Les Actions héroïques...* p. 171.

(36) *Les Actions héroïques...* p. 182.

(37) On note cette surprise dans le C.R. des *Actions héroïques...* publié dans la *Bibliothèque universelle des Romans* de Mai 1778. Le rédacteur de ce C.R. déclare que l'Auteur du livre lui « est absolument inconnu ». Le même étonnement se retrouve chez Prosper Levot.

la nature des rapports de Lesconvel avec la duchesse de Porsmouth vers 1697. La même ironie se dissimulerait, l'année suivante, dans les considérations auxquelles se livre Lesconvel dans *Le Sire d'Aubigny*, sur ce nom alors porté par Louise de Querouazle, « qu'un mérite incomparable a mis en grand crédit dans notre siècle, et lequel très illustre dans les temps passés, ne fut jamais si respectable qu'il l'est presentement ». Malheureusement, faute d'information, on ne peut décider s'il s'agit de flatteries, maladroites en ce qui concerne *Les Actions héroïques*, d'un admirateur plus ou moins intéressé de la duchesse, ou bien de la vengeance feutrée d'un courtisan et d'un solliciteur déçu. Quoi qu'il en soit, il convient de noter que dans le tissu très lâche de ce livre, Lesconvel a consacré, au total, le cinquième de son texte au Roman des Querouazle. C'est beaucoup pour des aventures en marge de l'Histoire et proportionnellement à la place accordée au récit des Actions de Jeanne la Flamme (38).

Tel est, dans ses principaux aspects, le livre de Lesconvel.

Outre les lettres galantes qu'échangent les héros amoureux, on y trouve naturellement d'autres accessoires des « nouvelles héroïques et galantes » : entrevues, duels, fêtes, portrait dérobé... Mais, si l'on admet ces conventions, le livre n'est pas ennuyeux, et n'en déplaise à des censeurs sévères, la langue et le style, sans beaucoup d'originalité ni de relief, ont une certaine élégance, parfois banale, souvent aisée (39).

⁂

(38) Signalons aux amateurs de la « petite histoire » que cette héroïne a symboliquement pris part à divers combats de la France Libre, et notamment à la bataille d'El Alamein : le Comte Robert de Kersauson de Penandreff, alors chef d'escadrons, qui commandait les blindés des Forces Françaises Libres, avait donné, en breton, le nom de Jeanne la Flamme à son char de commandement.

(39) La principale source historique est constituée par Froissart, au tome II de l'éd. Luce des *Chroniques*. Arthur Le Moyne de la Borderie, au tome III de son *Histoire de Bretagne*, pp. 411-597, a longuement exposé la querelle des Montfort et des Blois, et a mis à profit les travaux de Jean Lemoine pour éclairer la triste fin de la Comtesse de Montfort.

Malgré quelques digressions, *La Comtesse de Chateau-Briant* présentait une relative unité, et les développements du récit étaient à peu près centrés sur la destinée de l'héroïne principale. Le texte des *Actions héroïques de la Comtesse de Montfort...* était beaucoup plus dispersé et le récit s'égarait plus d'une fois dans des aventures annexes. La même dispersion se retrouve dans *Anne de Bretagne, Nouvelle historique*, publiée à Paris, chez Jean Guignard, avec un achevé d'imprimer en date du 31 juillet 1697. Elle figurait à la suite d'une autre nouvelle, *Le Prince de Longueville*, les deux textes ayant fait (avec un troisième qui parut en octobre, *Anne de Montmorency, Connétable de France. Nouvelle historique*) l'objet d'un privilège unique, accordé le 25 avril 1697. *Anne de Bretagne* occupe les pages 153-267 dans le volume qui est dédié « A S.A.S. Marie d'Orléans, Duchesse de Nemours et Souveraine de Neufchatel », sous la signature « Lesconvel ». Faute d'avoir lu les deux nouvelles ainsi réunies, Gordon de Percel (= Lenglet du Fresnoy) a cru qu'il s'agissait d'une seule « historiette ». Prosper Levot a curieusement vu dans *Le Duc de Longueville*, le futur Louis XII, second roi de France époux de la duchesse.

Si ni l'une, ni l'autre des nouvelles bretonnes dont il a été question ci-dessus ne peut passer pour un chef-d'œuvre, celle-ci est bien plus décevante. Même dans le style, les clichés se multiplient. Bien que la matière de la nouvelle se limite pratiquement à l'histoire d'Anne de Bretagne et de ses prétendants avant le premier mariage français, (Charles VIII et Louis XII n'ont droit, à eux deux, qu'aux dernières pages du récit, qui en représentent environ le douzième), la narration s'égare, avec des redites et des reprises maladroites. « Il faut après cette petite disgression revenir aux progrès que faisoit le Roi dans le Duché », écrit ingénument l'auteur. A deux reprises, et en termes presque identiques, nous apprenons que le prince d'Orange, amoureux transi et sans espoir de sa cousine, souhaite du moins qu'elle fasse un mariage sans amour. Le récit s'embarrasse de réflexions incidentes : « ... ce qui prouve qu'on est malheureux de servir un Prince gouverné par des Ministres injustes, à qui les meilleurs services ne plaisent pas, si on ne s'adresse à eux pour en rendre compte ». « Voici plusieurs Princes arrivés à Nantes presque tous en

même temps pour se disputer le cœur de la Princesse ». Ailleurs, le comte de Richemont, qui succéda à Richard III d'Angleterre sous le nom de Henry VII, est appelé Edouard, et adresse à Mme de Laval une lettre « qui est devenue publique par la suite des tems ».

L'histoire réelle des intrigues matrimoniales autour de la jeune Anne de Bretagne n'est certes pas simple. Lesconvel se plaît à compliquer et à embrouiller encore davantage les diverses combinaisons. Aux manœuvres politico-sentimentales dont Anne de Bretagne est l'enjeu, s'ajoutent des amours parallèles, notamment celles qui concernent Mlle de Laval, Coëtmen et le vicomte du Fou (c'est-à-dire « du Faou »), Amiral de Bretagne. Coëtmen blesse en duel son rival, l'Amiral, et passe au service du roi de France. « Mademoiselle de Laval cacha soigneusement le déplaisir qu'elle avoit eu de perdre un homme qui lui étoit fort agréable : le Tems la consola, et elle trouva dans l'Amiral, qui avoit beaucoup de merite, de quoi faire oublier Coëtmen ». Des intrigues et des rivalités de Cour, un jugement du Conseil, ratifié par la duchesse, entravent le mariage avec Mlle de Laval, et l'Amiral « fit armer des Vaisseaux dans un Port, qu'il avoit des dependances de sa Terre du Fou, traversa la rade de Brest, et jetta dans cette Place un secours qui fit lever le siege que la Duchesse y avoit fait mettre pour en chasser les François, qui s'en étoient emparez par surprise ».

Anne de Bretagne donne l'impression d'une composition hâtive, où, moins encore que dans les précédentes nouvelles, Lesconvel ne parvient guère à trouver un juste équilibre entre vérité — ou tradition — historique et liberté de l'invention romanesque. Son principal mérite est de confirmer l'attachement de l'auteur à sa province (40). Même

(40) L'Abbé de Montfaucon de Villars avait consacré aux Amours d'Anne de Bretagne le troisième volume de *L'Amour sans faiblesse*, Paris, Barbin, 1671, 3 vol. in-12. Ce volume, alors peu remarqué, a été plusieurs fois réimprimé au XVIIIe siècle, en Hollande, dans la *Bibliothèque de Campagne*, sous le titre « *Anne de Bretagne* ».

Louis Ferrier de La Martinière, autre méridional, fit jouer en novembre 1678, à l'Hôtel de Bourgogne : « *Anne de Bretagne, Reine de France, tragédie* », publiée en 1679, à Paris, chez Jean Ribou, 1 vol. in-12.

dans celles de ses œuvres qui ne la concernent pas directement, Lesconvel ne manque aucune occasion de signaler l'origine bretonne de tel personnage mis en scène (41).

En considérant non seulement ses nouvelles, bretonnes ou non, mais l'ensemble de son œuvre, il serait absurde de vouloir attribuer à Lesconvel du génie, ou même un très grand talent littéraire. Mais, si l'on admet, à la rigueur, qu'un Lenglet du Fresnoy ait assouvi sur lui une hargne injuste et inexpliquée, on comprend mal l'ostracisme dont il a été victime de la part de ses compatriotes bretons. En 1818, dans une notice incomplète et inexacte, Miorcec de Kerdanet admettait que « ce gentilhomme breton s'est fait un nom dans la littérature par ses Romans et ses Nouvelles Historiques » et que son *Abrégé de l'Histoire de Bretagne*, « assez superficiel, selon Dom Lobineau, annonce une plume heureusement exercée ». A la suite de ses informateurs, Lenglet du Fresnoy, Barbier, Quérard (ce dernier, originaire de Rennes), Prosper Levot n'aura même plus la discrète et prudente indulgence de Kerdanet sur un écrivain dont il a manifestement lu peu de choses. Plus récemment, c'est en vain qu'on cherche le nom de Lesconvel dans le copieux catalogue d'auteurs connus ou inconnus qu'Yves-Marie Rudel a publié sous le titre de *Panorama de la littérature bretonne* (42).

Admettra-t-on qu'il valait la peine, non pas d'exalter Lesconvel, mais de le sortir un instant de l'oubli presque total où il est tombé ?

***

En 1683, Fontenelle, dans ses *Nouveaux Dialogues des Morts*, affronte Anne de Bretagne et Marie d'Angleterre, dernière épouse de Louis XII, sur le thème : ambition et amour. Le texte est très bref.

(41) On lit ainsi, dans *Le Prince de Longueville* : « ... le Seigneur de la Rivière, chevalier breton de grande valeur, qui commandait cinquante lances en France... ».

(42) Yves-Marie Rudel. *Panorama de la littérature bretonne des origines à nos jours. Ecrivains de langue bretonne et de langue française*. Rennes, Imprimerie bretonne, 1950, 1 vol. petit in-8°, 154 p.

Bibliographie des œuvres de PEZRON de LESCONVEL

Pour les œuvres antérieures à 1700, ce travail utilise largement, en la rectifiant et en la complétant sur certains points, la remarquable étude de :

P. M. Conlon. *Prélude au Siècle des Lumières en France. Répertoire chronologique de 1680 à 1715. Tome II : 1692-1699.* Genève, Droz éd. 1971. 1 vol. in-8°, 526 p. (Le tome III. 1700-1715 n'est pas encore publié).

Pour le voyage imaginaire publié en 1703, on dispose de l'excellent travail de :

Philip Babcock Gove. *The imaginary voyage in prose fiction. A history of its criticism and a guide to its study, with an annotated check list of 215 Imaginary voyages from 1700 to 1800.* London, The Holland Press, 1961. 1 vol. in-8°. XI + 445 p.

Œuvres de LESCONVEL

dans l'ordre chronologique de leur publication

I. a) *La Comtesse de Chateau-Briant ou les Effets de la Jalousie.* Paris, Thomas Guillain, 1 vol. in-12. Pièces lim. + 318 p.
Privilège : 4.XI.1694 — Achevé d'imprimer : 15.III.1695.

b) *Intrigues amoureuses de François Premier ou Histoire tragique de Madame la Comtesse de Chateau-Briant.* Amsterdam, Guillaume Blaen. 1 vol. in-12, 95 p.

c) *La Comtesse de Chateau-Briant, ou les effets de la Jalousie.* Paris, Jacques Ribou, 1724. 1 vol. in-12. II + 320 p.

Cf. *Le Journal des Sçavans*, 12.XII.1695, p. 407 (note brève).

Cf. GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*, p. 78.

Bibliothèque universelle des Romans, février 1776, p. 141 (note brève qui attribue l'œuvre à Mme de Murat).

Bibliothèque universelle des Romans, septembre 1779, pp. 171-174, à la suite d'une importante étude intitulée : « *Anecdotes sur Marguerite* (sic) *de Foix, comtesse de Chateaubriand* », pp. 155-170.

II. *Les Aventures de Jules César et de Murcie dans les Gaules ou le Modèle de l'Amour parfait.* Paris, Vve C. Coignard, 1 vol. in-12, II + 131 p. Privilège : 27.V.1695. — Achevé d'imprimer : 23.VIII.1695.

Cf. GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*, p. 70 (G. de P. attribue le livre à Lesconvel).

N. B. — « L'instruction pour les gens de qualité qui entrent dans le Monde » annoncée au Privilège, et qui manque dans le volume, a dû être transférée sous le titre d' « Avis » dans l'*Abrégé de l'Histoire de Bretagne...*, ci-après.

III. *Abrégé de l'Histoire de Bretagne de M. d'Argentré.* Paris, Vve C. Coignard, 1 vol. in-12. Portrait du Comte de Toulouse, Pièces liminaires (Epître dédicatoire, Avis, Privilège), texte paginé fautivement de 1 à 516 (une note à la p. 314 signale l'absence de 46 p. : 315-340, par erreur de pagination), Tables (8 f.).

Privilège : 13.VIII.1695. — Achevé d'imprimer : 10.X.1695.

Cf. LENGLET DU FRESNOY. *Méthode pour étudier l'Histoire...* Nouv. éd. rev. et aug. par Drouet, Tome XIII, p. 75.

IV. a) *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, Duchesse de Bretagne. Nouvelle historique.* Paris, Vve Cl. Mazuel, 1 vol. in-12. Pièces lim. + 234 p.

Privilège : 9.V.1697. — Achevé d'imprimer : 15.VII.1697.

(Le privilège accordé à Pierre Gissey, qui le cède à la Vve Claude Mazuel, donne le titre de « Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, dans la guerre contre Charles de Blois pour le Duché de Bretagne ».

b) *Les Actions héroïques de la Comtesse de Montfort, nouvelle historique.* Recueil des Romans historiques, Paris, 1746.

Cf. *Le Journal des Sçavans*, 2.IX.1697, pp. 349-351 (relation des faits historiques autour desquels a brodé l'imagination de Lesconvel). GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*, p. 78 (ne désigne pas l'auteur. « Il y a dans cet Ouvrage et du Roman et de l'Histoire »).

V. a) *Le Prince de Longueville et Anne de Bretagne. Nouvelles historiques.* Paris, Jean Guignard, 1 vol. in-12. II + 268 p.

Privilège : 25.IV.1697 (pour « L'Histoire du Prince de Longueville et d'Anne de Bretagne » (sic), conjointement avec « L'Histoire d'Anne de Montmorency » : voir ci-après.

Achevé d'imprimer : 31-VII.1697.

(Le Prince de Longueville : pp. 1-152. — Anne de Bretagne : pp. 153-267).

b) Contrefaçon hollandaise : *Le Prince de Longueville et Anne de Bretagne. Nouvelles historiques*, suivant la copie imprimée à Paris... 1 vol. in-24, 1698.

(Le Prince de Longueville : pp. 5-96. — Anne de Bretagne : pp. 97-167).

Cf. *Le Journal des Sçavans*, 26.V.1698 (simple annonce à la suite du bref C. R. d' « Anne de Montmorency »).

GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*, p. 78. « Lesconvel Breton, Ecrivain

très médiocre est Auteur de cette Historiette » (sic).

VI. *Anne de Montmorency, Connétable de France. Nouvelle historique.* Paris, Jean Guignard, 1 vol. in-12, 428 p.

Privilège : 25.IV.1697 (pour « L'Histoire d'Anne de Montmorency », conjointement à « L'Histoire du Prince de Longueville et d'Anne de Bretagne » (sic).

Achevé d'imprimer : 19.X.1667 (sic, pour 1697).

Cf. *Mercure Galant*, Novembre 1697, pp. 116-117.

Le Journal des Sçavans, 26.V.1698, p. 207 (brève annonce publicitaire).

GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*, p. 80.

Bibliothèque universelle des Romans. 1er vol. de janvier 1780, pp. 137-152 (exposé historique sur Montmorency, pp. 137-143, analyse de la nouvelle de Lesconvel, pp. 144-152)

VII a) *Le Sire d'Aubigny. Nouvelle historique.* Paris, Barthelémy Girin, 1 vol. in-12, pièces lim. + 279 p.

Privilège : 12.I.1698. — Achevé d'imprimer : 20.II.1698.

b) Contrefaçon hollandaise : *Le Sire d'Aubigny. Nouvelle historique.* Amsterdam, André de Hoogenhuysen, 1 vol. in-18, II + 219 p.

Cf. *Nouvelles de la République des Lettres*, août 1699, pp. 204-205.

GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*, p. 98.

VIII. *Nouvelle Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à présent, extraite de tous les meilleurs Historiens.* Paris, de Luynes, 2 vol. in-12, 1698. (Barbier indique pour éditeur : P. Ballard). Cet ouvrage aurait fait l'objet d'une mesure d'in-

terdiction. De fait, on n'en connaît aucun exemplaire.

Cf. LENGLET DU FRESNOY. *Méthode pour étudier l'Histoire...* Nouv. éd. rev. et aug. par Drouet, Tome XII, p. 97.

IX. OBSERVATIONS CRITIQUES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ECRITES PAR MEZERAI. Paris, Musier, 1 vol. petit in-12, II + 371 p.

Privilège : 15.VII.1699. — Achevé d'imprimer : 30.I.1700.

Cf. *Le Journal des Sçavans*, 10 mai 1700, p. 195. LENGLET DU FRESNOY. *Méthode pour étudier l'Histoire...* Nouv. éd. rev. et aug. par Drouet, Tome XII, p. 111

Cf. aussi : *Lettres choisies* de M. Bayle *avec des Remarques*, Rotterdam, Fritsch et Böhm, 1714, Tome II, Lettre CXCIV, Note 9 de Prosper Marchand, p. 741.

X. a) *Idée d'un Règne doux et heureux ou Relation du Voyage du Prince de Montberaud dans l'Isle de Naudely. Premier* (sic) *partie.* A Caseres, capitale de l'Isle de Naudely, chez Pierre Fortané, MDCCIII.

(N'existe pas à la B. N. — La « Library of Congress », à Washington, et le British Museum en possèdent un exemplaire).

b) *Relation du Voyage du Prince de Montberaud...* Merinde, Pierre Fortuné, MDCCV. (éd. augmentée ?).

(Bibliothèque de l'Arsenal, Paris).

c) *Relation du Voyage du Prince de Montberaud dans l'Ile de Naudely, où sont rapportées toutes les Maximes qui forment l'Harmonie d'un parfait Gouvernement, Enrichi de figures.* A Merinde, chez Innocent Démocrite, à l'Enseigne de la devise, Honi soit qui mal y pense. MDCCVI.

(C'est l'éd. qui semble la plus répandue : British Museum, B. N. Y 2 61815, B. M. de Rennes, etc.).

d) *Nouvelle Relation du Voyage du Prince de Montberaud...* A Merinde, chez Innocent Démocrite, 1706 ?

(Harvard University).

e) *Relation historique et morale du Voyage du Prince de Montberaud.* Par l'Autheur des Aventures de Thélémaque. A Mérinde, chez Pierre Fortuné. MDCCIX.

(Columbia University).

f) *Relation du Voyage...* A Amsterdam, chez Paul Maret, 1729.

(Harvard University).

Cf. *Le Journal des Sçavans*, 15 mars 1706, pp. 136-141 (critique acerbe, probablement à propos de l'éd. c).

GORDON DE PERCEL. *Bibliothèque des Romans*. p. 276.

Note. — La pagination de l'éd. c) est à corriger. Outre les pièces liminaires (titre, épître dédicatoire, préface qui occupent 48 p. non numérotées, le texte comporte 282 p. numérotées de 1 à 125 et de 226 à 382 : le verso de la page 125 porte le n° 226. Les tables analytiques (6 pages hors numérotation) ont été établies en fonction de cette pagination fautive.

Œuvres attribuées à LESCONVEL

A. *Junie ou les Sentiments romains.* Paris, Vve Coignard, 1 vol. in-12, 1695.

Le privilège est daté du 31.XII.1693 et concerne conjointement « *L'Amour à la Mode, Satyre historique* », qui semble bien être l'œuvre de Mme de Pringi ou Pringy. Dans son *Dictionnaire des Ouvrages Anonymes* (tome II, 1054 c), A. E. Barbier a probablement raison de rendre à cet auteur la maternité de *Junie*, livre attribué à tort à Lesconvel.

B. *Recueil des Contes, du Sieur de Lesconvel.* 1 vol. in-12, Paris 1698.

C'est Gordon de Percel (alias Lenglet du Fresnoy) qui, dans sa *Bibliothèque des Romans*, p. 282, donne cette indication, avec ce commentaire « Comme c'étoit le règne des Contes, tout le monde, jusqu'aux plus mauvais Auteurs, vouloient s'en mêler. Ce recueil n'est point estimé ».

A sa suite, la plupart des compilateurs ont attribué à Lesconvel un Recueil de Contes que personne n'a jamais identifié.

Maud Elisabeth Storer, dans une remarquable thèse pour le Doctorat de l'Université de Paris, *Un épisode littéraire de la fin du* XVIIe *siècle. La mode des contes de fées (1685-1700)*. Paris, Ed. Champion, 1928, a restitué au Chevalier de Mailly le seul recueil d'origine incertaine « *Les illustres Fées, contes galans* ». Elle a montré qu'il est très peu vraisemblable que Lesconvel ait écrit de tels contes.

C. *Anecdotes secrètes des Règnes de Charles VIII et de Louis XII, avec des Notes historiques.* La Haye, J. Néaulme, 1741, 2 tomes en 1 vol. in-12.

Compilation à propos de laquelle A. E. Barbier s'est manifestement trompé en la présentant comme « une nouvelle édition enrichie de notes historiques de deux nouvelles de Lesconvel, dont la première contient les amours que l'on suppose que Charles VIII a eues en Italie, et la seconde les amours d'Anne de Bretagne avec le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, et qu'elle épousa en secondes noces ». Si la première partie de cette note est à peu près exacte, la seconde est fausse : le volume ne contient pas un mot des amours de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

D. *Poésies.*

Prosper Levot indique, dans sa *Biographie bretonne*, que Lesconvel aurait écrit des vers, dispersés dans les revues du temps. A ce jour, nul n'en a trouvé trace. Ce qui semble certain, c'est qu'avant 1700, pas un vers de Lesconvel ne figure dans les « Recueils collectifs »

dont F. Lachèvre a fait le minutieux dépouillement. Le Professeur Vier, spécialiste averti des poètes bretons de langue française, n'a pas davantage rencontré Lesconvel au cours de ses recherches.

la noblesse du XVIIIe siècle

MICHEL MARÉCHAL

Les goûts et les occupations de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime

« L'historien est comme l'ogre de la légende. Là où se trouve la chair humaine se trouve son gibier. »

Marc BLOCH.

On a considéré autrefois qu'écrire l'histoire consistait à faire un récit où devaient s'enchaîner des dates, des événements tels que mariages royaux, batailles, traités, annexions de provinces. Que pouvait bien alors représenter une bataille ? Le choc de deux souverains, de deux Etats, de deux mondes hostiles, mais certes pas l'affrontement de milliers de personnes. Un traité ? Une réconciliation au sommet, non pas le retour de la paix dans les campagnes. Ecrire l'histoire de France au XVIIIe *siècle consistait donc à narrer la succession de rois, de guerres, de traités, à citer les réformes les plus importantes de quelques ministres. Est-là l'histoire d'un pays ? Assurément non, car un pays est constitué par des millions d'individus, et non pas seulement par quelques hommes en vue. Si un jour il devient possible de décrire la vie des paysans jusque dans ses détails les plus intimes, d'analyser ce que fut l'existence des marchands, des ouvriers, alors on aura écrit l'histoire.*

Une des tendances actuelle de la recherche historique est précisément de chercher à appréhender toutes les couches sociales, et à les replacer dans le contexte d'une époque, d'une civilisation. L'histoire ne peut plus être l'histoire des rois, des grands événements, elle doit tendre à devenir l'histoire des peuples, depuis les couches les plus humbles de la société jusqu'aux classes dirigeantes. C'est ce que l'on a essayé de faire ici en cherchant à décrire la vie quotidienne de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime.

Quel peut être le but d'une pareille étude ? Ce ne sont certainement pas des événements marquants, comme la naissance, l'accession à la majorité, le mariage, la mort, qui constituent la vie, l'existence d'un homme. De nos jours, les occupations professionnelles, la vie de famille, les distractions, voilà ce qui permet de décrire l'existence. Pourquoi ne pas agir de même quand on essaie d'écrire l'histoire ? Qu'importe la date de naissance exacte d'un individu si elle ne peut servir à établir les différents âges de sa vie ? N'est-il pas plus intéressant de savoir qui il était, ce qu'étaient ses activités, de quoi il vivait, quelles étaient ses tendances profondes, ses aspirations ? On a essayé ici de se poser ces questions au sujet de la noblesse cornouaillaise.

Mais pour écrire l'histoire, il faut avant tout des sources, des témoignages. Ce peut être des monuments, des écrits, ou encore des noms de lieux, de personnes qui auraient survécu aux siècles. On est en général assez bien renseigné pour tout ce qui concerne l'histoire dite « histoire-batailles ». Mais l'est-on aussi bien quand on s'attache aux individus les plus obscurs, ceux qui n'ont pas laissé de traces marquantes ? La meilleure démarche paraît être alors de chercher à appréhender l'individu directement, sans aucun détour. Chacun de nous conserve aujourd'hui des correspondances, des factures, des photographies, des papiers divers que l'on appelle souvent papiers de famille, papiers qui ont une signification évidente pour celui qui les garde. Au bout de quelques générations, que deviendront-ils ? Peut-être seront-ils brûlés, jetés, perdus car ils n'auront sans doute plus aucune valeur pratique ni même affective. Ils gardent cependant une valeur inestimable pour l'historien

car ils témoignent de l'existence d'un individu, renseignent sur ce que furent ses activités, ses goûts. Parmi ces papiers, deux catégories ont retenu particulièrement notre attention dans cette étude : les inventaires et les correspondances. Quelques comptes trouvés çà et là dans les archives privées, dans ces papiers de famille si précieux, ont pu apporter aussi des renseignements intéressants. Par ailleurs, l'architecture peut apporter également sa contribution à l'historien. Les campagnes et les villes nous offrent des témoignages de ce que furent les demeures de nos ancêtres : pourquoi les négliger ? En fait, tout peut contenir un renseignement caché, il suffit de savoir le découvrir.

A l'aide de ces sources finalement très diverses, depuis les correspondances et les inventaires jusqu'aux témoignages architecturaux en passant par quelques enseignements puisés dans la tradition orale, on s'est attaché ici à décrire les goûts et les occupations de la noblesse de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime. Où vit cette noblesse, est-elle campagnarde, citadine, quels sont ses goûts et ses habitudes en matière de résidences ? Que mange-t-elle, à quoi joue-t-elle, quelles sont ses préoccupations intellectuelles ? Telles sont les questions que l'on s'est posées. Par ailleurs, pourquoi avoir choisi comme cadre dans le temps la fin du XVIIIe *siècle ? Le* XVIIIe *siècle a apporté beaucoup de changements dans la civilisation française, dans le domaine de la pensée certes, mais aussi dans bien d'autres domaines. Il pouvait être intéressant alors de chercher à savoir si ces changements avaient été ressentis en Cornouaille, dans cette terre située au bout du monde. Les nobles cornouaillais sont-ils des hommes de leur temps, des attardés, sont-ils en avance sur leur époque ? Telle est la question centrale que l'on a voulu se poser en décrivant leurs goûts et leurs occupations.*

Avant d'entrer véritablement dans ce qui est notre propos, il convient assurément de présenter cette noblesse cornouaillaise, de faire connaissance avec les hommes qui la composent ; après cette présentation sans doute sera-t-il plus facile d'analyser leur genre de vie (1).

(1) Cet article a été écrit en grosse partie d'après les résultats de notre thèse d'Ecole des Chartes, intitulée *La vie des nobles en Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime*, déposée aux Archives départementales du Finistère.

SOURCES

Archives départementales du Finistère.

Sous-série 1 Q - Séquestre des biens d'émigrés (Biens Nationaux de Seconde Origine). On y trouve des inventaires, la liste des créances, des estimations de biens, des arbres généalogiques qui servaient aux ayant droit à justifier de leurs prétentions à recouvrer les biens séquestrés, à l'occasion de la loi du milliard des émigrés, sous la Restauration.

Source très partiale mais très précieuse car la noblesse y apparaît globalement ; en outre, la partialité est la même pour toutes les familles.

Signalons :

1 Q 2567-2569. Aléno de Saint-Alouarn.
1 Q 2647-2650. Cheffontaines.
1 Q 2697-2700. Du Boisguéhenneuc du Minven.
1 Q 2721-2724. Du Couëdic.
1 Q 2736-2738. Du Haffond de Lestrediagat.
1 Q 2778-2781. Euzenou de Kersalaün.
1 Q 2814-2815. Gourcuff de Tremenec.
1 Q 2861-2862. Jacquelot du Boisrouvray.
1 Q 2877-2880. Kergariou.
1 Q 2987-2989. La Porte-Vézins.
1 Q 3003-3004. Le Baillif de Porzsaluden.
1 Q 3042-3043. Le Gac de Lansalut.
1 Q 3148-3150. Moëlien.
1 Q 3203-3204. Ploeuc.
1 Q 3260-3261. Rospiec de Trevien.
1 Q 3304-3309. Tinténiac.

etc.

Sous-série 1 E - Archives séquestrées à la Révolution sur les émigrés.

Titres de propriété, correspondances, comptes.

Par exemple :

1 E 205. Cheffontaines.
1 E 220 bis. Du Couëdic.

Série J .. .. - Quelques fonds privés de la noblesse cornouaillaise.

Ainsi :

105 J. Joly de Rosgrand. Papiers du sénéchal de Quimperlé : titres, correspondances, comptes.

Non coté. Silguy. Correspondances, comptes.

Archives Nationales.

Série T .. .. - Séquestre des biens d'émigrés à Paris. On y trouve les archives privées séquestrées sur les émigrés. Quelques fonds intéressent les Cornouaillais qui vivaient à Paris. Correspondances, comptes, inventaires, rentiers.

Surtout :

T 211. Baude de Saint-Père, Baron de Pont-L'Abbé.
T 428. Kergariou - Locmaria.

Sources imprimées.

Audouyn de Pompéry (Mme) : *Un coin de la Bretagne pendant la Révolution* (titre de l'éditeur) - Paris, 1884 - Correspondances de Madame de Pompéry (1783-1799).

Baudry (J.) : *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution* - Paris, s. d. - Correspondances de nobles bas-bretons de la fin du XVIIIe - Notices.

Cambry (J.) : *Voyage dans le Finistère.* - Paris, An VII.

Bibliographie.

La bibliographie du sujet est très abondante, mais inégale. Nous ne donnerons ici que la thèse de M. Jean Meyer.

Meyer (Jean) — *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, Paris, 1966.

Dans sa bibliographie très abondante, M. Meyer ouvre de nombreux horizons de recherche : nous y renvoyons en conséquence le lecteur désireux d'approfondir telle ou telle question.

Signalons qu'il y a eu de nombreuses études sur la noblesse cornouaillaise proprement dite. Citons les noms du Chanoine Pérennès ou de l'abbé Parcheminou, par exemple, ou encore ceux de Messieurs Jacques Charpy et Yves Tanneau.

Chapitre I

QUI SONT LES GENTILSHOMMES CORNOUAILLAIS ?

De prime abord, l'historien qui étudie la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime fait une première constatation : il est en présence d'une noblesse terrienne. Est-elle seulement terrienne ? Peut-être pas, mais elle le reste avant tout. On peut envisager ce caractère évident sous deux aspects.

D'une part, les gentilshommes cornouaillais continuent à habiter la campagne, comme aux époques précédentes. Le manoir reste la principale résidence de la noblesse. En dressant une carte des manoirs qui étaient habités par les nobles à la veille de la Révolution, plusieurs constatations s'imposent. Tous ces manoirs ou la plupart d'entre eux tout au moins sont situés en pleine campagne, à l'écart des routes les plus importantes. Ainsi, au Cap-Sizun, les manoirs de Kerazan, aux Kergariou de Kervegant, de Lezurec, aux Du Menez, de Lezoualc'h aux Mascarenne de Rivière, de Kerdânet ou de Treotta aux Gourcuff ; dans le pays bigouden, la même remarque s'impose et l'on peut citer le cas du Hilguy, à César Le Gac de Lansalut, de Kerhuel aux Deshayeux de Kerannevel ou encore de Lesmadec et Penquellennec. Cet isolement au moins apparent est encore très net de nos jours, à Trevien en Beuzec-Cap-Sizun par exemple, manoir de la famille de Rospiec. A l'est de la région que l'on a étudiée ici, peut-être ce caractère campagnard est-il encore plus net, témoins les manoirs de Coatforn en Scaër aux Guernizac, de Rosgrand en Rédéné, propriété du sénéchal de Quimperlé Joly de Rosgrand, ou encore de Penquelen en Querrien, à la famille Briand de Penquelen. Par ailleurs, ce goût pour les résidences campagnardes est encore rendu plus net par la présence d'un très grand nombre de manoirs en Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime. Dans la région qui s'étend de la Pointe du Raz à Arzano et de Scaër à Penmarc'h, on a pu en dénombrer près de cent cinquante et sans doute y en avait-il encore beaucoup plus. Dans l'actuelle commune de Fouesnant, il y en avait au moins huit, dans celle

de Loctudy au moins six, et peut-être ces chiffres sont-ils bien en-deçà de la réalité.

Enfin, la carte des manoirs nous permet de faire une troisième constatation. Dans la région que l'on vient de délimiter, il est possible de faire une distinction très nette. Les manoirs sont beaucoup plus nombreux à l'ouest d'une ligne qui irait de Concarneau à Douarnenez, qu'à l'est de cette même ligne. Certes, il y a beaucoup de manoirs en Plogonnec, en Ergué-Gabéric ou en Névez, ou bien encore dans la région de Quimperlé et Arzano. Mais partout ailleurs, à l'est de cette ligne, ils sont relativement peu nombreux. En revanche, le Cap-Sizun en compte beaucoup, particulièrement dans la région de Pont-Croix, Poullan, Pouldergat et Mahalon : citons par exemple en Poullan Kerdanet, Tréotta, Le Stang, Kerandraon, Castellien, Kervernargant, en Mahalon Tromelin, Lannavan, Roscaradec ou Kerandraon. De même, ils sont très nombreux au pays bigouden ; ainsi, dans les communes de Tréogat, Peumerit, Pouldreuzic ou Plovan, nous trouvons le Minven, Penquellennec, Lesmadec, Lesnarvor, Kerzouron, Kerzaudy, Tréménec, Logan, Kerguivit et bien d'autres encore. Mais peut-être les pays de Plonéour, Pont-l'Abbé et Loctudy en comptaient-ils encore beaucoup plus; l'énumération ici n'en finirait pas. Enfin, dans les régions de Quimper et Fouesnant, ils sont également très nombreux, particulièrement en Ergué-Gabéric, Fouesnant, Clohars et La Forêt. Peut-être l'attrait qu'exerçaient sur ces gentilshommes terriens les villes de Quimper et Pont-Croix, et que nous étudierons plus loin, est-il pour quelque chose dans le grand nombre de ces manoirs situés à proximité plus ou moins grande de ces villes. Toujours est-il que sur une quarantaine de familles, plus des trois quarts avaient un manoir au Cap-Sizun, en pays bigouden ou dans les régions quimpéroises et fouesnantaises. Contentons-nous de citer les Mascarenne de Rivière qui possèdent Lezoualc'h en Goulien et La Coudraye en Tréméoc, les du Boisguéhenneuc au Minven en Tréogat, le marquis de Kersalaün qui vit au Cosquer en Combrit, les La Marche dans leurs manoirs en Ergué-Gabéric ou encore la famille de Rospiec dont un membre vit à Trévien en Beuzec-Cap-Sizun et l'autre à Cresmarc'h en Penhars.

D'autre part, le caractère terrien de cette noblesse se

manifeste également par l'origine de ses revenus. C'est la terre en effet qui constitue l'essentiel de la fortune de ces gentilshommes. Beaucoup possèdent plusieurs seigneuries, plusieurs manoirs et assurément de nombreuses terres. La plupart du temps, le faire-valoir direct est inconnu et les terres sont soumises au régime agraire curieux du domaine congéable. Malgré de nombreuses études qui y ont été consacrées, depuis les juristes du XVIIIe siècle jusqu'aux historiens, le domaine congéable reste mal connu (2). On sait cependant que c'est un régime agraire qui instaurait un partage de propriété entre le bailleur, ou *seigneur foncier*, en l'occurrence ici un gentilhomme, et le locataire, *domanier* ou *vassal*. Le bailleur reste propriétaire du fonds de terre, alors que le locataire achète la propriété des *édifices* qui consistent en bâtiments d'habitation et d'exploitation, clôtures, arbres fruitiers, puits et récoltes. En plus de cet achat, le locataire doit verser un loyer annuel en espèces ou en nature, voire sous les deux formes. Enfin, s'il ne veut pas être congédié, c'est-à-dire renvoyé, moyennant remboursement des édifices, pendant la durée du bail, en général neuf ans, il doit également payer une commission de baillée ; une fois payée, il est théoriquement assuré de rester sur la terre jusqu'à expiration du bail, éventuellement renouvelable. De toute manière, en cas de congé ou de non-renouvellement de bail, la valeur des édifices est remboursée par le bailleur au domanier.

Quels revenus la noblesse tire-t-elle de ses terres ? Ce sont les revenus du domaine congéable, rente annuelle et commission de baillée, auxquels viennent s'ajouter les innombrables droits seigneuriaux parmi lesquels principalement le champart. Il s'agit essentiellement de grains de redevances et d'argent, ce qui revient à peu près au même car les grains sont essentiellement monnayables et la noblesse ne craint pas de spéculer pour les vendre au meilleur prix. On peut arriver à chiffrer approximativement les revenus des gentilshommes. La moyenne paraît osciller entre un revenu annuel de cinq mille et dix mille livres. C'est le cas chez les Aléno de Saint-Alouarn, les Kerléan, les Rospiec, les Derval, les Gourcuff, les Halna

(2) Voir à ce sujet les pages qu'y consacre M. Jean Meyer, op. cit., p. 720 et suiv.

du Fretay ou encore les du Marc'hallac'h : les estimations des Révolutionnaires viennent ici confirmer les cotes de capitation. En fait, il est absolument impossible de donner un chiffre précis, même à mille livres près ; une moyenne de cinq mille à dix mille livres reste un ordre de grandeur, on peut chiffrer un revenu à six mille livres alors qu'il était peut-être de huit ou neuf mille livres. A toute règle générale apparente, il est des exceptions et les revenus de la noblesse cornouaillaise le prouvent. En effet, la moyenne que l'on vient de donner non sans précautions comporte quelques exceptions. D'un côté, certains gentilshommes semblent avoir eu des rentes annuelles inférieures à deux ou trois mille livres, tels Jean-Pierre Le Baillif de Porzsaluden ou Eléonore-Amand-Constant d'Amphernet En revanche, d'autres se situent au-dessus de la moyenne, et parfois de beaucoup. Sans doute peut-on citer le cas de Jacquelot du Boisrouvray et de la famille de Kergariou, et assurément ceux des familles de Kersalaün, de Silguy, du Couédic. Le marquis de Cheffontaines, quant à lui, a dans les seules communes de Kerfeunteun, Fouesnant, Clohars-Fouesnant, Saint-Evarzec et Plomelin plus de quinze mille livres de rentes annuelles, et il possède en plus d'autres terres, à Bénodet par exemple. Enfin, Jean-Georges-Claude Baude de Saint-Père, baron de Pont-l'Abbé, a un revenu annuel d'environ trente-cinq mille livres pour la seule baronnie du Pont. Oublions cependant ces exceptions, sans doute peu nombreuses ; cinq à dix milles livres de rentes, provenant de la terre, paraissent être une moyenne.

Une seconde constatation s'impose quand on étudie la noblesse de Cornouaille. Une noblesse terrienne, certes. Mais aussi une noblesse essentiellement militaire. Quand un gentilhomme arrivait à la majorité, s'il ne pouvait ou ne voulait pas vivre de ses rentes, trois possibilités principales s'offraient à lui : le service de Dieu, le service du roi dans ses cours de justice ou encore le service du roi dans ses armées ou sur ses vaisseaux. Quelques chiffres parleront ici avec éloquence. On a étudié ici cent vingt personnes en âge d'embrasser ou exercer une carrière. Il ne s'y trouve que dix rentiers dont un Aléno de Saint-Alouarn, un La Marche et un Tréouret de Kerstrat. Les ecclésiastiques sont encore moins nombreux, cinq seulement, parmi

lesquels Mgr de La Marche, évêque de Léon, et les chanoines Le Borgne de Kermorvan et de Silguy. On ne compte que quinze officiers, dont un président au Parlement de Bretagne, Silguy, et quelques conseillers, du Boisrouvray, Moëlien, du Couédic, Kersalaün, un grand-maître des Eaux et Forêts, du Couédic père, et un conseiller-secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de Bretagne, Baude de Saint-Père, le père du dernier baron du Pont. Tous les autres sont des militaires, soit donc les trois quarts de la totalité.

Parmi eux les marins sont un peu plus nombreux puisqu'on a pu en compter cinquante-deux contre trente-huit seulement servant dans les armées. Certaines familles fournissent même au roi plusieurs officiers de marine. Ainsi, Kersaint père et ses trois fils sont marins, de même que les trois frères de Kergariou. Chez les Aléno de Saint-Alouarn, le père était marin, l'un de ses fils l'est aussi, un autre, rentier, est un ancien marin, et le troisième fils est lui dans les armées de terre. Les Penfeuntenyo de Cheffontaines, de Kerfilin et de Kervereguen, les Mascarenne de Rivière, les Rospiec, comptent de nombreux membres qui servent sur les vaisseaux de Sa Majesté. Parmi tous ces marins, certains sont restés célèbres, tels Charles-Louis du Couédic de Kergoaler, le héros de *La Surveillante*, ou encore Thibaut-René de Kergariou, le comte de Kergariou-Locmaria. Le marquis de La Porte-Vézins, quant à lui, est, à la veille de la Révolution, chef d'escadre, directeur général du port et arsenal de Brest, commandant en second la marine en Bretagne.

La famille du Haffond de Lestrediagat, bien qu'habitant en Treffiagat, près de la mer, se dirige plutôt vers l'armée de terre puisqu'en 1789 il y a quatre de ses membres dans l'infanterie. De même, chez les Tinténiac où le vieux marquis est capitaine aux gardes-françaises et ses deux fils dans les chevau-légers. Les Le Baillif de Porzsaluden servent également dans les chevau-légers depuis plusieurs générations. Les deux frères Bréard de Boisanger servent dans l'armée de terre.

On pourrait facilement multiplier les exemples de gentilshommes militaires puisqu'ils constituent les trois quarts de cette noblesse, donc la presque totalité. Il n'y a d'ail-

leurs rien d'étonnant à cela car Rennes et Nantes, les deux grandes villes d'officiers, étaient beaucoup moins accessibles aux Bas-Bretons, car éloignées, qu'aux Hauts-Bretons : ceux-ci fournissaient en conséquence le plus grand nombre de magistrats. Aux Bas-Bretons restait donc plutôt la carrière des armes ; ils surent l'embrasser très nombreux.

Enfin, un troisième caractère dominant apparaît chez ces gentilshommes, qui lui ne leur est pas propre, car il vaut pour le royaume tout entier. Nous sommes en présence d'un ordre qui est sur le déclin. Financièrement, il peut paraître paradoxal de dire que la noblesse est sur le déclin. En effet, le prix des fermages, le prix des grains n'ont cessé de monter à travers tout le XVIIIe siècle[e]; cette montée des prix avantage donc ceux qui baillent la terre et les vendeurs de grains, et la noblesse compte parmi ces bénéficiaires. En outre, cinq ou dix mille livres de rentes annuelles est un revenu qui permet de vivre aisément à la fin de l'Ancien Régime. Mais en fait tout n'est que relatif. Pendant les derniers siècles de l'Ancien Régime, on assiste à l'ascension d'une autre couche de la société, la bourgeoisie des négociants et des grands marchands. Or, cette couche sociale paraît s'être enrichie beaucoup plus que la noblesse. Economiquement et financièrement, la noblesse perd donc de sa puissance face à cette montée lente mais très sûre de la haute bourgeoisie ; il en résulte une jalousie et des rancœurs évidentes. A côté de ces attaques, de ce danger que représente pour elle la bourgeoisie, la noblesse doit également se protéger du roi : depuis la fin du règne de Louis XIV, la royauté, qui cherche à remplir son trésor de toutes les manières possibles, essaie de faire payer l'impôt aux nobles. Depuis 1694, ils doivent déjà la capitation, dans le courant du siècle, le roi les impose au vingtième. Plus encore qu'une attaque à leurs avantages fiscaux, les gentilshommes ressentent cela comme une attaque à leurs privilèges sociaux, à leur position sociale, à leur existence même. Certes, la Bretagne par exemple proteste au sein des Etats et du Parlement : le roi tente alors de briser ces résistances et la lutte devient de plus en plus âpre.

Quelle est alors l'attitude de la noblesse ? Son éthique lui interdit la mésalliance, et rares sont les mariages entre un gentilhomme et une riche bourgeoise ; la jalousie et le

mépris, qui sont réciproques, marquent les relations entre ces deux couches sociales. Au contraire, alors, elle se ferme de plus en plus, se replie sur elle-même au point de tendre à devenir une caste. Elle résiste autant qu'elle le peut faire aux ordonnances de la royauté. Enfin, comme dans tout le royaume, c'est l'âge de la réaction seigneuriale. On affirme sa condition de gentilhomme, ses privilèges, la morgue est de plus en plus grande et l'impopularité de la noblesse ne fait que croître. De plus, la réaction seigneuriale, outre ce côté politique et la fierté, l'arrogance dont elle s'accompagne, se manifeste face à la paysannerie. En effet, la noblesse essaie de tirer le plus de profit de ses terres et essaie de remettre en vigueur de vieux droits.

Malgré cette résistance, les gentilshommes cornouaillais, comme les autres, constituent indiscutablement un ordre sur le déclin et dont la fin approche. Plus les attaques se font sentir, qu'elles viennent de la bourgeoisie ou de la royauté, plus la résistance est farouche. La lutte, fiscale, économique, politique entre la noblesse d'une part, la bourgeoisie et la royauté de l'autre et dont les intérêts sont ici souvent concordants, constituera d'ailleurs le détonateur par lequel commencera la Révolution.

Maintenant que l'on a essayé de présenter cette noblesse cornouaillaise comme terrienne, militaire et farouchement décidée à empêcher sa chute, il devient possible d'entrer dans ce qui est l'objet de cette étude, c'est-à-dire la description de ses goûts et de ses occupations.

Chapitre II

LES DEMEURES DE LA NOBLESSE

On a constaté plus haut que les manoirs étaient très nombreux en Cornouaille quand la Révolution éclata. Le manoir constitue indiscutablement le type même de l'habitation de la noblesse. A la fin du XIVe siècle, la Bretagne est à l'écart de la Guerre de Cent Ans et l'architecture militaire est peu à peu abandonnée. C'est l'époque où les grands châteaux-forts sont démolis ou tout au moins profondément remaniés ; la noblesse cherche à rendre ses demeures plus confortables, plus habitables que ne pouvaient l'être les grandes forteres-

ses. Telles sont semble-t-il les circonstances qui préludèrent à la construction des premiers manoirs.

Qu'en est-il alors à la fin du XVIIIe siècle ? Certains manoirs présentent encore une allure de maison forte. Sans doute comptent-ils parmi les plus anciens, ceux dont la construction remonterait au XVe siècle ; sans doute aussi ont-ils succédé à un château-fort qui, sans être vraiment rasé, aurait été radicalement transformé. Ces manoirs sont en général entourés d'une enceinte, parfois crenelée, et dont les murs comportent quelques tours d'angle. Le manoir de Lezurec en Primelin, à la famille Du Menez, celui de Lestrediagat en Treffiagat aux Du Haffond, le Moustoir en Saint-Evarzec, Kervernargant en Meilars, propriété du maréchal de camp Du Rocheret, en sont de parfaits exemples. A Penquellennec en Peumerit, la demeure du seigneur était protégée par une double enceinte. Souvent, c'est le portail qui s'ouvre dans le mur d'enceinte qui a été le plus défendu, comme en témoignent le portail de Kervernargant, défendu par une tour, ou celui du Kergoz au Guilvinec, à la famille de Derval. Dans ces constructions qui paraissent donc dans certains cas remonter au XVe siècle, la décoration est dans le style gothique flamboyant : la porte et les fenêtres de Penquellennec l'illustrent parfaitement.

A côté de ces manoirs à l'aspect de maisons fortes, mais dont l'appareil de défense paraît avoir été dans bien des cas plus illusoire ou impressionnant que réel, certains manoirs appartiennent à un style tout différent. Ce sont des demeures postérieures d'un siècle la plupart du temps, parfois même beaucoup plus tardives. Ces manoirs sont une des plus pures illustrations du style auquel on a donné le nom de Renaissance bretonne. Les plus anciens ont pu apparaître vers 1550 peut-être mais on a dû en construire encore dans le courant du XVIIe siècle. Là, les dernières traces de fortifications ont définitivement disparu et l'ensemble de la construction présente plus de grâce et de légèreté. Dans le domaine de la décoration, le gothique flamboyant est complètement abandonné au profit d'éléments décoratifs s'apparentant à la Renaissance. La porte du manoir est par exemple surmontée d'un fronton, comme à Lezurec ou à Moëlien en Plonevez-Porzay. Surtout les lucarnes sont alors finement ouvragées ; elles comportent

un fronton triangulaire ou, plus souvent, en arc de cercle. agrémenté de pots-à-feu. On peut en voir ainsi à Lezurec, à Penanrun en Ergué-Gabéric, à Moëlien, à Lestrediagat. Les lucarnes de Bodinio en Clohars-Fouesnant, demeure du marquis de Cheffontaines, sont particulièrement remarquables. Des comparaisons avec l'architecture religieuse sont ici éloquentes et l'on peut par exemple attribuer à une même école le manoir de Moëlien et certaines parties de l'enclos paroissial de Pleyben ; les dates viennent confirmer l'identité du style. A l'intérieur, la décoration est moins sobre que dans les manoirs de la première époque. On remarque ainsi que les niches creusées dans les murs de l'escalier de Bodinio, pour y déposer la chandelle, sont agrémentées de coquilles. De même, les cheminées se font plus fines, moins massives.

En fait, il arrive fréquemment que les deux styles se rencontrent dans un même manoir. Le manoir de Lezurec, par exemple, présente encore une enceinte crénelée comportant une tour d'angle, mais sa façade s'apparente déjà à la Renaissance bretonne, avec le portail à fronton triangulaire et les lucarnes ouvragées. D'autres exemples pourraient le confirmer et on peut donc penser que les manoirs les plus anciens ont dû être transformés dans le courant du XVIe ou du XVIIe siècle.

En fait, le manoir, à quelque style qu'il appartienne, est une demeure vieille d'au moins un siècle quand éclate la Révolution. En effet, l'arc de triomphe du manoir de Moëlien est achevée en 1682. On peut situer vers la même date la construction du portail du Hilguy en Plogastel-Saint-Germain. La fin du XVIIe siècle semble marquer la fin de la construction des manoirs. La décennie 1680-1690 serait précisément l'époque charnière après laquelle on ne construirait plus de manoir. Il semble même que les constructions de ces années soient des exceptions et qu'une limite plus exacte serait plutôt le milieu du XVIIe siècle. Or les manoirs continuaient à être habités par la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime. Ces demeures que l'on peut donc qualifier d'archaïques reflètent-elles en conséquence une mentalité d'attardés ?

Il serait erronné cependant de croire que le XVIIIe siècle n'apparaît pas dans les demeures de la noblesse. Dans le

domaine de l'architecture, un exemple le prouve. Peut-être n'est-ce malgré tout qu'une exception ? Le château de Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant, remonte à la seconde moitié du XVIIe siècle, mais il semble qu'il n'ait pas été achevé en 1789. Le plan général de la construction s'apparente toujours au style Louis XIII, avec en particulier deux avancées sur les côtés ; Cheffontaines rappelle par là le château du marquis de Ploeuc, Guilguiffin en Landudec, magnifique exemple du style Louis XIII, érigé au milieu du XVIIIe siècle. Mais la construction ayant été très longue, de nouveaux éléments apparaissent. Ainsi voit-on des œils-de-bœuf à Cheffontaines, alors qu'ils n'apparaissent pas à Guilguiffin. Le château du marquis de Ploeuc rappelle encore la renaissance bretonne, avec ses lucarnes qui font penser à celles de Moëlien ou de Lestrediagat. Rien de tout cela n'apparaît à Cheffontaines : La Renaissance bretonne est désormais du passé, l'époque est à l'œil-de-bœuf. Mais l'on ne peut généraliser un exemple isolé. Rien n'est comparable en Cornouaille aux magnifiques demeures du XVIIIe siècle que se firent construire les parlementaires ou les grands négociants dans les régions de Rennes, Nantes ou Saint-Malo. Les demeures, manoirs ou châteaux de ces régions s'apparentent vraiment au XVIIIe siècle. En Cornouaille, au contraire, Cheffontaines n'est qu'une exception et les manoirs ou châteaux les plus récents ne datent que de la fin du XVIIe siècle. Le dernier siècle de l'Ancien Régime ne semble donc pas avoir marqué l'architecture nobiliaire cornouaillaise.

Peut-être cependant peut-on chercher d'autres éléments ailleurs, dans la décoration intérieure par exemple, dans l'ameublement ? Peut-être y trouvera-t-on alors des traces du XVIIIe siècle ? Les inventaires ici sont extrêmement précieux dans la mesure où ils nous permettent de recréer l'intérieur d'un manoir. A première vue, bien des aspects anciens subsistent. Ainsi, on continue à vivre au milieu des portraits d'ancêtres ; peut-être certains manoirs possédaient-ils une véritable galerie de portraits où l'ancêtre ligueur côtoyait le capitaine de vaisseau qui s'était illustré sous Louis XIV ? On paraît donc aimer à se réclamer d'époques anciennes et être davantage tourné vers le passé que vers le présent. Mais s'il y a des portraits d'ancêtres comme il paraît probable, il y a aussi le portrait des contem-

porains. Ainsi trouve-t-on à Pen-ar-C'hoat, chez les Tréouret de Kerstrat, un portrait de du Couëdic qui semble bien être une représentation du célèbre marin, Charles-Louis du Couëdic de Kergoaler, mort en 1780. De même, l'une de ses lettres nous apprend que Mme de Pompéry s'est fait peindre en train de jouer du piano-porte. Continuons à dépouiller les inventaires. Ils nous apprennent que les tapisseries subsistaient en grand nombre dans les manoirs cornouaillais ; ce sont là des témoignages d'époques qui à Paris sont quasi-révolues. On préfère en effet aux tapisseries, dans la haute société parisienne, les boiseries et les rideaux. N'apparaissent-ils cependant pas dans les manoirs ? Là encore les inventaires sont riches d'enseignements. En fait, si les tapisseries continuent à plaire beaucoup aux gentilshommes, rideaux et tentures n'en apparaissent pas moins ; ainsi, lors du séquestre chez le marquis de Tinténiac, au château de Quimerc'h en Bannalec, l'inventaire mentionne neuf rideaux de basin qui, sans doute, ont dû beaucoup plaire puisqu'ils furent vendus chacun plus de cent cinquante livres.

Quant aux boiseries, aux lambris si chers au XVIIIe siècle. on les trouve également dans les manoirs et les châteaux. On les voit dans bien des cas côtoyer les tapisseries, les anciennes verdures. Sans doute les boiseries ont-elles suscité un grand engouement parmi les gentilshommes de Cornouaille puisqu'on va souvent jusqu'à en recouvrir les cheminées. Goûts discutables peut-être à notre époque où la pierre revient à la mode, mais goûts fréquents à la fin de l'Ancien Régime. Des témoignages de cet enthousiasme pour les boiseries subsistent de nos jours. Au manoir de Rosgrand en Rédéné, chez le sénéchal de Quimperlé Joly de Rosgrand, à Kervernargant en Meilars, propriété de la famille Du Rocheret, ou encore chez les Gourcuff à Kerdânet en Poullan, les cheminées sont fréquemment recouvertes de boiseries.

Autre témoignage de l'influence du XVIIIe siècle, les glaces et les miroirs apparaissent chez les nobles, assez inégalement il est vrai. Quelle est leur valeur ? Les inventaires ne permettent pas d'y répondre, car ils sont malheureusement la plupart du temps d'une navrante sécheresse. Pourtant, certains gentilshommes possédaient peut-être des miroirs de grande valeur, du Venise peut-être dans certains

cas ? Ainsi estime-t-on une glace trois cent soixante-cinq livres chez les Rospiec, au manoir de Cresmarc'h en Penhars ; de même, à Kervernargant en Meilars, deux glaces atteignent les chiffres de trois cent quatre-vingt-cinq et cinq cent cinq livres. Quoi qu'il en soit, quelle que puisse être la valeur de ces miroirs, l'important reste pour nous de savoir que la noblesse les appréciait. Sans doute, peut-on y voir une influence certaine du XVIIIe siècle.

Que dire du mobilier ? Peut-on y trouver aussi un apport du XVIIIe siècle ? A première vue, les meubles anciens sont nombreux ; il y a toujours beaucoup de lits d'apparat, à baldaquins ou à colonnes, et ce sont en général les pièces de l'ameublement les plus importantes, celles qui se vendent le plus cher. De même, armoires, coffres, tables et bancs restent nombreux. Souvent, l'état dans lequel se trouvent ces meubles est dit mauvais, très mauvais : sans doute peut-on y voir une preuve de vétusté. Mais à côté de ce mobilier vraisemblablement transmis de génération en génération jusqu'aux gentilshommes de la fin de l'Ancien Régime, de nouveaux meubles sont apparus, qui eux sont typiques de l'époque. Le XVIIIe siècle, et particulièrement sa seconde moitié, est l'époque des meubles de bois des Iles, acajou en particulier ; c'est la grande vogue des commodes, secrétaires, consoles, bonheurs-du-jour. Ces essences recherchées, ce mobilier qui plaît à la société parisienne, sont connus de la noblesse de Cornouaille. Pierre de Kergariou possède des secrétaires et des tables d'acajou, des commodes de bois des Iles. On estime, au manoir de Kersalaün, une commode de bois des Iles à cent quarante-trois livres et un bonheur-du-jour à cent soixante-deux livres. Il est facile de faire la même constatation au Hilguy, chez Le Gac de Lansalut, à Moëlien ou encore à Kerminaouët chez M. de Derval. Sans doute, ces meubles sont-ils des achats récents, à en juger par la valeur qu'on leur attribue. Par ailleurs, nous savons qu'il ne déplaît pas à la noblesse d'acquérir du mobilier de valeur, comme en témoigne cet achat par le sénéchal de Quimperlé de douze fauteuils couverts en velours d'Utrecht, et qui lui reviendrait à quarante-cinq livres pièce. Il semble donc qu'en matière de mobilier, les gentilshommes aient eu le goût raffiné et qu'ils se soient tenus au courant des progrès réalisés par les ébénistes.

Y a-t-il les mêmes goûts en matière d'habillement ? Il est plus difficile de répondre, car les inventaires sont encore moins explicites. Cependant, certains gentilshommes, comme les deux frères de Kergariou ou le marquis de Cheffontaines, paraissent avoir eu des garde-robes bien fournies. Les correspondances sont plus révélatrices et nous apprenons par elles que la noblesse cornouaillaise suit la mode et ne craint pas la dépense. En 1776, Armand du Couëdic, bientôt conseiller au Parlement de Bretagne, se fait faire à Rennes un habit Van Robais qui lui coûte deux cent six livres. Les plus élégants ont dû préférer s'habiller à Paris, comme à ce qu'il semble M. de Silguy, président au Parlement de Bretagne. Dès 1750, le marquis de Cheffontaines achète à Paris un habit de velours : il lui revient à trois cent huit livres. Il semble bien que les plus riches au moins parmi les gentilshommes aient eu des goûts vestimentaires et se soient plu à suivre la mode de l'époque.

Que dire enfin de la vaisselle ? L'étain encore abondant au début du siècle a presque entièrement disparu. La faïence est abondante, mais paraît céder le pas devant la porcelaine. C'est en effet la porcelaine que les inventaires mentionnent le plus souvent et sa quantité est importante, sans l'être au détriment de la qualité. L'argenterie quant à elle apparaît inégalement, mais il faut se garder de conclusions trop hâtives : peut-être beaucoup l'avaient-ils cachée avant la venue des officiers chargés du séquestre. Il semble en tout cas que le XVIIIe siècle ait apporté là aussi son influence : la vaisselle que l'on trouve dans un manoir en 1789 est très différente de celle qu'aurait signalé un inventaire dressé en 1700 et peut-être même en 1750.

Un autre aspect du XVIIIe siècle est le goût qu'ont les hommes pour la vie champêtre. Les jardins, les parcs sont à l'honneur dans les résidences des plus riches. On pourrait en donner beaucoup d'exemples à Paris, à Rennes ou à Nantes. Peut-on faire la même constatation en Cornouaille ? Les gentilshommes cornouaillais ont sans doute été sensibles aux plaisirs de la vie champêtre. Beaucoup en effet se soucient d'agronomie, de jardinage. Les bibliothèques renferment les ouvrages de Duhamel du Monceau, comme à Kersalaün où l'on possède sa *Physique des Arbres*, *Des semis et plantations des arbres*, son *Traité des*

arbres fruitiers ; ailleurs, c'est de Bonnefous que l'on aime lire, avec son *Jardinier français*, ou bien c'est le *Dictionnaire des jardiniers*, traduit de Miller. Le manoir des plus riches gentilshommes s'orne d'une orangerie, comme dans les malouinières ou le château des Parlementaires : ainsi y a-t-il une orangerie chez les du Couëdic au Lezardeau en Quimperlé, à Lestrediagat, ou encore à Kersalaün.

Le sénéchal de Quimperlé plante des érables, des tilleuls et des noisetiers dans son manoir de Rosgrand ; ses papiers contiennent de nombreux dessins qui représentent son jardin, ses projets d'embellissement. Il est par ailleurs très sensible à l'exotisme cher au XVIIIe siècle puisque nous apprenons par une lettre qu'il s'est fait envoyer un figuier pour le planter à Rosgrand. Plus que tout autre, Mme de Pompéry se fait l'écho de cet enthousiasme que l'on a pour la vie champêtre. Elle écrit à son cousin, en 1789 : *Depuis que j'ai lu Bernardin de Saint-Pierre, je raffole de verdure, de prairies, de bocages épais, d'oiseaux qui chantent...* Son jardin est très bien entretenu puisque c'est le jardinier du château de Cheffontaines qui s'en occupe comme une autre lettre nous l'apprend : *L'abbé de Séverac nous a laissé son fameux abricotier-pêche et le jardinier de Cheffontaines est venu le planter à Penhars avec un superbe rosier qui fera, je crois, très bien dans le milieu du parterre.*

Dès le milieu du siècle, le marquis de Cheffontaines, depuis Morlaix où il réside en hiver, donne ses instructions au régisseur de Bodinio pour que le jardin soit tracé selon son bon vouloir. Ses correspondances regorgent de détails. Il faut planter des fraises, des asperges et des artichauts. Fruits et légumes ne doivent cependant pas empiéter sur les fleurs : *Ayez le plus de plants de fleurs que vous pourrez et envoyez-les à Bodinio...* Mais il faut quand même beaucoup de fruits, car lorsque le marquis a reçu le plan du jardin, il n'est pas entièrement satisfait : ... *Secondo, le plan de mon jardin que je trouve bien à l'exception que je ne trouve pas assez de pêche, ni d'abricot, je vous prie d'y en ajouter encore... surtout des abricots... Mettez plutôt des plants jusqu'à l'endroit où je compte faire bâtir une tonnelle au coin, vis-à-vis du colombier...* Le marquis est exigeant, et son exigence manifeste son goût pour le jardin qu'il entreprend de tracer.

Les exemples pourraient facilement être multipliés. Tous les nobles n'ont certes pas laissé de correspondances aussi intéressantes que Mme de Pompéry ou le marquis de Cheffontaines. Mais les inventaires viennent confirmer ce qui vient d'être dit. La vie champêtre et l'exotisme propres au XVIIIe siècle ont de toute évidence séduit la noblesse cornouaillaise.

Une noblesse campagnarde, a-t-on dit plus haut, et le goût pour la vie champêtre l'a confirmé. Mais le XVIIIe siècle a également fait triompher le principe de la double résidence : l'hiver est de plus en plus souvent passé en ville, dans un hôtel que l'on y possède, et l'on ne vient dans sa *campagne* qu'à la belle saison. Telle est du moins la vie que mène la haute société de Paris, de Rennes ou de Nantes. Il est vrai que la noblesse cornouaillaise connaissait sans doute ce principe de la double résidence bien avant la fin de l'Ancien Régime, mais il est très possible que le XVIIIe siècle l'ait développé. En effet, la vie citadine avec tous les plaisirs qu'elle offre dans les réceptions, les cafés et les clubs, a connu un essor évident dans les derniers temps de l'Ancien Régime. La noblesse cornouaillaise paraît bien y avoir été sensible. Dès le milieu du XVIIIe siècle, le marquis de Cheffontaines est dans son hôtel à Morlaix entre octobre et mai et ne vient à Bodinio ou Cheffontaines qu'à la belle saison. A la veille de la Révolution, le comte du Couëdic, grand-maître des Eaux et Forêts de Bretagne, passe son temps entre ses hôtels de Quimperlé et Hennebont et le château de Lézardeau.

Même les familles les plus humbles ont une maison en ville, témoin M. d'Amphernet qui, outre son manoir de Kermadehoua en Kernével, possède une maison dans cette ville. Les marins recherchent plutôt Brest, témoins les frères de Kergariou ou les Aléno de Saint-Alouarn. En général, ce sont surtout Quimper, Pont-Croix et Quimperlé qui sont les villes les plus prisées par la noblesse : peut-être peut-on rapprocher ce choix du fait que les manoirs sont particulièrement nombreux à proximité de ces villes ? Mais en plus de cela, sans doute la vie policée et les plaisirs mondains que pouvait offrir Quimper par exemple y sont-ils pour quelque chose. Plus loin, Landerneau et Lesneven paraissent aussi avoir beaucoup plu. Quant aux Parlementaires, ils ont en général un hôtel à Rennes. Certains habi-

tent aussi Paris : le baron de Pont-l'Abbé possède deux riches hôtels dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés. Il est vrai qu'il ne vit jamais dans la baronnie, mais préfère passer la belle saison dans sa terre de Gournay-en-Beauvaisis. Tous les gentilshommes de Cornouaille ou presque aiment en tout cas mener ce genre de vie fondé sur le principe de la double résidence.

Que peut-on donc conclure de la présence ou de l'absence des influences du XVIIIe siècle sur les demeures de la noblesse cornouaillaise ? Manoirs et châteaux, dans leur architecture, n'ont pratiquement subi aucune influence : tous datent des XVe, XVIe ou XVIIe siècles, et certains sont véritablement archaïques. Mais l'intérieur s'est considérablement transformé, avec en particulier l'apparition massive des boiseries, des miroirs et des meubles de bois des Iles. Par ailleurs, le charme de la vie champêtre, qui est bien propre au XVIIIe siècle, a beaucoup séduit la noblesse de Cornouaille. Enfin, ce goût très fort que l'on porte à la campagne, aux jardins et aux parcs, ne contredit pas un attrait certain que la ville exerce sur les gentilshommes : le XVIIIe siècle paraît développer en Cornouaille le principe de double résidence. De ces diverses impressions de contraste, il ressort que la noblesse cornouaillaise a su ménager la tradition tout en acceptant avec enthousiasme les nouveautés apportées par le XVIIIe siècle.

Chapitre III

L'ALIMENTATION DE LA NOBLESSE

Parmi les traits qui caractérisent l'alimentation de nos ancêtres, deux retiennent particulièrement l'attention. D'une part, il s'agit d'une alimentation composée essentiellement de céréales et de viandes, et où la diversité est à peu près inexistante ; d'autre part, la quantité sacrifie bien souvent la qualité. Ces mêmes traits peuvent encore aujourd'hui définir dans bien des cas les alimentations de type pauvre de certains peuples d'Afrique ou d'Asie. En fait, si ces traits caractérisent certainement l'alimentation des hommes du XVIIe siècle, il semble que le XVIIIe ait apporté des innovations. On ne mange plus en 1789 comme

on le faisait en 1700 ; du moins cette affirmation ne vaut-elle peut-être que pour les couches les plus élevées de la société. Une certaine diversification semble être apparue au cours du XVIIIe siècle et l'alimentation n'est plus exclusivement composée de céréales et de viandes ; en outre, on paraît rechercher un peu plus la qualité, et la quantité n'est plus seule à compter. Ces nouveautés ont transformé indiscutablement l'alimentation de la haute société, noblesse ou bourgeoisie, de Paris et des plus grandes villes de province. Qu'en est-il dans la société des gentilshommes de Cornouaille ?

Il apparaît comme à peu près certain que les céréales et la viande fournissent encore en 1789 l'essentiel de l'alimentation de la noblesse. Quoi d'étonnant là-dedans quand on sait que la Bretagne était une province qui produisait beaucoup de grains ? L'abondance ou la disette en matière de céréales restent dans tout le royaume des phénomènes aux répercussions très sensibles. Quant à la viande, par tradition peut-être plus que pour toute autre raison, elle reste la part noble de l'alimentation. Certes, bien des changements sont intervenus dans le courant du XVIIIe siècle. En matière de grains, le froment paraît s'être largement développé. Si le seigle et le sarrasin, apparus à la fin de l'Ancien Régime, restent les céréales les plus cultivées, le froment n'en abonde pas moins. Inconnu peut-être dans l'alimentation paysanne, car il est surtout employé dans les redevances, la noblesse en consomme de plus en plus. A Saint-Malo, Rennes et Nantes, la noblesse ne mange sans doute plus, en 1789, que du pain blanc. Les mêmes remarques s'appliquent aussi aux familles les plus aisées de la noblesse cornouaillaise. Certes, dans les comptes de la famille du Couëdic, nous constatons que l'on achète du pain blanc et du pain noir. Ainsi relevons-nous, en 1785 :

4 livres de pain blanc le 7 novembre : 11 *sous.*

Et en 1786 :

Un pain noir, un pain blanc le 18 *avril :* 1 *livre* 16 *sous.*

4 livres de pain blanc pour la table le 20 *avril :* 12 *sous* 6 *deniers.*

Peut-être le pain blanc était-il réservé aux maîtres et le pain noir mangé par les domestiques ? Toujours est-il que le pain blanc paraît largement répandu.

En matière de viande, la diversité est certaine. Il y a les produits de la chasse, ce qui à la fin du siècle n'a rien d'une nouveauté. A côté d'eux, l'élevage fournit une bonne part de l'alimentation carnée. Elevage bovin certainement, mais sans doute aussi, dans quelques cas, élevage ovin et porcin. Mais ce qui constitue peut-être un apport du XVIIIe siècle paraît être le développement de l'élevage des volailles. Au manoir de Cresmarc'h en Penhars, chez les Rospiec, les officiers du séquestre mentionnent dans l'inventaire vingt et un coqs et poules, un canard et trois canes. A Pen-ar-C'hoat en Fouesnant, les Tréouret de Kerstrat élèvent vingt-six canards et huit oies. En fait, rien de tout cela n'est véritablement très nouveau et sans doute faudrait-il chercher ailleurs l'apport du XVIIIe siècle.

Il existe pourtant deux faits très importants au XVIIIe siècle dans le domaine de l'alimentation : l'apparition des fruits et légumes, et le développement des produits exotiques, épices, café et thé par exemple. Ces deux remarques peuvent-elles s'appliquer à l'alimentation de la noblesse cornouaillaise ? Reprenons les correspondances entre le marquis de Cheffontaines et son régisseur à Bodinio. Le marquis écrit le 16 janvier 1751 : ... *Il faut aussi songer aux asperges et aux artichauts...* Plus loin, nous lisons dans une lettre du 6 mars : *Je vous ai envoyé hier par le Favennec, sept cents pattes d'asperges qu'on m'a envoyé* (sic) *des Capucins de Roscoff.* Le 13 mars: ... *Recommandez au jardinier de faire de son mieux pour avoir beaucoup de fraise...* Et le 8 janvier 1752, alors que le jardin de Bodinio est terminé, le marquis fait encore des projets : *Je veux faire une pépinière...* Les fruits le préoccupent particulièrement comme paraît en témoigner une note conservée dans ses papiers :

Pêches :

2 *mignone* (*my tige*)

Abricots :

1 (?)

Poires :

7 *Bons chrétiens d'yver* (*tout le reste basse tige*)

7 *Royales*

5 *Colmar*
4 *Saint-Michel*
2 *Mouille-bouche*
4 *Virgouleuse*
4 *Bésie de l'Echasserie*
1 *Bergamotte de Pasque*
3 *Ambret*
2 *Mortensec*
5 *Saint-Germain*
4 *Missire Jean*
4 *Crassanne*

55
4 *sous*

220 *sous*

Supplément :

6 *sous pour* 3 *my tige*

Total :

226 *sous.*

Rappelons-nous ici le goût porté par la noblesse aux parcs et aux jardins. Chaque jardin nobiliaire a alors un potager et un verger. Quant aux familles les plus riches, elles ont aussi une orangerie. Les inventaires apportent parfois quelques compléments d'information. Ainsi mentionnent-ils un boisseau de pommes de terre chez les du Haffond de Lestrediagat et un minot à Queblen, chez les Bréard de Boisanger ; la pomme de terre reste rare cependant et ne se développera qu'au XIXe siècle. Ailleurs, nous relevons des haricots, des fèves, des pois, comme à Lezoualc'h en Goulien chez le cadet Mascarenne de Rivière, ou à Kerdanet en Poullan chez les Gourcuff. A Cheffontaines, ce sont des citrons confits que trouvent les officiers du séquestre. Finissons-en avec les légumes et les fruits par une description, datée de 1819, des jardins de Lanniron :

En 1819, *les jardins renfermaient en espaliers* 95 *poi-*

riers, 28 *pêchers*, 7 *abricotiers*, 10 *cerisiers et* 19 *pruniers ; en buissons*, 198 *pruniers et poiriers*, 28 *cerisiers de plein vent*, 49 *pommiers et poiriers de plein vent*, 310 *sauvageons*, 33 *pieds de vigne...*, 184 *groseilliers et castilliers*. 24 *jeunes pieds de châtaigniers*, 29 *petits noyers et* 54 *petits sapins, sans compter les arbres les plus précieux, ceux qui faisaient la réputation de Lanniron*, 41 *orangers et* 9 *citronniers* (3).

En fait, tous les gentilshommes de Cornouaille, depuis les plus aisés jusqu'aux plus humbles, paraissent avoir eu beaucoup de goût pour les fruits et les légumes.

Qu'en est-il de l'exotisme ? On a vu plus haut que la vie champêtre séduisait beaucoup la noblesse cornouaillaise ; Mme de Pompéry, par exemple, lit Bernardin de Saint-Pierre, le sénéchal de Quimperlé plante un figuier à Rosgrand. Mais l'exotisme apparaît-il dans l'alimentation ? Les épices paraissent recherchés, en particulier la cannelle et les clous de girofle. L'inventaire dressé au château de Cheffontaines s'en fait l'écho. Surtout, on consomme beaucoup de café et de thé. Dans la vaisselle, les services à café et à thé sont fréquents et la plupart des familles en possèdent plusieurs. Les correspondances sont là aussi riches d'enseignement. Mme de Pompéry aime beaucoup le café, et elle s'impatiente de ne pouvoir en acheter. En 1787, elle écrit : *J'attendrai encore à acheter du café...* Et en 1791 : *Pourrions-nous avoir du café à Lorient, payable en assignats ? Dans ce maudit Quimper, on ne veut nous en vendre que pour de l'argent...* Le comte de Kergariou-Locmaria paraît s'adresser à la Compagnie des Indes et sans doute ses mokas viennent-ils de loin puisque nous trouvons dans ses papiers la note suivante :

Doit M. de Kergariou à M. Salaün, de Lorient :

Assurances sur vos cafés, mokas et porcelaines : 33 *livres ;*

Frais et droits de votre porcelaine : 29 *livres* 18 *sous* 3 *deniers ;*

Port de lettres : 3 *livres* 15 *sous.*

Total : 66 *livres* 13 *sous* 3 *deniers.*

---

(3) Jacques Charpy. *Le château de Lanniron, Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* (1967), p. 33.

Un autre apport du XVIIIe siècle serait le goût, le plaisir que l'on a de bien manger. L'art culinaire paraît en effet se développer à cette époque et la noblesse cornouaillaise y est sensible. Le sénéchal de Quimperlé échange des recettes avec ses amis et ses parents. Au château de Kervegant en Arzano, le conseiller au Parlement Jacquelot du Boisrouvray possède dans sa bibliothèque un livre intitulé *Le Cuisinier Parfait*. D'ailleurs, dans la domesticité qui entoure la noblesse, le cuisinier est en général le plus haut placé. Au château du Cosquer, chez le marquis de Kersalaün, François Le Roux touche quatre cents livres par an ; le plus payé après lui serait Marie-Jeanne Tromenec, gardienne de la maison, avec deux cents livres de gages seulement. La domesticité comporte du reste plusieurs catégories de personnes. Au début du siècle, outre sa capitation personnelle, un gentilhomme doit neuf livres pour son cuisinier alors qu'il n'en doit que quatre ou même moins pour tous les autres domestiques.

Que peut-on dire des boissons des gentilshommes cornouaillais ? On sait qu'au XVIe ou au XVIIe siècles le vin était abondant dans les caves de la noblesse ; mais c'était en général du mauvais vin et les grands crus restaient inconnus. Le XVIIIe siècle apporte-t-il des changements ? La noblesse goûte-t-elle les bons vins ? Les inventaires sont ici extrêmement précieux car assez détaillés. A première vue, la quantité reste importante. A Cheffontaines, il y a plus de cinq cents bouteilles de vin rouge, ainsi que deux cents bouteilles de vin blanc et *cinquante chopines de divers vins*. Pierre de Kergariou possède dans sa cave jusqu'à huit cents bouteilles de vin rouge. Mais quelle est la qualité de ces vins ? Les inventaires nous renseignent bien car, à côté de vins ordinaires, ils nous apprennent que les gentilshommes apprécient les grands crus. Les vins d'Espagne et du Portugal reviennent souvent. Le marquis de Cheffontaines a par exemple dans ses celliers douze bouteilles de vin d'Espagne, treize de *Madère et autres*, et soixante-seize de Malaga. Chez Pierre de Kergariou, nous relevons deux cent une bouteilles de Malaga, sept d'Alicante et huit de Setubal, sans compter trente bouteilles de vin d'Espagne sans autre précision. Dans la maison de Quimper de demoiselle Marie-Anne-Françoise Euzénou de Kersalaün, on compte soixante-deux bouteilles de Malaga, onze de vin de Rota, six de vin

d'Espagne et trois de vin rancio. Les vins d'Espagne et du Portugal sont donc fort appréciés, et particulièrement le Malaga.

Les caves de la noblesse contiennent aussi beaucoup de vins de Bordeaux. Dans leur maison de Landerneau, les Moëlien possèdent dix-huit bouteilles de vieux Bordeaux rouge. Nous relevons une barrique de Médoc à Morlaix, chez les Kerléan, trente-deux bouteilles de Graves chez Pierre de Kergariou et une bouteille de Saint-Emilion à Cheffontaines. Dans les caves de son château de Kervegant, Jacquelot du Boisrouvray conserve cinq fûts de Bordeaux. Citons encore le baron de Pont-l'Abbé qui se fait envoyer à Paris, en août 1786, trois cent soixante bouteilles de Bordeaux rouge et blanc, le tout lui revenant à huit cent dix livres. On paraît donc goûter aussi les vins de Bordeaux.

Quant aux Bourgogne et aux Beaujolais, ils restent peu connus. Rien d'étonnant à cela car dans tout le royaume, si le XVIIIe siècle a marqué l'essor des vins d'Espagne et du Bordelais, les autres grandes régions viticoles sont restées ignorées ; on les découvrira plus tard. Il convient cependant de noter quelques exceptions. L'inventaire du manoir de Trévien mentionne une pinte de Beaune. Quant au baron de Pont-l'Abbé, il reçoit à Gournay-en-Beauvaisis, le 29 avril 1788, du vin de Mâcon : deux pièces de vin rouge et deux de vin blanc, toutes désignées comme étant de première classe. Sans doute apprécie-t-il le vin puisque l'envoi lui coûte cinq cent quarante-quatre livres. Le 20 novembre 1789, ce sont deux pièces de vieux vin de Mâcon qui lui reviennent à trois cent soixante livres. Enfin, le sénéchal de Quimperlé, Joly de Rosgrand, correspond avec des négociants de Beaune, Masson père et fils ; le vin de 1781 sera bon, lui écrit-on. Mis à part ces exceptions, les vins de Bourgogne et de Beaujolais sont inconnus. On peut dire la même chose d'ailleurs des vins d'Alsace, de Champagne ou d'ailleurs. Seuls le Bordeaux et les vins d'Espagne paraissent appréciés, influence évidente du XVIIIe siècle.

Dans le domaine des boissons, l'exotisme apparaît encore. On apprécie beaucoup en effet les liqueurs des Iles. Les inventaires en citent dans bien des cas. Pierre de Kergariou, l'aîné, possède cinq bouteilles de rhum et soixante-huit de

liqueur, dont cinquante-quatre des Iles. Son frère cadet, Thibaut, le comte de Kergariou-Locmaria, a lui dans sa cave de l'eau-de-vie de genièvre. A Cheffontaines, la quantité des liqueurs est considérable ; il vaut la peine de citer l'inventaire, avec les prix de vente :

12 bouteilles de vin de liqueur . .	*20 livres*	*5 sous*
15 bouteilles de vin de liqueur . .	*26 livres*	*10 sous*
15 bouteilles de vin de liqueur . .	*31 livres*	*15 sous*
3 bouteilles de liqueur de Bordeaux	*?*	
15 bouteilles de liqueur et d'eau-de-vie	*43 livres*	
6 bouteilles de liqueur des Indes	*42 livres*	
6 bouteilles de liqueur des Indes	*42 livres*	*10 sous*
6 bouteilles de liqueur des Indes	*45 livres*	
6 bouteilles de liqueurs des Indes	*46 livres*	
6 bouteilles de liqueurs des Indes	*46 livres*	
8 bouteilles d'eau-de-vie.	*20 livres*	
6 bouteilles d'eau-de-vie.	*15 livres*	*6 sous*
8 bouteilles d'eau-de-vie.	*20 livres*	
8 bouteilles d'eau-de-vie.	*19 livres*	
20 bouteilles de liqueur	*61 livres*	

Soit un total de cent quarante bouteilles, uniquement en liqueurs et eaux-de-vie. Il convient de remarquer que les liqueurs des Iles sont particulièrement recherchées puisque chaque bouteille de liqueur des Indes s'est vendue pour plus de sept livres. Notons encore, chez les Moëlien, à Landerneau, de la liqueur de la Martinique, de l'eau-de-vie d'Hendaye et du rhum, et dans leur manoir de Logan en Lababan, vingt-trois bouteilles de tafia et six de liqueur. Il serait facile de donner d'autres exemples : tous viendraient confirmer ce goût prononcé pour les liqueurs, et particulièrement pour les liqueurs des Iles.

Nous disposons d'une source des plus intéressantes, dans les papiers de la famille de Silguy. En 1772, les Etats de Bretagne se tiennent à Morlaix, et le sénéchal de Quimper, Léon de Treverret, y préside de droit le Tiers. Il écrit alors

à son prédécesseur, désormais avocat-général au Parlement de Bretagne, M. de Silguy, pour lors à Paris. Il aurait besoin que celui-ci lui envoie, entre autres choses :

4 cuvettes pour mettre les verres à liqueur et à vins étrangers

étiquets (sic) en émail ou verre avec petites chaînes d'argent ou de métal, pour mettre sur les bouteilles de vins étrangers et liqueurs (sur le Pont-Neuf, vis-à-vis la statue de Henry IV, chez Zaïde, ou bien au Petit Dunkerque)

deux pour vin d'Aubrion (sans doute Haut-Brion, en Médoc)

deux pour vin de Cap-Breton

deux pour vin de Malaga

deux pour Pacaret (?)

deux pour Xérès

deux pour Bourgogne

une eau de cannelle

une fine orange

Je crois que chacun de ces étiquets coûtent (sic) *24 sols.*

Nous savons donc ainsi ce que l'on a bu pendant cette tenue des Etats. Sans oublier la présence du Bourgogne, nous y notons les vins d'Espagne et de Bordeaux, et l'eau de cannelle. Ce seul témoignage nous renseigne sur les goûts en matière de boissons de la noblesse cornouaillaise.

Que peut-on donc conclure sur l'alimentation des gentilshommes de Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime ?

Incontestablement, le XVIIIe siècle l'a marquée de son empreinte. Répétons ici les faits essentiels. On note une diversification certaine dans la consommation, avec en particulier l'apparition des fruits et légumes. Par ailleurs, l'exotisme cher à cette époque se fait sentir dans ce domaine : on apprécie le café, le thé, les épices, les liqueurs des Iles. Ensuite, les vins que la société du XVIIIe siècle apprécie sont connus et goûtés en Cornouaille, avec au premier rang les vins d'Espagne et de Bordeaux. Enfin, on paraît rechercher de plus en plus la finesse et la qualité des mets ou des vins, la quantité n'est plus seule à compter. On ne peut

terminer ce chapitre sans se poser une question : le rôle des marins, de la Guerre d'Indépendance d'Amérique, les expéditions de la Compagnie des Indes, dont le siège se trouvait, rappelons-le, à Lorient, tout cela n'aurait-il pas eu une grosse influence sur la diversification des produits consommés par la noblesse et sur le goût que l'on portait aux produits exotiques ? Les guerres lointaines du XVIIIe siècle n'auraient-elles pas ouvert des horizons nouveaux ? Le goût que l'on porte au rhum, au café, aux épices, n'aurait-il pas été rapporté par les marins qui combattirent pendant les guerres lointaines ? Rien ne permet de l'affirmer, mais tout le laisse supposer.

CHAPITRE IV

LES DISTRACTIONS DE LA NOBLESSE

En étudiant les distractions de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime, nous devons continuer à nous poser la question centrale de cette étude. Quelle est l'influence du XVIIIe siècle, y a-t-il de profonds changements dans les divertissements des gentilshommes en 1789 par rapport à ce qu'ils étaient en 1700 ? La science ne provenant réellement que de la comparaison, il serait intéressant ici de comparer les noblesses de tout le royaume ; il ne peut malheureusement en être question. Contentons-nous alors de prendre l'exemple de la haute-noblesse, à Paris par exemple. Certes, parmi ses distractions, beaucoup ont toujours existé et subsistent en 1789, comme la chasse. Mais à côté de ces divertissements, d'autres sont plus typiques du XVIIIe siècle ; en fait, s'ils paraissent avoir existé sans aucun doute à des époques antérieures, ils se sont certainement répandus au XVIIIe siècle. Ainsi, le goût que l'on porte aux réceptions, aux fêtes, au jeu, en sont les exemples les plus frappants. La grande noblesse parisienne, et sans doute également provinciale, ne se distrait plus en 1789 comme elle pouvait le faire au début du siècle. Peut-on faire les mêmes remarques en étudiant la noblesse de Cornouaille ?

La chasse paraît rester le passe-temps favori des gentilshommes cornouaillais. Peut-on penser que la noblesse chasse plus en 1789 qu'au début du siècle ? Sans doute pas,

mais elle chasse beaucoup. Les inventaires sont ici très précieux : ils mentionnent en effet des vestes de chasse, des fusils, des chiens, des cors. Chez le marquis de Cheffontaines, on saisit par exemple deux vestes de chasse, dont l'une est dite galonnée, ainsi que des cors. A Kervernargant, chez M. Du Rocheret, les officiers du séquestre notent un fusil, des vestes et un collier de chien. Nous relevons encore au Minven en Treogat, chez les Du Boisguéhenneuc, un chien, des fusils, de la poudre et des plombs. Ailleurs, à Kersalaün, on possédait un livre intitulé *Code des Chasses*. Citons enfin au Stang, propriété des Guernizac, une tête de cerf, qui avait dû constituer un trophée de chasse.

Les correspondances fournissent aussi de précieux témoignages. Nous savons ainsi que l'on chassait beaucoup dans l'entourage du sénéchal de Quimperlé, Joly de Rosgrand. Ainsi, Joseph-Vincent Allain, d'Hennebont, son neveu, dit dans l'une de ses lettres chasser deux à trois fois par semaine. En 1776, Armand du Couëdic fait ses études de droit à Rennes, dans le but d'acheter une charge de conseiller au Parlement de Bretagne. Il loge alors chez M. Tual, commissaire de police. Celui-ci correspond avec le père d'Armand, le grand-maître des Eaux et Forêts de Bretagne. Nous apprenons dans ses lettres qu'Armand passe une bonne partie de son temps à la chasse : sans doute l'étude du gibier a-t-elle pour lui plus d'intérêt que celle du droit ?

Il est à peu près certain que les produits de la chasse fournissaient une partie importante de l'alimentation. Mais la chasse est avant tout un divertissement, c'est le sport préféré des gentilshommes. De là à penser que parfois on se soit livré à des tueries sauvages, il n'y a qu'un pas qu'il est sans doute permis de franchir : le gibier paraît s'être raréfié dans toute la province au XVIIIe siècle. Mais une autre cause de cette raréfaction réside dans la disparition de la forêt. Toujours est-il que la noblesse adore la chasse et qu'à la fin de l'Ancien Régime on continue à chasser beaucoup, autant sans doute qu'aux époques précédentes où la chasse était pour ainsi dire la seule distraction des gentilshommes.

Mais il est d'autres divertissements auxquels la noblesse cornouaillaise aime à se livrer. Les réceptions, les fêtes

sont nombreuses dans la société que nous étudions. Les correspondances s'en font l'écho bien souvent. On aime en effet recevoir parents et amis, et au cours de ces fêtes on danse beaucoup, on fait de la musique, on versifie. Les lettres de Mme de Pompéry nous fournissent là-dessus de nombreux témoignages. Ainsi écrit-elle en 1789 : *M. de Kerguelen m'a envoyé la clef de la harpe qu'il a retrouvée à Tremarec ; il y a une partie chez lui c'est-à-dire à sa campagne, dont je suis invitée avec mon mari* (sic)... Les familles de Pompéry, Penfeuntenyo de Kerfilin et du Marc'hallac'h sont très liées comme nous l'apprenons par d'autres lettres. Ainsi, en 1790 : *Mlle du Marc'hallac'h a donné un déjeuner à son neveu. Elle a rassemblé la famille et on a dansé quelques contredanses...* Un an plus tard, en 1791 : *Nous avons aujourd'hui le curé d'Enrinrae* (?) *à dîner. Tous nos autres commensaux sont allés chez M. du Marc'hallac'h.*

La même année, Mme de Pompéry et son mari s'absentent quelques jours : *Nous nous sommes absentés, mon mari et moi, toute la semaine dernière. Nous l'avons passée à Kerfilin, près de Pont-l'Abbé, chez la jeune dame Penfeuntenyo.* Il serait facile de multiplier les exemples tant les lettres de Mme de Pompéry sont évocatrices ; il est vrai qu'elle a reçu le surnom de la Sévigné cornouaillaise. On peut faire les mêmes remarques pour d'autres familles. On se reçoit beaucoup, par exemple, dans la région de Quimperlé, entre les familles Briand de Penquelen, Joly de Rosgrand ou encore du Couëdic. Armand du Couëdic, pendant ses études de droit à Rennes, aime toutes ces festivités ; il va de fête en fête, de réception en réception. Il écrit à son père, en mars 1776 : *Il y a plusieurs sociétés toutes très jolies et très gaies ; on a dansé trois fois dans la seconde, depuis que je suis ici.* Nous savons par ses comptes qu'il se réserve vingt-quatre livres par mois pour les « menus plaisirs ». Parfois, les fêtes coûtent très cher. Ainsi, Armand s'endette et doit emprunter de l'argent à M. Tual, son logeur :

> *Le 14, donné à M. du Couëdic, pour frais à une fête qu'ont donnée les jeunes gens de l'ordre de la noblesse . . . . . 48 livres.*

Les correspondances de la famille de Silguy fournissent

d'autres renseignements sur ces réceptions. Ainsi lit-on dans une lettre de 1787 : *MM. de Keratry, de Kerennevel et de Moucheron ont donné lundi dernier une fête publique sous le nom de redoutte (sic) à la salle de la Comédie* (4) *; le bal a commencé à cinq heures, l'ambigu à dix heures et le bal a continué jusqu'à quatre heures du matin...* A Rennes, les fêtes sont fréquentes, et le témoignage de Monsieur de Silguy, alors président au Parlement, confirme celui d'Armand du Couëdic. Ainsi écrit-il en 1773 : *Nous nous amusons fort agréablement entre nous ; des Breda* (?) *tous les soirs, quatre ou cinq grands dîners dans la semaine, surtout depuis le retour de Monsieur l'intendant qui ne vit qu'avec le Parlement et qui le comble d'honnêteté et de politesses.*

On aime donc à se recevoir, chez soi, dans les manoirs, ou encore en ville. La société quimpéroise paraît avoir été très élégante et très gaie et sans doute les fêtes étaient-elles nombreuses. Parfois, c'est une occasion telle qu'un baptême de cloche qui est prétexte à joyeuses retrouvailles et grands festins. Sans doute est-ce le cas lorsque M. du Couëdic, le père d'Armand, est invité au baptême d'une cloche à Melgven, en juillet 1780. De même,

Le 5 septembre 1790 en vertu d'une commission... a été faite solennellement et en présence du peuple, par moi, recteur soussigné, la bénédiction de la grosse cloche de l'église paroissiale de Plouhinec... Le parrain a été Messire Jacques de Rospiec, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, demeurant à la ville de Pont-Croix, et la marraine dame Hortense de Kerouartz, dame marquise de La Porte-Vézins, représentée par demoiselle Hortense-Marie-Thérèse de La Porte-Vézins, sa fille, demeurant au château de Lescongar...

Tout est prétexte à fêtes, réceptions. On danse beaucoup, on fait de la musique, on échange des nouvelles. Mais on paraît aimer aussi composer des vers. C'est du moins le cas de Mme de Pompéry, qui compose et qui déchiffre les énigmes et logogriphes du *Mercure*. Le sénéchal de Quimperlé lui aussi aime à versifier. Les papiers contiennent plusieurs de ses œuvres, poésies mièvres sur les

(4) A Quimper.

cheveux, sur l'ivresse, ou sur tout autre sujet ; les références à l'Antiquité y sont nombreuses, ce qui n'améliore en rien la valeur des écrits. De toutes ces réceptions ressort en tout cas une atmosphère d'insouciance, voire de frivolité, qui est bien propre au XVIIIe siècle.

En fait, c'est le jeu qui paraît être la grande distraction en vogue. Le jeu fait rage à cette époque dans tous les milieux, dans toutes les sociétés mondaines. Il est vrai que l'exemple vient de très haut comme nous le dit une lettre de la fin du siècle :

Je n'avais jamais vu la Cour à Marly, écrivait alors un jeune officier des gardes-françaises, c'est vraiment un tableau charmant ! La Cour y est sans nulle étiquette, le soir il règne une liberté parfaite : vous jouez à tel jeu qu'il vous plaît. Il y a huit ou dix tables de trictrac, quiconque veut y jouer y joue. Vous sentez quelqu'un qui vous frappe sur l'épaule et qui vous dit que vous avez joué tout de travers. Vous vous retournez ? Excusez ! C'est le roi, tout simplement. Vous êtes saisi, surpris, confondu, vous voulez vous lever, vous ne savez que faire. Il vous dit de jouer et s'en va de son côté jouer au billard ou au trictrac... (5).

Cet exemple est suivi par la haute-société rennaise comme en témoigne une lettre de M. Tual au père d'Armand du Couëdic, du 13 janvier 1777 : *Les Etats finis, le Commandant parti nous laissent moins de sujets de dissipation ; j'en ai, comme commissaire de police, retranché un autre ; j'ai interdit toute espèce de jeu dans les caffés* (sic) *: on y faisait des parties considérables...* L'époque est en effet à la naissance des cafés et des clubs de toute sorte et, apparemment, on y perd beaucoup d'argent. On joue beaucoup aussi à Quimper. Cambry le remarque quand il visite le Finistère : *La passion principale des habitans* (sic) *de Quimper était le jeu...* Passion bien antérieure à 1795 comme en témoigne une lettre de 1751 du marquis de Cheffontaines : *En 1736 ou 1737, je passai à Quimper un hiver où je gagnai huit à neuf mille livres au jeu.* La somme était considérable...

En fait, à côté de ces fabuleuses parties jouées dans les cafés, on joue beaucoup chez soi, innocemment sans doute.

---

(5) Cité par *Baudry (J.)*, op. cit., t. I, pp. 330-331.

Les inventaires nous apportent ici de nombreux renseignements. Il y a à peu près partout des tables à jeu, des boîtes et paniers de jeux. L'inventaire mentionne par exemple une dizaine de tables à jeu à Cheffontaines, six à Queblen en Quimperlé chez les Bréard de Boisanger, sept chez le comte du Couëdic au Lezardeau. Nous comptons neuf boîtes à jeu à Logan en Lababan, demeure des Moëlien, et six au Lezardeau. A quoi joue-t-on ? Force nous est de constater que les inventaires répondent inégalement. Sans doute joue-t-on aux cartes, bien que nous n'ayons là-dessus aucune indication. A Cheffontaines, on possède un jeu de loto. Les échecs et les dames apparaissent dans quelques cas isolés, comme à Kersalaün ou chez le comte de Kergariou-Locmaria. Citons encore le billard, dans deux cas : chez le marquis de Cheffontaines, qui y réserve une pièce dans son château, et chez le conseiller Jacquelot du Boisrouvray, à Kervegant en Arzano. Enfin, on séquestre un jeu de *raquettes et vollants* à La Coudraye en Tremeoc, chez l'aîné des Mascarenne de Rivière, et des jouets à Logan, chez les Moëlien.

Un jeu revient cependant beaucoup plus souvent sous la plume des officiers du séquestre : il s'agit du trictrac, ancêtre du jacquet. A Cheffontaines, nous relevons un trictrac et une table de trictrac vendue soixante-dix livres. Les Kerléan en possèdent un, les Moëlien plusieurs. Nous en trouvons encore dans bien d'autres familles et même jusque chez l'obscur Monsieur d'Amphernet, à Kermadehoua en Kernevel. Nous savons que le cousin de Mme de Pompéry, Audouyn de Kergus, y joue : elle lui en demande des nouvelles dans une lettre de 1790. Le trictrac est le grand jeu en vogue à la fin du XVIIIe siècle, et la noblesse cornouaillaise paraît l'apprécier.

Chasse, réception, jeu, voilà déjà de quoi constater que le XVIIIe siècle a marqué de son empreinte les divertissements favoris de la noblesse de Cornouaille. Il est cependant un autre passe-temps auquel les gentilshommes aiment se livrer : ils écrivent beaucoup, ce sont d'infatigables épistoliers. Mme de Pompéry en est sans nul doute l'exemple le plus illustre. La même remarque s'impose dès le milieu du siècle pour le marquis de Cheffontaines, et, plus tard, pour les Silguy, les du Couëdic, ou encore pour le sénéchal

de Quimperlé. Que dit-on dans ces lettres ? On échange des nouvelles, on se fait part des mariages, on raconte ce qu'on voit, ce qu'on fait... Quelques passages de ces lettres en diront plus que tout récit. Le 15 juin 1784, la marquise de Ploeuc écrit à M. du Couëdic : *J'ai l'honneur de vous annoncer que je viens de donner mon consentement au mariage de mon fils aîné avec Mlle de Geslin.* Il s'agit là du mariage entre Jean-Louis-Armand-Fortuné, marquis de Ploeuc et demoiselle Rose-Anne-Marie de Geslin. En 1780, le sénéchal de Quimperlé reçoit l'annonce du mariage de son cousin, Briand de Laubrière, avec Mlle Audouyn du Moustoir.

On s'annonce toutes sortes de nouvelles. Le célèbre combat de Charles-Louis du Couëdic de Kergoaler, sur *La Surveillante*, en 1779, suscite de nombreux échos. Ainsi, l'un des frères du marin, Olivier-Louis, écrit à l'aîné des trois frères, le comte du Couëdic, père d'Armand : *Je viens d'apprendre, mon cher frère, le furieux combat de notre frère ; il est couvert de gloire...* On peut relever d'autres échos de ce célèbre combat dans les correspondances du sénéchal de Quimperlé. M. de Silguy, le 27 juin 1772, écrit à M. de Kerlivio, commissaire-inspecteur de garde-côtes à Lorient : *Le courrier de ce jour vous apprendra qu'il y a un nouvel évêque de Léon, c'est Monsieur l'abbé de La Marche... C'est Madame la duchesse d'Aiguillon qui a elle-même demandé cet évêché à Monsieur le Cardinal pour l'abbé de La Marche, son protégé.* Nous apprenons dans cette lettre la nomination de Jean-François de La Marche, évêque de Léon, issu d'une famille d'Ergué-Gabéric. Ailleurs, ce sont les *tumultes* de Nantes qui conduisent, en 1776, cinquante-deux ouvriers des manufactures d'indiennes en prison ; ou bien c'est la mort d'un parent, la naissance d'un futur marquis... On aime donc écrire, échanger des nouvelles. Influence réelle du XVIIIe siècle ? Peut-être pas, mais témoignage certain que l'isolement n'existe pas et que les nouvelles circulent.

Y a-t-il donc influence du XVIIIe siècle sur les distractions de la noblesse en Cornouaille ? La chose est certaine. Comme à Paris, les gentilshommes chassent, se reçoivent dans de somptueuses fêtes, jouent. Leurs divertissements sont ceux de la noblesse de la fin de l'Ancien Régime. Que de contrastes entre leur insouciance, leur frivolité, qui sont typiques

de l'époque, et la volonté farouche qu'ils ont de subsister malgré les coups qui leur sont portés ! D'un côté, des hommes farouches, lancés à corps perdu dans une lutte qu'ils ne peuvent plus gagner, et de l'autre, des hommes insouciants et frivoles, qui chassent, dansent et jouent. Mais le XVIIIe siècle n'est-il pas une époque de contrastes ?

Chapitre V

LA CULTURE DE LA NOBLESSE

Quand on essaie de discerner les influences du XVIIIe siècle sur la civilisation occidentale, c'est sans conteste dans le domaine de la pensée que l'on va chercher les témoignages les plus frappants. Certes, la société s'est considérablement transformée, politiquement, économiquement, en vérité à tout point de vue. Mais les apports les plus importants sont sans doute à rechercher dans le domaine de la pensée. Le Siècle des Lumières a en effet bouleversé, inégalement il est vrai dans l'espace et dans le temps, les concepts acquis aux époques antérieures. C'est le siècle de Bayle, Voltaire, Rousseau, les Grands Philosophes, celui de Buffon, d'Alembert ; c'est l'époque où apparaît la rigueur scientifique dont témoigne l'*Encyclopédie*. Enfin, c'est le siècle qui va amener la Révolution. Il est vrai que toutes ces influences n'ont été que très partiellement ressenties par les hommes du XVIIIe siècle ; seule une minorité paraît avoir été touchée quand éclate la Révolution. Mais il a cependant existé dans tout le royaume de nouveaux courants de pensée, sans pour cela que les hommes en aient tous ressenti le caractère terriblement novateur. Que constate-t-on dans la société des gentilshommes de Cornouaille ? La noblesse a-t-elle ou non été perméable à ces nouveaux courants de pensée ? Qu'en a-t-elle retiré ?

De quelles sources dispose-t-on ici ? A vrai dire, la documentation paraît avant tout très inégale. Les inventaires sont au premier coup d'œil extrêmement décevants. En effet, certains inventaires sont absolument muets au sujet des bibliothèques. Doit-on en conclure que l'on ne lisait pas ? Peut-être, à moins que les livres n'aient été

distraits des objets mobiliers avant le départ en émigration. Dans d'autres cas, assez fréquents, la sécheresse de l'inventaire est désolante : les officiers du séquestre s'attachent au format et au nombre des volumes, non à leurs titres. Ainsi notent-ils à Lestrediagat, chez M. du Haffond, vingt *in-folio*, dix-huit *in-quarto*, trois cent quarante-quatre *in-octavo* et soixante-quinze brochures. Ailleurs, comme à Cheffontaines, l'inventaire mentionne *deux cent soixante-seize volumes d'ouvrages classiques.* A La Villeneuve en Saint-Jean-Trolimon, la bibliothèque de M. Aléno de Saint-Alouarn contient des *ouvrages instruisants.* Parfois même, l'historien est encore plus démuni. En effet, que signifie le mot *bibliothèque ?* Est-ce un ensemble de livres, ou leur meuble de rangement, peut-être vide d'ailleurs ? En fait, ces inventaires, décevants de prime abord, apportent au moins un renseignement : on possédait des livres. Heureusement, l'inventaire est parfois moins avare de détails et nous possédons une liste détaillée des livres que l'on possédait. Le cas est rare, il est vrai. Aussi ces inventaires de bibliothèque sont-ils précieux. Parmi ceux-ci, trois surtout sont riches d'enseignements, ceux des familles de Kersalaün, de Moëlien et Baude de Saint-Père. Ils constituent ici la base essentielle de cette étude.

Mais un inventaire peut-il être vraiment un témoignage probant ? Rien n'est moins sûr car nous ne savons pas si la noblesse lit ce qu'elle possède. Nous pouvons faire ici une distinction entre les ouvrages anciens et les ouvrages ou plutôt les éditions les plus récents. En effet, si un gentilhomme possède en 1789 un ouvrage de Bossuet, d'une édition du XVIIe siècle, tout porte à croire que c'est un livre qui lui a été transmis de génération en génération ; en conséquence, nous ne pouvons pas être certain qu'il lise Bossuet. En revanche, si son ouvrage est une réédition de 1785 par exemple, il en est assurément l'acheteur ; il en va évidemment de même pour les œuvres de la fin du XVIIIe siècle. Dans ce cas, le fait qu'il ait acheté tel ou tel livre nous laisse présumer qu'il l'a lu ou du moins qu'il a eu l'intention de le lire. En fait, là encore nous ne pouvons que supposer, mais en aucun cas affirmer : lit-on vraiment ce que l'on achète ? Les meilleures sources sont alors les correspondances où nous pouvons avoir des certitudes. Nouvel obstacle ici : rares sont les lettres où l'auteur parle de ses lectures. Les

sources dont nous disposons sont donc de valeur plus qu'inégale. Dans ce cas, peut-on vraiment se demander ce que lit la noblesse ? Ne vaudrait-il pas mieux se poser une autre question ? Quel est le contenu des bibliothèques et que peut-on en conclure ?

L'histoire continue à tenir une grande place dans les bibliothèques nobiliaires. Ce n'est pas une nouveauté, on constate la même chose aux époques précédentes. Les ouvrages de l'abbé Vertot paraissent être des classiques. Ainsi trouvons-nous son *Histoire des Révolutions Romaines* et son *Histoire des Révolutions du Portugal* chez les Moëlien ainsi que son *Histoire des Révolutions de Suède* chez le baron de Pont-l'Abbé. Les *Histoire de France*, *Histoire de Bretagne* sont fréquentes. *Le Grand Dictionnaire Historique* de Moreri apparaît chez le comte du Couëdic au Lezardeau. Pour donner un aperçu global, citons encore quelques titres de la bibliothèque du baron de Pont-l'Abbé : nous relevons une *Histoire Romaine*, une *Histoire de Charles Quint*, une *Histoire des Bretons*, une *Histoire du Bas-Empire*, *Les Hommes Illustres* et une *Histoire de Troubadours*, entre autres œuvres historiques. L'histoire romaine revient assez souvent, avec en particulier les historiens latins. Nous trouvons par exemple César chez le baron de Pont-l'Abbé, Quinte-Curce chez les Euzenou de Kersalaün et les Moëlien qui possèdent également Salluste et Suétone.

On a donc du goût pour l'histoire, apparemment. Quelle est ici la part du XVIIIe siècle ? A première vue peu évidente, elle n'en existe pas moins car c'est l'histoire philosophique, disons plutôt à tendances moralisatrices qui a le plus de succès. Les œuvres de l'abbé Vertot en témoignent. Par ailleurs, on aime à acheter des ouvrages historiques. Ainsi lit-on dans les papiers du sénéchal de Quimperlé, Joly de Rosgrand, la note suivante : *Monsieur Ogée* (6), *obligé de s'absenter pour des affaires indispensables, m'a chargé de vous présenter son respect, et de vous faire passer deux exemplaires du tome IV du* Dictionnaire de Bretagne, *dont l'un pour vous et l'autre pour Monsieur le marquis de Tinténiac...* Par ailleurs, nous savons que le sénéchal s'est fait envoyer à Rosgrand, par un libraire de

(6) Auteur, au XVIIIe siècle, d'un *Dictionnaire de Bretagne*.

Rennes, une *Histoire de Rouen* et une *Histoire de l'Asie.* De même, dans un « Etat des livres nouveaux qui ont la vogue », que l'un de ses correspondants envoie à M. de Silguy, en 1763, nous relevons des *Mélanges d'histoire.* Par ailleurs, M. de Silguy achète en 1764 des morceaux de Plutarque. Incontestablement, l'histoire conserve donc une place importante dans les bibliothèques de la noblesse.

Autres survivances d'époques plus anciennes, les poètes de l'Antiquité et certains poètes du XVIe siècle restent très lus. Aux dires de Cambry, le seigneur de Kerjegu, en Moëlan, lit Juvénal, Tibulle, Martial et Virgile. Horace et Virgile apparaissent chez les Baude de Saint-Père, de même que chez les Moëlien, qui possèdent aussi un Juvénal. Quant au XVIe siècle, il apparaît surtout avec Le Tasse : le seigneur de Kergéju lit *La Jérusalem délivrée,* que nous trouvons aussi chez les Moëlien et les Euzenou de Kersalaün. Les inventaires font par ailleurs mention de Rabelais, Marot, Montaigne et Cervantès : exemples rares de survivances d'époques antérieures. De fait, le XVIe siècle n'apparaît guère plus qu'avec Le Tasse.

Que dire du XVIIe siècle ? Sans doute reste-t-il plus lu. Ainsi possède-t-on La Bruyère à Kersalaün et chez les Moëlien, Malebranche chez le baron de Pont-l'Abbé et Jacquelot de Boisrouvray, Fénelon chez les Rospiec et les Moëlien. Nous notons aussi quelques mentions de La Rochefoucauld, Boileau, Scarron, Regnard et Madame de Sévigné. Quant à Mme de Pompéry, nous savons qu'elle lit les Classiques ; ainsi lisons-nous dans ses lettres : *Cet hiver, nous nous sommes amusés à relire Racine et Corneille...* (1796) ou encore : *Nous continuons à lire tous les soirs et nous épuisons les Corneille, les Racine, et tous les bons auteurs du bon vieux temps...* (1797). Donc, le XVIIIe siècle continue à plaire.

La religion, la théologie, l'édification tenaient une grande place dans les bibliothèques au début du siècle. Quand la Révolution éclate, qu'en est-il ? Le Siècle des Lumières, avec son immense cortège de philosophes et penseurs, a-t-il quelque peu battu en brèche cette littérature ? Il ne semble pas, à en croire les inventaires. On remarque en effet très souvent la présence de Bossuet, Fléchier, Massillon et Bourdaloue, pour ne citer que les noms les plus illustres.

Mais ce sont des œuvres mineures qui paraissent avoir le plus de succès, comme l'*Histoire du Peuple de Dieu* de Berruyer ou les écrits de l'abbé Poulle. Parmi ces œuvres, beaucoup datent de la seconde moitié du siècle, ce qui prouve que l'on continue à acheter des livres d'édification. Citons, entre autres, avec Berruyer, *Le Déisme réfuté*, *L'Apologie de la Religion* ou encore *La Certitude sur le Christianisme* chez les Moëlien. Chez M. Baude de Saint-Père, le baron de Pont-l'Abbé, ce genre de littérature constitue près de la moitié de la bibliothèque : nous relevons l'abbé Poulle, Bourdaloue, Massillon, Bossuet, Fléchier, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le journal, rédigé en 1768 par l'un des membres de la famille de Silguy, sans doute l'épouse de l'officier, nous renseigne sur ses lectures : c'est encore Bourdaloue et Massillon qui reviennent le plus souvent. Les livres d'édification et de théologie restent donc apparemment très prisés par la noblesse. Une exception vaut cependant d'être citée. Les archives séquestrées sur le comte de Kergariou-Locmaria, qui vivait à Paris, contiennent la note suivante : *Nous, trésorier de la R.·. L.·. de la Parfaite Estime et Société Olympique, déclarons avoir reçu de Monsieur le chevalier de Locmaria de Kergariou la somme de 120 livres pour sa cotisation de 1791*. Thibaut-René, cadet de Kergariou, était donc franc-maçon ; il est vrai qu'il habite Paris où l'influence des Lumières est sans doute plus forte qu'en Cornouaille. A cette exception près, la noblesse cornouaillaise est restée très pieuse comme l'incline à penser le contenu de ses bibliothèques.

A côté de ces survivances, de ces lectures qui n'ont rien de nouveau en 1789, quel est l'apport du XVIIIe siècle ? Tout d'abord, on constate un recul très net de la littérature de chevalerie, encore très en vogue au début du siècle. Le picaresque également disparaît peu à peu. Enfin, les bibliothèques contiennent moins d'ouvrages de droit, mis à part peut-être un grand classique, *La Coutume de Bretagne*. Le droit reste cependant fréquent chez les officiers, comme les Kersalaün ou le sénéchal de Quimperlé. Mais ce sont d'autres raisons qui sont en jeu ici. Voilà déjà un apport du XVIIIe siècle.

La grande question n'est cependant pas là. Le XVIIIe siècle est avant tout l'époque des philosophes. Sont-ils lus, ou du moins connus en Cornouaille ? Ceux que

l'on considère aujourd'hui comme les plus grands auteurs apparaissent assez peu. Diderot semble absent de la totalité des bibliothèques et nous ne trouvons aucune mention de ses œuvres dans les achats de livres. Rousseau, quant à lui, est plus fréquent : il est présent chez les Moëlien et chez le baron de Pont-l'Abbé. Mais de quelles œuvres s'agit-il ? Ne serait-ce pas *La Nouvelle Héloïse*, qui témoignerait bien du goût porté à la vie champêtre, plutôt que les ouvrages philosophiques et politiques ? Il est vrai qu'à Landerneau, chez les Moëlien, il y a trente et un volumes de Rousseau, ce qui représente peut-être l'œuvre entière. En revanche, le baron de Pont-l'Abbé n'en a que deux volumes, est-ce *La Nouvelle Héloïse* ? C'est Voltaire que l'on rencontre le plus souvent des trois. Ce sont avant tout ses ouvrages historiques qui plaisent, ce qui rejoint ce que l'on disait plus haut. Ainsi trouve-t-on *La Henriade* et *Le Siècle de Louis XIV* chez les Moëlien et l'*Histoire de Charles XII* chez M. Baude de Saint-Père ; il existe aussi une *Histoire de Russie* à Kersalaün, qui peut être son *Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*. En fait, nous trouvons également ses contes et son théâtre, le tout en treize volumes, chez les Moëlien. Quant aux œuvres philosophiques, sans doute les trouve-t-on dans deux cas. Les Kersaint possèdent ainsi quarante-cinq volumes de Voltaire, ce qui constitue peut-être la totalité de l'œuvre. Par ailleurs, nous voyons un libraire de Rennes, Robiquet, correspondre avec le sénéchal de Quimperlé, et lui mentionner quarante volumes *in-octavo* de Voltaire, coûtant quarante-quatre livres ; nous ne savons malheureusement pas si le sénéchal les a achetés.

L'*Encyclopédie* existe également, chez les Kersaint, au manoir de Kersalaün, et au Hilguy chez Le Gac de Lansalut. Citons encore Bayle et Fontenelle, ainsi que *L'Ami des Hommes* de Mirabeau père, chez les Moëlien. Enfin, on connaît également l'*Histoire philosophique et politique des Etablissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes*, de l'abbé Raynal : elle apparaît chez les Kersaint, les Moëlien et les Kersalaün ; le libraire de Rennes Robiquet la mentionne aussi au sénéchal de Quimperlé. Les plus lus ont dû être cependant des auteurs de troisième ordre, comme l'abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la Nature*. Par ailleurs, la lecture des lettres de Mme de Pompéry nous laisse perplexes quant à l'impact

réel des philosophes. Ainsi écrit-elle, en 1791 : « Nous avons lu, hier au soir, la seconde partie de *Terreur d'un Bon Père*... je vous exhorte à demander le dernier *Mercure* pour achever de la lire ; à cela près des radotages de Voltaire, Vauvenargues etc..., qui viennent assez mal à propos interrompre le narrateur, c'est un des morceaux les mieux faits qu'ait donnés en ce genre M. de Marmontel ». Réflexion qui nous laisse pour le moins rêveurs... Y a-t-il donc ignorance des philosophes ? Certes non, mais tout nous porte à croire que l'enthousiasme a été bien modéré.

Le XVIIIe siècle, c'est aussi l'époque où les journaux se multiplient. Les renseignements que peuvent nous donner nos sources seront sans doute plus probants car les abonnements dénotent de toute évidence une certaine ouverture d'esprit aux curiosités nouvelles. Les inventaires mentionnent çà et là des journaux, sans plus de précision, comme chez les Moëlien ou les Euzenou de Kersalaün. Plus intéressantes sont les correspondances de Mme de Pompéry : nous savons ainsi qu'elle est abonnée au *Mercure*, à l'*Almanach des Muses*, et au *Journal Littéraire* de Clément. Le comte de Kergariou, lui, lit de très nombreux journaux comme nous l'apprennent ses quittances d'abonnement : relevons par exemple, en 1790 et 1791, le *Mercure*, la *Feuille Villageoise*, la *Chronique de Paris*, et *L'Ami du Roi, des Français, de l'ordre et surtout de la Vérité, par les continuateurs de Fréron*. N'oublions pas cependant qu'il vit à Paris, ce qui peut expliquer beaucoup de choses. Nous savons aussi que Simon-Bernard Joly de Rosgrand, le sénéchal de Quimperlé, reçoit le *Journal du Parlement* et le *Journal Breton*. Il semble donc y avoir un certain goût pour la lecture des journaux. C'est là un témoignage important de l'influence du XVIIIe siècle.

Le XVIIIe siècle est aussi l'époque de la rigueur scientifique, dont l'un des effets les plus spectaculaires est la parution de l'*Encyclopédie*. Qu'en est-il chez les gentilshommes de Cornouaille ? On vient de voir que l'*Encyclopédie* est conservée dans certaines bibliothèques. Peut-on en dire autant de D'Alembert, Buffon, entre autres noms illustres ? Buffon apparaît à Kersalaün et chez le baron de Pont-l'Abbé. Nous savons aussi que le comte de Kergariou a acheté, pour quinze livres, la *Mécanique Analytique* de

Lagrange. Autrement, c'est à peu près tout ce que nous disent nos sources, à une exception près, éclatante il est vrai. En effet, l'inventaire de la bibliothèque du manoir de Cresmarc'h en Penhars, aux Rospiec, note parmi d'autres livres le *Discours sur la lune* de Maupertuis, les *Notions de Physique* du Père Gouyé, le *Cours de Chimie* de Leméry, un traité de trigonométrie, la *Nouvelle Mécanique* de Varignon, un *Traité des Instruments de Mathématiques*, les *Mathématiques Universelles*, des *Mémoires de Mathématiques et de Physique*, une *Nouvelle Géométrie* et, surtout, deux ouvrages de D'Alembert, la *Cause Générale des Vents*, et le *Traité de Dynamique*. C'est là une véritable anthologie où les grands noms du XVIIIe siècle sont présents, Maupertuis et d'Alembert par exemple ; ces ouvrages scientifiques constituent d'ailleurs près de la moitié de la bibliothèque. Mis à part ces exceptions, la présence d'ouvrages scientifiques paraît très rare dans les bibliothèques de la noblesse.

Mais les sciences, ce sont aussi les instruments et les expériences. Les inventaires mentionnent très souvent des thermomètres et des baromètres dans les demeures de la noblesse. Ainsi note-t-on six thermomètres au Cosquer, chez le marquis de Kersalaün, pour ne citer que lui. La chose peut paraître insignifiante. Néanmoins, il pourrait être intéressant de savoir s'il s'agit du thermomètre de Réaumur, dont l'invention n'est pas si ancienne en 1789. A Kersalaün, nous relevons des instruments de mathématiques et une chaîne d'arpenteur. Surtout, il convient de s'interroger sur la machine pneumatique séquestrée au Hilguy : M. Le Gac de Lansalut se serait-il livré à des expériences sur l'apesanteur ? Nous pouvons enfin noter deux télescopes, l'un aux Moëlien et l'autre au marquis de Tinténiac : ce dernier est vendu pour huit cent vingt-cinq livres ! Ne parlons pas ici des boussoles et lunettes qui sont sans aucun doute les attributs nécessaires des officiers de marine. Sans doute y aurait-il donc une certaine curiosité pour les sciences parmi les gentilshommes de Cornouaille ? Cette curiosité, il est vrai, paraît être moins livresque que pratique.

Par ailleurs, le XVIIIe siècle renoue avec l'époque des Grandes Découvertes. On recommence en effet à faire des voyages lointains, tels ceux de La Pérouse, Bougainville et Cook. Cet esprit d'aventures trouve-t-il des échos en Cornou-

aille ? Les récits de voyage apparaissent dans les bibliothèques : ainsi les inventaires mentionnent-ils, chez le baron de Pont-l'Abbé, le *Voyage de Sicile* et les *Voyageurs Français*, et chez Jacquelot de Boisrouvray, le *Voyage d'Italie*. Certaines de ces œuvres sont beaucoup plus connues, comme le récit de Bougainville, *Voyage autour du Monde*, que nous trouvons chez les Kersalaün et les Moëlien. Citons enfin les huit volumes des *Voyages du Capitaine Cook* séquestrés chez les Kersaint. Les cartes géographiques sont fréquentes chez les gentilshommes : nous en trouvons à Cheffontaines et à Kersalaün. Les inventaires mentionnent aussi des atlas chez les Kersaint et les Moëlien. A Lezergué, M. de La Marche possède deux mappemondes, et M. Le Gac de Lansalut a un planisphère dans son manoir du Hilguy. Il y a donc un goût certain pour les voyages et la géographie : sans doute peut-on voir là une influence du XVIIIe siècle, époque où les frontières du monde inconnu reculent avec les progrès de la science.

Que dire d'autre part du goût que l'on porte à l'exotisme ? Apparaît-il dans la littérature ? Nos sources nous renseignent mal. Disons seulement que Mme de Pompéry aime beaucoup lire Bernardin de Saint-Pierre. Ne va-t-elle pas jusqu'à lui écrire : *J'ai lu cet hiver, votre* « Chaumière Indienne ». Fervente admiratrice de ses œuvres, elle le rencontre même à Paris, en 1798 : *Enfin, ma chère amie, j'ai vu Bernardin de Saint-Pierre, qui m'a parfaitement accueillie...* A l'exception de ce témoignage éloquent, nos sources sont muettes sur ce point.

Le XVIIIe siècle, enfin, reste dans la tradition des époques antérieures sur un point particulier. Au XVIIe siècle, par exemple, on lisait beaucoup de manuels, opuscules ou grosses sommes traitant du jardinage, de la médecine vétérinaire ou de l'agriculture. Le XVIIIe siècle voit une éclosion immense de ce genre de littérature et l'on réédite beaucoup d'ouvrages anciens. *La Maison Rustique* de Charles Estienne est par exemple maintes fois rééditée. On la possède chez Jacquelot du Boisrouvray et chez les Rospiec. Dans le domaine de l'architecture, notons par exemple à Kersalaün le *Guide pour bâtir* et l'*Art de bien bâtir*. Ces manuels sont nombreux dans le domaine du jardinage et les gentilshommes y puisent de nombreux conseils, comme on l'a vu plus

haut. Il y a également des manuels de médecine, comme un *Dictionnaire de Santé* en trois volumes, à Kersalaün. L'inventaire mentionne chez les Moëlien une *Anatomie de l'Homme*, un *Traité de la Saignée*, un *Dictionnaire de Médecine* et des *Règles sur la santé*. Citons encore un *Traité des Maladies* à Kervegant chez Jacquelot du Boisrouvray. Enfin, la médecine vétérinaire apparaît dans les bibliothèques, avec en particulier le *Parfait Maréchal* de Solleysel, souvent réédité, ou encore le *Traité complet de la Médecine des Chevaux* de Lafosse. Ces œuvres, d'une valeur sans doute très inégale, côtoient l'*Encyclopédie* ; elles n'en sont pas pour cela moins typiques du XVIIIe siècle. Les gentilshommes paraissent les avoir appréciées, ce qui nous donne une autre preuve qu'ils n'ont pas ignoré leur temps.

Le XVIIIe siècle apparaît donc dans les bibliothèques nobiliaires, sous tous ses aspects. Certes, l'enthousiasme ne paraît pas très grand pour les grands philosophes, mais ceux-ci ne sont cependant pas inconnus.

On paraît lire volontiers les journaux et s'intéresser de la sorte aux nouveautés de l'époque, littéraires ou autres. Il y a par ailleurs un goût certain pour la rigueur scientifique propre au XVIIIe siècle. Enfin, on constate de façon évidente le grand succès des manuels de jardinage ou de médecine vétérinaire qui se multiplient dans le courant du siècle. Une comparaison avec les bibliothèques parisiennes peut être riche d'enseignement (7).

Que lit-on à Paris dans la haute société à la même époque ? L'histoire et les Belles-Lettres prédominent. L'évolution des mentalités ferait régresser la théologie au profit de la politique, de la physique et de l'histoire naturelle. Les auteurs les plus goûtés du XVIIIe siècle seraient Bayle, Buffon et Voltaire, dans *La Henriade*, pour ce qui est des plus grands auteurs. Quant aux *Minores*, pour reprendre l'expression de Daniel Mornet, les plus lus seraient l'abbé Pluche, Addison, Duclos et Fielding. Par ailleurs, on remarque comme en Cornouaille que les dictionnaires sont

(7) Voir MORNET (Daniel). *Les enseignements des bibliothèques privées* (1750-1780) dans *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, t. 17, 1910, p. 449-496. Exemples choisis dans la haute société parisienne.

nombreux. Il y a donc de nombreux points communs entre Paris et la société des gentilshommes cornouaillais. Soulignons les principaux : le XVIIIe siècle apparaît avec une certaine diversification des goûts et des horizons de pensée ; l'histoire reste prépondérante ; enfin, les grands auteurs, philosophes et penseurs, sont quelque peu sacrifiés à des écrivains mineurs.

Qu'y a-t-il d'étonnant du reste à ce que la Cornouaille ait subi les influences du XVIIIe siècle ? Il y a beaucoup de marins dans la société que nous étudions : ces gens-là voyagent et sont souvent en contact avec des influences aussi diverses que nouvelles. Par ailleurs, beaucoup parmi les gentilshommes vivent un temps en ville et les courants de pensée y circulent beaucoup plus que dans les campagnes. N'y a-t-il pas de nombreux courants de pensée à Rennes ou Paris ? Enfin, Quimper n'est pas complètement isolée : il y existe une Chambre de Lecture. Le comte de Kergariou-Locmaria, le franc-maçon, en est commissaire en 1787 comme nous l'apprend une lettre qu'il écrit à M. de Silguy, alors à Paris : il lui demande de lui faire parvenir régulièrement, par l'intermédiaire d'un libraire, un bulletin annonçant les nouvelles. « *Le Bulletin* », écrit M. de Kergariou, *toujours intéressant pour la primauté des nouvelles, le deviendra doublement pendant le temps de l'Assemblée des Notables convoquée par le roi pour le* 29 *de ce mois* (mois de janvier 1787). Mais quelle fut réellement l'influence de cette Chambre de Lecture sur la noblesse ?

Sans minimiser ses influences, il faut reconnaître que si le XVIIIe siècle a pénétré dans les bibliothèques de Cornouaille, s'il y a pénétré sous tous ses aspects, il y a pénétré modérément. Mais ce phénomène est général et ce n'est que plus tard que les Français comprendront vraiment la profondeur de la pensée de Montesquieu, Voltaire, Diderot ou Rousseau. Par ailleurs, à côté de gentilshommes qui furent peut-être quelque peu perméables à la philosophie, sans doute en a-t-il existé aussi qui étaient restés ignorants. Nous ne trouvons pas trace de lecture chez les Guernizac, ou encore chez M. Le Baillif de Porzsaluden. On a vu plus haut, il est vrai, quelles précautions il fallait prendre en maniant les inventaires; l'absence de livres ne signifie peut-être pas qu'il n'y en avait vraiment

aucun... En tout cas, l'ignorance subsiste réellement chez certains : *Quel assesseur que le chevalier de Silguy pour le juge de paix ! Il n'entend à rien et ne sait pas à peine écrire*, écrit le 26 novembre 1790 M. de Saint-Luc à l'abbé Boissière. Par ailleurs, dans les correspondances, nous constatons que l'orthographe et parfois même la syntaxe sont loin d'être sûres. Gardons-nous donc de généraliser par trop les conclusions que l'on a avancées.

Que peut-on dire des goûts de la noblesse en matière de musique ? Les inventaires fournissent quelques éléments de réponse. Nous trouvons deux violons à Brest, chez les Kersalaün, un violon et une viole d'amour chez M. Du Rocheret, une flûte traversière chez les Rospiec à Trévien. César-François Le Gac de Lansalut a un clavecin et l'on séquestre aussi chez lui une boîte à violon. Nous relevons encore des cahiers à musique à Cheffontaines. Citons enfin dans la bibliothèque du baron de Pont-l'Abbé un *Dictionnaire de Musique*. Les correspondances fournissent d'autres renseignements très épars : nous apprenons que l'on aime à chanter et à jouer de la harpe et du violon dans l'entourage du sénéchal de Quimperlé.

Voilà tous les témoignages que l'on aurait si nous ne disposions pas des correspondances de Mme de Pompéry qui sont ici essentielles. En effet, par ses correspondances, Mme de Pompéry nous apparaît avant toutes choses comme étant non seulement mélomane mais aussi musicienne. Elle joue de la harpe, de la guitare, du clavecin, et surtout du piano-forte, instrument qui a nettement ses préférences. Ses lettres nous apprennent également quels sont les compositeurs en vogue dans les vingt dernières années du siècle. Il vaut la peine d'en citer ici de larges extraits. Jugeons plutôt. Toutes ces lettres sont adressées à Audouyn de Kergus, son cousin. Ainsi écrit-elle en 1783 :

A vous dire vrai, la musique m'occupe fort peu depuis quelque temps ; je néglige beaucoup Schubert et Piltz ; j'ai des quatuors nouveaux que je jouerais peut-être, si j'avais un clavecin à ravalement (sic), *mais je n'ai qu'une triste épinette qui ne m'encourage pas du tout. Mon papa m'a fait présent d'une excellente guitare qu'un hasard bien heureux lui a fait avoir pour dix écus.*

Son cousin lui envoie de la musique :

Je vous remercie du menuet de Fischer et de l'agréable musique que vous y avez jointe ; l'ouverture est fort de mon goût. Actuellement que j'ai ici le clavecin de Mlle de Rospieck (sic), *je vais me remettre un peu à mon instrument...* (1785).

La société des militaires est recherchée, car on y trouve souvent des accompagnateurs :

Nous attendons, quoi qu'il en soit, un régiment qui passera, dit-on, l'hiver ici (8). *Puisse-t-il s'y trouver quelques amateurs en musique, avec qui je puisse concerter quelquefois. On nous annonce aussi l'Opéra de Lorient. Vous pouvez garder la musique de mon frère tant que vous voudrez sans vous gêner pour en tirer copie. Faites-moi le plaisir de me dire si les sonates de Cardon, dédiées à la reine et dédiées à Madame sont pour le forte-piano* (sic) *ou la harpe ; je les ferai venir par M. Garon qui est à Paris.* (1787.)

Mme de Pompéry passe quelque temps à Brest, où elle trouve un accompagnateur, comme nous l'apprend une lettre de 1788 : *J'ai fait de la musique six heures par jour, pendant que j'étais à Brest ; j'y ai trouvé un accompagnateur divin, que vous connaissez peut-être, c'est le chevalier Derval...*

C'est le piano-forte qui a ses préférences ; elle en parle dans presque toutes ses lettres. Ainsi écrit-elle en 1789 : *Avez-vous enfin un forte-piano* (sic) *? J'irai l'essayer quelques jours et je vous apporterai de la musique dont j'espère que vous serez content...*

Une fois le piano acquis, elle laisse éclater sa joie : *Je vous félicite, mon cher cousin, sur l'acquisition de votre forte-piano* (sic)... *Puisque vous avez un forte, mon beau monsieur, je vous envoie le quatuor de Pleyel arrangé par Marchal ; cela fait un effet charmant ; c'est une musique d'un genre tout nouveau, vous la connaissez peut-être.* (1789.)

C'est une lettre de 1790 qui nous montre le mieux ses préférences pour cet instrument. Elle se trouve alors à Daoulas et écrit : *Un mot de mes chagrins, avant de finir.*

---

(8) A Quimper.

Ici je n'ai ni porte-piano, *comme dit votre servante, ni* morte-piano, *comme dit la mienne, ni* fote-piano, *comme dit Louis-Charles* (9). *Les chemins de traverse sont si affreux que je n'ai pas osé risquer mon cher instrument. J'en suis réduite à ma guitare, je l'avais négligée un peu depuis quelques mois, mais je lui rends les soins que ma prédilection pour mon piano lui avait enlevée...*

Pour la première fois, Mme de Pompéry se plaint des troubles révolutionnaires en 1795. Jusque-là, les bouleversements politiques ne l'avaient en rien distraite de son art préféré. Ainsi écrit-elle : *Vous faites de la musique excellente avec l'aimable veuve ? Et moi, je n'en fais plus du tout et je me rouille tous les jours. Mais quel encouragement ai-je aussi ? Point d'auditeur, point d'accompagnateur, point d'accordeur...*

Une lettre de 1797 nous apprend que les compositeurs en vogue ne sont plus les mêmes : *Kosetuck, Edelmann, Huhmandel ne sont plus de mode et j'avoue que je regrette ces auteurs. C'est encore Pleyel, Herman, Steibelt, Meryer, voilà les gens du jour, mais ils sont fort difficiles...*

De passage à Paris, en 1798, Mme de Pompéry va voir tout ce qui compte d'artistes, acteurs, écrivains : c'est à cette occasion qu'elle rencontre Bernardin de Saint-Pierre. Elle n'en néglige pas pour autant la musique puisqu'elle va visiter les luthiers, *entre autres le fameux Erard.*

Citons encore une lettre de 1799, où nous notons une appréciation intéressante : *Ne pensez-vous pas, mon cher cousin, que cet art charmant a bien gagné depuis nos respectables pères Rameau et Lulli ?...*

Mme de Pompéry est donc mélomane et aussi musicienne. Sans aller jusqu'à composer elle-même, elle arrange les morceaux qu'elle joue, selon qu'elle utilise tel ou tel instrument. Quant aux compositeurs dont elle parle, Edelmann, Steibelt, Huhmandel, Schoette, Cardon, Schubert, Piltz, ils sont aujourd'hui retombés dans un oubli à peu près total. Seuls sont encore connus Pleyel et Muzio Clementi. Nous ne trouvons dans ses lettres aucune allusion aux grands compositeurs, Bach, Vivaldi, Haydn ou Mozart.

---

(9) Louis-Charles de Pompéry, fils de Mme de Pompéry.

Mais ne serait-ce pas là l'un des principaux intérêts de sa correspondance ? N'en est-il pas de même en littérature ? Les grands auteurs ne sont-ils pas également sacrifiés à des écrivains de second et troisième ordre ? Enfin, pour ce qui est de l'apport du XVIIIe siècle, les conclusions sont faciles à tirer : on connaît et apprécie, si l'on en croit ce seul témoignage, les instruments en vogue, comme le pianoforte encore naissant. De même, ce sont des contemporains que l'on joue. Disons seulement pour conclure qu'il est peut-être hasardeux de généraliser ces affirmations : à l'exception des lettres de Mme de Pompéry et de quelques inventaires très secs, nos sources ne disent rien...

Que doit-on dire, penser, de la culture de la noblesse cornouaillaise ? Répétons tout d'abord que les sources sont inégales et que la plus grande précaution est de rigueur. Les inventaires en effet constituent une source morte, un témoignage où la vie est absente ; il faut les interroger pour voir un semblant de vie apparaître, et les questions n'ont pas toutes une réponse. Les correspondances, quant à elles, sont infiniment précieuses car là, au contraire, nous y voyons vivre des hommes; malheureusement, toutes n'apportent pas tout ce que l'historien pourrait en espérer. Nous devons cependant nous satisfaire de ce que les âges nous ont laissé et souhaiter avoir interrogé ces sources au mieux. Que peut-on donc conclure de la culture de la noblesse et de l'influence que peut avoir eue sur elle le XVIIIe siècle ? La première chose à retenir, car c'est sans doute la plus importante, est la présence évidente du XVIIIe siècle dans les bibliothèques de la noblesse. Cette présence se manifeste d'abord par une diversification certaine des goûts en matière de lectures. Ensuite, la philosophie et les sciences paraissent avoir intéressé la noblesse : ce sont précisément les deux domaines de la pensée où le dernier siècle de l'Ancien Régime a le plus apporté, avec Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, Buffon, les Encyclopédistes. Enfin, les grands auteurs sont lus sans doute, mais on semble leur préférer des écrivains de moindre envergure. Cet aspect vaut pour le royaume tout entier et ce n'est que plus tard que l'on jugera les grands penseurs sur leur vraie valeur. Disons que cela pourrait être vrai également dans le domaine de la musique.

Par ailleurs, si le XVIIIe siècle a influencé la culture de la noblesse, les gentilshommes continuent à s'attacher à ce

que nous appelions des survivances. Ainsi, la théologie et l'édification ne reculent-elles guère sous les coups du déisme et de la libre-pensée : mais y avait-il beaucoup de déistes et de libertins en France en 1789 ? On continue à apprécier la littérature des époques précédentes, et Le Tasse reste un grand classique à l'extrême fin du siècle : la tradition est sauvegardée. Dans ce domaine encore, la noblesse cornouaillaise a su allier tradition et nouveautés.

Enfin, l'ignorance a dû subsister chez certains. Ignorance du XVIIIe siècle en matière de culture, de pensée ? Certainement. Ignorance totale ? Peut-être dans certains cas. Pourquoi alors y aurait-il tant de différences entre M. de Lansalut ou M. de Moëlien et M. de Porzsaluden ? « Rien n'était bizarre et sauvage comme un gentilhomme breton qui n'avait pas quitté sa terre », a dit Cambry. L'explication ne se trouverait-elle pas ici ? Les différences ne seraient-elles pas dues à un isolement relatif de certaines familles qui auraient subi des influences moins fortes ? Un conseiller au Parlement n'aurait-il pas été en contact avec des influences beaucoup plus fortes et beaucoup plus diverses qu'un gentilhomme vivant de ses rentes sur sa terre ? Là serait sans doute l'une des raisons de ces différences entre les familles. Par ailleurs, seule la richesse permet les voyages et les contacts extérieurs riches d'apports de toute sorte ; le facteur fortune ne serait-il pas une seconde cause de différences ?

⁂

Au terme de cette brève étude, que peut-on retenir des goûts et des occupations de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime ? Sans doute convient-il avant de tirer toute conclusion d'émettre quelques réserves sur la valeur de ce que l'on a écrit. En effet, sous les termes de goûts et d'occupations, ce sont finalement les activités en général que l'on aurait voulu étudier. Certes, parmi les activités de la noblesse, on doit ranger les distractions et les préoccupations intellectuelles et, plus largement, tout ce à quoi l'on s'est attaché ici. Mais est-ce bien tout ? On a dit quelques mots, au début de cette étude, sur la réaction seigneuriale. Ce phénomène politico-social extrêmement important ne méritait-il que quelques phrases ? Sans l'étudier profondément, on passe sous silence une page de

l'histoire de France sans laquelle il est difficile de comprendre parfaitement l'origine de la Révolution. Plus largement, on aurait aimé décrire et analyser le rôle économique et politique de la noblesse cornouaillaise dans le monde pré-révolutionnaire : quels sont ses rapports avec le reste de la société, quelle est son attitude face aux troubles qui secouent le royaume et qui vont être le prélude à la Révolution ? Il est certain que l'on se devait de faire une sélection quant aux questions à se poser, car tout ne pouvait être envisagé (10).

Par ailleurs, il nous faut répéter ici que les sources utilisées dans cette étude sont d'intérêt inégal. En effet, si les inventaires du séquestre constituent une source où la noblesse apparaît globalement, ils présentent cependant deux inconvénients. D'une part, ils sont évidemment tout imprégnés de partialité : les estimations ont pu être faussées volontairement par les préposés à cette tâche qui ont pu grossir les chiffres de façon démesurée dans le seul but d'accentuer le caractère parasitaire de la noblesse. La partialité, il est vrai, a dû rester la même à l'égard de toutes les familles. Surtout, ces inventaires ne disent pas tout. En effet, les gentilshommes ont souvent emporté ou caché avant leur départ ce qui était le plus précieux : l'argenterie apparaît rarement dans les inventaires. De plus, quelle désolante sécheresse dans la plupart des inventaires de bibliothèques ! L'ignorance a dû être fréquente parmi les officiers municipaux qui ont préféré dans bien des cas dénombrer les volumes plutôt que d'en lire le titre, tâche qui leur était peut-être bien difficile ! Des inventaires après décès n'auraient pas présenté ces inconvénients ; le notaire est théoriquement impartial, et tout apparaît dans son acte. Nous aurions cependant perdu le caractère de source globale, extrêmement précieux, qui fait l'intérêt des inventaires de Biens Nationaux. La meilleure solution consisterait sans doute à allier les deux sources, les avantages de l'une compensant les inconvénients de l'autre. A défaut de l'avoir

(10) Dans notre thèse d'Ecole des Chartes, nous étudions, assez succintement il est vrai, ces questions passées ici sous silence. Nous espérons qu'on y trouvera cependant quelques compléments d'information.

fait, nous espérons avoir manié les inventaires du séquestre avec toutes les précautions souhaitables.

Enfin, on peut faire une troisième réserve. La lumière ne peut jaillir dans tout son éclat qu'après de nombreuses comparaisons. Il en va de même dans la recherche historique que dans la science où l'expérience n'est probante qu'après la vérification par une expérience contraire. Ici, il aurait été intéressant d'établir de nombreuses comparaisons. On l'a fait en comparant la culture de la noblesse cornouaillaise avec celle de la haute société parisienne. On eût aimé étendre cette manière de procéder. D'une part, des comparaisons dans le temps auraient apporté de nombreux enseignements ; il aurait fallu envisager l'étude des gentilshommes cornouaillais au début du siècle, par exemple. On l'a fait par allusions çà et là. D'autre part, de nombreuses comparaisons dans l'espace seraient passionnantes : rapprocher la noblesse de Cornouaille de la noblesse d'autres régions, la confronter également avec la bourgeoisie. Il va de soi que ce n'est plus ici la tâche d'un seul homme, mais celle de plusieurs équipes de chercheurs.

A quels résultats est-on cependant arrivé ? Des caractères propres aux époques précédentes ont subsisté chez les gentilshommes de Cornouaille à travers tout le XVIIIe siècle. La noblesse cornouaillaise reste avant tout une noblesse terrienne. Elle l'est par ses résidences et surtout par ses revenus. C'est la terre qui continue à être la source essentielle de richesses à l'extrême fin de l'Ancien Régime. Certes, il y a peu de rentiers parmi les gentilshommes que l'on a étudiés. Certes, les militaires touchent des pensions. Les officiers, quant à eux, reçoivent les gages de leur office, mais ces gages sont très peu élevés tandis que l'achat d'un office est une dépense très lourde que seuls de gros revenus fonciers permettent de supporter. Par ailleurs, les investissements dans le commerce sont très rares : tout au plus peut-on citer le cas du baron de Pont-l'Abbé et celui de M. de Silguy. On préfère acheter de nouvelles terres ou se procurer un office. La terre reste donc prépondérante et les placements productifs sont très rares. Pourtant, il existe dans le royaume d'autres types de noblesse. Il existe en effet une noblesse citadine qui vit du grand commerce, l'une des activités qui ne font pas déroger ; on pourrait citer de nombreux cas à Bordeaux et

Nantes. Là, la terre ne constitue plus la base essentielle de la richesse. Cette noblesse s'est développée avec l'essor économique du XVIIIe siècle ; force nous est de reconnaître que les gentilshommes cornouaillais n'en font pas partie et ont préféré rester, comme autrefois, des terriens et des soldats.

Les résidences de la noblesse restent, par leur architecture, de type ancien. Les manoirs où elle vit datent tous du XVe, XVIe ou, au plus tard, du XVIIe siècle. Les constructions reflètent la puissance politique, fondée sur la richesse foncière, de la noblesse des siècles précédents. Elles constituent de toute évidence un archaïsme en 1789, non seulement d'un point de vue architectural, mais aussi par la position sociale dont elles témoignent : le XVIIIe siècle n'est plus, en effet, une époque de hobereaux, mais c'est au contraire l'époque où la vie urbaine se développe avec l'essor du commerce.

Parmi les habitudes de la noblesse, nous constatons dans l'alimentation une prédominance des céréales et de la viande, qui étaient la seule nourriture des hommes du XVIIe siècle. Le principal divertissement des gentilshommes reste la chasse, comme aux époques désormais révolues où il constituait même la seule distraction. Enfin, il ne semble pas que les coups portés par le déisme et la libre-pensée aient atteint le sentiment religieux de la noblesse cornouaillaise : les bibliothèques contiennent de nombreux ouvrages d'édification, dont certains qui datent du XVIIIe siècle sont des acquisitions récentes. N'oublions pas cependant que l'une des raisons principales de l'hostilité de la noblesse bretonne à la Révolution réside dans les attaques lancées contre le catholicisme, et que cette hostilité s'explique par le fait que la Bretagne, en pleine déchristianisation, fut réévangélisée au XVIIe siècle et baignait encore à la fin de l'Ancien Régime dans une ambiance de profonde religiosité.

La noblesse cornouaillaise nous apparaît donc comme étant une société d'attardés quand commence la Révolution : son genre de vie, fondé sur la prépondérance de la richesse foncière, ses goûts en matière de résidence, d'alimentation, de divertissements, ses idées profondes enfin paraissent en témoigner. N'y aurait-il alors aucune influence du XVIIIe siècle, le siècle qui fut sans doute le plus fertile en changements et en idées nouvelles ?

Si les résidences de la noblesse sont, par leur architecture et par ce qu'elles reflètent, des demeures archaïques, des nouveautés n'en apparaissent pas moins à travers le XVIIIe siècle. Il suffit d'aller les chercher où elles se trouvent, en particulier à l'intérieur. La décoration intérieure des habitations de la noblesse continue à sacrifier aux traditions les plus solides : les vieilles tapisseries et les galeries de portraits d'ancêtres subsistent. Mais à côté de ces éléments qui reflètent le passé plus que l'époque présente, un autre type de décoration fait son apparition. On note tout d'abord un goût prononcé pour les boiseries et les lambris : le XVIIIe siècle les a répandus. Par ailleurs, rideaux et tentures se multiplient. Enfin, on paraît apprécier les glaces et les miroirs que le XVIIIe siècle a beaucoup aimés. Une évolution semblable s'est dessinée à travers le siècle dans le domaine du mobilier ; en effet, à côté des vieux meubles dont l'état est bien souvent mauvais, et qui se sont transmis de génération en génération, les inventaires mentionnent un mobilier d'un tout autre type. Il s'agit ici de meubles de bois des Iles, acajou ou autres, tels les secrétaires, bonheurs-du-jour, ou commodes. Le XVIIIe siècle voit les ébénistes réaliser d'immenses progrès, tant dans le domaine des formes que dans celui des essences utilisées : la noblesse cornouaillaise paraît avoir connu ces progrès et avoir apprécié avec enthousiasme les nouveautés de l'époque.

Par ailleurs, d'autres aspects touchant aux demeures de la noblesse témoignent avec éloquence de l'influence incontestable du XVIIIe siècle. Ainsi, les gentilshommes sont très sensibles aux charmes de la vie champêtre et de l'exotisme. Les soins qu'ils apportent à l'entretien de leurs jardins et de leurs parcs en sont une preuve éclatante. L'époque est aux fleurs, aux fruits, aux orangeries, et la noblesse cornouaillaise en a le goût. Certes, les résultats diffèrent de beaucoup selon les familles et selon les endroits ; disons au moins que les plus riches s'efforcent de créer autour de leurs manoirs une ambiance à la fois exotique et champêtre. N'est-ce pas là un aspect du XVIIIe siècle ? Ce goût très marqué pour la vie champêtre, pour les *campagnes*, comme dit la langue de l'époque, n'est pas incompatible avec un attrait certain qu'exerce la ville sur les nobles. Le développement urbain qui s'accentue au XVIIIe

siècle a des caractères économiques, ce sont sans doute du reste les plus importants ; mais il s'accompagne d'une amélioration évidente de la vie citadine. Les sociétés se font plus policées ; les cafés et les clubs naissent, puis se multiplient. La noblessse est sensible au charme que peut désormais avoir la vie urbaine ; elle cherche alors à vivre en ville, et le mode de vie fondé sur la double résidence, déjà comme il est vrai, se répand parmi les gentilshommes cornouaillais ; la noblesse essaie de vivre à Quimper ou Pont-Croix, par exemple, d'octobre à mai, et elle retrouve ses campagnes, ses verdures, à la belle saison. Cet attrait de la ville n'est donc pas incompatible avec le goût que l'on a pour la vie champêtre ; le XVIIIe siècle a allié ces deux aspects, il est bien un siècle où l'on a cultivé le contraste.

Il est aisé de trouver d'autres témoignages de l'influence du XVIIIe siècle. Si la viande et le pain continuent à constituer l'esssentiel de l'alimentation nobiliaire, d'autres produits font cependant leur apparition ; les principaux sont les fruits et les légumes, que découvre le XVIIIe siècle. Sans doute sont-ils particulièrement appréciés puisqu'on en cultive même dans certains cas : de nombreux jardins nobiliaires comprennent un potager et un verger. Par ailleurs, la quantité sacrifiait encore la qualité au début du siècle ; il semble que bien des changements soient intervenus quand commence la Révolution. En effet, sans doute mange-t-on moins en 1789 qu'en 1700 et, surtout, il semble bien que l'on mange mieux : quoi de plus éloquent ici que de voir les gentilshommes échanger des recettes de cuisine ? Les gourmets apparaissent donc avec le XVIIIe siècle. Enfin, on sent nettement ce goût marqué pour l'exotisme dans le domaine de l'alimentation. Les témoignages sont nombreux : la noblesse apprécie le café, le thé, les épices, les liqueurs des Iles. La table et la cave des gentilshommes cornouaillais se sont donc transformées : on constate une diversification dans la consommation, une plus grande finesse, et un goût prononcé pour l'exotisme.

La chasse est restée la principale distraction des nobles, disions-nous plus haut. Peut-être serait-il plus près de la vérité de dire qu'elle est restée le divertissement par excellence des gentilshommes. En effet, d'autres distractions sont apparues tout au long du XVIIIe siècle. La noblesse aime les réceptions, les fêtes, les plaisirs mondains. A l'occasion de

ces fêtes, les gentilshommes versifient, dansent, font de la musique. Surtout, on aime follement le jeu, le trictrac en particulier. Le XVIIIe siècle est en effet l'époque où la mondanité a peut-être atteint son apogée. Paris et les grandes villes de province donnent le ton, la noblesse de Cornouaille suit cette mode avec enthousiasme. L'insouciance, voire la frivolité qui ressortent de cette atmosphère où se complait la société des nobles de Cornouaille, se manifestent encore dans le ton de leurs correspondances ; les gentilshommes aiment en effet écrire et échanger des nouvelles. Le XVIIIe siècle paraît avoir développé chez eux le sentiment d'un isolement qui s'atténue peu à peu, plus peut-être dans leur esprit que dans la réalité. L'influence essentielle du dernier siècle de l'Ancien Régime reste cependant, répétons-le, le développement des plaisirs mondains parmi lesquels le jeu prédomine.

Le XVIIIe siècle apparaît enfin dans la culture des nobles. Si la religiosité reste profonde et ne cède pas aux coups portés par les philosophes déistes, on n'en ignore pas pour autant leurs écrits. Sans doute est-il impossible de dire avec certitude qu'ils sont appréciés ; toujours est-il qu'ils sont connus. Plus que les grands philosophes, les gentilshommes paraissent goûter des auteurs mineurs. Le fait est général dans tout le royaume : Paris lit davantage des auteurs de second ordre, et il n'y a guère qu'une infime minorité pour goûter les ténors. On ne découvrira vraiment Voltaire, Rousseau ou Diderot que beaucoup plus tard. Plus peut-être que l'apparition des ouvrages philosophiques, il convient de noter le goût prononcé qu'ont les gentilshommes pour la lecture des journaux ; on sait que le XVIIIe siècle a vu un essor de la presse, et la noblesse cornouaillaise y paraît sensible. Par ailleurs, sans doute s'intéresse-t-on aux progrès de la science et lit-on les récits de voyage qui se multiplient alors. Le XVIIIe siècle marquerait donc de son influence la culture nobiliaire : on remarque une diversification des goûts et les sujets les plus abordés à l'époque semblent intéresser les gentilshommes.

Il paraît donc impossible, à la fin de cette analyse, de nier l'influence du XVIIIe siècle sur la société des gentilshommes de Cornouaille. Certes bien des aspects ont survécu, mais des nouveautés sont cependant évidentes. Plus qu'une transformation, qu'un bouleversement dans le

domaine de la pensée, il convient de souligner une dernière fois les nouveautés essentielles : goût pour la vie champêtre, exotisme, amélioration de l'habitat et de l'alimentation, développement de la mondanité. Bien des contrastes ressortent par ailleurs ; les survivances, en particulier, côtoient les dernières nouveautés. Mais si le XVIIIe siècle fut une époque très novatrice, il le fut principalement à long terme ; les habitudes et les façons de penser antérieures n'ont pas été balayées en quelques années, mais très progressivement. Soulignons encore le contraste entre l'insouciance de la noblesse et sa volonté farouche, décidée, de ne pas sombrer face aux coups qui lui sont portés. Ce contraste n'est pas propre à la Cornouaille, on le remarquerait dans le royaume entier. Le XVIIIe siècle n'est-il pas un siècle riche en couleurs et en contrastes ?

Quoi d'étonnant enfin à ce que la Cornouaille ait subi les influences du XVIIIe siècle ? Dans la société que nous avons étudiée, les marins sont nombreux : leurs contacts extérieurs fréquents ont pu être riches en apports nouveaux. Par ailleurs, l'isolement de la Cornouaille, si tant est qu'il ait réellement existé, a sans doute bien diminué : le réseau routier s'est quelque peu développé, on voyage davantage qu'auparavant. Surtout, la noblesse n'est plus à l'écart des villes où les nouveautés sont perçues plus rapidement qu'à la campagne. On ne peut donc s'étonner que les influences du XVIIIe siècle aient pénétré dans la société des nobles cornouaillais. Pourquoi alors y a-t-il tant de différences entre les familles ? On ne peut penser que le facteur richesse ne soit pas essentiel ici : seuls les plus riches ont pu évoluer véritablement, car l'évolution ne va pas sans dépenses. De plus, sans doute certains ont-ils été plus exposés aux influences nouvelles que d'autres. Là résideraient sans doute les deux raisons de ces différences. Il paraît néanmoins possible de dire que tous les gentilshommes cornouaillais ont voulu vivre, selon leurs moyens, avec leur époque. Ils sont donc bien des hommes du XVIIIe siècle.

PIECES ANNEXES

LES DEPENSES D'ARMAND DU COUEDIC, ALORS ETUDIANT A RENNES, VERS 1776-1778.

Tous les trois mois :

Pension	125 livres
Chambre	45 —
Maître de latin	36 —
Blanchissage	18 —
Perruquier	30 —
Cordonnier	12 —
?	12 —
Menus plaisirs	72 —
	350 livres

Soit 1 400 livres par an, sans compter diverses dépenses extraordinaires.

Armand du Couëdic prévoit, une fois obtenue sa charge de conseiller au Parlement, les dépenses mensuelles suivantes :

Pension	50 livres
Logement	90 —
Porteurs	50 —
Porteur tenant lieu de domestique (12 sous par jour, ou l'habille)	18 —
?	24 —
Perruquier	6 —
Blanchisseuse	8 —
Poudre et pommade	2 —
Cordonnier	6 —
	254 livres

Comprendra d'autres bagatelles comme feu, chandelle, déjeuner, etc...

Là, le train de vie annuel se chiffrerait à plus de 3 000 livres ; il est vrai que le Parlement ne siège pas toute l'année.

On voit donc par là que le train de vie de la noblesse est assez élevé.

DEPENSES PREVUES PAR SIMON-BERNARD JOLY DE ROSGRAND, ETUDIANT A RENNES, EN 1765.

Vingt-quatre couverts armoriés	1 000 livres
Quatre cuillers à ragoût, une à soupe	300 —
Deux porte-huiliers	500 —
Quatre flambeaux	700 —
Douze fauteuils couverts de velours d'Utrecht	540 —
Une glace	200 —
Une tapisserie	1 200 —
Un cabriolet à quatre places	500 —
	4 940 livres

Rien n'est trop beau ni trop cher pour un gentilhomme qui termine des études de droit et qui brigue l'office de sénéchal de Quimperlé.

LES JOURNAUX QUE LIT LE COMTE DE KERGARIOU-LOCMARIA, A PARIS, AU DEBUT DE LA REVOLUTION :

La Feuille villageoise :	
— 30 septembre 1790	7 livres 4 sous
— 29 septembre 1791	9 —
Chronique de Paris :	
Payable tous les trois mois, à partir du 1er décembre 1790. Chaque trimestre	9 —
Mercure de France :	
Du 1er samedi de juillet 1790 au 1er samedi de juillet 1792, soit 2 ans	66 —
L'ami du Roi, des Français, de l'ordre et surtout de la vérité, par les continuateurs de Fréron :	
Depuis le 1er juillet 1790. Chaque semestre	18 —
Journal des débats et des décrets de l'Assemblée Nationale :	
Par mois	24 — 10 —
Journal de la Cour et de la Ville :	
Chaque semestre	22 — 10 —

Soit une dépense annuelle, en 1791 par exemple, de 453 livres, uniquement en journaux et périodiques ; on aime donc s'informer.

INVENTAIRES DE BIBLIOTHEQUES

MANOIR DE KERSALAUN, EN LEUHAN, A KERSALAUN, FILS AINÉ DU MARQUIS.

Dictionnaire généalogique	7	volumes
Dictionnaire d'histoire naturelle	8	—
Dictionnaire historique (de Moreri, ou de Bayle)	5	—
Dictionnaire de santé	3	—
Dictionnaire des Français	2	—
Dictionnaire universel (Furetière)	1	—
Principes des droits	12	—
Méthode pour l'histoire	14	—
Récréations mathématiques	4	—
Ecole de cavalerie (La Guérinière)	2	—
Guide pour bâtir	2	—
Sermons de Massillon	13	—
Avis au peuple	2	—
Histoire de Russie (Voltaire ?)	4	—
Recherche sur les végétaux	1	—
Œuvres de Condillac	3	—
Constitution naturelle	1	—
Histoire du ciel	2	—
Principes de Littérature	5	—
Semaine Sainte	1	—
Œuvres de Regnard	4	—
Essais sur Paris, par Sainte-Foy	4	—
Traité des bois (Massé, 1769)	2	—
Caractères de La Bruyère	2	—
Bible	2	—
Code des Chasses	2	—
Œuvres de Pesselier (Charles-Etienne Pesselier, écrivain du XVIIIe siècle, auteur essentiellement de poésie et de théâtre)	1	—
Constitution convenancière	2	—
La Jérusalem Délivrée (Le Tasse)	1	—
Querelle Littéraire	4	—
Règles du Dessin	1	—
Grammaire française	1	—
Cube des bois	1	—
Missel romain	1	—
Histoire philosophique et politique... (Abbé Raynal)	4	—
Le Monde primitif	9	—
Répertoire de jurisprudence	17	—

Cours complet d'agriculture	6	volumes
Traité des arbres fruitiers (Duhamel du Monceau, 1768) doré sur tranche	4	—
Exploitation des bois (Duhamel du Monceau, 1764) doré sur tranche	2	—
Plantation des arbres (en fait, *Des semis et plantation des arbres*, de Duhamel du Monceau, 1760) doré sur tranche	1	—
Physique des arbres (Duhamel du Monceau, 1758) doré sur tranche	2	—
Transports des bois (Duhamel du Monceau, 1767)	1	—
Encyclopédie, in-folio	40	—
Mémoires de Bretagne	4	—
Tenues d'Etats, ouvrage manuscrit, grand *in-folio*	1	—
Abrégé de la géographie ancienne	1	—
Œuvres de Sénèque, *in-folio*	1	—
Le Parfait Maréchal (Solleysel)	2	—
L'Art de bâtir (Art de bâtir des maisons de campagne, de Briseu, ou encore *Architecture moderne ou art de bien bâtir*, du même)	1	—
Chefs-d'œuvre dramatiques	1	—
Instruction mathématique	1	—
Histoire Universelle (broché) d'Aubigné ?	113	—
La Parfaite Intelligence du Commerce	2	—
Le Soldat Citoyen	1	—
Brochures dépareillées	146	—
Ouvrages dépareillés et reliés	66	—
Traité complet de la médecine des chevaux, grand *in-folio (Cours d'hippiatrique ou traité complet de la médecine des chevaux*, de Lafosse)	1	—
	546	volumes

DANS UNE MAISON DE BREST (même famille).

10	volumes	reliés en veau des *Essais* de Montaigne.
2	—	de Quinte-Curce.
3	—	de l'*Administration des finances et ordonnances de la marine.*
2	—	reliés en veau des *Voyages de la Grèce* (sans doute le fameux *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, de l'abbé Barthélemy, 1779).
2	—	des *Voyages autour du monde* (Bougainville).
42	—	de divers ouvrages dépareillés.
2	—	reliés en veau du *Traité du Blason.*
5	—	de cartons de cartes marines.
68	volumes	

FAMILLE DE MOELIEN - A LANDERNEAU :

Œuvres de Jean-Jacques Rousseau .. .. 31 volumes
Le Roman Comique (Scarron).
Contes de La Fontaine .. .. 2 —
Aventures de Télémaque (Fénelon) .. .. 2 —
Cousin de Mahomet .. .. 2 —
Lettres d'Héloïse (La Nouvelle Héloïse) .. .. 2 —
La Henriade (Voltaire)
Œuvres de Boileau.
Cervantès.
Dictionnaire français-espagnol .. .. 2 —
Logarithmes.
Grammaire italienne.
Journaux.
La Médecine Vétérinaire (La Médecine Vétérinaire ou *Instruction au Laboureur,* de Von Willburg, 1785 ?).

MANOIR DE LOGAN EN LABABAN A LA FAMILLE DE MOELIEN.

Histoire philosophique et politique... (Abbé Raynal) 10 volumes
Instruction du Prince, de Du Gage .. .. 4 —
Révolutions romaines (Vertot) .. .. 3 —
Révolutions du Portugal (idem) .. .. 1 —
Histoire de France.
Le Spectacle de la Nature (Abbé Pluche).
Entretiens Physiques (Père Noël Regnault, S.J., physicien, auteur des *Entretiens Physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou Physique nouvelle en dialogues, 1729,* revu jusqu'en 1750).
Histoire du Peuple de Dieu (Berruyer).
Rabelais .. .. 5 —
Le siècle de Louis XIV.
Le siècle Littéraire.
Grammaire géographique.
Dictionnaire géographique.
Certitude sur le christianisme.
Mémoire de Boniface.
Traité de Cavalerie.
Réflexions sur les passions.
Les petits soupers de l'été.
Ordonnance militaire.
Mémoires de Duguay-Trouin.
Contes de Voltaire .. .. 4 —
Le Peuple instruit.
Histoire du Peuple de Dieu (Berruyer) .. .. 5 —
Turenne : *Guerres de Flandre* (Mémoires de Turenne ?).
La Fausse Clélie.

L'Homme d'épée.
Testament de Charles de Lorraine.
Dialogue sur l'immortalité de l'âme.
Dialogue sur les plaisirs.
Accord de l'Ancien et du Nouveau Testament.
Histoire de Bretagne.
Traité de navigation.
Fontenelle .. .. 5 volumes
Voltaire, théâtre .. .. 9 —
Traductions de Virgile.
Dictionnaire français-anglais.
Traité de navigation anglaise.
Calendrier des marins.
L'Ami des Hommes (Mirabeau père) .. .. 3 brochures
Dictionnaire latin-français et grec.
Géographie ancienne.
Suétone.
Dictionnaire des Jansénistes.
Virgile .. .. 1 volume
Arnault .. .. 4 —
Nuits d'Yonne.
Dictionnaire anti-philosophique.
Discours à l'Académie de Dijon (Rousseau).
La Rochefoucauld - *Pensées.*
La Bruyère - *Caractères.*
Horace - *Poésies.*
Grammaire française.
Quinte-Curce .. .. 2 —
Description de Paris.
La Jérusalem délivrée (Le Tasse).
Dictionnaire... de Bayle.
Bible.
Bréviaire.
Voyages autour du monde (Bougainville).
Dictionnaire historique (de Moreri, ou de Bayle). .. .. 3 —
Histoire de France. .. .. 2 —
Code Militaire.
Salluste. .. .. 1 —
Histoire romaine (Tite-Live ?).
Traité de physique.
Anatomie de l'homme.
Cicéron .. .. 2 *in-folio*
Virgile.
Examen du Matérialisme.
Dictionnaire des Pères.
Apologie de la Religion.
Mémoire des Pontifes.

Le Déisme réfuté.
Juvénal .. .. 2 volumes
Pensées de Jean-Jacques (Rousseau, *Pensées* ?)... .. 1 —
Horace .. .. 2 —
Fables de La Fontaine.
Eléments d'arithmétique.
Marot .. .. 1 —
Géographie des enfants.
Réflexions morales.
Elixir de la morale indienne.
Virgile. .. .. 1 —
La Henriade (Voltaire)
Histoire ecclésiastique. .. .. 2 —
Crébillon. .. .. 1 —
Guzman (Histoire de Guzman d'Alfarache, œuvre de l'Espagnol Mateo Aleman, parue au tout début du XVIIe siècle, et traduite en 1732 par Lesage. .. .. 2 —
Abrégé de grammaire.
Le Diable Boîteux (Lesage).
Traité de la saignée.
Le vrai mérite.
Conquête du Pérou.
Virgile travesti.
Ordonnance des armées.
Dictionnaire de médecine.
Règles sur la santé.
126 volumes dépareillés.
Histoire de France. .. .. 2 —
L'Europe. .. .. 2 —
Joseph Ier.
L'Empire grec.
Histoire de Valence.
Histoire d'Henri III.
Durat. .. .. 6 —
Colardeau (poète, 1732-1776) .. .. 2 —
Lettres d'un Français. .. .. 3 —
Le corps des annales sacrées.
Traité de paix.
L'art de la guerre (Machiavel).
Histoire de la milice française.
Histoire générale (Polybe ?). .. .. 8 —

Ces exemples, pensons-nous, sont un pur reflet de ce que la noblesse aime lire, ou tout au moins de ce qu'elle possède la plupart du temps dans sa bibliothèque. On remarquera que bon nombre d'ouvrages sont aujourd'hui inconnus ou du moins très difficiles à identifier.

Citons encore, sans toutefois la détailler entièrement,

LA BIBLIOTHEQUE DES BAUDE DE SAINT-PERE, A PARIS :

233 volumes de théologie et d'édification. Citons les œuvres les plus connues :

Sermons de l'abbé Poulle (Nicolas-Louis Poulle, prédicateur du XVIIIe siècle).
Sermons de Bourdaloue.
Sermons de Massillon.
Oraisons de Bossuet.
Oraisons de Fléchier.
Imitation de Jésus-Christ.

337 volumes d'histoire et de littérature, parfois de philosophie. Relevons :

Œuvres de Jean-Jacques Rousseau .. .. 2 volumes
Œuvres de Racine. .. .. 7 —
Histoire de Charles XII (Voltaire).
Révolutions de Suède (Abbé Vertot).
Aventures de Télémaque (Fénelon).
Commentaires de César.
Œuvres de Buffon.
Caractères de Théophraste.
Tusculanes (Cicéron).
Commentaires sur la retraite des Dix Mille (Xénophon ?).
Œuvres de Virgile.
Œuvres d'Horace.
Lettres de Madame de Sévigné.

Les autres œuvres sont à peu près inconnues.

Il existe aussi quelques bibliothèques beaucoup plus modestes que celles des Kersalaün, Moëlien et Baude de Pont-l'Abbé.

CHEZ CESAR-FRANÇOIS LE GAC DE LANSALUT, AU HILGUY (PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN) :

37 volumes de l'*Encyclopédie*, reliés en veau.
Quelques autres volumes, brochures hebdomadaires.

BIBLIOTHEQUE DU COMTE DU COUEDIC, AU LEZARDEAU (QUIMPERLÉ) :

Histoire du Peuple de Dieu (Berruyer).
Histoire de l'Eglise.
Le Jardinier français (de Bonnefous, 8e édition en 1665).
Histoire de France.
Dictionnaire poétique.
Histoire de Bretagne.
Histoire de Louis XIII.
Dictionnaire de Moréri.

CHEZ LES KERSAINT, A BREST :

Encyclopédie	133	volumes
Œuvres de Voltaire	45	—
Voyages du Capitaine Cook	8	—
Histoire des dernières guerres	4	—
Défense des places	2	—
Description sur l'art de la nature		
Le parfait ingénieur.		
Histoire philosophique et politique (Abbé Raynal).	5	—
Traité des évolutions navales.		
Cartes, atlas marins.		

CHEZ JACQUELOT DU BOISROUVRAY, A KERVEGANT (ARZANO) :

L'Art de bien bâtir (Architecture moderne ou art de bien bâtir, de Briseu ?).
La Maison Rustique (Charles Estienne, maintes fois réédité).
Œuvres de Sénèque.
Dictionnaire historique de Paris.
Les Veillées du Château.
Traité des maladies.
Livres sans suite.
4 volumes sur *Le Jardinage* (sans doute une œuvre de l'abbé Schabol, *La pratique du jardinage*, 1770, ou *La théorie du jardinage*, 1771).
Le Parfait Maréchal (Solleysel).
L'Office de la Semaine Sainte.
Entretiens de Malebranche.
Manière de labourer les terres.
Voyage d'Italie.
Oraisons funèbres (Bossuet, Fléchier, ou d'autres ?).
Vie de Mme de Chantal (peut-être la vie de Madame de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation, canonisée ; ou celle de sa célèbre petite-fille, Madame de Sévigné ?).
5 volumes de *Richelieu.*
Le Cuisinier Parfait.
Louis XI.
Dictionnaire économique.
Fables (Phèdre, Esope, La Fontaine, Florian ?).
Mathématiques.

L'ORIGINALE BIBLIOTHEQUE DE JEAN DE ROSPIEC, A CRESMARC'H, EN PENHARS :

Journaux.
Malebranche : *De la Vérité.*
Maupertuis : *Discours sur la lune.*

Père Gouyé : *Notions de physique.*
Lemery : *Cours de chimie.*
Traité de trigonométrie.
Dictionnaire grec.
Dictionnaire latin.
Dictionnaire anglais.
Dictionnaire français-espagnol de Oudin.
Nouvelle mécanique (Varignon).
Traité des instruments de mathématiques.
Divers livres d'édification.
Conquêtes du Portugal.
Mathématiques universelles.
Mémoires de mathématiques et de physique.
Cause générale des vents (D'Alembert).
Nouvelle géométrie.
Traité de navigation.
Traité de dynamique (D'Alembert).
Traité de la lumière.
Essais sur les jeux de hasard.
Histoire du Maréchal de Matignon.

C'est là avant tout la bibliothèque d'un linguiste et d'un homme préoccupé de rigueur scientifique. Sans doute peut-on y voir un cas relativement isolé ?

l'instruction du XIXe siècle

YVES TANNEAU

L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIXe siècle : Pouldergat

L'étude des registres de délibérations municipales de Pouldergat et des dossiers d'instituteurs de la série T des Archives départementales, jointe à la remarquable correspondance familiale de M. François Gouzil, qui en assuma les destinées avec beaucoup de dévouement et de courage de 1843 à 1876, ces deux sources manuscrites nous permettent d'évoquer ce que furent, dans cette rustique bourgade de Cornouaille, les temps héroïques de l'instruction publique et... primaire, ses jours heureux comme ses nombreuses vicissitudes.

Il convient, à ce propos, de rendre hommage à M. François Gouzil qui fut, comme nous le verrons, un extraordinaire pionnier de l'Enseignement. L'instruction des pauvres et des déshérités des campagnes demeura toujours sa préoccupation essentielle.

Ce fut, depuis son jeune âge jusqu'à sa mort, la grande passion de sa vie.

Avant cette évocation, rappelons ce qu'écrivait, dans sa précieuse *Histoire de Bretagne*, notre éminent compatriote, l'écrivain Auguste Dupouy, dont l'année 1972 a marqué le

centième anniversaire de la naissance : *Dans le peuple, malgré les réels efforts de la Restauration en faveur de l'Enseignement dit mutuel, l'ignorance se joignait à l'indigence pour diminuer le sens de la vie publique... L'Instruction primaire restait négligée. Dans beaucoup de villages, elle est donnée par le curé, tel celui d'Arzano, qui instruisit Brizeux.* Ainsi, quand le conventionnel Mathieu Guezno revint à Audierne, il constata que 300 enfants n'y recevaient aucune instruction, faute d'instituteurs. *Sur* 66.000 *enfants d'âge scolaire, les écoles finistériennes, en* 1830, *n'en instruisaient que* 5.600. Guizot ne put remédier que très imparfaitement à une telle carence, par sa réforme de 1833, qui admettait le principe de la liberté de l'Enseignement primaire.

A Pouldergat, dont l'agglomération portuaire de Pouldavid partagera le sort jusqu'en 1919, date de l'érection de cette dernière en commune autonome, il faudra attendre le printemps de 1842 pour que soit débattue, au sein du conseil municipal, l'importante question de l'Ecole.

Significatives de l'ancienne et traditionnelle rivalité entre la campagne et la mer, entre les paysans des bourgs ruraux, chefs-lieux de paroisses, et les marins des trêves maritimes, des contestations surgissent entre les édiles au sujet du *siège de l'école primaire élémentaire* dans la commune de Pouldergat-Pouldavid. Les gens des campagnes la voulaient implantée au bourg, centre de leurs affaires courantes ; les autres voulaient voir ériger l'école en *la ville de Pouldavid*, appellation distinguée apparaissant comme une réminiscence de sa lointaine grandeur médiévale.

Comment parvenir à une *décision à un niveau susceptible de concilier ces intérêts divergents ?* Très sagement, en invitant *un Chef supérieur de l'Université à se transporter d'abord en la ville de Pouldavid*, afin d'étudier ce délicat problème de l'implantation de l'école.

Quelques jours plus tard, le 18 mai 1842, revirement du Conseil, qui se réunit à nouveau sous la présidence du maire, M. Louis Le Friant. Voici, au demeurant, la composition de la municipalité de Pouldergat à cette époque, outre le premier magistrat de la commune : MM. Yves Renévot, Jean Le Joncour, Le Bras, Me Piriou, notaire à la résidence de Pouldavid, Cosmao, Le Guellec, Le Moigne, Le Bihan-

Pénanros, René Riou, Quideau, Thépault Le Brun, Hervé Kervarec, Pierre Riou et Etienne Le Bot. Etait-il apparu des éléments nouveaux, susceptibles de rallier tous les suffrages ? Après en avoir délibéré, le Conseil considérant que Pouldavid, *ancienne petite ville*, est l'endroit où *l'école primaire élémentaire* offre, *sous tous les rapports, les plus grands avantages à l'instituteur comme aux élèves et à leurs parents, par sa proximité de la ville de Douarnenez, et dans l'intérêt général*, arrête d'y fixer le siège de cette précieuse institution. Finalement, par un paradoxal et singulier revirement, propre du reste à la nature humaine, cette décision sera remise en cause quelques mois plus tard.

A la fin de cette même année 1842, les projets concernant le nouvel établissement scolaire prévoient sa construction au bourg même de Pouldergat. Ainsi, après une première manche remportée par les habitants de Pouldavid, il semble bien finalement que les paysans notables de la commune, dont l'influence était prépondérante, aient gagné la bataille. Le devis estimatif s'élevait à la somme de 7.540 francs, la participation de la commune étant fixée à 3.000 francs.

Puis, comme souvent, le temps passe... Les hommes tirent parfois des plans sur la... comète, et attendent des jours meilleurs. Deux ans plus tard, le 24 décembre 1844, avant de se rendre en chœur célébrer la naissance de l'enfantelet au cours de la Nuit Sainte, maire et conseillers municipaux se réunissent en séance extraordinaire, afin de décider l'acquisition d'un terrain au bourg pour la construction de cette école qui se faisait tant attendre... Un nouveau maire assume la présidence et la direction des débats : François Gouzil, jeune marchand de Douarnenez, retiré des affaires au manoir du Penhoat ou Kerampape, et qui marquera de son empreinte féconde la commune de Pouldergat, sa petite patrie adoptive. Les conseillers le mandatent pour les formalités d'acquisition, mais hélas ! ce cadeau de Noël restera aussi symbolique...

Trois années s'écoulent encore, l'enseignement à Pouldergat demeure une chimère ministérielle...

1847 enfin marquera une date importante dans les annales de ce pays délicieusement vallonné des campagnes douarnenistes : la fameuse *école primaire* n'était plus un

rêve. Elle était là, fraîche et pimpante, attendant maître et élèves.

Le 17 octobre, le *Comité local de l'Instruction publique*, assemblé sous la présidence de M. Gouzil, doit émettre son avis, conformément à l'article 21 de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, *autrement la loi Guizot, relativement au candidat instituteur qui se présentera.* Après avoir pris connaissance du *brevet de capacité*, en date du 6 décembre 1846, délivré au sieur Jean-Marie Villard, de Ploaré, par MM. les membres de la Commission de l'Instruction primaire de l'école normale de Rennes, ainsi que d'un *certificat de moralité pour instituteur*, délivré audit sieur Villard le 1er septembre par le maire de Rennes, le Comité est d'avis que ce candidat soit reçu comme premier instituteur de la commune de Pouldergat.

Mais qui donc était ce jeune *maître d'école*, né à Ploaré en 1828 ? Son aïeul, Jean Villard, originaire des environs de Lyon, s'était engagé dans les armées de la République. Le 25 messidor an 3 (14 juillet 1795), lors de son mariage à Douarnenez avec Marie-Marguerite Berrou, il est signalé comme volontaire, canonnier au quatorzième bataillon de la Charente artillerie, ayant été occupé comme instructeur sur les batteries de cette commune. Il est l'ancêtre d'une dynastie artistique fort connue en Bretagne, singulièrement en Cornouaille, dont M. Abel Villard, le vénérable doyen des artistes peintres du Finistère, récemment disparu.

Jean-Marie Villard, le premier instituteur de Pouldergat, a lui-même été un peintre de grand talent : il a laissé des tableaux d'une vérité, d'une émotion bouleversantes, malheureusement dispersés. En 1948, une exposition consacrée à son œuvre, à l'occasion du 12e Salon des Artistes bretons, connut à Quimper un grand succès et fut en même temps une véritable révélation.

Cent ans plus tôt, le 24 octobre 1847, la candidature de Jean-Marie Villard était acceptée par le Conseil municipal de Pouldergat, qui la présentait à son tour au Conseil d'arrondissement. La situation du nouveau maître d'école est tout d'abord bien aléatoire : le 6 février 1848, la municipalité décide que les élèves débutants paieront un franc à l'instituteur. Quant à la rétribution mensuelle, elle sera fixée, à partir de la calligraphie, à un franc cinquante centimes, le

maximum d'admissions gratuites étant limité provisoirement à six. Malheureusement, la classe demeure pratiquement déserte... En 1849, Jean-Marie Villard recevra un traitement annuel de 300 francs, le nombre des élèves indigents admis gratuitement étant porté à vingt-cinq. Cependant, malgré cette initiative, la situation ne sera guère plus brillante, par suite de la défection des écoliers, ce qui n'était pas sans préoccuper le Conseil municipal, particulièrement le maire, M. Gouzil.

Pour cette époque, la documentation dans les Archives est fort restreinte sur le personnel enseignant et la tenue des classes. J'ai cependant retrouvé, en ce qui concerne Jean-Marie Villard, qui avait officiellement pris ses fonctions le 1er janvier 1848, un procès-verbal d'installation, près de ...trois ans plus tard !

Ainsi, le 12 septembre 1850, le maire, M. Gouzil, et le recteur de la paroisse, M. Marzin, se rendent tous deux à la *Maison d'école*, afin de procéder publiquement à l'installation du sieur Jean-Marie Villard, en lui remettant *l'arrêté d'institution qui le nomme instituteur de la commune de Pouldergat.*

Deux fiches individuelles établies par l'Académie nous donnent l'appréciation de la hiérarchie sur le nouveau magister. En voici les éléments essentiels : en ce qui regarde la *capacité*, il était à *la hauteur de ses fonctions.* Suivent le zèle : *On le croit exact.* La moralité : *Bonne, sans reproches.* La nature des relations avec les autorités civiles et religieuses : *Bonnes.* Le degré de considération : *Considéré. Il voit peu les cultivateurs !* Ses ressources réalisables et sa position de fortune et de famille : *Il reçoit* 300 *francs de la commune et fait* 200 *francs de ses écoles, sans compter les secours qu'il peut recevoir du Gouvernement. Il n'a pas de patrimoine à compter. Il est célibataire.*

Les observations particulières nous apprennent que *ce jeune homme est membre d'une intéressante famille, assez nombreuse, sans fortune.* La seconde fiche comporte cette appréciation caractéristique : *Si le nombre de ses élèves est fort restreint dans l'école de Pouldergat, le Comité croit devoir l'attribuer au peu de relations de l'instituteur avec les parents, qui n'apprécient pas généralement les bienfaits de l'instruction.*

Le 1er février 1852, la municipalité étudie à nouveau le problème de la fréquentation scolaire et recherche les causes de cette *décadence*, nous dirions aujourd'hui désaffection. Dès la rentrée, et durant tout le mois de septembre, pas un seul enfant ne s'était présenté à l'école. Au cours des mois suivants, seuls les trois élèves indigents composèrent invariablement l'effectif. Quel chétif troupeau sous la houlette paternelle du bon maître ! A quoi attribuer ce manque d'intérêt pour l'instruction, de la part des familles, quand les enfants étaient si nombreux dans les chaumières des alentours ?

Trois causes principales sont mises en évidence par le Conseil : en premier lieu, l'indifférence des parents, puis l'éloignement des villages, enfin *le mode de perception par le percepteur !* Mais comment donc opérait cet honorable fonctionnaire ? La rétribution scolaire mensuelle par enfant étant fixée à ce moment à un franc cinquante, le percepteur usait-il d'autorité pour le versement de cette contribution, assurément trop lourde pour les malheureux ?

Deux autres considérations d'importance : les familles aisées préféraient envoyer leurs enfants à Quimper et Pont-Croix, tandis que les *pauvres*, lisons-nous non sans émotion, *ne veulent pas envoyer les leurs qui, disent-ils, sont mal vêtus et ont besoin de chercher du pain et du bois.*

L'année suivante, la même crise d'effectifs ne cesse de nuire au développement de l'enseignement local : dans la petite cour de la maison d'école, les récréations ne sont guère bruyantes, car les enfants ne sont pas plus nombreux.

Le 20 février, l'Instruction publique est à nouveau à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal. A ce propos, les dévoués conseillers nous ouvrent des horizons insoupçonnés, allant jusqu'à affirmer que l'instruction du peuple se ferait à Pouldergat plutôt par les femmes que par les hommes !

Mais laissons la parole au secrétaire de séance, peut-être M. Gouzil lui-même, qui nous a laissé un *Exposé de la situation de l'école. La maison d'école, nous dit-on, construite en* 1847, *a été livrée à l'instruction publique en* 1848 (janvier).

Cet établissement ne prospérant pas pour les raisons

énoncées plus haut, le Conseil *considère que l'instruction du peuple se fera plutôt à Pouldergat par les femmes que par les hommes. Il est à remarquer que des hommes de la campagne qui ont reçu de l'instruction, bien peu en font part à leurs enfants, à leurs domestiques, tandis que l'on voit au contraire la mère de famille lettrée se plaire à apprendre à lire aux membres de sa famille et à faire le catéchisme aux enfants du voisinage, et si l'établissement était confié à deux Sœurs du St-Esprit (dites de la Charité), qui feraient école aux filles, l'on arriverait à remplir le vœu du législateur : l'instruction progressive de la population.* En conclusion à cette analyse clairvoyante de la situation, la municipalité demande donc que l'école soit confiée à deux Dames du St-Esprit qui enseigneraient aux filles, et seraient autorisées à *prendre des pensionnaires et à faire école en même temps aux petits garçons du premier âge.*

⁂

Pendant ce temps, au manoir de Kerampape, le maire, François Gouzil, et sa fille Maria, faisaient de cette rustique et délicieuse gentilhommière de Basse-Bretagne, un original centre d'études anciennes et modernes, dont témoigne cette lettre du 15 novembre 1853, affectueusement écrite au grand absent de la maison, Léopold, le fils bien-aimé, alors étudiant en droit à Paris : *Maria et moi*, lui dit son père, *avons repris nos leçons d'histoire ancienne et du Moyen-Age. Nous avons ajouté à la leçon d'histoire ancienne, qui se fait à midi, une répétition de la logique, et à la leçon d'histoire du Moyen-Age, qui se fait le soir, une lecture méditée d'un chapitre de la connaissance de Dieu et de soi-même...*

Je te félicite sur ton assiduité à suivre les cours. Nos véritables jouissances sont en raison directe de notre ordre et de notre fidélité à remplir nos devoirs. A ce sujet, je te cite une petite réflexion de notre « Buez Ar Zent » (La Vie des Saints) d'hier au soir : N'Hon Eus Gret Netra Evit Beza commancet mad, Ma na aichuomp ive mad ! (Nous n'avons rien fait si, après avoir bien commencé, nous ne terminons pas bien aussi !).

Maintenant, je puis me décider à mettre à exécution une

idée que j'ai conçue depuis longtemps : c'est de m'occuper de l'instruction des domestiques. Mon intention est de leur apprendre à lire et à connaître les chiffres. La leçon se fera une demi-heure avant la prière, au tableau, et pour tout le monde. Maria a commencé son cours de catéchisme aux enfants, moi, je vais commencer un cours d'adultes pour la famille.

Voilà que nous deviendrons Ignorantins ! (1)

Quelques semaines plus tard, nous parviennent d'excellentes nouvelles du manoir de Kerampape, promu au rang d'institution culturelle : *Maria a quatre petites filles qui viennent tous les matins au catéchisme, et pour moi, la classe du soir est suivie par huit élèves, quatre de la maison, un de Kerillo et trois de Lanriec (métairies voisines appartenant à M. Gouzil). Pour la fin de la semaine prochaine, ils sauront tout ce qu'il faudra en numération. Je leur enseigne aussi la lecture, latin et breton.*

Le 24 octobre 1856, après la création à Pouldergat d'une *Ecole mixte*, une décision du Conseil général autorise Mlle Coatalan, en religion Sœur Marie-Raphaël, des filles du St-Esprit, à recevoir comme internes 30 jeunes filles, mais la surveillance du pensionnat incombait à un ecclésiastique. Deux ans après, le 3 décembre 1858, un rapport de l'Inspecteur primaire nous donne quelques détails sur cette *Ecole mixte communale.* Le jour de l'inspection, 12 garçons et 14 filles seulement sont sagement assis sur les bancs de la classe.

Voici quelques appréciations du distingué fonctionnaire de l'Instruction publique : *Catéchisme et Histoire sainte : bien sus. — Assez bonne lecture, mais on ne peut ni rendre compte de ce qu'on a lu, ni le traduire en breton, et par conséquent on ne prouve pas que l'on comprend... Beaucoup d'ordre et de propreté dans les cahiers d'écriture et de devoirs. Langue maternelle. Petite grammaire de Noël et Chapsal. Travaux à l'aiguille, tricot et quelquefois couture, deux heures par jour.* Parmi les observations : *Il est triste*, note l'Inspecteur, *que sur 2.229 habitants, il n'y ait*

(1) Ce sobriquet d' « Ignorantins » fut donné, dès le début, aux Frères des écoles chrétiennes, par des adversaires, ecclésiastiques et surtout bourgeois, qui voulaient déprécier l'instruction dispensée par eux aux enfants du peuple.

à Pouldergat, au maximum, que 27 élèves, et que ce nombre, en été, soit réduit à 18. Avec de tels chiffres, nous étions en effet fort éloignés de la scolarisation obligatoire.

En 1860, la municipalité, soumise et révérencieuse, se fait un grand plaisir d'acquérir *le buste de Sa Majesté l'Impératrice Eugénie, nécessaire*, assure-t-elle, *au mobilier de la classe !* Qu'en pensaient nos jeunes écoliers et écolières ? Pour assimiler les rudiments de la langue française et s'initier aux ballets subtils de la calligraphie, la présence d'Eugénie leur était-elle plus secourable que celle de Marianne ?

Trois ans plus tôt, en 1857, Mme Anne-Marie Bouquet, en religion Sœur St-Alphonse, avait été nommée directrice de *l'école communale mixte.* C'est elle qui, le 5 mai 1860, accueillera avec respect, à la porte de son établissement, Monsieur l'Inspecteur, venu de Quimper lui faire visite. Il trouvera un effectif scolaire pour le moins étonnant, mais singulièrement révélateur : 3 garçons et 26 filles !

L'instruction du peuple se ferait plutôt à Pouldergat par les femmes que par les hommes, déclarait la municipalité en 1852, de tels chiffres ne pouvaient que confirmer cette opinion. Et l'inspecteur inscrira cette remarque sur le très officiel rapport : *l'école de Pouldergat a un peu augmenté, mais cette augmentation tient au placement à cette école, de quelques filles de Pont-Croix. Le nombre des enfants dont les familles habitent Pouldergat, est toujours bien faible.*

⁂

Deux ans après, le 16 juin 1862, l'école publique mixte de Pouldergat reçoit à nouveau Monsieur l'Inspecteur primaire pour une revue générale des écoliers, des locaux et du personnel enseignant, dont la moralité, la considération sont parfaites, Dieu soit loué ! Le chef d'établissement est toujours Sœur St-Alphonse, qui d'ailleurs n'enseigne pas, les classes étant faites par deux religieuses sous-maîtresses, elles aussi Filles du St-Esprit. Accompagnons le délégué de l'Université dans son minutieux contrôle, parfois même pointilleux : les registres sont à jour et bien tenus, la classe est balayée ! Et ce qui est à l'honneur des cultivateurs de Pouldergat et des dévouées religieuses : *Les élèves sont*

propres et leur tenue pendant l'inspection n'a sous aucun rapport laissé à désirer. Mêmes compliments pour les cahiers d'écriture, de devoir, et les livres, qui présentent *beaucoup de propreté et d'ordre.*

Si l'Académie avait lieu d'être satisfaite, le Seigneur aussi ; car *tous les élèves, garçons et filles, savent parfaitement le catéchisme.* Par contre, l'Histoire Sainte, apprise par cœur par 4 garçons et 18 filles, est *sue d'une manière passable seulement.*

J'ai invité, note l'inspecteur, *à l'enseigner désormais au moyen de récits. Quant à l'Evangile, nos garçons et filles l'ont assez bien récitée.* Pour la lecture éducative, pratiquée par 8 garçons et 8 filles, *on se sert de l'alphabet chrétien et on emploie l'ancienne épellation.* A propos de lecture, nous trouvons cette notation : *La lecture est fort bonne pour les filles, assez bonne pour les garçons, mais pendant l'exercice qui a eu lieu en ma présence, il n'y a pas eu un seul mot d'expliqué, une seule question d'adressée, pour s'assurer que ce qui avait été lu, avait été compris. Quelques écritures, pour les filles, sont fort bonnes. Le devoir, dans la première section de grammaire, n'étant pas en harmonie avec la leçon du jour. Sur 9 filles de cette division, qui ont pris part à la dictée que j'ai proposée, deux ont très bien réussi, les autres sont faibles. Aucun garçon n'écrit sous dictée. L'école mixte de Pouldergat, dans un état satisfaisant pour les filles, est donc faible pour les garçons...* L'opinion de Monsieur l'Inspecteur sur les deux religieuses enseignantes ? : *Elles ne paraissent, ni l'une ni l'autre, manquer d'intelligence ; la sous-maîtresse des filles surtout est intelligente.*

Emboîtons le pas à l'honorable fonctionnaire pour la visite des lieux : *La maison d'école appartient à la commune,* précise-t-il : *elle se compose, au rez-de-chaussée, d'une salle de classe, d'une cuisine, d'un salon et d'un réfectoire. Au premier étage, deux chambres, un cabinet et un dortoir. Au-dessus de cet étage est un grenier mansarde, dans lequel est établi un autre dortoir. Il y a une cour close, un jardin, des lieux d'aisance et un bûcher.*

Comment éviter à l'époque, entre les deux sexes, des contacts devenus de nos jours chose toute naturelle ? *Il y a, dans la salle, une cloison de séparation entre les deux sexes. Il y a aussi des entrées distinctes pour les garçons et*

pour les filles, mais malheureusement la classe est petite. Si la création d'une école de sœurs à Pont-Croix ne fait pas diminuer le nombre des élèves, il faudra l'accroître, ou en bâtir une pour les garçons... Il faudrait un loquet à une des portes des deux cabinets d'aisances. L'école étant mixte, et les garçons ne pouvant pas être envoyés aux lieux dont il vient d'être parlé, il y aurait à faire construire pour eux des cabinets spéciaux, convenablement éloignés de ceux des filles.

Que dire du mobilier ? *Le mobilier est également la propriété de la commune. Ce mobilier est suffisant et en bon état. Il y manque cependant un poële et un... buste de l'Empereur... le jardin est bien tenu et bien cultivé... Le pensionnat compte en ce moment* 36 *internes.*

Le 25 septembre suivant, lors du concours agricole, M. Gouzil évoquera en ces termes, à l'issue du banquet traditionnel, l'école mixte de sa commune : *Je remercie Monsieur le Préfet de l'honneur qu'il fait aujourd'hui à la commune de Pouldergat. Je le remercie de la faveur qu'il nous a accordée en* 1856, *en nous donnant* UNE ECOLE MIXTE. *Cette école était un essai qu'il faisait dans la commune de Pouldergat. Le but était, en étendant l'instruction aux deux sexes, dans les communes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour entretenir deux écoles ; de former la mère de famille et de moraliser nos campagnes...*

Pendant ce temps, au manoir de Kerampape, chez Monsieur le Maire, l'enseignement allait bon train, les écolières faisaient des progrès, celle de quatre ans comme celle de ...cinquante-cinq ans ! ! ! Aux derniers jours de février 1863, M. Gouzil en entretient sa bru à Quimper : *Maria va entreprendre la petite Marie, de Kerampape. Elle a quatre ans et demi ; sa mère lui a appris ses lettres et Maria va lui apprendre à lire. Elle me demandait l'autre jour si je pensais qu'elle dût se servir du mode Robertson. C'est, je pense, le système qu'elle suivra... Quand je m'occupais moi-même de l'exploitation des fermes, j'avais de nombreux domestiques.*

Dans les soirées d'hiver, je donnais une leçon, à laquelle tous les domestiques prenaient part. Nous avions une cuisinière qui, impatientée de ce que ses progrès n'étaient pas en rapport avec son âge, après avoir plusieurs fois gour-

mandé le professeur, a fini par abandonner la partie, et est rentrée comme devant.

Tu connais Marie-Gaïde, la nouvelle cuisinière. Elle avait aussi bonne envie d'apprendre le français et à lire. Elle s'y est appliquée avec confiance et persiste. Elle lit bien le breton, comprend le français et commence à le lire passablement et à le parler...

Dimanche dernier, nous avons donné les prix aux élèves de l'école communale. La fête a été très belle. Les élèves ont monté une petite comédie, ce qui a fait grand plaisir à leurs parents, parce qu'ils ont entendu leurs enfants parler français !

L'été suivant, le mardi 28 juillet 1863, à la veille des grandes vacances, la distribution des prix s'effectue encore plus solennellement au bourg, à l'école des Sœurs. Maria Gouzil, la demoiselle de Kerampape, assistait à la fête et nous a laissé de cette journée radieuse une brève relation : *La distribution des prix a été faite dans la cour, où était placé le théâtre. Le temps était superbe, et l'assistance, assez nombreuse, était protégée du soleil par un grand voile. La Supérieure de Douarnenez était la seule Sœur blanche étrangère, les classes n'étant pas encore terminées en ville. La petite pièce a été très bien jouée et acclamée. Puis les autorités sont montées, Monsieur le Recteur a pris la parole, papa a ceint son écharpe et les prix ont été donnés...*

A cette époque, les gens des campagnes prennent un vif plaisir aux rares publications en langue bretonne. Ainsi, aux derniers jours de 1864, le maire de Pouldergat, rentrant de Quimper, où il avait rendu visite à ses enfants, écrit aussitôt à son fils Léopold : *Après avoir pris congé de toi à la Croix-Neuve, je m'acheminai à casà, en lisant mon journal « Feiz Ha Breiz ». A 3 heures, j'étais au bourg, et à 4 heures, à Kerampape, sans m'en apercevoir. Pour le journal breton, il en a été ce que je pensais, il a fait le sujet d'une causerie au Conseil, et a été trouvé très intéressant. Le Brun, l'un des conseillers, l'a emporté pour, disait-il, passer gaiement la soirée...*

Anecdote significative, s'il en était besoin, de l'amour porté par François Gouzil à la cause de l'instruction, et de sa fierté légitime d'avoir apporté sa pierre à l'édifice : *J'ai*

songé à aller te voir le mercredi au soir, dira-t-il à sa bru le 1er juillet 1870, *mais ce jour étant fixé pour la visite de l'école, je n'arriverai que le jeudi. Ce jour-là, je m'occuperai spécialement de l'école de Pouldergat, qui est de ma création...*

Et lorsque Marie, sa petite-fille, atteindra l'âge fort raisonnable de dix ans, pour une demoiselle de la ville, le bon aïeul de Kerampape lui donnera des conseils judicieux et d'une affectueuse franchise : *Pour ton écriture, il faut prendre des leçons de calligraphie, car il importe pour une demoiselle d'avoir une belle écriture, et ne t'offense pas de ce que je vais te dire... Mais la dernière de nos petites paysannes de l'école de Pouldergat écrit mieux que toi, parce qu'elle soigne son écriture...*

Notons cette observation d'un inspecteur primaire, lors d'une visite de l'école, le 23 octobre 1868 : *On ne peut, quant à présent, dédoubler l'école mixte, une école qui serait confiée à un instituteur ne pouvant, par suite de la disposition des lieux, être établie dans la maison des Sœurs, et aucune maison au bourg ne pouvant être louée...*

⁂

Le 15 février 1872, l'Instruction primaire à Pouldergat fait l'objet d'une lettre du préfet au maire de la commune. En voici la teneur : *Monsieur le Maire, l'examen que je viens de faire m'a montré que parmi les communes privées d'écoles de filles se trouve la commune de Pouldergat, qui a une population de 2.353 habitants et ne possède qu'une école mixte, bien qu'aux termes de la législation en vigueur, elle soit tenue d'avoir deux écoles spéciales, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Peu de localités paraissent se trouver cependant dans des conditions aussi avantageuses. pour opérer la séparation recommandée par la loi, puisque la classe des garçons et la classe des filles se tiennent dans des locaux distincts.*

Il ne serait donc point nécessaire, pour ainsi dire, de rien changer à l'état actuel des lieux, ni d'imposer à la commune aucun surcroît de dépense, si ce n'est pour le traitement de l'instituteur et l'achat du mobilier scolaire, dépenses auxquelles le Département est tenu au besoin de contribuer.

Je ne puis donc que vous engager, Monsieur le maire, comme j'engage ceux de vos collègues qui se trouvent dans le même cas, à réunir votre Conseil municipal, pour l'inviter à délibérer sur le dédoublement de l'école mixte et prendre, s'il y a lieu, son avis sur la direction à donner à l'enseignement des garçons, conformément à l'article 4 du décret organique du 9 mars 1852...

A ce propos, M. Gouzil adressera au représentant du Gouvernement une vue remarquable de la situation. Ce document est révélateur de la vie dans les petits bourgs ruraux et des rivalités ou des querelles souvent mesquines qui opposaient certains *notables.*

Ecoutons la voix honnête et digne du châtelain de Kerampape : RAPPORT A MONSIEUR LE PRÉFET, *ayant pour but de faire connaître la situation* ANTE, *et la situation* NUNC, *pour parvenir à prendre des résolutions efficaces, et sauvegarder les intérêts de l'avenir.*

Je puis dire ce que disait cet éleveur d'oiseau à l'empereur Auguste : Opera et impensa periit : j'ai aussi perdu ma rhétorique et mes soins ; je croyais, cependant, arriver facilement à persuader tout le monde ; mais il n'y a pas d'arguments qui puissent triompher d'un parti pris.

Je vais tâcher de vous expliquer la situation de mon mieux.

Situation ANTE *: M. Belbéoch, agriculteur, demeurant à l'extrémité de la commune ; n'ayant pas de relation avec le bourg, ses habitudes l'attirant à Douarnenez ; ayant un esprit un peu altier et s'écartant aussi un peu de l'impartialité, ne faisait pas parti du Conseil municipal.*

M. Le Cloarec, cabaretier, demeurant au bourg, au caractère un peu altier, à l'esprit très intéressé, n'en faisait pas non plus parti, l'administration ne voulant pas de cabaretier au Conseil.

Le Conseil était une réunion de famille ; les propositions étaient mises en délibérations. Quand l'entretien était épuisé, le Président en faisait le résumé, qui était adopté à l'unanimité.

Situation NUNC *: Aux avant-dernières élections municipales, le sieur Le Cloarec, grâce à l'influence qu'avait déjà*

prise le cabaret, est entré au Conseil, figurant sur la liste unique présentée par l'ancien Conseil.

Ce sieur Le Cloarec, honnête homme, bon père de famille, d'une conduite régulière, est excellent ouvrier menuisier, très obligeant ; il a été employé par le maire, comme ouvrier menuisier, à restaurer sa propriété, et il y avait entre eux, une similitude de situation, qu'on appeler l'égalité dans la souffrance, qui les rapprochait. Ils se consolaient mutuellement.

Le maire avait pour compagne une aliénée qu'il a pu conserver pendant seize ans. Le menuisier, lui, avait pour compagne, une aliénée d'une autre façon (sa femme abusait de la boisson), cela le gênait considérablement, mais le tenait en respect.

Tant que cette situation a duré, l'esprit du cabaretier ne s'est pas exalté ; mais son ivrogne a fini par succomber, il a épousé, en secondes noces, une femme d'ordre, la prospérité est venue ; il n'y a plus eu de frein. Aux dernières élections municipales, à une assemblée qui se tenait à une chapelle, près la demeure du sieur Belbéoch, ce dernier et le sieur Le Cloarec se sont ligués, ont fait une liste d'opposition, en tête de laquelle figuraient le maire et quelques notables, et grâce aux intrigues, cette liste a passé.

A partir de la victoire, la lutte a commencé entre les deux ligueurs. Le maire qui, par son âge et ses longs services, plaît à tous, est hors ligne, spectateur du combat ; il ne peut pas satisfaire des intérêts particuliers et divergents. Il veut le bien public, et dans cette question de maison d'école-mairie au bourg, il voit tout le monde d'accord, sauf deux intérêts particuliers, directement froissés : le propriétaire du terrain et le cabaretier.

Le maire, pendant quelque temps, a marché avec le sieur Le Cloarec ; aujourd'hui il marche avec le sieur Belbéoch. Il leur a dit à la dernière séance : « Je ne suis pas le maire d'une partie seulement de la Commune, j'administre la Commune entière ; je travaille pour le bien public, je vous demande vos conseils ».

Le dimanche 30 mars, je m'apercevais dès le matin, aux aspects, que l'on se préparait, et le résultat a prouvé qu'il en était ainsi ; que tout était arrêté d'avance ; ils ont voté

comme un seul homme, pas un des plus imposés n'a voté pour les propositions ; ce qui ne serait jamais arrivé s'ils n'avaient pas été circonvenus.

Un petit excitant avant ; ensuite on a arrosé la couronne du vainqueur. Voici ce qu'il dit : « Gant ur banne, me a droe tout ar reze ! » (Avec une goutte, je gagnerai tous ces gens !).

Malheureusement, c'est très vrai et très triste. Les mouches s'attrappent avec du miel, et nos bons cultivateurs, on les circonvient avec de l'alcool. Parmi les conseillers, on ne remarque que deux défections, esprits faibles qui ont été inconséquents ; ils ont voté pour, dans toutes les réunions précédentes.

En faisant abstraction du sieur Quideau, propriétaire du terrain ; du sieur Cloarec, cabaretier intéressé, du sieur Le Brun, sur lequel le sieur Cloarec a la haute puissance l'unanimité est acquise au projet.

Il est fâcheux que dans les Conseils municipaux se trouvent des cabaretiers ; parce que le levier qu'ils ont en mains est trop puissant, et quand ces hommes sont intrigants, ils peuvent beaucoup nuire ; la question de moralité, on ne s'en inquiète pas, pourvu que l'on s'enrichisse aux dépens du malheureux ivrogne qui s'appauvrit.

Achalander le cabaret, pousser à la vente, faire aller le commerce, on ne voit pas autre chose. Ils mettent ce levier au service de l'intérêt privé ; c'est ce qui arrive ici ; parce que on ne doit pas se le dissimuler, toute la question roule sur le sujet de l'emplacement, qui est une question résolue.

Pour le sieur Quideau, il ne veut pas lâcher son terrain.

Pour le sieur Le Cloarec, il veut attirer la pratique.

Les paroles des sieurs Le Brun et Le Cloarec, après la séance, le prouvent d'une manière évidente. Le premier a dit : « Messieurs, je ne vote pas contre l'école, mais bien contre l'emplacement ! ».

Le second a dit : « Faites la mairie au bourg même (c'est-à-dire à ma porte) et envoyez votre école où il vous plaira ! ».

Finalement interviendra une décision très sage, à laquelle n'étaient pas étrangères, sans nul doute, la diplomatie et les

grandes qualités d'administrateur du maire : elle consistera à faire construire, à proximité du bourg, un seul immeuble, commun à l'école et à la mairie. Un excellent exposé, fait par M. Gouzil au Conseil municipal, nous renseigne sur le projet et les ressources financières nécessaires à sa réalisation :

MAIRIE-ECOLE DE GARÇONS AU BOURG. *Vue d'ensemble du projet, Ressources, voies et moyens.*

Messieurs, la question que nous avons à examiner est une question excessivement importante pour la commune : c'est celle qui se présente en première ligne, puisqu'il s'agit de l'éducation de la génération qui nous suit.

Permettez-moi, je vous prie, une simple comparaison que je prends dans l'agriculture, puisque nous sommes à la campagne. A quoi un agriculteur diligent donne-t-il ses premiers soins ? Sans nul doute, c'est à ses semis, qu'il surveille avec grand sollicitude, pour qu'il puisse, au temps convenable, trouver de beaux plants à mettre en place, et qui lui donneront de bons produits. Eh bien ! Comme ces bons agriculteurs, donnons aux enfants qui sont les jeunes plantes par excellence, tous nos soins, pour nous rendre utiles à la société ; et sachons faire quelques légers sacrifices pour obtenir, dans peu, un avantage immense.

Voilà le meilleur placement que nous puissions faire. Voici la marche du projet. Dans la séance du 24 mars 1872, le Conseil, sur les instances réitérées de l'administration :

1°) *Vote à l'unanimité le dédoublement de l'école.*

2°) *Reconnaît qu'il y a impossibilité d'établir l'école des garçons dans le local actuel ; demande que la nouvelle construction soit établie sur le chemin de Pouldavid, à une distance la plus rapprochée du bourg qu'il sera possible, et nomme une Commission présidée par Monsieur le maire, composée de MM. Belbéoch, Le Brun et Hénaff, laquelle étudiera la question sous tous les points de vue et fera son rapport au Conseil.*

La question de la direction de l'école est ensuite posée, et le Conseil, sur la proposition de M. Belbéoch, approuvée à l'unanimité, décide que la direction de l'école des garçons sera confiée à des Frères ; que la maison, bâtie sur le che-

min de Pouldavid, à une distance la plus rapprochée qu'il sera possible, sera disposée de manière à recevoir la Mairie ; à pourvoir au logement de l'instituteur et de ses aides ; à former un pensionnat pour 30 *élèves et une classe pour* 80 *; que l'enclos soit assez étendu pour permettre au chef de l'établissement de donner à ses élèves les premières notions de culture perfectionnée.*

Le 12 *mai, le Conseil maintint les décisions ci-dessus. Le* 11 *août, le conseil approuve les plans et devis. Le même jour, le Conseil, sur le rapport de la Commission nommée pour le choix de l'emplacement, approuve l'emplacement désigné, à la majorité de* 10 *contre* 2,

Le 29 *septembre, communication est donnée au Conseil des offres réelles faites au sieur Quideau et du procès-verbal qui a été dressé.*

Le 10 *novembre, lecture est donnée au Conseil d'une lettre du sieur Quideau, relative à l'emplacement...*

Les démarches administratives suivent ensuite leur cours... Une lettre du préfet du Finistère, en date du 12 décembre, déclare : *Votre octroi produira* 1.500 *francs par an ; avec cette somme, la commune pourrait faire un emprunt qu'il lui serait aisé d'amortir en* 10 *années ; le surplus serait demandé à l'Etat et au Département. Je dois vous faire remarquer que la commune ne s'imposant pas, nous serons bien heureux d'obtenir* 5.000 *francs de l'Etat. Quant au département, il donnera bien un secours, mais le fonds pour les écoles de garçons est restreint, et vous ne pouvez pas espérer de ce côté une large subvention...*

L'évaluation des dépenses s'élevait à la somme globale de 23.500 francs, se décomposant ainsi : acquisition du terrain, 2.000 francs ; devis de l'architecte, 19.500 francs ; dépenses éventuelles, mobilier, etc..., 2.000 francs.

Les ressources financières s'équilibraient à la même somme, y compris l'aide de l'Etat et du Département.

La demande de 10 *centimes additionnels extraordinaires pendant dix ans,* dira M. Gouzil aux membres de son Conseil, *est un léger sacrifice pour obtenir un résultat si grand. Toutes les communes du canton en ont ; parce que le moyen d'obtenir des secours est de prouver que l'on s'aide le plus possible. « Aide-toi, je t'aiderai ! ». Cette maxime*

est connue. Poullan à 25 *centimes, Ploaré* 20, *Douarnenez* 15, *Plogonnec* 13, *Guengat* 13. *J'en propose* 10 *pendant dix ans.*

Cet impôt peut être comparé aux deux sous par franc que l'on prélève dans les ventes publiques pour subvenir aux frais de la vente. Qui sera celui qui paiera le plus ? Ce sera celui qui vous en fait la proposition ; il est le plus intéressé, il est vrai, au point de vue de l'ordre moral, c'est-à-dire dans l'intérêt public, dans votre propre intérêt, car il n'a pas d'enfant à envoyer à l'école, et à ne consulter que la caisse, il est, sans nul doute, le moins intéressé...

Songez qu'il vous est plus facile de faire un bon emploi de vos ressources, pendant que vous possédez encore une expérience de trente ans d'administration, qui vous offre ses services...

Désireux de bien faire comprendre toute *l'utilité de l'école et de la mairie aux membres du Conseil municipal, peu familiarisés avec le français,* M. Gouzil pousse le scrupule jusqu'à rédiger en sa chère et vieille langue bretonne, dont il était un fervent admirateur et un farouche défenseur, un *Résumé en Breton,* selon ses propres termes. Voici ce texte, tel que notre confrère, M. Pierre Denis (Per Denez), l'éminent professeur de langue celtique à l'Université de Rennes, a eu l'obligeance de le transcrire :

1°) *Utilité de l'école et de la mairie.*

Ar barres en deus im er vorc'h eus un ty commun, ac un ty scoul evit ar botret. Ur plaç convenable a so bet choaset gant tud carguet evit quemense, ac ar plaç se a so bet approuvet gant ar c'honseil.

Ar paperiou a so bet casset d'an autrou Prefet, ac approuvet, a bremant eo question da vatissa ; mae arauc a c'houler diganeomb da beguement e yalo an dispign ac e pe feçon et peimp an dispign se.

Cetu aman ar gont :

Evit an douar, amplacement	2.000 *francs*
Estimation eus labour an Ty . .	19.500 *francs*
Dispignou all, mobilier, etc. . .	2.000 *francs*
	23.500 *francs*

An dispign se a vo peet er façon ma :

An arc'hant hon deus er c'hess . .	5.180 *francs*
Prest a rimp	12.000 *francs*
Digant ar gouarnamant ac han Dept à c'houlimp	6.320 *francs*

Guelomp breman penaus a nemb gaimp gant ar c'hargou ze. An arc'hant a so er c'hess, a gaomp un occasion mad d'en dispign ; taust e bed deomp er c'holl, ed e voa quit ; a bonheur e deomp ma teu en dro, greomp un usach mad anezan.

An arc'hant a guemerimp e prest, credi a raon, a gaimp hez, er gommun, an arc'hant ze ; abalamour ma vo evit ar re o deus argant, un plaç sur da non pas e goll, ha da gaout interest bep bloa.

Evit pea an arc'hant quemeret e prest, e 10 *vloa amser, ac an interestou, a rancaimp caout* 1.800 F *bep bloa.*

Cetu penaus a gaimp an 1.800 *francs ze :*

An taxe var an audivi a broduo	1.500 *francs*
Goull a raon, toc 10 *vloa, evit pea an interestou eus ar som quemeret e prest,* 2 *vennec dre lur*	650 *francs*
An daou som a rai	2.150 *francs*

Var bera a guemerimb 1.800 F *hac a chomo c'hoas ganeomp* 350 F *evit an dispignou ordinal.*

Ar goulen deus an droad va an audivi a so gret ; imp hon eus uz an droad se, non pas ebquen evit sevel an Ty scoul, mae c'hoas evit gouarn an ordinal eus ar gommun ; evit ma vo accordet deomp a rancomp prouvi hon eus dispignou da ober, ha nallomp quet ober guelloc'h dispign eguet sevel un ty commun hac on ty scoul.

An 2 *voennec dre lur a c'houllon diganeoc'h, a so neubeut a dra evit un avantach quen important. Tout ar c'homunniou all eus ar c'hanton a bez un nebeut var ho roll, evit selvich ar gommun, hac er feçon ze ho deus bet, Douarnenez e c'houi, hac ar reall ho diez commun hac ho diez scoul.*

Poullan a bez 5 *guennec drelur, Ploaré* 4 *guennec, Douarnenez* 3 *guennec, Plogonnec* 1/2 *reall, Guengat* 1/2 *reall.*

Quinig a raon deoc'h consenti da bea 2 *venec dre lur, e toc* 10 *vloa ; hac e sar an* 2 *vennec lur ze, e ben an* 10 *vloa. hon do peed tout hac ar gommun en do acquisitet un etablissamant caër.*

Petra vo caus eus a guemense ? Cetu aman ar reson.

5.100 *lur hon eus er c'hess*

12.000 *lur ha brestim*

6.320 *lur a c'houlimp digant ar gouarnamant,*

total 23.500.

Hac eguis m'hon do laquet e pratic ar pez a lavar deomp ar Scritur nom sicouret, ha mo sicouro, ar gouarnamant ha accordo deomp hor goulen. An 12.000 *lur a guemerimp e prest, na santimp quet o fea, pa e guir e vint peed tamic a tamic.*

Me a so maer eus ar gommun oll, ha non pas eus penn ebet anesi e particulier. Mar ouzomp cleout eus hon avantaich ; ar vorc'h en do e dy commun hac e dy scoul ; ha Pouldeu en do ive e scoul.

Al liser, en deus scrivet d'in an autrou Prefet, d'an 12 *eus ar mis ma, ha ordren din songeal ha barfetet e scoul Pouldeu, hac ar pez a rain, evit scoul Pouldeu, na noaso e façon ebet da affer ar voc'h, er c'hontroll ; ar scoulze a so decidet gant ar C'honseil euz an Départament, ha gant an autrou Ministr, hac a ranc bea digoret.*

An Autrou Prefet a lavar din, rac tall ma ho po fournisset din ar paperiou a c'houlon diganeoc'h, an affer se na chomo quet un devez ebquen è Quemper, casset e vo dioc'h tu da Baris, ha me ho sicour digant at gouarnamant.

Ma ne ouzomp quet cleout eus or profit, ar vorc'h n'en do quet e dy commun, hac e du scoul. Pouldeu en do e scoul. un dra decidet eo gant ar gouarnamant. Labouromp eta e feçon da gaout an eil hac eguile.

Goul a raon diganeoc'h : 1°) *approuvi ar plass ;* 2°) *presta* 12.000 ; 3°) 10 *centim.*

Ha songet mad en ur poënt all, ma ne accordom quet var al labouro ma, n'hon do quet a sicour digant at gouarnamant, ha n'hon do quet an droad goulet var ar boesson, eb pehini n'aller quet gouar ar gommun. E guir ma em eus

cals labour em eus carguet eus a scoul Pouldeu an autrou Belbéoch a ober evidon an enclasq ordrenen gant an autrou Prefet. Cetu aman ar pez a respont din.

Aperçu :

Tout ar paperiou eus an affer a behini eo question hirio a so bet casset da Guemper d'an autrou Prefet, ha da Baris d'an Autrou Minist, approuvet hint.

Hirio ne deo question, arauc ma tigoro al labour, nemet da ober un guel general var al labourou da ober ; da velt da beguement e yale an dispign ; hac e pe feçon e vo peed.

An occasion a gavomp er blaman da gaout, evit nebeut, ur profit bras, 2 voennec dre lur a c'houllin diganeoc'h, parres ebet, er c'hanton na bez nebeutoc'h ; hac et ben 10 ho po ho ty commun hac ho ty scoul peed.

Songet em eus e c'hallen c'hoas renta ar servichze dar barres ; c'hoas un nebeudic, ha nem guelot muy ; profitet eta eus an 30 vloa a expérians emeus ; hac eus an nebeut a nerz, a chomp c'hoas ganin.

Ma ne sonchfen nemet ennon ma hunan e chomfen tranquil, na yafen quet da denna var ma c'hein an ambarras bras se, var ma c'housny, ha neus fors pegenn nebeut a vo ta bea, me eo c'hoas an hiny en do ar muya da bea, pa e guir eo me a bez, ar muya roll ; maes ne songeon nemet er vad da ober. Mont a raon da lenn ar paperiou el langach ma int scrivet, da lavaret eo e gallec ; goudese e rain deoc'h an détail e brezonnec.

L'exposé rédigé en français par M. Gouzil me semble incomplet, car il n'évoque pas la scolarité de la section de Pouldavid, dont le texte breton se fait l'écho.

Aussi est-il indispensable de donner ici, pour les non-bretonnants, la traduction du passage concernant cette importante question.

Je suis maire de la commune toute entière, et non pas seulement d'une partie.

Si nous savons écouter notre intérêt, le bourg aura sa mairie et son école, et Pouldavid aura également son école.

La lettre que m'a écrite Monsieur le Préfet, le 12 de ce mois, me demande de penser à parfaire l'école de Pouldavid, et ce que je ferai pour cette école de Pouldavid ne nuira aucunement à l'affaire du bourg, au contraire, l'édification

de cette école est décidée par le Conseil du département et par Monsieur le Ministre, et elle doit être ouverte.

Monsieur le Préfet me dit : Aussitôt que vous m'aurez fourni les documents que je vous demande, cette affaire ne traînera pas plus d'un jour à Quimper ; elle sera transmise aussitôt à Paris, et vous pouvez compter sur mon aide auprès du Gouvernement.

Si nous ne savons pas reconnaître notre intérêt, le bourg n'aura ni sa mairie, ni son école, mais Pouldavid — la chose est décidée par le Gouvernement — aura son école.

Travaillons donc de façon à obtenir l'une et l'autre. Je vous demande : 1°) *d'approuver l'emplacement ;* 2°) *un emprunt de* 12.000 *francs ;* 3°) 10 *centimes additionnels.*

Et réfléchissez bien sur un autre point : si nous ne nous accordons pas sur cette entreprise, nous n'obtiendrons aucun secours du Gouvernement, et nous n'aurons pas la taxe demandée sur la boisson, sans laquelle il est impossible de gouverner la commune.

En vérité, ayant beaucoup de travail, j'ai chargé, pour ce qui concerne l'école de Pouldavid, M. Belbéoch de faire à ma place l'enquête ordonnée par Monsieur le Préfet.

Voici ce qu'il me répond : Tous les papiers concernant l'affaire dont il est question aujourd'hui, ont été transmis à Quimper, à Monsieur le Préfet ; et à Paris, à Monsieur le Ministre ; ils sont approuvés...

Au manoir de Kerampape, la vie suivait paisiblement son train, nulle contestation. Les enfants des métairies venaient toujours écouter sagement les leçons du maître du logis, dont l'admirable dévouement pour l'instruction ne se démentira jamais : *Ayant été atteint d'une bronchite l'hyver dernier,* nous dit-il le 9 août 1873, *et depuis mes occupations ne me le permettant plus, je n'allais plus faire à Lanriec la leçon aux enfants, mais les travaux de la récolte ne permettant pas au grand'père de s'en occuper, nous les avons vu arriver l'autre jour au manoir tous les quatre...*

De manière que la leçon a repris. Ils arrivent ici régulièrement tous les jours après leur dîner. Quand je suis absent, c'est Marie-Gaïde, la cuisinière, qui fait la leçon. C'est une œuvre de miséricorde : instruire les ignorants, que nous remplissons...

Aux premiers jours d'octobre, M. Gouzil fait une visite à ses chères élèves du bourg : *Nous avons été très satisfaits de nous retrouver, et particulièrement les élèves, qui sont plus nombreuses cette année. J'en remarque de nouvelles de Douarnenez. Elles ont témoigné leur satisfaction quand je leur ai annoncé que, pour suivre le cours de géographie de la Syrie Palestine, l'école serait pourvue d'une belle carte murale. Les élèves qui suivent ces cours sont au nombre de* 23...

A la fin de l'année, nous suivrons, sur la carte, dans leurs pérégrinations, quelques-uns des principaux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament... A Kerampape, nous nous disposons à prendre nos quartiers d'hiver... Aux premiers froids, nous ferons nos lectures et méditations près du foyer...

Au seuil de chaque année, selon une tradition immuable, chère à son vieux cœur, le châtelain de Kerampape se rend à l'école recevoir les vœux de ses enfants, et leur enseigner les principes les plus nobles de la vie humaine : *Je les remercie de leurs bons souhaits et je leur dis que Saint Sylvestre ayant emporté* 1873, *nous devons aussi nous dévêtir du vieil homme et nous revêtir de l'homme nouveau...*

J'ai toujours aimé à enseigner et aujourd'hui plus que jamais, ma satisfaction est d'autant plus grande que le nombre de mes élèves est plus grand. Je parlais autrefois à 7 ou 8 élèves à Douarnenez, aujourd'hui, j'en ai un plus grand nombre qui, elles aussi, sont pressées de voir apparaître, au commencement de chaque année, leur vieil ami...

Et quand la bise aigre et plaintive fait grelotter les ramures des grands châtaigniers de l'avenue, et que le crépuscule tombe brusquement sur la campagne déserte et sans vie, au manoir, près de la cheminée où dansent mille lutins flamboyants, le maître s'adonne avec la même passion à l'instruction des humbles : *La lecture du soir se fait toujours, nous la modifions en raison des progrès,* nous confie-t-il. *Voici la dernière modification qui a été faite sur la demande de l'élève (Marie-Gaïde, la cuisinière), qui désire se perfectionner dans l'étude du français.*

Je lis la phrase, elle a les yeux fixés sur les mots, les

oreilles attentives à la prononciation. Avant que de passer à une autre phrase, elle traduit la première en breton, et moi, je lui explique la valeur des mots : c'est ce qu'on appelle une version.

De cette façon, nous espérons deux buts : celui de nous perfectionner dans l'étude des deux langues, et celui d'apprendre à connaître la liturgie catholique, puisque c'est l'office du dimanche suivant qui est le sujet de la leçon : ainsi, ce soir, nous voyons l'office de l'Epiphanie ...Les enfants de Lanriec vont bien, ils commencent à lire le breton et changent de leçons tous les deux jours... Marie Brélivet, de Kerampape, qui sait écrire, vient au manoir apprendre à rendre service au public, pour l'état-civil.

La commune de Pouldergat a obtenu la surtaxe d'octroi sur les alcools, qu'elle avait demandée : aussi, je pense que nous allons pouvoir organiser nos écoles. J'ai visité celle de Pouldavid, il s'y trouve 55 élèves.

Le 2 mars 1874, le maire de Pouldergat reçoit la nomination de l'institutrice de Pouldavid : *C'est une dame Momeur*, dit-il, *qui vient de la commune de Trégunc, fille d'un maçon que j'ai connu à Pouldavid. Fera-t-elle mentir le proverbe : Nul n'est prophète dans son pays ?*

La création d'une école à Pouldavid, section de Pouldergat, était toute récente, mais il apparaît que là encore, aient surgi des contestations, dues sans doute à la traditionnelle rivalité entre le bourg communal et la trêve maritime.

Ainsi, le 23 avril 1874, l'un des conseillers municipaux, M. Charles Belbéoch, du manoir de Kervern en Pouldavid, le propre neveu de M. Gouzil, lui adressera-t-il la lettre suivante :

Commune de Pouldergat, partie du Goulet.

Monsieur le Maire,

La nouvelle école de hameau de Pouldavid n'étant qu'une déception pour nous, l'entrée de l'école étant forcément refusée à tous nos enfants, nous avions écrit à Monsieur le Préfet pour lui faire connaître cet état de choses et le prier de ne pas nous oublier.

Monsieur le Préfet ne nous a répondu que le jour du

conseil de révision à Douarnenez. Il nous a affirmé qu'il penserait à nous ; que Monsieur le Maire de Pouldergat, loin d'être opposé à la construction de notre école, était au contraire animé des meilleures intentions là-dessus, et il nous a engagés à prêter tout simplement notre concours à Monsieur le Maire, qui fera l'école. Vous-même, Monsieur le Maire, vous avez reconnu l'utilité de notre demande, et vous avez affirmé aussi que vous vouliez vous occuper de Pouldavid et du Goulet, comme du Gorré, que vous appuieriez toujours les partisans de l'école et non les partisans de l'auberge.

Et remarquez bien, Monsieur le Maire, si vous avez eu quelques défiances envers les conseillers municipaux du Goulet, c'est bien à tort. Vous avez été nommé maire par nous à l'unanimité, et vous nous avez toujours trouvés de votre côté lorsqu'il s'est agi d'un intérêt réel pour la commune. Nous avons même longtemps refusé de nous occuper de l'école de hameau, dans un but d'union, en faveur de votre projet d'école de Frères. Mais puisque cette école est encore ajournée par l'effet du virement de plusieurs de ses anciens partisans, il faut au moins s'occuper sans retard de l'école de hameau qui, dans ce moment, est désirée par la majorité du Conseil et des habitants de la commune.

Nous voulons, Monsieur le Maire, que l'action morale d'une bonne école devance l'action immorale de l'auberge et de l'irréligion. Cette affaire, qui s'instruit depuis trois ans (nous ne sommes donc pas si impatients qu'on voudrait le faire croire !) est connue de tout le monde. (Le champ proposé se trouve contre la maison Bars, dit Ristout, entre la grande route et la grève). L'emplacement que nous proposons aujourd'hui est choisi par l'architecte, approuvé par l'Inspecteur, et de plus c'est le seul que l'on puisse trouver à prix réduit.

Nous demandons donc qu'avant la session de mai, l'on prenne ses dispositions, c'est-à-dire demander le plan à M. Bigot, et s'entendre avec le propriétaire du terrain. (Cela du reste n'engage à rien !), et que l'on se soumette au vote du Conseil.

1°) *Le plan de l'école de hameau et le projet d'achat du terrain ;* 2°) *La nomination d'une Commission qui, sous la présidence et la direction de Monsieur le Maire, s'occupera*

des détails de la construction. Nous insistons près de vous, Monsieur le Maire, ne refusez pas le concours désintéressé que nous vous proposons car, tout retard donnerait raison à l'auberge contre l'école.

Au lieu de laisser se créer une opposition du Goulet, qui l'emporterait peut-être tant aux prochaines élections municipales que dans d'autres affaires communales. Ne laissez pas disparaître les sentiments d'union et de déférence dont nous sommes animés (Frappez sur le fer pendant qu'il est chaud !). Ne laissez pas dire qu'ici c'est l'auberge qui domine et dirige. Profitez de cette occasion pour donner enfin une satisfaction aux intérêts de cette partie de la commune, et pour prouver aux habitants que loin de leur être hostile, vous êtes aussi bien le maire de Pouldavid que le maire de Pouldergat.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments tout dévoués.

Signé :

Ch. Belbeoch, Le Gall, Quideau, Jolivet, Larrour.

*
**

A la veille des vacances, M. Gouzil assiste au bourg à la distribution des prix : *A Pouldergat*, observe-t-il, *le prix d'honneur a encore été donné cette année à la même élève.*

J'en ait fait l'observation à Madame la Supérieure, qui m'a répondu : Ce prix étant donné aux suffrages, cette élève l'a obtenu l'an dernier, et l'obtiendra tant qu'elle sera dans l'établissement, parce qu'elle plait à toutes ses compagnes sous tous les rapports.

Bel éloge ! Puissions-nous le mériter aussi !

Aux premiers jours de janvier 1875, nous retrouvons le châtelain de Kerampape auprès de ses jeunes élèves : *J'ai visité l'école de Pouldergat... Les Sœurs et les élèves sont dans la joie : la Fabrique a fait l'acquisition, mardi, d'un terrain d'un hectare deux ares au nord du bourg, sur lequel sera établi une école libre de filles.*

Je pense que cet établissement sera bien utile...

Et quand paraît le printemps, il leur adresse une *allocution paternelle.* Voici l'essentiel de cette affectueuse

exhortation ; précédée d'une leçon de géographie, en l'occurence une *Promenade dans Rome.*

Mes chères enfants, la vie, du berceau à la tombe, est un combat continuel. La couronne sera donnée à ceux qui auront combattu courageusement jusqu'à la fin. L'âge où vous êtes est un bel âge, c'est l'âge des semailles. Croyez à l'expérience d'un vieillard qui a pour vous beaucoup d'affection. Chaque parole, chaque action des personnes qui s'intéressent à vous, est une graine semée dans vos intelligences et dans vos cœurs, et cette graine portera ses fruits, quand le temps de la récolte sera venu, c'est-à-dire l'âge mûr...

Je vous engage à bien travailler le terrain, à y semer de bonnes graines, et à ne jamais vous décourager... Il y aura encore un grand prix cette année. Pour ne pas détruire l'émulation, et pour donner à chacune de vous courage et espérance, j'ai décidé que le grand prix ne pourrait être obtenu qu'une seule fois par la même élève...

A ce moment, les travaux vont bon train à la nouvelle *école des filles* du bourg. Les paroissiens de Pouldergat, pleins d'émulation, avaient à cœur de concourir à la construction de l'établissement : *Des pierres ont été tirées à Kerampape, pour la construction,* nous dit M. Gouzil le 13 avril, *et les paroissiens viennent généreusement faire les charrois. Marie-Gaïde leur prépare un modeste dîner, à midi, aux frais de la Fabrique. Les premiers jours, elle avait à servir 24 hommes chaque jour, hier elle en avait 34...*

Non content de contribuer charitablement de ses deniers à la fondation de l'école des Sœurs de Pouldergat (2), M. Gouzil apportait en outre à cette belle œuvre un soutien matériel considérable : *Kerampape, cette année, est en rénovation, la vie y est partout, c'est un vaste chantier. Les uns préparent les pierres, pierres de maçonne, pierres de taille... Les autres préparent le bois pour les poutres, la charpente, manouvriers, bûcherons, scieurs de long. De sorte que Kerampape aidera à donner naissance à un édifice public qui servira à la gloire de Dieu et au salut du prochain, et en même temps procurera à la jeune génération, aux plants dont nous avons pris soin, l'air et la liberté dans l'ordre...*

(2) Aujourd'hui Ecole Publique de Pouldergat.

Au cœur de l'été, l'évêque de Quimper, revenant de Pont-Croix, où il avait présidé la distribution des prix au petit Séminaire, vint lui-même voir le chantier en plein essor : *Il a visité la nouvelle maison d'école et a dit : Je m'invite à en faire la bénédiction l'année prochaine, quand je viendrai pour la Confirmation...*

M. Gouzil suit les travaux de très près, comme le véritable maître d'œuvre : *Mon plus grand soin est la direction des travaux de la maison d'école du bourg. Les ouvriers ne sont pas faciles à gouverner, particulièrement les ouvriers des villes*, remarque-t-il curieusement.

A cette époque, les projets concernant l'école de Pouldavid semblent eux-mêmes se concrétiser. Au seuil de l'automne, le maire de Pouldergat nous l'apprend de cette façon : *Vendredi, nous étions à Pouldavid, fixant l'emplacement de la maison d'école.*

Eh bien ! Cette maison jouira d'un point de vue qui vaut les plus jolies vues de la Suisse (!) : d'un côté, à ses pieds, Pouldavid, la route nationale ; au premier plan, la route de Douarnenez, longeant la rivière ; au second plan, la tour de Ploaré...

Aux premiers jours de novembre (1875), la campagne revêt déjà son manteau de brouillard et de froidure, mais au manoir, la vie se poursuit sans heurt, dans le calme, le travail et la prière.

Les Fêtes de la Toussaint n'ont pas été favorisées par un temps serein ; les jours sont grandement raccourcis, les arbres se sont déjà presque entièrement dépouillés, nous approchons de l'hiver...

Marie-Gaïde, Annette et moi passons la soirée au foyer de la cuisine. Ces soirées passent très rapidement, la leçon d'Annette, la jeune servante, les lectures, les nouvelles locales, et puis le travail administratif... le recrutement, les travaux de fin d'année... Notre vie se passe ici dans la simplicité, la prière, l'étude. Nous sommes constamment avec Dieu, nous sommes ses pionniers, ses journaliers.

Nous semons, nous plantons et Dieu fait croître... Nous opérons sur une étendue de 160 *journaux... Le temps passe comme un léger nuage emporté par le vent...*

Notre maison d'école du bourg s'avance, elle a reçu sa

charpente, nous attendons les couvreurs. Celle de Pouldavid ne tardera pas non plus à s'élever...

Les jours s'enfuient, au rythme immuable des saisons. Après l'hiver, le printemps éclate dans le bocage, ivre de lumière et de vie nouvelle, quand paraît le temps pascal : *Dimanche matin, j'ai fait mes Pâques,* nous confie M. Gouzil le 4 avril 1876, *aujourd'hui, j'ai fait une seconde communion pour l'Eglise, pour la France et pour le maintien de la famille dans la bonne voie... Quant à Annette, il n'y a que dix mois qu'elle a commencé l'ABC ; elle lit bien le latin et le breton, a repassé deux fois le catéchisme en entier et fait la psalmodie avec moi. Lundi, je vais commencer à lui enseigner, toujours d'après le système Robertson, la lecture, le parler et l'intelligence du français.*

Au bourg, la maison d'école des filles est en bonne voie de finition. Bientôt allait se dérouler, dans une atmosphère de joie et de recueillement, l'inauguration solennelle de l'établissement, précieux pour l'instruction locale : *La maison neuve sera convenable pour la Fête,* note le maire le 15 mai ; *l'Ange gardien et le globe surmonté d'une belle croix sont placés sur le faîte de la maison et font bel effet.*

Madame la Supérieure compte sur une quarantaine de sœurs blanches, Monsieur le Recteur a invité un certain nombre d'ecclésiastiques. Si le temps est favorable, la cérémonie sera magnifique.

Selon ses dispositions testamentaires, l'abbé François Bréthel, beau-frère de François Gouzil, était le principal fondateur de cette école d'enseignement privé : son héritage patrimonial, montant à plus de 33.000 francs, fut consacré entièrement à cette œuvre de bienfaisance.

Outre les deux frères, une femme pieuse et charitable de la paroisse, Corentine Cornic, veuve Le Friant, de la ferme de Lanogat, mais originaire de celle de Kervel en Plonévez-Porzay, avait elle-même offert la coquette somme de 15.000 francs pour cette fondation.

Les lundi 22 et mardi 23 mai 1876 sont des jours fastes pour la paroisse de Pouldergat, puisqu'ils verront se dérouler en même temps la Confirmation des enfants et la bénédiction de l'école par Monseigneur l'évêque, selon la promesse qu'il en avait faite. M. Gouzil nous a laissé de ces

journées solennelles une intéressante relation dont voici quelques extraits : *Lundi, 22 mai : levé à 5 heures. Disposition pour l'arrivée de Monseigneur, qui arrive à 4 heures. Monsieur le Recteur et moi, les notables et l'école le recevons près de la maison neuve.*

La porte cochère, près de la maison, est ornée de guirlandes enrubannées, l'écusson du Saint Père figure à la clef de voûte, et celui de Monseigneur en face du prie-dieu, à gauche. L'escorte me figurait ces chars des jeux olympiques de la Grèce et courait ventre à terre vers le bourg.

Monseigneur, dont la voiture fermait la marche, donne l'accolade à Monsieur le Recteur et à Monsieur le Maire, s'habille et entre processionnellement dans le bourg, précédé des croix et bannières, les enfants de la Confirmation portant les bannières et de nombreux oriflammes. On chante le Sacerdos et Pontifex... Veni Creator... Te Deum... Monseigneur parle, donne l'ordre pour le lendemain, l'absoute pour les défunts, donne la bénédiction. On le conduit processionnellement jusqu'au presbytère. Je lui fais ma visite et retourne à Kerampape.

Mardi 23 mai. Levé à 5 heures, prières, méditation... A 8 heures, messe épiscopale, sermon, bénédiction, Confirmation, la procession se forme, bannières, croix, les enfants de la Confirmation, au nombre de 200, dirigés par les sœurs, le clergé, Monseigneur, le peuple.

Arrivée, la procession se tient dans la cour (de l'école neuve). Monseigneur, assisté de Monsieur le Grand Vicaire du Marchallach, de Monsieur le Recteur et de Monsieur le Curé de Douarnenez, bénit le vestibule, entre et bénit chacun des appartements, et à sa sortie, après avoir invité les assistants à dire avec lui une prière pour les bienfaiteurs, vivants et défunts, la procession s'est mise en marche dans le même ordre, pour retourner au bourg, au chant du Te Deum, Veni Creator et Magnificat. Arrivés à l'église, Monseigneur a donné la bénédiction, et on l'a conduit processionnellement au presbytère. Le dîner, préparé par Marie-Gaïde, servi par les garçons de Monseigneur, a été fort gai. J'étais placé à la droite de Monseigneur, deux buveurs d'eau.

Après le café, Monsieur le Recteur a dit quelques mots. Après, voici ce que j'ai dit : Monseigneur, il a plu à Monsieur le Recteur d'élever le mérite d'un faible instrument,

qui ne fait que mettre à exécution l'ardent désir de son frère (l'abbé Bréthel), qui lui a recommandé d'employer tout son avoir à procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain... Les deux frères n'ont jamais eu qu'une même pensée à cet égard : se dévouer au bien public...

Ils mettent au premier rang l'Instruction, l'Education catholique, et ils considèrent l'école comme l'annexe, la conséquence de l'Eglise...

Mais déjà, avant l'achèvement des travaux, les religieuses, les « Bonnes Sœurs » de notre enfance, devaient quitter l'ancienne école, promue au rang de mairie et d'école publique : *Une partie des Sœurs est allée habiter la maison neuve, quoiqu'elle ne soit pas terminée*, signale M. Gouzil, *Elles auront probablement à évacuer entièrement la maison qu'elles habitent aujourd'hui, après les grandes vacances. Elles pourraient même être gênées avant, par l'installation de la mairie et par l'arrivée de l'instituteur.*

Avec la splendeur de l'été reviennent les jours heureux des vacances, dans les campagnes riantes ou sur les grèves blondes, loin des classes austères et des tableaux noirs.

Rentrant de Quimper aux derniers jours de juillet 1876, le distingué humaniste de Kerampape écrit à Marie, sa petite-fille : *En route, j'ai rencontré de nombreuses voitures chargées d'écoliers allant en vacances. Cela m'a rappelé le temps d'autrefois... C'est dommage qu'on n'apprenne pas d'autres langues étrangères à la Retraite : je vois que, comme ton papa (Léopold Gouzil) tu as le goût de la linguistique.*

Tu as raison, parce qu'aujourd'hui, avec les moyens rapides de circulation (déjà !), *on voyage beaucoup, et qui ne connait qu'une langue se trouve isolé. C'est ce qui arrive généralement aux français. Les étrangers, en grand nombre, connaissent plusieurs langues.*

Pour toi (Marie avait alors 13 ans), *il y a trois langues que tu peux apprendre facilement : l'italien, l'espagnol, le breton. Ce serait pour nous un sujet de conversation quand nous serions ensemble, et matière à correspondance quand nous serions éloignés...*

Mais déjà, les beaux jours ne sont plus qu'un souvenir, quand montent les premières brumes automnales : *Les*

soirées de Kerampape sont commencées... (dès le 23 septembre !)... 1°) *Lecture de l'Imitation de Jésus-Christ en breton ;* 2°) *Traduction, en breton, de deux ou trois fables de La Fontaine... Annette est toute joyeuse, ainsi que Marie-Gaïde, d'entendre la conversation des animaux du vieux Père La Fontaine* (sic) ; *cela ne peut que les intéresser, elles sont à la campagne, tous les jours et toute la journée avec les animaux, et s'arrangent fort bien avec leurs vaches et leurs poulets, jamais de contestations. Ce soir, nous voyons Le Rat des Villes et le Rat des Champs ;* 3°) *Travail jusqu'à huit heures... Mercredi, j'ai visité l'école de Pouldavid, qui est aussi dirigée par les Sœurs du bourg : la maison est bien, j'espère que la population en profitera... Pour la première semaine, il y a déjà* 90 *enfants...*

Un nouvel hiver est proche : *Nos arbres se sont dépouillés de leurs vêtements, ils sont entrés à l'état de sommeil. Nos journaliers ramassent cette vieille défroque, qui fera de l'engrais et donnera de nouveaux sucs à la terre... Les derniers grains semés sont déjà dehors, et les sillons sont verdoyants. La jouissance est déjà commencée, pour nous, c'est la renaissance ...Ton bon papa,* dit M. Gouzil à la jeune Marie, *comme ces blés verdoyants se sent renaître... Il renaît avec ses jeunes élèves ; il s'est rappelé qu'étant enfant, on leur faisait chanter, au commencement de chaque classe, un couplet de cantique qui lui est revenu à la mémoire :*

A votre école, Divin Maître,
Qu'on est heureux de se former,
Apprenez-nous à Vous connaître,
A Vous servir, à Vous aimer !

Nous chanterons ce petit couplet au commencement de chaque cours... Tu apprends l'anglais, c'est bien. Et moi aussi, je vais m'en occuper. En 1869, *j'avais résolu de cultiver cette langue, mais n'ayant plus ton papa qui la connaissait, j'ai abandonné cette idée...*

Quand ton papa apprenait une langue, je m'y mettais aussi, et c'est ainsi que j'ai appris l'italien, l'espagnol, le portugais.

*
**

Durant six années, de 1871 à 1877, Mme Marie-Anne Abarnou, de Lannilis, en religion Sœur Marie-Véronique, des Filles du St-Esprit, s'était dévouée auprès des jeunes élèves, en qualité de *sous-maîtresse de l'école communale.* Le 15 septembre 1877, elle reçoit de Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, l'autorisation de faire classe à Pouldavid, comme institutrice-adjointe.

Six mois plus tôt, le 23 février, l'école « publique mixte » de Pouldavid (637 habitants) avait fait l'objet d'une visite et d'un rapport de l'Inspecteur primaire. Le chef de l'établissement, qui exerçait aussi les fonctions d'institutrice, était Mme Stricot Françoise, en religion Sœur Marie-Eustache. Elle avait été installée le 27 septembre précédent par le nouveau maire de Pouldergat, M. Charles Belbéoch, neveu de M. François Gouzil.

Sur 54 garçons et 64 filles inscrits pour la classe, 37 garçons et 50 filles n'assistent pas, sans quelque émotion, à l'inspection du représentant de l'Académie. Dans l'ensemble. ses appréciations sont assez mitigées. Si les registres sont *assez bien tenus,* la tenue générale *laisse à désirer.* Par contre, la propreté et la discipline sont satisfaisantes, mais la lecture et l'écriture apparaissent médiocres à Monsieur l'Inspecteur. L'instruction religieuse se faisait en breton à nos jeunes Pouldavistes, plus familiarisés avec la langue maternelle que le français des villes. Au demeurant, la langue française, le calcul et le système métrique accusent chez les écoliers une évidente faiblesse. Que dire de l'histoire de France, sinon qu'elle était aussi *très faible.* Quant à la géographie, elle confirme l'ignorance légendaire des Français à cet égard : l'inspecteur la déclare tout simplement *nulle !*

Les cinquante jeunes filles s'occupaient par ailleurs de travaux à l'aiguille. Voici l'appréciation intéressant la bonne maîtresse d'école : *L'institutrice est peu capable, mais assez zélée, sa moralité et sa tenue sont excellentes.*

Récemment construite, la *Maison d'école,* propriété communale, semble convenable, le mobilier est bon mais incomplet : *trois tableaux noirs, une série de cartes géographiques et un tableau du système métrique* s'avéraient nécessaires. Faisait également défaut une bibliothèque, si modeste fût-elle.

Si les religieuses faisaient classe aux enfants, il arrivait aussi à M. Gouzil de faire lui-même classe aux religieuses. Le 3 mai suivant, il nous en donne le témoignage : *Il est 8 heures, je déjeune et pars pour le bourg, où je vais donner à Madame la Supérieure sa leçon d'italien. Elle lit et comprend déjà. L'année prochaine, elle commencera à parler. La dernière sœur venue, c'est le breton qu'elle veut absolument apprendre. Madame la Supérieure est son professeur.*

A Kerampape, le bon maître saisit chaque occasion d'enseigner à son entourage l'école de la vie, la morale et la philosophie : *Hier, j'étais assis dans la cuisine, lisant le journal,* nous conte-t-il le 6 juillet 1877, *Annette travaillait près de la table, à sa couture. Marie-Gaïde, près du feu, surveillait du lait qu'elle avait mis sur le feu, quand tout à coup je l'entendis s'écrier : Oh ! Monsieur, venez voir, un grillon qui a deux têtes, double pattes ! Je m'approche. Annette vint aussi voir la merveille. Souvent, c'est moi qui suis à leur école, quant aux questions rustiques... Mais ici, c'est moi qui ai pris occasion du fait pour leur donner une petite leçon d'histoire naturelle.*

Vous êtes dans l'illusion ! Examinez bien ! Cette tête noire est immobile, le corps et les pattes le sont aussi ; c'est une loi de la nature. Le grillon blanc que vous voyez là, a changé de peau, et le grillon noir, qui est à côté, c'est sa dépouille.

Il y a plusieurs espèces d'animaux qui changent de carapace, de peau. Nous voyons tous les animaux, chevaux, chiens, chats, etc... changer de poil, chaque année. Dieu, dans sa bonté, leur donne une fourrure appropriée à la saison.

— Oh ! Monsieur, dit Annette, j'ai vu la couleuvre changer de peau !

— C'est vrai, et moi, j'ai vu des hommes changer de couleurs plusieurs fois, passer du blanc au bleu, du bleu au rouge.

Je connais un très grand nombre de personnes, dont les couleurs sont comme celles de l'arc-en-ciel, impossible d'en préciser aucune, tant elles se fondent ensemble... Hier, nous avons assisté à un épisode de la vie rustique, qui nous a fourni matière à plusieurs réflexions. Annette annonce qu'il y a un essaim à recueillir.

Nous nous rendons au courtil. Les jeunes abeilles se groupent contre une branche de prussier (pin).

On prévient Jean (le valet), qui prépare la ruche, Marie-Gaïde s'enveloppe la tête de son tablier pour ne pas être piquée, et secoue la branche, les abeilles tombent dans la ruche que Jean tenait en dessous, et vers le soir, quand elles sont reposées, on met la nouvelle ruche en place.

Voilà une jeune famille, composée de milliers d'individus, à laquelle on donne une maison entièrement vide, pas un meuble, pas un brin de nourriture. Elles, les jeunes abeilles, se mettent de suite au travail, et dans peu il y a de la cire, il y a du miel.

L'apiculteur soigneux tire un bon profit des abeilles. Les abeilles sont pour nous, dans leur société, modèle d'ordre, de soumission, de travail...

Une nouvelle fois, M. Gouzil assiste à la traditionnelle distribution des prix aux élèves des écoles de Pouldergat et de Pouldavid : *...Nous avons eu la distribution des prix au bourg, pour les trois écoles réunies (deux à Pouldergat, une à Pouldavid) ...La petite pièce jouée par les élèves a été bien représentée. Le prix d'honneur a été donné, au suffrage des élèves, à celle qui, à tous les points de vue, le méritait le plus. En le lui remettant (l'élève Hénaff, du village de Trézent), je lui ai dit : Mon enfant, voici un prix et une couronne !*

Ces récompenses vous sont données pour vous encourager à persévérer dans cette voie de la bonne conduite et du travail.

Toute notre existence n'est autre chose qu'une lutte, dans laquelle nous devons combattre pour obtenir la récompense... Il faut que chacun de nous puisse dire, à la fin de sa vie :

J'ai combattu le bon combat,
J'ai achevé ma course,
J'ai conservé la foi et l'honneur !

Plus loin, M. Gouzil trace à grands traits l'évolution économique et sociale de son époque, et plus particulièrement les grandes et les petites heures de l'enseignement à Pouldergat : *Vous voyez*, dit-il, *des spéculateurs avides qui veulent devenir riches promptement, centraliser, dans leurs*

usines, dans leurs manufactures, le travail qui se faisait autrefois dans la famille.

La conséquence est l'accroissement de la licence, la destruction de la famille, vraie base de la société, l'abandon des enfants.

Ici, nous marchons au même but, nous y arriverons par la désertion des campagnes. Nos cultivateurs courent vers les villes chercher la haute paie, le travail facile, les jouissances...

En 1834, *j'ai commencé à m'occuper de ma jeune famille ; en* 1843, *Dieu m'en a donné une plus grande à diriger* (*Pouldergat*, 2.300 *âmes*), *et maintenant Il m'appelle à participer à répandre la vérité parmi nos bretons fascinés, trompés par l'astuce, les mensonges et les manœuvres des révolutionnaires.*

La commune, que j'ai dirigée pendant trente-trois ans (1843-1876), *avait une école mixte, dirigée par les Sœurs du Saint-Esprit.*

Le Gouvernement a exigé la disjonction de l'école et a demandé que tous les enfants de la commune, depuis l'âge de six ans, fréquentent l'école.

Pouldergat, n'ayant pas les moyens de pourvoir à la construction d'une nouvelle maison qu'exigeait l'exécution de cette mesure, le Conseil, libéralissime, a demandé la disjonction de l'école et un instituteur pour les garçons, abandonnant sur la voie publique l'école des filles. Les malveillants étaient heureux de ce tour qu'ils jouaient aux Bonnes Sœurs.

Mais l'ancien maire (*M. Gouzil*), *qui a plus d'une corde à son arc, a procuré à la Fabrique des fonds pour l'acquisition d'un terrain et, à l'aide de généreuses offrandes, on a bâti sur ce terrain de la Fabrique, une maison bien supérieure à l'ancienne.*

L'école des garçons et la mairie se trouvent dans l'ancienne maison, et dans la nouvelle, qui est livrée à l'instruction publique, les Sœurs, au grand déplaisir des malintentionnés et à la grande satisfaction des familles, donnent l'instruction à la partie la plus intéressante de la commune, aux filles, dans un bel édifice, vaste, bien aéré, commode.

L'ancien maire qui, bien que ne l'étant plus officiellement, l'est toujours au cœur des gens, a bien joué le tour aux renards de Pouldergat.

Mais cette énorme dépense (60.000 *francs*), *qui est faite, n'est pas encore payée...*

*
**

Je ne saurais omettre le très bel hommage rendu par M. Gouzil à notre vieille langue celte, dont il était un extraordinaire admirateur : *Les vacances de Pâques* (1878). écrit le bon vieillard à Marie, *ont fait germer en moi de douces espérances... Ton vif désir d'apprendre le breton m'a fait le plus grand plaisir.*

Le breton est une belle langue, très expressive, très imagée, c'est notre langue maternelle ; nos fermiers n'en connaissent pas d'autre. Pour bien administrer, se rendre utile et servir le prochain en Basse-Bretagne, il faut en connaître la langue...

Demain, la procession des Rogations, allant à la chapelle Saint-Vendal, passera à Kerampape. Comme d'habitude, elle entrera à la chapelle (*du manoir*), *on chantera* Ny ho salud stereden ar mor, Ave Maris Stella, *et on ira ensuite à la messe à Saint-Vendal...*

François Gouzil, dont la contribution nous a été si précieuse pour cette évocation de l'Instruction à Pouldergat au siècle dernier, devait disparaître un dimanche de l'hiver 1878-1879, dans des circonstances dramatiques, en allant à son cher bourg de Pouldergat assister à la messe dominicale.

C'est sa petite-fille qui, avec une tristesse infinie, relate à son oncle Alexandre Bréthel, pionnier breton émigré au Brésil, les circonstances de la mort de son aïeul vénéré : *Voilà bientôt deux mois, cher oncle, que mon pauvre bon papa est allé au ciel recevoir la récompense du juste. Je ne vous dirai pas la peine que j'ai éprouvée...*

Vous savez quelles étaient ses vertus, et combien il aimait tous les siens. Cette année, l'hiver a été extrêmement rigoureux, et je priais avec instance bon papa de bien se soigner.

Une chose, entre autres, m'inquiétait : c'était la messe-basse de 6 heures, à laquelle il allait tous les seconds dimanches.

Je n'osais trop insister, pour qu'il y renonçât ; je risquai seulement quelques observations, auxquelles il me répondit que le royaume souffrait violence et devait être emporté d'assaut !

Je me tus donc... Le samedi soir, 11 janvier (1879), bon papa dit à Marie-Gaïde : Vraiment, je rajeunis, mon estomac se dégage, je me trouve plus leste...

Le lendemain, c'était son tour de basse-messe. Marie-Gaïde, fidèle à la consigne, va le réveiller ; il dormait profondément.

— Je suis en retrad, je crois, dit bon papa.

— Un peu, Monsieur, mais l'horloge d'ici est toujours en avance sur celle du bourg ; en dépêchant un peu, vous aurez la messe !

— Bien, alors je me lève !

En descendant dans la cuisine, il regarda la pendule et murmura : Je vais être obligé de hâter le pas !

Il eut beau hâter le pas, il arriva trop tard, et il resta dans la sacristie, tant pour attendre la fin de la messe que pour se reposer... Il reprit ensuite le chemin de Kerampape, puis voyant le fermier, Jos Simon, de Kerillo, il l'appela : Jos ! J'ai reçu une lettre de votre fils qui est au service !

Le fermier, intéressé, se mit à causer avec bon papa qui, au bout de quelques minutes, fut obligé de s'arrêter pour reprendre haleine ; il dit que jamais il n'avait été si fatigué.

Ce que voyant, Jos ne voulut pas quitter bon papa et lui proposa même son bras, parce qu'il ne faisait que trébucher.

Bon papa refusa, et ajouta en souriant : Tout ce qui pourrait m'arriver, serait de tomber, et ne pourrait me faire de mal sur ce beau tapis blanc !

Puis, entendant des pas derrière lui, il tourna la tête et dit : Ah ! c'est Jean avec une tourte de pain !

Ces mots achevés, il alla tout de côté et tomba ...On le rapporta au manoir, mais tout était fini...

Deux mois déjà, et c'est à peine si je peux y croire, c'est si dur, pauvre cher bon papa, je l'aimais tant...

Le mardi 14 janvier, a eu lieu l'enterrement, à 10 heures. Il faisait un temps affreux, ce qui n'a pas empêché un grand nombre de personnes d'y venir : l'église de Pouldergat était pleine, c'était un dernier témoignage de reconnaissance, que méritait bien celui à qui on le rendait, car toute sa vie s'était passée à faire du bien à ceux qui l'entouraient... J'espère que vous voudrez bien m'écrire comme vous le faisiez avec bon papa... En France, vous avez une petite nièce qui vous aime et qui voudrait vous connaître, parce qu'elle a toujours entendu parler de vous en bien... Je vous en supplie, écrivez-moi, et surtout venez en France bien vite, sinon vous risquerez de ne trouver plus personne. Voyez, déjà, presque tout le monde est parti !

François Gouzil fut en effet un homme remarquable, profondément dévoué à ses compatriotes. A mon appel, la municipalité de Pouldergat, soucieuse de rendre hommage à sa mémoire, a donné son nom à une rue du lotissement de Kerguesten, d'où l'on découvre, dans les vallonnements du bocage, les futaies du cher Kerampape, auquel se rattachent tant d'émouvants souvenirs.

documents
d'histoire

YVES TANNEAU

Un scandale à l'église de Ploaré (1768)

Le titre de cette communication peut causer quelque surprise. Pourtant, la contestation n'est pas un phénomène exclusif, propre à notre XXe siècle déclinant. De tous temps, les hommes se sont opposés, des rivalités, des luttes parfois fratricides sont nées de l'antagonisme des classes sociales, des riches contre les pauvres, ou plutôt des pauvres contre les riches. Mais rassurez-vous, ce qui s'est passé, voici plus de deux cents ans, en notre belle église de Ploaré, est beaucoup moins grave, significatif toutefois de la mésentente qui régnait entre négociants ou bourgeois, et patrons de chaloupes ou artisans.

Les Archives départementales du Finistère conservent un curieux dossier de procédure criminelle : il s'agit d'une information faite d'autorité du siège présidial de Quimper, à la date du 1er et du 2 mars 1768, par Michel-Joseph-Anne Bobet, sieur de Lanhuron, Conseiller du Roy et son lieutenant particulier civil et criminel audit siège.

L'objet de cette enquête, peu banale en vérité ? De rechercher *les auteurs, fauteurs et complices accusés des troubles, scandale et irrévérences commis lundy* 15 *février* (1768) *dans l'église paroissiale de Plouaré, pendant l'office*

divin et à la procession du Très Saint Sacrement qui, lesdits jours, était exposé en laditte église...

L'interrogatoire des témoins cités à comparaître par la justice du Roy, va nous permettre de connaître les origines d'une fâcheuse affaire qui fit beaucoup de bruit à Douarnenez.

Le premier cité est *noble maître* Joseph Bernard Démizit, avocat, 45 ans, demeurant en la Terre-au-Duc, ville de Quimper, mais appartenant à une famille de négociants de Douarnenez (maire de Quimper de 1765 à 1768). Ayant *levé la main et promis de dire vérité*, notre disciple de saint Yves dépose en français, ou plus exactement en *françois*, selon la graphie de l'époque, qu'il est d'usage à *Plouaré* d'avoir *pendant les trois jours Gras, des vespres, une procession du Très Saint Sacrement et une Bénédiction.*

Le dimanche 14 février, *luy déposant se rendit à l'église pour assister à ces exercices.* Or, *à l'endroit de la procession et avant de la commencer, trois jeunes gens poissonniers se mirent auprès du dez* (dais), *à dessin sans doute de le prendre et de le porter.* Au même moment, quatre bourgeois de Douarnenez se présentent pour rendre ce service. Le témoin affirme que les premiers ne s'y opposèrent pas, *qu'il est à Douarnenez dans une espèce d'usage que ce soient les bourgeois qui portent ce dez, que les poissonniers n'en sont cependant pas exclus, et qu'il les a vus à différentes fois jouir de cette prérogative ; que longtemps avant ce jour, les artisans de Douarnenez s'estoient déclarés hautement pour le vouloir porter, disant que c'estoit leur tour, parce qu'il y avoit un marguillier artisan et qu'ils céderoient le dez lorsque le marguillier serait bourgeois.* Le lendemain, lundi 15 mars 1768, maître Démizit revint suivre le même office en l'église de Ploaré. Au moment du Magnificat, déclare-t-il, à l'instruction, *quatre poissonniers jeunes gens passèrent encore dans le sanctuaire où le dez se dépose, et à la fin du Magnificat se mirent à genoux chacun d'eux, près de chaque batton dudit dez. A la fin des vespres, ils prirent le dez, à dessein de le porter à l'ouverture du sanctuaire, pour accompagner le Saint Sacrement à la procession qui devait s'ensuivre, mais il ne connoit ces quatre premiers que de vue seullement.*

A cet instant, quatre bourgeois, *dont un nommé du Cléguer, négociant, Deniel fils, procureur, Madézo, clerc chez le sieur de Rosavin, procureur fiscal de Locronan... et un quatrième qu'il ne se remet pas, se présentèrent et exigèrent les premiers le dez, dont ils s'étaient saisis et le leur enlevèrent.* Deux des poissonniers douarnenistes cédèrent aussitôt, mais les deux autres opposèrent *quelques résistances*, ce qui engagea les parents, *amis et gens de l'estat de poissonniers à passer par dessus la balustrade du sanctuaire, du costé de l'épître, et à se rendre au dez pour maintenir leurs confrères.* Aussitôt, ce fut le tumulte et la mêlée générale : si la solidarité des gens de mer est bien connue et proverbiale, à terre, l'esprit d'entraide parmi les gens du même clan est aussi remarquable.

Les pêcheurs et leurs familles avaient envahi le chœur de l'église pour s'emparer du fameux dais, manu militari ; à leur tour, en un clin d'œil, du côté de l'évangile, les bourgeois de la ville enjambèrent la balustrade et se précipitèrent pour prêter main-forte à leurs semblables. *Le sanctuaire*, déclare le témoin, *se trouva plein de prétendants et de souteneurs qui s'arrachèrent mutuellement les battons du dez et le firent passer successivement de possession en possession.* Les prêtres du chœur, désirant joindre l'autel, se trouvèrent d'emblée dans la bagarre. Voulant faire cesser ce trouble si préjudiciable au déroulement de l'office et à la sainteté des lieux, les ecclésiastiques s'emparent des *battons du dez* des mains mêmes des poissonniers, pour les remettre en celles des bourgeois. Ces prêtres étaient les sieurs Le Stanc, curé, et Tutor, officiant, accompagnés de deux autres ecclésiastiques, le sieur Le Men, et un religieux capucin, *mais ils ne furent pour rien dans ce débat*, assure notre avocat qui poursuit : *Le sieur Tutor interpella hautement les paroissiens de se souvenir qu'on le troublait dans ses fonctions.*

Les hostilités étaient momentanément suspendues, les bourgeois semblant au demeurant avoir remporté la victoire, ayant conquis de haute lutte, avec l'aide du clergé, le précieux et symbolique *dez. Ils le placèrent alors à l'endroit ordinaire, et se mirent à genoux pour attendre le moment d'accompagner le Très Saint Sacrement.* Mais la querelle risquait de connaître un nouveau rebondissement : en effet,

relate maître Démizit, *les parties lui semblant échauffées* et des murmures s'élevant dans les deux camps, *luy déposant, pour prévenir un plus grand scandale et les inconvénients qui pourraient résulter d'une obstination semblable,* dit à deux des bourgeois qui portaient le dais, *qu'il eût été de la prudence de s'abstenir ce jour de faire la procession, vu qu'il s'y pourrait produire quelques indécences, et qu'ils feraient bien de donner cet avis au sieur Tutor, officiant.*

A l'instant, M. du Cléguer se leva et alla effectivement prévenir le sieur Tutor. Mais le curé de Ploaré, messire Yves Le Stanc, *maître des cérémonies,* n'avait pas été avisé : *N'ayant pas fait d'ailleurs attention que l'on avait remis le dez en place pour le Très Saint Sacrement, il le présenta au sieur Tutor, officiant, qui l'accepta et se mit en marche pour la procession, qu'il fit simplement et, eu égard sans doute à l'avertissement qu'on lui avait donné, au dedans de l'église, contre l'usage de la faire autour du symitière, et qui se fit sans dez, sans croix et sans luminaires.* Le témoin ajoute que *la remise du dez à sa place parut apaiser toutes les querelles et qu'un peu de décence se rétablit dans l'assemblée, qui fut terminée par la Bénédiction du Très Saint Sacrement...*

Le lendemain, mardi 16 février, maître Démizit *retourna encore aux dévotions. A Magnificat, se rendit auprès du dez le nommé Guyard, poissonnier... Mais il fut le seul et ses desseins furent sans effet, parce que crainte de renouveler les troubles de la veille, il n'y eût pas de procession. Il a entendu dire depuis que cette dissention n'estoit pas encore finie, que les poissonniers et poissonnières accablaient les bourgeois d'invectives...* Et l'avocat douarneniste de conclure ainsi sa déposition : *Les offices divins dans l'église paroissiale de Plouaré sont continuellement troublés par les conversations, les ris, les apostrophes aux prêtres mêmes, par les poissonniers, qui sont en possession de la chapelle Saint-Laurent, la première du costé de l'épître...*

Le second témoin à déposer devant le lieutenant civil et criminel du siège royal de Quimper est maître Alain-Joseph Déniel, greffier de la juridiction de l'Ile Tristan et Douarnenez, âgé de 60 ans, demeurant en la Grand-rue, ville de Douarnenez.

Etant le lundi 15 février dernier à l'église de Ploaré, *à dessein d'assister à la procession et d'avoir la bénédiction du Très Saint Sacrement que l'on y expose les jours gras à la fin des vespres...*, il déclare que quatre bourgeois vinrent *prendre le dez que l'on met ordinairement sur un banc dans le sanctuaire, que ces quatre bourgeois soulevèrent le dez, dont les battons pliés en dessous devinrent perpendiculaires à l'appuis des crochets qui les tiennent à la quarée ; que lors le fils de Jacques Urien, poissonnier, celluy de Michel Coïc, celluy de Guillaume Nédélec et un quatrième dont il ne se souvient pas, à genoux près du banc aux quatre coins du dez, se saisirent des battons, lesquels tombèrent...*

L'homme de loi achève lui aussi sa déposition par une constatation identique: *Les poissonniers ont en l'église de Plouaré une chapelle qu'ils ont particulièrement affectée, où ils causent et rient pendant la plupart des offices, quelques-uns d'entre eux se trouvent souvent épris de vin et y donnent du scandale.*

Du témoignage de messire Yves Le Stanc, prêtre curé de Ploaré, 38 ans, demeurant au presbytère paroissial, nous retiendrons simplement *qu'au Benedicamus des vespres, le nommé Jean Guillou l'aîné, vint le prévenir, luy déposant, le recteur étant malade et n'y étant pas, que les artisans prétendaient portez le dez à la procession du Très Saint Sacrement... Qu'on s'arracha mutuellement le dez, sans que luy déposant puisse se rappeler qui furent les auteurs principaux ni les acteurs de ce trouble...*

Des déclarations de messire Jean-Laurent Le Men, prêtre, âgé de 29 ans, du lieu de Kerlien, en Ploaré, nous rapporterons cette phrase, résumant les péripéties de cette bataille rangée peu commune : *Beaucoup de poissonniers vinrent au secours de leurs semblables, mais le dez resta en possession des bourgeois.*

Messire Jean Le Tutor, prêtre, 32 ans, demeurant en la ville de Douarnenez, officiait lors de cette cérémonie orageuse et dissipée : *Lisant les dernières oraisons des vespres*, déclare-t-il aux enquêteurs, *il entendit quelque bruit... Ayant sorty de sa place pour se rendre à l'autel y prendre le Très Saint Sacrement... et faire la procession... il se trouva opposé dans son passage par une discussion qui s'estoit*

éllevée entre les bourgeois et les artisants, rapport à une égale prétention au dez.

Bien qu'appartenant lui-même à une vieille famille bourgeoise de Douarnenez, le jeune prêtre reconnait avec objectivité qu'il n'existe, à son avis, *aucun droit exclusif aux bourgeois de le porter, mais qu'il ne l'a jamais vu porter par les autres...* Lui aussi vit les bourgeois et les artisans s'arracher mutuellement le dais et de nombreux poissonniers envahir le sanctuaire pour prêter main-forte aux représentants de leur classe sociale. De même, l'officiant signale qu'il se trouve en l'église de Ploaré, *une chapelle dédiée à Saint Laurent, que les poissonniers la regardent comme privative et dans laquelle il s'en met communément une grande partie, dont quelques-uns épris de vin, rient, causent et détournent souvent les offices, ce qui arrive plus particulièrement dans le tems de la pêche...*

Un distingué bourgeois, Charles-Joseph Delécluse de Villenizon, contrôleur et négociant à Douarnenez, vient lui aussi *lever la main et promettre de dire vérité.* Arrivé à la fin des vêpres, pendant que l'on était à Magnificat, donc avec un retard notable sur l'horaire des offices, le témoin vit debout, près du dais, les fils des poissonniers, Urien, Coïc, Nédélec et Bolloré, qui s'en emparèrent sitôt les vêpres finies. A ce moment, le sieur Déniel fils, procureur, sortit brusquement de sa place et passant près du sieur du Cléguer, commissaire à Douarnenez, lui donna un petit coup sur l'épaule pour l'engager sans doute à le suivre à la sacristie.

La suite des événements, nous la connaissons : les bourgeois se précipitent eux aussi sur le dais. Ainsi, ajoute le déposant, *au lieu de quatre, ils se trouvèrent huit portant le dez, les poissonniers n'ayant pas jusqu'alors lâché prise... Ils résistèrent même pendant quelque temps,* jusqu'au moment où d'autres poissonniers vinrent à leur secours. Hélas ! Malgré cet appréciable renfort, nos bourgeois douarnenistes demeurèrent maîtres de la position. *Pendant cette dispute pour le dez,* précisera M. Delécluse, *on ne dit pas grand chose, qu'il entendit cependant proférer : Sacré gueux !, sans qu'il puisse savoir qui fut coupable de ces termes impropres...*

En ce qui concerne le témoin suivant, maître Guillaume

Tutor, âgé de 35 ans, notaire et procureur à Douarnenez, sa déposition sera brève : notre tabellion *s'estant trouvé en une place d'où un pilier de l'église lui masquait celle du dez*, et par là-même du champ de bataille, il ne put jouir, si l'on peut dire, de cette joute homérique dont la Maison du Seigneur fut fâcheusement le théâtre.

Maître Guillaume-Corentin Guichoux, notaire royal et procureur à Douarnenez, fait un récit sensiblement analogue de ces incidents. Toutefois, il déclare ne pas avoir assisté à la fin de l'empoignade. C'était un homme prudent : *Troublé*, explique-t-il, *de la crainte qu'on ne se donna quelques coups, il n'y fit pas attention !*

Ses vingt-sept ans ne semblent pas avoir été marqués au sceau du courage.

Les deux témoins suivants, deux bourgeois de Douarnenez, Jean Le Guillou et Jérôme Grivart de Kerstrat, négociants, n'apportent aucun élément nouveau à l'enquête.

Jusqu'ici, nous n'avons entendu que le son de cloche bourgeois. Qu'en pensaient les poissonniers, ou maîtres de barque de l'époque ? Jean Belbéoch, 63 ans, demeurant à Douarnenez, se fait dans une certaine mesure, leur porte-parole. Maître Thomas Maisonneuve assiste à son interrogatoire comme *interprète de la langue bretonne en françois.* Après avoir levé la main, le brave pêcheur *promet en breton de dire vérité.* Résumons sa déposition : *Quatre jeunes gens poissonniers se saisissent du dais, mais aussitôt après, quatre bourgeois font tous leurs efforts pour l'arracher des mains des artisans. Troublé de voir cette opposition qui occasionna du tumulte*, il ne vit rien de ce qui se passa par la suite, *estant à genoux et ne s'estant point levé. Les bourgeois*, précisera-t-il, *prétendent à tort exclure les poissonniers du droit de porter le dez.*

Le marin douarneniste apporte toutefois une précision intéressante : les bourgeois étant toujours plus près du dais. car *ils occupent le haut de l'église*, ils le portent le plus souvent, mais jamais on ne s'était jusque là opposé aux artisans quand il arrivait à ces derniers de le vouloir porter.

Notons au passage l'écrasante majorité des témoins appartenant à la bourgeoisie de Douarnenez, cette même bourgeoi-

sie que nous retrouverons, vingt ans plus tard, aux *leviers de commande*, quand éclatera la grande Révolution.

Comparaissent ensuite deux autres bourgeois, négociants à Douarnenez : leur déposition n'apporte au juge criminel aucun élément complémentaire. Guillaume Guillier, jeune avocat et procureur fiscal de la juridiction de l'Ile Tristan et Douarnenez, se rendit lui aussi à l'office à Ploaré. Comme certains paroissiens peu soucieux d'exactitude, *il rencontra en route des personnes qui luy dirent que l'office estoit fini et qu'il y avait eu quelques troubles.* Et revenant tranquillement sur ses pas, l'homme de loi s'en retourna à la maison, où il reçut un peu plus tard la visite du sieur Tutor, prêtre. Ce dernier lui raconta qu'en effet, *il y avoit eu des discussions, rapport à des prétentions respectives des bourgeois et des artisans qui voullurent porter le dez ; que luy déposant lui répondit que ce cas estant royal, ne le regardoit pas, mais qu'il en donnerait avis au sieur procureur du Roy de Quimper...*

Au vu des déclarations de François Gouesnou, marchand de drap au bourg de Ploaré, comme de celles de *noble maître* François Porchet, sieur de Kerillis, avocat et sénéchal du prieuré de l'Ile Tristan, les péripéties de cette mêlée mémorable dans le sanctuaire de Saint Herlé, nous apparaissent semblables aux précédentes.

Par contre, François Lunven, *sindic des grands chemins*, demeurant au lieu du Carpont, paroisse de Ploaré, qui dépose en langue bretonne, déclare en substance, à notre grande surprise, qu'il n'a aucune connaissance de ce scandale. Où donc était-il en ce 15 février 1768 ? Tout simplement au bourg du Juch, où il arrangeait quelques-uns de ses amis sur des partages qu'ils auraient à faire. Mais alors, pourquoi donc avoir ainsi sollicité le témoignage d'un brave homme qui ne savait rigoureusement rien ?

Yves Kervarec, *ménager, laboureur de terre*, 69 ans, du lieu de Rubiern, paroisse de Ploaré, *s'exprime lui aussi dans notre vieille langue bretonne.* Sa version rejoint les précédentes, à savoir que quatre poissonniers et quatre bourgeois se disputèrent le dais pour la procession, soulignant qu'il avait vu quelquefois les pêcheurs jouir de ce privilège, mais sans aucune contestation ni opposition.

Finalement, nous l'avons vu, cette grave affaire, qui avait opposé lors d'un office religieux, deux communautés sociales dressées l'une contre l'autre, s'était trouvée provisoirement réglée, sans plaies ni bosses, puisque la procession se déroula avec une remarquable austérité, sans croix, sans luminaire, et surtout sans le dais fatidique si fougueusement convoité.

Quelle fut l'issue de l'enquête criminelle ouverte par les juges du Présidial de Quimper ? En l'absence de documents probablement disparus, nous ignorerons toujours le verdict rendu par les Messieurs de la Cour. J'espère toutefois que ce fut un verdict de clémence. La cause du différend, de cette rivalité en prééminence si caractéristique de l'Ancien Régime, s'inscrivait après tout dans une noble et pieuse ambition : faire à Notre-Seigneur une escorte d'honneur !

Fort heureusement, de nos jours, l'honneur de tenir les bâtons du dais ne se revendique plus à coups de pieds ni à coups de poings, ni à grand renfort de vociférations et de tumulte. Mais avons-nous conservé cette foi si généreuse, si ardente de nos Pères ?

RENE DANIEL

La bibliothèque de Jacques-Louis Guino

A peine achevée une étude sur les dernières années de Jacques-Louis Guino, ma curiosité insatisfaite fut récompensée. J'avais écrit des éléments de la biographie de cet ecclésiastique exceptionnel et je sentais qu'il eût été utile de posséder l'inventaire de sa bibliothèque, dont quelques volumes lui avaient valu des difficultés avec l'Autorité. Une correspondance des héritiers donna le nom du notaire. De là rien n'était plus simple que de trouver l'inventaire après décès. On sait le prix de ces inventaires de bibliothèques. C'est dans le fonds des notaires (1) *qu'on a des chances de les trouver.*

Rappelons les principaux traits de la vie de Jacques-Louis Guino. Né à Guingamp d'une famille modeste en 1734, Guino, après des études de droit à Rennes, fut pendant quelques mois vicaire de campagne, puis devint en 1760 secrétaire de l'évêque de Tréguier. Pourvu d'un canonicat, il fut chargé, par les évêques successifs, des fonctions de promoteur, d'official et de vicaire général. En 1788, il abandonna Tréguier et permuta avec le recteur

(1) Aux archives départementales du Finistère, en cours de classement.

d'Elliant, au diocèse de Quimper. L'année suivante, il était élu député du clergé de Cornouaille aux Etats généraux. Il prêta le serment. Il dut quitter Elliant en 1794 et demeura à Quimper, où il fit partie du « presbytère » qui tenta d'assurer la direction du clergé constitutionnel pendant la vacance du siège entre l'exécution de l'évêque Expilly (mai 1794) et l'arrivée d'Audrein (1798). Celui-ci le nomma archidiacre, membre du presbytère et vicaire de la cathédrale. Au Concordat, il devint curé de Recouvrance, à Brest, où il mourut le 27 septembre 1807.

On voit, par cette notice, qu'il s'agit d'un prêtre d'un rang considérable, partisan raisonné et constant des idées nouvelles, et qui se refusa à toute rétractation.

Il possédait une intéressante bibliothèque qui lui valut, en 1780, une mésaventure. Le prévôt de Tréguier constata chez Le Roux, libraire-relieur, la présence de 229 ouvrages, dont plusieurs « contraires aux bonnes mœurs » ou imprimés sans privilège, que le chanoine Guino avait confiés audit Le Roux afin qu'il les reliât. Mais Guino réagit, fit appel à ses relations, et obtint en sa faveur une ordonnance du premier président du Parlement de Bretagne. On lit, en effet, sur le registre d'audiences de la prévôté de Tréguier, en date du 1er décembre 1780 :

« ...s'est présenté au tablier du greffe de cette juridiction « Messire Jacques-Louis Guino, prêtre, chanoine de « l'Eglise cathédrale de Tréguier, licencié en droit civil et « canon de la faculté de Rennes, ancien official de Tréguier « et vicaire général du diocèse de Cahors, assisté de « Me Yves-Marie La Biche, son procureur, lequel dit sieur « abbé Guino a requis que conformément à l'ordonnance « de Mgr le premier Président du Parlement de Bretagne, « les livres saisis lui seraient remis. François Le Pennec, « greffier ».

Ces livres, nous les retrouvons presque tous dans l'inventaire des meubles de Guino, établi après sa mort par le ministère de Me Lollier, notaire à Brest, lequel fit appel à Lefournier, libraire, pour évaluer les livres constituant la bibliothèque.

En tête de cette partie de l'inventaire du mobilier, on lit :

« Alain Lefournier, marchand libraire à Brest y demeu-
« rant, lequel nous a déclaré avoir prêté serment entre les
« mains du juge de paix, lequel dit Sr Lefournier a été
« requis de se transporter dans la maison du feu Sieur
« Guino pour y donner prix et estimation aux livres ce
« qu'il a fait ainsi qu'il suit : »

Le document comporte vingt-huit pages de 24 cm 1/2 sur 18 cm 1/2. Après le titre figurent parfois l'auteur (nous le verrons, beaucoup d'ouvrages sont anonymes), toujours le nombre de volumes, puis l'estimation de la valeur. Le lieu et la date de l'édition sont précisés très rarement. Au total, on relève 387 titres et on compte 1 454 volumes.

Lefournier ne s'est pas occupé du classement méthodique des ouvrages. A la première page, il énumère sept « in-folio » ; suivent quatorze in-quarto (dont l'Encyclopédie). Tout le reste, dans le plus beau mélange, est sous la rubrique « in-8° ». Enfin, la 28e page est intitulée « Livres bretons », qui sont tous des « in-8° ». Enfin après ces huit livres bretons, se traînent quelques malheureux qui avaient dû être oubliés : 20 volumes des « Conférences d'Angers », 9 francs, les 40 volumes de l' « Histoire ecclésiastique » de Fleury, 48 francs, et après le « Code civil » qui vaudrait 2 francs, « Diverses brochures sur la révolution et autres » (cet « et autres » termine vraiment le travail en beauté), qu'on céderait pour 30 francs.

« Attendu qu'il ne s'est plus trouvé de livres, le sieur Lefournier a signé en l'endroit et s'est retiré ».

Les vingt-huit pages sont de la même main, d'une écriture le plus souvent fort lisible, mais ce n'est pas celle de Lefournier, qui dictait à un de ses commis ou à un clerc de notaire.

Le scribe n'est pas illettré, loin s'en faut, mais il lui arrive de mal entendre ou d'être distrait. Nous avons respecté le texte, sauf le cas d'erreur flagrante et où aucun doute n'est permis. Quand nous lisons « Aurace, Odes, latin et français », on comprendra la rectification d'office... D'autant qu'avant de subir avec succès l'examen permettant de « juger de sa capacité en librairie », Lefournier a produit un « certificat d'être congru en latin et grec, donné par M. de Châteaugiron, professeur du collège de Rennes, le

8 février 1782, attesté par M. Cobrye, préfet du collège et vu de M. Fageole, principal ».

Quant aux évaluations, nous n'avons pas cru bon de les reporter. Elles sont souvent fonction de l'état matériel du volume, relié ou broché, taché ou non.

Pour apporter quelque clarté dans cette énumération, nous avons tenté de classer les ouvrages sous quelques grandes rubriques, choisies en tenant compte, autant que possible, de celles qui furent adoptées par les auteurs qui ont publié des inventaires de bibliothèques d'ecclésiastiques dans de précédents bulletins de la Société archéologique du Finistère :

Dictionnaires,

Ouvrages en latin et classiques latins,

Littérature, traductions,

Droit,

Histoire,

Géographie,

Ouvrages religieux,

Livres bretons,

Varia.

Nous n'avons donc pas eu la prétention d'établir un catalogue mais seulement de faciliter la lecture et de permettre des comparaisons.

Pour les ouvrages saisis à Tréguier en 1780, nous avons fait précéder le titre d'un *. Puis, à la fin de l'inventaire, nous avons énuméré ceux qu'on ne retrouve pas en 1807.

Afin d'éviter une liste de renvois fastidieux, nous avons préféré donner sur certains ouvrages des renseignements d'origines diverses. Presque tous proviennent du précieux travail de Barbier cité en référence. Toutes les fois que ces renseignements ont été trouvés dans Barbier, nous mentionnons, entre parenthèses, l'initiale B suivie d'un nombre qui est le numérotage de l'auteur.

DICTIONNAIRES (20 titres, 40 volumes)

Agronome ou dictionnaire portatif des cultivateurs (L') 2 vol. in-8°.

par Alletz, Paris, 1760, 1764, 1799, 2 vol. in-8° (B. 363).

Dictionnaire d'anecdotes, 2 vol. in-12.

..., de traits singuliers et caractéristiques, par François Lacombe, Paris, 1766, 2 vol. in-8° (B. 3737).

Dictionnaire de la Bible, 2 vol. in-8°.

Dictionnaire portatif de la Bible, par l'abbé Barral, Paris, 1756, 1758, 2 vol. in-8° (B. 3851).

Dictionnaire de police, 1 vol. in-8°.

Dictionnaire de santé, 3 vol. in-8°.

par M. L..., ancien médecin des armées du roi, et M. de B..., médecin des hôpitaux (par Charles-Auguste Vandermonde), Paris, 1759, 1760, 1771, 1 vol. in-8° (B. 3856).

Dictionnaire des cas de conscience, 3 vol. in-f°.

par de Lamet et Fromageau, mis en ordre par le père Fabre, publié par l'abbé Goujet, Paris, 1733, 2 vol. in-f°. Ces cas de conscience, plus estimés que ceux de M. Pontas, ont été mis en ordre et revus par S. M. Treuvé, prêtre, docteur en théologie... (B. 3771).

Dictionnaire des conciles, 1 vol. in-8°.

Dictionnaire portatif des conciles, par Alletz, Paris, 1758, 1764, in-8° (B. 3860).

* Dictionnaire des mœurs, 4 vol. in-8°.

par l'abbé Coupé, Paris, 1773, in-8° (B. 3780).

Dictionnaire des ordres religieux et militaires, 1 vol. in-8°.

Dictionnaire des proverbes français, 1 vol. petit in-8°.

Deux auteurs possibles : Georges de Backer, Bruxelles, 1710, ou Joseph Panckoucke, Paris, 1749, 1758 (B. 3790 et 3791).

Dictionnaire moral, 8 vol.

Dictionnaire théologique portatif, 1 vol.

par Alletz, Paris, 1756, 1767, in-8° (B. 3877).

Diderot, d'Alembert... — L'encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par MM. Diderot et d'Alembert 3e éd. Genève, 1779, 36 vol. et 3 vol. de planches.

DURAND DE MAILLANE. — Dictionnaire de droit canonique, 4 vol.

FERRIERE. — Dictionnaire de droit, 2 vol.

... et de pratique, par Claude-Joseph de Ferrière ; 3e éd. revue et augm. par Boucher d'Argis, Paris, 1749, 1762, 1771, 2 vol. in-4° (B. 3743).

LACOMBE. — Dictionnaire des Beaux-Arts, 1 vol. in-8°.

Dict. portatif des Beaux-Arts, par M. Lacombe, avocat, Paris, 1752, in-8°. Réimprimé en 1759... (B. 3858).

PERNETTI. — Dictionnaire de peinture, sculpture et gravure, 1 vol. in-8°.

par D. Antoine-Joseph Pernetti, avec un traité pratique des différentes manières de peindre, par d'Arclais de Montamy, Paris, 1757, in-8° (B. 3855).

RICHELET. — Dictionnaire de français, 1 vol. in-8°.

Dict. de la langue française, ancienne et moderne, de Pierre Richelet ; nouv. éd. très augm. par Du Sauzet, ex-jésuite, et depuis libraire. Amsterdam, 1732, 2 vol. in-4° (B. 3750).

Supplément au dictionnaire économique, 2 vol. in-f°.

VOSGIEN. — Dictionnaire géographique, Paris, 1767, in-8°.

Dict. géog. port., traduit de l'anglais de Laurent Echard, sur la 13e éd., par Vosgien (l'abbé Ladvocat), Paris, 1747, 1750. Nouvelles éd. (B. 3811).

OUVRAGES EN LATIN ET CLASSIQUES LATINS
(8 titres, 16 volumes)

BONACIN (Martin). — Opera omnia, 2 vol. in-f°.

COLPIN (Ambroise). — Ambrossii Colpini, 1 vol. in-f°.

DANET. — Grand dictionnaire latin-français, 1 vol.

Gradus ad parnassum, 1 vol. in-8°.

Probablement le dictionnaire de prosodie, d'expressions poétiques, pour aider à faire des vers latins, par Paul Aler, jésuite, publié à Cologne vers 1680, in-8° (B. 20510).

HORACE. — Odes, latin et français, 1 vol. in-12.

PETRONE. — Le Satyricon, 2 vol. latin-français in-12.

POLIGNAC (Melchior de). — Anti-Lucrèce, latin-français, 4 vol. in-12.

Œuvre posthume, mise en ordre par l'abbé de Rothelin et Le

Beau, qui le publia avec une préface pleine de délicatesse et de goût, et suppléa tous les vers qui manquaient au manuscrit, Paris, 1742, Lyon, 1748, in-12 (B. 19686).

VIRGILE. — Œuvres, latin-français, traduction par Desfontaines, 4 vol. in-12.

LITTÉRATURE (131 titres, 574 volumes)

* Ami des filles (L'), 1 vol. in-12.

par de Graville, Paris, 1761, in-12 (B. 553).

* Amis rivaux (Les), 1 vol. in-12.

par M. de Sacy, Paris, 1772, in-12 (B. 573).

* Amusements d'un philosophe solitaire, 9 vol. in-12.

par Jean Bardou, curé, Bouillon, 1783 (B. 661).

Anecdotes littéraires, 3 vol. in-12.

... ou histoire de ce qui est arrivé de plus singulier et de plus intéressant aux écrivains français depuis le renouvellement des lettres, sous François 1er, jusqu'à nos jours, par l'abbé Raynal, Paris, 1752, 3 vol. in-12 (B. 807).

Arétin moderne (L'), 2 vol. in-12, en un.

par l'abbé du Laurens, auteur du « Compère Mathieu », Rome, aux dépens de la Congrégation de l'Index, 1763, in-12, et autres éd. (B. 1175).

ARGENS (Marquis d'). — Lettres cabalistiques, 7 vol. in-18.

ARNAULT. — Œuvres, 3 vol. in-12.

* BENOIT (Me). — L'erreur des désirs, 1 vol. in-12.

* BERQUIN. — Tableaux anglais choisis dans diverses gravures, 1 vol. in-8°.

Bibliothèque de campagne ou amusement de l'esprit et du cœur, Lyon, 1766, 24 vol. in-12.

Bibliothèque de campagne, ou choix d'épisodes intéressants et curieux, etc., 12 vol. (manque le tome second). Amsterdam, 1776, in-12.

Bibliothèque de romans, 46 vol. (il manque quelques vol. à plusieurs années), in-12.

peut-être de Le Noble... (B. 6902).

* Bibliothèque de société, 4 vol. in-12.

... contenant des mélanges intéressants de littérature et de

morale, des anecdotes, etc. (Ouvrage laissé imparfait par Chamfort, et fini par Louis-Théodore Hérissant. Paris, 1771, 4 vol. petit in-12 (B. 1722).

BOILEAU. — Œuvres, 2 vol. in-12.

BOILEAU. — Opéra, 1 vol. in-12.

BOISSY (Louis de). — Théâtre, 4 vol. in-12.

Boissy (1694-1758) a écrit beaucoup de comédies en vers. *(Grand Larousse encycl.).*

BOSSUET. — Histoire universelle, 2 vol. in-12.

CAMPISTRON. — Tragédies, 1 vol. in-12.

M. de Campistron, de l'Acad. française, Œuvres, 1750, 3 vol. in-12 (B. 13208).

Caprices de la Fortune (Les), 1 vol. in-12.

... ou histoire du prince Mentzikoff, favori du czar Pierre Ier, par MM. Marchand et Nougaret, Liège, 1772, in-12 (B. 1962).

* CARDONNE. — Mélanges de littérature orientale, 1 vol. in-8°.

Causes amusantes, 2 vol. in-12.

... et connues, recueillies par Robert Estienne, Paris, 1769 et 1770, 2 vol. in-12 (B. 2140).

CHAZELLES (Lettres du marquis de). 1 vol. in-12.

Jean-Mathieu de Chazelles (1657-1710), astronome, membre de l'Acad. des Sciences.

Choix d'histoires, 2 vol. en un, in-12.

Choix d'histoires intéressantes, telles que la conspiration des Pazzi contre les Médicis, la renaissance des lettres en Italie, par Alletz, Paris, 1781, in-12 (copié intégralement sur les Anecdotes secrètes de la maison de Médicis, de Varillas (B. 2301).

Confidence nécessaire (La), 2 vol. en un, in-12.

par N. E. Rétif de la Bretonne, Amsterdam (Paris), 1769, 2 vol. in-12 (B. 2685).

Contes de la reine de Navarre, 8 vol. in-18.

Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre (1492-1549).

CORNEILLE (Pierre). — Œuvres, 10 vol. in-12.

CREBILLON. — Œuvres, 3 vol. in-12.

CREBILLON le fils. — Œuvres complètes, Londres, 1772, in-12.

CRENNE (Mémoire de Mme la marquise de), 3 vol. in-12.

Critique du siècle, ou lettres sur divers sujets, par l'auteur des lettres juives, 2 vol. in-12.

par le marquis d'Argens.

DANCOURT (Florent Carton, sieur de). — Théâtre, 12 vol. in-18.

DORAT. — Œuvres, 5 vol. in-12.

DUMOUSTIER (Lettres de M.), 1 vol. in-12.

(ou Dumonstier, famille de peintres des XVIe et XVIIe siècles).

DUNOYER. — Lettres historiques et galantes, Londres, 1758, 6 vol. in-12.

Lettres historiques et galantes de Mme Du Noyer, Cologne, 1704, 7 vol. in-12 (Réimprimées plusieurs fois en 6 et 9 vol. in-12 (B. 10287).

Ecole des pères et mères (L'), 1 vol. in-12.

... ou les trois infortunés, par l'abbé Sabatier de Castres, Amsterdam et Paris, 1767, 2 vol. in-12 (B. 4669).

Elève de la nature (L'), 2 vol. in-12.

par Beaurieu. Diverses éd. dont l'une avec le nom de J.-J. Rousseau (B. 4841).

FAGAN (Barthélémy-Christophe). — Théâtre, 4 vol. in-12.

FONTENELLE. — Œuvres diverses, in-12.

* FRANCOURT. — Histoire de Sophie, 2 vol. in-12.

Gage touché (Le), histoires galantes et comiques, 2 vol. en un, in-12.

Attribué à Le Noble, plusieurs éd. (B. 6909).

GARET. — Style, 2 vol. in-12.

* GAUDENSE DE LUCA. — Mémoires, 2 vol. in-12.

Mémoires de Gaudentio di Lucca, où il rend compte aux pères de l'inquisition de Bologne, qui l'ont fait arrêter, de tout ce qui lui est arrivé de remarquable dans sa vie... Nouvelle éd. Paris, 1797, en 4 parties... La Bibliographie britannique dit que cet ouvrage a été assez généralement attribué à Berkeley (B. 11409).

GENLIS (Mme de). — Adèle et Théodore, ou lettre sur l'éducation, 3 vol. in-12.

GENLIS (Mme de). — Annales de la vertu, 2 vol. in-12.

GENLIS (Mme de). — Les veillées du château, 3 vol. in-12.

... ou cours de morale à l'usage des enfants, Paris, 1784, 3 vol. in-8° et in-12 (B. 18658).

GENLIS (Mme de). — Théâtre de l'éducation, 4 vol. in-12.

GOMON (M. de). — Les cent nouvelles, 8 vol. in-12.

GOMON (M. de). — Les journées amusantes, 4 vol. in-18.

GRESSET. — Œuvres, 2 vol. in-12.

Histoire de Cleveland, 4 vol. in-12.

par l'abbé Prévost (Cleveland était le fils naturel de Cromwell).

* Histoire de Guzman d'Alfarache, 2 vol. in-12.

Roman picaresque de Mateo Aleman (1599) (Doit sa renommée à l'imitation que Le Sage en a faite (1732).

Histoire d'Emilie Montague, 4 vol. in-12.

Prétendue traduction de l'anglais, elle est de l'auteur de « Julie Mandeville », Mme Brooke, Amsterdam et Paris, 1770, 4 vol. in-12 (B. 7403).

Histoire de Péquillon, ou la nouvelle lune, 2 vol. en un, in-12.

Histoire de Poequilon, par M. Le Bret ? Amsterdam et Lille, 1768, 2 vol. in-12 ((B. 12708).

Histoires galantes, 3 vol. in-12.

Infortuné Napolitain (L'), 2 vol. in-12.

... ou les Aventures du seigneur Rozelli, par l'abbé Olivier, 1709, 2 vol. in-12 (B. 8633).

LA BRUYERE. — Les caractères, 2 vol. in-12.

* LA FONTAINE. — Contes, 2 vol. fig. in-8°.

LA FONTAINE. — Fables, 1 vol. in-12.

LAGRANGE-CHANCEL. — Œuvres, 5 vol. in-18.

* Laideur aimable (La), 1 vol. in-18.

... ou les dangers de la beauté, par De la Place, Paris, 1752 (B. 9166).

LA PLACE. — L'orpheline anglaise, 2 vol. in-12.

Pierre-Antoine de Laplace, écrivain, traducteur d'anglais, (théâtre de Shakespeare) (1707-1793).

* Lettres de Sophie et du chevalier de..., 1 vol. in-12.

pour servir de supplément aux lettres du marquis de Roselle, par M. Desfontaines, Paris, 1765, 2 vol. in-12 (B. 10120).

Lettres juives, 8 vol. in-12.

par le marquis d'Argens, Paris, 1754, 8 vol. in-12. (Le marquis était un écrivain anti-chrétien (1704-1771) (B. 10808).

Logique de Port-Royal (La), 1 vol. in-12.

Magasin des jeunes dames (par Mme la Prieure de Beaumont), 2 vol. in-12.

Il est vraisemblable qu'il y a eu erreur du scribe, et que l'auteur est Jeanne-Marie Leprince de Beaumont (1711-1780), à qui l'on doit des ouvrages pour la jeunesse.

Magasin des pauvres (idem).

Mariage (Le), 1 vol. in-12.

* Marianne ou la paysanne des Ardennes, 1 vol. in-12.

MARIVAUX. — Vie de Marianne, 2 vol. in-12.

MARMONTEL. — Bélisaire, 1 vol. in-12.

* MARMONTEL. — Contes moraux, 2 vol. in-12.

Masque de fer (Le), 1 vol. in-12.

... ou les aventures admirables du père et du fils, par de Mouhy, La Haye, 1747-1750, in-12 (B. 10907).

* Mémoires turcs, 1 vol. in-12.

... avec l'histoire galante de leur séjour en France, par un auteur turc, etc., par Godard Daucourt, Paris, 1743, 2 vol. in-12. Souvent réimprimés (B. 11823).

* MERCIER (Louis-Sébastien). — Contes moraux, 1 vol. in-12.

Mercure de France. Onze années (de 1768 à 1778) de 8 vol. chacune, avec quelques manquants. En tout 76 volumes.

Mille et une faveurs (Les), 5 vol. in-12.

Contes de cour, tirés de l'ancien gaulois par la reine de Navarre, par le chevalier de Moury, Londres, 1783, 8 vol. in-12 (B. 11950).

Mille et une folies (Les), 4 vol. in-12.

Contes français, par Nougaret, Paris, 4 vol. in-12 (B. 11959).

* Mille et un jours (Les), 4 vol. in-18.

Recueil de contes orientaux publiés en 1710-1712 par F. Petit de la Croix, revu par Lesage.

Mille et un quarts d'heure (Les), 3 vol. in-18.

par Thomas-Simon Gueulette (1683-1766).

MOLIÈRE. — Œuvres, 8 vol. in-12.

Monde moral (Le), 2 vol. in-12.

... ou mémoires pour servir à l'histoire du cœur humain, par l'abbé Prévost, 1760, 2 vol. in-12 (B. 12097).

MONTCAL. — Campagnes philosophiques, 3 vol. en 2, in-12.

... ou les mémoires de M. de Montcal, par l'auteur des Mémoires d'un homme de qualité, l'abbé Prévost, Paris, 1741, in-12 (B. 1934).

MONTFLEURY père et fils. — Théâtre, 3 vol. in-12.

Zacharie Jacob (1600-1667) et Antoine Jacob (1639-1685), dits Montfleury, auteurs dramatiques.

NÉRICAULT-DESTOUCHES. — Œuvres dramatiques, 10 vol. in-18.

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE. — Œuvres, 5 vol. in-18.

Pierre-Claude Nivelle de la Chaussée (1692-1754).

Nouvelle Clarisse (La), par Mme la prieure de Beaumont.

(voir supra : Magasin des Jeunes Dames).

Nœud Gordien (Le), 2 vol. in-12.

par de Fréville, Paris, 1770, 4 vol. in-12 (B. 12366).

On ne s'y attendait pas, 2 vol. en un, in-12.

... ou les Epoux réunis, comédie-proverbe en un acte et en prose par Laus de Boissy, Paris, 1778, in-12 (B. 13361).

PALISSOT. — Œuvres, 7 vol. in-12.

Ch. Palissot, auteur de tragédies et comédies (1730-1814).

PASCAL. — Les provinciales, 4 vol. in-18.

* Paysanne parvenue (La), 2 vol. in-12.

par de Mouhy, Paris, 1735, in-12 (B. 13916).

* Paysan parvenu (Le), 2 vol. in-12.

Marivaux ou de Mouhy ?

PIRON. — Œuvres, 9 vol. in-18.

* POMPADOUR (Marquise de). — Lettres, 1 vol. in-12.

PRADON. — Œuvres, 2 vol. in-12.

Nicolas Pradon (1632-1698), ennemi de Racine, était d'une sottise et d'une ignorance légendaires.

Prévention nationale, 3 vol. reliés in-12.

Peut-être : « Faits qui servent de base à la prévention natio nale », par Rétif de la Bretonne, 1784, 2 vol. in-12.

* Prévost (Abbé). — Contes, aventures et faits singuliers... 2 vol. in-12.

Proverbes dramatiques, 4 vol. in-12.

par Carmontelle, ou Mme de Maintenon ?

Pucelle de Paris (La). — 1 vol. in-8°.

Poème en douze chants, par Dubreuil (mort greffier au Parlement, à qui on doit aussi le livret de l'opéra « Iphigénie en Tauride », mis en musique par Gluck), Londres, 1776, in-8° (B. 15075).

Quadragénaire (Le), 1 vol. in-12.

... ou l'âge de renoncer aux passions, histoire utile à plus d'un lecteur, par Rétif de la Bretonne, Paris, 1777, 2 vol. in-12 (B. 15103).

Racine. — Œuvres, 3 vol. in-18.

Racine. — La Religion, poème. 1 vol. in-18.

Radoteur (Le), 2 vol. in-8°.

Ouvrage rempli de philosophie morale, d'anecdotes curieuses, etc., par de Cerfvol et Nougaret, Paris, 1776, 4 vol. in-8° (B. 15260).

Rétif de la Bretonne. — La méditation paternelle, 3 vol. in-12.

Rétif de la Bretonne. — La Mimographe, ou idées d'une honnête femme pour les réformations du théâtre national, 1 vol. in-8°.

Rétif de la Bretonne. — L'Andrographe, ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement de la... (probablement prostitution, mot biffé), La Haye, 1782, 1 vol. in-8°.

Rétif de la Bretonne. — La découverte australe par un homme volant, 4 vol. reliés in-12.

Rétif de la Bretonne. — L'Ecole des pères, 2 vol. in-8°.

* Rétif de la Bretonne. — Les contemporaines ou aventures des plus jolies femmes de l'âge présent, 22 vol. fig. dont 14 reliés, in-12.

Rétif de la Bretonne. — Les Français, 4 vol. in-12.

RÉTIF DE LA BRETONNE. — Les Gnographes, ou idées de deux honnêtes femmes sur, etc. La Haye, 1777, 1 vol. in-8°.

RÉTIF DE LA BRETONNE. — Le Pornographe, ou idée d'un honnête homme sur le règlement pour les prostituées, etc., 1776, Londres, 1 vol. in-8°.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste). — Poésies, 1 vol. in-12.

* ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Emile, 4 vol. in-12.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Esprit, maximes et principes, 1 vol. in-12.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). — Lettres écrites de la Montagne, 1 vol. in-12.

* ROUSSEAU (Jean-Jacques). — La Nouvelle Héloïse, 3 vol. in-18.

SAINT-FOIX. — Théâtre, 2 vol. in-12.

Germain-François Poullain de Saint-Foix (1698-1776).

Soirées du Bois de Boulogne, 2 vol. in-18.

... ou nouvelles françoises et angloises, par le comte de Caylus, 1re éd. 1742, Paris (B. 17124).

Soldat parvenu (Le), 2 vol. in-12.

... ou Mémoires et aventures de Verval, dit Bellerose, par M. de Mauvillon, Dresde, 1753, 2 vol. in-12 (B. 17134).

Spectateur ou le Socrate moderne (Le), 3 vol. (il manque le tome 1er).

Traduit de l'anglais, nouvelle éd. augm. d'un nouveau vol., Paris, 1754 et 1755, 3 vol. in-4°. Steele, l'éditeur original du Spectateur, fut principalement aidé par Addison, Hughes, Budgel et Hensden... Pope, Pearce, évêque de Rochester, Byron, Grove, etc. (B. 17249).

Spectatrice (La), 4 vol. in-12.

Ouvrage d'Elisabeth Haywood, traduit de l'anglois par Trochereau, Paris, 1751, 2 vol. in-12 (B. 17252).

Théâtre des boulevards (sic), 3 vol. in-12.

... ou recueil de parades, par Mahon, à l'enseigne de l'Etrille, 1756, 3 vol. in-12. L'éditeur est un nommé Corbie... Quelques titres : Fagan, Isabelle grosse par vertu ; Monterif, L'amant Cochemard ; Piron, Le marchand de merde ; Collé, L'amant poussif, La mère rivale, Léandre grosse, Léandre hongre...

Théâtre de société, 2 vol. in-12.

par Collé, Paris, 1767, nouvelle éd. augm. 1777, 3 vol. in-12 (B. 17716).

Tissot (Pierre-François). — Avis au peuple, 2 vol. in-12.

* Vadé (Guillaume). — Contes, 1 vol. in-12.

« Les contes de Guillaume Vadé ». par Voltaire, 1764, in-8° (B. 2917).

Valmont. — Les contes de Valmont ou les égaremens de la raison, 5 vol. in-12.

Venette. — Tableau de l'Amour conjugal, 2 vol. fig. in-12.

Nicolas Venette, médecin (1633-1698).

Victimes de l'Amour (Les), 1 vol. in-12.

par Dorat, Amsterdam et Paris, 1776 (B. 18788).

Villedieu (Mme de). — Œuvres, 12 vol. in-12 (manque le 2e).

Catherine Desjardins (1623-1683), auteur de romans et de deux tragédies.

Scarron (Paul). — Virgile travesti, 2 vol. in-12.

Voltaire. — Œuvres, 40 vol. fig. in-8°, Genève 1775.

TRADUCTIONS (8 titres, 16 volumes)

* Boccace. — Contes, 8 vol. in-12. (manque le 3e).

Cervantes. — Histoire de Don Quichotte, 6 vol. in-12.

Coche (Le), traduit de l'anglais, 2 vol. in-12.

Traduit par de la Grange, La Haye, 1767, 2 vol. in-12 (B. 2402).

* Contes traduits de l'anglais, 1 vol. in-12.

Peut-être les Contes traduits de l'anglais par l'abbé Blavet, tirés du journal intitulé « The Adventurer », par Jean Hawksworth, Londres et Paris, 1777, 2 vol. in-12 (B. 2955).

Doyen (Le) de Killerine, 3 vol. in-12.

... histoire morale composée sur les Mémoires d'une illustre famille d'Irlande, par l'abbé Prévost, Paris, 1750, 6 vol. in-12 (B. 4554).

De Foe (Daniel). — Robinson Crusoé, 2 vol. in-12.

Lettres de milady Juliette Coterby, 1 vol. in-12.

Lettres de mylord Rodex, 1 vol. in-12.

* Mille et une nuits (Les), 8 vol. in-18.

* Richardson. — Histoire de Charles Grandisson, 4 vol. in-12.

* Richardson. — Histoire de Clarisse Harlowe, 8 vol. in-12.

* Richardson. — Paméla ou la vertu récompensée, 4 vol. in-12.

Swift (Jonathan). — Voyage de Gulliver, 2 vol. in-12.

Tasse (Le). — Jérusalem délivrée, 2 vol. en un.

Young. — Œuvres, 4 vol in-12.

DROIT. (21 titres, 44 vol.)

Abrégé des mémoires du clergé, 1 vol. in-8°.

Argou. — Institution du droit français.

par Claude Fleury, Lyon, 1692 ; Paris, 1730 ; 2 vol. in-12. Nouvelle éd. publiée sous le nom de Gabriel Argou, Paris, 1739, 2 vol. in-12 (Manuscrit de Fleury, qui en avait fait don à son ami Argou, lequel aurait, après la mort de l'auteur, fait paraître l'ouvrage sous son nom) (B. 8658).

Code civil.

Denisart. — Collection de décisions nouvelles et de notions relatives à la jurisprudence actuelle, 3 vol.

Nouvelle éd., avec des additions, par de Varicourt, Paris, 1771, 4 vol. in-4° (B. 2451).

Droit des curés, 1 vol. in-8°.

Droits des curés et des paroisses considérés sous leur double rapport, spirituel et temporel, par l'abbé Reymond, mort en 1820, évêque de Dijon (plusieurs éd.) (B. 4573).

Droit ecclésiastique, 2 vol.

Edit de 1695, 2 vol. in-12.

Journal des audiences et arrêts du parlement de Bretagne, 5 vol.

Jousse. — Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile de 1667, 2 vol. in-12.

Jurisprudence canonique, 1 vol. in-f°.

Législation du divorce, 1 vol. in-8°.

par de Cerfvol, précédée du « Cri d'un honnête homme qui se croit fondé en droit naturel et divin à répudier sa femme », par Philibert, prêteur à Landau, Londres, 1769, in-8°, 1772, in-12 (B. 922).

Lois ecclésiastiques, 1 vol. in-f°.

Loix (Les) ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel, par Louis de Héricourt, nouv. éd. dirigée par Fr. Richer, avocat, Paris, 1756. Autre éd. dirigée par Pinault, avocat, Paris, 1771, in-f°. (Cet ouvrage estimé parut pour la 1re fois en 1718, et eut 4 éd. avant 1756) (B. 10558).

Notes et observations sur l'édit de 1695, 2 vol. in-12.

Nouveau commentaire sur l'ordonnance criminelle en 1678.

Parfait notaire (Le), 2 vol.

Poullain-Duparc. — Coutume de Bretagne, 1 vol. in-12.

Poullain-Duparc. — Principes du droit français, 12 vol. in-12.

Pratique de la jurisprudence ecclésiastique, 1 vol.

Sauvage. — Coutume de Bretagne, 1 vol.

Soulages. — Traité des crimes, 3 vol. in-12.

Traité des délits et des peines, 1 vol. in-12.

par Beccaria, traduit de l'italien par André Morellet, Philadelphie (Paris et Lausanne), 1766 ; nouv. éd. corrigée... accompagnée de notes de Diderot, et suivie d'une théorie des lois pénales, par Jérémie Bentham, traduite de l'anglais par Saint-Aubin, le tout publié par les soins de M. Roederer, Paris, an 5 (1797), in-8° (B. 18175).

HISTOIRE (16 titres, 192 vol., plus divers)

Fleury. — Histoire ecclésiastique, 40 vol.

Histoire d'Angleterre depuis le traité d'Aix-la-Chapelle. en 1748 jusqu'au traité de Paris en 1763. Londres, 1768, 5 vol. in-12.

Histoire de l'abolition des Templiers, 1 vol. in-12.

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée en anglais par une société de gens de lettres, etc. Paris, 1789, 72 vol. in-8° (manque le 71e).

par Le Tourneur, d'Ussieux, Goffaux et autres, Paris, 1779-1789, 126 vol. in-8° (B. 8310).

HUME (David). — Histoire d'Angleterre contenant la maison de Tudor. Amsterdam, 1763, 7 vol. in-12.

HUME (David). — Histoire de la maison de Stuart sur le trône de l'Angleterre. Londres, 1766, 6 vol. in-12.

Illustres françaises (Les), histoires véritables. La Haye, 1775, 4 vol. in-12.

par Challes. Diverses éditions en France et à l'étranger (B. 8530).

LE RAGOIS. — Histoire de France, 1 vol. in-12.

MENESTRIE. — La nouvelle méthode du blason, 1 vol. in-12.

Nouveau dictionnaire historique ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom par des talents, des vertus, des forfaits, des erreurs et depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours. Caen, 1783, 8 vol. reliés in-8°.

RASLE. — Histoire, 1 vol. in-12.

Fr. Rasle. Histoire (L') de notre temps, contenant les commentaires de l'état, de la religion et de la république, sous Henri II, François II et Charles IX (1559 jusqu'en 1563). Paris, 1566, in-16 (B. 7747).

Révolutions des empires, 2 vol. in-12.

SAINT-FOIX. — Essais historiques sur Paris, 5e édition, Paris, 1776, 6 vol. in-12.

* Tableau de l'histoire moderne, 3 vol. in-12.

par le chevalier de Méhégan, nouvelle éd. (revue et précédée d'une notice sur la vie de l'auteur, par Drouet), Paris, 1778, 3 vol. in-12.

VELLY, puis VILLENET et GARNIER. — Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie, Paris, 1769, 30 vol. in-12.

VERTOT. — Histoire de Malthe, 5 vol. in-12.

Histoire de l'ordre de Malte.

Diverses brochures sur la Révolution et autres.

GEOGRAPHIE (8 titres, 48 volumes)

CROSAT. — Géographie, 1 vol. in-12.

LA HARPE. — Abrégé de l'histoire générale des voyages, in-8°.

LAPORTE (de). — Le voyageur français, ou la connaissance de l'ancien et du nouveau monde, etc., Paris, 1772, 28 vol. reliés in-12.

4e éd., Paris, 1772-1792, 42 vol. in-12. Les 26 premiers vol. sont de l'abbé de la Porte, les tomes 27 et 28 de l'abbé de Fontenay, les suivants de Domaison (B. 19470).

Neuvième voyage de Cook (abrégé), in-8°.

PLUCHE (Abbé Noël-Antoine). — Concordance de la géographie des différents âges, 1 vol. in-12.

Ouvrage posthume de Pluche, publié d'après les papiers et matériaux fournis par Thuillier, Rémois, avec un éloge de l'auteur par Robert Estienne, libraire. Paris, 1765, in-12 (B. 2620).

RAYNAL (Guillaume-Thomas). — Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, Genève, 1780, 10 vol. in-8° avec atlas in-4° relié.

On assure que, pour la partie philosophique, l'auteur a été aidé par Diderot, Pechmeja et d'Holbach, et, pour celle du commerce par Paulze, fermier général... (B. 8624).

ROBERT. — Géographie, 1 vol. in-12.

Géographie sacrée et historique de l'Ancien et du Nouveau Testament, par Jean Sérieux et Robert de Vaugondy, avec plusieurs dissertations des sieurs Sanson et autres, mise au jour par Robert, Paris, 1747, 3 vol. in-12 (B. 7005).

Voyage autour du monde, 4 vol. in-8°.

Voyage de Robertson aux terres australes, 1 vol. in-12.

Traduit sur le manuscrit anglais, Amsterdam, 1766, in-12 (B. 19318).

OUVRAGES RELIGIEUX (106 titres, 287 volumes)

Actes des Apôtres (Les), 1 vol. in-8°.

Angélique ou la religieuse selon le cœur de Dieu, 2 vol.

ANTOINE (Père). — Théologie, 4 vol.

Apocalypse (L') traduit en français, 1 vol. in-8°.

ARNAULT. — De la fréquente communion, 1 vol.

Arrêts des paroisses, 1 vol.

Art de se connaître soi-même (L') 1 vol. in-12.

... ou la Recherche des sources de la morale, par Jacques Abbadie, docteur en théologie, Rotterdam, 1692, in-12. (Seconde éd. publiée par les soins de Cohade, docteur en théologie, qui en a retranché plusieurs passages favorables aux Calvinistes), Lyon, 1693, in-12 (B. 1278).

Art d'instruire et de toucher les âmes au tribunal de la pénitence (L'), 2 vol.

par Alletz, Paris, 1792, 2 vol. in-12.

AUGUSTIN (saint). — Confessions, 4 vol.

AUGUSTIN (saint). — Les soliloques, 1 vol.

... le Manuel, et les Méditations de Saint-Augustin, traduit du latin par le sieur D.L.C.C. (l'abbé de la Croix-Christ), Paris, 1663 et 1691, in-12 (B. 17139).

... traduction nouvelle par le traducteur des Sermons de Saint Augustin (La Bonodière), avec des notes par Tillemont, Paris, 1696, in-12 ; 2e éd. revue et retouchée par l'auteur, Paris, 1696, in-12 (B. 17138).

Biblia sacra, 5 vol. in-18.

Biblia sacra veteris et novi testamenti, 1 vol. in-8°.

Bibliothèque janséniste, 2 vol. in-12.

... ou catalogue alphabétique des principaux livres jansénistes ou suspects de jansénisme, qui ont paru depuis la naissance de cette hérésie, avec des notes critiques, par le P. Dominique de Colonia, jésuite ; 2e éd. augmentée de plus de la moitié (par conséquent d'un plus grand nombre de mensonges et de calomnies), avec un catalogue de quelques livres des Quiétistes, Lyon, 1731, in-12 (B. 1752).

BIRVAT. — Carême, 1 vol.

BISSON (Gaspard). — Instruction chrétienne, 1 vol.

BOUCHER. — Sermons, 1 vol.

Bouquet de la mission, 1 vol.

BOURDALOUE. — Pensées, 2 vol.

BRETTEVILLE. — Essais de sermons, 4 vol. in-8°.

Brevarii Romani, 4 vol. (il manque le quartier d'hiver).

Bréviaire romain, suivant le réformation du Concile de Trente, latin-français, traduit par Nic. le Tourneux, Paris, 1688, 4 vol. in-8°.

Breviarum cadurcensis, 1 vol.

Cantique de Marseille, 1 vol.

Cantiques sur l'ancien et le nouveau testament, 1 vol. in-8°.

Catéchisme de Montpellier, 1 vol.

Catéchisme des conciles.

Catéchisme des conciles de Trente, 1 vol.

Traduction nouvelle, Paris, 1673, 1686, in-12... la traduction nouvelle dont il s'agit ici est de Varet de Fontigny, avocat au Parlement, et non de Varet de Fontigny, prêtre... dit le P. Baizé, dans le T. 4 du Catalogue de la Doctrine Chrétienne. Il y avait eu deux traductions dans le XVIe siècle... (B. 2114).

Clément. — Sermons, 9 vol.

Concile de Trente (Le), 1 vol.

Concile national de France, 1 vol.

Concordantia sanorum Bibliorum vulgata editionis.

Conférences d'Angers, 20 vol. in-12.

Conférences de Paris, 9 vol.

Conférences ecclésiastiques de Paris sur le mariage, imprimées par ordre du cardinal de Noailles (faites à Saint-Nicolas-du-Chardonnet par l'abbé Boucher, et rédigées par le P. Le Semelier, de la Doctrine chrétienne), Paris, 1712, 4 vol. in-12 ; ibid. 1715, 1728, 1735, 5 vol. in-12 (9 vol. en tout) (B. 2660).

Conférences ecclésiastiques du diocèse de Luçon, 15 vol.

par Louis, Dupuis et Dubos, Paris, 1684 et années suiv., 15 vol. in-12 (B. 2658).

Corneille (Pierre). — Imitation de J.-C., traduite en vers français, 1 vol.

Croiset. — Retraite, 2 vol.

Devoirs ecclésiastiques, 1 vol.

Dévotion au sacré cœur de Jésus (La), 2 vol.

Directeur dans les voies du salut (Le), 1 vol.

Traduit de l'italien du P. Pinamonti, par le P. de Courbeville, jésuite. Paris, 1718, in-12. On dit dans la préface que l'auteur

de cet ouvrage est inconnu, et que quelques personnes l'ont attribué à Fénelon (B. 3910).

Directeurs spirituels (Les), 1 vol.

Dissertation sur la tolérance des protestants, 1 vol.

DULARD. — Grandeur de Dieu dans les merveilles de la nature, 1 vol. in-12.

DUPONT (Louis). — Méditation sur les mystères de la foi, 6 vol.

Echelle du paradis.

Echelle mystique, composée de 24 échellons, pour monter au Ciel ; en forme de méditations et prières, pour les 24 heures du jour ; composée par P.D.B.L., Paris, Pierre de Brescle, 1649, in-12. (Il y a apparence que ces 4 lettres signifient Pierre de Brescle, libraire...) (B. 4604).

Epîtres catholiques, 1 vol. in-8°.

Epîtres de saint Paul, 4 vol. in-8°.

Epîtres et évangiles, 1 vol.

Essai de sermons, 2 vol. in-8°.

Essais d'exhortation pour les malades, 1 vol.

Explication du mystère de la passion, 2 vol.

Même ouvrage, Paris, 1728, 2 vol. in-12.

Explication du mystère de la passion, 1 vol.

... de N.S.J.C., suivant la Concorde, ou J.C. crucifié, par Duguet, Amsterdam, 1731, in-12.

Gouvernement des paroisses, 1 vol. in-12.

Graduel romain, 1 vol.

GRASSET. — Considérations chrétiennes, 4 vol.

HENRY. — De la foi et du symbole des apôtres, 2 vol.

Histoire de la Bible, 1 vol.

Histoire des conciles, 4 vol.

Histoires choisies tirées de l'Ecriture, 1 vol.

Histoires choisies, ou livre d'exemples tirés de l'Ecriture et des auteurs ecclésiastiques, avec quelques réflexions morales, par l'abbé Genevaux, Paris, 1718 ; nouvelle éd., revue et augmentée par Paccori, Paris, 1747, in-12 (B. 8331).

Homélies des dimanches de l'année, 1 vol.

Homélies morales, 4 vol.

Homélies morales sur les évangiles de tous les dimanches de l'année, par Pierre Floriot, Paris, 1678... 3e éd. Lyon, 1696, 4 vol. in-8°. On prétend que cet ouvrage n'est qu'une répétition de la « Morale du Pater », du même auteur (B. 8357).

Instruction des prêtres, 1 vol.

... tirée de l'Ecriture sainte, des Pères et Docteurs de l'Eglise... composée en espagnol par D.-A. de Molina, chartreux, traduction nouvelle par Nicolas Binet, Paris, 1696 et 1699, in-12 (B. 8694).

Instructions et pratiques pour passer saintement tous les temps de l'année, 2 vol.

par l'abbé Gaudron, Paris, 1695, in-12 (B. 8760).

Instruction sur les sacrements, 1 vol.

Introduction à l'Ecriture sainte, 1 vol.

par Jean Habert, Rennes, Vatar, 1729, in-12 (B. 8828).

Introduction au saint ministère, 3 vol.

Joly (Claude). — Œuvres, 1 vol.

Joly (Claude). — Prônes, 3 vol.

Prônes de M. Claude Joly, évêque d'Agen, pour tous les dimanches de l'année, avec la suite et les œuvres mêlées, le tout rédigé par Jean Richard, avocat, Paris, 1691-1696, 8 vol. in-12 et in-8° (B. 14991).

Lafitau. — Sermons, 4 vol.

Il s'agit vraisemblablement de Pierre-François Lafitau, évêque de Sisteron (1685-1764), jésuite (B. 5143).

Leçons de la sagesse, 3 vol. in-12.

... sur les défauts des hommes, par l'abbé Débonnaire, Paris, 1737 et années suiv., 11 vol. in-12 (B. 9192).

Louis de Grenade (Rév. P.). — Sermons, 3 vol. in-8°.

... pour l'avent, le carême, l'octave du Saint-Sacrement, etc..., traduit de l'espagnol par Nic. Jos. Binet, Paris, 1698, 3 vol. in-8° (B. 17024).

Manne du désert.

Méditation pour l'Avent, 1 vol.

Méthode de plain-chant, 1 vol.

Missionnaire paroissial, 4 vol.

Nicole. — Théologie, 16 vol.

Notaire apostolique, 2 vol.

Parfait notaire apostolique (Le), par Brunet ; nouvelle éd. donnée par Durand de Maillane, Lyon, 1775, 2 vol. in-4° (B. 13838).

Panégyrique des saints, 1 vol.

par l'auteur de l' « Ame élevée à Dieu », l'abbé Baudran, Lyon, 1786, 1 vol. in-12 (B. 13746).

PANIGAROLLE. — Sermons, 1 vol. in-8°.

Panigarola (Francisco), Frère mineur italien (1548-1594), est l'auteur d'homélies.

Passions (Des), 1 vol.

par Mme d'Arconville, 1764, in-8° (B. 13890).

Portion congrue, 2 vol.

POTHIER. — Théologie, 5 vol.

Pratique du sacrement de pénitence, 1 vol.

... contenant plusieurs avis aux confesseurs qui désirent s'acquitter dignement de leur ministère, par l'abbé Brunet, Paris, 1693, in-18 (B. 14535).

Preuve de la religion.

Preuves de la religion de J.-C., contre les Spinozistes et les Déistes, par Laurent François, Paris, 1751, 4 vol. in-12 (B. 14709).

Proprium Corisopitum, 1 vol. in-8°.

Psaumes de David (Les), 3 vol. in-8°.

Peut-être « Les Pseaumes de David », traduits en français par Le Maître de Sacy, avec une explication tirée des SS. Pères par Thomas du Fossé, Paris, 1696, 3 vol. in-12 (B. 15052).

Rituale corisopitensi, 1 vol.

SAINT-ANDRE (Père). — Abrégé de l'histoire de la bible, 4 vol.

SAINTE-BEUVE (Jacques de). — Résolution de plusieurs cas de conscience, 6 vol. (manque le t. II).

Sainte Bible de Royaumont (La), 1 vol.

Saint Evangile selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean (Le), 4 vol. in-8°.

Sept sacrements de l'Eglise (Les), 1 vol.

... etc., par Barthélémy Carranza, archevêque de Tolède,

traduit de l'espagnol par Nic. Jos. Binet, recteur de l'Université, Paris, 1692, in-12 (B. 16979).

Sermons choisis, 6 vol.

Sermons nouveaux, 3 vol.

... sur les vérités les plus intéressantes de la Religion, par le P. d'Alegre, doctrinaire ; nouvelle éd. revue et corrigée, Avignon, 1765 et 1768, 3 vol. in-12 (B. 17031).

Sermons sur les fêtes des saints, 1 vol.

Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne, 8 vol.

... à l'usage de ceux qui s'appliquent aux Missions, par le P. Loriot, de l'Oratoire, Paris, 1695 et années suiv., 8 vol. in-12. Inspirés des Sermons du P. Le Jeune, dont le nom est mis au frontispice d'une nouvelle éd. publiée à Paris en 1759, 10 vol. in-12 (B. 17043).

Simon La Vierge. — Actions chrétiennes, 6 vol.

Il s'agit vraisemblablement de saint Simon Stock, carme anglais (1165 ou 85- 1245). La Vierge, dans une vision, lui aurait révélé la dévotion du scapulaire, dont il se fit le propagateur.

Théologie familière, 1 vol. in-8°.

par G. Lafeuille, Paris, 1706, in-4° (B. 17756).

Théologie morale, 7 vol.

Théologie morale, 8 vol.

... dite de Grenoble, ou Résolution des cas de conscience, selon l'Ecriture sainte, les Canons et les SS. Pères, par François Genet, Paris, 1676, 6 vol. ; nouvelle éd. revue et augm., Paris, 1739, 8 vol. in-12 (B. 17762).

Thibaut. — Homélies, 4 vol.

Traité de l'office divin, 1 vol.

Traité des devoirs de la vie religieuse, 2 vol.

Traité du Jubilé, 2 vol.

... de l'Année sainte, et des autres Jubilés, traduit de l'italien d'Antoine Santarel, par Mathieu de Saint-Jean (Jean de la Place), Paris, 1626, in-12 (B. 18285).

Traité sur la prière publique, 1 vol.

... et sur les dispositions pour offrir les S.S. mystères, et y participer avec fruit, avec un avis de l'auteur sur des ré-

flexions qui paroissent depuis peu, par Duguet, Paris, 1708, 1733, in-12 (B. 18419).

Vie des saints pères des déserts.

Vies des saints, 3 vol.

(Barbier donne onze « Vies des Saints » !).

Voix du pasteur (La), 2 vol.

LIVRES BRETONS (8 titres, 8 vol.).

An Aviel.

Buez ar saint.

Canticou spirituel.

Exercisou christen.

Fin vedou diveza.

Imitation.

Rosera.

Vuez devot.

VARIA (38 titres, 95 volumes + divers).

Abdeker, ou l'art de conserver la beauté, 4 vol. en deux, in-12.

par Le Camus. L'an de l'hégire 1168, Paris, 1748, nouvelle éd. 1754, 1756, 4 vol. in-12 (B. 13).

Académie des jeux, 1 vol. in-12.

Adelaïde de Wistbury (est-ce le nom de l'auteur ?), 1 vol. in-12.

Albert moderne (L'), 1 vol. in-12.

par Alletz, Paris, 1768, in-12. « Guy, commis du libraire Duchesne, a travaillé à cette compilation » (B. 378).

Les amusements du beau sexe, 4 vol. in-12.

Art de conserver la santé (L'), composé par l'école de Salerne, 1 vol. in-12.

Traduction en vers français par Bruzen de la Martinière, La Haye, 1743 ; Paris, 1749, in-12 (B. 1233).

Art de décapiter les rats, 2 vol. en un, in-12.

Plus vraisemblablement « L'art de désopiler la rate », par

Panckoucke, 1754-1756, in-12 ; nouvelle éd. augm. par le libraire Manoury, de Caen, élève de Panckoucke, 1773, 2 vol. in-12 (B. 1239).

Art de se traiter soi-même (L'), 1 vol. in-12.

...et de se guérir soi-même, traduit de l'allemand Dan. Langhans, par Eidour, Paris, 1768, 2 vol. in-12 (B. 1284).

Art du peintre, doreur et vernisseur (L'), 1 vol. in-8°.

Buikan. — Médecine domestique, 7 vol. in-12.

Chansons françaises, 13 vol. dépareillés in-12.

Collection d'héroïdes et pièces fugitives, 12 vol. in-18°.

Cuisinière bourgeoise (La), 1 vol. in-12.

par Menon, Paris, 1748, 2 vol. in-12, très souvent réimprimée en un seul volume (B. 3243).

Famille vertueuse (La), 3 vol. in-12.

Farfalla ou la comédienne convertie (La), 1 vol. in-12.

Fournai. — Traité de l'adultère, 1 vol. in-12.

Francs-maçons écrasés en France (Les), 1 vol. in-12.

Suite du livre intitulé : « L'ordre des Francs-maçons trahi », par l'abbé Larudan, Amsterdam, 1749, in-8° (B. 6878).

Histoire de l'abbé d'Oyère (?), 2 vol. in-12.

Histoire du ciel, 2 vol. in-12.

par l'abbé Noël-Antoine Pluche, vulgarisateur, 1739.

De l'homme et de la femme, 2 vol. in-12.

... considérés physiquement dans l'état de mariage, par de Lignac, chirurgien, Lille, 1772, 2 vol. in-12. Réimprimés en 1773 et 1778, avec un 3e vol. et le nom de l'auteur (B. 8397).

Journées mogoles, 1 vol. in-12.

Peut-être par Gueullette, écrivain et magistrat (1683-1766), auteur des « Sultanes de Guzarate, contes mogols », 1732.

* Lettres de Sophie de Valliers, 1 vol. in-12.

Lico-rose, ou l'épreuve de la vertu, 1 vol. in-12.

Magasin des dévotes, 1 vol. in-12.

Magdelaine Bertred.

* Médecin des Dames (Le), 1 vol. in-12.

... ou l'art de les conserver en santé, par Goulin et par Jourdain, Paris, 1771, in-12 (B. 10975).

* Mémoires d'un citoyen ou le code de l'humanité, 2 vol. in-12.

* Mes soirées ou manuel amusant, 1 vol. in-18.

par Savin, Neufchâtel et Paris, 1775, 2 vol. in-12 (B. 11881).

MUNARORI. — Traité du bonheur public, 2 vol. in-12.

* Nouvelle femme (La), 1 vol. in-12.

Ordre des Francs-maçons trahi (L'), 1 vol. in-12.

... ou le secret des Mopses révélé, par l'abbé Larudan, Amsterdam, 1771, in-8° (B. 13438).

Recueil d'ariettes, 2 vol. in-12.

Religieuse mourante, 4 vol.

Secret de la nature et de l'art, 4 vol. in-12.

Soulier couleur de rose (Le), 1 vol. in-12.

Traité du vrai mérite, 2 vol. in-18.

* Zingtra (ou Zingha), reine d'Angola, histoire africaine, 2 vol. en un, in-12.

Divers livres dépareillés et autres.

OUVRAGES SAISIS A TRÉGUIER, QU'ON NE RETROUVE PAS EN 1807.

Amusements de société ou proverbes, 4 vol. in-12.

Lettres du marquis de Roselle,

par Mme Elie de Beaumont, Paris, 1764, 2 vol. in-12 (B. 10149).

Malheurs de l'inconstance (Les), in-12.

ou Lettres de la marquise de Syrcé et du comte de Mirbelle, par Dorat, 1772, 2 vol. in-8° (B. 10716).

Mémoires et aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde, 2 vol. in-12.

par l'abbé Prévost (B. 11619).

Mille et une soirées (Les), contes mogols, 3 vol. in-12.

par Gueullette, Paris, 1749, 3 vol. in-12 (B. 11967).

Nouvelle Marianne (La),

ou les Mémoires de la baronne de xxx, écrits par elle-même, par l'abbé Lambert, 1765, 3 vol. in-12 (B. 12712).

OVIDE. — Œuvres galantes, 1 vol. in-12.

Sacrifices de l'amour (Les), in-12.

ou Lettres de la vicomtesse de Sénanges et du chevalier de Versenay, par Dorat, 1771, 2 vol. in-8° (B. 16737).

Vicissitudes de la fortune (Les), 1 vol. in-12.

ou Cours de morale mis en action pour servir à l'histoire de l'humanité, par Rousselot de Surgy, 1769, 2 vol. in-12 (B. 18784).

⁂

D'autres ont dit mieux que nous ce que révèle sur les idées et les goûts de son propriétaire la composition de sa bibliothèque. Expliquer tout ce qui reste douteux serait trop long, mais le bon sens entraîne quelques questions liminaires :

— Qui peut savoir ce qui, dans la bibliothèque de tel personnage, n'est pas seulement le respect d'un héritage ?

— Qui se risquerait à affirmer qu'un homme aux ressources modiques, ayant acheté un lot d'ouvrages lors d'une vente, et amoureux des livres, n'ait pu se résigner à se débarrasser de ceux qui l'intéressaient peu ?

Laissant au choix personnel toute sa part, nous nous sommes demandés parfois si Guino n'avait pas reçu un don ou effectué un achat global. Ce qui nous entraîne à le penser, c'est le fait que, dans cette bibliothèque relativement riche, presque tous les ouvrages sont antérieurs à la Révolution, nous dirons même à la fameuse « histoire » de 1780.

Si étrange que cela puisse paraître, nous commençons par deux remarques négatives, et qui nous paraissent essentielles.

— Incontestablement, l'homme est cultivé et vit dans son siècle. Il a fait ses humanités entre 1740 et 1750, c'est-à-dire qu'il a été rompu à la version et aux thèmes latins et grecs, à la rédaction du discours latin, et qu'il a expliqué les textes des grands auteurs de Rome et d'Athènes. Que trouvons-nous sur ses rayons ? Pas un Grec, quelques latins, des meilleurs certes, mais fort peu nombreux.

— Né à Guingamp, il a passé toute sa vie dans deux évêchés où la langue bretonne était celle de toute la population et il faut ajouter que le quartier de Recouvrance — il l'écrit lui-même dans ses notes pour l'évêché — était aux deux-tiers bretonnant. Que trouvons-nous sur les rayons

voisins ? Quelques pauvres ouvrages en un prétendu breton que nous aurons la charité de ne pas qualifier ? D'aucuns ne manqueront pas d'objecter que la richessse de la littérature bretonne était bien mince. Nous le concédons, mais une quantité d'ouvrages de valeur très inégale ont paru pendant la vie de Guino et il est clair qu'il n'y portait aucun intérêt.

Et cependant cet homme, qui fait fi de la culture qui lui a été inculquée sur les bancs du collège et de celle du peuple au milieu duquel il vit, est curieux et soucieux de se documenter. Nous avons mis en tête et à part la liste des dictionnaires qu'il possédait. Parmi eux, bien sûr, l'Encyclopédie. Etait-il pour autant un encyclopédiste, aux différents sens donnés à ce mot ? Nous n'en savons rien.

Mais, pour s'instruire de toutes choses, l'Encyclopédie ne lui suffisait pas. Le nombre d'ouvrages de droit est on ne peut plus normal quand on sait que Guino était licencié en droit civil et canon. En histoire et géographie, cela révèle sans plus de la curiosité, sans aucun souci de documentation particulière.

Reste, évidemment, la copieuse série des livres profanes en français (131 titres, 574 volumes). Le Moyen-Age est à peu près absent. Les grands classiques du XVIIe y figurent, mais il faut noter l'absence des philosophes. Ce qui fait le fond de cette catégorie, c'est, évidemment, le XVIIIe siècle. On remarque cependant avec quelque surprise l'absence de Lesage et de quelques autres, compensée, il est vrai, par une incroyable collection de pièces de théâtre. Encore une fois, cela correspond-t-il à un goût profond du propriétaire, ou au souci de conserver des livres acquis en bloc ?

Quoi qu'il en soit, cette bibliothèque révèle, sans aucun doute, que Jacques-Louis Guino était essentiellement un homme du XVIIIe siècle.

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales des Côtes-du-Nord. — Prévôté de Tréguier. Affaire des livres reliés pour le chanoine Guino. 1780.

Archives départementales du Finistère. — 4 E Notaires 18/294.

19 J Fonds Hémon, dossier Guino.

SOURCES IMPRIMÉES

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs, traducteurs et éditeurs, accompagné de notes historiques et critiques, par M. Barbier, chevalier de l'O.R. de la Légion d'Honneur, Administrateur des Bibliothèques particulières du Roi et Bibliothécaire du Conseil d'Etat. — 2e éd., 4 tomes. A Paris, chez Barrois l'Aîné, libraire, rue de Seine, n° 10, F.S.G. 1822.

Ollivier (Joseph). — La chanson populaire bretonne sur feuilles volantes. Le Goaziou, Quimper, 1942 (contenant une notice sur le libraire Lefournier).

Dix-huitième siècle. Revue annuelle, Garnier frères.

Pommeret (H.). — Le dernier évêque-comte de Tréguier. Bull. de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1924.

Ce texte était à l'impression lorsque j'ai eu connaissance de lettres adressées en 1780 à Mgr Le Mintier, évêque élu de Tréguier mais non encore installé, d'abord à Paris, puis à Rennes où il siégeait aux Etats de Bretagne, par le chanoine Anne-Nicolas Borie, qui s'occupait, pendant la vacance du siège, de l'administration du diocèse.

Le 30 décembre, Borie suggère au prélat d'informer le procureur général du fait que plus de cent brochures des plus détestables sont à relier chez le sieur Le Roux, marchand libraire à Tréguier. Dès l'abord, il prend ses précautions et recommande la plus grande circonspection : « Si vous le trouvez bon, je vous dirai ce qui me paraîtrait le plus à propos : ce serait d'en informer M. le procureur général, comme d'un avis qui vous a été donné, qui cependant pourrait n'être pas fondé »...

L'évêque fait diligence. Dès le 8 novembre, Borie annonce que la descente a eu lieu. Prévenu sans doute,

Guino était présent. « Il s'y trouva, déclara avoir donné les « ouvrages à relier, et le catalogue et le marché par écrit « en furent produits aux juges qui n'ont pas fait mention « de sa comparition ou de la déclaration dans leur procès- « verbal ».

Le dénonciateur, qui tient ces renseignements du procureur, ajoute : « Je lui ai bien recommandé de ne me « citer pour rien dans cette affaire ». Cette même lettre « nous apprend que ces brochures sont des emplètes faites « depuis peu à un libraire colporteur qui a passé ici une « huitaine ».

Le 10 novembre, le chanoine Borie écrit : « L'abbé Guino « mit hier au chapître une requête en plainte de ce que des « ennemis secrets, par des voies sourdes, lui avoient suscité « une affaire, aïant prévenu contre lui les principaux « magistrats de la province, et conclut à demander à la « compagnie un certificat de Religion et de bonnes mœurs « qui lui fut accordé ».

Mais Borie n'est toujours pas tranquille. Chacun recherche le dénonciateur. Il est heureux que bien des gens accusent le principal du collège « comme vicaire général de « l'officialité, voulant empêcher le sieur Le Roux de « répandre de mauvais livres parmi les écoliers ». Cela ne suffit pas encore à le rassurer. Il ose écrire à son évêque : « Ne faites savoir, je vous supplie, à qui que ce soit, que « vous teniez de moi cet avis. L'abbé de Tromelin, intime « de Guino, aura été prié de savoir d'où est parti le coup. « Il est adroit et fera les recherches les plus actives ; et « toutes pures qu'aient été mes vues, j'en éprouverois des « désagrémens infinis ».

Les lettres suivantes sont de la même veine. Borie est de plus en plus satisfait de ce que, décidément, les soupçons se portent sur son confrère le principal du collège, et que Guino, qu'il voit journellement et qu'il reçoit à dîner. lui accorde sa confiance.

R. D.

Archives des Côtes-du-Nord. G. - Evêché de Tréguier. Correspondance, administration du diocèse avant l'arrivée de Mgr Le Mintier (1780-1781), 46 pièces.

les costumes bretons

CHARLES LAURENT

L'évolution du costume en Cornouaille léonaise

Maintenant que les costumes bretons ne sont plus portés que par des femmes âgées, certains ont tendance à croire que l'évolution qu'ils ont subie au cours des générations s'est toujours faite à l'intérieur de frontières bien tracées qui en séparaient les diverses variétés. C'est-à-dire en pratique celles que nous avons connues entre les deux guerres, et qui ont à ce moment été relevées par les ethnologues. On a ainsi l'impression que nos campagnes étaient divisées en tribus ou en clans bien caractérisés par le costume, et aussi par le langage, la psychologie, les coutumes, les modes de vie ; impression d'ailleurs favorisée par la rareté des monographies spécialisées concernant le costume dans une paroisse ou une région depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Des termes comme *glazik*, *duik*, *rouzik*, etc... paraissent recouvrir des unités ethnologiques permanentes ; ce qui est faux, du moins sous cet aspect simplifié et rigide. La réalité est plus souple.

Car ces modes vestimentaires ont eu des limites géographiques mouvantes, aussi mouvantes sur la carte que l'ont été dans le temps la forme où la couleur des vêtements ; et il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas toujours eu coïncidence entre celles des hommes et celles des femmes. On les a vues se diviser en variétés évoluant chacune pour son propre compte ; mais tout aussi bien la mode d'une région a

envahi tout ou partie du territoire voisin et fait disparaître les costumes antérieurs. M. de Goëbriand disait en 1847 au congrès de l'Association bretonne à Quimper : « Reportons-nous par les souvenirs au commencement de ce siècle, époque où nous avons pu observer bien des spécimens qu'on ne retrouve plus. — Alors le pantalon à la matelote et la coiffure à la Titus n'étaient adoptés que par les pêcheurs, les mariniers, calfats et ouvriers des ports. Alors le cultivateur conservait sa longue chevelure et se chaussait de la culotte locale. Et certes la collection des costumes bretons, que l'on eut pu faire il y a quarante ans, aurait été plus curieuse et plus complète que celle que l'on pourrait refaire aujourd'hui ». L'année suivante, au congrès de Lorient, M. Pontois conseillait de se hâter pour en tracer les limites, « à cause des modifications qui s'opèrent actuellement ».

Si, dans une ethnie déterminée, on voulait chercher les motifs qui l'ont divisée en sous-groupes, il faudrait faire appel à bien des éléments, l'hérédité, la géographie avec ses limites naturelles et ses voies de communication, l'écologie, l'environnement biologique de chaque terroir avec les qualités diverses de son sol, de son eau, de son atmosphère, l'histoire avec ses divisions féodales et administratives qui ont pu influer sur le comportement et les habitudes des hommes, à moins que ce ne soit ce comportement des hommes qui ait influé sur ces divisions...

Mais surtout, qui dit mode dit fantaisie, et les causes de ces évolutions, de ces changements, sont généralement oubliées depuis longtemps (1) ; invention d'un tailleur, désir d'un « coq de village », influence d'une mode voisine ou même lointaine jugée plus seyante... Tout ce que l'on peut habituellement faire, c'est constater le phénomène, et je vais parler ici de ce qui s'est passé au début du vingtième

(1) Il est bien rare qu'une anecdote ait été recueillie et permette de saisir au vol le quand, le pourquoi et le comment de la transformation. Ainsi à Langonnet, ce fut un prêtre qui en était originaire et auquel ne plaisait pas le *capot* porté par ses nièces, qui conseilla a celles-ci, peu avant 1914, d'adopter la coiffe de Scaër (*Ouest-France*, 3 août 1966). La nouvelle mode se répandit très vite, sans toutefois comprendre la grande collerette qui ne dépassa pas les limites du Finistère.

siècle dans les cantons de Daoulas et du Faou. Je remercie Mmes Pédel, de Loperhet, Ramonet, d'Irvilllac, MM. Charles Le Gall, de l'Hôpital-Camfrout, Hervé et Gwénolé Le Menn, de Hanvec, des renseignements qu'ils ont bien voulu me fournir.

Pa vezit war bont Landerné,
Fri leonard, reor kerné.

Quand vous êtes sur le pont de Landerneau, votre nez est léonard, votre... arrière-train cornouaillais, dit un proverbe qui indique bien les limites des anciennes circonscriptions ecclésiastiques. Mais quand vous le citez, quelqu'un vous rétorque aussitôt :

Etre ar Faou ha Landerné,
N'emoc'h nag e Leon, nag e Kerné.

Entre le Faou et Landerneau, vous n'êtes ni en Léon, ni en Cornouaille. Et en effet, quelles qu'aient pu être les frontières officielles entre les deux évêchés, il y a là un petit groupe de paroisses qui, sur le plan de la géographie physique et humaine, forment un pays de transition, une sorte de « marche commune ». Certes Plougastel, bien isolé dans sa presqu'île, bien circonscrit par les bras de mer qui l'entourent, possède une individualité très nette. Mais entre la Cornouaille de Saint-Urbain ou de Dirinon, le Léon du Tréhou ou de Tréflévenez, la Cornouaille de Hanvec ou de Saint-Eloy, celle de Lopérec ou de Quimerc'h, la différence de paysage est bien minime. Pourtant M. Hervé Le Menn (2) montre bien que les Hanvecois ont conscience d'appartenir à une unité bien distincte, de se sentir différents des *Plougastelliz* de l'Ouest, des *Leoniz* du Nord, et aussi de ceux qu'ils appellent les Cornouaillais (*Kerneviz*, prononcé *Kerneiz*) qui les bordent au Sud, et qui, selon leur opinion, n'appartiennent pas à la même communauté qu'eux.

Sous l'ancien régime, Daoulas, Dirinon, Saint-Urbain, Loperhet, Plougastel, Irvillac, Saint-Eloy, dépendaient administrativement de la subdélégation de Landerneau ; Hanvec ainsi que ses trèves Rumengol et l'Hôpital-Camfrout, de celle du Faou.

(2) Hervé Le Menn : *Gwechall du-man : gwall deodou ;* Ar Bed Keltiek, ebrel 1971.

Sur le plan féodal, la châtellenie de Daoulas resta jusqu'à la révolution entre les mains des vicomtes de Léon, puis de leurs héritiers les ducs de Rohan, princes de Léon. Elle comprenait les mêmes paroisses que la subdélégation de Landerneau, mais la châtellenie d'Irvillac et de Logonna en fut détachée de bonne heure par un partage de cadet et finalement rattachée à la vicomté du Faou.

Les vicomtes du Faou passent pour avoir été des cadets des seigneurs de Léon, avec lesquels ils paraissent avoir été en conflit quasi permanent. Even du Faou, dernier du nom, fut tué en 1404 lors du débarquement devant Darmouth, et sa vicomté appartint successivement, par héritage ou par achat, aux familles du Quélennec, de Beaumanoir, de Guémadeuc et du Plessis-Richelieu avant d'être vendue au lieutenant-général Nicolas Magon de la Gervaisais pour lequel elle fut élevée, châtellenie d'Irvillac et de Logonna comprise, en marquisat de la Gervaisais (1768).

En fait, les circonscriptions féodales dont dépendaient les justices seigneuriales — Daoulas et le Faou étant ici les principales — étaient enchevêtrées les unes dans les autres, conjointement avec les juridictions royales, aucune paroisse ne dépendant d'une seule dans toute sa superficie, mais étant partagée entre plusieurs, petites ou grandes. Dire que telle paroisse appartenait à une justice féodale ou à une sénéchaussée donnée venait seulement d'une habitude prise au XVIIIe siècle de la compter pour telle parce que son église en relevait, même si la majorité des paroissiens était rattachée à d'autres juridictions.

Sous ces réserves, on peut dire qu'en gros Le Faou et Hanvec ressortissaient de la sénéchaussée de Châteaulin, partie directement à la cour royale et partie par l'intermédiaire de la vicomté dont la justice s'exerçait au Faou en premier ressort. La châtellenie d'Irvillac et de Logonna dépendait de la sénéchaussée de Quimper. Son tribunal, d'abord établi à Irvillac et à Daoulas, fut transféré au Faou, lors de son union avec la vicomté en 1765.

Quant à la châtellenie de Daoulas, dépendant féodalement (sans parler des nombreuses enclaves royales) de la principauté de Léon, son ressort était soumis à la sénéchaussée de Quimper, le tribunal siégeant à Daoulas avant d'être

transporté à Landerneau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Finalement, toutes ces juridictions relevaient à des échelons divers du présidial de Quimper qui couvrait la presque totalité du Finistère actuel (3).

Remarquons que si les appels se faisaient à Châteaulin et à Quimper, les premières instances, les plus nombreuses, avaient leurs auditoires à Daoulas, puis à Landerneau, pour la partie Nord, au Faou pour la partie Sud, et que ces deux villes exerçaient donc une attraction certaine sur la foule des plaideurs.

Je ne connais pas suffisamment l'économie ancienne de la région pour savoir l'importance qu'elle put avoir ici sur le comportement des hommes. La route crée le type social, disait Edmond Demolins ; la seule route carrossable reliant Quimper à Landerneau, puis à Brest, à Lesneven et à Morlaix, était fort mal entretenue et partiellement abandonnée entre Châteaulin et Le Faou (4). Du Faou à Landerneau elle était en outre mal famée à l'époque des grandes foires de Landerneau et de La Martyre, le bois du Garz devenant à cette occasion un repaire de voleurs. La butte de Run ar Moal, entre Daoulas et l'Hôpital-Camfrout a laissé un souvenir de crainte aux habitants de cette dernière commune.

Ajoutons qu'un grand nombre de voyageurs préférait l'éviter et raccourcir le trajet en prenant le chemin qui menait de Quimper à Lanvéoc en passant par Locronan. Des bateaux faisaient ensuite traverser la rade. Plus tard, il y eut des vapeurs partant de Port-Launay.

Chercher les causes qui peuvent amener la différentiation d'un groupe humain ne serait d'ailleurs pas tout. Sans doute faudrait-il étudier les conséquences de cette différentiation dans les diverses branches de l'ethnologie. Je ne parlerai ici que d'un seul de ces éléments, le costume. Il en serait d'autres, comme le langage ; arrivant à Saint-Nic en 1843, Bachelot de la Pylaie remarque que « quoique

(3) Bourde de la Rogerie : *Liste des Juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècles dans le ressort du présidial de Quimper*, dans *Bull. de la Soc. Arch. du Fin.*, 1910-1930.

(4) Savina : *Nos vieux chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'ancien régime*, dans *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1925.

le costume de l'habitant fut bien celui du Léonnais, le langage a pourtant subi des modifications assez remarquables pour que Jules Raoul, de Saint-Pol-de-Léon même, qui me servait d'interprète, n'osât causer avec les habitants, de peur de leur paraître mal parler le breton ». Ce témoignage n'est qu'une indication, car les voyageurs venaient de Crozon et de Telgruc et non de Daoulas, et je n'insisterai pas davantage sur ce point, laissant aux linguistes le soin de discuter sa valeur.

Le mobilier peut être étudié de la même façon : j'ai pu par exemple constater qu'à Hanvec les lits-clos n'ont pas deux portes comme il est habituel en Cornouaille, mais une seule, à la mode du Léon.

Je me contente donc de citer ces faits, sans vouloir en tirer des conclusions qui seraient prématurées avec si peu de données. Si l'on voulait mettre les lois de la vie en équations, les inconnues soupçonnées ou insoupçonnées seraient innombrables, et il est dangereux de vouloir résoudre les problèmes avec de si faibles bases de départ. Tout au plus, et à titre de curiosité, peut-on ici noter une certaine concordance entre les limites anciennes séparant les vassaux des princes du Léon de ceux des vicomtes du Faou, et les frontières vestimentaires que nous verrons au début du XIXe siècle.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'étonner que le costume ait évolué tantôt vers la mode léonarde, tantôt vers la mode cornouaillaise. Dans son *Itinéraire de Lanvaux au Méné-Hom*, souvenir d'un voyage qu'il fit en 1843, Bachelot de la Pylaie étudie les différences entre le costume du Léonais et celui du Cornouaillais, précisant bien qu'il s'agit des habitants soit du diocèse de Saint-Pol, soit de celui de Quimper : « Comme tous les jours ces nuances locales s'effacent de plus en plus, je ne dois pas omettre alors de retracer leurs caractères distinctifs ».

Il donne donc (p. 144) une étude assez détaillée de ces costumes, mais après avoir employé les termes « Léonnais et Cornouaillers » au sens général, il le restreint aussitôt, précisant qu'il n'entend pour le premier que les *Léonis* ou *Léonards*, c'est-à-dire les habitants des communes de Landivisiau, Guiclan, Lampaul, Saint-Thégonnec, etc..., à l'exclusion des *Castellis* de Saint-Pol-de-Léon, des *Roscoïs* de

Roscoff, des *Bonejou-glas* (5) de Plounéour-Trez... Il est moins précis pour les Cornouaillers, mais le contexte semble bien indiquer qu'il parle surtout des riverains de l'Aulne, car je ne crois pas que les grandes vestes à basques fussent encore portées en Basse-Cornouaille à cette époque.

D'autres auteurs donnent le même sens restrictif à la désignation « Cornouaillais, Kerné, Kerneviz ». Ainsi M. de Goëbriand, qui était de Saint-Urbain, divise les costumes bretons en cinq types dont l'un est le *kiz Kerné* (Cornouaillais de la montagne), un autre étant le *kiz ar Glasiket* (Armorique cornouaillaise) (6).

Comme je donnerai tout à l'heure la descripton du kiz Kerné faite par M. de Goëbriand, je recopie celle que Bachelot a consacrée à la différentiation des « Léonnais et

---

(5) Bachelot désigne ici les *Paganiz* qui portaient récemment encore un petit bonnet de laine bleue. On le connaît toujours dans l'expression : « *ar Pagan gant e voned glaz* » qui correspond au français « il va cesser de pleuvoir, puisqu'il y a dans le ciel assez de bleu pour faire la robe de la Sainte Vierge — ou une culotte de gendarme ».

Mais, me dit une Loperhetoise, on nomme également *Bonejou glaz* les habitants de Saint-Nic, Argol, Crozon, Sainte-Anne-La-Palud. Dénomination certainement très archaïque, marquant peut-être la différentiation entre les Plougastels aux bonnets rouges et les voisins du Sud. Cette appellation n'est pas connue, ou n'est plus actuellement connue, à l'Hôpital-Camfrout non plus qu'à Argol, me dit Ch. Le Gall. A Crozon, le rouge avait d'ailleurs succédé au bleu, car le grand père de M. A. Dizerbo lui racontait que vers 1860 des vieillards de Crozon étaient encore coiffés de bonnets de « Gégovie » rouges. Les « bonnets de Ségovie » de teintes variées que l'on signale au siècle dernier aussi bien en Léon qu'en Cornouaille étaient beaucoup plus longs que les « sortes de calottes grecques » des Paganiz (Radiguet, 1865) et retombaient sur l'épaule.

J'ignore l'origine de l'expression « bonnet de Ségovie », mais je suppose qu'il désigne une étoffe, une sorte de flanelle, me semble-t-il, plutôt qu'un lieu de fabrication ou l'imitation d'une forme étrangère, car les inventaires des marchands de drap bretons signalent souvent la « Ségovie ». Souvenons-nous cependant que des bonnets de ce genre ont été à la mode dans certaines parties de l'Espagne, et d'ailleurs du reste de l'Europe.

(6) Comme certains auteurs, mais contre la règle habituelle, M. de Goëbriand met ce mot au masculin. Voir le *Dictionnaire Breton-Français de Troude (1876)* aux mots *Giz* et *Kiz*.

des Cornouaillers ». Bien qu'aussi mal localisée que l'autre, elle semble se reporter à la même région.

« Dans le Léonnais, les hommes et les femmes sont toujours habillés en drap noir, ordinaire ou fin : c'est une règle fixe. L'homme y porte une ceinture formée d'un grand mouchoir de coton, à carreaux écossais, du prix de quatre à cinq francs. Le *bragou-bras* est aussi en drap : il est de couleur noire et peu plissé. L'espèce plus ouverte ou plus fendue par-devant que de coutume porte le nom particulier de *bragou-bras toul-bioc'h, vel instar vulvæ vaccinæ.*

« Le chapeau rond est remarquable par ses grands bords larges de sept pouces, qui sont bridés à l'entour avec un cordonnet plat en velours. La cuve est basse, ronde en dessus, entourée d'un ruban de velours large de deux pouces et demi, tenu par une boucle en argent, cuivre ou étain. Le prix de ces chapeaux varie depuis deux jusqu'à vingt-quatre francs.

« La veste, toujours ouverte, est en drap, sans collet par le haut, coupée droit devant, et carrément pour le bas de devant en arrière : ses basques sont dessinées par des plis en baguette qui sont un peu élargis inférieurement, établis sur les coutures et cousus dans toute leur longueur. Le gilet, aussi en drap, est croisé, et avec deux rangs de boutons.

« Les hommes ont renoncé à porter une longue chevelure, tombant sur les épaules : ils ont les cheveux courts ou à la titus, comme dans le reste de la France.

« Le Léonard porte des bas avec pied, des sabots à talons droits, très obtusément arrondis par le bout, avec une petite pointe redressée en dessus. C'est sous l'empire que le *bragou-bras* a commencé à disparaître, et depuis une vingtaine d'années, il est remplacé, dans tout le pays, par le pantalon.

« En Cornouaille, la veste a la même coupe, en haut et par-devant, mais elle a moins d'ampleur que dans le Léonnais ; elle est brune ou d'une autre couleur foncée souvent faite en berlinge, et quoiqu'elle ne soit pas destinée à se boutonner par-devant, ainsi que dans l'autre ci-devant diocèse, elle n'en est pas moins munie d'un côté d'un rang de boutons et de boutonnières à l'autre ; mais ici les quatre basques, au lieu d'être cousues dans toute leur longueur par les côtés, restent libres ou *volantes* et tombent

exactement à plat. On porte par-dessous une seconde veste un peu plus longue, toujours boutonnée, également en drap, à basques volantes comme l'extérieure : on dirait plutôt d'un spencer que d'un gilet dont elle tient lieu ; dans celui-ci, chez les gens aisés, le dos est doublé en peau de mouton, dont on tourne la laine en dedans. Comme ces deux vestes, et surtout cette dernière, sont fort longues et qu'elles descendent jusqu'au tiers des cuisses, le corps de l'homme paraît ainsi d'une longueur démesurée. Outre ces boutons, ce spencer est contenu par une ceinture qui consiste en une bande de cuir large de quatre doigts au moins et qui s'attache au moyen d'une grande boucle en cuivre jaune placée au milieu du corps.

« Le chapeau du Cornouailler n'a qu'un bord large seulement de quatre pouces, plat et non bridé, sans aucune espèce de bordure à l'entour (7). Sa cuve est exactement hémisphérique, et malgré son peu d'élévation elle est entourée par les côtés de deux ou trois rubans de velours noir, plus étroits qu'à Saint-Pol, attachés chacun avec une boucle en cuivre par-devant, en plaçant toutes ces boucles les unes au-dessus des autres. Le chapeau est orné, en outre, de cordonnets ronds en velours-chenille, de couleurs alternativement diversifiées, qu'on met au-dessus et au-dessous de chaque ruban de velours. C'est là une partie du luxe des paysans. Ces chapeaux se vendent depuis 1 franc 75 centimes jusqu'à dix francs.

« Les sabots diffèrent aussi de ceux du Léonnais par leur pointe plus allongée, et surtout par leur talon qui, au lieu d'être droit, rentre obliquement en dessous, de manière à s'avancer presque jusque sous le milieu du pied.

« Au lieu d'avoir des bas, il ne porte que des guêtres fort serrées, qui s'arrêtent au cou-de-pied, comme les garde-crotte des cavaliers, et s'attachent par un chapelet de boutons, en plomb ordinairement, qui sont sur le côté extérieur de chaque jambe.

« Nous ne devons pas omettre que le *bragou-bras*, montant ici beaucoup moins haut que dans le Léonnais, ne

(7) Je suppose que par l'expression « bridé » Bachelot entend dire que les bords étaient parfois soutenus par des brides venant du fond du chapeau. Dans mon enfance, certains ecclésiastiques portaient encore des chapeaux ronds dont les bords étaient amarrés à quatre, selon l'expression maritime.

semble tenir que miraculeusement sur les parties qu'il doit couvrir. Au lieu d'être en drap, il est toujours en toile, et tout couvert de petits plis qui descendent parallèlement de haut en bas.

« Les Cornouaillers ont conservé l'usage des cheveux longs, et s'ils les tiennent attachés avec un petit cordonnet, à cinq ou six pouces du derrière de la tête, ils le dénouent le dimanche à la grand'messe, afin que leur chevelure retombe flottante sur leur dos et leurs épaules.

« Quant aux femmes, leur mise ne nous offre pas des nuances aussi distinctives pour ces deux contrées, parce que chaque paroisse nous en offre à peu près une différente dans les deux pays ; cependant, au lieu de l'étoffe noire, c'est ici la berlinge brune qui forme les jupes ; leur *justin* ou justaucorps est orné de galons de couleur tranchante sur les coutures, dans les deux pays, mais en Cornouaille ces galons sont plus étroits. Nous nous bornerons pour le moment à ces généralités ; mais lorsque le costume nous offrira par la suite des particularités dignes d'être signalées, nous les ferons connaître, parce que l'habillement concourt à compléter la physionomie d'une contrée ».

On peut constater que, tant pour l'un que pour l'autre pays, les costumes d'hommes décrits par Bachelot ont un point commun, qui est la veste à basques, cousues en Léon, flottantes en Cornouaille ; où passait la frontière entre ces deux variantes, et les cantons qui nous occupent y étaient-ils inclus ? Par certaines particularités peut-être, mais certainement pas totalement. Car nous verrons qu'ils n'ont pas suivi la mode de la région de Landivisiau, et ont subi vers cette époque la même évolution que le Bas-Léon où la veste courte remplaçait le long pourpoint cintré. Or Bachelot écrit p. 114 la phrase sybilline que j'ai citée plus haut : « Je remarquais là, que si le pantalon moderne adopté par Crozon et Telgruc n'avait pas encore pu faire renoncer l'habitant de Saint-Nic à l'usage de son antique *bragou-bras*, et quoique son costume fut bien celui du Léonnais, le langage avait pourtant éprouvé des modifications assez remarquables ». L'auteur veut-il dire que le costume léonnais avait franchi l'Aulne et que son règne s'étendait jusqu'à la racine de la presqu'île de Crozon, en pays maintenant glazik ?

Notons, toujours avec les réserves dont j'ai parlé plus haut, que Crozon, le Porzay et le Kemenet (cantons de Douarnenez, Pont-Croix, Plogastel, Pont-l'Abbé, et partie de celui de Quimper) avaient autrefois appartenu aux vicomtes de Léon, mais avaient été aliénés depuis tant de siècles qu'il était plus que douteux qu'une quelconque influence léonarde ait pu survivre, en supposant qu'elle ait jamais existé.

A mon vif regret, je n'ai pas eu la possibilité matérielle d'étudier les documents publiés ou inédits qui nous donneraient une histoire des costumes de notre région jusque vers 1900, et je me contenterai de décrire d'après le témoignage de ceux qui y ont assisté, l'évolution qui s'y est produite dans les soixante-dix dernières années.

Mais à défaut d'un travail exhaustif sur les costumes d'autrefois, voici tout de même quelques notes relevées de ci, de là, entre lesquelles pourront venir s'intercaler les indications recueillies par la suite.

Le premier document que je connaisse pourrait être la statue qui se trouve au presbytère de Hanvec et qui représente saint Hervé accompagné de son petit guide Guiharan.

On peut toujours hésiter à utiliser de tels témoignages. En supposant que le sculpteur ait voulu représenter les costumes qu'il voyait autour de lui, paysans ou nobles, il faudrait connaître l'histoire de la statue, son auteur, le lieu auquel elle était primitivement destinée, le chemin qu'elle a pu suivre pour arriver là où elle est actuellement. Ici, nous savons seulement qu'elle vient de la chapelle Saint Conval dans la forêt du Cranou, détruite il y a quelques années. Mais depuis quand y était-elle ? Elle est en bois, très rustique, certainement de la main d'un artisan de village.

Guiharan est vêtu d'une tunique rouge descendant à mi-cuisses, fermée du cou à la ceinture par trois gros boutons dorés, et retroussée au-dessous, formant d'étroits revers blancs triangulaires. Elle est ornée d'un petit col plat blanc, d'épaulières plates rouges, et elle est serrée à la taille par une ceinture de cuir doré.

La culotte bleue serrée dans le bas s'arrête aux genoux ; elle est légèrement bouffante, à plis alternativement lisses et striés obliquement. Les bas sont rouges, les chaussures noires. Le chapeau noir a le fond bombé et les bords très

étroits, un peu comme le « chapeau melon » que nous avons connu.

J'ai interrogé à ce sujet M. René Couffon qui a bien voulu me répondre ceci : « En ce qui concerne Hanvec, ce n'est plus l'épaulière du Guiharan faisant partie du groupe de saint Hervé dans le placître de Sainte-Anne-la-Palud, mais ce pli du haut de la manche caractéristique du règne de Henri III que l'on retrouve sur les tapisseries du règne, notamment celles célèbres des Offices. D'après ce détail, je daterais la statue d'Hanvec des environs de 1580. L'on trouve le même costume avec ceinture de cuir et même col, mais sans le pli, sur le pauvre du groupe de saint Yves d'Irvillac du XVIIe siècle, et le melon sur la statue sensiblement contemporaine de saint Yves du Cloître-Pleyben, comme également à Trégourez ».

Ensuite viendrait la belle statue de saint Isidore qui se trouve dans l'église de Logonna-Daoulas. Elle le représente en paysan, tête nue. Pourpoint long de couleur noire (je ne sais si les couleurs d'origine ont été conservées) descendant jusqu'à mi-cuisses, orné de gros boutons dorés dont cinq sont visibles de chaque côté, les autres étant cachés par les bras ; le col est droit, les revers flottants : le rabat des poches est fermé par trois boutons ; le bas des manches est retroussé, sans bouton. Ce pourpoint est entièrement ouvert sur le gilet plus court, qui est bleu, montant et croisé, sans col apparent, et fermé par deux rangées de petits boutons dont on ne distingue que les quatre qui sont au-dessous de la ceinture. Celle-ci est un large turban de laine rouge. Les bragou sont amples, à gros plis, et de couleur blanche. Les guêtres noires s'arrêtent à la cheville et y sont fermées par trois petits boutons. Les bas sont blancs, les souliers noirs à boucles dorées. La chemise a un haut col montant.

Mais peut-on se fier à cette effigie ? Grâce aux études de M. Couffon, nous savons que cette statue vient de l'atelier d'Anthoine, sculpteur de la marine, et qu'elle est partiellement de sa main (8). Les pièces comptables des travaux

(8) Couffon : *La sculpture au port de Brest aux XVIIe et XVIIIe siècles, son influence sur l'art breton*, dans *Bull. de la Soc. d'Emulation des C.-du-N.*, 1951. - *De quelques statues finistériennes de la fin du XVIIe siècles ; id.*, 1954.

n'ont pas été retrouvées, mais Anthoine, qui n'était sans doute pas breton et qui fut envoyé à Brest par Colbert, signe dès 1676 la mise au tombeau de Lampaul-Guimiliau, et les statues qu'il fit pour l'Hôpital-Camfrout furent livrées vers 1680.

Notre saint Isidore n'a donc pas été fait sur place par un artisan du pays, naturellement porté à le vêtir comme il voyait vêtus ses concitoyens. Nous ignorons dans quel esprit Anthoine a travaillé, et il faudrait une étude comparative des nombreuses statues de saint Isidore répandues dans les églises de Bretagne, quels qu'en soient les auteurs, pour en avoir une idée. A-t-il désiré, après contrat passé avec la paroisse, reproduire le costume de ses commettants ? Ou son atelier avait-il établi un stéréotype représentant le paysan breton moyen, mais aux détails imprécis afin d'être bons pour tous les chalands ? Il n'est pas possible de le dire, en l'absence des pièces d'origine.

Après quoi, faute d'avoir fouillé les inventaires après décès conservés par les notaires, il me faut sauter un siècle et demi et arriver à une très rare lithographie dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale. Elle est signée du graveur brestois Le Tendre « d'après M. de Goesbriand » et représente « J^n^ Le Menn, Né le 5 mars 1721. Mort à St Urbain le 21 avril 1827. Ce costume est l'ancien habit de cérémonie des Anciens Cultivateurs de Dirinon et St Urbain. — Arrond^t^ de Brest ».

Jean Le Menn est vêtu d'un habit long, ouvert, bordé à gauche (seul côté visible) de deux étroites bandes claires entourant une large bande sombre ; pas de boutons ni de boutonnières apparents ; il semble y avoir tout en haut un col rabattu. Pas d'ornement au bas de l'habit ni aux manches. On ne distingue pas de poches.

Par-dessous, un long gilet clair, à un seul rang de petits boutons. Il est fermé en haut et pourrait avoir un col droit. La ceinture de cuir à boucle est portée très bas sur le gilet, presque au ras du bord inférieur. La chemise semble avoir un col droit à coins cassés.

Bragou assez larges, non plissés ; bas, souliers à boucles et grand chapeau de feutre.

A peu près contemporain, le *Recueil des costumes de la Bretagne et des contrées de la France où la mise des habi-*

tans offre quelques singularités remarquables, plus souvent appelé *Galerie Charpentier* et publié en 1829-1831, nous fournit dans sa planche 11 deux costumes de paysans de Dirinon, un peu différents d'ailleurs l'un de l'autre. J'en indique les teintes, tout en sachant qu'il faut se méfier des coloris de ces gravures romantiques, même s'ils sont d'époque.

Le premier porte une assez longue veste roussâtre descendant jusqu'aux hanches, sans col, revers, boutons ni boutonnières, ornée seulement de poches fort bas situées, dont le rabat est à trois pointes mais à un seul bouton. Le gilet est bleu clair, sans col, avec un court revers, fermé par une seule rangée de petits boutons. La culotte est blanche, assez ajustée. Les guêtres sont également blanches, recouvrant le dos du pied, boutonnant jusqu'en haut où une jarretière les serre en une sorte de collerette plissée au-dessous du genou. Ceinture d'étoffe blanche à raies rouges et jaunes. Grand chapeau de feutre.

La veste du second est bleu sombre, un peu plus courte que l'autre, également cintrée, avec col rabattu et revers à pointes arrondies, sans boutons ni boutonnières. La poche n'a pas de rabat. Un galon jaune et rouge orne les bords du col et des poches, ainsi que le bas des manches qui est fendu. Le gilet blanc est croisé, largement ouvert, ses revers flottants bordés d'un galon identique à celui de la veste, et fermé par deux rangées de quatre boutons rouges. Le pantalon brun est long, avec des poches largement fendues verticalement. La ceinture est blanche rayée de rouge ; les bas roses, les souliers à boucles. Le chapeau, encore plus large que l'autre, est entouré de trois rangées d'une chenille rouge et jaune maintenue par une boucle.

Pourquoi ces différences ? S'agit-il d'une mode ancienne et d'une nouvelle (les deux personnages sont jeunes) ? D'un costume de cérémonie et d'un costume de travail ? De deux hommes rencontrés à Dirinon mais n'en étant pas forcément originaires ? Je ne saurais le dire.

Au début du siècle dernier, le costume de travail des hommes était en toile, cette toile solide et renommée tissée dans le pays : « Ainsi que dans presque toutes les communes de Basse-Bretagne, les habitants de Pencran sont, été et hiver, vêtus de toile et vont pieds nus, regardant presque

les sabots comme un objet de luxe », disaient en 1843 les commentateurs d'Ogée confirmant les observations d'Armand du Chatellier dans ses *Recherches statistiques sur le département du Finistère* (1837). Si la toile disparut au siècle dernier en même temps que les tisserands, les sabots furent conservés jusqu'à l'invention récente des bottes en caoutchouc, moins hygiéniques mais plus commodes. Il est d'ailleurs certain que depuis longtemps déjà le drap, souvent venu d'Angleterre ou des Pays-Bas, servait pour les vêtements de cérémonie. Il était même seul utilisé dans le Haut-Léon en cette année 1843 si l'on en croit Bachelot de la Pylaie : « Dans le Léonnais, les hommes et les femmes sont toujours habillés en drap noir, ordinaire ou fin : c'est une règle fixe ». Cette référence est vague et trop généralisée : il est probable, comme je l'ai dit plus haut, qu'ici encore Bachelot ne parle que de ce qui est devenu le pays *justinok*, et peut-être seulement des cultivateurs aisés ; mais il sera difficile d'affirmer quoi que ce soit tant que l'on n'aura pas étudié une quantité suffisante d'inventaires notariés. Au siècle précédent, la boutique de René Muzellec, marchand au Faou, dont un inventaire de 1782 m'a été communiqué par M. A. Le Bihan, contient de nombreuses pièces de drap de toutes origines. Il est vrai qu'il avait affaire non seulement à une clientèle rurale, directement ou par l'intermédiaire des détaillants de village, mais aux nobles de la région et aux bourgeois du Faou. Les Plougastels, eux, autant pêcheurs que cultivateurs, portaient des vêtements de laine ou de berlinge confectionnés dans le canton, à Daoulas et ses environs (9). Du côté de Brasparts « les montagnards sont uniformément vêtus de bure d'un brun jaunâtre, c'est-à-dire de la couleur fauve de leurs montagnes. Ils portent, sous leur habit, un long gilet descendant jusqu'aux reins, en peau de mouton, la laine en dehors », écrit en 1865 Pol de Courcy dans *La Bretagne Contemporaine.*

La description des costumes de la vallée de l'Aulne faite par M. de Goëbriand au congrès de 1847 est mal localisée ; je la cite néanmoins, certains traits pouvant s'étendre jusqu'à la région qui nous intéresse.

(9) Gilbert Villeneuve : *Itinéraire du département du Finistère.*, 1828.

« Les montagnards cornouaillais ont donné leur nom au kiz-Kerné qui s'étend avec ses diverses modifications dans le bassin de l'Aulne. Les caractères saillants de ce costume sont : la culotte demi-large se jarretant au-dessous du genou, sans plis ; guêtres ne descendant pas plus bas que la cheville, boutonnant au bas seulement ; la ceinture de cuir et le gilet croisé. Leur chapeau de feutre ou de paille à cuve ronde avec des bords sensiblement plus larges que le petit pot-en-tête du glazik. La couleur et la forme du vêtement de dessus varie beaucoup dans un espace circonscrit ; mais, court ou long, il a des poches extérieures, contrairement aux glaziks... Carhaix et ses environs offrent une exception à la forme classique de la culotte du kiz-Kerné, duquel on ne s'éloigne pas par ailleurs. Sur ce point, j'ai souvent vu le pantalon parfaitement collant, boutonné de quatre à cinq boutons au-dessus de la cheville... Le Cornouaillais de la montagne soigne sa chevelure : les uns la font pendre systématiquement de chaque côté de la figure, et ménagent des faces qui descendent jusqu'au bas de l'oreille. La coiffe des femmes de la Bretagne centrale a les barbes longues et étroites. Quand elles sont relevées sur la tête, elles encadrent assez avantageusement la figure.

« De même que les femmes glazik, celles du kiz-Kerné ne portent point de fichu. La guimpe à collet montant ou rabattu se laisse voir par l'échancrure du gilet de dessous.

« Au total, le kiz-Kerné, tant pour hommes que pour femmes, est plus varié et plus dégagé que celui des glaziks ».

Un peu plus loin, M. de Goëbriand ajoute : « Le Léonais se ceint les reins avec un long morceau d'étoffe de serge bleue, jaune ou verte, les jours d'ouvrage ; mais le dimanche exige que la ceinture soit de coton à carreaux ordinairement bleu sur bleu, surtout si l'on est en deuil. — Cette ceinture se nomme *turban*, nous tâcherons de deviner pourquoi, quand nous la rencontrerons encore... Au surplus, remarquons qu'elle constitue une différence bien saillante entre les costumes des peuplades bretonnes... Le Glazik, le Kiz-Kerné, le Kiz-Gwenet n'admettent que la ceinture de cuir, *Gouriz-Loer*, tandis que les populations situées au nord de la montagne d'Arrez ne connaissent que la ceinture d'étoffe faisant deux ou trois fois le tour du corps ».

Notons les caractéristiques signalées par M. de Goëbriand : le turban des hommes et le fichu des femmes sont exclusivement léonards. Soixante ans plus tard (et sans parler de Plougastel où ils sont toujours portés), turban et fichu existent dans le pays de Daoulas ; mais le fichu perd du terrain, tandis que le turban a gagné tout le pays de Châteaulin, et au-delà. Les inventaires notariés le montrent à Hanvec et à Rosnoën dès avant la révolution, et de couleur bleue, m'indique M. H. Le Menn.

En 1852, l'écrivain brestois Hippolyte Violeau et le dessinateur morlaisien Lemière parcourent à pied notre région. Je ne sais ce que sont devenus les croquis de Lemière, s'il en fit, mais les notes de voyage de son compagnon ont été publiées en 1932 dans l'*Echo Paroissial de Brest* par le chanoine Saluden. A Irvillac, « Dans un ossuaire, une petite chapelle à quelques pas de l'église et qui n'est plus ornée, saint Karec portant un calice dans lequel est un crapaud, un encrier est suspendu à la ceinture du saint. Saint Joseph et l'enfant Jésus coiffés de bonnets d'enfants et la sainte Vierge d'un capuchon blanc de paysanne ». Et pour Rumengol « Les femmes que nous y voyons sont habillées de noir ou de berlinge avec des manches blanches et un corset noir ; très grande collerette, coiffe relevée avec transparent rose derrière et laissant voir le chignon. Elles ont aussi, comme à Plougastel, une sorte de veste et des lacets de couleur au tablier ».

Une esquisse du Landernéen Max Radiguet (10) assistant au pardon de Saint-Eloy en Ploudaniel : « Puis c'étaient encore les chapeaux ornés d'un triple tour de chenille bigarrée, de torsade de cannetille et de plumes de paon, des gens du Faou et de ses environs ».

Une série de 25 lithographies représentant des costumes, intitulée *Souvenirs de la Bretagne*, que l'on trouve soit en feuille entière, soit en dépliant, soit reproduite en cartes postales, et qui est du peintre brestois Louis Caradec (1802-1888), fut éditée à Paris par P. Sinnett. Je ne connais pas la date exacte de sa parution ; mais comme en 1858 la ville de Brest offrit un album de costumes bretons peints par Caradec à l'impératrice Eugénie lors de son voyage en

(10) Max Radiguet : *A travers la Bretagne*, 1865, où il recopie un article de lui paru dans *l'Illustration* en 1854.

Bretagne, on peut penser que ces lithographies sont à peu près de la même époque. L'album de l'impératrice dut disparaître en 1871 dans l'incendie des Tuileries, car il n'a pas été revu depuis ce moment.

Caradec était particulièrement attiré par les costumes bretons qu'il dessinait ou peignait avec une exactitude minutieuse. Le musée de Brest possédait quelques tableaux de lui qui ont été détruits pendant le siège de 1944. Dans un article paru en mars 1930 dans la *Dépêche de Brest*, le docteur V. décrivait les archives, les registres, les carnets laissés par l'artiste et qui existaient encore ; que sont-ils devenus depuis ? Il serait passionnant de les étudier...

Par ailleurs, Caradec a publié un certain nombre d'autres lithographies soit dans des livres, soit dans des albums comme *La France de nos jours*. Il n'est pas non plus très rare de trouver des tableautins qu'il peignait à l'huile et qu'il devait vendre aisément.

Les *Souvenirs de la Bretagne* furent gravés par C. Maurice. Celui-ci a-t-il respecté ou trahi son modèle ? On est toujours obligé de se poser la question quand le dessinateur n'a pas gravé lui-même son œuvre et Caradec en particulier a plusieurs fois été victime de malfaçons de cet ordre. Dans le cas présent, j'ai l'impression que Maurice a négligé les détails tout en conservant la silhouette générale[e]; et, si les inscriptions sont de lui, elles témoignent d'un médiocre souci de l'orthographe : L'Ambezelec, Plabence, Plouaré, Goulvin, Fouennant, Caste, Plondery, Ploydet...

Quoi qu'il en soit, les *Souvenirs* contiennent un « Homme du Faou », appellation qui n'est malheureusement pas assez précise pour nous. car le Faou étant à la rencontre de deux modes, nous ne pouvons dire celle qui est représentée, faute d'éléments de comparaison.

Le personnage est vêtu d'un chupenn brun-rouge s'arrêtant un peu au-dessus des hanches. Des deux côtés et de haut en bas il est bordé de nombreuses boutonnières brodées d'un rouge plus clair et terminées en dehors par des petits boutons également rouges. Le chupenn, comme d'habitude, reste largement ouvert.

Le gilet est de teinte crème, entièrement fermé par deux rangées de petits boutons. Les culottes de même couleur sont médiocrement larges, fermées par un *ibil beuz*, une cheville

de buis à deux têtes. La ceinture est claire, rayée de mauve et de bleu ciel. Les guêtres rouges s'arrêtent à la cheville et sont brodées dans le bas.

Le peintre Eugène Boudin, qui avait épousé une jeune fille de Hanvec, a pris au cours d'un voyage qu'il fit en Bretagne en 1867, quelques notes qui ont été publiées en 1924 dans le *Mercure de France*. En voici des extraits.

Mariage de la fille de Kerlever avec le fils du fermier de Kerliout, de l'autre côté de la rivière : « Voici débouchant sur la lande les sonneurs (biniou et bombarde) en tête d'une forte bande d'hommes. — Costumes de drap noir, chemise blanche avec col relevé et un nœud de ruban blanc qui leur tient lieu de cravates : ce sont les amis et voisins qui vont chercher la mariée. Montons avec eux. La maison est pleine de monde. Petits et grands sont gourmés dans un bel habit, espèce de veste à col droit, large chapeau de feutre — c'est presque le costume des citadins — cependant celui-là a plus de caractère. Il y a de beaux hommes, peu de cheveux longs : tous ont un peu l'air empruntés dans leurs beaux habits : on s'y fera...

« La mariée descend avec ses compagnes : son costume est ravissant et la fille est jolie sous cet accoutrement. Son pur type armoricain est bien encadré dans sa coeffe toute garnie de dentelles. Son large col si gracieux continue l'encadrement comme les belles dentelles du moyen-âge. Un petit châle de dentelles couvre sa taille et donne à son costume un air de maman. — Des bijoux — une croix d'or, un cœur, une grande chaîne, quelques perles, et une grande ceinture bleue brodée en soie de diverses couleurs. Tablier de soie violet clair. Petits souliers ronds du bout et très gracieux, en drap fin, découverts, une large boucle en argent de forme ancienne : un jupon de drap noir qui s'enferme dans une jupe blanche placée dessus d'une façon très originale, car la nécessité force à prendre des précautions contre la pluie et les ronces.

« L'après-midi, la pluie tombe à torrents... Les demoiselles ont peur pour leurs jupes, les coeffes se déforment, les hommes mettent des blouses sur leurs habits ».

Mais le temps s'améliore ; on se met à table et « les plus jolies d'entre les jeunes filles vont faire l'office de servantes, ornées de leurs tabliers à bavettes, la jupe retroussée... ».

Outre cette description d'un mariage, Boudin esquisse quelques croquis qui permettent de retrouver les ancêtres de costumes plus modernes : à la ferme de Kerlever (Kerliver), la maîtresse du logis est coiffée d'une capeline noire, comme ses servantes ; à Kerkidec, l'un des enfants a un petit oripeau de bonnet argenté qui agace la lumière et rappelle les petits Hollandais de Rembrandt ; à la ferme de Kerohan, voici Jubic aux grands yeux noirs, dont le petit bonnet noir orné d'un ruban jadis doré laisse passer une forêt de cheveux dorés ; une mignonne petite fileuse, proprette, la tête couverte de sa capeline noire, un tablier rosé, sa quenouille garnie de laine noire...

Autre notation tirée d'une lettre où Boudin parle des belles baigneuses de Trouville qu'il compare à sa femme Bihenna (Marianne Guédès) : « Bihenna est bien plus belle que ces dames de satin avec sa jupe de toile blanche, son corsage rouge et noir et sa longue coiffe quand elle agite son van sur le bord de la mer et que le grain tombe dru sur la toile à voile ».

Ajoutons que l'étude méthodique de ses peintures, ainsi que des nombreux schémas aquarellés conservés au Cabinet des Dessins du Louvre, compléterait utilement ces souvenirs, après identification des lieux. Le catalogue *Eugène Boudin en Bretagne* édité pour l'exposition du Musée de Rennes en 1964 montre le parti qu'on pourrait en tirer. J'y remarque entre autres une « Bretonne cousant » dont la coiffe aux ailes un peu serrées doit être l'ancêtre de la coiffe carrée, tandis que le corselet noir sur une camisole blanche, les fausses manches, la large collerette, figurent déjà ce que les photographies nous montreront plus tard à Loperhet et à Irvillac, mais avec la koef berr. Plus loin, une « Bretonne tricotant », corselet et corsage de drap et de velours, aux ailes de la coiffe plus éployées, est d'apparence châteaulinoise.

En 1871, le chirurgien de la Marine A. Riou publiait des *Promenades dans le Finistère* qu'il devait rééditer plus tard avec quelques modifications. Son voyage entre Plougastel et le Faou est daté de juin 1870. « En descendant la rue (de Daoulas) que nous avons montée il y a près de deux heures, nous rencontrons de beaux échantillons du costume des femmes de Daoulas. Beaucoup moins dégagé que celui de Plougastel, ce costume n'est pas sans grâce

quand il est bien porté. La coiffe et la vaste collerette, haute et évasée, tranchent par leur blancheur immaculée sur la teinte sombre du vêtement. La disposition de la collerette a l'inconvénient de voiler la ligne des épaules. Après avoir assez étroitement encadré le visage, les ailes de la coiffe s'en écartent à angle aigu, décrivent une courbe, une sorte d'anse renversée, et viennent se fixer, en se croisant, au sommet de la tête. La piécette carrée du tablier s'applique sur la poitrine ; elle est bordée de larges rubans de couleur voyante, généralement verte ou amarante, qui en dessinent les lignes plus ou moins gracieuses. Le tablier est de soie ou d'un tissu de couleurs mêlées. Ce costume, diversement modifié, est celui d'une grande partie de la Cornouaille ; nous le voyons tous les jours dans les rues de Brest sans y faire la moindre attention ».

Plus récemment l'évolution dont je vais parler, la lutte entre les deux modes léonarde et cornouaillaise, s'est faite dans le cadre indiqué par le proverbe cité plus haut, dans une région assez bien limitée, prises entre les rivières de Landerneau et du Faou, entre Plougastel et les paroisses franchement léonardes de la Martyre, de Tréflévenez et du Tréhou, comprenant les communes de Dirinon et de son ancienne trève Saint-Urbain (Lannurvan), Loperhet, Irvillac et Saint-Eloy son ancienne trève, Logonna-Daoulas, Daoulas, Hanvec ainsi que Rumengol et l'Hôpital-Camfrout qui avaient été ses trèves. Il faudrait aussi, m'a-t-on dit, y ajouter la commune de Pencran, bien qu'elle fût en Léon et ancienne trève de Ploudiry.

Avant de passer à la description des costumes, je dois bien préciser que la forme et le sens des surnoms donnés aux modes et aux diverses pièces vestimentaires varient selon les temps et les lieux. Ainsi à Loperhet, *kernevodez* (cornouaillaise) désigne la coiffe carrée de Daoulas, tandis qu'à l'Hôpital-Camfrout et à Hanvec ce mot indique exclusivement la *koéf Kastellin*. Il semblerait que dans l'esprit de chaque paroisse de cette région intermédiaire, le terme kernevodez s'applique non pas à elle, mais à ses voisines du Sud, la Cornouaille s'éloignant au fur et à mesure que l'on s'approche d'elle. De même, Jos Le Doaré (11) écrit que la

(11) *Evolution du costume au pays de Châteaulin* (Nouvelle Revue de Bretagne, 1951-1952).

coiffe carrée est celle de Châteaulin, et celle de Pleyben le *numéro huit.* Or, à Loperhet et dans les paroisses limitrophes, le surnom de « numéro huit » est donné, en breton comme en français, au groupe des coiffes châteaulinoises (incluant celles de Pleyben) que d'autres appellent aussi *sparlenn.*

Un phénomène analogue existe pour le pays *Pagan* qui, affirment les Lesnevinois, est réduit à quatre communes bordant la mer, Guissény, Kerlouan, Plounéour-Trez (y compris Brignogan qui ne s'est séparé que récemment de la paroisse mère) et Goulven, mais qui commence à Lesneven pour les gens de Landerneau. A Landivisiau, me disait le recteur de Guissény en 1972, tout le pays *chikolodenn,* celui où les femmes portent la coiffe rurale de Saint-Pol-de-Léon, est considéré comme Pagan. Tandis que pour les habitants de Saint-Rivoal, le pays Pagan commence à Landivisiau et englobe Saint-Pol, écrit M. Jean Le Crann dans son remarquable mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sur *Une société rurale dans la Montagne d'Arrée* (1971).

Par contre, à Guissény même en 1972, un originaire ne veut reconnaître pour Paganiz que les habitants de l'Arvor, de la frange côtière, ceux du bourg et de l'intérieur de la paroisse étant des *Léoniz*...

Saint-Rivoal, lui aussi, est un pays de marche, nous apprend encore M. Le Crann, qui cite un proverbe analogue à celui que nous connaissons déjà pour Daoulas (pp. 127 et 212) :

> Sant Riwal, e kreiz ar Méné,
> N'é na Léon, na Kerné.

Saint-Rivoal, au milieu de la Montagne, n'est ni Léon, ni Cornouaille. Ce village en effet, paroisse indépendante depuis 1837, commune en 1925, était un lieu de transit entre le Léon de Saint-Cadou et de Sizun, la Cornouaille de Brasparts. De plus, ses habitants, enserrés sur une terre peu fertile dans un cirque de la montagne d'Arrée, consacraient une grande partie de leur activité au commerce itinérant des chevaux et des bestiaux, qui pouvait leur faire acquérir des habitudes de l'une et de l'autre communauté.

Il semblerait toutefois que le dicton s'applique non pas

à l'ensemble de leur mentalité et de leurs coutumes, mais à un fait particulier auquel les pardons et les foires donnaient une grande importance, la danse. En effet, dans les années qui précédèrent la guerre de 1914, la *dans Léon* vint s'ajouter à la gavotte cornouaillaise et ne tarda pas à être à égalité avec elle.

Pour éviter toute confusion dans les pages qui vont suivre, je spécifie donc que j'emploierai ici les termes de *kernevodez* et de *coiffe carrée* pour la coiffe de Daoulas, et de *koef Kastellin* pour la coiffe rurale du pays de Châteaulin (excluant la coiffe d'artisane des femmes de la ville qui était toute différente).

Le *sparl*, la barre, est entre autres choses une pièce de bois que l'on met sur la tête des bestiaux pour les empêcher de traverser une haie peu serrée. Les coiffes dont les barbes étaient relevées en larges anses sur le sommet de la tête, dans le Haut-Léon et dans le pays de Châteaulin, rappelaient l'objet et en ont reçu le sobriquet que ne méritaient pas les barbes de la région de Daoulas, appliquées beaucoup plus serrées contre les tempes. A Hanvec, sparl n'est connu que pour la coiffe de Sizun, dite aussi *Tintaman* ou *Tandaman*.

Un 8 horizontal dessine non moins bien la forme des rubans châteaulinois et tout particulièrement les courbures spéciales de Pleyben. Mais j'ai récemment entendu une Irvillacoise employer la même expression pour la coiffe du Haut-Léon.

COSTUME DES FEMMES

Pour parler d'abord du costume féminin, deux modes s'y sont trouvées en concurrence : la *koef berr* de type léonard dans la partie Nord, et la *kernevodez*, la cornouaillaise, dans le Sud. Le combat y a d'ailleurs été double : d'une part le remplacement progressif de la koef berr par la kernevodez, d'autre part le refoulement de celle-ci par une autre coiffe cornouaillaise, la koef Kastellin. Combat qui n'est pas encore achevé, car il reste encore quelques vieilles femmes fidèles à l'ancienne mode, et qui se serait terminé par la victoire du costume cornouaillais si le grand vent de ce que l'on appelle le progrès ne soufflait

là aussi âprement qu'ailleurs et n'emportait les lutteurs dans le même tourbillon (12).

Comme je l'ai dit plus haut, il est bien difficile de savoir pourquoi une mode en remplace une autre. L'esthétique y joue évidemment un rôle prééminent, mais sa conception est toujours très subjective ; une coiffe plait à un moment donné, puis ne plaît plus. Dire que la kernevodez est plus seyante que la koef berr est une opinion actuelle qui n'était pas valable avant 1900. Des costumes que nous jugeons maintenant très beaux n'ont pas toujours été appréciés par les visiteurs de la Bretagne. Certains ont été remplacés par d'autres qui ne nous paraissent pas les valoir...

Mais l'esthétique n'est pas seule en cause, bien qu'elle semble avoir joué le rôle le plus important dans l'avance de la kernevodez. Je ne parlerai pas de la commodité, ni de l'utilité, ni du désir de simplification qui n'ont jamais été que des arguments essayant a posteriori de justifier les changements de mode ; il y a cependant des impératifs

---

(12) Je voulais éliminer de mon enquête la coiffe d'artisane du Faou, faute d'avoir pu m'en procurer une bonne photographie. Il est d'ailleurs curieux de constater que les coiffes d'artisanes n'ont guère inspiré les éditeurs de cartes postales, car je n'ai jamais pu en trouver représentant celles du Faou, de Camaret, de Port-Launay, de Landivisiau, la *jenoz* ou coiffe « hors-les-murs » de Lambézellec, et bien d'autres.

Dans les photographies que j'ai pu voir, le personnage est toujours représenté de face, ce qui empêche de distinguer l'allure générale de la coiffure. Mes souvenirs d'enfance, et surtout l'examen d'une coiffe de l'ancienne collection de Keriolet que M. Quiniou, conservateur du musée de Quimper, a bien voulu me montrer, me font la classer dans le même groupe que celle de Lambézellec, avec un fond assez allongé et des mentonnières pendant librement, jamais nouées au contraire de la *marmotte* de Brest et de Landerneau, mais pouvant être relevées et épinglées sur le sommet de la tête pour le travail. Ceci n'est d'ailleurs que l'opinion d'un œil masculin, car un œil féminin protesterait sans doute, plus attaché aux différences qu'aux analogies.

Finalement, à défaut de photographie, je me rabattrai sur un tableau de Charles Cottet, peint en 1897, et représentant un marché aux cochons devant un clocher qui rappelle celui de l'Hôpital-Camfrout. La silhouette, me semble-t-il, est bien celle que j'ai connue autrefois.

Une gravure d'Adolphe d'Hastrel (mort à Nantes en 1874), extraite

techniques, des impossibilités de se procurer telle ou telle matière, devant lesquels il faut s'incliner.

On m'a ainsi expliqué l'abandon des bonnets rouges de Plougastel par la fermeture, ou le changement d'activité, d'une manufacture de Lyon ou de Grenoble qui les fabriquait en même temps que les fez de Turquie, ceux-ci ayant été proscrits dans leur pays. Telle quelle, l'anecdote n'est certainement pas exacte, car le coup d'Etat des Jeunes Turcs et, plus tard, l'interdiction de Kemal Ata-Turk sont postérieurs à l'abandon du bonnet rouge breton, mais elle a probablement une origine analogue qu'il ne serait pas impossible de retrouver.

La dernière guerre a contribué au déclin des coiffes en privant d'amidon les repasseuses. En 1946, le Syndicat d'Initiative de Cornouaille put cependant obtenir à leur intention une allocation exceptionnelle de 6.000 kilos, qui fut aussitôt détournée par les services du Ravitaillement et répartie, malgré les protestations, entre toutes les repasseuses du département, de ville ou de campagne, spécialisées ou non dans la préparation des coiffes et des collerettes.

---

de la série du *Musée du Costume* et qui doit dater des années 1845-1850, montre une « Artisanne de Faou ». Sa coiffe est intermédiaire entre les actuelles kernevodez et koef Kastellin. Ses manches de corsage arrivent au pli du coude, laissant dépasser celles des vêtements de dessous. Corsage, jupe et tablier aux longs lacets flottants sont d'un bleu assez clair. Elle porte un fichu jaunâtre à franges rouges, bordé de galons noirs et rouges, ainsi qu'un petit vêtement plié sur l'avant-bras gauche, également jaunâtre à galons bordants noirs et rouges, lequel pourrait être la capote signalée à Brasparts par Bachelot : « Elles portent par-dessus leur coiffe, surtout quand le temps est brumeux ou pluvieux, une capote blanche, ou plus souvent un peu jaunâtre, qui est carrée en dessus par derrière, et à laquelle sont attachées des pattes qui descendent sur les épaules. Elle se trouve fendue de chaque côté sur celles-ci, afin que le derrière puisse tomber à plat sur le dos, et que les deux pattes latérales reviennent en avant pour couvrir les côtés de la poitrine. Cette capote est toujours bordée d'un liseré en couleur ; elle est faite en flanelle mince ou ségovie, et s'appelle la coiffe de dessus, *var horré*, en breton armoricain ».

Il ne semble pas qu'une coiffe d'artisane ait jamais été portée à Daoulas.

Ces temps derniers, la presse annonçait que le dernier fournisseur des dentelles suisses utilisées pour les coiffes de la kiz Fouenn venait d'arrêter sa fabrication, et l'on se demandait comment le remplacer...

Cela rend vraisemblable les explications qui furent données à R.-Y. Creston (13) sur l'influence du travail à la poudrerie du Pont-de-Buis, surtout pendant la guerre de 1914-1918, dans le refoulement de la kernevodez hanvécoise par la koef Kastellin ; à condition toutefois d'en faire non pas l'origine, mais l'accélération d'une évolution déjà commencée. Car une enquête qu'a bien voulu faire pour moi son informateur, M. H. Le Menn, lui a appris que la première Hanvécoise qui aurait adopté la nouvelle mode serait Louise Montfort, née en 1863, et qui s'y décida toute jeune puisqu'elle n'aurait eu que douze ou treize ans ; ce qui nous mène vers 1875.

En 1900, deux douzaines de femmes seulement, habitantes du bourg ou riches fermières, l'avaient imitée. Arriva la guerre qui développa l'importance de la poudrerie ; bien des femmes émigrèrent au Pont-de-Buis pour remplacer les hommes mobilisés et, ne trouvant pas sur place de repasseuses sachant bien remettre leurs coiffes en état, adoptèrent celles de la région ; elles y trouvaient en outre l'avantage de ne plus paraître des « étrangères », d'autant que, de condition généralement modeste, elles se sentaient un peu en position d'infériorité. Plus tard, de retour au pays natal, elles en gardèrent l'habitude, ayant la possibilité de les faire entretenir à Lopérec. A Hanvec même d'ailleurs, l'achat aussi bien que l'entretien des dernières « koef Daoulas » finit par coûter plus cher que pour les « numéros huit ». Après 1918, seule Mlle Bouguennec, de Penanrun, arrivée à l'âge où l'on quitte le bonnet de l'enfance pour la coiffe des grandes personnes, tint à prendre l'ancienne mode en souvenir de sa mère.

L'influence de l'Ecole ménagère de Kerliver, créée en 1884, ne fut sans doute pas moindre, en réunissant de nombreuses jeunes filles de toutes origines, dont des « Cornouaillaises », des *Kernéiz* ayant la réputation d'être plus

(13) R.-Y. Creston : *Les costumes des populations bretonnes. - La Cornouaille.* 1954.

fortunées, plus à la mode, donc un peu enviées et imitées par leurs compagnes de Hanvec.

A l'époque où commence mon histoire, c'est-à-dire autour de 1900, la mode de la partie nord de la région était léonarde. L'avait-elle toujours été ? Elle semble tout au moins avoir été mixte, variant peut-être avec les circonstances : des photographies nous ont conservé le témoignage de cette dualité. Telle la carte postale d'Hamonic intitulée « Daoulas », reproduite dans *Les coiffes bretonnes* de Maurice Bigot sous le titre « Loperhet, près Daoulas » ; Mme Pédel, qui en a connu le modèle, me dit qu'effectivement cette femme était née à Loperhet vers 1880. Une photographie des petites élèves de l'école Saint-Adrien de Plougastel en 1900, publiée dans *Bleun-Brug* (Meurz-Ebrel 1959) montre deux enfants semblablement habillées, l'une avec le bonnet noir des fillettes, l'autre avec la coiffe d'adulte. Surtout deux clichés inédits de la collection de M. Jos Le Doaré, l'un pris à Irvillac. Il s'agit, me dit Mme Pédel, d'un costume de sortie — mais non de cérémonie — que l'on mettait pour aller voir ses amies, pour les veillées, pour danser sur les aires à battre. Il fut ensuite remplacé par un corsage et une pèlerine.

La coiffe est du même type que la *choukenn* de la région de Landerneau ; ce qui est curieux, car elle n'a pas pris son modèle dans le Haut-Léon qui borde pourtant directement son domaine, mais dans des paroisses séparées par l'Elorn que ne franchissait même pas un bac en cette région, puisque celui du Passage aboutissait à Plougastel et qu'au-delà il fallait atteindre le pont de Landerneau pour passer la rivière (14).

C'est un serre-tête dont les barbes très atrophiées sont encore visibles sur les plus anciennes photographies, sous la forme d'une petite pointe derrière l'oreille, et disparaissent complètement ensuite. Le fond est plus haut que dans la campagne landernéenne et se relève en cimier : vu de

(14) A la Roche-Maurice, il y avait vers la fin du siècle dernier une coiffe spéciale dont le fond dressait deux petites cornes à l'arrière de la tête, un peu comme la *chikolodenn* de la campagne de Saint-Pol-de-Léon, mais sans en avoir la mentonnière. Elle fut remplacée par la *sparlenn* de Ploudiry. Voir la carte postale d'Hamonic N° 568, et la coiffe 88 (56-1-170) de la collection de Keriolet.

face, on dirait presque un casque de dragon. Les coques du nœud qui serre en arrière le ruban maintenant la coiffe sont allongées et se voient, plus ou moins selon les variantes locales, quand on regarde la femme de face ; il en était de même pour la *penn-sardin* de Crozon où le nœud dépassait largement de chaque côté, la différenciant ainsi de celles de Douarnenez, de l'île Tudy et de Concarneau.

La *koef berr* variait un peu selon les lieux : à Dirinon comme à Saint-Urbain, le fond était plus haut et plus rabattu en avant — un peu comme un bonnet phrygien — qu'à Loperhet. A Pencran de même, avec de petits plis sur le front. Dans ces dernières années, ce cimier s'est effacé progressivement et n'est presque plus visible.

Bigot l'appelle *toukenn :* ce mot, qui est aussi donné à la coiffe du Trégor, viendrait du français « touque » indiquant un récipient d'assez grande capacité. A Loperhet, on dit la *koef berr*, la coiffe courte, mais l'expression n'est pas connue à L'Hôpital-Camfrout d'après les renseignements que m'a fournis M. Charles Le Gall : on la remplace par *koef Loperhet*, *koef noz* (en forme de bonnet de nuit), *koéf bourlok ;* le sens de *bourlok* n'est plus compris : le terme existe dans le dictionnaire de Troude pour l'expression *bourlik ha bourlok*, « inconsidérément, à la légère », et semble avoir la valeur ironique que les gens d'un village emploient volontiers pour ceux du village voisin. Si la *koef berr* paraissait courte à ses voisins du Sud, à Landerneau on l'appelait la *coiffe longue*, sans doute par opposition avec la choukenn de la rive nord. Et à Irvillac, outre koef noz, on disait parfois *ar voutez* (le sabot).

Si la coiffe est léonarde, le reste du costume montré par les photographies dont je viens de parler est cornouaillais, ou en donne maintenant l'impression, car le pays de Landivisiau en eut un assez analogue. Sur une *kamizolenn* blanche ou foncée est porté un corselet sans manches, aux épaules garnies de velours noir, le *krapos*. Une large collerette à l'ancienne mode de Châteaulin et un tablier à piécette complètent l'habillement auquel sont parfois ajoutées des fausses manches d'étoffe noire. Somme toute, c'est à peu près la description esquissée par Violeau cinquante ans plus tôt.

Cependant, il ne s'agit là que de l'une des « tenues »

de la Loperhetoise de 1900. Si nous la voyons en costume de cérémonie, elle est cette fois totalement léonarde, ou tout au moins elle a mis ce qui nous paraît l'élément essentiel de la mode du Nord-Finistère, le grand châle.

De quand date l'introduction de celui-ci en Bretagne ? Il doit être assez difficile de le préciser, mais j'ai l'impression qu'il s'y est développé au siècle dernier, fusionnant la très ancienne mode des « mouchoirs de cou » (dont certains évoluèrent au contraire vers la collerette, y rejoignant la guimpe), avec celle beaucoup plus récente des *schalls* venus des Indes. Quel fut l'itinéraire suivi par ces derniers ? Passèrent-ils par Paris, ou nous vinrent-ils par l'intermédiaire des contrebandiers de Jersey ? Car c'est là que le dijonnais François Marlin (15) qui habita la Bretagne et parle de ses costumes, les signale dans une lettre du 24 juillet 1786 : « Les élégantes ont des chapeaux à la française ; elles sont frisées et non poudrées. Elles portent des mouchoirs en nappes, qu'elles mettent inégalement sur leurs épaules, et dont quelques-uns descendent au-dessous d'une jupe à franges, jusque sur la cheville du pied. Cette mode n'est pas heureuse, et pourtant je ne doute pas que vos *Lutétiennes* ne la reçoivent dès qu'elles la connaîtront ; sa nouveauté lui servira d'attrait. La mode n'a guère d'autre recommandation ; celle-ci est bizarre : ce mouchoir infini et mal posé, qu'on nomme *schals*, loin de donner de l'agrément à une femme, fait marcher derrière elle le soupçon de négligence et de non propreté ».

Il y eut d'abord les véritables cachemires aux dessins finement brodés sur des petits morceaux de tissus de laine réunis ensuite par d'habiles ouvrières, et que leur prix souvent très élevé réservait aux riches citadines ; puis les châles-tapis les imitant mais tissés d'une seule pièce dans des manufactures françaises, enfin les grands châles de soie ou de laine brodés, ou les petits châles de coton à carreaux ou à fleurs. L'introduction des premiers grands châles de cérémonie est attestée à Guipavas pour l'année 1858, à l'occasion du voyage en Bretagne de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie : « C'est à ces mêmes années 1859-1860 que remonte en Bretagne la mode des châles-

(15) François Marlin : *Voyages en France et pays circonvoisins*, 1817.

tapis ou des grands châles à franges et brodés. Mode espagnole importée en France par l'impératrice Eugénie, qui était née Grandesse d'Espagne. Aux bals de la Cour, en son palais des Tuileries, l'impératrice se paraît volontiers d'un beau châle lui rappelant son pays d'Espagne. Les grandes dames de la Cour prirent modèle sur leur souveraine et la mode nouvelle parvint peu à peu jusqu'en notre province de Bretagne. Nous avons connu, à Guipavas, une vieille personne, Mme Catherine Hily, qui se faisait gloire d'avoir fait partie de la délégation des plus belles jeunes filles de la paroisse, présentée à Leurs Majestés lors de leur voyage à Brest, « et nous portions toutes, nous disait-elle avec fierté — c'était pour nous toutes la première fois — un beau châle-tapis afin de faire plaisir et honneur à l'Impératrice » (16).

Cette citation demande à être commentée : l'influence impériale a fort bien pu, en effet, s'ajouter aux autres, mais plus pour accélérer ou modifier le mouvement que pour le faire naître ; car le châle était porté à Paris bien avant le second empire, et les dessins du châle-tapis dérivent de ceux du Cachemire, non de l'Espagne. Enfin le témoignage de Mme Hily ne paraît porter davantage sur la nouveauté des châles-tapis que sur celle des châles en général.

Ch. Chassé (17) ajoute que le chanoine Guéguen lui avait dit qu'un peu plus tard, un curé de Goulven répandit l'usage de ces châles dans les cérémonies.

Beaucoup de costumes d'artisanes l'adoptèrent, même en dehors du Léon, à Douarnenez, Audierne, Concarneau, Châteaulin, au Faouët, à Gourin, à Saint-Caradec d'Hennebont, à Vannes, etc... Dans le Léon, dans la presqu'île de Crozon, le Trégor, la région de Vannes, les paysannes le mirent aussi bien pour le travail que pour les fêtes, les dimensions variant selon l'usage. Cependant dans le Haut-Léon, le pays justinok, le krapos accompagné d'une collerette blanche se voit sur les anciennes gravures : « Un large collet de lingerie rabattu sur les épaules, se remplace peu à peu depuis quelques années par un schall infiniment

(16) Chanoine Guéguen : *Cahiers de l'Iroise*, 1959, p. 111.

(17) *Télégramme de Brest* du 19 mai 1962.

moins gracieux » écrivait Pol de Courcy en 1865 (18). Avant 1914 le krapos et la collerette plate, accompagnés d'une petite veste courte non boutonnée, étaient encore couramment portés sur la semaine par les femmes âgées, et à l'occasion du Congrès du Bleun-Brug à Sizun en 1966, ils furent repris par un groupe de jeunes filles.

Même là où il n'était pas d'usage quotidien, il a pu être cérémoniel : en 1843 à Brasparts, Bachelot de la Pylaie insiste pp. 270 et 273 sur le port de la collerette : « Au lieu du fichu des villes, les femmes portent ici une espèce de mouchoir, ordinairement de batiste, dont elles s'entourent le bas du cou comme avec une palatine, et qui se relève dans sa partie moyenne par un pli ascendant, pour former une sorte de collerette ; celle-ci est disposée de manière qu'elle se tienne en arrière à une certaine distance du cou, tandis que le bord inférieur se rabat sur le haut du dos et les épaules. Cette disposition de la collerette est du reste une mode particulière, par laquelle il est facile de connaître une femme de Braspars de celles des autres paroisses ».

Mais il ajoute : « Le fichu, qui pourrait être à mon avis un caractère spécial pour la mise des femmes de Saint-Pol-de-Léon, ne servait à une noce, près de Braspars, qu'à distinguer la nouvelle mariée des autres femmes invitées à la fête ».

La mariée de Hanvec décrite par Boudin en 1867 a mis un petit châle de dentelles « qui couvre sa taille et lui donne un air de maman » (sans doute par analogie avec ceux des dames de la ville). Au pardon de Rumengol, les jeunes filles porteuses de bannières revêtaient avant la dernière guerre (et revêtent peut-être encore) un châle blanc accompagnant la coiffe châteaulinoise. A Pleyben, les communiantes accompagnaient également d'un châle blanc leur grande cornette ; dans la même paroisse, il se peut que le châle ait été mis en d'autres circonstances, car je possède une carte postale (éd. Dugas, A. 55) représentant une jeune fille de Pleyben dont la coiffe pourrait effectivement être une forme ancienne de la mode locale, et qui porte un grand châle de laine à la léonarde. Mais on sait que les éditeurs de cartes postales n'ont pas toujours

(18) Pol de Courcy : *La Bretagne Contemporaine.*

été très soucieux de chercher des modèles authentiques et de les bien localiser. Tout cela est donc « à enquerre », comme disent les héraldistes.

Pour en revenir à Loperhet, le costume de cérémonie était ainsi fixé : la koef berr ; un corsage, le krapos, en coton noir, aux manches étroites mais non serrées aux poignets (elles s'élargirent ensuite), ornées de velours ou de dentelles noires, recouvrant des manches de dessous en dentelles blanches ; un grand châle à la léonarde, tapis ou brodé, de tonalité assez foncée, noire, verte, marron, ouvert en pointe pour les vieilles femmes et en carré pour les plus jeunes afin de laisser paraître une guimpe de dentelle blanche. Un tablier en moire à large piécette, de teinte également foncée, une jupe de mérinos noir sans application de velours le complétaient.

Au travail, le châle se remplaçait déjà par une pèlerine noire en laine, couvrant les épaules et s'arrêtant au-dessus de la taille. Plus tard, après l'abandon du châle, cette pèlerine servit aussi pour les cérémonies, en velours l'été, en laine épaisse ou en fourrure — le « mimi » — l'hiver. L'apparition des mimis fut célébrée par des chansons dont certaines furent imprimées sur feuilles volantes. M. Le Menn se souvient de celle-ci : « *Ha m'az an me ur voec'h c'hoaz d'ar foar da Blouneve, me welo merc'hed yaouank machinou blevek gante* — Si je vais une fois encore à la foire de Plonevez, je verrai des jeunes filles, des machines poilues avec elles ».

En pays kernevote, le justin aux larges manches a été également remplacé en temps ordinaire par un corsage à col et à poignets boutonnés, et la collerette par la pèlerine, cette petite pèlerine dont j'ai déjà signalé l'existence en plusieurs points de la Bretagne au début du XVIIIe siècle (19) et que Dom Jacques Martin écrivait en 1739 avoir été adoptée par les Parisiennes à l'imitation des Bretonnes.

La mode des paroisses du Sud était cornouaillaise ; c'était le domaine de la *kernevodez*, des *Kernevodenned*, qui comprenait Hanvec, Saint-Eloy, l'Hôpital-Camfrout ; à Logonna-Daoulas, où l'on m'avait dit que le costume

(19) C. Laurent : *Monsieur Deslandes*, dans *Bulletin de la Soc. Arch. du Fin.*, 1964, p. 184.

avait été le même qu'à Irvillac, je n'ai pu me faire attester ce port, même en interrogeant les femmes âgées du pays. dont une repasseuse de coiffes. Mais l'une d'elles se souvient avoir vu associer le châle et la coiffe carrée dans certaines circonstances.

Je viens de dire que cette mode était cornouaillaise. Peut-être faudrait-il atténuer mon affirmation : si dans le Nord on s'alignait consciemment ou inconsciemment sur le Bas-Léon, il y eut au siècle dernier certaines analogies entre la mode de Châteaulin et celle toute proche du Haut-Léon de Landivisiau et de Sizun. Les barbes relevées et épinglées sur le sommet de la coiffe partaient d'un même principe et ont valu à toutes les deux les surnoms de « sparl » et de « numéro huit ». Si le grand châle a fini par s'imposer partout au Nord de la montagne d'Arrée, il y a remplacé le *karako*, petite veste courte non boutonnée par devant, que des vieilles femmes de Sizun m'ont dit s'appeler aussi *ar zè noz* (je ne sais pas pourquoi, puisque c'était un vêtement de jour) mise par-dessus le *krapos* ou corselet ; la même fut également portée dans la région châteaulinoise. Dans les deux pays, elle était accompagnée d'une collerette de lingerie dont les pliures variaient selon les paroisses.

La coiffe carrée, appelée *kernevodez* à Loperhet, *koef Daoulas* à Hanvec, *koef an Ospital* ailleurs, dérive du même archétype que la koef Kastellin, et même que les autres coiffes de la basse vallée de l'Aulne. C'est un bonnet dont le couvre-nuque (choukenn) se voit encore sur quelques lithographies mais disparaît vite ; les barbes sont relevées et fixées sur le sommet de la tête selon les conceptions et les goûts particuliers à chaque groupe. A Daoulas, ces barbes qui furent autrefois très larges étaient plus serrées, plus appliquées contre la tête, au point que maintenant où elles sont réduites à des bandelettes, elles forment une sorte de casque enserrant le crâne, tandis qu'à Châteaulin, Pleyben et Châteauneuf-du-Faou, elles sont encore disposées en longues anses.

Par ailleurs le reste du costume, justin aux manches évasées, collerette, jupe et tablier, ne diffère des groupes de Châteaulin que par de menus détails. Je n'en parlerai pas davantage : Jos Le Doaré et Creston l'ont parfaitement bien décrit. J'ai parlé plus haut de la petite veste ouverte ; des photographies prises au pardon de Rumengol en 1904

montrent les vieilles femmes portant un justin qui ne rentre pas sous la jupe, et qui est orné par derrière d'un petit pan carré : « *Ar justinenn a vije war c'horré al lostenn, pa yéé da bardon Rumengol* — Le justin était sur la robe, quand elle allait au pardon de Rumengol », me dit Charles Le Gall de sa grand-mère. Sur des cartes postales, je vois aussi un justin ouvert, ni boutonné ni lacé, bordé de velours ; sans doute est-ce le même, vu sous un autre angle.

Grosso-modo, avant 1900, la rivière de l'Hôpital-Camfrout séparait les deux modes, Logonna-Daoulas et Daoulas faisant cependant partie de la kernevote. On peut donc penser que Hanvec a été le centre où la coiffe de la vallée de l'Aulne a choisi la présentation particulière qui va devenir la kernevodez, et c'est de là que celle-ci va grignoter la koef berr, sans pourtant protéger ses arrières puisqu'elle-même va y céder la place à la koef Kastellin.

L'évolution n'a pas été la même dans toutes les paroisses. A Loperhet et à Saint-Urbain, koef berr et châle étaient couramment portés avant 1900. Vers 1903, les mariées prirent l'habitude de mettre la coiffe carrée pendant les deux jours de la noce, tout en conservant le grand châle brodé et orné de franges qui avait remplacé le châle-tapis passé de mode.

Dans les années suivantes, d'abord avec le châle, puis avec justin ajusté et collerette, la kernevodez a été mise le dimanche pour la grand'messe, la koef berr étant conservée, en tulle et ornée de broderies dans le fond et sur le devant pour les basses-messes, ou en coton blanc amidonné pour la semaine.

Vers 1905-1906, le costume cornouaillais complet était adopté par certaines comme vêtement habituel. Depuis lors et jusqu'à ces dernières années, il n'a cessé de gagner du terrain ; mais maintenant encore, au moment où l'uniformisation emporte vainqueurs et vaincus, il n'a pas achevé de supplanter la koef berr qui est toujours mise par quelques femmes âgées. Le grand châle, considéré comme gênant, a pratiquement disparu, remplacé par la courte pèlerine.

A Pencran, on adopta la *sparlenn*, ou *tintaman*, du pays justinok.

Mme Drapier-Cadec me dit qu'à Irvillac les femmes por-

taient avant 1914 la koef-noz pendant la semaine, surtout les femmes âgées. Mais vieilles ou jeunes, presque toutes mettaient la coiffe carrée le dimanche et possédaient donc les deux. Les élégantes cependant n'avaient plus que la kernevodez et « montraient leurs cheveux ».

L'évolution ne s'est donc pas faite par le remplacement total d'un costume par un autre, mais de façon distincte pour la coiffure et le reste du vêtement. Jusqu'à ces dernières années, on a pu voir trois (et peut-être quatre) façons différentes de porter les deux costumes de fête, deux pures, et une — ou deux — intermédiaires :

la koef-berr et le châle,
la kernevodez et le châle,
la kernevodez et la collerette.

Pour la quatrième, je n'ose rien affirmer ; j'ai conservé le souvenir, malheureusement un peu vague, d'avoir vu dans des pardons des femmes en costume de cérémonie (et non de simple sortie) portant à la fois koef-berr et collerette. Mais il m'a été impossible de m'en procurer des photographies, ni même de me faire confirmer leur existence ; peut-être s'agissait-il de cas particuliers... Par contre, une autre forme de l'évolution se voit sur une carte postale de Le Doaré (20) et dans l'album de Raphaël Binet (21) ; ce dernier contenant d'ailleurs une erreur d'identification puisqu'il qualifie, page 13, de Léonards du pays de Lesneven un « ménage breton à Rumengol », alors qu'il s'agit de personnages de notre région. Dans les deux cas, la femme porte la koef-berr avec un justin aux larges manches de velours (et non pas le krapos ancien ni le corsage moderne par conséquent), mais la collerette a été remplacée par la pèlerine.

A l'heure actuelle, ce costume n'est plus guère porté, en dehors des pardons et des fêtes familiales, que par des femmes au-dessus de 60 ans pour la kernevodez, de 70 pour la koef-berr. Le krapos comme la justinenn ont été remplacés par un corsage noir aux manches boutonnées,

(20) Le Doaré : Carte n° 125 - Pardon de Rumengol - La cuisine en plein air.

(21) Raphaël Binet : *En dro d'ar pardoniou, Autour des Pardons*, 1934.

sans velours ni ornement ; ni châle ni collerette. Un tablier sans piécette, la pèlerine et une coiffe très atrophiée.

COSTUME DES HOMMES

Il a maintenant disparu, au moins dans la vie courante, le chapeau en ayant été pendant quelque temps le dernier vestige. Il paraît avoir été au siècle dernier le même dans tout le pays. Toutefois, à Hanvec, le costume de Châteaulin le remplaçait progressivement ; l'adoption de la *bestenn* y est déjà ancienne, comme le montrent les résultats de l'enquête faite par M. Le Menn et les photographies qu'il a recueillies. La *rokedenn* primitive, d'abord vêtement des solennités, se vit remplacer pour les grandes circonstances — et les visites chez le photographe — par la bestenn et ne servit plus que pour les sorties ordinaires, telles les messes matinales, les foires, et un peu plus tard pour tous les jours, lorsque les habits de travail en toile eurent disparu.

Aux derniers temps de leur port, M. Ch. Le Gall m'indique que le point de rencontre des deux modes se situait pour la région de L'Hôpital-Camfrout au fond de l'anse de Keroulé, au niveau de Poulhanol : celui que l'on portait à Keroulé, Mesouguen, Keraliou, différant de celui de la rive gauche, *kosté Lanvoa*, à Guerlédan, Perros, etc..., dans la commune de Hanvec.

La rokedenn était de coupe léonarde ; cependant, de même que la koef-berr, elle n'avait pas pris son inspiration chez ses proches voisins du Haut-Léon, mais elle avait imité le Bas-Léon où, après avoir abandonné le pourpoint cintré, l'habit à la française aux grandes basques que les documents du début du XIXe siècle nous montrent à Ploudaniel, à Kerlouan, à Ploudalmézeau, on avait adopté une courte veste droite de drap noir, non boutonnée, atteignant tout juste les hanches ; tandis que le *chupenn* (22) de Châ-

(22) Ces mots en *-enn* sont féminins, et on devrait dire *la chupenn*, tout comme *la rokedenn* ou *la bestenn*. Pour ce terme toutefois, l'habitude est tellement prise de le masculiniser dans le français de Basse-Bretagne qu'il m'est difficile de ne pas suivre la coutume. Inversement *koef* est masculin, mais comment dire *le koef berr* ? *Penn-sardin* aussi devrait être mis au masculin, mais si du temps de Grégoire de

teaulin, appelé *bestenn* à Hanvec et *jibiveston* à l'Hôpital-Camfrout, était plus long, plus ajusté, avec une fente dans le dos (*faoutet war ar c'hein*) et pas de col (*kolier ebet*). La rokedenn avait un petit col droit vertical, de hauteur variable selon l'endroit et la mode, des revers assez courts et non fixés (alors que dans le Bas-Léon ils sont cousus à la veste), sans poche. De chaque côté, huit à douze petits boutons noirs, parfois ciselés, sans boutonnières correspondantes (j'ai vu à Dirinon des vestes sans boutons). Trois boutons au bas des manches.

Gilet ouvert sans manches, de coupe analogue à celui de la veste, mais un peu plus court, fermé par deux rangées parallèles de petits boutons, une poche bordée de velours noir de chaque côté. Le vêtement de travail pouvait n'avoir pas de velours, mais pour les dimanches et les cérémonies, le col droit, le revers et la bordure verticale du gilet étaient recouverts d'un velours noir d'environ 4 cm. de largeur, insuffisant pour recouvrir le revers tout entier et laissant apparaître un triangle de drap. Il y a eu cependant des revers entièrement recouverts de velours. Les vêtements léonards, eux, ignoraient le velours.

Chemise empesée à col droit, sans cravate. Les trois cols droits superposés de la chemise, du gilet et de la veste expliquent le surnom de *paotred an tri golier* donné aux habitants de Saint-Eloy, Irvillac et Logonna (le col droit est une spécialité du Bas-Léon. Le *digolier* de Saint-Pol-

---

Rostrenen il désignait une population entière sans distinction de sexe, de nos jours il ne s'applique plus qu'à une coiffe et à la femme qui la porte.

J'ai essayé de rétablir de mon mieux la liaison entre l'article français et le genre du mot breton qui le suit, mais il m'a paru impossible de ne pas faire d'exception pour des mots très courants. Je m'en excuserais humblement auprès des bretonnants si je ne savais combien il est malaisé de transposer les termes techniques d'une langue dans une autre. Il est vrai que lorsqu'on écrit en français, il faut se résigner à un illogisme qui s'accentue chaque jour avec la masculinisation des noms de navires ou de professions féminines, la mise au pluriel des collectifs (les personnels, les matériels !), etc... Cette évolution est en bonne voie, toutefois encore inachevée, puisque si les journaux écrivent « le » piéton en parlant d'une femme, ils conservent encore « victime » et « sentinelle » au féminin même s'il s'agit d'un homme.

de-Léon n'en avait pas, bien que sa veste eut par ailleurs la même coupe que celle de son voisin ; non plus que l'homme de Landivisiau ou celui de Châteaulin).

Pantalon à pont, serré aux genoux, large du bas, de teinte sombre ou, surtout pour les cérémonies, en beau drap rigide (« on aurait pu allumer une allumette en la frottant dessus ») à carreaux ou à raies. Les bragou-braz avaient disparu depuis longtemps, et Bachelot écrivait en 1843 qu'ils cédaient la place aux pantalons ; cependant, un ancien marin de Hanvec, né en 1885, a connu un tueur de porcs qui les portait encore, sans qu'il se souvienne d'ailleurs du lieu d'origine de cet homme.

Large turban de fin mérinos bleu clair couvrant la ceinture. Ch. Le Gall m'indique que le turban des carriers de l'Hôpital était rouge et en coton épais, quelquefois à pampilles ; était-ce un reflet de leurs opinions politiques, car ils votaient traditionnellement à gauche ?

La coiffure primitive des hommes avait été le bonnet, assez long pour retomber plus ou moins bas, parfois à toucher l'épaule. On sait que la révolte de 1675 est appelée tantôt révolte des Bonnets Rouges et tantôt révolte des Bonnets Bleus. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on vit apparaître les chapeaux. Le manuscrit du *Dictionnaire Etymologique de la Langue Bretonne* de Dom Le Pelletier, qui fut achevé en 1716 et qui est beaucoup plus complet que l'ouvrage imprimé en 1752, contient un certain nombre d'indications sur les costumes. M. Gwénolé Le Menn l'a étudié et a eu l'amabilité de m'en communiquer quelques extraits, dont ceux-ci :

« Bonnet et ponnet, coeffure des païsans, qui le portent ordinairement de couleur bleüe. Mais ils s'accoustument à porter des chapeaux. J'ai entendu dire à un fort honnête païsan que du temps que son père étoit jeune, il n'y avoit dans la grande paroisse de Hanvec, en Basse-Cornwaille, que les prêtres et un gentilhomme qui parlassent François et portassent des chapeaux. On dit à un homme qui se tient découvert en parlant à un autre qui lui est supérieur, ce qu'ils font rarement de bonne grâce (23), *likit oh*

(23) On connaît la formule disant que le Breton ne se découvre que devant Dieu et devant les morts.

ponnet war oh pen (...). Les Bas-Bretons portent les faix sur leurs testes couvertes du bonnet (...). Un bonnet de chapeau tel que les femmes de Basse-Cornwaille en portent par dessus leurs coeffes de toile, ce qu'elles ne font pas si communément que j'ai vû autrefois. Celles de l'isle d'Ouessant en portent de semblables à ceux des hommes, mais tout de couleur rouge (...).

« Glas : il est bon de remarquer que les villageois et principalement les villageoises de Basse-Bretagne aiment fort les habits de couleur. Le bonnet des païsans en Cornwaille est vert ou bleu. Leur pourpoint est pour la plupart d'un violet brun. Les païsanes les jours de fête ne croient pas être habillées proprement si leurs habits ne sont pas de plusieurs couleurs.

« Feltr, sing. Feltren, est une forme de chapeau ou bonnet de feutre que les vieilles gens de la campagne portent par dessus leurs coëffes, surtout en temps de pluie et en hiver. Cette mode s'abolit. Celles de l'isle d'Ouessant se servent d'un bonnet rouge au même usage. »

Au XVIIIe siècle, les inventaires comme les signalements de police parlent de bonnets et de chapeaux ; peut-être plus souvent de ceux-ci, mais j'en ai examiné trop peu pour pouvoir en tirer des conclusions statistiques. Il est également possible que les bonnets aient été considérés comme objets de trop petite valeur pour valoir la peine d'être prisés ; c'est sans doute pour le même motif que les inventaires parlent de souliers, mais presque jamais de sabots.

Dans la première moitié du siècle, Huguet dessine pour le manuscrit du président de Robien un Quimpérois à petit bonnet rouge et un autre à chapeau, un Saint-Politain à petit bonnet bleu et un autre à chapeau, un Vannetais et deux Alréens à chapeaux.

Hors le tailleur-catéchiste de Kerfeunteun et un des pilleurs d'épaves de Penmarc'h, O. Perrin ne montre guère que des chapeaux vers 1794.

Emgann Kergidu, le célèbre roman de l'abbé Inisan, parut en 1878 ; on peut supposer que certains traits lui ont été transmis par la tradition, en particulier quand l'auteur raconte que les conscrits de 1793 allèrent tirer au sort à Saint-Pol, le bonnet de Ségovie pendant sur l'épaule, que la plupart des combattants de Kergidu le portaient aussi,

et que dans la suite les soldats républicains injuriaient les paysans ainsi coiffés en criant « *Akré boné Kergidu* ».

Le bonnet continua à être porté pendant une partie du siècle dernier. Une gravure de Le Tendre le montre à Plouguerneau en 1821. Dans l'*Illustration de* 1854, Max Radiguet remarque au pardon de Saint-Eloy en Ploudaniel « les bonnets bruns de ceux de Plounéventer ». Je possède un dessin de Yann d'Argent représentant des jeunes garçons jouant sur une falaise au bord de la mer et ayant le long bonnet. J'ai parlé plus haut des vieux Crozonnais de 1860 en bonnets rouges.

Les derniers ont été ceux de Plougastel, qui furent remplacés pour l'usage courant (le chapeau étant conservé pour les dimanches) par le grand bérêt alpin également adopté dans tous les ports de pêche du Sud-Finistère, et un peu partout par les jeunes garçons avant qu'ils soient admis au port du chapeau.

La forme du chapeau du canton de Daoulas se rapproche plus de celle de Châteaulin que de celle du Léon : il est aussi large, mais les bords, recouverts de velours, en sont un peu relevés, un peu « roulés » sur les côtés, et le ruban en reste droit, n'étant pas appliqué sur la calotte (dans les dernières années, le ruban léonard avait suivi cette mode).

Ce qui en fait surtout la particularité, c'est que les extrémités flottantes du ruban ne passent pas dans la boucle rectangulaire dorée ou argentée, mais l'encadrent à l'arrière du chapeau.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Je n'insisterai pas sur les anciens costumes de travail ; je pense qu'ils demanderaient une enquête globale pour la Bretagne qui, sur le plan de l'iconographie, pourrait se faire à l'aide des sablières d'églises où l'on voit souvent des scènes des champs, des « pauvres » de saint Yves, etc... En gros, ils semblent s'être composés d'un sarrau plus ou moins long, quelquefois dentelé dans le bas, serré à la taille par une ceinture, et laissant parfois dépasser le bas d'une culotte, voire d'un « collant » allant jusqu'aux pieds. Les genoux sont souvent nus, les mollets protégés par des houseaux serrés par des liens aux jarrets et aux chevilles,

et dont certains semblent faits de baguettes accolées. L'un des cultivateurs des sablières de Pleyben est coiffé d'une sorte de passe-montagne à pompon.

Disons cependant que dans le beau groupe d'Irvillac, d'époque Louis XIV, le pauvre — nullement guenilleux d'ailleurs — porte ce long sarrau qui n'est ouvert que sur la poitrine, et qui est orné d'une petite collerette blanche. A sa ceinture de cuir fermée par une boucle de métal pend un chapelet. Le sarrau atteint le genou, mais laisse dépasser le bas d'une culotte modérément large serrée au jarret. Au-dessous, de courtes guêtres s'arrêtent aux chevilles. La tête et les pieds sont nus.

A Trévarn en Saint-Urbain, le sarrau est beaucoup plus long, fendu au-devant de chaque cuisse.

Je ne parlerai pas non plus des costumes professionnels, meuniers, bouchers, marchands de bestiaux, etc..., n'ayant pas été suffisamment informé sur eux.

A notre époque, les vêtements de travail des laboureurs n'étaient pas des costumes de fête déclassés par l'usure : on les faisait faire spécialement : rokedenn, jiletenn et *bragou moleskin* en drap molesquine. Les hommes comme les femmes portaient une kamizolenn en tricot serré de laine blanche ou foncée filée à la maison, longue, avec des bords dentelés aux poignets ou à l'encolure. Le chapeau était de qualité moins belle que celui des dimanches et n'avait pas de ruban.

M. H. Le Menn me signale que son père, né en 1858, porta dans sa jeunesse des vêtements de toile tissée à la maison ; pour les rendre imperméables à la pluie, on intercalait entre deux couches de cette toile des *pilhou* enduits de suif ; la protection était excellente, mais l'odeur pénible quand la chaleur venait.

La blouse, *blouzenn*, a dû apparaître dans la seconde moitié du XIXe siècle. Gênante pour le travail des champs parce que flottante et s'accrochant partout, elle n'y était utilisée qu'exceptionnellement, rentrée dans la ceinture. Mais elle servait dans diverses circonstances, pour aller aux foires par exemple, ou comme cache-misère pour les déplacements, la messe matinale, ou au contraire pour protéger de la pluie les vêtements de cérémonie (Boudin signale des

blouses noires pour cet usage), ou enfin pour les enfants se rendant à l'école.

Elle était bleue, généralement à petites rayures verticales bleues et blanches, échancrée sur la poitrine, avec un bouton au col. Elle descendait à peine plus bas que la ceinture. La blouse des Hauts-Léonards, elle, était noire et atteignait le genou. Celle des marchands de bestiaux était également noire et s'arrêtait aux cuisses. Aucune d'elles ne portait les ornements de cou et d'épaules brodés de blanc que l'on voyait aux paysans normands de la même époque.

Avant 1914, les jupes des femmes de Hanvec étaient en gros drap bleu épais, et on y faisait vers le milieu trois ou quatre plis de 2 cm environ que l'on décousait au fur et à mesure que le vêtement se raccourcissait à l'usage. Le même drap servait pour les robes des jeunes garçons.

Les tabliers de tous les jours étaient en *pilhou*, ce terme n'ayant pas exclusivement celui de « loques » que lui donnent les Brestois et qui a ici *truilhou* pour équivalent, mais celui de « berlinge ». C'est-à-dire d'étoffe tissée avec la laine récupérée des lainages tricotés et usagés, et une trame de fil de lin. Un tablier de pilhou durait infiniment plus longtemps que ceux qui étaient achetés en ville.

Au lieu de la coiffe blanche, les femmes mettaient le *kap du* (on en voit toujours) en drap noir bordé de velours, qui servait soit à la maison, soit aux alentours, voire même pour aller au bourg sur la semaine — mais jamais le dimanche. Pour le travail des champs, il y avait le *kap briz*, en coton pointillé noir et blanc, abritant bien du soleil. La partie antérieure s'appelait la *vizachenn*, le fond, *fons*, le volant plissé cachant le raccord, *ar friz*.

LES MANTEAUX

Parler de protection contre la pluie me ramène à une question que j'avais déjà posée dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* en 1952, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* en 1956, et qui fera d'ailleurs le lien avec le paragraphe suivant : les paysans d'autrefois portaient-ils des survêtements protecteurs, ou plus généralement des manteaux ? De ceux-ci, les uns effectivement prévus pour la défense contre les intempéries pendant le travail

ou les voyages, les autres destinés aux cérémonies, aux fêtes et aux deuils.

J'ai le droit de poser la question. Car les gens de mon âge n'ont jamais vu les premiers et ne connaissent des seconds que les capes de deuil des femmes. Tout au moins jusqu'au moment où, après la guerre de 1914-1918, on vit apparaître de vieilles capotes de soldats ou quelques pardessus civils. Tout au plus utilisait-on dans les champs le « très vil habillement » dont parle le P. Le Pelletier : « C'est le plus souvent un sac de grosse toile, dont un coin du fond est enfoncé dans l'autre ». Ce que les dockers algérois contemporains appellent « s'habiller chez Saint frères » du nom de la marque qui y était souvent inscrite.

En fait, il y a eu ceux dont parlent les dictionnaires bretons du XVIIIe siècle (B.S.A.F., 1956, p. 108), les brandebourgs, les capes, les casaques, les houppelandes, les manteaux, les surtouts. Pourquoi furent-ils abandonnés pendant une assez longue période, je ne sais...

Pour les cérémonies, le manuscrit de Robien montre un habitant de Saint-Pol portant une petite mante attachée au cou, rejetée en arrière et tombant jusqu'au genou, et une femme ayant un petit mantelet s'arrêtant à la ceinture.

Les lithographies de Le Tendre, dont l'une a paru dans l'*Itinéraire du Finistère* de G. Villeneuve (1828), représentent des paysans des environs de Morlaix allant en foire : l'homme est recouvert d'un ample manteau à manches et à large collet, retombant sur la croupe de son cheval. Sur une autre lithographie du même, une « laitière des environs de Brest, 1830 », de Lambézellec plus précisément, a mis une cape arrivant aux hanches, avec capuchon et fentes pour laisser passer les bras.

Souvestre en 1836 et l'Anglais Trollope en 1840 attestent les grands manteaux azurés de fête des hommes de Ploudalmézeau. Un spécimen noir et bleu existait encore il y a une cinquantaine d'années, m'a-t-on affirmé.

Sur le bord de la mer, nous connaissons le Kap aod des Paganiz, le caban blanc des Plougastels du siècle dernier, le long caban du « poissonnier » près de Pont-l'Abbé dessiné par Valentin pour le *Voyage* de Cambry, qui lui-même parle du grand gilet à capuchon de Nevez. Des vêtements

analogues étaient portés dans la région de Lorient, disent les « Lettres Morbihannaises » (24).

Pour les femmes, nous connaissons la cape de deuil qui est ou qui a été portée un peu partout, de forme et de dimensions variant selon l'endroit.

M. H. Le Menn a étudié beaucoup d'inventaires notariés de Hanvec, et ses recherches montrent un assez grand nombre de capes noires (sans doute de deuil), capettes, capuchons, manteaux, mantelets... Citons en 1734 « un habit de pluie, sçavoir une jupe de pourpre, un cotillon, un justin ». Souhaitons qu'un jour les dépouillements faits par lui nous donnent un aspect complet de l'habillement dans la région qui nous intéresse, et ajoutons une remarque qu'il m'a faite : après l'abandon des vêtements de toile, la rokedenn, comme ailleurs le chupenn, a été utilisée sous la pluie parce que suffisamment imperméable. En Cornouaille du Sud en particulier, les chupennou glazik, duik, bigoudenn, étaient piqués à petits points unissant de façon très serrée le drap du dessus aux toiles de doublure, et ne se laissaient pas traverser par l'eau.

---

(24) *21e Lettre Morbihannaise (Lycée Armoricain,* 1827. Ces lettres auraient été écrites par Emile Burgault) : *Costumes des deux sexes. Mariages et festins de noces,* p. 431.

« Dans les communes voisines de la mer, outre le *sagum* ou tunique gauloise que portaient encore il y a cinquante ans les hommes, ils se couvraient pendant l'hiver et dans les jours pluvieux du *bardocucullus* ou cucule, espèce de manteau court terminé par un capuchon et parfaitement conforme à celui des religieux de la règle de Saint-François. Aujourd'hui, cette saye ou *sagum,* si vous l'aimez mieux, a subi la coupe d'un large habit-veste qui ne croise point, et la cucule n'est plus qu'à l'usage des pêcheurs, des caboteurs et des gardiens de navires. Les vieillards, dont elle était l'attribut, ont été eux-mêmes forcés de s'en abstenir pour échapper aux railleries des étrangers et des jeunes villageois ; quelques-uns se contentent maintenant, par respect pour les anciennes traditions, d'orner le petit collet de leur nouveau vêtement d'un capuce beaucoup moins apparent que celui qui décore le camail d'un chanoine. Eux seuls ont encore conservé leurs vieilles culottes courtes échancrées de chaque côté du genou, et liées dans cette partie par des cordons ; car, en dépit de toutes leurs sinistres prophéties, les pantalons l'ont emporté et la mode est généralement adoptée par les générations nouvelles ».

VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE ET DE CIRCONSTANCE

Pour les fêtes et les pardons, c'étaient ceux qui ont été décrits plus haut. Dans d'autres cas, les mariages, les deuils, certaines modifications y étaient apportées.

J'ai parlé pour Rumengol des grands châles blancs des porteuses de bannières. Les hommes tenaient à la main une petite baguette blanche. On leur vendait aussi de légères cannes dont l'écorce était découpée en spirale (*rikamanet, rikabanet*). Je n'ai pas vu signaler ici le port au chapeau « d'un petit miroir taillé en forme de cœur, comme pour indiquer que les chrétiens se voient et se reflètent dans le cœur les uns des autres », remarqué à Sainte-Anne-d'Auray par Alfred de Courcy.

Par contre, il y avait les bonnets de coton, différant des bonnets de Ségovie en laine. Ils avaient disparu bien avant 1900, mais les voyageurs en ont laissé le souvenir. Peut-être aussi des pièces d'archives, si l'on écoute le chanoine Pérennès (*Notice sur La Martyre*, dans le Bull. Diocésain d'Hre et d'Archéologie, 1932, p. 6) : en 1738, il y eut conflit entre le curé et le corps politique de la paroisse. Le curé refusait de laisser porter les reliques à la procession par les personnes désignées, bien qu'elles eussent déjà fait l'offrande habituelle en pareil cas, qui était de 13 livres 5 sols. Les paroissiens protestèrent et demandèrent à l'Evêque que les reliques fussent portées autour du bourg par deux laïques pieux et vêtus selon l'usage pratiqué dans tout le diocèse. La mésentente dura dix ans...

Le chanoine pense qu'il y avait peut-être un motif vestimentaire à la source de la querelle, et que le curé aurait pu trouver peu convenable l'accoutrement des porteurs, qui consistait à revêtir le surplis sur l'habit laïque et à se coiffer d'un bonnet de coton, usage qui a subsisté dans plusieurs paroisses plus d'un siècle après. Je ne sais pas si cette hypothèse est exacte, car le ridicule n'existe pas quand il s'agit de la mode courante d'une époque ; une mode ne choque pas au moment où elle est portée : ce n'est que plus tard qu'elle peut sembler ridicule. Je présume que cette querelle eut une toute autre cause, mais je note cependant l'indication donnée par M. Pérennès.

Alfred de Courcy, né en 1816, écrivait en 1840 que dans son jeune temps il participa à la procession de Dirinon : « J'étais trop jeune aussi pour prêter mes épaules au reliquaire d'argent qui renferme les précieux restes de sainte Nonne ; le brancard qui le supportait était soutenu par deux graves conseillers municipaux, revêtus d'une aube blanche, et la tête surmontée d'un bonnet de coton ».

Emile Souvestre (25) les remarqua aussi à Rumengol : « La procession sort de l'église avec les bannières, les croix d'argent et les reliques, qui sont portées sur des brancards par ceux qui en ont acheté le droit. Tous sont revêtus d'aubes ou de chemises blanches, ceints d'un ruban de couleur crue, et portent sur la tête un bonnet de coton blanc ».

Radiguet les avait également vus à Saint-Marc, auprès de Brest : « La semaine précédente, à la fête du bourg, j'avais pu noter pendant la procession un détail assez bizarre. Les paysans qui tiennent à honneur de porter les images et les bannières sacrées, achètent ce droit au moyen d'une offrande proportionnée au poids de la bannière ou à la valeur de l'image ; seulement, pour la circonstance, ils doivent se coiffer de bonnets de coton blanc, la mèche haute, et noués au front par un ruban comme une fontange. Je constate cette singularité dont je me vois forcé de vous taire le motif, nul ne m'ayant jusqu'ici donné une explication satisfaisante ».

Puis-je en proposer une, sans savoir si elle aurait satisfait Radiguet ? Les gravures du début du XIXe siècle montrent que les « bonnets carrés » des ecclésiastiques, presque coniques, montaient fort en hauteur, et que le pompon qui les surmontait pouvait être imité par la mèche du bonnet de coton. Ce dernier, joint à l'aube, au surplis ou à une chemise blanche (26), pouvait donc faire une très honnête vêture pour les notables laïques figurant dans une cérémonie religieuse.

---

(25) Emile Souvestre : *Le Finistère en 1836.*

(26) Au pardon de Saint-Fiacre en Plourin-Morlaix, vers la fin du XVIIIe siècle, la statue de Sainte-Anne était portée par deux papetiers revêtus de rochets avec des écharpes en bandoulières (Bourde de la Rogerie, *Les Papeteries de la région de Morlaix depuis le XVIe jusqu'au commencement du XIXe siècle*, 1941).

De nos jours, seul le curieux groupe de garçonnets qui accompagne les processions de Plouguerneau, revêtu de très anciens pourpoints blancs, noirs, rouges ou bleus, est encore coiffé de ce bonnet surmonté d'un flot de rubans.

Aux mariages, la forme des vêtements ne changeait pas, mais seulement leur qualité ou leur ornementation. La cornette de cérémonie n'avait pas été adoptée, malgré l'exemple du Bas-Léon pour les noces, de Pleyben ou de Crozon pour les communions.

La koef berr était en tulle brodé ; le bas des manches était orné de velours, le tablier brodé bordé de dentelle, et la mariée fixait une guirlande de fleurs d'oranger sur sa poitrine. Comme je l'ai dit, le grand châle brodé à franges, de teintes variées mais généralement assez foncées, avait remplacé le châle-tapis passé de mode.

Avec la kernevodez et la collerette brodée, le justin était en mérinos noir, ses manches évasées recouvertes presque jusqu'aux épaules d'un velours noir raccordé au drap par des ornements en perles noires. Des paillettes dorées, des dentelles, du cygne ou du marabout ornaient le bas des manches. La robe de drap noir était garnie d'une, deux ou trois bandes de velours de largeur décroissante vers le haut de la robe, souvent proportionnées à la fortune de la porteuse.

On brodait parfois de soie ou d'or la *brenidenn*, le « carré » de velours noir (blanc pour la mariée). Le tablier, également blanc pour la mariée, était pour les autres jeunes filles en soie de teinte claire, et orné selon la mode du moment de dentelles, de broderies ou de peintures.

Sur la coiffe, la *rozetenn* de plumes blanches emperlées, de dentelles, de marabout ; mêmes ornements sur le carré. La mariée se reconnaissait aux fleurs d'oranger de la rozetenn.

Les sonneurs de biniou et de bombarde arrivaient chez le marié au lever du jour. Très occupés à jouer jusqu'à la cérémonie religieuse, ils n'entraient pas ensuite à l'église et profitaient de ce moment pour aller mettre à leur chapeau en guise de ruban la très large pièce de velours que leur offrait le service d'honneur ; ce qui leur faisait une coiffure monumentale, le *tog kern uhel*. Seule d'ailleurs la partie Sud utilisait leurs offices.

Selon la coutume usuelle en divers lieux et qui n'a pas encore totalement disparu, le chemin emprunté par le cortège de noces était barré par un ruban, *las an eured*, ou par une longue ronce, *eun drezenn*, orné de fleurs et de feuilles et tenus le plus haut possible par des enfants. Ils l'abaissaient à la hauteur de leurs mains tendues lorsque les mariés arrivaient et recevaient quelques sous. Parfois les pièces étaient jetées à terre, afin que les enfants lâchent complètement leur ruban pour les ramasser et libèrent ainsi le passage.

On tirait aussi des coups de fusil payés par le service d'honneur.

Lors des enterrements et pour les messes de huitaine, les plus proches parents mettaient la *jobelinenn*, mantelet noir à pli faîtier transversal sur le sommet de la tête (comme la capote décrite par Bachelot à Brasparts), tombant ensuite verticalement jusqu'aux hanches, sans serrage à la nuque. Elle était bordée autour du visage et en avant par une bande de velours de 9 à 10 cm de largeur, et maintenue par une agrafe d'argent. Elle fut plus tard remplacée par une longue cape noire avec capuche et plis serrés aux épaules, du type de celles que portaient récemment encore certains ordres de religieuses.

La coiffe était *displeget*, c'est-à-dire que les bandelettes, les *tronsou*, vestiges des anciennes barbes de la kernevodez, tombaient librement par-devant. Celles de la koef Kastellin étaient croisées et leurs extrémités épinglées sur la poitrine.

Les hommes ne portaient pas le deuil.

ENFANTS

Le bonnet de baptême est maintenant blanc. Mais il a été de pièces de soie et de rubans, dits de Plougastel, aux teintes vives harmonieusement assemblées, auxquels on ajoutait des plumes, des clinquants, etc...

Les garçons et les filles en bas âge étaient habillés semblablement : une longue robe (*ar zé*) boutonnée dans le dos jusqu'à la taille ; à Hanvec, elle était du même drap gros bleu que les jupes des femmes. Un bonnet de velours noir (*boned voulous du*) orné à l'arrière d'un large nœud également en velours noir, et sur les côtés de rubans de

moire (*lasou seiz*) qui, traditionnellement, n'étaient jamais noués ; pour le tenir, on mettait parfois un élastique.

Les garçons quittaient la robe vers 7 ou 8 ans pour mettre le costume d'homme à pantalon long, et remplaçaient le bonnet par un chapeau de paille ou un large béret plat. Cela se faisait en général à l'occasion de l'entrée à l'école, celle-ci ne recevant pas les garçons en robe. On procédait à l'échange quelques semaines auparavant, afin que le jeune homme ait le temps de s'adapter à la manœuvre d'un boutonnage compliqué. Le grand chapeau de feutre ne se mettait que vers 15 et 16 ans.

Plus tard, leur robe fut remplacée vers les trois ans par une culotte courte avec des bas longs en laine soutenus par un corset ; les pantalons longs n'apparaissaient que pour le *pask kenta*, la première communion (ultérieurement pour la communion solennelle, lorsque le pape Pie X eut institué la communion privée).

Les filles avaient une robe semblable à celle des garçons, un jupon blanc, un tablier de couleur sans manches, ajusté et montant jusqu'au cou, laissant passer les manches de la robe qui étaient plus ou moins garnies de velours noir, et parfois protégées par des fausses manches.

Au cou, une pèlerine en laine ou en coton perlé tricotés, remplacée le dimanche par une collerette de dentelle noire non empesée. Pour l'habillé, le bonnet noir était garni de plumes de même couleur, avec des perles au bout. Pour les cérémonies, bonnet et col étaient blancs, les larges manches de velours noir ornées de franges dorées ; un tablier montant de dentelle blanche, sans manches, boutonné dans le dos, élargi en cloche au-dessous de la taille.

Pas de culotte, bien entendu. Ce sous-vêtement féminin dont l'emploi habituel était d'ailleurs récent à la ville, remontant au premier quart du XIXe siècle, n'existait pratiquement pas dans les campagnes. On connait la réponse de la paysanne à l'employé de la gare qui refusait un billet à prix réduit à son petit garçon, lequel portait déjà des pantalons : « C'est donc à la longueur des culottes que vous mesurez les billets ? Alors une place entière pour mon fils, une demi-place pour moi, et un billet gratuit pour ma mère ».

La koef berr et le châle se mettaient vers douze ou treize

ans, la kernevodez et la collerette pour la première communion, mais le bonnet noir pouvait encore être porté jusque vers quinze ans.

A Saint-Urbain vers 1905, le costume de communion était entièrement blanc, hors une ceinture bleu-ciel : kernevodez, mouchoir ou châle brodés, guimpe, jupe et tablier avec des plis religieuses. A Loperhet, le châle était déjà abandonné et remplacé par la collerette.

VOCABULAIRE

Costume des femmes (domaine de la koef berr)

Coiffe : *koef, ar c'hoef*, pl. *ar c'hoefou*. — Fond de la coiffe : *kern, ar gern*, pl. *ar gerniou*. — Partie antérieure : *vizajenn, vizachenn, vizachennou*.

Ruban de la coiffe : *las, ar las, al las, lasou* (l'adoucissement de *ar* en *al* devant un *l* ne se fait qu'assez irrégulièrement).

Ruban serre-tête noir : *ruzerez, rujerez, reujerez, ruzerechou*.

Capeline noire : *kap du, ar c'hap du, ar c'hapou du*.

Capeline grise : *kap briz*, formée d'un fond, *ar fons*, d'une visagière, *vizachenn*, et d'une partie intermédiaire, *ar friz*.

Chemise : *iviz, ivizou*.

Guimpe : anciennement *fich ;* plus récemment *gimp, ar gimp, gimpchou*. A Hanvec, le pluriel est *gimpou*.

Camisole : *kamizolenn, kamizolennou ; eur gamizolenn c'hloan* (une camisole de laine) ; *eur gamizolenn gloan denved* (une camisole de laine de mouton).

Corselet sans manches : *krapos, ar c'hrapos, krapochou*.

Fausse-manche : *berr-vanch, eur berr vanch, berr-vanchou*.

Châle : *chal, chaliou ; mouchouër, eur mouchouër, mouchouerou*.

Franges : *fling, franj*. Ces deux mots ont un sens collectif. On ne les met donc pas au pluriel.

Broderie : *broderez, ar broderez*. Ce mot est également employé comme collectif, et il est au masculin. Mais il peut aussi désigner une brodeuse, et on le met alors au féminin singulier : *broderez, ar vroderez*.

Robe : *lostenn, al lostenn, lostennou.*

Jupon : *lostenn dindan.*

Poche : *godell, ar c'hodell, godellou.* Outre celles du tablier, les femmes mettaient deux poches en toile fixées à un lacet entourant la taille, sous la robe qu'il fallait soulever pour les atteindre (il en était d'ailleurs de même pour les costumes des citadines). Le sac à main n'existait pas. Dans les pardons, lorsqu'on remplissait les poches de noix et d'amandes, et qu'elles étaient pleines, le parapluie servait de réservoir supplémentaire.

Tablier : *tavancher, an tavancher, tavancherou.*

Piécette du tablier : *tapeled, an tapeled, tapeledou.*

Bas : *loer, ler, loerou, lerou.* Pluriel désignant un nombre indéterminé de bas, *loereier.*

Jarretière : *las loerou, lasou loerou, lasou loereier ; poell, poellou ; lastik, lastikou.*

Soulier : *boutez, ar voutez, boutou, bouteier.* Une paire de souliers de cuir : *eur re boutou ler.* Les souliers de cuir ne se mettaient que pour les cérémonies.

Sabot de bois : *boutez koad, ar voutez koad ;* une paire de sabots : *eur re boutou koad ;* pluriel de quantité : *bouteier goad.* Les sabots de bois servaient à l'usage quotidien.

Sabots de bois à dessus de cuir. Si le dessus est entièrement en cuir : *boutou sokou, boutou soklou.* S'il n'est formé que d'une bande transversale en cuir : *boutou bourret, boutou leonard.* Ces sabots étaient employés pour les sorties du dimanche, les foires, etc...

Pièce d'étoffe ou de cuir fixée à l'intérieur du sabot pour protéger le cou de pied : *choukenn.* Bouchon de paille garnissant l'intérieur du sabot : *torchenn kolo.*

Galoches : *boutou ler-goad.*

Cape ou mantelet de deuil : *jobelinenn, mantell ganv, mantell gaonv.*

Agrafe d'argent de la cape : *kiez ha ki ; kroched, ar c'hroched.*

Pèlerine : *pelerinenn, eur belerinenn ; eur belerinenn skanv ; mongoli, oposom, astrakan ; mimi* (pour les pèlerines de fourrure), *mimiou.*

Costumes des femmes (domaine de la kernevodez)

Coiffe : *koef, ar c'hoef, koefou.* A Hanvec, la visagière s'appelle *taledenn, an daledenn, taledennou.* Les ailes habituellement relevées et épinglées, mais détachées et pendant en signe de deuil : *an tronsou.*

Lacet noir ou tresse de coton pour tenir les cheveux : *ruzerez, rujerez.*

Peigne pour tenir les cheveux : *krib, ar grib, kribchou.* Le démêloir se dit *an dirouestlerez.*

Pièce de coton rectangulaire, pliée, dont une moitié contient un peu de laine pour faire gonfler la chevelure, et dont l'autre moitié se rabat en avant : *trons bleo, an trons-bleo, tronsou-bleo.* On dit aussi plaisamment *lardezenn,* par allusion au torchon servant à graisser la poële à frire.

Monter une coiffe après lavage et empesage, lui donner la forme qu'elle aura sur la tête, avec ses trois plis : *kornia ar c'hoef, pecha ar c'hoef* (Ch. Le Gall : *Le vocabulaire breton de l'Hôpital-Camfrout,* Annales de Bretagne, 1957, 1958).

Faire gonfler les cheveux en avant et hors de la coiffe (ce qui, pour les anciens, paraissait d'une rare impudicité) : *poufa ar bleo.*

Ornement de plumes blanches emperlées qui, pour les fêtes et les mariages, remplace les lacets de coton blanc ordinaires : *rozetenn, rozetennou.* Le port en serait assez récent (vers 1910) et aurait été réservé à la mariée. Plus tard, les filles d'honneur l'adoptèrent à leur tour.

Corsage : *justinenn, chustinenn, jistinenn, justinennou ; korf-broz* à Hanvec ; *korsaj, ar c'horsaj.*

Collerette : *kolier, ar c'holier, ar c'holierou.*

Carré, pièce de velours appliquée sur l'ouverture du corsage pour en cacher l'agrafage. Habituellement noir, peut être blanc, violet ou d'autres teintes, orné de dentelles, de broderies d'or ou de soie pour les cérémonies : *brenidenn, ar vrenidenn, ar vrenidennou.*

Bourrelet, cylindre rembourré de 20 cm de longueur sur un cm de diamètre, attaché par des lacets à l'arrière du justin : *bourledenn, ar vourledenn, bourledennou.* Il sert à empêcher la robe de tomber, port malgracieux que l'on appelle *lostenn gouet.*

Marabout : *Marabou.*

Plumes de cygne : *moumoutik.*

Paillettes : *palhietez, perlez, strink.*

Epingle : *spilhenn, spilhennou.* Pluriel collectif : *spilhou.*

Costume des hommes

Chapeau : *tog, an tog, tokou, tokeier ; tog voulouzet.*

Chapeau de paille : *tog kolo.*

Chapeau de sonneur orné de la grande pièce de velours : *tog kern-uhel.*

Fond du chapeau : *kern, ar gern.*

Bords du chapeau : *bordou voulous.*

Boucle : *blouk, ar blouk, ar bloukou.*

Ruban du chapeau, et aussi ses pans flottants : *boulouzenn, ar voulouzenn.*

Bonnet : *boned, ar boned, bonedou, bonejou.*

Bérêt : *boned plat, boned rond.* L'expression *koc'h saout,* bouse de vache, employée en pays bigoudenn, dit bien ce qu'elle veut dire.

Casquette : *kasketenn, ar gasketenn, kasketennou.*

Veste : *rokedenn, rokedennou.* A Hanvec, la veste à la mode châteaulinoise, bien raccourcie dans les dernières années, mais toujours cintrée et ayant conservé ses autres particularités, se nomme *bestenn, ar vestenn.*

A l'Hôpital-Camfrout, elle s'appelle *jibiveston.*

Col : *kolier, ar c'holier, kolierou.*

Revers : *korniou pleget.*

Manches : *manchou, ar manchou.*

Bouton : *boutonenn, ar voutonenn, boutonou.* A Hanvec : *bontonenn, bontonou.*

Boutonnière : *toull boutonenn, toullou boutonou.*

Doublure : *doubleür, doubl, doublou.*

Couture : *gri, ar gri, griou.*

Poche : *godell, ar c'hodell, godellou.*

Devant : *an araok.*

Derrière : *an andreon, an andrén.*

Gilet : *jiletenn, chiletenn, jiletennou.*

Pantalon : *bragez, bragou, brageier.* Les pantalons étaient « à pont », cette sorte de pont-levis à charnière inférieure, s'attachant par trois boutons à la partie haute du pantalon, la *bandenn.* S'il a disparu de la pratique civile, il est resté d'uniforme dans la marine de guerre en souvenir, dit-on, de l'époque de la voile où un bout de vergue, un espar quelconque, aurait pu s'engager dans la braguette et projeter l'homme à la mer. Le pantalon à pont breton n'avait pas de poche, contrairement à celui des marins.

Pont ou braguette, il est évident que l'orifice doit être hermétiquement boutonné, sous peine de déchaîner les moqueries. A Brest on s'exclamait : « Le grand pont est ouvert ».

Fond du pantalon : *fons.*

Jambe du pantalon : *bragezenn, ar vragezenn, bragezennou.*

Pont du pantalon : *tapeled, an dapeledenn, tapeledou.*

Braguette : les pantalons à braguette, mode citadine, étaient un objet de dérision ; d'où les expressions *bragou toull buoc'h,* citée par Bachelot — qui ne l'a traduite qu'en latin — et qui est toujours connue à Hanvec ; ou, à l'Hôpital-Camfrout, *bragou « pisse par devant ».*

Chemise : *roched, rochedou.*

Ceinture de lainage : *turban, an turban, turbanou ; turban glaz plen.*

Caleçon : *kaleson, ar c'haleson ; bragou dindan.*

Blouse : *blouzenn, ar vlouzenn.*

Costume d'enfants

Robe (garçons et filles) : *saé, ar zaé ; sé, ar zé.*

Robe de baptême : *saé badiziant* (*badichant, badiant*, pl. *badianchou*).

Sarrau : *tavancher, an tavancher, tavancherou.*

Bonnet noir : *boned, boned voulouz du.*

Rubans : *lasou seiz.*

Nœud de ruban du bonnet : *lagadenn seizennou.*

Corset : *korsed, ar c'horsed ; korfenn, ar gorfenn.*

Pantalon : *bragou* (on m'a fait remarquer que vers Ploudiry on emploie plutôt le singulier *bragez*).

N. B. — M. Alain Le Berre me signale le mot *beurleg* donné au tacaud par les pêcheurs d'Audierne, et qui a aussi le sens d'homme vorace : « *Heman' zo eur beurleg' vat* ». Il se réfère en outre au travail de M. P. Trépos sur *Le pluriel breton : beurleg*, avec ses pluriels *bourleguy, bourligou*, a sensiblement le même sens que *genaoueg*, « à la grande bouche ». Dans la région brestoise, l'épithète *ginaoueg* est injurieusement donnée pour « sot, imbécile », et je suppose que c'est avec ce sens que P. Trépos la compare avec *beurleg*, ou *bourlok*.

la documentation

JACQUES CHARPY

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940

(année 1972)

MANUELS GENERAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES

Bibliographie.

1 CHARPY (Jacques). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1971). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 405-424 (cf. tome 1971, n° 1).

Généalogies et biographies collectives.

2 Les grandes familles de Plonévez (suite). *Mouez-ar-vro, Plonévez-du-Faou*, n° 69, novembre 1972 (cf. tome 1971, n° 13).

3 Les Huntziger à Lesneven. *Le Télégramme de Brest*, 22 juin 1972, éd. de Brest.

Archéologie.

4 GEORGELIN (P.). A propos des « pierres à bassin ». *Pen ar bed*, n° 70, septembre 1972, p. 354-356.
Il s'agirait de bassins à sel.

5 GIOT (P.-R.). La poterie onctueuse séricitique. Contribution à l'étude de l'économie médiévale. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 109-130.

6 GUEZENNOC (Yves). Historique : quelques mots sur l'Armorique ; l'ensablement. *Hekleo de Kerlouan*, n° 124, juin 1972, p. 8-10.

7 JESTIN (N.). L'âge des dunes. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 270, novembre 1972, p. 7-11.

8 THOMAS (G.-M.). Chaux et maerl en Basse-Bretagne autrefois. *Pen ar bed*, n° 70, septembre 1972, p. 357-358.

Toponymie.

9 FEUTREN (J.). Az c'hellen. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 263, mars 1972.

10 FEUTREN (J.). Les odeurs du passé. Sur le chemin de l'Aber à Keravel. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 265, mai 1972.

11 FEUTREN (J.). Perharidi. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n°s 270 et 271, novembre et décembre 1972.

12 FEUTREN (J.). Porz Konellek. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 261, janvier 1972.

13 FEUTREN (J.). Le vieux moulin à vent. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 266, juin 1972.

Anthroponymie.

14 LE BRUN (Roger). Exemples d'exagérations anatomiques dans les noms de familles bretons. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 337-342.

PREHISTOIRE ET EPOQUE GALLO-ROMAINE

Préhistoire.

15 Chronique des datations radiocarbones armoricaines. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 119-122 (cf. tome 1971, n° 27).

16 Briard (J.), et Gouletquer (P.-L.). Découverte d'une tombe de l'âge de bronze à Kerno en Ploudaniel (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 49-60, 4 fig.

17 Briard (Jacques), et Peuziat (Josick). Le tumulus de Penguilly en Meilars (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 61-72, 5 fig.

18 Delibrias (G.), Giot (P.-R.), Gouletquer (P.-L.), et Morzadec-Kerfourn (M.-T.). Evolution de la ligne de rivage le long du littoral armoricain depuis le Néolithique. *Quaternaria*, t. XIV, Rome, 1971, p. 175-179, 1 fig.

19 Giot (P.-R.). Armoricains et bretons, vingt ans après. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mai 1972, p. 103-118.

20 Giot (P.-R.). La Bretagne avant l'histoire. Collection Breiz hor Bro, éditions Kendalc'h, 1972, 13,5 × 18,5, 110 p., 78 fig.

21 Giot (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistérienne pour 1971. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 9-17 (cf. tome 1971, n° 26).

22 Giot (P.-R.). Hill settlements, souterrains and the chronology of the Iron Age in Brittany. The Iron-Age and its Hill-Forts, Southampton, 1971, p. 155-159.

23 Giot (P.-R.). The impact of radiocarbon dating in the establishment of the prehistoric chronology of Brittany. *Proceeding of the Prehistoric Society*, 37, 1971, p. 208-217, 4 fig.

24 Giot (P.-R.). Informations. Circonscription de Bretagne. *Gallia-Préhistoire*, 14, 1971, p. 339-361 (Finistère, p. 345-354), 42 fig.

25 Giot (P.-R.). La pierre ponce des sites préhistoriques de Bretagne. *Bulletin de la Société Préhis-*

torique française, t. LXIX, 1972, C. R. S. M., p. 159-160.

26 GIOT (P.-R.). La population bigoudène. p. 13-33 in : J. Sutter avec la collaboration de J.-M. Goux et de G. Desse, P.-R. Giot, F. Reynes : la luxation congénitale de la hanche. *Travaux et documents*, cahier n° 62, I.N.E.D., 1972, 242 p.

27 GIOT (P.-R.). Réflexions sur la signification symbolique des mégalithes. *Mélanges de Préhistoire, d'Archéocivilisation et d'Ethnologie offerts à André Varagnac, E.P. H.E.*, 1971, p. 333-339.

28 GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Chronologie relative des plages anciennes, des industries, des limons et des sols fossiles associés du nord de la Bretagne. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences*, Paris, t. 274, p. 2288-2290.

29 GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Quelques sites du Quaternaire littoral de la Bretagne. *Bulletin de l'Association française pour l'étude du Quaternaire*, 9, 1972, p. 83-100, 17 fig.

30 LE ROUX (C.-T.). Les sépultures de l'âge de bronze de Pendreo en Lennon et de Ploz-ar-Challez, en Pleyben (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 73-85, 4 fig.

31 L'HELGOUAC'H (J.). Mégalithes en Bretagne. Châteaulin, Le Doaré, 1971, 19,5 × 14,5, 32 p., 26 fig.

32 PHILIPPE (J.). A propos des vestiges de Trez-Malaouen. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Quimper, 21 avril 1972.

33 PHILIPPE (J.). Trez-Malaouen, plages du Poizay, garde son secret. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 20 avril 1972.

34 SCHULKE (Horst). Le microrelief naturel et anthropique dans le granite du pays bigouden. *Penn ar bed*, n° 67, décembre 1971, p. 129-146.

Mégalithes, vasques à disques et socles de croix archaïques.

Epoque gallo-romaine.

35 Le Loch (Claude) et Sanquer (René). Trois vases et un fragment de moule de l'époque de Paternus à Carhaix (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 149-158.

36 Philippe (Joseph). Conclusion sur les groupes dits « cavaliers et anguipèdes ». *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 462 (cf. tome 1971, n° 40).

37 Sanquer (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1971). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 19-83 (cf. tome 1971, n° 44).

38 Sanquer (René) et Galliou (Patrick). Le « Château » gallo-romain de Kéradennec en Saint-Frégant. Campagnes de fouilles de 1970 et 1971. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 167-214.

39 Sanquer (René) et Galliou (P.). Garum, sel et salaisons en Armorique Gallo-romaine. *Gallia*, XXX, 1972, fasc. 1, p. 199-223.

40 Sanquer (René) et Galliou (Patrick). Une maison de campagne gallo-romaine à la Roche-Maurice (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, mars 1972, p. 215-251.

41 Sanquer (René) et Laurent (Donatien). La déesse celtique du Ménez-Hom. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 85-108.

42 La voie romaine de Rennes-Carhaix, sujet de la thèse du 3e cycle d'un enseignant brestois (M. J.-Y). Eveillard). *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 12 décembre 1972.

HISTOIRE POLITIQUE DU FINISTERE

Moyen-Age.

43 Couffon (René). Contribution à l'étude du comté de Tréguier. Son morcellement et son remembrement partiel au XVe siècle *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1971, p. 38-62.

44 JONES (Michael). Ducal Brittany, 1364-1399. Relations with England and France during the reign of Duke John IV. Oxford, 1970, XXII-250 p.

La Révolution française.

45 BELLAING (Yves de). Au sujet de la mort de Donze-Verteuil l' « accusateur public » du tribunal révolutionnaire de Brest. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 253-254.

46 JANNÈS (H.). Feuillets de la Révolution à Plounéour-Trez et Brignogan. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 185-188.

47 LECLERC (Guy). Briec sous la Révolution. *L'écho de Saint-Louis*, n° 80 (mars 1972), p. 26-36.

48 LE GOFF (Michel). Chronique historique (attaque de la poudrerie de Pont-de-Buis par les chouans en 1795). *L'écho Gouézécois, bulletin officiel municipal*, n° 4, juin 1972, p. 3-4.

49 LEMARIE (Charles). Miranda en Bretagne. (1789) *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 391-416.

Le Finistère, pp. 409 et 410.

La Troisième République.

50 OLIVIER (Jean). Le grand-père maternel de M. Pierre Salinger, chef des services de presse du président Kennedy, fut député de 1906 à 1910. (Pierre Jules Biétry). *Le Télégramme de Brest*, 28 janvier 1972.

51 PONS (Jacques), THOMAS (G.-M.), CHARPY (Jacques). La commune de Brest (octobre 1870) et les déportés de la commune de Paris en rade de Brest. Documents inédits. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 211-244.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative.

52 KERDRAON (Marie-Françoise). Sur la vie paroissiale à Goulven au XVIIIe siècle. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 161-164.

53 MIORCEC (Yves). La vie d'un corps politique du Léon au milieu du XVIIIe siècle. Guiclan, 1742-1762. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, p. 185-209.

Histoire judiciaire.

54 DU PLESSIX (Yves). Une vente animée au présidial de Quimper en 1728. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 431-433.

55 LAURENT (Jeanne). Aux plaids de la Feuillée en 1437. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 171-183.

56 THOMAS (G.-M.). Les lettres de cachets et les malheurs d'un gentilhomme brestois trop bavard. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 295-304.

57 Tragique retour de Rumengol. *L'hospitalier, bulletin mensuel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, juin 1972.

Assassinat de Joseph Morvan, 20 juin 1734.

Histoire financière.

58 ODEYÉ (J.). Au pays de Lesneven. Capitation, dixièmes, demande en décharge. Motifs de rejet très curieux. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 139-142.

Histoire militaire et maritime.

59 DURAND (Pierre). Conception de la défense de Brest avant la Révolution. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1972, p. 114-124.

60 FOUCHER (Jean). Le général Le Flô (1804-1887). *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 151-155.

61 HENRAT (Ph). Deux lettres du comte de Roquefeuil. *Amphitrite* n° 5, décembre 1972, p. 24-30.
En 1762, du commandant de la marine à Brest.

62 Il y a deux siècles aujourd'hui le cornouaillais Yves de Kerguélen découvrit les terres australes. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Quimper, 12-13 février 1972.

63 LE BERRE (A.). Beautemps-Beaupré, père de l'hydrographie *Amphitrite*, n° 4, p. 18-23.

LE GALLO (Y.). Cf. n° 139.

64 MÉNARD (Christian). Les chirurgiens navigans de Morlaix au XVIIIe siècle. Thèse pour le doctorat en médecine. 1972, 134-f° in-4°.

65 MOULET (P.-A.). Un naufrage sous Napoléon 1er. *Amphitrite*, n° 5, décembre 1972, p. 1-23.
En 1808.

66 PERIGNON (Fernand). Desseins pacifiques pour le fort de Questel-bras. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 30 mars 1972.

67 RANDIER (Jean). La Royale. 1. L'éperon et la cuirasse. Brest 1972, 256 p. in-4°.

HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Histoire économique.

68 Au pays de l'ancienne sardine (Douarnenez). Un mémoire de 1902. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Quimper, 7 et 22 février 1972.

69 DESOUCHES (Marie-Jacqueline). La récolte du goëmon et l'ordonnance de la marine. *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, 1972, p. 349-371.

70 Fabrication et commerce de la toile à Landerneau et dans sa région, jusqu'à la fin du XIXe siècle (suite). *La Voix de Saint-Houardon*, septembre 1972, n° 6, p. 4-6.

71 FLATRÈS (P.). Les anciennes structures rurales de Bretagne d'après le cartulaire de Redon. Le paysage rural et son évolution. *Etudes rurales*, n° 42, janvier-mars 1971, p. 87-94.

72 FOUCHER (Jean), THOMAS (Georges-Michel). Historique de la caisse d'épargne et de prévoyance à Brest, 1821-1971, Brest 1971, 191 p.

GIOT (P.-R.). Cf. n° 5.

73 JESTIN (abbé N.). Le lin, « Linum usitatissimum ». *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 266, juin 1972, p. 14-17.

Evocation de cette activité paysanne et textile en Bretagne.

74 LAURENT (Jeanne). Un monde rural en Bretagne au XVe siècle. La Quévaise. Paris E.P. H.E. 1972, 440 p.

Les pièces justificatives occupent les pp. 245 à 404, un glossaire les pp. 405 à 410.

75 LE CRANN (Jean). Une société rurale dans la montagne d'Arrée : Saint-Rivoal au début du XXe siècle. *Kleier* (Mensuel interparoissial de Sizun, Commana, Locmélar, Saint-Cadou, Saint-Rivoal et Saint-Sauveur), n° 56, septembre 1972, p. 13-14.

76 MEURIC (G.). Industries finistériennes au XIXe siècle. *Les cahiers de l'Iroise*. Janvier-mars 1972, p. 68-69.

A Moëlan.

77 Les mines de plomb à Poullaouen et au Huelgoat au XVIIIe siècle. *Le Progrès de Cornouaille*, 9 décembre 1972.

78 Le Nivot autrefois. Jean-Charles Chevillotte (1838-1914). *Semailles*. n°s 31 et 32, janvier et mai 1972.

79 ROLLAND (Yves). Fours à chaux et gisements calcaires du Finistère. *Pen ar bed*, n° 68, mars 1972, p. 197-213.

Histoire sociale.

80 BAZIN (Jehan). Quelques dates et étapes de l'hôpital de Landerneau. *Echos de mon village, Ploudiry*, n° 21, 1er tr. 1972, p. 21-22.

81 GRALL (J.-L.). Démographie de Dinéault. *L'écho de Saint-Louis*, n° 81, juin 1972, p. 21-25.

82 LAURENT (C.). Le carnet de chansons d'un ouvrier du port de Brest il y cent cinquante ans. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 240-247.

83 LAURENT (Donatien). Le Gwerz de Skolan et la légende de Merlin. *Ethnologie française*. 1, 3-4, p. 19-54.

84 LE CRANN (Jean). Le mariage. *Kleier*, n° 53, juin 1972, p. 3-4.

A Saint-Rivoal.

85 LE GRAND (Alain). La ferme de Robart-Huella en Guengat... ou quatre siècles de continuité familiale. *Ouest-France*, éd. Quimper, 8-9 juillet 1972.

86 LE PESANT (Michel). Un centre d'émigration de normands sous l'Ancien Régime. Le cas de Percy. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. CXXX (1972), p. 163-225.

Les diocèses bas-bretons étaient le principal centre d'attraction.

87 MÉNARD (Christian). Les débuts de la psychiatrie à Quimper. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 305-335.

88 MEURIC (G.). Les dictons marins et le temps qu'il fait. *Les cahiers de l'Iroise*, Janvier-mars 1972, p. 66-68.

A Moëlan.

89 THOMAS (G.-M.). Une société coopérative de boulangerie à Landivisiau en 1847. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 254-255.

90 TRICOIRE (Dr. J.). Bref historique de la coiffe au pays de la Mée. *Breiz*, n° 175, décembre 1972, p. 12-13.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme.

91 AMBROISE GUÉNOLÉ (frère). Les frères de Ploer-

mel à Lesneven. *En avant. Bulletin des anciens élèves*, n°s 326 à 329, janvier à octobre 1971.

92 Les anciens recteurs de Poullaouen. *Le carillon de Poullaouen*, avril 1972 (cf. janvier 1971, n° 82).

93 Bouché (Hubert). Les curés de Châteauneuf-du-Faou sous le Concordat. *Châteauneuf, images du mois*, n°s 61 à 70, janvier à décembre 1972 (cf. tome 1971, n° 83).

94 Breut (Alain). Voies maritimes et hagiographie brito-irlandaise. Notes et lectures. *Pax*, n° 92, octobre 1972, p. 108-131.

95 Couffon (René). Un directeur léonard du grand guignol au XVe siècle. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 167-170.

A. S. de saint Néventer et saint Derrien.

96 Daniel (René). Jacques Guino, recteur d'Elliant, député des Etats généraux, curé concordataire de Recouvrance à Brest. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 343-403.

97 D.-B. G. Paulus (Aurelianus) ou Paulennanus, premier évêque du Léon. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 131-166.

98 Feutren (J.). La dévotion à la passion de Notre-Seigneur en Armorique, *Pax*, n° 90, 1972, p. 37-43.

99 Grégoire (le Frère). Les subdivisions de Notre-Dame du Calvaire. Les calvaires de Bretagne. *Pax*, n° 89, janvier 1972, p. 23, et n° 91, juillet 1972, p. 101-104.

100 Grégoire (le Frère). Saint-Jacut, sa vie, son culte. *Pax*, n° 92, octobre 1972, p. 120-127.

101 Lestocquoy (J.-B.). Le comportement des fidèles du XVe siècle en face du devoir financier dans les paroisses de Morlaix. *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1968, vol. I, p. 42.

102 Malléjac (Jean). Pierre Le Roux, premier curé

constitutionnel du Finistère (1736-1819). *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1972, p. 17-20.

103 Passion en Bretagne. *Pax*, n° 90, avril 1972, p. 33-72.

104 Regards sur le passé. Après un départ... *Echos de mon village. Ploudiry*, n° 23, 3e tr. 1972, p. 12.

Liste des recteurs de Ploudiry.

105 Tribulations des filles de la Sagesse à Landerneau pendant la Révolution. *La voix de Saint-Houardon*, n° 8, décembre 1972, p. 7.

EMIGRATION ET OUTRE-MER

106 WEISSE (Louis). Les mémoires du capitaine Péron. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1972, p. 7-10 ; avril-juin 1972, p. 130-132 ; juillet-septembre 1972, p. 189-191 ; octobre-décembre 1972, p. 248-250.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

L'enseignement et les corps savants.

AMBROISE GUÉNOLÉ (frère). Cf. n° 91.

107 DANIEL (René). Nécrologie. Le chanoine Nédélec. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 448-450.

108 DUCHATELET (Bernard). Louis Gillet, professeur de philosophie au collège de Lesneven. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 143-150.

109 HERPE (Paul). Enseignants d'autrefois. Lettres de François Herpe (1813-1834), et de Jean-Louis Dorso (1884-1915). *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1972, p. 41-51.

110 MINIOU (F.). Le Nivot d'autrefois. *Semailles*, n° 33, septembre 1972, p. 41-45.

Lopérec.

111 OGÈS (Louis). Nécrologie. Daniel Bernard. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 429-431.

L'histoire littéraire.

112 BOURDELLÈS (B.). La Passion dans la littérature

de langue bretonne. *Pax*, n° 90, avril 1972, p. 44-57.

113 CORBES (H.). Vieux souvenirs d'écrivains et d'artistes bretons, 2e partie. *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1971, p. 89-111 (cf. tome 1971, n° 97).

114 DUBIEF (Pierre-Jean). Marcel Proust à Beg-Meil. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1972, p. 87-92.

115 GRÉGOIRE (le Frère). En haute Bretagne. *Pax*, n° 90, avril 1972, p. 58-65.

La Passion.

116 GURY (J.). Une lettre peu commune de la Tour d'Auvergne. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 251.

« Si j'étais français... mais je suis breton ».

117 MAHÉ (Georges). Contribution à une meilleure connaissance des relations de Brizeux et de la Villemarqué grâce à des documents inédits. *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, septembre 1971, p. 509-535.

118 MARIE (le Frère). Vécue et chantée par Jean-Pierre Galloch. La croix du Christ. *Pax*, n° 90, avril 1972, p. 66-69.

119 PELLETIER (Christian). Le terrain Bouchaballe. Comédie inédite de Max Jacob. *Les cahiers de l'Iroise*, 1972, p. 96-99.

120 THOMAS (Georges-Michel). Un ami brestois de Victor Hugo : Armand Gouzien. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1972, p. 100-107.

121 VIER (Jacques). Quelques monographies des poètes bretons d'expression française. *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, septembre 1971, p. 549-560.

Dont Olivier Morvan.

L'art.

122 BACOU (R.). Quimper : dessins du musée des Beaux-Arts. *Revue de l'Art*, n° 14, hiver 1971.

BAZIN (Jehan). Cf. n° 158.

123 CASTEL (Yves-Pascal). Benjamin Febvrier de Lassaigne, marchand orfèvre à Landerneau (1718-1795). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1971, p. 245-293.

124 CASTEL (Yves-Pascal). Le trésor de Brézal. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1972, p. 13-16.

Orfèvrerie, 1794.

125 COUFFON (René). Un voyage en Basse-Bretagne en 1906, Saint-Brieuc 1972, 28 p.

Par l'auteur.

126 DILASSER (Maurice). Plounéour-Ménez au cœur des Monts d'Arrée. Le Relecq et son église abbatiale. Quimper, 1972, 12 p.

FEUTREN (J.). Cf. n° 98.

127 FEUTREN (J.). L'église Notre-Dame de Croaz-Batz. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n°s 264-266, avril à juin 1972.

128 FEUTREN (J.). Souterrains roscovites. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 263, mars 1972.

Au sujet de l'église de Roscoff.

129 GAC (Yvon). Fonte d'une cloche à Saint-Thégonnec, 1698-1699. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 252.

130 GUÉZENNOC (Yves). Les monuments religieux de Kerlouan. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 177-179.

131 LECLERC (Guy). L'église de Saint-Herbot. La « cathédrale dans les bois ». *L'écho de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 83, décembre 1972, p. 38-43.

132 LECLERC (G.). Les procès d'art aux XVIIe et XVIIIe siècles en Basse-Bretagne. *L'écho de Saint-Louis*, Châteaulin, n° 82, septembre 1972, p. 18-25.

133 LECLERC (G.). Réhabilitation des retables bretons. *L'écho de Saint-Louis*, n° 81, juin 1972, p. 16-20.

134 LE GOAZIOU (J.). Locmélar, son église, son calvaire *Bull. de la Soc. d'ét. art., litt. et sc. du Finistère*, 1969, p. 21-36.

135 MEURIC-PHILIPPON (Mme). Chapelle Saint-Roch et Saint-Philibert. *Echo de Saint-Philibert. Moëlan-sur-Mer*, janvier et septembre 1972.

136 Peintres et poètes de Bretagne. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 197-220.

Au sujet de Mathurin Méheut.

137 TAPIÉ (Victor), LE FLEM (Jean-Paul), PARDAILHÉ-GALABRUN (Annick). Retables basques de Bretagne et spiritualité du XVIIe siècle. Paris PUF 1972, 319 p., XL p. cf. CR. dans *Semaine Religieuse de Quimper et Léon*, n° 4264 (20 mars 1972), p. 161-164 (J. F.).

138 THOMAS (G.-M.). Le peintre Maurice Denis et la Bretagne. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1972, p. 221-224.

HISTOIRE LOCALE

Généralités.

139 LE GALLO (Yves). Finistère. Avec la collaboration du Dr. Le Du, R. Martin, J. Normand, L. Tanguy et J. Youinou. Brest, 1972, 176 p., 24 × 28.

Dont chapitres sur la marine et la toile du XVIe au XVIIIe siècle, le port de Brest (1874-1914)...

Brest.

DANIEL (René). Cf. n° 96.

DURAND (P.). Cf. n° 59.

140 GARREAU (Jacques). Brest, 100 p. 1972.

141 LEBÈGUE (Raymond). Vieilles images brestoises. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1972, p. 1-5.

LE GALLO (Y). Cf. n° 139.

142 OLLIVIER (Jean). Quand les membres de la famille royale anglaise visitaient Brest. *Le Télégramme de Brest*, 17 mai 1972, éd. de Brest.

PONS (J.), THOMAS (G.-M.). et CHARPY (J.). Cf. n° 51.

Briec.

LECLERC (G.). Cf. n° 47.

Carhaix.

LE LOCH (Q.) et SANQUER (R.). Cf. n° 35.

Châteaulin.

143 LECLERC (G.). Un peu d'histoire. Une tombe au XIVe siècle à Notre-Dame de Châteaulin : celle de Johane de Trésiguidy, vicomtesse du Faou. *Le Télégramme de Brest*, 14 mars 1972, éd. de Châteaulin.

Châteauneuf-du-Faou.

BOUCHÉ (Hubert). Cf. n° 93.

Dinéault.

GRALL (J.-L.). Cf. n° 81.

SANQUER (R.) et LAURENT (D.). Cf. n° 41.

Douarnenez.

Au pays de... Cf. n° 68.

Elliant.

144 A la recherche du temps passé. Les contes d'Elliant en 1817. *Bulletin paroissial d'Elliant*, n° 212, octobre 1972.

DANIEL (René). Cf. n° 96.

La Feuillée.

LAURENT (J.). Cf. n° 55.

Gouézec.

145 PELLEAU (J.-M.). Saint-Yves et Gouézec. *L'Echo gouézécois, bulletin officiel municipal*, n° 4, juin 1972, p. 5.

146 LE SEAC'H (Germain). Gouézec. Ses cours d'eau, ses moulins. *L'Echo gouézécois*, n° 4, juin 1972, p. 10.

Goulven.

KERDRAON (M.-F.). Cf. n° 52.

Guerlesquin.

147 LE BRIGANT (Yves). Histoire locale. *Kleir Gwerleskin. Bulletin Guerlesquin*, n°s 103 à 111, février à décembre 1972 (cf. tome 1971, n° 140).

Guengat.

LE GRAND (Alain). Cf. n° 85.

Guiclan.

MIOSSEC (Y). Cf. n° 53.

Guissény.

148 LE BARS (Jean). A Guissény, l'aventure vient de la mer. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 168-169.

149 FLOC'H (Valia). Trois petits bretons à Paris en 1903. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 165-166.

Kerlouan.

GUEZENNOC (Y.). Cf. n° 130.

150 GUEZENNOC (Yves). Historique. 1. Région de Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, Ile de Batz. *Hekleo de Kerlouan*, n° 125, juillet-août 1972, p. 7-9.

151 GUEZENNOC (Yves). Souvenirs du passé. Démolition de la Maison familiale rurale (de Kerlouan). *Hekleo de Kerlouan*, n° 125, juillet-août 1972, p. 10.

152 UGUEN (Albert). Le manoir de Kérénez en Kerlouan. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 171-175.

Landeleau.

153 Une page d'histoire de Landeleau. La Ligue. *Bulletin paroissial de Landeleau*, décembre 1972, ronéotypé.

Landerneau.

BAZIN (Jehan). Cf. n° 80.

154 BAZIN (Jehan). Une belle ancienne demeure Landernéenne. *Ouest-France*, 25 février 1972, éd. Brest.

10, rue de la Fontaine-Blanche.

Fabrication et commerce... Cf. n° 70.

Tribulations des filles... Cf. n° 105.

Landivisiau.

THOMAS (G.-M.). Cf. n° 89.

Lennon.

LE ROUX (C.-T.). Cf. n° 30.

Lesneven.

AMBROISE GUÉNOLÉ (Le Frère). Cf. n° 91.

Les Huntziger à Lesneven... Cf. n° 3.

155 Lesneven et le pays pagan. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 137-196.

ODEYÉ (J.). Cf. n° 58.

156 Si Lesneven m'était conté... *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 137-138.

157 THOMAS (Georges-Michel). Médaillons Lesneviens. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 156-159.

Locmélar.

LE GOAZIOU (J.). Cf. n° 134.

Lopérec.

MINIOU (F.). Cf. n° 110.

Le Nivot autrefois... Cf. n° 78.

La Martyre.

BAZIN (Jehan). La Martyre au pays du Léon, 1972.

Meilars.

BRIARD (J.) et PEUZIAT. (J.). Cf. n° 17.

Moëlan.

159 Le manoir du Damany. *Echo de Saint-Philibert*, Moëlan, octobre 1972.

MEURIC (G.). Cf. n°s 76, 88 et 135.

Morlaix.

DARSEL (Joachim). Morlaix, 94 p., 1972.

LESTOCQOY (J.-B.). Cf. n° 101.

Pleyben.

161 LE COZ (Chanoine). La paroisse de Pleyben. *Bulletin paroissial de Pleyben*, n° 381, juillet-août 1972 et 384, novembre 1972.

LE ROUX (C.-T.). Cf. n° 30.

Plonévez-Porzay.

PHILIPPE (J.). Cf. n°s 32 et 33.

Plonévez-du-Faou.

Les grandes familles... Cf. n° 2.

LECLERC (G.). Cf. n° 131.

Ploudaniel.

BRIARD (J.), et GOULETQUER (P.-L.). Cf n° 16.

Ploudiry.

Regards sur le passé... Cf. 164.

Plouézoch.

162 Excursions dans la commune de Plouézoch. *L'écho de Plouézoch*, novembre 1972.

Plougastel-Daoulas.

163 La vie quotidienne à Plougastel de 1890 à 1940. *Bulletin paroissial de Plougastel*, juin-juillet et novembre 1972.

Plougonven.

164 Retour sur le passé à Plougouven et Lannéanou (de 1911 à 1925). *Le lien de Plougonven et de Lannéanou*, n° 152 et 153, août et novembre 1972.

Plounéour-Ménez.

DILASSER (M.). Cf. n° 126.

Plounéour-Trez.

JANNÈS (H.). Cf. n° 46.

165 JANNÈS (Y. et H.). Sur les origines de Plounéour-Trez. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1972, p. 181-183.

Plounéventer.

CASTEL (Y.-P.). Cf. n° 124.

Pont-de-Buis.

LE GOFF (M.). Cf. n° 48.

Poullaouen.

Les mines de plomb... Cf. n° 77.

Quimper.

166 CHARPY (J.), LACHAUD (J.). Quimper, ville d'Art, Quimper 1972, in-4°, 36 p.

167 GLORENNEC (H.). Près de la porte centrale, un nom de rue familier, Juniville. *Quimper-Réalités*, n° 16, printemps 1972.

168 Le boulevard de Kerguelen s'appelait Napoléon avant d'être baptisé boulevard de l'Odet. *Le Télégramme de Brest*, éd. Quimper, 15 février 1972.

La Roche-Maurice.

SANQUER (R.) et GALLIOU (P.). Cf. n° 40.

Roscoff.

FEUTREN (J.). Cf. n°s 9 à 13, 127, 128.

169 Feutren (J.). Documents sur Roscoff. Les « Annales roscovites ». *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 263, mars 1972.

170 Tanguy (J.-Y.). Documents sur Roscoff. Les cahiers de doléances. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n°s 261 et 262, janvier-février 1972.

Rumengol.

Tragique retour... Cf. n° 57.

Saint-Frégant.

Sanquer (R) et Galliou (P.). Cf. n° 38.

Saint-Rivoal.

Le Crann (J). Cf. n°s 75, 84.

Saint-Thégonnec.

Gac (Y.). Cf. n° 129.

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

Séance du 27 Janvier 1972

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre 1971 est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf adhésions nouvelles ont été enregistrées : ce sont celles de M. l'abbé Jean Guéguen, recteur d'Elliant, présenté par Mlle Rannou et M. Charpy ; M. le médecin-colonel A. Jézéquel, de Fontenay-aux-Roses, présenté par les mêmes ; M. Jean-Pierre Le Bihan, maître verrier à Quimper, présenté par MM. Charpy et l'abbé Castel ; Mme Pinson, de Quimper, présentée par MM. Pinson et Daniel ; Mlle A. Prigent, de Nanterre, présentée par Mlle Le Lay et M. Prigent ; Mme Robert Prigent, de Nanterre, présentée par les mêmes ; Mme Michel Bouché, de Quimper, présentée par MM. Bouché et Daniel ; M. Patrick Amiot, de Châteaulin, présenté par MM. Daniel et Charpy ; Mme Lhostis, de Ploudalmézeau, a demandé son inscription en remplacement de son mari, décédé.

Louis Hémon au Canada. — M. Grégoire Le Clech qui, lors d'une précédente séance, nous avait conté l'arrivée de Louis Hémon au Canada, et son adaptation au pays, entretient cette fois l'assistance — parmi laquelle figure Mlle Kitty Hémon, fille du romancier et membre de la société — de la dernière période de la vie de l'écrivain. Ses lettres à sa mère permettent de reconstituer l'hiver de 1912, qu'il passe en partie dans les bois avec des ingénieurs venus explorer la région en vue de l'établissement d'une ligne de chemins de fer. Il logeait dans le petit village de Péribonka, où il prenait des notes sur la vie des habitants, « faiseurs de terre », c'est-à-dire défricheurs de forêts, qui s'installaient sur les espaces ainsi libérés. Au début du printemps de 1913, quittant Péribonka, il s'installa à Saint-Gédéon, plaisant village en bordure du lac Saint-Jean, où il rédigea une partie de son roman « Maria Chapdelaine ». Enfin, à Montréal, il travaille en utilisant sa connaissance étendue des langues étrangères : anglais, espagnol, italien, allemand, sans compter les extrême-orientales, puisqu'il était un ancien élève de l'Ecole des Langues orientales, spécialiste de l'annamite. C'est dans sa maison de commerce qu'en dehors de ses heures de service, il tapa sur la machine à écrire du bureau le roman enfin achevé.

Puis, ses papiers expédiés à sa famille, il s'en alla à pied vers l'Ouest, avec un ami, en suivant à pied une voie ferrée. Le 8 juillet 1913, tous deux furent fauchés par un train qu'ils n'avaient pas entendu venir.

La communication de M. Grégoire Le Clech fut vivement applaudie.

Toponymie. — M. Le Brigant parle ensuite des divers noms de Callac, remarquant que, dans la région, ce nom se prononce Quéllec, que la paroisse-mère de Callac est Plusquellec, dont les formes anciennes sont Ploesquellec et Ploescallec. Un lieu-dit Saint-Callec existe aussi dans les Côtes-du-Nord, en Pommerit-le-Vicomte. Enfin, dans le Morbihan, existent ceux de Pont-Callec et Pont-Quellec.

M. Le Brigant en conclut que Callac n'est nullement un « acum ». Il se propose de nous démontrer une autre fois que Scrignac ne l'est pas non plus. Les spécialistes ne manqueront pas d'en discuter.

Pour notre part, nous en tenant aux noms de communes, nous nous bornerons à remarquer que les noms en « ac », comme Milizac, Irvillac, Scrignac, Mellac sont rarissimes dans le Finistère, alors que très nombreuses chez nous sont les localités installées à côté ou sur des établissements romains, auxquelles jamais un nom en « ac » n'a été attribué.

Bibliographie. — M. Yves Tanneau a établi la biographie d'un personnage tout-à-fait remarquable. Alexandre Bréthel, apparenté aux Gouzil de Douarnenez et Pouldergat, qui, après des études de médecine à Paris, qu'il n'a pas achevées, s'en fut au Brésil où il s'installa, exploita un domaine et multiplia les bienfaits autour de lui. Il a laissé une descendance qui s'inspire encore de son exemple et des préceptes de son testament spirituel, belle page de morale pratique, dont M. Tanneau donne lecture.

Ce travail d'un secrétaire de la Société archéologique est prêt pour l'impression en français, mais, par un étrange concours de circonstances, il a été traduit en portugais et a paru au Brésil.

Le président rend compte du grand intérêt que présente le dernier numéro des « Annales de Bretagne », qui n'est plus seulement l'organe de l'Université de Haute-Bretagne (Rennes), mais également celui de l'Université occidentale (Brest).

M. Claude Sterckx, de la Recherche scientifique de Belgique et M. Guénaël Leduc, publient des fragments d'une vie de saint Goëznou dont l'essentiel avait été signalé en 1882 par Arthur de la Borderie. Dans le présent texte, on relève des noms de lieu de la région brestoise, et, en particulier un passage sur « Bresta super Caprellam » qui tendrait à prouver que l'ancien nom de la Penfeld serait Gavric, en français « La Chevrette ». L'étude sérieuse de ces quelques pages semble bien montrer que la Borderie avait raison en les datant de 1019, malgré la colère ou les ricanements de certains de ses collègues de l'Institut.

Le même numéro des « Annales » contient une étude de M. Michel Denis sur la correspondance entre Mgr Freppel, évêque d'Angers et Mgr Sauvé, premier recteur de cette Université catholique d'Angers que l'évêque eut tant de

mal à créer. Il s'y attachait avec une ardeur particulière, car avant tout, il s'agissait de faire pièce à l'Université de Paris, laquelle allait distiller dans l'esprit des étudiants le poison du catholicisme libéral. L'Université d'Angers « est le contre-poison imaginé par les catholiques intransigeants et ultramontains devant le projet parisien ».

En 1881, Mgr Freppel a d'autres soucis, créés par les mêmes adversaires. Il vient d'être élu député de la 3e circonscription de Brest, au grand dépit de « la secte libérale », et il l'écrit à un ami : « Vous n'avez pas idée de manœuvres que Falloux et Kerdrel ont employées pour faire échouer ma candidature. Ce que j'ai vu là est navrant et me prouve que Pie IX avait raison d'affirmer que les catholiques libéraux sont pires que les communards. Luther disait : « Plutôt les Turcs que le Pape ! ». Kerdrel et compagnie ont dit : « Plutôt un républicain que l'évêque d'Angers ».

Distinctions. — M. Breut, secrétaire, annonce que M. Briard, docteur ès-Sciences, de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Bretagne, qui nous donna de brillants exposés sur l'âge du bronze dans le Finistère, vient d'être élu président pour 1972 de la Société Préhistorique de France. Le président lui adresse les félicitations de tous, ainsi qu'à M. Oscar Thomas, qui fit tant pour sauver la chapelle de Notre-Dame de Penhors, grandement menacée et désormais hors de péril.

Nécrologie. — Depuis la dernière séance, la Société a eu le regret de perdre l'un de ses plus anciens membres en la personne de Georges-Gustave Toudouze, qui était aussi probablement, le doyen des écrivains bretons. Le président retrace l'importance de ses œuvres d'imagination et de ses travaux historiques et rappelle qu'il y a peu d'années encore, il vint parmi nous, déjà aveugle, nous parler de ses ancêtres des environs de Quimper.

Beaucoup de sociétaires et de membres du bureau ont assisté aux obsèques de Mme Henri Waquet, veuve du grand savant qui fut, durant de longues années, président de la Société Archéologique.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Yves TANNEAU. — René DANIEL.

Séance du 24 Février 1972

Présidence de M. Yves TANNEAU, secrétaire

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Alain Quénaon, instituteur à Saint-Marc (Brest), rue du Général-de-Gaulle, 29 N Saint-Renan, présenté par Mme Le Bihan, directrice du C.E.G. de Saint-Renan et M. René Daniel ; M. et Mme Nédélec, 47, rue de Saint-Jean, 29 S Pont-l'Abbé ; Mlle Yvette Fauglas, 13, quai Neuf, 29 S Quimper et M. Georges Jaouen, Croas-ar-Born, 29 S Cast, présentés par MM. René Daniel et Jacques Charpy ; Mlle Marguerite Fautrel, assistante-sociale E.R., 37, rue de la Providence, 29 S Quimper, présentée par Mlle Le Roux et Mme Daniel ; Capitaine Louis Le Floch, Ile-Tudy, (réintégration) ; M. et Mme Bideau, gare d'Argol en Telgruc, 29 S, présentés par M. Lamballe et Mlle Hicher.

Hommage à la mémoire de Youenn Drezen. — Le poète et romancier breton Youenn Drezen est récemment décédé à Lorient et a été inhumé à Pont-l'Abbé. M. René Daniel rappelle la verve et le talent de cette figure originale et attachante qui, dans un excellent breton, a dépeint les mœurs du pays bigouden. « Itron Varia ar Gmez » et « An dour en dro d'an inizi » occupent une place privilégiée dans l'ensemble de son œuvre.

Distinction. — M. René Sanquer, professeur d'histoire à l'Université de Bretagne occidentale, chef du laboratoire d'archéologie et membre de la Société, a été nommé directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne à Rennes, en remplacement de M. Bousquet appelé à prendre la direction de l'Ecole Normale Supérieure. La Société félicite chaleureusement M. R. Sanquer.

Nouvelle thèse sur la Ville d'Ys. — M. Y. Tanneau présente une communication rédigée par un jeune sociétaire nantais, M. Michel Le Roy. Se livrant à un important travail

d'érudition, M. Le Roy rappelle les recherches étymologiques qui ont été précédemment faites sur le nom de la cité engloutie (Ker Izel, la ville basse ; Ker Ris, la ville du rivage ; Castra Isis, la résidence d'Isis, etc). Il s'appuie sur les données d'auteurs et de géographes de l'Antiquité et se réfère aux cultes orientaux en raison des relations existant autrefois entre cette partie du Finistère et le Moyen-Orient.

Il situe ainsi la ville d'Ys à l'emplacement de l'actuelle ville basse de Douarnenez, la partie haute de la ville correspondant à l'ancienne Vidana Portus qu'il traduit « le port de la blanche maîtressse ». Il rapporte cette protection venant d'une femme et d'une femme blanche à un culte lunaire et il rappelle qu'Isis était la déesse lunaire mais aussi la déesse de la mer. M. Le Roy arrive à la conclusion que la légende de la ville d'Ys est un texte ésotérique, une allégorie des luttes religieuses de l'époque.

— Le célèbre poisson de Saint-Corentin, dont un lambeau de chair suffit à rassasier la suite du Roi Gradlon, représente le poisson, symbole des premiers chrétiens (l'icthus), et son partage la communion.

— Dahut, princesse païenne, représente Isis. Le culte d'Isis se retrouve dans le cérémonial des amours de Dahut : elle donnait à ses amants un masque magique qui les étranglait. Il s'agit ici d'un rite initiatique. La noyade de Dahut est en fait son baptême.

— Quant au beau Prince Rouge, généralement assimilé au diable, il serait Adonis (en phénicien, Adonis signifie Dieu).

— L'ouverture des écluses rappelle la cérémonie isiaque de l'Euripe destinée à apporter la prospérité (elle réalise une inondation artificielle rappelant la fécondation de l'Egypte par les débordements du Nil).

En se basant sur les textes égyptiens qui fixent la cérémonie de l'Euripe au septième jour de chaque lunaison, c'est-à-dire en période de mortes-eaux, M. Le Roy détermine la date « exacte » de la destruction d'Ys.

La guerre, la mort, l'amour à Quimper en 1870. — Au travers de la « Correspondance Cornouaillaise » émanant de la famille Gouzil, de Pouldergat, M. Y. Tanneau retrace la vie quotidienne dans la région quimpéroise en 1870.

Tandis que parviennent les échos de la bataille de Reichshoffen, de la capitulation de Sedan et l'annonce de la république, on travaille à l'habillement des troupes, on enterre en grande pompe l'évêque de Quimper et de Léon, Monseigneur Sergent, et les jeunes Quimpéroises convolent en justes noces avec les officiers de la garnison.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Président, Y. TANNEAU. *Le Secrétaire,* M. QUIDU.

SÉANCE DU 5 MARS 1972, A PARIS

Présidence de M. René DANIEL, président

Pour la première fois, cette année, une séance a eu lieu à Paris, qui a réuni une nombreuse assistance de sociétaires de la région parisienne et a été suivie d'un repas en commun. Les assistants ont fortement apprécié cette innovation qui leur a permis de se retrouver ou de faire connaissance, dans une atmosphère très cordiale et très finistérienne.

Ce fut un beau succès, puisque plus de 80 personnes se trouvaient à 10 heures à la maison de la Bretagne, à Paris.

Il appartenait au président d'expliquer les raisons de cette première prise de contact avec des adhérents fidèles et dévoués, mais qui ne peuvent, en raison des circonstances, connaître l'association que par le bulletin annuel et, pour quelques uns, trop rares, par les comptes-rendus de la presse et l'excursion d'été.

C'est donc, tout d'abord, un coup d'œil sur l'activité de la société, puis à une esquisse des projets d'avenir qu'il est procédé.

Les Tréhot de Clermont, bourgeois de Paris et citoyens de Pont-Croix. — Les Tréhot de Clermont sont des bourgeois de Paris qui, à la fin de l'ancien régime, vinrent s'installer à Pont-Croix et M. Roger Gargadennec a eu le bonheur d'avoir en sa possession des liasses de correspondance qui lui

permettent de ranimer ces personnages, si importants dans la vie pontecrucienne, puisque l'un d'entre eux fut le premier maire de Pont-Croix et son fils député aux états généraux.

Une lettre du 24 avril 1789, écrite par celui qui devait être maire de Pont-Croix l'année suivante, conte comment Louis XVI faillit périr à Versailles, cette année-là. Il était monté sur un toit pour suivre les travaux et allait tomber, quand un couvreur le retint juste à temps pour que le secours arrivât. Le roi à demi-étranglé et le couvreur épuisé, s'évanouirent, chacun de son côté.

Encore que toute la famille l'intéresse, M. Gargadennec s'en tient tout particulièrement à la figure d'Armand Louis Tréhot, le fils du maire, qui devint député aux Etats généraux, fut emprisonné sous la Terreur et élu membre du directoire du département en l'an VI, avant d'être procureur à Châteaulin sous l'empire et avocat à Quimper, sous la Restauration.

C'est l'exemple attachant de l'un de ces bourgeois comme il y en eut tant dans le Finistère, qui adoptèrent les idées nouvelles, furent persécutés comme girondins et fédéralistes et qui, à la vérité, voyaient avec inquiétude d'abord, puis avec une sorte de dégoût et d'épouvante, la révolution glisser vers ses excès.

M. Gargadennec fut justement fort applaudi.

Terres englouties : les Cassitérides. — M. Louis Kervran reprend le sujet de savoir où se trouvaient les mines d'étain qui fournissaient tout le monde ancien, c'est-à-dire les îles Cassitérides.

Après son article paru dans la « Revue des deux mondes », en 1969, M. Kervran exposa ses conclusions aux lecteurs du *Télégramme de Brest*, le 25 juin 1970. Rappelons que selon lui, ces îles ne seraient pas, comme il est communément admis, les Scilly, au large des côtes des Cornouailles Britanniques, mais l'archipel de Molène.

M. Kervran qui s'appuie sur la géologie et la tectoniqne, a apporté des arguments très sérieux et parlé avec une fougue admirable qui lui valurent aussi, un succès mérité. Quoi qu'on pense, il paraît certain que de trop nombreux savants ont essayé, jusqu'ici, de localiser les lieux indiqués sans tenir

compte des grandes modifications subies par les côtes de Bretagne, depuis l'antiquité.

Vie de la Société. — Il est dommage que le temps manquât à M. Rechiewski pour entretenir l'auditoire de ses travaux sur la préhistoire. Ce n'est que partie remise.

En effet, les participants à cette « première », ont décidé qu'elle aura des suites et qu'une séance analogue se tiendra chaque année, après quoi, lors d'un repas en commun, les discussions du matin continuèrent cordialement. Le président s'efforça de répondre aux questions qui lui furent posées, et prit note des nombreuses suggestions qui lui montrèrent l'attachement des participants à la société archéologique du Finistère.

Le Président,

R. DANIEL.

SÉANCE DU 23 MARS 1972

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Trois nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Louis BARC, avocat général à la Cour de Cassation, de Quimper, présenté par Mme Lavalou et M. Le Grand ; M. GALAND, industriel au Guilvinec, présenté par MM. Daniel et Tanneau ; Mme Marguerite HERVÉ, boulevard de Grenelle à Paris (XVe), présentée par MM. Jean Le Hir et René Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de Mme Merrien, de Concarneau, et de M. Yves Chanteau, récemment décédé à Londres. Aux familles des disparus, il présente ses vives condoléances.

Histoire du tribunal de Quimper. — Spécialiste de l'histoire judiciaire, le président Becquey fait un exposé magis-

tral, remarquablement documenté, sur l'histoire du tribunal civil de Quimper. Cette causerie a suscité le plus grand intérêt et a été chaleureusement applaudie par l'auditoire... (voir annexe ci-dessous).

Vie de la Société. — M. Daniel se félicite du succès remporté par la séance tenue, le 5 mars dernier, à Paris.

Un récent référendum a déterminé par ailleurs une nette majorité en faveur du maintien du jeudi après-midi pour la réunion mensuelle à Quimper.

La séance est levée à 17 h. 15.

Le Secrétaire, Yves TANNEAU. — *Le Président,* René DANIEL.

Annexe au Procès-Verbal

Adrien BECQUEY

LE TRIBUNAL CIVIL DE QUIMPER

Cette juridiction a maintenant 172 ans. L'organisation juridique actuelle remonte, en effet, dans l'ensemble, aux grandes réformes du Consulat, opérées sous l'influence de Bonaparte, au pouvoir depuis le coup d'Etat du 18 Brumaire. Le véritable sens de cette réforme est la création d'une magistrature nommée par le Gouvernement.

Avant la Révolution, les fonctions judiciaires étaient, en principe, des charges vénales, c'est-à-dire que l'on achetait, sous le contrôle de l'autorité royale. De 1790 à 1800, les juges ont été élus. Mais les magistrats de cette époque ne sont pas, le plus souvent, des hommes vraiment nouveaux. Beaucoup sont d'anciens avocats ou d'anciens magistrats.

Les magistrats de l'époque impériale (1804-1815) continueront généralement leurs fonctions sous la Restauration (1815-1830). Mais le président Gaillard (1803-1815) deviendra simple juge à Quimper. Car il est mal vu et qualifié de « républicain maniaque ». Le grand magistrat du premier tiers du siècle est J.-B. de L'Ecluse, né à Audierne en 1751, mort à Quimper en 1837. Il est président du Tribunal de Quimper en 1800, puis procureur impérial près la Cour Criminelle du Finistère. Il est député au Corps législatif de 1806 à

1810. Il reprend alors ses fonctions judiciaires. En janvier 1816, il est de nouveau président du Tribunal Civil. Pendant quelque temps, son fils Auguste de L'Ecluse, est substitut dans ce même tribunal.

J.-B. de L'Ecluse est, pendant les quelques mois de l'existence de cette juridiction, président de la Cour Prévôtale, créée pour mater l'opposition au nouveau régime. Il y a une cour prévôtale dans chaque département. Beaucoup d'affaires politiques sont toutefois simplement déférées au tribunal correctionnel. Il s'agit de cris séditieux, tels que « Vive Napoléon ! », etc... Les peines sont relativement lourdes.

Le tribunal semble sincèrement attaché au gouvernement royal. Il adresse un émouvant message à Louis XVIII à l'occasion de l'intervention militaire française en Espagne, pour le rétablissement de Ferdinand VII (1823). Un autre message est envoyé à Charles X, à l'occasion de son avènement (1824).

Mais en 1830, deux magistrats de Quimper refusent de prêter serment de fidélité à Louis-Philippe et donnent leur démission : le procureur du roi Perrotin et son substitut de Blois.

Le 31 mai 1832, de L'Ecluse prendra sa retraite et aura pour successeur son fils, Auguste de L'Ecluse, conseiller à la Cour Royale de Rennes.

Le règne de Louis-Philippe est marqué par de nombreux attentats contre le Roi. Le tribunal lui adresse des messages émus à la suite des attentats, manqués, des 19 novembre 1832, 28 juillet 1835 (Fieschi), 25 juillet 1836 (Alibaut), 27 décembre 1836 (Meunier).

En janvier 1852, le tribunal enverra encore un message, cette fois pour féliciter le Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte.

De 1875 à 1883, le président du Tribunal sera Trevedy, magistrat de grande classe, vice-président de la Société archéologique du Finistère, et dont les travaux historiques font autorité. Ses fonctions seront particulièrement délicates lors de l'affaire de l'expulsion des Jésuites de Quimper (30 juin 1880). Il s'agit de l'application du décret du 29 mars 1880. Les jésuites se défendront énergiquement sur le plan juridique, et 3 référés seront présentés au Président qui répondra en toute conscience. Sa carrière se terminera prématurément. En vertu de la loi du 30 août 1883, il sera mis à la retraite.

Le 13 février 1880, ce fut une très grande audience à la Cour d'Assises du Finistère. Cette juridiction était alors compétente pour statuer sur les délits de presse. Une personnalité de Quimperlé est poursuivie pour outrage au procureur de la république de Quimperlé, dans l'un des deux journaux publiés dans cette ville. Le Procureur Général près la Cour d'Appel de Rennes, Quesnay de Beaurepaire, occupait le siège du Ministère Public. La défense était assurée par Me de Chamaillard du barreau de Quimper. Cette audience fut marquée par de très pénibles incidents. La Cour acquittera le prévenu.

Les lois des 1er juillet 1901, sur les Associations, et 9 décembre 1905, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat (inventaires) donnèrent lieu lors de leur application, à de douloureuses contestations. Certains manifestants furent traduits devant le tribunal. De très violentes réactions se produisirent à l'Ile de Sein ; mais, dans ce cas, il n'y eut pas de suite.

Le 24 octobre 1923, s'ouvrirent, devant la Cour d'Assises, les très longs débats relatifs à l'affaire Seznec. Celui-ci, qui habitait Morlaix avait quitté Rennes, le 23 mai 1923, avec son ami Quéméneur, de Landerneau, à destination de Paris. Seznec revint le 25 mai. Mais jamais on ne revit Quéméneur. L'information judiciaire, confiée au juge d'instruction Campion, de Morlaix, fut exceptionnellement ardue, puisque, en plus de bien d'autres difficultés, il était hors de doute que rien ne s'était passé dans l'arrondissement même de Morlaix, ni d'ailleurs dans le Finistère. La Cour retint la culpabilité de Seznec. Il ne sera libéré qu'en 1947 et mourra à Paris en 1954. Même aujourd'hui, l'affaire reste mystérieuse.

Pour l'extérieur, l'actuel Palais de Justice de Quimper est très exactement celui qui fut construit de 1829 à 1832. Mais l'organisation intérieure a été heureusement modernisée et adaptée aux nécessités présentes, grâce à l'impulsion des chefs de la juridiction, avec l'appui et la compréhension de l'Administration Préfectorale et du Conseil Général du Finistère.

Séance du 27 Avril 1972

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance à Quimper est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. l'abbé Joseph Irien, de Brest, présenté par MM. Laurent et l'abbé Castel ; Joseph Le Moal, de Huelgoat, présenté par MM. Thomas et Foucher ; Pierre Cloarec, de Davaye (Saône-et-Loire), présenté par MM. Daniel et Charpy ; Yvon Hernandez, directeur d'école publique à Kerlaz, présenté par MM. Breut et Péron ; François Hascoët, étudiant à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Breut ; Mme Andrée Raillard, de Brest,

présentée par MM. Laurent et de La Ménardière ; Mme Cécile FROIDURE, de Quimper, présentée par Mmes Cauzic et Daniel ; Mlle Françoise QUÉLÉVER, de Châtillon (92), présentée par MM. Charpy et Le Bihan ; Mlle Elisabeth de SALIER-DUPIN, conservateur de la Bibliothèque universitaire de Brest, présentée par M. Charpy et Mme de Couesnongle.

L'abonnement demandé par la Bibliothèque de Vannes au volume de « Mémoires » de la Société est accepté.

Les droits des Rohan et la principauté de Léon. — Le président présente une étude importante, consacrée par notre inlassable confrère, le commissaire général Jehan Bazin, à la ville de Landerneau et au fief des vicomtes de Léon, les hauts et puissants seigneurs de Rohan. L'auteur a déjà étudié les différentes paroisses et leurs habitants, avec la vie économique et l'évolution des corps de métier. Aujourd'hui, M. Bazin évoque plus particulièrement les rapports entre la ville et ses suzerains, les hauts et puissants seigneurs de Rohan. Toujours ces relations furent très courtoises : les habitants prenaient une part très vive aux événements familiaux des Rohan, leur manifestant des sentiments de respectueux attachement en toutes circonstances : naissances, mariages et décès.

C'est à la fin du XIIe siècle, l'an 1179, qu'eût lieu le partage du comté de Léon, qui comportait trois châtellenies importantes. La seigneurie de Landerneau échut aux vicomtes de Léon, issus de la branche cadette. En 1363, Hervé VIII, dernier vicomte de Léon, mourut sans postérité. Sa sœur Jehanne, son héritière, épousa Jehan 1er, vicomte de Rohan. C'est ce mariage qui met les Rohan au premier rang de la noblesse bretonne. Après l'union de la Bretagne à la France (1532), la vicomté de Léon recevra le titre de principauté et le vicomte de Léon est honoré du titre de duc.

M. Bazin met en relief certaines grandes figures qui émergent de l'illustre famille des Rohan, seigneurs et princes de Léon. Il analyse ensuite les droits et devoirs de la seigneurie, les plus divers : ainsi, en 1510, le pont joignant la Cornouaille au Léon fut-il construit par Jehan II de Rohan, ce qui explique le droit de péage auquel il était soumis,

et dont le fermier était le meunier. Le moulin faisait corps avec le pont lui-même.

Parmi les droits et prééminences des Rohan, citons la nomination des officiers de la milice de Landerneau, le patronage et la fondation de nombreuses églises ou chapelles conventuelles, l'hôpital et la maison de charité. Leurs armes, « de gueules à neuf mâcles d'or », figuraient en lieu éminent sur de multiples monuments du Léon, dont ils furent les seigneurs.

Industries antiques maritimes en Armorique. — Tel est le titre d'un bref mais intéressant mémoire de notre confrère M. Jo. Philippe. Dès l'âge du bronze, huit siècles avant J.-C., une exploitation de sel existait déjà à Guissény, dans le Léon. Dans ce site remarquable du Curnic, sur l'estran, il semble bien qu'il y ait eu, là aussi, un vivier plutôt qu'un bassin de salaison. A Lampaul-Plouarzel et un peu partout dans le Sud-Finistère actuel, on utilisait à l'âge du fer des fourneaux à augets, ouvrages astucieusement confectionnés pour chauffer l'eau saumâtre dans de petits récipients argileux aux formes variées.

Les chirurgiens « navigans » de Morlaix au XVIIIe siècle. — Dans le cadre de l'histoire de la médecine, le président a le plaisir de signaler la soutenance d'une thèse de doctorat, consacrée par notre confrère, le docteur Christian Ménard, de Quimper, aux « chirurgiens navigans » du XVIIIe siècle à Morlaix. Ce travail s'inscrit dans l'optique des recherches entreprises par l'école de médecine de Nantes, sous la présidence du professeur Kernéis, lequel s'est donné pour but de sortir de l'ignorance les ports classés, quelquefois injustement, dans une catégorie secondaire, et de démontrer leur influence sur la formation des praticiens locaux.

L'auteur a eu d'autant plus de mérite qu'en l'absence de rôles d'équipage, il a dû effectuer des recoupements grâce aux registres de baptêmes, mariages et sépultures, des recherches dans le fonds de l'Amirauté et dans le fonds Langeron aux archives municipales de Brest. Cette thèse montre que des chirurgiens d'amirauté étaient chargés de travaux de médecine légale, et participaient ainsi à la vie

civile. Le docteur Ménard a ainsi réalisé une œuvre originale et de qualité, sur un sujet très peu connu.

Saint-Cornély. — M. Toulhoat, de Quimper, communique la coupure du journal espagnol « A B C », de Madrid, relatant la découverte récente, aux environs de Barcelone, d'une sépulture préhistorique, sorte de galerie dolménique. Coïncidence assez troublante, cette tombe mégalithique se trouve dans le voisinage d'un ermitage ou oratoire dédié à saint Cornély, protecteur breton des bêtes à cornes. Ce saint est chez nous le patron de la paroisse de Carnac.

La famille de Dom Morice. — M. du Plessis a établi une documentation généalogique précise sur les origines ancestrales du célèbre bénédictin Dom Morice, décédé en 1750, l'année même de la publication de son « Histoire de Bretagne ». On sait qu'il naquit, à Quimperlé, en 1693. Les Morice appartenaient à la bourgeoisie de robe : c'est une très ancienne famille de Cornouaille, dont l'un des membres, Charles Morice de La Villeneuve, fut capitaine d'une compagnie dans le régiment de Piémont (voir annexe ci-dessous).

Un arbitrage de Guy Autret de Missirien. — M. du Plessis évoque par ailleurs un curieux arbitrage, rendu le 15 janvier 1659, par Guy Autret de Missirien, sympathique figure de gentilhomme bas-breton, adonné à de studieuses recherches historiques et généalogiques (Arch. dép. Fin., 1 G 315).

Activité des services d'archives du Finistère. — Le président présente une œuvre importante due à M. Jacques Charpy, directeur des services d'archives du Finistère et vice-président de la Société archéologique : il s'agit du répertoire numérique de la sous-série I Q, ouvrage très copieux appelé à rendre de grands services aux chercheurs. Cette série de documents concerne le séquestre et l'aliénation par la République de ces fameux biens nationaux, d'émigrés ou d'église, qui sont à l'origine de la fortune de maintes familles. Ce nouveau répertoire est précédé d'une excellente préface et suivi d'un index copieux, d'une carte des districts et d'une table de concordance des calendriers républicain et grégorien.

M. Daniel fait admirer un plaquette fort séduisante,

excellemment documentée, retraçant sous la plume experte de M. Charpy l'histoire et l'attrait du beau domaine romantique, aujourd'hui départemental, de Trévarez en Saint-Goazec.

Calendrier de la Société. — Le président signale l'intérêt de la séance du 7 mai prochain, à Brest : M. Mollat, de l'Académie de marine, professeur à la Sorbonne, y traitera des ex-voto maritimes de nos églises bretonnes. M. Mollat a constitué une équipe d'étudiants qui effectuent l'inventaire de ces « images » insolites et pittoresques dont on devrait assurer la sauvegarde. Dans un récent numéro du « Courrier des Messageries maritimes », on relève deux articles luxueusement illustrés, concernant ces ex-voto marins, tableaux ou maquettes de navires, offerts à nos églises et chapelles par des marins sauvés du péril de la mer.

La réunion suivante se tiendra, le dimanche 28 mai, à Douarnenez, de 10 à 12 heures, en la Maison de la Jeunesse et de la Culture : à l'ordre du jour, notamment : une conférence avec film et projections sur un récent voyage en République d'Irlande. Après un déjeuner en commun, l'après-midi sera consacré à une promenade dans la région de Douarnenez et d'Audierne.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Yves TANNEAU. — René DANIEL.

Annexe au Procès-Verbal

Yves du Plessix

LA FAMILLE DE DOM MORICE

Dom Morice, l'auteur célèbre de l' « Histoire de Bretagne », est né à Quimperlé, le 25 octobre 1693.

Il appartenait à une très ancienne famille de Cornouaille. Henry Morice est le premier qui se trouve cité, dans les anciens actes.

Il en est fait mention dans « une banie d'héritage en la Chapellenie de Conq ; l'an 1385. » ...en présence de trois gentilshommes nommés Guillaume Haeliou, Jehan Kerneren et Henry Morice (1).

Jehan Morice demeurant au manoir de Penanguer en la paroisse de « Kernegvel », figure au nombre des nobles à la réformation du diocèse de Quimper en 1426.

Alain, Guillaume et Jehan Morice comparaissent à la Montre générale de Quimperlé en 1480.

Charles Morice, sieur du Beaubois, fils de Jehan, épousa en 1555, Jeanne Roserc'h. Ils eurent de nombreux enfants : 1. Jacques, qui épousa Constance Luhandré ; 2. Marc ; 3. Charles, époux de Françoise Tuault ; 4. Jeanne, épouse de Mathieu Hervou ; 5. Françoise, qui épousa Jean Lhonoré ; 6. Catherine, épouse de Gilles Le Brizoal ; 7. Constance, épouse de Gilles Lohéac ; 8. Marguerite, épouse de François Lhonoré ; 9. Anne, épouse de Jean Lohéac.

De Charles et Françoise Tuault naquirent : 1. Mathieu, sieur du Vieuxchastel, époux de Marguerite Cottin ; 2. Constance, épouse de François Poullin de Carbriand ; 3. Maurice, sieur du Beaubois, époux d'Urbanne Le Goazré de Kervelegant.

De Maurice et Urbanne Le Goazre sont issus : 1. Marguerite, épouse de Charles Lohéac, sénéchal de Concarneau ; 2. Julien, capucin, mort en 1725 ; 3. Constance, qui épousa Guillaume Le Baron, sieur de Boisjaffray ; 4. Yves, sieur du Beaubois, né en 1666, époux de Marie-Anne Lohéac.

Ces derniers eurent pour enfants : 1. Pierre-Hyacinthe, bénédictin, historiographe de la Bretagne ; 2. Yves-Martial, abbé de la Charmoye ; 3. Anne-Guillemette, religieuse ursuline à Quimperlé ; 4. Constance, épouse de Guillaume de Kerguelen ; 5. Jean-Auguste, époux de Suzanne du Bot ; 6. Charles-Marie et 7. Marie-Josèphe.

Nous avons retrouvé aux Archives départementales (2), la commission de capitaine donnée par Louis XV, au sieur Charles Morice de la Villeneuve.

« Commission de Capitaine d'une Compagnie, dans le régiment de Piémont, pour le sieur Morice de la Villeneuve.

« Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A notre cher et bien aimé, le capitaine Morice de la Villeneuve, salut.

« La compagnie dont estoit pourvu le capitaine Dauphin dans notre régiment de Piémont étant à présent vacante par sa retraite, et désirant de la remplir par une personne qui s'en puisse bien acquitter, Nous avons estimé que Nous ne pouvions faire, pour cette fois,

(1) Archives du château de Nantes. Art. V, Case A, n° 5.

(2) Arch. dép. Fin. 1 E 346.

meilleur choix que de vous, pour les services que vous avez rendus dans toutes les occasions qui se sont présentées, où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage et expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et, de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes, nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes, signées de notre main, capitaine de la dite compagnie vacante, comme dit est ci-dessus, laquelle, vous commanderez, conduirez et exploiterez sous Notre autorité et sous celle du sieur, comte de Maulevrier, colonel de Notre dit régiment de Piémont. Et ainsi qu'il vous sera, par Nous et Nos lieutenants généraux, commandé, ordonné pour Notre Service ; et nous vous ferons payer, ensemble les officiers, sergents et soldats de la dite compagnie, des états, appointements et soldes qui vous seront, et à eux deüs, suivant les montres et revues qui en seront faites par les commissaires des Guerres, à ce départis, tant et si longuement que la dite compagnie sera sur pied pour Notre Service ; tenant la main à ce qu'elle vive en si bon ordre et police que nous n'en puissions recevoir de plaintes. De ce faire, vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial, mandons, au dit sieur comte de Maulevrier, colonel de Notre dit régiment de Piémont, et, en son absence, à celui qui le commande, de vous recevoir et faire reconnaître en la dite charge, et à tout qu'il appartiendra qu'à vous, en ce faisant, soit obey.

« Car tel est Notre Plaisir.

« Donné à Fontainebleau le dixième jour du mois de novembre, l'an de grâce mil sept cent trente trois et de Notre règne le dix neuvième ».

Louis.

et par le Roy (Illisible).

Le Capitaine Charles Morice de Villeneuve, exerçant toujours le même commandement, mourut à Spire, quelques années plus tard ; mais nous n'avons pu trouver la date exacte de son décès.

Séance du 7 Mai 1972, a Brest

Présidence de M. le médecin-général LAURENT, vice-président

Le procès-verbal de la présente séance est lu et adopté sans observations.

Le Dr Laurent présente, devant un nombreux public et dans la salle du Foyer d'Estienne d'Orves, un ex-voto

provenant de l'église de Porspoder et qui a échappé à la destruction parce qu'il a été récupéré par la famille du donateur.

M. René Daniel, président de la Société, signale la sortie du Bulletin 1971, le plus important par son volume, depuis la création de la Société et félicite M. Charpy qui en assure la parution.

Il donna ensuite un compte-rendu détaillé et non sans humour, du Congrès des Sociétés Savantes, tenu à Nantes, en mars dernier, signalant en particulier les études touchant la Bretagne.

Les ex-voto maritimes. — M. Mollat, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie de Marine, reprenant la définition de Larousse, l'ex-voto : « se dit des tableaux, des figures, des objets qu'on suspend dans les chapelles à la suite d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue », allait montrer, avec éloquence, combien cette définition était incomplète.

Il souligna l'intérêt de l'ex-voto, sa valeur documentaire et sentimentale certaine, mais aussi sa valeur historique. Il a réuni une active équipe de chercheurs, vue l'urgence de la moisson, car depuis la dernière guerre, l'intérêt que leur portent collectionneurs et antiquaires, le « nettoyage » qui se fait dans certaines églises font qu'il est urgent de les recenser et de les protéger. L'idée n'est cependant pas nouvelle ; Sébillot s'est penché sur le problème et plusieurs expositions d'art religieux, à Paris en particulier, ont montré des ex-voto. Par ailleurs, à l'étranger, en Allemagne, en Suisse, en Italie..., des enquêtes méthodiques ont été entreprises.

Pour M. Mollat, l'ex-voto est un objet offert à la divinité, à la faveur d'un vœu. Cette intervention surnaturelle est souvent le dernier recours contre les forces naturelles. On fait alors appel à Notre-Dame de Bon Secours, de la Mer ou de Recouvrance ou à des saints protecteurs comme saint Pierre, saint Nicolas ou aux nombreux saints venus d'Irlande. Il constate que les ex-voto sont souvent liés aux pèlerinages, que le vœu est presque toujours un acte collectif à bord d'un bateau et l'ex-voto apparaît bien alors comme le

signe et la preuve de l'accomplissement du contrat par les deux parties.

Objet commémoratif, l'ex-voto peut être en or, en argent, en marbre. Ce peut être un tableau, généralement très coloré, ou simplement des poissons de cire, comme ceux qu'offraient les marins-pêcheurs de Nice à Cannes quand la pêche était bonne.

Au fil des siècles, M. Mollat propose un classement des ex-voto, allant du vœu de Marguerite de Provence en 1254, à celui des rescapés d'un steamer, en Manche, en 1905, à bord duquel avaient pris place 50 bretons allant vendre leurs oignons en Angleterre.

L'inventaire des ex-voto maritimes en Cornouaille. — M. Daniel Samson, qui travaille avec le professeur Mollat fait le point à la suite de l'enquête menée en Cornouaille depuis le printemps 1971. Pour l'instant, les investigations concernent le territoire maritime s'étendant de l'embouchure de l'Aulne à la Laïta, le pays bigouden étant en cours de prospection. 107 paroisses ont été visitées et 36 seulement possèdent des ex-voto. Sur les 36, 30 sont purement maritimes, 4 sont dans des cantons maritimes et 2 dans des communes terriennes (Carhaix et Coray). Les chapelles les plus riches en ex-voto sont : N.-D. de Rocamadour à Camaret, malgré l'incendie du début du siècle et N.-D. de la Joie en Penmarch.

Les maquettes de navires sont assez nombreuses, bien que leur longévité ne dépasse pas un siècle. Ces maquettes votives sont sous globe, en bouteille, en vitrine avec un paysage peint d'accompagnement. Ce sont encore des maquettes demi-coques, suspendues aux voûtes, posées sur des brancards et portées lors des processions. Mais les ex-voto sont aussi des tableaux, représentants des cap-horniers, des thoniers, des navires de guerre ou des paquebots...

L'exposé de M. Samson, agrémenté de projection de diapos, fut des plus goûté.

Excursion de l'après-midi. — L'après-midi, sous la direction de M. Malléjac, une excursion mena les participants dans la région de Berven, Plouzévédé, Plouvorn, avec visite

de Lambader et Trefflaouénan sous la conduite de M. le recteur de la paroisse.

Le Secrétaire, *Le Président,*

G.-M. THOMAS. Ch. LAURENT

SÉANCE DU 28 MAI 1972, A DOUARNENEZ

Présidence de M. René DANIEL, président

Le dimanche 28 mai 1972, la Société a tenu exceptionnellement sa séance mensuelle à Douarnenez. Le temps, bien que maussade, eût toutefois la délicatesse de ne pas trop compromettre une journée placée sous le signe de l'histoire et de l'amitié. Cette réunion débute à 10 heures, à la Maison des Jeunes et de la Culture, où le directeur, notre confrère M. Pierre Péron, avait très obligeamment mis à notre disposition une salle de conférence judicieusement agencée. L'assistance était nombreuse et de qualité : M. Georges Le Merdy, président de la Chambre de Commerce de Quimper et M. Michel Mazéas, maire de Douarnenez, avaient tenu, par leur présence, à montrer tout l'intérêt qu'ils attachent à nos travaux.

Adhésions. — Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, neuf nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. le docteur LAHELLEC, de Brest, présenté par MM. G.-M. Thomas et René Daniel ; André AMIOT, d'Etel (Morbihan), présenté par Mmes Daniel et Balanant ; le marquis et la marquise de KERGARIOU, le Breignou, Bourg-Blanc, présentés par MM. le médecin-général et Delagneau ; M. et Mme EVEN DE KERDANET, manoir de Kerdanet, Trégarantec, présentés par les mêmes ; M. et Mme Yves ROZEC, de Lanhouarneau, présentés par MM. Palud et Malléjac ; Mlle FERROC, surveillante à l'hôpital Morvan, à Brest, présentée par MM. l'abbé Pierre Tuarze et René Daniel.

A propos du roi Gradlon. — M. Alain Breut lit un poème en vers latins, extrait du cartulaire de Landévennec (XIe siècle). Sa traduction du document se présente ainsi : « De l'humble Gradlon, roi des gens de Cornouaille, de son temps et de paroles amicales ». Ce poème antique relate l'expédition victorieuse du roi Gradlon sur la Loire, contre « les hommes du Nord venus d'un grand royaume » (vers l'an 475). Il évoque aussi la première rencontre de Gradlon avec saint Guénolé : « Quels présents te conviendraient ? lui propose le monarque, il me reste abondance de choses et un grand pouvoir... Des trésors d'or et d'argent... Et les choses qui te seraient remises demeureront intouchées... tels des cadeaux fixés dans le ciel pour l'éternité ! ».

M. Breut analyse avec objectivité les données de ce texte ancien. Malgré certains actes apocryphes, suspects d'authenticité, le cartulaire de Landévennec peut conserver, dit-il, une certaine valeur historique, confirmée par des événements contemporains. S'il y eût au moins deux Gradlon, La Borderie pense que l'infortuné Gradlon, rendu célèbre par la fameuse légende, passa de vie à trépas vers l'an 505.

Le nom de Douarnenez dans l'histoire et scandale à l'église de Ploaré. — M. Y. Tanneau présente une notice sur le nom de Douarnenez et une communication sur un scandale à l'église de Ploaré (1768) (voir p. 398 et 255).

Après le voyage d'Irlande. — En prélude à la projection de diapositives et d'un film évoquant un récent voyage de sociétaires en Irlande, le président rappelle, dans une synthèse remarquablement documentée et précise, le long calvaire de cet admirable pays. Il met l'accent sur l'aspect essentiellement social de ce drame, qui met l'Ulster, ou Irlande du Nord à feu et à sang. Le problème de religion n'en est qu'un élément secondaire, malgré une population à majorité protestante. Les protestants tiennent tous les leviers de commande politiques et économiques, et réduisent volontairement les catholiques au chômage, en favorisant leurs corréligionnaires. Les origines de cette grave mésentente entre les deux communautés sont anciennes : elles remontent au XVIe siècle et surtout au XVIIe siècle, quand

les anglais protestants vinrent « coloniser » le malheureux pays irlandais. L'irlande a connu d'effroyables misères, des souffrances infinies et aujourd'hui encore...

Pourtant, à la lumière de clichés évocateurs, quel admirable pays de ciel, de terre et de mer, riche aussi d'une infinité de monuments des anciens âges !

Au nom de la section locale du Secours populaire interceltique, M. Péron, directeur de la M. J. C., attira l'attention sur l'aspect humain de ce drame, qui frappe cruellement les enfants des deux communautés rivales. C'est surtout pour eux que le S. P. I. collecte avec dévouement fonds et vêtements.

Excursion à travers le bocage Douarneniste. — Après un déjeuner en commun, à l'hôtel Armor à Tréboul, la longue caravane des cars et des voitures devait sillonner le vert bocage douarneniste, où les étapes, malgré un crachin ouaté, ne manquèrent pas d'intérêt : manoir du Pénity, en Ploaré et celui du Questel en Pouldergat (voir annexe ci-dessous) : le beau château du Guilguiffin, en Landudec, où M. et Mme Davy présentèrent leur noble demeure avec une cordialité dont furent touchés les congressistes. Du célèbre sanctuaire bigouden de la Vierge de Penhors, en Pouldreuzic, où l'on rendit hommage au dévouement de M. Oscar Thomas, principal artisan de sa restauration, les sociétaires allaient, sur un promontoire pittoresque du Goyen, à Ménez-Castel en Esquibien, se familiariser avec la technique des « éperons barrés », ou châteaux primitifs, faits de retranchements et de remparts de terre.

Ainsi s'acheva heureusement cette journée douarneniste dont le président tint à souligner le bon déroulement et aussi l'intérêt.

Le Secrétaire, *Le Président,*
Yves TANNEAU. René DANIEL.

Annexes au Procès-Verbal

Yves TANNEAU

I. -- LE NOM DE DOUARNENEZ

DE SAINT TUTUARN A TRISTAN, L'AMANT D'ISEULT LA BLONDE

Si nous savons peu de chose sur saint Herlé, diacre et martyr, patron de la paroisse de Ploaré, il en est de même de son disciple en sainteté, Tutuarn, un pieux anachorète venu s'établir sur l'îlot prestigieux auquel il laissera son nom, et que nous connaissons aujourd'hui sous celui de l'Ile-Tristan.

Le bon Tutuarn fut-il élevé à la dignité épiscopale par ses mérites et ses vertus ? Il est permis de le croire, si l'on se réfère au premier document qui fasse mention de l'île, l'an 1118, sous la forme suivante : *Insula sancti Tutuarni, episcopi, Ile de saint Tutuarn. évêque.*

Comme l'écrivait en 1905 l'érudit Bourde de La Rogerie, le nom de saint Tutuarn ne se trouve dans aucun des documents qui fournissent quelques indications sur l'histoire des saints celtiques : les litanies, les listes d'évêques, les vies des saints qui résidèrent dans les paroisses voisines (saint Corentin, saint Guénolé, saint Ronan), le roman d'Aquin, les plus anciens récits de la destruction de la légendaire ville d'Ys, toutes ces sources d'informations hagiographiques sont en effet muettes sur le compte de saint Tutuarn et sur l'église qui existait dans l'île en 1118.

Cette année-là, précisément, Robert de Locuuan, évêque de Quimper, fit don de l'île Saint-Tutuarn à Guillaume de Combour, abbé de Marmoutiers, près de Tours, qui y fonda un prieuré. Régi plus tard par les lois et les coutumes de la féodalité, le bénéfice de l'île comportera sa propre juridiction seigneuriale. Le fief de l'île Saint-Tutuarn s'étendra sur tout le territoire de l'ancienne commune de Douarnenez, avec droit de haute et basse justice, droit de suite au moulin, au four banal, redevances sur la pêche, etc... Le prieur était véritablement le seigneur temporel de cette langue de terre qui, au spirituel, dépendait étroitement de la paroisse de Ploaré. Le manoir prioral était érigé au village de Guerlosquet, antique lieu-dit de Douarnenez.

Le moulin à vent, outre l'auditoire où se rendait la justice, bâti sur une butte comprise dans l'enceinte du patronage de la Stella Maris, a survécu jusqu'au siècle dernier, tandis que l'on relève dans l'ancien cadastre, aux abords de Porzmarch-ar-Stang, un *Foënnec ar Priol, le pré du Prieur.*

En 1368, par la fantaisie d'un scribe rêveur et romantique, le bon mais obscur saint Tutuarn est définitivement relégué dans l'oubli, au

bénéfice du légendaire amant d'Iseult la Blonde, le preux Tristan de Léonois. Car on trouve depuis cette époque la forme *Insula Tristani*, au lieu de *Insula sancti Tutuarni*.

Que saint Tutuarn pardonne à l'infidèle !

LA TERRE DE L'ILE ET LE BOURG DE L'ILE TRISTAN

Mais direz-vous, sous quelle dénomination était donc connu, durant le Moyen-Age, le territoire de Douarnenez ? Au vrai, il était situé dans la paroisse de Ploaré, et rien ne prouve historiquement qu'il ait bénéficié d'un toponyme particulier, comme les trêves maritimes des paroisses rurales. Et je partage assez peu le sentiment de M. Henri Waquet, ancien archiviste du Finistère, qui pensait que, dès le début du XIVe siècle, le port de Douarnenez était mentionné sous le nom de Saint-Michel, dans le portulan de Vesconte, établi en 1313. Aucun document ne semble, pour l'instant, venir étayer cette thèse. La question ne se posait donc pas, du moins pas encore, comme nous le verrons tout à l'heure. Car dans le langage parlé comme dans le langage écrit, la situation féodale et juridictionnelle de notre ville devait créer une distinction entre le nom de la paroisse, Ploaré, et le territoire soumis à la justice souveraine du prieuré. Ainsi naquit tout naturellement, pour les bretonnants de la région, et ils formaient l'immense majorité, cette expression logique et imagée : *Douar an enez, La terre de l'île.*

Comment, lors de la rédaction des actes notariés ou autres documents officiels de l'époque, traduisait-on en français ou libellait-on, cette dénomination qui marquait bien une sujétion, une possession seigneuriale ? Je ne parvenais guère à résoudre ce difficile problème, quand une découverte providentielle vint me donner, voici une dizaine d'années déjà, la clef du mystère. Au dos d'un parchemin d'officier ministériel, relatif à la vente d'une pièce de terre et servant de couverture à un registre du XVIIIe siècle, j'eus l'heureuse surprise de tomber sur un texte authentique de 1520, dont la formule terminale ne laissait aucun doute à cet égard : *Ce fut gréé au bourg de lisle Tristan, en lad.* (ladite) *Pro*[e] (paroisse) *de Ploerlé* (Ploaré) *en la maison de...* (document mutilé), *le troisiesme jour de décembre lan mil cincq centz vignt. Ce bourg de l'île Tristan* correspondait admirablement à notre *Terre de l'île*, en breton : *Douar an Enez.*

C'était un premier pas vers une métamorphose, vers le baptême de notre ancienne cité marine, anonyme dans l'Antiquité.

LA NAISSANCE DE DOUARNENEZ

Toutefois, cette expression, *Bourg de l'île Tristan*, malgré son éloquence imagée, ne faisait pas figure de toponyme : il fallait trouver

autre chose. Aussi, dans les années qui suivirent, un notaire sans doute, un homme de loi certainement, eût-il l'heureuse idée de transcrire pour la première fois en français, la forme bretonne de la *Terre de l'île*, telle que nous la connaissons aujourd'hui : *Douarnenez*. Le parrain de notre ville demeure malheureusement inconnu, ce qui nous prive de lui témoigner notre gratitude.

A partir de l'an 1520, le premier document révélateur où le port et la ville affirment leur personnalité nouvelle, est un acte notarié du 15 juin 1541, un aveu rendu au roi par le prieur de l'île Tristan, messire Alain de Pencoët, chanoine de Quimper, pour tous les biens appartenant au prieuré. Nous y lisons, non sans émotion : *Ville et bourg de Douarnenez*. Ainsi naissait ou plutôt renaissait à une vie nouvelle, l'antique *Bourg de l'île Tristan, La terre de l'île, Douarnenez* enfin.

Certains auteurs ont voulu voir dans le nom de *Douarnenez* celui de Saint-Tutuarn, conservé par la tradition populaire, soit *Tutuarn enez, L'île de Tutuarn*. Mais outre que cette étymologie n'est nullement conforme aux règles de la philologie bretonne, elle se réfute d'elle-même en se référant à l'analyse que nous venons d'en faire.

Au demeurant, *Douarnenez* ne pouvait, en aucune manière, désigner l'île elle-même, mais la terre ferme soumise à sa juridiction. Ainsi l'entendent bien tous les écrits de l'ancien régime qui précisent invariablement ceci, depuis l'an 1541 : *Prieuré de l'île Tristan et Douarnenez*.

II. — LE MANOIR DU PÉNITY EN PLOARÉ

Nous sommes ici, loin des bruits de la ville, dans un bocage romantique et verdoyant, devant le manoir du Pénity, en Ploaré, ancienne demeure toute simple, mais non sans dignité et sans grandeur dans l'harmonie de ses lignes.

Avec une façade de granit en bel appareil, sa coiffure d'ardoise est en partie soulignée par une corniche à modillons. On aperçoit, gravé sur le linteau de la porte principale, le millésime 1711. La longère des communs, datée de 1819, ne manque pas de caractère, avec ses lucarnes charmantes et désuètes, habillées de schiste. Voici quelques années, elle avait le front ceint d'une immense glycine arborescente qui présentait cette particularité remarquable de reverdir et de fleurir à chaque saison, alors que la base du tronc, corrompue par l'humidité, était privée de tout contact avec le sol. Aussi était-elle surnommée par la famille Du Frétay : « La glycine miracle ! ».

Au pied d'un magnifique sapin, on aperçoit un beau colombier en ruines, daté de 1709 et emprisonné dans un corset de lierre.

La simplicité de cette paisible demeure du Pénity, restaurée et agrandie par une aile relativement récente, a été voulue par son constructeur à la fin du XVIIe siècle. En effet, nous nous trouvons ici devant l'ancien manoir presbytéral de Ploaré jusqu'à la Révolution, le Pénity, du gallois « Penyd » et « Ty », l'Ermitage ou « la maison de pénitence ». Appellation judicieusement choisie pour un presbytère. Le presbytère du Pénity était situé au fief du Vieux-Châtel et Coatanezre : il appartenait à la paroisse de Ploaré qui l'affermait aux recteurs.

Quoi qu'on puisse préjuger de la date de 1711, il a été construit à la fin du siècle précédent, sur les deniers personnels, semble-t-il, de messire Guillaume Paillart, recteur de Ploaré de 1676 à 1706, « docteur en la sainte et sacrée Faculté de Sorbonne », personnage éminent qui fut principal du collège de Cornouaille à Paris et Supérieur des séminaires de Quimper et Plouguernével. On peut lire, en effet, sur le linteau d'une fenêtre de l'arrière-façade : « F. F. (Fait faire) à ses frais par M. G. Paillart, docteur E. D. (en Droit)) Rec. (Recteur) ». Son testament, daté du 25 août 1699, nous apprend qu'il habitait déjà « son manoir presbytéral ». Dans ce document, il déclare remettre aux paroissiens de Ploaré et Douarnenez, sous certaines conditions, la somme de 265 livres qu'ils lui devaient « pour la construction des murailles de la cour clause de son presbytère », lequel avait aussi son écurie. Dans le voisinage, un champ conserve encore le nom de « Parc ar Personn » (le champ du Recteur) et une prairie, celui de « Foënnec ar presbyter » (prairie du presbytère).

Plusieurs recteurs de Ploaré sont décédés au manoir du Pénity : le 30 janvier 1706, messire Guillaume Paillart ; en 1740, Pierre-C. Huchet ; en 1771, Corentin Le Brun ; en 1776, René du Parc, recteur et vicaire général. En 1777, le recteur de Ploaré, M. Le Clerc, payait à la paroisse un loyer de 45 livres. Martyr de la foi, il sera déporté pendant la Révolution, en rade de l'île d'Aix, où il mourra en 1794.

Dans la cour du Pénity se trouvait autrefois une chapelle, humble oratoire où ont été bénis quelques mariages et qui a disparu au cours du siècle dernier.

Sous la Révolution, le presbytère du Pénity fut saisi par la Nation et mis en vente comme bien de paroisse. Les enchères eurent lieu devant le district de Pont-Croix le 16 prairial an 3 (5 juin 1795). Les biens aliénés consistaient en « une maison, un pavillon, une écurie, une chapelle, une chambre d'aisance, le tout couvert en ardoises ; deux poulaillers couverts en paille ; une cour close ouvrant à deux portes cochères, un colombier, un placître, deux vergers, deux jardins, une prairie, un bois taillis, un four et différents arbres et plants ». Finalement, le tout fut adjugé « au 8e feu », au citoyen Daniel Kerdréach, négociant à Tréboul, pour la somme de 50.000 livres. Il est intéressant de noter que le citoyen Clet Bourbé, curé constitutionnel de Ploaré, en avait offert 45.800 livres.

Le 21 août 1808, M. Kerdréach, alors maire de Poullan, revend à Aimé Halna du Frétay, « avec la même garantie qu'il a acquise lui-même du Gouvernement », « la maison presbytérale de Ploaré, avec ses dépendances, pour la somme de 6.000 francs valeur tournois ».

Aimé Halna du Frétay, capitaine de frégate, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, plus tard maire de Ploaré, vint demeurer au Pénity avec sa mère, née Jouenne de Lorrière, dont le mari Jacques-François Halna du Frétay, ancien brigadier des armées navales, était mort deux ans plus tôt au manoir de Mézarédan, proche de l'église paroissiale. Avec son frère Auguste, il avait émigré, mais tous deux furent amnistiés. Leur frère, Fidèle Halna, baron du Frétay, aussi maire de Ploaré, mourra en 1861 en son moderne château du Vieux-Châtel en Kerlaz.

Famille de vieille noblesse bretonne, les Halna du Frétay ont pour berceau le château des Portes en Maroué (Côtes-du-Nord). Leur ancêtre, Jan Halna, fut employé dans la Réformation des nobles de cette paroisse en 1441 et 1449. Ils blasonnent : « D'argent au chevron de sable, accompagné en chef de deux haches d'armes adossées de même », avec la devise : « Arcana servant » (Elles gardent le secret).

L'apparition des Du Frétay à Ploaré date très exactement du 13 septembre 1674, jour où fut célébré, en présence d'une nombreuse et brillante assistance, le mariage de Jacques Halna, sieur du Frétay, avec demoiselle Louise Madec, de Ploaré. Jacques Halna résidait jusque-là au château de Lézargant en Plonévez-Porzay, demeure du marquis de Névet, dont il était probablement le commensal ou l'un des officiers. Sa descendance, qui compte plusieurs généraux et amiraux, a magnifiquement servi la France sur terre et sur mer.

Le manoir du Pénity appartient actuellement à Mme Villetard de Laguérie, née Halna du Frétay. Je voudrais rendre ici un pieux hommage à la belle mémoire de M. Raoul Villetard de Laguérie, son époux, dont le calvaire tragique s'est achevé tristement dans les camps de la mort du Reich en 1945, quelques jours à peine avant l'arrivée des troupes alliées.

LE CHIEN DU PÉNITY ET LE VALET CUPIDE

Voici une anecdote peu banale qui m'a été contée par une bonne vieille du voisinage. Ceci se passait à une époque où nos arrière-grand-mères étaient encore des fillettes rieuses et sans soucis.

Il y avait alors au manoir du Pénity une très digne châtelaine, femme au grand cœur, que les pauvres des alentours bénissaient pour sa charité proverbiale. Or, cette dame bienfaisante, un peu naïve, fut un jour la victime de sa trop grande crédulité. Elle possédait un chien, une bête admirable, docile et affectueuse, à laquelle elle était

très attachée. Un soir d'hiver, rude et glacial, au moment de fermer les portes du manoir, elle s'aperçut de son absence.

Elle en est désolée, mais que faire ? Le jour n'est pas encore levé lorsqu'un gémissement plaintif fait tressaillir le cœur de la bonne châtelaine. Elle accourt aussitôt : c'est le fugitif, de retour au bercail, après avoir erré dans la nuit sinistre et glacée, mais dans quel état est la pauvre bête ! Congestionnée par le froid, fièvreuse et tremblant de tous ses membres, ce n'est plus qu'une misérable loque qui déjà agonise. Ses yeux, dans lesquels se lit toute la tristesse du désespoir, implorent une ultime caresse. Bouleversée, la châtelaine du Pénity s'agenouille et serre dans ses bras le malheureux animal, qui ne tarde pas à expirer. Ce fut un très grand chagrin pour sa maîtresse, inconsolable de la perte de son fidèle compagnon. Tout en larmes, elle prie son valet de l'ensevelir dans un coin du jardin. Mais notre homme, rusé compère qui avait plus d'un tour dans son sac, fait remarquer à sa maîtresse que la terre était humide et froide et que son chien en souffrirait après son trépas. Aussitôt, la dame du Pénity monte à sa chambre et en rapporte une épaisse couverture de laine, douce et moëlleuse, destinée à servir de linceul à son cher ami. Mais ajoute alors le domestique, « il a beaucoup plu ces derniers temps, une seule couverture ne suffit pas à protéger la dépouille de votre chien ! ». Un instant après, il était nanti de deux autres couvertures, aussi belles, aussi épaisses, aussi laineuses. Puis il s'achemina vers le jardin pour remplir ses fonctions de fossoyeur. La nuit suivante, peu après minuit, alors que le manoir reposait silencieusement dans les ténèbres, une ombre indéfinissable glissait sans bruit vers le jardin.

Mais voici la fin de l'histoire : quelques jours plus tard, le valet du Pénity se présentait chez un marchand de Douarnenez et y troquait, contre de beaux écus, trois somptueuses couvertures de laine, encore humides. Pauvre chien, et maudit soit le valet cupide et sans cœur !

Pour dissiper cette évocation mélancolique, je vous convie à errer, quelques minutes, dans cette petite mais délicieuse propriété du Pénty, avec son étang romantique et ses essences exotiques, et qui porte l'empreinte de toute une lignée de dignes et bons pasteurs.

III. — LE MANOIR DU QUESTEL EN POULDERGAT

Après les tribus gauloises et nos ancêtres du monde celte, les soldats de la Rome impériale, dans leur marche conquérante vers le Couchant, ont été séduits par les visages multiples et la douceur du pays d'Armor. Aussi décidèrent-ils d'y planter leurs tentes, sans se

douter que leurs descendants, alliés aux peuplades locales, laisseront le souvenir et les vestiges d'une civilisation brillante.

Au long du littoral sud de l'Armorique, de l'embouchure de la Loire à la pointe du Raz, une chaîne de « villas » s'établit à quelques kilomètres en retrait de la côte, sur des points élevés d'où l'on bénéficiait d'une belle vue sur la mer, bien reliée du côté de la terre à la grande voie impériale qui, depuis le port des Namnètes (Nantes) par Darioritum (Vannes) rejoint Quimper et Douarnenez.

A Pouldergat, les établissements romains semblent avoir été particulièrement nombreux, comme l'atteste la toponymie et la découverte des vestiges les plus divers : fragments de poteries, tuiles, monnaies... Outre l'identification d'un bel autel de granit, ou foculus, au village de Lanriec, les lieux-dits y sont révélateurs de la présence romaine : « Hent-Meur » (le Grand Chemin) ; « Kerromen » (la Maison des Romains) ; « Moguer-Meur » (la grande muraille) ; « Le Questel » (le château), etc... Les villages portant le nom de « Kerromen » (villa Romanorum), sont nombreux dans le Finistère : on y a toujours authentifié des substructions gallo-romaine. De même, dans les lieux appelés « Mur », « Moguer », « Moguérou » : ces noms sont dus à la présence de solides murailles de pierre, cimentées selon la technique romaine.

Parmi ces toponymes évocateurs, le Questel, où nous faisons en ce moment une courte étape, est l'un des plus frappants : c'est une déformation du latin « castellum » (Château ou Fort). Pour rejoindre le bourg de Pouldergat, nous reprendrons d'ailleurs tout à l'heure un chemin antique qui plonge vertigineusement dans le vallon, suivant un tracé rectiligne qui est aussi l'une des caractéristiques des voies romaines.

La présence, aux abords du Questel, ici-même, devant nous, d'épais massifs de buis arborescents ne laisse pas d'intriguer : en fait, c'est là encore le témoignage d'un habitat romain. Les romains, et à leur exemple, les gallo-romains, avaient une prédilection particulière pour le buis comme plante ornementale : aussi l'ont-ils importée d'Italie orner leurs jardins. Et quand dès le Ve siècle, les invasions des Barbares et les incursions des pirates saxons eurent détruit par le feu leurs habitations rurales, le buis, symbole émouvant et toujours vert de la civilisation romaine, continua à pousser tristement sur les décombres noircis.

A leur arrivée en Armorique, ou de Grande en Petite Bretagne les bretons trouvèrent des touffes denses de buis prospérant près des villas en ruines. Ces villas ayant été construites en des sites agréables, en raison de la fertilité des terres et de la beauté des paysages, les nouveaux arrivants s'installèrent très souvent sur ces mêmes lieux, qu'ils baptisèrent tout naturellement du nom de « Beuz », « Buzit », « Veuzit », soit « le Buis », ou « la Boissière ». Chose extraordinaire,

quinze siècles plus tard, le buis foisonne encore autour de ces ruines, au Questel surtout où nous nous trouvons.

Outre la découverte de substructions anciennes, la présence dans le sous-sol de fragments de poteries et de débris de tuiles rouges, confirme d'une manière irréfutable l'existence d'un établissement romain au Questel.

Par suite du phénomène traditionnel de la superposition des civilisations successives, une famille de vieille noblesse bretonne vient résider au Questel, au cours du Moyen-Age, dans une humble et rustique gentilhommière qui n'évoque guère les fastes d'un château princier ni d'un palais de légende : vous pouvez voir que c'était un logis seigneurial très modeste, une construction simple et grise, sans aucune recherche ornementale, sous sa toiture de schiste piquée d'or et coiffée de petites lucarnes, avec ses portes gothiques sobrement soulignées d'accolades.

Mais malgré cette austérité, malgré ce dépouillement, cette ancienne demeure moyenâgeuse et seigneuriale n'en possède pas moins une âme, derrière son visage buriné d'aïeule décrépite. Derrière la façade agréablement fleurie, vous n'entendrez plus fuser, hélas, les rires des jouvenceaux et des damoiselles, ni le son merveilleux du clavecin sous les blanches mains de la belle Dame du Questel. Seuls nous parviennent les cris stridents de tout un petit peuple de porcelets turbulents et affamés... *Sic transit gloria...* J'oubliais de vous faire remarquer que cet ancien manoir du Questel a été construit dans une position assez fortifiée, car il surplombe le vallon à l'ouest, sur une éminence rocheuse. A l'entrée de la cour, vous pouvez observer de notables restes du mur d'enceinte primitif, aujourd'hui privé de ses arcades cavalières et piétonnes.

En l'an de grâce 1632, Mme de Charmoy est dame du Questel. En 1675, lors de la fameuse révolte du papier timbré, c'est damoiselle Marie Guillaume qui est dame du Questel et du Guilly, un manoir tout proche dont seul le village de ce nom garde le souvenir. Déclarés nobles d'ancienne extraction, les Guillaume blasonnaient « de gueules à la tour crénelée d'argent ».

Au milieu du siècle suivant, en 1750, le seigneur du Questel est un descendant de Marie Guillaume, un jeune bourgeois de robe, avocat à la cour, capitaine de la compagnie garde-côtes de Pouldergat. Notre capitaine-avocat avait épousé Marie-Jeanne Le Divin, et en leur manoir paisible du Questel, Marie-Jeanne donnera à son époux, Jean-Marie Brochereul, plusieurs garçons dont, à la veille de la Révolution, messire Jean-Marie de Brochereul, lieutenant des vaisseaux du Roi à Brest. Avocat à la Cour royale de Concarneau, le seigneur du Questel et sa femme viendront tenir ménage au manoir du Stang-Bihan, paroisse de Beuzec-Conq : c'était en somme leur résidence principale. Aussi, quand notre disciple de saint Yves

mourra en 1773, l'inventaire de ses biens au Questel, dans cette gentilhommière si chichement décorée, révélera-t-il un intérieur plus proche du pauvre que du riche. Comment était donc meublé notre vieux manoir de Pouldergat ? De « mauvais lits », avec paillasses et coëttes de bale, d'une table avec ses tréteaux, d'une armoire à deux battants, d'une glace et de quatre « mauvaises chaises », d'un « mauvais trépied », de « mauvais draps », de « mauvaises serviettes ». (Tout était donc mauvais en cette pauvre maison !), de trois écuelles de bois et autant de cuillers de bois, le reste à l'avenant...

Ah ! j'oubliais l'arsenal de cette ancienne demeure fortifiée : un pistolet ! Et pendant ce temps, dans les étables du Questel,, pleuraient la mort de leur « maître, » deux vaches hors d'âge (on ne peut pas toujours, hélas, rester jeune !), quatre autres vaches, six taurillons, une génisse, trois veaux, trois moutons et deux vilains cochons noirs.

Mais rassurez-vous ! Nos châtelains du Questel ne tiraient pas le diable par la queue : l'ameublement de leur manoir du Stang-Bihan révèle bien plus de confort, avec ses « lit à tombeau à rideaux mordorés » ; un « lit à l'ange à rideaux verts » ; un « lit à ciel à rideaux bleus » ; un « lit à rideaux de flanelle d'angleterre » , six bergères, des flambeaux d'argent, une salière de cristal, avec tout de même « un mauvais moulin à café » !

Pendant la Révolution, la dame du Questel parvient à sauvegarder ses biens, à la suite de l'émigration de l'un de ses fils. Ainsi, le 22 fructidor an 4 (septembre 1796), un arrêté du département, déclare-t-il, au nom de la République, renoncer au patrimoine de Marie-Jeanne Le Divin, mère de Jean-Julien de Brochereur, émigré.

Vers 1830, le manoir et la terre du Questel appartiennent à Mme du Châtel, de Quimper. Par le jeu des successions et des alliances, ils étaient récemment encore la propriété des Briant de Laubrière.

Aujourd'hui, les destinées du Questel, résidence gallo-romaine, gentilhommière médiévale et ferme du XXe siècle, sont entre les mains dynamiques de courageux exploitants agricoles, M. et Mme Le Coz, dont le réalisme ne saurait se suffire du mirage d'un trésor enfoui, selon la tradition, dans un champ du voisinage.

Excursion du 15 Juin 1972

Sous un ciel malheureusement peu clément, la Société archéologique organisa, sous la direction de son président, sa grande excursion de printemps dans le Porzay et la

presqu'île de Crozon. Une centaine de sociétaires écoutèrent avec intérêt les commentaires du Frère Leclerc, professeur à Châteaulin, qui fit visiter les chapelles de Saint-Côme en Saint-Nic et de Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern. Mme Bideau conduisit la Société à la chapelle en ruine de Sainte-Julitte en Trégunc, chapelle qu'un groupe d'habitants s'efforce, avec courage, de sauver. Enfin les sites et les monuments de Camaret furent présentés par M. Dizerbo, professeur à la faculté des sciences de Brest.

Séance du 29 Juin 1972

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance du 28 mai dernier est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Jean Lemoine, ingénieur-agronome (E. R.), 11, rue Mozart, à Quimper, présenté par Mlle A. Lemoine et M. R. Daniel ; Mlle Marie-Thérèse Jaffrès, infirmière, 12, rue Somme-Py, à Brest, présentée par le Dr R. Massé et M. R. Daniel ; M. J.-G. Cassard, E. N. S. de Saint-Cloud, Le Pouldrein, Locquirec, présenté par MM. J. Charpy et R. Daniel ; M. l'abbé Feroc, 8, rue de l'Isle, à Troyes, présenté par Mlle Féroc et M. J. Charpy ; Mlle Lefebvre, institutrice 18, rue de la Mairie, à Saint-Martin-des-Champs, présentée par MM. Cueff et Bodénès ; le Docteur Régine Cotten de Saint-Yvi, 51, avenue Foch, à Vincennes, présentée par MM. G. Gourvil et R. Daniel ; M. Michel Maréchal, conservateur d'Archives, présenté par MM. J. Charpy et R. Daniel ; Mlle Liziar, Pont de Cornouaille, à Quimper (réinscription) ; Mme Gabrielle Arburger, 7, rue Michelet, à Quimper, présentée par Mmes Damalix et Blayau ; M. Wilfried Pernez, 82, quai de l'Odet, à Quimper, présenté par MM. G. Pernez et R. Daniel ; MM. les abbés Jacques Laurent, recteur de Saint-Divy, Ronan Jézéquel, recteur de Plouédern, Joseph

Le Bris, recteur de La Forest-Landerneau, Jean-François Simon, recteur de Pencran et Jean Crenn, aumônier de l'école Saint-Joseph de Landerneau, tous présentés par M. l'abbé Laurent Le Sann, recteur de Saint-Thonan et M. A. Le Bihan.

La noblesse bretonne à la veille de la Révolution. — Récemment sorti de l'école des Chartes, M. Michel Maréchal, archiviste-paléographe, a étudié la vie, les goûts et les occupations de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'Ancien Régime (voir p. 145).

Excursions d'été. — L'excursion d'été, réunissant les membres résidant dans le Finistère et les adhérents en vacances, aura lieu le jeudi 10 août dans la région de Morlaix. Un communiqué ultérieur donnera toutes précisions à ce sujet.

Les 5 et 6 septembre, un voyage de deux jours sera organisé à l'occasion du congrès annuel de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, qui se tiendra cette année à Dinan. En temps utile, le détail des excursions de ces deux journées sera lui aussi publié.

Ouvrages à paraître. — Le président signale que notre collègue, Mlle Jeanne Laurent, archiviste-paléographe, va publier un livre sur « Un monde rural en Bretagne au XVe siècle, la quévaise », dans la collection « La terre et les hommes ». Il s'agit d'un ouvrage savant et du plus haut intérêt parce qu'il apporte des vues nouvelles sur les conditions de vie des paysans au Moyen-Age. Certains ne manqueront pas d'être surpris en apprenant que de vastes domaines indivis, le « champ ouvert », étaient exploités de commun, chaque famille disposant pour son usage personnel d'un lopin de terre. Ce livre est en souscription à l'Ecole pratique des hautes études, 131, boulevard Saint-Michel, à Paris, 75005.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Président,

René Daniel.

Excursion du 10 Aout 1972

Le 10 Août, 130 personnes ont fait une promenade fort instructive et agréable dans le pays de Morlaix.

Le matin, sous l'érudite directive de M. Francis Gourvil, ce fut la visite de l'extraordinaire ensemble mégalithique de Barnenez en Plouézoch, puis de l'église paroissiale.

L'après-midi, les sociétaires visitèrent, avec grand intérêt, les manoirs de Kerloaguen et Mezedern, de Kerloaner, et de Bourouguel, dont les châtelains les reçurent avec une très grande affabilité. M. Ascouët, conseiller pédagogique (E.R.), à Carantec, donna d'inédits commentaires à ces visites. Le manoir de Kerloaguen, en Plougonven, reconstruit vers 1550 a appartenu aux familles de Kerloaguen, Goudelin (1543), Le Cozic, sieur du Mur, Prigent de Kersauzon (1669) et Tinteniac, avant d'être séquestré comme bien national. Le manoir de Mezedern en Plougonven, reconstruit vers 1553, passa de la famille Lagadec (à laquelle appartint Jehan, l'auteur du *Catholicon*) à la famille Le Rouge de Guerdavid en 1772 et fut vendu par la nation sous la Révolution. Enfin c'est au manoir du Bourouguel en Plouigneau que s'illustra le fameux chef de bande de l'époque de la Ligue, Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, qui en 1588 avait épousé Marie de Tromelin, veuve de Claude de Penmarc'h, seigneur de Bourouguel.

Séance du 28 Septembre 1972

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Vingt-huit nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme Pommelet, licenciée d'art français (américaine), à Meudon, présentée par Mme Pommelet,

de Brest et M. Daniel ; M. Christian Le Roux, du Relecq-Kerhuon, présenté par MM. Charpy et Daniel ; Mme Destombes, rue Henri-Reine, à Paris, présentée par Mlle Goubet et M. Daniel ; M. et Mme Challe, de Ploudalmézeau, présentés par les mêmes ; Mme Jeanne Pellé, de Cesson-Sévigné, présentée par MM. René Daniel et le Docteur Quéméneur ; M. Jean-Yves Vaillant, de Quimper, présenté par MM. Vaillant et Pernez ; M. Fanch Colliou, représentant à Quimper, présenté par MM. Kersual et Pernez ; le Docteur Hervé Bodin, Kervilio, Loctudy, ou quai de la Mégisserie, à Paris, présenté par MM. René Daniel et Charpy ; Mlle Marie-Françoise Le Bihan, place Terre-au-Duc, à Quimper, présentée par MM. Le Bihan et Daniel ; M. André Jacq, professeur, Saint-Paul's School, Concord, New-Hampshire (U.S.A.), présenté par Mlle Le Roux et le docteur Quéméneur ; M. et Mme Galas, Consul général de France à Karachi (Pakistan), présentés par Mlle Goubet et M. René Daniel ; M. Guy Echalier, professeur de zoologie à l'Université de Paris VI, Mme Echalier, élève à l'Ecole du Louvre, présentés tous deux par Mlle Goubet et M. Daniel ; Mlle Mathilde Nouvel de La Flèche, de Kersaint, en Porspoder, présentée par les mêmes ; Mme Lancien, de Morlaix, ou 106, avenue Félix-Faure, à Paris, présentée par MM. Lancien et Daniel ; Mme Le Lann, de Brest, présentée par Mmes Bescond et Daniel ; Mlle Yvonne Le Moine, professeur honoraire au Lycée de jeunes filles de Rennes, de Brest, présentée par Mlle Goubet et M. Daniel ; Mlle Yvonne Richer de Forges, de Brest, présentée par les mêmes ; M. Jean Leréec, de Pleuguéneuc, présenté par MM. Charpy et Corbes ; M. Denis Meingan, de Quimper, présenté par MM. Charpy et Daniel ; M. Christian Delorme, de Quimper, présenté par les mêmes ; Mme Cléach, de Morlaix, présentée par MM. Caroff et Bodénez ; M. Louis Pape, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres de Rennes, présenté par MM. Le Bihan et Ogès ; Mme Françoise Moysan, Banque Etebarate à Téhéran (Iran), présentée par MM. J. Le Bris et A. Le Bihan ; M. et Mme Auguste de Saint-Juan, rue de la presqu'île à Plonévez-Porzay, présentés par Mme Cauzic et M. Philippe.

En accueillant ces nouveaux membres, le président se félicite du rayonnement de la Société et de son audience. Il souhaite que plus nombreux encore soient les finistériens et les bretons intéressés par l'histoire et l'archéologie, de leur pays, à venir grossir ses rangs.

Une erreur judiciaire sous la Révolution. — Lecture est donnée d'un mémoire savoureux et pittoresque de M. G.-M. Thomas, relatif à une erreur judiciaire sous la Révolution. Le héros de cette fâcheuse affaire était un certain Etienne Pasco, venu de son Périgord natal s'établir à Brest, où il fut d'abord journalier à l'arsenal avant de prendre un commerce de « chaircuitier ». Parfait honnête homme, de bonne conduite et d'une probité irréprochable, il parvint, par son travail et son esprit d'initiative, à exploiter une affaire d'avitaillement pour les vaisseaux du Roi, devenant propriétaire de deux maisons, l'une à Brest, l'autre à Recouvrance.

Pour son malheur, il devait rencontrer un forçat évadé, fripon fin et rusé, du nom de Lagadec, auquel on suggéra de « plumer » le brave homme. En novembre 1797, sous le Directoire, Etienne Pasco projeta de se rendre à Bordeaux, afin d'y acheter vins et alcools pour les besoins de son négoce. Il eut le tort de s'en ouvrir à une certaine Marie-Jeanne Lamendour, dite « La Parisienne », qui possédait à Lambézellec une vaste métairie et fournissait les vaisseaux en légumes et en volailles. Or, cette Marie-Jeanne avait quelque penchant pour notre évadé du bagne, qui se cachait sous toutes sortes de déguisements, tantôt prêtre ou évêque, tantôt matelot ou capitaine de vaisseau.

Dûment renseigné sur les projets de Pasco et son voyage en Aquitaine, Lagadec monte un astucieux stratagème pour le faire dévaliser : argent, valise, cheval, tout y passera. Chose plus grave, les bandits de grand chemin, de connivence avec le forçat, se livrèrent à d'autres vols et méfaits et parvinrent à faire retomber les soupçons sur le pauvre Pasco.

Inexorable, la Justice se mit en branle : l'infortuné marchand brestois, lui-même volé et dépouillé de tout, fut mis en accusation, ce qui était vraiment une gageure.

Condamné par le tribunal de Quimper à huit ans de fer, le malheureux, en proie au désespoir, se frappa devant les juges d'un coup de poignard. Transporté à l'hôpital, les chirurgiens lui sauveront la vie. S'étant pourvu en cassation, son procès viendra devant le tribunal de Saint-Brieuc, le 8 janvier 1800. Cette fois, le droit et la justice l'emporteront, Etienne Pasco sera unanimement acquitté et justement réhabilité.

M. Thomas a retrouvé une lettre de Théophile-Marie Laënnec, rimeur impénitent et père de l'illustre médecin, se félicitant de l'acquittement de Pasco, « Homme juste, délicat et généreux », écrit-il, ce qui montre que le poète quimpérois savait parfois délaisser les frivolités pour se passionner pour une belle cause.

L'enseignement à Pouldergat au siècle dernier. — L'étude des délibérations municipales de Pouldergat, de même que des notes et rapports laissés par le maire remarquable que fut M. François Gouzil (1810-1879), ont permis à M. Tanneau d'évoquer quelques aspects de l'histoire de l'enseignement dans cette commune de Cornouaille (voir page 215).

Voyage en Cornouailles anglaise. — Le président rappelle le succès du voyage d'été en Grande-Bretagne, qui permit à un groupe de vingt-cinq sociétaires d'étudier attentivement la Cornouailles anglaise, du 18 juillet au 3 août. Entre autres choses, les excursionnistes purent voir, à l'église anglicane de Breage, une fresque de saint Corentin, avec son poisson. L'Eglise de Cury lui est également dédiée. Quant à la paroisse de Paul, son patron est saint Pol de Léon, et on retrouva saint Guénolé à Gunwalloe et, bien sûr, à Landewednak. De longues journées furent consacrées aux monuments mégalithiques et aux études géologiques.

Le congrès de Dinan. — Le président se réjouit vivement de l'importante participation de la Société archéologique, plus de cinquante personnes, au Congrès des Sociétés savantes de Bretagne à Dinan, les 5 et 6 septembre, démontrant ainsi sa remarquable vitalité.

Le centenaire de la Société archéologique (1873-1973). — Le 15 avril 1873, à « deux heures après-midi », dans l'une des salles de l'hôtel de ville de Quimper, renaissait la

Société d'Archéologie du Finistère, que le centralisme ombrageux et autoritaire de Napoléon III avait réduite au silence. Sur l'initiative de son ancien président, M. Aymar, de Blois, d'érudite mémoire, elle réunissait plusieurs membres de l'association primitive. A cette occasion, Monseigneur l'Evêque de Quimper écrivait au président de Blois : « Je suis heureux de la résurrection de la Société d'Archéologie, dont j'aimais, naguère, à suivre les études... ».

1973 sera l'anniversaire de cette renaissance, du véritable centenaire de la Société. Hommage sera rendu à ses fondateurs, à leurs dévoués continuateurs aussi. Le président Daniel précise le calendrier des fêtes du centenaire, fixées aux 22 et 23 septembre 1973. Auparavant, le 15 avril précédent, un hommage spécial aura été rendu aux fondateurs de la Société.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

Y. TANNEAU. — René DANIEL.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1972

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme LE CHUITON, de Brest, présentée par Mme Ménès et le docteur Laurent ; M. le médecin-principal Jacques LE CHUITON, de Toulon, présenté par M. et Mme Ménès ; M. Pierre LARVOL, de Quimper, présenté par MM. Pernez et Glorennec ; M. AUFFRET, maître-œuvre à Crozon, présenté par MM. Daniel et Glorennec ; Mme Marie VIGNERON, artiste-peintre à Beig-Meil ; Mme Marie LE GOFF, institutrice honoraire à Brest ; Mme HASCOËT,

employée de bureau à Concarneau, présentées toutes les trois par Mmes Valmier et Guirriec ; M. et Mme Jean CHAILLOT, Guerveur en St-Jean-Trolimon, ou Ferme du Temple à Ris-Orangis, présentés par MM. Glorennec et Tanneau ; le docteur Louis KERGUÉLEN, de Quimper, présenté par MM. Morel et le docteur Inizan ; M. et Mme BOUNOURE, manoir de Keranguilly en Plogonnec ; M. le chanoine François ELARD, recteur de Rumengol, présentés tous trois par MM. Charpy et Daniel ; Mlle Yvonne PICARD, de Roscoff, présentée par MM. Charpy et le général Stervinou ; Mme FOUCHÉ, de Sceaux, présentée par Mlles Fouché et Monin ; Mlle Isabelle CHARPY, de Quimper, présentée par Mlle Anne Daniel et M. Jacques Charpy ; M. Jean-François BOËDEC, secrétaire, de Leuhan, présenté par MM. Tanneau et Daniel.

Une belle lignée paysanne (XVIe-XXe *siècle*). — M. Alain Le Grand présente une excellente étude, remarquablement documentée, sur l'histoire d'une honorable famille paysanne de Guengat, fixée depuis plus de quatre siècles sur la terre de Robrat ou Robart, bel exemple de fidélité au terroir ancestral. De ces longs siècles de continuité familiale au service de la terre bretonne témoignent éloquemment un précieux trésor de 400 pièces d'archives, baux, inventaires, contrats de mariage, testaments, etc..., pieusement conservées de père en fils.

Ce travail de notre dévoué confrère se révèle comme une contribution importante à la connaissance de la vie rurale en Cornouaille aux siècles passés.

Correspondance cornouaillaise (XIXe *siècle*). — Avec M. Tanneau, l'auditoire ne quitta pas la campagne bretonne : il se transporte simplement à peu de distance, dans le bocage de Pouldergat. La partie de sa « Correspondance Cornouaillaise » non publiée, émanant essentiellement de M. François Gouzil (1810-1879), permet de revivre l'existence de ce personnage attachant et de connaître la vie quotidienne dans un manoir bas-breton voici déjà un siècle.

Homme bon et charitable, compatissant aux misères d'autrui, il excelle dans le portrait de ses familiers, mettant en relief leurs vertus et leur sagesse. La fermière de Keram-

pape ayant offert à sa bru, Mme veuve Léopold Gouzil, « un petit cadeau des produits de la ménagère », il lui dit : « Tout ce qu'elle fait et tout ce qu'elle dit, porte le cachet de son esprit. C'est une maîtresse-femme, le modèle des femmes de Pouldergat... Douceur, humilité, toutes ses paroles sont simples, réfléchies... Et je suis à son école ».

Bientôt, au seuil de l'automne, c'est le grand pardon de la chapelle Saint-Vendal : « Il y avait grand nombre de pèlerins d'assez loin, relate M. Gouzil ; beaucoup y sont venus chercher remède à leurs maux : malades boiteux, infirmes, goutteux, etc... ».

En poète délicat et toujours émerveillé, il se fait souvent le chantre enthousiaste de la nature. Et quand le déchaînement de la tempête aura saccagé ses plantations, il conclura avec philosophie et résignation chrétienne : « Disons avec le bon paysan breton : le Bon Dieu sait mieux que nous ce qu'il a à faire ! »

Comment se passaient les soirées d'hiver au manoir de Kerampape ? écoutons le maître du logis : « Nos longues soirées d'hiver sont toujours courtes, puisqu'elles sont bien employées... Marie-Gaïde (la cuisinière), Annette (la jeune servante infirme) et moi, nous les passons au foyer de la cuisine. A 4 h. 1/2, je prépare mes livres ; l'angle à gauche du foyer est ma place, le guéridon est dressé. Annette, quand elle a trait ses vaches, cherche ses livres et prend place au foyer. La leçon se dit, puis l'exercice, prières, le catéchisme... Après quoi Annette commence ses lectures privées, puis ce sont fréquemment des exclamations sur les beautés du Christianisme. Lectures, nouvelles locales, travail administratif, notre vie se passe ici dans la simplicité, la prière, l'étude. Nous sommes constamment avec Dieu, nous sommes ses pionniers, ses journaliers, nous semons, nous plantons, et Dieu fait croître... »

A Trezmalaouen, un bois sous la mer mais pas de cité engloutie... Une communication de M. Philippe, animateur du Cercle de recherches géologiques et archéologiques de Plomelin, apporte d'importantes précisions scientifiques sur le site submergé de Trezmalaouen, en bordure de la baie de Douarnenez, dont les tempêtes de noroît ont décapé

l'estran au mois de mars dernier, laissant apparaître un vieux sol arable de terre brune et une multitude de troncs d'arbres d'essences variées : chênes, bouleaux, coudriers, aulnes, etc..., végétaux datant de la préhistoire, du néolithique plus précisément.

Ayant procédé à des prélèvements de bois, de terre et d'argile, notre inlassable confrère les a expédiés au laboratoire d'analyses de l'Institut Géologique de Rennes ! Mme Morzadec-Kerfourn vient de lui faire savoir que leur datation est évaluée à environ 5.000 ans. Les études entreprises expliquent le problème des variations du niveau marin au cours de l'Holocène (quaternaire récent) le long des côtes bretonnes. La tradition populaire veut que ce recul de la mer dans les terres soit le fait d'un cataclysme qui aurait englouti jadis une cité mystérieuse. En fait, la science révèle que cette inondation des terres est simplement due aux variations périodiques du niveau des mers.

En 1968, M. P.-R. Giot, directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne, s'appuyant aussi sur des données archéologiques et des datations au radio-carbone, a démystifié cette idée de cataclysme transmise par la tradition. Ainsi, dans les bois engloutis par la mer au fond de la baie de Douarnenez, pas de cité romaine submergée ni d'infortunée ville d'Ys ensevelie dans les flots... Les amoureux de la légende le regretteront peut-être.

Au sujet des travaux universitaires. — Le président rend compte de la dernière livraison des « Annales de Bretagne ». Il constate, avec plaisir, que désormais cette publication donnera les titres des travaux des universités de Rennes et de Brest. La Société Archéologique du Finistère émet le vœu que les étudiants et professeurs qui ont effectué des travaux concernant le Finistère en déposent un exemplaire aux archives départementales.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire, Yves TANNEAU.

Le Président, René DANIEL.

Séance du 19 Novembre 1972, a Brest

Présidence de M. le médecin-général LAURENT, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : ce sont M. François Morvannou, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Brest, présenté par MM. Le Gallo et Daniel ; M. J.-P. Le Bihan, adjoint d'enseignement à Quimper, présenté par MM. Charpy et Sanquer ; le docteur Bernard Charton, de Quimper, présenté par les docteurs Blum et Grehan ; M. J.-L. Guillou, de Créteil, présenté par MM. Daniel et Glorennec et Mme Anne Boustouler, de Brest, présentée par Mmes Le Bot et Daniel.

Un écrivain breton oublié : Pezron de Lesconvel. — Il appartenait à M. Ségalen, agrégé de l'Université et docteur ès-lettres de prendre la défense de cet écrivain, vilipendé par un critique du XVIIIe siècle et dont les dires ont été repris, au fil des ans par d'autres critiques et historiens sérieux. Le malheur est que, la plupart d'entre-eux, n'ont pas lu les œuvres de Pezron, neuf ouvrages, que les américains sont les seuls à posséder en entier (voir p. 109).

La paroisse de Saint-Houardon, de Landerneau. — Le commissaire général, J. Bazin, présente la paroisse Saint-Houardon, sous le double angle religieux et social, mais faute de temps, il doit résumer son intéressant exposé. Après avoir évoqué la figure du saint dont on sait peu de chose, puis le passé de l'église, fermée sous la Révolution et réouverte en 1804, M. Bazin s'attarde sur les familles de la paroisse, négociants, banquiers, et surtout marchands de vins venus de Guyenne ou de Gascogne. Rapidement M. Bazin évoque le cas des enfants trouvés, des bagnards morts à Landerneau lors du passage de la chaîne, des petits noirs baptisés à leur arrivée des Antilles ou d'Afrique, en service d'officiers de marine...

L'affaire « Brigitte ». — M. René Daniel, président de la Société, évoque l'affaire « Brigitte » pour marquer que la Société archéologique n'était pas restée inactive. Il fit part des interventions de MM. Sanquer et Charpy et de lui-même. à Paris. A la satisfaction de l'auditoire, il fit savoir que le Musée de Bretagne, à Rennes, acquéreur, acceptait que la statue soit exposée dans les autres musées de Bretagne. dans les mois qui viennent.

Excursion. — A la suite de la séance, les sociétaires se rendirent à Ploudiry où leur fut servi un bon repas avant d'aller dans l'après-midi, sous la direction de M. Jacques Charpy, vice-président, visiter les églises et les enclos paroissiaux de Locmélar et de La Martyre.

Le séance est levée à 12 h. 15.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

G.-M. THOMAS. — Ch. LAURENT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1972

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Nécrologie. — Le président déplore le décès de M. l'abbé Gélébart, secrétaire-archiviste de l'évêché.

Adhésions. — Dix demandes d'adhésions nouvelles sont présentées et agrées : ce sont celles de M. Jacques MARZIN, de Paris, présenté par MM. A. Le Bars et F. Gourvil ; M. Charles PAVOT, de Porspoder, présenté par MM. J. Charpy et R. Daniel ; Mlle J. NOACH, de Quimper, présentée par Mlle Le Roux et Mme Daniel ; Mme Edouard KAMP, de Morlaix, présentée par Me Le Brun et R. Daniel ; M. Michel LEGRAND, de Quimper, présenté par le docteur Galès et M. R. Daniel ; M. Mark GAUTIER, de Ploubezre, présenté par MM. Glorennec et Daniel ; Mlle Monique LAVALLÉE, de

Paris, présentée par MM. Pernez et Daniel ; le docteur R. Derrien, de Quimper, présenté par le docteur Denis et M. Daniel ; M. Lemoine, professeur à Brest, présenté par Mlle Jaffrès et le docteur Massé ; M. Alain Bois, de Pont-L'Abbé, présenté par MM. Keraval et Daniel.

Communications. — Il est donné connaissance de deux communications. La première, du médecin-général Laurent, sur l'évolution du costume dans la région du Faou et de Daoulas, la seconde, de M. René Daniel, sur la bibliothèque de J.-L. Guino, curé concordataire de Recouvrance, à Brest. (voir p. 297 et 265).

Ouvrages reçus. — La Société a reçu les ouvrages suivants :

F. Gourvil. — *Noms d'animaux dans l'anthroponymie bretonne*, extrait de la Revue internationale d'Onomastique, n° 4, 24e année, octobre 1972 ;

Mlle J. Laurent. — *Un monde rural en Bretagne au* XVe *siècle. La quévaise ;*

Guy Leclerc. — *La chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom* et B. de Parades. — *Légendes du Ménez-Hom*, ces deux ouvrages édités par M. Jos Le Doaré ;

René Sanquer et Patrick Galliou. — *Garum, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine*, extrait de la revue « Gallia », tome XXX, fasc. I, 1972 ;

Mme J. Bluteau. — *Chansons de la baie d'Audierne.* Il est rappelé que les *Chemins de Lannion*, du même auteur, avaient obtenu, en 1969, le prix littéraire de la Côte de granit rose.

Le président se réserve de revenir sur certains de ces travaux.

Rapport moral de l'année 1972. — Le président présente le rapport moral, qui permet de noter que 116 nouvelles adhésions ont largement compensé les 57 départs dus aux décès, démissions et radiations pour défaut de paiement des cotisations. A la date du 31 décembre 1972, le nombre des adhérents est de 1297.

Onze séances ont été tenues : 7 à Quimper, 2 à Brest, 1 à Douarnenez et 1 à Paris. La séance à Paris était la première depuis l'existence de la Société. Son succès encourage à renouveler cette expérience.

Plusieurs de nos membres ont participé, du 27 au 31 mars, au Congrès national des Sociétés savantes, à Nantes. Plus de 50 d'entre nous se sont rendus les 6 et 7 septembre, à Dinan, à la session annuelle de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne. Tant à Nantes qu'à Dinan, nous avons participé à des excursions, et la société archéologique, pour sa part, en a organisé quatre, qui ont obtenu le plus vif succès. Un voyage en Cornouailles a été suivi par 24 personnes.

Au cours de ses trois réunions, le bureau s'est occupé de ces diverses manifestations de l'année, et surtout de celles qui sont prévues en 1973 pour le centenaire de la société.

Renouvellement du bureau. — Aucune candidature nouvelle ne s'étant manifestée, le bureau est reconduit à main levée pour 1973.

Le Secrétaire, — Docteur M. QUIDU.

Le Président, — René DANIEL.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Jacques Briard : Les Tumulus de Kervini en Poullan. Fouilles de 1971.

Fig. 1. — Tumulus de Kervini nord. Plan de la fouille de 1971 avec le pourtour du cairn central et la limite initiale du tumulus .. 24

Fig. 2. — Tumulus de Kervini nord. Sections nord et sud.. 26

Fig. 3. — Tumulus sud : plan de la tranchée de fouilles ; coupe nord 29

Fig. 4. — Tumulus sud : plans, coupe et élévation.. 30

Fig. 5. — Objets recueillis.. 32

Fig. 6. — Armes en bronze du tumulus de Kervini, d'après Halna du Frétay.. 34

Fig. 7. — Pointes de flèches en silex des tumulus de Kervini, conservées au musée préhistorique finistérien.. 36

René Sanquer : Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1972).

Fig. 1. — Carte des gisements archéologiques cités dans le texte.. 41

Fig. 2. — Le château de Brest vers 1636 .. 46

Fig. 2 bis — Le château de Brest, état actuel .. 49

Photographie. — Jeune homme de Cast, bronze.. 56-57

Photographie. — Cheval de Cast, bronze.. .. 56-57

PAGES

Fig. 3. — Poinçon en os et poterie décorée par estampage au poinçon : Plomarc'h en Douarnenez et Pont-Croix 64

Fig. 4. — Souterrains médiévaux découverts en 1972. 67

Fig. 5. — Reconstitution hypothétique de la Villa de Valy-Cloistre en La Roche-Maurice. 70

Fig. 6. — Plan de la villa gallo-romaine de Valy-Cloistre en La Roche-Maurice . . 71

Fig. 7. — Brique inscrite provenant de Valy-Cloistre en La Roche-Maurice 74

Fig. 8. — Fragments de poteries onctueuses provenant du souterrain de Kernoble en Milizac. 78

Fig. 9. — Bol en néo-terra-nigra décoré par incisions à la gouge, provenant de Plouyé et tessons de Kervenennec en Pont-Croix. 84

Fig. 10. — Les thermes de Kervenennec en Pont-Croix. Etat au 15 septembre 1972 . . 86

Fig. 11. — Etoile à 8 branches ornant le centre du tepidarium, à Kervenennec en Pont-Croix. 90

Fig. 12. — Kervenennec en Pont-Croix, chantier n° 11. Salles dallées d'ardoises 94

Fig. 13. — Saint-Frégant, Keradennec. Reconstitution hypothétique de la villa gallo-romaine. 98

Fig. 14. — Saint-Frégant, Keradennec. Etat des fouilles au 15 août 1972. 100

Michel MARÉCHAL : Les goûts et les occupations de la noblesse cornouaillaise à la fin de l'ancien régime (clichés de l'auteur).

Fig. 1. — Saint-Evarzec : Le Moustoir. Enceinte et tourelles. 152-153

PAGES

Fig. 2. — Clohars-Fouesnant : Bodinio. Le Logis 152-153

Fig. 3. — Beuzec-Cap-Sizun : Trévien. Façade 152-153

Fig. 4. — Peumerit : Penquellennec. Façade 152-153

Fig. 5. — Primelin : Lezurec. Façade 152-153

Fig. 6. — Landudec : Le Guilguiffin. Piliers 152-153

Charles LAURENT : L'évolution du costume en Cornouaille Léonaise.

Fig. 1. — Logonna-Daoulas : Eglise Saint-Isidore (cliché Jos Le Doaré) 312-313

Fig. 2. — Paysans de Dirinon. Lithographie de Charpentier (1829-1831). Suite des costumes n° 11 312-313

Fig. 3. — Tableau de Ch. Cottet : le marché aux cochons (1897) 312-313

Fig. 4. — Koef berr (cliché Jos Le Doaré) 312-313

Fig. 5. — Loperhet : vers 1900 (cliché Inizan, Brest) 312-313

Fig. 6. — Saint-Urbain : vers 1920 312-313

Fig. 7. — L'évolution de la Kernevodez (cliché Jos Le Doaré) 312-313

Fig. 8. — L'évolution de la Kernevodez (Coll. Hamonic, cliché Jos Le Doaré) 312-313

Fig. 9. — Commune de Loperhet : Chorale Sainte-Brigide, avant 1914 (collection Villard) 312-313

Fig. 10. — Loperhet : Kap du et Kap briz (1959) 312-313

IMPRIMERIE du '' TÉLÉGRAMME ''
Place Wilson
BREST



Jeune homme de CAST



Cheval de CAST

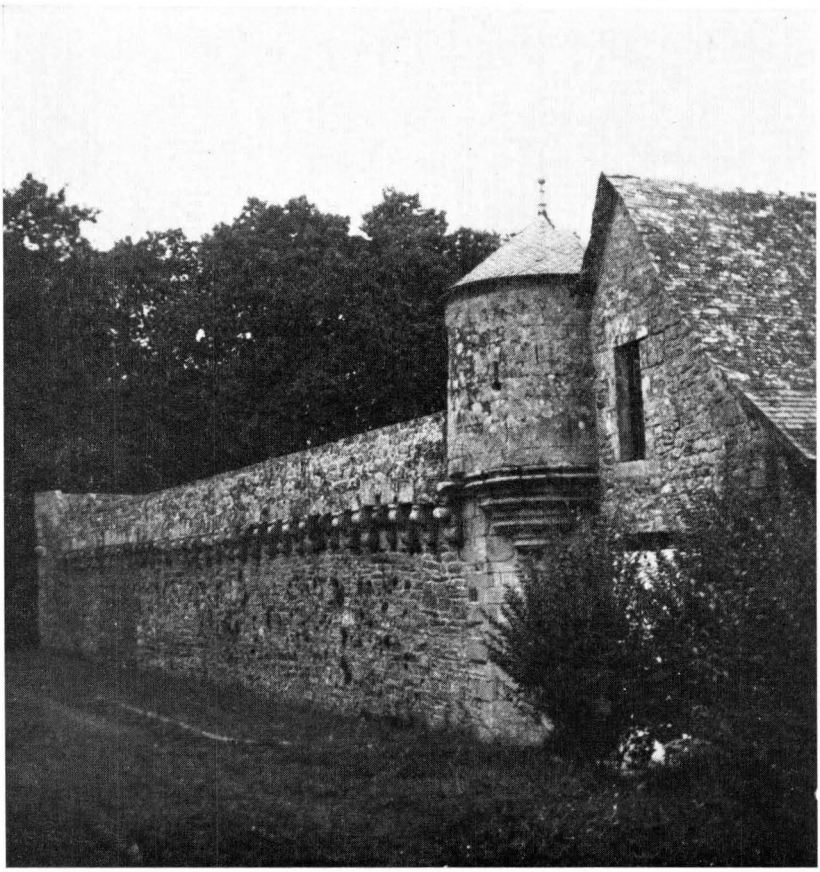

1. — Saint-Evarzec : *Le Moustoir - Enceinte et tourelle*



2. — Clohars-Fouesnant : *Bodinio - Le Logis*

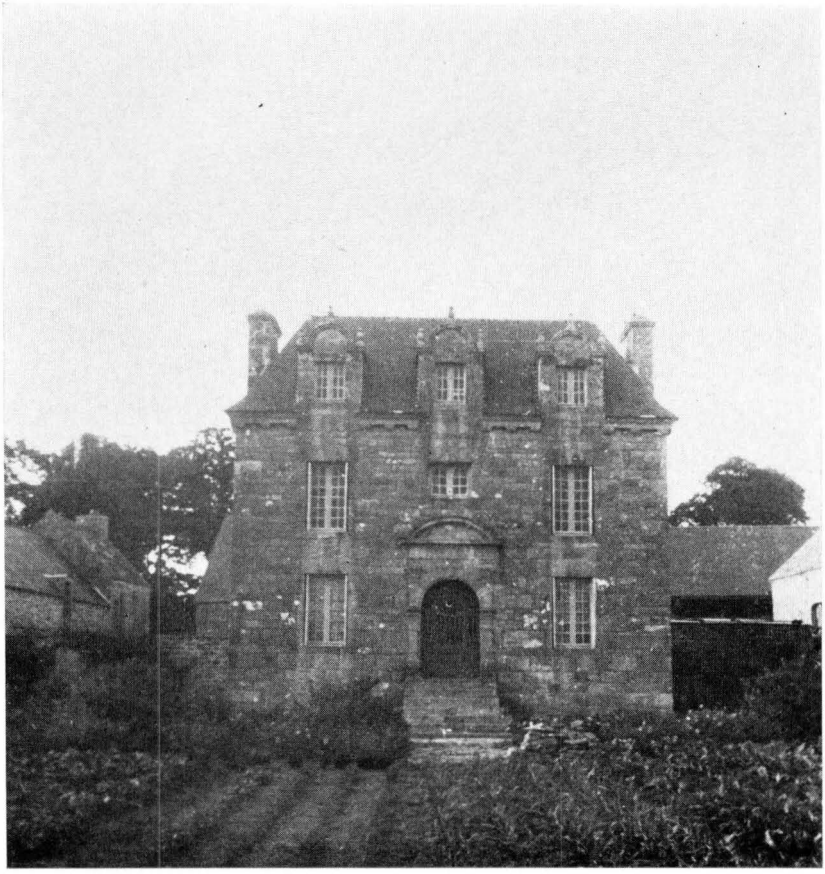

3. — Beuzec-Cap-Sizun : *Trévien - Façade*

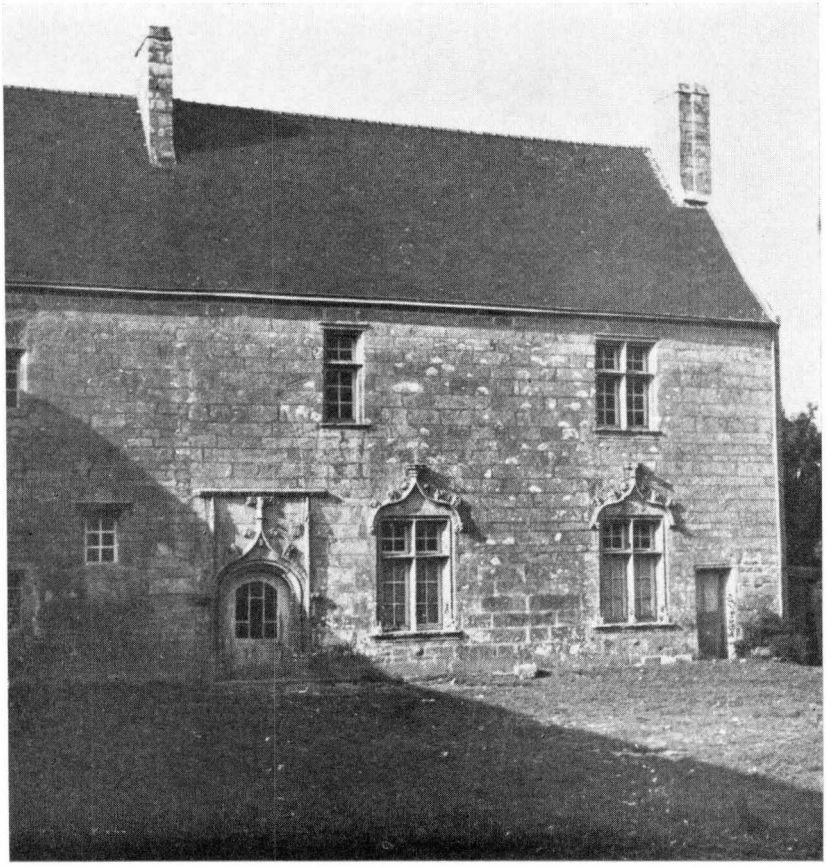

4. — Peumerit : *Penquellennec - Façade*



5. — Primelin : *Lezurec - Façade*

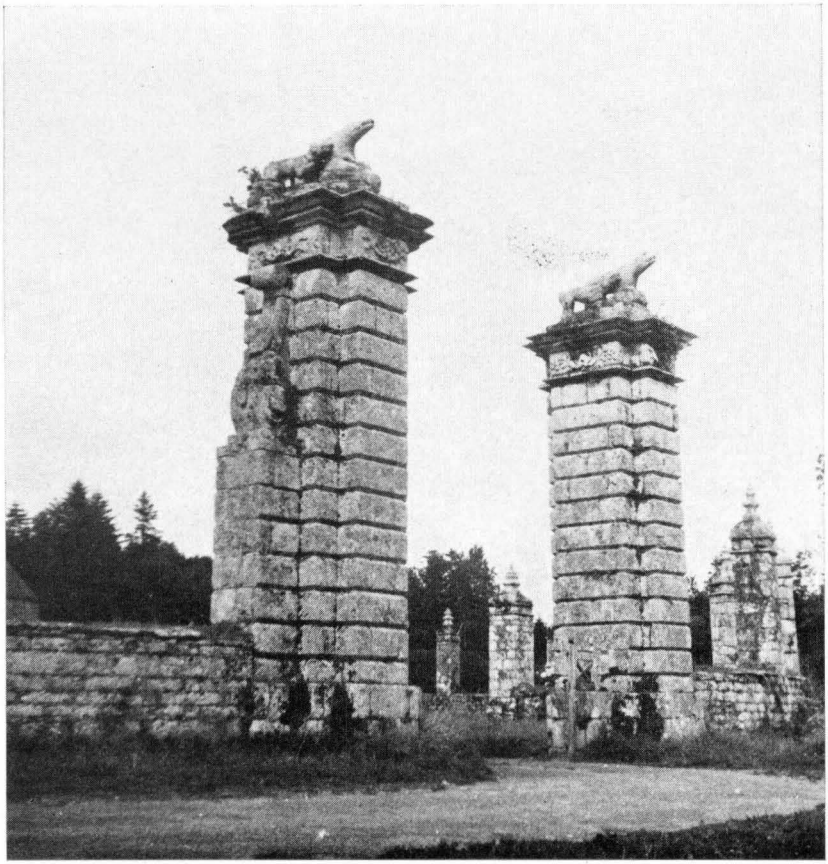

6. — Landudec : *Le Guilguiffin - Piliers*



(Cliché Jos Le Doaré)

1. — Logonna-Daoulas : *Eglise - Saint-Isidore*



2. — *Paysans de Dirinon.* Lith. de Charpentier (1829-1831)
(Suite des Costumes n° 11)



3. — Tableau de Ch. Cottet : *Le marché aux cochons (1897)*



(Cliché Jos Le Doaré)

4. — *Koef berr*



(Cliché J. Inizan - Brest)

5. — Loperhet - *Vers 1900*



6. — Saint-Urbain - *Vers 1920*



Cliché Jos Le Doaré

7. — *L'évolution de la Kernevodez*



(Coll. Hamonic ; Cliché Jos Le Doaré)

8. — *L'évolution de la Kernevodez*



9. — Commune de Loperhet - *Chorale Sainte-Brigide avant 1914* (Collection Villard)



10. — Loperhet - *Kap du et Kap briz (1959)*

Bulletin

de la

Société Archéologique du Finistère

tome XCIX 1972/2

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

(reconnue d'utilité publique
par le décret du 20 mars 1889)
4, rue du Palais, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 Rennes

Présidents d'Honneur :

M. le Préfet du Finistère,

Mgr l'Evêque de Quimper et Léon.

COMPOSITION DU BUREAU
AUX 1er JANVIER 1972 ET 1973

Président honoraire : M. Louis Ogès.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, Me Roger Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas, Mlle Marguerite Quidu.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-Adjoint : M. Guy Pernez.

Commissaire aux comptes : M. Alain Le Grand.

Conseillers : M. Pierre Hamon, M. Alexis Le Bihan.

SOMMAIRE

PAGES

LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE.

René DANIEL. — Un siècle d'activités (1873-1973) 431

Liste des membres de la Société (au 1er juin 1973) 499

LES ARCHEOLOGUES ET LA PROTECTION DES MONUMENTS.

P.-R. GIOT. — La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine. 543

René SANQUER. — Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère 557

René COUFFON. — Notes sur quelques pionniers de l'histoire monumentale du Finistère et sur quelques monuments et objets disparus 593

Liste des monuments historiques et sites protégés du Finistère 631

LES HISTORIENS ET LES NOUVELLES RECHERCHES HISTORIQUES.

Tanguy DANIEL. — Religion paysanne et catholicisme romain. Analyse d'un phénomène d'acculturation en Basse-Bretagne au milieu du XVIIe siècle 683

Roger LEPROHON. — La démographie léonarde de 1600 à 1715 705

PAGES

M.-Th. CLOITRE. — Aspects de la vie politique dans le département du Finistère de 1848 à 1870 731

Yves LE GALLO. — Aux sources de l'anticléricalisme en Basse-Bretagne : un recteur sous la troisième République 803

Jacques CHARPY. — Dénombrements de la population des communes du Finistère (1790-1968) 849

LES LINGUISTES ET LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE BRETONNE.

Gwennole AR MENN. — Où en sont les études sur la langue bretonne 889

Francis GOURVIL. — Les noms de lieu bretons : initiation toponymique 937

Table des illustrations 961

la société archéologique du Finistère

RENÉ DANIEL

Un siècle d'activités (1873-1973)

LES ORIGINES

A l'origine, il y eut un gentilhomme normand.

Arcisse de Caumont, issu d'une noble famille et possédant une belle fortune, naquit à Bayeux en 1802. Après de solides études au collège de Falaise, il suivit les cours des facultés des Lettres et des Sciences de Caen. Le jeune étudiant était passionné de sciences naturelles, d'archéologie et de musique.

Avec quelques amis, il fonda la Société Linnéenne et la Société des Antiquaires de Normandie dont il fut le secrétaire. Pendant une dizaine d'années, M. de Caumont, tout en assurant le secrétariat de ces deux sociétés, publia, en grande partie à ses frais, de nombreux volumes de mémoires, des dessins et des cartes. Il parcourait à cheval le Calvados et la Manche, en vue de l'établissement de cartes géologiques, il lui arrivait parfois, au retour de ces excursions, de s'asseoir au grand orgue de Saint-Etienne de Caen.

En 1833, il réalisa une de ses ambitions : la tenue du premier congrès scientifique de France, qui eut lieu à Caen sous la présidence de Guizot.

Chaque année il participa au congrès des sociétés savantes de France, mais l'un de ses vœux les plus chers était de

favoriser une décentralisation de ces études, dont des congrès nationaux auraient fait la synthèse. C'est ainsi qu'il fut à l'origine de l'*Association normande*.

L'Association bretonne

En 1843, sur convocation d'Armand Duchâtellier (1), membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère et correspondant de l'Institut, vingt agronomes et agriculteurs des cinq départements bretons se réunirent à Vannes du 3 au 6 mai. C'étaient là des conférences préliminaires auxquelles assistait M. Lorois, préfet du Morbihan. Lui-même, dans sa propriété de Broël, près d'Arzal, faisait œuvre de précurseur dans le domaine agricole. Des statuts furent élaborés. Le but de l'Association bretonne était de hâter le développement des progrès agricoles de la Bretagne. L'Association tiendrait tous les ans une session à laquelle les sociétés et les agriculteurs seraient appelés à concourir. Elle se terminerait par une grande exhibition d'animaux suivie d'une distribution de prix.

Le premier bureau se composait de MM. Jules Rieffel (2), fondateur de l'école d'agriculture de Grandjouan (Loire-Inférieure), directeur, Armand Duchâtellier membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère, secrétaire général, et Philippe de Kerarmel, secrétaire de la Société d'agriculture de Lorient.

La monarchie de Juillet avait beaucoup hésité avant d'autoriser cette Association bretonne. Aymar de Blois qui fut le brillant directeur de la classe d'archéologie, le rappelait le 25 septembre 1853, à l'ouverture du second congrès de Vannes : *La Bretagne contenait, plus qu'aucun autre pays, des éléments d'opposition au gouvernement qui dominait la France depuis 1830. Autoriser, au sein de cette*

(1) Armand DUCHATELLIER écrivait son nom en un seul mot Vers la fin du XIXe siècle, ses enfants rétablirent l'orthographe en deux mots.

(2) Jules RIEFFEL, d'origine alsacienne, est né à Barr en 1806. Elève de Mathieu de Dombasle, il sortit premier de l'école établie dans la ferme de Roville et vint à Nantes, où se trouvait le gendre de M. de Dombasle, en 1829. Il y rencontra un armateur du nom de Haentjens, propriétaire d'un domaine composé de landes, à Grandjouan. Le jeune agronome fut chargé de le mettre en valeur. L'affaire fut mise en société et Rieffel nommé directeur. Le défrichement dura sept ans. Rieffel groupa les apprentis qui lui servaient d'aides, constitua une école de contremaîtres puis une institution pour jeunes gens plus instruits, auxquels il apprit la science agronomique. En 1881, il avait épousé la fille d'un négociant nantais, Mlle Bourgault-Ducoudray. Co-fondateur de l'Association bretonne, il consacra sa vie à son domaine et à ses écoles. Grandjouan fut à l'origine de l'Institut agricole de l'Ouest, transféré en 1895 à Rennes, et devenu l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes. Rieffel mourut en 1886.

ancienne province, la formation d'une association libre, n'était-ce pas ouvrir un champ aux dissidences, et des discussions, même sur l'agriculture, ne pouvaient-elles pas se prêter aux manifestations politiques ? Ce fut M. Lorois qui se porta garant des hommes qui, affirma-t'il, ne montreraient pas leurs divergences d'opinions *en présence d'un établissement accueilli comme un élément de progrès agricole en Bretagne.*

Le premier congrès officiel se tint à Vannes du 20 au 24 septembre 1843. M. Lorois avait pris place à droite de M. Rieffel, directeur. M. de Caumont, représentant l'Association normande, tint à offrir à l'Association bretonne un drapeau portant sur fond noir les armes de Bretagne avec la devise : *Kentoc'h mervel* (3).

M. de Sainte-Marie, inspecteur de l'agriculture, fit part des intentions de son ministre, dont la principale semblait d'organiser les expositions agricoles. Puis Rieffel rattacha la nouvelle association à la Société d'agriculture fondée, au XVIIIe siècle, par les Etats de Bretagne.

Alors se leva Arcisse de Caumont.

Il répondit au directeur en montrant immédiatement que l'Association devrait s'engager dans une voie plus large, que les intérêts intellectuels et moraux du pays devaient être au premier rang de ses préoccupations.

Au cours du congrès suivant, tenu à Rennes, une section d'histoire fut organisée, et l'un des premiers soins de son bureau, à la tête duquel fut placé Aymar de Blois, consista à créer, dans chaque département, une société d'archéologie.

L'histoire de cette Société a été écrite par Audran (4), et publiée dans notre bulletin en 1882 et 1883. Le fait que le bulletin de 1882 est depuis longtemps épuisé m'incite à faire ici une large part à cette étude.

La société d'archéologie du finistère.

La première réunion eut lieu à Quimper, le 27 mai 1845, sous la présidence d'Aymar de Blois, *président de la classe d'archéologie de l'Association bretonne,* l'un des membres délégués pour la formation des sociétés départementales.

---

(3) « Plutôt la mort ». Inspiré de la devise : « Potius mori quam foedari ».

(4) Jean-François-Marie AUDRAN, né et mort à Quimperlé (1828-1884). Notaire à Quimperlé, maire et juge de paix. Il publia vingt articles dans les bulletins et mémoires de la Société archéologique.

Les membres qui assistaient à cette première séance étaient au nombre de 18. Ceux qui ne purent y assister mais donnèrent leur adhésion furent au nombre de 33. Trois nouveaux adhérents furent présentés et admis.

Audran ajoute : *Je ne puis, dans cette courte notice, donner les noms de ces 54 personnes, que j'appellerais volontiers les fondateurs de l'archéologie dans notre département* (5).

Lors de cette première réunion, le règlement de la Société fut adopté :

Article 1er. — La Société d'archéologie du département du Finistère a pour officiers : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier élus pour quatre ans.

Article 2. — Les Membres de la Société font de droit partie de l'Association bretonne, laquelle, aux termes de ses règlements, doit de les réunir chaque année dans l'une des principales villes de l'ancienne province de Bretagne.

---

(5) Les archives de la Société contiennent la liste des premiers fondateurs en 1845, qui comporte 53 membres. Nous la reproduisons ci-dessous.

QUIMPER

M. le Préfet.
Mgr L'Evêque.
M. L'Abbé Keraudy.
M. Journée, président du tribunal.
M. Bernhard.
M. Cropp.
M. Verdun.
M. Louis de Jacquelot.
M. Joseph de Jacquelot.
M. Aymar de Blois.
M. Duchâtellier.
M. Dumarallach fils.
M. Bourassin.
M. Piche, principal du Collège.
M. L'abbé Langrez.
M. L'abbé Goujon.
M. L'abbé Dufeigna.
M. L'abbé Alexandre.
M. Bigot.
M. Francis de Kergos.
M. Colomb.
M. Lavallée.
M. Nabot.
M. de Vuillefroy, conseiller de préfecture.
M. Leguillou, adjoint au maire.
M. Goyat.
M. de Courson.
M. Gojart, ingénieur des Ponts et Chaussées.
M. de Chabre.
M. Dorn, avocat.
M. Roussin.
M. Le Gay Prosper.

CHATEAULIN

M. Bauby de la Chapelle, sous-préfet.
M. Guyot, cap. d'artillerie, au Pont-de-Buis.
M. de Cillart, au château de Pratulo.
M. Le Tourneux, substitut à Châteaulin.
M. Lacoste, juge.

QUIMPERLE

M. La Gillardaie.
M. Théodore de la Villemarqué.

MORLAIX

M. le comte de la Fruglaie, au château de Keranroux.
M. de Blois, ancien cap. de vaisseau.
M. Louis de Blois.
M. de Saint-Prix (Charles).
M. Casimir de Kerdrel.
M. Lehir, docteur médecin.
M. de Laubrière, fils.
M. Guy de Saint-Maur.
M. de Tromelin.

BREST

M. le chevalier de Fréminville.
M. de Poulpiquet, à Lesmel, commune de Plouguerneau.
M. de Troménec, à Troménec, commune de Landéda.
M. Michel aîné, à Brest.
M. Le Vot, bibliothécaire à Brest.

Article 3. — Les officiers formant le bureau de la Société d'archéologie du Finistère, correspondent pour tout ce qui se rapporte à l'Administration et aux travaux avec la direction de la classe d'archéologie de l'Association bretonne.

Article 4. — Les fonds versés par les Membres de la Société sont à la disposition de la classe d'archéologie de l'Association bretonne. La cotisation obligée est de 5 francs, exigible pour l'admission dans l'Association bretonne.

Article 5. — On ne sera admis dans la Société que sur présentation de deux membres déjà inscrits et avec l'agrément de la majorité des Membres présents à la réunion qui suivra la présentation.

Article 6. — La Société d'archéologie se réunira lorsque son bureau le jugera convenable. Ces réunions auront lieu au moins quatre fois par année. L'Assemblée pourra se tenir dans d'autres localités que le chef-lieu du département, siège ordinaire des séances.

Après l'adoption de ce règlement il fut procédé à l'élection des officiers du bureau et les membres présents nommèrent :

Louis de Jacquelot, président ;

Le Chevalier de Fréminville, vice-président ;

A. de Courson, secrétaire ;

Bigot, trésorier ;

Louis de Blois père fut nommé président d'honneur (6).

Bourassin et Aymar de Blois rendent compte de la découverte récente d'un tombeau gallo-romain dans la propriété de Kerancoët, en Ergué-Armel, appartenant à Prosper Le Guay. Enfin Bigot et Aymar de Blois déplorent la négligence avec laquelle a été effectuée la démolition, alors en cours, de la belle église des anciens Cordeliers de Quimper.

La seconde reunion eut lieu en juillet 1845, sous la présidence de Louis de Jacquelot, assisté d'Aurélien de Courson, secrétaire. Cinq nouveaux membres furent admis, parmi lesquels Prosper Levot, bibliothécaire de la Marine, à Brest. L'assemblée examina diverses questions d'archéologie à traiter au congrès de l'Association bretonne à Nantes, du 2 au 9 août

(6) Louis de BLOIS étant lieutenant de vaisseau, avait participé à la guerre d'Amérique. Emigré dès 1791, il avait été officier de l'armée de Condé. Ayant épousé Mlle Le Borgn de Kermorvan, il s'était fixé au château de Poulguinan, en Ergué-Armel (aujourd'hui réuni à Quimper), où la famille résida désormais. Royaliste rallié à l'Empire, il fut conseiller de préfecture en 1809. Membre fondateur de la Société archéologique, président d'honneur en 1845, il mourut deux ans plus tard.

1845. Et au sujet de la question 17 sur les corporations municipales des principales villes de Bretagne, Aymar de Blois présenta quelques remarques concernant la communauté de ville de Quimper.

Le 5 janvier 1846, on procéda à l'élection d'un président en remplacement de Louis de Jacquelot non acceptant, et d'un secrétaire en remplacement d'A. de Courson, qui n'habitait plus le Finistère. Furent nommés président Aymar de Blois, et secrétaire Verdun.

L'année où la Société manifesta une activité considérable fut cette année 1846, puisqu'elle tint, au total, huit séances. Il n'est pas question d'entrer dans le détail de ces travaux, mais il convient de faire justice d'une idée trop souvent répandue, à savoir que, filiale de l'Association bretonne, cette société du Finistère se serait principalement occupée des questions posées lors des congrès de la société-mère. Il n'en est rien. Lors des réunions, on s'intéressa au premier chef à la création d'un musée archéologique, puis à la restauration et à la conservation des monuments menacés.

Le préfet assista pour la première fois à une séance, celle du 15 février 1846, et répondit à des vœux concernant les églises de Guipavas et du Folgoët, du clocher de Lambader et de l'église de Plogastel-Saint-Germain. On prit connaissance de fouilles et de trouvailles. Le 26 septembre 1846, Bachelot de La Pylaie fit une longue communication sur ses principales découvertes autour de la baie de Douarnenez et aux Glénan. C'est lors de cette séance que fut admis Louis-Marie de Carné, de l'Académie française, député de Quimper.

L'activité se ralentit dès 1847. Audran écrivait : *le feu sacré qui avait présidé à nos premières séances était éteint et alors la Société n'existait plus, selon l'expression d'un de nos collègues, qu'à l'état latent.* Encore l'essentiel de ces réunions consistait-il en des communications d'Aymar de Blois.

Le 13 février 1848, il fut à nouveau question de *la création d'un petit musée d'archéologie à Quimper. La Société avait demandé 150 francs au Conseil municipal, qui voulut bien lui accorder une somme double, l'appropriation de la pièce affectée à cette destination n'a coûté que 70 francs. Il a été payé 6 francs pour l'encadrement du dessin de Roussin représentant la maison récemment démolie en face de l'évêché. Il reste donc 224 francs et la réunion est d'avis de les employer aux besoins de notre petit musée, en sai-*

sissant les occasions les plus favorables de l'enrichir d'acquisitions nouvelles.

Il est donné lecture d'une circulaire de MM. de Caumont, directeur de l'Association normande et Duchâtellier, secrétaire général de l'Association bretonne, ayant pour objet d'établir à Paris un congrès central des sciences et des lettres, qui s'y tiendrait chaque année sous la dénomination de *Conférences académiques* et annonçant que la première session s'ouvrira le 5 mars prochain et se prolongera jusqu'au 8.

Des sept questions à traiter dans cette conférence, et qui terminent la circulaire, retenons seulement la première :

De quelle nature et de quel caractère ont été les travaux scientifiques et littéraires dans les départements depuis 20 ans ?

Duchâtellier remarque, *que depuis 20 ans la province s'est particulièrement attachée à l'étude du moyen-âge, sous l'impulsion imprimée par le cours d'archéologie de M. de Caumont et avant lui par les ouvrages de M. de Barante.*

M. de Blois dit : *que la Bretagne s'est principalement signalée par* des travaux d'histoire locale, *tels que ceux de M. de Courson, et par les recherches* sur les vies des saints du pays *par MM. les Abbés Tresvaux et de Garaby. Si nous n'avons pas de grands travaux archéologiques à citer, ceux de MM. Toulmouche, Cayot-Delandre, De Fréminville, Miorcec de Kerdanet, etc., ne sauraient toutefois être passés sous silence.* Les œuvres de *MM. Le Huérou, Souvestre, Briseux, Turquety, ainsi* que les chants populaires *de M. de La Villemarqué sollicitent l'attention à divers titres, et le* Traité de la Commission de *MM. Delamarre et Le Poitvin assigne à ces deux compatriotes du célèbre Toullier un rang distingué parmi les jurisconsultes.*

Duchâtellier, de Courson, La Borderie et Bourassin, sont délégués pour représenter la Société à la prochaine conférence académique.

Le zèle est décidément ralenti, puisque la séance suivante n'eut lieu que le 27 janvier 1849. Non sans quelque surprise, nous lisons que la séance académique prévue en mars 1848 avait bel et bien eu lieu, que cinq séances s'étaient tenues à Paris, A. de Blois étant secrétaire et A. de Caumont président. Toutefois les discussions n'avaient abouti à aucun résultat pratique, les questions posées étant restées à l'état d'étude. *La Société d'archéologie du Finistère, écrit son pré-*

sident, était du reste la seule à s'en être sérieusement occupée.

Les années passèrent, et l'on ne se retrouva que le 1er mars 1852. Le Men, archiviste du département, fut admis comme membre, tandis que le baron Richard, préfet du Finistère, entra en séance et promit ses sympathies à la société.

Le 20 avril 1854, Mgr Graveran, évêque de Quimper, siégea au bureau et A. de Blois entra *dans le détail des circonstances qui l'avaient empêché de réunir plus souvent la Société d'archéologie.* Le registre suivant, où était consigné l'objet des délibérations, a été perdu. Grâce à deux notes de Le Men, secrétaire, sur des feuilles volantes, Audran a pu reconstituer deux séances tenues en 1856. Il y en eut peut-être d'autres. Ce qui est curieux, c'est que trois réunions se suivirent de près en 1856, les 16 mars, 3 avril et 17 juin. C'est sans doute parce que le congrès de l'Association bretonne se tint à Quimper au mois d'octobre de cette même année.

Ce sera le dernier sous l'Empire. Depuis plusieurs années, l'Association était regardée d'un mauvais œil par le gouvernement de Napoléon III. Le congrès prévu en 1854 avait été interdit. Pour apaiser le pouvoir, on crut bon d'épurer un peu le bureau. En 1855, Hersart de La Villemarqué remplaça A. de Blois à la direction de la Société d'archéologie. Aux lieu et place du comte Olivier de Sesmaisons, ancien député, on élut comme directeur général le comte Caffarelli, député d'Ille-et-Vilaine, de tradition bonapartiste.

Au congrès de Quimper, l'Association avait assisté à l'inauguration des flèches de la cathédrale et de la statue du roi Gradlon, rétablie conformément aux vœux exprimés par les congrès précédents. Mais, au cours du même congrès, le comte Caffarelli reçut une dépêche officielle annonçant que le subside annuel pour encouragement à l'agriculture était supprimé. Désormais, l'Etat se chargerait d'organiser les concours agricoles.

Enfin, le 1er avril 1859, un arrêté du ministre de l'Intérieur prononça la dissolution de l'Association bretonne et, par voie de conséquence, de ses filiales. La première Société archéologique du Finistère avait vécu.

On a beaucoup écrit sur les causes de cette dissolution. Il est certain que les dirigeants de l'Association étaient — ou avaient été — des militants légitimistes. Ils affirmèrent que la véritable raison de la mesure prise à leur égard était

la doctrine centralisatrice du gouvernement impérial, fidèle aux traditions napoléoniennes. Il y a sans doute une part de vérité dans cette affirmation. Il n'en reste pas moins que des rapports font état de la neutralité des adhérents du Finistère, mais de la propagande effectuée surtout dans les Côtes-du-Nord.

La dernière liste des membres de la Société d'archéologie du Finistère que nous possédions est celle de 1857. Le nombre des cotisants avait varié au cours de la décennie. Il atteignit son maximum en 1852 avec 83 inscrits, qui n'étaient plus que 73 en 1854 et enfin 57 en 1857. D'un pointage il résulte que 31 adhérents de 1847 se retrouvèrent en 1857.

La commission d'archéologie.

On a vu plus haut que le baron Richard, préfet du Finistère, avait assisté à la séance de la Société d'archéologie du 1er mars 1852. Archéologue et bibliophile, il avait participé aux congrès de l'Association bretonne tenus dans son département, c'est à savoir à Morlaix en 1851, à Brest en 1856, et enfin au dernier, celui de Quimper, en 1858.

Par le biais de l'institution d'un musée d'archéologie à Quimper, il créa une commission départementale qui, par son objet, son règlement et certains de ses membres, ressemblait beaucoup à la société défunte.

Voici le texte de cet arrêté du 16 août 1862 :

Nous Préfet du Finistère,

Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique,

Vu la délibération consignée au procès-verbal de la dernière session du Conseil général, portant qu'un Musée d'archéologie sera institué dans la ville chef-lieu de ce département ;

Considérant que pour réaliser ce vœu, il y a lieu de faire appel aux lumières des personnes qui se sont occupées de la richesse des antiquités du pays, ou qui s'y intéressent particulièrement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Article 1er — Il est formé à Quimper une Commission d'archéologie chargée de reconnaître et de signaler les anciens monuments de diverse nature existant dans le département.

Article 2. — Cette Commission se réunira sous notre présidence à la Préfecture, Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, lorsqu'il jugera à propos d'y siéger y prendra rang comme Président d'honneur, M. le Maire de Quimper comme Vice-Président d'honneur.

Article 3. — Elle choisira parmi ses membres un Vice-Président qui nous remplacera en cas d'absence, et un Secrétaire.

Article 4. — Un règlement déterminera ultérieurement l'ordre des travaux de la Commission.

Article 5. — Sont nommés membres de cette Commission :

Pour l'arrondissement de Quimper.

MM.

* *De Blois, président de la Société archéologique du Finistère.*
* *Duchâtellier, correspondant de l'Institut.*
Aumaître, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
Renaud, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
* *Le Guay, conseiller de préfecture.*
Du Frétay, membre du Conseil général, à Ploaré.
Lamarque, curé de Quimper.
* *L'abbé Félix du Marhallac'h, à Quimper.*
Ch. Rabot, chef de division à la Préfecture.
* *L'abbé Evrard, chanoine, à Quimper.*
* *Bigot, architecte diocésain, à Quimper.*
Loarer, agent-voyer en chef.
* *Fougeray, manufacturier, à Quimper.*
Rossi, négociant, à Quimper.
* *Le Men, archiviste du département.*
Fierville, professeur au Collège de Quimper.
Grenot, professeur au Collège de Quimper.

Pour l'arrondissement de Brest.

MM.

Soumain, sous-préfet.
* *Bizet, maire de Brest.*
Gouin, président du Tribunal civil de Brest.
Maitrot de Varennes, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
Rousseau, ingénieur des Ponts et Chaussées.
Fenoux, ingénieur des Ponts et Chaussées.
* *Levot, bibliothécaire du port de Brest.*
Miorcec de Kerdanet, avocat à Lesneven.
Le Tessier de Launay, ingénieur civil à Brest.

Flagelle, expert à Landerneau.
* *Fleury, bibliothécaire de la ville de Brest.*
Bourdais, architecte à Brest.

Pour l'arrondissement de Morlaix.

MM.

Bartoli, sous-préfet.
Frébourg, ancien maire de Morlaix.
* *Le marquis de Lescoët, conseiller général à Pleyber-Christ.*
* *Pol de Courcy, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à Saint-Pol-de-Léon.*
De Guerdavid, conseiller général, à Morlaix.
Puyo, architecte à Morlaix.
* *Lemière, propriétaire à Morlaix.*

Pour l'arrondissement de Châteaulin.

MM.

Le baron de Bastard, sous-préfet.
Le Breton, maire de Châteaulin.
De Pompery, conseiller général, à Rosnoën.
* *Halléguen, docteur-médecin, à Châteaulin.*
René de Kerret, à Pleyben.
Bernard, docteur-médecin, à Carhaix.
Bavay, docteur-médecin, à Landévennec.
Boyer, architecte, à Quimper.

Pour l'arrondissement de Quimperlé.

MM.

De Brémond d'Ars, sous-préfet.
Comte du Couëdic, maire de Quimperlé.
* *Hersart de La Villemarqué, membre de l'Institut.*
Le docteur Bijon, à Quimperlé.
Audran, notaire à Quimperlé.

On remarquera que le premier membre désigné était M. de Blois, que le préfet de l'Empire qualifie de *Président de la Société archéologique du Finistère.*

Nous avons fait précéder d'un astérisque le nom des personnes qui faisaient précisément partie de la Société dissoute. On peut noter, d'une part, qu'une sérieuse épuration avait été opérée, d'autre part, que les rescapés étaient solidement encadrés par de nombreux fonctionnaires.

La première réunion eut lieu à la préfecture, le 11 mai 1863. Le préfet, président, fit nommer deux vice-présidents, qui furent A. de Blois et l'abbé du Marhallac'h, et deux

secrétaires, Le Men, archiviste, et Fierville, professeur au collège. Une commission fut chargée d'élaborer un règlement. A cet effet, deux membres par arrondissement furent adjoints au bureau : Levot et Fleury pour Brest, Pol de Courcy et Guerdavid pour Morlaix, les docteurs Halléguen et Bavay pour Châteaulin, La Villemarqué et Audran pour Quimperlé.

Séance de pure forme, on le voit. Quant à l'activité ultérieure de cette commission officielle, le mieux est de citer Audran, puisqu'il en fit partie, et rappela ses souvenirs dans notre bulletin en 1883 :

— *Une seconde réunion de la commission eut lieu dans le courant de 1863 ; mais je n'ai pu nulle part en trouver trace et je n'ai pour me guider que mes souvenirs personnels : le règlement intérieur de la commission fut discuté et adopté ; il portait en substance que la commission se réunirait quatre fois par an, que ces réunions pourraient avoir lieu dans d'autres villes que le chef-lieu du département, que le premier jour des réunions trimestrielles serait consacré à la lecture des mémoires et communications des membres, le second jour à une excursion archéologique ayant pour but l'étude d'un monument ancien à proximité de la ville où avait lieu la réunion. Il fut encore décidé qu'un crédit serait demandé au Conseil général pour subvenir aux frais d'impression d'un bulletin annuel.*

Ce règlement reçut immédiatement un commencement d'exécution. Dès le lendemain nous visitâmes Plogonnec, Locronan, Douarnenez et l'île Tristan en compagnie de MM. de Blois et Le Men.

La réunion dont je parle fut, je crois, la dernière de la commission archéologique instituée par M. le Préfet. Cette commission composée principalement de fonctionnaires, fermée à la majeure partie des travailleurs du département, n'ayant aucun budget et toujours sous la tutelle de l'Administration ne pouvait exister ; le savoir, la bonne volonté, le dévouement de quelques-uns ne pouvaient la sauver ; elle mourut sans avoir rien produit.

Il est vraisemblable que des procès-verbaux ont été établis, et l'on aurait aimé pouvoir les consulter. Ils semblent avoir été perdus. Peut-être ont-ils été détruits en 1940, lors de l'incendie de l'ancien évêché ?

Ajoutons que le préfet baron Richard qui, de 1851 à 1868, administra le département, avait réussi à sauver les collections de la société défunte en les recueillant dans les

bâtiments de la vieille abbaye de Kerlot, acquise à cette intention par le Conseil général.

LA RENAISSANCE

Première séance.

L'Empire tomba. Les anciens amis entreprirent dès 1872 des démarches officieuses pour savoir quelle serait la position de la république provisoire en cas de reconstitution de la Société. Elles aboutirent puisque l'Association bretonne et la Société archéologique du Finistère décidèrent, l'une et l'autre, en 1873, de reprendre leur activité.

C'est le 15 avril qu'à la mairie de Quimper eurent lieu les retrouvailles. Le procès-verbal de cette réunion consigne donc une reconstitution, la renaissance officielle et définitive de notre Société.

Il convient donc de reproduire ce document.

Séance du 15 avril 1873.

Présidence de M. A. de Blois.

Ce jour, 15 avril 1873, deux heures après midi, sur l'invitation qui leur avait été adressée par les anciens membres du bureau de la Société d'Archéologie du Finistère, de se réunir pour la reprise des travaux de cette Société, suspendus depuis longtemps, étaient présents dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville de Quimper.

MM. L'abbé du Marc'hallac'h, vicaire général ;
Roussin, membre du Conseil général ;
Louis de Jacquelot, ancien secrétaire général ;
Joseph de Jacquelot, propriétaire ;
Fougeray, membre du Conseil municipal de Quimper ;
Le Guay, ancien secrétaire général de la Préfecture ;
Halléguen, membre de plusieurs Sociétés savantes ;
Audran, maire de Quimperlé ;
Bourassin, membre de plusieurs Sociétés savantes ;
Bigot fils, architecte ;
Faty, chef de bataillon en retraite ;
Richard, juge de paix de Landerneau ;
Flagelle, expert-arpenteur ;
Le Bris-Durest, avocat ;
De Rémond du Chélas, receveur des Domaines ;
L'abbé Guillard ;

Cormier, Valéry, avocat ;
Duval, vérificateur de l'Enregistrement ;
Briot de la Mallerie, président de la Société d'Agriculture de Quimper ;
De Raismes, membre du Conseil général ;
Joseph de Calan, maire de Trégunc ;
Peyron, négociant à Quimperlé ;
De Goy, Stephen, avocat ;
De Montifault, ancien sous-préfet ;
Ayrault, substitut du Procureur de la République, à Quimper ;
Le Nir, ancien directeur des Domaines ;
A. de Blois, ancien président de la Société d'Archéologie du Finistère.

M. de Blois, en prenant place au bureau, exprime le regret de s'y trouver isolé de ses deux collègues. M. Le Men, ancien secrétaire de la même Société, est retenu chez lui par son état de santé ; M. Bigot, ancien trésorier, a été forcé de s'absenter pour un service public.

Il remercie l'assemblée, au nom de l'ancien bureau, de l'accueil qu'elle a fait à son appel pour la reprise des travaux de la Société, et lui fait connaître que d'autres membres anciens ou nouveaux, qui n'ont pu se rendre à cette convocation, ont fait savoir que l'on pouvait compter sur leur concours. Il vient de recevoir plusieurs lettres qui assurent celui de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Quimper et de Léon, et de MM. de Pompery, membre de l'Assemblée nationale ; le vicomte de Saint-Georges ; Guéguénou, recteur de la paroisse de Saint-Martin, de Morlaix ; le docteur Le Caër, de Quimper ; Hippolyte de Pascal ; le comte Ange de Guernisac, membre du Conseil général ; Salmon-Laubourgère, président du Tribunal civil de Quimperlé ; Postic, recteur de Plonévez-Porzay ; Hippolyte du Cleuziou, ancien président de la Société d'Archéologie des Côtes-du-Nord, devenu habitant du Finistère ; le vicomte de Saisy, ancien chef de bataillon des zouaves pontificaux, et Jamet, propriétaire à Châteaulin.

Il est donné connaissance de ces lettres. Celle de Monseigneur l'Evêque adressée à l'ancien président est conçue en ces termes :

Monsieur et cher ami

Je suis heureux de la résurrection de la Société d'Archéologie dont j'aimais naguères à suivre les études toujours utiles à la religion. Je vous prie de bien vouloir me compter

au nombre de ses membres. Si mes occupations ne me permettent pas d'y être un membre actif, vous me trouverez toujours disposé à seconder vos études de tous mes efforts, comme de tous mes vœux.

Agréez, Monsieur et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

D. ANSELME, O.S.B.,
Evêque de Quimper et de Léon

Parmi les autres membres, dont l'adhésion est connue, M. de Blois cite MM. l'abbé Kerlan, recteur de la paroisse de Plouzané ; l'abbé de Kernaëret, camérier secret de sa Sainteté ; Friele, propriétaire à Quimper ; Duchâtellier, correspondant de l'Institut de France ; le baron Richard, préfet honaire du département du Finistère ; Fautrel, pharmacien à Quimper ; l'abbé Jégou, vicaire général ; l'abbé Postic, recteur de Plonévez-Porzay ; Roumain de la Touche, ancien procureur impérial à Quimper , Cozic, chef de division à la préfecture ; le comte Prosper de Quélen ; Bahezre de Lanlay, garde général des forêts à Landerneau ; Binet, professeur de médecine vétérinaire aux écoles d'agriculture du Lézardeau et de Kerwasec ; Dubois-Saint-Sévrin ; Rossi ; Louis de Kerjégu, maire de Saint-Goazec ; De Solminihac ; Guermeur, avoué à Châteaulin ; Amédée de Lécluse, d'Audierne ; Karl de Kerret ; René de Kerret ; Stanislas Moreau et Malherbe de la Boissière.

Les convocations n'ont pu être transmises que trois ou quatre jours avant la date fixée pour cette séance. Quoique toutes les réponses ne soient pas encore parvenues, la Société compte déjà plus de soixante membres, au nombre desquels elle a lieu d'espérer pouvoir nommer M. Pol de Courcy et M. Théodore de la Villemarqué.

Je ne proposerai pas, ajoute M. de Blois, à l'Assemblée de s'occuper aujourd'hui du règlement de la Société. Ces dispositions simples peuvent être laissées à l'initiative du bureau qu'elle devra élire avant de se séparer, et seraient soumises à votre contrôle dans votre prochaine réunion. Mais il est un point de détail sur lequel le programme de cette séance vous invite à vous expliquer. Veuillez bien déterminer les époques de vos réunions.

M. Bourassin exprime le vœu que cette fixation soit trimestrielle. Cet intervalle de trois mois lui paraît nécessaire pour soutenir l'intérêt des séances par le nombre et

l'importance des communications, et donner aux membres qui résident loin du chef-lieu, la facilité de participer à tous les travaux de la Société.

Cette opinion est combattue par MM. Audran, Halléguen et Durest, qui regardent les réunions de la Société comme le stimulant le plus sérieux de son activité, et pensent que les relations qu'elles doivent établir entre ses membres seraient trop restreintes, si elles étaient réduites à quatre séances pendant le cours de l'année. A l'appui de ce sentiment. M. Audran fait connaître que la Société du Morbihan, dont il fait partie, réunit ses membres tous les mois, sans que l'intérêt de ses séances souffre de la pénurie des travaux, ni que les membres qui habitent loin de Vannes trouvent aucun inconvénient à cet usage. Il faut, dit-il, remarquer à cet égard, que d'après le projet annoncé par les lettres de convocation, projet qui avait été unanimement accueilli dans une réunion préparatoire, chaque séance devra être précédée, une semaine à l'avance, du procès-verbal imprimé de la séance précédente, contenant à la suite le programme de la séance prochaine. Chacun serait tenu au courant des communications, elles seraient encouragées, et les membres qui habitent loin du chef-lieu pourraient, suivant l'ordre du jour des séances, choisir celles auxquelles ils préféreraient assister.

M. de Blois rappelle que tel est en effet le plan que se sont proposés les membres de l'ancien bureau, dans l'appel auquel cette Assemblée a bien voulu répondre en se rendant à la présente réunion. Indépendamment du procès-verbal de la dernière séance et du programme de la suivante, les associés recevraient dans le courant de l'année un bulletin des communications aussi complet que le comporteront les ressources disponibles. Cette publication formerait dans un temps donné un volume d'Annales de la Société. Il pense que l'on doit prendre pour exemple la pratique des autres Sociétés d'Archéologie de la Bretagne, qui se réunissent tous les mois, mais que l'on peut donner satisfaction au vœu exprimé par M. Bourassin, en convenant que chaque trimestre aurait une séance marquée par des communications plus importantes.

M. Audran accepte l'idée de cette distinction en faisant observer qu'elle doit être dans la pratique abandonnée à la discrétion du bureau qui fixe le programme des séances.

La question étant mise aux voix, l'Assemblée décide que les séances se tiendront dans les conditions proposées par

l'ancien bureau, le troisième samedi de chaque mois, à compter du mois prochain.

M. de Blois invite ensuite l'Assemblée à constituer le bureau de la Société, par l'élection d'un président, de deux vice-présidents, de deux secrétaires et d'un trésorier.

M. Peyron pense que les vice-présidents pourraient être pris dans les divers arrondissements, et que ces choix seraient un nouveau lien entre les membres résidents et ceux qui sont éloignés du chef-lieu. On fait observer, dans un autre sens, qu'il serait agréable à l'Assemblée de donner ce témoignage de sympathie aux confrères qui viennent d'un autre arrondissement coopérer à ses travaux ; mais qu'avant tout il faut songer que l'administration d'une Société marchant activement, exige entre les membres de son bureau des rapports trop fréquents pour qu'on puisse sans inconvénient les choisir hors d'un rayon rapproché du centre.

L'élection donne les résultats suivants ; sont nommés : Président, M. de Blois ; Vice-présidents, MM. du Marc'hallac'h et Roussin ; Secrétaires, MM. Le Men et de Montifault ; Trésorier, M. le commandant Faty.

La séance est levée à trois heures et demi.

En l'absence du secrétaire,

A. DE BLOIS, président.

LES DEBUTS DIFFICILES

PRÉSIDENCES D'AYMAR DE BLOIS ET DE LOUIS-MARIE DE CARNÉ.

Aymar de Blois était né à Poulguinan le 17 septembre 1804. Licencié en droit, il fut attaché au cabinet du ministre de la Justice sous Charles X. Nommé substitut à Quimper en 1827, il démissionna en 1830 et s'inscrivit au barreau. Plusieurs fois bâtonnier, membre du bureau de bienfaisance, il s'occupa bientôt d'études celtiques. En 1838, il fut délégué, avec La Villemarqué, Du Marc'hallac'h et de Francheville à l'Eisteddfod d'Abergavenny (Pays de Galles). On l'a vu, il fut l'un des fondateurs de l'Association bretonne, dont il dirigea jusqu'à 1855 la classe d'archéologie. Député du Finistère à l'Assemblée législative de 1849, il siégea du côté droit et fut pendant quelques jours incarcéré au Coup d'Etat de 1851. Collaborateur en 1853 de la *Biographie bretonne* dirigée par Levot, il est l'auteur de dizaines de communications savantes publiées principalement dans les mémoires de l'Association bretonne et dans la Revue de

l'Armorique. Beaucoup d'entre elles portent sur l'histoire de Quimper qui, à juste titre, a donné son nom à l'une de ses rues.

Après la séance inaugurale, la Société n'atteignit pas tout de suite sa vitesse de croisière. Ainsi qu'il avait été décidé le 15 avril, M. de Blois s'efforça de tenir chaque mois, régulièrement, une séance, et toutes furent présidées par lui. Il n'y eut pas de réunion en septembre, mais cela s'explique par le fait que tint à ce moment son congrès à Quimper l'Association bretonne, elle aussi ressuscitée.

Les réunions tenues au cours de l'année 1873 furent toutes intéressantes.

Le 11 mai 1873, la Société se renforça : 22 personnes étaient présentes à la séance, où furent enregistrées 28 nouvelles adhésions. C'est alors qu'on entendit Duchâtellier lire une notice sur Arcisse de Caumont, qui venait de mourir. et M. de Blois ajouta quelques mots personnels. Enfin un règlement fut adopté, dont il convient de retenir l'article 1er, ainsi conçu :

— La Société archéologique du Finistère a pour objet :

1°) - de rechercher, d'étudier et de décrire les monuments anciens, et plus spécialement ceux du Finistère, et de veiller à leur conservation ;

2°) - d'étudier l'histoire, les idiomes et les institutions du pays ;

3°) - *de travailler à l'accroissement du musée départemental d'archéologie.*

La cotisation était fixée à 10 francs.

Ce règlement demeurera en vigueur jusqu'à 1889, où il sera légèrement modifié.

L'objet fixé en troisième lieu est souligné dans le texte, ce qui montre l'importance qu'y attachaient les fondateurs. A la suite du compte rendu de chaque réunion figure une énumération des dons offerts à ce musée.

Il faut noter aussi que le nombre des assitants à ces réunions avait tendance à diminuer. En 1873, il se fixa aux environs de 14, pour descendre à 10 ultérieurement.

Il est difficile, d'après les comptes rendus, de se faire une idée exacte du déroulement des séances. Elles avaient lieu dans une salle du musée d'archéologie, et commençaient à 2 heures. Le président informait les présents de la marche de la Société, puis il était donné lecture de travaux, au

sujet desquels une discussion s'ouvrait, le cas échéant. Il semble que certaines de ces discussions se prolongeaient parfois assez longtemps. Or, si l'on considère la longueur des communications, il est évident qu'il était impossible qu'elles soient lues intégralement, puisque le secrétaire mentionne la levée de la séance, tantôt à 4 h., tantôt à 4 h. 30.

Le récit d'une excursion archéologique à Briec et à Edern par MM. Le Guay, Le Men et de Montifault est instructif quant aux conditions de travail il y a un siècle. C'est M. de Montifault qui est l'auteur du récit.

M. Le Guay, ayant appris l'existence d'une pierre à quatre auges, munie de tourillons, qu'on supposait être une ancienne mesure, M. de Blois écrivit au comte de Hercé, propriétaire de Kérobezan, en Briec, où était cette pierre, et obtint de lui qu'elle serait transportée au musée.

M. Le Guay offrit sa voiture, et le 2 avril nous partîmes, MM. Le Guay père et fils, M. Le Men et moi, pour aller voir cette pierre avec l'intention de visiter les communes de Briec et d'Edern. (On remarquera que les démarches de M. de Blois et l'excursion qui suivit étaient antérieures à la réunion inaugurale).

Visiblement les promeneurs ne possédaient aucune carte. Ils aperçurent un clocher et durent se renseigner pour savoir que c'était celui de Sainte-Cécile en Briec. L'arrivée à Kerobezan ne manqua pas de pittoresque : *Nous entrons dans l'avenue, mais, si du dehors l'aspect est enchanteur, il s'en faut que ce sentiment d'admiration persiste quand on a pénétré dans l'avenue. Ornières, fondrières, excavations dangereuses ; le cheval donne à plein collier, M. Le Guay et moi allégeons la voiture, qui cependant gémit et qui, dans une secousse violente, perd un de ses écrous.* Suit la description du château qui tombe en ruines, mais aucune mensuration, aucun plan, aucun croquis. *Nous franchissons une barrière au bord de la cour, et posons le pied sur la pierre à quatre auges, but déterminant de notre excursion, le fermier s'offre obligeamment à la transporter lui-même au musée de Quimper. Elle est actuellement dans la salle où nous nous trouvons.*

Les quatre excursionnistes visitèrent la chapelle du château, l'église de Briec, où ils relevèrent une inscription. Dans le cimetière ils virent une croix extrêmement curieuse, et enfin en firent le dessin et en prirent les mesures. M. de Montifault s'attarde longuement sur la description de l'église d'Edern et de cette chapelle Sainte-Cécile, en Briec, aperçue le matin.

Certes, les archéologues de jadis avaient beaucoup de mérite. Ils ne reculaient pas devant la fatigue ou les intempéries, mais on peut regretter un certain manque de rigueur et de méthode. Ils se lançaient sans carte, sans boussole, sans chaîne d'arpenteur et ignoraient la photographie.

Les fidèles assistants de ces séances étaient, je l'ai dit, peu nombreux. Mais certains d'entre eux avaient l'esprit de chicane et on est peiné de constater qu'ils se laissaient entraîner, par leurs convictions de savants, à des querelles génératrices de conflits parfois durables. Il est évident que pendant les premières années, l'archiviste Le Men tint une grande place, et que ses communications étaient nombreuses, au point que certains de ses collègues en prirent ombrage et affirmèrent que la Société archéologique était la Société de M. Le Men. Ce qui était inexact et offensant pour le président.

Dès la cinquième séance, le 9 août 1873, le docteur Halléguen, de Châteaulin, demanda une rectification au procès-verbal de celle du 12 juillet, où Le Men avait lu un mémoire sur les noms bretons commençant par *Ab* ou *Ap*. L'auteur disait que ces recherches l'avaient conduit à des résultats qui lui permettaient de conclure que les Bretons qui colonisèrent l'ancien diocèse de Léon étaient sortis du Pays de Galles. *Cette conclusion serait, à son avis, conforme aux présomptions historiques*. Halléguen prétendit qu'au lieu de *présomptions historiques,* figurait dans le texte lu : *suppositions historiques*. Il faut dire que c'était là un épisode de la lutte farouche qu'Halléguen poursuivait depuis des années contre d'éminents historiens bretons, auxquels il reprochait leur *celtomanie* ou leur *keltolâtrie*. Halléguen croyait, dur comme fer que, loin d'être dépeuplé à l'arrivée des Bretons, notre sol était habité par des Armoricains dont il se sentait le fils. La page de titre de son *Armorique bretonne* reproduit la formule qui condense sa doctrine : *Si la Bretagne est notre marraine, l'Armorique est notre mère.* Il est assez curieux de remarquer qu'un siècle plus tard la question est à nouveau posée.

Lors de la séance du 11 octobre 1873, il reprit sa réclamation et fit une communication sur le château et le parc de Châteaulin. M. de Blois manifesta qu'il n'était pas d'accord avec l'irascible docteur, qui employait l'expression *pays de Lin,* alors que lui-même n'avait jamais eu connaissance qu'un tel pays eût jamais existé. Ce qui n'était pas pour arranger les choses, qui se gâtèrent tout à fait au début de la séance suivante. Le Men était absent, mais Halléguen, malgré cela, entendit lui chercher noise sur la question de

l'emplacement de Vorganium. Il insista pour que la question fût immédiatement discutée. *La proposition de M. Halléguen, mise aux voix, est repoussée.*

Pour en finir, précisons que, lors de la séance du 25 juillet 1874, à laquelle n'assista pas le docteur Halléguen, Le Men donna connaissance de son travail sur Vorganium et Vorgium. Cette intéressante étude occupe 53 pages du bulletin. Le tempérament de l'auteur l'incite à entamer une polémique ; il croise le fer, cette fois, avec un commandant Mowat, chef d'escadron au 10e régiment d'artillerie, en garnison à Rennes, qui prétendait avoir élucidé la question avant Le Men. Le différend se prolongera jusqu'à la séance du 28 août 1875, où il fut encore donné lecture d'une lettre de M. Mowat.

La séance du 25 juillet 1874 fut la dernière que présida A. de Blois, qui mourut au début de décembre de cette même année.

Le 19 janvier 1875 la Société, pour lui succéder, fit un excellent choix en la personne de l'un de ses vice-présidents : le comte de Carné.

Louis-Marie de Carné-Marcein était né à Quimper le 17 février 1804. Après avoir débuté dans la diplomatie, il se consacra aux lettres et à la politique. Il fut l'un des fondateurs du *Correspondant* et s'attacha à la défense des libertés religieuses. Il se fit remarquer par des articles dans *La Revue des Deux Mondes* et *L'Ami de la Religion,* publia de nombreux ouvrages et, en particulier, une *Histoire des Etats de Bretagne.* De 1839 à la Révolution de 1848, il représenta l'arrondissement de Quimper à la Chambre des députés. Il siégea à droite. Son élection à l'Académie française, en 1863, en remplacement de Biot, fit grand bruit parce que le *parti des ducs* avait préféré de Carné à Emile Littré. Maire de Plonéour-Lanvern, il représentait depuis une quarantaine d'années le canton de Plogastel-Saint-Germain au Conseil général du Finistère, dont il était président.

Mais la Société archéologique jouait de malheur : un an plus tard, le 2 février 1876, son vieux président, cruellement frappé dans sa famille, succombait à la tristesse et au chagrin.

Il avait présidé les séances, mais n'avait pas eu le temps de rédiger de communications. C'est pendant le temps qu'il était président que naquit l'initiative qui, si elle avait été menée à bien, pouvait donner d'excellents résultats : l'inspecteur d'Académie Surrault, ayant adhéré à la Société,

avait aussitôt affirmé que, malgré ses occupations, il désirait apporter une active collaboration. Il proposa de *rédiger un questionnaire contenant l'indication des renseignements que l'on pourrait demander aux instituteurs, et la nomenclature des monuments qui devraient être l'objet de leurs investigations. Ce questionnaire serait inséré au* Bulletin de l'Instruction primaire *et adressé à tous les instituteurs du département, qui seraient invités à lui donner toute leur attention.* Ce qui fut fait. Les instituteurs répondirent à l'appel, et quelques-uns fournirent des renseignements fort intéressants. On peut être surpris du peu de succès relatif d'une telle enquête. Le questionnaire archéologique comportant huit grandes pages du bulletin et totalisant 93 questions a peut-être rebuté ou effrayé de braves gens à qui il n'a pas été précisé qu'ils n'étaient pas tenus de répondre à toutes les rubriques. Peut-être aussi le départ de M. Surrault, survenu l'année suivante, y fut-il pour quelque chose, encore que son successeur tint, lui aussi, à s'inscrire à la Société.

LA VILLEMARQUE
ET LA FIN DE L'ERE DES DISPUTES

Il semble que le remplacement de Louis-Marie de Carné n'ait pas été aussi aisé que celui d'A. de Blois.

Le 18 mars 1876, malgré la présence de 17 membres. on pensa qu'il convenait de remettre l'élection à une date ultérieure. Elle n'eut lieu que le 3 juin, sous la présidence d'Audran, et les 11 membres présents décidèrent encore l'ajournement.

C'est le 1er juillet seulement que le vicomte de La Villemarqué, membre de l'Institut, fut proclamé président. Il le sera pendant 19 ans.

Né à Quimperlé le 7 juillet 1815, le vicomte Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué connut la gloire à vingt-cinq ans, après la publication, en août 1839, des deux volumes du *Barzaz-Breiz, Chants populaires de la Bretagne.* Il publia ensuite *Les contes populaires des anciens Bretons* (1842), *Les Bardes bretons du* VIe *siècle* (1850), *La légende celtique* (1859), *Myrdhinn* ou *L'enchanteur Mer-*

lin, son histoire, ses œuvres, ses influences (1861), *Le grand Mystère de Jésus, passion et résurrection, drame breton du Moyen-âge,* avec une étude sur le théâtre chez les nations celtiques (1865), et de nombreux articles dans des revues ou des bulletins de Sociétés savantes.

LA QUERELLE DU BARZAZ-BREIZ.

Au bout de quelques années, les méthodes de critique historique commençant à être appliquées rigoureusement, des celtisants passèrent au crible les magnifiques poèmes du Barzaz-Breiz et conçurent des doutes sur l'authenticité de certains d'entre eux. Leur caractère historique apparut plus que contestable. En outre, la langue bretonne aurait été épurée, archaïsée, contaminée de gallois.

Nous n'avons ni l'envie, ni le goût, d'apporter quoi que ce soit dans cette querelle, et ce n'est pas nous dérober que de dire que nous ne sommes en rien qualifié pour prendre parti. Nous ferons seulement remarquer que notre président, s'il fut vraiment l'auteur du Barzaz-Breiz, compte parmi les grands poètes de la littérature universelle, que s'il fut un imposteur, Macpherson était un apprenti auprès de lui. Quoi qu'il en soit, on ne peut que regretter l'aigreur et la violence de ses adversaires de l'époque. Ce qui nous intéresse le plus, ce sont les attitudes réciproques de lui-même et de ses détracteurs, membres importants de la Société archéologique. Pour être clair, il convient de préciser que l'assaut général avait été donné au congrès celtique de Saint-Brieuc en 1867.

Bien sûr, étant donné ce que nous savons déjà de lui, personne ne sera surpris d'apprendre que le chevau-léger commandant l'avant-garde fut le docteur Halléguen. Le gros de la troupe était représenté par François-Marie Luzel qui, au moment de l'élection de La Villemarqué, est encore journaliste à Morlaix, mais va venir à Quimper en qualité d'archiviste départemental, et jouera un rôle important dans la vie de notre société.

Enfin et surtout, au cours de ce congrès de Saint-Brieuc, les participants eurent connaissance de l'édition du *Catholicon de Jehan Lagadeuc, dictionnaire breton, français et latin,* publiée par René-François Le Men. Dans sa préface, l'éditeur s'en prenait à La Villemarqué et à la langue du Barzaz-Breiz. Pour donner le ton, il suffit de citer la fin de ce qui n'était qu'un long renvoi en bas de page : *Il est des limites que l'imagination ne doit pas franchir. Jouez au*

barde, à l'archibarde, ou même au Druide, si cela vous amuse, mais n'essayez pas de fausser l'histoire par vos inventions. La vérité se fera jour tôt ou tard, et de vos tentatives malhonnêtes, il ne vous restera que le mépris.

LA PACIFICATION.

Voilà les hommes appelés à collaborer. Halléguen, le premier, mit bas les armes et garda le silence. C'est peut-être parce que d'aucuns avaient donné à la dispute un ton politique et c'est tout juste s'ils n'en faisaient pas une question religieuse.

Les amis intempestifs de La Villemarqué avaient accusé Renan, peut-être parce qu'il était le protecteur de Luzel, d'être à l'origine de la campagne de démolition. Le plus drôle est qu'il n'en était rien, et que Renan, qui avait lu tout ce qui paraissait sur la question, s'était tenu dans une prudente réserve et n'avait émis, même dans le privé, que des opinions tout en nuances. Et le seul nom de Renan avait suffi au pieux docteur châteaulinois, catholique et breton toujours.

Quant à Le Men, c'est une autre affaire, une affaire de caractère. Celui de ce savant était connu de tout le monde. Et ce qui nous chagrine le plus dans toutes ces polémiques, ces haines, ces rancunes, c'est que tous ces gens étaient d'authentiques savants, qui ont laissé une œuvre considérable.

Un celtisant, Sauvé, écrivait à Luzel, le 4 novembre 1873 : *Le Men n'a point changé à son avantage depuis mon départ de Quimper. C'est toujours le même homme, rageur et envieux, dénigrant tout le monde.* Or Le Men avait déclaré d'abord qu'il était *contre La Villemarqué, pour le Barzaz-Breiz.* Par la suite, surtout après la préface du Catholicon, qu'il regretta amèrement, il prétendit que lui seul avait qualité pour critiquer le Barzaz-Breiz et que tous les autres n'y connaissaient rien. Le résultat est qu'il ne s'opposa point à La Villemarqué au sein de la Société et que, les deux hommes s'étant rapprochés, certains soupçonnèrent *qu'il sortirait de ce rapprochement contre nature quelque factum dirigé contre les celtistes de Paris* (7).

A la séance du 8 octobre 1880, annonçant la mort de Le

(7) Francis GOURVIL. **Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz**, Rennes, 1960, p. 247.

Men, survenue le 2 septembre précédent, La Villemarqué *se faisant l'interprète des membres de la Société, paie un chaleureux tribut à la mémoire de M. Le Men, notre secrétaire récemment décédé. La Société archéologique, dont il avait été le fondateur avec le comte A. de Blois, fait en lui une perte irréparable. Je la sens plus que personne,* ajoute-t'il, *ayant eu lieu d'apprécier dans de fréquents et intimes rapports les rares qualités intellectuelles dont Dieu l'avait pourvu.*

Cette sérénité du vieillard, nous la retrouvons quelques mois plus tard, quand il se trouva en présence de Luzel. C'était à la préfecture, le 9 février 1881. A une réunion étaient convoqués Luzel, qui venait de prendre, depuis huit jours, ses fonctions d'archiviste départemental, et La Villemarqué, en qualité de président de la Société archéologique. Le lendemain, Luzel conta la scène à Henri Gaidoz, fondateur de la Revue celtique : *Hier, j'ai vu M. de La Villemarqué dans une réunion convoquée par le préfet au sujet du musée d'archéologie de Quimper. Je suis allé tout droit à lui et lui ai demandé de ses nouvelles. Il m'a fort bien accueilli, avec force démonstrations amicales, et m'a même embrassé devant toute la commission réunie, et m'a avoué que je lui avais rendu un grand service en le forçant à travailler sérieusement.* Luzel sollicita son admission à la Société archéologique le 21 juin 1881, et fut admis, ayant pour parrains Audran, son vieil ami, et La Villemarqué.

Avant d'examiner l'œuvre grandissante qui fut celle de la Société archéologique pendant les dix-neuf ans qu'elle eut à sa tête La Villemarqué, ce pacificateur, pourquoi faut-il encore que nous ayons à mentionner un fâcheux désaccord. Nous ne pouvons y échapper, étant donné l'envergure du personnage principal.

Départ de Duchatellier.

Dès la première séance présidée par M. le vicomte de La Villemarqué, de l'Institut, le 19 août 1876, un incident très grave se produisit. Au sujet d'une excursion faite par Le Men, Devoir et de Montifault dans le canton de Pont-l'Abbé, le président déclara qu'il avait reçu deux lettres de M. Duchâtellier, lettres destinées à être lues à la Société, mais qu'il ne pouvait en l'absence de l'auteur et en l'absence de M. Le Men, se résoudre à en donner lecture. Une discussion s'instaura, plusieurs membres insistent pour la lecture des lettres... un grand nombre de membres demandent

de passer au vote. La Villemarqué montra sa diplomatie : ...invoquant le sentiment de confraternité des membres de la Société, ceux qu'il a et ceux qu'il doit avoir pour un correspondant de l'Institut (Duchâtellier), il demanda que l'assemblée n'exige pas un vote. Hélas, la conciliation n'aboutit à rien et, à la séance du 28 octobre 1876, *l'assemblée* prononce à l'unanimité *la radiation du nom de M. Duchâtellier.*

Suivit un procès que Duchâtellier perdit, le tribunal ayant estimé que les lettres dont il exigeait la communication au bulletin contenaient des termes désobligeants, mais réservait au plaignant le droit de réponse, dont il usa. Le 31 août 1877, il signifia, par acte d'huissier, une lettre au président de la Société, laquelle fut insérée sans commentaires à la suite du compte rendu de la réunion du 6 octobre.

Armand Duchâtellier était l'historien de la Bretagne sous la Révolution, auteur d'autres ouvrages et d'études fort estimés à juste titre. Comme l'écrira beaucoup plus tard l'un de nos présidents, Henri Waquet (8), nous le perdîmes par *un très regrettable concours de circonstances.*

LES ANNEES DE DEVELOPPEMENT

Bien plus agacé qu'amusé par les épisodes de cette hargne, dont nous avons cru devoir faire le récit, il nous tarde maintenant de tracer les grandes lignes de l'œuvre grandissante de la Société archéologique et de nommer les ouvriers qui l'édifièrent.

Avec toute sa foi et son expérience, A. de Blois avait ressuscité la Société, et, pendant les dix-huit mois qu'il la présida, le bulletin enregistra tout de suite de remarquables travaux de Le Men, Audran, des docteurs Halléguen et Le Hir, et aussi d'un jeune abbé qui, le 13 juin 1874, donna connaissance d'une étude sur l'église paroissiale de Pont-Croix, ville où il professait au petit séminaire. C'était Jean-Marie Abgrall.

A. de Blois s'était attaché au recrutement, et, quand il quitta ce monde, le nombre des adhérents était de 130. Il

(8) B.S.A.F. 1923, p. 106.

demeurera à peu près constant jusqu'en 1914. Cette stagnation apparente ne doit pas surprendre. La fin de l'autre siècle était celle d'un monde où l'on restait entre soi : savants et gens bien nés. C'est ce qu'en un langage étrange, on qualifie de nos jours, de recrutement *élitaire*.

Louis de Carné passa trop vite pour imprimer une marque profonde, mais son prestige et ses fonctions de président du Conseil général furent bienfaisants.

Pendant les premières années de la présidence d'Hersart de La Villemarqué, les bulletins montrent une activité constante, des travaux de haut niveau, sur lesquels il convient tout de même d'apporter quelques remarques.

Séances, bulletins et mémoires.

De la seconde séance, tenue le 13 juillet 1873, jusqu'à celle du 8 octobre 1880, où Audran prononcera son oraison funèbre, on relève 22 communications de Le Men alors que, dans le même laps de temps, ne furent tenues que 27 séances. Empressons-nous de dire que ces travaux sont, pour la plupart, de grand prix, et qu'en particulier l'auteur de la monographie de la cathédrale de Quimper et de l'édition du Catholicon avait entrepris la publication d'une statistique monumentale du Finistère demeurée inappréciable. Il n'en reste pas moins que cette publication accélérée des études que l'archiviste avait dû garder dans ses cartons explique le reproche qui fut fait à la jeune société d'être le domaine exclusif de René-François Le Men.

Ces bulletins du début sont de dimensions modestes. Ils ne dépassent guère 150 pages. Seuls les tomes III, V et VII atteignent 200 pages. Ils se bornent aux comptes rendus des séances avec la reproduction intégrale des communications importantes. Les premiers ne comportent aucune illustration, sauf le tome III, où l'on trouve trois plans hors-texte selon l'usage pratiqué depuis longtemps par l'Association bretonne. Dans le tome IV paraît, pour la première fois, une petite gravure illustrant une communication de La Villemarqué, et dans le tome V un feuillet de musique.

Les séances étaient animées, toutes questions de dispute mises à part, parce que les assistants y participaient activement. Mais leur nombre dépassa rarement la dizaine.

En dehors de ces réunions intimes et de la publication du bulletin, l'activité qui occupe beaucoup l'association est l'entretien et l'enrichissement du musée archéologique, alors

logé dans le musée de la ville de Quimper, récemment légué par M. de Silguy. C'est là, d'ailleurs, que se tiennent ces petites réunions, et l'initiative d'établir une galerie des costumes bretons obtint un grand succès. Le Conseil municipal de Quimper, le Conseil général et l'Etat accordèrent des subventions. N'oublions pas de noter qu'en décembre 1878, M. de Kerret, membre de la Société, demeurant au château de Quillien, en Brasparts, fit don d'une allée couverte, près du bourg de Brennilis, en grande partie sous tumulus. Des difficultés juridiques contraignirent à un ajournement, et ce don ne fut réalisé que des années plus tard.

Enfin, peu à peu, le renom de la jeune association dépassait les frontières du département et on relève les adhésions de Pocard-Kerviler, de Nantes, de Sigismond Ropartz, l'historien de Guingamp, de La Borderie. Des échanges commencèrent à s'établir avec des sociétés savantes étrangères. On doit relever la sérénité avec laquelle est accueillie la proposition d'échange de l'Année archéologique et philologique de Berlin en 1878, donc sept ans après la fin de la guerre : *L'association est heureuse de constater que, même à l'étranger, on attache du prix aux travaux de la Société.*

Dès 1882, sous la direction de La Villemarqué, une équipe composée de l'abbé du Marc'hallac'h et Audran, vice-présidents, du vicomte Aymar de Blois, secrétaire, donna au bulletin une ampleur qui se maintiendra de très nombreuses années. Ce bulletin est depuis longtemps épuisé, il manque aux collections complètes de nombreux érudits, et il est à souhaiter que la technique moderne, dite *offset*, permette de le rééditer. On y trouve le compte rendu de neuf séances, le texte de très intéressantes communications, mais aucune illustration.

C'est à partir de 1883 que l'usage s'établit de tenir onze séances par an, une tous les mois, sauf en septembre. Le volume de cette année comporte 501 pages et, chose touchante, pour la première fois nos anciens s'efforcèrent d'utiliser ce qui était, à leur époque, l'une des techniques modernes auxquelles il est fait allusion plus haut : ils voulurent, de leur mieux, illustrer un texte par deux photographies, représentant des vases funéraires, et collées sur une double feuille encartée.

Chaque année marquait un progrès. 1884 voit enfin la séparation entre les mémoires et les procès-verbaux, ces derniers étant publiés en tête. Mais on adoptait une double pagination en chiffres arabes, ce qui donnait, sur un total

de 438 pages, 120 pages de comptes rendus de séances avec annexes et 318 pages de mémoires. Un record fut battu en 1885, avec un total de 573 pages, qui ne sera pas dépassé avant plusieurs années.

L'activité ne se bornait pas à la publication de ce bulletin, si riche d'études toujours précieuses de nos jours. La Société se chargea en 1888 de l'édition du Cartulaire de l'abbaye de Landévennec par Arthur de La Borderie, et n'hésita pas à faire tirer 1000 exemplaires du catalogue du musée objet de tous ses soins qui, depuis la constitution d'une collection de costumes bretons, était devenu musée d'histoire, d'archéologie et d'ethnographie. On comprend, dans ces conditions, qu'à la séance du 28 juillet 1887, La Villemarqué, après la réélection du bureau, remerciât l'assemblée, mais, encore que savant et poète, s'inquiétât de l'intendance, et, probablement alerté par le dévoué trésorier M. Le Maigre, constatât l'augmentation croissante des frais d'impression du bulletin. L'année précédente, la presque totalité des cotisations avait été versée à l'imprimeur. Le commandant Faty proposa une tactique qui devait tout arranger. Et d'abord, on n'insérerait plus que les articles lus et discutés en séance. D'autre part, l'impression serait ordonnée par délibération spéciale. Et l'on se sépara avec bonne conscience, après quoi le bulletin suivant n'eut plus que 445 pages, mais celui de 1889, nonobstant les barrages prévus par le commandant, atteignit 511 pages.

C'est lors de la séance du 28 mars 1889 que M. de La Villemarqué, président, donna lecture du décret reconnaissant la Société archéologique du Finistère comme établissement d'utilité publique. Au cours de la même séance furent adoptés les nouveaux statuts.

Les volumes demeurent tous d'égale importance, à 100 pages près, pendant la présidence de La Villemarqué. Une amélioration notable commence en 1888 : il y a désormais deux paginations, celle des comptes rendus de séances, en chiffres romains, et celle des mémoires, qui paraissent séparément, en chiffres arabes.

Nous l'avons dit, le nombre des adhérents ne varie guère, mais peu à peu les fondateurs disparaissent. Audran le premier, qui mourut à Quimperlé le 10 septembre 1884. Il avait publié l'essentiel de son œuvre, portant sur l'histoire de Quimperlé et de ses environs, dans le bulletin de la Société. La Villemarqué prononça son éloge à la séance du 16 octobre 1884, et Luzel fit un discours sur sa tombe.

Pol de Courcy mourut en 1891, l'abbé du Marc'hallac'h et Hardouin en 1892, et le commandant Faty en 1893.

MORT DE LUZEL ET DE LA VILLEMARQUÉ.

L'année 1895 devait, entre toutes, être celle de deux grands deuils : Luzel disparut le 26 février, et La Villemarqué le 8 décembre. Les deux vieux adversaires étaient depuis longtemps réconciliés. Luzel, vice-président, avait pris l'habitude d'aller à la rencontre de son vénérable président, et nous nous en voudrions de ne pas reproduire ici les termes employés, longtemps après, par le chanoine Abgrall, qui évoquait des souvenirs :

... Il fallait le voir, aux jours de nos séances mensuelles, débarquant du train de Quimperlé, longeant l'avenue de la Gare et la rue des Regaires, serrant sous le bras sa serviette soigneusement sanglée pour n'égarer aucun des feuillets, aucune des brochures ou paperasses apportées pour nos assises scientifiques, puis se glissant dans la Cathédrale, faisant sa pieuse et humble visite à l'autel des reliques de Saint-Corentin et à la statue de saint Jean Discalcéat, le bon Santic-Du, *et venant alors plein de confiance aborder ses confrères, ses administrés, qu'il affectionnait tant, qu'il encourageait, qu'il excitait à produire le plus de travaux possible pour le progrès de l'œuvre, le profit de la science et la gloire du pays. Et en séance il fallait voir sa sollicitude, sa délicatesse, ses ménagements pour ne froisser personne, mais pour être vraiment le père, ou plutôt le frère de tous.*

Coupons court et disons seulement un mot de sa collaboration. Il semblerait que, pour laisser plus de champ libre aux autres, il ait délibérément modéré et limité sa propre production et que, s'il n'a pas apporté à nos travaux une contribution aussi abondante qu'on aurait souhaité, ça été par désintéressement et pour avantager les autres collaborateurs.

Ses principales études ont porté sur les travaux de poésie et de linguistique, sur les Joculatores Bretons, *poètes et chanteurs des vieux âges, puis sur les vieilles coutumes, les pratiques traditionnelles du pays de Quimperlé. Force m'est d'écourter, car il faudrait des pages et des pages pour rendre la physionomie du patriarche de Keransquer que je suis heureux et fier d'avoir connu de près, et d'avoir pu ainsi admirer et vénérer davantage.*

M. de La Villemarqué disparut dans une auréole de gloire

le 8 décembre 1895, il avait été notre président pendant près de vingt ans (9).

C'est au cours d'une de ces promenades où Luzel accompagnait La Villemarqué qui prenait le train de retour pour Quimperlé vers la fin de l'après-midi, qu'il recueillit le fameux aveu qui fit tant de bruit. Aussitôt rentré chez lui, Luzel écrivit sur le dos d'une enveloppe : *L'abbé Henry, l'abbé Guéguen, recteur de Nizon, auraient, d'après M. de La Villemarqué lui-même, établi les textes du Barzaz-Breiz. Je le tiens de la bouche de M. de La Villemarqué, le 30 octobre 1890.* Anatole Le Braz trouva dans les papiers de Luzel, après sa mort, une enveloppe vide bordée d'un étroit liséré de deuil, et au dos de laquelle se lisait, écrit au crayon, le mot retranscrit ci-dessus. La trouvaille fut l'objet d'une communication de son auteur (A. Le Braz) aux Annales de Bretagne (t. XVIII, 1902-1903, p. 321 - 325) et le document lui-même y fut reproduit en photogravure (10).

S'il est évidemment impossible d'estimer la valeur des nombreuses communications des années qui suivirent la mort de Le Men, tout au moins devons-nous citer les noms de ceux qui produisirent des travaux confiés à la Société. Ce qui explique qu'elle eut certain monopole, si l'on ose dire, c'est que les auteurs, au lieu de publier séparément leurs études, se plurent à les lui réserver, se bornant à s'assurer des tirages à part, à un nombre minime d'exemplaires. Les mêmes noms reviennent : Abgrall, Trévédy, Luzel, Audran, Faty, La Borderie, Diverrès, Le Carguet, un jeune abbé Peyron, que nous retrouverons, Anatole Le Braz, puis, à partir de 1889, Halna du Frétay, qui s'attache aux *âges préhistoriques.*

Nous avons mentionné les décès, la relève est assurée. Un abbé Favé adhère en 1891, suivi, l'année d'après, par le docteur Corre, chirurgien principal de la Marine à Brest.

Avant de passer à l'évolution qui s'amorce, il faut bien mentionner ici deux tentatives qui n'eurent malheureusement pas de suites et, en 1973, attendent toujours une réalisation :

— Dans sa réunion du 27 janvier 1887, la Société a décidé de constituer un *répertoire archéologique du dépar-*

(9) B.S.A.F. 1915, p. 222, 223.

(10) Francis GOURVIL, ouvrage cité, p. 280.

tement, et elle a nommé une commission permanente, présidée par La Villemarqué et composée de A. de Blois, Hardouin, Luzel, l'abbé Peyron, Trévédy, pour publier un questionnaire, lequel, mis noir sur blanc, ne semble pas avoir reçu de réponses.

— Le 30 juin 1892, le président La Villemarqué, au retour de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, *fait part d'un désir exprimé par M. Loth : le savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes demande que notre Société publie un dictionnaire topographique et s'occupe en particulier des noms des* lieux-dits, *toutes les fois qu'un mémoire ou une citation quelconque en fournira l'occasion.*

M. Luzel fait observer qu'une étude de cette importance ne peut être entreprise que par un archiviste paléographe, et cite comme modèle le dictionnaire que M. Rosensweig a fait pour le département du Morhiban. Il faut, dit-il, des notes prises pendant de longues années de lecture, et qui permettent de dater par époque et par siècle les modifications des formes de chaque nom de lieu.

Le 27 octobre de la même année, le président La Villemarqué, qui, visiblement, n'avait pas été convaincu par les arguments de son vice-président, revint à la charge. Mais, cette fois, Luzel crut devoir donner des arguments définitifs, et il n'en sera plus question.

M. Luzel, vice-président et Archiviste départemental, répond que ce serait là un travail long et considérable et qui, pour être fait avec unité, demanderait à être exécuté par un seul homme. Il faudrait pour cela un archiviste *jeune, bon paléographe, et connaissant parfaitement le breton. Après des lectures multipliées et de nombreuses années consacrées au dépouillement des archives, avec des notes prises au fur et à mesure, touchant les transformations successives des noms de* lieux-dits, *il pourrait aborder cette tâche et la mener à bonne fin ; mais il n'y a que ce moyen pour réaliser une pareille entreprise.*

On ne peut que déplorer une telle incompréhension. Jamais un ouvrage pareil ne pourrait être établi par un seul homme. Ce sera l'œuvre d'une équipe. Quand pourrons-nous espérer voir le travail *mené à bonne fin ?*

Le 30 janvier 1896, il fut procédé à l'élection du nouveau président. A l'escouade des huit à dix fidèles qui participent à la plupart des séances, se sont joints des cotisants qu'on n'a jamais vus et qu'on ne reverra jamais, si bien qu'il y eut vingt votants. Le baron Halna du Frétay fut élu par



Théodore-Claude-Henri HERSART de la VILLEMARQUÉ
Président de la Société archéologique du Finistère
de 1876 à 1895

Musée départemental breton, à Quimper



Henri WAQUET
Président de la Société archéologique du Finistère
de 1922 à 1958



Monsieur Louis OGÈS
Président de la Société archéologique du Finistère
de 1958 à 1964

Photo Noël GUIRIEC

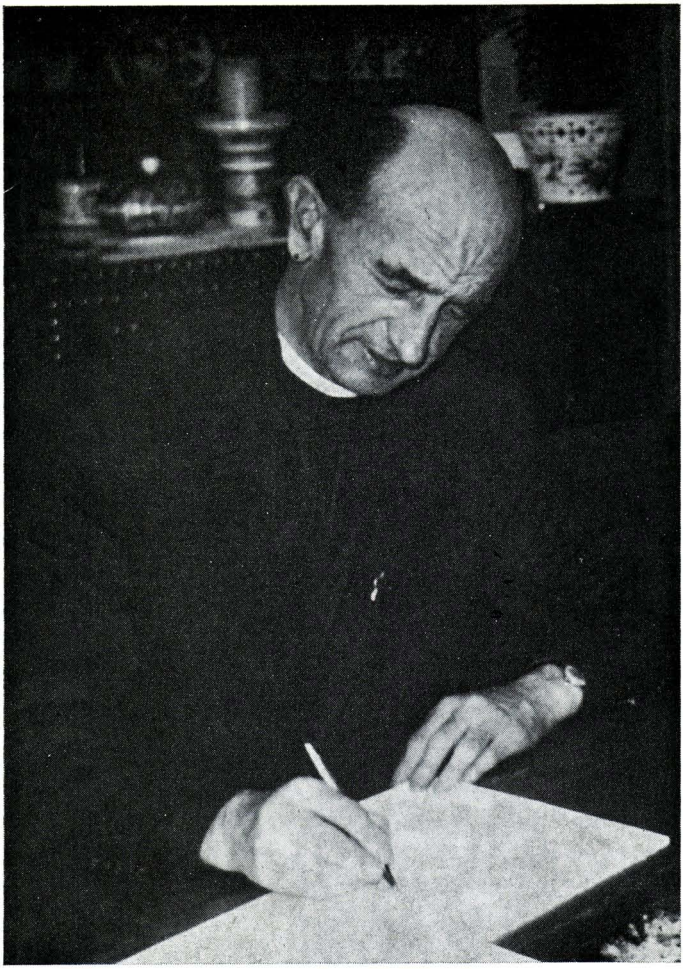

Chanoine Pierre-Jean NÉDÉLEC
Président de la Société archéologique du Finistère
de 1964 à 1969

douze voix contre six à Lemoine, le nouvel archiviste, et deux au docteur Corre, de Brest.

DEUX PRESIDENTS EPHEMERES

Du Frétay était un homme actif, spécialiste des fouilles de monuments préhistoriques et romains. Il avait constitué une imposante collection personnelle au manoir du Vieux Châtel, en Kerlaz. Conformément aux usages du temps, il s'appropriait les objets qu'il inventait. Les mêmes usages ne l'obligeaient pas à des fouilles méthodiques, et il est certain qu'il manquait de méthode. Ses travaux ne manquent pas d'intérêt, mais, écrivait plus tard Henri Waquet, *il était extrêmement ingénieux, trop ingénieux peut-être, un peu plus rêveur qu'il n'est permis à un archéologue* (11).

Les séances du premier semestre se déroulent comme à l'accoutumée avec sept ou huit fidèles. Rien d'exceptionnel ne se passa.

A cette époque, l'usage voulait que le renouvellement du bureau eût lieu en juillet. Le 30 de ce mois, ils étaient seize, mais les personnes venues en renfort n'étaient pas les mêmes qu'en janvier. Villiers du Terrage, qui présidait en qualité de doyen d'âge, *lit une lettre de M. le baron Halna du Frétay adressée à M. le chanoine Peyron, vice-président, par laquelle il déclare donner sa démission de président et de membre de la Société archéologique.* C'est tout. Pas de commentaire, pas de polémique. Il est certain qu'il y eut un ou des conflits graves. On fit bien de ne pas les étaler comme on s'y résignait trop souvent au début.

Par quatorze voix sur seize votants, Jean Lemoine, archiviste du département, fut élu président, les vice-présidents étant l'abbé Peyron, le docteur Corre et Serret, tandis que l'abbé Abgrall, Anatole Le Braz, l'abbé Favé et le pasteur Jenkin Jones étaient nommés secrétaires. M. Le Maigre assurait les fonctions de trésorier.

Lemoine n'était à Quimper que depuis avril 1895. Il avait succédé à Luzel à la tête des Archives départementales. Pour la première fois, celles-ci étaient dirigées par un ancien élève de l'Ecole des Chartes, comme le seront tous ses successeurs. Dès son arrivée, il avait été un fidèle des

(11) B.S.A.F. 1923, p. 105.

séances de la Société, dont il était secrétaire depuis juillet 1895. Il publiera dans le bulletin des documents inédits sur la Révolte du Papier timbré.

A la séance du 29 août 1895 a été décidé le principe de faire exécuter un buste de Luzel, en marbre, en bronze ou en terre cuite. Une souscription fut ouverte.

En juillet 1896, vingt souscriptions avaient été versées, atteignant un total de 1 350 francs.

Le 30 juillet 1896, séance de l'élection de Lemoine, il fut décidé de rendre à La Villemarqué le même hommage qu'à Luzel, et une autre souscription fut ouverte.

Le 28 avril 1897, Lemoine étant absent, c'est le chanoine Peyron, vice-président, qui fait l'éloge de son collègue Serret, décédé au cours du mois, et qui, membre de la Société depuis 1877, fut élu dix ans plus tard secrétaire, et vice-président en 1896. Assistant régulièrement aux séances, il avait, en 1884, rédigé un article sur les arts décoratifs en Bretagne, avec de nombreux croquis malheureusement disparus.

Lors de la séance suivante, le chanoine Peyron lut la lettre de démission de Lemoine, nommé attaché à la Bibliothèque Nationale, à Paris. Et, une fois de plus, la Société était sans président. Mais, le 29 juillet 1897, à l'unanimité des onze présents, Paul du Châtellier fut élu... Trévédy, qui depuis quelques temps avait quitté Quimper pour Laval, reçut le titre de vice-président honoraire. Et apparaît un nouveau secrétaire, Henri Bourde de La Rogerie, successeur de Lemoine aux Archives départementales.

PAUL DU CHATELLIER

La fin du siècle.

Paul du Châtellier demeura président pendant plus de treize ans, jusqu'à sa mort, survenue en mars 1911. On se rappelle la malheureuse affaire qui avait éloigné son père de notre association. Tout cela était bien oublié. Déjà, le 28 mars 1889, La Villemarqué avait rendu hommage à Armand Duchâtellier, ajoutant : *...A une époque qui s'éloigne de plus en plus, de regrettables dissentiments éclatèrent, mais tous vestiges de ce passé ont à jamais disparu.* S'il en fallait une preuve plus éclatante encore, on la trouverait dans le fait que lors de la séance du 30 décembre 1897, le docteur

Corre, appuyé par l'évêque, Mgr Valleau, présent à la séance, avait proposé d'ouvrir une souscription pour ériger un buste d'Armand Duchâtellier, et que cette proposition avait été adoptée à l'unanimité. Ainsi la Société archéologique accordait à l'historien disparu le même honneur qu'elle avait accordé à La Villemarqué et à Luzel.

C'est à l'étude des monuments mégalithiques et des établissements gaulois et romains que du Châtellier avait consacré sa vie. Il avait commencé par le pays de Pont-l'Abbé, puis il étendit l'aire de ses recherches aux monts d'Arrée, au Léon, aux îles. Lui aussi constitua au château de Kernuz, en Pont-l'Abbé, une vaste collection qui, depuis, a malheureusement quitté la Bretagne.

Ces fouilles furent, pour l'époque, assez méthodiques, et les descriptions claires. A cause de cet ancien conflit qui le tint pendant plusieurs années éloigné de la Société qu'il devait présider, il avait publié des études et notices dans les bulletins et revues d'autres sociétés, mais, bien sûr, il n'en fut pas de même par la suite.

En avril 1897, du Châtellier avait fait hommage à la Société de son ouvrage sur *La poterie aux époques préhistoriques et gauloise en Armorique,* volume du format atlas, grand in-4° de 25 pages et 17 planches, dont le docteur Corre avait fait une étude très élogieuse.

En 1898, le président publia quatre communications, mais sa collaboration n'était pas envahissante, puisqu'il y en eut 29 en tout et que la plupart d'entre elles étaient courtes. Fait très important, pour la première fois, le bulletin publia la reproduction de plusieurs photographies, dont la croix de procession de Pleyber-Christ, quatre planches sur la pierre gravée de Kermaria, le tumulus et le monument circulaire de Keranbriguen, en Elliant. Pour la première fois aussi, une signature apparaissait, celle d'Henri Bourde de La Rogerie, avec le récit de la prise de Carhaix en 1570.

L'activité de Trévédy se manifestait par un grand travail en trois parties, sur Pontchâteau et Pont-l'Abbé aux Etats de Bretagne, tandis que le chanoine Abgrall étudiait le mobilier historique des églises bretonnes et le docteur Corre les corporations brestoises.

Le bulletin de 1899 est remarquable, non seulement par la qualité, mais aussi par la quantité. Il ne comporte pas moins de 631 pages, sans compter les reproductions photographiques encartées. Les trente communications sont presque toutes de grande valeur. Cinq d'entre elles sont de

du Châtellier, dont l'une : *Le bronze dans le Finistère,* dépasse 50 pages.

Un document fort intéressant termine ce gros volume. C'est un relevé dû à l'abbé Antoine Favé, secrétaire, des travaux publiés au cours des dix dernières années (1889-1899), se répartissant ainsi :

— Epoque gauloise et romaine, 39.
— Architecture monumentale, 26, dont 19 du chanoine Abgrall.
— Hagiographie, 9.
— Folklore et langue bretonne, 12.
— Littérature, bibliographie, et philologie bretonnes, 14.
— Histoire des communautés et institutions religieuses, 4.
— Noblesse et familles bretonnes, 7.
— Biographies bretonnes, 12.
— Histoire générale de la Bretagne, 5.
— Histoire locale et monographies, 16.
— Histoire sociale et économique, 30.

RÉCEPTION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le 11 avril 1899 eut lieu une séance exceptionnelle du soir. La Société archéologique avait décidé de faire coïncider sa séance mensuelle avec la session de Pâques du Conseil général. Le maire de Quimper avait mis à sa disposition la belle et grande salle des délibérations du Conseil municipal *brillamment éclairée par des appliques de lumières et un magnifique lustre central.*

Dès huit heures, écrit le secrétaire, nous saluons l'arrivée de M. le général commandant la 44e brigade, de vingt-quatre conseillers généraux et de plusieurs autres personnages distingués venant manifester qu'ils ne se désintéressaient pas des travaux de la Société archéologique.

Pour cette circonstance exceptionnelle, onze membres de la Société avaient cru devoir se déranger. Il y avait, naturellement, les abbés Peyron, Abgrall et Favé, le pasteur Jenkins Jones, Anatole Le Braz, Bourde de La Rogerie, Le Borgne, Ducrest de Villeneuve, Leprince et Villiers.

Le président du Châtellier lut les excuses de Trévédy et du vicomte Villiers du Terrage, puis, après une allocution du président du Conseil général, Ducrest de Villeneuve donna lecture du mémoire du comte de Rosmorduc sur le

livre de raison de M. Billoart de Kervazégan. Anatole Le Braz, dans une brillante improvisation, entretint l'assistance du culte des fontaines. Le Carguet raconta la légende de sainte Evette, la vierge aux trois couronnes, patronne des pêcheurs de la Baie d'Audierne. Enfin, l'abbé Favé narra *avec sa verve habituelle,* une altercation entre un Irlandais réfugié et le procureur du Roi à Carhaix en 1693. Le procès-verbal étant signé des deux secrétaires, on peut penser que, jusque là, l'essentiel a été rédigé par Bourde de la Rogerie. Pour la suite, nous ne pensons pas nous tromper en affirmant que le style est celui de l'abbé Favé :

La soirée est déjà avancée, il est près de dix heures lorsque l'oreille perçoit quelques sons métalliques, et l'œil a une vision rapide de soufflets et de lanternes : c'est notre cher vice-président le chanoine Abgrall qui dispose ses trucs *pour les projections lumineuses annoncées à l'ordre du jour. Tout est prêt : avec un enthousiasme communicatif, il débute par un cri d'admiration patriotique pour le pays des ancêtres si riche, si beau avec sa floraison de pierres sculptées, de tours ajourées, de dentelles de granit. Et voilà que les projections se succèdent, développant et reproduisant* Clochers, Calvaires et Ossuaires de Basse-Bretagne, *groupés par styles et par époques.*

Mais les exigences de l'heure ont fait que la conférence de M. Abgrall *a été étranglée en partie.*

La séance est levée à 10 h 45, M. le Maire reste dans la salle s'entretenir quelques instants avec M. le président du Châtellier et les membres du bureau ; puis deux superbes sergents de ville armés de flambeaux viennent pour former une escorte d'honneur jusqu'au bas des escaliers.

La première excursion.

C'est avec beaucoup de curiosité qu'on lit le compte rendu d'une excursion, prélude de tant d'autres, organisée les 17 et 18 juillet 1899. Elle avait été préparée par le chanoine Abgrall, avec lequel prirent part Mme et M. Cormier, le chanoine Peyron, M. A. Le Guay et l'abbé Favé, auteur du récit.

Le départ eut lieu à la gare de Quimper où l'on emprunta, à 6 h 40, le train se dirigeant sur Brest. A Dirinon, où l'on descendit, le vénérable vicomte Villiers du Terrage se joignit au groupe qu'attendaient deux voitures venues de Landerneau, *selon l'arrangement prévu et établi par notre fourrier M. Abgrall.* Suit une longue description des églises

de Dirinon et de Pencran. Le déjeuner eut lieu à Landerneau : *On se met à table et on fait honneur à la cuisine de l'*Hôtel de Bretagne. *L'appétit est aussi bon que général dans notre escouade, sans recours aux apéritifs fallacieux et au Pernod homicide.*

Heureux temps où le service dans les hôtels était rapide et permettait, avant le départ pour les visites de l'après-midi, de *concéder à tout excursionniste un crédit de 45 minutes pour ses affaires ou visites personnelles.*

Les voitures prennent la route de Paris et sont bientôt à La Roche. Après l'église, c'est la visite des ruines du château. La description de La Martyre est détaillée et fort sérieuse, ce qui n'empêche pas l'abbé Favé de plaisanter de temps à autre selon son habitude. Il écrit : *La Martyre ! - On n'y voit pas encore de gare, avec une inscription en lettres blanches sur bleu de prusse ou d'outremer* La Martyre - La Foire ; *mais cela viendra avec le temps et le progrès.*

A 4 h 30, le groupe arriva à Ploudiry et on rentra à Landerneau par la vallée de l'Elorn. Il restait du temps pour visiter la ville, et c'est là que l'on passa la nuit, non sans avoir tenu conseil. *Notre plan a été modifié hier soir en conseil : nous verrons en rentrant Daoulas et Châteaulin, l'emploi du temps dont nous disposons nous force donc à abréger notre séjour à Landerneau. L'abbé Favé le regrette car il avait conçu le projet d'aller examiner, en compagnie du chanoine Peyron les archives de l'ancienne communauté. Il fallut donc se contenter de voir l'abbaye de Daoulas et, après le déjeûner, de reprendre le train pour Châteaulin.* Et l'abbé Favé conclut : *Nous avons eu l'honneur de prendre part à la* première excursion *de la Société archéo*logique du Finistère. Nous y étions huit, huit éclaireurs qui, *espérons-le, seront suivis ;*

Ils peuvent rassurer les timides et les hésitants, et leur dire : *A la prochaine fois ! Partout ils ont trouvé beau et ravissant pays aux sites les plus variés comme nous savons les avoir en Bretagne ; — partout ils ont trouvé des richesses artistiques insoupçonnées et des témoignages de la foi indomptée de nos pères ; — partout ils ont trouvé bon et affable visage et nulle part rien qui pût un instant leur faire prendre en grippe l'espèce humaine et leur prochain !*

On comprendra que nous ayons tenu à faire une juste part à l'expédition de ces huit pionniers, qui furent suivis de milliers d'autres.

FINANCES.

Il convient de jeter un coup d'œil sur les finances de la Société. Il est permis de se demander comment, avec un si petit nombre d'adhérents il était possible de publier un bulletin de cette importance et d'en faire 33 services gratuits.

Le compte de l'exercice 1899 figure à la page 11 du bulletin de 1900. On constate que, sur 134 sociétaires, 130 ont payé leur cotisation, soit 1 300 f. L'impression du bulletin a coûté 1 927 f, 70, et l'affranchissement des expéditions 84 f, 95, soit au total 2 012 f, 65, entraînant un déficit de 712 f, 65. Quelques autres ressources, dont la subvention de Conseil général, atténuent le déficit, et l'excédent de dépenses, de 298 f, 43, est pris sur l'avoir en Caisse d'Epargne qui, de 2 022 f, 42, tombe à 1 724 f, 06.

Au cours de son allocution solennelle aux membres du Conseil général présents à la séance solennelle du 11 avril 1899, le président les avait remerciés pour la subvention annuelle qui améliorait le maigre budget de ressources. Dans sa lettre du 8 juillet 1900, du Châtellier demanda que la subvention du Conseil général soit portée de 200 à 300 f. Et, à la date du 1er septembre, le préfet avisa la Société qu'il avait été fait droit à sa demande.

Le siècle se termine sans événement marquant. Un usage est modifié : ce n'est plus la séance de septembre qui n'a pas lieu, les archéologues prennent leurs vacances au mois d'août. A la rentrée de septembre 1900 ils décident que le renouvellement du bureau aura lieu désormais en décembre. Des questions, d'actualité il y a 73 ans le demeurent toujours : le bulletin de 1882 est épuisé depuis longtemps, on songe à le rééditer, mais la dépense dépasserait 400 f, *la question est réservée, mais non abandonnée.*

La Société est heureuse de l'initiative de Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, qui a décidé la formation d'une Commission archéologique dans son diocèse et la création d'une chaire d'archéologie dans son Grand Séminaire. Dès l'année suivante, en effet, commencera à paraître le précieux *Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie,* qui sera transformé en *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* à partir de 1911, et dont la publication ne s'arrêtera qu'en 1942.

C'est avec mélancolie qu'à la suite de l'annonce de ces initiatives on lit : *Une note de M. Bourde de la Rogerie nous informe que Mgr Guérard, évêque de Coutances et Avran-*

ches invite les curés de son diocèse à ne pas déplacer ou aliéner aucune statue ni objet conservé dans les églises, sans en avoir référé à l'autorité épiscopale. On voit donc ce mouvement de préservation s'étendre et progresser, et grâce au discret et énergique concours de ces dignes prélats, il y a à espérer qu'il ne restera pas stérile !

Hélas !...

L'AVANT GUERRE

Pendant les années qui précédèrent la guerre, la Société entra dans une période de stabilisation, et le temps passa, pendant le quel on constata le travail acharné d'une équipe, peu nombreuse malheureusement, mais au sein de laquelle, on le verra, des nouveaux reprenaient le flambeau quand les anciens disparaissaient.

Le nombre total des adhérents ne variait guère. Il était de 126 en 1901, descendit à 111 en 1903, remonta à 129 en 1904, et s'accroîtra régulièrement de quelques unités, atteignant 130 en 1908, puis 140 en 1913.

Des disparitions de membres éminents et de grands travailleurs furent nombreuses : La Borderie est mort en 1901, en 1907 Kerviler, en 1908 le docteur Corre. Celui-ci avait démissionné en 1899 et, prononçant son éloge funèbre, du Châtellier exposa, en termes délicats que l'érudit brestois avait obtenu l'autorisation de classer les archives de la ville de Brest, et qu'il s'y était épuisé. Du Châtellier lui avait conseillé de renoncer à cette œuvre gigantesque, et il en avait pris ombrage. Le 24 novembre 1908, Trévédy disparaissait à son tour. 1910 voit la mort de Toscer, qui avait adhéré en 1906 et, aidé des conseils éclairés du docteur Corre, publié en 1906 et 1908 les deux tomes de son *Finistère pittoresque*. Enfin, au mois de mars 1911, la Société eut à déplorer la perte de son président et de M. de Brémond d'Ars.

On notait, chaque année, des adhésions importantes. Bornons-nous à indiquer, ci-après, celles des personnalités qui ont publié des ouvrages :

— en 1902, Le Guennec, suivi de Frédéric Le Guyader,

— en 1904, le docteur Picquenard, le commandant Le Pontois, Léon Le Berre (barde Abalor), Camille Vallaux, alors professeur à l'Ecole navale,

— en 1906, l'abbé Pilven, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, et Verchin, avocat à Quimper (la collaboration de celui-ci aux travaux archéologiques sera restreinte. Il avait publié en 1898 deux volumes : *Ceux de chez nous,* consacrés à des écrivains bretons et à des descriptions de paysages), le docteur Lagriffe, médecin des asiles à Quimper, et Toscer agent comptable de 1re classe de la Marine à Brest,

— en 1908, Daniel Bernard, commis des Postes à Quimper,

— en 1910, Jean Savina, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Douarnenez, et Devoir, capitaine de frégate à Brest,

— en 1911, Gaston Esnault, professeur au lycée de Nantes,

— le 28 mars 1912, M. Louis Ogès, instituteur adjoint à Gouesnach, et le 25 juillet de la même année, Henri Waquet,

— en 1913, Ollivier, de Landerneau, qui publiera ultérieurement *La Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes,*

— en 1914, Yves Le Febvre, juge de paix à Plouescat. Il est amusant de remarquer que le futur auteur de *La terre des prêtres* fut parrainé par le commandant Devoir et... le chanoine Abgrall.

Relevons quelques faits saillants au cours de ces années :

Le 25 avril 1901 fut prise une décision concernant les études sur la période révolutionnaire. Trévédy avait écrit un important mémoire sur les Fréron et les Royou. Quand il fut rendu à Fréron fils, le *terroriste, un scrupule très respectable avait fait suspendre la continuation de cette lecture ; par une sorte de compromis tacite, jusqu'ici la Société s'était abstenue de toute étude traitant de la période révolutionnaire.* La question fut donc discutée et reçut sa solution : des mémoires pourront être acceptés traitant de cette époque, à condition de tenir compte des convictions personnelles des membres qui pourraient être froissés, et en évitant toute polémique. Plus que jamais, il était donc indispensable que *tout mémoire, avant sa lecture, soit préalablement soumis à l'appréciation du bureau.*

On remarquera que toutes ces précautions n'étaient pas prises pour éviter de gêner des familles, mais tout simplement parce que toute étude sur cette période encore brûlante

soulevait les passions. C'est l'abbé Favé, qui, le premier, usera de l'autorisation en publiant *Le Finistère à l'Ecole de Mars (1794).*

Le 26 novembre 1903, à propos d'objets découverts à Primel par Louis Le Guennec, MM. de Villiers du Terrage et Bourde de la Rogerie expriment *le regret que nos confrères du nord du département ne nous adressent pas plus fréquemment des communications, et demandent s'il ne serait pas possible — afin de leur permettre de prendre une part plus active à nos travaux — de tenir quelques réunions sous la présidence d'un membre du bureau, à Morlaix, à Brest, ou à Saint-Pol-de-Léon. Il est décidé que cette proposition sera mise à l'étude.*

Le 27 octobre 1904, M. Allier fit adopter un vœu tendant à annexer au *musée une collection de photographies reproduisant les monuments, les sites, les costumes du pays breton. Il fait ressortir que ces documents, classés méthodiquement, offriraient un réel intérêt architectural, topographique et ethnographique.* Pendant les années suivantes, des dons furent consentis. Le Centre de documentation photographique des richesses artistiques, archéologiques et historiques fut créé aux Archives départementales en 1961-1962.

Le 27 avril 1905, Bourde de La Rogerie souleva une question qui, elle, n'est pas encore réglée de nos jours. Partant du fait que le ministre de l'Intérieur avait demandé des renseignements sur l'orthographe des noms de lieux, l'archiviste du Finistère exposa :

...on sait que le nom de certaines localités a été malencontreusement modifié par suite de l'ignorance de fonctionnaires étrangers à la région. En Basse-Bretagne, les erreurs de ce genre ont été particulièrement nombreuses, mais elles sont pour la plupart de date trop ancienne pour que l'on puisse songer à abandonner les formes consacrées par la tradition telles que Quimper, Audierne, La Martyre, etc., qui ont remplacé Kemper, Goazien, Ar Merzer... La liste des formes bretonnes exactes encore employées par les paysans, serait cependant fort intéressante au point de vue scientifique. D'autre part, il est à désirer que de nouvelles erreurs ne se produisent pas et dans cet ordre d'idée M. Bourde de la Rogerie croit pouvoir signaler à M. le Ministre de l'Intérieur la forme inexacte donnée depuis une date relativement récente au nom de la commune de Dinéault qui est en contradiction avec les formes anciennes et avec la prononciation locale : Dinéaul. Il prie les mem-

bres de la Société de lui signaler les erreurs du même genre qu'ils auraient eu l'occasion de constater.

A la séance suivante, celle du 25 mai 1905, la Société, à la veille de la séparation des Eglises et de l'Etat, émet un vœu qui se termine ainsi : *La Société insiste pour que les monuments religieux et leur mobilier soient intégralement conservés et que la loi n'en modifie pas la destination ancienne.*

Dans le domaine des préoccupations qui demeurèrent longtemps celles de quelques érudits, remarquons particulièrement les recherches inlassables pour retrouver le cercueil de Duguay-Trouin dans l'église Saint-Roch à Paris, auxquelles s'attachait M. de Carfort, et dont il entretint ses collègues le 28 juin 1906 et le 25 juin 1907. On sait que ce n'est qu'en 1973 que ces recherches furent menées à bout.

En 1908, la Séparation des Eglises et de l'Etat étant réalisée, le bureau se préoccupa de l'installation du musée archéologique à l'ancien évêché. Le 25 juin est publié en annexe au procès-verbal un extrait de délibération du Conseil général : satisfaction est donnée au vœu concernant le transfert.

Quelles étaient les principales occupations permanentes des fidèles qui participaient aux séances ?

Tout d'abord de rendre compte des livres reçus et des revues objets d'un échange.

A ce propos, le 30 avril 1903, la question de la bibliothèque fut soulevée : *Notre bibliothèque bénéficie d'un local qui est mis à sa disposition aux Archives départementales. Par le fait même de ce dépôt, toute notre collection bibliographique semble devenir propriété départementale, sans que nous ayons aucun titre pour revendiquer cette propriété. Il en est de même des objets déposés au musée. Il y aurait lieu d'étudier cet état de choses et de prendre de sérieuses garanties pour rester en possession de ce qui nous appartient.*

Lors de la séance suivante, *M. Bourde de la Rogerie fait observer que la solution la plus simple, et par suite la plus pratique, serait de dresser périodiquement un état régulier des dépôts faits par la Société intéressée, état fait en double, et signé du bureau ou de son délégué. Cet avis est adopté à l'unanimité.*

En 1973, l'affaire demeure en l'Etat.

— Les publications intéressant, non seulement le Finistère, mais la Bretagne, faisaient l'objet de commentaires pertinents, et quelquefois de notices. Il en fut ainsi quand Vallaux, en 1907, soutint sa thèse sur *La Basse-Bretagne, étude de géographie humaine,* et sa thèse secondaire sur *Penmarch aux XVIe et XVIIe siècles.* Le compte rendu était de Bourde de la Rogerie.

— N'oublions pas que du Châtellier, qui fut président jusqu'à sa mort en 1911, était un préhistorien. Il était à la tête de toute une équipe dans laquelle on peut citer un peu au hasard Martin, demeurant à Rennes mais travaillant beaucoup sur le terrain, Le Carguet, les commandants Devoir et Le Pontois, et l'on fouille, l'on fouille... A presque toutes les séances, on lisait des comptes rendus de fouilles. Aussi, dès 1910, beaucoup furent alertés parce que l'Etat entreprendrait de mettre un peu d'ordre et d'établir un règlement. Le 14 novembre 1910, soucieux de fixer les droits de l'Etat d'une part, et celui des propriétaires d'autre part, on décida de nommer une commission composée du commandant Devoir, du capitaine A. du Châtellier et du docteur Picquenard.

Les 26 février et 26 mars 1914, l'émotion fut grande : la Société avait été alertée par la Société d'anthropologie de Paris, la Société géologique de France et la Société préhistorique française *réunies en commun pour la défense de leur indépendance scientifique.*

Les délégués de ces sociétés posent comme absolument intangible le principe de la liberté complète des fouilles scientifiques. Ce principe est fortement menacé par les projets de loi actuellement soumis aux Chambres.

La Société archéologique du Finistère, émue de ces projets de réglementation, tendant à rendre les fouilles très difficiles, adhère à cette protestation.

— Très fréquemment on signalait des monuments en péril, et des délégués étaient chargés d'intervenir. Ils obtenaient parfois satisfaction. De nombreux vœux furent émis pour obtenir le classement de monuments à protéger.

Au cours de ces années qui précédèrent la première guerre mondiale, la Société changea de président. Paul du Châtellier vint à mourir en mars 1911. Il avait été un président actif, et on a vu que ce préhistorien ouvrait largement les portes aux chercheurs occupés par des périodes de l'histoire beaucoup plus récentes. Son successeur, désigné à la séance

du 27 avril suivant, fut Henri Bourde de La Rogerie. On pouvait espérer beaucoup de ce savant érudit qui, à la tête des Archives depuis 1897, avait déployé une activité professionnelle considérable et s'était montré historien d'envergure. On lui doit, en particulier, la monumentale *Introduction à l'inventaire des fonds de l'Amirauté de Morlaix et de Quimper,* publiée en 1902. Dans ce texte de 247 pages in-4° on admire une magnifique fresque de la vie maritime et économique de la région sous l'Ancien régime. Hélas le poste d'archiviste à Rennes étant devenu vacant, Bourde de La Rogerie, qui était originaire d'Ernée, dans la Mayenne, se rapprocha de son pays natal. Peut-être vit-il là aussi l'occasion de se trouver à la tête d'un fonds dépassant les limites du département et qui, en raison des archives du Parlement et de l'Intendance, concernait toute la Bretagne.

Il partit donc en janvier 1912, n'ayant présidé que quelques mois, un de moins que son collègue Jean Lemoine en 1896. La Société n'avait vraiment pas de chance avec ses archivistes-présidents ; nous verrons que cette honorable corporation devait se rattraper largement par la suite.

PRESIDENCE DU CHANOINE ABGRALL

Le 29 février 1912, le choix de l'assemblée se porta sur le chanoine Jean-Marie Abgrall. Nous avons noté plus haut qu'à la séance du 13 juin 1874, un jeune abbé, qui professait au Petit séminaire, avait présenté une étude sur l'église paroissiale de Pont-Croix. Il était venu exercer les fonctions d'aumônier à l'hospice de Quimper en 1886. Dès lors, il fut un familier des Archives départementales, et commença à s'intéresser à celles de l'évêché, qu'il fréquentait d'autant plus aisément que, depuis 1905, il avait été nommé chanoine titulaire. Presque chaque mois, à partir de 1886, il assista aux séances de la Société, dont il devint secrétaire en 1893, et vice-président quatre ans plus tard. Ce Léonard, né à Lampaul-Guimiliau, dans ce pays où fleurissent les merveilles de l'art religieux breton eut, pour ainsi dire, naturellement, la vocation d'en être non seulement l'admirateur, mais l'historien.

Rappelons que le 25 juillet 1912, un nouveau membre fut admis : Henri Waquet, archiviste départemental, présenté par MM. Bourde de La Rogerie et Peyron. Ce jeune chartiste devait à son rang de sortie de l'Ecole des Chartes,

d'être élève de l'Ecole française de Rome. C'est là qu'il apprit la mutation de La Rogerie et, ne voulant pas laisser le poste lui échapper, il abandonna Rome pour Quimper. C'était donner une preuve éclatante de son attachement à la région, à laquelle, toute sa vie, il demeurera fidèle.

L'abondance et la richesse des travaux publiés dans les mémoires entre 1900 et la guerre ne permettent pas plus que par le passé d'entrer dans les détails.

MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS.

Si nombre des études sont encore signées de noms déjà cités, de nouveaux travailleurs arrivent, qui vont relever le flambeau. Du Châtellier continue ses fouilles, dès maintenant accompagné de Martin et de Picquenard qui, en 1906, fait une communication sur *L'occupation romaine du bassin de l'Odet*. En 1911, le commandant Devoir s'attache aux *grands ensembles mégalithiques de la presqu'île de Crozon* et entreprend un *Inventaire des monuments mégalithiques du Finistère*. Villiers du Terrage, toujours fanatique de la préhistoire, demeure intéressé par les temps modernes, et s'occupe des *dépenses du duc de Mercœur*. Trévédy, après avoir tout dit sur *les familles Fréron et Royou,* tourne ses regards vers *La Tour d'Auvergne*. Le Carguet est décidément le spécialiste du Cap-Sizun et de l'île de Sein. L'abbé Abgrall, qui a entrepris une étude exhaustive des églises, chapelles et saints bretons, est, à partir de 1904, accompagné de son confrère le chanoine Peyron qui, lui aussi, s'intéresse de près aux monuments religieux du diocèse. On le voit, l'existence du Bulletin diocésain d'histoire et d'architecture, auquel collaborent ces ecclésiastiques, ne nuit en rien aux publications de la Société archéologique. Enfin, l'abbé Favé est toujours prolixe et amusant, ce qui ne l'empêche pas d'être sérieux, mais il s'en voudrait d'être spécialiste : rien de ce qui est intéressant ne saurait lui être étranger.

Les nouveaux qui apparaissent sont Louis Le Guennec qui, dès 1903, commence à rendre compte de ses excursions, et Camille Vallaux, qui étudie *la toponymie de la montagne d'Arrée*. Remarquons que depuis la vieille étude de Le Men sur les noms de famille bretons en *Ab* et en *Ap,* l'anthroponymie et la toponymie ne semblent guère avoir intéressé les savants du département, malgré l'appel de Bourde de La Rogerie en 1905, que nous avons signalé en son temps.

Ces bulletins, précisément, sont enrichis par la collabora-

tion de Bourde de La Rogerie, qui, tout en s'intéressant aux Amirautés, publie une très précieuse étude sur *les juridictions aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Delaporte, sur Châteauneuf-du-Faou, et Pic de la Mirandole qui en fut sénéchal, donne des aperçus nouveaux. Ceux qui connaissent son œuvre considérable et du plus haut intérêt, malheureusement dispersée ici et là, ne peuvent que regretter la minceur relative, en quantité, de la collaboration de Jourdan de la Passardière, dont les travaux devront bien, quelque jour, faire l'objet d'une publication en volume. En 1913, sous la plume du jeune archiviste H. Waquet, paraissent les *Pêcheurs cornouaillais du XVe siècle*, et, sous celle de Prosper Hémon, *Les derniers Montagnards*. Parmi les jeunes, n'oublions pas de citer Daniel Bernard, agréable concurrent de Le Carguet au Cap-Sizun.

Le 28 novembre 1912, le chanoine Abgrall *présente le travail de M. Esnault : Matériaux pour le dictionnaire breton-français. L'étude de la langue bretonne, quoique rentrant dans le programme de nos travaux, a été négligée depuis quelques années, surtout depuis la mort de M. Luzel. On doit souhaiter qu'elle soit reprise, et que l'essai de M. Esnault décide certains membres à orienter leurs recherches de ce côté*. Excellentes paroles et souhait qui ne fut pas exaucé. Peut-être le bon chanoine breton bretonnant du Léon avait-il oublié qu'il convient avant tout de prêcher d'exemple.

La guerre.

A la fin de juin 1914, la Société archéologique était en pleine euphorie. Le Congrès archéologique de France tenait sa 81e session en Basse-Bretagne. Le 20 juin, à 2 h et demie de l'après-midi, une trentaine de sociétaires présentèrent leurs salutations et leurs sentiments de cordiale confraternité à M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la société et professeur à l'Ecole des Chartes, et aux congressistes. M. Waquet guida tout le monde dans le vieux Quimper, et les membres de notre Société étaient d'autant plus heureux que la veille, lors de la séance de clôture tenue à Brest, des récompenses flatteuses avaient été attribuées à plusieurs d'entre eux. *A M. le chanoine Peyron, chancelier-archiviste de l'évêché*, avait été remise la grande médaille de vermeil. *M. le chanoine Abgrall se trouvant, depuis le congrès de 1896, titulaire de cette médaille, qui ne peut être accordée qu'une fois, il n'a pu y avoir lieu pour lui qu'à un rappel.*

Des médailles de vermeil furent attribuées à *MM. Bourde de La Rogerie... Chaussepied, architecte des monuments historiques, le commandant Devoir, capitaine de frégate, auteur d'une vaste étude d'ensemble sur nos monuments mégalithiques, Le Carguet, vice-président de la Société archéologique, l'un des doyens des recherches archéologiques dans le département, Lécureux, auteur de nombreuses études sur les monuments du Moyen Age et de la Renaissance dans le Léon.* (A cette date, Lécureux n'est pas encore membre de la Société, il va le devenir bientôt, pour peu de temps hélas !)

Parmi les titulaires de la médaille d'argent, relevons : *le docteur Picquenard, premier adjoint au maire de Quimper, vice-président de la Société archéologique, H. Waquet, archiviste du Finistère..., L. Le Guennec, de Morlaix, le Morlaisien le mieux informé de l'histoire de sa région.* D. Bernard dut se contenter d'une médaille de bronze.

Le 25 juin 1914 (on était à trois jours de l'attentat de Sarajevo), la séance se déroula dans le calme le plus parfait. Après quelques lectures et quelques vœux concernant la protection de vieilles maisons, le chanoine Abgrall et tout son monde s'en furent visiter le manoir de la Forêt.

Avant la promenade, trois nouveaux membres venaient d'être admis : c'étaient, présentées par le chanoine Abgrall, deux professeurs de l'Ecole normale d'institutrices, et Mlle Manach, directrice de l'école annexe de la même Ecole normale. Cela portait à 12 sur 140 le nombre des dames adhérentes. Les premières avaient été des personnes qui, à la suite de la mort de leur mari, avaient tenu à garder des liens avec l'association. Ce fut le cas, par exemple, de Mme de Blois.

Le 30 juillet, l'orage gronde. Le hasard a voulu que le nouveau membre accueilli fût alsacien, et le président dit que *la Société s'en trouve honorée dans les circonstances actuelles.* Et l'on se quitta, sans le savoir, pour de longs mois.

Ce n'est que le 25 avril 1915 que s'ouvrit la séance suivante. Dans le désarroi du début, on avait pensé qu'il convenait de fermer pendant quelque temps, dans l'attente de la paix prochaine. Les membres du bureau rédigèrent une circulaire où il était fait état de la mobilisation de *l'imprimeur M. Leprince, avec tous les ouvriers typographes de son atelier.* On ne pouvait donc faire imprimer le bulletin. *Il en sera ainsi pendant toute la durée de cette lutte, qui*

met sous les armes les plus grands états de l'Europe, et paralyse tant d'affaires. Dans ces conditions, le seul parti à prendre est de maintenir la composition du bureau tel qu'il avait été établi pour l'année qui se termine et d'attendre le retour de la paix pour recommencer nos travaux et reprendre nos séances d'étude.

Cette circulaire n'est pas datée, mais puiqu'il y est question de l'année qui se termine, il s'agit, évidemment de décembre 1914.

Nos souvenirs personnels sont précis. Tous les gens de bon sens savaient que, si la guerre, qui par suite de circonstances malencontreuses, ne s'était pas terminée pour la rentrée des classes, la paix serait conclue pour Noël ou le Premier de l'an. Quand on vit les troupes s'installer pour passer l'hiver dans les tranchées, chacun devina qu'il y en avait pour longtemps, sauf, constatons-le, les membres du bureau de la Société archéologique du Finistère.

En avril 1915 ils durent se rendre à l'évidence, eux comme les autres, et se remettre aux besognes possibles.

Le premier deuil enregistré fut celui du lieutenant de vaisseau de réserve Alfred de la Barre de Nanteuil, mort le 12 novembre 1914 à Dunkerque, des suites de blessures reçues deux jours auparavant lors de la défense de Dixmude par les fusiliers-marins. Un autre décès était à déplorer, non pas dû à la guerre, mais à l'âge cette fois : le spirituel abbé Favé était mort à Saint-Pol-de-Léon, où il s'était retiré.

Le 25 novembre 1915, la Société accueillit en son sein Lucien Lécureux, archiviste-paléographe, agrégé de l'Université. Le président donnera communication, le 30 décembre suivant, d'un mémoire de Lécureux sur *les sources de la légende du Folgoët*. Les mémoires demeuraient, dans l'ensemble, aussi nombreux et de même qualité, et les faits de guerre tenaient une juste place dans le bulletin, où le président crut bon, toutefois, d'insérer un long poème, d'un Frédéric Le Guyader vieilli, qui ne passera pas à la postérité.

La liste des mobilisés précise les fonctions militaires de plusieurs d'entre eux. On constate avec plaisir que l'ancien président Bourde de la Rogerie a atteint le grade de caporal-fourrier et, qu'en creusant des tranchées, il lui est arrivé d'exhumer un beau vase préhistorique.

D'autre part, on s'intéressait beaucoup aux ruines romaines de Gorré-Ploué en Plouescat, et de celles du Pérennou, en Plomelin. En 1916, il fut question de la création d'une

société dite des *Amis de Kerjean,* qui se rattacherait à la Société archéologique. Chose étrange, effet peut-être de l'union sacrée, s'intéressaient beaucoup à cette société notre confrère le militant socialiste Yves Lefebvre, juge de paix à Plouescat, et le compte de Guébriant.

Les tristes années de guerre se déroulèrent sans faits notables. Aux séances de décembre on décida du maintien du bureau sortant. On en arriva même à reprendre une tradition à peine naissante : le 10 mai 1914, au cours d'un après-midi, le chanoine Abgrall avait organisé une sortie archéologique *pour les sociétaires et les membres de leurs familles en autobus à 20 places.* (Il faut dire que ces autobus étaient des camions dans lesquels on avait installé des bancs).

EXCURSIONS ET PROMENADES.

Or, aux lieu et place de la séance de juillet 1917, le même chanoine organisa une excursion d'étude à Pont-l'Abbé, qui eut lieu le jeudi 2 août. Le déplacement était prévu pour toute la journée, et se ferait en chemin de fer. Le départ de la gare de Quimper aurait lieu à 8 h 20, et l'arrivée à Pont-l'Abbé à 8 h 58. Il y eut 50 excursionnistes. On peut dire que c'est la première excursion organisée, à laquelle participèrent des personnes n'ayant pas coutume d'assister aux séances. Le président avait vu grand puisque, entre 8 h 58 et 11 h 30, il avait dessein de conduire ses ouailles en cinq lieux différents. On s'attarda certainement devant de belles choses, et il fallut sans doute aller de l'une à l'autre au pas de gymnastique. Mais, où le chanoine avait vu juste, très juste, ce fut pour le temps consenti au déjeuner, prévu à l'Hôtel Le Berre, de 11 h 30 à 12 h 30.

Pour tous ceux, quels qu'ils soient, organisateurs d'excursions en tous genres, il est aisé de deviner que cela n'alla pas tout seul. Il vaut mieux citer : ... *pressons-nous d'aller déjeuner, car le temps passe et l'archéologie creuse les estomacs.*

Le déjeuner ! Ce devrait être un repos, une quiétude, une halte calme et paisible pour causer agréablement entre commensaux d'un jour. Ce fut bien un peu cela ; mais le service, qui est excellent, copieux et presque trop luxueux pour un temps de guerre, le service languit, et nos heures sont comptées.

Le président (qui, tout le monde le sait, est la douceur

même), s'inquiète, s'impatiente, devient nerveux, donne des ordres pour que tout s'accélère. Soins inutiles : les servantes bigoudennes, coiffées de leurs hautes mitres brodées, continuent à se mouvoir avec la même grave lenteur et la même dignité, par déférence sans doute pour de si doctes convives. C'eût été cependant le moment de porter un toast bien senti aux aimables dames, aux gracieuses jeunes filles, aux gentils élèves et étudiants qui font partie de la caravane, sans exclure les graves messieurs, hommes de lettres, publicistes, professeurs et vulgaires archéologues fraternisant dans ces agapes scientifiques. Mais le moyen de se livrer à son éloquence et de laisser libre cours à ses sentiments quand on voit l'inexorable pendule marcher toujours implacablement, et qu'il reste à fournir la longue étape de Kernuz.

L'après-midi se passa au château de Kernuz, ce qui comportait un trajet aller de 3 kilomètres. Le manoir était un véritable musée. Mme du Châtellier offrit un lunch en plein air et il fallut certainement des efforts sportifs pour être à la gare de Pont-l'Abbé à 16 h 30. Nous nous permettons de douter que les 50 participants aient pu profiter de ce lunch généreux.

En raison de la guerre, ou pour tout autre cause que nous ignorons, il semble qu'en 1918 il y eut pénurie de communications. Ce n'était pas suffisant pour prendre le président au dépourvu. En mars, avril, mai et juin, il remplaça les séances classiques par des excursions aux environs de Quimper. Le 21 mars se tint ce qui, croyons-nous, fut la première séance en plein air. Le but choisi était le manoir de Kergoat-al-Lez, en Ergué-Armel. *Une courte séance fut tenue dans la cour même,* et trois nouveaux membres furent admis.

Le 25 avril, ce fut l'ancien Grand séminaire, à l'époque transformé en caserne, et de nos jours en lycée technique, qui reçut la visite des excursionnistes. Ils purent y voir l'ancien cloître des Carmes de Pont-l'Abbé et le tombeau de l'évêque Guillaume Le Prestre. Suivit, en passant par l'église de Penhars, l'étude du camp gaulois de Kercaradec et de la motte féodale de Stang-Rohan.

Le 30 mai, on alla à Ty-Mamm-Doué, et l'on tint séance sur le placître avant d'entrer dans la chapelle, et de poursuivre jusqu'aux manoirs de Keramaner et de Coatbily.

Ayant ainsi entraîné ses troupes territoriales à la marche à pied, le chanoine considéra qu'elles étaient aptes à défiler dans les rues de Quimper, ce qui eut lieu le 27 juin : *... Le défilé à travers les rues de Quimper ne pouvait man-*

quer d'être sensationnel, et plus d'un profane a dû se faire une haute idée d'une Société Savante que jusque là il ignorait ou dédaignait.

La première halte fut à l'évêché, où eut lieu une réception comportant la visite du musée *des statues et objets mobiliers déclassés que M. le chanoine Peyron, notre vice-président, a réunis,* formant un inappréciable ensemble iconographique. Ce jour-là, la séance fut tenue dans les appartements épiscopaux, et présidée par l'évêque lui-même, président d'honneur. Puis on continua vers la Terre noire, et Prat-an-Roux, où se trouvent *le Temple des faux dieux* et la *tombe de Tanguy.*

Quelques mois plus tard, la paix était enfin revenue. Frappante est l'augmentation constante, au cours de ces années de guerre, de nouvelles adhésions. De 1873 à 1914, le nombre des adhérents s'était maintenu, sans plus. Chaque année, on déplorait quelques deuils, départs ou démissions, et, vaille que vaille, on accueillait avec plaisir quelques confrères. Dès 1915 arrivent des volontaires et, le 31 octobre, ce sont d'un coup, 11 personnes qui sont admises dans la Société. A quoi peut-on attribuer ce renfort ? Peut-être, précisément, aux excursions et aux promenades instructives dans la ville.

Cinq tués a la guerre.

Le 26 décembre 1918, le président fait le bilan, non pas des nouveaux, mais de ceux qui sont tombés, et, comme il arrive souvent, ils étaient parmi les meilleurs. Cinq tués à la guerre. Le premier, *Alfred de la Barre de Nanteuil,* nous le savons, dès 1914. Il avait publié de nombreuses études, particulièrement à l'Association bretonne. Il avait promis de collaborer à notre bulletin, et n'en eut pas le temps. *Louis de Chabre* était de ceux qui n'avaient encore rien produit, mais qui avaient entrepris des travaux. Tué le 25 septembre 1915, lors de sa dernière permission datée du mois de février, il avait consacré l'une de ses journées aux Archives. *André Oheix,* passionné d'histoire bretonne, avait publié un essai sur les sénéchaux. *Son Nécrologe de Landévennec* dans le bulletin diocésain avait attiré sur lui l'attention. *L'abbé Cognec,* vicaire à Camaret, mourut le 21 août 1917. Il avait adhéré le 30 juillet 1903 et, guidé par le chanoine Peyron, avait composé en 1904 une monographie de Plonéour-Lanvern où il était vicaire à cette époque. *Lucien Lécureux* était de ces hommes qui étaient destinés

à permettre à la science historique d'accomplir d'importants progrès. Né à Brest en 1880, agrégé des lettres en 1906, archiviste-paléographe de la promotion de 1909, Lucien-Théodore Lécureux se bornait à professer la classe de 3e au lycée du Mans en 1914. Probablement se réservait-il ainsi des loisirs pour ses travaux personnels ? Il s'intéressait particulièrement à l'architecture du Moyen Age et de la Renaissance, avait publié une monographie de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et du Kreisker, et avait donné à notre bulletin des travaux sur Pencran et le Folgoët. Il fut tué à l'ennemi le 4 juin 1918.

Le bureau avait été maintenu pendant la durée de la guerre ; le 26 décembre 1918 il fut réélu par acclamations. La vie reprenait et, chaque mois, de nouveaux adhérents étaient reçus dans la Société. Le 1er janvier 1919, 171 membres sont inscrits ; plus de 50 nouveaux, si l'on tient compte des décès, sont venus grossir nos rangs, et la cadence s'accentue en 1919, au point qu'au 1er janvier 1920, le cap des 200 était franchi. Il y avait 215 inscrits, dont une trentaine de dames. La cotisation était maintenue à 10 f. et les frais d'impression du bulletin ne cessaient d'augmenter. Le trésorier était maintenant L. Le Guennec, dont les comptes précis nous permettent de savoir qu'on a donné 2 f. d'étrennes au facteur. Quelques mois plus tard, la cotisation fut élevée à 15 f.

Le 30 juin 1921, innovation importante : la réunion mensuelle se tint à Brest, dans la salle des séances du Conseil municipal, sous la présidence de Mgr Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, doyen d'âge de la Société à Brest.

La séance de fin d'année eut lieu le 29 décembre 1921 sous la présidence de M. Desmars, préfet du Finistère, qui, dans son allocution, fit appel aux membres de la Société archéologique pour lui signaler des monuments et objets dignes d'être classés, particulièrement ceux qui pourraient être menacés de destruction. Toutes les fois qu'un projet de classement sera à l'étude, il prendra l'avis de la Société. *Il voudrait,* dit-il, *fixer la physionomie actuelle du département du Finistère grâce aux nombreux classements qu'il se propose d'obtenir.*

Le 28 décembre 1922, M. Picquenard exprima son désir de ne pas demeurer vice-président, et le chanoine Abgrall fit savoir que l'état de sa santé et les fatigues de son ministère ne lui permettaient plus d'assumer la charge de la présidence. Réélu néanmoins par un vote unanime, il déclara ne pas revenir sur sa décision. Henri Waquet fut

alors élu par 16 voix contre 8 à M. Cormier et 2 à M. Abgrall.

Ainsi donc, le chanoine Abgrall a présidé la Société pendant dix ans, dont les quatre années de guerre. Malgré cette guerre, non seulement il en a maintenu l'activité, mais il l'a considérablement accrue. Et d'abord il a compris qu'un effort de recrutement s'imposait et, de 140, il a porté le nombre d'adhérents à 325. Il a organisé, on l'a vu, même en pleine guerre, des excursions, des sorties aux environs de Quimper, une séance à Brest. Le bulletin a conservé tout son intérêt, et le président a favorisé la publication de travaux de jeunes historiens comme Louis Ogès, qui traite de *la période révolutionnaire à Gouesnach,* Jean Savina, *Audierne sous l'Ancien régime,* Daniel Bernard, qui donne des notes curieuses sur *l'établissement du télégraphe Chappe,* Henri Waquet qui, presque chaque année, publiait différents articles, l'abbé Pondaven, traitant du *recrutement ecclésiastique après la Révolution,* et de *troubles à Lesneven sous Louis XIV,* sans oublier, cela va de soi, les collaborateurs réguliers comme l'abbé Peyron, Le Carguet, le commandant Devoir...

HENRI WAQUET, PRESIDENT.

On se rappelle dans quelles circonstances, lors du départ pour Rennes de Bourde de La Rogerie, un jeune chartiste avait quitté l'Ecole française de Rome pour obtenir le poste d'archiviste du Finistère. Les attaches d'Henri Waquet avec la région expliquent cet empressement. Né à Lorient le 4 mars 1887, il était le petit-fils d'un inspecteur d'Académie en résidence à Vannes, originaire du Nord. Son père, médecin établi à Lorient, avait épousé une Bretonne, petite-fille du conventionnel Guermeur. Au lycée de Lorient, l'élève se distingua par son goût de la langue latine, et il entra, en novembre 1907, avec le rang de premier, à l'Ecole des Chartes, dont il sortit, toujours major, en 1911.

L'activité qu'il déploya à la tête du service des Archives du Finistère ne l'empêcha nullement de s'intéresser, dès le premier jour, à la Société archéologique, dont il devint bientôt le secrétaire, puis le secrétaire général. Pendant la guerre, il ajouta à ses occupations déjà absorbantes un cours de latin au lycée, en remplacement d'un professeur mobilisé.

Henri Waquet était un savant, il le savait, et n'en tirait nulle gloriole. Il trouvait la chose aussi naturelle que le fait pour un pêcheur ou un officier de marine d'être bon marin. Son abord était facile, un peu froid au début, mais bien vite cordial. Il avait cette grande qualité, trop rare en France chez des intellectuels de sa classe, de ne pas considérer les gens en fonction de leurs diplômes, mais les jaugeait en tenant compte de la valeur de leurs travaux.

De 1923 a 1930.

Pour retracer cette présidence de plus de trente-cinq ans, il est indispensable de marquer des étapes. Assez arbitrairement, nous l'avouons, nous considérerons d'abord les années de 1923 à 1930, l'étape suivante étant, on le devine, 1939.

Le lecteur ne manquera pas d'être surpris par la brièveté relative de l'étude de cette période par rapport à celle qui l'a précédée. Cela tient à divers motifs, dont le principal est que, peu à peu, les usages se sont établis et ne se modifient guère.

Les séances sont occupées par des comptes rendus d'ouvrages, des vœux concernant la protection de monuments et de sites, la lecture de mémoires. Les événements sont rares, sans être heureux pour autant. On affirme que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. C'est fort douteux pour la période considérée. En effet, un autre motif de notre brièveté est que le bulletin s'amincit dangereusement. Nous sommes dans une période de vie chère et de dévaluation. Aux gros volumes d'avant-guerre succèdent des opuscules ne dépassant pas 200 pages, et où donc moins de 150 pages, 120 quelquefois, sont consacrées aux mémoires.

Ajoutons que le nouveau président était rigoureux dans ses choix, et a dû écarter bien des communications.

La première année le met aux prises avec les préhistoriens. A ce moment, une équipe s'occupait à mettre sur pied le musée préhistorique de Penmarc'h. A l'origine, ses intentions étaient excellentes. Les organisateurs, tous membres de la Société archéologique, proposèrent de faire du Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques une filiale de la Société, et offrirent de lui faire don du musée en formation. Le bureau demanda à réfléchir, et finalement on se mit d'accord sur une autre formule : les membres de la Société archéologique qui, lors de fouilles, découvriraient des objets préhistoriques, seraient *engagés* (ce terme doit être compris dans le sens de *incités*) à en faire don au musée de Pen-

marc'h. En revanche, les préhistoriens qui découvriraient des objets anciens de l'antiquité historique, en feraient don au musée départemental, dont Henri Waquet venait d'être nommé conservateur.

Cette convention fut publiée en avril, mois pendant lequel le commandant Bénard fit, à Quimper, sous les auspices de la Société, quatre conférences avec projections sur l'archéologie préhistorique. M. Waquet remercia vivement le commandant Bénard, le félicita. Enfin le docteur Lagriffe, qui faisait la liaison entre les deux associations, écrivit une lettre très cordiale parue au bulletin et, en juillet, ce fut la rupture. Dans une lettre signée de cinq des fondateurs du musée de Penmarc'h, dont les commandants Bénard et Devoir, il était exposé qu'on ne pouvait envisager de maintenir la convention, étant donné que l'obligation était unilatérale, puisque les membres de la Société archéologique étaient seulement *engagés* à faire des dons. Et la lettre faisait une allusion transparente aux acquisitions continues de la collection privée de du Châtellier, cause de tout le mal. M. Waquet répondit par quelques lignes assez hautaines et, à la séance de décembre, il fallut enregistrer la démission du commandant Bénard.

Cette même année eut lieu la célébration du cinquantenaire de la Société, dont le président retraça l'évolution à grands traits, saluant deux membres fondateurs qui vivaient encore : MM. Cormier et le chanoine Abgrall. L'année suivante, le trésorier, Louis Le Guennec, fut félicité pour sa nomination en qualité de conservateur de la bibliothèque municipale et des archives de Quimper.

Une tentative effectuée en 1924 n'aboutit pas. Une circulaire ministérielle avait invité les instituteurs à collaborer activement aux travaux de recherche et d'étude entrepris dans le domaine des civilisations préhistoriques. Et des membres de la Société, se rappelant l'initiative prise dans les premiers mois de son existence, crurent qu'il allait être possible de reprendre la collaboration de jadis. Le 27 février, le président *donne lecture de la lettre qu'il a adressée à l'Inspecteur d'Académie pour solliciter le concours des instituteurs en vue d'établir dans chaque commune les relevés statistiques des anciens registres de l'état-civil, et le relevé textuel des actes concernant des personnalités importantes. Les comptes rendus les plus intéressants seront insérés dans le bulletin de la Société archéologique, qui sera adressé gratuitement aux auteurs, même s'ils ne font pas partie de notre Société.*

Et le 27 mars on lit : *Lecture est donnée, d'après le Bulletin de l'Enseignement primaire du département, du questionnaire adressé à MM. les Instituteurs publics concernant les grottes, les mégalithes, camps, sépultures, etc., des époques préhistoriques. M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu insérer à la suite de ce questionnaire officiel la lettre que lui avait adressée M. Waquet, au nom de la Société archéologique, pour attirer l'attention du personnel de l'enseignement primaire sur l'efficacité du concours qu'il pourrait apporter aux études biographiques et statistiques par le dépouillement des archives des communes. En recommandant cette lettre à MM. les Instituteurs, M. l'Inspecteur d'Académie a témoigné aux recherches historiques un intérêt dont la Société lui sera reconnaissante.*

Il semble que personne n'entendit parler des réponses qui furent reçues.

Vaille que vaille, les adhésions continuaient à augmenter régulièrement. Le nombre des membres croissait toujours. Quelques personnalités figurent parmi les listes des décès, en 1924, l'abbé Pondaven et Le Carguet, en 1925, le chanoine Abgrall, le commandant Devoir et Frédéric Le Guyader.

Les publications importantes étaient nombreuses et donnaient lieu à des échanges de vues intéressants. En 1924, l'abbé Kerbiriou soutenait sa thèse sur *Jean-François de La Marche, dernier évêque comte de Léon,* et, en 1925, René Largillière sa thèse sur *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne.* Le chanoine Saluden avait établi, la même année, la biographie de *Claude Laporte* (1734-1792), *une figure brestoise au XVIIIe siècle.*

En 1928, Jean Savina et Daniel Bernard donnaient leur édition savante des *Cahiers de doléances des Sénéchaussées de Quimper et de Concarneau en* 1789, tandis que, en 1929, sur le plan général de l'histoire de Bretagne, M. Pocquet du Haut-Jussé présentait sa thèse sur *Les Papes et les Ducs de Bretagne.*

Cette même année, le commandant Bénard avait publié *Le Finistère préhistorique.* Henri Waquet, qui avait un vieux compte à régler avec l'auteur, rendant compte de cet ouvrage, commença par lui jeter quelques fleurs, puis il prit une matraque et s'en donna à cœur joie. Qu' on en juge : il insista beaucoup sur les copieuses illustrations, même sur celles qui avaient été empruntées de façon cavalière. ... *Les membres de la Société archéologique auront*

plaisir à revoir comme de vieilles connaissances bon nombre de clichés déjà publiés dans notre bulletin et qui trouvaient nécessairement leur place dans une étude générale sur la préhistoire du département. Quand il passa de l'illustration au texte, ce fut une avalanche de coups : *L'essai de synthèse qui se présente à nous aujourd'hui avait sa raison d'être et, sans aucun doute, rendra des services. Il en aurait rendu tout autant et même davantage s'il s'était présenté avec moins de pompe. Le style est boursouflé, souvent impropre ou incorrect. La claire et simple science française n'a jamais parlé ainsi. Par bonheur les gens tant soit peu défendus par l'esprit critique sauront faire, en lisant ou consultant ce volume, le départ entre l'érudition positive et la grandiloquente fantaisie. Les autres, cela n'a pas d'importance.*

Au fur et à mesure que les années passaient, le groupe des anciens s'effaçait peu à peu, et les jeunes publièrent constamment des communications. Daniel Bernard ne se spécialisa pas exclusivement dans le Cap-Sizun, mais commença sa précieuse bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le Finistère. Jean Savina se consacra, lui aussi, à la période révolutionnaire, tandis que Louis Le Guennec s'attachait aux vieux manoirs bretons et à la région morlaisienne. En sept ans, Henri Waquet publia sept études, le docteur Lagriffe trouvait son inspiration chez son confrère Laënnec, et Joseph Loth apportait aux études celtiques sa haute autorité, accompagné du jeune René Largillière, qui disparaîtra prématurément.

De 1930 a 1939.

Une nouvelle guerre approche, différente de la première, mais tout aussi atroce, et cependant les conséquences de la tourmente de 1914 à 1918 qui, entre autres choses, ébranla le franc, à peu de chose près stationnaire depuis la fondation de la Société, se faisaient encore sentir douze ans après la paix. La situation s'aggrava lentement, mais sûrement et, en retraçant l'histoire de notre maison, on devine en filigrane que la situation financière est un souci pour le bureau.

En 1931, les cotisations des sociétaires se montent à 5 768 f., et le bulletin revient à 7 628 f. La subvention du Conseil général a été élevée à 500 f. Il est évident que, malgré les réserves constituées par un livret de Caisse d'Epargne, un titre de rente, des bons de la Défense natio-

nale et des titres d'emprunts, il fallait envisager de prendre des mesures énergiques. Le bulletin ne comportait plus que 50 pages de mémoires. La cotisation fut peu après élevée de 15 f. à 20 f. Mais, notons pour la petite histoire, que le Conseil général, en 1935, obéissant aux mesures de déflation imposées par le gouvernement, ramena sa subvention à 450 f. L'essentiel de l'actif demeure la cotisation, et les exercices suivants seront largement excédentaires. On comprend mal, dans ces conditions, que la part faite aux mémoires soit restée si étriquée.

La plupart des séances restaient très remplies. On faisait l'analyse, les comptes rendus d'ouvrages, mais ceux-ci étaient loin d'avoir l'importance des thèses soutenues immédiatement après la guerre.

La vigilance des sociétaires était grande. On ne découvrait pas un morceau de manuscrit dans un manoir ou un recoin d'archives, on ne mettait pas à jour quelque reste préhistorique, on ne coupait pas un arbre sur un placître sans que la Société n'en soit mise au courant, ne se félicite ou proteste.

Cette vieille dame, en 1931, a discuté de son état-civil, et a décidé de n'y rien changer. La question étant posée en 1973 par quelques-uns, il convient de reproduire les arguments qui, à notre sens, ont conservé leur valeur :

Au sujet de la modification proposée pour le nom de la Société, M. le Président explique qu'elle entraînerait une procédure assez compliquée, que l'importance de l'avantage espéré ne justifierait pas. Le caractère de la Société archéologique n'ayant pas changé depuis sa fondation, et les mémoires historiques ayant toujours tenu dans notre Bulletin au moins autant de place que les articles purement archéologiques, nulle équivoque n'est vraiment possible ; une nouvelle dénomination pourrait donner lieu de croire à une transformation réelle de la Société. Le terme archéologique est, du reste, assez vaste pour désigner tout ce qui fait l'objet de nos travaux. A l'unanimité, il est décidé de conserver à notre Société le nom qu'elle porte depuis sa fondation.

VŒU EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT DU BRETON.

Depuis fort longtemps, cette Société, qui n'a jamais fait à la langue bretonne, dans ses études, la part prévue par ses statuts, s'était souciée de l'enseignement de la langue afin d'éviter sa disparition.

Le 11 avril 1899, la moitié de l'allocution prononcée par Paul du Châtellier devant le Conseil général, était un plaidoyer ardent pour cet enseignement, et il concluait : *Nous en appelons aux membres du Conseil général qui nous écoutent, espérant qu'ils ne nous refuseront pas leur concours pour cette œuvre.*

En 1918, comme annexe au procès-verbal du 25 avril, le chanoine Abgrall faisait état d'une lettre de Georges Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, ayant pour objet l'enseignement de la langue bretonne après la guerre.

C'est M. Louis Ogès qui, le 30 décembre 1919, revint à la charge, fort de son expérience pédagogique. Henri Waquet, sur cette question aussi, se montra le digne continuateur de Paul du Châtellier et de Jean-Marie Abgrall. On lit, dans le compte rendu de la séance du 29 novembre 1934 : *Sur la proposition de M. le président, il est décidé que la Société reprendra prochainement la campagne qu'elle avait entreprise il y a quinze ans pour que la langue bretonne soit enseignée en Bretagne bretonnante.* Un mois plus tard, la question fut reprise parce que, visiblement, des objections avaient été présentées :

Revenant sur la question de la défense de la langue bretonne, M. le Président fait remarquer que c'est bien à tort qu'on y attache parfois une idée d'autonomisme ou de séparatisme. La France forme un bloc trop compact pour que le respect des traditions régionales compromette son unité. Les Bretons se sont montrés assez bons Français pour qu'on ne doute pas d'eux ; ils demandent seulement que l'on ne traite pas leur langue avec l'indifférence et le mépris qu'on lui montre trop souvent. Cette langue offre une parenté très proche avec la langue gauloise et, à ce titre, constitue, comme le disait M. Joseph Loth, un monument historique français.

MM. Savina et Ogès rédigeront un vœu qui sera présenté à la prochaine séance, concernant la place qu'il est à souhaiter qu'on fasse à la langue bretonne dans les divers ordres d'enseignement.

Le 31 janvier 1935, le vœu suivant fut adopté, qui ne demeurera pas un vœu pieux, car il fut transmis au Conseil général qui, dans sa session de mai, l'adopta à l'unanimité :

La Société archéologique du Finistère, dont les statuts comportent (art. 2) « l'étude de l'histoire, des idiomes et des institutions du pays »,

Déplorant le discrédit immérité où, sur de simples préjugés, la langue bretonne a été jusqu'ici tenue par une administration mal renseignée,

Considérant, d'autre part, que cette langue, dont les travaux des linguistes relèvent de plus en plus l'étroite parenté avec la langue gauloise, fait à ce titre partie du patrimoine national de la France,

Emet le vœu que soit levé l'ostracisme dont est frappé le breton dans les écoles, où les règlements actuels en interdisent l'emploi, et que, sans compromettre en rien l'étude nécessaire du français, mais, au contraire, dans la pensée de faciliter cette étude par des comparaisons entre les deux langues, le breton reçoive dans l'enseignement public en Bretagne une place digne à la fois de son intérêt linguistique et de la valeur spirituelle qu'il représente dans la grande communauté française à titre de témoignage vivant du passé gaulois.

L'idée fit son chemin et fut bien accueillie même hors de Bretagne, par diverses personnalités politiques. Au nom de leurs collègues, les députés Daniélou et Inizan s'en furent, rue de Grenelle, au ministère de l'Education nationale, plaider la cause auprès d'un ministre portant un nom dont la célébrité n'était pas de son fait. Ce M. Mallarmé refusa de s'engager, *sous le prétexte de l'encombrement des programmes.*

On apprit, en décembre 1935, que ce vœu en faveur du breton à l'école avait été adopté par une centaine de municipalités et qu'Inizan était intervenu à la tribune de la Chambre des Députés. Le nouveau ministre de l'Education nationale, Mario Roustan, avec une chaleur méridionale, répondit qu'étant *mistralien dans l'âme,* il était tout-à-fait d'accord avec Inizan. Ce fut un beau morceau d'éloquence : *Il n'y a pas de patois, il y a des langues déchues de leur antique splendeur auxquelles sont attachées nos populations rurales. Y a-t'il lieu de les enseigner ? Messieurs, la question est complexe...*

Il faut à certains des décennies pour démêler les questions complexes. Surtout s'ils sont décidés à n'y point parvenir.

On a vu que, par le passé, lorsqu'une personnalité éminente venait à disparaître, on ouvrait une souscription afin d'ériger un buste. On fit mieux, à notre sens, après la mort de Le Guennec, survenue le 22 septembre 1935. Deux mois

plus tard était constituée une *Société des Amis de Le Guennec,* qui publia cinq recueils d'articles, dispersés dans des journaux et revues. Le même intelligent hommage sera rendu plus tard à Jean Savina.

Les mémoires parus dans ces quelques années qui précédèrent la guerre furent l'œuvre de cette élite choisie par Henri Waquet. De plus, dans chaque bulletin, une ou plusieurs autres personnes disposaient de quelques pages pour donner connaissance d'un travail qui restera unique. Il faut dire que les noms qu'on retrouve constamment étaient ceux d'érudits remarquables. La préhistoire est maintenant le domaine de Louis L'Hostis ; Jean Savina et Daniel Bernard sont les spécialistes de la Révolution, tandis que Louis Le Guennec et René Couffon ont des curiosités variées, ainsi que le docteur Dujardin. Le chanoine Pérennès, ayant retracé l'histoire de l'abbaye du Relec, a recueilli ensuite des chansons populaires bretonnes. Dans les *Annales de Bretagne,* il a édité celles qui concernent la période révolutionnaire ; il en donne d'autres dans notre bulletin, avec le texte breton. Des ouvrages de longue haleine se compléteront au fil des ans. Daniel Bernard entreprend ses notices sur *le clergé en 1790,* et Louis Ogès mène à bien son étude sur *l'Instruction sous l'Ancien régime dans les limites du Finistère actuel.*

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

En septembre 1939, c'est de nouveau la guerre. Contrairement à ce qui s'était passé en 1914, aucune interruption ne viendra couper le déroulement des séances, et les procès-verbaux ne feront aucune allusion à la guerre.

La séance du 30 novembre ne se tint plus au lieu habituel, c'est-à-dire le musée breton, car il a été détruit en partie par un incendie le 19 novembre à 3 h. du matin. Henri Waquet décrivit dans le bulletin la salle synodale de l'ancien évêché, qui a ainsi disparu. Il précisait que l'incendie était dû à *une incroyable imprudence dont ni le conservateur ni le gardien ne portent la responsabilité.* C'est tout-à-fait vrai, mais, trente-quatre ans après nous sommes gênés pour écrire la vérité, et d'autres diront plus tard quelle fut la collectivité responsable.

En 1940, le compte-rendu des séances devint très bref mais, comme l'année précédente, rien n'indique qu'entre le 25 mai 1940, où l'on prend connaissance d'une étude de

René Couffon sur *le Collège de Cornouaille à Paris,* et le 25 juillet, où Daniel Bernard présenta quelques lettres inédites de Guy Autret, le département a été occupé. Le bulletin de 1941 est un opuscule de 96 pages, qui comporte la liste des membres du bureau et quelques mémoires. Il en est de même pour le bulletin de 1942, qui comprend tout de même 143 pages, et où l'on n'a pas oublié la table des matières. L'explication de ce trouble est fort simple : Henri Waquet avait été arrêté par les autorités allemandes le 23 avril 1941, pour trois semaines. Cela n'a rien de secret : M. Waquet professait sur le gouvernement allemand de l'époque des opinions très tranchées qu'il avait à cœur de faire connaître. Ce court séjour en prison n'était pas fait pour l'inciter à la prudence, loin s'en faut. Si bien qu'en juillet, il fut de nouveau incarcéré jusqu'en avril 1942. A sa libération, le gouvernement français, qu'il ne portait pas non plus dans son cœur, jugea préférable de le nommer archiviste de la Dordogne. M. Louis Rousseau, qui venait d'assurer l'intérim du poste d'archiviste d'Ille-et-Vilaine, fut ainsi chargé, à partir de septembre 1941 de celui du Finistère. Il eut le grand souci de mettre en lieu sûr les archives dont il avait la garde.

C'est le 29 avril 1943 que les séances purent reprendre. Jean Savina, qui présidait, exposa qu'*à la suite d'une nouvelle demande adressée aux autorités occupantes, la Société archéologique a été autorisée par décision du 20 mars 1943 à reprendre son activité interrompue depuis 1941.* Par *activités,* on entendait, bien entendu, les *séances,* la publication du bulletin ayant été assurée par le bureau, privé de son président.

A chaque séance de 1943 on est frappé du très grand nombre de nouvelles adhésions. La cadence diminua beaucoup en 1944.

Entre le 27 juillet et le 26 octobre 1944 où se tinrent des séances présidées par le docteur Lagriffe, un événement considérable s'était produit : la libération du territoire. C'est à peine si le procès-verbal y fait allusion.

Le 30 novembre 1944, Henri Waquet était de retour, présida la séance et fit *une causerie sur la colonie bretonne du Périgord, qu'il a pu étudier lorsqu'il était archiviste de la Dordogne.*

Et la vie de la Société reprit à peu près normalement. Difficilement d'abord, parce que le papier manquait, et cette fois, ce ne sont plus seulement les finances qui obli-

gèrent à restreindre le bulletin. Le tome LXXII groupe les années 1945 et 1946. Le nombre des adhérents est passé à 374, la liste en occupe 19 pages. Les procès-verbaux des deux années tiennent en 44 papes, et trois mémoires, l'un de M. Giot sur la préhistoire, un autre de René Couffon, et le troisième de M. Louis Ogès sur *l'Instruction dans le Finistère sous le Consulat et l'Empire,* remplissent les 82 autres pages.

LA SECONDE APRES-GUERRE

On comprendra que, désormais, il ne saurait être question d'entrer dans les détails, et que notre étude est pratiquement terminée. Les événements qu'il faudrait retracer sont trop récents. La plupart des collaborateurs sont encore vivants, et bien vivants, et ceux qui nous ont quitté ont laissé des souvenirs à beaucoup d'entre nous.

La société, qui s'accroissait en nombre de plus en plus, approchait de 500 membres quand elle dut déplorer le 20 juillet 1958 la mort de son vieux président, Henri Waquet. Son éloge fut prononcé lors de la séance du 31 juillet, par le chanoine Nédélec et M. Ogès, tous deux vice-présidents. A ce qui a été dit de son œuvre, ajoutons qu'il reste de lui quantité d'études parues dans nos bulletins et aussi *Vieilles pierres bretonnes,* en 1920, *l'Art breton,* en 2 volumes, en 1933, *Visages de la Bretagne* (collaboration), en 1941, *Histoire de la Bretagne,* dans la collection *Que sais-je ?,* en 1943, et le *Manuel des Etudes finistériennes,* petite brochure extrêmement précieuse, en 1948.

LOUIS OGES

M. Louis Ogès, vice-président, membre de la Société depuis 46 ans, élu président à l'unanimité des 34 votants, moins un bulletin blanc. Nous ne donnerons pas ici la biographie de M. Ogès, qui demeure toujours parmi nous. Disons seulement qu'il est originaire du Nord du département, qu'après sa sortie de l'Ecole Normale de Quimper il exerça surtout en Cornouaille. C'est à Gouesnac'h qu'il enseignait quand il adhéra à la Société archéologique. On ne disposait guère alors de voitures automobiles pour se déplacer mais, fidèle à nos séances, c'est à bicyclette ou à

pied que le jeune archéologue ralliait Quimper une fois par mois.

Il est et demeura l'historien de l'instruction publique dans le département, mais il faut ajouter qu'il est l'auteur d'une *Histoire de l'agriculture dans le Finistère au milieu du XIXe siècle,* ouvrage de grand mérite et trop peu connu. Cet érudit a distribué dans des journaux et revues des centaines d'articles, et l'on peut émettre le vœu qu'un éditeur réalise son projet d'en rassembler au moins une partie en un ou plusieurs volumes.

Le 29 décembre 1964, lors d'une séance à laquelle nous avons assisté avec émotion, M. Louis Ogès, qui avait présidé la Société pendant six ans et demi, déclara qu'en raison de son grand âge, il se retirait. Et il ajouta, ce qui nous frappa beaucoup, qu'il ne voulait pas risquer d'être encore en fonctions si sa vigueur d'esprit venait à diminuer. Après bientôt dix ans, nous avons le plaisir de constater que la crainte était vaine.

M. Ogès eut à cœur d'ouvrir grandes les portes à tous ceux qu'intéressent l'histoire et l'archéologie, même s'ils ne sont pas spécialistes. En six ans, le nombre des adhérents avait doublé, et atteignait 1100 au 1er janvier 1964.

Le bulletin avait presque repris ses proportions d'avant la guerre de 1914, et quelques volumes atteignirent entre 350 et 400 pages, avec de nombreuses illustrations.

LE CHANOINE PIERRE-JEAN NEDELEC

C'est le chanoine Pierre-Jean Nédélec qui fut élu, et présida donc la Société à partir de 1965.

Nous avons dit, lors de son décès, survenu à Quimper le 1er juin 1971, ce qu'était ce grand humaniste. Né à Plonéour-Lanvern en 1911, élève du séminaire de Quimper et du séminaire français de Rome, professeur au Grand séminaire, puis secrétaire-archiviste de l'évêché, cet ecclésiastique possédait une culture universelle. Il avait, certes, des clartés de tout, mais en bien des domaines, on peut dire qu'il avait approfondi les questions autant que faire se peut. Il se tenait constamment au courant de toutes nouveautés, qu'il appréciait avec bienveillance et sagacité. Toute sa vie il fut un fervent de la langue bretonne, et ses dernières années furent consacrées à la traduction en breton de textes liturgiques. Après sa mort, on retrouva, sur sa

machine à écrire, la traduction d'une épître qu'il n'avait pu achever.

C'est sur l'ordre formel de ses médecins que, le 24 avril 1964, après quatre ans et demi de présidence, il dut abandonner ses fonctions. Pendant ce temps, le nombre des adhérents ne cessa de croître, et la qualité des bulletins se maintint à un haut niveau.

En 1970, la Société archéologique a publié une réédition des *Etudes archéologiques et géographiques,* de Bachelot de la Pylaie, et *Les noms de famille bretons d'origine toponymique,* de Francis Gourvil.

A l'occasion du centenaire, en 1973, grâce aux recherches de M. le médecin-général Charles Laurent, vice-président, la Société publie la reproduction en fac-similé des dessins d'Ollivier Perrin, *La vie des Bretons dans l'Armorique,* dans le format de l'édition de 1808. C'est la seule reproduction authentique de ce premier document sur les mœurs et usages de notre peuple. Un second volume apportera une documentation sur la genèse de cette collection de dessins.

Enfin, M. Jacques Charpy qui, depuis quelques années assura la publication du bulletin, proposera l'an prochain une table complète de cet imposant monument d'érudition qu'est une autre collection, celle de ces bulletins où sont consignés les efforts, les activités, les découvertes de tous ceux qui ont fait de la Société archéologique du Finistère une vivante société savante de 1 350 bonnes volontés.

ANNEXE I.

Liste des présidents de la Société archéologique du Finistère

1. Aymar de BLOIS
   15 avril 1873 — décembre 1874 ;
2. Louis-Marie de CARNE-MARCEIN
   19 janvier 1875 — 2 février 1876 ;
3. Théodore HERSART de LA VILLEMARQUE
   1er juillet 1876 — 8 décembre 1895 ;
4. HALNA du FRETAY
   30 janvier 1896 — 30 juillet 1896 ;
5. Jean LEMOINE
   30 juillet 1896 — mai 1897 ;
6. Paul du CHATELLIER
   29 juillet 1897 — mars 1911 ;
7. Henri BOURDE de la ROGERIE
   27 avril 1911 — janvier 1912 ;
8. Chanoine Jean-Marie ABGRALL
   29 février 1912 — 28 décembre 1922 ;
9. Henri WAQUET
   28 décembre 1922 — 20 juillet 1958 ;
10. Louis OGES
    31 juillet 1958 — 29 décembre 1964 ;
11. Chanoine Pierre-Jean NEDELEC
    29 décembre 1964 — 24 avril 1969 ;
12. René DANIEL
    depuis le 24 avril 1969.

ANNEXE II.

Croissance de la Société

Nombre des membres de la Société, relevé dans les bulletins depuis 1873

1873 — de 54 au début de l'année, à 130 à la fin

1875 — 117

1884 — 149

1885 — 146

1896 — 130

1906 — 130

1914 — 140

1923 — 325

1939 — 332

1946 — 394

1957 — 494

1959 — 734

1961 — 880

1965 — 1128

1973 — 1350

Liste générale des membres de la Société

(au 1er Juin 1973)

A

M. ABASQ, Joseph, 23, avenue de Chaverny, 44800 Saint-Herblain.

ABBAYE DE LANDÉVENNEC, 29147 Argol.

MM. ABJEAN, Louis, buraliste, Berven-Plouzévédé, 29225 Plouzévédé.

ALLARD, Georges, pharmacien, 2, rue Men-Meur, 29115 Le Guilvinec.

Mlle AMILIEN, Olga, artiste-modéliste, 35, rue des Reguaires, 29000 Quimper.

MM. AMIOT, André, 6, rue de l'Océan, 56410 Étel.

AMIOT, Patrick, 8, rue Henri-Kergoat, 29100 Douarnenez.

Mme ANDRÉ, Joseph, 17, rue Laënnec, 29000 Quimper.

M. ANDRÉ, Robert, docteur en médecine, 63, rue de Montval, 78100 Marly-le-Roi.

Mlle ANDRIEUX, 36, rue Anatole-France, 29100 Douarnenez.

MM. ANGELI, Paul, inspecteur du « Télégramme », route de Plobannalec, 29120 Pont-l'Abbé.

APPERT, Roger, Langoz, 29125 Loctudy.

Mme ARBURGER, Gabrielle, 7, rue Michelet, 29000 Quimper.

MM. ARGOUARCH, Joseph, secrétaire général de la mairie, 29110 Concarneau.

ARNOUS DES SAULSAYS, Marcel, 7, venelle des Hirondelles, 29100 Douarnenez.

Mlles ARRIBAT, Hélène, 10, avenue de la France-Libre, bâtiment A 4, 29000 Quimper.

ARVOR, Anne, commerçante, 29, rue Henri-Barbusse, 29100 Douarnenez.

MM. ASCOUET, Jean, conseiller pédagogique (E.R.), 6, rue F-de-Kergrist, 29226 Carantec.
ASTIÉ, Xavier, commandant (E.R.), 3, rue Brémond-d'Ars, 29130 Quimperlé.
AUDREN DE KERDREL, Tony, 1 bis, rue Vaneau, 75007 Paris.
Mme AUFFRAY DE L'ÉTANG, 10, rue Auguste-Goy. 29000 Quimper.
MM. AUFFRET, Pierre, maître-d'œuvre, « Kerlabousseg », Lanvéoc, 29160 Crozon.
AUTER, Alain, instituteur, 43, rue du Château, 29115 Le Guilvinec.
AUTRET, Yann, docteur-vétérinaire, Berven-Plouzévédé, 29225 Plouzévédé.
AUTROU, Arthur, cartonnier, rue du Quenquis, 29000 Quimper.

B

Mme BALANANT, Jeanne, directrice d'école maternelle (E.R.), rue des Islandais, Dahouet, 22370 Pléneuf-Val-André.
MM. BALBOUS (chanoine), Yves, aumônier à Kernisy, 3, allée de Kernisy, 29000 Quimper.
BALCH, François, ingénieur des Ponts-et-Chaussées (E.R.), 7, rue Émile-Giffo, 29100 Douarnenez.
Mme BARBARO, Gabriel, « Les Chênes », Le Trez-Hir, Plougonvelin, 29217 Le Conquet.
MM. BARBIER, Jean, professeur de C.E.G., Saint-Martin-des-Champs, 29210 Morlaix.
BARC, Louis, avocat général à la Cour de Cassation, 17, rue Laënnec, 29000 Quimper.
BARGAIN, Edgard, imprimeur, 114, Vieille-Route de Rosporden, 29000 Quimper.
M. et Mme BARON, Jean, instituteur (E.R.), Pen-Enez, 29241 Locquirec.
MM. BARON, Robert, commerçant, 229, rue Anatole-France, 29200 Brest.
BARRÉTY, Maurice, receveur des postes, 129, rue de Fougères, 35000 Rennes.
Mlle BASTID, Magdeleine, 6, rue Saint-Yves, 29200 Brest.
MM. BAZIN, Jehan, commissaire général de la marine (E. R.), 41, quai de Cornouaille, 29220 Landerneau,
BEAUGÉ-BERUBÉ, Henri, directeur du parc d'Armorique, Menez-Meur, 29247 Hanvec.
MM. BECQUEY, Adrien, 20, boulevard de l'Océan, 33311 Arcachon.
BÉGOT, François, industriel, Tréqueffélec, route de Brest. 29200 Quimper.
BELBÉOCH, Eugène, garagiste, 46, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez.
BELBÉOCH, Pierre, commerçant en nouveautés, 8, rue Eugène-Kérivel, 29100 Douarnenez.
Mlle BELIN, Marie-Clotilde, commerçante, 26, rue Kéréon 29000 Quimper.
Mme BELLEC, Jean-Louis, 5 rue Pont-al-Laër, 29116 Moëlan-sur-Mer.

MM. BELLEC, Louis, notaire, 4, rue Jeanne-d'Arc, 29260 Lesneven.
BELLEC, Louis, pharmacien, 25, rue Louis-Pasteur, 29230 Landivisiau.
Mme BELLION, Joseph, 32, rue du Château, 29200 Brest.
MM. BELO, André, sculpteur-graveur, 21, rue Parou-Braz, Tréboul, 29100 Douarnenez.
BENARD, Henri, chirurgien, conseiller général, maire, Pors-Moro, 29120 Pont-l'Abbé.
BERDER, Michel, 88, rue Yves-Giloux, 29200 Brest.
Mlle BÉRÉHOUC, M.-A., impasse Jean-Racine, 29000 Quimper.
MM. BERGERON, Roger, ingénieur du génie rural des Eaux-et-Forêts, 2, rue de l'Ormeau, 72000 Le Mans.
BERGEVIN, (de), Gérard, Kelourien, Ploumoguer, 29229 Plouarzel.
Mlle BERGOT, Thérèse, assistante sociale, 14, rue Dautancourt, 75017 Paris.
M. BERNACHIN, Alain, 16, rue du 4-Septembre, 92130 Issy-les-Moulineaux.
Mlles BERNARD, Brézoulous, 29159 Cléden-Cap-Sizun.
BERNARD, Anne, documentaliste à la commission régionale d'inventaire de Haute-Normandie, La Grand'Mare Altaïr, A 82, 76000 Rouen.
MM. BERNARD, Corentin, 71, rue du Frugy, 29000 Quimper.
BERNARD, Georges, agriculteur, Coz-Quinquis, 29137 Plonévez-Porzay.
BERNARD, Gildas, directeur des Services d'Archives du Calvados, route de Lion-sur-Mer, 14000 Caen.
BERNARD, Jean, docteur en médecine, 27, avenue de la Gare, 29000 Quimper.
BERNARD (abbé), Louis, recteur de Trémaouézan, 29220 Landerneau.
BERROU, Pierre, directeur d'école, Moguer-Gréhan, Treffiagat, 29115 Guilvinec.
Mme BERTHELÉ, Madeleine, institutrice, école Jules-Ferry, 29000 Quimper.
MM. BERTHELOT, officier de marine, 1, avenue Vauban, 83100 Toulon.
BERTHELOT, Paul, commerçant, 40, quai de la Douane, 29200 Brest.
BERTHOU, Jean, 91, chemin des Gauvignets, 44600 Saint-Nazaire.
Mmes BERTRAND, Barbara, présidente du S.I. de Fouesnant, Ker-Tenvel, Beg-Meil, 29170 Fouesnant.
BESCOND, Aimée, 27, avenue Clemenceau, 29200 Brest.
MM. BESCOND, Émile, 4, rue du Four, 29140 Rosporden.
BÉTROM (Frère), Jean-Hervé, enseignant, école Saint-Blaise, 29100 Douarnenez.
Mlle BÉZIERS, Anaïs, Pors-an-Eostic, 90, avenue de la Gare. 29100 Douarnenez.
M. et Mme BIDEAU, Hervé, exploitant de scierie, gare d'Argol, 29146 Telgruc.
M. BIDEAU, Jean-Louis, pharmacien, 8, rue Anatole-France, 29100 Douarnenez.

Mlle BIENVENUE, Foyer Kerdiguemer, rue de Quercy, 29200 Brest.

MM. BIGOUIN, André, B. 114, Bt Aquitaine, Beauval, 77100 Meaux.

BINST, Jean, antiquités-décoration, 11, rue Sainte-Catherine, 29000 Quimper.

BLAISE, Alain, 11, rue de Wissembourg, 67000 Strasbourg.

BLAISE, René, 7 rue, de Maleyssie, 29200 Brest.

M. et Mme BLEUZEN-BIHAN, 7, rue des Acacias, 29000 Quimper.

Mme BLOCH, A., 44, boulevard Gambetta, 29200 Brest.

MM. BLOCH, Yves, P.T.T., 56, rue du Moulin-Vert, 29000 Quimper.

BLUM, Georges, docteur en médecine, 20, rue de Pont-l'Abbé, 29114 Plozénet.

M. et Mme BLUTEAU, proviseur et professeur, lycée Félix-Le-Dantec, 22300 Lannion.

MM. BODEAU, Élie, docteur en médecine, 15, rue Traverse, 29200 Brest.

BODÉNÈS, Georges, commerçant, (E. R.), Roc'h-ar-Bleiz, 29210 Morlaix.

BODÉNÈS, Louis, pharmacien, 6, rue de la Mairie, 29213 Plougastel-Daoulas.

BODIN, Hervé, docteur en médecine, 10, quai de la Mégisserie, 75001 Paris.

BODIVIT, Robert, antiquaire, 43, rue Élie-Fréron, 29000 Quimper.

BOEDEC, Jean-François, secrétaire, 29156 Leuhan.

BŒUF-FERNANDEZ, Gilles, étudiant, cité de Kerguesten, 29100 Douarnenez.

Mlle BOHIC, Solange, employée de bureau, rue de Kerguélen, Locquénolé, 29231 Taulé.

MM. BOIS, Alain, instituteur, 18, rue Nicolas-Laisué, 29120 Pont-l'Abbé.

BOISSAN, René, docteur en médecine. 12, rue des Plomarch, 29100 Douarnenez.

BOLLORÉ, Gwénaël, industriel, Odet, Ergué-Gabéric, 29000 Quimper.

BOMPOIS, Léon-Noël, fonctionnaire des Affaires Étrangères, 4, rue Nungesser-et-Coli, 75016 Paris.

Mme BORD, 21, rue des Écoles, 92212 Saint-Cloud.

M. BORIES, Jean, directeur de la Banque de France, 38, rue de Clocheville, 37000 Tours.

M. et Mme BOSCALS DE RÉALS, Charles, général (E. R.), château de Troérin, Plouvorn, 29222 Plouénan.

M. BOSSENNEC, François, pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin 29100 Douarnenez.

Mme BOSSER, Émilie, directrice honoraire d'école maternelle, 7, rue des Virecourts, 29000 Quimper.

M. BOSSON (abbé), Émile, Maison Saint-Joseph, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

M. BOUARD (de), Bruno, 3, rue de Norvège, 17000 La Rochelle.

Mme BOUCHAUD-LETENDRE, 4, rue Ridder, 75014 Paris.

Mlle BOUCHÉ, Anne-Marie, professeur, 2, rue Henri-de-Bournazel, 29000 Quimper.

M. Bouché (abbé). Hubert, vicaire à Plonéour-Lanvern, 29120 Pont-l'Abbé.
M. et Mme Bouché, Michel, 34, rue Beethoven, 29000 Quimper.
Mlle Boucher, Annie, comptable, 19, boulevard de Kerguelen, 29000 Quimper.
MM. Boucher, Louis, journaliste, Pen-Ruic, C 2, 29000 Quimper.
Bouet, Jean-Louis, administrateur civil au ministère des Finances, 71, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.
Bouet, Maurice, professeur agrégé, 14, rue Jean-Doyen, 95600 Eaubonne.
Boulmer, Francis, clerc de notaire, 72170 Beaumont-sur-Sarthe.
Bounoure, Brice, professeur, lycée de Kérichen, 29200 Brest.
M. et Mme Bounoure, H., manoir de Keranguilly, Locronan, 29136 Plogonnec.
MM. Bourbigot, André, pharmacien, 29145 Elliant.
Bourgeois, Émile, 32, place Saint-Corentin, 29000 Quimper.
Bourgoin, Jean, ingénieur T.P.E., 29120 Pont-l'Abbé.
Mlle Bourhis, Anna, Le Prioldy, 29142 Le Faou.
MM. Bourlès, Marcel, docteur en médecine, 34, rue Aristide-Briand, 29000 Quimper.
Bourligueux, Guy, professeur, 3, place d'Auteuil, 44000 Orvault.
Boussard, Vincent, expert-foncier, Moulin-Kerganapé, 29136 Plogonnec.
Mme Boustouler, Anne, 1, rue Alfred-Jarry, 29299 Brest.
MM. Bouxin, Henri, 30, avenue Duquesne, 75007 Paris.
Boyer, André, 62, rue des Fontenelles, 92310 Sèvres.
Mme Bozec, Aline, horticultrice, 25, route de Bénodet, 29000 Quimper.
M. Bozec, Yves, professeur, 29136 Plogonnec.
M. et Mme Brès, docteur-vétérinaire, La Chaumière, le Quai, 29123 Pont-Aven.
MM. Breton, Alphonse, commerçant, 16, rue du Parc, 29000 Quimper.
Breut, Alain, secrétaire aux Affaires maritimes, 57, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez.
Briand (abbé), Jean, recteur de Lopérec, 29117 Pont-de-Buis-lès-Quimerch.
Briand, Pierre, Kervoualet, Landrévarzec, 29112 Briec.
Briant, M/V Gérard LD, Dewulf et Cailleret, 11, rue des Arbres, 59140 Dunkerque.
Briant de Laubrière, Tanneguy, 46, rue de Provence, 75009 Paris.
Briard, Jacques, chargé de recherches au C.N.R.S., 51, rue Francisco-Ferrer, 35000 Rennes.
Briat, Pierre, rue Notre-Dame, 29260 Lesneven.
Mlle Briat, Paule, rue Notre-Dame, 29260 Lesneven.
M. Briens, Louis, directeur commercial, 22, rue Saint-Michel, 29100 Douarnenez.
M. et Mme Brigant, Auguste, directeur départemental honoraire des Douanes, 2, rue Branda, 29200 Brest.
Mme Brillet, Anne, 8, avenue Victor-Hugo, 29130 Quimperlé.

MM. BRIS, Yvon, 150-152, rue Henri-Barbusse, 92300 Auber-villiers.
BROC (de), Charles, agriculteur, château du Pérennou, Plomelin, 29000 Quimper.
M. BROUDIC, François, 18, rue Francis-Garnier, 29200 Brest.
Mlles BRUCHET, Odette, retraitée de la Banque de France, 4, rue Victor-Ségalen,, 29200 Brest.
BRUNET, Lucie, 20, rue Victor-Hugo, 92120 Montrouge.
M. BRUNET, Maurice, ingénieur, 5, avenue Alexis-Pessot, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.
Mlle BRUNO, assistante sociale (E.R.), Tourch, 29140 Rosporden.
Mmes BRUZAC, Aline, professeur honoraire, H.L.M., rue David-d'Angers, 53500 Ernée.
BUDES DE GUÉBRIANT (Comtesse), Alain, Kernévez, 29250 Saint-Pol-de-Léon.
MM. BURDIN, Marcel, 1, rue Aristide-Briand, 29217 Le Conquet.
BUREL, Robert, technicien, Caisse de S. S., 3, rue Tristan-Corbière, 29100 Douarnenez.
BURELLER, Pierre, directeur de la M.G.E.N., Coz-Maner, route de Bénodet, 29000 Quimper.

C

MM. CABARET, Yves, 9, boulevard Boulay-Paty, 44000 Nantes.
CABON (abbé), Gabriel, curé de 29223 Saint-Thégonnec.
Mlle CAËR, Andrée, 5, rue de Keroriou, 29200 Brest.
MM. CAILL, Antoine, député-maire, Kervingant, 29225 Plouzé-védé.
CAILLE, Max, agent d'assurances, 38, quai de la Douane, 29200 Brest.
CAILLON, professeur, rue J.-Lautrédou, 29120 Pont-l'Abbé.
CALVEZ, Eugène, maire de Plounéour-Trez, 29238 Brignogan-Plage.
Mlle CAM, Jeanne, professeur (E.R.), 2, rue Blanqui, 29200 Brest.
Mme CAMARD, Marie, infirmière, 12, quai du Steïr, 29000 Quimper.
MM. CANET, Jacques, négociant en tissus, 13, rue Saint-Yves, 29000 Quimper.
CANSOT, Auguste, notaire, 8, boulevard de la Gare, 29220 Landerneau.
M. et Mme CAPITAINE, Jean, retraités de l'enseignement, gare de Dirinon, 29224 Daoulas.
Mme CARADEC, Joseph, ferme de Kerlien, 29100 Douarnenez-Ploaré.
MM. CARAES (abbé), Hervé, professeur, institution N.-D. du Kreisker, 29250 Saint-Pol-de-Léon.
CARAES, Jean-Jacques, docteur en médecine, 29262 Ploudal-mézeau.
Mme CARDIALAGUET, Marie-Louise, 6, place Alexandre-Massé, 29000 Quimper.
M. CARDINAL, Jean-Pierre, 28, rue des Partisans, 29100 Douarnenez.
Mme CARIOU, Marcelle, 5, rue Menmeur, 29115 Le Guilvinec.

M. et Mme CARIOU, Michel, rue de la Joie, 29131 Penmarch-Saint-Guénolé.

Mme CARNÉ (Comtesse de), 4, allée Couchouren, 29000 Quimper.

M. CARNÉ-MARCEIN (de), Olivier, général (E.R.), château du Marc'hallac'h, Plonéis, 29000 Quimper.

Mmes CARPENTIER-FIALIP, 23, avenue du Parc-Saint-James, 92200 Neuilly-sur-Seine.

CARVAL, directrice d'école (E.R.), 14, rue de Poulmerrien, 29100 Douarnenez.

MM. CASSARD, J.-G., E.N.S., de Saint-Cloud, Le Pouldrein, 29241 Locquirec.

CASTEL, Jean, docteur en médecine, 4, rue de Fougères, 35000 Rennes.

CASTEL, Louis, docteur en médecine, 26, rue de Denver, 29200 Brest.

CASTEL (abbé), Yves, aumônier à l'école Charles-de-Foucauld, 32, route de Quimper, 29200 Brest.

CAUSER, Ernest, secrétaire en chef des Affaires maritimes au quartier de Saint-Brieuc, 19, rue de Châteaubriand, 22000 Saint-Brieuc.

Mme CAUZIC, Marie-Marcelle, 37, rue du Manoir, 29000 Quimper.

MM. CAVAILLÉ, Jacques, officier de marine, 4, rue Jules-Guesde, 29200 Brest.

CAVELLAT, Pierre, premier président honoraire à la Cour d'Appel de Caen, rue Coëtlogon, 29226 Carantec. —

CAYLA, Gérard, docteur en médecine, 5, rue de Cadix, 75015 Paris.

CELTON, Alain, 14, rue Verlaine, 29000 Quimper.

CHABANNES (Comte de), Christian,, 11, rue Bayard, 75008 Paris.

CHABAY, Jean, président honoraire de la Caisse d'Epargne, 15, rue Vis, 29000 Quimper.

CHABOT, Guy, 6, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper.

CHABRIAIS, Marc, officier principal des Équipages de la Flotte, Penn-ar-Parkou, Logonna-Daoulas, 29224 Daoulas.

CHACUN, Marcel, industriel, 24, rue Vis, 29000 Quimper.

MM. et Mmes CHAILLOT, Jean, sous-directeur de banque, Gueryeur, Tronoën, Saint-Jean-Trolimon, 29120 Pont-l'Abbé.

CHALLE, Pré-Saint-Usven, Portsall, 29262 Ploudalmézeau ou 25, rue Jacques-Dulud, 92200 Neuilly.

MM. CHANSARD, René, chef de bataillon d'infanterie de marine (E.R.), 21, rue Henri-de-Bournazel, 29000 Quimper.

CHANTEAU, Jean-Marie, 84, boulevard Richard-Lenoir, 75010 Paris.

Mlle CHARPY, Isabelle, collégienne, 20, avenue Jules-Ferry, 35000 Rennes.

MM. CHARPY, Jacques, directeur des Services d'Archives d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules-Ferry, 35000 Rennes.

CHARTON, Bernard, docteur en médecine, 2, rue Tanguy-Malmanche, 29000 Quimper.

CHAUSSEPIED, André, architecte, 15, rue de Salonique, 29000 Quimper.

CHAUSSEPIED, Mikel, artiste-peintre, 30, rue Danielle-Casanova, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

CHAUVEL, André, Bao-Loc, Lam-Dong (Sud-Vietnam).

CHRISTIEN, Jean-Michel, professeur, La Métairie, Tréguennec, 29210 Pont-l'Abbé.

Mmes CIANETTI-PRÉVOST, Marie, photographe, Kergastel, 29121 Clohars-Carnoët.

CIBON (de), Jean, manoir de Kernaëret, 29170 Fouesnant.

MM. CLAQUIN, Henri, docteur en médecine, 20 bis, rue de Kerlérec, 29000 Quimper.

CLAVEL, Georges, directeur des P.T.T. (E.R.), 14, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez.

Mme CLÉACH, 35, place Général-de-Gaulle, 29210 Morlaix.

MM. CLOAREC, Henri, professeur, 2, rue Gicquel-Destouches, 29200 Brest.

CLOAREC, Pierre, 71910 Davayé.

CLOASTRE, René, professeur, 28, rue Hoche, 29200 Brest.

Mme CLOITRE, Marie-Thérèse, assistante à la faculté des lettres de Brest, Penn-ar-Quinquis, Saint-Thonan, 29220 Landerneau.

Mlle CLOSIER, Marie-Renée, professeur, Le Ven-Dero, Pluguffan, 29000 Quimper.

MM. COADOUR, Pierre, Le Cosquer, Saint-Nic, 29127 Plomodiern.

COANT, Francis, inspecteur d'académie honoraire, La Roche-Cintrée, 29218 Le Huelgoat.

Mme COAT, Marie-France, professeur, 13, rue de Port-Rhu, 29100 Douarnenez.

M. et Mme COATALEM, Henri, pharmacien, 29119 Châteauneuf-du-Faou.

MM. COFFINIÈRES, professeur, 16, rue Pierre-Loti, 29000 Quimper.

COÏC, Albert, ingénieur agronome, Bel-Air, 29134 Pouldreuzic.

Mme COÏC, Monique, directrice d'école publique, 5, rue du Stade, 29129 Camaret.

M. COÏC, Sébastien, bibliothécaire de la ville (E.R.), 2, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.

M. et Mme COÏC, Fernand, 44, rue Kéréon, 29000 Quimper.

M. COJEAN, François, secrétaire de mairie, 29248 Guerlesquin.

M. et Mme COLIN, Edouard-Paul, docteur en médecine, 8, rue des Dunes, 29138 Lesconil.

M. COLLIOU, Fanch, représentant, 37, rue des Girondins, 29000 Quimper.

Mme COLLOBERT, Marcelle, 2, rue Louis-Pasteur, 29200 Brest.

M. COLLOBERT, Noël, docteur en médecine, 2, rue Voltaire, 29200 Brest.

MM et Mmes COMPAIN, Louis, 8, rue Charles-Gounod, 29000 Quimper.

CONAN, Christophe, 7, rue Teilhard-de-Chardin, 29000 Quimper.

M. CONAN, Marcellin, notaire, 29146 Telgruc.

Mme COQUET, secrétaire de mairie, Pouldergat, 29100 Douarnenez.

MM. CORGNE, Eugène, docteur-ès-lettres, 16, rue Marengo, 56300 Pontivy.

CORNEC, Jean, secrétaire de mairie, 29117 Pont-de-Buis-lès-Quimerch.

CORNEC, Jean-Pierre, docteur-vétérinaire, 51, rue de la Fontaine-Blanche, 29220 Landerneau.

CORNEC (abbé), Pierre, recteur de Ploaré, 29100 Douarnenez.

M. et Mme CORNIC, Hervé, docteur en médecine, 22, rue de Brest, 29000 Quimper.

MM. CORNIC, Jean, docteur en médecine, 9, rue Ernest-Renan, 29100 Douarnenez.

COROLLER, Jean, greffier au tribunal de commerce, 29000 Quimper.

CORRE, Jean-Michel, procureur général, 10, rue Amiral-Linois, 29200 Brest.

CORSEUL, Léon, receveur des P.T.T. (E.R.), 14, rue du Génie, Saint-Servan, 35400 Saint-Malo.

COSQUERIC, Pierre, vétérinaire-inspecteur, 29, rue Émile-Zola, 29200 Brest.

COTONÉA, Pierre, préposé des P.T.T., Beuzec-Cap-Sizun, 29122 Pont-Croix.

COTTEN (Chanoine), Yves, recteur de 29242 Locquirec.

Mmes COTTEN DE SAINT-YVI, Régine, docteur en médecine, 51. avenue Foch, 94300 Vincennes.

COUESNONGLE (de), Albert, docteur en médecine, 9, rue Ram-Koz, 29000 Quimper.

MM. COUFFON. René, ingénieur des Arts et Manufactures (E.R.), 8, boulevard Clemenceau, 22000 Saint-Brieuc.

COULM, François, conseil juridique, 14, allée de la Palestine, 29000 Quimper.

COUPA, Yves, administrateur en chef de la France d'Outre-Mer (E.R.), Pen-ar-Vir, 29125 Loctudy.

COURSIN, Marc, avocat, 1, rue de Buenos-Aires, 75007 Paris.

COURTAIGNE, Pierre, avocat, 1, rue du Vieux-Versailles, 78000 Versailles.

COURTAY, Yves, 1 bis, rue Toul-al-Laër, 29000 Quimper.

COURTES, Jean-Claude, instituteur, Kerléguer, Treffiagat, 29115 Guilvinec.

COUTURIER, Robert 65, rue Alexandre-Dumas, 02600 Villers-Cotterets.

COZIC, René, notaire, 9, rue Traverse, 29220 Landerneau.

CRAFF, Paul, directeur des caisses rurales, allée Couchouren, 29000 Quimper.

CRENN (abbé), Jean, aumônier de l'école Saint-Joseph, 29220 Landerneau.

Mlle CROGUENNEC, Marie, institutrice honoraire, 1, rue J.B.-Colbert, 29000 Quimper.

M. CUDENNEC, Jacques, docteur en médecine, 27, rue Édouard-Corbière, 29200 Brest.

Mlle CUDENNEC, Monique, institutrice, 18, rue Ker-Élise, 29000 Quimper.

Mme CUDENNEC-MENS, chirurgien-dentiste, 16, rue Laënnec, 29113 Audierne.

M. CUEFF, Alain, commerçant (E.R.), rue Louis-Pasteur, Saint-Martin-des-Champs, 29210 Morlaix.

D

DALM, Henri, officier en chef des équipages, 1, route de Lochrist, 29122 Pont-Croix.

Mme DAMALIX, 23, route de Bénodet, 29000 Quimper.

MM. DANGUY DES DÉSERTS, Édouard, capitaine de vaisseau (E.R.), Vieux-Kerisit, 29224 Daoulas.

DANGUY DES DÉSERTS, Henri, lieutenant-colonel (E.R.), 9, rue du Mons, 92 Ablon-sur-Seine.

Mlle DANGUY DES DÉSERTS, Marie-Claude, professeur, 14, rue de l'Église, 29224 Daoulas.

M. DANGUY DES DÉSERTS, Michel, 12, rue de la Procession, 91600 Savigny-sur-Orge.

Mme DANIEL, institutrice (E.R.), 6, rue Valentin, 29000 Quimper.

Mlle DANIEL, Anne, collégienne, 37, rue des Hirondelles, 29000 Quimper.

MM. DANIEL, Charles, inspecteur de banque, 16, venelle de Kérivin, 29200 Brest.

DANIEL, Michel, chef de division à la préfecture, 29000 Quimper.

MM. et Mmes DANIEL, René, inspecteur de l'Éducation nationale (E.R.), 10, rue J.-B. Bousquet, 29000 Quimper.

DANIEL, Tanguy, professeur et conservateur aux Archives départementales du Finistère, 37, rue des Hirondelles, 29000 Quimper.

MM. DANIGO, Henri, professeur et libraire, rue Marc-Sangnier, 29000 Quimper.

DANIOU, Guy, libraire, 11 cité de Kerguélen, 29000 Quimper.

Mlle DAOUDAL, Anne, secrétaire de mairie, Landudal, 29112 Briec.

MM. DAOUDAL, Yves, employé des P.T.T., 6, rue de Bir-Hakeim, 29000 Quimper.

DARSEL, Joachim, professeur (E.R.), Les Butto, 22310 Plestin-les-Grèves.

DAUTREY, Jean, La Clarté, 22700 Perros-Guirec.

DAVOUST, Georges, géomètre-expert D.P.L.G., 2, rue des Prés-Bonnet, Montchenot, Villers-Allerand, 51500 Rilly-la-Montagne.

DEBARY, Michel, avocat, 35 rue du Parc-de-Clagny, 78000 Versailles.

DECLERCQ, Robert, chef du centre émetteur, 29117 Pont-de-Buis-lès-Quimerch.

M. et Mme DEIN, notaire, 31, rue Branda, 29200 Brest.

MM. DELAGNEAU, Edmond, négociant, 6, rue Foy, 29200 Brest.

DELIBIOT, J., pâtissier, 7, rue Élie-Fréron, 29000 Quimper.

DELORME, Christian, 20, rue Goarem-Dro, 29000 Quimper.

DELSUC, Pierre, avocat à la Cour d'Appel, 4, rue Galliéra, 75116 Paris.

DENIS, Pierre, docteur en médecine, 29159 Cléden-Cap-Sizun.

M. et Mme DENIS, Pierre, professeur, Le Ris, Ploaré, 29100 Douarnenez.

MM. DENNIELLOU, Jean, intendant à l'école nationale d'ingénieurs de Kérichen, 29200 Brest.

DERRIEN, François, artiste-sculpteur, Rumorvan, Lanildut, 29236 Porspoder.

DERRIEN, R., docteur en médecine, 7, cité Kerguélen, 29000 Quimper.

Mme DERRIEN, Jeanne, 8, rue Voltaire, 29200 Brest.

MM. DESCHAMPS-BREIT, instituteur, 77, boulevard de la République, 93130 Noisy-le-Sec.

DES COGNETS, Charles, 3, rue Sainte-Marthe, 29210 Morlaix.

M. et Mme DESSE, Georges, docteurs en médecine, 25, rue du Palais, 29000 Quimper.

Mme DESTOMBES, Paule, 15, rue Henri-Heine, 75016 Paris.

M. DEUNFF, Jean, docteur-ès-sciences, chargé de recherches au C.N.R.S., faculté des sciences, institut de géologie, G 3, B. P. 25 A, 35000 Rennes.

DEYROLLES, Jacques, architecte, 1, boulevard Katherine-Willy, 29110 Concarneau.

Mme DHELLEMMES, André, Porsguir, Le Passage-Lanriec, 29110 Concarneau.

M. DILOSQUER, Eugène, instituteur, 2, rue Marc-Scouarnec, 29115 Le Guilvinec.

Mme DIOT, Raymonde, attachée de préfecture, 48 bis, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

M. DIRAISON, Jean-Pierre, rue de Huelgoat, Berrien, 29218 Huelgoat.

MM. DIVERRÈS, Jean, rue Principale, 14930 Maltot.

DIZERBO, Auguste, maître assistant à l'Université de Bretagne occidentale, 30, rue Branda, 29200 Brest.

DMOCHOWSKY, Jean, Roch-Bras, 29236 Porspoder.

DOARÉ, Jean, inspecteur des P.T.T., 26, rue du Moulin-des-Couleurs, 29000 Quimper.

Mme DOISE, Raymonde-Élise, peintre et écrivain, La Mazure, Combres, 28480 Thiron.

Mlle DOMEC, Marie, 20, route de Bénodet, 29000 Quimper.

MM. DONAL, Christian, journaliste, 37, boulevard Richepin, 29100 Douarnenez.

DONNART, Charles, docteur-vétérinaire, rue Alavoine, 29122 Pont-Croix.

Mme DONNART, Gabrielle, contrôleur des P.T.T. (E.R.), 1, rue de la Gare, 29120 Pont-l'Abbé.

MM. DONNOU, Jean, receveur des postes, 26, rue Édouard-Rolland, 29190 Pleyben.

DOUGUET, Max, amiral (E.R.), 15, rue Lapérouse, 44000 Nantes.

DOUGUET, Michel, industriel, 23 bis, rue de la Tour-d'Auvergne, 29000 Quimper.

Mme DRAPIER-CADEC, Léontine, femme de lettres, 36, rue de Siam, 29200 Brest.

M. et Mme DREZEN, maîtres de C.E.G., 8, rue du Douric-Coz, 29120 Pont-l'Abbé.

MM. DUPLESSIS, Yves, directeur honoraire de banque, 2, rue de Silguy, 29000 Quimper.

DUPOUY, Lucien, ingénieur horticole, 146-148, rue Houdan. 92330 Sceaux.

DURAND, Joseph, prothésiste-dentaire, 55 bis, rue Jean-Jaurès, 29000 Quimper.

DURAND, Pierre, lieutenant-colonel (E.R.), 1, cité Suffren, boulevard Jean-Moulin, 29200 Brest.

DYÈVRE, ingénieur général, directeur honoraire du Service géographique de la Marine, 10, avenue Camoëns, 75016 Paris.

E

M. et Mme ECHALIER, Guy, professeur de géologie à l'Université de Paris VI, 60 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris.

MM. ELARD (chanoine), Francis, recteur de Rumengol, 29142 Le Faou.

EON, Jean-Noël, 4, place Albert-Bayet, 35000 Rennes.

EON (abbé), Paul, recteur de Nizon, 29123 Pont-Aven.

ERMENEUX, Guy, président du tribunal de Quimper, 15, rue du Calvaire, 29000 Quimper.

EVEILLARD, Jean-Yves, assistant en histoire ancienne à l'Université de Brest, 14, rue Chateaubriand, 29243 Guilers.

EVEN, André, 123, rue Aristide-Briand, 35000 Rennes.

EVEN, Jean, artiste-peintre, 26, rue des Plantes, 75014 Paris.

EVENAT, Fanch, commerçant, place de la République, 29122 Pont-Croix.

F

M. et Mme FAGNIER, Roger, ingénieur (E.R.), 6, rue Pierre-Constans, 03310 Néris-les-Bains.

MM. FALC'HUN (chanoine), François, professeur de celtique a la Faculté de Brest, Ar-Genkiz-Wen, Bourg-Blanc, 29212 Plabennec.

Mlle FAUGLAS, Yvette, 13, Quai-Neuf, 29000 Quimper.

M. FAUJOUR, Pierre, couturier, 29225 Berven-Plouzévédé.

Mlle FAUTREL, Marguerite, assistante sociale (E.R.), 37, rue de la Providence, 29000 Quimper.

M. FAVÉ (Mgr), Vincent, évêque auxiliaire de Quimper, 31, rue Élie-Fréron, 29000 Quimper.

MM. FAVÉ (chanoine), Yves, aumônier de l'hôpital, 29260 Lesneven.

FAVENNEC, Germain, notaire, Berven-Plouzévédé, 29225 Plouzévédé.

Mmes FAYOLLE, Danièle, Pont-ar-Bijou, 29200 Brest.

FEILLET, 64, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

M. FÉLIX, Daniel, étudiant, 32, avenue de Tarente, 29200 Brest.

Mlle FÉROC, surveillante à l'hôpital Morvan, 29200 Brest.

MM. FÉROC (abbé), Yves, 8, rue de l'Isle, 10000 Troyes.

FERRIÈRE DE LASSUS, Auguste, Piétra-Corbara, Cap-Corse, 20233 Sisco.

FERRON, Alban, domaine de « La Vie », 33270 Floirac.

FEUNTEUN, Alain, retraité, bourg de Plomelin, 29000 Quimper.

FEUNTEUN, Auguste, inspecteur des P.T.T., 29157 Ile-Tudy.

FICHOUX (abbé), Jacques, recteur de Saint-Vougay, 29225 Plouzévédé.

FICHOUX, Jean, Stang-ar-C'haro, 29152 Arzano.

FINOT, Paul, directeur général honoraire des Services techniques, 2, impasse des Mimosas, 29117 Pont-de-Buis-les-Quimerch.

FLATRÈS, Pierre, agrégé de l'Université, appt. 83, 2, villa du Bourg-l'Évêque, 35000 Rennes.

FLOCH, Joseph, imprimeur, La Manutention, 5, rue Charles-de-Blois, 53100 Mayenne.

FLOCH, Maurice, H.L.M., rue Laënnec, 29120 Pont-l'Abbé.

FOLGOAS, André, attaché de préfecture, 4, rue Corn-Lan, 29120 Pont-l'Abbé.

FORNÈS, Joseph, négociant en métaux, 73, rue du Frugy, 29000 Quimper.

Mme FOUCHÉ, 7, rue Michel-Voisin, 92330 Sceaux.

Mlle FOUCHÉ, Suzanne, directrice d'école (E.R.), impasse de l'Estuaire, Kerolestin, Combrit, 29120 Pont-l'Abbé.

MM. FOUCHER, Jean, archiviste municipal, 7, rue de Siam, 29200 Brest.

FOURNIS, Jean-Jacques, 6, rue Trémintin, 29210 Morlaix.

Mme FOURRÉ, Edwige, 9, impasse du Golvez, 29100 Douarnenez.

M. FRABOULET, Guy, instituteur, 2, cité « La Ruche », route de Callac, 29270 Carhaix.

MM. FRIANT, Hervé, 52, rue Henri-Barbusse, 29000 Quimper.

FRIANT, Pol, industriel, Laudonnec, 29125 Loctudy.

M. et Mme FRIEDEL, Georges, professeur à la Faculté de Droit, 18, rue du Plateau 54100 Nancy-Laxou.

M. FRIEDEL, Marc, agrégé de lettres, Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.

MM. FURCY, Émile, retraité, 2, rue Madame-de-Pompery, 29000 Quimper.

FURIC, Bertrand, Guerngaradec, Le Trévoux, 29114 Bannalec.

FURIC, Jules, industriel, 4, rue du Men-Meur, 29115 Le Guilvinec.

G

MM. GAIGNAISON, Marcel, 1, villa Niel, 75017 Paris.
GALARD, industriel, Société générale des Coopératives de consommation, 29115 Le Guilvinec.
M. et Mme GALAS, Consul général de France à Karachi, service de la valise, 37, quai d'Orsay, 75007 Paris.
M. GALES, Charles, docteur en médecine, 3, rue Louis-Hémon, 29000 Quimper.
MM. et Mmes GALLIOU, sous-directeur commercial, 2, rue Fontaine-Margot, 29200 Brest.
GALLIOU, Patrick, professeur agrégé d'anglais, 136, rue Anatole-France, 29200 Brest.
MM. GARGADENNEC, Guy, assureur, rue Alavoine, 29122 Pont-Croix.
GARGADENNEC, Roger, rédacteur publicitaire, Bât. C, esc. 2, rue Charles-Noël, 94290 Villeneuve-le-Roi.
GARREC (abbé), Roger, professeur, rue des Récollets, 29260 Lesneven.
GAUTIER, Alfred, inspecteur principal du Cadastre, Cité administrative, 24000 Périgueux.
GAUTIER, Louis, directeur honoraire de banque, Ker-Annick, route des Ponts, 44470 Thouaré-sur-Loire, 44470 Carquefou.
GAUTIER, Mark, apiculteur, Kéroual, 22 Ploubezre.
GAZEAU, Francis, pharmacien, 29224 Daoulas.
GENIN, professeur, Le Pichéry, Plomelin, 29000 Quimper.
GENTRIC, Émile, chef de bureau à la S.N.C.F. (E.R.), 3, rue Étienne-Dolet, 29200 Brest.
GEORGELIN, Pierre, armurier, 143, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.
GEORGELIN, René, administrateur des Affaires maritimes (E.R.), 5, place de la Liberté, 29200 Brest.
GESTIN, chargé des Musées d'Armorique, Ménez-Meur, 29247 Hanvec.
GIFFO, Étienne, docteur en médecine, 43, avenue de la Gare, 29000 Quimper.
GILLMANN, Michel, 10, rue Georges-Berger, 75017 Paris.
GIOT, Pierre, laboratoire Anthropologie et Protohistoire, Faculté des Sciences, B. P. 25 A, 35031 Rennes Cedex.
GLOAGUEN, Jean, opticien de marine, 10, quai Est, 29110 Concarneau.
Mme GLOAQUIN, « Café brestois », 1, rue Jean-Jaurès, 29000 Quimper.
MM. GLORENNEC, Hervé, archiviste municipal de Quimper, Sainte-Anne, Plonéis, 29000 Quimper.
GOACHET, Robert, expert-foncier, 84, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.
Mme GOALABRÉ, Marie-Louise, institutrice honoraire, 19, rue Henri-Barbusse, 29000 Quimper.

MM. GOANEC, Eugène, instituteur, rue de l'Odet, 29157 Ile-Tudy.

GOAOC, Joseph, inspecteur du Trésor, 29227 Lanmeur.

GOARDON, Henri, cultivateur, Kerhuet, Trouguer, 29159 Cléden-Cap-Sizun.

Mme GOAVEC, Gabrielle, 18, rue de la Palestine, 29000 Quimper.

M. GODARD, Gabriel, artiste-peintre, « Chambly », 26, rue de la Noëveillard, 44210 Pornic.

Mme GODEAU, 7, rue Voltaire, 29200 Brest.

MM. GODEC, Stanislas, sculpteur, place de la République, 29122 Pont-Croix.

GONIDEC, Albert, expert foncier et agricole, 27, rue des Sables-Blancs, 29100 Douarnenez.

GONNEVILLE (de), Hubert, 35, route de la Corniche, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

GORAGUER, Lucien, directeur d'école honoraire, 29143 Plogastel-Saint-Germain.

Mlle GOUBET, Simone, archiviste-paléographe, 1, place d'Apvril, 38000 Grenoble.

MM. GOUBIN, Hervé, notaire, Kergoadic, 29170 Fouesnant.

GOUDEBRANCHE, Yves, 35, rue du Maréchal-Foch, 29100 Douarnenez.

GOUGAY (chanoine), René, aumônier de l'Hôtel-Dieu, 44, rue du Général-de-Gaulle, 29120 Pont-l'Abbé.

GOUIFFÈS, Gabriel, comptable, 13, rue Bisson, Le Passage, 29110 Concarneau.

GOUIFFÈS, Georges, chirurgien-dentiste, 10, rue Théodore-Le-Hars, 29000 Quimper.

GOUPIL, Michel, juge au tribunal d'Instance, 72600 Mamers.

GOURIOU, Jean, 107, rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

GOURLAOUEN, Henri, directeur des Services techniques de la ville, 16 ter, impasse Gioccondi, 29100 Douarnenez.

GOURMELEN, Norbert, agent technique A.F.P., 98, rue du Moulin-des-Prés, 75013 Paris.

GOURMELON (abbé), Charles, recteur, 29156 Leuhan.

GOURMELON, Hervé, administrateur civil au Ministère des Finances, 21, rue Taine, 75012 Paris.

GOURMELON, Roger, conservateur aux Archives nationales, 22, rue Alexandre-Dumas, 78110 Le Vésinet.

GOURRET, Jean, instituteur, 33, rue Jean-Jaurès, 29000 Quimper.

GOURRETTE, René, huissier de justice, 29143 Plogastel-Saint-Germain.

GOURVIL, Francis, docteur-ès-lettres, rue Pasteur, Pleyber-Christ, 29223 Saint-Thégonnec.

GOUZIEN, François, chef de mission à la Direction départementale de l'Agriculture, Trohéir, 29000 Quimper.

GRALL, Alain, médecin-colonel, route de Rosporden, 29145 Elliant.

Mmes GRALL, Christiane, comptable, Botdreiz, Gouesnach, 29118 Bénodet.

GRALL, Herveline, secrétaire du Comité des pêches, 51, rue Inkermann, 29200 Brest.

MM. GRALL, Jean, mécanicien-dentiste, 12, rue de la Fontaine, 29000 Quimper.

GRAVOT, Robert, professeur, 39, rue Jean-Macé, 29200 Brest.

Mlle GRAVOUIL, Françoise, 39, rue Henri-Cévaër, 29110 Concarneau.

MM. GREHAN, J.-P., docteur en médecine, 29136 Plogonnec.

GUÉDEC (abbé), curé de Leigné-les-Bois, 86450 Pleumartin.

GUÉGUEN, Corentin, commerçant, Ster-Vad, 29120 Pont-l'Abbé.

Mlle GUÉGUEN, Françoise, 9, rue du Lycée, 29000 Quimper.

MM. GUÉGUEN (abbé), Jean, recteur, 29145 Elliant.

GUÉGUEN, Léon, docteur en médecine, Penker, 29232 Plouguerneau.

GUÉGUEN, Michel, conseiller pédagogique, rue Lamartine, 29110 Concarneau.

GUERDAVID (Comte de), Hervé, exploitant agricole, Kergillis-Izella, Gouesnach, 29118 Bénodet.

GUÉRET, Joël, docteur en médecine, 3, rue de la Tourelle, 29000 Quimper.

Mlle GUERNALEC, Claire, 47, impasse de l'Odet, 29000 Quimper.

M. GUÉVEL, René, négociant en vins, 62, rue République, Pleyber-Christ, 29223 Saint-Thégonnec.

GUÉZENNEC, Pierre-Yvon, chauffagiste, 46, allée de Kerlien, 29100 Douarnenez.

Mme GUIAS, Jacques, 8, rue Laënnec, 29000 Quimper.

MM. GUIBOURG, Émile, chirurgien-dentiste, 18, rue Guezno, 29113 Audierne.

GUILCHER, André, professeur à l'Université de Bretagne occidentale, professeur honoraire aux Universités de Paris-Sorbonne et de Nancy, 57, route de la Corniche, 29200 Brest.

Mme GUILLAUME, Raymonde, professeur, 116, rue Nollet, 75017 Paris.

M. GUILLEMOT, Arthus, Kerascoet, Pluguffan, 29000 Quimper.

Mme GUILLEMOT, Jacques, Ben-ar-Naël, 29123 Pont-Aven.

M. GUILLERM, Émile, docteur en médecine, 184, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.

Mmes GUILLERM, Madeleine, 103, avenue de la Gare, 29110 Concarneau.

GUILLEROT, Marie-Élizabeth, lotissement Deporte, Le Kernével, 56260 Larmor-Plage.

GUILLOCHEAU, 11, rue du Commandant-L'Herminier, 93300 Aubervilliers.

M. GUILLOU, Albert, aviateur professionnel et gérant de sociétés, 10, rue J.-B.-Bousquet, 29000 Quimper.

Mme GUILLOU, Françoise, résidence de la Haye-aux-Moines, 94000 Créteil.

M. GUILLOU, Jean, agent immobilier, 1, rue Virginie-Hériot, 29000 Quimper.

MM. et Mmes GUILLOU, Jean-Louis, résidence « La Haye aux Moines », Bât. F, Appt. 94, 94000 Créteil.

GUILLOU, Pierre, retraité des P.T.T., Maner-Kerislay. Locronan, 29136 Plogonnec.

Mme GUIRIEC, 27, rue Jules-Noël, 29000 Quimper.

MM. GUIRIEC, Joseph, transporteur, Saint-Sébastien, Tréméoc, 29120 Pont-l'Abbé.

GUIVARC'H, Gilbert, étudiant, 18, parc Léon-Bourgeois, 35000 Rennes.

GUIVARCH, Jean-Baptiste, libraire, 14, boulevard de Kerguélen, 29000 Quimper.

GUIVARCH, Louis, notaire honoraire, 32, rue des Minimes, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

Mmes GUIVARCH, Simone, 15 bis, rue Louis-Hémon, 29000 Quimper.

GUIVARCH-POQUET, Marie-Anne, 18, rue de la Palestine, 29000 Quimper.

MM. GUYADER, Albert, contrôleur civil honoraire, 49, rue Victor-Hugo, 29200 Brest.

GUYADER, Camille, opticien, 7, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez.

GUYADER, Louis, tailleur, 6, rue des Ecoles, 29150 Châteaulin.

Mlle GUYOMARC'H, Odile, secrétaire de direction, 11, rue du Moulin-de-la-Roche, 94250 Gentilly.

M. GUYOMARD, René, secrétaire en chef de la sous-préfecture, 9, venelle aux Prêtres, 29210 Morlaix.

H

MM. HALLIER, André, général, 12, rue Galilée, 75116 Paris.

HALNA DU FRÉTAY, Alain, 181, chemin Laffite, 33400 Talence.

HAMON, Albert, professeur, 15 bis, avenue Galais, 92340 Bourg-la-Reine.

HAMON, Pierre, ingénieur en chef honoraire du Génie rural, 14, impasse Stagnol, 29000 Quimper.

HAMON, Pierre, industriel, 15, rue des Carmes, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

HANGEST (d'), Germain, professeur, 1, rue Monticelli, 75014 Paris.

HANOUT, Bruno, professeur, Ménez-Coz, Keruscun, 22700 Perros-Guirec.

Mme HANOUT, Daniel, Ménez-Coz, Keruscun, 22700 Perros-Guirec.

M. HARSCOUET DE SAINT-GEORGES (Vicomte), R., Kerennével, Melgven, 29140 Rosporden.

MM. HASCOET, François, étudiant, 15, rue du Docteur-Paugam, 29100 Douarnenez.
HASCOET, Jean-Pierre, 5, rue Lostallen, 29200 Brest.
Mme HASCOUET, employée de bureau, rue du Docteur-Calmette, 29110 Concarneau.
MM. HASCOUET, Hervé, commerçant, 23, rue Voltaire, 29100 Douarnenez.
HÉLAOUET, Louis, directeur de coopérative, 9, rue des Butineuses, 29000 Quimper.
HÉLARY, Jacques, docteur en médecine, 39, boulevard Wilson, 44600 Saint-Nazaire.
HÉLIAS, Pierre-Jakès, professeur, 5, rue Robespierre, 29000 Quimper.
Mlle HÉMEDY, commerçante, 9, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez.
M. HÉMERY, Paul, restaurateur d'objets mobiliers, 186, rue de Rivoli, 75001 Paris.
Mlle HÉMON, Kitty, 77, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.
MM. HÉNAFF, Corentin, « Ker-C'Hastell », 29134 Pouldreuzic.
HÉNAFF, Jean-Jacques, Ruhornec, 29100 Douarnenez.
Mme HÉNAFF, Jean, Pen-ar-Marc'had, 29149 Plouhinec.
MM. HÉNAULT, Louis, 5, place Le Flô, 29260 Lesneven.
HENRY, Hervé, directeur d'école honoraire, 29144 Plozévet.
HENRY, Jean-Louis, négociant, 9, promenade des Celtes, 29000 Quimper.
Mmes HENTSCH, château de Cheffontaines, Clohars-Fouesnant, 29118 Bénodet.
HERLÉDAN, Anne, 47, rue Henri-Cévaër, 29110 Concarneau.
HERLÉDAN, Pierre, institutrice, Park-an-Aël, Cadol, Melgven, 29140 Rosporden.
M. HERNANDEZ, Yvon, directeur d'école, Kerlaz, 29137 Plonévez-Porzay.
Mlle HERNIGOU, employée aux Ponts et Chaussées, résidence de Kergos, Bât. A1, 29000 Quimper.
MM. HERROU, Paul, docteur en médecine, 29228 Plougasnou.
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Guillaume, 31, rue Saint-Léonard, 44000 Nantes.
Mme HERVÉ, Marguerite, 116, boulevard de Grenelle, 75015 Paris.
MM. HÉTET, Michel, expert foncier, métreur, rue Saint-Lucas, 29114 Bannalec.
HEURTIER, Raymond, 37, rue Lamarck, 75018 Paris.
Mlle HICHER, Marie, assistante sociale, 22, rue Jean-Barré, 29100 Douarnenez.
MM. HINGANT, René, employé de commerce, 12, route de Douarnenez, 29000 Quimper.
HUBERT, Jean, ancien agriculteur, Manoir du Stang, 29133 La Forêt-Fouesnant.
HUBERT, Marcel, secrétaire général de la mairie, 29122 Pont-Croix.
HUGONOT, Jean-Claude, 775, Konstanz, Auf der Iusel, 1, R.F.A.

Mlles HUIBAN, Marie-Louise, commerçante, 7, rue Kéréon, 29000 Quimper.
HUON DE KERMADEC, Marie, Le Roc'hou, 29252 Plouézoc'h.

I

MM. IHUEL, Julien, 19, rue Bel-Air, 29000 Quimper.
ILIOU, Maurice, inspecteur des Douanes, 169 bis, rue des Landes, 78400 Chatou.
INIZAN, Albert, 68, avenue des Gobelins, 75013 Paris.
INIZAN, Jean, notaire, route de Kerbrat, 29213, Plougastel-Daoulas.
INIZAN, Yves, médecin-chef de la Sécurité sociale, 47, rue Goarem-Dro, 29000 Quimper.
IRIEN (abbé), Joseph, 49, rue Jean-Macé, 29200 Brest.

J

MM. JACQ, André, professeur, Saint-Paul'School, Concord, New-Hampshire (U.S.A.) 03301.
JACQ, Jean, préparateur en pharmacie, 34, Kérelic, 29200 Brest-Lambézellec.
JAEGHER (de), J., architecte, 7, square L'Herminier, 29200 Brest.
Mlles JAFFRÉ, Marie-Anne, assistante sociale en chef (E.R.), 118, avenue Kergoat-al-Lez, 29000 Quimper.
JAFFRÈS, Marie-Thérèse, infirmière, 12, rue Somme-Py, 29200 Brest.
MM. JAMES-DOREZ, Louis, importateur, place des Fusillés et des Résistants, 29142 Le Faou.
JAN DE LAGILLARDAIE, Henri, ingénieur (E.R.), 2, rue de l'Argonne, 29000 Quimper.
JANNÈS, Yves, vice-président des grands travaux de Marseille, 25, boulevard du Château, 92330 Neuilly-sur-Marne.
Mme JANNÈS, Yvonne, professeur, 12, rue Charles-Berthelot, 29200 Brest.
MM. JAOUEN, Alain, chirurgien, Kermaria, route de Brest, 29260 Lesneven.
JAOUEN, Alexandre, docteur en médecine, 29244 Kerlouan.
JAOUEN, Georges, ébéniste, Croas-ar-Born, Cast, 29150 Châteaulin.
JAOUEN, Louis, entrepreneur de travaux publics, 2, place du Champ-de-Foire, 29000 Quimper.
JARRY, Paul, pharmacien, 2, quai de Léon, 29220 Landerneau.
JAUGEON, André, Le Brignou, Berrien, 29218 Huelgoat.
JEANNÈS, Yves, industriel, « Disklao », 25, rue Lucien-Hascouët, 29110 Concarneau.
JÉGOU, Alain, conseiller à la Cour d'appel de Paris, 187, boulevard de la République, 92210 Saint-Cloud.

JÉGOU, Vincent, directeur d'école à Léchiagat-Treffiagat, 29115 Le Guilvinec.
JESTIN, François, Kerivinoc, Bourg-Blanc, 29212 Plabennec.
JESTIN, Jean, commerçant en vins et spiritueux, Kerjean, 29235 Plounévez-Lochrist.
JÉZÉQUEL, A., médecin-colonel, 10, boulevard de la République, 92260 Fontenay-aux-Roses.
Mme JÉZÉQUEL, Claudia, 7, rue d'Alleray, 75015 Paris.
M. JÉZÉQUEL (abbé), Hervé, aumônier de la Maison de Kéraudren, 29200 Brest-Lambézellec.
Mlle JÉZÉQUEL, Jeanne, commerçante, Sainte-Catherine, Mespaul, 29222 Plouénan.
MM. JÉZÉQUEL (abbé), Ronan, recteur, Saint-Sauveur, 29230 Landivisiau.
JOLIFF, Michel, capitaine au long cours, bourg de 29121 Clohars-Carnoët.
JOLIVET, Michel, expéditeur en légumes, Berven-Plouzévédé, 29225 Plouzévédé.
Mme JUILLARD, 4, rue Charles-Gounod, 29000 Quimper.

K

MM. KAIGRE, Jean, bijoutier, 9, rue de la Porte, 29200 Brest.
KAIGRE, Jean-Gaël, joaillier, 6, rue Ribot, 29200 Brest.
Mmes KAIGRE, Marguerite, 54, boulevard Gambetta, 29200 Brest.
KAMP, E., 20 bis, rue d'Aiguillon, 29210 Morlaix.
Mlle KERANDELL, Anne, 4, rue Saint-Saëns, 29200 Brest.
MM. KERANFLEC'H (vicomte de), Amaury, manoir de Trogriffon,, 29254 Henvic.
KERAVAL, Pierre, professeur, 13, rue de Créac'h-Cadic, 29000 Quimper.
Mlle KERAVAL, Renée, 1, rue Colbert, 29000 Quimper.
M. KERAVEL, Arnaud, instituteur, 6, rue Neptune, 29200 Brest.
Mlles KERBARH, 7, rue Louis-Pasteur, 29000 Quimper.
KERBÉRÉNÈS, Anne, institutrice, 17, rue Florian, 29200 Brest.
M. et Mme KERDANET (de), Éven, manoir de Kerdanet, Trégarantec, 29260 Lesneven.
M. KERDILÈS (abbé), Jean-Marie, recteur, Dinéault, 29150 Châteaulin.
Mlle KERDRANVAT, Marie-Anne, 29, rue Anatole-Le-Braz, 29000 Quimper.
M. KÉREVEUR, Michel, radio A.F.P., 101, avenue Douaumont, 95160 Montmorency.
M. et Mme KERGARIOU (marquis de), Le Breignou, Bourg-Blanc, 29212 Plabennec.
M. KERGOAT, Henri, chez M. et Mme Le Moal, 8, place de la Bourse, 44000 Nantes.
Mme KERGOS (de), Valérie, 123 bis, rue de Fougères, 35000 Rennes 903.
MM. KERGRIST, Joseph, professeur honoraire de celtique, 3, rue Deshoulières, 44000 Nantes.

KERGUÉLEN, François, professeur agrégé honoraire, 75, avenue Mozart, 75016 Paris.

KERGUÉLEN, Louis, docteur en médecine, 21, rue Le Déan, 29000 Quimper.

Mlle KERHUEL, Anne-Marie, 34, rue Général-Morvan, 29110 Concarneau.

M. KÉRINEC, Roger, décorateur, 18, rue de Siam, 29200 Brest.

Mme KERLOCH, Charles, 5 bis, rue du Palais, 29000 Quimper.

M. KERLOCH, Jean, expert-comptable, 7, rue Charles-de-Foucauld,, 29000 Quimper.

Mlles KERLOC'H, Jeanne, assistante sociale, 37, rue de Rosmadec, 29000 Quimper.

KERLOC'H, Josiane, administrateur de sociétés, 7, rue Etienne-Gourmelen, 29000 Quimper.

M. KERLOCH, Pierre, 29-31, rue Jean-Jaurès, 92230 Gennevilliers.

MM. KERMARREC, Henry, chirurgien-dentiste, 2, avenue de Kerbonne, Saint-Pierre-Quilbignon, 29200 Brest.

KERMENGUY (de), Gaston, manoir de Kermenguy, 29233 Cléder.

KERMERCHOU DE KERAUTEM (de), Hervé, manoir de Castelmen, 29231 Taulé.

KERMORGANT, Louis, pharmacien, 10, rue Danton, 29200 Brest.

KERNAFLEN DE KERGOS (marquis de), Hervé, manoir de Kergos, 29118 Bénodet.

Mme KERNAFLEN, Lucienne, institutrice, 12, avenue des Glénan, 29000 Quimper.

MM. KERNALÉGUEN, Yves, étudiant, 33, rue Ernest-Renan, 29100 Douarnenez.

KERNÉIS, J.-P., professeur, doyen de l'école de médecine, 1, rue Gaston-Weil, 44000 Nantes.

KÉROÜARTZ (marquis de), Oswen, Les Salles, 22200 Guingamp.

KERREST, Jean, 8, rue Victorien-Sardou, 75016 Paris.

KERROS (de), Guy, Malakoff, Sainte-Marine, Combrit, 29120 Pont-l'Abbé.

KERSAUDY, Albert, commerçant, 2, rue du Môle, 29113 Audierne.

KERSAUDY, Jean-Michel, 2, rue Pierre-Le-Grand, 35000 Rennes.

KERSAUZON-KERJEAN (comte de), Alain, manoir de Kerjar, Plourin-Ploudalmézeau, 29262 Ploudalmézeau.

KERSÉBET, Joseph, secrétaire de mairie, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

KERSUAL, Raymond, 9, rue de Bellevue, 29000 Quimper.

KERVAREC, André, étudiant en médecine, 6, rue François-Andro, 29100 Douarnenez.

KERVAREC, Francis, 1, square Georges-Contenot, 75012 Paris.

KERVENNIC (abbé), Jean, recteur, Plougoulm, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

KERVENNIC (chanoine), Pierre, vicaire général, 24, rue Kéravel, 29200 Brest.

Mme KERVEVAN, Marie-Emilie, 26, rue Guy-Autret, 29000 Quimper.

MM. KERVÉVAN, Yves, gérant d'usine, 11, rue Poul-ar-Palud, 29115 Le Guilvinec.

KERVRAN, Louis, 12, rue Campagne-Première, 75015 Paris.

KERVRAN, Primel, officier de paix adjoint honoraire, 11, rue Sell-War-Ker, 29000 Quimper.

KLEEMANN, Otto, Ringstrasse 43, D 53, Bonn-Beuel, République Fédérale Allemande.

L

MM. LABBÉ, Roger, armateur, 35, rue Ernest-Renan, 29110 Concarneau.

LAFFAILLE, Roland, général, Roc'h-du, boulevard Katherine-Willy, 29110 Concarneau.

LAFFOREST (de), Dominique, professeur agrégé d'anglais, Toën-Glaz, 29231 Taulé.

LAGADEC, Roger, docteur en pharmacie, 29, rue Jean-Jaurès, 29100 Douarnenez.

LAGADIC, Corentin, sous-directeur du C.E.S., 29120 Pont-l'Abbé.

LAGATHU, Emile, ingénieur T.P.E., 29128 Le Huelgoat.

LAGRÉE, André, pharmacien, rue de la Mairie, 29142 Le Faou.

LAHELLEC, docteur en médecine, 1, rue Jules-Michelet, 29200 Brest.

LA JAILLE (de), 6, rue Duguay-Trouin, 29226 Carantec.

LALLEMENT, Henri, ingénieur en chef géographe de l'I.G.N., 2, avenue Pasteur, 94160 Saint-Mandé.

LAMBALLE, Jean, instituteur (E.R.), 16, rue Fontaine-de-la-Vierge, 29150 Châteaulin.

LA MÉNARDIÈRE (de), Léon, 6, cours Dajot, 29200 Brest.

LAMER, Henri, crêperie-biscuiterie, Lampaul-Guimiliau, 29230 Landivisiau.

M. et Mme LANCIEN, Germain, ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat (E.R.), 106, avenue Félix-Faure, 75015 Paris, ou 5, rue Dupleix, 29210 Morlaix.

M. LANCIEN, Jean, professeur, Park-an-Aod, rue Corot, 29110 Concarneau.

Mme LANDRAIN, Bernadette, 42, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.

MM. LANNAUD, Roger, négociant, 156, avenue Bollée, appt AB 74, 72000 Le Mans.

LANNUZEL, Joseph, officier principal des Equipages de la Flotte (E.R.), 1, cité Suffren, 29200 Brest.

LANON (abbé), Louis, vicaire, 29100 Douarnenez.

Mme LANTRUA, I.U.T., rue de l'Université, B. P. 319, 29000 Quimper.

MM. LARVOL, Pierre, commerçant, 15, rue du Frout, 29000 Quimper.

LARVOR, Alain, journaliste, 56, rue du Docteur-Charcot, 92000 Nanterre.

LARZUL, Noël, 19, rue Guezno, 29113 Audierne

LARZUL, Paul, conserveur, Doëlan, 29121 Clohars-Carnoët.

LASSERRE DU ROZEL, O., pharmacien, 27, rue de la Marine, 29115 Le Guilvinec.

Mlle LASTENNET, Alice, secrétaire, 1, rue Michelet, 29000 Quimper.

Mme LAUNAY, Marcel, directrice d'école, rue Graveran, 29150 Châteaulin.

MM. LAURENT, Charles, médecin général de la marine (E.R.), 21, square L'Herminier, 29200 Brest.

LAURENT, Donatien, 11, rue de Liége, 29200 Brest.

LAURENT (abbé), Jacques, recteur, Saint-Divy, 29220 Landerneau.

Mlle LAURENT, Jeanne, archiviste-paléographe, 7, quai aux Fleurs, 75004 Paris.

M. LAURET, R., chirurgien-dentiste, 9, rue François-Guivarch, 29213 Plougastel-Daoulas.

Mlles LAVALLÉE, Monique, 49, rue de Naples, 75008 Paris.

LÉAUSTIC, Nicole, infirmière, 22, rue J.-Le-Brix, 29200 Brest.

MM. LE BAIL, François, professeur au Likès, 2 bis, rue de Kerfeunteun, 29000 Quimper.

LE BARS, Alfred, commerçant, 27, place des Otages, 29210 Morlaix.

LE BARS (abbé), Jean, vicaire, Plonéour-Lanvern, 29120 Pont-l'Abbé.

Mme LE BARS, Jean, commerçante, 31, rue Voltaire, 29100 Douarnenez.

M. et Mme LE BARS, René, inspecteur de l'Enseignement du premier degré (E.R.), 27, rue Anatole-Le-Braz, 29000 Quimper.

MM. LE BEC, Jean, pharmacien, 2, rue de la Halle, 29000 Quimper.

LE BEC, Martial, professeur, 8, rue Gabriel-Péri, 29115 Le Guilvinec.

LEBEL, Mario, chirurgien en chef de l'hôpital de Mantes-la-Jolie, 57, rue de Houdan, 78200 Mantes-la-Jolie.

LE BERRE, Alain, détaché au C.N.R.S., 60, boulevard Gambetta, 29200 Brest.

Mme LE BERRE, Alexandre, Le Cottage, Le Ris-Kerlaz, 29137 Plonévez-Porzay.

MM. LE BERRE, Yves, ingénieur des services techniques de la ville, 14, rue de La Villeneuve, 56100 Lorient.

LE BERRE, Yves, commerçant, 98, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez.

LE BEUL (abbé), Jean, vicaire, 10, rue Ernest-Renan, 29100 Douarnenez.

Le Beux (abbé), Joseph, aumônier, 2, route de Lorient, 29130 Quimperlé.

Le Bihan, Alexis, documentaliste-archiviste, 18, place Terre-au-Duc, 29000 Quimper.

Le Bihan, Gildas, collégien, Flandre 1, 49, rue de Châtenay, 92160 Antony.

Le Bihan, Jacques, opticien, 8, cité de Kerguélen, 29000 Quimper.

Le Bihan, Jean-Paul, adjoint d'enseignement, 33, rue de Kerjestin, 29000 Quimper.

Le Bihan, Jean-Pierre, maître-verrier, 15, rue Guezno, 29000 Quimper.

Mme Le Bihan, Jeanne, directrice du C.E.G., 29290 Saint-Renan.

M. Le Bihan, Louis, représentant, manoir de Lanvern, Plonéour-Lanvern, 29120 Pont-l'Abbé.

Mlles Le Bihan, Marie-Françoise, 38, rue Dombasle, 75015 Paris.

Le Bihan, Marie-Louise, professeur, 3, boulevard Mouchotte, 29200 Brest.

Le Bihan-Pennanroz, Marie-Louise, 29, rue du Frugy, 29000 Quimper.

MM. Le Borgn, Armand, professeur, 24, avenue Anne-de-Bretagne, 29000 Quimper.

Le Borgne (abbé), Anatole, curé doyen de Saint-Mathieu, 29000 Quimper.

Le Bot, François, représentant, Kergudon, Saint-Cadou. 29237 Sizun.

Mme Le Bot, Jeanne, 2, rue Kéroriou, 29200 Brest.

M. Le Bour, René, directeur commercial (E.R.), 90, chaussée de l'Etang, 94160 Saint-Mandé.

M. et Mme Le Bourhis, Jean, retraités de l'enseignement, 15, rue Pasteur, 29120 Pont-l'Abbé.

MM. Le Bras, Henri, peintre-décorateur, 24, rue Notre-Dame, 29260 Lesneven.

Le Breton, Fiacre, instituteur, 7, rue de l'Ouche-Dinier, 44400 Rezé.

Le Breton, Louis, docteur en médecine, 22390 Bourbriac.

Le Brigant, Yves, instituteur honoraire, 29248 Guerlesquin.

Le Bris, Jean, attaché de préfecture, Créac'h-Maria, 29000 Quimper.

Le Bris, Pierre, libraire, 57, rue de Siam, 29200 Brest.

Le Bris du Rest, Erwan, manoir de Treffrest, 29122 Pont-Croix.

Le Brumant, Léon, proviseur des lycées de Morlaix, Convenant-Colin, Garlan, 29234 Plouigneau.

Le Brun, Bernard, coutelier-armurier, 18, rue Kéréon, 29000 Quimper.

Le Brun, Jean-Yves, retraité de l'enseignement, 246, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.

Le Brun (abbé), Joseph, recteur, 29220 La Forêt-Landerneau.

LE BRUN, Roger, avocat, 11, place des Otages, 29210 Morlaix.

LE CALVEZ, Louis, maire, conseiller général, Grande Allée, 29170 Fouesnant.

M. et Mme LE CAM, Lucien, directeur de l'I.U.T., 29000 Quimper.

MM. LE CANN, Yves, instituteur honoraire, bourg de 29247 Hanvec.

LE CARRÉ (Père), Roz-Avel, 6, rue de Rosmadec, 29000 Quimper.

M et Mme LE CERF Pierre, représentant, 8, place Mesgloaguen, 29000 Quimper.

M. LE CHEVER, Roger, chirurgien-dentiste, Cloz-Hir, villa Odette, 29125 Loctudy.

Mme LE CHUITON, 62, rue de Siam, 29200 Brest.

MM. LE CHUITON, Jacques, médecin principal de la marine, 231 bis, avenue de la Résistance, 83100 Toulon-Cap-Brun.

LE CLEACH, Jean-Jacques, directeur d'école à Sainte-Marine-en-Combrit, 29120 Pont-l'Abbé.

LE CLECH, Grégoire, instituteur (E.R.), impasse de Coz-Maner, 29000 Quimper.

LE CLECH (abbé), René, recteur, Treffiagat, 29115 Le Guilvinec.

LE CLECH, Yves, directeur commercial, route de Quimper, Coray, 29145 Elliant.

LECLERC, Guy, professeur, école Saint-Louis, Grande-rue, 29150 Châteaulin.

LECLERC, Louis, notaire, 24, rue Brizeux, 29270 Carhaix.

LE COAIL, Fernand, ingénieur, 80, avenue Fernand-Lefebvre, 78300 Poissy.

LE COQ, Joseph, Le Hilguy, 29143 Plogastel-Saint-Germain.

LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, Loïc, 9, rue des Condamines, 78000 Versailles.

Mlle LE CORRE, Marie, institutrice, 29123 Pont-Aven.

MM. LE COZ, Joseph, 8, rue des Sarcelles, 29000 Quimper.

LE COZ, Roger, 20, rue Henri-Leduc, 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

Mme LE COZ, Simon, retraitée de l'Enseignement, 9, rue Lucien-Hascouët, 29110 Concarneau.

Mme LE CRANE-BERRIVIN, Anne, pharmacien, 2, rue du Centre, 29144 Plozévet.

Mlle LE CUEFF, Yvonne, directrice honoraire de C.E.G., 15, rue Vis, 29000 Quimper.

M. LE DOARÉ Jos, photographe, rue Coatigaor, 29150 Châteaulin.

Mme LE DOARÉ, Marie-Louise, 8, rue Etienne-Gourmelen, 29000 Quimper.

M. LEDOUX, Robert, Les Sylphides, 22, rue Edouard-Ménez, 29000 Quimper.

Mlle LE DU, Simone, institutrice, 29151 Plogoff.

M. Le Faou, Eugène, 43, avenue de l'Odet, 29118 Bénodet.
Mlle Le Febvre, institutrice, 18, rue de la Mairie, Saint-Martin-des-Champs, 29210 Morlaix.
M. et Mme Lefeuvre, Jean, directeur de l'Enregistrement (E.R.), Ménez-Saint-Jean, Clohars-Fouesnant, 29118 Bénodet.
Mlle Le Floch, A., chef de section du Trésor, B.P. 48, 29265 CEDEX.
Mme Le Floch, Hervé, Kervent, Pouldavid, 29100 Douarnenez.
M. Le Floch, Hervé, commerçant, 4, rue de la Presqu'île, 29136 Plogonnec.
Mme Le Floch, Jeanne, moulin du Châtel, 29214 Lannilis.
MM. Le Floch, Louis, capitaine, 29157 Ile-Tudy.
Le Floch, Pierre, métreur-vérificateur, 23, rue de l'Iroise, 29000 Quimper.
Le Floch, Vincent, professeur, C.E.S., rue Jules-Ferry, 29130 Quimperlé.
M. et Mme Le Floch, Yvon, professeurs de dessin, 16, rue des Mouettes, 29110 Concarneau.
MM. Le Foll. Jean, instituteur, Rumengol, 29142 Le Faou.
Le Foll, Pierre, médecin-conseil de la S.S., 24, rue de la Fontaine, 29000 Quimper.
Le Franc, Jean, docteur en médecine, 5, rue de Glasgow, 29200 Brest.
Mlle Le Friant, Joséphine, 7, rue Eugène-Potier, 29100 Douarnenez.
Mme Le Fur, Jean, 46, quai de l'Odet, 29000 Quimper.
M. Le Gac, Jean, docteur en médecine, Kerléguer-Lambézellec, 29200 Brest.
Mme Le Gac, Marguerite, institutrice honoraire, Lann-ar-C'hoat, 29121 Clohars-Carnoët.
Mme Le Gall, commerçante, 1, rue du Palais, 29000 Quimper.
M. et Mme Le Gall, André, instituteurs, Kervréach, 29113 Audierne.
Mlle Le Gall, Anne, 35, rue des Reguaires, 29000 Quimper.
MM. Le Gall, Charles, professeur, 55, rue du Château, 29200 Brest.
Le Gall, Fernand, inspecteur du Trésor, cité Richepin, 3, rue Dupetit-Thouars, 29100 Douarnenez.
Le Gall, François, mareyeur, Kerignac, Quatre-Vents, 29100 Douarnenez.
Le Gall, Germain, secrétaire de mairie, bourg de 29117 Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h.
M. et Mme Le Gall, Jean, instituteurs, Ménez-ar-Piquet, 29120 Pont-l'Abbé.
Mlles Le Gall, Jeanne, Maire de Saint-Divy, 29220 Landerneau.
Le Gall, Marie-Anne, employée au Cadastre, route de l'Aérodrome, Pluguffan, 29000 Quimper.
Mme Le Gall-Le-Roy, Bernadette, 11, avenue Maréchal-Ney, 44000 Nantes.
M. Le Gallo, Yves, maître-assistant à la Faculté des lettres de Brest, Keranouez Bohars, 29290 Saint-Renan.
Mlle Le Garrec, Louise, 3, rue Michelet, 29000 Quimper.

Mme LE GOAER, Germaine, 4, avenue de Trébéhoret, 29120 Pont-l'Abbé.

M. et Mme LE GOAS, Jean, 22, rue des Visselets, 94130 Nogent-sur-Marne.

Mlle LE GOASTER, Jeanne, 1, square Mgr-Roull, 29200 Brest.

Mme LE GOAZIOU, Adolphe, libraire, 7, rue Saint-François, 29000 Quimper.

M. LE GOAZIOU, Jean, libraire, 1, place Emile-Souvestre, 29210 Morlaix.

Mme LE GOFF, Marie, institutrice honoraire, 235, rue Anatole-France, 29200 Brest.

M. LE GOFF, Michel, notaire, 29154 Gouézec.

Mlles LE GORGEU, Simone, Kervez, Kernével, 29140 Rosporden.

LE GOURCUFF, Marie, professeur, 74, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.

MM. LE GOURIÉREC, Pol, ambassadeur de France à Sofia, service de la Valise, 37, quai d'Orsay, 75007 Paris.

LE GOUVELLO DE LA PORTE, Gérard, manoir de Lestrédiagat, Treffiagat, 29115 Le Guilvinec.

M. et Mme LE GRAND, Alain, inspecteur des Renseignements Généraux, 27, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.

MM. LE GRAND (abbé), aumônier, Joseph, P. A. " Clemenceau ", 29200 Brest-Naval.

LE GRAND, Michel, kinésithérapeute, 19, rue Vis 29000 Quimper.

LE GRAND, Paul, horticulteur, 6, rue Brémond-d'Ars, 29130 Quimperlé.

LE GRAND, René, architecte, 1, place La Tour-d'Auvergne, 29000 Quimper.

LE GRAND, Yves, instituteur, 30, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.

LE GUELLEC, Germain, capitaine d'armement, Les Sables-Blancs, 29110 Concarneau.

LE GUERN, Jean, « La Haute-Haie », Notre-Dame-des-Landes, 44130 Blain.

LE GUILLOU, Louis, professeur (E.R.), quartier du Pont-Neuf, 29150 Châteaulin.

Mlle LE GUILLOU, Michelle, institutrice, rue de la Gare, 29246 Poullaouen.

MM. LE GUYADER-DESPRÉES, Jacques, notaire, maire de Châteaulin, 2, rue Baltzer, 29150 Châteaulin.

LE HÉNAFF, Pierre, directeur d'école, 29128 Trégunc.

LE HIR, Jean, 65, boulevard de Grenelle, 75015 Paris.

Mlle LE JAMTEL, Claude, relieur, 78 bis, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

M. LE JEUNE, Jean-Paul, Ty-Coz, rue Albert-de-Mun, 29211 Roscoff.

Mme LE LANN, 3, place de la Liberté, 29200 Brest.

MM. LE LANN, Guy, architecte, 28, rue Alsace-Lorraine, 29200 Brest.

LE LANN, Jean, docteur-vétérinaire, 8, place de la République, 35300 Fougères.

LE LANN (abbé), Louis, recteur, 29151 Plogoff.
LE LAY, René, " Vert-Bois ", côte de la Jonchère, 92500 Rueil-Malmaison.
Mlle LE LAY, Yvonne, professeur agrégé, 46, boulevard Gambetta, 29200 Brest.
MM. LE LÉANNEC, Georges, 18, rue Tariel, 92130 Issy-les-Moulineaux.
LÉLIAS, docteur en médecine, 29122 Pont-Croix.
Mme LE LOUARN, Ker-Eol, 42, route de Guilers, 29200 Brest.
MM. LE MAGUER, Marcel, notaire, 12, quai du Steir, 29000 Quimper.
LE MAÎTRE, Louis-Pierre, 10, rue Jules-Verne, 29110 Concarneau.
Mme LE MARC, Renée, Le Ris, 29100 Douarnenez.
Mlle LE MARC, Yvonne, surveillante générale (E.R.), 28, rue Treiz-an-Douric, 29100 Douarnenez.
M. et Mme LE MARTRET, Jean, capitaine de frégate (H), 4, rue de la Plaine, 75020 Paris.
Mme LE MASSON, Paul, 40, rue de Pont-l'Abbé, 29000 Quimper.
MM. LE MEITOUR, Yann, 10 rue du Lycée, 29000 Quimper.
LE MÉNÈS, Etienne, receveur principal honoraire des impôts, résidence Kernével, 56260 Larmor-Plage.
LE MER, Paul, notaire, 29136 Plogonnec.
LE MERCIER, André, directeur d'école (E.R.), 6, rue Beaumarchais, 29200 Brest.
LE MERDY, Georges, industriel, Kerharo, 29100 Douarnenez.
LE MERDY, Jean, artiste-peintre, 1, rue Laënnec, 29110 Concarneau.
LE MERDY, Louis, photographe, 4, place Jean-Jaurès, 29110 Concarneau.
Mme LE MERRE, Lucien, 15, rue de Perchamps, 75016 Paris.
M. LE MEUR, Hervé, clerc de notaire, Pen-Pavé, Coray, 29145 Elliant.
Mlle LE MEUR, Marie, institutrice, 27, avenue de la France-Libre, 29000 Quimper.
MM. LE MINOR, Jacques, industriel, Vroënig, 29120 Pont-l'Abbé.
LE MINOR, Jean, industriel, Penhoat, 29120 Pont-l'Abbé.
LE MINOR, Louis, tapissier-décorateur, 33, rue des Frères-Amieux, 44100 Nantes.
Mme LE MINOR, Marie-Anne, Grands-Moulins, 29120 Pont-l'Abbé.
MM. LE MINOR, René, rue L.-Simon, Combrit, 29120 Pont-l'Abbé.
LE MOAL, Gabriel, industriel, 8, place de la Bourse, 44000 Nantes.
LE MOAL, Jean, pharmacien, 29233 Cléder.
LE MOAL, Joseph, 13, cité des Myrtilles, 29218 Le Huelgoat.
Mlle LE MOAL, Marie, retraitée de l'enseignement, 5, place Nicolas-Appert, 29200 Brest.

Mme LE MOEL, Odile, directrice de l'Ecole normale d'institutrices, 29000 Quimper.

M. LE MOIGNE, René, journaliste, 8, rue René-Madec, 29000 Quimper.

Mlles LEMOINE, « Marie-Stuart », 29211 Roscoff.

LEMOINE, Augustine, retraitée de l'enseignement, impasse Feunteunic-al-Lez, 29000 Quimper.

MM. LEMOINE, Jean, ingénieur agronome (E.R.), 11, rue Mozart, 29000 Quimper.

LEMOINE, professeur, 10, rue Jean-Macé, 29200 Brest.

LEMOINE, Pierre, architecte, Le Drennec, Clohars-Fouesnant, 29118 Bénodet.

Mlle LE MOINE, Yvonne, professeur honoraire, résidence Kerdiguemer, rue de Quercy, 29120 Brest-Bellevue.

Mme LE MOING, dite Camille Armel, Kerustum, 29000 Quimper.

M. LE MONIÈS DE SAGAZAN, Raymond, 45, rue de Brest, 29220 Landerneau.

Mme LE NAOUR, Renée, 9, rue de Verdun, 29000 Quimper.

MM. LE NOACH, Alain, Kergornec, 29136 Plogonnec.

LE NOGRÉ, pharmacien, 2, rue Saint-Yves, 29200 Brest.

Mlles LE NOUY, Bât. C 1, Penruic, 29000 Quimper.

LE NOUY, Hélène, rue Treiz-an-Douric, 29100 Douarnenez.

MM. LÉON, Jean, industriel, 8 bis, allée des Tilleuls, 92190 Meudon.

LÉON, Yves, 13, rue des Castors, 29220 Landerneau.

Mme LE PAGE, Marie, professeur, 1, rue Louis-Hémon, 29200 Brest.

MM. LE PAPE, Korantin, lieutenant-colonel, 21, boulevard des Frères-Maillet, 29000 Quimper.

LE PAPE, Louis, avocat, 24, rue du Parc, 29000 Quimper.

Mme LE PAUL, Jacqueline, professeur, 1, rue Maldoyenne, 88200 Remiremont.

M. et Mme LE PAPE, Louis, pharmacien, rue de la Joie, 29131 Saint-Guénolé-Penmarch.

Mlle LE PINSEC, Marie, commerçante, 44, rue Monte-au-Ciel, 29100 Douarnenez.

MM. LEPROHON, Roger, maître-assistant à la Faculté des Lettres, 32, rue des Frères Guézennec, 29200 Brest.

LE QUÉAU, Louis, notaire, Vieillevigne, 44140 Montbert.

LE QUENNE, Pierre, docteur-vétérinaire, 3, rue Valentin, 29000 Quimper.

LE QUEUX, Mathurin, professeur, « La Caravelle », rue Teilhard-de-Chardin, 29000 Quimper.

LERÉEC, Jean, Le Gage, Pleugueneuc, 35720 Saint-Pierre-Plesguen.

LE REST, Alain, route de la Gare, 29150 Châteaulin.

LE REUN, L., industriel, 15, rue Sell-War-Ker, 29000 Quimper.

LE ROUX, Christian, 16, rue Général-Leclerc, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

LE ROUX, Jean-Louis, instituteur honoraire, 8, boulevard Bougainville, 29110 Concarneau.

Mlle LE ROUX, Marie-Françoise, assistante sociale (E.R.), 2, rue de Kerguelen, Locquénolé, 29231 Taulé.

MM. LE ROUX, Pierre, peintre-céramiste, 10, rue de Kerlan-Vian, 29000 Quimper.

LE ROUX, Pierre-François, commandant, 2, rue Arson, 06300 Nice.

LE ROUX, Pierre, agent maritime, 16, place de la Mairie, 29110 Concarneau.

LE ROUX, Robert, bijoutier, 16, rue Astor, 29000 Quimper.

LE ROUZIC, Jean, capitaine d'armement, 1, rue des Algues, Le Rouz, 29110 Concarneau.

LE ROY, André, Kerafédé, 29125 Loctudy.

Mlle LE ROY, Annick, pharmacien, 29136 Plogonnec.

MM. LE ROY, Charles, docteur en médecine, 7, rue de la République, 29200 Brest.

LE ROY, Louis, 15, rue Etienne-Gourmelen, 29000 Quimper.

LE ROY, Michel, étudiant, 16, rue du Roi-Albert, 44000 Nantes.

LE ROY, Michel, professeur, Léhan, Treffiagat, 29115 Le Guilvinec.

LE ROY, René, industriel, 66 bis, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

LE RUMEUR, Bruno, étudiant, 2, rue de la Prairie, 29000 Quimper.

LE RUMEUR, René, greffier en chef du tribunal civil, 2, rue de la Prairie, 29000 Quimper.

LE SANN (abbé), Laurent, recteur, Saint-Thonan, 29220 Landerneau.

LE SCOUÉZEC, Gwenc'hlan, docteur en médecine, 70, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

Mlle LE SEC'H, Jeanne, intendante honoraire d'Ecole normale, 16, rue Saint-Marc, 29000 Quimper.

Mme LE SIGNOR, 9, rue de Lambour, 29120 Pont-l'Abbé.

MM. LESMADEC (de), Georges, 11, place de la République, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

LESQUEN (de), J., contre-amiral, château de Lesquivit, Dirinon, 29224 Daoulas.

Mme LESTEVEN-CORBÉ, Jeanne, 44, boulevard Gambetta, 29200 Brest.

MM. LE TANNEUR DE MALHÈRE, Michel, 6, boulevard Maillot, 75016 Paris.

LE TAREAU, Yves, route du Vivier, Treffiagat, 29115 Le Guilvinec.

LE TENDRE, Emile, libraire, 1, place Jean-Jaurès, 29110 Concarneau.

LE THÉRISIEN, Yves, 36, boulevard Gambetta, 29219 Le Releeq-Kerhuon.

LÉVY, André, professeur au lycée de l'Harteloire, 29200 Brest.

L'HELGOUACH, Jean, attaché de recherches au laboratoire d'anthropologie, 31 bis, rue de la Bastille, 44000 Nantes.

L'HELLÉGOUARCH, Pierre, sous-directeur de banque, 16, rue Pierre-Volant, 29120 Pont-l'Abbé.

Mmes L'HÉNORET, 36, boulevard Saint-Aignan, 44100 Nantes.
L'HÔPITAL (de), 4, rue Saint-Yves, 29200 Brest.
Mlle L'HOSTIS, Renée, institutrice, 3, rue de l'Argonne, 29000 Quimper.
Mme L'HOSTIS, Yvonne, 17, rue Lusven, 29262 Ploudalmézeau.
MM. L'HOUR, Léon, avocat, 44, rue de Siam, 29200 Brest.
L'HOURS, Hervé, directeur d'école (E.R.), 29, rue du Commandant-Avril, 29000 Quimper.
L'HOURS, Jean, médecin-chef des dispensaires, 15, rue du Commandant-Avril, 29000 Quimper.
LICHOU, directeur de l'Office central de Landerneau. 29220 Landerneau.
M. et Mme LIGEN, Modeste, retraités de l'enseignement, 31, rue de Rosmadec, 29000 Quimper.
MM. LIOTARD, E., magistrat, rue Jean-Richepin, 29000 Quimper.
LISCH, René, architecte en chef des monuments historiques, 10 bis, rue de Châteaudun, 75009 Paris.
Mlles LISSILLOUR, Marcelle, secrétaire administratif, Lorézic, Locquénolé, 29231 Taulé.
LIZIAR, 1, rue Jacques-Cartier, 29000 Quimper.
MM. LIZIAR, Alain, entrepreneur de travaux publics, Voas-Glas, Pencran, 29220 Landerneau.
LOBEL, Georges, docteur en médecine, 27, rue de Lyon, 29200 Brest.
Mme LORENZO, 29162 Ile-de-Sein.
MM. LOSTIF DE KERHOR, Loïc, 18, villa Herran, 75016 Paris.
LOUARN, Jean, Keramu, Primelin, 29113 Audierne.
Mlle LOUARN, Jeanne, assistante sociale, 35, rue des Partisans, 29100 Douarnenez.
Mme LOXQ, Anne-Marie, institutrice honoraire, 47, rue de Quimper, 29144 Plozévet.
Mlle LUCAS, Charlotte, 8, rue des Pins, 29110 Concarneau.
M. LUCAS, Louis, ingénieur du Génie rural des Eaux et Forêts, 13, rue Pierre-Leroux, 75007 Paris.
Mme LUCAS, Marthe, 37, rue Victor-Hugo, 29200 Brest.
M. LUVEN, René, 12, rue Toul-al-Laër, 29000 Quimper.

M

MM. MAGUET, René, 18, rue Danton, 29000 Quimper.
MAHÉ, Félix, ingénieur T.P.E., 29100 Douarnenez.
M. et Mme MAHÉ, Jean, directeur technique de la Coopérative laitière de Ploudaniel, 17, rue de Lorient, 29200 Brest.
M. MAHOUX, André, journaliste, La Trinité, Locmaria-Plouzané, 29290 Saint-Renan.
MM. MALLÉJAC, Jean, instituteur, Kerscaven, 29225 Plouzévédé.
MALLERAY (colonel de), Hervé, (E.R.), manoir de Prat-Carric, 22850 Plounévez-Moëdec.
MANACH, Claude, instituteur en retraite, 5, route de Ty-Douar, Commana, 29237 Sizun.
MANUEL, Roger, décorateur-projeteur, 22 bis, rue Etienne, Gourmelen, 29000 Quimper.

MARC, Georges, 2, rue de la Liberté, 29000 Quimper.
MAREC, Jos, 30, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez.
MARÉCHAL, Michel, directeur des Services d'Archives des Landes, 26, rue Victor-Hugo, 40000 Mont-de-Marsan.
MARHIC, Henri, comptable, rue des Ecoles, 29132 Penmarch.
MARTEL, André, 19 ter, rue Moine, 45000 Orléans.
MARTIN, Christian, hôtel de Cornouaille, 29113 Audierne
MARTIN, Louis, ingénieur, 9, rue Duchesse-Anne, 29260 Lesneven.

Mme MARZIN, bourg de Ploéven, 29127 Plomodiern.

M. MARZIN, Jacques, 101, rue du Cherche-Midi, 75007 Paris.

M. et Mme MASSÉ, Claude, chirurgien, professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, La Retirance-Quinsac, 33360 Latresne.

MM. MASSÉ, Robert, docteur en médecine, 4, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.
MASSON d'AUTUME (de), H., médecin-chef, Le Poulx, 56520 Guidel.
MAUNY (baron de), Michel, « Les Fordeuzais », 35880 Laillé.
MAZÉ, Lucien, journaliste à Ouest-France, Toul-an-Aël, 29170 Fouesnant.
MAZÉAS, Michel, professeur, maire de Douarnenez, rue Jules-Verne, 29100 Douarnenez.

Mme MÉHEUT, Monique, 16, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.

MM. MEILLANT, Jacques, critique cinématographique, 4 bis, rue Condorcet, 75009 Paris.
MEINGAN, Denis, 27, rue de Rosmadec, 29000 Quimper.
MELLAZA, François, retraité, bourg, 29229 Plouarzel.

Mlle MELLAZA, Marie, professeur (E.R.), « Grand-Large », rue du Gouérou, Lampaul-Plouarzel, 29229 Plouarzel.

MM. MÉNARD, Christian, docteur en médecine, 5, rue Jean-Dorval, 29119 Châteauneuf-du-Faou.
MÉNÈS, L., capitaine de vaisseau (E.R.), 10, boulevard Maissin, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

Mmes MÉNEZ, Anna, professeur, Belvédère du Frugy, 29000 Quimper.
MÉNEZ, Marie-Louise, 8, avenue de la Gare, 29000 Quimper.

M. MÉNEZ, Michel, 4, rue Farigoule, 29200 Brest.

Mlle MENS, Yvette, 18, rue Saint-Mathieu, 29000 Quimper.

MM. MENUT, Georges, instituteur, 57, rue de la République, 29200 Brest.
MERCIER, Jacques, visiteur médical, Châteaufur, 29235 Plounévez-Lochrist.
MERCIER, Jean-Louis, directeur des logements-foyers, 29248 Guerlesquin.
MÉRER, Paul, docteur en médecine, 24, rue de Denver, 29200 Brest.

Mme MERRIEN, Marguerite, 9, rue des Pins, 29110 Concarneau.

MM. MESSAGER, Roger, 188, rue de Verdun, 29200 Brest.
MEUDEC, Joseph, 12, rue Ernest-Renan, 29230 Landivisiau.

MEURIC-PHILIPPON, 53, rue Saint-Hélier, 35000 Rennes.
MEURLAY, Paul, Kerhérou, 29121 Clohars-Carnoët.
Mme MÉVEL, Emmanuel, 16, rue de la Plage, 29250 Saint-Pol-de-Léon.
MM. MÉVEL, Pierre, professeur, impasse Breiz-Izel, Saint-Marc, 29200 Brest.
MÉVELLEC (chanoine), François, aumônier de la Salette, 29210 Morlaix.
Mmes MEYRIEUX, Etienne, professeur, 62, rue du Frugy, 29000 Quimper.
MIGNARD, Renée, 7, rue Gabriel-Péri, 92300 Levallois-Perret.
MM. MILLOUR, Pierre, instituteur, rue Saint-Pol-Roux, 29129 Camaret.
MINEUR, Jean, directeur de la publicité Pathé-Cinéma, 79, Champs-Elysées, 75008 Paris.
MINIAC (de), Hervé, ingénieur, inspecteur régional de la Société « Eau et Assainissement », 2, rue de Montfort, 35000 Rennes.
MIOSSEC, Gabriel, ingénieur, Glacière, 29113 Audierne.
MIOSSEC, Yves, professeur agrégé (E.R.), 4, rue Joachim-du-Bellay, 29200 Brest.
MIRIEL, Henri, président directeur général de Mauchauffée S.A., 8, villa de la Mission, 10000 Troyes.
M. et Mme MIRIEL, Jacques, 119, boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou Le Cosquiès, 29217 Le Conquet.
M. MIRY (abbé), Jean, G 40, Point-du-Jour, 29200 Brest.
Mlle MOAL, directrice de l'Ecole du Sacré-Cœur, 66110 Amélie-les-Bains.
Mme MOCAER, Pierre, 34, rue de Denver, 29200 Brest.
M. MOINET, Jean, colonel (E.R.), 18, rue Jean-Richepin, 29000 Quimper.
Mlle MONIN, commerçante, 75, rue de Siam, 29200 Brest.
MM. MONJOUR, Emile, clerc de notaire, 19, rue d'Armor, 29000 Quimper.
MONNIER, Jean-Louis, 27, avenue Théophile-Gautier, 75016 Paris.
MONTEIL, André, professeur agrégé, Le Belvédère du Frugy, 29000 Quimper.
MORANE, Jacques, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 9, rue Davioud, 75007 Paris.
MOREAU DE LIZOREUX, Jean-Victor, Créac'hquéta, Pleuven, 29170 Fouesnant.
MOREL, Jean, directeur-adjoint des Impôts, 31, rue du Manoir, 29000 Quimper.
MORISSET, Pierre, inspecteur départemental de l'Education nationale, cité Notre-Dame, 29150 Châteaulin.
MORNAND, professeur, 16, rue de Beauval, 49000 Angers.
MORVAN, Jacques, instituteur, rue Voltaire, 29113 Audierne.
MORVAN, Jean, conseiller agricole, 12, route de Trézien, 29229 Plouarzel.
MORVAN, Pierre, « Ker-Patrick », 8, avenue Petit-Fabron, 06000 Nice.
MORVAN, (chanoine), Yves, curé-doyen, 29100 Douarnenez.

MORVAN, Yves, secrétaire de mairie, Plounévézel, 29270 Carhaix-Plouguer.
MORVANNOU, François, maître assistant à la Faculté des Lettres de Brest, 36, rue du Guelmeur, 29200 Brest.
Mmes MOURLET, Marie, 22, rue Laënnec, 29000 Quimper.
MOURRAIN, 12, rue Eugène-Kérivel, 29100 Douarnenez.
M. et Mme MOURRAIN, Jean-Paul, secrétaire, rue Laënnec, Bât. C, 29120 Pont-l'Abbé.
M. MOYSAN, François, 66 bis, quai de l'Odet, 29000 Quimper.
Mlle MOYSAN, Françoise, banque Etebarate, B.P. 1.639, Téhéran (Iran).

N

M. NADER, Hervé, transitaire, Le Corniguel, 29000 Quimper.
M. et Mme NAVELLOU, André, lycée technique de garçons, 29000 Quimper.
Mme NÉDÉLEC, Christiane, institutrice, 51, rue de la Grêve-Blanche, 29115 Le Guilvinec.
M. et Mme NÉDÉLEC, Désiré, 47, rue de Saint-Jean, 29120 Pont-l'Abbé.
Mme NÉDÉLEC, Laurent, 10, place du 118e-R.-I., 29000 Quimper.
M. NEIRINCK, Marcel, 50, avenue Jacqueminot, 92190 Meudon.
Mmes NEJAVITS, André, architecte, 13, avenue Foch, 78400 Chatou.
NEVEU, 3, place Jean-Jaurès, 29110 Concarneau.
NICO, Andrée, intendante, lycée Chaptal, chemin des Justices, 29000 Quimper.
Mlle NICO, Jacqueline, conseillère d'éducation, lycée Chaptal, 29000 Quimper.
Mme NICOL, 31, rue Max-Jacob, 29000 Quimper.
MM. NICOL, Louis, ancien directeur de l'Institut Pasteur de Garches, 21, rue Gustave-Lambert, 92380 Garches.
NICOLAS, Corentin, 85, rue Nationale, 29140 Rosporden.
NICOLAS, François, lieutenant-colonel, poste Nordhouse 67, La Thumenau.
NICOLAS, Henry, ingénieur général (E.R., Creac'h-Gwennou, 29127 Plomodiern.
NICOLAS, Louis, directeur du C.E.G., 29248 Guerlesquin.
NICOLAS, Louis, professeur agrégé, 33, rue de Rosmadec, 29000 Quimper.
Mlle NICOLAS, Marie-Louise, commerçante, 11, rue du Château, 29120 Pont-l'Abbé.
MM. NICOLAS, René, docteur en médecine, le Boulevard, 29140 Rosporden.
NICOLET, Louis, docteur en médecine, 25, rue Brossolette, 29200 Brest.
NICOT, Jean, Saint-Jean-Trolimon, 29120 Pont-l'Abbé.
Mlles NOACH, J., 4 B, route de Brest, 29000 Quimper.
NORMAND, Suzanne, institutrice, résidence du Cours Beaumont, 29210 Morlaix.
M. NOTON, Jacques, 27 bis, rue Traverse, 29200 Brest.
Mlle NOUVEL DE LA FLÈCHE, Mathilde, Ty-Velan, Kersaint, 29236 Porspoder.

M. NOVION, Raymond, professeur, 15, rue Saint-Jean, 23200 Aubusson.
M. NURIL, Pierre, 11, rue Lavoisier, 78800 Houilles.

O

MM. OGÉ, Henri, contrôleur principal à la S.N.C.F., 24, rue des Tourterelles, 95530 La Frette-sur-Seine.
OGÈS, Louis, directeur d'école honoraire, président honoraire de la Société archéologique du Finistère, 74 bis, rue de la Providence, 29000 Quimper.
OLIER, Ernest, surveillant général au lycée Châteaubriand, 35000 Rennes.
OLIER (chanoine), François, recteur, Goulien, 29113 Audierne.
OLIER, Raymond, commerçant, 16, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez.
OLLIVIER, Yves, directeur de l'Imprimerie Cornouaillaise, 59, rue de Châteaubriand, 29000 Quimper.
OMNÈS, Robert, professeur agrégé, Ti-Lanig, Kergoff, Plomelin, 29000 Quimper.

P

Mmes PAGEZY, 5, avenue Vavin, 75006 Paris.
PALLIER, Emilie, institutrice honoraire, « An Avel Mor », Saint-Pabu, 29262 Ploudalmézeau.
MM. PALUD, François, commerçant, « Ty-Coz », Berven, 29225 Plouzévédé.
PAPE, Louis, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres de Rennes, 9, rue de Nemours, 35000 Rennes.
PARADES (de), Bernard, conseiller régional à l'Education populaire, 9, rue de l'Iroise, 29000 Quimper.
PARIS, Alexandre, 8, rue de la Soussaye, 91300 Massy.
PARLOUAR, Jean-Marie, 31, rue de la Tour, 22190 Plérin.
Mlle PARQUER, Kérézec, Beg-Meil, 29170 Fouesnant.
M. PARQUER, Alexandre, hôtelier, Beg-Meil, 29170 Fouesnant.
MM. PATTE, Louis instituteur, 38, rue Hoche, 29200 Brest.
PAUGAM, Jean, peintre en bâtiment, 1, rue d'Arvor, 29230 Landivisiau.
PAVOT, Comiren, B.P. 1, 29236 Porspoder.
Mmes PELLÉ, Jeanne, Les Prées, 35510 Cesson-Sévigné.
PELLEN, P., « Le Morier », rue Milhaud, 37300 Joué-lès-Tours.
MM. PELLIET (chanoine), Corentin, 23, rue du Frout, 29000 Quimper.
PELLOTE, Joseph, professeur, 3, rue des Quinconces, 91230 Montgeron.
Mlle PENNANEAC'H, Yvonne, 28, rue Duguay-Trouin, 29100 Douarnenez.
MM. PENNANGUER, F., dessinateur, 29, rue Alfred-de-Musset, 29000 Quimper.
PENSEC, André, chirurgien-dentiste, 13, rue René-Madec, 29000 Quimper.

PENSEC, Jean, industriel, Sainte-Croix, Ploaré, 29100 Douarnenez.

PÉRENNÈS, Jean, 12, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez.

Mlle PÉRÉNÈS, Marie-Anne, 2, rue du Pourquoi-Pas, 29200 Brest.

Mme PÉRENNÈS, Marianne, agence immobilière, 10, rue des Boucheries, 29000 Quimper.

MM. PERNEZ, Guy, commerçant, 82, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

PERNEZ, Wilfried, 82, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

PERNOT, Jean-Claude, professeur au lycée, 27, rue Toulbalan, 29100 Douarnenez.

MM. et Mmes PERNUID, Jean, receveur des Douanes, 40, boulevard Gambetta, 29200 Brest.

PÉRON, Jean-Paul, professeur agrégé, 14, rue Danton, 29120 Pont-l'Abbé.

MM. PÉRON, Pierre, inspecteur des succursales Coop, 6, rue du Fer-à-Cheval, 56260 Larmor-Plage.

PÉRON, Pierre, directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture, 29100 Douarnenez.

PÉRON, Raymond, 15, allée de la Palestine, 29000 Quimper.

PÉRONNY, Serge, secrétaire général de la Société d'Assurances « La Mer », 37, boulevard Richepin, 29100 Douarnenez.

PERROT, Eugène, receveur des P.T.T., Kerlavenan, Primelin, 29113 Audierne.

PERROT, Jean-Yves, 1, rue Jean-Moulin, 27000 Evreux.

PESCE, William, dessinateur, 14, rue Duruy, 29200 Brest.

PESLIN, Charles-Yves, chef de secrétariat à la Caisse d'Epargne, 40, rue de Siam, 29200 Brest.

PETIT, Philippe, ingénieur E.G.F., 84, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez.

PETIT, Raymond, commissaire en chef de la Marine, 32 bis, littoral Frédéric-Mistral, 83100 Toulon.

PEUZIAT, Jean, 54, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez.

PEUZIAT, Joseph, 24 bis, avenue de la Gare, 29100 Douarnenez.

PEYRONNET, Georges, professeur, 80, avenue de Suffren, 75015 Paris.

PHILIPPE, Bernard, docteur en médecine, rue Antoine-Nau, 29100 Douarnenez.

Mlle PHILIPPE, Denise, professeur, 4, rue de l'Argoat, 29137 Plonévez-Porzay.

MM. PHILIPPE, Joseph, secrétaire de mairie, Plomelin, 29000 Quimper.

PHILIPPE, Pierre, Kergouinec, Le Juch, 29100 Douarnenez.

Mlles PICARD, Paulette, déléguée médicale, villa « La Brise », rue Albert-de-Mun, 29211 Roscoff.

PICHAVAN, Bernadette, infirmière, H.L.M., B. 4, rue de la Villemarqué, 29160 Crozon.

MM. PICHAVANT, Auguste, pharmacien, 3, place de la Liberté, 29113 Audierne.

PICHAVANT, René, journaliste, 64, rue Louis-Pasteur, 29100 Douarnenez.

PICHON, René, attaché de Préfecture, conservateur des

Antiquités et objets d'art, 16, rue Jean-Richepin, 29000 Quimper.

Mlle PICQUENARD, Yvonne, Le Maneric, Saint-Evarzec, 29170 Fouesnant.

Mme PILVEN, 13, rue Etienne-Gourmelen, 29000 Quimper.

M. PIN, Georges, 32, rue de Liége, 56100 Lorient.

M. et Mme PINSON, Charles, inspecteur de la Jeunesse et des Sports (E.R.), 17, rue de l'Iroise, 29000 Quimper.

M. PIRIOU, Michel, 16, rue Kergoat-al-Lez, 29000 Quimper.

M. et Mme PLORMEL, Jean-Pierre, rue de Sieck, Le Dossen, Santec, 29250 Saint-Pol-de-Léon.

Mme PLOUX, Suzanne, secrétaire d'Etat à l'Education nationale, maire de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, 24, rue des Bourdonnais, 78000 Versailles.

M. PLOUX, Marc, directeur honoraire des Poudres, 24, rue des Bourdonnais, 78000 Versailles.

Mme PLUNIAN, Anne, professeur, 20, rue de la Victoire, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

Mme PLUVIÉ, (comtesse de), château de Kerminihy, 29140 Rosporden.

Mlle POCHER, 37, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.

MM. PODER, François, notaire, 1, rue du Bois-d'Amour, 29200 Brest.

POITEVIN, Yves, notaire, 8, rue Jean-Bart, 29100 Douarnenez.

Mmes POMMELLET, André, 5, rue Brossolette, 29200 Brest.

POMMELLET, Suzanne, 7, rue Charles-Sirot, 92190 Meudon.

MM. PONCELIN DE RAUCOURT, Guy, 76, rue de l'Assomption, 75016 Paris.

PORTIER, Joseph, pharmacien, 29121 Clohars-Carnoët.

PORZIER, Louis, agent d'affaires, 10, rue Jean-Charcot, 29118 Bénodet.

POSTE, Albert, pharmacien (E.R.), Parc-Palud, 29118 Bénodet.

POTARD, Jean, ingénieur civil des Mines, 25, rue Ernest-Renan, 92190 Meudon.

POUILLOT-EHANNO, Alain, photographe, 15, rue du Château, 29120 Pont-l'Abbé.

Mme POUJADE, Marguerite, 71, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.

Mlle POULAIN, A., clinique « Le Clos », rue Monte-au-Ciel, 29100 Douarnenez.

MM. POULIQUEN, Jean, directeur d'école (E.R.), place de la Mairie, Guimiliau, 29230 Landivisiau.

POULIQUEN, Noël, docteur en médecine, 8, rue Joseph-Halléguen, 29000 Quimper.

POULPIQUET DE BRESCANVEL (comte Maurice de), Château de Lesmel, 29232 Plouguerneau.

POUZACHE, Edmond, militaire, 84220 Gordes.

PRAT, Jean-Luc, 2, rue de Castelmeur, 29000 Quimper.

PRÉ, Jacques, tissages, Vieil-Hôtel, Locronan, 29136 Plogonnec.

PRIEUR, Marcellin, pharmacien, 40, place Saint-Michel, 29130 Quimperlé.

Mlles PRIGENT, Annick, 13, allée des Ajoncs, 92000 Nanterre.

PRIGENT, Claire, pharmacien, 44, rue de Pont-l'Abbé, 29000 Quimper.

M. PRIGENT, Georges, avocat, 2, rue Saint-François, 29000 Quimper.

MM. et Mmes PRIGENT, Louis, directeur commercial (E.R.), 7, rue Charles-Le Goffic, 29210 Morlaix.

PRIGENT, Robert, 13, allée des Ajoncs, 92000 Nanterre.

MM. PRISER, Yves, expéditeur de légumes, rue Armorique, 29233 Cléder.

PROD'HOMME, Jean-René, château de Brantigny, 10220 Piney.

Q

MM. QUEFFÉLEC, Henri, homme de lettres, 52, rue René-Coty, 75014 Paris.

QUEIGNEC, Claude, ingénieur, 7, rue Boussingault, 29200 Brest.

QUEINEC, Bertrand, instituteur, 29123 Pont-Aven.

QUEINNEC, Jacques, notaire, 40, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

QUEINNEC, Louis, notaire, 7, rue de Paris, 29210 Morlaix.

Mme QUEINNEC, Marguerite, 19, rue Saint-Guénal, 29230 Landivisiau.

Mgr QUÉLEN, André, évêque auxiliaire d'Angers, 8, place Mgr-Rumeau, 49000 Angers.

MM. QUÉLEN, François, pharmacien, Brasparts, 29190 Pleyben.

QUÉLENNEC, Jean-Herlé, commandant (E.R.), rue de la Paix, 29000 Quimper.

Mlle QUÉLÉVER, Françoise, 12, rue Etienne-Desforges, 92320 Châtillon.

M. QUÉMÉNER, Eugène, conseiller général, maire, Tréflaouénan, 29225 Plouzévédé.

Mlle QUÉMÉNER, Marie, hôtelière, 5, rue Gambetta, 29211 Roscoff.

MM. QUÉMÉNEUR, Alfred, docteur en médecine, 25, place Cornic, 29210 Morlaix.

QUÉMÉNEUR (abbé), Francis, presbytère Saint-Martin, 29210 Morlaix.

QUÉMÉRÉ, René, docteur en médecine, 6, rue Astor, 29000 Quimper.

QUÉNAON, Alain, instituteur, rue du Général-de-Gaulle, 29290 Saint-Renan.

QUÉNET, Pierre, restaurateur, 32, avenue du Bois-d'Isis, 29100 Douarnenez.

QUENTEL, Jean, pharmacien, 7, rue Jankowski, 72000 Le Mans.

QUENTEL, Jean, chirurgien-dentiste, 168, rue Jean-Jaurès, 29200 Brest.

QUENTEL, Paul, professeur, 14, rue des Fours-à-Chaux, Saint-Servan, 35400 Saint-Malo.

QUÉRÉ, Jean, industriel, 15, avenue de la Marne, 29140 Rosporden.

QUÉRÉ, Théo, professeur, 12, allée, du Clos-d'Origny, 91300 Massy.

Mlles QUIDU, Marguerite, docteur en médecine, hôpital psychiatrique, 29000 Quimper.
QUILFEN, Madeleine, 57, avenue d'Italie, 75013 Paris.
M. QUILLEC, André, docteur en médecine, 11, rue Laënnec, 29000 Quimper.
M. et Mme QUILLEC, Pierre, docteur en médecine, 27, rue Elie-Fréron, 29000 Quimper.
MM. QUINIOU, Pierre, conservateur des Musées, 26, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.
QUINTIN, Jean, avocat, 5, place du 118e-R.-I., 29000 Quimper.

R

M. et Mme RAGEAU, Georges, Lespenny-Vian, Plonéour-Lanvern, 29120 Pont-l'Abbé.
Mme RAILLARD, André, 44, rue Emile-Zola, 29200 Brest.
M. RALLON, Louis, inspecteur principal honoraire de l'Enseignement technique, 107, avenue Aristide-Briand, 35000 Rennes.
Mme RANNOU, Jeanne, allée du Banellou, Bât. 4, 29000 Quimper.
Mlle RANNOU, Marie-Anne, rue de la Mairie, 29145 Elliant.
MM. RANNOU, Paul, négociant, 17, rue Louis-Hémon, 29000 Quimper.
RANNOU, Robert, éducateur, 50, rue Gounod, 91600 Savigny-sur-Orge.
RANNOU, Yves, proviseur, lycée Aristide-Briand, boulevard de Coubertin, 44600 Saint-Nazaire.
RANOUIL, Pierre-Charles, professeur à la Faculté de Droit de Besançon, 72, rue Sébastien-Mercier, 75016 Paris.
RAULT, Loïc, route de Pen-al-Lan, 29226 Carantec.
RAULT, Michel, commerçant, 6, rue Duperré 29110 Concarneau.
RECHNIEWSKI, Robert, président du groupe finistérien d'Etudes préhistoriques, 15, rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine.
RÉMOND, Pierre, retraité, Kernévélek, 29170 Fouesnant.
RENAULT, Francis, géomètre-expert D.P.L.G., rocade du Parc-Bihan, 29150 Châteaulin.
Mlle RENOT, Marie, assistante sociale, impasse Jean-Barré, 29100 Douarnenez.
M. REPESSÉ, Gaston, chef de centre téléphonique, 7, rue Félix-Le-Dantec, 29213 Plougastel-Daoulas.
M. et Mme REVIDI, Albert, domaine de « La Vie », 33 Floriac.
Mme RÉVILLON, Jacqueline, 6, rue Alboni, 75016 Paris.
M. RICHARD, Louis, domaine du Housseau, avenue du Bois, 44470 Carquefou.
Mlle RICHER DE FORGES, 16, rue Voltaire, 29120 Brest.
MM. RICHON, René, professeur au C.E.S., 50580 Port-Bail.
RIO, Alain, 1, square Bir-Hakem, 57100 Thionville.
RIOU, Marcel, 25, rue Dumont-d'Urville, 29110 Concarneau.
RIOU, Michel, représentant, villa « Glanmor », Monval-le-Clion, 44210 Pornic.

Mlles RISKINE, Anne-Elisabeth, élève de l'Ecole du Louvre, 17, rue Alphonse-Daudet, 75014 Paris.
RISKINE, Christine, 17, rue Alphonse-Daudet, 75014 Paris.
M. RIVOAL, Robert, 29, rue Jean-Macé, 29200 Brest.
Mmes ROBERT, Ti-Vazadou, Brasparts, 29190 Pleyben.
ROBERT, Louise, 26 bis, rue Henri-Cevaër, 29110 Concarneau.
MM. ROBERT, Philippe, professeur au lycée, 33, rue Lamartine. 29100 Douarnenez.
ROBIN, René, 129, boulevard Vaillant-Couturier, 94240 L'Hay-les-Roses.
ROCQUIGNY (de), Jean, château de Coatsalio, 29170 Fouesnant.
M. ROCUET, Roger, sculpteur, 2, impasse Paul-Bert, 29000 Quimper.
Mme ROGUEDAS, Christiane, 69, rue de la République, 29200 Brest.
MM. ROLLAND, Antoine, sculpteur, 5, rue des Prairies, 29230 Landivisiau.
ROLLAND, Paul, rue Jean-Savidan, 22300 Lannion.
ROLLAND, Yves, professeur, 13, rue Marcel-Milin, 29150 Châteaulin.
ROLLAND, Yvon, professeur, 70, avenue Charles-Gide, 94270 Kremlin-Bicêtre.
ROLLAND-JACOB, André, assureur, 7, rue du Palais, 29000 Quimper.
ROLLAND-JACOB, Pierre, assureur, 5, rue Amiral-Ronarch, 29000 Quimper.
M. et Mme ROSEC, Yves, Lanhouarneau, 29235 Plounévez-Lochrist.
MM. ROSMORDUC, François, assureur, 16 bis, rue Henri-de-Bournazel, 29000 Quimper.
ROUDAUT, Eugène, avocat, 12, rue Jean-Macé, 29200 Brest.
ROUÉ (abbé), François, curé-doyen, 29242 Ouessant.
Mlle ROUÉ, Louise, rue du Clémeur, Locquénolé, 29231 Taulé.
M. ROUSSEAU, Henri, La Galerne, Kerleven, 29133 La Forêt-Fouesnant.
M. et Mme ROYER, Pierre, directeurs de l'Ecole de coiffure, 52 ter, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.
M. ROYNARD, J., médecin spécialiste des Hôpitaux de l'Armée, « Lou-Paradou », Lampaul-Plouarzel, 29229 Plouarzel.

S

Mlle SAINT-GAL DE PONS, Madeleine, assistante sociale, Kereperz, Louannec, 22700 Perros-Guirec.
M. et Mme SAINT-JUAN (de), Auguste, 31, rue de la Presqu'île, 29137 Plonévez-Porzay.
MM. SALAUN, Jean, retraité des P.T.T., 11, rue de Plomarc'h, 29100 Douarnenez.
SALIOU, Hervé, sculpteur, Kerguélégan, Landrévarzec, 29112 Briec.
Mlle SALLIER-DUPIN (de), Elisabeth, conservateur de la Bibliothèque universitaire de Brest, avenue Victor-Le Gorgeu, 29200 Brest.

MM. SALOU, Pierre, chef d'études administratives (E.R.), 26, rue Puebla, 29200 Brest.

SAMSON, Daniel, 12-14, rue J.-B. Potin, 92170 Vanves.

SANCIER, Albert, professeur, 29, rue du Château, 29200 Brest.

SANQUER, Pierre, instituteur, 29219 Le Relecq-Kerhuon.

SANQUER, René, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Brest, 12, rue Neptune, 29200 Brest.

SANS, L., inspecteur commercial, 74, quai de l'Odet, 29000 Quimper.

SANSANÉ, Jean, directeur commercial, villa Prieur, domaine de Kériolet, 29110 Concarneau.

Mme SAOUT-NICOLAS, Le Verger, 29254 Henvic.

Mlle SAUBAN, Marie-Anne, 7, villa Quincey, 33, avenue de Clamart, 92170 Vanves.

MM. SAUVANAUD, Paul, docteur en médecine, 37, rue de Rosmeur, 29100 Douarnenez.

SAVIN, Maurice, 6, rue Antoine-Bourdelle, 75015 Paris.

SCORDIA, Alain, 8, rue Général-Leclerc, 35800 Dinard.

SÉGALEN, Auguste, proviseur honoraire de lycée, 1, rue Beaumarchais, 29200 Brest.

SEITÉ, Joseph, professeur au collège technique, 29249 Guissény.

Mlle SELLE, Anne, institutrice honoraire, 29, rue Anatole-Le Braz, 29000 Quimper.

M. SELLIN, François, menuisier, 4, rue du Docteur-Roux, 29110 Concarneau.

Mme SENCIEL, Berthe, 2, rue du Pont-Ancien, 78300 Poissy.

MM. SERGENT, Jean, Keréhant, Beuzec-Cap-Sizun, 29122 Pont-Croix.

SERGENT (abbé), Jean, 4, rue François-Le Roy, 29000 Quimper.

Mlle SEZNEC, Anne, 2, rue de Créac'h-al-Lan, 29000 Quimper.

M. et Mme SEZNEC, Pierre, Le Quinquis, 29000 Quimper.

MM. SICARD, Jean, juge d'instance, 38, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.

SILGUY (de), Raymond, avocat à la Cour, 16, rue de Fougères, 35000 Rennes.

Mme SIMON, Geneviève, professeur au lycée technique, 14400 Bayeux.

M. SIMON (abbé), Jean-François, recteur, Pencran, 29220 Landerneau.

Mlle SIMON, Marie-Thérèse, professeur, 27 bis, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.

MM. SOULIMAN, Jean, visiteur médical, 8, rue du Bourbonnais, 35000 Rennes.

STÉPHAN, Adrien, docteur en médecine, rue Amiral-Réveillère, 29211 Roscoff.

STÉPHAN, Joseph, horloger, 18, rue Voltaire, 29100 Douarnenez.

Mlle STÉPHAN, Suzanne, directrice de C.E.G. (E.R.), 25, rue Fautras, 29200 Brest.

MM. STERVINOU, Germain, général, 9, rue de Kerguélen, 29218 Bénodet.
STOURM, Jean-Claude, instituteur, 29144 Plozévet.
SUIGNARD, François, chirurgien-dentiste, 9, quai Jean-Moulin, 29150 Châteaulin.
SUIGNARD, Jean, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Mairie, Lopérec, 29117 Pont-de-Buis.
SURGY (de), Michel, conseiller juridique à la Chambre d'agriculture, 21, rue Jules-Noël, 29000 Quimper.

T

Mme TABURET, Joseph, rue Dom-Michel-Le Nobletz, 29217 Le Conquet.
MM. TABURET, Pol, docteur en médecine, rue Aber, 29290 Saint-Renan.
TABURET, Ronan, docteur en médecine, avenue Salaün-Penquer, 29200 Brest.
Mme TABURET-MISSOFFE, Gilberte, 53, rue du Château, 29200 Brest.
M. TALEC, Louis, instituteur, 5, rue Berthollet, 29200 Brest.
Mlle TALLEC, Anne-Marie, professeur, 46, rue Pen-ar-Stang, 29000 Quimper.
MM. TANGUY, Jean, maître-assistant d'histoire à la Faculté des Lettres de Brest, la Vallée-Verte 29239 Gouesnou.
TANGUY, Michel, photographe, 8, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.
TANGUY, Pierre, étudiant, 9, rue de Verdun, 29260 Lesneven.
TANNEAU, Yves, 12, rue Yan-d'Argent, 29100 Douarnenez.
TARO, Jean, 124, avenue Jean-Jaurès, 93500 Pantin.
M. et Mme TASSEL, Raymond, architecte, 38, boulevard Gambetta, 29200 Brest.
MM. THALABARD, Joseph, médecin en chef de 1re classe, sous-directeur du Service de santé de la 1re région militaire, quartier général du camp des Loges, 75998 Paris Armées.
THÉVENOT, Pierre, 18, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine.
THIÉBAUT, Louis, directeur du C.E.T. du bâtiment, rue Dupuy-de-Lôme, 29200 Brest.
Mme THIESSON, 9, rue de Kervignac, 29100 Douarnenez.
MM. THOMAS, Gabriel, docteur en médecine, 29120 Pont-l'Abbé.
THOMAS, Georges-Marie, sous-directeur honoraire de C.E.S., 11, rue de Royan, Lanrédec, 29200 Brest.
THOMAS, Jean, 57, boulevard Jean-Moulin, 29200 Brest.
THOMAS, Louis, docteur en médecine, « Les Elfes », no 66, Jarrige, La Baule-les-Pins, 44500 La Baule.
Mlle THOMAS, Marie, assistante sociale, 29218 Le Huelgoat.
MM. THOMAS, Max-Hervé, professeur, 18, rue Jeanne-d'Arc, 29000 Quimper.
THOMAS, Oscar, commerçant, 29134 Pouldreuzic.
TIEC, Arsène, chemin du Plateau, 29000 Quimper.
TILLY, Jacques, industriel, 29248 Guerlesquin.

TIRILLY (Mgr), Louis, vicaire apostolique, hospice Saint-Jacques, 06140 Vence.

Mlle TOULEMONT, directrice de la fondation Astor à Kerazan, 29125 Loctudy.

M. TOULHOAT, Pierre, sculpteur et maître-verrier, moulin des Landes, route de Bénodet, 29000 Quimper.

Mlles TOULLIC, Madeleine, villa des Tamaris, 29100 Douarnenez.

TOUTOUX, 6, rue Camille-Vallaux, 29000 Quimper.

MM. TREBERN, Noël, officier de la Marine marchande, rue Poul-ar-Palus, 29115 Le Guilvinec.

TROADEC, Louis, secrétaire de Mairie, 29256 Saint-Jean-du-Doigt.

TROMELIN, Marcel, 4, rue de la Saïda, 75015 Paris.

TROMEUR, Yves, docteur en médecine, 3, place Saint-Mathieu, 29000 Quimper.

Mlle TRUTT, Françoise, 63 bis, rue Dalayrac, 94120 Fontenay-sous-Bois.

M. et Mme TRUTT, Louis, 65 bis, rue Dalayrac, 94120 Fontenay-sous-Bois.

U

Mme UCHARD, Paule, Kerlaran, 29220 Landerneau.

M. UGUEN, Albert, avocat, 1, place Général-Leclerc, 29200 Brest.

Mlle UGUEN, Claude, 15, place Général-Leclerc, 29290 Saint-Renan.

M. UGUEN (chanoine), François, aumônier, Ker-Lys, La Roche-Maurice, 29220 Landerneau.

Mlle UGUEN, Marie 15, place Général-Leclerc, 29290 Saint-Renan.

MM. URIEN (abbé), Roger, recteur, La Roche-Maurice, 29220 Landerneau.

URVOIS, Albert, professeur, impasse Victor-Hugo, 29100 Douarnenez.

URVOIS, Louis, mareyeur, 48, rue Henri-Barbusse, 29100 Douarnenez.

V

MM. VAILLANT, Jean-Yves, 8, rue Vis, 29000 Quimper.

VAILLANT, Raymond, 8, rue Vis, 29000 Quimper.

Mlle VALLY, Suzanne, 5, rue de Pont-l'Abbé, 29000 Quimper.

Mmes VALMIER-QUEIGNEC, Jeanne, directrice honoraire de C.E.G., 12, rue Hascoët, 29110 Concarneau.

VASSEROT, Lénaïk, station biologique, 29211 Roscoff.

M. VAZEL, Edouard, professeur, cité de l'Aulne, 29150 Châteaulin.

M. VELLY, F., ingénieur, 10, rue Lamartine, 29000 Quimper.

M. et Mme VERDEIL, André, retraités, 25, rue de la Rose-des-Vents, 29124 Riec-sur-Belon.

M. VERJUS, Gabriel, commerçant, 10, rue des Ecoles, 29110 Concarneau.

Mlle VERNIER, Yvette, route des Plages, 29121 Clohars-Carnoët.

Mmes VIGNERON, Marie, artiste-peintre, Lestrioual, Beg-Meil, 29170 Fouesnant.
VIGOUROUX, Renée, commerçante, 11, rue du Pichéry, 29000 Quimper.
MM. VILLEDIEU, René, directeur commercial, Coat-Ligavan, 29000 Quimper.
VUILLEMIN, André, caissier à la Banque de France, 29100 Douarnenez.

M

M. WARGNIER, Michel, docteur en médecine, villa Ker-Doué, route de Tourous, 29220 Landerneau.
Mlle WAQUET, Lucile, professeur, 70, rue de Douarnenez, 29000 Quimper.
M. WITWOET, J.-P., docteur en médecine, Tal-ar-Veil, Léchiagat-Treffiagat, 29115 Le Guilvinec.

Y

MM. YEZOU, Noël, inspecteur divisionnaire des Travaux agricoles (E.R.), 93, rue de la Terre-Noire, 29000 Quimper.
YONNET, Daniel, directeur départemental d'Ouest-France, 5, rue Edmond-Ceria, 29000 Quimper.
YVEN, Jean, instituteur (E.R.), 27, rue de la Marne, 29100 Douarnenez.
YVENAT, Claude, instituteur, Le Fret, 29160 Crozon.
YVINEC, François, cultivateur, Kerdudon, Saint-Cadou, 29237 Sizun.
YVINEC (abbé), Guillaume, recteur, Plougar, 29230 Landivisiau.

COMPLEMENT

Mme CHAPEL, professeur, Kerhuella, 29000 Quimper.
M. GUERMEUR, Guy, député du Finistère, 37, boulevard Richepin, 29100 Douarnenez.
M. HÉNAFF, Jean-Jacques, Ruhornec, 29100 Douarnenez.
M. LAHALLE, F., docteur, rue de Hirguer, 29121 Clohars-Carnoët.
Mme LAURE-LIGNAC, Locouarn, 29121 Clohars-Carnoët.
Mlle LEAUSTIC, Nicole, infirmière, 22, rue G. Le Brix, 29200 Brest.
M. LE FRIANT, Pierre, maire de Pouldergat, Le Petit-Bourg, Pouldergat, 29100 Douarnenez.
M. LE GRAND, Joseph, professeur au lycée, Les Roches-Blanches, 29100 Douarnenez.
M. et Mme LEMAISTRE, Jean, avocats à la Cour, 10, quai de la Mégisserie, 75001 Paris.
M. MARCOUX, Eric, 10, rue de Morlaix, 29250 Saint-Pol-de-Léon.
M. ORVOËN, sénateur, maire de 29116 Moëlan-sur-Mer.
Mlle PETILLON, Catherine, 11, rue Feunteunic-al-Lez, 29000 Quimper.

les archéologues et la protection des monuments

P.-R. GIOT

La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine

Du fait de son éloignement relatif, l'extrême Ouest de la Bretagne n'a fait qu'une entrée tardive et discrète parmi les centres d'intérêt archéologiques européens, l'attention des premiers érudits ayant été davantage accaparée ou attirée par les ensembles monumentaux du pays de Vannes, spectaculaires et déconcertants. Et pourtant les hommes préhistoriques, eux, avaient largement fréquenté les promontoires de la fin des terres, dès de très hautes époques.

A vrai dire, la première contribution finistérienne à la préhistoire est surtout d'ordre lexicographique. Le premier manuscrit du dictionnaire de la langue bretonne de Dom L. Le Pelletier est de la fin du XVIIe siècle (l'ouvrage ayant été publié en 1752 sur un deuxième manuscrit reconstitué), parmi ses informateurs cités il y a G. Roussel, recteur de Plounéventer en Léon et certainement un informateur de Basse-Cornouaille resté anonyme. Le dictionnaire situe l'emploi de *lec'h* en Haut-Léon et en Basse-Cornouaille, de *liac'h* et de son dérivé *liac'h-ven* entre Landerneau et Crozon comme à l'embouchure de la rivière de Landerneau, ceci pour désigner des antres ou loges aménagées sous de grandes pierres plates et dont il discute l'utilisation comme temples d'idoles païennes ; il situe l'emploi de *peulvan* en Basse-Cornouaille vers Audierne. Le dictionnaire de Dom Grégoire

de Rostrenen (publié en 1732) situe un *peulvan* = *Maen-hir* = *maen-sao* à Cast. A.-F. Boureau-Deslandes a consulté le deuxième manuscrit de L. Le Pelletier et c'est sans doute là qu'il a puisé le terme *liehaven* = *leek-a-ven* (qui a donné *lichaven* puis *lécavène* chez Legrand d'Aussi en 1799), terme qu'il a publié en 1750 (Recueil de différents traités de physique et d'histoire naturelle, II, p. 42) et en 1756 (Histoire critique de la philosophie) et que de là on retrouve chez le comte de Caylus en 1762 (Recueil d'Antiquités... et gauloises, V, p. 380), mot qui heureusement n'aura pas de succès ultérieur, alors qu'il est à regretter que *liac'h* ou *liac'h-ven* ne soient pas entrés dans la nomenclature. De chez Grégoire de Rostrenen on retrouve *ar-men-hir* puis chez J. Cambry au sujet des « pierres druidiques et les pierres consacrées jadis au soleil, nommées en celtique *ar men-ir* » des environs de Pont-l'Abbé (Catalogue des objets échappés au vandalisme, 1795, p. 39 de l'édition de 1889), et au sujet du monument de Pontusval (Voyage dans le Finistère, an VII 1799, vol. II, p. 53 ; évidemment dans les Monuments celtiques, 1805, qui normalise en *menhir*), repris aussi chez Th.-M. Corret de Kerbeauffret de la Tour d'Auvergne (Nouvelles recherches sur la langue... des Bretons = Origines gauloises..., éditions successives 1792, 1796, 1801) et par Legrand d'Aussi (1799).

On ignore ce que désigne le lieudit *Tolmaen* en Cléden-Cap-Sizun cité dans le Cartulaire de Landévennec (charte LIII). Mais *dolmin* apparaît dans La Tour d'Auvergne à propos de Locmariaquer et l'on sort ainsi d'une référence finistérienne de base (ce mot est repris comme *dolmine* par Legrand d'Aussi puis normalisé en *dolmen* par Cambry en 1805, ce dernier auteur a donc ignoré ce terme dans ses propres publications antérieures consacrées plus spécialement au département du Finistère).

Les plus anciens objets très antiques mentionnés sont les haches à douille en bronze trouvées sous une assez grande pierre dans une espèce de marais où il y avait autrefois un étang, près de Kergroadès en Léon (en Brélès), dont un exemplaire subsiste dans la collection du marquis président C.-P. de Robien (Description du Cabinet, I, p. 65-66 ; Description historique et topographique de l'Ancienne Armorique ou Petite Bretagne, ch. xv, p. 49-50, pl. XIX) et dont la découverte a été indépendamment décrite par A.-F. Boureau-Deslandes dans une lettre de 1731 (Journal de Trévoux, 1732 ; reproduit dans les éditions 1736 et 1750 du Recueil de différents traités de physique ; Rapport

de quelques singularités trouvées en Basse-Bretagne vers la fin de l'année 1731, 2 pl.) qui la situe dans un marais de Lanrivoaré, paroisse limitrophe.

Ces quelques allusions des lexicographes, le fait que divers informateurs locaux ont cru bon de signaler des monuments ou des objets singuliers aux rares érudits de passage, tout cela montre qu'en réalité l'on a été largement conscient dans les milieux cultivés de Basse-Bretagne de la présence de tout un patrimoine antique et mystérieux « donnant occasion à quelques fables parmi les paysans » mais bien autrement digne de curiosité.

LES ETAPES DE LA DECOUVERTE

Des premiers celtomanes, seul Cambry qui a visité en assez grand détail le Finistère, donne quelques énumérations de monuments finistériens (Voyage dans le Finistère : menhir de Pontusval ; dolmens (*ti Gauriquet*) de la route de Pont-l'Abbé à Plonéour ; monuments « druidiques » entre Pont-l'Abbé et Penmarc'h, de Moëlan, de Clohars ; sous un étang aux îles de Glénan, sous l'eau au large entre Le Guilvinec et Penmarc'h ; Monuments celtiques : Clohars-Carnoët, Quimperlé, Moëlan, Plogoff, Le Toulinguet, Riec, les Glénan, le Cap-Coz en baie de Concarneau, Kerloaz en Plouarzel, Luzuen, (Melgven), sans compter les pierres branlantes ou trouées de Pont-Aven, Le Huelgoat et des monts d'Arrée). Il cite le Toulinguet (et sans doute Ouessant) d'après l'amiral A. Thévenard (Recueil de mémoires relatifs à la Marine, 1800, t. II).

Cependant, quoique originaire de Lorient, J. Cambry avait été un fonctionnaire érudit de passage dans la région, comme l'avaient été A.-F. Boureau-Deslandes et A. Thévenard (et F. de La Sauvagère dans le Morbihan). Pendant le premier tiers du XIXe siècle, si l'on en juge par les publications, il n'y eut guère d'activité archéologique en Finistère. L'auteur de la première description d'ensemble, répertoriant beaucoup plus de monuments « celtiques », est le chevalier C.-P. de Fréminville (Antiquités de la Bretagne : Finistère, 1832-1835). En fait il est tout autant étranger à la Bretagne, dans laquelle il ne s'établit vraiment qu'à partir de 1815, mais il est membre de l'Académie celtique depuis 1810, laquelle académie devient Société royale des Antiquaires de France sous sa présidence en 1816 ; il se dira élève de Cambry. Plus tard J.-M. Bachelot de La Pylaie se plaindra de ce que les premiers renseignements

qu'il lui donna en 1815 (ou 1816) sur les dolmens de Saint-Pol-de-Léon n'aient jamais été reconnus ; en tout cas cette date semble marquer le début de l'activité archéologique de Fréminville (qui à son tour se plaindra d'avoir été pillé par E. Souvestre...).

A partir des années 1830, on trouve quelques passages relatifs aux monuments « celtiques » du Finistère chez les auteurs de souvenirs de voyage (P. Mérimée, 1835, n'aura mentionné que le dolmen de Saint-Herbot et celui de Saint-Pol-de-Léon), ceux d'histoires populaires et de « galeries » ou suites de gravures lithographiées. Deux planches d'Olivier Perrin (donc d'avant 1832 et sans doute notablement auparavant, publiées par A. Bouët avec commentaire en 1836 sous le titre de la « Galerie bretonne », t. II, p. 29 et 41) ont pour titre « L'autel druidique = Ann dolmen » (qui ressemble à un des dolmens qui existaient jadis en Plonéour-Lanvern) et « Le tombeau druidique = Ar menhir » (qui est celui de Penmarc'h).

Chez tous ces premiers antiquaires, il y a forcément des incertitudes chronologiques et des confusions entre « antiquités gauloises, celtiques ou druidiques » et les « antiquités gallo-romaines, voire plus récentes ». Ces dernières servent souvent d'éteignoir, et beaucoup d'érudits locaux se désintéressent des premières, comme en témoignent les discussions des congrès de l'Association bretonne (dont la première Société archéologique du Finistère fut une filiale), un peu avant et après 1850 et les publications restent rares (par exemple quelques compléments à de Fréminville, III, 1851, p. 51-67), mais on réussit à s'accorder à attribuer les pierres branlantes aux agents naturels, à la suite du géologue E. de Fourcy. Puis pendant les années du Second Empire où ces associations furent interdites (à l'encontre de celle du Morbihan qui fut très protégée) c'est le vide. Cependant il fonctionna une commission départementale d'archéologie à partir de 1862, liée à la création du musée départemental, mais qui provoqua une activité sur le terrain et des fouilles, dont il serait opportun que tous les documents scientifiques soient enfin publiés ; R.-F. Le Men en fut le secrétaire.

Après 1870, c'est le réveil, qui aboutit rapidement à la création de la nouvelle Société archéologique du Finistère, et où les premières années les activités proprement archéologiques sont coordonnées par R.-F. Le Men. Celui-ci provoque les dons de trouvailles, l'afflux des informations, et en collaboration avec Flagelle, une première ébauche d'inven-

taire qui sera publié sous des formes complémentaires dans les bulletins de la Société archéologique comme de la Société académique de Brest (où dans l'ensemble de sa durée, les articles concernant l'archéologie antique seront rares). A Morlaix, un petit noyau d'activité sera successivement marqué par le Dr D. Le Hir, E. Puyo et J.-W. Lukis (ingénieur des Mines, de la dynastie des Lukis, archéologues de Jersey).

Mais cette période sera marquée par un schisme, issu de la brouille et de la concurrence entre R.-F. Le Men et P. Du Chatellier au sujet du site de Tronoan. Très tôt P. Du Chatellier manifestera son intention de constituer un musée privé, et il sera exclu de la Société archéologique en 1876. Des lignes apaisantes furent publiées dès 1889 à l'occasion de la parution de la première édition de ses « Époques préhistorique et gauloise dans le Finistère » et du fait qu'on a fini par se rendre compte à Quimper que l'archéologue de Pont-l'Abbé avait une audience nationale et internationale déjà notable. Il ne reviendra à la Société archéologique du Finistère que dans les dernières années du siècle et ne commencera à y publier que lorsqu'il en sera devenu président en 1898. Dans l'intervalle, outre sa contribution aux diverses revues nationales, il publiera le plus clair de ses mémoires relatifs aux fouilles et découvertes finistériennes dans l'organe de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Les conséquences de cet épisode, fâcheux pour le patrimoine finistérien, sont considérables encore un siècle après, d'autant plus que P. Du Chatellier a été de loin le plus actif des archéologues finistériens (et même l'un des plus prolifiques des archéologues français de son époque), le plus grand fouilleur et le principal explorateur et recenseur. Ses publications sont inégales et l'on ignore pas qu'il n'était pas présent en permanence sur ces chantiers, travaillant avec des ouvriers qui lui remettaient le « butin », ou utilisant des sources de deuxième main ; de sorte qu'à côté de descriptions précises et bien documentées, combien d'interventions se soldent par quelques lignes ou quelques mots approximatifs, qui nous laissent sur une faim insatiable.

Il est vrai qu'il y a eu — pour ne pas parler davantage des fouilleurs inconnus qui ont ouvert bien des sites sans en publier le moindre compte-rendu — en Finistère à la même époque au moins un archéologue plus expéditif, le célèbre « baron tumulus », Halna du Frétay, qui fut lui aussi président de la Société archéologique ; mais la zone géographique de ses ravages fut plus restreinte et son musée privé de

faible envergure. Tout cela témoigne d'une époque, dira-t-on. Et pourtant au même moment il y a eu en Europe des amateurs éclairés d'archéologie qui peuvent être considérés de nos jours encore comme des modèles de technique de fouilles ; par exemple le général A. Pitt-Rivers en Dorset et en Wiltshire, opérant précisément entre 1880 et 1900.

Quand on feuillette la série des Bulletins de la Société archéologique du Finistère, on se rend compte que la Préhistoire n'y a joué qu'un rôle mineur, malgré la multiplicité des annonces de découvertes dans les procès-verbaux ou sous forme de notules. Si l'expression « âge des cavernes » apparaît sous la plume du Dr Le Hir dès le premier tome en 1874, les mots « préhistorique », « néolithique », etc..., auront beaucoup de mal à s'y implanter. Encore en 1881 on désigne des mégalithes sous le nom de « monuments celtiques ». L'adjectif « préhistorique » apparaît en 1880 sous la plume de H. de La Villemarqué, mais il ne s'emploie couramment qu'à partir de 1888-1889. Et encore, on constate que c'est avec beaucoup de réticences. La notion même de préhistoire, au lieu d'archéologie « celtique », provoque des craintes, peut-être renforcées par certaines tendances de certains à la divagation, par exemple celles du « baron tumulus » ; on redoute les effets de l'imagination des préhistoriens. C'est d'autant plus curieux que c'est l'époque de la cristallisation des méthodes scientifiques rigoureuses en archéologie et du recours systématique aux sciences physiques et naturelles, précisément sous l'impulsion des préhistoriens.

La plupart des mémoires fondamentaux relatifs à la préhistoire finistérienne auront donc été publiés ailleurs. Et même quand P. Du Chatellier revient et préside la Société, la préhistoire n'y reprend qu'une part minime. C'est à partir du début de ce siècle (la Société préhistorique française se fonde d'ailleurs en 1904) qu'on voit publier des archéologues en quelque sorte invités par P. Du Chatellier, et souvent sur des fouilles effectuées en Côtes-du-Nord ou en Morbihan : les Commandants A. Martin et L. Le Pontois, qui sont parmi les premiers officiers de marine préhistoriens. Arrive indépendamment le Commandant A. Devoir, dont les connaissances techniques auront orienté les travaux d'inventaire et de topographie et qui sera l'un des précurseurs de l'étude de l'astronomie préhistorique, comme de l'étude des variations récentes de la ligne de rivage.

Après la première guerre mondiale, la rencontre de quel-

ques amateurs autour de Saint-Guénolé-Penmarc'h provoque la constitution du Groupe Finistérien d'Etudes préhistoriques, qui se présente comme une filiale spécialisée de la Société archéologique du Finistère. Si le principal promoteur sur le plan pratique est le Commandant Ch. Bénard (dit Le Pontois), sur le plan des idées son maître a penser devient rapidement le Commandant A. Devoir. L'un des plus actifs prospecteurs sera le Commandant Morel, qui n'a rien publié, mais dont les dessins et les notes nous sont des mines inépuisables. A côté des officiers de marine et en prenant le relai des érudits des anciennes générations, on trouve plusieurs chercheurs locaux, dont le principal est le Dr vétérinaire L. L'Hostis, récemment disparu.

Jeune étudiant, je suis d'ailleurs entré au Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques en 1937 et tant sur le plan des institutions que pour ce qui est du développement de la recherche préhistorique après la seconde guerre mondiale, cet événement personnel a eu des incidences fondamentales qu'il m'est délicat d'avoir à évaluer moi-même...

D'ailleurs en 1938 et 1939 le Finistère avait connu ses premières fouilles protohistoriques professionnelles, avec les expéditions dirigées par Sir R.E.M. Wheeler à Kercaradec en Penhars et au Camp d'Artus au Huelgoat.

Tout en étant liée aux terroirs, la recherche préhistorique ne peut s'épanouir avec un esprit de clocher, la synthèse ne peut s'élaborer qu'à l'échelle régionale de l'ensemble de l'Armorique avec en fond de tableau les perspectives européennes dans leur ensemble. C'est l'orientation qu'ont nécessairement prises les recherches de la deuxième moitié de ce siècle.

Mais malgré les efforts de vulgarisation, la publication d'ouvrages de synthèse comme de plaquettes de mises au point pour un large public, l'on reste confondu et attristé de nos jours encore devant l'ignorance de l'ensemble de nos concitoyens en face de leurs antiquités nationales. Quand quelqu'un sait quelque chose, il a hélas le plus souvent des idées périmées, en retard d'au moins cinquante ans, remplies de préjugés et d'images fausses. Certes le système scolaire fait un peu de place aux origines, ce qui en est dit dans la plupart des manuels scolaires est malheureusement dépassé, il n'est donc pas étonnant que trop d'enseignants ne disposent pas d'une documentation correcte. Il n'empêche qu'il est affligeant et préjudiciable pour notre patrimoine archéologique national de subir les effets de l'inculture des

édiles et des personnalités publiques qui devraient en être les meilleurs défenseurs.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

La reconnaissance de la nature des antiquités préhistoriques et la connaissance pure et abstraite les concernant sont une chose de l'ordre purement intellectuel. Comme pour toute archéologie, la matière de l'archéologie préhistorique est malheureusement en quantité finie et en définitive terriblement limitée au départ du fait des possibilités de conservation inégale des différents témoignages ; les civilisations successives se bâtissant, comme l'on dit, les unes sur les ruines des autres, ce qui nous en reste de nos jours n'est qu'un pâle reflet dont les ultimes vestiges disparaissent à un rythme accéléré.

De par leur position géographique à la pointe du continent les régions finistériennes ont eu à certains moments de la préhistoire récente et de la protohistoire un rôle de centre de civilisation tout de même assez important, même vu à l'échelle globale européenne ; à d'autres moments il y a eu au moins une fréquentation épisodique puis un peuplement continu à multiples facettes très intéressantes. Au total la préhistoire finistérienne aurait été une des plus fructueuses à étudier si les conséquences de l'hémorragie survenue depuis au moins deux siècles avaient été moins catastrophiques. En tout cas des bribes qui nous restent, avec beaucoup de patience et de méthode on arrive à tirer assez d'informations pour se faire une vague idée de ce qu'on aurait pu connaître si le vandalisme l'avait épargné.

La sauvegarde et la protection du patrimoine archéologique sont évidemment un devoir aussi important pour l'archéologue que l'honnêteté scientifique, et c'est pied à pied que les mesures administratives ou les moyens de protection doivent être arrachés à des administrations trop nonchalentes en ce domaine.

En ce qui concerne les monuments et immeubles, à défaut de l'acquisition par l'Etat ou par une collectivité, ce qui est en principe le plus efficace, la protection réside dans le classement au nombre des monuments historiques. Une des plus anciennes mesures de ce genre concerne le curieux ensemble de Ty-ar-Churé à Crozon, puisqu'elle date d'avant 1862 (le monument a d'ailleurs été acquis par l'Etat en 1897), ou les deux menhirs de Brignogan (d'ailleurs acquis par l'Etat en 1881). A la fin de 1913, il y avait

21 monuments ou ensembles préhistoriques classés en Finistère ; grâce aux efforts du Commandant A. Devoir et du Groupe finistérien, ce nombre était de 77 en 1940. J'ai pu ensuite faire monter cet effectif à 104 classements et 31 inscriptions sur l'inventaire supplémentaire. Une douzaine de monuments sont propriété d'Etat, dont évidemment le site essentiel est celui de Barnenez en Plouézoc'h. N'oublions pas que la Société archéologique du Finistère possède aussi un menhir à Spézet et le dolmen de Brennilis.

On est cependant loin du taux de protection qui serait souhaitable et bien des types de structures archéologiques ou de sites diffus peuvent difficilement bénéficier d'une protection qui reste plus juridique que pratique, faute d'un système organisé de gardiennage, de surveillance fréquente et d'entretien régulier.

La sauvegarde et la protection du patrimoine archéologique comprend tout autant celle des objets mobiliers, dont les quantités subsistantes sont tout aussi limitées que celle des monuments. Ici il y a une notion fondamentale, c'est celle *d'état civil* des objets, des renseignements aussi précis que possible sur le point de découverte et les conditions de gisement. Trop de particuliers considèrent un objet préhistorique qui a attiré leur curiosité sinon leur cupidité, comme un bibelot et pas du tout comme le document scientifique qu'il devrait être essentiellement. La deuxième notion est celle de *trouvaille fermée* c'est-à-dire que des objets trouvés ensemble ou en association significative ne devraient autant que possible pas être dissociés, leur signification scientifique résultant en grande partie de leur combinaison. L'expérience montre que les seuls objets conservés dans des établissements spécialisés dépendant de collectivités publiques ou morales donnant toute garantie de stabilité institutionnelle et répertoriés et inventoriés selon les règles, sont en pratique ceux qui ont des chances sérieuses de conserver leur état civil et d'éviter d'être dispersés inconsidérément. Trop souvent un collectionneur privé pense à ce qu'il sait ou à ce qu'il fait, mais ignore ce qui se passera après lui et ne prend pas de mesures efficaces à ce sujet. Et que dire des objets qui après leur découverte passent de mains en mains ou dans le circuit commercial..., qui est une forme de destruction du patrimoine national.

La section archéologique du Musée départemental du Finistère, créée pendant le Second Empire, reçut des entrées importantes d'objets et de trouvailles préhistoriques du

vivant de R.-F. Le Men, ensuite il n'y eut guère que des accessions mineures. En 1952, dans un but de spécialisation et d'unification, toutes les collections préhistoriques et protohistoriques départementales furent d'ailleurs déposées au Musée préhistorique Finistérien.

Vers la même période du siècle dernier où se réunissaient à Quimper quelques éléments de collections préhistoriques, il en entrait également au Musée municipal de Morlaix (collections Le Hir et Puyo notamment), où elles sont toujours ; également quelques bribes au Musée de Brest, qui ont été victimes de la dernière guerre.

Nous avons vu que très tôt le grand archéologue que fut P. Du Chatellier décida de créer en son château de Kernuz un musée privé, grâce au produit de ses fouilles et de ses incessantes acquisitions. Avec le concours de ses nombreux correspondants et de véritables « rabatteurs » (dont le chanoine Abgrall), il amassa rapidement des ensembles considérables, dépassant d'ailleurs largement les limites du Finistère pour couvrir toute la Bretagne, notamment lors d'acquisitions après décès d'autres archéologues régionaux. Kernuz connut ainsi une notoriété et finit par être considéré par beaucoup d'archéologues comme la « collection nationale bretonne » qui était destinée à devenir une institution permanente. Ceci explique les dons des collections entières de préhistoriens régionaux comme les Commandants A. Martin et L. Le Pontois, qui en toute confiance croyaient que leur œuvre resterait en Bretagne en toute stabilité. On ignore les raisons qui firent que P. Du Châtellier ne put établir les structures et démarches juridiques nécessaires à ses intentions. En tout cas une douzaine d'années après sa mort et passée la tourmente de la première guerre mondiale, il commença à circuler des bruits inquiétants, comme quoi le British Museum tenterait de négocier l'acquisition de la collection. Deux courants contradictoires d'actions de dissuasion se firent, l'une pour que la collection soit acquise par le département avec divers concours, l'autre qui aboutit à ce que la collection fut acquise à la fin de 1924 par le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Ce qui fit scandale en Bretagne, scandale qui ne s'est jamais éteint d'ailleurs dans le cœur des érudits de la région. Il y aurait assez de documents et de lettres pour publier un gros « livre blanc et noir » sur cette affaire. Nous nous contenterons de citer un court document officiel.

En marge du registre d'immatriculation des collections du Musée des Antiquités nationales, le conservateur en chef de l'époque, S. Reinach tenait une sorte de journal des grands événements de la vie de son établissement. Page 294, en marge du numéro d'entrée 72375, on trouve : « Collection Paul Du Châtellier, château de Kernuz, Finistère. 3 novembre (1924). Confirmant le vote du Comité consultatif (20 octobre), le Conseil des Musées acquiert la collection P. Du Châtellier pour 180.000 francs, dont 1/6e au compte des Beaux-Arts. Le 4 novembre j'ai apporté au Musée en dépôt les objets d'or, qui avaient seuls été montrés aux Conservateurs le 3 ». Et page 296, en marge du numéro d'entrée 72419, on lit : « Ce mardi 16 à midi la Commission qui gère les fonds des Bâtiments civils a voté les 60.000 francs demandés pour compléter le prix (180.000) de la collection P. Du Châtellier (Rue de Valois, Maringer président). S.R. (Salomon Reinach) et H. Hubert, présents, ont déclaré que les 2/3 de la collection, moins les objets d'or, iraient aux Musées de Bretagne, mais que la collection devait d'abord passer toute entière à Saint-Germain pour examen et consolidation ».

Nous avons déjà évoqué la formation du Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques en 1919 et les années suivantes. Ce noyau de chercheurs se constitua en association indépendante de la Société archéologique du Finistère dans le but de construire un Musée à Penmarc'h dès 1921-1922 et acquit un premier terrain. En 1923 eut lieu l'inauguration de la première salle du musée, dont les locaux de service furent agrandis en 1925 ; la deuxième salle du musée fut inaugurée en 1927. L'association reçut la reconnaissance d'utilité publique en 1928 et tendit à s'appeler « Institut finistérien d'Etudes préhistoriques ». L'Etat acquit en 1929, de part et d'autre du premier terrain primitivement acquis par le Groupe finistérien, des terrains en vue de l'agrandissement de l'établissement et de sa transformation en un « Musée national préhistorique » qui aurait eu un statut similaire à celui créé vers la même époque aux Eyzies. Ce projet n'eut pas de suite et l'association continua à vivre de subventions publiques et de dons privés (le principal mécène ayant été Sir Robert Mond) jusqu'à la guerre.

Ayant surmonté dès les premières années le danger de l'esprit de clocher et celui de se limiter à une action purement locale, le Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques

se conçut tout de suite comme devant couvrir l'intégralité de son département éponyme et de même engranger dans son Musée les découvertes provenant de l'intégralité de ce département. Mais très vite ses membres comprirent que si sur le plan du rayonnement du Musée une telle zone était raisonnable (quoiqu'ils acceptèrent des dons de collections beaucoup plus variées comme origines), en tant qu'institution scientifique un tel territoire était beaucoup trop étriqué. C'est que l'Institut finistérien avait été conçu comme un outil de recherche régionale, avec l'embryon de tous les moyens nécessaires à celle-ci, ce qui n'existait à cette époque nulle part ailleurs. Aussi certains de ses membres se mirent-ils à travailler dans d'autres départements (par exemple le Commandant E. Morel en devenant correspondant de la Commission des Monuments historiques pour les Côtes-du-Nord et le Professeur L. Collin de même pour l'Ille-et-Vilaine).

A l'issue de la seconde guerre mondiale, après la mort des principaux mécènes et dans une situation économique nouvelle, il apparut qu'il fallait trouver une nouvelle base de vie tant pour le Musée préhistorique que pour l'Institut finistérien. J'étais devenu secrétaire général du Groupe finistérien en 1946, alors qu'une solution fut négociée en vertu de certaines dispositions des statuts. Les biens matériels furent transférés à l'Université de Rennes, avec toutes les bénédictions des autorités de tutelle régionales et nationales et ceci en même temps que l'organisation d'une Circonscription des Antiquités préhistoriques propre à la région. Le Musée préhistorique finistérien (telle que sa dénomination fut précisée pour rappeler sa fondation par le Groupe finistérien, et de préférence au rappel de sa localisation, presque accidentelle, dans une commune déterminée) rentra donc dans le domaine public en 1947. Malgré ses défauts initiaux de construction et de conception, l'immeuble en a été aménagé et complété dans toute la mesure du possible, largement avec le concours du Service des Fouilles et Antiquités, qui étant affectataire des terrains appartenant à l'Etat et jouxtant de part et d'autre celui du Musée proprement dit, peut les considérer comme Dépôt de Fouilles de plein air et comme emplacement privilégié pour la construction d'un Centre de documentation et dépôt associé à l'établissement scientifique original.

D'autre part, la mission régionale et générale que se voulait l'Institut finistérien d'Etudes préhistoriques lui a

permis également dès 1947 de constituer le noyau autour duquel a pu se créer peu à peu le Laboratoire d'Anthropologie, Préhistoire, Protohistoire et Quaternaire Armoricains et il convient tout de même de rappeler qu'il n'y a pas tellement, en France, d'importants laboratoires provinciaux de cette ampleur.

En définitive, quelles qu'aient pu être d'inévitables erreurs de conception de détail et le manque de moyens de réalisation, et malgré l'implantation initiale en une localité excentrique et au fond mal choisie, il convient de rendre hommage aux initiateurs du Groupe finistérien préhistoriques, dont on peut dire que, plus que toute autre institution de Bretagne, ils ont contribué au développement de la recherche professionnelle en préhistoire, à la constitution d'une équipe de chercheurs et de techniciens de qualité, ainsi qu'aux possibilités d'action efficace de la Direction régionale des antiquités préhistoriques. Et sur un plan aussi modestement personnel que possible, je dois leur rendre cet hommage, car je leur dois et ma vocation de préhistorien (et d'anthropologiste) et d'avoir pu réaliser ma carrière.

*
**

L'héritage dévolu à nos contemporains par les hommes de la préhistoire et de la protohistoire de l'Armorique occidentale méritait un meilleur traitement que celui qu'il a subi de la part de tant d'ignorants ou d'inconscients. Malgré les efforts poursuivis depuis un peu plus d'un siècle et demi par une poignée d'érudits puis de spécialistes pour en arracher les secrets et pour en sauver envers et contre tous les reliques immeubles et meubles, il faut bien avouer que ces dévouements sont arrivés le plus souvent trop tard, après la bataille et qu'ils ont été trop isolés, trop peu compris ou appréciés, trop peu aidés. Pour préserver et tirer parti des ultimes restes du patrimoine préhistorique et protohistorique finistérien, il faut encore davantage d'hommes et de moyens, de dévouement et de science, dans un climat de compréhension générale, de respect et de désintéressement. Souhaitons-le.

RENÉ SANQUER

Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère

Cette brève étude se propose d'essayer de faire comprendre pourquoi la Société archéologique du Finistère est aujourd'hui une des sociétés savantes départementales les plus vivantes de France, pourquoi son bulletin annuel est si copieux et si estimé, pourquoi la collaboration qui s'établit entre ses membres et le service officiel des fouilles et antiquités est si confiante et si souvent démontrée.

Que la Société archéologique du Finistère soit bien vivante, il suffit de quelques chiffres pour le prouver : en 1873, date de la constitution de la société, la liste générale des membres comprenait 130 adhérents ; en 1914, elle ne comptait toujours que 140 membres. On voit que le recrutement était demeuré très étroit. En 1922, 325 confrères avaient payé leur cotisation. Aujourd'hui, leur nombre avoisine 1.300. Bien des groupements archéologiques et historiques envieraient cette santé.

Pour montrer l'activité archéologique de la Société, je me bornerai principalement à la période romaine, parce que c'est celle que je pratique habituellement, mais aussi parce que, pendant longtemps, le département voisin du Morbihan s'est réservé l'exclusivité de l'étude des temps préhistoriques, laissant aux Finistériens l'Antiquité romaine

et l'époque médiévale. Un tel programme pourrait faire l'objet d'une thèse universitaire, qui exigerait d'amples dépouillements de toute la bibliographie, des correspondances privées, des rapports archéologiques. Telle n'est pas mon intention. Je ne prétends nullement être exhaustif et je demande dès maintenant qu'on veuille bien me pardonner tel oubli qui paraîtra inadmissible. Je voudrais simplement évoquer quelques figures du passé avec lesquelles le hasard de la recherche m'a mis en présence et formuler l'interprétation que j'ai pu donner de certains grands moments de l'activité archéologique historique dans le Finistère. Je ne souhaite pas, non plus, m'étendre sur les querelles de personnes qui, comme dans tout groupe humain, ont parsemé l'histoire de la Société, mais, au contraire, montrer les œuvres, la progression du travail accompli, le perfectionnement des méthodes. Pour rendre l'évolution plus intelligible, il convient de remonter assez haut dans le temps et, d'ailleurs, la Société archéologique du Finistère n'est pas née soudainement en 1873, *ex nihilo*. Elle succédait à une éphémère Société d'Archéologie du Finistère, elle-même émanation de l'Association bretonne née en 1843 et c'est près de deux siècles d'archéologie finistérienne qu'il faut embrasser pour bien comprendre la situation actuelle.

I. — LE TEMPS DES PRECURSEURS

On pourrait certainement trouver, dès le Moyen-Age, des marques d'intérêt pour les vestiges archéologiques. Les premières prospections n'ont-elles pas été menées par les Bretons insulaires qui, débarquant sur le sol de l'Armorique au lendemain des dévastations du Bas-Empire romain, ont immanquablement désigné les ruines des habitations et des fortifications de leurs prédécesseurs par des toponymes caractéristiques. Les *Moguer*, les *Buzit*, les *Castel*, conduisent encore aujourd'hui infailliblement l'archéologue vers son but. Mais cela n'est mentionné ici que pour faire sourire le lecteur. Les vies de saints bretons abondent en renseignements utiles et constituent une source précieuse. A ce titre, le premier ouvrage de référence demeure le livre d'Albert Le Grand, le dominicain de Morlaix (1). Certes les erreurs pullulent, les explications toponymiques sont fantaisistes, les commentaires historiques ne doivent

(1) Albert Le Grand, *Les vies, gestes, morts et miracles des Saincts de la Bretagne Armorique*, 1636.

jamais être pris au pied de la lettre, mais quelle mine de renseignements quand on sait y regarder ! Prenons comme exemple la vie de saint Sané, qu'il dit avoir recueillie du bréviaire de Léon et d'archives manuscrites irlandaises : saint Sané, évêque et moine irlandais, débarqua avec quelques fidèles à la pointe de Perzell, paroisse de Plougonvelin, près Le Conquet, non loin de l'abbaye de Saint-Matthieu. De là, ils avancèrent en terre ferme jusqu'au lieu où est aujourd'hui l'église paroissiale de Plouzané « où y avait lors un temple dédié aux Idoles (à ce que j'ay peu descouvrir) et de fait, le pignon du Chœur basti en rond en demie lanterne en fournit une assé probable conjecture car on void que l'église quoy que de fort antique structure a esté néanmoins jointe et comme attachée à cette lanterne, et on trouve encore par la commune tradition que la tour de l'église terviale de Nostre-Dame de Loum-Maria, distant de Guic-Sané d'un quart de lieue, estoit jadis un Oratoire dédié à leurs fausses et profanes déités, situé lors au milieu d'une espoisse forest qu'ils nommaient *lucos*, et void-on devant ladite église de part et d'autre du grand chemin deux grandes Croix de pierre lesquelles on tient que S. Sané y avait fait planter dès qu'il eust converti ce peuple à la Foy...». Il cite encore deux inscriptions en « caractères inconnus » sur une croix de granit, à gauche du porche de l'église et sur la margelle de la fontaine du monastère dit *ar cloastr*. Tout ceci montre un grand souci de l'*Antique*. On sait que l'ouest du Léon est assez pauvre en vestiges romains. On ne connaît guère de ruines entre Landerneau, Ploudalmézeau et l'abbaye de Saint-Matthieu. Or, depuis quelques années, de nombreuses découvertes fortuites et des sondages montrent que la commune de Plouzané fut abondamment peuplée, à l'époque romaine, dans les quartiers de Langongar, Kerverrien, Pen-ar-Créac'h, Moguer (2), corroborant ainsi la tradition rapportée par Albert Le Grand. On pourrait tout aussi bien prendre un second exemple à travers la vie de saint Ténénan, autre prélat d'origine irlandaise. On le voit aborder dans la rivière de Landerneau, après avoir traversé le détroit de Mulgul et le golfe de Brest, au pied du château de Goulet Forest, autrement dit de Joyeuse Garde, et se retirer dans la forêt où « outre les barricades qu'ils avaient faites aux advenues de la forêt, il fit à force de bras élever un grand monceau ou tas de terre

(2) R. Sanquer, *Antiquités de la région de Plouzané (Finistère)*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1965, pp. 17-23.

ample et spacieux cerné tout à l'entour de larges et profonds fossés et dessus bâtir un petit oratoire où il se tenait avec ses prêtres ». Cette motte, dite Lesquelen, est aujourd'hui fouillée par M. l'abbé Irien et son équipe de lycéens de l'Harteloire à Brest, tandis que le château de Joyeuse Garde, grâce à M. Jéhan Bazin et à M. le Médecin général Laurent, voit revenir chaque année une courageuse phalange d'amateurs.

Le frère Albert Le Grand n'était d'ailleurs pas seul à s'intéresser aux antiquités et il faut placer dans la première moitié du XVIIe siècle l'éveil du goût pour l'archéologie. Au même moment, en effet, le chanoine Moreau, en racontant les guerres de la Ligue, n'hésitait pas à mentionner, chemin faisant, les ruines romaines dont il avait connaissance. C'est alors aussi que le voyageur parisien Dubuisson-Aubenay entreprenait un « tour » de Bretagne et réunissait des documents sur les divers monuments qu'il allait rencontrer. Il nous a laissé, pour Brest, une vue cavalière du Château en 1636, et, tout comme à Alet, il a noté la facture « à l'antique » des fondations de la courtine.

Mais tout cela reste du domaine de la description, fort utile certes, et même précieuse lorsque les vestiges ont totalement disparu. Cependant, on est habitué à considérer que l'archéologie consiste à aller chercher dans la terre elle-même les documents antiques et à les analyser. Cette archéologie-là naquit dans la première moitié du XVIIIe siècle, lorsque le prince d'Elbeuf découvrit en faisant creuser un puits profond dans sa propriété de Resina, en 1710, plusieurs statues de marbre et des inscriptions sur le site de l'ancienne ville d'Herculanum. Avec les premières fouilles scientifiques de l'allemand Winckelmann, entre 1755 et 1768, le mouvement était lancé, la mode s'en empara, et l'engouement pour les Antiques fut tel que le cadre de la vie lui-même en fut modifié : le style de la décoration intérieure et du mobilier à partir de Louis XVI le montre assez bien. La découverte de l'Antiquité romaine correspondait d'ailleurs à l'évolution des idées politiques et contribua à l'éclosion de la Révolution française.

Pour cette raison, peut-être, le premier archéologue finistérien fut à la fois un héros de la République et un érudit passionné d'antiquités. Je veux parler de Théophile de La Tour d'Auvergne-Corret, le premier grenadier de la République, né à Carhaix le 23 novembre 1743, mort au combat, à Oberhausen, le 9 messidor an VIII. Celui-ci

consacrait les loisirs que lui laissait la vie militaire à l'étude des langues anciennes et on le ridiculise parfois trop facilement en disant qu'il voulait que le breton fût la langue-mère de toutes les autres, alors qu'en fait il avait pressenti la communauté d'origine des langues indo-européennes. Il savait s'appuyer sur l'archéologie et son premier ouvrage fut un « précis d'histoire de Carhaix », dès 1784. Il y note la présence d'une voie antique, dite *henchou Ahes*, et de deux aqueducs. On y a découvert, dit-il, des briques larges et épaisses, de forme romaine, des bronzes, des compartiments en marbre, des débris de colonnes, des médailles d'empereurs, en or et en argent. Aujourd'hui encore, on n'en sait guère plus sur le Carhaix romain. On ne trouvera pas ridicule son explication de l'étymologie de Carhaix par « Kaer-Aetius », qui en vaut bien d'autres, plus fantaisistes. En dehors de la Bretagne, La Tour d'Auvergne fut sans doute le premier à fouiller le site de Vindonissa, Windisch, en Suisse, où il retrouva des monnaies et des inscriptions.

Jacques Cambry, dont le « Voyage dans le Finistère », édité en 1799, est l'un des premiers guides touristiques de la région, s'intéressa moins à l'archéologie romaine (3). Cependant, lors de son passage à Carhaix, il inspecta le vieux chemin d'Ahès, reconnut les restes de l'aqueduc et se désola de ne pas trouver trace des médailles et des compartiments de marbre évoqués par La Tour d'Auvergne.

II. — LE TEMPS DES ANTIQUAIRES

L'Empire fut moins favorable à l'archéologie, peut-être parce que les guerres laissaient moins de temps à l'étude, peut-être aussi parce que l'évolution du régime vers la dictature avait déçu les esprits enflammés plutôt par les exploits de Cincinnatus que par ceux d'Auguste.

Il fallut attendre la Restauration pour voir l'archéologie romaine s'implanter solidement dans le Finistère et la décennie qui va de 1830 à 1840 fut particulièrement importante à cet égard. Dès 1821, une première revue archéologique bretonne avait été fondée, le *Lycée Armoricain*, qui groupait les *antiquaires* bretons, comme on disait alors, en donnant au mot un sens scientifique et non commercial comme

(3) J. Cambry, *Voyage dans le Finistère, ou état de ce département en 1794 et 1795*, Paris, 1799.

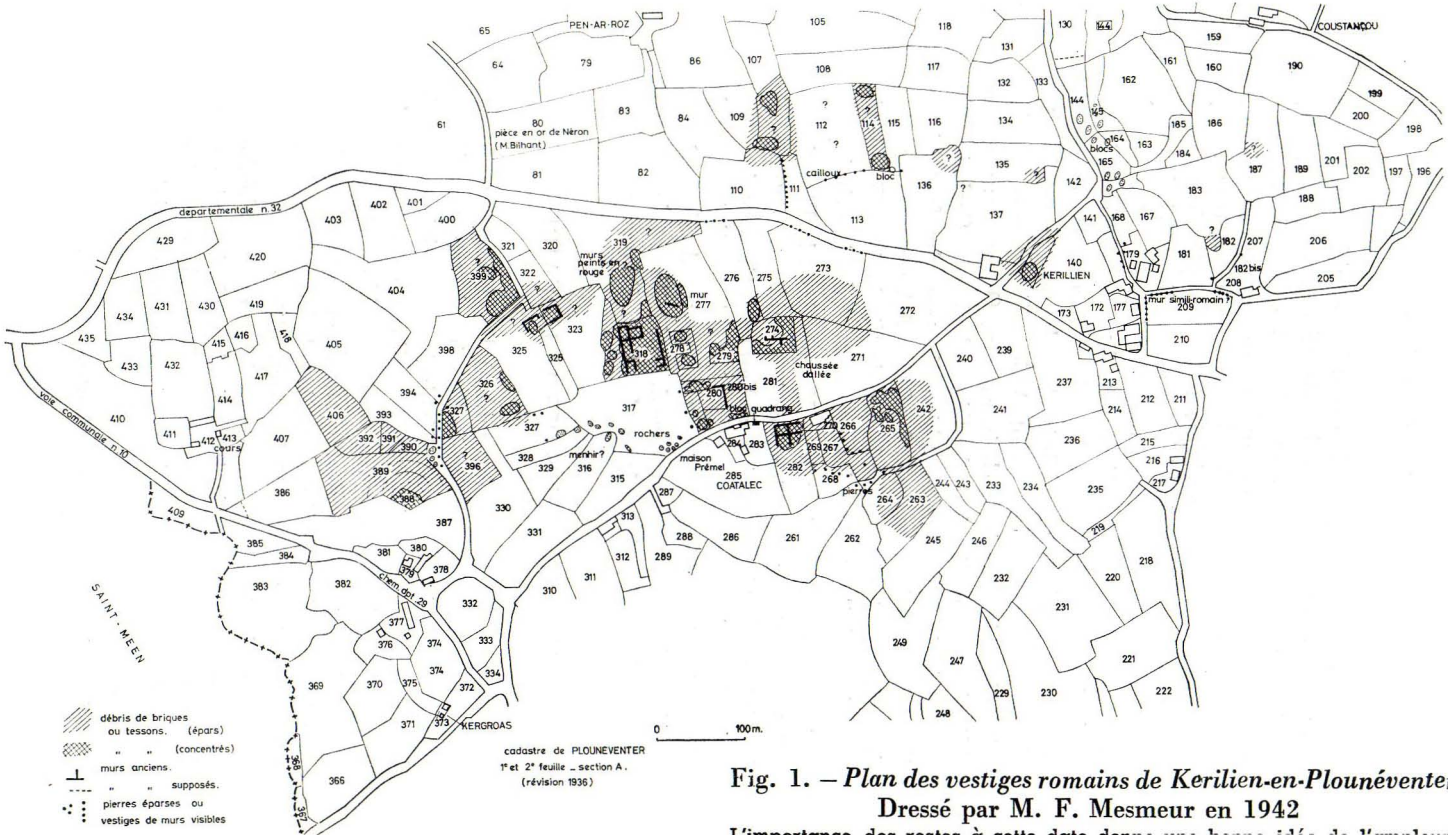

Fig. 1. – *Plan des vestiges romains de Kerilien-en-Plounéventer*
Dressé par M. F. Mesmeur en 1942

L'importance des restes à cette date donne une bonne idée de l'emplacement

actuellement. M. Miorcec de Kerdanet, notaire royal à Lesneven, était l'un des correspondants de cette revue et me semble mériter le titre de premier « archéologue de terrain ». Par ses fonctions, il connaissait parfaitement le terroir qui s'étend de Plouguerneau à Landivisiau, le cœur du plateau léonard, là où, justement, l'occupation romaine a été relativement dense. Il connaît en particulier, à une lieue et demie de Lesneven, sur la route de Landivisiau, entre les villages de Coatalec, Kerilien et Kergroas, un secteur où, sur plus d'une lieue de rayon, le sol est couvert de briques typiques avec lesquelles les Romains couvraient leurs maisons. Il y reconnaît, sans nul doute, une importante agglomération (fig. 1). De plus, elle est traversée par une voie pavée remarquable, avec trottoirs, débris de colonnes milliaires. C'est, selon lui, la route qui, de Nantes, par Vannes et Carhaix, aboutit à la mer près de l'embouchure de l'Aber-Wrac'h. Il note la possibilité d'une ramification vers la Pointe-Saint-Matthieu et le « Port Liogan ». Poussant plus loin son investigation sur les lieux, il fit des fouilles, les premières dans le Finistère. Peut-être ne prit-il pas lui-même la pioche et la pelle, mais il recruta une équipe de cultivateurs des environs et, sous sa direction, fit faire un certain nombre d'excavations. Nous ne savons rien des circonstances ni des endroits étudiés car il n'a laissé aucun rapport précis et aucun plan détaillé. Il sut cependant se faire remettre les plus modestes objets, urnes en poterie commune ou en verre, fragments de céramique sigillée, estampilles, monnaies, etc... qui sont encore conservés par la famille de M. de Kerdanet, et ont déjà pu être en partie répertoriés. A travers les monticules de déblais recouverts de gazon qui parsèment les champs, il identifie une maison avec son petit jardin, un hôtel avec son corps-de-logis et ses ailes latérales, l'emplacement du temple de la cité, dans un lieu appelé *ar-Coz-Ilis*, l'ancien *forum*, la place des Constances, le cimetière, dans une garenne appelée *Diribin*, seul endroit précis où il localise des fouilles : le 8 mars 1829, il y trouva 29 urnes remplies de cendres et d'ossements, les unes en terre grise, ornées de raies simples ou croisées en losange, les autres unies, et une belle urne en verre très épais « assez semblable aux globes de nos lampes ». Il interroge les cultivateurs qui déclarent que l'on trouve souvent, surtout dans les champs de Brézale et de Bodone, des débris de vases de bronzes couverts de figures et de caractères, des monnaies, surtout d'Adrien et d'Antonin, des haches, des épées, des patères, des bagues, des chaî-

nes, des bracelets. Ils affirment que les rues de cette ville étaient pavées et qu'elles existent encore sous les champs cultivés. Nanti de ces renseignements, M. de Kerdanet publia en 1829 une « Notice sur l'ancienne ville d'Occismor » (4). Peu importe l'appellation donnée à cette ville par Miorcec de Kerdanet d'après le nom antique de la *civitas Ossismorum*. Aujourd'hui encore, le mystère du nom de cette agglomération reste entier, malgré les nombreuses études sur le sujet.

A l'Ouest de Lesneven, sur le territoire de la commune de Saint-Frégant, Miorcec de Kerdanet connaît d'autres monticules de déblais, d'autres restes de tuiles romaines, sur les terres incultes de Keradennec, occupant 4 ha au total. Là aussi, il recueillit les moindres vestiges, tuiles, briques, mortier, bagues, meules, statuettes, plus de 500 monnaies de l'époque des grandes invasions du IIIe siècle ap. J.-C. (5). Il y situait la ville mythique de Tolente, mais nous savons aujourd'hui que cette « ville rouge » était une importante villa romaine.

C'est alors que se place la première controverse scientifique à propos de vestiges romains. En 1832, le chevalier de Fréminville publia dans ses « Antiquités de la Bretagne », un récit de voyage dans le Finistère (6). Ses idées sont nettes : « Je suis convaincu, dit-il, que si les Romains ont mis le pied, ce qui n'est pas certain, dans cette partie de la Bretagne, ils n'ont fait qu'y passer, ou tout au moins n'y ont fait qu'un très court séjour ». Aussi, lors de son passage à Lesneven, il rendit visite à Miorcec de Kerdanet, et vit sa collection. Il tomba d'accord avec lui qu'il y avait à Kerilien une ville ancienne fort considérable, qu'il est infiniment probable que cette ville était Occismor, mais il prétendit que c'était une ville gauloise, non romaine. Sur quoi se fondait-il ? D'abord sur un argument négatif : s'il y avait eu en ce lieu une ville romaine importante, nul doute que les historiens romains, et surtout César, en auraient parlé d'une manière claire et précise. Ils n'en n'ont pas parlé, donc la ville romaine n'existait pas. Mais les urnes, les vases, les armes recueillis sur les lieux ? La

(4) D. Miorcec de Kerdanet, *Notice sur l'ancienne ville d'Occismor*, Brest, 1829.

(5) D. Miorcec de Kerdanet, *Nouvelle notice sur N.-D. du Folgoët et ses environs*, Brest, 1853.

(6) De Fréminville, *Antiquités de la Bretagne, Finistère*, Brest 1832.

grossièreté de leur fabrique est loin de pouvoir les faire attribuer aux Romains. Mais les fragments ornés de reliefs sont d'un assez bon goût ? Ils peuvent avoir été apportés en cet endroit soit comme dépouilles prises à l'ennemi, soit par suite des communications commerciales.

Cependant, quelques années après, en 1836, une autorité autrement plus considérable vint apporter sa caution à M. de Kerdanet. Prosper Mérimée, parcourant le Léon au cours de son voyage dans l'Ouest, fut reçu par M. de Kerdanet, vit sa collection, et se rendit sans lui à Kerilien. Dans ses « Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France » (7), il décrit ainsi sa visite : « Une voie romaine, encore parfaitement reconnaissable, traverse le plateau et se prolonge fort loin, presque dans la direction de Lesneven. Interrompue parfois par des champs cultivés, elle reparaît bientôt avec les mêmes dimensions, le même appareil. Le pavé est formé de petits cubes, en général de 4 à 6 pouces de diamètre. Dans les endroits où la route est déchaussée, on observe l'épaisseur de l'empierrement. Le long de cette voie, et particulièrement aux alentours de la ferme de Kerilien, nous remarquâmes que les clôtures des champs présentaient de petites pierres taillées régulièrement, absolument semblables à celles qui forment le parement des murailles romaines à petit appareil ». Il reconnaît un puits maçonné, d'où on avait retiré plusieurs vases de verre et des morceaux de poterie, un lieu de sépulture donc.

« Qu'il ait eu une certaine importance, c'est ce dont on ne peut douter. Pourtant rien encore ne semble indiquer une ville. Point de ces grandes substructions composées de larges pierres, nul débris de colonnes, de statues, de placages de marbre, point de remparts, de temple ni de théâtre, édifices si communs autrefois. Il est vrai que jusqu'à présent, les fouilles n'ont été opérées que sur une petite échelle ; continuées, elles feraient peut-être retrouver des témoignages ensevelis de l'existence d'une cité. Mais, je le répète, je ne pense pas que, dans l'état actuel, on puisse conclure à autre chose qu'une *mansio*, ou tout au plus un village ».

Et il condamne nettement l'opinion de Fréminville : « Tout en admettant l'existence d'une ville d'Occismor, sur le plateau de Kerilien, quelques antiquaires bretons, aveu-

(7) Pr. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, Bruxelles, 1837.

glés par un patriotisme respectable d'ailleurs, mais outré, nient que ces ruines soient romaines. Suivant eux, c'est une ville armoricaine, et les médailles, ainsi que les poteries seraient des dépouilles rapportées par leurs ancêtres au retour de quelque expédition dans une province romaine. En vérité une semblable opinion est difficile à réfuter, parce qu'elle n'est professée que par des personnes déterminées à ne voir dans l'histoire et dans la nature que les faits qui leur conviennent. Ceux qui font de l'archéologie sentimentale voudront-ils reconnaître l'appareil romain si évident dans toutes les substructions de Kerilien ? Pourra-t-on les convaincre que ce chemin si étroit, profondément empierré, si régulièrement pavé, est une voie romaine ? S'ils répondent que leurs ancêtres étaient en état d'en faire d'aussi solides, d'aussi parfaites ? Que dire de cette assertion que les poteries, dont les fragments jonchent la terre, sont des dépouilles enlevées aux Romains ? A ce compte, les Armoricains eussent été bien misérables, s'ils étaient obligés de conquérir par les armes des objets d'un usage si commun, ou bien pillards, si, dans leurs excursions, ils enlevaient jusqu'à des ustensiles d'une si mince valeur et d'un transport si embarrassant ». Voilà qui réglait la question.

C'est à peu près à la même époque qu'eut lieu la première fouille scientifique dans le Finistère. En 1834, en effet, M. du Marchallac'h, propriétaire terrien à Plomelin, entreprenait de mettre au jour les ruines du Perennou (8). Pour la première fois, nous disposons d'un plan coté (fig. 2-3). Les moindres détails de la construction ont été notés dans le rapport, modèle du genre : la disposition des pierres du *praefurnium*, avec la trace des barres de fer servant à supporter un réservoir d'eau chaude, la présence d'une fosse creusée dans le sol d'une des salles, la destination exacte des différentes pièces, la description précise du dallage de marbre. La fouille récente des thermes de Kervenennec en Pont-Croix, qui présentent de nombreuses analogies avec ceux du Perennou, nous a permis d'apprécier à sa juste valeur la qualité scientifique du témoignage de M. du Marchallac'h. Le matériel découvert est décrit avec le plus grand soin. Voici, à titre d'exemple, l'évocation des poteries : « Les poteries que nous avons retrouvées sont en général de formes élégantes, mais de terres souvent fort

(8) E. Souvestre, *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838, pp. 79-83.

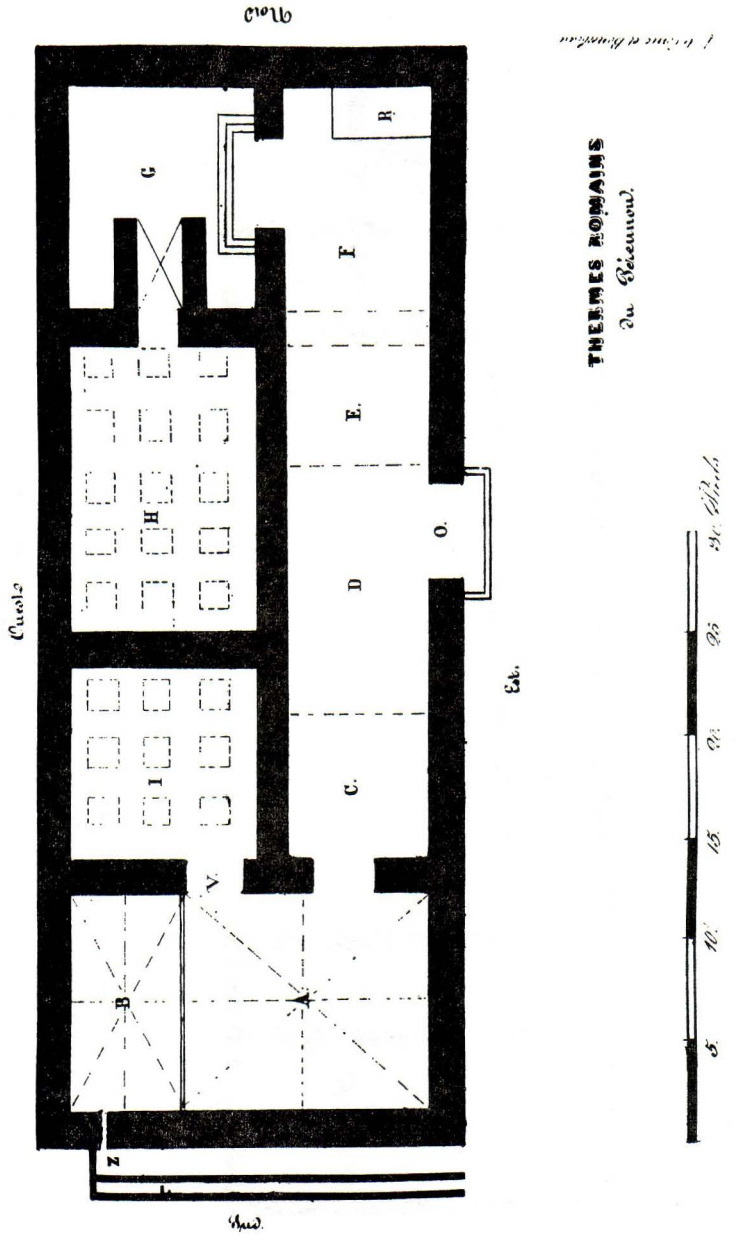

Fig. 2. — *Plan des thermes romains du Pérennou, en Plomelin (Finistère)*

Publié par E. Souvestre en 1838

Fig. 3. — *Plan de la villa romaine du Pérennou, en Plomelin (Finistère)*

Publié par E. Souvestre en 1838

communes. Les plus grossières et les plus nombreuses, d'une argile brunâtre, sont à peine vernissées. D'autres, coloriées en noir, sont tantôt unies, tantôt couvertes de dessins en relief. Les plus belles, d'un grès très serré, sont ornées de vernis d'une grande finesse et de reliefs parfaitement intacts. Sur l'un de ces vases, on remarque de petites colonnes torses réunies par de légères arcades, et, dans les divers compartiments, une muse, un satyre, une baigneuse, et quelques figures d'animaux. On distingue encore le mot *Albinus*, écrit en bosse au fond d'une urne brisée ; médaillon curieux qui nous révèle, après dix-huit siècles, le nom d'un de ces Romains qui foulèrent le même sol que nous ». Il en est de même pour les monnaies : « La première médaille représente au revers l'autel consacré à Rome et à Auguste par les nations gauloises, à Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône. Cet autel est entouré de deux colonnes surmontées de Victoires portant des palmes. On distingue d'ailleurs sous l'autel l'exergue : *Romae et Augusto*, qui se voit sur toutes les médailles pareilles. Du côté de la lettre, on ne peut distinguer de la légende qui est écrite à rebours (les lettres tournées en dehors au lieu de l'être en dedans) que les lettres ERAT, partie du mot *Imperator*, et le nombre VII qui indique le nombre des victoires de l'empereur. Il s'agit d'une médaille de Tibère ». Une seconde monnaie, de Claude Ier, et un bronze de Victorin, sont ensuite étudiés de la même façon. On atteint, dans ce rapport, à une précision remarquable pour l'époque, puisqu'elle nous permet, aujoud'hui, de retrouver sans effort dans les catalogues, aussi bien l'estampille d'*Albinus*, potier à Lezoux entre 160 et 190 ap. J.-C., que le type exact des monnaies décrites.

Peut-être M. du Marchallac'h doit-il beaucoup à un ouvrage magistral qui parut vers 1830, le *Cours d'Archéologie* de M. de Caumont, véritable bible de tous les archéologues provinciaux du XIXe siècle. Cela ne lui enlève pas l'honneur d'avoir été le premier à mener la fouille complète d'un site romain. Certes le temps n'est pas encore venu où l'archéologue prendra lui-même la pioche et la truelle. M. de Kerdanet, comme M. du Marchallac'h, confiaient à leurs fermiers le soin de creuser la terre et se contentaient de récolter les objets, mais il en sera ainsi jusqu'à notre époque. Bien plus nombreux furent les voyageurs et leur tâche reste essentielle, puisqu'ils purent recenser les vestiges antiques à la veille des grands défrichements

agricoles. Le baron Bachelot de la Pylaie est l'un d'entre eux. Entre 1842 et 1847, il a parcouru la Bretagne à pied, rédigeant d'innombrables articles d'archéologie dans divers journaux régionaux et de savants mémoires destinés a l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'heureuse publication par la Société archéologique du Finistère, en 1970, de ses « Etudes archéologiques et géographiques » permet de juger sa manière (9). Observons la façon dont il mentionne les vestiges de la presqu'île de Crozon : il a vu l'établissement romain qui se trouve au nord de la Bouessière, entre les villages de Guennatec et Kersulec ; le camp situé entre les villages de Baussente et de Carnaval, jonché de petites pierres taillées, de briques à crochet et de morceaux de ciment ; à Talargroas, le sol renfermait des briques à crochet, dans le champ qui fait face à la maison de M. Daniélou, derrière le debit de tabac ; la position romaine, auprès du village de Kerzandvez, au nord de la chapelle Saint-Laurent, montrait encore quelques restes de murailles incontestablement romaines, et une infinité de briques à crochet et autres, en amas de décombres dont le sol se trouvait rempli. Le site de l'île Laber est décrit avec une vérité telle que, le livre à la main, on retrouve aujourd'hui les moindres détails. Les bassins de salaison de la plage du Caon à Telgruc ne lui ont pas échappé.

Les ruines romaines du Fret sont décrites avec plus de détails. La localisation d'abord : « lorsqu'on se rend de Crozon à Rostellec, en traversant le sillon du Fret, on rencontre, au bout de celui-ci, un chemin qui annonce de l'importance par sa grande largeur ; on le nomme *Hend-er-Prat ;* bientôt il s'élargit au point qu'on se croirait dans un carrefour... il se partage ensuite en deux chemins ordinaires dont l'un porte le nom de *Hend-Couz-Lannec*, tandis que l'autre monte en ligne droite sur la hauteur qu'on appelle *Mané-Guen*... En descendant du sommet de ce monticule pour revenir au Fret, je fus étonné de la quantité de briques à crochet que je rencontrais parmi les pierrailles du champ à ma droite, et rejetées le long de la route. Celui-ci a reçu le nom de *Hend-Nez ar Vran* ». On créditera Bachelot de la Pylaie d'une extrême précision dans la localisation des vestiges, la mention des lieux-dits, d'ordinaire si utiles.

L'examen des ruines elles-mêmes lui fait discerner les tuiles, les tessons, les restes de construction, des cendres en

(9) B. de La Pylaie, *Etudes archéologiques et géographiques*, Bruxelles, 1850, rééd. Quimper, 1970.

quantité indiquant un hypocauste, du ciment rouge, « une jolie tasse en terre blanche qui avait extérieurement deux bandes dorées, d'épais carreaux, *lateres*, des coquilles en abondance », et il répond à M. de Fréminville, « c'est en conséquence du trop long séjour des conquérants de la Gaule dans notre Armorique que je trouve du romain dans une foule de localités, surtout maritimes. Mais, durant les quatre siècles et demi qu'ils ont occupé notre Bretagne armoricaine, n'ont-ils pas eu le temps de bâtir et surtout de créer tout ce qui pouvait être nécessaire pour y assurer leur domination ? ».

Ainsi, dès la première moitié du XIXe siècle, les conditions essentielles du développement de l'archéologie romaine dans le département sont créées : une ville entière est enfouie sous les terres de Kerilien en Plounéventer et offre un vaste champ d'action aux archéologues à venir ; une fouille bien menée, au Perennou en Plomelin, montre un exemple qu'il suffit de suivre en l'adaptant aux progrès de la science archéologique ; l'amorce d'un répertoire des antiquités romaines est dressée par Bachelot de la Pylaie, et une vive controverse a montré l'ardeur combative des défenseurs de l'archéologie dans le Finistère.

III. — LE TEMPS DES SOCIETES.

Le milieu du siècle voit la constitution des premières associations archéologiques. Depuis le *Lycée Armoricain*, qui réunissait les rares amateurs d'archéologie de Bretagne, les Athenas, les Miorcec de Kerdanet, la nécessité se faisait sentir de regrouper tous les adeptes de la nouvelle science à la mode dans de véritables sociétés savantes. Sous l'impulsion de M. de Caumont, est créée en 1843 une *Association bretonne* dont l'intérêt se partagea entre l'agriculture et l'archéologie. Qui en sont les membres ? Voici par exemple au Congrès de Morlaix en 1850 : « au bureau, M. le Sous-Préfet et M. le Maire de Morlaix, M. le curé de Morlaix, M. Rieffel, directeur de l'Association bretonne, M. Kerarmel, trésorier, M. Aymar de Blois, représentant du peuple, président de la classe d'archéologie. On remarque dans la salle plusieurs membres de l'Assemblée nationale, représentants les départements du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-inférieure, MM. de Keranflech, Mège, V. de Kerdrel, Olivier de Sesmaisons, etc... ; des magistrats, des membres du barreau, des ecclésiastiques, plusieurs propriétaires considérables de

l'arrondissement de Morlaix et des arrondissements voisins, enfin des cultivateurs du pays de Léon et même de la Cornouaille avec leurs costumes nationaux » (10). Ce pourrait être la composition-type des sociétés d'archéologie des Côtes-du-Nord, de Rennes, de Vannes, Nantes et Quimper qui se créent dans les années suivantes.

Cette période est occupée par le recensement des voies romaines de Bretagne, discipline dans laquelle le maître incontesté fut M. Bizeul. Celui-ci, parti de l'étude des voies romaines qui divergeaient de Blain, sa ville natale, ancienne agglomération des Namnètes, parcourut pratiquement toute la Bretagne à pied le long de ces anciens chemins nommés *hent braz, hent meur, hent coz*, chemin Chasles, chemin de la Duchesse Anne, etc... et pas encore « voie romaine ». Il faut comprendre l'attraction que pouvaient exercer alors, et qu'exercent toujours ces longues voies rectilignes, larges, souvent pavées, que seul un pouvoir politique fort avait été capable d'imposer, sur des dizaines de kilomètres. Bizeul eut la chance de les parcourir avant l'ère du *macadam* et du *bulldozer* et ses constatations sont précieuses. Au Congrès de Morlaix, en 1850, il présenta une étude très complète sur les « Voies romaines sortant de Carhaix » (11). M. Bizeul eut dans le Finistère un élève zélé, le Dr Halléguen, de Châteaulin, qui se consacra aux voies de son arrondissement, sut recueillir les moindres vestiges et les léguer à un musée.

Pour montrer la valeur de ces congrès de l'Association bretonne, il suffit de dire qu'au même moment, le morlaisien P.-L. Lemière y présentait son *Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne Armoricaine* (12). M. Colbert de Beaulieu, l'éminent spécialiste contemporain de la numismatique armoricaine, considère P.-L. Lemière comme un grand précurseur dans cette étude. Que dit P.-L. Lemière ? « En voyant avec quelle ardeur tant de savants ont recherché et étudié les menhirs, les dolmens, les cromlec'hs et autres monuments qu'ils ont vainement interrogés sur nos origines, on comprend difficilement le dédain qui fit rejeter

(10) *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1851, Rennes, pp. 7-8.

(11) Bizeul, *Voies romaines sortant de Carhaix*, dans *Bull. arch. de l'Ass. bret.*, 1849 et 1851.

(12) P.-L. Lemière, *Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine*, dans *Bull. de l'Ass. bret.*, 1851, pp. 203-235.

si longtemps nos monnaies gauloises, surtout lorsqu'on se rend compte des avantages présentés à la science par la variété infinie de types, de symboles et de légendes que nous offrent déjà celles de ces monnaies connues jusqu'à ce jour. Ici, ce ne sont plus les Grecs ou les Romains, mais les Gaulois eux-mêmes qui nous exposent certaines pages de leur histoire ; ce sont des matériaux totalement inédits, et l'on conçoit, dès lors, les documents précieux qu'on y peut et qu'on y doit puiser... ». Il devine certaines lois de la numismatique gauloise : « nous nous bornerons donc, pour le moment, à présenter une observation sur laquelle il nous semble qu'on n'a pas suffisamment appuyé jusqu'ici, et qui nous paraît pourtant de nature à faciliter ce classement : c'est que le métal suit la même loi que les types, il s'altère graduellement et de telle sorte que l'or, presque pur au début, n'est plus à la fin que de l'électrum, et l'argent du billon de plus en plus mauvais. Et ceci nous donne la clef de la similitude du poids de ces métaux si différents entre eux. Le poids lui-même diminue à mesure que le titre s'affaiblit... » et ailleurs encore : « plus on avance dans l'étude de la numismatique armoricaine, plus on remarque d'étroits rapports entre les monnaies des différents peuples de cette confédération... ». Bon dessinateur, comme la plupart des archéologues de cette époque, il sut orner son étude de planches très exactes (fig. 4-5-6).

Avec le Second Empire, une impulsion nouvelle est donnée à l'archéologie gauloise et romaine. En effet, le chef de l'Etat, pour des raisons politiques, parce qu'il porte en lui l'héritage de Napoléon 1er, le nouveau César, s'intéresse particulièrement aux antiquités nationales. Il publie un commentaire sur le *De Bello Gallico*, développe les fouilles de l'*oppidum* d'Alesia, crée le Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. A l'échelon départemental, les préfets sont invités à recenser tous les vestiges importants et, en 1862, à Quimper, le préfet Richard institue une commission « chargée de reconnaître et de signaler les anciens monuments de diverse nature existant dans le département ». Parallèlement, un Musée archéologique est créé au chef-lieu.

Brest, depuis toujours, ne marche pas au même rythme que la Bretagne. En 1858, est créée une *Société académique de Brest* qui se donne pour but la publication de travaux scientifiques, littéraires, artistiques et historiques. Pendant une quinzaine d'années, elle va faire une assez large place à



P.L. Lemière del.

Fig. 4 à 6. — *Planches illustrant l'article de P.-L. Lemière sur les monnaies gauloises armoricaines*

Extraites du Bulletin archéologique de l'Association bretonne, 1851

Pl. II.



P. L. Lemiere del.

Pl. III.



P. L. Lemièce del.

l'archéologie et à la numismatique. Son président, P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, y publie une étude sur les origines du château et souligne l'existence de fondations romaines ainsi que la présence ancienne de tours rondes dont il suit sur différents plans la disparition progressive jusqu'à Vauban.

Un inspecteur de la Marine, Denis-Lagarde, y donne plusieurs articles illustrés sur des monnaies romaines découvertes dans la région, dont le trésor de deniers de Kervian à Camaret (fig. 7) (13). Il déchiffre également le milliaire de Kerscao en Kernilis.

Un agent-voyer de Landerneau, Flagelle, utilisa sa connaissance du terrain et sa compétence de géomètre pour recenser avec précision les vestiges éparpillés autour de Landerneau et rédigea une amorce de répertoire archéologique qu'il intitula *notes archéologiques sur le département du Finistère* (14). La modestie semble bien avoir été une des qualités de M. Flagelle. Parmi les découvertes archéologiques importantes dont le Bulletin de la Société académique de Brest a rendu compte, il faut citer le souterrain de la Tourelle à Quimper, où l'on mit au jour un très important lot de statuettes gallo-romaines en terre blanche, selon le rapport de A. Grenot, et le cimetière de Lostmarc'h, en Crozon, où, en 1854, une tempête fit reculer les dunes et rendit à la lumière des dizaines de squelettes inhumés dans des fosses de galets. Des monnaies du Bas-Empire romain et des poteries permirent de les dater de cette époque. Plus de trente ans après, A. Jarno en reprit l'étude.

La fondation, en 1873, de la Société archéologique du Finistère priva la Société académique de Brest de son rôle dans le domaine de l'archéologie et elle se consacra désormais surtout à la poésie.

Le 15 avril 1873, en effet, une quinzaine d'anciens membres de la classe d'archéologie de l'Association bretonne décidèrent de faire revivre la Société d'Archéologie du Finistère en changeant très discrètement son titre en « Société archéologique du Finistère ». Ses statuts sont uniquement tournés vers l'archéologie et l'histoire. La Société a pour objet :

(13) Denis-Lagarde, *Notice sur des monnaies romaines*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, t. II, 1861-62, pp. 331-345.

(14) Flagelle, *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, t. IV, 1876-77, pp. 1-90.

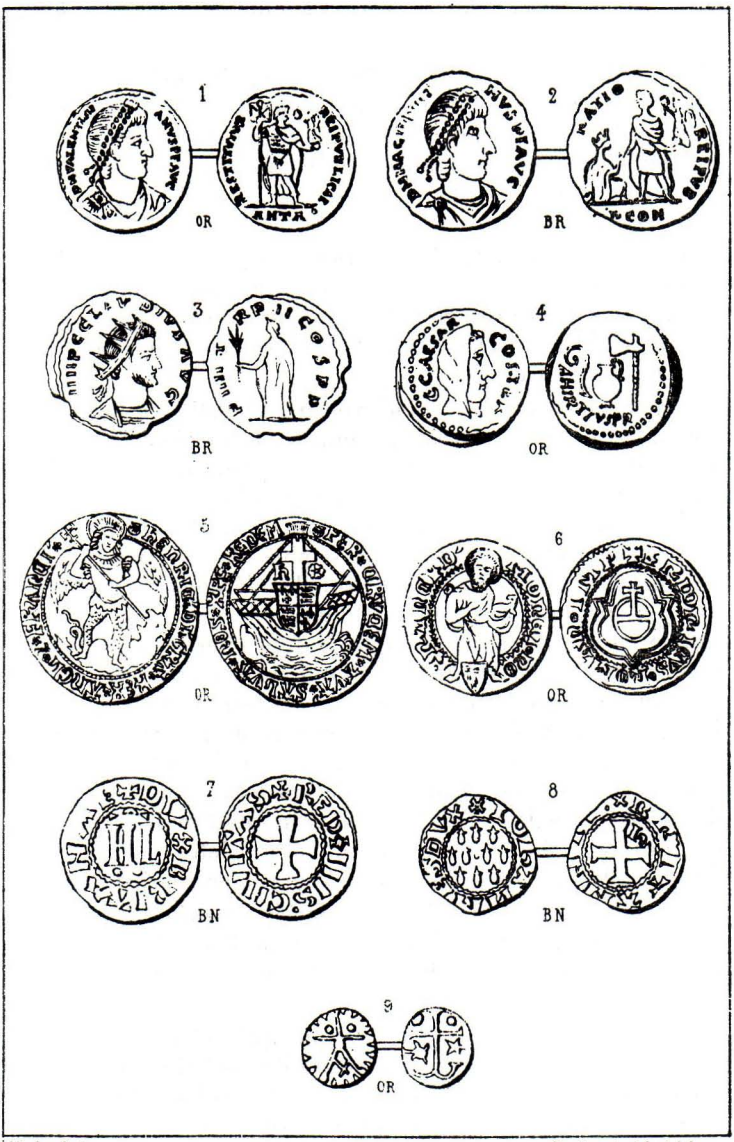

MONNAIES TROUVÉES EN BRETAGNE.

Fig. 7. — *Planche illustrant la notice de Denis-Lagarde sur des monnaies anciennes trouvées dans le Finistère*

Remarquer particulièrement la monnaie n° 9, *triens* mérovingien de la fin du VIIe siècle (670-690), trouvé à l'île Vierge en Plouguerneau (Finistère)

1°) De rechercher, étudier et décrire les monuments anciens et plus spécialement ceux du Finistère et de veiller à leur conservation ;

2°) D'étudier l'histoire, les idiomes et les institutions du pays ;

3°) De travailler à l'accroissement du Musée départemental d'archéologie.

Les séances seront mensuelles et la cotisation est fixée à 10,00 F. Le premier président en est l'ancien président de la classe d'archéologie de l'Association bretonne, Aymar de Blois.

L'analyse des tables de la Société montre que très tôt elle se montra active. Depuis un siècle, les trouvailles heureuses n'ont pas manqué, les fouilles fructueuses se sont succédées, mais on croit deviner, pendant ce temps, quelques grandes périodes, marquées, plus ou moins, par les deux événements qui ont bouleversé ce siècle, les guerres de 1914-1918 et 1939-1945.

IV. — LE TEMPS DES CHATELAINS

L'archéologie fut considérée, dès ses débuts, comme une activité aristocratique. Le comte de Caylus fut l'un des premiers à s'intéresser aux fouilles de Pompei, les Bourbons de Naples ne dédaignèrent pas de s'y associer et, lors de l'occupation napoléonienne, le prince Murat et sa femme Pauline Bonaparte furent parmi les plus ardents défenseurs du site. Aussi n'est-il pas étonnant de voir, pendant tout le XIXe siècle, de nombreux châtelains, hobereaux, gentilshommes, présider aux activités des sociétés archéologiques régionales et départementales, entraînés par Arcisse de Caumont. Il ne manquait pas, dans les provinces, de propriétaires terriens, vivant de leurs rentes, disposant de loisirs, ayant fait de solides études classiques, sachant dessiner, capables de rédiger et de publier à leurs frais articles et plaquettes dans le domaine de leur activité intellectuelle. Voici à titre d'exemple quelle fut la formation de M. Paul Maufras du Chatellier, qui domine, sans conteste, l'archéologie finistérienne. Il naît à Quimper en 1833, à l'époque du premier essor de l'archéologie provinciale. Son père, Armand du Chatellier, est très lié avec A. de Caumont et c'est avec son concours qu'il fût l'un des fondateurs de l'Association bretonne en 1843. Plus historien qu'archéologue, A. du Chatellier fit cependant quelques explorations et commença

à constituer la collection archéologique de Kernuz. Son fils ne pouvait avoir meilleur initiateur. Après ses premières études sous la direction du recteur de Penhars, il poursuit ses humanités au lycée de Versailles et ses goûts le portent vers les arts du dessin et les mathématiques. Reçu bachelier ès sciences en 1853, il est admissible à l'examen de l'Ecole forestière en 1854 mais une maladie l'empêche de terminer ses épreuves. Il entre alors comme élève dans un atelier de peinture où son maître, Gudin, lui inspire une préférence pour la peinture de marine. Revenu en Bretagne, il parcourt le littoral à la recherche de sujets et se fait même construire un petit atelier sur la côte sauvage de Saint-Guénolé-Penmarc'h, adossé directement au rocher battu par les flots. Ce n'est qu'à partir de 1874, à plus de 40 ans donc, qu'il trouvera sa vocation définitive à laquelle il se consacrera tout entier jusqu'en 1911, date de sa mort (15).

Avant lui, la Société archéologique du Finistère avait choisi ses présidents dans le même groupe social : Aymar de Blois, Louis-Marie de Carné-Marcein, Théodore Hersart de la Villemarqué, Halna du Fretay, l'avaient précédé. Tous ne furent pas des archéologues, mais tous contribuèrent à l'essor des études des antiquités locales et au développement du Musée archéologique.

Le baron Halna du Fretay, élu le 30 janvier 1896, est diversement jugé par ses collègues : « Extrêmement ingénieux, trop ingénieux peut-être, un peu plus rêveur qu'il n'est permis à un archéologue », selon M. H. Waquet (16). Sa méthode, écrit H. Le Carguet, se résumait dans cette formule lapidaire : « J'arrive, fouille, trouve, prends et m'en vais... et je trouve toujours » (17). Quoi qu'il en soit, il ne fut qu'une « étoile filante » et démissionna au bout de six mois. Il a cependant laissé plusieurs articles où les descriptions précises sont appuyées de plans et de dessins. Parmi ces études, se détachent un mémoire sur les temples

(15) Renseignements extraits de J.-M. Abgrall, *Notice biographique de M. Paul du Chatellier*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, pp. 167-187 et Bourde de La Rogerie, *Discours prononcé à l'inhumation de M. P. Du Chatellier*, id., P. V. p. LIX.

(16) H. Waquet, *Cinquantenaire de la Société arch. du Finistère. Discours prononcé le 28 juin 1923*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. L, 1923, pp. 98-113.

(17) H. Le Carguet, *La Société archéologique et la préhistoire ; étude rétrospective*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. L, 1923, p. 166.

romains dans le Finistère et une analyse des cuves romaines en ciment au bord de la mer (18). C'est par lui que nous connaissons les seuls *fana* de la cité des Osismes, ceux de Trougouzel en Ploaré, du Menez-Hom et de Crozon. Malheureusement, si les plans ne manquent pas de précisions, la localisation exacte fait défaut dans les deux derniers cas et toute vérification est impossible. La découverte récente par la photographie aérienne, dans la commune de Plomodiern, des traces au sol d'un de ses anciens chantiers qu'il faut sans doute assimiler à celui du *fanum* du Menez-Hom, ne peut que laisser sceptique. Par contre, dans le cas des cuves de ciment en bordure de mer, il fut le premier à affirmer nettement, contre l'avis de tous ses collègues, qu'il fallait y voir des cuves de salaisons.

Il nous faut revenir à Paul Maufras du Chatellier. La liste incomplète de ses publications, donnée l'année de sa mort par le Chanoine J.-M. Abgrall, énumère déjà 92 titres d'articles, de brochures, d'ouvrages, dont le plus important pour nous aujourd'hui, est, sans nul doute, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère* (19). La première édition date de 1889, la seconde de 1907. Malgré son titre, ce répertoire englobe la période romaine et le Haut-Moyen-Age. Attiré plutôt par la préhistoire, il n'en avait pas moins fait ses premières armes sur le terrain à Kerviltré, où il dégagea un village gaulois et son cimetière, puis, près de là, à l'oppidum de Tronoën, où, pendant plusieurs campagnes successives, il effectua de multiples sondages sur le site d'un considérable *oppidum* gaulois réoccupé par les Romains. Il est dommage que sa méthode n'ait pas été encore suffisamment élaborée à cette époque, car nous aurions souhaité aujourd'hui plus de détails sur ses découvertes.

D'autres sites romains méritèrent ses soins : le tumulus gallo-romain de Kerlan en Goulien, le cimetière de Carhaix, le trésor monétaire de Saint-Pabu, l'établissement de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun et la sépulture de Kerguerriec en Goulien, entre autres. Il s'intéressa également à l'époque médiévale et l'une de ses dernières fouilles fut celle de la sépulture scandinave à barque de l'île de Groix. P. du

(18) Halna Du Frétay, *Histoire du Finistère de la formation quaternaire à la fin de l'ère romaine*, Quimper, 1898.

(19) P. Du Chatellier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, 1re éd. Paris, 1889 ; 2e éd. Rennes-Quimper, 1907.

Chatellier n'hésitait pas à se déplacer dans tout le département, à séjourner sur les lieux de fouille pendant plusieurs semaines, vivant dans les conditions les plus difficiles, couchant parfois sur la paille, surveillant chaque pelletée de terre que l'on retirait, notant tout, relevant avec la plus grande exactitude le plan et les coupes, l'emplacement de chaque pièce du mobilier et les moindres indices. P. du Chatellier était un archéologue moderne, et les relations flatteuses qu'il noua au niveau des autorités scientifiques nationales et internationales en sont un sûr garant.

La période de 1873 à 1914 a vu bien d'autres études de valeur. R.-F. Le Men, archiviste à Quimper, fit paraître, dès le second numéro du bulletin de la Société, une *statistique monumentale du Finistère* (20), dans laquelle il joignait ses renseignements personnels aux notes de Flagelle. En 1876, il fouilla un établissement romain sur le mont Frugy à Quimper. Il y vit un poste militaire, mais il semble qu'il s'agisse plutôt d'une exploitation agricole, aux bâtiments épars entourés d'une enceinte et pourvue d'un sanctuaire (21). Il meurt en 1880. Après lui, d'autres membres de la Société continuèrent l'étude de leur terroir respectif : à Carhaix, MM. Charbonnier (22) et Nédélec surveillaient de près les excavations et publiaient sommairement les découvertes fortuites, constituant des collections qu'ils surent diriger vers les Musées de Quimper et Penmarc'h. Dans le Cap Sizun, Le Carguet explorait aussi bien les tumulus que les camps d'âge divers (23) ; le Dr Picquenard concentrait ses recherches dans le bassin de l'Odet et le sud-ouest de l'Armorique (24). C'est aussi le moment où l'attention est attirée vers les groupes du Cavalier à l'An-

---

(20) R.-F. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère. Epoque romaine*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. II, 1874-75, pp. 122-147.

(21) R.-F. Le Men, *Les fouilles d'un poste gallo-romain sur le mont Frugy*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1875-76, pp. 179-199.

(22) E. Charbonnier de Sireuil, *Fouilles d'un fumier romain à Carhaix*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1904, pp. 77-81.

(23) H. Le Carguet, *Etablissements romains de la rivière d'Audierne*, dans *Bull. de la Soc. d'Emulation des C.-du-N.*, 1908.

(24) Dr Ch. Picquenard, *L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, 1906.

Dr Ch. Picquenard, *L'expansion romaine dans le sud-ouest de l'Armorique*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. L, 1923, pp. 43-82, et 124-160.

guipède, qu'étudie M. Trévédy. On peut remarquer, dans cette distribution des tâches, que le nord du département est tenu quelque peu en dehors du champ d'action de la Société archéologique, qui chercha longtemps à associer Brest et sa région à l'activité générale. Entraînés par la forte personnalité de Paul du Chatellier, les membres de la Société archéologique firent preuve de la plus vive émulation pour la recherche, la publication et la conservation des antiquités romaines et cette période fut incontestablement la plus riche dans la vie de la Société.

V. — LE TEMPS DES ERUDITS

La guerre de 1914-1918 allait mettre fin à cette phase brillante. La Société faillit disparaître, comme beaucoup d'autres alors. Beaucoup de jeunes espoirs de l'archéologie moururent sur le front, comme, hélas, le maître incontesté de l'archéologie nationale, Joseph Déchelette. A l'échelon de notre département, on vit disparaître, par exemple, le jeune vicomte de la Barre de Nanteuil qui, admis dans la Société en 1911, avait présenté devant le congrès national de la Société française d'archéologie de Brest-Vannes, en 1914, un exposé prometteur sur les murailles romaines du château de Brest. Ce n'est qu'un exemple symbolique. Bien d'autres, aussi valeureux, disparurent avec lui. La guerre marqua aussi la fin des fortunes terriennes, de ces gentilshommes campagnards qui disposaient d'argent, de temps et d'un goût marqué pour l'étude désintéressée. Désormais, personne n'aura plus la possibilité, ni le goût, de se rendre sur les lieux d'une découverte, de passer plusieurs jours à noter le plan des constructions, le dessin des trouvailles, de publier de longs articles documentés, de se maintenir au courant des progrès de l'archéologie, comme P. du Chatellier avait pu le faire.

Dorénavant, le soin de ne pas laisser totalement disparaître les vestiges du passé reviendra à de nombreux érudits, ecclésiastiques, enseignants, membres des professions libérales, industriels, notables divers, passionnés autant que leurs prédécesseurs, mais ne pouvant consacrer à l'archéologie que quelques rares loisirs. Les découvertes fortuites seront brièvement signalées dans le procès-verbal des réunions, mais ne donneront plus lieu à des articles complets. Aucun plan d'habitation romaine, aucun dessin de poterie ne fut publié entre les deux guerres, et il faut bien constater que le bulletin de la Société s'est beaucoup amaigri.

La transition entre les deux périodes fut pourtant assurée par des hommes formés à la bonne école, tel Jean-Marie Abgrall. Celui-ci, jeune prêtre à Pont-Croix, était déjà du nombre des fondateurs de la Société en 1873 et il assista presque sans interruption aux réunions jusqu'en 1926, l'année de sa mort. Plusieurs parmi nos collègues l'ont bien connu. Il fut le confrère d'Aymar de Blois, l'ami d'Armand et Paul du Chatellier, et Mlle M.-M. Queinnec m'a raconté ses visites sur le site de Plomarc'h, à Douarnenez. Il est vraiment le lien entre le premier éveil de l'archéologie dans le Finistère et son état actuel.

Bien que sa vocation l'ait attiré plutôt vers l'architecture religieuse bretonne, il ne se désintéressa pas de l'archéologie profane et apporta aux préhistoriens, aux fouilleurs de ruines gauloises et romaines, une collaboration utile. Nous retiendrons de lui en particulier deux études. La première fut présentée en 1895, au 36e Congrès de l'Association bretonne et s'appliquait à décrire ces cuves de ciment que le baron Halna du Fretay explorait au même moment de son côté. Les descriptions sont précises, un plan et une coupe de l'établissement du Grand Ris appuient la démonstration.

En 1919, il étudia l'établissement gallo-romain de Gorré-Bloué en Plouescat, regroupant les rapports qu'il avait rédigés depuis 1914 (25). Malheureusement, les conditions de la fouille n'étaient plus celles qu'avait connu P. du Chatellier. Plouescat est loin de Quimper, le chanoine Abgrall se devait à son ministère et ne disposait que de rares congés. Aussi embaucha-t-il trois terrassiers, les mit-il au courant pendant deux ou trois heures, et repartit pour Quimper. Il revint ensuite périodiquement pour relever le plan des parties dégagées, recueillir les trouvailles. Les fouilles durèrent quatre ou cinq mois, et le chanoine Abgrall remarque avec humour que la recommandation de ne rien brusquer, d'avancer avec soin et lenteur fut suivie fidèlement. Le plan ci-joint (fig 8) demeure le meilleur témoignage de cette fouille. Pendant très longtemps, il ne sera suivi d'aucun autre.

Comme il arrive souvent lorsque le contact avec le terrain se perd, les digressions littéraires prennent la place des

(25) J.-M. Abgrall, *L'établissement gallo-romain de Gorré Bloué en Plouescat*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. LXVI, 1919, pp. 32-48.

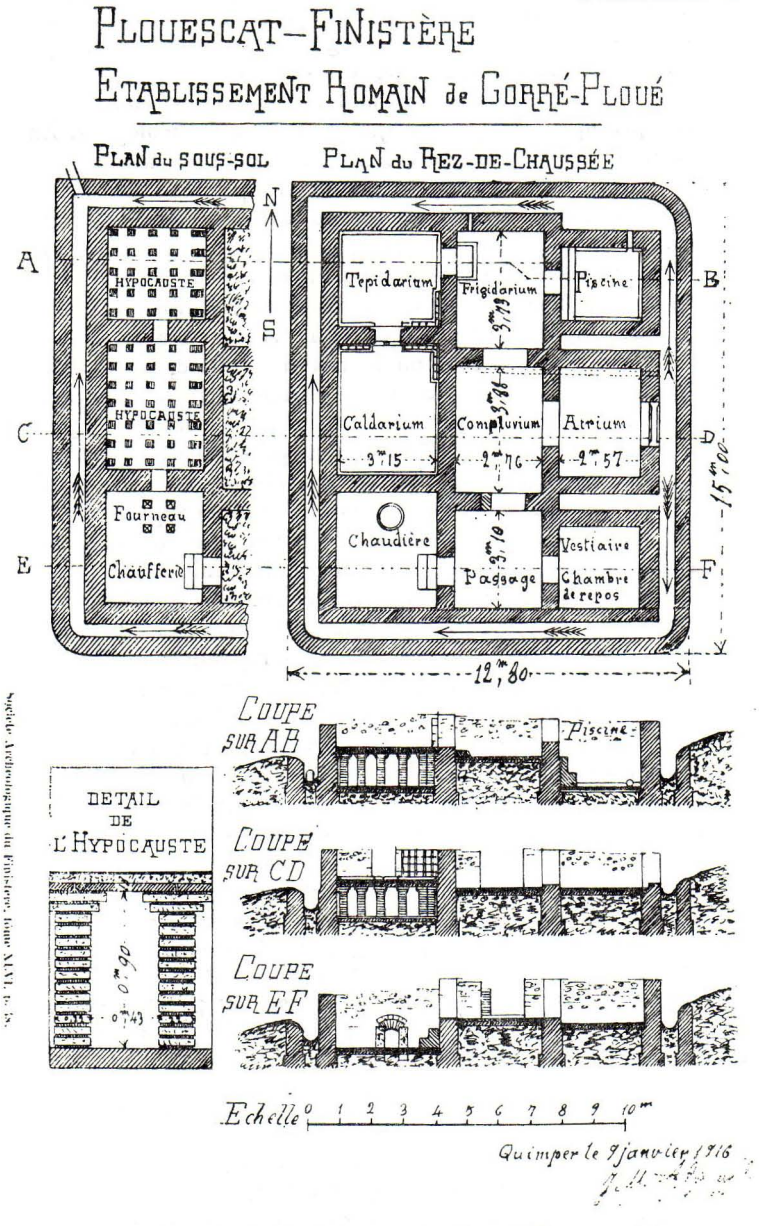

Fig. 8. — *Plan de l'établissement de Gorré-Bloué en Plouescat*
Publié par le chanoine J.-M. Abgrall en 1919

rapports objectifs et vient le temps des légendes, de l'exploitation outrancière de fragments de textes douteux, des raisonnements abusifs. Ainsi de la légende de la ville d'Is, qui fut, entre les deux guerres, un sujet de débat entre les membres de la Société. Pendant tout le XIXe siècle, il n'en avait pratiquement pas été question entre archéologues. En 1920, H. Le Carguet rouvre le dossier dans un article intitulé *La Ville d'Is* (26). Utilisant uniquement des textes comme l'Anonyme de Ravenne, le cartulaire de Landévennec, les traditions de la région du Cap-Sizun, il ne met pas en doute la fondation de la ville, entre 475 et 480, le règne de Gradlon, l'inconduite d'Ahès-Dahut, la punition divine. Sa seule originalité fut de placer la ville non dans la baie de Douarnenez, comme on le fait d'habitude, mais entre l'île de Sein et la pointe du Raz. Dans le même tome du bulletin, H. Waquet, au début de ses *Etudes archéologiques sur Quimper*, montre le peu de cas qu'il fait de la légende en reprenant les paroles de Dom Lobineau : « En vérité, il y a si peu de fonds à faire sur les légendes qui sont les seuls mémoires dont on pourrait tirer ce que l'on aurait à en dire qu'il vaut mieux s'en taire tout à fait ». En 1924, l'industriel douarneniste, E. Delécluse, traite à nouveau le sujet (27). Pour lui, la légende est souvent l'exagération embellie de l'histoire et la ville d'Is rappelle simplement l'existence d'un établissement romain considérable sous le sol même de la ville de Douarnenez, sur une longueur de 3 à 4 kilomètres et une largeur de plus d'un kilomètre, espace encore couvert de ruines. Un raz-de-marée, au Bas-Empire romain, aurait fait reculer le rivage, en quelques endroits particulièrement plats, de quelques dizaines de mètres seulement. En 1931, F. Jourdan de la Passardière rappelle les théories de son grand-père, excellent toponymiste du début du siècle (28). Selon celui-ci, la ville d'Is se trouverait en baie de Douarnenez à l'intersection de six grandes voies romaines, à environ 4 milles au Nord-Ouest de Douarnenez, par 4° 25' 45" de longitude Ouest et 48° 04' 40" de latitude Nord. Les troncs d'arbre mis à découvert par les fortes

(26) H. Le Carguet, *La Ville d'Is*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. LI, 1924, pp. 85-91.

(27) E. Delecluse, *La ville d'Is, ses origines, sa submersion*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. LVIII, 1931, pp. 3-9.

(28) Fr. Jourdan de La Passardière, *Simples remarques au sujet de la Ville d'Is*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. LVIII, 1931, pp. 3-9.

marées viennent à l'appui d'une modification profonde du littoral qui aurait été submergé d'une hauteur de 25 m. H. Waquet affirme, lui, que le terme de *Ville d'Is* est un nom générique qui est appliqué en Basse-Bretagne à toute agglomération maritime que la tradition locale présente comme ayant été submergée. On trouve des « villes d'Is » dans la baie d'Audierne, dans la baie de Douarnenez, sur la côte du Léon, dans la baie de Saint-Michel-en-Grève et sans doute ailleurs encore. La mort de E. Delécluse mit fin provisoirement à la controverse. Vice-président de la Société, il y avait été admis en 1891.

Cette querelle n'a été développée ici que pour montrer comment, sous la pression des nécessités, on est passé de l'archéologie de terrain à la discussion sur les textes et, finalement, aux articles d'histoire pure. Le nombre presque exclusif d'articles d'histoire locale conduisit à poser le problème de la désignation même de la Société et à proposer en 1931 un changement d'appellation en « Société archéologique et historique du Finistère ». H. Waquet fit écarter cette résolution en mettant l'accent sur le fait que, dès 1873, les statuts de la Société avaient prévu les études historiques.

On ne peut que l'approuver : l'essentiel, en effet, pendant cette période, a été de survivre, de conserver l'outil, de ménager l'avenir. Or, non seulement la Société archéologique du Finistère a su se maintenir vivante, mais, surtout, elle a accru ses effectifs dans des proportions notables, montrant par là qu'elle correspondait à un besoin. La guerre de 1939-1945 allait transformer quelque peu les données.

VI. — LE TEMPS DES UNIVERSITAIRES

Depuis leur fondation, il y a toujours eu, entre les Sociétés savantes et l'Etat, une sourde rivalité. Selon le désir d'A. de Caumont, les sociétés régionales et départementales d'archéologie étaient des créations strictement privées et indépendantes de quiconque. Les congrès étaient organisés par les présidents et leur bureau, les bulletins réalisés et imprimés grâce aux cotisations des membres.

Pourtant, dès le Second Empire, nous avons vu les préfets se préoccuper d'archéologie. La création du Congrès annuel des Sociétés savantes, sous l'égide du ministère de l'Instruction publique, allait permettre d'orienter et de contrôler l'action des sociétés provinciales. Cela ne se fit

pas sans heurt et on en trouve un écho dans le Finistère en 1873, année de la mort d'Arcisse de Caumont et où, dans une notice biographique parue au bulletin de la Société (29), A. du Chatellier s'exprimait en ces termes : « Ainsi nous le vîmes hésiter (M. de Caumont), quand le ministre de l'Instruction publique, en 1860, profitant de l'exemple que nous lui donnions depuis plus de vingt ans, eut, du même coup, l'idée d'avoir aussi son congrès des délégués des Sociétés savantes, et son bulletin des publications faites en province (choses passées à l'état chronique chez nous). M. de Caumont s'effraya de la concurrence qu'allaient créer à nos réunions les médailles, les récompenses honorifiques et les frais de déplacement que le ministre ne manquerait pas d'accorder à ses universitaires... ». Mais la nécessité d'obtenir des subventions, l'obligation de s'appuyer sur l'aide de l'Etat pour sauvegarder le patrimoine monumental et archéologique allaient peu à peu rendre indispensables des liens étroits entre Sociétés archéologiques et représentants de l'Etat. La loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques contenait déjà un article concernant spécialement les fouilles et découvertes archéologiques. Il est intéressant de le citer :

Article 28 : Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on a découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le maire de la commune doit assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet des mesures prises. Le préfet en réfère, dans le plus bref délai, au ministre des Beaux-Arts qui statue sur les mesures définitives à prendre. Si la découverte a lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avise le préfet. Sur le rapport du préfet, le ministre peut poursuivre l'expropriation du dit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841 (30).

Pendant la guerre de 1939-45, la présence, dans le gouvernement de Vichy, de Jérôme Carcopino, éminent histo-

(29) A. Du Chatellier, *Notice sur M. de Caumont*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. I, 1873-74, pp. 10-16.

(30) Cité dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. XLVII, 1920, Procès-verbaux, p. XVIII.

rien de l'Antiquité, allait permettre la mise en forme d'une réglementation des fouilles archéologiques. La loi du 27 septembre 1941, validée par ordonnance du 13 septembre 1945, allait étendre à la totalité des citoyens l'obligation de déclarer les découvertes forfuites et l'interdiction d'effectuer des fouilles, valable même pour le propriétaire du terrain. L'organisation parallèle, en 1945, des directions des circonscriptions des antiquités historiques et préhistoriques, en 1959, d'un service des fouilles et antiquités au ministère des Affaires culturelles, en 1964, d'un conseil supérieur de la recherche archéologique, en 1969, d'un réseau officiel de correspondants locaux des directeurs de circonscription, fournissait, enfin, l'armature indispensable au bon fonctionnement du service national de l'archéologie.

Mais, pendant longtemps, ce ne fut qu'une armature. Les moyens en personnel administratif, en matériel, en crédits de fouilles restèrent insuffisants pendant plusieurs années. Les premiers directeurs furent des universitaires. Qualifiés par leur formation historique ou scientifique, par un séjour dans les écoles françaises d'archéologie d'Athènes et de Rome ou par une longue pratique sur le terrain, ils firent face, du mieux possible, aux multiples problèmes que posaient les destructions et les reconstructions consécutives à la guerre. Mais, obligés, par leurs fonctions, à consacrer la majeure partie de leur temps à l'enseignement, ils ne pouvaient affecter à l'administration de leur circonscription et à la poursuite de fouilles que de courts moments. J'ai bien connu P. Merlat, qui, après M. A. Meynier, prit la direction de la circonscription de Bretagne. Professeur d'histoire ancienne à l'Université de Rennes, puis doyen de la Faculté des Lettres, il consacrait à ses étudiants et à sa Faculté le maximum de ses forces. Il trouvait le temps, cependant, d'intervenir pour des fouilles de sauvetage sur la muraille romaine de Rennes ou sur le site d'une villa gallo-romaine à Meslin (C.-du-N.). Le printemps venu, il demandait à présider, de préférence, le jury de baccalauréat de Quimper, ce qui lui permettait de parcourir le Finistère, de prendre contact avec des membres de la Société archéologique et d'organiser, au mois de juillet, un chantier de fouilles à Trouguer en Cléden-Cap-Sizun. Si l'on prend comme exemple le rapport qu'en tant que Directeur de la circonscription des Antiquités historiques de Bretagne, il publia en 1957 dans la revue *Gallia*, on constate

que pour le Finistère, il rend compte des fouilles de Trouguer en Cléden, des trouvailles de la nécropole de Creac'h Maria en Ergué-Armel, de l'exploration d'un souterrain gaulois à Guilligomarc'h, de l'inscription du milliaire de Mespaul, des fouilles de M. J.-L. Fleuriot à Plomarc'h en Douarnenez, de l'inscription comme monument historique d'une borne milliaire à Plouigneau, d'enquêtes à Kerilien en Plounéventer, à Keradennec en Saint-Frégant (31). On voit que toutes les grandes opérations actuelles sont inscrites dans ce compte rendu. Mais la tâche était trop dure, et il y laissa la vie, en 1960.

La faiblesse des moyens mis à la disposition des directeurs régionaux, et le double métier qu'ils étaient amenés à pratiquer allaient redonner aux sociétés archéologiques, et, en particulier, à la Société archéologique du Finistère, la possibilité de renouer avec l'archéologie scientifique, celle qu'avaient mise à l'honneur les membres fondateurs, en 1873. Où trouver en effet de meilleurs correspondants que parmi les membres d'une Société tournée vers la sauvegarde des monuments du passé, composée d'hommes et de femmes connaissant parfaitement leur terroir, jouissant de la confiance de leurs concitoyens ?

Je vois le signe d'un changement d'orientation dans la publication par P. Merlat, dans le Bulletin de la Société, en 1950, de l'inscription à Neptune trouvée sur la plage du Ris, à Douarnenez. Cette pierre était restée pendant 50 ans à l'air libre, soumise à toutes les intempéries, sous le regard des passants sans qu'aucun ne la signalât. En 1948, un membre de la Société, Mme Pierre, la signala à H. Waquet, alors président, qui transmit la nouvelle à P. Merlat. Celui-ci, agrégé des Lettres, docteur ès lettres après avoir soutenu et publié une thèse d'épigraphie sur un sujet d'histoire des religions, était particulièrement apte à mettre en valeur l'importance du document. En conséquence, grâce à toutes ces collaborations, une inscription capitale pour l'histoire de notre région à l'époque romaine a été ainsi connue et a fait l'objet d'une étude scientifique.

P. Merlat, par ses qualités intellectuelles, humaines et morales, avait attiré autour de lui de nombreux étudiants à qui il sut donner le goût pour l'archéologie militante. Il

(31) P. Merlat, *Chronique de la Ve circonscription*, dans *Gallia*, t. XV, 1957, fasc. 2, pp. 181-192.

serait trop long de citer ici tous ceux qui passèrent sur ses différents chantiers, et en particulier sur celui de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun. Ils sont aujourd'hui professeurs, chercheurs, journalistes, hommes politiques, etc... et le plus grand mérite de P. Merlat est peut-être d'avoir su former des disciples qui, aujourd'hui, ont pris sa relève.

Depuis la mort de P. Merlat jusqu'à nos jours, le développement de l'archéologie historique a été régulier, mais les faits sont encore présents dans les mémoires et il n'est pas nécessaire de les passer en revue. Qu'il me soit simplement permis de dire que, tout récemment, alors que je participais à un congrès de professeurs d'histoire ancienne, plusieurs éminents participants m'ont fait part de leur heureuse surprise de voir la Bretagne, et surtout le Finistère, s'intégrer à nouveau dans le monde de l'archéologie nationale et internationale.

CONCLUSION

Où en est, sur ce plan, en 1973, la Société archéologique du Finistère ? Elle se trouve, il me semble, à la croisée de deux chemins où elle peut, pareillement, se diriger. Depuis plusieurs années, le bulletin prend de plus en plus de consistance, tant au point de vue de l'archéologie proprement dite, que de l'histoire locale et les échos que l'on en a dans les cercles avertis sont des plus élogieux. Mais il faut bien dire que certaines tendances dangereuses se font jour également. J'ai choisi, plus haut, de développer l'exemple de la ville d'Is. Je voudrais le reprendre ici. Nos confrères n'ont pas oublié la polémique acerbe qui, au début de 1972, a mis aux prises, à son sujet, dans la presse quotidienne régionale, quelques membres de notre Société. Dans le bulletin de la même année, le procès-verbal de la séance du 24 février fait une large place à une « nouvelle thèse » sur la ville d'Is, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle laisse le champ libre à l'imagination (32). Loin de moi le désir d'empêcher quiconque de prendre plaisir à l'audition d'une belle légende, mais de là à en faire de l'histoire, il y a un pas que l'on ne doit pas franchir. Pour ma part, je

(32) Il est juste de préciser que, dans le même bulletin, une communication de M. J. Philippe apporte les corrections scientifiques indispensables. Cf. Bull. de la Soc. archéol. du Finistère, t. XCVIII, 1972/1, pp. 415-416.

suis persuadé que l'on pourrait énoncer la loi suivante, valable pour la Bretagne Occidentale : « quand la ville d'Is fait surface, l'archéologie fait naufrage ». Il est bien certain, que, des deux voies, c'est vers la première que je souhaite voir la Société archéologique du Finistère s'engager à l'avenir, d'autant plus que le « temps des universitaires » n'est pas appelé à durer toujours. La double charge d'un enseignement et d'une direction des antiquités reste écrasante et il est dans la logique des choses qu'un jour, peut-être proche, l'archéologie historique régionale soit confiée à une équipe de « professionnels ». La création, dans chaque région, d'un groupe comprenant un directeur à plein temps, deux assistants, l'un pour l'antiquité, l'autre pour la période médiévale, un agent technique, une secrétaire et une documentaliste a été annoncée dans une perspective à moyen terme. Cela, évidemment, restera pour longtemps insuffisant et il sera fait appel, comme par le passé, soit à des universitaires, qui trouveront dans l'archéologie un terrain de recherches pour l'approfondissement des connaissances historiques, soit à des amateurs formés dans les chantiers-écoles, qui tireront de la pratique de l'archéologie la satisfaction de participer à une activité scientifique véritable. Dans ce dernier cas, la participation des membres des sociétés archéologiques sera tout autant nécessaire que par le passé. A une époque où il est difficile de définir une *Culture* adaptée à la fois à une avant-garde élitiste et à un grand public moins exigeant, il me semble que l'archéologie, qui peut satisfaire aussi bien l'un que l'autre, peut jouer, à sa place, un rôle non négligeable.

RENÉ COUFFON

Notes sur quelques pionniers de l'histoire monumentale du Finistère
et sur quelques monuments et objets disparus

Le centenaire de la Société Archéologique du Finistère est l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur ces précurseurs qui, alors isolés, se sont intéressés avant sa fondation à l'histoire de nos monuments.

Si, de tous les départements bretons, le Finistère est celui qui a conservé la majeure partie de son patrimoine artistique, plusieurs destructions de monuments importants sont cependant à déplorer, et, plus encore, la disparition de très nombreux objets mobiliers.

Quels souvenirs conserverons-nous d'eux grâce à nos devanciers ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner succinctement ici, à l'exclusion de ce qui concerne la préhistoire (*).

(*) Abréviations utilisées dans les notes infrapaginales :

A.F. : Archives du Finistère.

A. I.-et-V. : Archives d'Ille-et-Vilaine.

Dans le précieux dictionnaire de Levot (1) qui donne les biographies de tous les Bretons *qui se sont fait un nom*, l'on trouve celles de nombreux marins, jurisconsultes et théologiens, de quelques historiens et linguistes, mais, par contre, pour l'ancien régime, d'un seul antiquaire, ainsi que l'on qualifiait alors les érudits s'intéressant aux monuments anciens.

Celui-ci était d'ailleurs d'importance, puisqu'il s'agit du Président Christophe-Paul de Robien *dont le cabinet a de quoi satisfaire les savants et les curieux* nous apprennent les vers de Desforges-Maillart accompagnant son portrait suivant l'usage.

Né le 4 novembre 1698 au château de Robien, il eut dès sa jeunesse le dessein de publier une *Description historique, géographique et économique de la Bretagne*, et, dans ce but, il parcourut la Province en tous sens pendant les trois années 1734-1736, prenant notes et croquis.

De cette documentation, complétée et rédigée de 1753 à 1755, nous sont parvenus quatre volumes manuscrits in-folio de 916 pages et illustrés de 357 planches dues en grande partie à l'architecte Jean-François Huguet, manuscrits conservés aujourd'hui à la Bibliothèque Municipale de Rennes (2). Le Président de Robien mourut à Rennes le 5 juin 1756 (3).

Ass. br. : Association bretonne.
B.N. : Bibliothèque nationale.
C.E. : Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale ; dossiers Va, 29, par ordre alphabétique des localités
S.A.F. : Société archéologique du Finistère.
S.A. I.-et-V. : Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
S.E. : Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.
S.H.A.B. Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.
Taylor : Voyages en France de J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux.

(1) P. LEVOT : *Bibliographie bretonne*, Vannes, Caudéran, 1852, t. I. ; *Bibliographie de tous les bretons qui se sont faits un nom*, Vannes, Caudéran, 1857, t. II.

(2) L'inventaire figure dans le *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France, Bibliothèque municipale de Rennes*, ms, n° 2436.

(3) Pour plus de détails sur le président Christophe-Paul de Robien, nous renvoyons à la magistrale étude de M. François Bergot en tête du catalogue des dessins de la collection de Robien publié à l'occasion de l'Exposition organisée au Musée de Rennes en 1972.

Que l'on ne trouve dans Levot que ce seul antiquaire breton n'est pas pour surprendre, car le très mauvais état des routes rendait en effet difficile l'exploration des monuments, d'ailleurs faite à l'aveuglette ; et, d'autre part, l'absence d'éléments de comparaison ne permettait alors des recherches d'ensemble fécondes.

Est-ce à dire que nos compatriotes ne s'intéressaient pas à l'architecture monumentale ? Nullement. Dans l'inventaire dressé par Cambry des bibliothèques confisquées sur les émigrés se trouvent maints traités d'architecture, même étrangers, comme ceux de Vincent Scamozi (4), d'André Palladio (5) etc..., et ce n'est pas sans surprise que l'on découvre, mentionnés parmi les livres de Robert Saisy de Kerampuil, quatre traités d'architecture (6).

Si des autochtones nous passons aux voyageurs étrangers, sur lesquels nous devons à Bourde de la Rogerie une remarquable étude (7), la récolte n'est pas plus abondante, puisqu'un seul de ceux cités, Dubuisson-Aubenay, s'intéressa vraiment aux monuments. C'est qu'en effet ces voyageurs, ainsi que l'a rappelé le savant archiviste, avaient un but précis, le plus souvent le commerce et l'industrie, depuis Edrisi au XIIe siècle à Mignot de Montigny au XVIIIe siècle en passant par Charles Colbert, parfois l'agriculture et l'élevage, comme l'anglais Young, qui, par surcroît, nous a donné quelques indications amusantes sur les auberges et leurs servantes dont il ne semble pas s'être autant désintéressé que des monuments (8). Il est à noter que ces voyageurs

(4) *Dell'Idea delle architettura di Vincenzo Scamozi architetto veneto, in Venezia,* presso l'autore 1613, in-fol.

(5) *L'Architettura di Andrea Palladio in Venetia,* 1692.

(6) *La manière de bâtir pour toutes sortes de personnes,* par P. LE MUET, Paris, chez J. Dupuis, 1661, in fol. ; *Livre d'architecture* de Jacques ANDROUET DU CERCEAU, Paris, P. Mariette, 1648, in-fol. ; *Des principes d'architecture, sculpture et peinture,* par FELIBIEN, s. d., in-4° ; *Cours d'architecture* de DAVILLERS, Paris, 1710, in-8° ; CAMBRY ; *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère,* édition Trevedy ; Rennes, Caillère, 1889, pp. 216 et suiv.

(7) BOURDE DE LA ROGERIE : *Voyage de Montigny en Bretagne en 1752, S.H.A.B.,* t. VI, 2e partie, 1923, pp. 225 et suiv.

(8) Arthur YOUNG : *Voyages en France en 1787-1789. Edition* H. Sée, Paris, A. Colin, 1931. En ce qui concerne la Bretagne, t. I, pp. 229-247, Young ne mentionne en fait de monuments que le théâtre de Nantes qui venait d'être construit sur les plans de Crucy et qui fut, ainsi que l'on sait, incendié en 1796.

rencontraient une difficulté supplémentaire dans la langue, ainsi qu'il arriva à Mérimée dans son périple dans l'Ouest lorsqu'il voulut se rendre au Temple de Lanleff.

François-René Baudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay, plus connu sous le nom de Dubuisson-Aubenay, appartenait à une famille bourguignonne fixée à la fin du XVe siècle en Normandie où il naquit à Ambenay vers 1590. D'une très grande érudition et d'une curiosité inlassable, il occupa divers postes dans la diplomatie, ce qui lui permit de visiter la Belgique en 1623, puis dans l'armée où on le trouve en Piémont en 1629. En 1636, il devint gentilhomme d'escorte de Jean d'Estampes-Valençay, désigné comme commissaire du roi aux États de Bretagne dont il nous a laissé l'instructive narration (9).

Son itinéraire ne comportait pas de parcours en Cornouaille et en Léon mais, du Port-Louis où son protecteur séjourna quelque temps, il se rendit à Concarneau, Quimperlé et Quimper, villes sur lesquelles il donne nombre de détails, particulièrement sur l'abbatiale Sainte-Croix de Quimperlé et sur la cathédrale de Quimper et son mobilier. Malheureusement le cahier qu'il avait consacré au couvent des Cordeliers de Quimper et à ses monuments n'a pas été retrouvé.

Vingt-cinq ans avant Dubuisson-Aubenay, la Bretagne avait été parcourue par un artiste suisse, Mathieu Merian, qui, à défaut de mémoires, nous a laissé des plans et des vues remarquables des principales villes de Bretagne, parmi lesquelles Concarneau et Brest. Cette dernière, prise de Recouvrance, offre un intérêt particulier puisqu'elle montre près du château le prieuré des Sept-Saints origine de la ville actuelle (10).

Né à Bâle en 1593, il fit son apprentissage chez le peintre-verrier Dietrich Meyer ; puis parcourut la France et les Pays-Bas de 1613 à 1615, mais dut interrompre ses travaux d'artiste pour se fixer en 1624 à Francfort afin de diriger la maison d'édition de son beau-père Charles de Bry ; il mourut à Schwalbach en 1650.

---

(9) DUBUISSON-AUBENAY : *Itinéraire de Bretagne en 1636*, avec notes et éclaircissements de Léon Maître et de Paul de Berthou. Publication de la Société des bibliophiles bretons, t. IX, Nantes, 1898.

(10) Elle a été reproduite par TOSCER : Le *Finistère pittoresque*, Brest, 1906, t. I, p. 62.

Ce fut son fils et successeur Gaspard qui édita en 1661, dans ses Topographiae Galliae, les planches dessinées et gravées par son père (11) dont existe aussi, pour la Bretagne, une édition de format réduit, sans date et sans nom d'éditeur, portant le titre : *Plans et porfilz des principales villes de Bretagne.*

L'on trouve également dans quelques manuscrits et livres du XVIIe siècle, plusieurs croquis et dessins, tels, concernant le Finistère, un croquis très sommaire mais fort intéressant, de la ville close de Morlaix (pl. I), ainsi qu'un plan très soigné de Brest représentant lui aussi le château et le prieuré des Sept-Saints (pl. II) (12). Dans la *Science historique* de 1644, Vulson de la Colombière donne le plan et l'élévation du château de Kergournadech qui venait d'être achevé.

Divers tableaux et dessins anciens représentent également quelques vues de villes et monuments. Parmi les premiers, nous signalerons un tableau de l'église paroissiale de Landévennec du début du XVIIe siècle (13), un autre dans l'église d'Edern (14), un autre, également votif, dans la chapelle de N.-D. du Mur-de-Morlaix. Parmi les dessins, nous mentionnerons spécialement un de l'ancienne église de N.-D. du Mur (pl. XII-B) (15) et un très remarquable du château de Kerjean (pl. III) (16).

Les recueils des édifices des ordres religieux, tels que

---

(11) *Topographiae Galliae,* Francfort, apud Gasparum Merianum, MDC. LXI.

(12) B.N., f. nouv. acq. fr. 4375, fol. 236 et 237 (Dubuisson-Aubenay).

(13) Ce tableau, du début du XVIIIe siècle sert de retable à l'autel Saint-Corentin. On y voit une vue de Quimper montrant la cathédrale et l'ancien pont de Quimper.

(14) Le tableau de l'église d'Edern ; provenant de la chapelle de Lannien, est un ex-voto offert par Jean-Baptiste de Penandref tombé en mer à l'embouchure de la Penfeld. Daté de 1706 et signé Philippe, il donne la vue de Brest.

(15) Ce dessin extrêmement précieux nous a été communiqué avec son obligeance coutumière par notre ami Alfred Le Bars.

(16) Ce dessin est mentionné par Cambry comme exécuté en 1776 par la duchesse de Chabot. Il était en 1948 la propriété de M. Rousseau qui a eu la très grande amabilité de nous le signaler et de nous en adresser une photographie pour nos recherches sur l'architecture classique au pays de Léon.

l'Orbis Augustianorum (17), *le Monasticon gallicanum* (pl. IV) (18), ainsi que le recueil des plans des édifices construits par les architectes de la Compagnie de Jésus (19), apportent de très précieux documents sur les abbayes et prieurés de Bretagne et donnent notamment des vues d'ensemble des abbayes de Landévennec et de Saint-Mathieu avant leur destruction.

Enfin, pour le mobilier et tout particulièrement pour les vitraux, nous possédons des sources extrêmement importantes dans les procès-verbaux de prééminences des églises et chapelles.

Les Bas-Bretons, écrivait Dubuisson-Aubenay *sont exacts conservateurs de leur noblesse, grands armoyeurs et généalogistes ; item soigneux d'apposer en leurs bastiments les dates du temps qu'ils ont été faicts avec leurs armes et devises qu'ils mettent principalement aux vitres.*

En particulier, ils ont constellé les verrières de leurs blasons dont l'identification permet de dater les œuvres

---

(17) *Orbis Augustianorum*, par le frère Augustin LUBIN, géographe de tout l'ordre. Il en existe deux éditions, toutes les deux parues à la même date, 1659, chez le même éditeur Pierre Baudouyn près du couvent des Grands Augustins.

La première ne comporte qu'un atlas (B.N. cartes et plans Ge, f. fr. 1142.)

La seconde comporte en plus la *Topographia Augustiana*, avec planches également dues au frère Augustin LUBIN. Plusieurs couvents sont représentés, notamment le Couvent des Grands Augustins le long de la Seine, très belle gravure. Pour la Bretagne, figurent les couvents de Lamballe, Malestroit et Vitré, celui de Carhaix n'est pas représenté (B.N., Ge f. fr., p. 535).

(18) *Monasticum Gallicanum*. Bien qu'édité à Paris en 1871, chez Victor Palmé par les soins de M. Peigné-Delacroix, c'est le recueil des planches exécutées au XVIIe siècle pour l'ouvrage de Dom Michel Germain sur les monastères bénédictins. Il donne les vues perspectives des six abbayes bénédictines de Bretagne.

(19) Ce recueil, signalé et étudié par Bourde de la Rogerie, a été publié dans le compte-rendu de la 28e session de la Réunion des Beaux-Arts des départements, Paris, Plon et Nourit, 1904, pp. 531 et suiv. Cette étude a été rééditée en annexe dans l'ouvrage suivant : Jean VALLERY-RABOT, *Recueil des plans de la Compagnie de Jésus conservés à la Bibliothèque nationale*. Rome, 1960, Institut de l'Histoire sacrée.

souvent avec une très grande précision (20). Les armoriaux bretons donnant la possibilité d'identifier armes et alliances sont très nombreux, mais deux, pami les plus anciens, sont très importants et particulièrement à mentionner : l'*Histoire généalogique* de la Bretagne du Père du Paz et les armoriaux des Le Borgne.

Nous n'avons aucune précision sur la date et le lieu de naissance du Père du Paz, probablement aux environs de 1560 dans le Morbihan. Nous savons seulement qu'il fut reçu bachelier en théologie à Nantes en 1583 et qu'il décéda au couvent des Dominicains de Quimperlé le 29 décembre 1631 (21). Son disciple Louis Turquet le qualifie *le plus curieux des antiquaires de ce siècle* et ailleurs *le plus intelligent*. Son histoire généalogique de la Bretagne (22), à côté de généalogies très sérieuses des Maisons dont il avait lui-même dépouillé les archives, en contient malheureusement d'autres rédigées trop hâtivement et remplies d'erreurs comme celle de Penthièvre et d'Avaugour (23). Il publia à part les généalogies des Maisons de Rosmadec, de Molac, de Loheac et du Plessix Anger. A sa mort, sa bibliothèque et ses cahiers furent acquis par Pierre de Lannion, baron du Vieux Chastel, qui devait les publier, mais n'en fit rien.

Guy Le Borgne, fils du premier mariage de Gilles et de Marguerite de Goesbriand, naquit à Keraziou en Trébeurden et fut baptisé le 4 novembre 1620 dans l'église paroissiale avec le prénom d'Efflam, qui fut échangé avec celui de Guy lors de sa confirmation le 14 avril 1629. Conseiller

---

(20) Nous avons pu dater ainsi la maîtresse vitre de N.-D.-de-la-Cour d'entre 1462 et 1464, et, par un heureux hasard il est vrai, celle de Runan, due à Conrad de Soest, de 1423, (R. Couffon : Contribution à l'étude des verrières anciennes du département des Côtes-du-Nord, S.E., t. LXVII, 1935. Voir également plus loin (42) et (91).

(21) Sur le Père du Paz, voir A. Bourdeaut : Le Père du Paz et l'Histoire généalogique de Bretagne, S.H.A.B., t. II, pp. 25 et suiv.

(22) La première édition : Histoire généalogique de Bretagne parut en 1619 à Paris, chez Nicolas Buon ; l'année suivante, chez le même éditeur la seconde édition : Histoire généalogique de plusieurs Maisons illustres. Les généalogies de Rosmadec et de la Chapelle furent éditées à Rennes en 1629, comme également celles de Molac, de Loheac et du Plessix Anger.

(23) V. notre article : Louis Turquet, « sectateur de Du Paz et chapelain du Perrier », S.E., t. LXIX (1937), pp. 109 et suiv.

du roi et alloué du siège royal de Lanmeur, il décéda dans cette dernière ville le 24 mai 1671.

Il continua les études commencées par son père sur la noblesse des évêchés de Tréguier et Léon et publia son Armorial breton chez Jules Ferré à Rennes en 1667 ; mais cette limitation aux deux évêchés ayant sans doute nui à sa vente, deux éditions avec la seule modification du titre, suivirent chez Pierre Garnier à Rennes, toutes les deux datées de 1681.

Mais la grande œuvre des Le Borgne, père et fils, est le manuscrit conservé dans la bibliothèque du comte de Rosmorduc, au château de Rosmorduc, et connu sous le nom d'Armorial de Keroulas du nom d'une seigneurie des Le Borgne. Il comporte cinquante-trois tableaux de plusieurs colonnes donnant les généalogies très complètes de la majeure partie des Maisons nobles de Tréguier et de Léon, depuis les XIIe et XIVe siècles pour beaucoup d'entre elles.

Le comte de Rosmorduc ayant autorisé très aimablement Le Guennec à en prendre copie et à l'utiliser, ce dernier la communiqua au vicomte Frotier de La Messelière et à moi-même. J'ai pu ainsi comparer ces généalogies avec les documents conservés au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale et les compléter le cas échéant, elles sont de la plus grande exactitude.

Si les procès-verbaux sont nombreux, ceux avec figures sont malheureusement rares.

De beaucoup le plus important de ceux connus est celui du marquis de Carman, daté de 1614 et dû à Jean Bourricquen le jeune, peintre-verrier à Saint-Pol-de-Léon. Son possesseur, le marquis du Plessix de Grénédan eut la grande amabilité d'en adresser le calque à Le Guennec. Ce document ayant été analysé par lui en détail, malheureusement sans publication des soixante-cinq planches, nous renvoyons à cette savante étude ainsi qu'aux deux monographies du chanoine H. Pérennès sur Plounévez-Lochrist et Plouvien qui reproduisent treize des planches (24).

---

(24) Le Guennec : Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman dans l'évêché de Léon en 1614, Ass. Br. 4e série, t. XXXXIV, 1933, pp. 98 et suiv. Les vingt-huit verrières représentées ont toutes disparu. Onze planches ont été reproduites par le chanoine Pérennès dans sa monographie de Plounévez-Lochrist, Langonnet 1941, et deux planches dans sa monographie de Plouvien, Brest 1942. Nous donnons

De moindre importance que le précédent est celui des Prééminences des Lhonoré en notre possession. Daté du 9 décembre 1642 et illustré par Bourriquen, il donne cependant, ainsi que nous le verrons plus loin, quelques documents intéressants sur des monuments de Quimper et Morlaix.

Notons, parmi les procès-verbaux non illustrés, un document d'un extrême intérêt : Le procès-verbal des prééminences de la Châtellenie de Morlaix-Lanmeur, dressé le 1er septembre 1678 à l'occasion de la Réformation du domaine royal et qui nous fournit nombre de renseignements sur onze églises paroissiales et deux chapelles disparues dans l'actuel département du Finistère (25).

La Révolution, qui fut la cause de tant de destructions de monuments et d'objets mobiliers, nous a valu deux documents de la part de Cambry : le Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le département du Finistère (26) et la relation de son voyage dans celui-ci (27).

Jacques Cambry, né à Lorient le 2 octobre 1749, épousa la veuve de M. Dodun, directeur de la Compagnie des Indes, et fit de fréquents voyages avant la Révolution, en Allemagne, Suisse et Italie. Après la Terreur, il fut président du district de Quimperlé et chargé par l'administration départementale de dresser l'état des objets confisqués et sauvés des vols et des destructions, ainsi que de proposer les mesures à prendre pour assurer leur conservation au profit de la République. Il exécuta sa mission avec beaucoup de zèle et de compétence, ce qui lui valut les éloges mérités des directeurs des différents districts.

En 1799, il devint administrateur suppléant du dépar-

---

ici les verrières de N.-D.-du-Folgoët, des Carmes de Saint-Pol et des Dominicains de Morlaix dans leur état de 1614.

(25) A.F. A 19 : Anciennes églises paroissiales et tréviales de N.-D.-du-Mur, de Saint-Martin et de Saint-Matthieu à Morlaix, de Garlan, Lannéanou, Plouégat-Moisan, Plougonven, Plouigneau, Plourin, Le Ponthou, Saint-Eutrope, chapelles de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Jacques à Morlaix.

(26) L'édition originale est datée de l'an III (1794-95), Quimper, Y. J.-L. Derrien. La meilleure réédition du *Catalogue* est celle annotée par J. Trévedy, Rennes, H. Caillère, 1889.

(27) Il existe plusieurs éditions du *Voyage dans le Finistère* dont la meilleure est celle publiée par Emile Souvestre, à Brest, chez Come et Bonetbeau en 1835 (Charles-Emile Souvestre, né à Morlaix le 15 avril 1806, décédé à Montmorency le 8 juillet 1854).

tement de la Seine, flirta avec l'Empire, et devint le premier préfet du département de l'Oise, poste qu'il occupa jusqu'au 13 avril 1802. Revenu à Paris, il y décéda le 30 décembre 1807 à son domicile de la rue neuve des Mathurins.

Ses deux ouvrages sont pleins de renseignements en tous genres d'un grand intérêt. Il signale, par exemple, que la tour de Saint-Matthieu de Morlaix date de 1548 et que, dès 1695, le château de Joyeuse-Garde était à demi ruiné, et, chose plus curieuse pour l'époque, s'intéresse aux carrières ayant servi à l'édification des monuments : carrières du Ménez-Penpen, entre Gourin et le Faouet, pour l'église de Plouguer et la collégiale Saint-Tremeur carrière de Plouarzel pour les édifices de Brest. Dans cette dernière ville, il indique que les colonnes du baldaquin de l'église Saint-Louis, dû à Frézier, sont antiques et proviennent de Leptis-Magna, rapportées par un capitaine de vaisseau.

Parmi les objets mobiliers, nous apprenons, grâce à lui, qu'il existait à la Fontaine-Blanche une vierge couchée dans un lit, comme celle du Yaudet et que le beau dessin que l'on possède de Kerjean fut exécuté en 1776 par Mme de la Rochefoucault, ci-devant duchesse de Chabot.

Chemin faisant, il note des coutumes curieuses et mentionne ainsi qu'à Plougasnou les demandes en mariage doivent se faire en vers. Quelques détails aussi sur les auberges dont celle de La Feuillée qui ne possédait qu'une seule chambre, Celle-ci, lors de sa venue, étant occupée par quatre rouliers, il dut se contenter d'un châlit que l'on abandonnait aux mendiants, non sans quelqu'appréhension des parasites dont il était très probablement hanté.

Certes quelques erreurs dans ces ouvrages, mais bien excusables et parfois amusantes. Notre auteur fait ainsi un pape de Grégoire de Rostrenen, ce qui est évidemment beaucoup d'honneur pour le savant linguiste, et voyant sur un autel du Folgoët une équerre, un marteau et un niveau, il ne doute pas un instant que ce sont là les armes de la franc-maçonnerie titulaire de l'autel, (assimilant sans doute ancienne confrérie et franc-maçonnerie).

Cambry déplore, et nous aussi combien, que la parcimonie française ne lui ait pas permis de se faire accompagner d'un dessinateur qui eut illustré son voyage des points de vue et monuments qui l'avaient frappé, tout particulièrement Saint-Michel, de Quimperlé. Aussi, Emile Souvestre

a-t-il fait illustrer l'édition qu'il en a donnée, de lithographies qui ont été souvent critiquées, mais sont extrêmement précieuses et non dénuées de valeur artistique comme les vues de Morlaix.

En 1794, parut également le *Voyage dans les départements de la France*, par les citoyens J. Lavallée et Louis Brion, père et fils, *enrichi de tableaux géographiques et d'estampes* (28). Si le texte ne fait que reproduire les dissertations philosophiques, combien verbeuses, de l'époque, les estampes font honneur au talent de Louis Brion fils et sont d'un grand intérêt. La vue de Châteaulin, notamment, montre, dominant l'Aulne, le château bien campé. Il était alors en ruines, ainsi que nous l'apprend Ogée, et le confirme le rapport de Cambry aux membres du district de Châteaulin et peut-être Brion en a-t-il exagéré les vestiges. Au pied se voit le moulin royal et la passerelle sous laquelle se plaçait le barrage lors de la remontée du saumon. Cette pêche apportait annuellement 4.000 pièces suivant le président de Robien ; en 1830 les continuateurs d'Ogée écrivent que son produit servit à habiller les gardes nationaux peu aisés. Les gravures de Brion montrent également une vue du quai Marchand de Brest avec, à l'arrière-plan, un bon ensemble du château et la bigue à mâter, ainsi qu'une vue de Quimper avec le vieux pont derrière lequel apparaît la silhouette de Sainte-Catherine.

Jacques Cambry fut en 1804 l'un des fondateurs avec Éloi Johanneau et Michel de Mangourit de l'Académie Celtique, créée pour continuer l'œuvre de la Tour d'Auvergne dont les *origines gauloises* avaient obtenu un très grand succès. En 1813, elle devint la Société nationale des Antiquaires de France, société dont firent partie, entre autres, deux érudits dont les écrits ont une très grande importance pour l'histoire monumentale du Finistère : le chevalier de Fréminville et le baron de Guilhermy.

Notons aussi à cette époque, cinq albums de vues et dessins des monuments du Finistère, exécutés en 1818 par M. Pouliquen, architecte à Brest, et mis en vente en 1833 chez Me Pinson, notaire, on ignore malheureusement ce qu'ils sont devenus.

---

(28) *Voyages dans les départements de la France, enrichis de tableaux géographiques et d'estampes*, Paris, Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-Français, n° 4, 1793, l'an 2 de la République.

La personnalité quelque peu étrange du chevalier Christophe-Paulin de la Poix de Fréminville est bien connue ainsi que sa carrière maritime (29). Bornons-nous à rappeler que, né le 23 janvier 1787 à Ivry-sur-Seine, il entra à quatorze ans dans la marine et publia en 1808 le récit de son premier combat en 1801. Admis à la retraite le 1er mars 1831 il se consacra désormais à l'archéologie et à l'histoire naturelle et décéda à Brest, le 12 janvier 1848.

C'est cependant une période de semi-activité qui dura de 1825 à 1829 qu'il commença ses recherches sur les antiquités de Bretagne, en débutant par le Morbihan où il était attiré par les monuments mégalithiques, et qu'il poursuivit après sa retraite ; il en fit connaître les résultats en quatre volumes (30). Plus tard, en 1845, il publia le *Guide du Voyageur dans le Finistère*, résumé plus commode à manier que ses *Antiquités*, écrit-il dans sa préface (31). Ce guide ne comporte pas d'illustrations, mais, par contre, les plans de Brest et de Morlaix.

Les *Antiquités* de Bretagne sont illustrées de lithographies d'après les dessins de l'auteur qui offrent un grand intérêt mais ne représentent qu'une très faible partie de ceux qu'il avait réalisés au cours de ses déplacements. Malheureusement l'on ignore ce que la plupart de ses albums sont devenus, en particulier ceux que détenait E. Herpin (32). L'un des plus importants est celui en possession de la famille Chabal. M. Chabal, architecte à

---

(29) Sur de Fréminville, voir P. LEVOT : *Notice sur la vie, les services et les travaux de M. le chevalier de Fréminville*, Brest, Royer fils, 1867, et surtout LE GUENNEC : *Le chevalier de Fréminville et les antiquités du Finistère ; Vieux souvenirs bas-bretons*, Quimper, 1938. Sur sa carrière maritime : Jean MERRIEN : *Un certain chevalier de Fréminville 1787-1848*, Paris, Editions maritimes et d'outre-mer, 1970.

(30) Les quatre fascicules des *Antiquités du Morbihan* furent édités à Brest, chez Lefournier de 1827 à 1829, ouvrage réédité sans les planches chez le même éditeur en 1834. Le premier volume des *Antiquités du Finistère* fut publié en 1832, toujours chez Lefournier, et complété par un second volume édité en 1835, à Brest chez Come et Bonetbeau. Enfin, en 1837, parurent chez Lefournier *les Antiquités des Côtes-du-Nord*.

(31) *Le Guide du Voyageur dans le département du Finistère*, Brest, Ch. Le Blois, 1845.

(32) Toscer eut connaissance de l'un de ces albums dont il publia

Brest, en donna aimablement communication à Le Guennec qui l'a décrit en détail avec annotations, nous renvoyons à cette savante étude (33).

Le baron Fernand de Guilhermy (1808-1878) qui parcourut toute la France et a laissé quarante et un volumes de notes (34) fit cinq voyages en Bretagne, d'où il rapporta des documents sur plusieurs monuments détruits (35).

Excellent archéologue, il datait déjà les monuments avec grande exactitude par l'étude de leur mouluration et de la décoration des corbeilles des chapiteaux.

Si les notes du baron de Guilhermy ne sont pas illustrées, le Voyage en France de J. Taylor, Ch. Nodier et Alph. de Cailleux renferme plusieurs milliers d'illustrations dont 353 pour la Bretagne, parmi lesquelles 192 concernent le Finistère. Elles sont d'une importance considérable pour le sujet de notre recherche, ainsi que nous le verrons plus loin dans les notes sur les monuments disparus (36).

---

la vue du château de Brest en 1660 : *Le Finistère pittoresque*, t. I, p. 26.

Le Guennec eut entre les mains plusieurs recueils autres que l'album de Chabal. Il en a extrait une vue intérieure du château de Kerymerc'h qu'il a publiée et deux dessins des châteaux de Kerliviry en Cléder et de Kermilin en Trefflaouénan demeurés inédits (S.A.F., 1930, t. XXVIII).

(33) *Association bretonne*, quatrième mémoire de 1919. Mlle Chabal a eu la très grande amabilité de me communiquer ce précieux album, qu'elle veuille bien trouver ici l'expression renouvelée de toute ma gratitude.

(34) B.N., fods nouv. acq. fr., n° 6094 et suiv.

(35) En 1837, le baron de Guilhermy visita Rennes, Dol, Saint-Malo, Dinan et Lehon ; en 1844, Nantes ; en 1848, il parcourut les Côtes-du-Nord, le Finistère, à l'exception de Brest et ses environs, enfin une partie du Morbihan, région de Vannes, Lorient et Hennebont ; en 1856, Clisson, enfin, en 1862, la Loire-Inférieure et les environs de Brest terminèrent ses investigations dans notre Province. Nous avons déjà signalé la description très détaillée des vitraux de la cathédrale Saint-Corentin qu'il nous a laissée à la suite de sa visite de 1848. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, pp. 98 et suiv.

(36) *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* par MM. J. TAYLOR, Ch. NODIER et Alp. de CAILLEUX, 20 volumes édités de 1818 à 1878. Le Voyage en Bretagne comprend deux lourds in-folio publiés en 1845 à Paris chez Firmin-Didot.

C'est à cette époque que commencent à se fonder de nouvelles sociétés d'archéologie comme la Société polymathique du Morbihan en 1826, fondations qui bientôt se multiplieront à partir de 1834, sous l'impulsion d'Arcisse de Caumont (37).

Ce grand archéologue professa à Caen le premier cours d'archéologie monumentale, qui fut publié en six volumes de 1830 à 1841 sous le titre : Histoire de l'architecture religieuse civile et militaire, ouvrage qui permit aux membres des jeunes sociétés une meilleure compréhension des monuments et la possibilité d'en établir la classification.

L'ère de ces prospecteurs isolés, auxquels nous devons tant de reconnaissance, était en fait révolue.

Nous mentionnerons cependant encore parmi les nombreuses publications parues à cette époque (38) les suivantes, étant donné leur importance pour l'étude des monuments et objets disparus dans le Finistère.

Tout d'abord et par ordre chronologique, *la Monographie de N.-D.-de-Folgoët* publiée par le marquis de Coetlogon en 1851 qui nous a fait connaître la partie sauvée de son important mobilier si sauvagement saccagé à la Révolution (39) ; *La Bretagne contemporaine*, publiée de 1864 à 1866 et comportant pour le Finistère 54 lithographies d'après les dessins de Félix Benoist (40) ; Enfin l'étude si importante d'Henri du Cleuziou sur *le Pays de Léon*, illustrée en partie

---

(37) Société des Antiquaires de Normandie en 1823, Société française d'Archéologie en 1834 et la même année la Société des Antiquaires de l'Ouest ; Société archéologique d'Ille-et-Vilaine créée en 1844 ; en 1845 la Société archéologique du Finistère, supprimée en 1859 par un pouvoir ombrageux et reconstituée le 15 avril 1873 ; Association bretonne fondée, elle aussi en 1844, supprimée également en 1859 et reconstituée en 1872 ; Société académique de Brest en 1858 ; Société d'Emulation des Côtes-du-Nord en 1861.

(38) Par exemple Jules JANIN : *La Bretagne*, Paris, Bourdin, 1844, avec de jolies lithographies, mais sans intérêt pour la présente étude.

(39) Marquis de COETLOGON : *Notre-Dame-du-Folgoët*, Brest, Le Fournier, 1851, ouvrage illustre de vingt lithographies.

(40) Félix BENOIST : *La Bretagne contemporaine*, Nantes, Charpentier, 1864-1866, avec une carte et 164 planches dont 54 concernent le Finistère.

par l'auteur, en partie par Théophile Busnel (41). Elle perpétue le souvenir, entre autres, de ces vieilles maisons de Morlaix dites les « lances de Tréguier » aujourd'hui détruites, de l'église de Beuzit-Saint-Conogan, disparue, comme aussi du château de Morizur figuré sur une charmante aquarelle de l'auteur, du vieil hôtel des Trois Piliers à Lesneven rasé aujoud'hui, etc...

D'autres illustrations sont plus consolantes mais n'ont pas moins d'intérêts, telles les ruines du château de Kergroadès, dit de Roquelaure, restauré depuis par ses propriétaires, comme aussi le manoir de Kersaliou et celui de Hénan. Disparu également ce pardon nocturne de Saint-Laurent du Pouldour vestige curieux du paganisme, qui nous est représenté !

Henri Raison du Cleuziou, écrivain, archéologue et dessinateur, naquit à Lannion le 19 juin 1833 et mourut à Paris le 8 mars 1896. On lui doit, entre autres : *De la Poterie gauloise* (1872), *l'Art national* (1881-1883), *Les Monuments historiques de la France* (1887-1888) avec phototypies de Peigné.

Théophile Busnel qui collabora avec l'auteur à l'illustration du *Pays de Léon*, naquit à Pontorson le 19 juillet 1843 et mourut à Saint-Servan le 11 septembre 1918. Entré comme dessinateur à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, il y fit toute sa carrière. De ses très nombreux dessins, dont beaucoup ont servi à l'illustration d'articles de La Borderie, de Kerviler Brizeux, l'abbé Foueré Macé, en subsiste un grand nombre légué aux Archives d'Ille-et-Vilaine par Mme de La Borderie.

Un autre lot important fut acquis par André Philippe, conservateur des Archives du département des Vosges et du Musée d'Épinal, sur le sort desquels nous n'avons pu obtenir de renseignements.

Mentionnons enfin pour terminer, la collection considérable de dessins inédits d'Alfred Ramé concernant la Bretagne et légués par sa veuve en 1913 à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine qui les a répartis entre les Archives

(41) Henri DU CLEUZIOU : *Bretagne, Le Pays de Léon*, 1re partie, Mounier de Brunhoff et Cie, 1886, 2e partie, Paris, Alphonse Pinger, 1887.

départementales et le Musée des Beaux-Arts de Rennes (42).

François-Alfred Ramé, né le 12 novembre 1826 à Rennes (43) et d'abord inscrit comme avocat au barreau, devint substitut au tribunal et fut nommé en 1847 correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Passionné pour les études archéologiques et grand voyageur, excellent dessinateur et lithographe, il publia plusieurs savants articles dans le Bulletin Monumental de 1853 à 1885. Ses onze petits albums conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, qui renferment des dessins et plans de monuments de toute la France sont d'une grande importance pour l'histoire de l'Art ; l'un d'eux est consacré au Finistère. Il décéda en octobre 1886 à Paris, où il avait été nommé conseiller à la Cour d'appel.

*
**

Les grandes villes ont eu particulièrement à souffrir des plans d'urbanisme dressés au XIXe siècle en se souciant alors fort peu de leur patrimoine artistique ; aussi, les monuments anciens de Quimper et de Morlaix leur ont-ils payé un très lourd tribut et plus encore, les maisons à pans de bois des XVe et XVIe siècles qui subsistaient en très grand nombre avant 1840.

Mais l'urbanisme n'est pas l'unique responsable de ces disparitions, et beaucoup de châteaux et manoirs sont tombés en ruines, faute à leurs possesseurs de pouvoir les entretenir ou par leur désir de les remplacer par des demeures moins

---

(42) Qu'il nous soit permis de renouveler ici toute notre gratitude à M. F. Bergot, qui, avec sa très grande amabilité coutumière, nous a indiqué les cotes de ces documents, nous évitant ainsi beaucoup de perte de temps et de tâtonnements dans nos recherches, ainsi que l'avait fait également le si regretté H.-F. Buffet.

Soixante pièces concernant le Finistère sont au Musée de Rennes, parmi lesquelles les plans, élévation et coupe du cloître de Pont-l'Abbé, six dessins du cloître des Cordeliers de Quimper ; quatre dessins de Sainte-Croix de Quimperlé au cours de la restauration de 1847. Aux Archives départementales, deux des trente-sept liasses des œuvres de Ramé sont consacrées au Finistère dont l'une (n° 29) concerne Berrien, Commana, Le Huelgoat, Lanmeur, Morlaix, Plougasnou, Quimper et Saint-Herbot ; l'autre (n° 5) des notes sans croquis.

(43) Sur François-Alfred Ramé, voir notice dans le *Dictionnaire des Contemporains*, 1870, article aimablement signalé et communiqué par M. H.-F. Buffet.

pittoresques mais plus confortables. Enfin, les incendies, les destructions par la foudre, et même par fait de guerre, telle en 1944 celle du château de Kerouazle en Guilers, ont contribué à ces pertes.

Nous rappelons ci-après très succinctement, les documents qui nous sont parvenus sur quelques-uns de ces monuments et en perpétuent le souvenir n'ayant nullement la prétention d'épuiser le sujet et renvoyons d'ailleurs pour beaucoup de manoirs aux savantes études de notre si regretté ami Le Guennec, qu'il est inutile de publier ici à nouveau (44).

QUIMPER ET CORNOUAILLE

QUIMPER : *Eglise Saint-Matthieu.* — Fondation des ducs de Bretagne, ainsi que mentionnée au début du XIIIe siècle. L'édifice précédent l'actuel avait été construit de 1498 à 1513. Le clocher proche fut détruit en 1844 et le reste de l'édifice en 1895. Plusieurs dessins conservent le souvenir de cet édifice et de son mobilier (45).

Couvent des Cordeliers et église Saint-François. — Couvent, église et cloître furent rasés en 1843, comme suite au plan d'urbanisme de 1839 ; depuis la Révolution une grande partie était en ruines.

Nous sommes bien renseignés sur ce monument, grâce

---

(44) La majeure partie de ces études a paru dans les cinq volumes publiés par la Société des amis de Louis Le Guennec : *Nos vieux manoirs à légendes,* Quimper 1936 ; *Choses et gens de Bretagne,* Quimper 1937 ; *Vieux souvenirs bretons,* Quimper 1938 ; *En Breiz-Izel autrefois,* Quimper 1940 ; *Nos vieux manoirs à légendes* : (deuxième série), Quimper 1968. Daniel Bernard a publié la *Bibliographie de Louis Le Guennec, dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère en 1960,* pp. 193 à 247.

(45) Deux excellents dessins anciens de l'église, malheureusement sans indication d'origine, ont été publiés par l'abbé Paul Peyron (S.A.F., t. XX, 1893). Une vue de la façade méridionale figure dans Taylor, reproduite sans indication d'origine par Toscer, t. I, pl. XIX. L'ancienne verrière du pignon occidental (pl. V), le mobilier des chapelles de Keraval et de Kerdour, ainsi que la tombe élevée des Lhonoré près du maître autel sont représentés dans les Prééminences Lhonoré.

aux descriptions (46) relevés (47) et dessins (48) qui nous sont parvenus.

Le couvent fut commencé en 1233 sous l'épiscopat de l'évêque Raynaud, et le cloître conservait la majeure partie de la construction du XIIIe siècle au moment de sa disparition ; par contre, l'église avait été presqu'entièrement reconstruite après la Guerre de Succession du duché.

La vue intérieure publiée par Taylor est, à ce point de vue, particulièrement intéressante puisqu'elle montre la fenêtre au chevet avec remplage de six lancettes surmontées d'une rose, d'un tracé très proche de celui de la maîtresse vitre de Pont-l'Abbé et du portail de N.-D.-de-Roscudon à Pontcroix, donc de l'extrême fin du XIVe siècle.

Tant les faisceaux des colonnettes des piliers séparant la nef du bas-côté que les meneaux horizontaux des fenestrages indiquent une influence anglaise.

La vue du cloître dans Taylor montre également le bâtiment du couvent reconstruit en 1609-1610, peu avant d'être loué comme Présidial. Une cheminée du XIVe siècle, aujourd'hui au Musée, et une fenêtre de la même époque dans les Prééminences Lhonoré, prouvent que, lors de la reconstruction, l'on avait réutilisé les matériaux anciens.

Dans ce dernier recueil, figure également un grand tableau du chœur représentant la Dormition de la Vierge, exécuté d'après une gravure d'Adrien Collaert de l'œuvre de Ioan Stradanus, ainsi que nous l'avons indiqué (49)

---

(46) Dom PLAINE et TREVEDY : *Une notice sur l'ancien couvent des Cordeliers par Jean Baujouan, procureur fiscal de Quimper* (S.A.F., 1885, pp. 3 et suiv.). BIGOT père : *Notice architectonique sur l'église des Cordeliers de Quimper* (S.A.F., 1893, pp. 199-205).

(47) Relevés de Bigot, conservés aux archives de l'Evêché de Quimper, cote 8, l. 10. Relevé de A. Ramé, d'après ceux de Raignaud, lithographie de Landais et Oberthur, au Musée de Rennes.

Une maquette en bois du couvent avait été réalisée par A. Bordereau, mais fut détruite dans l'incendie de la salle synodale du Musée breton en 1939. Une photographie de cette maquette figure dans H. Waquet : Le Musée de Quimper, Paris, Laurens, 1926, p. 54. Le dossier de A. Bordereau pour l'établissement de la maquette est conservé à la Bibliothèque municipale.

(48) Vues de l'intérieur de l'église et du cloître dans Taylor.

(49) R. COUFFON : *La peinture sur verre en Bretagne* (S.H.A.B., t. XXV, 1945, pp. 27 et suiv.). Nous y avons reproduit le tableau des Cordeliers.

et également un tryptique, adossé à un pilier et représentant une Pieta au centre, entre deux anges sur les volets. Au Musée breton, se voit un fragment d'une tombe des Cordeliers aux armes des Torcol, sieur de Kerdour.

Chapelle N.-D.-du-Guéodet. — Remontant à 1209 et détruite en 1806, c'était la chapelle municipale de la ville que l'on peut aisément restituer grâce à une curieuse note conservée aux A. I.-et-V. et publiée par Daniel Bernard (50), ainsi que par la description donnée par Cambry dans son Voyage dans le Finistère.

De plan rectangulaire et mesurant 27 mètres sur 10, elle comprenait une nef avec un bas-côté de cinq travées sensiblement plus élevé. Au-dessus de celui-ci, étaient les salles de réunion de la municipalité, auxquelles on accédait de la nef par un escalier de 70 marches, soit une hauteur de 12 m. 60 environ.

La nef, plus ancienne, avait été reconstruite en 1371, le bas-côté datait du XVIe siècle, avec une porte encore toute gothique. La nef était séparée du chœur par un jubé gothique du XVe siècle, et le bas-côté par un jubé classique du XVIe siècle (51).

Cambry, fort heureusement, nous a décrit les panneaux ornant ce dernier parce qu'ils offraient à ses yeux *un bien risible contraste.* C'étaient : Hercule étouffant Antée, Hercule tuant l'hydre de Lerne, Samson renversant les colonnes du Temple, Jupiter brandissant les foudres, l'Adoration des mages, des satyres, des danses, saint Michel exterminant le dragon, enfin Léda *indécemment* caressée par le cygne.

Cette description est du plus haut intérêt, puisqu'elle nous apporte un nouvel exemple de la rapidité avec laquelle les gravures étaient colportées en Bretagne, ainsi que nous l'avons déjà signalé, notamment pour la Cène de Pontcroix et pour le carton d'un vitrail de N.-D.-du-Crann en Spézet

---

(50) D. BERNARD : *La chapelle de Guéodet en 1787,* (S.A.F., 1922, p. 109).

(51) D'après la description de Cambry, le jubé principal devait être assez semblable à celui conservé actuellement dans la chapelle Saint-Fiacre du Faouët (1481). Cambry indique que l'on avait obturé une partie détruite par une statue, antérieure au jubé, d'un chevalier aux cheveux roulés qu'il datait du Xe siècle au lieu du XIVe.

(52). M. J. Thirion a rappelé récemment combien les gravures avaient été utilisées par les menuisiers pour la décoration du mobilier, particulièrement celles de Jacopo Cariglio, de Jacques Bink et de Pierre Millan des œuvres du Rosso (53). Or, précisément, les scènes qui étonnaient tant Cambry se retrouvent chez ces graveurs : Jupiter brandissant les foudres par Caraglio en 1526, danse des Dryades par Pierre Millan en 1545, ce qui permet donc de dater le jubé du bas-côté des environs de 1550.

Il était bien utile que le chœur, où se célébraient encore à la fin du XVIIIe siècle, six messes par jour plus celle du chapelain, fut séparé de la nef, qui servait non seulement d'accès à la mairie, ainsi que nous venons de le dire, mais encore de dépôt pour le matériel d'incendie et de dortoir pour les troupes de passage.

Le mobilier était très riche : vitraux datés de 1543 et les plus beaux de Quimper, diverses statues dont une vierge noire, une roue à clochettes, des stalles finement décorées et une tribune d'orgues. Plusieurs dessins en conservaient le souvenir ainsi que celui de ses deux portails (54). Louis Ogès a signalé que la statue de N.-D.-du-Guéodet avait été scellée sur la tombe de Silguy au cimetière Saint-Marc.

Chapelle du Penity. — Détruite en 1710 lors de l'aménagement de la route de Quimper à Locmaria.

En forme de croix latine et de style gothique flamboyant ; elle avait été réédifiée sous l'épiscopat de Claude de Rohan dont elle portait les armes. Elle nous était connue par un dessin de Debret au Musée de Quimper, malheureusement disparu dans l'incendie de 1939. Plusieurs marchés, publiés par H. Diverrès, concernent son mobilier et indiquent que dans les ailes du transept étaient quatre

---

(52) R. COUFFON : *La peinture sur verre en Bretagne*, loc. cit.

(53) J. THIRION : *Le Rosso et les arts décoratifs (Revue de l'art*, année 1971, fasc. XIII).

(54) Les deux portails, la Vierge noire, diverses statuettes, la roue à clochettes et la tribune des orgues figuraient sur des dessins de Debret, malheureusement disparus lors de l'incendie du Musée de Quimper en 1939. Un dessin des stalles, du même artiste, est conservé au Musée de Rennes. L'un des vitraux, dont le tympan est malheureusement seul garni, est représenté dans les Prééminences Lhonoré.

autels dédiés respectivement à l'Ecce Homo, saint Mathurin, sainte Suzanne et N.-D.-de-Bon-Secours (55).

Ses vitraux, sans atteindre la perfection de ceux de N.-D.-du-Guéodet, étaient d'excellente facture.

Une représentation sommaire de la façade avec les changements proposés par l'architecte David est conservée au Musée breton, elle porte la date du 21 juin 1776.

Chapelle de la Madeleine. — Détruite en 1855, elle s'élevait à l'emplacement actuel du numéro 23 de la rue Jean-Jaurès. Elle datait du XVIe siècle d'après un dessin qui en conserve le souvenir (56).

Chapelle de l'hôpital Saint-Yves. — Détruite. Les Prééminences Lhonoré représentent l'une de ses fenêtres armoriée.

PENHARS : *Manoir de Pratanroux.* — Il a, à peu près, totalement disparu ; à l'exception d'une porte du XIVe siècle entourée de deux tourelles. Attribué par Cambry et de Fréminville aux Templiers et connu sous le nom de Temple des faux dieux, le manoir fut élevé en réalité au XIVe siècle par les seigneurs du Juch. De Fréminville a donné un dessin de l'enceinte, alors plus importante que de nos jours, et Le Guennec de l'entrée dans son état actuel (57).

KERFEUNTEUN : *Manoir de Kergouiec.* — Détruit. De Fréminville en a donné la description et en a laissé un dessin. Sur la façade de la grande salle qui subsistait alors, était une colonnade de trois travées dont les arcs en mître étaient supportés par de courtes colonnes sans chapiteaux (58).

Manoir de la Forêt. — Acquis par la S.N.C.F. pour l'extension de la gare de Quimper et détruit en 1943. Les pierres sculptées en provenant, offertes par la municipalité de Kerfeunteun, ont été déposées au Musée de Quimper en

---

(55) H. DIVERRES : *Notice sur la chapelle du Pénity (S.A.F.,* 1886, pp.9-26). La photographie du projet de modifications établi par l'architecte David, nous a été signalée et très aimablement communiquée par M. Quiniou, conservateur du Musée.

(56) Dessin publié dans S.A.F., 1877-1878, p. 175. A la séance du 29 juin 1956, M. Louis Ogès a présenté un tableau de Caveng représentant la chapelle d'après un dessin ancien.

(57) De Fréminville, reproduit par LE GUENNEC : *Nos vieux manoirs,* loc. cit., p. 101.

(58) De FREMINVILLE : *Antiquités du Finistère,* t. II, p. 517.

1959. Déjà, plusieurs pierres sculptées, détachées antérieurement, sont reproduites dans Taylor où figure également un excellent dessin du manoir ; Le Guennec en a publié un très semblable (59).

Ce manoir avait été édifié au milieu du XVIe siècle par Yves Rozerc'h et sa femme Guillemette Martin dont les armes timbraient la façade ainsi qu'une cheminée. La porte d'entrée de la cour était flanquée à droite d'une tour carrée percée de meurtrières. La porte d'entrée du logis était encore de décoration toute gothique mais avec voussures en anse de panier, les fenêtres rectangulaires avec meneaux.

BANNALEC : *Château de Kerymerc'h.* — Cette puissante forteresse, de plan carré et flanquée de tours, avait été édifiée dans la seconde moitié du XVe siècle par Charles de Kerymerc'h, qui avait obtenu du duc François II en 1472 l'autorisation de contraindre ses vassaux à travailler aux fortifications. Ses armes et celles de sa femme, Marguerite de la Roche rousse en Quessoy timbraient d'ailleurs le château.

Passé par alliances des Kerymerc'h aux Tinteniac, puis aux du Breil de Rays, le château fut rasé en 1828 par ses propriétaires pour être remplacé par une demeure plus moderne. De Fréminville a publié dans ses Antiquités du Finistère un dessin de sa façade principale avant sa destruction (pl. VI), et Le Guennec une vue intérieure du château d'après un dessin du chevalier d'un recueil autre que l'album Chabal mais qu'il ne précise pas.

NIZON : *Château de Rustéphan.* — Une seule tour en ruines subsiste de cet important château édifié dans les dernières années du XVe siècle, par Jean du Faou, chambellan du duc, et Jeanne de la Rochefoucauld, sa femme. Leur fille unique, Renée du Faou l'apporta en dot à son mari Louis de Rohan Guéméné.

De plan carré, avec au centre de la façade principale une tour servant d'escalier et aux angles des tourelles en encorbellement, le château ne comportait qu'un seul étage avec fenêtres hautes en gerbières dans la toiture, fenêtres rectangulaires à meneaux.

De Fréminville en a donné un dessin, alors que la façade,

(59) L. LE GUENNEC : *Vieux souvenirs bas-bretons*, loc. cit., p. 196.

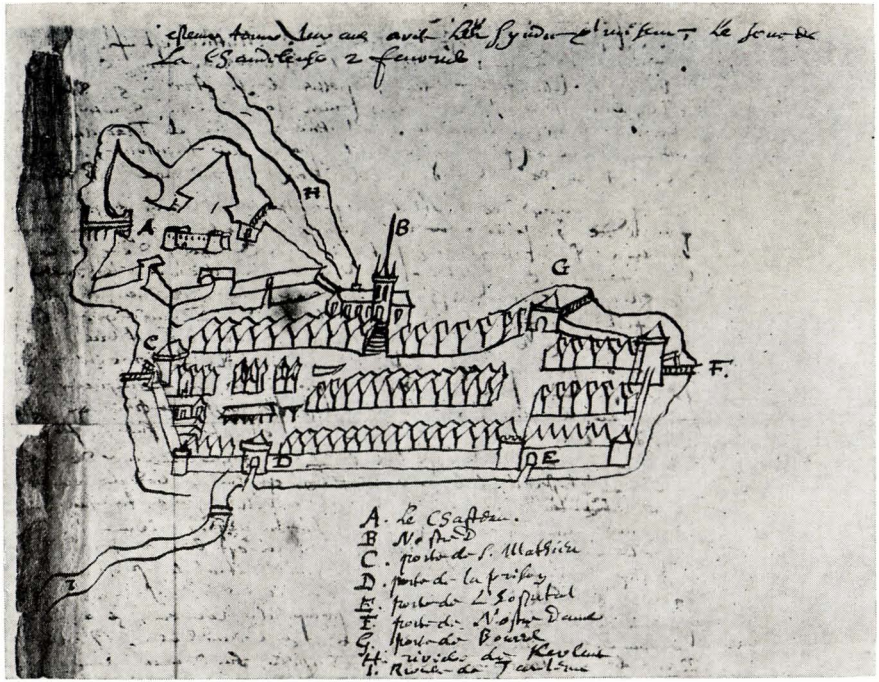

(B.N., nouv. acq. fr. 4375, fol. 236)

Pl. I. — MORLAIX : *La ville close au début du* XVIIe *siècle*

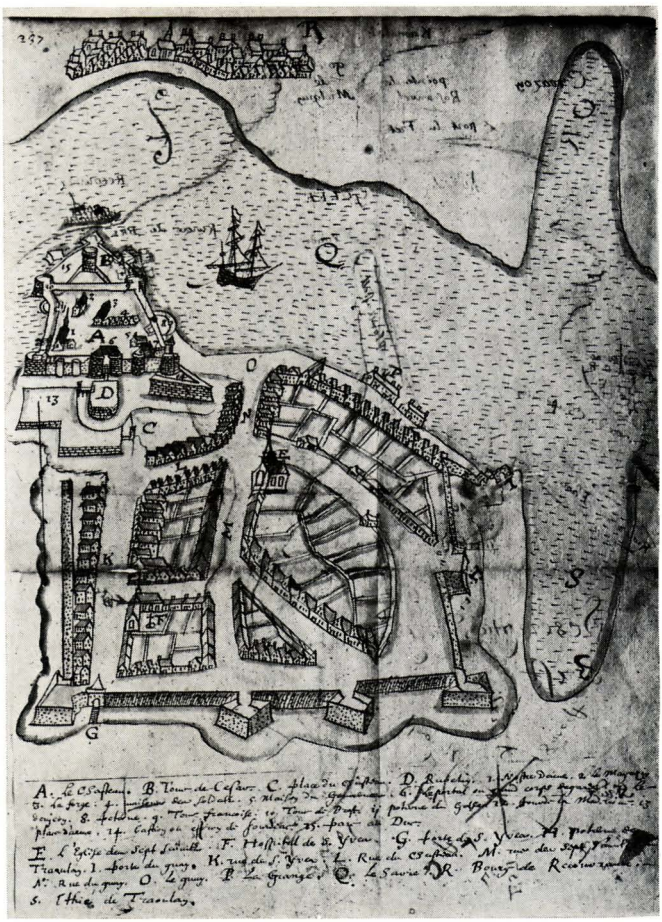

(B.N., nouv. acq. fr. 4375, fol. 237)

Pl. II. — BREST : *au début du XVIIe siècle*

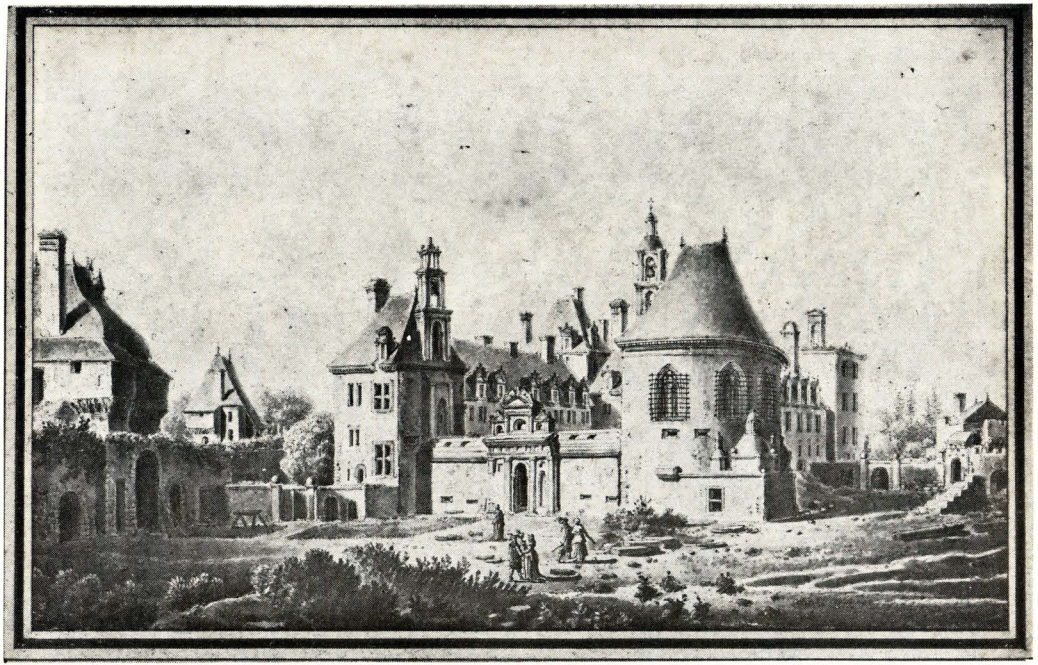

(Aimable envoi de M. Rousseau)

Pl. III. — SAINT-VOUGAY : *Château de Kerjean*

Dessin de la duchesse de Chabot de 1776

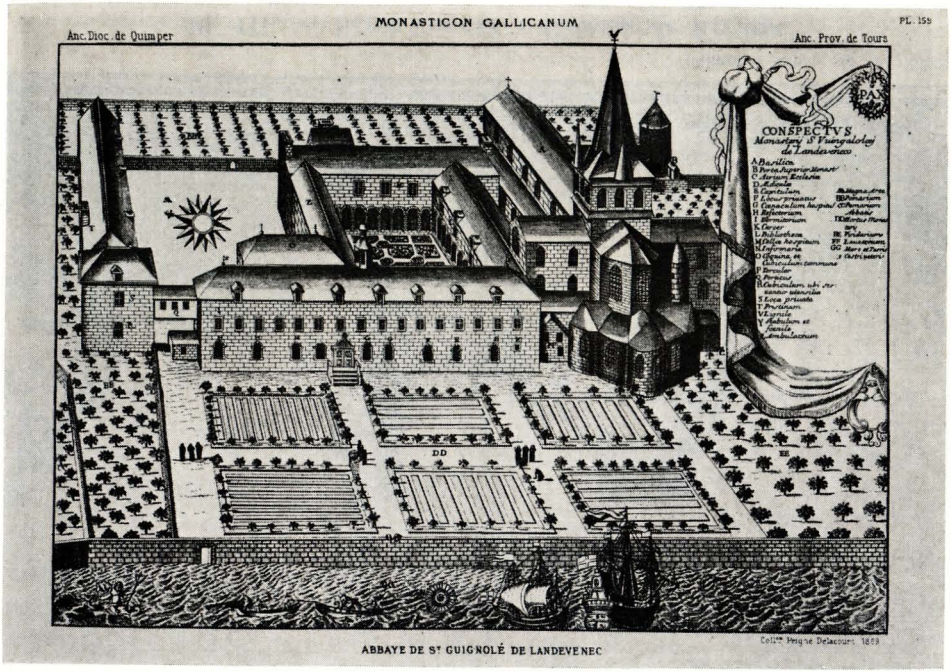

(Monasticon gallicanum)

Pl. IV. — *L'abbaye de Landévennec au* XVIIe *siècle*

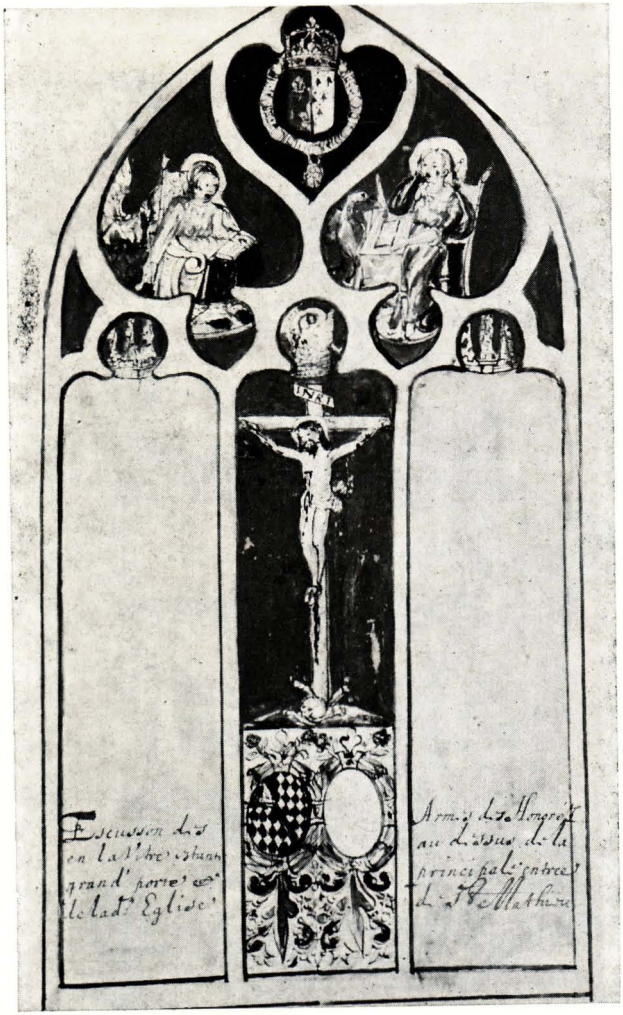

(Prééminences Lhonoré)

Pl. V. — QUIMPER : *Ancienne église Saint-Matthieu*

Verrière du pignon ouest en 1642

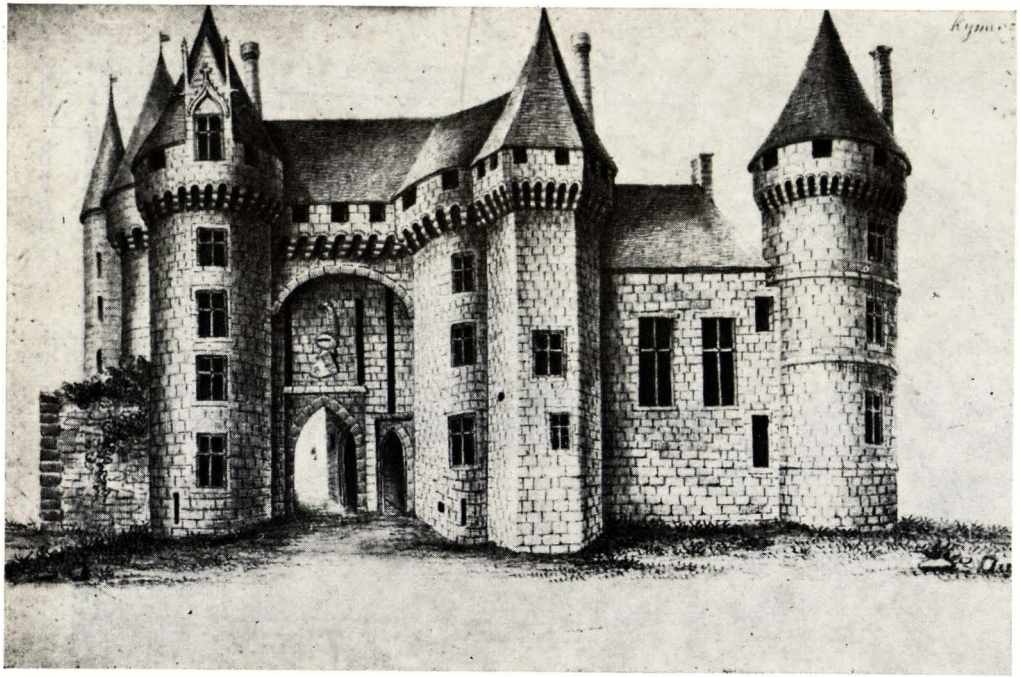

(Collection particulière)

Pl. VI. — BANNALEC : *Château de Kerymerc'h*

Dessin de Fréminville vers 1832

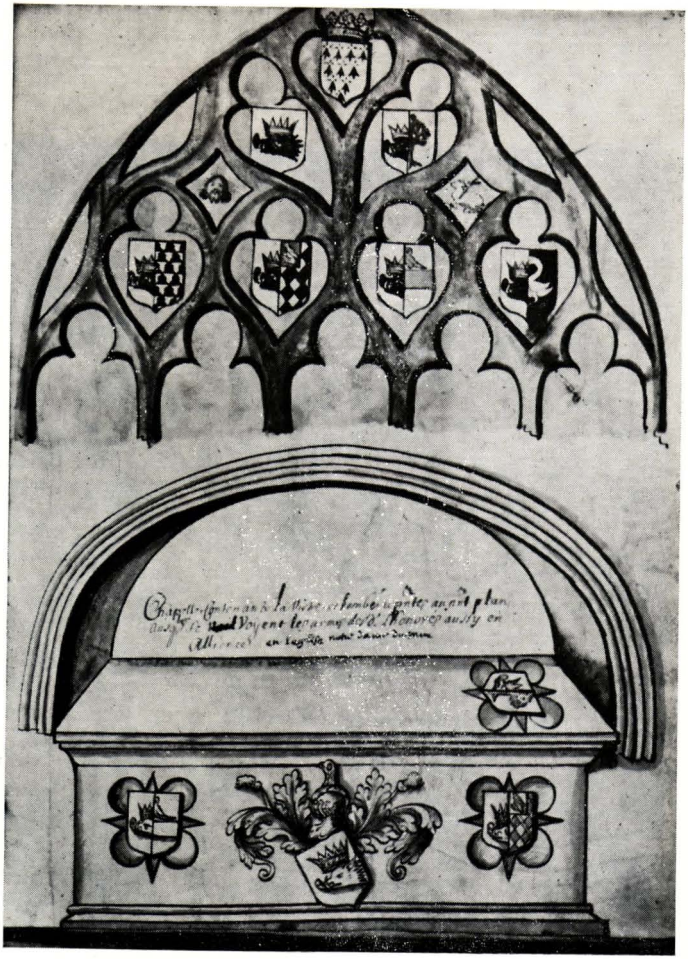

(Prééminences Lhonoré)

Pl. VII. — MORLAIX : *Notre-Dame du Mur*

Verrière et tombe de la S^le^ de Lesven en 1642



(Cliché du Musée de Rennes)

Pl. VIII. — A. Rame : *l'arithmétique*

Tapisserie au 39, rue des Nobles à Morlaix

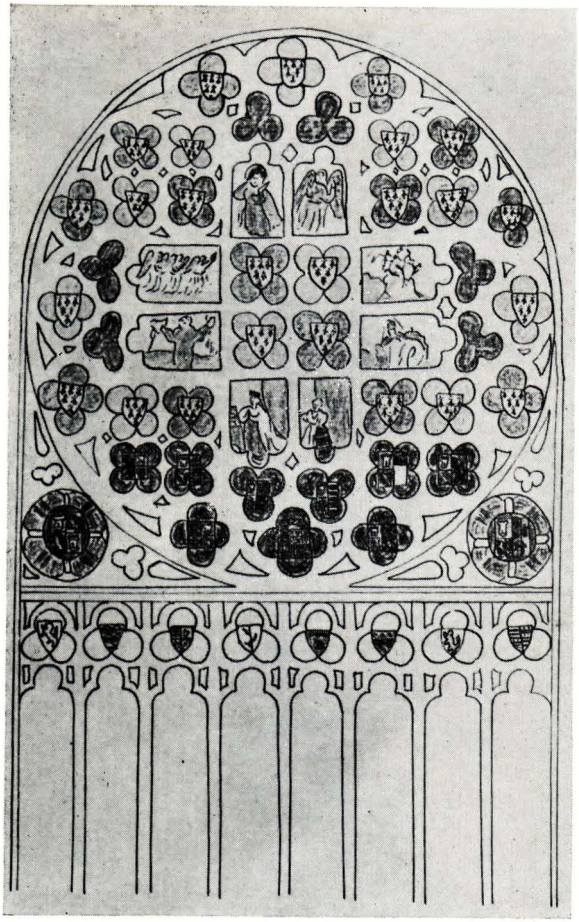

(R. C. d'après les Prééminences de Kerman)

Pl. IX. — Saint-Pol-de-Léon : *Couvent des Carmes*

Verrière du chevet en 1614

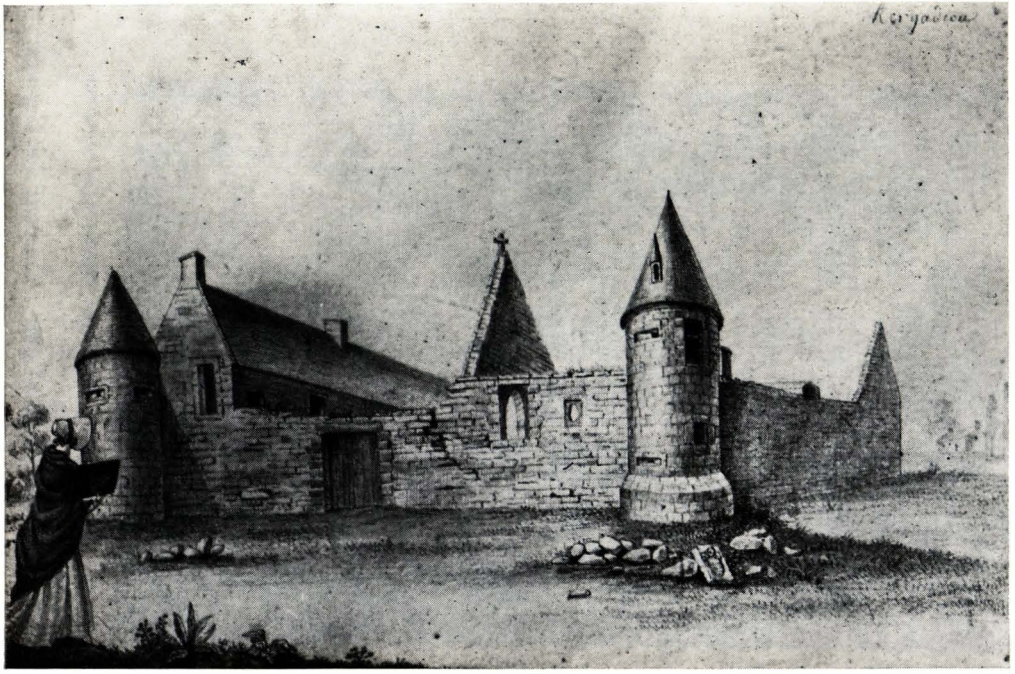

(Collection particulière)

Pl. X. — PLOURIN-PLOUDALMÉZEAU : *Manoir de Kergadiou*

Dessin de Fréminville vers 1832

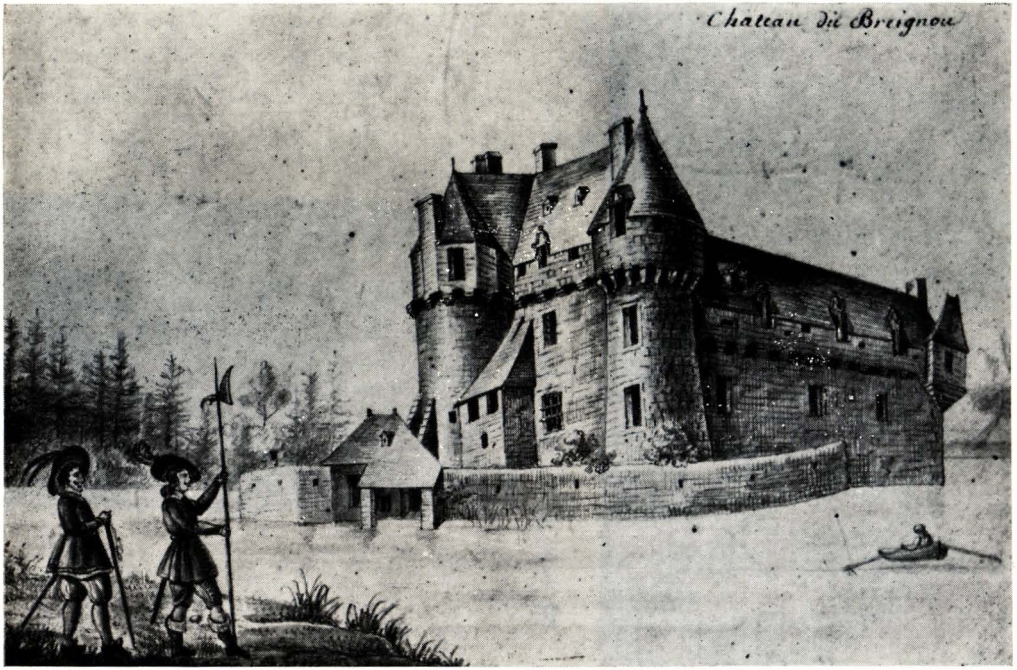

(Collection particulière)

Pl. XI. — Le Bourg-Blanc : *Château du Breignou*

Dessin de Fréminville vers 1832

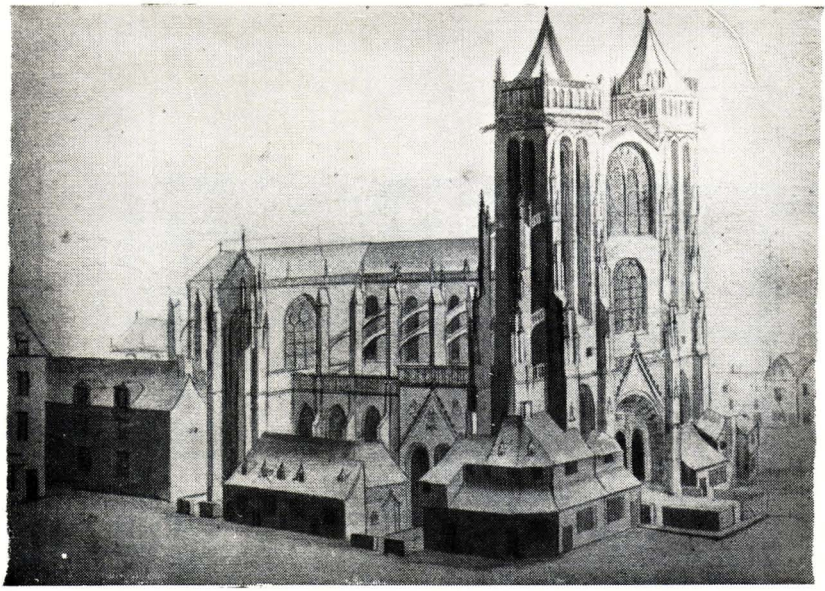

(Cl. J. Malo-Renault)

Pl. XII A. — QUIMPER : *Cathédrale en* 1755

Dessin du manuscrit de Robien

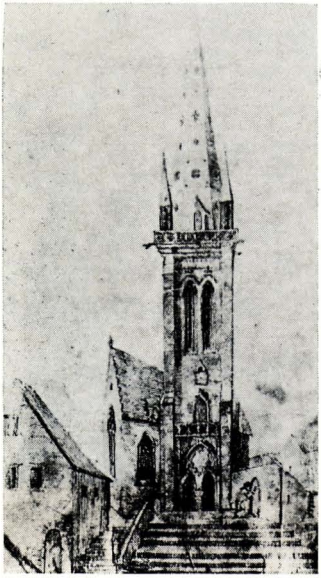

(Aimable envoi de M. A. Le Bars)

Pl. XII B. — MORLAIX : *N.-D.-du-Mur*

Dessin du XVIIIe siècle

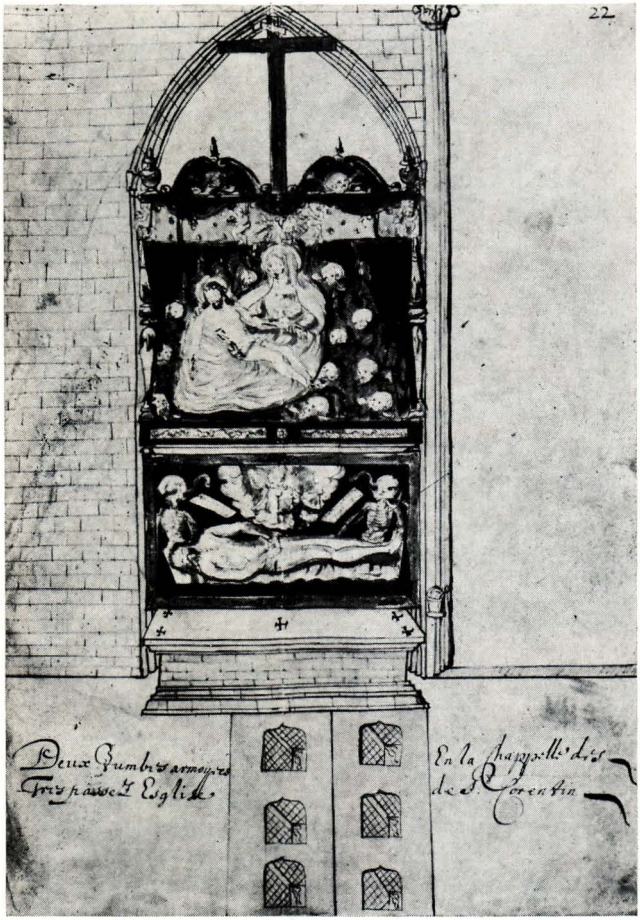

(Prééminences Lhonoré)

Pl. XIII. — QUIMPER : *Cathédrale Saint-Corentin*

Autel des Trépassés en 1642

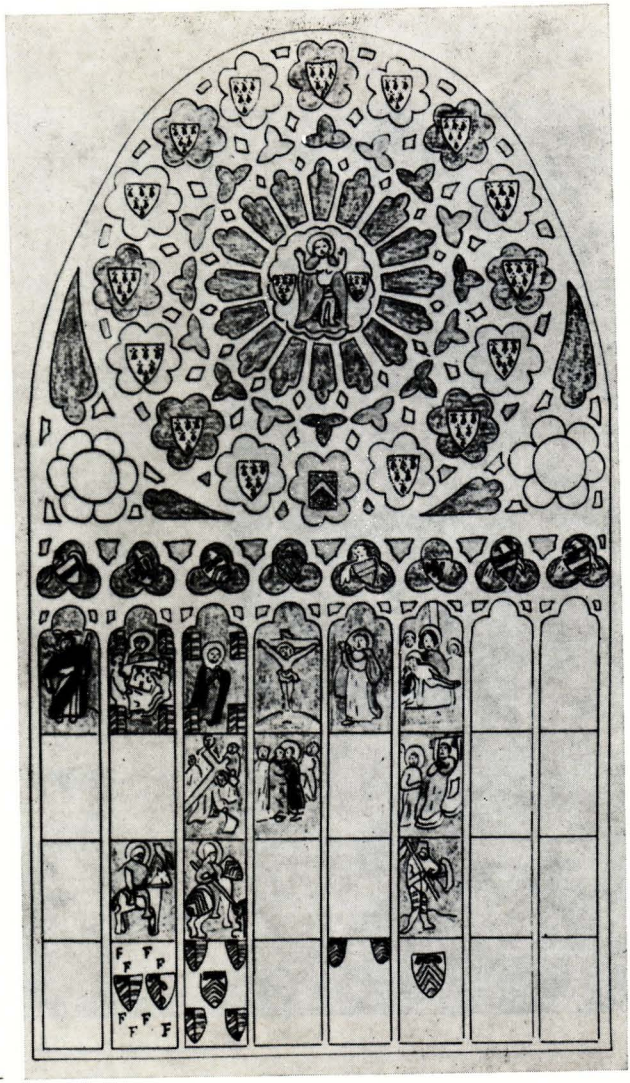

(R. C. d'après les Prééminences de Kerman)

Pl. XIV. — Morlaix : *Couvent des Dominicains*

Verrière du chevet en 1614

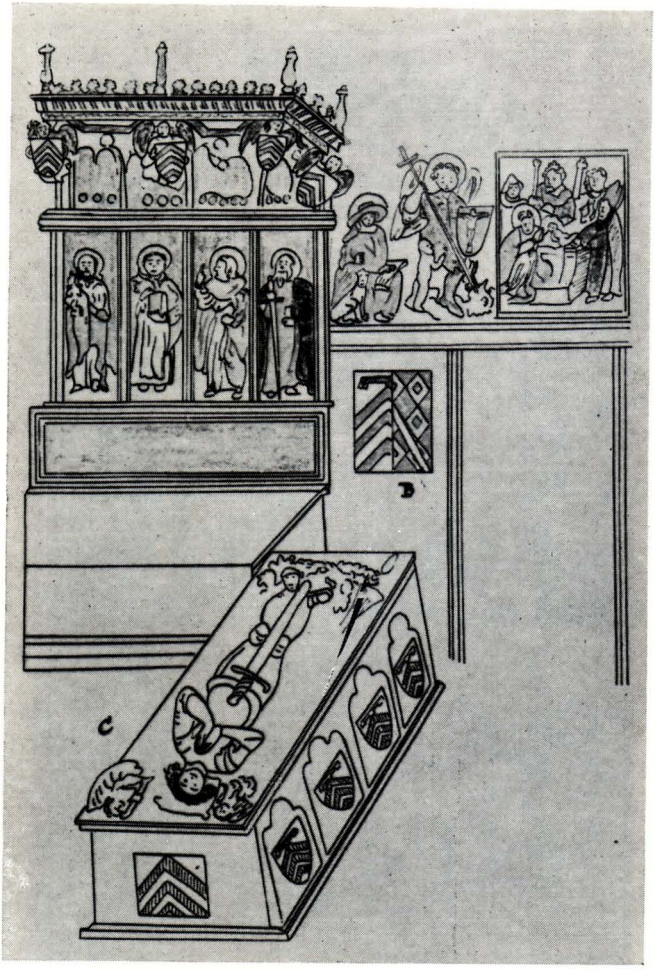

(R. C. d'après les Prééminences de Kerman)

Pl. XV. — MORLAIX : *Couvent des Dominicains*

Chapelle Saint-Dominique en 1614

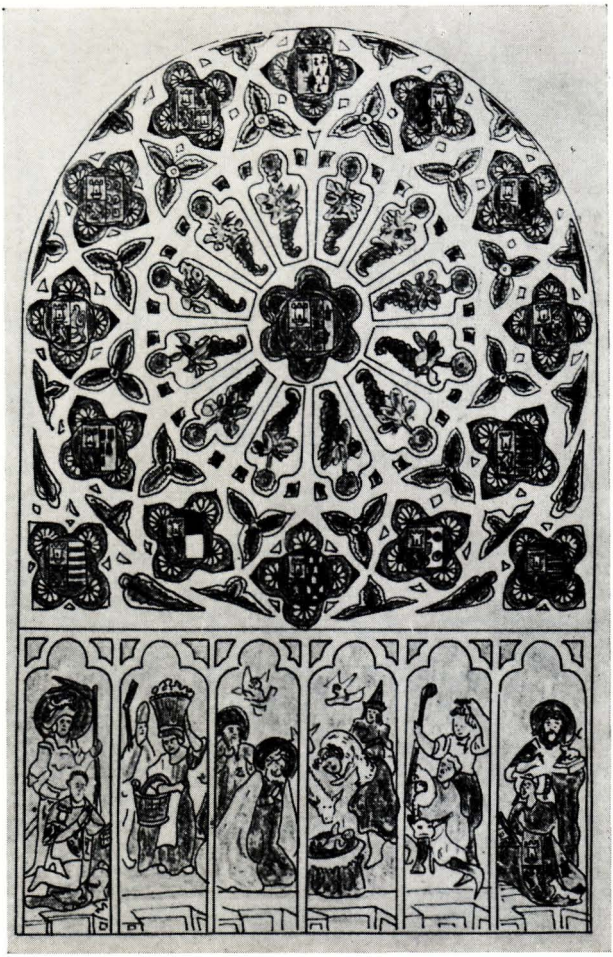

(R. C. d'après les Prééminences de Kerman)

Pl. XVI. — Le Folgoet : *Basilique Notre-Dame*

Verrière du chevet en 1614

déjà en ruines, était cependant encore entièrement debout ; et La Bretagne contemporaine un dessin de 1865, reproduit par Le Guennec, et sur lequel l'aile droite est à peu près détruite. Enfin, depuis 1887, la tour subsiste seule.

TREGUNC : *Ancienne église.* — Elle nous est connue par un dessin de Serda, lithographié par Terpenne et conservé au Cabinet des Estampes.

Du XVIe siècle, le chœur était séparé de la nef par un arc diaphragme surmonté d'un clocheton. Sur la façade occidentale, clocher à deux ouvertures renfermant chacune une cloche.

Face à l'église, manoir du XVIe siècle avec porte charretière et portillon. A droite de l'entrée, bâtiment carré avec tourelle ronde en échauguette percée de meurtrières.

PONT-L'ABBE : *Château.* — Son état au début du XVIIIe siècle nous est connu par un plan visuel publié dans les Mémoires de l'Association bretonne (t. V 1888). Le Cabinet des Estampes et le Musée de Rennes conservent un dessin de Jules Noël, lithographié par Ferogio et édité à Metz chez Gaugel, qui montre ce qu'il était au début du XIXe siècle. Mentionnons, aussi au Cabinet des Estampes, un dessin de Dussaulchoy, lithographié par Asselineau.

Cloître du Couvent des Carmes. — Reconstruit en 1901 dans la cour du grand séminaire, aujourd'hui lycée Chaptal à Quimper. Le couvent des Carmes fut fondé le 4 mai 1383 par Hervé du Pont et Peronnelle de Rochefort sa femme (60). Le cloître, portant sur ses piliers d'angle les armes en bosse de l'évêque Bertrand de Rosmadec (1410-1445), datait donc du XVe siècle. Ses arcatures, assez particulières et d'un élégant tracé, étaient semblables à celles des ossuaires de Saint-Ivy et de Saint-Evarzec. D'excellents dessins dans Taylor et La Bretagne contemporaine, les relevés de Bigot et de Ramé au Musée de Rennes, en conservent le souvenir, ces derniers, tirés en lithographies par Landais et Oberthur. Une gravure de Toudouze, au même Musée et également au Cabinet des Estampes, donne une vue intérieure du cloître.

PENMARC'H : *Ancien sémaphore.* — Placé sur la tour de la chapelle Saint-Pierre, il nous est connu par un dessin

(60) B.N., f. fr. 23329, fol. 126.

de Jugelet, gravé par Ales. Celui-ci a été reproduit par Toscer, mais sans indication d'origine (61).

SAINT-GOAZEC : *Manoir de Trévarez.* — Ce curieux manoir, édifié au XVIIe siècle par les Kernezne, a été transformé au XIXe siècle avant que ne fut construit l'important château du marquis de Kerjegu.

Un dessin de A. Meyer et daté de 1833, le représente à cette époque (62) et Fréminville en a donné deux ans plus tard la pittoresque description suivante : *Prêt à tomber en ruines, assemblage irrégulier et informe de bâtiments disparates entassés l'un sur l'autre, sans intention, sans goût et sans symétrie, l'un surplombant à droite, l'autre à gauche, et sur le point de s'écraser mutuellement, faute d'entretien et de soin.*

CHATEAULIN : *Château.* — Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, le dessin de Riou fils montre, en 1794, des ruines encore très importantes et les dessins de Taylor des vestiges étendus ; il n'en reste à peu près rien. Un plan en fut dressé par le docteur Halléguen montrant une triple enceinte avec donjon carré (63).

PLONEVEZ-PORZAY : *Ancienne église.* — De cet édifice de la fin du XVIe siècle et détruit en 1868, l'on a conservé dans l'église actuelle que le porche sud daté de 1585.

Un dessin du pignon ouest, dans Taylor, montre nettement le saint Michel en armure dont Fréminville a signalé la facture remarquable. Il n'offre aucun rapport avec celui contemporain de Locronan et ce dernier ne provient donc pas de Plonévez ainsi qu'il eût été possible.

HOPITAL-CAMFROUT : *Maître-autel de la chapelle Saint-Guénolé.* — Cette chapelle est aujourd'hui détruite. Le contretable du maître-autel nous est connu par un intéressant dessin d'Aristide Vincent (64). Du XVIe siècle et en

(61) TOSCER : Le *Finistère pittoresque*, loc. cit., t. II, p. 202.

(62) Dessin publié par LE GUENNEC : *Nos vieux manoirs*, loc. cit., p. 131.

(63) Ce plan, avec notice, fut présenté au Congrès de l'Association bretonne tenu à Brest en 1856, au cours de la troisième séance.

(64) Dessins d'Aristide Vincent du 26 septembre 1852 et publié dans sa *Notice historique sur Landévennec*, parue dans la *Revue bretonne et maritime*, t. IX, 1847, p. 109. Il nous a été très aimable-

kersanton, il représentait au centre deux angelots portant les armes de l'abbaye de Landévennec, et, de chaque côté et séparés par des colonnes ioniques, l'ange et la Vierge de l'Annonciation. Bien que d'une époque tardive pour les ateliers de kersanton, il était d'une exécution très soignée ; l'on ignore où il a été transporté.

MORLAIX ET PAYS DE LEON

MORLAIX : *Eglise N.-D.-du-Mur.* — L'église, commencée en 1295 avec portail rebâti en 1365 par le duc Jean IV, fut consacrée en 1468. Vendue en 1805, elle servit aussitôt de carrière ; aussi, l'année suivante, le clocher s'écroula, perte irréparable, puisque, antérieur au Creisker et ayant beaucoup de points communs avec le célèbre clocher léonard, il était d'une hauteur légèrement supérieure : 80,80 m. contre 75 mètres environ. Nous avons ailleurs indiqué les documents anciens concernant l'édifice et renvoyons à notre étude (65).

Les Prééminences Lhonoré figurent une tombe élevée et la verrière de la chapelle des Salaun sieur de Lesven (pl. VII).

Eglise N.-D.-des-Fontaines. — Eglise du XIVe siècle dont subsiste seule une partie de l'ancien porche, très remanié d'ailleurs. Les Prééminences Lhonoré contiennent le dessin de l'une des verrières anciennes, avec meneau horizontal du fenestrage d'influence anglaise.

Eglise Saint-Melaine. — Une lithographie de P.-J. Germain, éditée à Morlaix chez Victor Guilmer, représente le porche sud de l'église et la fenêtre à l'est de celui-ci avant sa reconstruction. Le fenestrage ancien, à deux meneaux horizontaux, indiquait également une influence anglaise très nette (Musée de Rennes). Dans les Prééminences Lhonoré, sont figurés : un autel surmonté d'un

---

ment signalé et communiqué par Dom Grégoire Ollivier de l'abbaye de Landévennec.

(65) R. COUFFON : *Un précurseur du Kreisker.* S.E., t. LXXIV (1943-44), pp. 18 et suiv. Nous n'avions pas alors connaissance du dessin ancien qu'a bien voulu nous communiquer notre ami Alfred Le Bars et qui n'a fait que confirmer nos conclusions. Les hauteurs respectives des clochers de N.-D.-du-Mur et du Kreisker ont été vérifiées par lui.

Christ attendant le supplice, avec, devant, un banc à accoudoir ; un tombeau des Lhonoré proche du maître-autel ; enfin une verrière de la seigneurie de Lesven.

Ancien Hôtel de Ville. — Edifié en 1618 sur les plans de Jean Le Bricquir, il a été remplacé par l'actuel en 1838. C'était un édifice de style classique, un peu lourd, dont plusieurs dessins conservent le souvenir de l'extérieur et de l'intérieur (66).

Porte Bourret. — Détruite au milieu du XIXe siècle. Un dessin en a été publié par Taylor, un autre, appartenant au Musée de Morlaix, par J. Darsel (67).

La Tour d'Argent. — Ancienne monnaie ducale détruite au milieu du XIXe siècle et connue par un dessin du Musée de Morlaix (68), ainsi que l'hôtel du gouverneur.

Les Lances de Tréguier. — Ensemble de maisons édifiées sur le quai est et dont les étages, surplombant le rez-de-chaussée étaient supportés par sablières sur poteaux. Elles furent détruites en partie en 1860 pour la construction du viaduc, les autres à la fin du XIXe siècle ; le Musée de Morlaix conserve une maquette de leur ensemble en 1826. Plusieurs dessins en subsistent également (69). L'un montre, à l'intérieur de l'une d'elles, une cheminée monumentale de style Henry II, rappelant la grande aisance des Morlaisiens avant la Ligue. Celle-ci est confirmée par nombre d'objets, tels l'escalier du 39 de la rue de Guernisac, dont un potelet représente le clocher et les fenestrages de Saint-Melaine, telle la tapisserie flamande du début du XVIe siècle représentant l'Arithmétique, qui décorait le 39

---

(66) La vue extérieure est notamment figurée dans l'édition du Voyage de Cambry par Souvestre et sur un dessin du Musée de Morlaix publié par J. DARSEL : *Histoire de Morlaix*, Rennes, 1942, t. I, pl. IV. Un dessin de l'intérieur a été publié dans Taylor, reproduit par Le Guennec et conservé au Musée de Morlaix.

(67) J. DARSEL, loc. cit., pl. III.

(68) J. DARSEL, loc. cit., pl. V.

(69) Entre autres, un très beau dessin de J. de Jaegher dans *l'Album morlaisien* de cet artiste, publié à Morlaix chez Victor Guilmer,, s.d, au Musée de Rennes. Un autre dessin de Th. Busnel, figure dans H. du CLEUZIOU : *Le pays de Léon*, loc. cit., t. I, p. 29.

Le Musée de Morlaix conserve un dessin de Le Guennec montrant, dans une maison de la rue Saint-Melaine, une cheminée monumentale très proche de celle de la maison des lances.

de la rue des Nobles suivant un très beau dessin de Ramé au Musée de Rennes (pl. VIII). Etant donné son importance, il convient de nous y arrêter un instant.

Tapisserie de l'Arithmétique. — Elle subsiste en effet, mais au Musée de Cluny par qui elle fut acquise en 1858 de son possesseur M. Lemière (70). Mesurant 3,03 m. de hauteur sur 2,85 m. de largeur, elle représente une dame assise à une table et entourée de huit seigneurs, quatre de chaque côté. D'une main, elle manie des pièces d'argent, et, d'un doigt de l'autre, indique le passage d'un livre à l'un des seigneurs assis près d'elle sur un banc. L'identité de la dame est précisée par l'inscription en lettres gothiques *Arithmétique* et l'iconographie de la scène expliquée par l'inscription suivante au bas de la tenture :

Monstrat ars numeri que virtus possit habere
Explico pernumeratum que sit proportio rerum.

Tant les costumes que le décor indiquent une œuvre du premier quart du XVIe d'inspiration flamande très marquée. Elle faisait très probablement partie d'une suite des arts libéraux dont le lieu de fabrication n'a pas encore été identifié de façon certaine (Tournai ? ou Bruges ?).

Le Pavé. — Parmi les rues pittoresques presqu'entièrement détruites, le carrefour du Pavé méritait une mention spéciale. Il en subsiste heureusement de très nombreux dessins et quelques vestiges.

---

(70) La date de l'achat de la tapisserie par le Musée de Cluny nous a été indiquée par Mme François Souchal, conservatrice de celui-ci. L'iconographie de la tapisserie est signalée dans le dictionnaire de R. VAN MARLE : *Iconographie de l'art profane au Moyen-Age et à la Renaissance*, t. II *Allégories et symboles*, La Haye, 1931, pp.. 243-245, ainsi qu'a bien voulu me le signaler, avec son obligeance coutumière M. Robert Didier.

Ces représentations de l'Arithmétique avant César Ripa sont rares. Guy de Tervarent en mentionne plusieurs, dont une du XVe siècle de Domenico di Michelino, sur laquelle *Arismetrica* compte, d'une main, des pièces d'argent, en levant les doigts de l'autre main, (*Attributs et symboles dans l'art profane* 1450-1600, Genève, E. Droz, 1958, p. 169). Le National museum de Nuremberg conserve des plaquettes sur les arts libéraux datées de 1544.

(71) Lithographies dans Cambry, Taylor, La Bretagne contemporaine, etc... Dessins au Musée de Morlaix dont deux publiés par DARSEL, loc. cit., pl. XIV et XVIII.

SAINT-EUTROPE. — Rappelons que le tombeau d'Yves du Parc, sieur de Rosampoul et Maire de Morlaix en 1615, qui se trouvait dans l'église Saint-Eutrope a été transporté au Musée breton de Quimper. Le C.E. en possède une bonne lithographie des ateliers Le Mercier.

SAINT-POL-DE-LEON : *Couvent des Carmes.* — Il ne demeure plus rien de ce grand monastère fondé en 1353 et commencé en 1355, non plus que de son cloître ; il avait déjà été ruiné à la fin du XVIe et rebâti par Louis XIII. Les Prééminences de Carman, dont les seigneurs se disaient fondateurs du couvent, contiennent six planches figurant, entre autres, la maîtresse vitre (pl. IX), la tombe élevée de Carman au milieu du chœur, le sacraire, une peinture de la salle capitulaire représentant la Fontaine de Vie, des armes en bosse et des litres (72).

CLEDER : *Château de Kergournadech.* — En ruines. De plan carré et flanqué de quatre tours aux angles, il fut édifié vers 1620, par François de Kerc'hoent et Jeanne de Botigneau sa femme, sans doute par le même architecte que Botigneau.

Un dessin datant de 1630, peu après son achèvement, existe dans les archives de la Maison de Kerdanet, un autre,

---

(72) Grâce aux portraits des donateurs figurés dans la verrière : Tanguy de Kermavan, qui succéda à son père, autre Tanguy, en 1469, et Marguerite du Chastel, sa femme, qui décéda en 1485 (B.N. f. fr. 22318, fol. 64) l'on peut dater l'exécution de celle-ci entre ces deux dates, avec adjonction dans les angles inférieurs des armes de Maurice de Plusquellec, dit de Kerman, et de sa femme Jeanne de Goulaine dans la seconde moitié du XVIe siècle

Il semble même que l'on puisse préciser quelque peu. Les donateurs se retrouvaient en effet sur l'une des verrières de la chapelle Saint-Jean-Bazlanant en Plouvien et sur une verrière de la chapelle Sainte-Anne de l'église de Lochrist. Or, sur la première, Marguerite du Chastel porte le hennin pointu à voile, qui apparut vers 1465 et dura peu, alors que sur la seconde, datée de 1484, elle porte, comme à Saint-Pol, le chapel plat. Cette dernière paraît donc dater des environs de 1480.

La salle capitulaire du couvent, portant trois fois en bosse les armes de François de Maillé et de Claude de Kerman, héritière de sa maison, fut donc reconstruite entre la date de leur mariage par contrat du 22 septembre 1577 et le décès de ladite dame en avril 1614 ; le couvent était alors en cours de la restauration achevée en 1618.

ainsi que le plan, ont été publiés en 1644 par Vulson de la Colombière dans la Science héroïque. Ces planches portent la date de MCXXXII et la mention J. PICART incidit. l'original du plan, au C.E. porte le nom de l'auteur, f. de la Pointe fecit. Rappelons que De la Pointe fils exécuta les relevés du château du Taureau conservés également au C.E.

La fille aînée des constructeurs, Renée de Kerc'hoent, apporta en mariage la seigneurie et le château de Kergournadech à Sébastien de Rosmadec, baron de Molac et de Tyvarlen. Ces biens advinrent par mariage, en 1681 aux Le Sénéchal de Carcado, puis furent vendus, en 1726, par René Le Sénéchal à Mathieu Pinsonneau, maréchal héréditaire du Laonnais. Suivant la tradition, d'ailleurs vraisemblable, ce serait sa veuve qui aurait fait enlever la toiture et les planchers du château, afin que son fils, qu'elle désirait pousser à la Cour, ne soit pas retenu en Bretagne par cette somptueuse demeure. Il est à remarquer d'ailleurs que l'on n'y a relevé aucune trace d'incendie.

La lithographie donnée par Souvestre dans son édition du *Voyage de Cambry* montre les courtines presqu'intactes ; les dessins de Fréminville, de Taylor et de La Bretagne contemporaine figurent les états successifs de leur dégradation.

Manoir de Kerliviry. — Aujourd'hui disparu. Une excellente lithographie, dans Taylor le représente tel qu'il existait encore au début du XXe siècle. L'on entrait dans la cour du manoir par une grande porte charretière accostée d'un portillon, toutes les deux percées dans une courtine surmontée d'une galerie qui n'était pas sans rapport avec celle de Kerjean. Le bâtiment d'habitation occupait la partie ouest et la chapelle lui était attenante. Les fenestrages de celle-ci, ainsi que les ouvertures du manoir, indiquaient le XVIe siècle et la galerie d'entrée une époque avancée du XVIe siècle, peut-être même le début du XVIIe. Dans la cour existe une grande vasque, ainsi qu'à Penmarc'h, le Rusquec, etc...

La grande porte était timbrée des armes de Kerliviry surmontées d'un heaume sommé d'une tête de cheval avec la devise : *Y oul doué* (la volonté de Dieu) (73).

---

(73) A la séance du 30 avril 1930 de la S.A.F., Le Guennec présenta un dessin de Fréminville, sans en indiquer la provenance ; il n'a pas été retrouvé dans le fonds conservé aux Archives départementales.

PLOUIDER : *Manoir de Morizur.* — Aujourd'hui disparu. Il nous est connu par une aquarelle d'Henri du Cleuziou en donnant une vue d'ensemble (74) et un dessin de Le Guennec de la cour intérieure, montrant sa tourelle hexagonale flanquée d'une échauguette (75).

D'après ces documents, le manoir paraissait dater du début du XVIe siècle et vraisemblablement édifié pour Jean de Lesmais et Françoise de Morizur, sœur et héritière de Louis de Morizur décédé s.h. en 1503. Transmis aux Kerouzéré, puis aux Kerc'hoent de Coatanfao, il était, lors de la Révolution, en possession des Denis de Trobriand.

PLOUZÉVÉDÉ : *Manoir de Kerham.* — Un dessin de Le Guennec, publié par Toscer, en conserve le souvenir (76).

TREFFLAOUENAN : *Manoir de Kermilin.* — Aujourd'hui disparu, mais connu par la description de Fréminville et le dessin qu'il en a laissé (77).

PLOUVIEN : *Chapelle de Tariec.* — Détruite en 1842. C'était un petit édifice de plan rectangulaire, fondé par Jacques de Rohan en 1518 et déjà en ruines en 1822. Taylor en a publié un bon dessin ; mais, si celui-ci figure bien un édifice du début du XVIe siècle, il montre, près du maître-autel, une piscine du XIVe siècle provenant sans doute d'un édifice antérieur ou d'une autre chapelle. La chapelle renfermait la tombe élevée du chanoine Laurent-Benoit Richard, datée de 1555 et transportée aujourd'hui dans l'église paroissiale.

LANDEDA : *Chapelle de Troménec.* — Détruite au milieu du XXe siècle. C'était la chapelle du manoir de Troménec, petit édifice rectangulaire remontant au XVIe siècle d'après le fenestrage archaïque de quatrefeuilles mais en plein cintre, et avec mouchettes dans les angles surmontant la porte d'entrée. Elle renfermait le tombeau de François de Kermavan, tué en duel en 1600 par Simon de Troménec, avec l'inscription « Noble homme Simon de Troménec fit faire ce tombeau, Dieu lui fasse pardon 1602 ».

---

(74) H. DU CLEUZIOU, *Le pays de Léon*, loc. cit., t. II, p. 65.

(75) L. LE GUENNEC : *Nos vieux manoirs à légendes*, loc. cit., p. 185, dessin reproduit par Toscer.

(76) TOSCER : t. I, p. 488.

(77) De FRÉMINVILLE : *Antiquités du Finistère*, t. I, p. 119. Le dessin fut présenté par Le Guennec à la séance du 30 avril 1930 de la S.A.F.

Deux bonnes lithographies dans Taylor figurent l'extérieur et l'intérieur de la chapelle.

KERNILIS : *Château de Carman.* — Il ne reste aucune trace de cet important château, déjà en ruines au XVIIIe siècle et dont les matériaux servirent alors à la reconstruction de l'église de Lannilis en 1770.

Il était de plan carré, avec une tour à chaque angle. Un dessin de Fréminville et une lithographie dans Taylor, à peu près contemporains d'ailleurs, montrent les ruines du donjon couronné de machicoulis et l'une des tours d'angle.

PLOURIN-PLOUDALMEZEAU : *Manoir de Kergadiou.* — Aujourd'hui détruit, un dessin de Fréminville montre une enceinte rectangulaire, avec, à chacune des extrémités de la façade principale, une tourelle couverte en poivrière avec fenêtres à meneaux, mais garnies d'archères et canonnières rappelant que le souvenir de la Ligue était encore présent ; dans la longère de la chapelle, œil de bœuf (pl. X).

A droite, au pied de la tourelle, figure un écu armorié qui fort heureusement a été retrouvé. Il porte les armes en alliance de Kergadiou et Coetquis, entourés du collier de Saint-Michel avec la devise « de bien en mieux », armes de François de Kergadiou et de sa femme Gilette de Coetquis, héritière de la Maison de Kernegues, qu'il avait épousée en 1645. François est qualifié chevalier de Saint-Michel en 1660, date par conséquent très voisine de la construction du manoir. Un dessin de Le Guennec montre une brèche à la place de la porte et le pignon de la chapelle déjà disparu (78).

LE BOURG-BLANC : *Château du Breignou.* — Cette forteresse, aujourd'hui détruite, était entièrement entourée de douves d'où son nom de Castel gleb : le château mouillé ; elle nous est connue par un dessin de Fréminville (pl. XI). Elle datait des dernières années du XVe siècle ou des premières du XVIe, ainsi que l'indique l'autorisation donnée en 1506 par Jehan de Rohan, vicomte de Léon, à Jean de Lannuzouarn d'établir un pont levis à son château. La Maison de Lannuzouarn se fondit dans Plœuc et, lors de la Ligue, le Breignon était possédé par Vincent de Plœuc. En

(78) L. LE GUENNEC : *Les vieux manoirs fortifiés du Finistère*, loc. cit., p. II. Dessins du Vicomte Frottier de la Messelière dans la *monographie de Plourin-Ploudalmézeau* du chanoine H. PÉRENNÈS, Saint-Brieuc, 1942.

1650, Sébastien de Plœuc, marquis du Tymeur, aliéna sa seigneurie du Breignou à Maurice Thépault de Treffaleguen. Une pierre sculptée provenant de l'ancien château porte en écartelé : de Kergorlay du Chastel, de Plœuc et de Kerazret, ce qui paraît indiquer des travaux au XVIIe siècle.

MILIZAC : *Manoir du Curru.* — Aujourd'hui détruit. Le Guennec vit encore les ruines de deux corps de bâtiments, dont l'un avec cheminée Renaissance et nous en a laissé un dessin (79).

Les notes de Ramé indiquent que le plus ancien avait été édifié en 1526, par Jean de Kernezne. Le second avait été certainement construit dans les premières années du XVIIe siècle par Charles de Kernezne et sa femme, N. de Coatenezre, qu'il avait épousée en 1595. Il était en effet timbré d'un pennon écartelé au I La Roche, au II Kergoet, au III Jouan de Penanec'h, au IV Keruzas et sur le tout miparti Kernezne et Coatanezre (80).

GOUESNOU : *Manoir de Meslean.* — Disparu, mais connu par un dessin de Fréminville montrant une courtine, en grand appareil, surmontée d'un chemin de ronde et garnie de machicoulis. La porte principale, en plein cintre et accostée d'un portillon, également en plein cintre, était surmontée d'un écu en alliance Rivoalan et Barbier. Ce sont là les armes de Jean Rivoalen, fils de Jérôme et d'Isabelle de Lannuzouarn et de sa femme Marguerite Barbier, fille de François, sieur de Kerjean et de Marguerite de Gœsbriand. Elles viennent confirmer la construction du manoir dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ainsi que l'a très justement signalé Le Guennec, cet édifice était très proche du manoir de Kerivoas en Kerlouan. Il était également semblable au manoir de Coatodon en Guipavas, détruit au XXe siècle, mais dont un dessin de Jugelet subsiste au Cabinet des Estampes.

PLOUGONVELIN : *Abbaye Saint-Mathieu.* — Outre la vue générale de l'abbaye au XVIIe siècle ,publiée par le Monasticon gallicanum, une gravure, dans Taylor, montre, parmi les ruines, l'ancien clocher en état et surmonté de la cage en verre renfermant les lampions du phare. Ce dispositif, qui remplaçait le feu primitif, avait été imaginé par

(79) L. LE GUENNEC : *Vieux manoirs à légendes,* loc. cit., p. 163.

(80) A I.-et-V. Dossier A. Ramé : IF 2251, liasse 5.

l'ingénieur Des Gassières en décembre 1689 et réalisé en 1693. Il fut remplacé par le phare actuel érigé en 1835.

LANDERNEAU : *Ancienne église de Beuzit-Saint-Conogan.* — Eglise détruite dont un dessin de la façade montre un clocher de type léonard à deux galeries (81). La tombe de Troïlus de Mont-dragon qu'elle abritait est conservée au Musée breton de Quimper.

PLOUNEVENTER : *Ancien manoir de Brezal.* — Détruit ; Le Guennec en a donné un dessin d'après une peinture de 1770 (82). Le moulin féodal, adossé au manoir et construit en 1520 par l'architecte Eguiner Garric, subsiste toujours ; il porte les armes de Guillaume de Brézal et de sa femme Marguerite Le Sénéchal, dame de Coatelan qu'il avait épousée en 1506 (83).

LA FOREST : *Château de Joyeuse-Garde.* — Détruit entre 1490 et 1549, il ne subsiste plus que l'entrée, figurée déjà par Fréminville dans son état actuel. Les fouilles entreprises récemment par Mlle de Danguy des Déserts ont permis d'en restituer le plan et de mettre à jour des cheminées dont les colonnettes ont des bases et chapiteaux du XIVe siècle (84).

TAULE : *Château de Penhoat.* — En ruines, il comportait une enceinte ovale avec deux tours, dont l'une, plus élevée et garnie de machicoulis était surmontée d'un petit bâtiment formant châtelet (85).

Hôtelleries anciennes. — Trois dessins nous font connaître d'anciennes hôtelleries aujourd'hui disparues : Hôtel des Trois Piliers à Lesneven (86), ancienne hôtellerie de La Martyre (87), autre à Quimperlé (88).

---

(81) H. DU CLEUZIOU : *Le Pays de Léon*, loc. cit., t. I, p. 88.

(82) L. LE GUENNEC : *Nos vieux manoirs à légendes*, loc. cit., t. I, p. 199.

(83) Un excellent dessin du moulin avec la chapelle en ruines de Pont-Christ à l'arrière-plan a été publié dans la Bretagne contemporaine.

(84) S.A.F., 1970, pp. 95 et suiv.

(85) Dessin de Fréminville, autre dans Taylor.

(86) H. DU CLEUZIOU : *Le Pays de Léon*, loc. cit., t. II, p. 42.

(87) L. LE GUENNEC : *Choses et gens de Bretagne*, loc. cit., p. 183.

(88) *Ibidem*, p. 177.

MONUMENTS EXISTANTS MAIS TRANSFORMES

Ils sont extrêmement nombreux ; nous nous bornerons à mentionner les trois suivants :

QUIMPER : *Cathédrale Saint-Corentin.* — Trois dessins de la cathédrale avant la construction des flèches figurent dans le manuscrit de Robien (pl. XII-A), Taylor et la Bretagne contemporaine. La cathédrale était alors entourée d'échoppes dont elle a été heureusement dégagée ; par contre, l'ossuaire, que l'on voit sur deux des dessins près du porche nord, a été détruit aux environs de 1845 (89).

Les Prééminences Lhonoré conservent le souvenir de l'ancien autel des Trépassés (pl. XIII) ainsi que la reproduction du tympan armorié de la grande verrière du Chastel.

MORLAIX : *Couvent des Dominicains.* — Outre la verrière du chevet dans son état en 1614 (pl. XIV) (90), les Prééminences de la Maison de Carman donnent la représentation de la chapelle Saint-Dominique, près du chœur, côté évangile, chapelle prohibitive à la seigneurie de Bruillac avec autel et tombe élevée (pl. XV).

LANDERNEAU : *Le pont.* — Un dessin de R. Roy, daté de 1890, montre l'état du pont avant sa transformation.

*
**

De tous ces documents qui nous sont parvenus, quels enseignements pouvons-nous tirer pour l'histoire de l'art dans le département du Finistère ?

Remarquons, tout d'abord, que peu de monuments reli-

---

(89) D'après de Guilhermy, cet ossuaire, du début de la Renaissance était l'un des plus beaux monuments de la Bretagne. Il en avait relevé les inscriptions ; celles-ci ont été publiées par R.-F. Le Men : *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 225.

(90) Suivant de Guilhermy, le chœur et la Maîtresse vitre des Jacobains de Morlaix auraient été exécutés au début du XVe siècle aux frais d'Alain Minot et d'Amon sa femme, l'aile nord aux frais d'Yves Faramus. La nef fut lambrissée en 1450 par Jean Validire, évêque de Léon, et le gable occidental élevé en 1471, par Jean Calloet, chanoine de Léon (B.N., nouv. acq. fr., n° 6104, pp. 130-132).

gieux importants ont disparu, bien que l'on ait cependant à déplorer les destructions de l'église N.-D.-du-Mur à Morlaix, des abbayes de Landévennec et de Saint-Matthieu, du Couvent des Cordeliers à Quimper, du couvent des Carmes de Saint-Pol...

Par contre, un nombre important de châteaux et manoirs ne sont plus connus que par leurs emplacements ; enfin un nombre considérable de logis du XVe et XVIe siècles ne sont plus qu'à l'état de souvenir.

C'est donc, en premier lieu, l'urbanisme qui est intéressé par les dessins, lithographies, gravures et peintures laissés par nos devanciers. Les plans des recueils de Mérian et du Président de Robien, ainsi que les vues anciennes des villes, sont d'un intérêt capital.

En particulier, les documents extrêmement nombreux concernant Morlaix, permettraient avec un peu de patience de restituer entièrement la ville dans l'état où elle s'était figée de la fin du XVIe à 1840, ville opulente entre toutes au XVIe siècle en raison de son commerce international (91).

Les différents dessins des rues de Quimper, Quimperlé, Saint-Pol-de-Léon et Landerneau viennent confirmer que la presque totalité des maisons d'habitation étaient, en Bretagne, au Moyen-Age, construite en pans de bois, faute de pierres facilement ouvrables et de chaux. Elles montrent, ainsi que leur décoration, la virtuosité des maîtres charpentiers et des sculpteurs sur bois.

Parmi les forteresses disparues, Le Breignou et Kerymerc'h nous apportent deux nouveaux exemples, après Kerouzeré, de ce type de maisons fortes qui prit naissance après la guerre de Succession du duché, sous l'impulsion des ducs Jean IV et Jean V. Une série plus nombreuse de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle : Kergournadec'h, Meslern, Kergroadès, Kermilin, etc..., montrent des manoirs entourés de vastes cours encore fermées et défendues par des tours percées de meurtrières et de canonnières. Le souvenir de la Ligue qui fut si violente et si désastreuse

(91) C'était ce que constatait E. Deveria dans sa description de la Grande-Rue de Morlaix en 1833 : « *Enfumée, boueuse toujours, la voûte avec ses cent pignons, ses pochades sculptées, ses échopes et son grotesque bariolage ! La voilà avec sa robe du vieux temps, telle que le Moyen-Age l'a découpée !* » (*La Bretagne*, t. IV, Rennes, 1833).

en Cornouaille et Léon, demeura en effet très vivace parmi la noblesse qui en avait surtout fait les frais. Ce ne fut que lorsque les progrès de l'artillerie eurent prouvé l'inutilité de ces remparts que ces châteaux et manoirs renoncèrent à ces enceintes, alors que c'était chose faite dès longtemps dans d'autres provinces.

Ces conséquences de la Guerre de Succession du duché et de la Ligue viennent ainsi rappeler très opportunément que l'histoire de l'art n'est qu'un chapître de l'histoire générale et rien d'autre, mais prise évidemment dans sa signification la plus large, économique notamment.

Les documents subsistants sur les églises Saint-François de Quimper et des Carmes de Saint-Pol nous font connaître deux très belles roses à ajouter aux nombreuses déjà recensées. Il convient de signaler le fenestrage très particulier de la seconde, du XIVe siècle, d'inspiration très anglaise comme d'ailleurs beaucoup de fenestrages à meneaux horizontaux d'églises et chapelles finistériennes, le Creisker notamment.

Les recueils illustrés de prééminences sont des documents de premier ordre, particulièrement pour l'histoire du vitrail en Bretagne, tout spécialement les relevés de 1614 des maîtresses vitres du Folgoët (pl. XVI) (92), des Dominicains de Morlaix, du Creisker et des Carmes de Saint-Pol alors dans leur splendeur. Les vitraux, pour leur très grande majorité, sont consacrés à la Passion et exécutés d'après les cartons des Officines spécialisées d'Anvers,

---

(92) Comme l'a très justement remarqué Le Guennec, la grande verrière du Folgoët, dite « la rose de Kerman », existante déjà en 1614, n'a donc pas été exécutée vers 1623 par Alain Cap, ainsi qu'indiqué par Kerdanet. Le Père Cyrille Le Pennec l'attribuait à un Cap, sans donner de prénom, mais mentionnait comme donateur Tanguy de Kermavan, ce qui n'est pas exact non plus.

Il est, croyons-nous aisé de préciser quelque peu. Les donateurs figurés sur la verrière sont, en effet de façon certaine grâce à leurs armoiries, Maurice de Kermavan et Jeanne de Goulaine. Or Maurice était déjà décédé lors du contrat de mariage de leur fille aînée Claude avec François de Maillé en date du 22 septembre 1577 (B.N., f. fr. 22313). Héritier d'autre part de son frère aîné Jean en 1565, l'on peut ainsi dater la verrière d'entre 1565 et 1577. Elle n'a donc pu être exécutée par Alain Cap, né en 1578 à Lesneven, mais le fut sans doute par son père, Jean Cap, peintre verrier et époux de Catherine Connestable, ainsi que le soupçonnait Le Guennec.

inspirées de Dürer. Quelques sujets sont cependant particuliers comme cette Fontaine de Vie de l'église de Plouédern, thème sur lequel Emile Male a attiré l'attention, et qui figurait aussi sur une peinture de la salle capitulaire des Carmes de Saint-Pol.

Ces recueils illustrent également de façon parfaite tous ces procès si fréquents entre les membres de cette noblesse si jalouse de ses préséances soigneusement hiérarchisées sur les tympans des verrières.

Ils nous renseignent mieux que de longues descriptions sur ces enfeux, tombes élevées, bancs à accoudoir, autels privatifs et litres dont il ne subsiste plus aujourd'hui que de rares exemples.

La tapisserie de l'Arithmétique est une œuvre à ajouter à celles nombreuses importées des Flandres en Bretagne, ce qui n'a rien de surprenant d'ailleurs, étant donné le commerce maritime très actif qui s'exerçait entre les deux pays.

La description du jubé Renaissance de N.-D.-du-Gueodet à Quimper est, elle aussi, ainsi que nous l'avons indiqué, d'un très grand intérêt. Les Bretons ne pratiquaient en effet aucun commerce direct avec l'Italie, à l'exception des relations éphémères entre Saint-Malo et Civita-Vecchia concernant l'alun et leurs navires ne dépassaient que très rarement Cadix. Aussi la Renaissance ne fut-elle apportée en Armorique, en ce qui concerne l'architecture, que par l'intermédiaire des ateliers de la Loire et, en ce qui concerne les arts mineurs, par Anvers, Tournai et Augsbourg. Seuls les gravures et les traités d'architecture italiens apportèrent une connaissance directe du nouveau style.

Le regretté chanoine Nédélec a attiré l'attention sur une inscription latine gravée sur la pierre de fondation de plusieurs monuments et dont il n'a donné que la traduction suivante : « Cette maison durera jusqu'à ce que la fourmi ait bu la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre ». Le fait de les avoir retrouvées dans les ruines prouve combien elles reflétaient d'illusions de la part de leurs auteurs et combien nous devons être reconnaissants à ces antiquaires isolés, qui, avant la fondation de la Société archéologique du Finistère, nous ont conservé le souvenir de nombreux monuments aujourd'hui disparus.

Liste des monuments historiques et des sites protégés du Finistère(*)

Il faut attendre le XIXe siècle pour que le Gouvernement de la France prenne en considération la valeur historique, architecturale ou esthétique naturelle de certains monuments ou sites que l'euphorie d'une ère nouvelle industrielle et fortunée risquait à tout jamais de détruire, ruinant de ce fait ce qui formait le patrimoine culturel de notre pays.

Chateaubriand, Mérimée, Viollet Le Duc, Barrès et bien d'autres ont contribué par leur talent à sauver « les longs souvenirs qui font les grands peuples ». Victor Hugo lui-même réclamait « une loi pour les monuments, une loi pour l'art, une loi pour la nationalité de la France, une loi pour les souvenirs, une loi pour les cathédrales, une loi pour les grands produits de l'intelligence, une loi pour l'œuvre collective de nos pères, une loi pour l'histoire, une loi pour l'irréparable qu'on détruit, une loi pour ce qu'une nation a de plus sacré après l'avenir, une loi pour le passé ».

(*) Le texte de l'historique de la protection des monuments et des sites a été rédigé par M. Gérard Cailliau, architecte des Bâtiments de France du Finistère ; celui relatif aux procédures et aux effets du classement et de l'inscription est extrait de la lettre adressée le 30 avril 1973, par M. Olivier Philip, préfet de la région de Bretagne aux maires d'Ille-et-Vilaine. La liste proprement dite des monuments historiques et des sites protégés du Finistère a été établie sous la responsabilité de la Société archéologique du Finistère.

Certes la Convention avait déjà organisé une commission de la préservation des monuments et même une commission du mobilier ; mais ce n'est qu'en 1830 qu'un inspecteur général des monuments historiques est nommé et en 1837 que voit le jour une commission des monuments historiques. La réglementation apparaît officiellement durant les années 1832-1841-1845-1852-1874. En 1887 est promulguée une loi (aujourd'hui abrogée) empêchant la destruction ou l'altération d'un monument hors de toute intention criminelle. Cette loi ne fut rendue applicable qu'en 1889. Les années 1905-1906-1909-1910-1912 ont donné naissance à autant de lois tendant à protéger notre patrimoine mobilier et aussi à soustraire nos monuments et leurs abords à l'affichage.

Enfin, la loi du 31 décembre 1913 fixe d'une manière définitive la protection des immeubles par nature dont elle définit les critères et en assure la protection. Cette loi peut être considérée comme la charte des monuments historiques et les divers textes législatifs intervenus par la suite n'ont eu pour but que d'en renforcer les termes.

Plus tardivement, mais dans le même esprit, fut adoptée le 2 mai 1930 la loi assurant la protection des sites.

La publicité et l'affichage sur, dans, et autour des monuments historiques ou des sites font l'objet de la loi du 12 avril 1943.

Mais il convient d'arrêter ici l'énumération des textes essentiels. D'autres lois et décrets ont certes été promulgués mais ils n'ont pour effet que d'obliger certaines administrations à tenir compte des protections dont font l'objet nos monuments et sites et également de préciser la valeur de notre patrimoine et de combler les lacunes que présentaient les textes antérieurs.

Devant l'ampleur des problèmes posés par nos monuments et nos sites, par leurs abords, par leurs réparations, leur entretien, leur mise en valeur, les « Beaux-Arts » ne devaient pas tarder à échapper au Ministère de l'Education Nationale auquel ils étaient rattachés pour devenir, en 1958 le Ministère des Affaires Culturelles, lequel prenait sous sa tutelle la protection de tout ce qui concernait notre patrimoine, et toute l'expression de l'art en général.

De ce Ministère dépend donc la Direction de l'Architecture représentée en province par les Conservations Régionales des Bâtiments de France aidées par le Directeur Régional

des Antiquités Préhistoriques, par le Directeur Régional des Antiquités Historiques et, dans les départements, par les Agences des Bâtiments de France, à la tête desquelles sont placés des architectes des Bâtiments de France, responsables de la préservation des monuments et des sites, de leur environnement et aussi de leur protection. Si cet architecte a, de par la loi, un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne les constructions aux abords d'un monument, il n'en est pas de même en matière de site, où il n'est que rapporteur de droit dans les commissions départementales des sites, perspectives et paysages. Pour ce qui est des modifications concernant des immeubles nus aux abords d'un monument historique, les Préfets sont tenus de requérir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et, en cas de désaccord, l'arbitrage peut toujours être recherché auprès de la Commission Nationale des Monuments Historiques, section des abords.

Un Ministère pour la protection de la nature et de l'environnement a été créé en 1970. Il est chargé de concevoir et de faire appliquer une politique cohérente de sauvegarde et d'amélioration du cadre de vie.

En ce qui concerne notre département, la liste ci-après donne une idée de la richesse de notre patrimoine et de la tâche qui incombe au représentant des Affaires Culturelles. Il y a encore beaucoup de monuments et de nombreux sites à protéger en vue d'assurer leur pérennité à l'encontre d'appétits toujours féroces de « rentabilité » immédiate pour ne pas dire de profits, ou d'ignorance ou même de démagogie à courte vue.

Aussi, sommes-nous reconnaissant à la Société Archéologique du Finistère de nous aider dans notre action et de veiller elle aussi à ce que ces trésors d'art, d'histoire, de science ou de nature ne soient ni bradés ni détruits et qu'ainsi l'on puisse conserver à ce département son caractère, son esprit, son âme.

G. C.

I. — LE CLASSEMENT DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES NATURELS

Le classement est une mesure de protection efficace.

1°) LES MONUMENTS HISTORIQUES :

a) *La procédure de classement.*

Pour être classé, un monument doit présenter un intérêt public certain sur le plan historique et artistique. L'initiative du classement appartient au propriétaire du monument ou au Ministère des Affaires Culturelles.

Quand il s'agit d'un immeuble communal, le Conseil municipal doit prendre une délibération autorisant le maire à former la demande de classement. Cette demande est adressée au préfet, accompagnée d'un rapport retraçant l'histoire du monument, ses plans et si possible des photographies.

Quand le propriétaire (privé ou collectivité publique) est favorable au classement, celui-ci est prononcé par arrêté du Ministre des Affaires Culturelles. Quand le propriétaire y est opposé, le classement peut éventuellement être prononcé d'office par décret en Conseil d'Etat. Il peut alors ouvrir droit à une indemnité.

La décision est toujours notifiée au propriétaire et transmise au Bureau des Hypothèques en raison des servitudes qui s'attacheront dorénavant au monument.

b) *Les effets du classement.*

La décision de l'administration d'entamer la procédure produit pendant un an les mêmes effets que le classement. Celui-ci prononcé, il en résulte :

— l'interdiction de détruire ou de modifier le monument sans l'accord préalable du Ministre des Affaires Culturelles, c'est-à-dire localement de l'architecte des Bâtiments de France ;

— l'obligation de notifier au Service des Affaires Culturelles toute vente envisagée du monument ;

— la possibilité pour le propriétaire de faire exécuter

des travaux de conservation avec la participation financière de l'Etat. Cette participation est double : une subvention pouvant atteindre 50 % du montant des travaux et la possibilité dans certaines conditions de déduire la dépense du revenu imposable.

2°) LES SITES ET MONUMENTS NATURELS :

Pour bénéficier de la protection qu'entraîne le classement, les sites et les monuments naturels (grottes, cascades, rochers, etc...) doivent présenter un intérêt esthétique ou scientifique justifiant leur protection et leur maintien en l'état.

a) *La procédure de classement.*

Elle ressemble à la procédure concernant les monuments historiques. Elle s'en distingue pourtant par certains points. Le plus fréquemment, plusieurs propriétaires sont concernés. C'est pourquoi un arrêté préfectoral organise une enquête préalable (dont la durée varie de 15 à 30 jours) avant toute décision. Cette enquête est inutile et n'a pas lieu si le site appartient à une personne publique (département, commune, établissement public) qui a donné son accord.

Après cette première phase, la Commission départementale des Sites, à laquelle participent des élus locaux, est réunie pour émettre un avis sur les propositions de classement qui lui sont soumises. Le dossier est ensuite transmis aux services de la Conservation régionale des Bâtiments de France, qui l'adressent au Ministre des Affaires Culturelles.

Si les propriétaires ont donné leur accord, le classement intervient par arrêté ministériel. En cas d'opposition des propriétaires, il intervient par décret en Conseil d'Etat après avis de la Commission supérieure des Sites.

Si, éventuellement, le classement est prononcé malgré l'opposition du ou des propriétaires et s'il entraîne une modification de l'état des lieux ou de leur utilisation, déterminant ainsi un préjudice matériel direct et certain, il ouvre droit à une indemnité.

Ces mesures de classement sont publiées au Journal Officiel, notifiées individuellement aux propriétaires, et adressées au bureau des Hypothèques.

b) *Les effets du classement.*

Comme pour les monuments, le site est protégé pendant un an si l'administration des Affaires Culturelles notifie au propriétaire son intention d'engager la procédure de classement.

L'exploitation courante des terres et l'entretien normal des constructions peuvent être effectués. Toute autre modification suppose l'autorisation du Ministre des Affaires Culturelles.

Le classement entraîne trois conséquences :

— lors de toute aliénation, l'acquéreur doit être informé de l'existence du classement et l'aliénation doit être notifiée au Ministère des Affaires Culturelles dans un délai de 15 jours ;

— aucune modification ne doit être apportée aux sites sans autorisation du Ministre des Affaires Culturelles donnée après avis de la Commission départementale des Sites et éventuellement de la Commission supérieure ;

— si un monument ou un site classé est compris dans le périmètre d'une zone à exproprier pour cause d'utilité publique, le Ministre des Affaires Culturelles doit être appelé à présenter ses observations.

Ayant des effets rigoureux, le classement doit être réservé aux monuments et sites les plus remarquables.

II. — L'INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES NATURELS

Le législateur a prévu un régime moins rigoureux que celui du classement, mais assurant néanmoins une protection satisfaisante des monuments et des sites dont l'intérêt sur le plan artistique, historique ou scientifique est certain : l'inscription à l'inventaire supplémentaire.

1°) LES MONUMENTS HISTORIQUES.

L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est une mesure prise par l'Etat à l'égard d'édifices ou de parties d'édifices qui, sans justifier une

demande de classement, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire ou de l'art.

L'inscription donne à l'administration un droit de regard sur l'immeuble afin d'empêcher sa disparition ou sa modification. Elle est prononcée par arrêté du Ministre des Affaires Culturelles et elle peut l'être même si le propriétaire n'est pas d'accord. Elle est notifiée au propriétaire et transmise au Bureau des Hypothèques.

Les travaux de restauration des édifices inscrits peuvent donner lieu à une subvention de l'Etat dont le taux varie de 10 à 15 %.

2°) LES SITES ET LES MONUMENTS NATURELS.

Il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général. La Commission départementale des sites est chargée d'étudier et de proposer les mesures propres à assurer la conservation des monuments naturels et des aspects du paysage urbain et rural.

Les dossiers d'inscription sont préparés par la Conservation régionale des Bâtiments de France qui les transmet au Préfet. Celui-ci communique le dossier à la Municipalité intéressée qui dispose d'un délai de trois mois pour émettre son avis. Cet avis doit revêtir la forme d'une délibération motivée.

Le dossier est ensuite examiné par la Commission départementale des Sites que préside le Préfet et qui donne, elle aussi, son avis sur la mesure de protection envisagée. Le dossier est alors transmis à la Conservation régionale qui en assure la transmission au Ministère des Affaires Culturelles qui prendra la mesure de protection par arrêté ministériel.

L'inscription sur l'inventaire entraîne, pour les terrains compris dans les limites fixées, l'obligation d'aviser quatre mois à l'avance l'administration de tous projets autres que l'exploitation courante des fonds ruraux et l'entretien normal des constructions. Pendant ce délai de quatre mois, l'administration doit examiner le projet soumis, le présenter à l'avis de la Commission départementale des Sites, et prendre l'une des décisions suivantes :

— accepter le projet ;
— proposer son amélioration ;
— engager le classement du site si le projet en cause menace sa conservation.

Les travaux destinés à améliorer la présentation d'un site classé ou inscrit, ou à le mettre en valeur, peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat de 10 à 20 %.

3°) LA PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS PROTÉGÉS.

Si les sites sont généralement assez étendus, les monuments protégés sont parfois isolés au milieu d'une agglomération ou d'un paysage. C'est pourquoi leurs abords ont également été protégés.

Dans un rayon de 500 mètres autour des monuments protégés toute opération de déboisement, de construction nouvelle, de transformation ou de démolition doit recueillir l'autorisation préalable de l'architecte des Bâtiments de France. Toutefois ; il est inutile de solliciter cette autorisation si l'opération envisagée est soumise à la législation sur le permis de construire. Ce sont alors les services de l'Equipement qui se chargent de la consultation des instances des Affaires Culturelles.

III. — LA PROTECTION DES OBJETS MOBILIERS ET DES ŒUVRES D'ART.

La loi du 31 décembre 1913 s'étend également aux œuvres d'art et objets mobiliers dont la conservation présente un intérêt public. Ces objets peuvent être classés ou inscrits sur une liste départementale sur la proposition du Conservateur des Antiquités et œuvres d'Art. Le classement fait l'objet d'un arrêté du Ministre des Affaires Culturelles. L'inscription est prise par arrêté préfectoral après avis de la Commission départementale des objets mobiliers. L'objet protégé ne peut être ni modifié, ni restauré, ni vendu sans l'accord préalable de l'administration des Affaires Culturelles.

L'attention des maires est appelée sur les objets mobiliers en raison des vols et des ventes auxquels ils sont exposés. Leur disparition est parfois favorisée par des négligences ou

un manque de surveillance des édifices où ils sont disposés. Le clergé, qui est le plus souvent dépositaire, doit veiller sur ces biens communaux et être invité à prendre avec l'accord du maire toutes dispositions propres à assumer leur sauvegarde.

Une information concernant le patrimoine artistique est en outre réunie par la Commission régionale de l'inventaire des monuments et richesses artistiques, inventaire incluant les objets mobiliers. Cette Commission, aidée dans son travail par une équipe de chercheurs professionnels, procède à l'étude systématique, canton par canton, de tous les monuments, sites archéologiques, et surtout objets d'art constituant la richesse de notre patrimoine culturel.

La documentation ainsi réunie doit aboutir à plusieurs résultats :

— le dépôt de dossiers d'inventaire communaux aux archives départementales où ils peuvent être consultés par les collectivités locales, les enseignants et les associations de protection du patrimoine artistique ;

— la publication d'une documentation scientifique sous forme d'un livre d'inventaire ;

— la réalisation d'expositions sur le patrimoine artistique d'un canton voire d'une commune.

Il s'agit d'une œuvre de longue haleine entreprise il y a une dizaine d'année et qui se terminera dans cinquante ans.

Plus brève est l'opération du pré-inventaire, notamment des objets mobiliers, repérage rapide mais exhaustif de toutes les richesses artistiques. Les résultats peuvent être communiqués aux communes sur demande. A partir de ce travail des expositions peuvent également être organisées en liaison avec les collectivités locales.

D'autre part, en cas de vol, c'est au service de l'inventaire qu'il convient de faire appel pour avoir la photographie de l'objet volé et la diffuser à la gendarmerie.

Chaque fois que l'inventaire sera entrepris dans un canton, les élus locaux seront étroitement associés à ce travail en raison des grandes connaissances qu'ils ont des vestiges du passé.

O. P.

La liste des monuments historiques et des sites protégés du Finistère, dressée d'après les documents officiels est arrêtée au 15 avril 1973, date du centenaire de la Société Archéologique du Finistère.

En tête de la liste sont mentionnés quatre sites importants recouvrant de nombreuses communes. Puis par commune sont indiqués, dans l'ordre suivant, les monuments historiques classés et inscrits, les sites classés et inscrits, les zones de protection : édifices religieux et leurs abords, édifices militaires et leurs abords, châteaux et leurs abords, maisons urbaines et leurs abords, monuments gallo-romains, monuments préhistoriques, sites naturels.

Pour ne pas alourdir la liste, les numéros des parcelles ont été généralement omis. Les personnes désireuses de connaître avec précision l'implantation des monuments et des parcelles protégés peuvent s'adresser soit à l'architecte, chef d'agence des Bâtiments de France, place au Beurre à Quimper, soit à la préfecture du Finistère, direction des Affaires scolaires et culturelles. La liste complète des monuments historiques et sites protégés peut être consultée aux Archives départementales du Finistère, 4, rue du Palais à Quimper.

J. C.

MONTS D'ARRÉE.

Ensemble formé sur les communes de Plounéour-Trez, Botmeur, Botsorhel, Brasparts, Brennilis, Commana, Guerlesquin, Hanvec, La Feuillée, Lanneanou, Lannedern, Le Cloître-Saint-Thégonnec, Le Huelgoat, Le Tréhou, Locmaria-Berrien, Lopérec, Loqueffret, Plougonven, Plounéour-Ménez, Plouyé, Poullaouen, Quimerc'h, Rumengol, Saint-Eloy, Saint-Rivoal, Scrignac et Sizun, par les Monts d'Arrée et délimité par la R.N. 164 depuis Sizun, le C.V.O. de Commana à Plounéour-Ménez, le C.D. 111, le C.D. 9, le C.V.O. de Lannéanou à Kerdhuel, le C.D. 37, le C.D. 42, le C.D. 242, la limite départementale entre le Finistère et les Côtes-du-Nord, le C.D. 154, le C.V.O. du lieu-dit « Le Croissant » à Poullaouen, le C.V.O. de Poullaouen au lieu-dit « Moustanguern », le C.D. 14, le C.D. 21, les C.V.O. du lieu-dit « Ty-Jopic » à Rumengol et de Rumengol à Hanvec et le C.D. 18 jusqu'à Sizun. — *S.I.*, 10-1-66.

CAP-SIZUN.

Cap-Sizun délimité sur les communes de Goulien, Beuzec-Cap-Sizun et Cléden-Cap-Sizun, au nord par la baie de Douarnenez, à l'est par le ruisseau de Pors-ar-Bague, au sud par la voie communale n° 9. — *S.I.*, 15-3-65.

DUNES DE KEREMMA.

Ensemble formé sur les communes de Plounéour-Trez, Goulven, Plouider, Plounévez-Lochrist, Plouescat et Tréflez, par les dunes de Keremma et délimité par le domaine public maritime, le chemin ordinaire n° 3 de Plouescat, partant de Saint-Edern jusqu'à sa jonction avec le C.D. 10, le C.D. 10 jusqu'à son intersection en Plouider avec le C.D. 125, le C.D. 125 jusqu'à son intersection en Plounéour-Trez avec le ruisseau, le ruisseau jusqu'au domaine public maritime.

— *S.I.*, 22-3-73.

MÉNEZ-HOM.

Ensemble formé sur les communes de Dinéault, Plomodiern, Saint-Nic et Trégarvan par le site du Ménez-Hom, délimité par la limite entre les communes d'Argol et de Saint-Nic, depuis la route nationale n° 787, la limite entre les communes d'Argol et de Trégarvan, le chemin départemental n° 60, le chemin départemental n° 47, le ruisseau de Garvan, la communale n° 8, la route nationale n° 787, le chemin départemental n° 47, le chemin départemental n° 63 jusqu'à la route nationale n° 787. — *S.I.*, 26-7-65.

ARGOL.

Eglise et arc de triomphe. — *M.C.*, 12-11-14.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

AUDIERNE

Eglise. — *M.I.*, 11-5-32.

BÉNODET.

Eglise : abside et sacristie. — *M.I.*, 25-2-28.

Chapelle du Perguet. — *M.C.*, 18-4-16.

Placître du Perguet avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Menhir du Poulquer. — *M.C.*, 24-2-69.

Site côtier de l'Odet. — *S.I.*, 18-7-61 et 15-3-62.

Anse de Penfoul. — *S.I.*, 15-11-45 et *S.C.*, 9-3-23 (n° A 7).

BANNALEC.

Eglise : abside, transept et clocher. — *M.I.*, 17-3-26.

Chapelle de la Véronique. — *M.C.*, 31-12-14.

BERRIEN.

Eglise, deux calvaires, clôture du cimetière. — *M.C.*, 20-8-15.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

BEUZEC-CAP-SIZUN.

Eglise. — *M.C.* 9-4-37.

Oppidum gaulois de Castel-Coz. — *M.C.* 22-10-21.

Allée couverte de « ty-ar-c'horriket », lieu-dit « Ker-Bannalec ». — *M.C.*, 10-1-24.

Menhir de Luguenez. — *M.C.*, 10-1-24.

Falaises de Castel-Coz. — *S.C.*, 2-12-09.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

BODILIS.

Eglise. — *M.C.*, 19-11-10.

BOLAZEC.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

BOTMEUR.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

BOTSORHEL.

Croix de Saint-Ener. — *M.I.*, 13-11-69.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

BOURG-BLANC.

Eglise : clocher. — *M.C.*, 7-3-16.

Placître de Saint-Urfol avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

BRASPARTS.

Eglise, calvaire et ossuaire. — *M.C.*, 21-12-14.

Alignements de « An Eured-Veign », lieu-dit « Ménez Moennec ». — *M.C.*, 13-9-68.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

BRÉLES.

Château de Kergroadez. — *M.I.*, 11-10-30.

BRENNILIS.

Eglise et croix de calvaire du cimetière. — *M.C.*, 12-11-14.

Calvaire de Nestavel. — *M.C.*, 4-7-28.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

BREST.

Enceinte fortifiée du Château. — *M.C.*, 21-3-23.

Chapelle et ancien cimetière du Vieux Saint-Marc. — *S.C.*, 23-10-34.

BRIEC.

Chapelle Sainte-Cécile avec la petite croix-calvaire. — *M.I.*, 4-3-35.

Chapelle Saint-Vennec, calvaire et fontaine. — *M.C.*, 29-4-55.

Lieu-dit « Le Stangala ». — *S.I.*, 29-12-32.

BRIGNOGAN-PLAGES.

Calvaire de Pont-ar-Grorz. — *M.I.*, 11-5-32.

Menhirs nord et sud de Pontusval. — *M.C.*, liste de 1889.

Rochers de Kerlouan. — *S.C.*, 4-5-10 et 12-10-12.

CAMARET-SUR-MER.

Chapelle Notre-Dame de Rocamandour. — *M.I.*, 4-3-35.

Tour Vauban. — *M.C.*, 18-9-07.

Alignements mégalithiques du Toulinguet, près du village de Lagatjar. — *M.C.*, 18-6-83.

Falaises dites « Lord Maire » et « La Tribune ». — *S.C.*, 10-6-10.

Rochers dits « La Mort Anglaise » et « La Salle verte ». — *S.C.*, 10-6-10.

« Pointe des Pois » et rochers prolongeant cette presqu'île et dénommés « Tas de Pois ». — *S.C.*, 16-9-41.

CARANTEC.

Porte monumentale donnant accès à l'église, provenant de l'ancien manoir de Kerangoaguet. — *M.I.*, 4-12-68.

Ile Callot : clocher de la chapelle. — *M.C.*, 27-3-14.

Pointe de Pen-al-Lan. — *S.I.*, 24-5-65.

Ile Callot : *Zone de protection* sur toute l'étendue de l'Ile et autour de la chapelle. — 16-9-41.

CARHAIX-PLOUGUER.

Eglise de Saint-Trémeur. — *M.C.*, 2-6-21.

Eglise de Plouguer. — *M.C.*, 21-12-14.

Couvent des Augustins. — *M.I.*, 9-10-31.

Château de Kérampuil, façades et toitures. — *M.I.*, 12-7-65.

1, rue Brizeux : façade et toiture. — *M.I.*, 3-6-32.

5 bis, rue Brizeux : façade et toiture. — *M.I.*, 3-6-32.

Rue Brizeux, angle Félix-Faure. — Maison du XVIe siècle. Syndicat d'initiative : façade. — *M.C.*, 28-4-22.

Aqueduc romain. — *M.C.*, liste de 1862.

CAST.

Eglise et calvaire. — *M.C.*, 31-3-16.

CHATEAULIN.

Chapelle Notre-Dame, arc de triomphe, croix et ossuaire. — *M.C.*, 21-12-14.

Abords de la chapelle Notre-Dame. — *S.I.*, 30-9-42.

L'Aulne et ses rives. — *S.I.*, 31-12-42.

Site de Port-Launay. — *S.I.*, 2-3-43.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU.

La Rosière des Portes, colline boisée. — *S.C.*, 12-8-14.

CLÉDEN-CAP-SIZUN.

Eglise. — *M.I.*, 11-10-30.

Chapelle Saint-They. — *M.C.*, 12-11-14.

Oppidum gaulois. — *M.C.*, 2-3-21.

Baie des Trépassés et rochers d'alentour. — *S.C.*, 2-5-12.

Baie des Trépassés : plage, lac, terrains avoisinants et abords. — *S.I.*, 30-8-46 et 25-11-58.

Pointe et montagne de Castel-Meur. — *S.I.*, 30-8-46.

Pointe du Van. — *S.C.*, 11-10-58.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

CLÉDEN-POHER.

Calvaire du cimetière. — *M.I.*, 27-3-26.

Ossuaire. — *M.I.*, 11-5-32.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

CLÉDER.

Calvaire de Kerjean. — *M.C.*, 18-12-69.

Croix de Langozilis. — *M.I.*, 19-4-72.

Restes du château de Kergounadéach. — *M.I.*, 19-6-26.

Manoir de Tronjoly : façade et toiture, terrasse et vasque. — *M.I.*, 10-6-32.

Stèle gauloise, lieu-dit « Kérider ». — *M.C.*, 3-10-57.

Rochers de Groac'h-Zu. — *S.C.*, 9-10-08.

Rochers de la Villau. — *S.C.*, 4-5-10.

CLOHARS-CARNOET.

Ancienne abbaye de Saint-Maurice, salle capitulaire. — *M.I.*, 2-5-56.

Chapelle Saint-Maudet (Notre-Dame-de-la-Paix) autrefois à Nizon, réédifiée au Pouldu. — *M.I.*, 12-7-62.

Rive droite de la rivière « La Laïta » aux abords de l'ancienne abbaye Saint-Maurice. — *S.I.*, 2-7-64.

CLOHARS-FOUESNANT.

Eglise, cimetière et ancien calvaire. — *M.C.*, 10-10-38.

Fontaine et calvaire du Drennec. — *M.C.*, 27-3-14.

Château de Cheffontaines : façades et toitures ; vestibule d'entrée ; grand escalier ; petit salon, grand salon, salle à manger. — *M.C.*, 26-3-58.

Parc et avenue de Cheffontaines. — *S.C.*, 15-7-59.

Anse de Penfoul. — *S.I.*, 15-11-45.

Pointe de Beg-Vir. — *S.C.*, 13-12-72.

CLOITRE SAINT-THÉGONNEC.

Rochers du Cragou. — *S.I*, 22-9-43.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

COAT-MÉAL.

Eglise : grand porche. — *M.I.*, 5-5-37.

COMBRIT.

« Ancien Sémaphore ». — *S.C.*, 9-7-24.

Anse de Combrit. — *S.I.*, 15-11-45.

Bois du Cosquer. — *S.I.*, 15-11-45.

Châtaigniers de Kerzéoc'h. — *S.C.*, 22-1-10.

Rochers de Sainte-Marine, à l'embouchure de l'Odet. — *S.C.*, 10-6-10.

Parcelle de terrain dite « L'Hermitage » ou lieu-dit Ménez-Pen-Trez en bordure de l'Odet. — *S.C.*, 9-7-24.

Rives de l'Odet au lieu-dit Sainte-Marine. — *S.I.* 20-1-66.

COMMANA.

Eglise, chapelle funéraire, clôture du cimetière, calvaire et arc de triomphe. — *M.C.*, 17-7-15.

Allée couverte de Mougau. — *M.C.*, 14-6-09.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

CONCARNEAU.

Eglise Notre-Dame-de-Lorette (y compris le placître avec son calvaire). — *M.I.*, 26-6-68.

Ancienne caserne Hervo (y compris la chapelle Notre-Dame-du-Portail). — *M.I.*, 8-6-26.

Façades et toitures des immeubles situés 5 et 7, rue Tourville. — *M.I.*, 6-1-71.

Fort du Cabellou. — *M.C.*, 28-11-62.

Pointe du Cabellou. — *S.I.*, 15-11-63.

Remparts de la ville close. — *M.C.*, 27-2-1899.

Zone de protection à l'intérieur des remparts s'étendant sur toute la « Ville Close ». — 18-3-39.

Massif boisé existant dans la partie Sud-Est de la ville close. — *S.I.*, 27-8-37.

Dolmen de « Kéristin ». — *M.C.*, 29-9-67.

Parties boisées du domaine de Kériolet. — *S.I.*, 13-10-35.

Rive Est de l'anse Saint-Laurent. — *S.C.*, 22-9-24.

LE CONQUET.

Presqu'île de Kermorvan. — *S.I.*, 22-7-31.

Cromlec'h de Kermorvan. — *M.C.*, liste de 1889.

Dolmen compris dans le Cromlec'h de Kermorvan. *M.C.*, 22-10-13.

Iles Bannec, Balanec, Trielen, aux Chrétiens, Quéménès, Lédénès de Quéménès, Lytiri, Béniguet et Kérouroc. — *S.I.*, 12-1-67.

CORAY.

Ruines de la chapelle de Lochrist et calvaire. — *M.I.*, 17-5-33.

CROZON.

Chapelle Saint-Fiacre : animaux sculptés de la façade *M.I.*, 12-12-32.

Alignements de Ty-ar-C'huré. — *M.C.*, liste de 1862.

Rocher dit « Le Coz Sévellec ». — *S.C.*, 21-3-10.

Cap de la Chèvre et ses grottes. — *S.C.*, 10-6-10.

Ile Laber. — *S.I.*, 23-5-61.

DAOULAS.

Eglise et cloître de l'ancienne abbaye. — *M.C.*, 12-7-1886.

Chapelle Sainte-Anne. — *M.C.*, 7-5-1847.

Calvaire dans le cimetière, au voisinage de l'église et de la chapelle Sainte-Anne. — *M.C.*, 14-8-62.

Fontaine et chapelle Notre-Dame-des-Fontaines. — *M.I.*, 18-10-26.

DINÉAULT.

Sommet du Ménez-Hom. — *S.I.*, 4-5-43.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

DIRINON.

Eglise. — *M.C.*, 18-2-16.

Chapelle Sainte-Nonne et cimetière qui l'entoure, y compris son mur de clôture. — *M.C.*, 2-5-60.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Rochers de Kermenguy. — *S.C.*, 21-3-10.

DOUARNENEZ.

Eglise de Ploaré. — *M.C.*, 8-10-10.

Chapelle Sainte-Hélène. — *M.I.*, 3-6-32.

Chapelle Saint-Michel. — *M.C.*, 19-7-57.

Chapelle Sainte-Croix de Ploaré. — *M.I.*, 11-5-32.

Chapelle Saint-Jean de Tréboul : clocher. — *M.C.*, 25-11-24.

Calvaire du XVe siècle, près de la chapelle Saint-Jean de Tréboul. — *M.C.*, 8-3-51.

Manoir de Kerlouarnec et son parc, à Ploaré. — *S.C.*, 4-5-43.

Propriété « Les Peupliers », à Tréboul : arbres et terrain sur lequel ils s'élèvent. — *S.I.*, 14-6-47.

Bois et allée de hêtres dits « des Plomarc'h », en bordure de la baie. — *S.I.*, 9-3-34.

Falaises « Les Plomarc'h » : Les Plomarc'h Pella et Les Plomarc'h Tosta. — *S.I.*, 24-3-31.

Plage du Ris. — *S.I.*, 23-9-42.

Bois du Ris. — *S.I.*, 24 -3-31.

Ile Tristan. — *S.C.*, 30-7-34 et 8-12-34.

EDERN.

Chapelle Saint-Jean et son placître. — *S.C.*, 10-9-42.

Abords de la Chapelle Saint-Jean. — *S.I.*, 10-9-42.

Calvaire de Saint-Maudez. — *M.I.*, 22-10-56.

Sommet du « Menez-Hellen ». — *S.C.*, 19-8-10.

ELLIANT.

Eglise : clocher. — *M.C.*, 9-8-24.

Menhir situé dans la parcelle dénommée Ménez Hiquem Mam Coz, lieu-dit « Cosquer Ven ». — *M.I.*, 24-2-69.

Cairn mégalithique avec dolmens, dite « Bar-Hir » lieu-dit « Kéringard ». — *M.C.*, 2-10-69.

ERGUÉ-GABÉRIC,

Eglise, cimetière et ossuaire. — *M.C.*, 23-10-39.

Chapelle de Kerdevot et calvaire. — *M.C.*, 9-5-14.

Chapelle de Kerdevot, l'enclos avec ses arbres et, à l'Ouest le placître et ses arbres. — *S.I.*, 9-5-31.

Château de Lezergué. — *M.I.*, 9-12-29.

Lieu-dit « Le Stangala » éperon de Griffonès sur les bords de l'Odet. — *S.C.*, 6-7-29.

Lieu-dit « Le Stangala ». — *S.I.*, 29-12-32.

ESQUIBIEN.

Eglise. — *M.I.*, 14-5-25.

Camp protohistorique de Suguensou. — *M.C.*, 27-5-70.

Anse de Saint-Evette. — *S.I.*, 19-10-56.

LE FAOU.

Eglise. — *M.I.*, 3-6-32.

Eglise et ses abords, quai et arbres. — *S.C.*, 9-7-27.

Maison du XVIe siècle, derrière l'église. — *M.C.*, 3-8-25.

Place des Halles, Maisons : façades et toitures. — *M.I.*, 8-5-34 et 1-3-51.

Rue de la Mairie, Maisons : façades et toitures. — *M.I.*, 3-6-32 et 1-3-51.

Rue de Rosnoën, Maisons : façades et toitures. — *M.I.*, 1-3-51.

LA FEUILLÉE.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

LE FOLGOET.

Eglise Notre-Dame. — *M.C.*, 30-4-1836.

Ancien prieuré (presbytère). — *M.C.*, liste de 1889.

LA FORÊT-FOUESNANT.

Eglise. — *M.C.*, 8-6-14.

Moulin du Chef-du-Bois. — *M.C.*, 1-5-39 et *S.C.*, 5-5-24.

Tertre tumulaire de Kerleven. — *M.C.*, 15-4-65.

Allée couverte de Kérampicard. — *M.I.*, 18-5-66.

Stèle protohistorique de Locamand située sur une place publique au centre du village. — *M.I.*, 14-3-67.

Menhir situé au lieu-dit « Chef-du-Bois Coat-ar-Ster ». *M.I.*, 6-5-68.

Saint-Laurent, parcelle F 416, lieu-dit « Keraliot Coat-ar-Ménez ». — *S.C.*, 22-9-24.

FOUESNANT.

Eglise : nef et transept. — *M.C.*, 26-11-30.

Chapelle Sainte-Anne. — *M.C.*, 27-3-14.

Bosquet d'arbres entourant la chapelle Sainte-Anne. — *S.C.*, 9-9-09.

Menhir de Beg-Meil, près du sémaphore. — *M.C.*, 26-4-30.

Menhir de Lanveur. — *M.I.*, 5-6-67.

Stèle protohistorique de « Pen-ilès ». — *M.C.*, 24-4-68.

GOUESNAC'H.

Chapelle de Saint-Cadou. — *M.C.*, 27-3-22.

Oratoire, calvaire, fontaine et vieux arbres voisins. — *M.C.*, 1-5-22.

Rives de l'Odet. — *S.C.*, 9-3-23.

Plantations en bordure de l'Odet à Kerdudel-Lanhiron. — *S.I.*, 15-11-45.

Les « Vire-Court », rive gauche. — *S.I.*, 15-11-45.

Site de Penfrat-Saint-Cadou y compris la route du château de Penfrat à Pleuven et Gouesnac'h. — *S.I.*, 15-11-45.

Stèle protohistorique du Cosquer. — *M.I.*, 17-2-67.

GOUESNOU.

Eglise, arc de triomphe et fontaine. — *M.C.*, 9-5-14.

GOUÉZEC.

Eglise, calvaire et arc de triomphe. — *M.C.*, 12-11-14.

Chapelle Notre-Dame-des-Trois-Fontaines et fontaine voisine. — *M.C.*, 7-10-22 et 28-3-27.

Chapelle Notre-Dame de Tréguron. — *M.I.*, 28-10-26.

Calvaire du cimetière. — *M.C.*, 23-10-22.

Sommet du Karregantan. — *S.C.*, 19-8-10.

GOULIEN.

Chapelle de Lannourec, fontaine, calvaire et menhir voisins. — *M.I.*, 3-6-32.

Stèle protohistorique de Lannourec. — *M.C.*, 30-6-66.

Deux stèles protohistoriques sur le placître de l'église paroissiale. — *M.C.*, 30-6-66.

Pointe de Brémeur. — *S.C.*, 19-8-10.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

GOULVEN.

Eglise. — *M.C.*, 30-4-1836.

Cimetière et ossuaire. — *M.C.*, 17-6-46.

Maison du XVIe siècle, à l'entrée du village. — *M.I.*, 18-5-26.

Dolmen de Tréguelc'hier. — *M.C.*, 25-9-1883.

Dolmen à enceinte du Cosquer. — *M.C.*, 10-12-20.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

GUENGAT.

Eglise et calvaire. — *M.C.*, 22-7-14.

GUERLESQUIN.

Eglise : façade occidentale et clocher. — *M.I.*, 3-6-32.

Chapelle et fontaine de Saint-Trémeur. — *S.I.*, 7-2-44.

Prétoire. — *M.C.*, liste de 1875.

Menhir de Kerellou. — *M.C.*, 15-3-09.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

GUICLAN.

Eglise : chevet et porche principal. — *M.I.*, 3-6-32.

Grotte et rocher de Roc'h-Toul. — *M.C.*, 22-10-13.

GUILERS.

Les quatre tumulus de Kérébars. — *M.I.*, 6-6-66.

GUILLIGOMARC'H.

Les « Roches du Diable », dans la vallée de l'Ellé. — *S.I.*, 12-9-32.

LE GUILVINEC.

Chapelle Saint-Trémeur. — *M.I.*, 4-3-35.

Manoir de Kergoz : mur d'enceinte, y compris la porte avec pigeonnier. — *M.I.*, 11-5-32.

Menhir de Lanvar, au lieu-dit « Kervennec ». — *M.C.*, 4-6-62.

GUIMAEC.

Clocher de l'église. — *M.C.*, 17-3-16.

Calvaire. — *M.I.*, 27-3-26.

Chapelle du Christ. — *M.I.*, 3-6-32.

Chapelle Notre-Dame-des-Joies. — *M.C.*, 17-3-16.

Dolmen dit « Lit de Saint-Jean », route de Beg-an-Fry à 400 mètres environ de la chapelle du Christ. — *M.C.*, 25-7-30.

Lec'h dit « Maen ar Rannou », encastré dans le mur de clôture de l'ancien cimetière. — *M.I.*, 27-10-55.

Pointe de Beg an Fry. — *S.I.*, 28-2-64.

GUIMILIAU.

Eglise. — *M.C.*, 21-5-06.

Arc de triomphe. — *M.C.*, 27-3-14.

Chapelle Sainte-Anne et calvaire dans l'enceinte du cimetière. — *M.C.*, 21-5-06.

Perspective et abords de l'église : immeubles nus, élévations et toitures des immeubles bâtis ; cimetière ; voie publique dans la traversée du site. — *S.I.*, 17-1-44.

GUIPAVAS.

Eglise : porche. — *M.I.*, 4-2-26.

Chapelle Notre-Dame-du-Rhun : clocher et façade. — *M.C.*, 22-7-14.

GUIPRONVEL.

Tumulus, lieu-dit « Landrézeoc-Goarem-ar-Gruguel », *M.I.*, 17-6-63.

HANVEC.

Fontaine et calvaire de Saint-Conval dans la forêt domaniale du Cranou. — *M.I.*, 2-5-56.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

HENVIC.

Ancienne église : clocher. — *M.C.*, 27-12-13.

Chapelle attenante au clocher ; cimetière environnant et ligne d'arbres formant bordure du cimetière. — *M.C.*, 3-8-66 et 6-10-48.

Vasque de Lézireur. — *M.I.*, 22-3-30.

L'HOPITAL-CAMFROUT.

Eglise : clocher et façade ouest. — *M.C.*, 18-2-16.

HUELGOAT.

Eglise, à l'exception du clocher. — *M.I.*, 28-10-26.

Chapelle Notre-Dame-des-Cieux. — *M.C.*, 12-11-14.

Menhir, dans la forêt domaniale, à 1 500 mètres du bourg. — *M.C.*, 5-5-30.

Site du Gouffre constitué par les rochers sur les deux rives de la rivière d'Argent, depuis une cinquantaine de mètres en amont du gouffre jusqu'à la Mare aux Fées, et par la colline de Castel-Guidel. — *S.C.*, 26-10-10 et *S.I.*, 5-4-35.

Rochers du Pont Rouge et leurs abords. — *S.I.*, 5-4-35.

Rochers de Reyer-Anilis. — *S.C.*, 22-7-14.

Parcelles B 561p à 567, entre la forêt domaniale et le Bois du Saoulec. — *S.I.*, 13-10-55.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

ILE DE SEIN.

Deux menhirs dits « Les Causeurs ». — *M.C.*, 1-4-01.

IRVILLAC.

Eglise. — *M.I.*, 25-2-28.

Calvaire près de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette. *M.I.*, 19-10-28.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

LE JUCH.

Eglise et croix de cimetière. — *M.C.*, 15-1-16.

KERGLOFF.

Eglise. — *M.I.*, 26-12-27.

Trois tumuli au lieu-dit Kerglien-Parc-Tour-ar-Bleis et deux tumuli au lieu-dit Kerglien Godrem-ar-Riguel. *M.I.*, 5-6-67.

KERLAZ.

Eglise, croix de cimetière, arc de triomphe. — *M.C.*, 28-2-14.

Cimetière. — *M.C.*, 19-11-41.

Pointe du Ry. — *S.I.*, 14-9-43.

KERNEVEL.

Chapelle du Moustoir. — *M.C.*, 28-12-10.

KERSAINT-PLABENNEC.

Tumulus de « Goarem-an-Dorguenn », lieu-dit Kerdalaun. — *M.I.*, 30-6-66.

LAMPAUL-GUIMILIAU.

Eglise. — *M.C.*, 26-10-10.

Arc de Triomphe, croix et chapelle funéraire. — *M.C.*, 27-3-14.

LAMPAUL-PLOUDALMÉZEAU.

Eglise : clocher-porche. — *M.I.*, 18-10-26.

Allée couverte de Pont-ar-Bleiz. — *M.C.*, 9-2-40.

LANDÉDA.

Chapelle du château de Tromenec. — *M.I.*, 18-10-26.

Ile Gaignoc. — *M.C.*, 24-9-64.

LANDERNEAU.

Eglise Saint-Houardon : tour et portail. — *M.C.*, 4-8-16.

Eglise Saint-Thomas de Cantorbéry. — *M.I.*, 11-5-32.

Ancien ossuaire de Saint-Thomas. — *M.I.*, 5-10-25.

Eglise de Beuzit - Conogan. — *M.I.*, 4-12-25.

Quai de Cornouailles, à l'angle de la rue du Pont. Maisons du XVIIe siècle : façades et toitures. — *M.C.*, d. 8-8-29.

9, place du Marché - Maison. — *M.I.*, 18-12-24.

8, place du Marché - Maison. — *M.I.*, 29-5-26.

3, rue du Commerce : façade. — *M.I.*, 29-5-26.

22, rue du Commerce, à l'angle de la rue de la Rive : Maison. — *M.I.*, 29-5-26.

12, rue du Pont : façade sur rue. — *M.I.*, 29-5-26.

11, rue du Pont. Maison du XVIe siècle sur l'Elorn : façades et toiture. — *M.I.*, 3-6-32.

Place Toul-Coq. Maison du XVIIe siècle : façade et toiture. — *M.I.*, 18-10-26.

3, rue Saint-Thomas. Maison dite de « Notre-Dame-de-Rumengol » : façades sur rue, y compris la niche avec statue de la Vierge. — *M.I.*, 23-3-28.

Place Saint-Thomas. Maison du XVIe siècle : façades et toiture. — *M.I.*, 12-8-32.

2 et 4, rue des Capucins dans leur totalité : chapelle, bâtiments conventuels et jardin de l'ancien couvent des Capucins. — *M.I.*, 17-2-70.

4, rue des Capucins : Cloître, y compris son aire, de l'ancien couvent des Capucins. — *M.C.*, 17-2-70.

LANDÉVENNEC.

Eglise : clocher. — *M.I.*, 11-5-32.

Restes de l'église abbatiale. — *M.I.*, 3-6-32.

LANDIVISIAU.

Eglise : clocher et porche sud. — *M.C.*, 21-2-14.

Chapelle du cimetière. — *M.C.*, 8-2-16.

Fontaine de Saint-Thivisiau. — *M.C.*, 21-2-14.

LANDRÉVARZEC.

Chapelle de Quilinen. — *M.I.*, 5-10-25.

Calvaire de Quilinen. — *M.I.*, 5-10-25.

Fontaine Notre-Dame-de-Quilinen. — *M.I.*, 11-10-30.

LANDUDAL.

Chapelle Notre-Dame-de-Populo. — *M.I.*, 4-3-35.

LANDUDEC.

Château de Guilguiffin : les façades et toitures ; la cour d'honneur avec sa clôture ; l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé. — *M.I.*, 6-7-71.

LANDUNVEZ.

Restes du château de Trémazan, au lieu-dit Portsall. — *M.I.*, 18-5-26.

Dolmen d'Argenton. — *M.C.*, 25-9-1883.

Menhir d'Argenton. — *M.C.*, liste de 1887.

Pointe de Karrec Runjou. — *S.I.*, 28-12-36.

LANHOUARNEAU.

Clocher et porche de l'église, ossuaire du cimetière. — *M.I.*, 9-10-25.

LANILDUT.

Maison Péron à Rumorvan. — *M.I.*, 30-9-70.

LANMEUR.

Eglise : crypte. — *M.C.*, liste de 1862.

Chapelle de l'ancien prieuré de Kernitron : chœur et transept. — *M.C.*, 27-3-14.

Nef et entrée de l'ancien cimetière. — *M.I.*, 28-10-26.

Croix de Saint-Fiacre. — *M.I.*, 23-12-69.

Tumulus dit Tossen-ar-C'honifled. — *M.C.*, d. 24-3-70.

LANNÉANOU.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

LANNEDERN.

Eglise, calvaire et ossuaire. — *M.C.*, 2-4-16.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

LANNILIS.

Château de Kéroüartz et ses dépendances. — *M.I.*, 18-10-26.

LANRIVOARÉ.

Calvaire du cimetière. — *M.I.*, 11-10-30.

Tumulus, lieu-dit « Lanvenec-Parc-an-Dorguen ». — *M.I.*, 23-10-63.

Tumulus, lieu-dit « Néven Parc-an-Dorguen ». — *M.I.*, 15-7-64.

LAZ.

Menhir de Kermez. — *M.C.*, 12-12-10.

LENNON.

Chapelle Saint-Maudet, à Narc'h Guen. —*M.I.*, 24-1-52.

LESNEVEN.

Eglise : clocher. — *M.I.*, 11-5-32.

LEUHAN.

Restes de la chapelle Saint-Jean. — *M.I.*, 28-10-26.

LOC-EGUINER-PLOUDIRY.

Eglise de Loc-Eguiner. — *M.I.*, 1-6-27.

LOCMARIA-BERRIEN.

Eglise et cimetière. — *S.I.*, 1-4-33.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

LOCMÉLAR.

Eglise, cimetière et calvaire. — *M.C.*, 9-4-34.

LOCQUÉNOLÉ.

Eglise, clocher. — *M.C.*, 27-3-14.

Calvaire du cimetière. — *M.C.*, 5-10-70.

Cimetière avec son enceinte et arbre de la Liberté planté au milieu de la place. — *S.C.*, 6-4-34.

Petit bois voisin du cimetière. — *S.I.*, 11-4-34.

LOCQUIREC.

Eglise. — *M.C.*, 27-3-14.

Cimetière, à l'exception des parcelles situées autour du chevet de l'église. — *M.C.*, 27-10-38.

LOCRONAN.

Eglise. — *M.C.*, 3-4-1845.

Chapelle Bonne-Nouvelle. — *M.C.*, 6-5-15.

Calvaire près de la chapelle. — *M.I.*, 17-3-26.

Fontaine Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. — *M.I.*, 16-3-26.

Place de l'église et son puits banal. — *M.I.*, 16-3-26.

Hôtel Gauthier, place de l'église : façades et toitures. *M.C.*, d. 30-11-26.

Vieilles maisons de la place. — *M.C.*, 6-3-25, 4-11-26, et 11-3-27.

Partie du camp des Salles désignée sous le nom de « Goarem-ar-Salud », lieu-dit « Montagne du Prieuré ». — *M.C.*, 18-11-63 et 22-12-66.

LOCTUDY.

Eglise. — *M.C.*, 17-5-1844.

Ensemble formé par la chapelle de Pors-Bihan et le cimetière entourant l'église. — *S.C.*, 21-4-38.

LOCUNOLÉ.

Les « Roches du Diable », dans la vallée de l'Ellé. — *S.I.*, 12-9-32.

LOGONNA-DAOULAS.

Eglise. — *M.I.*, 4-3-35.

Abords de l'étang de Moulin-Vert. — *S.I.*, 4-10-51.

LOPÉREC.

Calvaire de la Place du Bourg. — *M.C.*, 15-5-30.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

LOPERHET.

Tumulus de Roc'hellou. — *M.C.*, d. 14-5-30.

Tumulus au lieu-dit « Gorré Ménez ». — *M.I.*, 3-11-71.

LOQUEFFRET.

Eglise et croix de calvaire du cimetière. — *M.C.*, d. 6-9-16.

Chapelle de la Croix et calvaire voisin. — *M.I.*, 28-10-26.

Château du Rusquec : les deux vasques situés dans le parc. — *M.I.*, 7-8-26.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

LA MARTYRE.

Eglise, porte du cimetière, avec son calvaire et ancienne chapelle comprise dans la clôture du cimetière. — *M.C.*, 28-2-16.

Maison du Guet : façade. — *M.I.*, 26-1-25.

MEILARS.

Eglise Notre-Dame-de-Confort et calvaire. — *M.C.*, 22-7-14.

Placître de Confort avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

MELGVEN.

Chapelle de la Trinité. — *M.C.*, 21-12-14.

Chapelle de Coat-am-Podou. — *M.C.*, 5-3-49.

Allée couverte dite « Ty Corriganet » de Coat Ménez Guen, lieu-dit Lanournec an Hoat. — *M.C.* 30-1-64.

MELLAC.

Calvaire du cimetière. — *M.I.*, 3-6-32.

MOËLAN-SUR-MER.

Chapelle Saint-Philibert, ancien cimetière, calvaire et fontaine. — *M.C.*, 26-3-43.

Dolmen et menhir de Kercordonnec. — *M.C.*, 7-10-31.

MORLAIX.

Eglise Saint-Mathieu : Tour. — *M.C.*, 27-3-14.

Eglise Saint-Melaine. — *M.C.*, 27-3-14.

Eglise de Ploujean. — *M.C.*, 27-3-14.

Ossuaire et ancien cimetière de Ploujean y compris les arbres et la porte d'entrée. — *M.C.*, 30-1-51.

Ancienne église des Jacobins : pignon du chevet. — *M.C.*, 24-10-14.

Ancienne église des Jacobins : façades à l'exception du pignon du chevet et couvertures. — *M.I.*, 5-8-53.

Chapelle Sainte-Geneviève de Ploujean. — *M.C.*, 20-10-47.

Restes de la chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine. — *M.C.*, 14-4-09.

Maison de la Reine Anne. — *M.C.*, 28-5-1883.

9, Grand'Rue : façade, toiture et escalier à galerie. — *M.C.*, 16-12-27.

Façades et toitures de l'hôtel dit de François du Parc, sis 15, place des Otages. — *M.I.*, 4-12-68.

Façade, toiture et escalier intérieur de l'immeuble sis 13, rue de Guernisac. — *M.I.*, 18-10-71.

Escalier de l'immeuble situé 49, rue Ange de Guernisac. — *M.I.*, 27-4-72.

Partie du bois de Suscinio à Ploujean. — *S.I.*, 19-10-31.

Ensemble urbain situé à Morlaix et compris dans le périmètre suivant : le viaduc de la voie ferrée, la rue

Ange de Guernisac, la Place de Viarmes (côté Nord-Est), la rue des Fontaines, la venelle des Fontaines, la rue des Vignes jusqu'au Palais de Justice, la limite entre l'Ecole de garçons et le Palais de Justice, l'allée de Poan Ben, la rue des Ecoles, la rue de Paris, la place du Dossen (côté Est), la Venelle aux Archers, la rue Basse y compris l'Eglise Saint-Mathieu et son enclos, le Passage au Lait, la rue Haute, la rue du Mur, la Venelle du Four-du-Mur, la rue des Vieilles-Murailles, la rue du Mur, la rue Carnot, la place Souvestre (côté Sud) et la place des Otages (côté Ouest).

MOTREFF.

Allée couverte de Kervoulédic, lieu-dit « Le Pellem » ou « Trévellec - Pont-Poulain ». — *M.I.*, 12-9-68.

NÉVEZ.

Chapelle Sainte-Barbe. — *M.I.*, 23-3-72.

Chapelle Saint-Mathieu située au lieu-dit Kerc-Has. — *M.I.*, 23-3-72.

Château du Hénan : tour, courtine bordant la cour Sud, grosse tour reliée à cette courtine et chapelle. — *M.I.*, 4-3-35.

Ensemble constitué à Névez par le château du Hénan sur les rives de l'Aven. — *S.I.*, 28-4-53.

Retranchement protohistorique situé au lieu-dit « Ile Raguénès ». — *M.I.*, 6-1-71.

Dolmen situé au lieu-dit « Brucou ». — *M.I.*, 1-3-71.

Stèle protohistorique située à l'angle Sud-Est de l'église, lieu-dit Le Bourg. — *M.I.*, 25-1-72.

Pointe de Beg-ar-Vechen à Port-Manech. — *S.I.*, 23-2-53.

OUESSANT.

Côte comprise entre le phare de Créac'h et la pointe de Pern. — *S.I.*, 20-6-32.

Les sites côtiers, comprenant les îles, îlots et rochers entourant l'Ile d'Ouessant, ainsi que les terres de l'île situées entre l'Océan et les voies ci-après : en partant du bourg de Lampaul, la voie communale N° 10 jusqu'au P.K. 3,500 du chemin départemental N° 81 ; le chemin se dirigeant vers la Pointe de Pern jusqu'au lieu-dit Lann-ar-Bir et bifurquant vers le

Nord pour atteindre le chemin départemental N° 81 au village de Kéréhéré ; le chemin départemental N° 81 jusqu'au P.K. 4,420 ; la voie communale N° 16 ; la voie communale N° 8 jusqu'au lieu-dit Ker Névez ; le chemin reliant Ker Névez à la voie communale N° 19, les voies communales N°s 19, 8 et 17, le chemin côtier qui les prolonge, la voie communale N° 34 jusqu'au P.K. 0,180, le chemin départemental N° 81 jusqu'au P.K. 0,660, la voie communale N° 6, le chemin de Ker-ar-Mansoun au village de An-ti-Huella, la voie communale N° 2, la voie communale N° 36 jusqu'à Kerlann, le chemin côtier, et les voies communales N°s 27 et 3 jusqu'au bourg de Lampaul. — *S.I.*, 12-1-67.

Les sites intérieurs comprennent : une bande de terrain de cent mètres de largeur de part et d'autre des ruisseaux de Prad-Meur et de Stang-ar-Mudy depuis le bourg de Lampaul jusqu'à Prad-ar-Roué ; une bande de terrain de cent mètres de largeur de part et d'autre du ruisseau de Stang-Porz-Gwenn depuis la voie communale N° 3 jusqu'à la source dudit ruisseau. — *S.I.*, 12-1-67.

PENCRAN.

Eglise, ossuaire, porte d'entrée et mur de clôture du cimetière. — *M.I.*, 5-10-25.

Calvaire du cimetière. — *M.C.*, 25-11-41.

PENMARC'H.

Eglise Saint-Nonna et arbres l'entourant. — *M.C.*, liste de 1862 et *S.C.*, 22-9-14.

Ruines de l'église de Kérity. — *M.C.*, 7-2-16.

Ruines de la Tour Saint-Guénolé. — *M.C.*, 7-2-16.

Chapelle de la Madeleine. — *M.C.*, 20-7-56.

Chapelle Notre-Dame-de-la-Joie et calvaire y attenant. *M.C.*, 7-2-16.

Tour et chapelle Saint-Pierre. — *M.C.*, 23-2-65.

Grange à dîmes de Pors-Lambert. — *M.I.*, 2-12-26.

Premier menhir de Kerscaven. — *M.C.*, liste de 1887 et 27-8-51.

Deuxième menhir de Kerscaven, dans la parcelle dite Foennec-Menhir. — *M.C.*, 30-6-21.

Menhir anthropomorphique de Kervegal. — *M.C.*, d. 2-2-29.

Tumulus sur galerie dolménique du Poulguen. — *M.C.*, d. 10-11-21.

Partie de la côte à Saint-Guénolé, comprenant les rochers dits « Oreilles de Lapin », « Trou de l'Enfer », « La Croix », le « Saut du Moine », le « Rhinocéros ». — *S.I.*, 26-8-36.

PEUMERIT.

Manoir de Penquélennec : bâtiment principal et porche d'entrée. — *M.I.*, 25-1-32.

Ensemble constitué par le portail d'entrée, le pigeonnier le surmontant et son escalier du manoir de Lesmadec. — *M.I.*, 18-10-68.

Dolmen de Penquélennec. — *M.C.*, 8-4-22.

PLEUVEN.

Chapelle de Saint-Cadou. — *M.C.*, 27-3-22.

Oratoire, calvaire, fontaine et vieux arbres voisins. — *M.C.*, 1-5-22.

Avenue de Cheffontaines. — *S.C.*, 15-7-59.

Dolmen de « Créach Quetta ». — *M.C.*, 24-4-68.

Site de Penfrat-Saint-Cadou, y compris la route du château de Penfrat à Pleuven et Gouesnach. — *S.I.*, 15-11-45.

PLEYBEN.

Eglise. — *M.C.*, 17-5-1844.

Calvaire. — *M.C.*, 11-2-1873.

Ossuaire. — *M.C.*, 21-12-14.

Placître de Lannélec avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-21.

PLEYBER-CHRIST.

Eglise et chapelle funéraire. — *M.C.*, 27-3-14.

PLOBANNALEC.

Deux dolmens de Kerdavol. — *M.C.*, 8-4-22.

Dolmen de Kervignon. — *M.C.*, 8-4-22.

Dolmen, au lieu-dit « Ménez-Goarem-ar-Feunteun », à Lesconil. — *M.C.*, d. 10-11-21.

Menhir de Kerdalaë-Lesconil. — *M.C.*, d. 18-1-32.

Monuments mégalithiques, près de Tronval. — *M.C.*, 10-6-20 et 26-8-21.

PLOÉVEN.

Eglise. — *M.I.*, 28-10-26.

Calvaire du cimetière. — *M.I.*, 28-10-26.

Lieu de grève. — *S.I.*, 30-11-65.

Stèle protohistorique dite « Le Fuseau » ou « La Quenouille » de Sainte-Barbe. — *M.C.*, 24-10-66.

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN.

Chapelle, ossuaire et calvaire de Saint-Germain. — *M.C.*, 24-10-14.

Château de Hilguy : porte. — *M.I.*, 2-12-26.

PLOGOFF.

Arche naturelle de Porzen. — *S.C.*, 2-12-09.

Baie des Trépassés et rochers d'alentour. — *S.C.*, 2-5-52.

Plage, lac, terrains avoisinants et abords. — *S.I.*, 30-8-46 et 25-11-58.

Pointe du Raz. — *S.C.*, 28-10-42 et *S.I.*, 10-1-63.

Tertre de l'ancien sémaphore de Lescoff dans sa partie non bâtie. — *S.I.*, 30-8-46.

PLOGONNEC.

Eglise, murs, portes et arc de triomphe du cimetière qui l'entoure. — *M.C.*, 28-10-22.

Chapelle Saint-Pierre, calvaire et placître. — *M.C.*, 14-10-63.

Chapelle, sacristie et calvaire de Saint-Thélau. — *M.C.*, 12-11-14.

Tumulus au lieu-dit « Kerlédan ». — *M.C.*, 4-11-71.

Tumulus au lieu-dit « Kervolzet ». — *M.I.*, 25-1-72.

Stèle protohistorique au lieu-dit « Kerlagat ». — *M.I.*, 4-4-72.

PLOMELIN.

Anse de Combrit. — *S.I.*, 15-11-45.

Rives de l'Odet. — *S.C.*, 9-3-23.

Bords de l'Odet en bordure de la propriété Kérouzien. — *S.I.*, 15-11-45.

Site de Beg ar Polhoat. — *S.I.*, 15-11-45.

Les Vire-Court : Façades, élévations, toitures du château de Kerembleis, sol et plantations de la rive droite de l'Odet et rive gauche. — *S.I.*, 3-11-42 et 5-11-45.

PLOMEUR.

Chapelle de la Tréminou et restes du calvaire à l'est de la chapelle. — *M.I.*, 2-12-26.

Allée de Kérugon. — *M.C.*, 8-4-22.

Dolmen de Lestréguiou. — *M.C.*, 14-3-27.

Dolmen de Penquer-Bloas. — *M.C.*, 16-1-24.

Lec'h surmonté d'une croix, dit d'Ar-Groez-Veur, au lieu-dit Beuzec. — *M.C.*, 16-1-24.

Trois menhirs de Kerfland. — *M.C.*, 3-3-23.

Menhir de Lanvenael. —*M.C.*, 3-3-23.

Tertre de la ferme de Saint-Urnel, y compris les mégalithes qui l'entourent. — *M.C.*, 30-7-29.

Presqu'île de la Torche ou « Bogan Dorchenn », contenant des tumulus et gisements préhistoriques de la Torche. — *M.C.*, 13-6-60.

Ensemble de la presqu'île de la Torche et ses abords. — *S.I.*, 28-9-56 et 10-7-65.

PLOMODIERN.

Eglise : chevet et porche méridional. — *M.I.*, 11-5-32.

Chapelle Sainte-Marie, arc de triomphe et calvaire du Ménez-Hom. — *M.C.*, 28-10-16.

Lieu de grève. — *S.I.*, 30-11-65.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

PLONÉOUR-LANVERN.

Menhir sur la place du bourg, au sud-est de l'église. — *M.C.*, 16-1-24.

Chapelle Saint-Philibert. — *M.I.*, 4-2-26.

Chapelle de Languivoa. — *M.I.*, 4-2-26.

PLONÉVEZ-DU-FAOU.

Chapelle de Saint-Herbot. — *M.C.*, 29-1-02.

Calvaire. — *M.C.*, 2-2-18

Placître, ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Hêtre, à Tuchen-ar-Veil-Avel. — *S.C.*, 9-7-09.

PLONÉVEZ-PORZAY.

Chapelle de Sainte-Anne-la-Palud et ses abords immédiats. — *S.C.*, 7-4-37.

Lande et dune de Sainte-Anne-la-Palud. — *S.I.*, 21-10-43.

Manoir du Moëllien. — *M.I.*, 17-4-31.

Pointe de Tréfeuntec. — *S.C.*, 7-4-37 et 2-11-43 - *S.I.*, 7-4-37.

Lieu de grève. — *S.I.*, 30-11-65.

PLOUARZEL.

Chapelle, ossuaire, près de l'église. — *M.I.*, 19-10-28.

Menhir de Kervéatoux. — *M.C.*, 25-9-1883.

PLOUDALMÉZEAU.

Galerie dolménique et petit menhir incliné de Guilléguy à Portsall. — *M.C.*, 4-3-21.

Tumulus à dolmen, dans l'île de Carn. — *M.C.*, 21-4-55.

Tumulus lieu-dit « Rubrat-Huella ». — *M.I.*, 5-10-63.

PLOUDANIEL.

Chapelle Saint-Éloi. — *M.I.*, 3-6-32.

Manoir de Trébodennic : façades et toiture. — *M.I.*, 10-6-32.

Vieux moulin de Kerno. — *M.I.*, 9-10-68.

Pierre cultuelle gauloise (lec'h hémisphérique) découverte dans le soubassement du calvaire de Mezki. — *M.C.*, 20-10-50.

PLOUDIRY.

Eglise : porche et abside. — *M.C.*, 18-2-16.

Ossuaire. — *M.C.*, 18-2-16.

PLOUÉDERN.

Eglise. — *M.I.*, 18-10-26.

PLOUÉGAT-GUERRAND.

Ensemble formé par l'église, le cimetière et les arbres. — *S.C.*, 18-3-37.

PLOUESCAT.

Calvaire-autel de Kergoal. — *M.I.*, 23-3-72.

Halles. — *M.C.*, 18-6-15.

Substructions gallo-romaines de Gorré-Bloué. — *M.C.*, 12-11-14.

Allée couverte située sur l'estran, en bordure de l'anse de Kernic, à l'ouest du hameau de Roc'hou Bras et au sud-est de l'ancien corps de garde des douaniers. — *M.C.*, 19-2-60.

Dolmen de Créach-ar-Vren. — *M.C.*, 15-3-09.

Menhir du camp Louis. — *M.C.*, 15-3-09.

Menhir d'Irvit. — *M.C.*, 23-2-21.

Menhir de Couinandré. — *M.C.*, 4-11-70.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

PLOUÉZOCH.

Eglise : clocher. — *M.C.*, 27-3-14.

Chapelle Saint-Antoine. — *M.I.*, 9-9-33.

Croix Hosannière, dans le cimetière. — *M.I.*, 25-2-28.

Château du Taureau. — *M.C.*, 29-7-14.

Tumulus situé dans les parcelles, Querdi-Bras, Barnenès ar-Zant, Querdi-Bian, Barnenès-Bras, Goarem, Kernelehen-Peron. — *M.C.*, 18-1-56.

PLOUGASNOU.

Eglise et chapelle du cimetière. — *M.C.*, 27-3-14.

Oratoire. — *M.C.*, 8-10-10.

Ensemble formé par la chaire extérieure et la croix du cimetière. — *M.I.*, 16-8-71.

Le croix dite du Bourg, située dans le placître de l'église paroissiale. — *M.I.*, 18-11-71.

Façades et toitures du manoir de Tromelin. — *M.I.*, 16-8-71.

Lec'h de Kermenhir ou Keraminir. — *M.I.*, 8-11-56.

Lec'h de Kermouster. — *M.I.*, 23-1-56.

Menhir de Traou-Bihan. — *M.I.*, 13-12-56.

Pointe du Diben. — *S.I.*, 2-2-44.

Pointe de Primel. — *S.I.*, 31-7-31.

Site de « Saint-Samson ». — *S.C.*, 4-4-63 et 17-1-64.

PLOUGASTEL-DAOULAS.

Chapelle Saint-Guénolé. — *M.I.*, 3-6-32.

Chapelle Saint-Jean. — *M.I.*, 3-6-32.

Placître Saint-Jean avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Calvaire. — *M.C.*, 31-1-1881.

Abords du pont Albert-Louppe. — *S.C.*, 2-2-28.

PLOUGONVELIN.

Ruines de l'abbaye de Saint-Mathieu. — *M.C.*, 29-4-1867.

PLOUGONVEN.

Eglise, calvaire et chapelle funéraire. — *M.C.*, 7-3-16.

Manoir de Kerloaguen : façades et toitures. — *M.I.*, — 10-6-32.

Rochers du Cragou. — *S.I.*, 22-9-43.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

PLOUGOULM.

Calvaire du cimetière. — *M.I.*, 23-9-70.

Ossuaire du cimetière. — *M.I.*, 23-9-70.

Stèle christianisée de Kroaz-Méan. — *M.I.*, 5-5-72.

PLOUGOURVEST.

Croix de chemin de Lambader, en pierre du XVIe siècle. — *M.C.*, 8-11-10.

PLOUGUERNEAU.

Chapelle de Grouanec. — *M.I.*, 18-10-26.

Dolmen de Lilia, au lieu-dit « Lilia-Parc-ar-Roch ». — *M.C.*, 3-7-59.

PLOUGUIN.

Menhir de Lannoulouarn. — *M.C.*, 27-3-61.

PLOUHINEC.

Eglise : façade occidentale, clocher et transept. — *M.I.* 3-6-32.

Cimetière désaffecté. — *S.I.*, 17-2-38.

Domaine de Loquéran, près d'Audierne. — *S.C.*, 25-7-22.

PLOUIDER.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

PLOUIGNEAU.

Borne milliaire de Quillidien dite « Croas-ar-Pleuven » sur le chemin du bourg à Quillidien. — *M.I.*, 23-1-56.

Menhir de Créach-Edern. — *M.I.* 27-10-55.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ.

Eglise et Arc de triomphe. — *M.C.*, 27-3-14.

Porte monumentale, mur de clôture et terrain du cimetière entourant l'église. — *M.C.*, 5-6-25.

Eglise du Relecq. — *M.C.*, 27-3-14.

Placître et abords de l'église du Relecq. — *S.I.*, 4-5-43.

Manoir de Penhoat, ses abords et allée de hêtres sur le chemin allant de l'église de Plounéour-Ménez au manoir. — *S.C.*, 14-3-46.

Roche de Trédudon formant un ensemble de crêtes. — *S.I.*, 26-3-43.

Village du Relec. — *S.C.*, 9-1-73.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

PLOUNÉOUR-TREZ.

Clocher de l'église, calvaire, les deux ossuaires avoisinants et le placître. — *M.I.*, 29-6-59.

Calvaire de Pont-ar- Grorz. — *M.I.*, 11-5-32.

Menhirs nord de Pontusval. — *M.C.*, liste de 1889.

Menhir sud de Pontusval. — *M.C.*, liste de 1889.

Rochers de Kerlouan, à l'exception de celui qui appartient à M. Cabon. — *S.C.*, 4-5-10 et 12-10-12.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

PLOUNÉVENTER.

Manoir de Mézarnou. — *M.I.*, 28-10-26.

PLOUNÉVÉZEL.

Pont gaulois dit de Sainte-Catherine. — *M.C.*, 22-6-64.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST.

Chapelle de Lochrist : clocher. — *M.C.*, 8-6-14.

Calvaire de Manez-ar-Plour. — *M.I.*, 17-5-33.

Rocher du Kernic. — *S.C.*, 9-10-08.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

PLOURIN-LÈS-MORLAIX.

Eglise. — *M.I.*, 3-6-32.

PLOURIN-PLOUDALMÉZEAU.

Menhir de Kergadiou. — *M.C.*, 25-9-1883.

Tumulus à Rubrat-Huella. — *M.I.*, 5-10-63.

PLOUVIEN.

Chapelle Saint-Jaoua ; ancien cimetière avec ses arbres et ses murs de clôture ; son ossuaire et ses calvaires ; fontaine en dehors de l'enclos. — *M.C.*, 8-11-39.

Placître de Saint-Jaoua avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Chapelle Saint-Jean-Balanan. — *M.C.*, 22-7-13.

PLOUVORN.

Eglise de Lambader. — *M.C.*, liste de 1840.

Placître de Lambader avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

PLOUYÉ.

Chapelles de Saint-Mathurin et de Saint-Salomon et les arbres qui les entourent. — *S.I.*, 13-12-32.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

PLOUZEVEDE.

Chapelle Notre-Dame de Berven. — *M.C.*, 14-6-09.

Clôture du cimetière. — *M.C.*, liste de 1862.

Arc de triomphe. — *M.C.*, 23-7-09.

Fontaine Notre-Dame de Berven. — *M.C.*, 27-11-68.

PLOVAN

Clocher de l'église et calvaire du cimetière. — *M.C.*, 11-9-15.

Ancien cimetière entourant l'église. — *S.C.*, 28-12-36.

Ruines de la chapelle de Languidou. — *M.C.*, 22-10-08.

Calvaire de la route de Pont-Croix. — *M.I.*, 22-7-42.

Trois menhirs de Lespurit-Quélen. — *M.C.*, 6-3-23.

Deux dolmens du Reun situés lieu-dit « Corn-ar-Palud ». — *M.I.*, 14-3-67.

PLOZÉVET.

Eglise Saint-Demet. — *M.I.*, 4-8-51.

Chapelle de la Trinité. — *M.C.*, 22-7-14.

Menhir dit «des Droits de l'Homme » au lieu-dit Canté. — *M.C.*, 25-11-1881.

PLUGUFFAN.

Eglise, calvaire et arc de cimetière. — *M.C.*, 3-7-16.

Manoir de Kérinet : façades et toitures ; escalier en pierre. y compris sa cage — *M.I.*, 20-5-64.

Dolmen de Ménez Liaven. — *M.C.*, 8-4-22.

PONT-AVEN.

Eglise de Nizon. — *M.I.*, 20-12-68.

Calvaire, sur la place de l'église à Nizon. — *M.C.*, 21-2-42.

Chapelle de Trémalo à Nizon. — *M.I.*, 11-5-32.

Puits de Kérampeichec. — *M.I.*, 22-3-30.

Restes du château de Rustéphan, à Nizon. — *M.I.*, 10-5-26.

Rives de l'Aven. — *S.I.*, 23-2-53.

Deux dolmens, à Nizon. — *M.C.*, 1-10-51.

Menhir de Kérangosquer. — *M.C.*, 6-1-71.

Bois d'Amour. — *S.I.*, 23-2-53.

PONT-CROIX.

Eglise. — *M.C.*, 13-8-1851.

PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERCH.

Restes de l'ancienne église de Quimerch. — *M. C.*, 23-4-32.

Ruines de l'ossuaire de Quimerch. — *M.C.*, 17-11-66.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

PONT-L'ABBÉ.

Eglise Notre-Dame des Carmes. — *M.C.*, 9-5-14.

Eglise de Lambour. — *M.C.*, 30-6-1896

Eglise de Lambour : placître planté d'arbres. — *S.C.*, 22-11-34.

Hôtel de Ville. — *M.I.*, 2-12-26.

Bois de Saint-Laurent et bois public. — *S.I.*, 27-1-32.

PORSPODER.

Cromlec'h Pors-an-Toullou et Ar-Verret. — *M.C.*, 27-12-23.

Dolmen sans table de « beg-ar-Vir ». — *M.C.*, 27-12-23.

Dolmen et menhir de Kerivoret. — *M.C.*, 27-12-23.

Dolmen dit « Mezou Poulyet ». — *M.C.*, 27-12-23.

Les quatre menhirs, formant alignement de Saint-Denec. — *M.C.*, 27-12-23.

Menhir de Calès. — *M.C.*, 22-2-21.

Menhir de Kérouézel. — *M.C.*, 22-2-21.

Deux menhirs de Mesdoun. — *M.C.*, 27-12-23.

Menhir de l'alignement de Traonigou. — *M.C.*, 23-2-21.

Menhir debout de Traonigou-Mazou. — *M.C.*, 27-12-23.

PORT-LAUNAY.

Site de Port-Launay, y compris les façades élévations et toitures des immeubles bâtis. — ***S.I.*, 2-3-43.**

POULDREUZIC.

Eglise : clocher. — *M.I.*, 4-2-26.

Chapelle, arc triomphal, calvaire, placître. — *M.C.*, 14-10-63.

POULLAN.

Eglise. — *M.I.*, 3-6-32.

Chapelle Notre-Dame-de-Kérinec. — *M.C.*, 8-6-14.

Fontaine Notre-Dame-de-Kérinec, chaire et calvaire. — *M.I.*, 11-5-32.

Placître de la Chapelle Notre-Dame-de-Kérinec avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Allée couverte de Lesconil, dite « Ty-arc'horriquet ». — *M.C.*, 18-3-22.

Menhir du Tréota. — *M.C.*, 6-3-23.

POULLAOUEN.

Eglise : façades et clocher. — *M.C.*, 21-12-14.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste

PRIMELIN.

Chapelle de Saint-Tugen. — *M.C.*, 23-7-09.

Placître, mur de clôture et portail d'entrée. — *M.C.*, 11-10-63.

Manoir de Lézurec : façades et toitures. — *M.I.* 10-6-32.

QUEMENEVEN.

Façade ouest et clocher de l'église. — *M.I.*, 8-1-69.

Chapelle Notre-Dame-de-Kergoat. — *M.I.*, 4-3-35.

Calvaire. — *M.I.*, 28-10-26.

Placître. — *S.C.*, 1-9-34.

QUIMPER.

Cathédrale Saint-Corentin. — *M.C.*, 28-3-1837.

Eglise de Loc-maria. — *M.C.*, 27-6-1862.

Eglise d'Ergué-Armel. — *M.I.*, 2-12-26.

Eglise de Kerfeunteun. — *M.C.*, 30-6-15.

Chapelle de la Mère de Dieu. — *M.C.*, 20-3-03.

Chapelle du Lycée La-Tour-d'Auvergne. — *M.I.*, 11-5-32.

Restes des anciens remparts appartenant à la ville et au département. — *M.C.*, 14-6-09.

Tourelle des anciennes fortifications en encorbellement sur le Stéïr, près du Pont Médard. — *M.I.*, 19-10-28.

Ancien Evêché : partie dite « Donjon de Rohan », y compris l'escalier et bâtiment du XVIIe siècle attenant en bordure de la rue du Roi-Gradlon. — *M.C.*, 8-8-21.

Ancien Séminaire (lycée technique Chaptal) enfeu du chevalier du Louet de Quizac. — *M.I.*, 6-3-26.

Ancien prieuré de Locmaria : vestiges du cloître. — *M.I.*, 26-6-63.

2 et 4, place Bérardier ; 1, rue du Commandant-Avril et 1, rue du Chanoine-Moreau : façade et toiture du prieuré de Locmaria. — *M.I.* 26-12-69.

Place La-Tour-d'Auvergne : gendarmerie, façade sur la place et toiture. — *M.I.*, 8-4-63.

Manoir du Coatbily ; corps de logis du XVIe siècle. — *M.I.*, 11-5-32.

Ancien manoir de la Forêt, fragments actuellement déposés dans un champ dépendant de la ferme annexe de l'hôpital psychiatrique de Quimper. — *M.C.*, 15-2-40.

Manoir de Keranmaner : portail d'entrée et vieux puits. — *M.I.*, 29-9-27.

Manoir du Toulgoat : ensemble constitué par le manoir avec son portique à balustrade, la chapelle, l'orangerie et le mur de clôture. — *M.I.*, 13-2-69.

12, rue Kéréon : façade sur rue et toiture. — *M.C.*, 18-10-38.

Angle de la rue Kéréon et de la rue des Boucheries : façades et toitures. — *M.C.*, 23-7-55.

26, rue des Boucheries et 1, rue des Gentishommes : façades sur rues et versants de toitures. — *M.I.*, 23-5-56.

7, 12 et 16, rue des Gentilshommes : façades sur rue et versants de toitures. — *M.I.*, 22-5-56.

4, rue du Guéodet : façade sur rue. — *M.I.*, 19-10-28.

Rue Saint-Mathieu : façades et toitures. — *M.I.*, 14-12-28.

4, 6, 7, 8, 10 et 19, rue Saint-Mathieu : façades sur rue et versants de toitures. — *M.I.*, 22-5-56.

2, place Terre-au-Duc et rue Saint-Mathieu. — *M.I.*, 14-12-28.

19, place Terre-au-Duc : façade sur la place et versant de toiture correspondant. — *M.I.*, 22-5-56.

Place Terre-au-Duc : immeubles qui la bordent. — *S.C.* et *S.I.*, 26-12-62.

26, rue Elie-Fréron : façades et toitures des deux maisons. — 3-6-32.

14, place Saint-Corentin : tourelle, façade donnant sur place et toiture correspondante. — *M.I.*, 2-7-51 et 16-12-69.

Rue Sainte-Catherine : façades sur rue et toitures. — *M.I.*, 13-3-53.

2, place au Beurre et 1, rue du Lycée : façade sur la rue du Lycée et versant de toiture. — *M.I.*, 22-5-56.

3, 11, 13 et 15, place au Beurre : façades sur la place et versants de toitures. — *M.I.*, 22-5-56.

1, rue du Lycée : façade sur la rue du Lycée et versant de toiture. — *M.I.*, 22-5-56.

2, rue du Lycée et 6, rue du Salé : façades sur rues et versants de toitures. — *M.I.*, 22-5-56.

3, 4, 5, 6, 9, rue du Lycée : façades sur rue et versants de toitures. — *M.I.*, 22-5-56.

16, 18, 20, 22 et 24, rue Saint-François, façades sur rue et versants de toitures. — *M.I.*, 22-5-56.

6, rue du Salé : façades sur rues et versants de toitures.— *M.I.*, 22-5-56.

10, rue du Salé : façade sur rues et versant de toiture. — *M.I.*, 22-5-56.

Camp gaulois de Kercaradec. — *M.C.*, 11-3-71.

Ensemble constitué par le cours de l'Odet et ses berges, depuis la voie ferrée jusqu'au droit de la place du Styvel. — *S.I.*, 5-9-42.

Mont Frugy, à l'exclusion des propriétés particulières qui s'y trouvent. — *S.C.*, 3-11-11.

Deux sites urbains :

D'une part, la rampe du Pichéry, la rue Goarem-Dro, la place du Champ-de-Foire, la rue des Douves, la rue Luzel, la rue Junéville, le boulevard Amiral-Kerguélen, la rue du Parc, la rue René-Madec, la venelle du Poivre, la rue Laënnec, les venelles de la Gaze et du Pain-Cuit, la rue du Chapeau-Rouge, la venelle du Moulin-au-Duc, la rive ouest du Stéir jusqu'au droit du déversoir et la rue Pen-ar-Steir jusqu'à la rampe du Pichéry.

Et d'autre part, la place du Styvel, les allées de Locmaria, le Mont-Frugy, la rue Haute, la rue du Chanoine-Moreau et la rivière l'Odet jusqu'à la place du Styvel. — *S.I.*, 10-3-65.

Domaine de Lanroz : sol et plantations du château de Lanroz, à l'exception du château lui-même. — *S.C.*, 11-11-42.

Domaine de Poulguinan. — *S.C.*, 15-11-45.

Bordures des anses de Toulven et de Saint-Cadou, à l'exception des propriétés bâties. — *S.I.*, 15-11-45.

Lieu-dit « Le Stangala ». — *S.I.*, 29-12-32.

Pointe du Corniguel. — *S.I.*, 30-6-42.

QUIMPERLÉ.

Eglise Sainte-Croix. — *M.C.*, liste de 1840.

Cloître de l'église Sainte-Croix. — *M.I.*, 2-12-26.

Eglise de Notre-Dame-de-l'Assomption ou de Saint-Michel. — *M.C.*, 6-5-15.

Maison adossée à la façade occidentale de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption ou de Saint-Michel appartenant à l'hospice et immeubles en bordure de la ruelle entourant son abside. — *M.I.*, 19-10-28.

Ancienne abbaye de Saint-Colomban : mur de la façade sur la rue Brémond-d'Ars. — *M.C.*, 14-12-24 et 8-7-49.

Restes des ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Colomban. — *M.I.*, 8-6-49.

Ancien couvent des Ursulines (lycée de jeunes filles) : chapelle et porte monumentale. — *M.I.*, 21-5-27.

Maison de retraite du Bourgneuf : portail d'entrée. — *M.I.*, 3-6-32.

Rue Brémond-d'Ars, ancien présidial : escalier. — *M.I.*, 7-7-32.

8, 10 et 12, rue Brémond-d'Ars : façades et toitures sur rue. — *M.I.*, 19-10-28.

9, rue Dom-Morice, maison du XVIe siècle. — *M.C.*, 5-6-31.

7, rue Dom-Morice : façade et toiture sur rue. — *M.C.*, 7-12-72.

Place Saint-Michel. Maison du XVIe siècle appartenant à M. Conan : façade et toiture. — *M.I.*, 19-10-28.

8, rue Savary : façade et toiture sur rue. — *M.I.*, 19-10-28.

Pont Fleuri, sur l'Ellée. — *M.I.* 19-10-28.

Dolmen de Roscasquen. — *M.C.*, 3-4-58.

LE RELECQ-KERHUON.

Façade sud et chapelle du Manoir de Lossulien. — *M.I.*, 20-12-66.

Abords du pont Albert-Louppe. — *S.I.*, 9-3-34.

RIEC-SUR-BELON.

Allée couverte, dite du Goulet-Riec. — *M.C.*, 16-12-53.

Ensemble formé par les rives de l'Aven à la sortie de Pont-Aven, la chapelle de Trémor et ses abords. — *S.I.*, 23-2-53.

Dolmen de Kerscao, lieu-dit « Loyan ». — *M.I.*, 18-6-71.

Stèle protohistorique située sur le rebord du fossé, lieu-dit « Penlann ». — *M.I.*, 3-11-71.

LA ROCHE-MAURICE.

Eglise et chapelle funéraire. — *M.C.*, 18-2-16.

Ruines de l'église de Pont-Christ et calvaire y attenant. — *M.C.*, 18-2-16.

Ruines de la chapelle, arbres, rivière de l'Elorn et vieux pont à Pont-Christ. — *S.C.* 20-5-25.

Restes du château. — *M.I.*, 18-10-26.

ROSCOFF.

Eglise. — *M.C.*, 12-7-1886.

Enclos entourant l'église et ses murs de clôture. — *M.C.*, 23-1-34.

Chapelle Saint-Ninien, dite « de Marie Stuart ». — *M.I.*, 3-12-30.

Deux ossuaires. — *M.C.*, 22-10-13.

Maison dite de Marie Stuart. — *M.C.*, 21-2-14.

ROSPORDEN.

Eglise : clocher, portail et abside. — *M.C.*, 12-8-14.

Cimetière entourant l'église avec son mur de clôture et calvaire compris dans ce mur. — *M.C.*, 20-3-40.

Terrain municipal bordant l'étang et compris entre la voie ferrée et le cimetière. — *S.C.*, 22-1-32.

RUMENGOL.

Eglise paroissiale Notre-Dame-de-Rumengol. — *M.I.*, 18-10-26.

Mur de clôture du cimetière, calvaire et arbres. — *S.C.*, 9-7-27.

Fontaine du XVIe siècle. — *M.I.*, 18-10-26.

Voir aussi *S.I.* en tête de la liste.

SAINT-DIVY.

Eglise : voûtes du chœur décorées de peintures murales. — *M.C.*, 24-12-12.

Manoir de la Haye et les deux étangs. — *S.C.* 24-8-43.

Abords du manoir de la Haye. — *S.I.*, 24-8-43.

SAINT-ÉLOY.

Voir *S.I.* en tête de liste.

SAINTE-SÈVE.

Ancien manoir de Penanvern dans sa totalité. — *M.I.*, 4-12-68.

SAINT-ÉVARZEC.

Menhir de Kerhuel, lieu-dit « Kerhuel Foennec Rigol ». — *M.I.*, 12-9-68.

SAINT-FRÉGANT.

Corps de logis du XVIe siècle et tour isolée du manoir de Penmarc'h en Saint-Frégant. — *M.I.*, 3-6-32.

Façades et toitures du manoir de Lesvern et de son moulin. — *M.I.*, 12-2-71.

SAINT-GOAZEC.

Alignement des menhirs de Trimen au lieu-dit « Parc artrimen ». — *M.C.*, 9-5-14.

Menhir du Mendy au lieu-dit « Goarem-Vras-Verouri Coat-Bihan ». — *M.C.*, 9-5-14.

Dolmen de Guernévez dit « Ty Saint-Dénès ». — *M.C.*, 27-12-23.

Alignement coudé de Croas-an-Teurec, y compris les trois menhirs et les deux dolmens, en ruines, de Goarem-roc'h-Toul. — *M.C.*, 9-5-14 et 8-2-24.

Allée couverte à dalles inclinées de Castel-Ruffel. — *M.C.*, 9-5-14.

Crête 263, au lieu-dit « Roc'h Veur ». — *S.C.*, 19-8-10.

Rochers de Roc'h an Autrou, de Roc'h ar Pleun, de Roc'h Monniven. — *S.C.*, 25-8-09.

SAINT-HERNIN.

Eglise. — *M.I.*, 23-10-72.

Chapelle-ossuaire, dite « chapelle Sainte-Anne ». — *M.I.*, 30-5-28.

Calvaire du XVIIe siècle, dans le cimetière. — *M.I.*, 28-10-26.

Calvaire de Kerbreudeur, dans le cimetière. — *M.C.*, 7-12-43.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT.

Eglise. — *M.C.*, liste de 1862.

Cimetière l'entourant avec le mur d'enceinte, les escaliers et la porte double lui donnant accès. — *M.C.*, 28-10-33 et 21-2-14.

Chapelle funéraire. — *M.C.*, 27-3-14.

Fontaine. — *M.C.*, 12-7-1886.

SAINT-JEAN-TROLIMON.

Chapelle Notre-Dame-de-Tronoën. — *M.C.*, 27-8-07.

Calvaire. — *M.C.*, 13-6-1894.

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Château de Bagatelle : façades et toitures ; grille d'entrée ; jardin à la française et parc. — *M.I.*, 20-9-46.

SAINT-NIC.

Eglise, à l'exception du chœur. — *M.I.*, 28-10-26.

Chapelle Saint-Côme, rangées d'arbres qui la bordent au sud et à l'ouest. — *M.C.*, 21-10-47.

Calvaire. — *M.I.*, 31-5-27.

Placître avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Lieu de grève. — *S.I.*, 30-11-65.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

SAINT-POL-DE-LÉON.

Ancienne cathédrale. — *M.C.*, liste de 1840.

Eglise Notre-Dame-du-Kreisker. — *M.C.*, liste de 1840.

Fontaine dite « de la Gloire ». — *M.C.*, 8-4-09.

Grande-Rue. Maison prébendale. — *M.I.*, 28-10-26.

Place du Petit-Cloître. Maison prébendale. — *M.I.*, 28-10-26.

Manoir de Kéroulas. — *M.I.*, 19-6-26.

Manoir de Kersaliou : façades et toitures. — *M.I.*, 10-6-32.

Château et parc de Kernévez. — *S.C.*, 2-3-73.

Dolmen de Boutouiller. — *M.C.*, 15-3-09.

Rocher Sainte-Anne. — *S.C.*, 8-1-10.

Ilot Sainte-Anne. — *S.I.*, 17-7-39.

SAINT-RENAN.

Rue de l'Eglise. Maison Cardinal. — *M.I.*, 3-6-32.

Rue de l'Eglise. Maison Gérard : façades et toitures. — *M.I.*, 3-6-32.

SAINT-RIVOAL.

Menhir du Roquinarc'h dit « Le Rocher du Diable ». — *M.C.*, 27-3-61.

Sommet du Mont Saint-Michel de Brasparts. — *S.C.*, 10-6-10.

Voir aussi S.I., en tête de la liste.

SAINT-SÉGAL.

Chapelle Saint-Sébastien, arc de triomphe, calvaire et placître. — *M.C.*, 5-7-58.

Placître de Saint-Sébastien avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

SAINT-SERVAIS.

Eglise, calvaire et ossuaire. — *M.C.*, 27-3-14.

Stèle antique à rainures et croix dite « Kroaz Téo », lieu-dit « Penvern ». — *M.C.*, 22-10-69.

SAINT-THÉGONNEC.

Eglise. — *M.C.*, 12-7-1886.

Arc de triomphe. — *M.C.*, 21-2-14.

Calvaire, ossuaire. — *M.C.*, 12-7-1886.

Mur de l'ancien cimetière. — *M.C.*, 24-3-28.

SAINT-THOIS.

Roche de Kergomar. — *S.C.*, 9-7-09.

SAINT-VOUGAY.

Château de Kerjean et ses dépendances. — *M.C.*, 29-4-11.

SAINT-YVI.

Eglise, calvaire et ossuaire. — *M.I.*, 11-5-32.

Chapelle et ossuaire de Locmaria-en-Hent. — *M.C.*, 8-10-10.

Placître de Locmaria avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Cimetière de Saint-Yvi avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Manoir de Toulgoat : portail d'entrée. — *M.I.*, 10-6-32.

SCAER.

Chapelle de Coadry. — *M.I.*, 17-5-33.

Placître avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

SCRIGNAC.

Voir aussi S.I., en tête de la liste.

SIBIRIL.

Château de Kérouzéré. — *M.C.*, 28-5-1883.

Manoir de Kerlan : les façades et les toitures du bâtiment principal avec son aile en retour ; les façades et les toitures du bâtiment ouest ; le mur reliant les deux bâtiments en question. — *M.I.*, 6-11-69.

Ancien moulin de Kerlan. — *M.C.*, 29-10-68.

SIZUN.

Eglise. — *M.C.*, 7-3-1884.

Chapelle mortuaire. — *M.C.* 5-10-25.

Ancien cimetière et arc de triomphe. — *M.C.*, 22-3-43.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

SPÉZET.

Chapelle Notre-Dame-du-Crann. — *M.C.*, 31-3-16.

Ossuaire, près de l'église de Spézet. — *M.C.*, 31-3-16.

Alignements de menhirs dit « Bois du Duc ». — *M.C.*, 27-12-23.

Rochers du Kudel ; cirque de Loabou ; étang du Kudel. — *S.C.*, 24-5-33.

TAULÉ.

Ancienne église : clocher. — *M.C.*, 27-3-14.

TELGRUC.

Eglise Sainte-Magloire : façade et ancien arc de triomphe donnant accès à l'ancien cimetière. — *M.I.*, 29-5-47.

TOURCH.

Eglise et cimetière. — *S.I.*, 21-2-44.

TRÉFFIAGAT.

Menhir de Quélarn. — *M.C.*, 6-3-23.

Menhir de Lehan. — *M.C.*, 6-3-23.

TRÉFLEZ.

Rochers de Roc'h Vran et Roc'h Velen. — *S.C.*, 2-5-12.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

TRÉGARVAN.

Voir *S.I.* en tête de la liste.

TRÉGOUREZ.

Eglise, mur de clôture et calvaire du cimetière. — *M.I.*, 31-5-27.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Chapelle Notre-Dame-de-Pontouar. — *M.I.*, 17-2-28.

Croix du XVIe siècle, près de la chapelle. — *M.I.*, 17-2-28.

TRÉGUENNEC.

Eglise. — *M.I.*, 31-5-27.

Cimetière préhistorique de Prat-ar-Hastel, dans la palud de Tréguennec. — *M.C.*, 12-10-37.

TRÉGUNC.

Chapelle Notre-Dame-de-Kerven. — *M.I.*, 3-6-32.

Chapelle Saint-Philibert. — *M.I.*, 11-5-32.

Menhir de Kérangallou. — *M.C.*, 13-5-30.

Deux stèles protohistoriques situées près de la chapelle Saint-Philibert. — *M.C.*, 12-1-65.

Menhir près du bourg, Kergleuhan. — *M.C.*, 29-6-65.

Stèle protohistorique de Kerdallé. — *M.I.*, 1-9-66.

Dolmen situé au lieu-dit Kermadoué. — *M.C.*, 6-5-68

Stèle protohistorique christianisée de Kernallec. — *M.C.*, 27-8-70 et 6-1-71.

LE TRÉHOU.

Calvaire dans le cimetière. — *M.I.*, 18-10-26.

Voir aussi *S.I.*, en tête de la liste.

TRÉMAOUÉZAN.

Eglise. — *M.C.*, 7-3-16.

Ossuaire. — *M.C.*, 4-1-21.

Cimetière avec ses arbres et sa clôture. — *S.I.*, 9-5-31.

Fontaine du XVIIIe siècle, près de l'église. — *M.I.*, 18-10-26.

TRÉMÉOC.

Chapelle Saint-Sébastien. — *M.I.*, 16-8-71.

Château de la Coudraie en totalité ; façades et toitures des communs ; portail et clôture d'entrée en bordure du chemin départemental n° 240. — *M.I.*, 18-12-67

TRÉMÉVEN.

Eglise. — *M.I.*, 13-11-39.

les historiens et les nouvelles recherches historiques

TANGUY DANIEL

Religion paysanne et catholicisme romain

Analyse d'un phénomène d'acculturation en Basse-Bretagne au milieu du XVIIe siècle

Satan est un être encombrant. En cette fin de XXe siècle, il fait courir les historiens qui noircissent pages sur pages, redécouvrant qu'il fut, à la fin du Moyen Age et dans les Temps modernes, le personnage familier, redouté, servi aussi, combattu — avec quelle énergie ! —, qui menait hommes et femmes dans les allées du Mal. Expositions (1), ouvrages (2), articles (3) innombrables se multiplient,

(1) *Les sorcières*, exposition à la Bibliothèque nationale, 1973. Catalogue, Paris, 1973, X-147 p.

(2) Notamment la thèse de Robert Mandrou, *Magistrats et sorciers en France au XVIIe siècle. Une analyse de psychologie historique*, Paris, 1968, in-8°, 585 p, et l'étude de Hugh Redwald Trevor-Roper, *L'épidémie de sorcellerie en Europe aux XVIe et XVIIe siècles*, dans *De la Réforme aux Lumières, trad. de l'anglais par L. Ratier*, Paris, 1972, in-8°, 300 p.

(3) Parmi les plus récents, Robert Muschembled, *Sorcellerie, culture populaire et christianisme au XVIe siècle, principalement en Flandre et en Artois*, dans *Annales E.S.C.*, 1973, n° 1, p. 264-284.

dégageant à travers l'iconographie, les sermons, les procès de sorcellerie, les manuels de pratique ou de répression, la place essentielle tenue par le Diable dans une histoire encore proche.

La Bretagne, terre héroïque par excellence de tout un peuple surnaturel galvaudé par une littérature qui a pillé à foison les folkloristes du XIXe siècle, n'a pas été, à l'instar de la Lorraine, du Pays basque, de la Franche-Comté et de bien d'autres provinces d'Europe, un lieu d'élection du Prince des Ténèbres. Certes, quelques Bretons eurent bien la réputation d'avoir collaboré avec le Démon, tel, à la fin du XVIe siècle, ce François de la Tour, évêque de Quimper, puis de Tréguier, qui passait pour s'adonner à la sorcellerie et être l'ami du magicien de Plougonver Roland de Botloy, sieur de Coatalec (4) ; tels aussi, dans les premières années du XVIIe siècle, « Messire André Marion, Pierre Souvestre, prestres, Pierre Taillandier, Jean Houguet et Jean Benoist, dict Cassereau, executez à Rennes, qui ont esté attaints et convaincus de magie et sorcellerie » (5). Peu nombreux, finalement, sont les cas où, tout au long du XVIIe siècle, à Fougères, à Plounévez-Lochrist, à Lesneven, à Quimper, le Diable fait irruption dans la vie des chrétiens, sous une forme ou sous une autre, sans que s'embrasent les bûchers lustraux (6).

Au milieu du XVIIe siècle pourtant, Satan a tenté, si l'on en croit Maunoir, une attaque de grande envergure en plein centre de la Bretagne, à l'extrémité orientale du diocèse de Cornouaille. En 1650, les missionnaires jésuites, en pleine activité de « conversion » des Bas-Bretons, découvrent à Saint-Guen (7) une vaste conspiration démoniaque, et

(4) Le renom de magicien ou de sorcier attribué à François de la Tour repose sur des légendes recueillies par F.-M. Luzel et publiées par lui dans les *Contes populaires de Basse-Bretagne*, Paris, 1887, t. II, p. 96-120.

Louis Le Guennec, dans sa *Notice sur la commune de Plougonven (Finistère)*, Morlaix, s. d., p. 210-211, a donné sur François de la Tour des renseignements biographiques puisés aux sources historiques.

(5) Titre d'une plaquette imprimée *à Paris, jouxte la copie imprimée à Rennes par François de la Distraite* en 1611.

(6) Louis Kerbiriou, *Sorcellerie et diableries en Bretagne*, dans *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1947, n° 3, p. 161-168.

(7) Saint-Guen était une trêve de Mur-de-Bretagne, alors en l'évêché de Cornouaille, aujourd'hui dans celui de Saint-Brieuc. Elle est

Maunoir, dans son *Journal latin des missions* (8), narre l'affaire avec un certain luxe de détails. Cet épisode de l'histoire satanique a souvent retenu l'attention des historiens (9), dans une perspective d'analyse objective de l'événement et d'explication rationnelle, voire rationaliste. Certes, la méthode ne manque pas d'intérêt, mais trouve ses limites dans l'optique même que se sont fixée les auteurs. Les ambitions de l'histoire des mentalités, telle qu'elle se développe aujourd'hui, c'est de chercher à atteindre les « profondeurs » de la psychologie collective, par des moyens qui en sont encore à se définir, mais où l'étude sémantique tient une large place, assise de choix pour une connaissance des sentiments, des concepts, des images qu'une société se fait d'elle-même, de ses phantasmes ou de ses hantises (10). C'est de ce point de vue que nous voulons reprendre le texte de Maunoir consacré aux sabbats de Saint-Guen (11).

---

située dans le sud du département des Côtes-du-Nord, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Loudéac.

(8) Le *Journal latin des missions*, rédigé par Julien Maunoir en 1672, est encore inédit. Le manuscrit se trouve à Rome, dans les archives de la Compagnie de Jésus. Nous en préparons une édition critique. Le texte utilisé ici est une copie du XIXe siècle effectuée par le chanoine Peyron et conservée aux archives de l'Evêché à Quimper.

(9) Entre autres le P. X.-A. Séjourné, *Histoire du Vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir, de la Compagnie de Jésus*, Paris et Poitiers, 1895, 2 vol. in-8° ; l'abbé Louis Kerbiriou, *Les missions bretonnes. Histoire de leurs origines mystiques*, Brest, 1933, in-8°, 259 p. ; le P. Robert Rouquette, *Les « deux étendards » en Basse-Bretagne. Le bienheureux Julien Maunoir (1606-1683)*, dans *Etudes*, 1951, t. CCLXX, p. 40-59 ; le P. H. Marsille, *Les sabbats de Saint-Guen*, dans *Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan*, 1970, p. 73-103.

(10) Dans la perspective des voies ouvertes naguère par Lucien Febvre et aujourd'hui par M. Dupront. A ce sujet, voir Georges Duby, *L'histoire des mentalités*, dans *L'histoire et ses méthodes*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, 1961, p. 937-966.

(11) Nous nous bornerons pour ce travail à l'étude de l'année 1650 du *Journal latin des missions* et même à la première partie de ce chapitre consacrée au récit de la mission de Saint-Guen, la seconde partie étant l'exposé par Maunoir de sa méthode de confession des possédés, méthode qui est naturellement postérieure aux faits rapportés dans la première partie. Nous n'envisageons pas non plus ici, pour ne pas alourdir le texte, l'étude des sources complé-

SATAN

Une nomenclature tératologique.

« Daemon », c'est le terme ordinaire, souvent déprécié en « cacodaemon » (mauvais démon). Le vocabulaire de Maunoir concernant le diable ne manque pas de variété : « magister fœdus » (maître hideux), « princeps crudelis » (prince cruel), « princeps tenebrarum » (prince des ténèbres), « princeps conventus » (prince de l'assemblée du sabbat), « tartareum princeps » (prince des enfers), toutes expressions qui mettent en évidence la puissance diabolique. C'est la constatation de la force de cet ennemi du genre humain (hostis humani generis) que l'on ne peut qu'assimiler à une bête (bestia) ou à un monstre horrible (informe monstrum). Ce monstre polymorphe apparaît tantôt sous la forme d'un dragon (tartareus draco ; spectrum quoddam specie draconis), tantôt sous l'aspect d'un bouc repoussant (tartareus hircus). Ce sont là des représentations fréquentes dans la littérature satanique. Le diable peut se cacher encore sous les traits d'un chien (ce chien est le démon familier d'une jeune fille dont il est seul visible) ou d'un loup.

La lycanthropie est un artifice diabolique fort commun, et la croyance au loup-garou d'autant plus répandue que les loups étaient alors nombreux et redoutés dans les campagnes. Au temps des guerres de la Ligue, ces bêtes sauvages avaient commis leurs méfaits jusque dans les villes (à Quimper, par exemple) et avaient mis « dans l'esprit du simple peuple une opinion que ce n'étoient pas loups naturels, mais que c'étoient des soldats déjà morts qui étoient ressuscités en forme de loups pour, par la permission de Dieu, affliger les vivants et les morts, et communément parmi le menu peuple, les appeloient-ils en leur breton, *tut-bleis*, c'est-à-dire *gens-loups* ; ou que c'étoient des sorciers en ce pays comme en plusieurs autres contrées de la France » (12). En Haute-Cornouaille aussi, au milieu du XVIIe siècle, ces animaux étaient tenus pour des loups-garous : en 1649, ils avaient tué trois enfants dans les paroisses de Saint-Mayeux

---

mentaires, d'ailleurs toutes de Maunoir également (la *Vie de Catherine Daniélou* en particulier).

(12) Chanoine Jean Moreau, *Mémoires sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, publiés par Henri Waquet, Quimper, 1960, in-8°, p. 278.

et de Plussulien, ne mangeant pas la chair de leurs victimes mais leur suçant seulement le sang dans la région du cœur. Le crime était, de toute évidence, pour Maunoir et pour la population, l'œuvre du démon, qui tenta de la mettre au compte des missionnaires. L'année suivante, six lycanthropes essayèrent encore de s'attaquer à Maunoir, pour le tuer cette fois, mais ils furent terrassés par une force invisible.

Satan se glisse aussi dans les apparences humaines, mais un détail bestial laisse toujours percer la monstrueuse présence du démon. Quoi de plus normal que de rencontrer un gentilhomme ? Mais que ses propos donnent à soupçonner des attaches infernales, et l'on s'aperçoit que le personnage est pourvu de pattes de coq de Numidie (magno cuidam magistro qui galli Numidici pedibus similes pedes habebat), ou de pieds de cheval (vir nobilis qui pedes habebat equinos).

Mi-hommes mi-bêtes, le démon et ses subalternes ont tous la faculté de se déplacer très vite ou de transporter rapidement les personnes qui leur sont dévouées. Lorsqu'ils pénètrent en un lieu, ou lorsqu'ils en sortent, c'est par la cheminée (au point que Maunoir recommandait de boucher les cheminées lorsque les démons s'étaient manifestés dans une maison). Le langage utilisé entre démons et humains était de commerce courant, mais entre eux, pour ne pas être compris, les démons usent de mots inconnus (ignota loquela).

Les « conjurati ».

Hideux, puissant, monstrueux, trompeur, Satan l'est sous toutes ses formes. Mais s'il agit personnellement dans le monde il se sert aussi de « conjurati » (appelés encore « asseclae » ou « fautores ») qui œuvrent à sa dévotion avec d'autant plus de facilité et de malignité qu'ils ne semblent pas destinés, par leur situation sociale, à servir le prince des Ténèbres.

Au premier rang des agents du démon viennent les prêtres. Dans l'affaire de Saint-Guen, Maunoir a relevé l'action de cinq hommes d'Eglise qui n'étaient en fait que des suppôts du diable. L'un était le confesseur d'une jeune fille de quatorze ans : c'était un prêtre du diocèse qui fut, son rôle ayant été découvert, non pas poursuivi ou condamné, mais simplement éloigné par l'évêque (e tota diœcesi ablegatus). D'autres sont des religieux : deux d'entre eux ont reçu de

Satan l'ordre d'aller tuer le Père Maunoir. Le recteur d'une paroisse (non spécifiée) pousse sa nièce à rendre hommage au diable au cours d'un sabbat. Enfin, dans une troupe envoyée par le Démon pour attenter à la vie des missionnaires, figure un prêtre de quatre-vingts ans que l'âge n'empêchait pas de manier avec vigueur un grappin destiné à tirer Maunoir hors du lit (harpagone me tentat e lecto extrahere) !

La noblesse se distingue aussi aux côtés du clergé pour son aide au diable ou sa participation au sabbat. C'est une « matrona nobilis » qui, rencontrée par une jeune fille près d'une chapelle dédiée à la Vierge, lui promet le bonheur et lui conseille de ne pas se confesser à Maunoir. C'est un gentilhomme encore qui commande la troupe chargée de mettre fin aux jours du missionnaire jésuite. C'est un gentilhomme toujours qui, zélateur du démon reconnaissable à ses pieds de cheval, enlève sur sa monture une jeune fille jusqu'au lieu du sabbat.

Des autres catégories sociales, il semble bien que Satan n'utilise guère les services. A une occasion, le diable revêt des habits de laquais pour tromper ses victimes. Une allusion est faite une fois à un vieillard (sans détermination sociologique) qui invite une jeune fille à la danse (en réalité au sabbat) ; une autre précise qu'une mendiante (mulier mendica) collabore avec un prêtre pour exterminer les missionnaires. C'est la seule image de sorcière que l'on relève dans le texte de Maunoir.

La séduction diabolique.

Satan est pétri de talent. C'est un génie aux mille facettes, jamais en peine d'imagination pour attirer à lui ses victimes ou les rappeler dans le cas où elles ont été détournées de sa suzeraineté. Parmi les méthodes employées par le démon et reconnues par Maunoir figurent au premier chef les promesses : promesse de délassements honnêtes (honesta recreatio), introduits en général par une invitation à la danse (saltatio) ; promesse de jouir de toutes sortes de délices (omni deliciarum genere) ou même d'avoir une place d'honneur à l'assemblée diabolique (honorificentiorem quam ante pollicentur in conventu locum).

La séduction par l'argent est également très fréquente : rien de tel, pour corrompre de pauvres êtres, qu'une bourse pleine d'écus ((plena nummis argenteis crumena), offerte avec promesse d'une richesse assurée jusqu'à la fin de la

vie. Cet argent peut encourager les victimes à se rendre au sabbat ou à renoncer aux croyances chrétiennes au cours de l'assemblée.

Un confesseur converti au satanisme a usé d'un stratagème qui confinait au chantage. Ayant reçu de ce prêtre une croix qu'elle avait déposée dans une boîte fermée à clé, une jeune fille eut la surprise de ne plus retrouver la croix dans sa cassette. Le confesseur répondit qu'il ne fallait pas se faire de souci : la croix lui serait rendue par son « maître ». C'était naturellement lui faire obligation de se rendre au sabbat.

Le même confesseur, n'ayant pas pu finalement convaincre sa protégée de persévérer dans ses entreprises diaboliques, essaya de la persuader de revenir à son « maître » en la tentant par les sens : il se présenta à elle dans toute sa nudité, avec l'espoir d'emporter par la chair ce qu'il n'avait pu obtenir par la parole. A vrai dire, ce chapitre des amours diaboliques est bien maigre. Maunoir n'insiste guère. Une autre jeune fille de quatorze ans a bien péché avec un démon incube, mais au total peu de renseignements d'ordre érotique ont filtré. Cela n'est pas pour étonner, dans la mesure où une relative pudeur caractérise les récits de sorcellerie qui nous sont parvenus (13). Cependant, de la part de Maunoir, ce silence paraît curieux, car les biographies de Catherine Danielou et de Marie-Amice Picart (14) sont farcies d'attaques amoureuses du démon qui ne cesse de s'en prendre à la vertu de ces femmes mystiques : ici, rien de tel.

Les choses se gâtent si l'adepte de Satan abandonne ou menace d'abandonner celui à qui il (ou surtout elle) a fait hommage. Ou bien c'est, sans autre commentaire, la promesse d'un châtiment qui reste vague, mais qui est le plus souvent explicité : la menace devient réelle lorsque le

---

(13) Pierre de Lancre, bon connaisseur de la sorcellerie s'il en fut (au début du XVIIe siècle, il aurait fait brûler six cents sorciers et sorcières dans le pays de Labourd), estimait que le diable, malgré tous ses défauts, avait une certaine tenue ! Cf. *Les sorcières*, Catalogue..., p. 71.

(14) Marie-Amice Picart et Catherine Daniélou sont de célèbres mystiques qui tinrent une place importante dans la vie de Julien Maunoir et dont il écrivit la biographie dans les années 1669-1680. Ces deux *Vies* sont toujours manuscrites.

séducteur agite un lourd bâton (gravis fustis) ou, bien pis, brandit une épée. En dernier recours, le diable et ses affidés ont recours à la violence de fait. Cela va du simple soufflet (alapa) à la tentative d'étranglement, en passant par toute une gamme de coups, donnés à la main ou à l'aide d'un fouet (flagrum).

*
**

LE SABBAT

Toutes les manœuvres du Démon ont pour but d'attirer les victimes à participer au Sabbat. Ce sont ces réunions qui ont provoqué la réaction anti-satanique de Maunoir et qui, par la suite, ont retenu l'attention des historiens ; mais aucun d'entre eux n'a dépassé le stade d'une description somme toute peu originale. Le rapport de Maunoir à ses supérieurs permet cependant d'aller plus au fond des choses et de préciser à tout le moins la vision qu'avait le grand missionnaire de ces assemblées diaboliques.

Le nom de l'assemblée.

Maunoir découvre brutalement en 1650 une activité dont la Bretagne semblait dans l'ensemble épargnée jusqu'alors. Sans doute était-il préparé à une révélation de cet ordre puisqu'il avait acquis quelques connaissances en ce domaine à la lecture du *Malleus maleficarum* (15) que lui avait confié Michel Le Nobletz. Par la suite, ayant démasqué les mystères diaboliques, il enrichira son savoir sur la sorcellerie, et son *Journal latin des missions* cite de bons auteurs : Martin Antoine Del Rio, Henry Boguet, Léonard Lessius et même saint Augustin (16).

---

(15) Le *Malleus maleficarum* (le marteau des sorcières) est un des grands classiques de la littérature démonologique. Il est l'œuvre de deux inquisiteurs dominicains, Jacob Sprenger et Heinrich Kramer, et fut publié pour la première fois à Cologne en 1486.

(16) Le Jésuite Martin-Antoine Delrio est l'auteur du *Desquisitionum magicarum libri sex*, ouvrage publié en 1599-1601 à Louvain ; Henry Boguet, implacable chasseur de sorcières, juge à Saint-Claude, publia à Lyon en 1602 un *Discours exécrable des sorciers* qui connut un grand succès. Léonard Lessius, Jésuite mort en 1613, consacra quelques développements à la sorcellerie dans son *De Justitia et jure*. Saint Augustin lui-même a abordé ces problèmes dans *La cité de Dieu*.

Il ne faut pas s'étonner dès lors que les vocables employés par Maunoir relèvent d'un niveau de culture qui dépasse le milieu où il a recueilli ses renseignements. Le sabbat est désigné le plus couramment par les termes de « consilium » ou de « coetus » ou de « conventus », assortis naturellement de qualificatifs dépréciatifs : assemblée exécrable (exsecrandus), impie (impius), funeste (funestus), sacrilège (nefarius). Les participants sont ou bien des « méchants » (malignantes) ou bien des « praevaricatores », c'est-à-dire des traîtres à la loi divine. A deux reprises, Maunoir emploie les expressions de « infamis academia » et de « impia synagoga », mais nulle part dans le texte ici étudié n'apparaît ce terme de « montagne » (17) qui est le titre d'une méthode de confession attribuée à Maunoir (18) et où l'auteur explique qu'« on a trouvé ce mot de montagne pour signifier le lieu où l'on adore le diable soit afin que lorsque les confesseurs en parlent, on sache moins ce dont ils parlent, soit parce que si on l'appeloit le sabat des sorciers ou magiciens, on s'imagineroit que tous ceux qui en sont ou qui devinnent les choses cachées ou qui en font de prodigieuses seroient sorciers ou magiciens, ce qui n'est pas. C'est pourquoi on les doit plustot nommer idolatres du diable que sorciers » (19). On voit donc bien pourquoi le *Journal des missions*, non destiné à la publicité, n'avait pas besoin d'user d'une terminologie masquée.

Le lieu du sabbat.

Maunoir avait fini par apprendre où se déroulaient les sabbats : « in sabuletum Septem Viarum in dioecesi Venetensi ». Ce lieu n'a pas été identifié (20) : l'intérêt n'est d'ailleurs pas tant de connaître l'emplacement géographique, mais l'image que l'on s'en faisait. Les lieux de

(17) Séjourné, *op. cit.*, t. I, p. 285, déclare ce terme emprunté au Vénérable Bède *(In Marc. lib. III comment., cap. II).*

(18) Une copie de cet ouvrage, datant de 1752, se trouve aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (1 F 1040). Elle diffère dans son exposé de la méthode que contient le *Journal latin des missions.*

(19) *La Montagne*, p. 1.

(20) Le P. Marsille *(op. cit.*, p. 79) propose, comme lieu privilégié des sabbats, Motennec-Guen, à l'intersection de la route départementale 81 et de la vicinale Mur-Saint-Connec, où se trouvait encore au siècle dernier un tumulus et des chambres souterraines où logeaient, selon les légendes locales, une colonie importante de korrigans.

réunion se tiennent en des emplacements variés : certains sont désignés comme étant des étendues de sable (sabuletum), ou bien une vaste plaine déserte (vasta et deserta planities), ou encore une sorte de cour de grandes dimensions (vasta quasi aula ; in magnam quamdam aulam). Occasionnellement, la réunion se tient près d'un calvaire (prope crucem quamdam populi veneratione erectam). On pourrait s'étonner que le démon ait choisi un lieu sacré pour son assemblée, mais cela ne surprend pas Maunoir qui avait lui-même l'habitude de haranguer la foule du haut des marches de calvaires.

Le déroulement du sabbat.

Les sabbats de Saint-Guen ne présentent pas de grandes particularités. Ils ont lieu, comme partout, la nuit, après minuit, et les réunions sont éclairées par des torches de poix. Le diable siège sur une chaire de pierre ou d'or, d'or le plus souvent, que Maunoir appelle « cathedra pestilentium ». Les plus âgés des démons siègent sur d'autres chaires.

Lorsque le nouveau venu arrive, il est conduit aussitôt vers le « maître ». Il lui est promis une vie de bonheur et de délices. En contrepartie, il lui faut s'engager à obéir au Démon, à l'adorer, à lui baiser les pieds, à lui faire don de son corps et de son âme, à renier Dieu, Jésus-Christ, la Sainte Vierge, sainte Anne, saint Corentin, les sacrements, l'Eglise, sa foi. On voit par là qu'il n'y a rien de très original dans cette description. Le pacte diabolique est assorti d'une marque faite au cou : l'évêque René du Louët put voir l'un de ces stigmates sur le cou d'une jeune fille, trace de la taille d'une pièce de monnaie (denarii saltem francisci magnitudine) qui semblait avoir été faite au fer chauffé à blanc (quasi candente ferro inustam).

Enfin, comme il est traditionnel, le pacte était suivi de la rédaction d'un acte écrit où le néophyte inscrivait son nom avec son sang dans un « livre funeste ». Ce faisant, il renonçait au baptême : signe tangible de cette renonciation, le Démon lui grattait la tête, effaçant ainsi la trace du baptême et ôtant toute possibilité de retour en arrière, puisque le baptême ne peut être reçu qu'une fois.

Les activités auxquelles se livrent démons et sorciers au cours du sabbat comportent le cortège habituel des pratiques païennes condamnées par l'Eglise : les jeux (de boules

de cartes, de dés), les danses mais aussi des exercices beaucoup plus pervers : ou bien l'on brûle des images des ennemis les plus dangereux du Démon (par exemple celle de Marie-Amice Picart, la mystique de Saint-Pol-de-Léon) (21), ou bien l'on bat des statues de saints particulièrement redoutés du monde diabolique. A l'une de ces assemblées, saint Michel-Archange et saint Jean-Baptiste reçurent soufflets et coups de fouets, et il arriva même que l'effigie de saint Jean-Baptiste laissât couler du sang sous l'effet du supplice.

L'aspect singulier des sabbats de Saint-Guen est sans doute ce qui touche à l'issue des réunions. A plusieurs reprises, les anciens adeptes de Satan signalent des dispersions imprévues, brusquées, au grand dam des démons qui disparaissent dans des hurlements horribles (horribilem in modum anfugisse ululantem), par l'apparition d'envoyés du Ciel : saint Corentin, saint Isidore, saint Sylvestre, des anges, une colombe. Cette action purificatrice n'est d'ailleurs qu'éphémère : dès que les représentants de Dieu ont regagné le Ciel, les membres de l'Assemblée se retrouvent et reprennent le cours de leurs occupations.

Les victimes du Démon.

Il est très intéressant d'examiner de près les cas de possession diabolique cités par Maunoir. Ils ne sont pas tous également développés et ne concernent que neuf personnes : huit du sexe féminin, un seul homme. Et l'on pense naturellement au vieil adage : pour dix mille sorcières, un sorcier. Sur ces huit femmes, une seule est vieille et mendiante : elle fait partie de la « secte », et est donc sorcière, deux jeunes filles sont envoyées par le Démon pour séduire Maunoir ; les cinq autres sont entraînées au sabbat de façon épisodique ; deux d'entre elles ont quatorze ans, une troisième seize. Quant à l'homme, il est sorcier depuis trente-deux ans lorsque Maunoir découvre ses activités.

Les détails les plus abondants nous sont fournis sur le cas d'une jeune fille de quatorze ans : il est instructif de le suivre d'un peu près. La demoiselle avait été entraînée à l'assemblée diabolique par son confesseur. Lors de la mission de 1650, elle fit part à Julien Maunoir et à Pierre

(21) Cf. *supra*, note 14.

Bernard (22) de ce qui lui était arrivé. Elle fut en conséquence menacée par son confesseur qui se montra nu à elle, puis par cinq compagnons de Satan. Le lendemain, la jeune fille fut frappée de surdité et de mutisme, et finit par s'évanouir. Miraculeusement ranimée, dit Maunoir, par l'eau de Saint-Elouan (23), elle fut de nouveau menacée par les adeptes du démon, puis trouvée froide comme de la glace dans son lit (glaciei ad instar frigidam) avant d'être de nouveau victime de syncope (correptam animi deefectione) à la suite d'une attaque des démons dans sa chambre. Elle souffrit alors d'insomnies au cours desquelles elle eut des visions célestes (la Sainte Vierge, saint Corentin), et acheva sa conversion à Dieu après une confession suivie de violences nocturnes que lui infligea un homme qu'elle avait regardé longuement à la messe.

De tels cas, à l'évidence, relèvent d'une étude de psychiatrie (ce qui n'est pas le but de cet article) qui trouverait aliment encore dans deux tentatives de suicide. L'une concerne le sorcier qui, pris de remords devant les actions qu'il avait commises ou qu'il avait décidé de commettre (sorts jetés sur des fruits et des céréales), s'apprête à se pendre sur les conseils de son démon familier, mais est détourné de son projet par un prêtre (apparemment inconnu de lui) et par des anges qui lui apparaissent. L'autre exemple est celui d'une bergère poussée à l'idée de suicide par un démon qui lui promet, moyennant sa mort, le mariage avec un noble. La malheureuse pend déjà au bout de la corde lorsque la Sainte Vierge apparaît et la délivre in extremis.

*
**

LE CIEL CONTRE L'ENFER

Saint-Guen, c'est aussi le théâtre des luttes sublimes entre Maunoir et Satan, entre le Ciel et l'Enfer. Le Démon ne séduit pas seulement le peuple chrétien, il veut aussi se défendre contre l'Homme de Dieu venu le combattre.

---

(22) Pierre Bernard est le compagnon de Julien Maunoir dans les missions qu'il a entreprises depuis 1641. Cf. *infra*, note 34.

(23) Sur l'eau de Saint-Elouan, cf *infra*, note 30.

Satan contre Maunoir.

Pour terrasser l'entreprise jésuite contre l'empire du Diable, celui-ci emploie toute une palette de moyens : tout est bon, et le *Journal* cité, çà et là, tous les traquenards tendus par Satan pour contrecarrer l'œuvre missionnaire. Le plus radical est évidemment l'assassinat. Un véritable « commando » est formé par Satan lui-même pour aller attenter aux jours de Maunoir, et reçoit un armement de bâtons, de lances, d'épées et de pistolets. « Dix huit personnes, raconte Maunoir, parmi les adeptes impies des démons, entrées par la cheminée grâce au savoir-faire et à l'aide de leurs maîtres, se jettent sur nous une nuit, alors que nous étions couchés. Un gentilhomme qui commande la troupe tente, après avoir dirigé son pistolet sur moi, de tirer à deux reprises, mais les deux fois l'arme trompe l'homme. Un deuxième se précipite sur moi l'épée à la main et arrive tout près du lit : il ne peut aller plus avant. Un troisième me dirige une lance sur le cœur, mais il est retenu de la même façon. Le quatrième, un prêtre de quatre-vingts ans, tente avec un grappin de me sortir du lit, mais il est arrêté à son tour. Les autres, qui tenaient des bâtons, tentent de me couvrir de coups lorsque, tout à coup, apparaît enfin la Sainte Vierge qui disperse toute cette abominable troupe ».

En d'autres circonstances, une jeune fille, poussée par le démon, pénètre dans la chambre de Maunoir, un couteau à la main, avec l'intention de tuer le missionnaire. Dans ce cas comme dans le précédent, c'est l'intervention de la Sainte Vierge qui sauve Maunoir, en apparaissant au moment propice. Cette médiation du monde céleste n'est pas pour étonner Maunoir, le *Journal des missions*, la *Vie de Catherine Daniélou*, la *Vie de Marie-Amice Picart* baignent dans une atmosphère surnaturelle qui n'est pas sans provoquer, déjà, le scepticisme des hommes du XVIIIe siècle (24). Pourquoi dès lors ne pas voir, dans la moindre

(24) Le P. Antoine Boschet, Jésuite, qui publia en 1697 (Paris, J. Anisson, in-12, 519 p.) *Le parfait missionnaire ou vie du R.P. Julien Maunoir*, écrit déjà (p. 194) : « Nous vivons dans un siècle si délicat sur les choses extraordinaires, et si peu docile, pour ne pas dire si incrédule, que la pluspart prendroient tout cela pour des illusions, et regarderoient le saint homme dont on écrit la vie, et son historien, comme des visionnaires ».

péripétie, le doigt de Dieu ou du Diable ? Que le cheval de Maunoir s'emballe sur un pont et tombe dans la rivière les quatre fers en l'air, c'est l'action du Démon ; que le cheval et son cavalier s'en tirent sans mal, c'est l'intervention de Dieu.

La diffamation aussi est œuvre diabolique. Satan peut bien convaincre ses affidés d'aller dénigrer les missionnaires jésuites auprès de l'évêque, du recteur du collège de Quimper et du Provincial en attaquant notamment le rôle joué par une femme (il s'agit de Catherine Daniélou), c'est peine perdue. La diffamation échoue, le Diable doit changer de tactique : il s'en prend aux méthodes missionnaires et tente de les faire condamner. En réalité, c'est le recteur de Bothoa, Etienne Michon, qui, n'ayant pas apprécié le travail des jésuites dans sa paroisse (mission de 1649), a dénoncé à la Sorbonne les exercices de la mission, les cantiques spirituels et les processions générales. Devant le refus de la Sorbonne, Michon s'est rabattu sur le Parlement de Bretagne, sans plus de succès (25). Mais Maunoir n'hésite pas à voir là l'inspiration du Diable qui manœuvre, c'est bien entendu, le recteur enragé.

La tentation pourrait, de l'avis du Démon, obliger les Hommes de Dieu à pécher. « Si l'un d'entre vous, dit Satan à ses *conjurati*, soit la nuit de la fête du Saint-Sacrement, soit le Jeudi-Saint, soit le jour de la Saint-Jean-Baptiste, peut l'obliger à pécher, alors il ne pourra plus rien contre nous ». Les projets furent mis à exécution : deux jeunes filles pénétrèrent en effet dans la chambre de Maunoir pour le tenter par des ruses honteuses (turpes dolos) : il fut de nouveau sauvé par l'apparition de la Sainte Vierge.

Relevant plus précisément de la sorcellerie sont les actes accomplis au cours du sabbat pour venir à bout de Maunoir et de ses collaborateurs. Sorciers et sorcières utilisent alors des procédés magiques : images brûlées (celles de Michel Le Nobletz, de Julien Maunoir, de Pierre Bernard, de Catherine Daniélou, de Marie-Amice Picart), en prononçant des injures et des malédictions ; miroirs ensorcelés (un prêtre montre à une vieille sorcière un miroir dans lequel

(25) Séjourné, *op. cit.*, t. I, p. 424-427, a publié quelques pièces du procès entre René du Louët et Etienne Michon, extraites des archives du Parlement de Bretagne.

on apercevait Julien Maunoir, Pierre Bernard et beaucoup d'autres, les uns d'apparence humaine, les autres d'apparence bestiale, entourés de démons) ; poupées de cire, dont on perce avec une aiguille une partie du corps et surtout le cœur pour faire souffrir ou mourir le personnage qu'elles représentent.

Satan lui-même enfin intervient directement dans le sabotage des missions en interdisant à ses partisans d'aller écouter les sermons des prédicateurs et surtout en proscrivant absolument d'aller se confesser à Maunoir.

Maunoir contre Satan.

Ce sont précisément les confessions qui sont au premier plan des moyens de lutte employés par Maunoir pour détruire l'œuvre du Malin. C'est là un gros chapitre de l'action missionnaire. Maunoir a mis au point une technique de confession adaptée aux milieux soupçonnés d'adhérer à la Secte. Il développe dans le *Journal des missions* cette méthode d'interrogatoire dont il eut l'idée à partir de son expérience de Saint-Guen, méthode critiquée à l'époque par beaucoup, approuvée par une commission ecclésiastique à Paris en 1657 (26), publiée par Louis Bail dans son *De triplice examine ordinandum, confessariorum et poenitentium* (édition de 1668) et répandue au XVIIIe siècle sous le titre de *La Montagne* (27). Il s'agit en fait d'un questionnaire mené de façon à ne pas éveiller la méfiance des pécheurs ou à déjouer leur habileté mensongère et, si l'on en croit Maunoir, particulièrement redouté du Démon.

Les exorcismes figurent naturellement dans l'arsenal anti-satanique. En 1650, c'est l'évêque de Cornouaille René du Louët qui se chargea de prononcer les paroles rituelles. Cette pratique n'est d'ailleurs mentionnée qu'une fois dans le chapitre du *Journal* consacré à Saint-Guen, sans prendre plus d'importance, semble-t-il, que d'autres moyens moins cérémoniels comme les prières qui suffisent à écarter le

(26) Cet épisode a été bien étudié par le P. Marsille, *op. cit.*, p. 83-85.

(27) L'étude comparée de la méthode telle qu'elle est exposée dans le *De triplice examine...* de Louis Bail, dans le *Journal latin des missions* et dans *La Montagne* fera l'objet d'un travail approfondi qui sera publié ultérieurement.

Diable (surtout lorsqu'elles sont prononcées par Catherine Daniélou ou récitées au sein de la confrérie du Rosaire) ; comme l'invocation, même intérieure, du nom de Jésus-Christ, de la Vierge ou de saint Corentin, patron du diocèse ; comme encore le signe de la croix ou le baisement de croix qui restent en toutes circonstances les actes efficaces qui font reculer Satan.

Maunoir possède encore bien des armes contre le Démon. Citons parmi elles l'agneau sacré en cire. Porté par une personne ou caché dans les objets obstruant une cheminée (voie traditionnelle de passage des sorciers et des démons), ces figurines d'Agnus Dei chassent l'Ennemi, au même titre que des reliques de saint Corentin. Plus curieux apparaissent les grains sacrés et l'eau du tombeau de saint Elouan.

Les grains sacrés, utilisés par Maunoir dès le début des missions, sont appelés aussi « grains de sainte Jeanne ». Il s'agissait d'un grain du chapelet de Jeanne de la Croix, abbesse du monastère de Sainte-Marie-de-la-Croix, à Cubas (diocèse de Tolède) dans le premier tiers du XVIe siècle, laquelle passait pour avoir obtenu de son ange gardien des bénédictions particulières du Ciel pour son chapelet. Les grains de ce chapelet avaient notamment « merveilleuse vertu contre les démons, lesquels souventes fois ont confessé d'être contraints de sortir des corps possédés, par la vertu de ces grains ; voire s'esloignent de ceux qui les portent sur eux ». Comme, selon Michel Le Nobletz, « ces grains et chappelets bénits par concession de Notre-Seigneur communiquent les mêmes vertus aux grains et chappeletz touchés par iceux » (28), Maunoir disposait ainsi d'un moyen foisonnant de faire obstacle aux entreprises du Démon (29).

Quant à l'eau du tombeau de saint Elouan, elle provenait d'une chapelle située à Saint-Guen même. En 1646, Julien Maunoir et Pierre Bernard avaient dirigé une enquête (30) sur les vertus de l'eau emplissant un sarcophage enclavé dans la muraille de cet édifice ruiné. Ils avaient appris que, de mémoire d'homme, cette eau ne gelait jamais, même

(28) Note de Michel Le Nobletz, recueillie par Miorcec de Kerdanet et publiée par Séjourné, *op. cit.*, t. I, p. 409.

(29) Ces grains avaient aussi des vertus thérapeutiques utilisées par Maunoir dans d'autres circonstances.

(30) Les détails sur cette enquête sont fournis par le *Journal latin des missions*, année 1646.

par les plus grands froids, ne tarissait pas, même par les plus grandes sécheresses, ne se corrompait pas, à la seule condition de ne pas la faire séjourner hors du sarcophage. Il s'agissait donc bien d'une eau miraculeuse que Maunoir utilisa à maintes reprises, et notamment en 1650 pour rendre la parole à une jeune fille (en lui versant l'eau dans la bouche) qui avait été rendue muette par le Démon.

Les auxiliaires de Maunoir contre Satan.

Fort de sa propre détermination, de sa foi renversante et de tous les moyens que nous avons passés en revue, Maunoir n'est cependant pas seul à lutter contre les Ténèbres. Il a des auxiliaires qui, de son propre aveu, lui apportent un concours céleste et une aide humaine.

Nous l'avons dit, le *Journal des missions* narre sans surprise les interventions de l'Au-delà dans ce bas-monde. Si la réalité des êtres infernaux ne fait pas de doute pour Maunoir, celle des êtres célestes n'est pas plus contestable. Le Saint-Esprit, sous forme d'une colombe blanche, descend en plein sabbat, soit pour exhorter une jeune « victime » à se confesser à Maunoir, soit pour disperser les membres de l'assemblée. Le Christ se manifeste sous les traits d'un enfant qui regarde fixement un sectateur pendant toute une cérémonie et lui infuse le remords de ses péchés ; vêtu de blanc, il va récupérer une jeune fille au sabbat et la ramène chez elle en l'incitant à la prière. La Vierge s'en vient du Ciel pour arracher une autre jeune fille aux griffes du Démon et la déposer dans son lit ; pour dissuader une de ses semblables de tenter le Père Maunoir (elle apparaît alors rayonnante de splendeur divine (divino splendore fulgentem), tenant son fils sur les bras) ; pour sauver une troisième qui tentait de se pendre ; pour disperser une troupe d'affidés du diable qui veulent attenter à la vie de Maunoir.

Les anges eux aussi prennent part au grand combat. Maunoir décrit ainsi l'une de leurs interventions : « Le ciel s'ouvre, les éclairs étincellent d'une façon inhabituelle et il tonne de manière terrible. Ensuite en descendent deux jeunes personnages aux habits blancs plus éclatants que le soleil » qui vont apostropher les démons et les dispersent.

Les saints enfin volent au secours des missionnaires. Saint Corentin d'abord, le patron du diocèse, remis en

honneur peut-être en grande partie grâce à Maunoir et à Pierre Bernard, qui descend sur terre en compagnie de la Mère de Dieu pour inciter une jeune fille à aller se confesser, ou pour disperser les « impii homines » réunis en sabbat le jour de sa fête (le 12 décembre), ou encore, revêtu de ses ornements pontificaux, pour exhorter un sorcier à amender sa vie et à se confesser aux missionnaires. Saint Elouan, anachorète des premiers temps de l'Eglise bretonne et qui passe pour avoir été disciple de saint Tugdual, premier évêque de Tréguier, joue également son rôle non seulement grâce à l'eau miraculeuse qui emplit son tombeau, mais par des apparitions destinées, elles aussi, à mener les pécheurs au tribunal de la pénitence.

Hors de l'aristocratie du Ciel et des saints territorianx, seuls deux « étrangers » croisent le fer avec Satan : saint Isidore et saint Sylvestre. Une jeune fille a en effet rapporté à Maunoir que, lors du sabbat de la nuit du 31 décembre 1649, elle avait vu « descendre du Ciel dans l'abominable assemblée, le grand pontife couronné, accompagné d'un paysan resplendissant, tenant à la main un bâton avec lequel il dispersa la foule impie ». Et Maunoir d'ajouter : « De tout cela, nous concluons qu'il doit s'agir de saint Isidore ». Isidore fut en effet honoré comme saint patron des laboureurs, canonisé en 1622, et les Bretons ne dédaignèrent pas son patronage : un certain nombre de statues témoignent encore dans nos chapelles de la vogue qu'il connût au XVIIe siècle. Quant à saint Sylvestre, qui fut pape au IVe siècle, sa présence ici s'explique par la date même du sabbat et non par un culte qui aurait pu lui être rendu.

Sur terre, les personnes qui ont secondé Maunoir ne relèvent pas de la connaissance mystique. Elles soutiennent l'action missionnaire de leur présence physique ou de leur zèle pieux. En l'occurence, il s'agit au premier chef de Michel Le Nobletz qui a fourni en Bretagne le modèle de l'action évangélisatrice, qui a ouvert la conscience de Maunoir aux périls du satanisme, qui s'est fait le conseiller des missions jusqu'à ses derniers jours (au moment des événements de Saint-Guen, il termine au Conquet sa longue vie : il mourra le 5 mai 1652, âgé de soixante-quinze ans) (31).

Ferme appui aussi que celui de l'évêque de Cornouaille

(31) Sur Michel Le Nobletz, consulter Ferdinand Renaud, *Michel Le Nobletz et les missions bretonnes*, Paris, 1955, in-8°, 423 p.

René du Louët. Autant, une vingtaine d'années plus tôt, l'évêque Guillaume Le Prestre de Lezonnet avait freiné avec quelque aigreur les projets scolaires des jésuites à Quimper et l'action missionnaire de Maunoir en particulier (32), autant son successeur s'est montré attaché à renouveler l'esprit religieux de ses ouailles, a favorisé les missions et les a soutenues de sa propre présence. Les diableries de Saint-Guen l'inquiètent : il effectue des visites pastorales en Haute-Cornouaille, demande une enquête juridique sur les grâces attribuées à l'intercession de Saint-Elouan, vient procéder à des exorcismes à Saint-Guen lorsque ses fidèles sont possédés du démon, éloigne un prêtre soupçonné d'être un agent de Satan, etc. René du Louët avait commencé à diriger effectivement son diocèse en 1643 et poursuivit sa tâche jusqu'à sa mort, laissant le souvenir d'un de ces prélats animés par le souci d'assurer le renouvellement de l'Eglise dans les perspectives définies par le Concile de Trente (33).

Directement aux côtés de Maunoir, son fidèle compagnon et confrère, Pierre Bernard, qui collabore avec lui depuis 1640 et qui, âgé de soixante-cinq ans au moment des affaires de Saint-Guen, est sur le déclin de sa vie (il mourra quatre années plus tard, le 28 novembre 1654) (34). Pierre Bernard est un mystique de la même trempe que Julien Maunoir : celui-ci ne nous rapporte-t-il pas que son compagnon entretenait des relations pour le moins étonnamment familières avec les puissances du Ciel ? Sans sourciller, Pierre Bernard n'hésitait pas à entrer en correspondance épistolaire avec saint Corentin lui-même et n'était pas surpris d'apprendre que la Vierge en personne avait donné une chemise de lin à Catherine Daniélou en pleine cathédrale de

---

(32) Tanguy Daniel, *La bibliothèque de Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouaille de 1614 à 1640*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1966, t. XCII, p. 43-55.

(33) Sur l'action des évêques en Bretagne au XVIIe siècle, voir l'excellent article de Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, *Les évêques de Bretagne dans la renaissance religieuse du XVIIe siècle*, dans *Annales de Bretagne* ; 1947, t. LIV, p. 30-59.

(34) Pierre Bernard (1585-1654) avait lui aussi fait l'objet d'une biographie écrite par Julien Maunoir, sans doute entre 1667 et 1672. Le manuscrit de cette *Vie* a disparu. Le P. Boschet, *op. cit.*, en a publié quelques passages. Une courte notice sur Pierre Bernard se trouve dans F. Renaud, *op. cit.*, p. 362-363.

Quimper ! Cette foi inébranlable était au service d'un travail missionnaire épuisant : Maunoir précise que lui-même et son compagnon catéchisaient, prêchaient et confessaient parfois jusqu'à seize heures par jour !

Enfin, auxiliaire particulièrement appréciée de Maunoir qui nous en a laissé une exubérante biographie : Catherine Daniélou (35). Comme Marie-Amice Picart à Saint-Pol-de-Léon, Catherine Daniélou est une extraordinaire mystique qui consacre une partie de sa vie à soutenir l'action de ses directeurs de conscience, Pierre Bernard puis Julien Maunoir. Particulièrement redoutée des puissances infernales qui s'acharnent à la persécuter, elle est à Saint-Guen où, s'appliquant à la prière, intercédant auprès de la Vierge, elle devient du même coup la cible de choix pour les malédictions et les imprécations diaboliques. Après 1650, elle poursuivra aux côtés de Maunoir l'action contre les diableries et viendra même finir ses jours à Saint-Guen, le 4 novembre 1667.

*
**

Réalité vécue, phénomène surnaturel, hallucination collective : bien des explications ont été avancées sur la nature de ces sabbats et de ces diableries. Disons nettement que notre propos n'est pas de prendre position sur ce sujet, et encore moins d'apporter une réponse originale à ce problème. Comme historien, qu'il nous suffise de constater que le texte qui sert de fondement à cette étude doit être appréhendé à un double niveau :

— celui de l'auteur, d'abord, à travers l'interprétation duquel nous devons cheminer faute de sources contradictoires, conscients de l'inadéquation d'un tel document à une analyse objective du phénomène (36) ;

— celui du « milieu magique » (37) décrit par celui qui

(35) Deux éditions partielles et expurgées de Catherine Daniélou ont été publiées, l'une par l'abbé Peyron, *Catherine Daniélou, une voyante à Quimper au XVIIe siècle*, Quimper, 1911, in-8°, VIII-152 p. ; l'autre par l'abbé Perrot, *Histoire de Catherine Daniélou*, Saint-Brieuc, 1913, in-8°, X-251 p.

(36) Voir à ce sujet les suggestions de Louis Pérouas, *Missions intérieures et situation religieuse dans la Bretagne du XVIIe siècle*, dans *Actes du 91e congrès des Sociétés savantes, Section d'Histoire moderne et contemporaine*, Rennes, 1966, t. II, p. 19-25.

(37) Pour reprendre une heureuse expression de R. Muschembled, *op. cit.*, p. 266.

vient le combattre et où il faut tenter de reconstituer une mentalité religieuse de toute évidence complexe, situation que Maunoir s'est efforcé naturellement de rendre en un discours manichéen.

Que penser alors de Maunoir comme rapporteur des événements de Saint-Guen ? Trois sortes de jugements peuvent être portés à cet égard : ou bien l'on considère son compte rendu avec une sorte de scepticisme rationalisant que l'on peut couvrir du voile de l'esprit critique, et dès lors on ne peut échapper à la conclusion que Maunoir était un naïf, un obsédé ou un imposteur. Une telle attitude rend naturellement impossible tout recours aux textes du jésuite comme document historique (38).

Ou bien l'on accepte toute assertion du texte sans la moindre réserve et en considérant *a priori* que le point de vue exposé par Maunoir représente la vérité objective, emboîtant ainsi le pas au défenseur d'une certaine conception du monde : c'est ce que l'on peut appeler une attitude hagiographique dont le meilleur modèle est l'ouvrage de Séjourné.

Il ne fait aucun doute que ces deux positions conduisent à de piètres résultats pour la connaissance historique. Ne pas tenter de remplacer la personnalité, sans doute aussi excessive dans l'enthousiasme que prompte dans l'anathème, de Julien Maunoir, dans une époque portée à la crédulité, dans une société tout imprégnée de magisme, c'est montrer une incompréhension manifeste de la mentalité religieuse du XVIIe siècle. Pour pénétrer cet univers religieux populaire de tradition orale, force nous est de recourir à des auteurs qui n'appartiennent pas à ces milieux ruraux (dans le cas présent) et qui ont une vision des choses étroitement dépendante d'un niveau culturel étranger au peuple qu'ils décrivent. Ce sont aussi bien des théologiens que des juristes, des inquisiteurs que des juges laïques, tous pourfendeurs du démon ou chasseurs de sorcières. Julien Maunoir est du même monde.

Dans ces conditions, que peut-on atteindre du sentiment religieux, sinon des Bretons, du moins des masses paysannes de Haute-Cornouaille ? On a beaucoup glosé sur ce sujet, et notamment pour essayer de découvrir l'origine des sabbats. Antiques survivances de cultes préchrétiens ? Résurgences

(38) C'est la position, par exemple, du Cardinal Billot, à l'égard de la *Vie de Catherine Daniélou*, rapportée par le P. Marsille, *op. cit.*, p. 77.

de la mythologie celtique ? Forme de protestation contre une condition misérable ? Expression mythique d'une réaction contre l'exploitation seigneuriale ? Traduction en termes de vision et d'action d'un ensemble de tendances (sexuelles ou autres) d'une société sous-alimentée, à la recherche de compensations de tous ordres (luxure, ivresse par le vin ou la drogue) ? Tout cela est probable, sans qu'on puisse déterminer l'importance propre de chacune de ces raisons.

C'est pourquoi il faut affirmer fortement, à l'encontre de ce qu'ont prétendu beaucoup d'auteurs (et Maunoir tout le premier), que les Bretons n'étaient pas « déchristianisés » ou « paganisés » au moment de l'action des missionnaires : parler ainsi, c'est se placer dans la perspective des milieux alors idéologiquement dominants. La culture ecclésiale transmet une vision du monde cohérente et une éthique immuable, alors que la culture paysanne, du point de vue religieux, est le réceptacle de croyances « merveilleuses » où l'homme est impuissant devant des forces auxquelles il est soumis. Si bien que rites païens et éléments chrétiens se trouvent étroitement imbriqués, et que l'on comprend dès lors plus facilement que, si la connaissance des dogmes chrétiens est particulièrement médiocre dans les campagnes, la foi n'en est pas moins vive (39).

En dernière analyse, les missions de Michel Le Nobletz, de Julien Maunoir et des Jésuites apparaissent comme une entreprise de romanisation d'une Eglise bretonne où coexistent des éléments hétérogènes et ne sont que l'aspect régional de l'effort de réforme post-tridentine qui façonna au XVIIe siècle un visage de l'Eglise qui s'efface aujourd'hui.

(39) Comme l'avait déjà souligné Gabriel Le Bras, *La vitalité religieuse de la Bretagne depuis les origines chrétiennes jusqu'à nos jours*, dans *Etudes de sociologie religieuse*, Paris, 1955, t. I, p. 72-84.

ROGER LEPROHON

La démographie léonarde de 1600 à 1715

A l'origine des quelques résultats présentés ici se trouve une thèse de doctorat de 3e cycle (1) consacrée à la démographie du pays de Léon au XVIIe siècle.

La démographie historique est une science jeune, car elle n'a débuté véritablement en France que vers les années 50, voire après 1954. C'est aussi une discipline complexe : en France, où l'effort en matière de démographie historique est très soutenu, les « écoles » s'affrontent et les techniques qui s'y affinent sont parfois d'une spécialisation propre à rebuter le profane... Cependant, à la rencontre de l'histoire et de la démographie, la démographie historique progresse considérablement depuis qu'elle constitue elle-même ses propres bases statistiques, à partir du dépouillement et de l'exploitation systématiques des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures.

(1) Leprohon (R.), *Démographie du Pays de Léon au XVIIe siècle*, Thèse de 3e cycle, Rennes, 1972, Dactylographiée : 2 tomes, 297 et 242 pages. (Exemplaires à la Bibliothèque de l'Université de Haute-Bretagne à Rennes et aux Archives départementales du Finistère à Quimper, sous la cote : 4 J 103).

*
**

Ces registres, regroupés dans la sous-série 3 E des Archives du Finistère ou dans les collections communales ont été la base documentaire essentielle de notre travail. Celui-ci vise à connaître les réalités démographiques du pays de Léon de 1600 à 1715. Un choix était évidemment nécessaire parmi les 120 circonscriptions religieuses et administratives que comptait approximativement l'évêché de Léon au XVIIe siècle.

Dans ce petit « pays » de la France d'Ancien régime, six localités ont statut de ville au XVIIe siècle. Ce sont : Brest, Landerneau, Lesneven, Morlaix, Saint-Renan et le siège épiscopal, Saint-Pol-de-Léon. Cependant, Landerneau et Morlaix, partagées entre deux évêchés, ne sont pas entièrement des cités léonardes ; Brest, jusqu'à son prodigieux accroissement de population — à partir de 1670 —, Saint-Renan et Lesneven ne sont en fait que de grosses bourgades. Et Saint-Pol-de-Léon n'est guère plus... Le pays de Léon au XVIIe siècle est une terre profondément rurale, plus encore peut-être que le reste du royaume de France.

L'urbanisation de Brest a été tardive et voulue par le pouvoir royal : elle ne s'inscrit pas dans l'évolution démographique et économique proprement léonarde.

De plus, la mer, si elle cerne la région sur trois côtés, n'exerce pas un rôle fondamental dans la vie quotidienne des populations, si l'on excepte la relative douceur d'un climat plus supportable pour la misère humaine que les rigueurs « continentales » de l'Auvergne ou du Bassin Parisien. La division traditionnelle de la Bretagne entre l'Armor et l'Argoad ne doit pas tromper : la frange proprement maritime est, en Léon, fort étroite. Même si la mer pénètre assez profondément le plateau dans la région des abers, la pêche, le commerce maritime sont rares et médiocres au XVIIe siècle, à l'exception de l'exportation des toiles, concentrée pour l'essentiel dans les ports de Morlaix, Brest et Landerneau (2). Certes, de petits ports, comme le Conquet — qui notons-le, n'est qu'une trève de la paroisse *rurale* de Plougonvelin — Porspoder, Roscoff abritent une certaine activité marchande, voire, dans le cas du dernier,

(2) Tanguy (J.), *La production et le commerce des toiles « Bretagnes » du XVIe au XVIIIe siècle, Premiers résultats*, in *Actes du 91e Congrès des Sociétés savantes*, Paris, B.N., 1969.

corsaire et hauturière, mais à une lieue de ces localités, à l'intérieur des terres, la vie tout entière est rythmée par les travaux agricoles ou textiles et tourne le dos à l'aventure maritime.

Tenant compte de ces caractéristiques, notre choix de paroisses essaye de donner une image fidèle de la réalité léonarde :

a) énorme prédominance de la vie rurale, groupée en gros bourgs paroissiaux, parfois urbanisés et en trèves plus modestes ;

b) rareté du phénomène urbain, partagé avec d'autres évêchés ou rejeté à la périphérie de la région (Saint-Pol) ou étranger à celle-ci (Brest) ;

c) modestie de l'activité maritime et du rôle des ports.

Notre enquête statistique porte sur 20 localités :

— 11 paroisses du plateau léonard : 3 à l'ouest, dans le Bas-Léon (Kernilis, Milizac et Plouvien), 3 au cœur du plateau (Lanneufret, Plougourvest et Plouvorn), 3 aux confins de l'évêché de Tréguier (Guiclan, Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec), 2 au sud enfin (Ploudiry et Sizun) ;

— 3 trèves rurales de l'intérieur du pays (Bodilis, Lampaul-Guimiliau et le Bourg-Blanc) ;

— 3 paroisses du littoral (Cléder, Ploudalmézeau, et Lampaul-Ploudalmézeau, dont seule la dernière avait une activité mixte, maritime et rurale) ;

— 1 port (Roscoff) ;

— 2 cités ayant statut de ville (Lesneven, marché agricole et carrefour routier et Brest, la seule grande ville du Léon après 1670) (3).

*
**

La recherche démographique en Basse-Bretagne est relativement ingrate, pour l'époque moderne, car les registres

(3) Pour le travail de dépouillement nous avons bénéficié de la compétence de nos collègues Jean Tanguy, maître-assistant à l'Université de Bretagne occidentale, et Alain Croix, maître-assistant à Poitiers ; de l'aide précieuse des nombreux étudiants de maîtrise d'histoire moderne de la Faculté des Lettres de Brest et de l'amicale collaboration de M. Charpy, alors archiviste du Finistère, que tous trouvent ici l'expression publique de notre reconnaissance.

paroissiaux — notamment ceux du Léon, présentent, en plus des lacunes imputables aux destructions postérieures à leur rédaction toute une série de défauts fréquents dont il convient que l'historien ait une claire vision, étant donné les limites qui en résultent pour son travail et ses conclusions (4).

Des registres ont été perdus ou volés à l'époque de leur rédaction. D'autres présentent des absences accidentelles d'enregistrement dues, soit aux troubles — comme ceux des guerres de la Ligue — soit aux épidémies — fréquentes dans la première moitié du siècle — soit au changement ou à la maladie des desservants de paroisses, soit encore à l'incompétence ou la mauvaise volonté de ceux-ci. Le bon enregistrement de tous les actes se heurtait enfin parfois à des difficultés pratiques, nombreuses dans les vastes paroisses où plusieurs chapelles isolées ou églises tréviales partageaient avec l'église-mère le privilège de servir de cadre aux principaux actes de la vie chrétienne des paroissiens.

On peut sensiblement réduire les inconvénients résultant de ces défauts en pratiquant une prudente méthode de restitution des actes manquants, sous certaines conditions et pour des lacunes d'une durée qui n'excède pas trois mois (5).

Mais les registres d'ancien état-civil de l'évêché de Léon présentent aussi les marques d'un mauvais enregistrement chronique des actes : rédaction non conforme aux ordonnances en vigueur dans la majorité de cas et il ne semble pas que l'autorité épiscopale s'en soit beaucoup émue au XVIIe siècle ; actes omis, inachevés ou, au contraire, inutilement répétés ; différences entre la minute et la copie du greffe à partir du moment où celle-ci fut obligatoire (ordonnance de 1667, diversement appliquée selon les paroisses).

Compte-tenu de l'ensemble de ces défauts, qui font des registres léonards du XVIIe siècle des documents d'une quali-

---

(4) Sur la méthodologie qui se dégage des travaux brestois, on consultera avec profit : Tanguy (J.), *la recherche en histoire moderne* et principalement les pages 449-51 dans Charpy (J.), *Guide des Archives du Finistère*, Quimper, 1973.

(5) Sur le détail de cette méthode que nous pratiquons après A. Croix (*La démographie du comté nantais au XVIe siècle*, Rennes, 1969, Thèse dacty.) et que nous préférons à celle proposée par J. Tanguy dans le *Guide des Archives du Finistère*, voir : Leprohon (R.), *op. cit.*, p. 63-66.

té assez similaire à celle des registres haut-bretons du siècle précédent, nous avons examiné attentivement le crédit à attribuer à chaque catégorie d'actes. Nos conclusions sont que les mariages sont correctement enregistrés, si l'on excepte quelques anomalies qui peuvent survenir du fait de la rivalité entre des trèves et leurs paroisses-mères. En revanche, l'enregistrement correct des sépultures est rarissime dans le Léon du XVIIe siècle et tout particulièrement en ce qui concerne l'enterrement des très jeunes enfants. Enfin il nous paraît hasardeux d'affirmer que l'enregistrement des baptêmes soit *toujours* complet. Il faut examiner chaque cas paroissial et on peut simplement tenir pour assuré que les chiffres dont nous disposons sont probablement proches de la réalité, mais qu'ils lui sont presque toujours légèrement inférieurs.

Les résultats obtenus ont une portée évidemment limitée par ces défauts de l'archive. Cependant, fondés sur un très grand nombre d'observations, et recoupés chaque fois que cela fut possible, d'une paroisse à l'autre, ils nous révèlent un comportement démographique classique d'Ancien Régime (6) avec quelques particularités qui méritent d'être soulignées.

LA NUPTIALITE. — En matière de mariage, l'étude des mouvements saisonniers fait apparaître nettement les trois creux bien connus : (7) de l'Avent et du Carême, « temps clos » où l'Eglise ne mariait qu'avec une dispense épiscopale et celui du mois d'août qui correspond au moment estival des gros travaux agricoles. La force de l'emprise religieuse en Léon se marque au fait qu'aucune évolution n'apparaît dans le respect des « temps clos », aussi respectés en 1715 qu'en 1600. Entre ces minima s'inscrivent les périodes de forte nuptialité avec une particularité léonarde qui fait que le maximum de février est beaucoup plus prononcé que ceux de juillet et novembre qui l'égalent souvent dans le reste de la France.

L'âge au mariage, obtenu avec une grande précision pour la paroisse de Plouvorn, par la méthode de reconstitution

(6) Cf. Guillaume (P.) et Poussou (J.-P.), *Démographie historique*, Paris, Collection U, Armand Colin, 1970, p. 115 sq.

(7) Cf. graphique n° 1.

Mouvement saisonnier des mariages

Graphique n°1

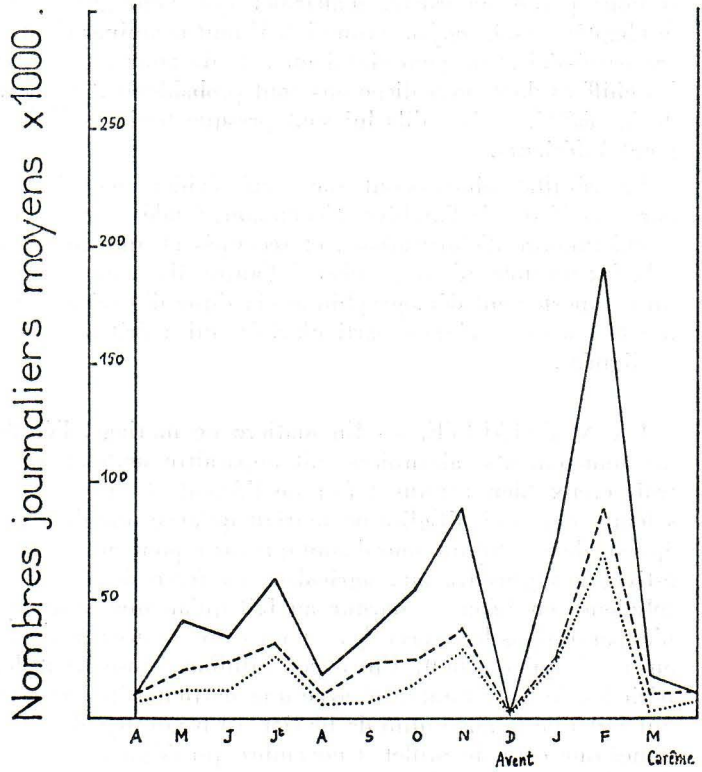

Lampaul-Ploudal. : 367 actes (1633-1641 & 1662-1715).....

Ploudalmezeau : 762 actes (1619-1640 & 1693-1715)_____

Le Bourg-Blanc : 919 actes (1607-1715)----------

des familles (8) et confirmé dans les autres paroisses, est pour les filles dans le meilleur des cas, égal ou probablement un peu supérieur aux exemples déjà connus du reste du royaume. Il oscille ainsi entre 24 et 26 ans (9).

Ensuite, on constate qu'à l'exception du mariage des très jeunes femmes, l'âge au mariage a tendance à s'élever au cours du siècle, ce qui est un signe très intéressant : rappelons que « la structure d'âge des mariages fait perdre en moyenne six à sept années de vie conjugale possible. L'âge au mariage des filles est la véritable arme contraceptive de l'Europe classique » (10). L'élévation de cet âge moyen peut donc traduire l'apparition ou la croissance de difficultés, d'ordre économique par exemple, dans le Léon au cours du XVIIe siècle.

En moyenne comme en fréquence, le Léonard est plus âgé que sa femme au moment du mariage : il a entre 26 et 30 ans. Huit fois sur dix, ce mariage est célébré dans la paroisse de la jeune fille et sur ces huit mariages, cinq unissent une fille et un garçon de la paroisse, ce qui confirme ce que l'on savait déjà sur la grande stabilité de la société rurale d'Ancien régime : les époux se rencontrent dans un rayon de moins de 20 kilomètres.

Ces mariages ont une durée moyenne comparable à ceux, connus, du reste du royaume et les mariages rompus du fait de la femme, souvent lors des accouchements fatals aux jeunes mères, sont bien plus nombreux dans les premières années du mariage.

Nous avons aussi rencontré dans les registres léonards plusieurs mariages consanguins. L'étude chiffrée en est délicate, compte tenu des défaillances possibles de l'enregistrement. Quand elle a pu être menée, elle a donné des résultats assez surprenants, toujours inférieurs à 2 %. Or dans son étude sur la consanguinité en Finistère de 1911 à 1953, J. Sutter obtenait des chiffres oscillant entre 1 à 3 %

---

(8) Cf. Fleury (M.) et Henry (L.), *Nouveau Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état-civil ancien*, Paris, Editions de l'I.N.E.D., 1965, p. 117 sq.

(9) 24 ans 6 mois à Milizac, 25 ans à Lampaul-Guimiliau, 26 ans à Plouvorn, par exemple.

(10) Chaunu (P.), *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1966, p. 204.

depuis la seconde guerre mondiale et 5 à 6 % aux débuts du XXe siècle (11).

On est dérouté devant pareille comparaison et quelques remarques s'imposent :

— en dépit de nos espérances, l'enregistrement des dispenses pour consanguinité a pu être insuffisamment rigoureux au XVIIe siècle ;

— mais aussi les chiffres du XVIIe siècle peuvent témoigner d'une relative santé économique. On a en effet déjà montré qu'avec les difficultés économiques, l'aire de recrutement des conjoints étrangers à une paroisse peut se rétrécir à l'époque moderne. Or cette fermeture sur soi est favorable à la montée de la consanguinité, comme Sutter le montre à propos des effets de la guerre 1914-1918 en Finistère...

LA NATALITE. — En matière de conceptions et de baptêmes — ces derniers célébrés dans 80 % de cas le lendemain du jour de la naissance — nous avons retrouvé en pays de Léon la caractéristique cent fois soulignée du maximum de conceptions au printemps (12).

Est-il exagéré de voir une influence de la géographie sur une région d'aussi faible étendue que le Léon ? Toujours est-il qu'il nous a semblé qu'à la précocité du printemps dans les zones littorales correspondait une certaine précocité du maximum des conceptions. Certes Lampaul-Ploudalmézeau n'est guère éloigné de Sizun pour qui voit les choses de loin. Cependant pour un habitant du Léon, les différences sont perceptibles entre un littoral qui ne connaît pratiquement pas de jours de gel et une montagne d'Arrée à la dureté climatique souvent soulignée...

L'abstinence quadragésimale ne nous a paru décelable avec une certaine vraisemblance que dans une paroisse sur les vingt que comptait notre échantillon : celle de Milizac. Et encore, au XVIIe siècle, la pratique de cette abstinence s'apparente à un archaïsme si l'on considère la majorité des graphiques paroissiaux dont plusieurs ne présentent aucun creux de conceptions en Carême.

---

(11) Sutter (J.), *L'évolution des isolats de deux départements français : Loir-et-Cher, Finistère*, in *Population*, 4, 1955, p. 645-674.

(12) Cf. graphique n° 2.

Mouvement saisonnier des naissance:

Graphique n°2

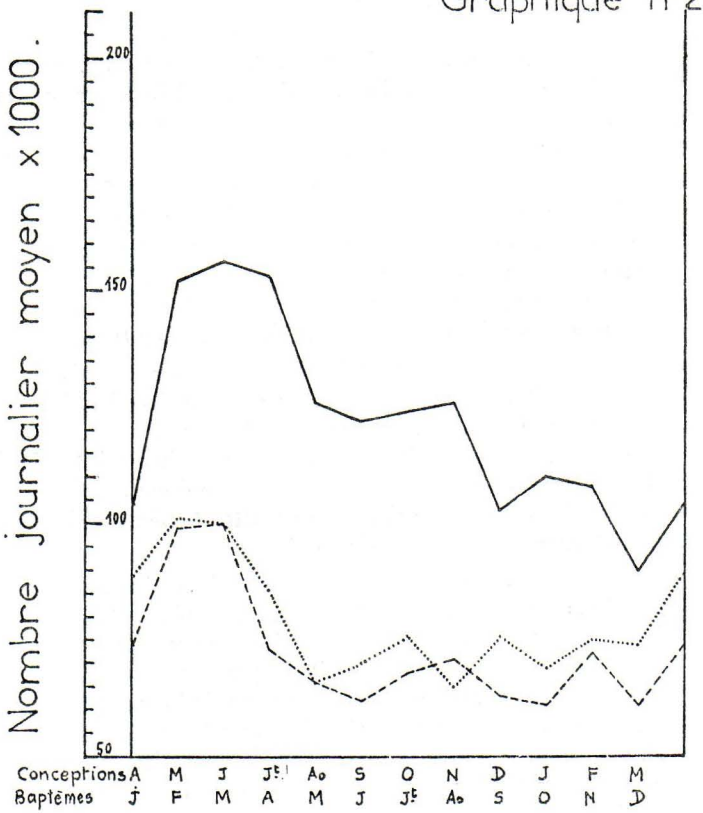

Milizac (1590-1634 & 1669-1715) : 3938 actes

Kernilis (1616-1715) : 2379 actes

Lampaul-Ploudalmezeau (1605-1715) : 2934 actes

Les conceptions illégitimes sont assez nombreuses et les taux léonards peuvent surprendre l'historien de la France rurale habitué à ne compter guère plus d'une naissance illégitime sur cent.

Les taux moyens (de 0,65 % à Milizac à 1,62 % à Ploudalmézeau) sont assez contrastés. La localisation des paroisses témoins peut jouer un rôle : bien des naissances illégitimes sont réputées avoir lieu dans la ville voisine où la fille-mère peut accoucher plus discrètement. La plus ou moins grande proximité de Brest, par exemple, pourrait constituer un élément d'explication des différences relevées. Notons cependant que cela ne saurait suffire. En effet, il semble bien que le désir des filles d'accoucher hors de leur paroisse ne les conduise pas toujours à se rendre à la ville.

Les registres révèlent ainsi en filigrane tout un réseau de déplacements, de bourg à bourg, au cours de marches pénibles vers des parents compatissants ou une matrone complaisante, déplacements parfois interrompus par la venue au monde prématurée de l'enfant illégitime.

Les taux moyens calculés sur l'ensemble du siècle sont moins révélateurs que l'évolution de cette illégitimité. Elle n'est pas stable en effet et passe par de véritables « clochers » (comme à Plouvorn de 1646 à 1655 où elle atteint 4,46 % des naissances ou à Lampaul-Ploudalmézeau, de 1605 à 1615 : 3,83 %) pour s'apaiser ensuite et même disparaître, statistiquement parlant du moins.

Nous avons songé à rapprocher cette évolution des grandes missions populaires prêchées par les pères Le Nobletz, Maunoir et autres... Une piste fructueuse serait peut-être fournie par une enquête systématique sur la localisation et la chronologie précises de ces grandes missions. Dans l'attente, nous ne sommes pas loin de souscrire au jugement de B. Pocquet : « les fruits merveilleux de la mission devinrent évidents, le retour à la vie morale et religieuse frappant » (13).

La sociologie de cette illégitimité peut être discernée à travers les actes de baptêmes où sont précisés les nom et qualité du père. Il faut d'abord écarter les quelques cas d'illégitimes, nés de fiancés qui se marient ensuite : il y a là conceptions pré-nuptiales plus que conceptions illégiti-

(13) La Borderie (A. de), Pocquet (B), *Histoire de Bretagne*, tome V, p. 592.

mes (14). De même on peut relever quelques cas de concubinage dont les enfants disposent d'une famille et ne sont pas véritablement des illégitimes.

Parmi les autres cas, il y a un certain nombre de relations sexuelles difficiles à classer qui unissent un valet et une paysanne, un journalier et une servante. Résultats probables d'occasions propices, ces conceptions illégitimes ont tendance à être plus nombreuses durant les mois d'été et paraissent s'inscrire sur un pied d'égalité sociale.

Bien différentes sont les naissances illégitimes provoquées par des relations où la pression sociale n'a sans doute pas été étrangère à la « faute ». Potier de La Germondaye dit d'ailleurs, au XVIIIe siècle : « Si une Domestique a déclaré être grosse des œuvres de son Maître, la commensalité forme une présomption de liaison et de familiarité (...) ; il est vrai, qu'elle ne seroit pas capable d'accréditer un pareil Jugement contre le garçon, si l'habitude charnelle n'étoit pas annoncée par des preuves de familiarité, et de discours licencieux » (15).

Ainsi les registres révèlent-ils le cas de servantes cédant à leur maître ou au fils de celui-ci, de fermières cédant à des « coqs de village », petits notables locaux, meuniers ou bouchers de la ville voisine. Procèdent sensiblement du même rapport « dominant-dominée » les naissances illégitimes dont le père est un noble ou encore un agent du fisc.

Un dernier ensemble de pères est enfin constitué par les marins ou soldats de marine, dont il n'est pas certain que tous aient assumé leur paternité au retour de voyage.

Les mères d'enfants illégitimes ne se distribuent pas socialement au hasard. Dans la mesure où les actes nous renseignent on remarque qu'elles sont, pour l'essentiel, des filles vulnérables par leur position sociale ou familiale : certaines sont elles-mêmes des illégitimes ou des enfants abandonnées ; d'autres sont veuves souvent placées comme servantes ou filles de ferme. La citation relativement fréquente des vagabondes ou des mendiantes parmi les filles-mères constitue un indice du caractère social assez marqué

(14) Celles-ci sont un peu plus nombreuses (3,80 %) à Plouvorn qu'à Crulai, en Normandie (3 %) au XVIIe siècle.

(15) Potier de La Germondaye (M.), *Introduction au gouvernement des paroisses suivant la jurisprudence du Parlement de Bretagne*, Rennes, 1777, p. 338-339.

de l'illégitimité. Peu d'actes, heureusement, révèlent une détresse aussi dramatique que celui du baptême, en 1703 de : *françoise, fille Illégitime de Renée Crechminec Laquelle Crechminec estant muette, et Imbecille d'esprit n'a peu Jamais dire, nommer ny faire connoistre le pere de sadite fille, née le saizièsme Jour de Janvier* (16).

Nous n'avons étudié le délicat problème de la fécondité et du rythme des naissances que dans la paroisse-témoin de Plouvorn (17). L'intervalle protogénésique ou intervalle qui sépare le mariage de la première naissance est sensiblement identique à celui des paroisses françaises déjà étudiées : un peu moins de la moité des jeunes épousées sont mères avant leur premier anniversaire de mariage et 83 % avant leur second. L'intervalle protogénésique moyen est de 16 mois et demi.

Même rapprochement des comportements entre le Léon — à travers le cas de Plouvorn — et d'autres régions du Royaume lorsqu'on examine les intervalles intergénésiques. Avec 26,92 mois contre 28,95 mois pour le Beauvaisis (18), Plouvorn, sans sembler constituer une exception dans le Léon, possède un rythme de naissance égal, sinon un peu supérieur à celui constaté pour la même époque dans les régions septentrionales et centrales du Royaume.

La durée de la période de fécondité légitime confirme les données familières aux historiens du XVIIe siècle : il apparaît que c'est à 40-42 ans que les Léonardes cessaient, le plus souvent, d'avoir des enfants. La fécondité des paysannes du Léon est intéressante à plus d'un titre. Nous avons comparé les taux de fécondité générale par catégorie d'âge avec ceux de la paroisse normande de Crulai (19).

---

(16) B.M.S. Pleyber-Christ, 1703, folio 2, verso, 1er acte.

(17) Aidé en cela par un de nos étudiants. Cf. Le Page (L.), *Etude démographique de Plouvorn aux XVIIe et XVIIIe siècles*, D.E.S. dactylographié, Brest, 1972.

(18) Goubert (P.), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1960, p. 34.

(19) Gautier (E.), Henry (L.), *La population de Crulai, paroisse normande*, Paris, cahiers de l'I.N.E.D., 1958.

	Age de la femme		
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans
Crulai	0,419	0,429	0,355
Plouvorn	0,465	0,420	0,346
Canada	0,509	0,496	0,484
	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans
Crulai	0,292	0,142	0,010
Plouvorn	0,250	0,170	0,057
Canada	0,410	0,231	0,030

Plusieurs remarques découlent de ce tableau : les femmes de Plouvorn ont une fécondité initiale plus forte que les Normandes ; de 25 à 34 ans le comportement des deux populations féminines est du même ordre de grandeur et enfin les Bretonnes, dès 40 ans, restent plus fortement fécondes que les Normandes, dépassant même après 45 ans la fécondité des prolifiques Canadiennes étudiées par J. Henripin ! (20).

Cette fécondité était-elle contrôlée ? Nous manquons d'études détaillées en nombre suffisant pour l'affirmer. La limitation des conceptions semble étrangère au monde rural léonard du XVIIe siècle, mais celle des naissances ? Et cela de manière à la fois occasionnelle mais réelle et brutale : par l'avortement ? Un texte attribué au Père Maunoir, la méthode de confession intitulée « La Montagne », dont l'auteur précise à deux reprises que, telle qu'elle se présente, elle « a été dressée d'abord et pratiquée pour des gens de la campagne », offre un passage très révélateur sur l'avortement :

Si c'est une femme qui ait avorté : combien avez vous perdu d'enfans ? Le vilain vous a dit que vous aviez trop d'enfans, qu'on s'en mocquoit de vous, que vous ne pourriez

(20) Henripin (J.), *La population canadienne au début du XVIIIe siècle*, Paris, travaux et documents de l'I.N.E.D., 1954.

les nourir, vous désireriez la mort de celuy que vous portiez dans votre ventre ? Ce vilain vous a dit qu'il vous aideroit â vous En defaire ? il l'écrasa en foulant sur votre ventre, et Ensuite vous avortates ? combien de fois ? (21).

Deux choses paraissent mériter d'être soulignées dans ce texte : le confesseur — dont n'oublions pas que 40 années durant il pratiqua la mission en Basse-Bretagne — paraît s'attendre à ce que la pénitente ait avorté plusieurs fois ; il l'interroge sur ce point. Ensuite, au nombre des arguments que le « Vilain » est susceptible d'avoir employé pour induire la pénitente en tentation, un au moins est surprenant : c'est l'allusion à la moquerie qui s'attacherait aux familles affligées d'un grand nombre d'enfants. Or, dans un groupe social prémalthusien, où tous sont également démunis devant la fatalité des naissances incontrôlables, il est psychologiquement difficile d'imaginer cette ironie du voisinage. Serait-ce que les paysans léonards, ne sachant pas contrôler les conceptions, savaient en revanche fort bien « limiter » les naissances au point que leurs missionnaires s'en inquiètent avec cette précision ?

Quoi qu'il en soit, le nombre moyen d'enfants par famille n'est pas très élevé : calculé sur plus de 90.000 baptêmes, il est de 4,69 pour l'ensemble du Léon. Cette moyenne nous rappelle opportunément qu'il convient de ranger au rayon des idées fausses, celle des familles nombreuses sous l'Ancien Régime. Dans la conjoncture habituelle de la France du XVIIe siècle, où il fallait deux enfants pour obtenir un adulte de 20 ans, ce nombre moyen d'enfants par famille est tout juste suffisant pour permettre le renouvellement de la population, compte tenu de la stérilité définitive de certains et du célibat, volontaire ou non, de certains autres. Si les taux de mortalité léonards étaient du même ordre que ceux d'autres régions du Royaume, la population pourrait même décroître.

Or il n'en est rien et toutes les courbes paroissiales longues traduisent au contraire, dans l'ensemble, un mouvement ascendant du nombre des baptêmes au cours du XVIIe siècle.

Cela conduit à étudier de près la mortalité léonarde. Ce

(21) « La Montagne », A.D. d'Ille-et-Vilaine, 1 F., fonds La Borderie, manuscrit, folio 18.

travail est rendu très délicat par la fréquence et l'ampleur du sous-enregistrement des sépultures. Notre étude a dû, ici, se fragmenter, s'appuyer sur des périodes courtes de très bon enregistrement exceptionnel, sur des reconstitutions parfois — le plus rarement possible néanmoins.

LA MORTALITE. — Au total, sur une toile de fond assez uniforme pour rapprocher le Léon de l'ensemble du royaume au XVIIe siècle, le sol, le climat, l'hydrographie brodent de multiples détails qui donnent à l'ensemble une complexité qui résiste à toutes les généralisations hâtives.

Néanmoins, comme le but de cet article est d'essayer de fournir quelques résultats fondés, il nous faut bien tenter un minimum de synthèse.

Pour les enfants et les jeunes enfants, le premier printemps breton est la mauvaise saison, tout comme pour les adultes (22). L'hiver, la saison réputée rigoureuse — et qui l'est relativement peu en cette extrémité océanique de l'Europe — et où on se prépare peut-être mieux à faire face aux agressions climatiques n'est pas, somme toute, une saison très dangeureuse, sauf peut-être dans les paroisses presque « montagneuses » de l'Arrée.

Les courbes du mouvement saisonnier de décès montrent par ailleurs qu'à la différence de bien des régions françaises où le maximum de mortalité est enregistré en automne, en Léon ce maximum se déplace au printemps.

Les taux de mortalité sont extrêmement révélateurs et nous fournissent peut-être la clef du comportement démographique léonard. Celui de mortalité infantile, entendu comme la mortalité de 0 à 1 an, nous paraît élevé, même pour le XVIIe siècle, oscillant de 280 pour 1000 dans les paroisses les plus favorisées — comme Pleyber-Christ — à des taux dramatiques, voisins de 320 pour 1000 pour les paroisses les moins favorisées — comme Milizac — la moyenne régionale devant se tenir probablement non loin de 300 à 310 pour 1000 !

C'est donc un très lourd tribut que payent à la mort les nourrissons bretons et cela se traduit par l'importance de la composante endogène dans la mortalité infantile. Rappelons les deux définitions des composantes de la mortalité des jeunes : « ou bien l'enfant est victime de tares héréditaires.

(22) Cf. graphiques n°s 3, 4 et 5.

Comparaison des mouvements de mortalité infantile & juvénile à MILIZAC

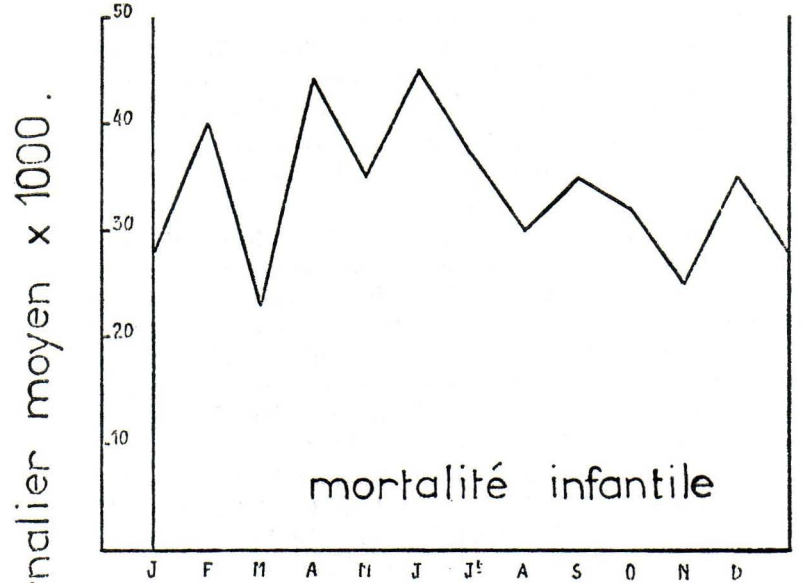

Graphique n°3

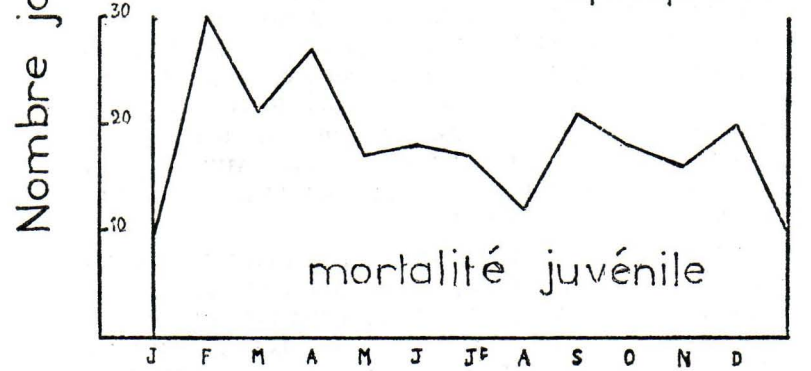

Graphique n°4

Mouvement saisonnier des décès

Graphique n°5

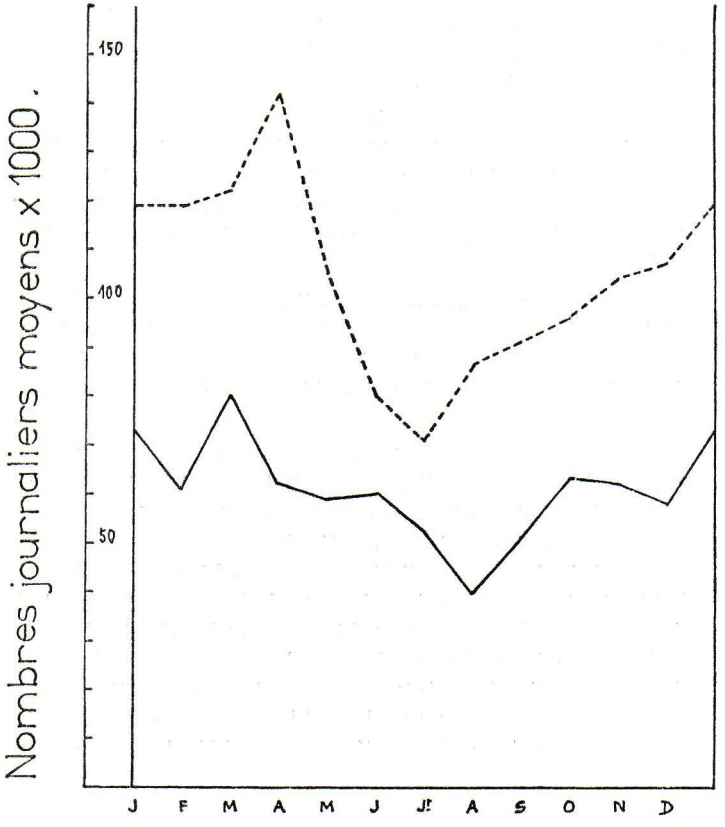

KERNILIS (1620-1656 & 1670-1715) : 1670 actes

PLOUVIEN (1607-1715) : 3806 actes

soit de malformations congénitales lui ôtant toutes chances de vivre plus de quelques heures ou de quelques jours, soit de lésions au cours de l'accouchement (23) et l'on parlera alors de mortalité endogène ; ou bien il est victime de maladies contractées après la naissance ou d'accidents survenus après celle-ci et sans rapport avec elle, et l'on parlera alors de mortalité exogène » (24). Sans exposer ici les techniques de calcul de ces composantes de la mortalité, disons qu'en Léon, la composante endogène est forte et que près de 50 % des cas de mortalité infantile intervenaient au cours du premier mois !

Après cette coupe sombre dans les rangs des nourrissons bretons, la situation démographique des jeunes enfants et surtout des adolescents s'améliore et les taux de mortalité juvénile oscillent entre 140 pour 1000 dans les meilleures paroisses à 170 pour 1000 dans les moins favorisées (25).

La mort, cette compagne familière des hommes d'Ancien régime, est présente dans tous les groupes de la population rurale léonarde, des plus jeunes aux anciens, mais avec des exigences qui varient sensiblement d'un groupe d'âge à l'autre.

Ainsi nous avons également été frappé, en étudiant la mortalité par groupe d'âge en période de crise, de constater que l'adulte léonard présente une certaine aptitude à surmonter les crises, crises qui dès lors ne prennent pas au XVIIe siècle bas-breton l'allure catastrophique que l'on est habitué à leur trouver dans le reste de la France. En période de crise les enfants meurent, bien sûr, et les vieillards aussi, mais proportionnellement la part des enfants décroît cependant que celle des adultes « reproducteurs actifs » reste assez étonnamment stable. Les vides creusés par une crise larvée en sont donc plus facilement comblés dans les années

---

(23) Pour notre part, nous sommes tentés d'attribuer au médiocre encadrement médical des campagnes, à l'absence d'hygiène et même de compétence des sages-femmes bretonnes une part prépondérante dans ces accidents d'accouchement.

(24) Lebrun (F.) *Les hommes et la mort en Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Mouton, 1971, p. 185.

(25) Rappelons les taux beaucoup plus forts rencontrés par Pierre Goubert : 223 pour 1000 à Auneuil en Beauvaisis et 308 pour 1000 à Saint-Laurent-des-Eaux en Sologne.

qui suivent et les courbes longues des paroissses révèlent à l'observation cette aptitude de la population du Léon a combler rapidement par un soudain accroissement des conceptions, puis des naissances, la dépression creusée par la mort.

Face à la mort, par ailleurs, certains groupes se distinguent par une plus grande vulnérabilité : la contagion, la fièvre et les épidémies frappent particulièrement certaines catégories d'êtres promises à une mort rapide. Ce sont les jumeaux ou triplés au destin extrêmement bref (26) et aussi les nourrissons. En règle générale l'habitude de placer les enfants en nourrice est le fait, au XVIIe siècle, d'une bourgeoisie assez aisée. On est surpris de constater que ce placement a souvent provoqué la multiplication pour l'enfant des risques de mortalité exogène sûrement moins élevés dans leur famille urbaine de naissance que chez les paysans besogneux des paroisses pauvres, à qui la fonction de « parents nourriciers » apportait un appoint financier nécessaire. Dans le Léon cette habitude du placement en nourrice semble avoir gagné une partie de la population laborieuse de Brest ou de Recouvrance. On doit sans doute expliquer ce trait par le grand nombre de familles de marins où l'embarquement du père entraînait pour la mère la nécessité d'exercer une profession destinée à faire vivre sa famille entre deux campagnes de l'époux. Il y a aussi, au nombre des nourrissons, plusieurs illégitimes, enfants trouvés dans les églises brestoises ou abandonnés à l'hôpital de Recouvrance, ainsi que nombre d'orphelins après les épidémies (27).

---

(26) Le plus souvent, il n'est nul besoin de reconstitution de famille pour s'en rendre compte. La simple lecture des registres livre, à quelques actes de distance, les naissances gémellaires et les sépultures qui s'ensuivent...

(27) Ce phénomène du placement des nourrissons brestois nécessiterait à lui seul une étude complète à entreprendre après recensement de ceux-ci dans toutes les paroisses environnant Brest. Malheureusement le plus souvent n'apparaissent dans les registres que les enfants qui décèdent, les autres échappant presque toujours à notre comptabilité. Le phénomène qui s'étend en Cornouaille, l'autre côté de la rade de Brest est pourtant ample : un étudiant brestois a récemment évalué à plus de 1.000 la population des nourrissons placés à Landévennec, petite paroisse, de 1600 à 1778. Cf. Le Guillou (B.), *Démographie (. . . . . .) à Landévennec du début du dix-septième à l'an 1788*, D.E.S., Brest, 1973, p. 21, note e.

Autre catégorie d'hommes dont la vulnérabilité à la mort semble plus grande que celle de la majorité de la population : les errants. Les vagabonds et mendiantes de tous âges, usés par la misère et les intempéries, tombent malades au cours d'une dernière étape ou sont saisis par la mort au détour de quelque chemin. Les circonstances de leur décès amènent les prêtres à donner, dans les actes, paradoxalement, de l'importance à la mort de ceux dont la vie ne compta guère...

⁂

Ces différentes caractéristiques structurelles nous ont conduit à tenter de définir un type léonard de démographie au XVIIe siècle. Celui-ci est, selon nous, caractérisé par la succession très sélective d'une très forte mortalité infantile et d'une mortalié juvénile beaucoup plus modérée ; par l'aptitude de l'adulte léonard à résister aux crises, par la forte proportion de reproducteurs actifs de moins de 50 ans dans l'ensemble de la population adulte. Il assure le maintien de la population, même dans les plus pessimistes des hypothèses. Le problème posé est en effet celui du remplacement des générations léonardes au cours du XVIIe siècle. En utilisant les différents taux que nous avons calculés, nous avons pris trois hypothèses : une optimiste, une pessimiste et une hypothèse moyenne qui n'est pas obligatoirement modale.

Nos calculs montrent que dans l'hypothèse la plus « noire » avec un taux de remplacement de 1,04 par génération — similaire à celui d'Auneuil en Beauvaisis — on obtient une croissance de 12 % à 16 % en un siècle. Dans l'hypothèse moyenne cette croissance peut atteindre 33 à 44 %. Dans l'hypothèse optimiste, qui n'est nullement invraisemblable on peut s'attendre à une croissance de 54 à 72 % en un siècle. On apprécie ainsi l'exceptionnel dynamisme démographique que traduisent ces chiffres et que confirment les courbes longues des 20 paroisses que nous avons étudiées.

Le climat et la nourriture nous ont paru susceptibles d'expliquer pour l'essentiel les aspects positifs de ce comportement.

Le climat léonard est caractérisé par sa douceur océanique, d'où sont absents ces extrêmes si meurtriers pour les

jeunes enfants : les très grands froids hivernaux et plus encore les lourdes chaleurs d'août familières aux habitants des pays céréaliers du Centre et du Nord de la France.

Cependant la nourriture nous semble être l'élément fondamental pour expliquer les taux de survie des jeunes et des adolescents léonards. Rappelons le jugement de J. Meyer : « A beaucoup d'égards et plus que toute autre province française, la Bretagne est le pays du lait et du beurre » (28). On peut remarquer que bouillies et laitages font partie intégrante de la nourriture rurale bas-bretonne. J. Meyer écrit encore « cette situation alimentaire (est) favorable surtout aux éléments les plus défavorisés de la population » (29). Nous ajouterions volontiers : et aux plus jeunes.

Pour autant que nous puissions pour l'instant la connaître, la table léonarde ne nous semble pas dérisoire : si le pain de froment reste le plus souvent une habitude urbaine, en revanche la viande n'est pas absente de la table paysanne : l'absence même des cultures fourragères rendait difficile l'élevage des jeunes veaux en hiver. Aussi, le paysan léonard les vendait-il ou encore les offrait-il à l'église. Les comptes de fabrique des paroisses léonardes renferment ainsi d'étonnantes listes des offrandes en nature mises en vente au profit de la fabrique chaque dimanche : elles témoignent par leur variété de celle de la nourriture paysanne, car ces offrandes représentent, quelle que soit la piété des Léonards, une sorte de surplus. Veaux, porcs, poulets et beurre font régulièrement partie des offrandes rencontrées dans les comptes de fabrique.

La seule chose qui semble souvent manquer est le poisson. Il est rare en effet que le paysan de l'intérieur consomme des produits marins, hors du « poisson de Carême ». En revanche, il n'en était pas de même dans les paroisses du littoral et un atout supplémentaire vient ainsi s'ajouter à un ensemble alimentaire somme toute assez peu carencé.

A lire la liste des dépenses consacrées à la table par les fabriques des paroisses, on n'a vraiment pas l'impression de se trouver en face d'une société où la faim constituait le fléau traditionnel...

---

(28) Meyer (J.), *La noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, Paris, 1966, p. 456.

(29) Meyer (J.), *ibid.* p. 457.

Il reste bien sûr à nuancer ce tableau léonard selon les régions et Cléder, paroisse côtière, déjà vouée à la culture des primeurs ou les grosses paroisses toilières que sont Guiclan et Saint-Thégonnec sont certainement dans une situation économique et alimentaire meilleure que celle de Milizac, bourg assez pauvre et malsain ou de celle de Sizun, isolée au milieu de l'austère dénuement de ses landes et de ses rochers...

Les facteurs défavorables de ce type démographique léonard semblent relever, avons-nous dit, de l'absence d'hygiène, des tares congénitales et du faible encadrement médical.

Le nombre d'enfants est simplement moyen, mais il suffit, et largement, à un accroissement parfois spectaculaire du nombre des baptêmes. Le Léon du XVIIe est ainsi densément peuplé, comme en témoignent les populations estimées d'un certain nombre de paroisses ou trèves :

Paroisses ou Trèves	Population estimée a partir			Population probable en 1696/1715
	du taux de nuptialité 9 pour 1000	d'un taux faible de natalité 35 pour 1000	d'un taux élevé de natalité 40 pour 1000	
Bodilis	2.222	2.258	1.976	*2.200*
Brest	13.889	16.254	14.222	*15.0000*
Lanneufret	222	267	234	*250*
Lesneven	2.667	2.882	2.522	*2.700*
Ploudalmézeau	2.333	2.615	2.288	*2.350*
Ploudiry	1.778	2.050	1.794	*1.800*
Plougourvest	1.333	1.486	1.300	*1.350*
Plouvien	2.000	2.258	1.976	*2.000*
Plouvorn	3.667	4.041	3.536	*3.600*
Sizun	3.889	4.343	3.800	*3.900*

Cependant le type démographique léonard du XVIIe siècle a ses faiblesses, redoutables. La croissance du nombre des hommes peut entraîner la surcharge démographique du pays si les crises ne viennent pas opérer leurs coupes habituelles et réétablir un certain « équilibre naturel ». Or l'adulte léonard témoigne nous l'avons vu, d'une certaine aptitude à faire face aux mauvaises années.

De plus si l'aptitude à survivre à 20 ans, comme à 50 ans, est liée, comme nous le pensons, à la conjonction d'influences climatiques et d'habitudes alimentaires et si les premières sont stables, en revanche le régime alimentaire est étroitement lié au nombre des hommes et à leur situation économique.

Que les hommes soient trop nombreux, que la relative prospérité économique du XVIIe siècle léonard se dégrade et le XVIIIe siècle serait pour le Léon, un siècle « noir »...

L'histoire conjoncturelle est révélatrice à cet égard et l'analyse détaillée des courbes paroissiales et des différentes « crises » nous conduisent au résumé suivant :

— *Un grand handicap initial :* le formidable ébranlement des années noires de la fin du XVIe siècle. Mais après les guerres de la Ligue et les épidémies, la croissance de la population reprend avec une vigueur inusitée que vient difficilement briser la série des pestes des années 1625 à 1645 (30).

— *En revanche un atout considérable* : l'absence de crise liée aux troubles de la Fronde. La chance du Léon est réelle et la « crise de l'Avènement » (1661) n'y est guère ressentie, sinon par quelques difficultés à retardement en 1663.

— *Autour de* 1670, le Léon — et sans doute toute la Bretagne — connaissent une série de difficiles années, et s'ouvre alors une période (de 1670 à 1685) où, avec des décalages selon les paroisses, bascule l'orientation générale de la courbe des baptêmes. La démographie léonarde prend alors une allure plus classique, marquant les mauvaises années de 1693 à 1695 et de 1709, avec toutefois une modération relative par rapport aux régions les plus touchées du royaume.

(30) Cf. graphique n° 6.

CLEDER

La peste de 1627

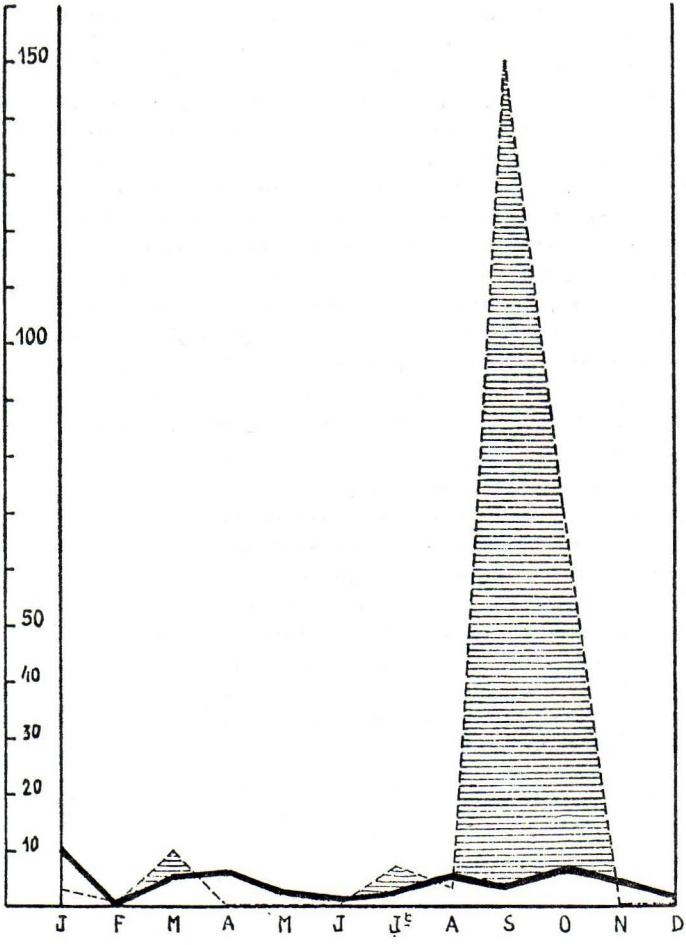

baptêmes

sépultures (enregistrées).

Graphique n°6

⁂

C'est donc un mouvement séculaire d'expansion que traduit la conjoncture léonarde. Après le terrible accident démographique qui correspond à la fin du XVIe siècle, le niveau moyen s'est résolument orienté à la hausse et les populations de l'évêché de Léon paraissent d'une vitalité suffisante pour « digérer » des crises plutôt moins graves que dans bien d'autres provinces. Peu à peu cependant le rythme s'essouffle et « l'accroissement des peuples » rend sans doute davantage précaire le relatif équilibre qui s'était établi entre les subsistances et la consommation. Le niveau moyen autour duquel oscillent les fluctuations des courbes de baptêmes tend vers l'horizontale. Il ne faudrait pas que disparaisse un des atouts de cette croissance léonarde au XVIIe siècle, en l'occurence l'activité textile. C'est elle, en effet, qui a assuré du travail, sans doute des réserves en numéraire, qui a fait des paroisses du Léon des communautés rurales capables — sans mettre en péril grave l'équilibre financier de leurs comptes de fabrique — de couvrir leur région d'une étonnante parure monumentale, dont on saura un jour ce qu'elle a coûté aux budgets paysans...

Or, justement, cette activité toilière est menacée à la fin du siècle par la nouvelle politique économique française, inaugurée au milieu du siècle et reprise et renforcée par Colbert et ses successeurs. En 1713, la toile léonarde ne réapparaît pas sur le marché anglais. Une époque de prospérité rurale relative se termine et privée de cet atout, la société paysanne léonarde aborde le XVIIIe siècle en position de faiblesse. Le « grand nombre des peuples » qui peut constituer un avantage en période d'expansion économique devient dès lors une des causes de la fragilité de la démographie léonarde.

Le mauvais état sanitaire, le manque d'encadrement médical qui avaient pu être compensés en période de flux de la population par une forte fécondité, par une alimentation relativement équilibrée pour l'époque, vont — ces caractéristiques disparaissant au fur et à mesure que grandit le marasme et que se referme sur elle-même la population — redevenir les terribles auxiliaires de la mort que l'on sait.

Le XVIIIe siècle est, en fait, pour le Léon, un siècle de démographie de type ancien, ponctué même à la fin par une grave crise de surmortalité spécifiquement bretonne...

MARIE-THERESE CLOITRE

Aspects de la vie politique dans le département du Finistère de 1848 à 1870

SOURCES

Elles proviennent essentiellement des Archives départementales du Finistère, série M, complétées par quelques dossiers des Archives nationales.

SOURCES MANUSCRITES.

Archives départementales du Finistère :

Série 1 M : Administration générale du département.

1 M 51 : Visites des sous-préfets dans leur arrondissement, 1862-1866.

Série 3 M : Elections du Président de la République 1848 ; plébiscites de 1851 et 1870 ; plébiscite de 1852.

3 M 41 : Elections législatives 1848-1849.

3 M 43 : Elections législatives 1849-1850.

3 M 44 : Elections législatives 1851.

3 M 46 : Elections législatives 1852.

3 M 47 : Elections législatives 1857.

3 M 48 : Elections législatives 1863.

3 M 100 : Elections législatives 1869.

Sauf indications contraires, les citations sont extraites de ces dossiers.

Série 4 M : Police An VIII, 1870.

4 M 263 : République de 1848.

4 M 269 : Rapports de police, 1848-1850.

4 M 322 : Armée-Marine.

4 M (ancienne cote 21 M) : Rapport du préfet et des sous-préfets, 1856-1870.

4 M (ancienne cote 23 M) : Affaires politiques, événements, incidents locaux. Brest 1863-1870 ;

Série 1 Z : Sous-préfecture de Brest.

1 Z 25 : Affaires politiques, 1816-1852.

1 Z 48 : Elections, sénatus-Consulte, rétablissement de l'Empire, 1852.

Série J : Fonds Du Chatellier, 100 J 1.086. Elections législatives 1848.

Archives nationales :

C 1.326 : Elections à l'Assemblée constituante.

C 1.341 : Elections législatives 1857.

C 1.611 : Elections législatives 1852.

C 1.365 : Elections législatives 1869.

C 3.450 : Elections à l'Assemblée nationale 1871.

Ces dossiers ont servi à compléter ou vérifier les résultats.

BB 30 386 : Cour de Rennes, rapports mensuels, 1849-1868.

F 1 B 1 172 : Personnel administratif (préfet Richard).

F 1 C III : Finistère 11. Esprit public. Correspondance et divers, 1854-1870.

F 14 4.477 : Travaux publics. Situation industrielle des départements

BB 3 660 : Archives de la marine. Correspondance générale, lettres reçues par le ministre, ports 1851.

BB 8 878 à 882 : Archives de la Marine. Conseil d'Amirauté, registres des délibérations 1849-1852.

Archives municipales de Brest :

1 D 1 6 à 9 : Délibérations du conseil municipal, 1848-1870.

4 D 3 8 : Correspondance du maire avec le sous-préfet et le préfet, 1866-1869.

2 I 10 : Affaires politiques.

Archives du port de Brest :

3 A 1 : Délibérations du conseil d'administration de la marine.

SOURCES IMPRIMÉES.

Statistiques et enquêtes :

- *Statistique de la France*, publiée par le ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce :

1re série : Tome I, 1837, Agriculture, 1841 ; Industrie, 1850.

2e série. — Tome II : Territoire et population, 1855. — Tome III : Mouvement de la population en 1851, 1852 et 1853 (1857). — Tome V : Statistique agricole, 1858. — Tome IX : Résultats du dénombrement de la population de 1856 (1860). — Tome X : Mouvements de la population pour les années 1855, 1856 et 1857 (1861). — Tome XI : Mouvements de la population pour les années 1858, 1859 et 1860 (1863). — Tome XIII : Population, résultats généraux du dénombrement de 1861 (1864). — Tome XVI : Agriculture, résultats généraux de l'enquête décennale de 1862 (1864). — Tome XVII : Résultats généraux du dénombrement de 1866 (1869). — Tome XVIII : Mouvements de la population pendant les années 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865 (1870. — Tome XXI : Résultats généraux du dénombrement de 1872 (1873).

Nouvelle série. — Statistique annuelle. Tome I, 1871 (1874).

- Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. *Enquête agricole*, 2e série, *enquêtes départementales*. 3e circonscription : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Paris 1867.

- *Enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la Marine militaire*. Paris 1851.

Journaux :

L'Armoricain, journal politique, commercial, maritime et littéraire, publié à Brest 1848-1869. Centre droit sous la Monarchie de Juillet, impérialiste après le Deux-Décembre.

L'Océan, publié à Brest 1848-1870. Gauche dynastique sous la Monarchie de Juillet, légitimiste à partir de la fin de 1848.

L'Electeur du Finistère, publié à Brest, 1869-1870, Républicain.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES :

Arch. dép. : Archives départementales.

Arch. nat. : Archives nationales.

Arch. mun. de Brest : Archives municipales de Brest.

A. Siegfried a consacré à la France de l'Ouest une magistrale étude devenue classique. Il y définit les tempéraments politiques tels qu'ils se sont révélés sous la IIIe République, après *le sommeil du Second Empire.* Cependant le Second Empire, consacrant une conquête essentielle de 1848, contribue, à sa manière, à l'éveil du suffrage universel. Les documents conservés aux Archives départementales (dossiers électoraux, rapports...) permettent de saisir la vie et l'évolution politique d'un département complexe ; ce Bout du Monde, agricole et maritime, éloigné de Paris, mais étroitement lié à l'Etat, aristocrate et égalitaire, *étrange et étranger* (1).

I. — LE DEPARTEMENT

Les divisions géographiques et historiques du département sont bien connues. Au nord, la baie de Morlaix sépare les plateaux du Léon et du Trégor ; au centre, les monts d'Arrée et la Montagne noire encadrent le bassin de Châteaulin-Carhaix ; au sud, le plateau de Cornouaille offre des visages plus divers. Les monts d'Arrée constituent une barrière entre l'ancien évêché de Léon et celui de Cornouaille qui recouvrent la presque totalité du département. Toutefois les Constituants crurent bon d'y intégrer deux cantons trégorrois, Lanmeur et Plouigneau et un canton vannetais, Arzano, alors que le canton cornouaillais de Gourin devenait propriété du Morbihan. Appartenant tout entier à la Bretagne bretonnante, le Finistère occupe un des derniers rangs dans les statistiques sur l'instruction établies sous le Second Empire. En 1855-1857 le Finistère, précédant la Corrèze et la Haute-Vienne, mais loin derrière les autres départements bretons, compte 73,9 illettrés pour 100 mariés (2).

En 1861-1865, la moyenne est passée à 66,98, tandis que de 1854 à 1866 la proportion des élèves dans les écoles par rapport à la population augmente de 46 à 66 pour mille.

---

(1) Y. Le Gallo, dans *Finistère,* Brest, éditions de la Cité, 1972, p. 10.

(2) *Statistique de la France,* tome X, p. 64.

Mais qu'entendre par illettrés, car il s'agit, bien entendu, de la lecture et de l'écriture du français. En est-il de même du breton ? Selon certains témoins beaucoup de paysans savent lire le breton et un nombre non négligable sait l'écrire (3).

Dans des terroirs *limités par les vallons encaissés alignés ou non, les hautes crêtes, les reliefs de faille, les bras de mer ramifiés à l'extrême* (4), la nature a favorisé le Léon, tout particulièrement la côte nord recouverte d'une bande de limon, les fonds des anses de la côte ouest (Plougastel-Daoulas, Pont-l'Abbé), l'Arvor méridional ; mais les *promontoires* (de la côte ouest)... *sont d'âpres pays* (5) et la vie est rude dans la « Montagne », pays de misère.

Région prospère du XVe au XVIIe siècle, l'extrémité de la péninsule bretonne fait figure de parent pauvre au milieu du XIXe siècle. Selon le classement établi par N. Delefortrie et J. Morice (6), le Finistère a le revenu disponible le plus faible par habitant, 262 francs par an (à titre de comparaison en Seine-Inférieure ce revenu est de 587 francs). Du commerce maritime, si florissant, il ne reste plus que le cabotage. De l'industrie des toiles, il ne subsiste rien en 1845 lorsque la société linière de Landerneau s'efforce de la relancer, réagissant ainsi contre *la démission économique des élites bas-bretonnes* (7). L'activité et les revenus sont donc essentiellement mais non exclusivement agricoles.

D'après le recensement de 1861, 62,3 % de la population mâle adulte travaillent dans l'agriculture. En 1856 celle-ci fait vivre 61,5 % de la population, 63,3 % en 1861.

(3) La méconnaissance du français sert parfois l'ordre établi. En 1849 le procureur général attribue l'échec de la propagande socialiste dans l'arrondissement de Morlaix à *l'impossibilité où se sont trouvés les émissaires venus de Paris de propager leurs funestes doctrines là où l'on parle une langue qui leur était inconnue.* (Arch. nat. BB 30 386, 8-12-1849, p. 2 v° 3). Mais en octobre 1851 on arrête à Douarnenez un sieur Robinet porteur de *chansons bretonnes manuscrites injurieuses pour le clergé et menaçant la propriété.* Le procureur demande qu'une surveillance soit exercée à ce sujet *car c'est le moyen le plus puissant que puisse employer le socialisme pour pervertir l'esprit des populations rurales, il le sait bien* (31-10-1851, p. 1 v°).

(4) A. GUILCHER, W. DIVILLE, *Bretagne et Normandie*, Paris, P.U.F., 1951, p. 28.

(5) *Ibid.*, p. 150.

(6) N. DELEFORTRIE, J. MORICE. *Les revenus départementaux en 1864 et 1954*, Paris, A. Colin, 1959, p. 215.

(7) Jean TANGUY, dans *Finistère*, ouv. cité, p. 65.

60 % en 1866. Compte tenu de l'accroissement constant de la population, les campagnes sont donc plus peuplées que jamais. Les recensements témoignent de l'essor démographique du département.

1841	576.048	habitants	
1846	612.151	»	
1851	617.710	»	
1856	606.552	»	(8)
1861	627.304	»	
1866	662.485	»	

De 1836 à 1861 l'accroissement moyen annuel est de 0,59 % alors que pour la France, il est de 0,35 %. Le rapport de 15,02 naissances pour 100 femmes de 15 à 45 ans, entre 1861 et 1865, fait du Finistère le plus fécond des départements français (9) (moyenne nationale 11,68). Mais l'espérance de vie est l'une des plus faibles, 28,10 ans. La mortalité infantile reste supérieure à la moyenne française, car la survivance à 20 ans n'est que de 60,5 % alors qu'elle atteint 63,2 % pour l'ensemble du territoire national. La mortalité des adultes s'avère également élevée. Le Finistère se place au 3e rang des départements français et il faut faire intervenir ici les pertes dues aux guerres impériales qui pèsent plus lourdement sur un département riche en inscrits maritimes. Aussi les vieillards représentent-ils 7,11 % de la population finistérienne (6,82 % de la population française).

De 1848 à 1870 l'arrondissement brestois connaît l'accroissement le plus fort, suivi de celui de Quimper ; viennent ensuite Quimperlé, Châteaulin, enfin l'arrondissement de Morlaix dont le poids relatif décline.

Dans les campagnes le peuplement en hameaux et fermes dispersées se retrouve partout. La densité élevée qui explique le revenu moyen si bas, 93,33 habitants au km² en 1861 (France 68,84), s'accroît dans les régions littorales les plus riches. Sur 626.936 hectares l'enquête de 1862 estime à 291.566 ha l'étendue des terres labourables, soit 46,5 %. Les landes et pâtis couvrent 244.012 ha soit 38,9 %. Ce chiffre pourrait être réduit mais *les fermiers tiennent aux landes, ressource utile pour leur culture actuelle, par le pâturage et*

(8) Cette diminution s'explique par le départ d'une partie de la population flottante de Brest et les levées dues aux expéditions de Crimée et de la Baltique.

(9) *Statistique de la France*, tome XVIII.

la litière qu'ils en tirent. Un autre motif les arrête : leur bail est généralement court ; la lande défrichée leur sera comptée comme terre au renouvellement et cette perspective ne les encourage pas (10). Toutefois selon l'enquête de 1866 il ne reste à cette date que 140.000 à 150.000 ha de landes.

Les céréales et l'élevage constituent les productions essentielles, auxquelles il faut ajouter la pomme de terre, les cultures maraîchères, le lin et le chanvre. En 1841 l'avoine vient largement en tête, suivi de l'orge, du seigle, du sarrasin, enfin du froment. En 1862 la superficie consacrée au froment (38.923 ha) dépasse celle cultivée en sarrasin (35.584 ha). Toutefois, jusqu'à la fin du Second Empire, les administrateurs impériaux s'inquiéteront tout autant de la récolte du sarrasin, nourriture des pauvres, que de la bonne levée du froment. Les sociétés d'agriculture consacrent une grande part de leur activité à l'amélioration de l'élevage bovin (410.626 bêtes en 1862, 8e rang en valeur sur le plan national) et surtout chevalin (111. 451 bêtes, 9e rang en valeur). L'enquête agricole de 1866 distingue 3 zones : le littoral, la zone intermédiaire et l'intérieur. *Le littoral de Quimperlé s'adonne à la production de céréales. Celui de Quimper à Fouesnant se livre à la grosse culture maraîchère... Les céréales reparaissent de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, Douarnenez, Crozon, avec addition de la pomme de terre, cultivée surtout en vue de l'exportation... (De Brest à Saint-Pol-de-Léon) on retrouve la culture maraîchère ; l'élevage du cheval y prend une importance considérable.*

Dans la zone intermédiaire, du Faou à Morlaix cet élevage domine également, alors que les bovins l'emportent de Quimperlé au Faou. A l'intérieur *selon les degrés de richesse ou de pauvreté c'est le froment, l'orge, le seigle ou l'avoine qui domine* (11) mais le bassin de Châteaulin pratique aussi l'élevage bovin. La région la plus dynamique, comme un siècle plus tard, est le Léon où *un grand élan se produit dans les cultures des racines et des fourrages, l'outillage s'améliore sensiblement* (12). De Plouigneau à Landivisiau le rapport net du lin serait de 600 francs à l'ha.

Ces productions suffisent à la consommation locale (*les importations sont très rares* (13), du froment, du jute, du

(10) *Enquête agricole de 1866*, p. 83.
(11) *Ibid.*, p. 54.
(12) *Ibid.*, p. 84.
(13) *Ibid.*, p. 98.

lin et du chanvre) *la plus grande part est exportée hors du département. Les froments (se dirigent), par l'intermédiaire des négociants des ports, soit sur les minoteries du pays, soit sur les autres points français ou étrangers.*

Les seigles dans le nord de la France, la Belgique, la Suède, la Hollande, pour la distillation.

Les avoines sur Nantes, Le Havre, Paris, Bordeaux...

Les pommes de terre sur l'Angleterre et l'Irlande ; les produits maraîchers sur Paris...

Les bestiaux se répartissent dans l'intérieur du pays et les bœufs gras vont en grande quantité dans les Iles anglaises ou en Angleterre.

Les porcs, outre la consommation locale, sont employés pour les salaisons de marine (14).

La petite exploitation et la petite propriété dominent. Les statistiques fournissent divers indices qui en témoignent. Ainsi en 1826 les cotes foncières de moins de 5 francs représentent 43 % de l'ensemble et seules 20 cotes dépassent 1.000 francs (15). En 1858, 44 % des fermes ont moins de 5 ha, 25 % de 5 à 10 ha, 20 % de 10 à 20, 10 % de 20 à 50 et 1 % seulement de 50 à 100 ha (16). L'enquête de 1866, bien qu'incomplète, indique une forte prédominance de la petite propriété dans les cantons d'Audierne, Crozon, Brest, Plougastel, Ploudalmézeau, Lesneven. La moyenne propriété prend plus d'importance dans ceux de Saint-Renan, Landerneau, Pont-Croix, Quimper, Concarneau, Fouesnant, Briec, Quimperlé, Scaër, donc surtout en Cornouaille. La grande propriété est notable surtout dans le canton de Carhaix (50 %). Au total la carte ne doit guère différer de celle établie par C. Vallaux (17). Fait paradoxal au premier abord si l'on considère la taille de la propriété, l'importance du fermage fait l'originalité du département. D'après le recensement de 1851, la population agricole mâle adulte comprend 15,5 % de propriétaires, 41 % de fermiers, 19,1 % de journaliers et 21 % de domestiques.

Selon l'enquête de 1862 sur 100 agriculteurs, 39,3 seulement sont propriétaires (moyenne française 72,3). Seul

(14) *Ibid.*, p. 97

(15) *Statistique de la France*, tome I, 1re série, p. 110.

(16) *Ibid.* t. 16, p. 198.

(17) C. VALLAUX : *La Basse-Bretagne*, Paris, 1906.

le département de la Mayenne a une proportion plus faible. Sur 100 agriculteurs, 32 travaillent pour leur compte et 68 *pour autrui* dont 49,5 % comme fermiers et 18,5 % comme journaliers, si bien que le nombre des fermes pour 100 exploitations est de 62,9. En 1872 les propriétaires et leurs familles représentent 20 % de la population agricole, les fermiers 48,8 %, les domestiques 17,5 % et les journaliers 12 % (18).

Tous ces chiffres confirment à l'évidence que *la petite propriété participe aussi au régime du fermage* (19). Les enquêteurs de 1866 constatent : *on ne connaît d'autres modes d'exploitation que le fermage à prix d'argent et le domaine congéable à prix d'argent ou avec redevance en nature* (20). Mais le domaine congéable ne subsiste que dans le Trégor morlaisien et dans quelques cantons cornouaillais.

Cette extension du fermage et de la domesticité a certainement son importance sur le plan politique mais il faudrait pouvoir déterminer avec précision qui sont les propriétaires, et quelle influence ils peuvent exercer. Quel est le poids des notables propriétaires terriens, qui à l'époque du suffrage censitaire fournissent 53,7 % des imposés de plus de 1.000 francs et sont au nombre de 72 ? (21). Les rapports préfectoraux l'estiment remarquable surtout dans l'arrondissement de Morlaix et dans celui de Quimperlé.

Ces campagnes participent à l'essor général. *La valeur des terres a augmenté depuis trente ans d'un 6e à un quart presque partout... On attribue les causes de cette plus-value à l'amélioration des voies de communication qui rendent les transports moins coûteux, les débouchés plus nombreux et plus lucratifs et aussi à la prospérité plus générale* (22).

De 1852 à 1866 le nombre des chemins de grande communication passe de 21 à 48, celui des chemins d'intérêt commun de 16 à 32, le nombre des chemins ordinaires double, de 876 à 1.755. La condition paysanne s'améliore mais inégalement suivant les catégories. *Relativement au*

(18) *Statistique de la France*, t. 21.

(19) L'expression est de C. Vallaux.

(20) *Enquête de 1866*, p. 65.

(21) A.-J. TUDESQ : *Les grands notables en France 1840-1849*, Paris, P.U.F., 1964, t. I, p. 96.

(22) *Enquête agricole de 1866*, p. 65.

passé..., la situation matérielle des propriétaires cultivateurs a subi une grande amélioration, elle ne s'est pas aussi sensiblement améliorée pour les ouvriers agricoles et les petits fermiers. Leur situation est incontestablement meilleure relativement au passé ; mais elle est loin cependant de pouvoir être comparée aux ouvriers des villes (23). Mais la crainte de la famine disparaît sous l'Empire. Une réponse aux enquêteurs résume l'avis de la majorité des déposants : *Autrefois, on passait brusquement de l'abondance à la disette ; maintenant cet inconvénient n'est plus à craindre, il y a équilibre* (24).

Les productions agricoles alimentent la plupart des *industries* situées en milieu rural : moulins des arrondissements de Morlaix et surtout de Quimperlé qui emploient 442 personnes au milieu du siècle (25), féculerie de Loctudy, tanneries, travail du lin et du chanvre dans le Haut-Léon. Il faut y ajouter des papeteries près de Morlaix et Quimper, les ardoisières entre Châteaulin et Châteauneuf-du-Faou (281 ouvriers en 1850, 313 en 1866) et les mines de plomb argentifère de Huelgoat - Poullaouen (329 ouvriers en 1850) qui fermeront à la fin du Second Empire. A partir de 1865, par contre, la pêche alimente les conserveries de Douarnenez à Concarneau.

Conçues par des terriens, les statistiques françaises sont avares de renseignements sur la pêche. Elle est pratiquée dans toutes les communes côtières mais seule la pêche de la sardine semble se faire sur une grande échelle. En 1850 elle occupe 3.050 personnes à Douarnenez et 1.700 à Concarneau. On comprend que préfets et procureurs s'inquiètent des résultats des campagnes de pêche, d'autant que les matelots forment un groupe de salariés remuant et revendicatif. Ainsi dans l'hiver 1849-1850 un conflit éclate entre les pêcheurs et les *bourgeois* de Douarnenez au sujet de la fixation des salaires (26). L'année suivante, le préfet, craignant des troubles lors de la fixation du prix de la sardine, demande au préfet maritime l'envoi d'un bâtiment garde-pêche *pour prévenir toute manifestation hostile* (27).

---

(23) *Ibid.*, p. 65.

(24) *Ibid.*, p. 448.

(25) *Statistique de la France, 1850, Industrie*, p. 157.

(26) Arch. nat., BB 30 286, 4-1-1850, p. 2.

(27) *Ibid.*, BB 3 660, n° 181, 15-12-1851.

L'amiral Despointes envoie le « Souffleur » avec quinze marins armés.

La mer fournit donc un complément de ressources important pour le département. Elle anime aussi la plupart des villes, qui ont dû leur essor à leur fonction portuaire. Certes le taux de population urbaine est inférieur à la moyenne française (au recensement de 1866, Finistère 24,1 %, France 30,46 %) mais le département n'en est pas moins doté d'un réseau d'agglomérations animées soit par les foires et les marchés (Landivisiau, Lesneven), soit par le cabotage (Camaret, Pont-Croix, Pont-l'Abbé). En 1866, 12 d'entre elles dépassent 2.000 habitants dont Morlaix 14.000, Quimper 12.500, Landerneau 7.000, Quimperlé 6.800, Châteaulin 3.200.

Naguère, grand exportateur de toiles, Morlaix reste une ville active malgré son déclin relatif. Vers Morlaix convergent les productions du Léon, du Trégor occidental et de la Cornouaille septentrionale. En 1866 « le port de Morlaix expédie des grains, des avoines, du beurre et des porcs salés pour l'Algérie et l'Amérique (outre des beurres et des bovins pour l'Angleterre). Il y a eu des années où il a exporté pour trois millions de valeur » (28). Minoteries, papeteries, filatures et surtout la manufacture de tabacs (1.200 ouvriers en 1866) font de Morlaix la deuxième ville du département en population et en activités.

Quimper, ville « tertiaire » d'évêché et de préfecture, compte aussi une importante fabrique de faïence et de poteries (150 à 200 ouvriers) et son port occupe un rang honorable dans le département. Il n'est pas cependant un point de convergence analogue à celui de Morlaix car Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Pont-Aven se chargent d'exporter pommes de terre et céréales. A Quimper paraissent le journal légitimiste *l'Impartial du Finistère* et *le Quimpérois* devenu sous le Second Empire journal officieux de la préfecture.

Le rôle portuaire de Landerneau a décliné mais la ville est le principal centre industriel du département en raison de la présence de la Société linière. La société fondée en 1845 par MM. Heuzé, Radiguet, Homon, Goury et Leroux a dû d'abord acheter le lin dans le nord de la France et à l'étranger et faire venir des cultivateurs flamands qui ont

(28) *Enquête de 1866*, p. 98.

enseigné aux Léonards et aux Trégorrois, méthodes de culture et d'apprêt. Les leçons sont vite apprises et bientôt la société utilise une production exclusivement bretonne. En 1866 la société emploie 1.257 personnes à Landerneau, 2.018 dans le Léon et *souvent* 400 *ouvriers ruraux en sus* (29). A Quimperlé une papeterie et des tanneries mettent quelque animation. Seule Châteaulin, sous-préfecture de l'intérieur paraît plus somnolente. Elle place ses espoirs dans le creusement et l'aménagement du canal de Nantes à Brest.

Au total, la structure sociale de ces petites villes est donc assez diversifiée : ouvriers, fonctionnaires, bourgeoisie de negoce et petite bourgeoisie libérale. Leurs rapports avec les campagnes environnantes mériteraient une étude approfondie.

Une ville *étrange et étrangère*, elle aussi, les surpasse par son poids numérique, la forteresse maritime de Brest. Son importance absolue et relative s'accroît sous le Second Empire : 62.791 habitants, 10 % de la population finistérienne en 1846, 79.847 habitants, 12 % de cette population en 1866. Il faut remarquer que ces chiffres comprennent la population flottante dont les effectifs peuvent beaucoup varier d'un recensement à l'autre. Ainsi le recul de Brest sera très net après la guerre de 1870. Les particularités brestoises ont été mises en valeur par M. Y. Le Gallo dans sa thèse sur *Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet.* Brest *ville de guerre récente, sans traditions civiles, colonie, îlot linguistique* et libéral, illustre *la dualité ville-campagne qui, bien loin de traduire ici le banal antagonisme du citadin et de l'homme des champs, exprimait le contact de deux civilisations ; civilisation écrite étrangère et civilisation orale indigène ; administration urbaine laïque et organisation rurale de paroisse ; bourgeoisie importée ou... francisée, de langue française et paysannerie autochtone, de langue bretonne* (30).

Touchée par la crise de 1846-1847 (30 bis), la ville n'attend son salut que de la marine et guette avec impatience

---

(29) Déposition de Heuzé devant la commission d'enquête de 1866. La société fit venir aussi des ouvriers écossais comme instructeurs dans les ateliers. Elle produit essentiellement des toiles pour la marine.

(30) Y. LE GALLO : *Finistère*, ouv. cité, p. 13.

(30 bis) Voir Ch. SPARFEL : *La crise des subsistances de 1846-1847 et la révolution de 1848 à Brest*, D.E.S., Brest, 1966.

l'arrivée d'une escadre longtemps toulonnaise. En 1850, si l'on en croit les journalistes de *l'Océan* et de *l'Armoricain*, les deux journaux de la ville, les regards de milliers de Brestois sont rivés sur le Goulet et chacun espère être le premier à annoncer les voiles salvatrices. L'escadre arrive enfin au mois de novembre, après que l'on eût longtemps tremblé de la voir rester à Cherbourg. *Toute la journée d'hier a été une fête continuelle pour la population de Brest... Depuis les dernières années de l'Empire, aucune réunion de navires de premier rang aussi considérable n'avait eu lieu à Brest...* constate *l'Océan*, du 13 novembre. La ville ne vit que de la marine. Outre les quelques 5.000 marins à terre et 10.000 marins embarqués, les 6.000 ouvriers de l'arsenal, la marine emploie aussi la majeure partie de la population ouvrière féminine. Ainsi en 1850 un certificat du maire, adressé au conseil d'administration du port, évoque les ouvrières de Recouvrance *lesquelles se livrent ordinairement à la confection des effets militaires* (31).

L'industrie privée fait piètre figure : une tannerie, une fabrique de bougies et de chandelles, trois entreprises d'ébénisterie et une fabrique de cordage, en tout 368 ouvriers, sont seules mentionnées dans la statistique de 1850. En 1868 la situation n'a guère changée. *Il n'existe à Brest... aucune grande industrie, aucun établissement commercial d'une certaine importance, occupant un grand nombre d'ouvriers, et dont la situation pût offrir quelqu'intérêt au point de vue de l'appréciation générale du commerce et de l'industrie en France* (32). Les grandes espérances suscitées par les mesures que l'Empereur a prises en faveur de la ville (pont sur la Penfeld, chemin de fer et surtout port de commerce) sont-elles déjà des illusions perdues ?

Le port de guerre et l'arsenal restent donc le cœur de Brest. En 1849, ce dernier fait vivre 26.000 personnes selon une pétition du conseil municipal adressée au ministre de la marine. Le conseil demande que l'on rétablisse les quatre jours de travail par mois supprimés pour raison d'économie, car la solde annuelle n'est plus en moyenne que de 360 francs par an. *C'est donc moins de 1 franc par jour pour nourrir plus de quatre personnes, les vêtir et payer un loyer* (33). En raison de la politique extérieure active du

(31) Arch. du port de Brest, 3 A 1 52, 2 avril 1850.

(32) Arch. mun. de Brest, 4 D 3 8, 7 novembre 1868.

(33) *L'Armoricain*, 29 mars 1849.

Second Empire les jours de chômage ne réapparaîtront qu'en 1871. Les ouvriers de l'arsenal, bien que ne résidant pas tous dans la ville même de Brest mais aussi à Lambézellec, Saint-Marc, Saint-Pierre, Guilers voire Saint-Renan et Plougastel-Daoulas, forment donc avec leur famille près du quart de la population brestoise. La bourgeoisie *la classe aisée* représente en 1866 selon le commissaire de police 1/5e et *la classe marchande* 1/4 également. Le commerce ne vit lui aussi que de la marine et si *on voit rarement à Brest des faillites bien prononcées* c'est sans doute parce qu'il se cantonne prudemment dans son rôle de fournisseur de la Royale. Ce rôle est lucratif si l'on en croit le commissaire. Il constate (avec quelque regret ?) que *si on réfléchit au luxe et autres dépenses, qui caractérisent les commerçants de Brest, il y a lieu de considérer cette classe comme de beaucoup plus heureuse que les rentiers et les plus hauts fonctionnaires* (34).

Le Finistère apparaît donc comme un département divers, aux activités multiples bien que l'agriculture l'emporte. La composition du conseil général témoigne de ces deux faits. La liste des 30 conseillers généraux cités par l'almanac'h royal de 1847 comprend 8 propriétaires, 6 négociants, 4 juges de paix, 3 notaires, 1 avocat, 1 avoué, 1 maître des requêtes, 1 officier, 1 ingénieur des ponts et chaussées, et deux grands notables : le baron de Lacrosse, député de Brest, défenseur de la marine et le vicomte de Carné, député de Quimper, écrivain, futur académicien, en poste au ministère des Affaires étrangères. La présence de 9 nobles et 2 pseudo-nobles dont 6 représentent des cantons léonards, indique que dans le Finistère aussi *la noblesse se pense et se veut elle-même catégorie dirigeante* (35).

M. Tudesq classe le Finistère dans les départements dominés par l'administration et les notables résidents. Si l'on en croit un contemporain : *Depuis quelques années les élections au conseil général suscitent la plus louable ambition* (36) mais les passions politiques ne sont pas vives. *Toutes les nuances politiques qui divisent la France existent dans le*

(34) Arch. dép. du Finistère, 1 Z 57, Commissaire central de police au sous-préfet, 13 juillet 1866.

(35) L. GIRARD, A. PROST, R. GOSSEZ : *Les conseillers généraux en 1870*, Paris, P.U.F., 1967, p. 129.

(36) CHARVAIS : *Méditations politiques, administratives et littéraires sur le Finistère en 1844*, Quimper, 1844, p. 6.

Finistère. Nous y possédons des républicains, mais en très petit nombre et qui sont peu redoutables. Nous avons aussi notre gauche avancée et nos conservateurs dociles. Les légitimistes y sont en général riches et considérés. Ils ne témoignent leurs honorables regrets qu'avec réserve et n'ont jamais été un embarras pour les administrations. Plusieurs d'entre-eux se sont ralliés au gouvernement de Juillet et leurs enfants le servent avec honneur dans la marine, dans l'armée et dans les fonctions civiles. Le conseil général est composé d'éléments politiques assez hétérogenes pour offrir de solides garanties au Finistère. Outre les honorables députés qui en font partie, on y voit plusieurs membres qui se sont vivement opposés à leur élection. L'opinion avancée est loin d'y être en majorité mais les conservateurs et d'anciens légitimistes ralliés ou non-ralliés complètent une réunion qui est la véritable image de la position politique du département (37). Brest se singularise en élisant un député d'opposition mais la vie politique n'y est pas très active comme en témoignent les taux très élevés d'abstentions.

Pour Charvais, *le Finistère est le département, nous ne disons pas le plus facile à bien administrer mais le plus facile à conduire et à gouverner. Les habitants ne songent même pas qu'il soit possible de résister aux lois* (38). Pourtant la mentalité de ces habitants n'est pas uniforme, loin de là. L'unité léonarde est la plus nette, unité *surtout mentale et morale à cause d'une très forte empreinte de sentiment religieux, rigoriste et mystique* (39). Le Léon est un pays de vocations. De 1803 à 1898, le canton de Lesneven fournit 119 prêtres, celui de Lannilis 102. De l'autre côté de la baie de Morlaix, le Trégor morlaisien est beaucoup plus indifférent. Il en est de même de la « montagne ». En Cornouaille les presqu'îles de l'ouest s'avèrent plus religieuses que les cantons de l'intérieur ou la côte méridionale. Tous les sous-préfets du Second Empire se préoccupent de l'attitude du clergé à chaque élection. Les sous-préfets de Quimperlé et de Châteaulin l'estiment peu influents. Ceux de Morlaix et de Brest y voient l'élément décisif, qui fera pencher le vote en faveur de tel ou tel candidat.

Comme partout, la crise de 1846-1847 a entraîné des

(37) *Ibid.*, p. 5 et 7.

(38) *Ibid.*, p. 18.

(39) Y. LE GALLO. *Finistère*, ouv. cité, p. 14.

difficultés de subsistance. Le nombre des individus secourus a domicile serait passé de 5.581 en 1846 à 8.715 en 1847, 9.921 en 1848, 11.059 en 1849. La mendicité a connu *une progression effrayante* en 1847 (40). L'arrondissement de Morlaix a le plus souffert car la maladie de la pomme de terre n'y était pas compensée par la récolte de blé noir. La carte des troubles de 1846-1847 établie par R. Gossez indique que, s'il y a eu des entraves à la circulation des grains en Cornouaille et quelques menaces dans le bassin de Châteaulin, la mendicité en réunion est le fait du Haut-Léon (41). Elle se poursuivra dans les années suivantes. En raison de la baisse des prix et de l'absence d'acheteurs *un grand nombre de petits fermiers devenus insolvables ont été expropriés et sont aujourd'hui obligés de mendier* (42).

Ces difficultés ne suscitent guère d'aspirations révolutionnaires dans un département soumis aux lois. Toutefois les Finistériens ne font pas preuve d'une inquiétude excessive lorsque les Parisiens renversent le régime établi.

II. — 1848-1851 : REVEIL LEGITIMISTE, ESSOR SOCIALISTE RETICENCES A L'EGARD DE LOUIS-NAPOLEON

L'originalité du Finistère de 1848 à 1851 réside dans le fait qu'il échappe à la vague bonapartiste de décembre 1848.

A la nouvelle de la révolution de février, le sous-préfet de Brest, Cocagne, s'empresse de se rallier à la République et réclame au maire et à ses adjoints (leur) *adhésion franche et loyale* (43). Cette adhésion semble avoir été rapide dans le département. Il accueille l'événement avec calme. Au début de mars les maires de l'arrondissement brestois sont unanimes pour évoquer le calme général et l'absence *d'esprit de parti* à l'occasion de la proclamation de la République. Toutefois la réaction des *petits* contre les *gros* n'est pas absente. Le maire de Plounévez-Lochrist adhère avec

(40) *Annuaire de Brest et du Finistère*, 1849, p. 119.

(41) *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française*, 1846-1851, dir. de E. Labrousse, 1956, bibliothèque de la révolution de 1848, p. 1.

(42) Arch. nat., BB 30 386, 8-12-1849, p. 4.

(43) Arch. mun. de Brest, 2 I 10.

enthousiasme à la République. Dans sa lettre au commissaire du 27 mars 1848 il s'élève contre *la caste jésuistique et privilégiée* et espère que *d'une république bien établie, naîtront les institutions larges, libérales et avantageuses pour le bien général et surtout pour la classe industrielle et laborieuse* (44). L'adjoint-maire de Plonévez-Porzay se plaignant de la distance entre sa commune et le bureau de vote sis à Châteaulin, constate qu'*il n'y aura de votants que les gens aisés... et nous menu peuple, celui que l'on veut enfin protéger, et il en était temps, ne pourra pas voter...* Plus loin, il évoque *le citoyen ministre de l'intérieur si ami du menu peuple* (5 avril 1848). Cette plainte montre aussi l'intérêt que suscite les élections. (Pour l'élection partielle de septembre, le dossier des Arch. dép. contient les réclamations de 10 communes. 173 habitants du Cloître, de Pleyber-Christ et de Plounéour-Ménez exposent que leur éloignement de Saint-Thégonnec empêche de voter *ceux, en grand nombre, dont l'état de faiblesse ou de pauvreté ne leur permet pas de passer à leurs frais, un ou quelquefois deux jours hors de leur domicile*). Outre le problème de la distance à franchir, se posait bien évidemment celui du choix des candidats.

Des comités électoraux se constituent, hors de l'influence des deux commissaires de la République, Morhery nommé par Ledru-Rollin et Tassel choisi par Jules Favre, qui se disputent la place. Dans *L'Océan* du 13 mars *plusieurs marchands de la ville de Brest, appellent leurs confrères à se réunir pour le choix des membres du comité électoral, tout comme le font les ouvriers de l'arsenal, ceux de la ville, la Société des Vêpres, la Société d'Emulation, les officiers des divers corps de la marine.* Le comité de la liberté civile et religieuse ayant à sa tête A. Laimé, correspondant de Montalembert (45), et un comité républicain modéré auquel appartient Aristide Vincent, ingénieur civil, ex-maire de Landévennec, paraissent actifs. Ils font le choix entre les nombreux candidats, 69 d'après *L'Océan* du 14 avril, *beaucoup de bourgeois, d'anciens officiers, des magistrats, des hommes de loi, des médecins* (Le Goaziou). Chaque canton

(44) Sauf indications contraires les citations et chiffres concernant les élections de 1848 et 1849 sont extraits des Arch. dép., 3 M 41.

(45) Voir A. LE GOAZIOU : *Les élections de 1848 dans le Finistère.* *Nouvelle revue de Bretagne*, mars-avril 1948, n° 2, p. 95-100.

prétend d'ailleurs *avoir son homme* (46). Aristide Vincent et ses amis s'efforcent alors de faire admettre par chaque comité, outre ses favoris particuliers, une liste générale complémentaire qui aurait ainsi de fortes chances de passer. Dans cette liste figurent A. Vincent lui-même, A. Du Chatellier, l'écrivain et historien, Pernolet, directeur des mines de Poullaouen, Tissier, industriel du Conquet, Kersausie, compagnon de Raspail... Ces noms sont proposés en particulier aux ouvriers du port de Brest, qui eux *voulaient l'évêque, Lacrosse et Rossel* (47). Ceci implique que Mgr Graveran, curé de Brest de 1826 à 1840, leur a laissé bon souvenir. Victor Rossel, né à Recouvrance en 1807, fils d'un maître-charpentier et magasinier à l'arsenal est un des leurs (48). Quant à Lacrosse, les ouvriers lui donnent une sérénade, défilent devant la maison qu'il occupe lors de son séjour à Brest au début d'avril et Rossel, en leur nom, remercie *le père des populations maritimes* (49).

Les résultats ne répondent pas aux espérances du comité Vincent et sont plus conformes aux vœux du comité de la liberté civile et religieuse bien que la liste des élus ne soit pas homogène (50). En tête arrive Decouvrant (109.351 voix), avocat à Morlaix, nouveau maire de la ville, rallié à la République, mais modéré et, bénéficiant de l'appui du clergé. Lamartine, dont la célébrité atteint l'extrême-ouest du pays, est second (104.629 voix). Victor Rossel, le magasinier au port se classe bon troisième avec 102.433 voix, précédant de peu Mgr Graveran 102.008 suffrages. Viennent ensuite Le Bretton, médecin à Pleyben, 99.416 voix ; Tassel, avocat à Brest, 86.484 ; Fauveau, ingénieur des Constructions navales, 83.004 ; Lacrosse, 80.491 ; Brunel, président du tribunal de Brest, 73.272 ; Soubigou « Julot » de Plounéventer, 67.208 ; Mége, négociant mor-

(46) Arch. dép. du Finistère, 100 J 1086, lettre de Pernolet, directeur des Mines de Poullaouen, à Du Chatellier, 12 avril 1848.

(47) *Ibid.*, 100 J 1086, lettre de A. Vincent à Du Chatellier (8 avril 1848).

(48) Voir G.-M. THOMAS, *Brest la rouge 1847-1906*, Brest, 1962, p. 31.

(49) *L'Océan*, 5 avril 1848.

(50) Les procès-verbaux n'indiquent ni le nombre total des inscrits ni celui des votants ; mais si l'on en juge par les résultats des cantons ruraux de l'arrondissement de Brest, 88,05 % de votants, la participation est très forte (France 83,69 %).

laisien, 62.647 ; de Riverieulx, propriétaire à Tréglonou, 57.760 ; de Fournas, ancien officier de marine, propriétaire à Arzano, 57.308 ; de Kersauzon de Pennendreff, avocat à Brest, 57.135 ; de Keranflech, avocat à Morlaix, 50.028. Sur les 15 élus, 11 résident dans le Léon, 6 vivent à Brest, et 3 à Morlaix. Seuls Mgr Graveran et le Dr Le Bretton représentent la Cornouaille. La vocation politique comme la vocation religieuse serait-elle plus propre au Léon ? Les conservateurs l'emportent en nombre d'élus (dont quatre membres de la noblesse locale) mais les modérés les égalent en nombre de suffrages.

Il existe dans le fonds Du Chatellier aux A.D., un commentaire fort intéressant de Pernolet sur ces résultats. Il attribue aux orléanistes les 5.000 voix qui se sont portées sur l'ancien préfet Boulle ; aux républicains avancés, tendance *la Réforme*, 8.000 à 9.000 suffrages ; aux légitimistes seuls 21.000 voix. Le clergé a disposé d'au moins 29.000 voix, si l'on en juge par les résultats respectifs de Decouvrant, soutenu par lui, et de Lacrosse récusé. Les républicains modérés ont obtenu 40.000 à 50.000 suffrages, mais ils n'ont pas su s'entendre face à *l'incomparable organisation du clergé mise au service des légitimistes* (51). Pernolet envie d'autre part, *l'audace de tête et de cœur des démocrates purs* contrastant avec (1a) *pauvreté d'idées et* (1e) *faible courage* des républicains de sa tendance.

Cette première élection, faite dans un climat de liberté, n'est donc pas décisive dans un sens ou dans l'autre. Il est remarquable que le même équilibre se retrouve à l'élection partielle du 4 juin. Lamartine ayant opté pour un autre département, deux candidats briguent sa succession : un légitimiste de Quatrebarbes et un républicain Lacoste, juge à Châteaulin, qui a l'appui de la société des Droits de l'homme et du club de l'Union républicaine. Dans une lettre, curieusement datée du 7 juin, le sous-commissaire de Brest, Francart, écrit au citoyen commissaire qu'il prépare activement cette élection. *Vous dire tout ce que nous souffrons ce n'est pas possible ; j'ai quelques bons patriotes qui me secondent, mais nous sommes impuissants contre le clergé qui marche sur le même mot d'ordre* (52). L'impuissance n'était pas si grande car de Quatre-

(51) *Ibid.*, 100 J 1086 : *Un dernier mot aux électeurs du Finistère*, 1er mai 1848.

(52) Arch. dép. du Finistère, 4 M 269.

CARTE n° 1.- Composition du Conseil général élu en 1848.

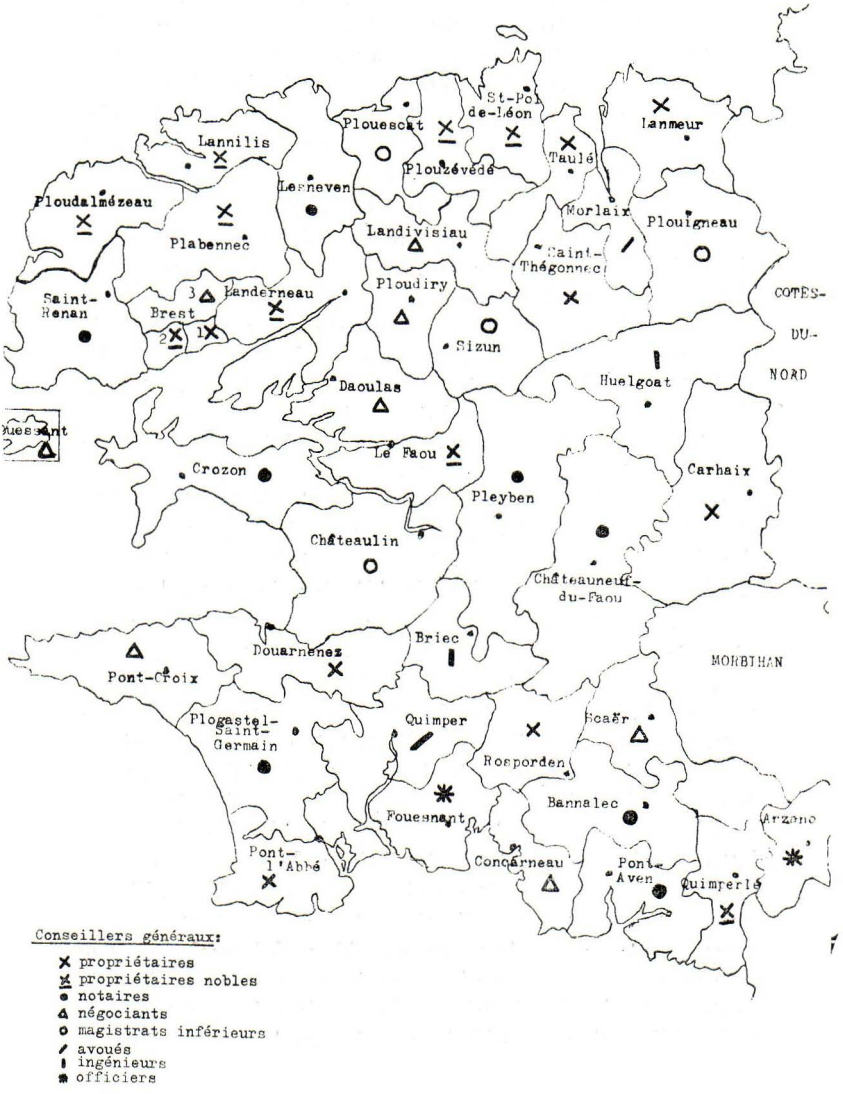

Conseillers généraux:

- ✕ propriétaires
- ✕ propriétaires nobles
- ● notaires
- △ négociants
- ○ magistrats inférieurs
- / avoués
- | ingénieurs
- ✱ officiers

barbes l'emporte de justesse, avec 31.174 suffrages, sur Lacoste 31.087 voix. Cette différence minime explique l'annulation de l'élection et une nouvelle convocation des électeurs pour le 21 septembre 1848. Auparavant les élections au conseil général ont eu lieu. 17 propriétaires, 8 notaires, 6 négociants, 4 juges de paix, 2 avoués, 1 juge, 1 directeur des Mines, 1 ingénieur de la marine et 2 officiers vont siéger à Quimper. 17 membres de l'ancien conseil sont réélus. La noblesse conserve sa prépondérance, 13 conseillers en sont issus, soit 30,2 %. La carte n° 1 met en valeur le contraste entre Léon et Cornouaille, prédominance des propriétaires nobles dans le premier, des notaires dans la seconde. Bien qu'il ne soit pas toujours facile d'attribuer une étiquette politique aux conseillers généraux, 5 au moins se sont déjà fait connaître en tant que républicains dont Pernolet ; 8 au moins en tant que légitimistes.

La situation économique reste difficile, mais le département semble calme. Toutefois le 4 juillet 1848 le sous-préfet de Morlaix demande l'envoi d'une garnison à Saint-Pol-de-Léon par crainte de troubles fomentés par les légitimistes et les paysans. Ceux-ci affirment qu'ils ne paieront pas l'impôt des quarante-cinq centimes (53). La République risque donc de pâtir de cette mesure exploitée contre elle. L'élection de septembre illustre le recul républicain. Elle a intéressé peu de monde, 23,6 % seulement des inscrits ont voté, mais elle offre, comparée aux élections d'avril, le mérite de la simplicité. D'autre part, les archives sont suffisamment complètes pour permettre l'établissement d'une carte. Documents officiels et journaux ne donnent cependant guère d'indication sur la préparation de l'élection. Deux candidats sont en présence, deux hommes d'ordre et modérés, le général Le Flô, originaire de Lesneven et à nouveau Lacoste, connu pour sa générosité dans tout l'arrondissement de Châteaulin. Le général Le Flô est peut-être républicain modéré (54), mais le patronage du comité de la liberté civile et religieuse lui donne une couleur légitimiste, tandis que Lacoste se présente comme républicain sincère. Le général Le Flô l'emporte aisément avec 72,7 % des votes en sa faveur, soit 24.016 voix sur 33.033 votants.

(53) *Ibid.*, 4 M 322.

(54) A.-J. TUDESQ, *ouv. cité*, p. 1220.

CARTE n° 2.- Election législative partielle du 23 septembre 1848.

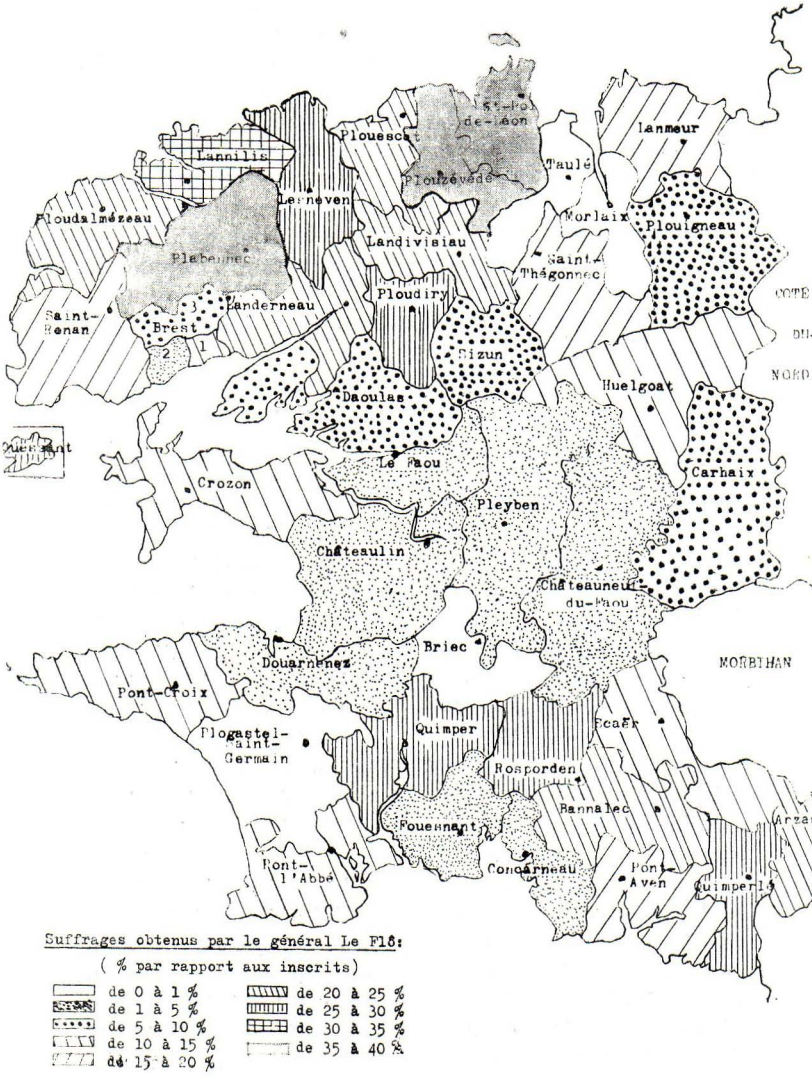

Suffrages obtenus par le général Le Flô:

(% par rapport aux inscrits)

- de 0 à 1 %
- de 1 à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 15 %
- de 15 à 20 %
- de 20 à 25 %
- de 25 à 30 %
- de 30 à 35 %
- de 35 à 40 %

CARTE n° 2 bis.- Election législative partielle du 23 septembre 1848.

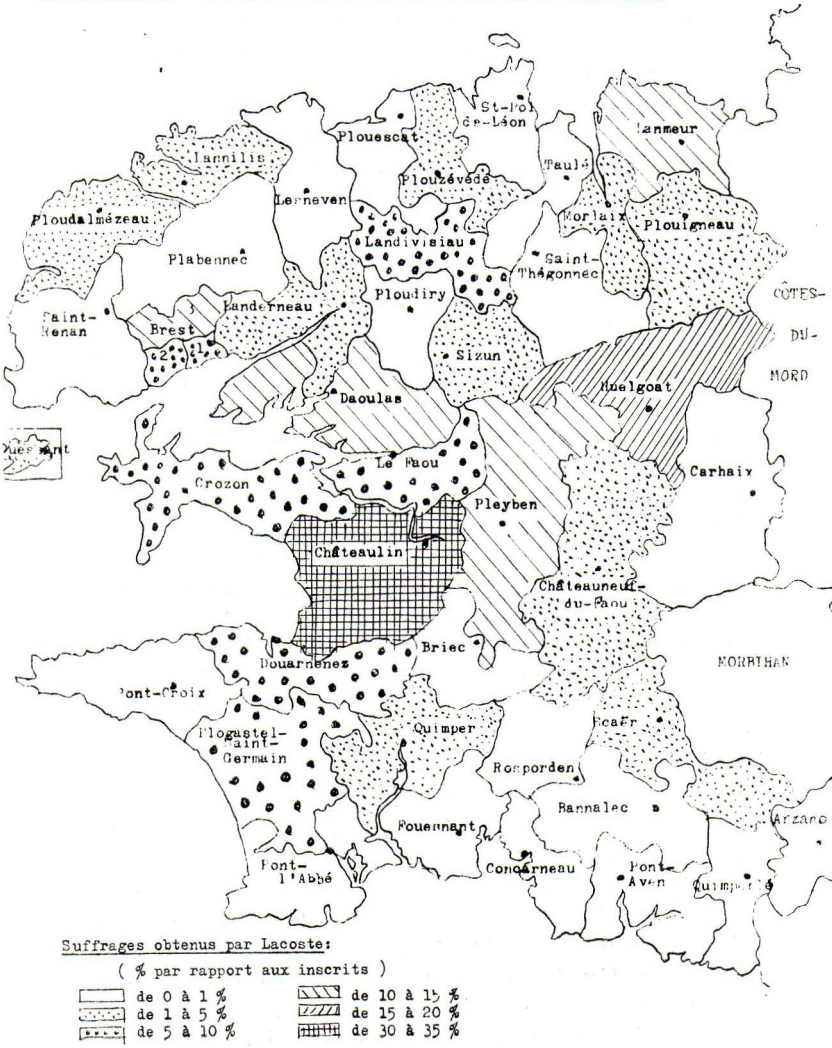

Suffrages obtenus par Lacoste:

(% par rapport aux inscrits)

- de 0 à 1 %
- de 1 à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 15 %
- de 15 à 20 %
- de 30 à 35 %

La carte n° 2 indique clairement que l'ensemble du Léon, (sauf les cantons brestois) et l'arrondissement de Quimperlé, prolongé par les cantons de Rosporden et Quimper, ont suivi les directives du comité de la liberté civile et religieuse. Lacoste ne l'emporte qu'à Châteaulin (carte n° 2 bis). Les cantons de Huelgoat, Pleyben, Daoulas, Le Faou, Crozon, Landivisiau, Brest, Douarnenez et Plogastel-Saint-Germain lui donnent un nombre de voix non négligeable. La célébrité du général Le Flô a peut-être influencé certains électeurs mais, pas plus que son origine, elle n'explique la division zonale du département. Le centre paraît d'emblée plus favorable à la République. Ces cartes fournissent quelques éléments de comparaison avec les cartes de l'élection présidentielle de décembre.

*
**

Le Finistère présente la particularité, avec le Morbihan, le Var et les Bouches-du-Rhône, d'avoir donné la majorité au général Cavaignac. Malheureusement les archives contiennent peu d'appréciations sur cette élection (55). Le 16 novembre 1848 *L'Armoricain* publie la liste des représentants du Finistère favorables au général Cavaignac. Le ton est donné, 13 représentants sur 15 se prononcent pour lui. Seuls de Rivérieulx et Le Flô ne sont pas mentionnés, sans que l'on en sache la raison exacte. *L'Armoricain* soutient ce choix et mène une campagne très hostile à Louis-Napoléon. Son concurrent *L'Océan* avait été représenté en novembre au congrès des journaux légitimistes de l'ouest qui se prononce en faveur de Louis-Napoléon (56). Ce choix est-il à l'origine de désaccords et du changement de rédaction ? Au début de décembre la nouvelle direction de *L'Océan* demande de voter pour Cavaignac.

Les partisans de Louis-Napoléon ne sont pas inactifs. *Des agents nombreux ont été mis en mouvement par les hommes de réaction. Toutes les mesures du gouvernement.... ont été interprétées et exploitées contre le général Cavaignac*, écrit le sous-préfet de Brest au préfet. A Fouesnant, selon le maire, *les prêtres, les nobles et leurs partisans* ont contrarié l'élection (de Cavaignac). A Quimperlé, d'après le sous-préfet, *la défection subite* du clergé a suscité une *opposition opiniâtre* au général. Ces quelques remarques laissent pressentir la complexité de la situation dans un département ou ni

(55) Arch. dép. du Finistère, 3 M, Élection présidentielle de 1848.

(56) A.-J. TUDESQ : *L'élection présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, A. Colin, 1965, p. 194.

CARTE n° 3.- Elections présidentielles du 10 décembre 1848.

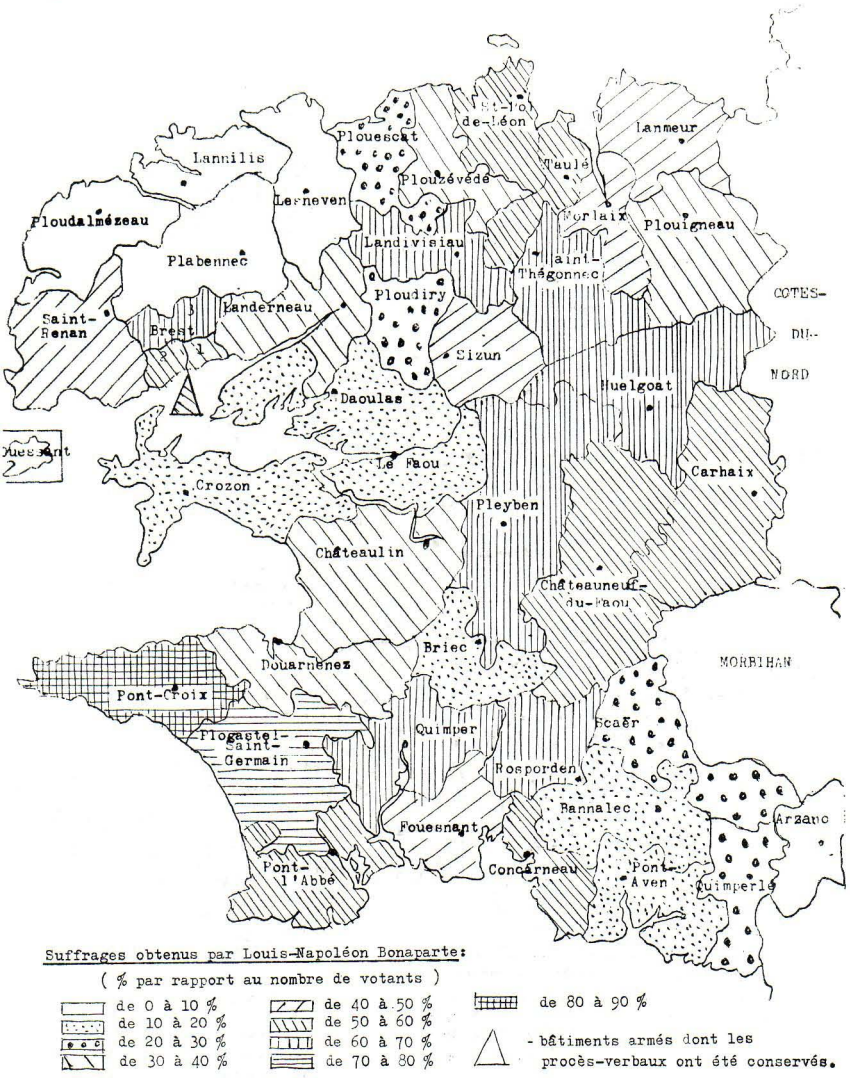

Suffrages obtenus par Louis-Napoléon Bonaparte:

(% par rapport au nombre de votants)

- de 0 à 10 %
- de 10 à 20 %
- de 20 à 30 %
- de 30 à 40 %
- de 40 à 50 %
- de 50 à 60 %
- de 60 à 70 %
- de 70 à 80 %
- de 80 à 90 %
- △ - bâtiments armés dont les procès-verbaux ont été conservés.

CARTE n° 3 bis.- Election présidentielle du 10 décembre 1848.

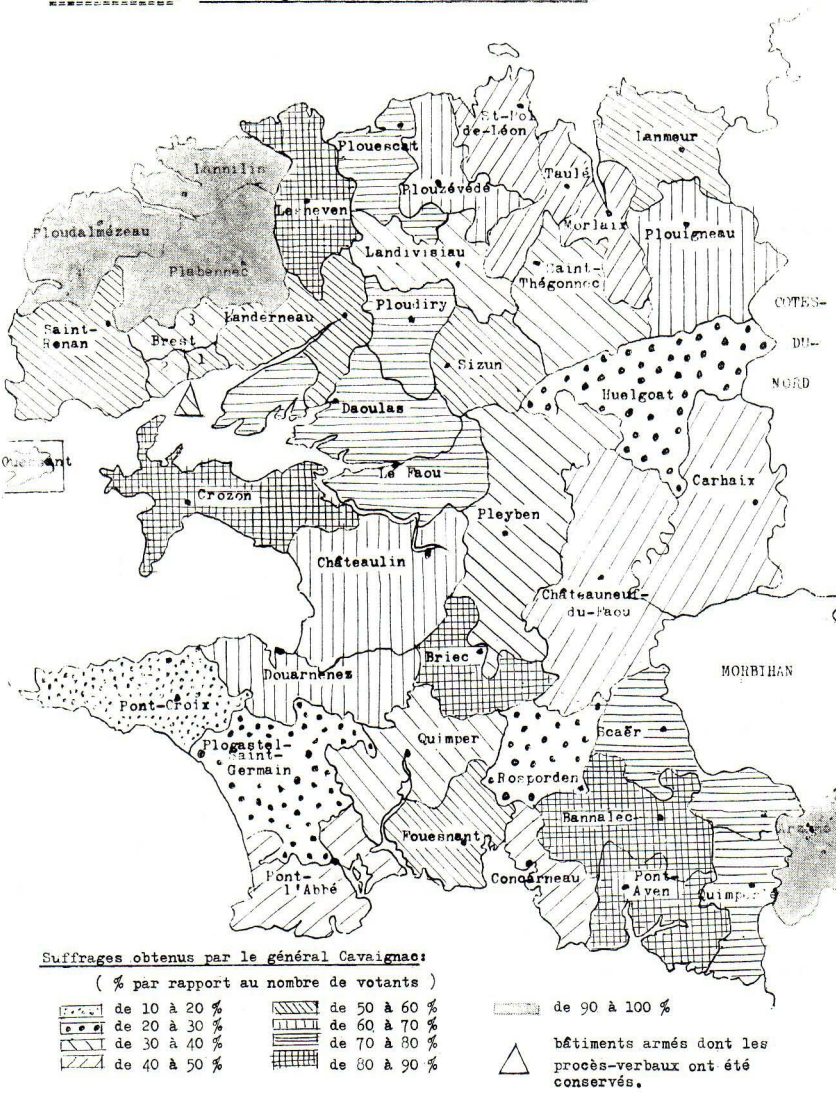

Suffrages obtenus par le général Cavaignac:

(% par rapport au nombre de votants)

- de 10 à 20 %
- de 20 à 30 %
- de 30 à 40 %
- de 40 à 50 %
- de 50 à 60 %
- de 60 à 70 %
- de 70 à 80 %
- de 80 à 90 %
- de 90 à 100 %

△ bâtiments armés dont les procès-verbaux ont été conservés.

l'un ni l'autre des candidats ne sont satisfaisants. Cette complexité apparaît dans les cartes électorales. Elles ne respectent ni les divisions traditionnelles ni les différences politiques qui se sont esquissées dans le département. Pour le Finistère, comme pour le reste de la France, il s'agit d'une élection hors série. Louis-Napoléon obtient la majorité des suffrages aussi bien dans le canton de Saint-Pol-de-Léon que dans celui de Carhaix ou celui de Plogastel-Saint-Germain. A Lesneven, au Faou ou à Pont-Aven, cette majorité va à Cavaignac. La participation a été moindre qu'en avril, 69,49 % de votants, soit 30,51 % d'abstentions, taux supérieur à la moyenne française 24,9 % (57). 38,42 % des inscrits votent pour Cavaignac et 28,20 % pour Louis-Napoléon. Les cartes 3 et 3 bis permettent de diviser approximativement le département en six secteurs. Trois sont plus favorables à Louis-Napoléon : le Haut-Léon, les montagnes et le bassin de Carhaix, la Basse-Cornouaille occidentale, où le canton de Pont-Croix lui accorde 85,4 % des votes. Trois se prononcent en faveur de Cavaignac, le Bas-Léon, les presqu'îles de Plougastel, Crozon, et les cantons voisins, de Daoulas, au nord, à Douarnenez, au sud, l'arrondissement de Quimperlé. Toutefois, dans le Bas-Léon, 2 cantons brestois sur 3 donnent la préférence à Louis-Napoléon. Peut-on tenter d'expliquer ces choix différents ?

La carte des cantons favorables à Cavaignac reproduit en partie celle des cantons ayant donné une forte majorité au général Le Flô trois mois auparavant. La coïncidence est nette dans le Bas-Léon et l'arrondissement de Quimperlé. Sans aucun doute les légitimistes et la plupart des membres du clergé y ont fait bloc sur le nom de Cavaignac. Les 93,7 % de Plabennec, les 96,8 % de Lannilis, les 97,1 % d'Arzano ne s'expliqueraient pas sinon. Le record est atteint à Ouessant où les 285 votes valent 285 voix à Cavaignac. De Daoulas à Douarnenez le même facteur a pu intervenir, au moins en ce qui concerne le clergé, mais ici la minorité républicaine, qui avait voté Lacoste, a dû faire le même choix. Que penser alors des secteurs favorables à Louis-Napoléon ? Deux hypothèses sont possibles. Républicains, légitimistes et clergé auraient eu une attitude identique dans tout le département. En ce cas les électeurs, faisant

(57) R. REMOND : *La vie politique en France*, Paris, A. Colin, 1969, t. II, p. 74.

preuve d'indépendance, auraient voté pour le candidat du peuple contre l'influence des notables. Le Haut-Léon contrasterait ainsi avec le Bas-Léon. Ou bien légitimistes, membres du clergé et aussi républicains se sont divisés au sujet du candidat à soutenir. Cette hypothèse est confirmée par le sous-préfet de Morlaix. Il indique, dans un rapport au préfet du 22 décembre 1851, que Louis-Napoléon était le candidat des notables légitimistes (58) (cette deuxième hypothèse n'infirme pas obligatoirement la première, en effet le canton de Saint-Pol donne 43,3 % de suffrages à Cavaignac, 55 % à Louis-Napoléon. L'avis des notables n'est donc que partiellement suivi. Il faudrait aussi connaître avec plus de précision l'attitude du clergé). La carte des voix obtenues par Louis-Napoléon, comparée toujours à celle des résultats du général Le Flô, illustre la division des légitimistes, sinon l'émancipation populaire. Ainsi Quimper, Rosporden, Saint-Thégonnec, Landivisiau votent pour Louis-Napoléon après avoir voté pour Le Flô. De même les cantons qui comptaient une minorité de gauche assez importante en septembre se sont prononcés tantôt pour Louis-Napoléon, (Huelgoat - Pleyben) tantôt pour Cavaignac (Crozon - Daoulas).

Les documents permettent de préciser l'attitude de la marine, dont les votes, en 1848 avaient, d'après les quelques indications fournies par *L'Océan* du 19 avril, *plébiscité* Lacrosse. Dans une lettre à son capitaine du 11 décembre, le lieutenant de gendarmerie du canton de Carhaix attribue la majorité obtenue par Louis-Napoléon à Carhaix à la présence de deux compagnies d'artillerie de marine. Sur les 358 votes des artilleurs, à peine 30 vont à Cavaignac. Le sous-préfet de Brest constate que *la troupe du bagne, l'infanterie de marine, les ouvriers du port, les gardes-chiourme, la gendarmerie maritime, l'artillerie de marine, les équipages des marins de l'Etat ont en général très mal voté.* Ils ont donné la majorité à Louis-Napoléon. Les procès-verbaux complets de 7 bâtiments armés, conservés aux A.D. donnent les résultats suivants : 1.351 votants, 754 voix (55,81 %) pour Louis-Napoléon, 462 (34,35 %) pour Cavaignac. D'après *L'Océan* et *L'Armoricain* les bâtiments de la rade ont fourni 1.436 suffrages au prince et 962 au général. La marine a donc été plus favorable que l'ensemble du département à Louis-Napoléon. *L'Armoricain* le constate avec

(58) Arch. dép. du Finistère, 3 M 44.

dépit. Il attribue *ces mauvais* votes à *la conduite extraordinaire du ministre de la Marine, M. de Verninhac, qui paraît s'être attaché à semer le trouble dans les ports par les mesures inintelligentes et agressives qu'il a coup sur coup prescrites* (59). Il a, en particulier, réduit les régiments de marine, licencié des écrivains, augmenté les heures de travail dans les ateliers de l'arsenal et... simplifié les uniformes dont le nombre a diminué. Bref, de quoi mécontenter tout le monde du journalier à l'amiral ! (60). Ceci expliquerait aussi les votes de Recouvrance et du 2e canton de Brest.

Au total, le ralliement d'une partie des légitimistes et du clergé s'ajoutant à une fraction modérée et à une minorité républicaine favorable à Cavaignac, l'emporte sur le mécontentement de la marine et le ralliement d'autres légitimistes, modérés et républicains à Bonaparte. Ces divisions et les résultats cantonaux suggèrent de nombreuses questions : ainsi le contraste entre Haut et Bas-Léon, entre la presqu'île de Crozon et celle de Pont-Croix, entre le canton de Briec et les cantons environnants ou encore *la défection subite* du clergé de Quimperlé. Serait-elle due à un revirement de l'évêque ? ou à l'expression d'une hostilité sourde à l'égard des notables ? En définitive la politique préconisée par le comité de la rue de Poitiers et le parti de l'ordre a échoué dans le Finistère, qui fait la preuve d'un tempérament original. Notons enfin que Lamartine, 2e élu en avril, n'attire que 430 voix. Quant à Ledru-Rollin, 1.581 voix, il n'a guère bénéficié des aspirations du *menu peuple* que sa politique a mécontenté.

*
**

Le Prince-président à peine installé, malgré les réticences finistériennes, l'élection de l'Assemblée législative suscite une activité politique fébrile dans le département. Comme ailleurs *à l'épreuve des faits les tendances se sont dégagées* (61), parmi elles des tendances socialistes qui représentent une force nouvelle. La carte des élections de mai 1849 dessine-t-elle la carte politique du Finistère comme ce fut le cas pour la France entière ?

---

(59) *L'Armoricain*, 12-12-1848.

(60) Le conseil d'Amirauté consacre de longs débats à cette question des uniformes dans les années suivantes et demande le retour à la situation antérieure. Arch. nat., BB 8 878 à 882.

(61) R. REMOND, *ouv. cité*, p. 81.

Le dossier des élections législatives de 1849, plus étoffé que les précédents, témoigne de l'activité politique et permet de préciser localement les rapports de force entre les trois tendances : du parti de l'ordre, républicaine-constitutionnelle et montagnarde. Chronologiquement le comité de la liberté religieuse, indifféremment appelé comité catholique, comité légitimiste ou encore comité Laimé, ou comité Chamaillard, ou simplement comité de Quimper, est le premier à faire connaître son programme dans *L'Océan* du 24 mars 1849, c'est-à-dire le programme de Montalembert.

Ce comité propose la liste suivante : Lacrosse, Le Flô, l'amiral Romain-Desfossés, Mazé-Launay, Colas de la Motte, Mège, de Keranflech, de Roquefeuille, Laimé, de Kératry, de Blois, du Couédic, Barchou de Penhoen, soit une liste à majorité légitimiste. Toutefois les quatre candidats placés en tête n'appartiennent pas à cette tendance, mais ils ont l'appui du gouvernement (le ministre de l'Intérieur les qualifie de *bons choix* dans une lettre au préfet du 10 mai 1849) et sont susceptibles d'être adoptés par une large majorité d'électeurs. Selon le sous-préfet de Brest, les légitimistes *ont concédé à l'arrondissement de Brest* (*ces*) *quatre candidats n'appartenant pas à leur couleur.* De plus *MM. Lacrosse* (*et*) *Le Flô... seront portés sur toutes les listes, l'évêque ayant fait connaître qu'il n'appuierait aucune liste où ne figureraient pas ces noms* (62). Enfin *il est probable que si* (M. Desfossés) *arrive à la Chambre, il sera ministre de la Marine* (63). Les finistériens ne peuvent négliger une telle perspective. Pourtant les vues du comité de Quimper sont loin de faire l'unanimité.

Le 22 mars 1849 le sous-préfet de Brest envoie au préfet *le manifeste du comité des populations rurales des arrondissements de Brest et de Morlaix siégeant à Landivisiau.* Les signataires, outre leur respect pour la Constitution, proclament *leur concours franc et loyal au président élu par le suffrage universel ;* demandent l'indépendance de l'Eglise, la liberté des cultes et de l'enseignement, la diminution de l'impôt, la décentralisation administrative, le développement de l'agriculture ; expriment leur hostilité *aux vaines et*

(62) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43, rapport au préfet du 26 avril 1849.

(63) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43, rapport au préfet du 26 avril 1849.

odieuses utopies. Certaines revendications sont communes aux légitimistes, non une telle affirmation à l'égard du président. Surtout, la composition du comité est remarquable : Breton, conseiller général de St-Thégonnec, cultivateur ; Leroux, conseiller général de Landivisiau, négociant ; Prigent, maire de Plounéventer, cultivateur ; Hamon, maire de Taulé, cultivateur ; Pouliquen, maire de Plouédern, cultivateur ; Le Saint, maire de Landivisiau, cultivateur ; Coquil, maire de Plougar, cultivateur ; Kerzan, conseiller municipal de Landerneau... ; tous du Haut-Léon, berceau de l'aristocratie paysanne des « Julots ». Dès le 20 mars le sous-préfet de Morlaix essaie de définir cette tentative. *Dès maintenant cette réunion est considérée par beaucoup d'esprits comme formant contrepied au comité de Quimper... et le parti libéral doit l'appuyer. De plus on peut considérer cette réunion au centre des populations rurales comme une tentative de la part de la campagne de s'affranchir de la direction exclusive des comités des villes et des Messieurs. L'influence du comité Laimé* y *perdra tout ce que celui-ci saura gagner. Les cultivateurs s'*y *rendront dit-on en foule et les légitimistes paraissent peu flattés de cette levée de bouclier de leurs serfs, colons et fermiers.* Tentative révélatrice par conséquent de la fierté et de l'indépendance léonarde, du sens de l'organisation et de la démocratie *d'une paysannerie froide et passionnée,* (qui) *demeure rebelle à toute application de la terminologie politique nationale* (64). Que devient cette tentative ? Les documents fournissent peu d'indications. Dans son rapport du 26 avril le sous-préfet de Brest annonce que *le comité rural de Landivisiau doit s'entendre avec le comité constitutionnel de Brest.* Il est donc toujours actif à cette date mais sera sans doute déçu par la liste des constitutionnels qui porte, selon le sous-préfet de Brest, *des noms antipathiques aux populations rurales* (65). Il est possible qu'il ait débordé sur le Bas-Léon car *la liste du comité religieux de Quimper* a exaspéré *la population de Brest et celle des cantons dont j'ai vu plusieurs maires,* écrit ce même sous-préfet le 5 mai.

A Brest même la situation est plus complexe. Nous ne pouvons mieux faire que de citer de larges extraits de

(64) Y. LE GALLO : *Bretagne, ouv. cité,* p. 45. Au XXe siècle le Haut-Léon est le centre d'un « syndicalisme agricole d'avant-garde » *ibid.,*

(65) Arch. départ. 3 M 43, rapport du 25 mai 1849.

l'historique des comités établi par le sous-préfet le 26 avril. *Le premier comité qui s'est forme est celui...* de la Bourse... que les socialistes *appellent le comité des* aristos. *Il est composé de membres du conseil général et du conseil d'arrondissement.* Il se prononce en faveur de Lacrosse, Mazé-Launay, Le Flô, Romain-Desfosses, l'amiral Didelot, etc... *En somme ce comité sent un peu la reaction. M. Kerjégu... s'en est détaché. Il a songé alors a creer un comité* constitutionnel *que j'appellerai comité de* la halle. *Après avoir mis les électeurs en mouvement, MM.* Kerjegu, Le Grandais *et* Lettré (*tous deux ex-maires de Brest*) *ont été distancés par M. de Gasté... M. de Gasté est un ingénieur de la marine... Depuis longtemps il flatte les ouvriers du port auxquels il donne des poignées de main, qu'il appelle ses* amis, *ses* frères, *ses* enfants ! *Il s'est mis en campagne, il a dressé une liste et l'a distribuée aux ouvriers et comme ceux-ci ont voté et que les bourgeois se sont abstenus, la liste de M. de Gasté pour la formation du bureau a triomphé complètement... M. de Gasté passe pour phalanstérien, voire même pour socialiste... Il est de toutes les sociétés philantropiques et on dit aussi qu'il communie assez souvent...* (Le comité socialiste) *se compose des hommes appartenant à la société dite de la* Solidarité républicaine de Brest. *Comité des aristos, comité constitutionnel, comité de Gasté, sont en effet dotés à la fin d'avril d'un autre organe, le comité électoral centralisateur des démocrates-socialistes du département* (66).

Ce comité a pour président Le Doré jeune, menuisier puis fripier, qui a eu des ennuis avec la police en 1848 (67), pour vice-président Trichet, cordonnier. Un matelot, Maldent, marin aux équipages de ligne, un ouvrier du port, Couturier en font également partie. Ce comité organise une réunion à la halle au blé afin d'interroger les candidats aux législatives 500 à 600 personnes répondent à cet appel *dont le plus grand nombre* (*les 3/4 environ*) *s'y trouvait comme curieux* selon le commissaire de police. Le Doré prend la parole et affirme que leur manifeste *est dans ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité.* Remontant à l'origine du monde, il est arrivé au moment où on s'est partagé

(66) Ainsi nommé par le commissaire de police du 1er arrondissement dans son rapport au commissaire central le 30 avril 1849.

(67) Voir G.-M. THOMAS, *ouv. cité.*

le sol, *sans avoir souci... de ceux devant venir plus tard, qui ne peuvent avoir perdu le droit de réclamer leur part et de s'asseoir comme les premiers venus au banquet de la vie... Par le travail, chacun aurait les moyens de racheter sa part mais... il fallait qu'il fût un droit et le premier de tous... Les travailleurs.. se trouvaient au dernier rang tandis que le premier leur appartenait... ils l'auraient quand ils le voudraient par le suffrage universel puisqu'ils étaient les plus nombreux.* Le Doré demande de voter pour des socialistes en soulignant *qu'il fallait surtout préférer l'énergie au savoir et aux connaissances, que c'était parmi les ouvriers qu'on devait de préférence les prendre.* De Gasté est-il visé ? Le socialiste Disdery qui *a blâmé les ouvriers de vouloir nommer des leurs pour les représenter,* est hué. L'on passe ensuite au choix des candidats. *Le comité socialiste en ayant quatre à faire accepter par les autres comités socialistes du département (Brest n'est donc pas seul concerné), on a d'abord mis en avant le Président.* Le Doré rappelle qu'il a cherché les moyens de perfectionner la société. Depuis février *il a écrit deux fois à Ledru-Rollin, lui donnant les moyens de tout organiser dans l'intérêt du peuple... Ce qu'il veut, indépendamment du droit au travail et d'un travail convenablement rétribué, c'est l'armement de tous les citoyens, l'organisation de clubs dans toutes les localités... dans lesquels les citoyens apprendraient à connaître leur puissance et leur droit. Il veut l'impôt progressif et toutes les réformes nécessaires à faire disparaître ou à amoindrir les inégalités sociales.* De cette profession de foi « montagnarde » on peut retenir en ce qui concerne les élections, la volonté de promouvoir des candidatures ouvrières contre les « notables » socialistes, tout comme les ruraux refusent les « notables » traditionnels. *Les citoyens Conor* (ouvrier au port), *de Gasté et de Pompéry* (propriétaire, conseiller général du Faou) *ont été proposés par la réunion mais le comité n'a pas voulu les admettre, attendu qu'en ne se présentant pas pour répondre aux questions qu'on aurait pu leur faire, ils ont fait acte de mépris envers les socialistes.* Finalement les démocrates-socialistes choisissent pour candidats Le Doré ; Francard, ancien sous-commissaire de Brest ; Maldent ; Mariel, ouvrier menuisier ; Péquigneau, sergent au premier régiment de ligne (68).

(68) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43, rapport du commissaire de police de Lambézellec au sous-préfet de Brest, 2 mai 1849.

En Cornouaille, outre le comité de Quimper, deux comités importants se forment à Châteaulin et à Quimperlé. A Châteaulin on adopte une position « centriste » : *M. Le Bretton, dernière limite des républicains et M. de Fournas dernière concession possible aux légitimistes* (69). Lacrosse, Le Flô, Romain-Desfossés et Mazé-Launay forment la tête de liste. Mais elle compte aussi Swiney que le préfet qualifie de socialiste. A Quimperlé les maires, conseillers d'arrondissement, conseillers généraux et notaires qui composent le comité, tiennent à la candidature de de Fournas, représentant dont *les votes à la Chambre avaient été tous sages et consciencieux* (70). Leur liste associe d'une manière surprenante à 10 candidats présentés par le comité de Quimper, outre de Fournas, Cavaignac et de Gasté !

A la veille du vote la situation se simplifie, les positions des candidats se précisent et on peut les répartir en trois grandes tendances : celle du parti de l'ordre qui comprend les 13 candidats proposés par le comité de Quimper ; la tendance républicaine, soutenue par *L'Armoricain*, au nom du comité central constitutionnel qui propose aussi Lacrosse, des Déserts, Bizet (maire de Brest), de Gasté, Swiney, Herman, Le Hars, Decouvrant, Cavaignac, Hersart de la Villemarqué, Le Bretton, Debon et de Fournas. La tendance de la « montagne » représentée par Ledru-Rollin, Francart, Rossel, Conore, Blin (avocat à Quimperlé), Maldent, Péquignot, Vigouroux (serrurier), Le Doré, Couturier (ébéniste), Kersausie, Kersaint. Le relevé général des suffrages publié par la préfecture associe à ces montagnards les noms de l'amiral Grivel, de Le Grandais, de Messonant (s'agit-il du comte de Mésonan ?) et de Pompéry. Si le doute est permis pour ce dernier, il paraît surprenant de classer dans cette tendance l'amiral, l'ex-maire de Brest et le comte, si comte il y a. Nous avons donc établi nos cartes en retenant des candidats dont la classification est à peu près sûre en fonction du comité qui les patronnent, soit 13 du parti de l'ordre, 12 constitutionnels et 12 montagnards. Cette classification ne reflète pas totalement les conceptions des contemporains comme l'indique un commentaire du sous-

(69) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43, lettre du sous-préfet de Châteaulin au préfet du Finistère, 25 avril 1849.

(70) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43, lettre du sous-préfet de Quimperlé au préfet du Finistère, 1er mai 1849.

préfet de Brest, datée du 30 janvier 1852 (71). Il établit une statistique des résultats obtenus par quatre candidats *dont la bannière politique était parfaitement connue : MM. Lacrosse, républicain modéré, Barchou de Penhoen, légitimiste, Mazé-Launay, orléaniste, et de Gasté, socialiste. Sur ceux-là les électeurs de l'arrondissement n'ont pu se tromper, ni être trompés.* Les cartes ne donnent par conséquent qu'une approximation, suffisante toutefois pour distinguer droite, centre et gauche.

Les administrateurs estiment que la liste catholique l'emportera dans les arrondissements de Quimperlé, Morlaix, les campagnes de l'arrondissement de Brest et même dans l'arrondissement de Châteaulin. Le sous-préfet, qui annonçait le 17 février : *je n'aurai à combattre ici que les légitimistes... je vous dirai nettement que je ne les crois pas à redouter... Je compte sans restriction sur la bourgeoisie, avec laquelle je me suis entendu,* pense le 13 mai que la *liste catholique modifiée par l'introduction du nom de M. Fournas, passera.* Elle passe effectivement, sans de Fournas. Le préfet ne peut que constater *l'immense majorité obtenue par la liste du comité de la liberté civile et religieuse* (72).

36,9 % des inscrits n'ont pas pris part au vote, soit une abstention à nouveau supérieure à la moyenne française, 33 %. Les 86.649 votants ont donné 78.370 voix à Lacrosse, premier élu, 48.263 à de Keratry, ancien pair de France, treizième et dernier élu. Les modérés, du 14e au 25e rang comptent de 28.079 suffrages (de Fournas) à 16.284 (La Villemarqué). Les démocrates-socialistes rassemblent de 7.503 voix (Francart) à 2.126 (Ledru-Rollin). G. Genique (73) attribuant à chacun des partis *la moyenne des voix obtenues par les candidats de leur liste,* donne au parti de l'ordre 55.000 voix, aux républicains constitutionnels, 16.000 voix, aux montagnards 23.000 voix.

Nous ignorons comment il a mené ses calculs pour parvenir à ces résultats. A-t-il classé parmi les montagnards Swiney, des Déserts et de Gasté qui passent pour *rouges ?* En ce cas, la moyenne de 23.000 nous paraît supérieure à la réalité. Nos calculs établis d'après les résultats fournis

(71) Arch. dép. du Finistère, 3 M 46,

(72) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43, rapport du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, 21 mai 1849.

(73) *L'élection de l'Assemblée législative en 1849,* Paris, 1921, p. 45.

CARTE n° 4.- Elections législatives de mai 1849.



Suffrages obtenus par la liste du Comité de la liberté civile et religieuse.

(% par rapport au nombre de votants. Ce pourcentage est obtenu en calculant la moyenne des voix des candidats de cette liste).

- de 10 à 20 %
- de 20 à 30 %
- de 30 à 40 %
- de 40 à 50 %
- de 50 à 60 %
- de 60 à 70 %
- de 70 à 80 %
- de 80 à 90 %
- de 90 à 100 %
- militaires et marins

CARTE n° 4 bis.- Elections législatives de mai 1849.

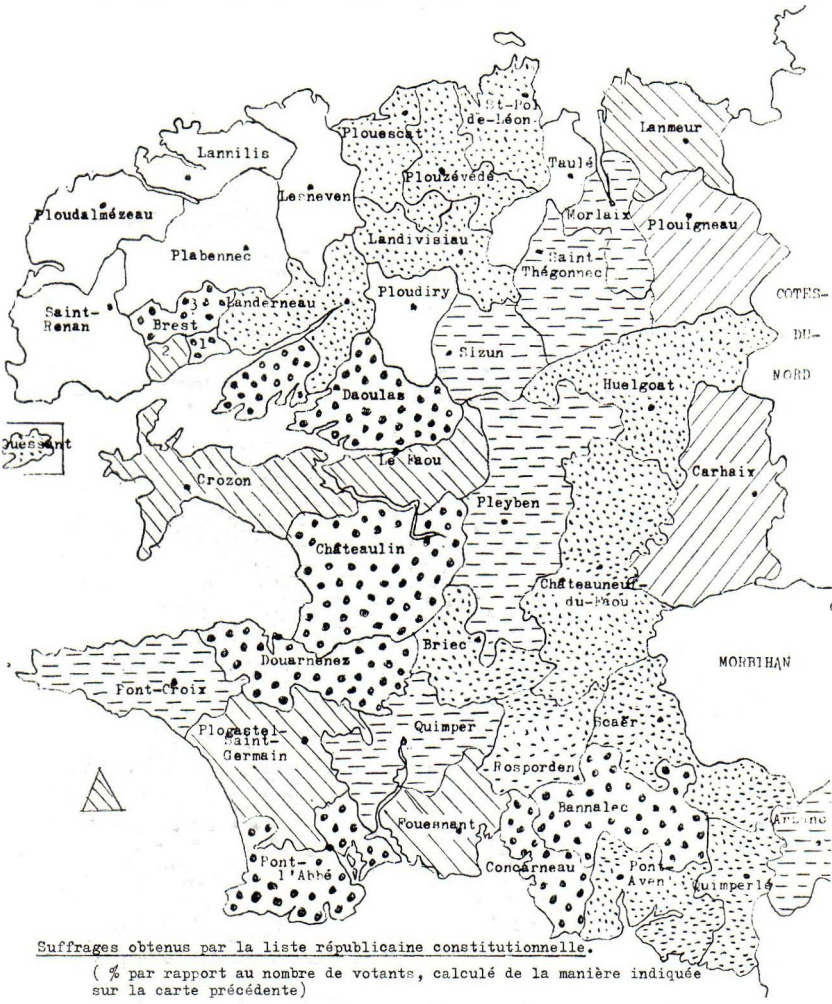

Suffrages obtenus par la liste républicaine constitutionnelle.

(% par rapport au nombre de votants, calculé de la manière indiquée sur la carte précédente)

de 0 à 10 %
de 10 à 20 %
de 20 à 30 %
de 30 à 40 %
de 40 à 50 %
de 50 à 60 %
militaires et marins

CARTE n° 5.- Elections législatives de mai 1849.

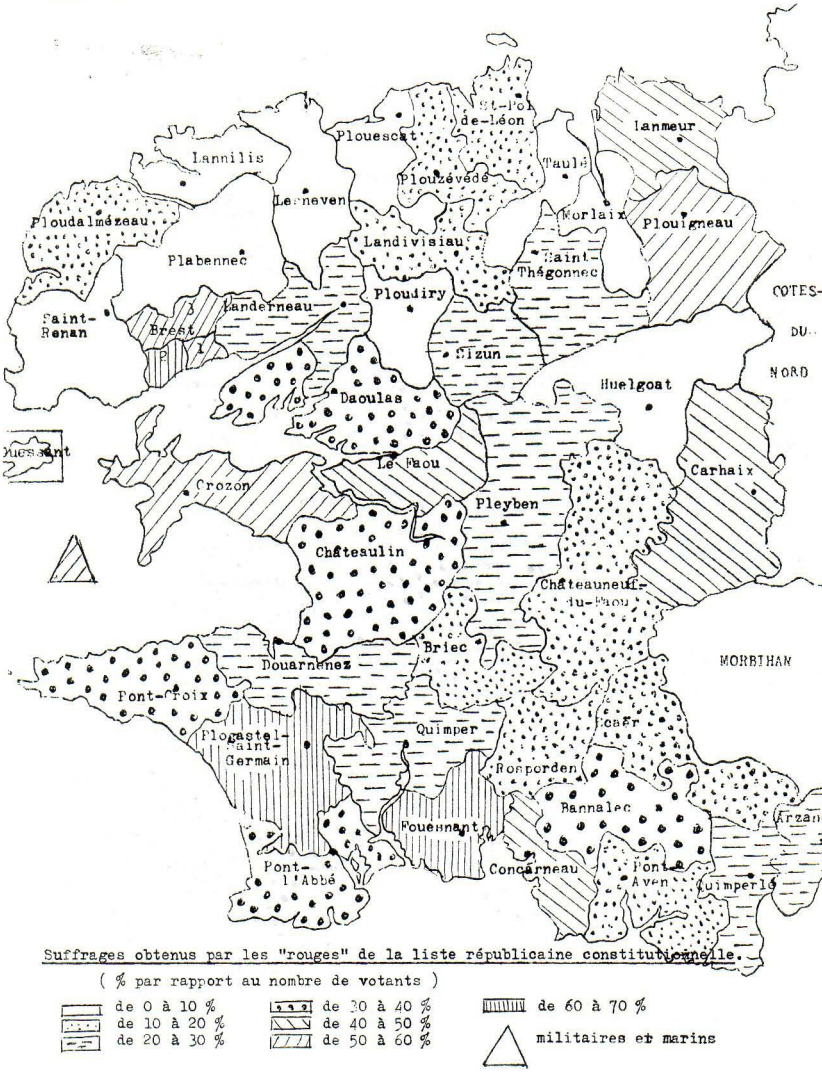

Suffrages obtenus par les "rouges" de la liste républicaine constitutionnelle.

(% par rapport au nombre de votants)

de 0 à 10 %
de 10 à 20 %
de 20 à 30 %
de 30 à 40 %
de 40 à 50 %
de 50 à 60 %
de 60 à 70 %
militaires et marins

par la préfecture donnent dans cette hypothèse une moyenne d'environ 6.400 voix. Le chiffre de 23.000 correspond par contre à la moyenne des suffrages obtenus par Swiney, des Déserts et de Gasté seuls. Aussi, nous en venons à nous demander si la documentation utilisée par cet historien n'a pas ignoré les socialistes de *bas-étage* (74) et mentionné simplement les socialistes *bourgeois* qui ont pour chef de Gasté. Nous avons donc établi une carte supplémentaire qui corrige les cartes précédentes. Elle représente la moyenne des suffrages obtenus par les socialistes, tendance de Gasté. Le centre et la gauche sont ainsi mieux définis. Le critère n'est plus le comité de patronage mais l'orientation politique attribuée aux candidats. Ce deuxième critère a été décisif. les commentaires du préfet (cités page suivante) en font foi. Les résultats aussi. Seuls 17 cantons sur 43 donnent des résultats à peu près homogènes pour l'ensemble de la liste de *L'Armoricain*.

La carte n° 4 montre que la liste du comité de la liberté civile et religieuse a obtenu la majorité des voix dans 35 cantons sur 43. Elle obtient ses plus forts pourcentages dans le Léon et l'arrondissement de Quimperlé. La comparaison avec la carte n° 2 souligne les zones de force catholique et légitimiste. Les taux les plus faibles se situent à Brest, dans la zone centrale (Le Faou, Pleyben, Carhaix). dans le Trégor morlaisien (Plouigneau) et dans le sud (Plogastel-Saint-Germain et le sceptique canton de Fouesnant). Sur la carte n° 4 bis négatif de la précédente, l'acceptation de la République modérée par une forte minorité des votants (30 à 50 %) caractérise les cantons littoraux de Brest à Concarneau, le Trégor morlaisien et le canton de Carhaix. La Basse-Cornouaille s'annonce comme *le berceau de la Bretagne républicaine* suivant l'expression d'André Siegfried. Nous n'avons pas estimé nécessaire de consacrer une carte aux suffrages de la liste démocrate-socialiste car elle n'obtient le plus souvent qu'un nombre infime de suffrages, moins de 1 % dans 18 cantons. Mais la liste des cantons où elle obtient plus de 5 % des suffrages permet de localiser son audience : Quimperlé 5,9 %, Pleyben 7,5 %, Landerneau 5 %, Brest I, 15 %, Brest II, 23 %, Brest III, 28 %. Le sous-préfet de Brest

(74) Lettre du sous-préfet de Brest au préfet du 14-12-1851. Il classe les rouges en deux groupes, ceux de *bas étage* et les *autres* sous la houlette de de Gasté.

avait d'ailleurs prévu, ainsi qu'il l'annonce au préfet le 12 mai, un détachement de troupe, à Brest et Recouvrance, un piquet de 25 hommes à Saint-Pierre, un de 50 à Lambézellec, 1 de 25 à Guipavas et 1 de 60 à Landerneau. Le préfet conclut : *Quant à l'influence de Couturier, Le Doré, etc... elle ne s'étend guère encore en dehors des limites de Brest, mais là du moins... Ils ont déjà réussi à se faire des partisans parmi les ouvriers du port auxquels ils essaient de faire partager leurs idées anarchiques.* Plus dangereux lui paraît le succès de de Gasté et de ses amis.

Le préfet, dans son rapport final, estime que la victoire de la liste de Quimper est due *en grande partie aussi à l'appui des hommes modérés... qui se sont empressés de joindre leurs votes à ceux du parti catholique en haine du socialisme et dans la crainte de voir triompher le comité soi-disant républicain constitutionnel de Châteaulin qui avait eu l'imprudence de porter sur sa liste des candidats devant inévitablement, du moins selon toutes les apparences, se joindre à la Montagne. En agissant ainsi, le parti modéré a plutôt obéi à un besoin impérieux d'ordre et de stabilité, qu'à ses sympathies réelles qui l'auraient porté à donner ses suffrages à des hommes professant en général des opinions plus libérales.* La carte des suffrages des candidats apparentés à la Montagne représente essentiellement les résultats obtenus par de Gasté. Elle situe les cantons où les « petits » expriment leur espérance dans une République qui les défende et qu'ils ne craignent pas : Lanmeur, Plouigneau, Carhaix, Le Faou, Crozon (est-ce dû à l'influence d'ouvriers travaillant à l'arsenal et originaires de la presqu'île ?), Plogastel-Saint-Germain, Fouesnant.

Brest se détache nettement dans son cadre léonard. Le sous-préfet attribue ce résultat à l'influence exercée sur les ouvriers du port par de Gasté et deux professeurs de l'école d'artillerie de marine et il réclame l'éloignement de ces *trois agents de corruption.* Il s'inquiète de l'avenir. *... La classe ouvrière a été travaillée par les socialistes et les rouges. Je ne partage plus aujourd'hui la confiance du préfet maritime dans la modération des ouvriers du port. Je crois qu'il faudrait peu de choses pour opérer un mouvement parmi eux...,* écrit-il au préfet le 16 mai. La suite des événements ne confirme pas cette crainte. Son successeur, plus philosophe, commente, trois ans après, cette élection de 1849 et il constate que plus de la moitié des électeurs

de l'arrondissement ont voté le même jour *pour les opinions légitimiste, républicaine, orléaniste et socialiste.* Il en conclut que dans la région le sort des élections ne dépend pas tant de l'opinion politique des électeurs que *de celle des hommes qui parviennent à gagner leur confiance.*

L'essor du socialisme est l'objet des préoccupations gouvernementales et parlementaires dans les années suivantes. La crainte du péril rouge nourrit les rapports politiques. Si *l'influence* (du clergé) *étonne et décourage les propagateurs socialistes* (en Bretagne)... (leurs) *principes semblent... se répandre dans le port* (de Brest) ; *la misère les fait agréer de quelques-uns* (75) et le procureur général demande que les travaux de l'arsenal ne soient pas réduits. Le 15 mars 1850, le commissaire-central de Brest annonce au préfet que *le résultat des élections de Paris* (élection d'Eugène Sue le 28 avril) *a causé la plus grande joie parmi les socialistes et ravivé toutes leurs espérances. Depuis deux jours, tous les hommes qui reçoivent le mot d'ordre de Le Doré, sont allés chez lui, Darrie* (?) *employé au port, y a été vu deux fois.* L'arsenal n'est pas le seul centre de socialisme si l'on en juge par *le nombre assez considérable de militaires appartenant à la garnison, qu'on voit causant avec Le Doré sur le seuil de sa boutique, ou sortant de chez lui. La plus grande partie appartient au premier régiment d'infanterie de marine.* Toutefois le commissaire n'estime pas à plus de cent le nombre de socialistes tendance Le Doré dans toute la ville dont *l'esprit est généralement bon* (76). En dehors de Brest, le procureur général signale le 1er avril 1851 (qu') *un petit comité démocrate-socialiste se réunit régulièrement au Faou chez un maréchal-ferrant...* (et que) *le sieur Vigouroux serrurier au Faou fait de la propagande socialiste.* Cette propagande ne risque-t-elle pas de trouver quelque écho dans les campagnes en raison de la misère ? L'arrondissement de Morlaix est toujours le plus touché. Les petits fermiers sont réduits à mendier. En mai 1850 les paysans du Léon se plaignent du prix des fermes. (Rapport du 1er mai, p. 1 v°). En septembre *dans les campagnes du littoral... le bas-prix des grains et des bestiaux enfante, chaque jour, des plaintes de grandes misères. Beaucoup de propriétaires n'obtiennent leurs fermages qu'au moyen de fortes*

(75) Arch. nat., BB 30 386, 5-12-1849, p. 5 et 6.

(76) Arch. dép. du Finistère, 3 M 43.

remises. (Rapport du 31 sept. 1850, p. 1 v°). Or il existe dans les campagnes des *individus dangereux... les instituteurs conduits au socialisme par leur misère* (Rapport du 4 janvier 1850, p. 3 ; c'est le cas à Plougar dans le Léon), mais le procureur précise, qu'ils sont les seuls. *Patience et indifférence* caractérisent les paysans. Toutefois les agriculteurs de la région de Morlaix ne cachent pas un certain regret du gouvernement de Louis-Philippe. (Rapport du 8-12-1849). En 1851, au moment où les socialistes pourraient tenter de tourner l'obstacle de la langue, la situation s'améliore quelque peu. *Les classes ouvrières et rurales se préoccupent de l'Exposition de Londres et des nouveaux débouchés ouverts aux produits de l'agriculture par les bâtiments à vapeur anglais qui visitent le littoral.* (Rapport du 2 juillet, p. 2 v°).

La patience serait-elle une vertu dominante du Finistérien ? *A Brest les ouvriers souffrent et restent calmes.* (Rapport du 4 janvier 1850, p. 1 v°). Le vice-amiral Leblanc, préfet maritime de Brest, ne manque pas d'opposer le calme brestois à l'agitation toulonnaise. *A Brest, nous sommes restés fort tranquilles ; nous n'avons jamais eu de démonstrations fâcheuses comme à Toulon* (77). Mais cette patience et cette tranquillité s'accompagnent de détermination et de fidélité à l'homme qui a su gagner leur confiance, de Gasté. Celui-ci est à nouveau candidat à l'élection législative partielle du 27 septembre 1851. De Gasté et le capitaine de Kersauson de Pennendreff briguent la succession de Romain-Desfossés démissionnaire. Cette fois l'opposition est nette entre le candidat du parti de l'ordre et le candidat socialiste. A vrai dire deux autres prétendants s'étaient présentés : l'amiral Hugon, proposé par le gouvernement et Bizet. Le sous-préfet de Brest mène son enquête. (Il est entendu que cette élection concerne Brest avant tout). Ses interlocuteurs sont unanimes sur le point suivant : *c'est qu'un candidat breton, même médiocre, sous le rapport de l'intelligence, sera infailliblement préféré à un candidat etranger au pays, quelque éminent qu'il puisse être* (78). Le préfet élimine donc l'amiral Hugon. Le sous-préfet

(77) Arch. nat. AD XIX L 172, *enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la Marine militaire,* 1851, tome II, p. 154.

(78) Arch. dép. du Finistère, 3 M 44, 22 août 1851.

souligne d'autre part, que, si plusieurs candidats du parti de l'ordre se maintiennent, de Gasté peut l'emporter. Il vaut mieux que Bizet se retire car il a moins de chances que de K. de P. *M. K. de P., capitaine de frégate, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul... est connu pour avoir des sentiments religieux très prononcés... Ainsi dans la marine parce qu'il est marin et hors de la marine parce qu'il est légitimiste et religieux, M. de Kersauson atteindra probablement des suffrages assez nombreux.* Il a d'ailleurs été choisi par le comité de Quimper. Bizet s'incline *sacrifiant à la gravité des circonstances ses désirs les plus ardents* (79).

La lassitude explique en partie les 61,3 % d'abstentions mais aussi la position extrême des deux candidats. Selon le sous-préfet de Châteaulin *aucun candidat ne convient aux électeurs... Du reste il y a une extrême indifférence dans cette élection. Les cultivateurs habitués à suivre la direction de la bourgeoisie ne savent quel candidat choisir.* De Kersauson est élu avec 23.919 suffrages contre 7.897 à de Gasté. Les cartes 6 et 6 bis indiquent une participation électorale plus forte dans le Léon. Sur la carte 6 se dessine la bande centrale de faiblesse du légitimisme. Six cantons ne donnent aucune voix à de Gasté : Plouzévéde, Taulé dans le Léon, Briec, Pont-l'Abbé, dans l'arrondissement de Quimper, Scaër et Arzano dans celui de Quimperlé. Le plus souvent, il n'obtient qu'un nombre infime de suffrages, dus peut-être aux « notables » qui ont fait voter, de Gasté *par opposition au comité de Quimper* (80). Il réunit une plus forte minorité à Daoulas. Il l'emporte à Carhaix, (19,6 % des inscrits), Crozon (13,3 %), dans les trois cantons brestois et parmi les militaires et marins. Le canton de Recouvrance lui est le plus favorable : 26 % des inscrits. En réalité le pourcentage est beaucoup plus élevé car le vote des ouvriers de l'arsenal a eu lieu à part. Il est compris, avec le vote des militaires et des marins, dans les résultats mentionnés pour Quimper. Selon le sous-préfet de Brest, 4.000 officiers, marins, ouvriers, gendarmes maritimes ont voté de Gasté et 600 de Kersauson. Le préfet considère qu'un tiers des voix des armées de terre et de mer se sont portées sur le candidat socialiste : *Il paraîtrait même que le plus grand nombre des officiers de marine présents*

(79) *L'Océan*, 8 septembre 1851.

(80) Sous-préfet de Châteaulin, 21 septembre 1851

CARTE n° 6.- Election législative partielle du 27 septembre 1851.

Note. Pour le canton de Quimper, il s'agit des suffrages des électeurs du canton et des électeurs militaires, dont les votes sont rassemblés à Quimper, par rapport aux suffrages exprimés. Le résultat obtenu est plus représentatif des votes militaires que des votes cantonaux.

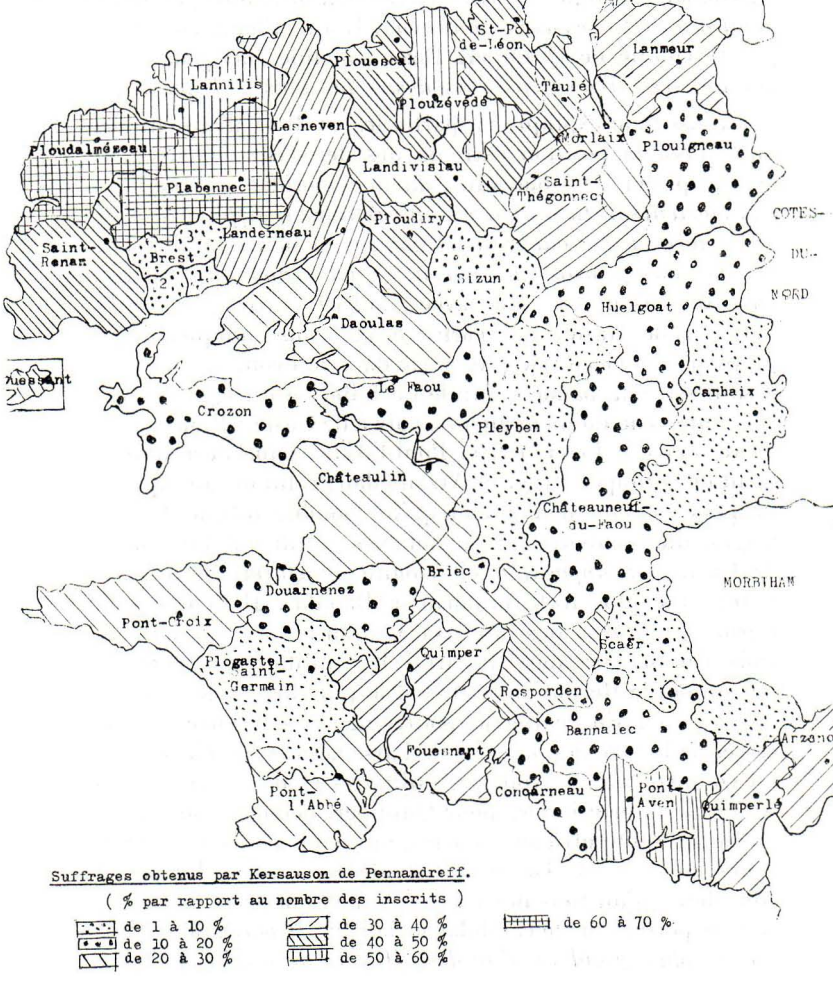

Suffrages obtenus par Kersauson de Pennandreff.

(% par rapport au nombre des inscrits)

de 1 à 10 %
de 10 à 20 %
de 20 à 30 %
de 30 à 40 %
de 40 à 50 %
de 50 à 60 %
de 60 à 70 %

CARTE n° 6 bis.- Election législative partielle du 27 septembre 1851.

Note. Pour Quimper, même remarque que sur la carte précédente. L'incidence des votes militaires est nette.

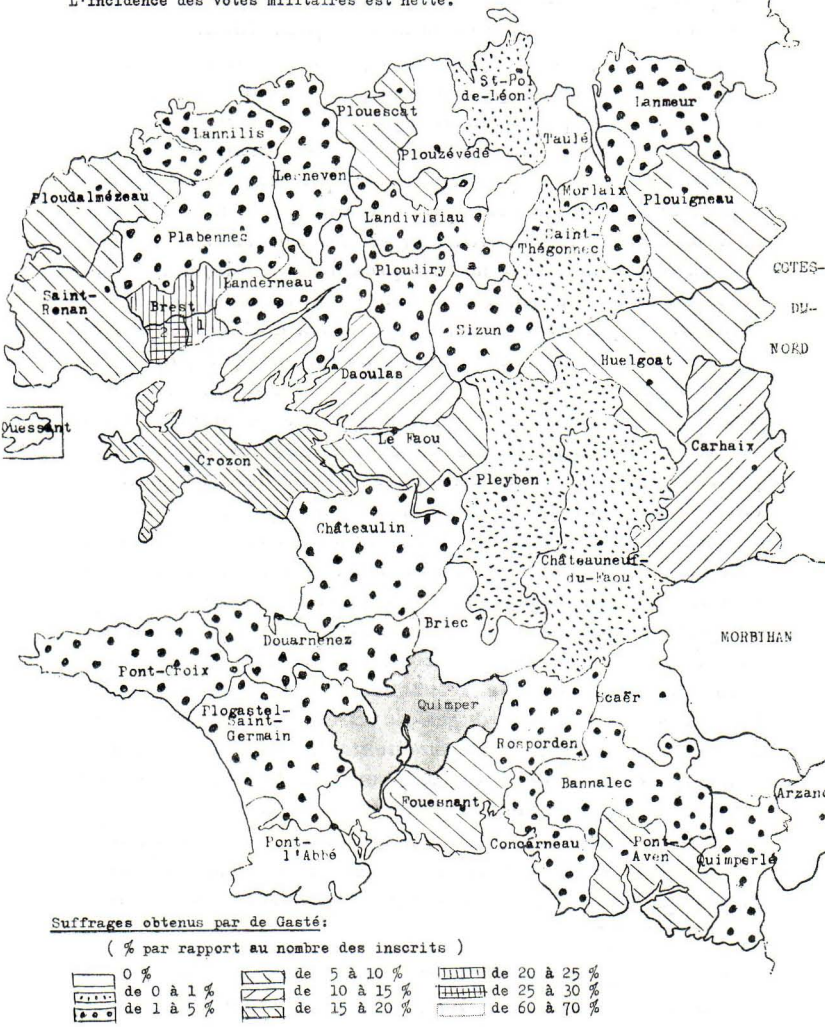

Suffrages obtenus par de Gasté:

(% par rapport au nombre des inscrits)

0 %
de 0 à 1 %
de 1 à 5 %
de 5 à 10 %
de 10 à 15 %
de 15 à 20 %
de 20 à 25 %
de 25 à 30 %
de 60 à 70 %

à Brest auraient voté pour lui (81). La quasi-unanimité de la marine, de l'ouvrier à l'officier est remarquable. Elle récuse le capitaine de frégate catholique et légitimiste et fait confiance à l'ingénieur de la marine catholique et socialiste, qui s'était proposé de défendre les intérêts de la ville et du port *gravement menacés par de nouvelles réductions demandées sur le budget de la marine pour* 1852.

Trois mois plus tard, elle se signale par une très forte proportion de non au plébiscite du 21 decembre (82). A la nouvelle du coup d'État, le préfet, le conseil général, le conseil municipal de Morlaix, les démocrates-socialistes, tendance Le Doré, protestent. Le préfet, Bruno Devès, réunit le conseil général qui vote une protestation *contre la violation de la Constitution et des lois et la détention arbitraire des membres de la représentation nationale* (83). A Brest *M. Tousseux, marchand de meubles, l'un des meneurs du parti socialiste, a fait tirer... à 500 exemplaires le texte de l'article 68 de la Constitution (qui fait de la dissolution de l'Assemblée par le Président un crime de haute trahison). Seize... ont été affichés pendant la nuit sur les murs de Brest.* Le Doré harangue les ouvriers du port. *Il* (les) *excitait à la révolte, lorsque deux sergents de ville l'arrêtèrent pour le conduire en prison. Loin de le soutenir et de le défendre les ouvriers battirent des mains et s'en allèrent reprendre leurs travaux* (84). La décision de marcher sur Paris, prise lors d'une réunion de « rouges », ne peut être mise à exécution car seuls 15 volontaires se présentent. La propagande du Président et de ses partisans qui identifient la résistance rurale à la Jacquerie porte ses fruits. *Les rouges de Brest et Landerneau se tiennent tranquilles. Les événements du Midi de la France semble les avoir découragés...* constate le sous-préfet de Brest : *les légitimistes et le clergé commencent... à manifester des sentiments moins hostiles. Sagement conseillés par le journal* l' « *Univers* » et éclairés par l'affreuse *jacquerie qui désole certains départements, ils comprennent*

(81) Rapport au ministre de l'Intérieur, 30 septembre 1851.

(82) Voir J.-P. CHARNAY : *Société militaire et suffrage politique en France depuis 1789*, Paris, 1964, p. 176 : marine : 16.378 oui, 5.370 non.

(83) *L'Océan*, 8-12-1851. Rappelons en particulier que le général Le Flô a été arrêté.

(84) Arch. dép. du Finistère, 1 Z 25, lettre du sous-préfet au préfet du 14-12-1851.

enfin que c'est au prince Louis-Napoléon que la France doit son salut... assure celui de Morlaix. C'était bien l'avis de certaines autorités qui avaient fait leur choix avant même le coup d'État. Le sous-préfet de Brest, le maire, le procureur, le général commandant le département et le préfet maritime avaient tenu une « conférence » fin novembre. *Nous avions déclaré à l'unanimité, que si (le) conflit entre le président et l'assemblée venait à se produire, nous suivrions les ordres du Président à l'exclusion de tous autres* (85). Ceci laisse deviner la soigneuse préparation du coup d'Etat et l'assurance de l'obéissance des chefs militaires.

Ralliements, peur des rouges, faiblesse des mouvements de révolte dans le département ne signifient pas pour autant l'adhésion finistérienne au fait accompli. La faible participation au scrutin, à peine la moitié des inscrits, le confirme. Les *oui* vont l'emporter nettement alors que la campagne est menée dans le département pour le *non* ou l'abstention. Le sous-préfet de Brest constate qu'il n'a pu former un comité électoral pour répandre les bulletins oui. Républicains et légitimistes préconisent d'abord l'abstention puis demandent de voter *non*. De Gasté mène campagne pour le *non*. *Le cercle de la marine composé d'officiers de tous grades, de commissaires et d'employés supérieurs des bureaux de la marine, n'est pas dans son ensemble favorable au prince Louis-Napoléon. Les sous-préfets* sont d'accord pour estimer décisive l'action du clergé. Selon Montauzé, de Brest, *le vote du département sera fonction de l'attitude de l'Evêque*. L'évêque n'est pas intervenu publiquement, encore que le bruit ait couru de lettres de Mgr Graveran hostiles aux décrets du 2 décembre et le clergé paraît divisé. Si le sous-préfet de Châteaulin l'estime *toujours bien disposé*, celui de Morlaix déplore la campagne d'abstentions que recteurs et vicaires mènent dans le Léon. Quant aux paysans, *la masse serait satisfaite (les céréales et les avoines sont en hausse) si elle n'était pas indifférente*. Indifférence moins grande que le pense le sous-préfet de Châteaulin, car, malgré les consignes d'abstentions et le temps très mauvais, environ 54 % des inscrits ont voté. Le taux d'abstention est toutefois très supérieur à la moyenne française de 17,2 % (86). Satisfaction certainement comme le prouvent

(85) Même document.

(86) A. LANCELOT : *L'abstentionnisme électoral en France*, Paris, A. Colin, 1968, p. 14.

les 74.633 *oui* et les 4.053 *non*. Les indications sur les résultats par communes ou cantons sont très partielles. Les taux d'abstentions par arrondissement sont à peu près les suivants : Brest 33 %, Quimper 45 %, Châteaulin 50 %, Morlaix 51 %, Quimperlé 52 %. Le Bas-Léon aurait donc « viré » depuis l'élection présidentielle de 1848, les 24.433 *oui* écrasant les 1.790 *non*. Ces chiffres signifiaient aussi l'approbation de la majorité des ouvriers de l'arsenal dont rien n'indique qu'ils aient voté à part. La marine dans son ensemble donne plus d'un quart de *non*, mais nous n'avons pas retrouvé les résultats propres à Brest. Ailleurs les taux d'abstentions sont plus élevés, mais les résultats ne répondent pas aux espoirs légitimistes. Le sous-préfet de Morlaix fait un commentaire des résultats du canton de Saint-Pol qui mérite d'être cité. Le canton a donné 1.731 *oui* et 300 *non* dont 200 à Roscoff. *Pour qui connaît comme vous et moi, le maire de cette commune, ce résultat partiel n'a rien d'étonnant mais l'ensemble des opérations du canton donnent lieu à cette remarque : en* 1848, *lors de l'élection présidentielle le canton de Saint-Pol* (*alors complètement sous la direction des boudeurs d'aujourd'hui*) *ne donna que douze à treize cents voix à Louis-Napoléon qui était alors leur candidat. Hier, privés de cette direction, encouragés, on pouvait le craindre au moins par l'abstention de beaucoup d'entre eux, les Léonais lui donnent presque moitié en plus,* 1.731 *voix... Les susdits boudeurs n'ont l'intelligence ni de leur position ni de l'opinion de leur propre pays.* L'attitude du clergé est sans aucun doute décisive. En février 1852, les rapports préfectoraux estiment que la moitié du clergé rural a voté et fait voter oui. Si l'on compare les résultats du plébiscite à ceux de l'élection présidentielle, on peut estimer que la position de Louis-Napoléon s'est nettement améliorée : 43.042 voix lors du premier scrutin, 74.683 *oui* lors du second. Le « susdit » sous-préfet (87) n'a donc pas tort et il va être chargé de rapprocher, lors des votes futurs, les résultats finistériens de la moyenne nationale.

---

(87) Il s'agit du baron Richard, « fils de l'ex-conventionnel Richard, membre de l'assemblée des Cinq-Cents, préfet de la Haute-Garonne en 1800, de la Charente-Inférieure en 1807, jusqu'à la rentrée des Bourbons ». Né à Toulouse, le 25 février 1803, on le retrouve « homme de lettres, rédacteur en chef de la *Revue de Rouen* de 1833 à 1842,

III. — 1852-1870 : DES RETICENCES A L'EGARD DU PRINCE-PRESIDENT A LA CONFIANCE DANS L'EMPEREUR

Le baron Richard doit immédiatement se mettre à l'œuvre pour fixer les circonscriptions, choisir, puis faire élire les candidats officiels, aux élections législatives de février-mars 1852.

La délimitation des circonscriptions doit permettre de *neutraliser les légitimistes... les républicains hargneux et les démagogues* (n'entrant) *pas en ligne de compte pour une élection générale* (88). Les chiffres de population s'opposent, toutefois à une délimitation idéale (arrondissement de Quimperlé « neutralisé » par celui de Châteaulin) et le baron doit se résoudre à adjoindre l'arrondissement de Quimperlé à celui de Quimper pour former la 1re circonscription. Il maintient par contre la division entre les arrondissements de Brest et de Morlaix. Contre l'avis du sous-préfet, il refuse d'accorder deux députés à la région brestoise, dont l'un aurait représenté les intérêts agricoles et l'autre les intérêts maritimes et il ampute l'arrondissement des cantons de Landerneau, Daoulas et Ploudiry qui rejoignent la circonscription de Châteaulin.

Les données sociales et politiques s'opposent aussi à un choix idéal des candidats. Le 20 janvier, le préfet fait part à Morny des difficultés particulières rencontrées dans le département. *En effet, en mettant de côté les légitimistes qui ont la fortune, les anciens représentants qui ont eu les suffrages..., les hommes politiques du passé que leurs antécédants doivent faire éloigner, il ne me reste plus que bien peu de choix dans un département où règnent l'aisance*

---

conservateur des archives municipales de Rouen de 1841 à 1848, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen », puis sous-préfet de Châteaulin en 1848, sous-préfet de Morlaix en avril 1849, préfet du Finistère le 13 décembre 1851. Une réponse au ministre de l'Intérieur, qui lui demandait ses heures de réception, définit l'homme : « Je reçois tout le monde, tous les jours, à toutes heures. Depuis que je suis préfet, pas un seul individu, quel qu'il soit, n'est sorti de la préfecture, moi y étant, sans m'avoir vu ». Arch. nat. F1 B1 172-9.

(88) Arch. dép. du Finistère, 3 M 46, lettre de Richard à Morny, 21 janvier 1852.

plutôt que la fortune et l'amour du repos plutôt que l'ambition... où il faut compter avec la lenteur de la population qui ne décide qu'au dernier moment. A Quimper, Quimperlé, un nom s'impose : Le Duff de Mésonan, ami de longue date de Louis-Napoléon, originaire de Quimper. Il a fait carrière dans l'armée sous le premier Empire. Mis en demi-solde à la Restauration, il est rentré au corps royal d'Etat-Major en 1819 et a participé à la guerre d'Espagne. Après sa mise à la retraite en 1837, il a rejoint Louis-Napoléon. Sa participation à la tentative de Boulogne lui a valu une condamnation à quinze ans de détention (89). Voilà donc un bonapartiste convaincu *enfant du Finistère*, (qui) *en parle la langue ;* (qui) *est Breton de cœur et d'âme* (90). Son seul défaut est d'avoir épousé une luthérienne.

Dans la circonscription voisine de Châteaulin, le seul homme éminent et apprécié, le juge Lacoste, est républicain et il a voté la protestation du conseil général. Force est donc de se rabattre sur un riche négociant et propriétaire Bois de Mouzilly, dont la maison *a des agents et des propriétés dans tout l'arrondissement.* A Morlaix, le ralliement du comte de Tromelin, ancien capitaine d'Etat-Major, propriétaire, maire de Ploujean, vice-président de la Société d'agriculture de Morlaix *un des hommes les plus considérables du département*, facilite le choix. Lié certes aux légitimistes par son milieu et sa famille, il est considéré désormais par eux comme un « transfuge ». A Brest, le sous-préfet pouvait proposer quatre candidats éventuels : l'amiral Grivel, le capitaine de frégate Didelot, Heuzé, le fondateur de la Société linière de Landerneau, Conseil, négociant brestois. Lacrosse est écarté car *on* (lui) *a fait un crime... et de la modification de ses opinions politiques et de ce qu'il n'a pas été l'esclave des exigences du département et des particuliers* (91).

Richard refusant de donner deux députés à Brest, les marins sont éliminés ; Conseil, *homme ordinaire... probe, actif, bienfaisant, modéré*, sympathique au clergé surtout

(89) VAPEREAU : *Dictionnaire des contemporains*, 1865, p. 1234.

(90) Arch. dép. du Finistère, 3 M 46, circulaire du préfet aux maires, 19 février 1852.

(91) Arch. dép. du Finistère, 3 M 46, lettre de Richard à Morny, sans date.

est finalement préféré à Heuzé *homme hors ligne* mais moins religieux (92). Les cantons les plus favorables à Heuzé font d'ailleurs partie de la circonscription de Châteaulin.

L'opinion publique approuve-t-elle ces choix ? Richard bombarde les maires de circulaires en faveur des candidats officiels et exige des accusés de réception. Sur les 134 réponses conservées, 62 témoignent d'un enthousiasme (Telgruc, Kerlouan, Pont-Aven) ou d'un dévouement (soit de conviction soit d'opportunisme) assuré au Prince-Président, 62 sont beaucoup plus froides, indifférence, difficulté d'écrire, hostilité (certaine celle-ci pour Taulé, Rosporden, Huelgoat). La proportion respecte les résultats du plébiscite. Les maires de Telgruc et de Ploëven notent la satisfaction des cultivateurs car les transactions commerciales ont repris. Le maire de Ploëven ne doute pas du succès du candidat gouvernemental. De l'avis général les campagnes lui seront favorables surtout dans les régions de Quimperlé et de Morlaix où le clergé abandonne la cause légitimiste. De plus, pour être mystiques, les Léonards n'en sont pas moins attachés aux intérêts de ce monde. *Tout le Léon ne rêve que sa route de Morlaix directe*, écrit le sous-préfet à Richard, le 6 février 1852. *Vous savez... de quelle importance capitale est cette question pour les communes productives de la côte. Vous n'ignorez pas qu'elle est à l'étude... M. de Tromelin connaît à fond la question et est l'homme qui peut le plus la faire aboutir au ministère.* Le sous-préfet de Brest craint l'abstention des paysans. Dans ce cas leur vote ne neutralisera pas celui de la ville. Dans les villes ou même quelques bourgs, une opposition subsiste et parfois s'affirme. Ainsi *à Quimperlé et Pont-Aven un certain foyer d'agitation démocratique se maintient.* Il en est de même à Landerneau et surtout à Brest. Trois candidats s'opposent à Conseil : Le Grandais, orléaniste, Collas de la Motte, légitimiste, de Gasté, le socialiste. Celui-ci a posé sa candidature le jour même où il recevait l'ordre de partir pour Rochefort. La Société d'Emulation, le Cercle du Commerce, républicains, le Cercle de la Marine, le curé de Saint-Louis sont hostiles au Président. Les conservateurs de la Société des Vêpres ont été choqués par la confiscation des biens de la famille d'Orléans. De Gasté *en relations continuelles avec les* 4.000

(92) Arch. dép. du Finistère, 1 Z 25, sous-préfet au préfet, janvier 1852.

ouvriers du port, qui fait partie de la Société d'Emulation, du Cercle de la Marine, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, des trois Sociétés de Secours mutuels organisées pour les ouvriers civils, etc..., etc... exerce une influence considérable (93). Le sous-préfet accorde peu de chances au candidat du gouvernement. La lutte s'annonce serrée dans la deuxième circonscription. Elle l'est aussi, malgré les prévisions, dans la 3e où les légitimistes soutiennent Mège, l'ancien représentant de 1848. Si Bois est seul en lice, de Mésonan a pour concurrent de Keratry, l'ancien pair de France, âgé de 83 ans.

Le taux d'abstention est très élevé, 57 %. 35,8 % des inscrits et 83,5 % des votants se prononcent en faveur des candidats gouvernementaux. L'opposition représente 6,4 % des inscrits et 14,9 % des votants. La carte des suffrages obtenus par elle est éloquente. De Gasté l'emporte sur Conseil dans les trois cantons brestois, Mège sur Tromelin dans les cantons de Plouzévédé et de Saint-Pol-de-Léon. Est-ce là que les membres du clergé lui reprochent de l'avis du préfet, *des préventions un peu surannées contre l'Eglise et ses ministres ?* 10 % des inscrits landernéens manifestent leur mécontentement du choix de Conseil et du découpage des circonscriptions en répartissant leurs votes entre de Gasté (152 voix) et Heuzé (347 voix).

Trois constatations s'imposent : la permanence de la fidélité à de Gasté, la permanence d'une opposition légitimiste dans les cantons littoraux du Haut-Léon, le recul, voire la disparition de cette opposition dans le Bas-Léon, la région de Quimper et l'arrondissement de Quimperlé. Si l'on en croit le sous-préfet de Quimperlé, le clergé s'est détaché des légitimistes et s'est prononcé en faveur de de Mésonan (malgré son épouse luthérienne). Ceci expliquerait en partie cela. Le Haut-Léon s'avère à nouveau plus rebelle à la pression officielle. A Brest, un 2e tour est nécessaire pour assurer l'élection de Conseil par 12.335 voix contre 7.452 à de Gasté, dont 6.946 fournies par les trois cantons brestois. Le choix de de Gasté ne signifie pas obligatoirement l'hostilité au Président lui-même car lors du plébiscite de novembre 1852, 81,6 % des inscrits, disent oui. Il est vrai que la pression officielle n'a pas fait défaut.

Le dossier du plébiscite est bien maigre et contient

(93) *Ibid.*, 1 Z 25, 3 février 1852.

CARTE n° 7.- Elections législatives générales de 1852.

Note. le circonscription : Quimper - Quimperlé
2e " : Brest
3e " : Morlaix
4e " : Châteaulin

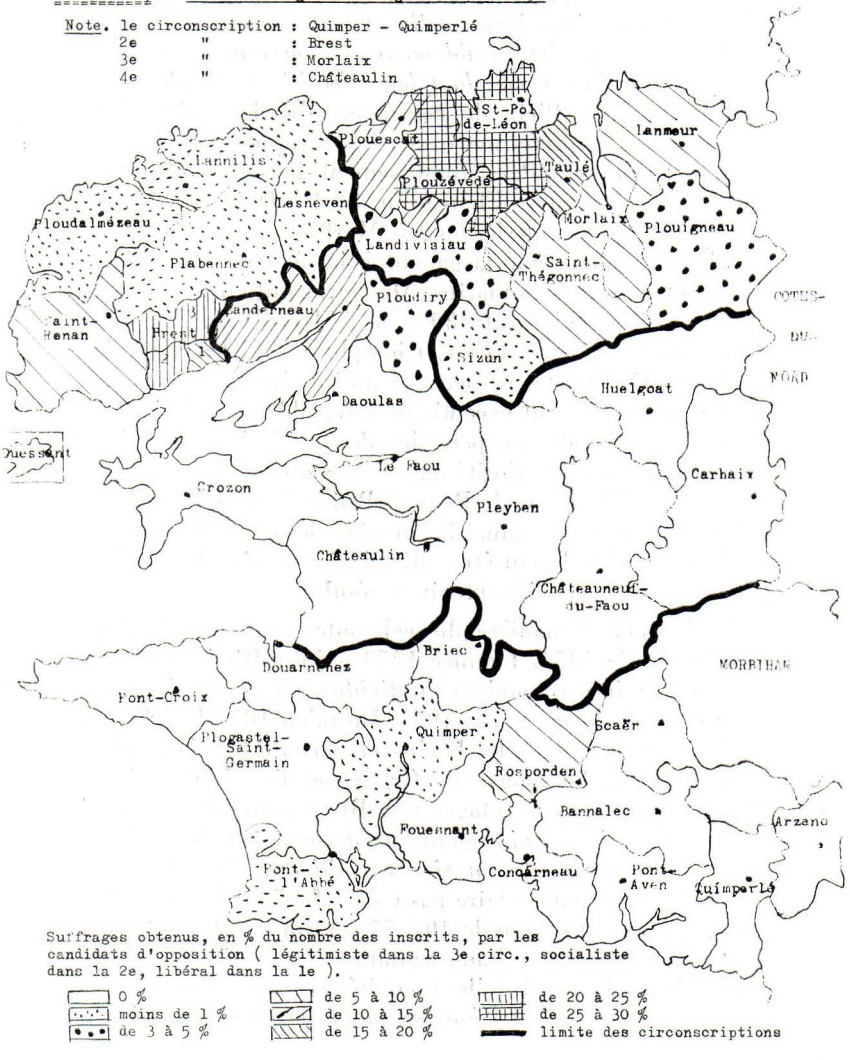

Suffrages obtenus, en % du nombre des inscrits, par les candidats d'opposition (légitimiste dans la 3e circ., socialiste dans la 2e, libéral dans la 1e).

0 %
moins de 1 %
de 3 à 5 %
de 5 à 10 %
de 10 à 15 %
de 15 à 20 %
de 20 à 25 %
de 25 à 30 %
limite des circonscriptions

seulement quelques appréciations de Piétri, le sous-préfet de Brest, futur préfet de police de Paris. D'une part, *le clergé n'est pas généralement ce qu'il devrait être. Le silence du chef est fâcheux* (94). D'autre part le vote des ouvriers du port paraît acquis. *Ils sont parfaitement disposés* (*ils votent dans leurs ateliers*) *cette mesure est excellente, elle assure irrévocablement au gouvernement et au pays le vote d'un corps dont les dispositions n'étaient pas très favorables...* Plein de confiance, Piétri envoie 8.000 bulletins oui au préfet maritime. Les résultats ont dû satisfaire ses espérances. Par arrondissement, les oui représentent 87,7 % des inscrits à Châteaulin, 83,4 à Quimper, 81,6 à Brest, 76,1 à Quimperlé, 66,2 à Morlaix. La droite résiste décidément mieux que la gauche à la séduction impériale, qui a aussi conquis la marine. Marins et militaires donnent 14.344 *oui* et seulement 380 *non. L'Armoricain*, bonapartiste depuis le coup d'Etat, triomphe de *L'Océan* où les doléances légitimistes ne peuvent même plus s'exprimer. La participation est, fait exceptionnel, sensiblement égale à la moyenne nationale, un peu plus de 79 %, la majorité de oui supérieure à la majorité nationale. La vague bonapartiste a cette fois déferlé sur le Penn-ar-Bed et la délégation brestoise a l'honneur de saluer la première le nouvel Empereur. Le baron Richard peut être satisfait. La reprise des affaires l'a certainement aidé à obtenir ce résultat.

Il triomphe de manière plus éclatante encore aux élections législatives de 1857. L'année 1853 a été difficile, en 1854 encore *à Quimper, quelques individus ont voulu s'opposer à un chargement de grains* (95). Jusqu'en 1856 le prix des grains reste bas mais les bovins et surtout les chevaux se vendent bien. La guerre de Crimée et l'expédition de la Baltique ont leurs avantages : A Brest *notre port reprend l'immense activité qui régnait l'an dernier dans les ateliers. Fêtes et dimanches, les ouvriers travaillent...* (96). En mars 1855, la solde matriculaire passe de 1 fr. 70 c. à 1 fr. 75 c. et le supplément moyen de 40 à 55 centimes. Elles ont aussi leurs inconvénients : l'augmentation du contingent et les levées de marins, mais (elles) *ont été acceptées et accomplies sans murmures par des hommes unanimement convaincus*

(94) *Ibid.*, 3 M , plébiscite 1852.

(95) Arch. nat., BB 30 286, 15 janvier 1854, p. 2.

(96) *L'Armoricain*, 29 décembre 1855.

de leur impérieuse nécessité (97). En juillet 1855 le bruit d'un appel de 300.000 hommes cause quelque inquiétude. Un an après le procureur estime que le Finistère se trouve dans une excellente situation, *les cultivateurs ayant réalisé d'immenses bénéfices. L'Armoricain* constate avec satisfaction que dans le port de Brest *les bassins* (*sont*) *constamment occupés, toutes les cales garnies de puissantes constructions qui s'y élèvent par enchantement* (98). Les ouvriers des villes souffrent de la hausse des prix mais non du chômage. *L'Océan* lui-même reconnaît que le chômage hivernal habituel disparaît pendant l'hiver 1857. Les élections législatives de 1857 s'annoncent bien. Le baron Richard n'en doute pas. Le 13 novembre 1856 il précise au ministre de l'Intérieur qu'il a toujours présidé ou fait présider par ses sous-préfets les fêtes des comices agricoles. *Il résulte de ce système suivi par moi avec une persévérance et une activité infatigables, depuis cinq ans, que je suis complètement maître de nos campagnes et que j'exerce sur elles une action toute puissante, comme le prouveront une fois de plus les prochaines élections au Corps législatif* (99). Un élément nouveau va toutefois limiter la toute-puissance préfectorale : l'intervention continuelle dans la vie politique du nouvel évêque, le Nivernais Mgr Sergent. Elle s'oppose à la discrétion du Breton Graveran.

Le préfet estimait que tous les députés devaient se représenter mais il est contraint d'accepter le remplacement de Le Duff de Mésonan par le Comte du Couédic *d'une des premières familles de la noblesse bretonne* (100). En effet : *Mgr l'évêque de Quimper est très partisan de cette candidature ; je sais même qu'il l'a recommandée à l'Empereur à son dernier voyage de Paris.* L'évêque aurait alors demandé de nommer de Mésonan, sénateur, manière élégante de s'en débarrasser. Trois candidats officiels, du Couédic, Bois et de Tromelin n'ont aucun compétiteur notable encore que le maire de Quimper se soit posé en candidat « extra-officiel » contre un candidat choisi dans l'arrondissement de Quimperlé. Ni les légitimistes, ni les libéraux, ni les

(97) Arch. nat., BB 30 386, 12 juillet 1854, p. 1 v°.

(98) 16 septembre 1856.

(99) Arch. nat., F 1 B 1 172 (9).

(100) Arch. dép. du Finistère, 3 M 47, lettre au ministre de l'Intérieur, 6 janvier 1857.

républicains n'ont estimé possible ou utile de leur opposer un rival. Il semblait en être de même à Brest quand, en juin, est lancée la candidature du cordonnier Trichet, *candidat d'opposition sans circulaire ni profession de foi* (101). Trichet, déjà candidat en 1849, est soutenu par les socialistes de Brest dont *presque tous... sont employés au port et attachés à l'atelier des machines* (102). Ces *meneurs de l'arsenal* « cherchent » *à travailler les ouvriers du port... restés* (depuis 1852) *dans le calme le plus profond* (103). Sur 143.786 inscrits, 95.084 électeurs ont voté. Si l'on tient compte des 6.000 absents pour le service de l'Etat, le taux de participation atteint 69 %, taux plus qu'honorable en raison de l'absence de compétition. Les candidats officiels réunissent 90.785 suffrages. 202 *communes sur* 284 *ont donné aux candidats du gouvernement l'unanimité des votes...* 247 *n'ont pas donné une seule voix à l'opposition* (104). De 11.917 en 1852, les voix de l'opposition tombent à 3.201 en 1857, dont 2.049 à Brest ville et 956 dans Brest banlieue. Cette fois, la participation est plus forte en Cornouaille qu'en Léon (Châteaulin 72,8 % des inscrits, Quimper-Quimperlé 68,5 %, Brest 63,6 %, Morlaix 59,7 %). 99,60 % des suffrages exprimés vont à de Tromelin dans la circonscription de Morlaix, 99,2 % à Bois dans celle de Châteaulin, 97,7 % à du Couédic et 86 % à Conseil. Trichet rassemble 10,7 % des suffrages brestois sur son nom.

L'opposition légitimiste a donc disparu, d'ailleurs *les légitimistes en grande majorité ont voté ou fait voter pour le candidat du gouvernement.* Le sous-préfet de Morlaix constate que *dans la ville de Saint-Pol-de-Léon, considérée autrefois comme le quartier général des légitimistes de Basse-Bretagne, le progrès dépasse toutes* (*ses*) *espérances.* Les orléanistes ont agi de même, sauf à Morlaix, où *plusieurs conseillers municipaux... quelques grands propriétaires, des négociants notables..., leurs fils et leurs commis... un grand nombre de commerçants et de marchands, presque tous orléanistes,* se sont abstenus. Selon le sous-préfet qui évoque : *l'esprit déplorable de la petite bourgeoisie*

(101) *Ibid.*, 3 M 47, formule imprimée sur ses bulletins.

(102) *Ibid.*, 3 M 47, rapport du préfet après les élections.

(103) *Ibid.*, 3 M 47, rapport du préfet, juin 1857.

(104) *Ibid.*, 3 M 47, rapport du préfet après les élections.

dans les villes de l'Empire, ils regrettent leurs privilèges électoraux. Leur nombre est infime. Dans l'arrondissement de Quimperlé, où les légitimistes ont prêché l'abstention, ils n'ont guère été suivis. Le préfet, outre l'appui des maires, des fonctionnaires, *de la plupart des hommes notables du département,* n'a-t-il pas eu celui du clergé qui *sous l'inspiration de notre vénérable prélat, a concouru de tout son pouvoir, dans presque toutes les paroisses, au succès de l'administration.* Dans le ralliement général, Brest, malgré *une immense amélioration sur* 1852 soulignée par le sous-préfet, reste donc l'exception. Plus exactement les ouvriers du port maintiennent leur opposition au candidat officiel. Le préfet l'explique par *une prévention injuste et absurde* à l'égard de Conseil et par l'attitude du préfet maritime, le vice-amiral Laplace. Reprenant les doléances du sous-préfet il se plaint de l'absence d'emprise de l'administration sur des ouvriers *exclusivement sous la main de l'autorité maritime.* Or cette autorité, en la personne de l'amiral Laplace, a refusé d'intervenir officiellement dans la campagne électorale et n'a pas distribué les bulletins du candidat gouvernemental. L'amiral donne deux raisons à son attitude :

1) *La dignité des officiers et fonctionnaires supérieurs de la marine ne leur per* (met) *pas de s'occuper d'élections... ;*

2) *A son avis, il y avait danger à exciter les passions des ouvriers... il croyait mieux servir le gouvernement par son inaction que le sous-préfet par son zèle* (105).

Or les bulletins de Trichet étaient distribués dans le port bien que l'amiral ne l'ait peut-être pas su. Le sous-préfet estime cependant que les suffrages en faveur de Trichet ne sont pas hostiles au gouvernement. Il oppose classiquement les meneurs (Le Doré, Le Grand, contremaître aux machines, Lulier employé au magasin de fer et de tôle *homme très ardent...*) à la masse abusée par leur propagande. Persuadé que la candidature Trichet est l'œuvre des sociétés secrètes, il se demande si le mot d'ordre est venu de Paris (Trichet a un gendre parisien) et qui a financé la campagne électorale d'un cordonnier sans aucune fortune. L'accueil fait au couple impérial, l'année suivante, par les ouvriers du port, inciterait à donner raison au sous-préfet mais il est impossible de trancher catégoriquement. Ajoutons que

(105) rapport du sous-préfet de Brest, 25 juin 1857.

quelques voix républicaines se maintiennent dans les villes. A Brest, outre les suffrages de Trichet, 334 voix vont à de Gasté, 95 à Rossel et 56 à... Cavaignac ! A Quimperlé, Quimper et Landerneau, les républicains recueillent respectivement 10, 14 et 32 voix. Ces résultats indiquent la persistance de cette tendance, plus encore sa faiblesse.

L'Empereur peut visiter le Finistère en toute quiétude. Son voyage est un véritable triomphe. Selon Dugué de la Fauconnerie, qu'il faut lire avec quelque précaution, *chacun a tressailli au récit de ce voyage dont on peut dire, avec M. Trolong, qu'il n'y a rien de pareil dans l'histoire, si ce n'est le voyage de Bordeaux qui a fait l'Empire, ou la marche triomphale de César en Italie après la conquête des Gaules...* Il estime que *si le voyage de Bordeaux a fait l'Empire, le voyage de Bretagne cimente la dynastie impériale* (106). Les légitimistes de Quimperlé apprécièrent peu que l'Empereur descendît de voiture à Lézardeaux, propriété de du Couédic et boudât leur ville, mais leur opposition se limita à un pamphlet en forme de chansons (107) qui visait davantage le comte, le préfet et l'évêque que l'Empereur.

Entre 1858 et la nouvelle consultation législative de 1863 la situation économique du Finistère semble bonne. Selon le sous-préfet de Châteaulin, *il y a beaucoup d'argent dans les campagnes. On se plaint de trouver difficilement des placements* (108). Les maires du canton de Plabennec se félicitent que *la mendicité, qui existait de temps immémorial dans le canton, en (ait) complètement disparu* (109). *Sur*

(106) *Dugué de la Fauconnerie : La Bretagne et l'Empire*, Paris, 1861, p. 49.

(107) Arch. nat., F1 C III 11. Citons les couplets concernant l'évêque et le préfet :

« Le premier, crosse en mains, tout comme un vrai sergent,
Vous fait marcher au pas, et militairement
Son clergé qui l'estime et le chérit beaucoup
Oui !... Comme les moutons peuvent aimer un loup
Sur l'air, du tra, la, la la...
L'autre tout galonné, très grand faiseur de tours,
Cultive avec succès l'Argot, les Calembourgs,
De Bobèche en queue rouge, il devint sous-préfet,
Puis se coupa la queue et fut nommé préfet ».

(108) Arch. dép. du Finistère, 5 M 51, 6 mars 1862.

(109) *Ibid.*, 5 M 51, même époque.

la côte nord de la Bretagne, il y a... amélioration sensible du commerce par suite des relations avec l'Angleterre (110). Partout les ouvriers sont occupés, soit dans le bâtiment, soit dans la construction des voies ferrées et, si les paysans se plaignent, c'est du manque de main-d'œuvre. D'après un rapport du Commissaire central de Brest, daté du 23 avril 1862, 14.000 ouvriers travaillent dans la ville, dont 7.000 à 8.000 au port de guerre, 4.000 à 5.000 aux travaux du port de commerce (111). Au début de 1863 quelques motifs d'inquiétude existent cependant, surtout dans les communes maritimes. Les commerçants brestois se plaignent de l'éloignement des flottes, la pêche à la sardine a été mauvaise, la guerre du Mexique *occasionne en Bretagne de graves préoccupations* car de nombreux marins sont morts à Vera-Cruz (112). Les paysans eux-mêmes ont un motif de mécontentement, l'impôt sur le sel très impopulaire, dans un pays qui fait grande consommation de cette denrée (113). Les opposants politiques ne paraissent pourtant pas tentés d'exploiter ces sujets de préoccupation véritable pour les électeurs. Ils ont leur cheval de bataille : la politique italienne et les pouvoirs du Pape. Les débats sur le pouvoir temporel du Pape ont suscité des réactions parmi les légitimistes et dans le clergé. Si l'on en croit le procureur général, elles sont moindres dans le Finistère que dans les autres départements bretons, et rencontrent peu d'échos parmi les paysans, encore moins dans le peuple des villes. Il est difficile toutefois de pardonner au comte de Tromelin son mépris pour les zouaves pontificaux, qualifiés par lui de *mercenaires* et l'on saisit là l'occasion d'éliminer un homme déjà peu sympathique au clergé (cf. plus haut p. 40). Son élimination est à vrai dire grandement facilitée en raison de *l'abandon dans lequel il laisse les Morlaisiens qu'il n'a pas visité depuis plusieurs années* (114).

(110) Arch. nat., BB 30 386, 9 janvier 1862, p. 3 v°.

(111) Arch. dép. du Finistère, 21 M. Ce plein emploi explique vraisemblablement l'absence de réaction malgré la hausse des prix dans l'hiver 1863.

(112) Arch. nat., BB 30 386, 12 janvier 1863, p. 2.

(113) *Ibid.*, BB 30 386, 7 avril 1862. Le procureur fait remarquer d'autre part que cet impôt est plus lourdement ressenti dans une province qui « était complètement exempte de taxe sur cette matière » avant la Révolution.

(114) *Ibid.*, BB 30 386, 10 avril 1863, p. 3.

La consultation de 1863, où *les suites de la première vague des réformes libérales et les effets du réveil de l'opposition viennent pour la première fois confluer* (115) suscite contrairement à celle de 1857, plusieurs candidatures dans chaque circonscription. Les archives départementales fournissent malheureusement peu d'indications, certains documents ont dû disparaître. Dans la circonscription de Quimper-Quimperlé un certain Le Normand *sans opinion* (116) s'oppose au comte du Couédic. Il ne paraît guère menaçant. Dans la circonscription de Châteaulin, les mirifiques projets du Capitaine Le Roy de Keraniou, candidat *impérialiste* qui rêve de faire de la rade de Brest un centre de transit unique au monde, ne suffisent pas à en faire un concurrent sérieux pour Bois de Mouzilly. Il n'a guère de chances non plus dans la deuxième circonscription de Brest, face à Conseil et à de Gasté, qui du lointain Bordeaux, pose à nouveau sa candidature dans le port militaire du Ponant. De Gasté qualifié cette fois de « radical » par le préfet est estimé difficile à définir par le procureur général : *Il était légitimiste au début, il est devenu socialiste et se montre assez clérical.*

Il ne craindra de voter, dit-il dans sa profession de foi, *ni avec M. Jules Favre ni avec M. Keller... Pour agir sur les masses, il provoque leurs ambitions ; les matelots n'arrivent pas assez à l'épaulette, les ouvriers ne deviennent pas ingénieurs... Les pensions de retraite sont insuffisantes. Voilà son programme. C'est une espèce de socialisme appliqué à la hiérarchie maritime* (117). Enfin, dans la circonscription de Morlaix, un orléaniste, Homon, et un *impérialiste*, le comte de Guernisac, affrontent le nouveau candidat gouvernemental Dein, dont le choix a provoqué la démission du maire de Morlaix et de ses adjoints. Le procureur pense, avec raison, que ce choix a été inspiré par l'évêque. *M. Dein est le fils d'un colonel de l'Empire, mais il est neveu de M. de Carne l'académicien et jusqu'à ces derniers temps, ses tendances étaient plutôt légitimistes et cléricales* (118). La campagne électorale, plus animée

(115) R. RÉMOND, *ouv. cité, p. 185.*

(116) Du moins, tel est l'avis du préfet. Arch. dép. du Finistère, 3 M 48.

(117) Arch. nat., BB 30 386, 4 juillet 1863, p. 4 et 4 v°.

(118) Arch. nat., BB 30 386, 4 juillet 1863, p. 5.

qu'en 1857, se déroule dans le calme et *la question religieuse a seule été agitée* (119). Elle n'empêche pas les quatre candidats officiels d'être élus au premier tour mais les suffrages de l'opposition passent de 3.201 en 1857 à 25.386 en 1863, 15.849 si l'on met à part les deux candidats impérialistes. La multiplication est de toute façon supérieure au triplement national. Il est vrai que de Gasté réunit à lui seul 10.786 voix.

La carte des suffrages obtenus par les non-officiels traduit la montée et les limites de l'opposition. Elle est inexistante en Cornouaille. Elle a pu trouver refuge dans l'abstention mais les taux, 32,6 % dans la 1re circonscription, 35,2 % dans la 4e, n'indiquent pas un mouvement net de repli. L'opposition n'est importante que dans le Trégor morlaisien, le canton de Morlaix, celui de Landerneau et les trois cantons de Brest. Dans le canton de Plouigneau les votes se sont portés sur le comte de Guernisac qui en est le conseiller général. Il l'emporte également à Morlaix avec 1.749 voix contre 1.249 à l'orléaniste Homon. 453 voix seulement se prononcent pour Dein. Ces chiffres indiquent la profondeur du mécontentement morlaisien. Le canton de Landerneau, toujours irrité de son rattachement à la 4e circonscription, donne 1.804 suffrages (58 %) à Le Roy de Keraniou. L'espoir de voir la vallée de l'Elorn devenir aussi active que celle de la Clyde, explique largement ce résultat. Les cantons brestois affirment leur fidélité à de Gasté malgré son éloignement de Brest depuis onze ans. Il réunit 7.808 voix sur 10.555 suffrages exprimés. Le canton de Recouvrance lui est le plus favorable : 89 % des suffrages exprimés. Le Roy de Keraniou n'a convaincu que 648 électeurs. Le préfet commente le vote en ces termes : *A Brest, les ouvriers du port et ceux de la ville ont voté pour M. de Gasté ; le haut commerce a voté pour M. Conseil, le petit commerce pour M. de Keraniou.* La carte indique un prolongement de l'opposition dans les cantons de Plabennec et Lannilis. Respectivement 22 % et 41, 7 % des votants ont choisi de Gasté, non plus le défenseur des petits, mais le défenseur du pouvoir temporel. La position de Conseil à cet égard ne paraissait pas nette alors que de Gasté avait pris parti pour le pouvoir temporel. On s'explique ainsi que *presque tous les légitimistes et la plus grande partie du clergé sou-*

(119) Arch. dép. du Finistère, 3 M 48, rapport du préfet.

CARTE n° 8.- Elections législatives de 1863.

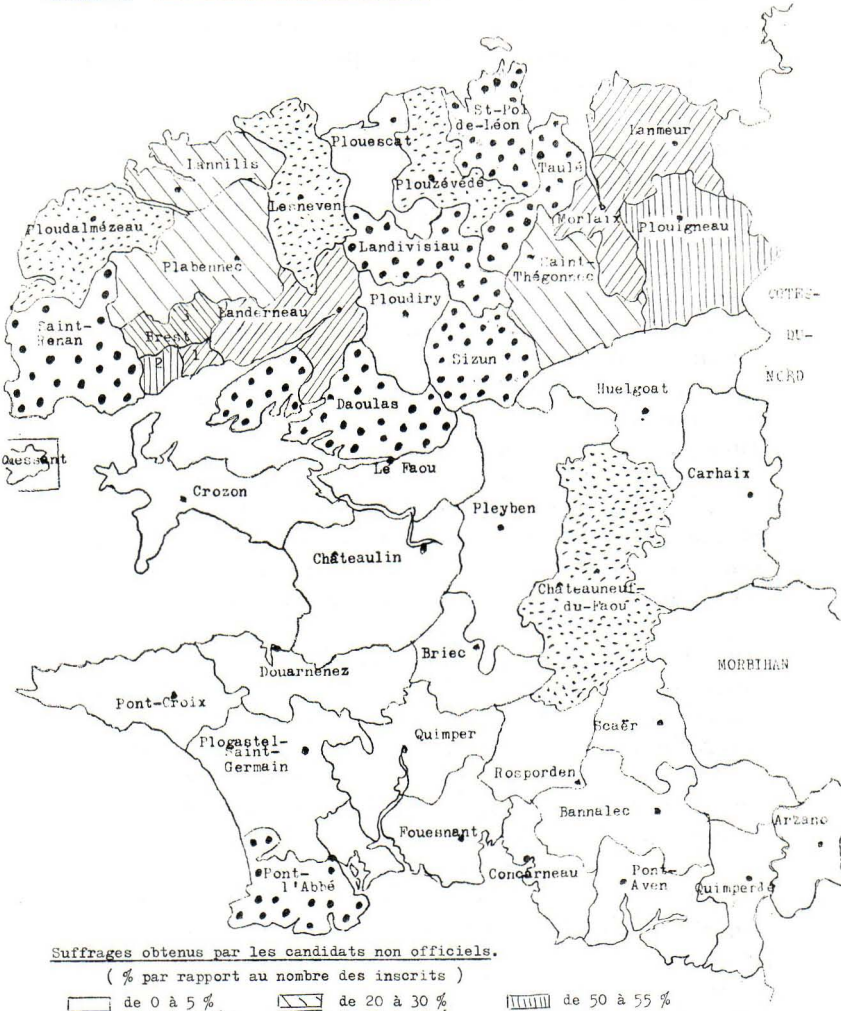

tenaient plus ou moins ouvertement M. de Gasté ! (120). Le 1er septembre 1863 le sous-préfet de Brest informe Richard que les curés de Lesneven, Plabennec, Lannilis et Plouguerneau (les futurs « grands électeurs » de la IIIe République) ont fait voter pour de Gasté. L'évêque les en aurait félicité car les lettres écrites par lui en faveur de Conseil, n'étaient destinées qu'à le *débarrasser de l'administration.* Notons qu'ils ont été beaucoup moins écoutés à Lesneven et Ploudalmézeau. On ne peut donc dire que dans le Finistère « l'affaire de Rome (ait) rejeté (le) clergé dans les bras des légitimistes » (121) comme ce fut le cas dans d'autres départements bretons. Cette conséquence n'est sensible, et encore de façon très limitée, que dans la région de Morlaix. L'affaire romaine provoque bien le détachement du clergé du Bas-Léon, mais il n'hésite pas à se prononcer pour un candidat classé socialement à gauche. En ce sens, l'élection de 1863 préfigure celle de 1898 où un abbé démocrate-chrétien l'emportera sur un noble catholique mais conservateur.

En 1869, les perspectives sont différentes : bonapartiste, libérale, républicaine. L'enquête agricole de 1866 et les rapports du procureur général indiquent que les campagnes continuent à bénéficier de la conjoncture économique. *Sur les littoraux de Quimperlé, Camaret, Ouessant, Ploudalmézeau, Lannilis, Saint-Pol, dans l'intérieur à Landivisiau, Sizun, Carhaix, Châteaulin on assure que la nourriture est meilleure, que le drap a remplacé la toile, qu'il y a plus de linge dans les maisons.* La mendicité est en voie de disparition. M. de Kerjégu, président du comice agricole de Scaër et de la chambre de commerce de Brest constate que *le Comptoir du Finistère... reçoit en compte-courant ou en dépôt des sommes qui, aujourd'hui, dépassent plusieurs millions... Tous ces dépôts proviennent de la campagne* (122). Lacoste affirme de même que les cultivateurs cherchent à placer leur argent et Olive, professeur d'agriculture à l'école du Likès de Quimper, s'émeut du fait que *depuis*

---

(120) Comme le constate Richard avec un point d'exclamation indigné.

(121) J. MEYER dans *Histoire de la Bretagne*, Privat, Toulouse, 1971, *p. 430.*

(122) *Enquête agricole de 1866*, p. 355.

quelque temps, l'argent sort des campagnes et est placé dans l'industrie (123). Les exportations agricoles vers l'Angleterre augmentent en tonnage et en valeur, favorisées par l'épizootie qui sévit outre-manche. En décembre 1864 Bois-Viel a succédé sans problèmes à Bois de Mouzilly décédé. Sur le parcours du canal de Nantes à Brest, à Carhaix, à Châteauneuf, à Pleyben, la subvention gouvernementale en faveur des calcaires (n'a-t-elle pas) produit (d') excellents effets ? (124). En septembre 1867 *les mesures prises pour assurer le prochain achèvement des chemins vicinaux ont été accueillies avec un tel élan de reconnaissance, que l'opposition la plus malveillante n'a osé faire que quelques timides réserves* (125). Elle peut toutefois souligner le poids des impôts et de la conscription. L'enquête de 1866 révèle que *les plaintes sont générales au sujet des tarifs de chemin de fer et du canal et au sujet du prix du remplacement militaire passé de* 1.000 *à* 2.100 *francs*. En 1867 et 1868 le procureur se fait l'écho de l'irritation causée par la loi militaire et le projet de garde mobile, et souligne que *pour la première fois, l'occasion vient de se produire, où l'on a cherché dans le vote du Corps législatif, son recours et sa garantie contre le projet attribué à l'Empereur* (126). La situation économique est moins florissante en 1868 mais la crise n'a de conséquences vraiment graves que dans les villes et tout particulièrement à Brest.

Les rapports préfectoraux précédant et suivant les élections de 1869 ont disparu mais la correspondance du maire de Brest, les délibérations du conseil municipal et les articles de *L'Océan* et même de *L'Armoricain* se font l'écho des difficultés de subsistance de la population brestoise. Les prix des denrées ont beaucoup augmenté et, comme en 1847, le conseil municipal doit ouvrir un crédit pour faire venir du blé de l'étranger. Des bons de bouillon gratuits sont distribués aux plus pauvres. Des fourneaux économiques sont également ouverts à l'arsenal en janvier 1868, puis en ville. La société Saint-François-Xavier forme une association coopérative pour obtenir le pain à meilleur marché. En août 1868, fermières et ménagères en viennent aux mains au marché de Recouvrance. Les premières deman-

(123) *Ibid.*, p. 366.
(124) *Ibid.*, p. 74.
(125) Arch. nat., BB 30 386, 14 septembre 1867, 4 v°.
(126) Arch. nat., BB 30 386, 26 janvier 1867, 5 v°.

daient 1 f. 40 à 1 f. 50 pour la livre de beurre, les secondes proposaient 1 f. La lutte est symbolique (127). Circonstance aggravante, le chômage sévit en raison de l'arrêt des travaux du port de commerce par manque de crédit. Le 10 septembre 1868, le maire écrit au préfet pour protester contre la suppression de la musique des Equipages de la Flotte : *Brest l'un des ports les plus importants de l'Empire, est depuis longtemps l'un des plus déshérités... Cette nouvelle mesure ne pourrait-elle pas être considérée comme un signe nouveau de l'abandon dont notre population est déjà inquiète* (128). Prospérité des campagnes, inquiétudes et difficultés citadines, exploitées cette fois par l'opposition, éclairent les résultats de l'élection législative de 1869 et du plébiscite de 1870.

Un D.E.S. a été consacré par Mme Grenié à l'opinion publique dans le Finistère pendant ces deux années (129). Nouveaux journaux et multiplicité des candidats témoignent de l'animation de la vie politique. *L'Electeur du Finistère* paraît à Brest en décembre 1868, *La Liberté électorale* à Quimperlé en janvier 1869. Les titres sont significatifs : *L'Electeur*, qui tire à 1.500 exemplaires va jouer un rôle déterminant. Il s'élève bien entendu contre la candidature officielle, demande le développement de l'instruction (alors que le clergé maintient, selon lui, les campagnes dans l'ignorance) et de l'éducation politique du citoyen, la liberté de la presse, la liberté de réunion. A défaut de la république modérée qu'il désire, mais dont l'avènement paraît bien lointain, il réclame donc l'élargissement des libertés dans le cadre de l'Empire. Il souligne les contradictions impériales, déplore les dépenses somptuaires et demande l'abaissement du contingent. Il s'indigne par contre d'un déclin de la marine dû à la politique gouvernementale. S'il montre quelque souci des agriculteurs, il se préoccupe peu des ouvriers autres que ceux de l'arsenal. *L'Electeur* se présente comme *démocrate, libéral, antimilitariste et déjà anticlérical* (130). Or, son directeur politique est le

(127) *L'Armoricain*, 29 août 1868.

(128) Arch. mun. de Brest, 4 D 3 8, n° 1792.

(129) *L'opinion publique dans le Finistère en 1869-1870*, D.E.S., Rennes, coté 4 J 50 aux Arch. dép. du Finistère.

(130) Mme GRENIÉ, *ouv. cité*, p. 14.

comte de Keratry, candidat au siège de Conseil (131) et *l'Electeur* est devenu la lecture favorite des ouvriers du port. Quelques mois plus tard, le sous-préfet de Brest rappelle au préfet, qu'il a alerté le major-général à ce sujet. *Je savais*, écrit-il, *que des numéros de (ce) journal, distribués gratuitement, étaient lus à haute-voix dans différents bâtiments de l'Arsenal où les ouvriers se réunissent pour prendre leur repas au milieu de la journée* (132). Est-ce pour cette raison que le gouvernement modifie les circonscriptions ? Brest I et III font désormais partie de la deuxième circonscription avec Saint-Renan, Ploudalmézeau, Lannilis et Lesneven. Brest II (la banlieue) rejoint Plabennec, Landerneau, Ploudiry et Daoulas pour former la troisième. Le nouveau préfet Boby de la Chapelle, auquel on reprochera ses pressions électorales a voulu noyer les votes brestois.

Du candidat démocrate au candidat officiel la gamme est étendue. En avril *le Moniteur Universel* avec un rare sens des nuances établit une liste de 18 candidats, 4 officiels, 2 opposants cléricaux, 2 opposants indépendants, 1 semi-officiel, 1 officieux, 3 agréables, 2 légitimistes, 2 indépendants libéraux (républicains) et 1 libéral clérical. En mai, après quelques modifications les candidats se répartissent de la manière suivante : 4 officiels : du Couédic, Conseil, Bois-Viel et Dein ; 2 gouvernementaux : de Chauveau et Tritschler ; 2 agréés : Gourv du Roslan et F. de Kerjégu ; 2 douteux : Lullier et Le Roy de Keraniou ; 3 légitimistes : de Kersauson, de Blois et de Kermenguy ; 4 Union libérale : de Carné, Thiers, Briot de la Mallérie et de Gasté, qualifiés tous deux de démocrates ; 1 démocrate : de Keratry. Les programmes des candidats d'opposition se ressemblent tous. Trois mots, paix, économies, liberté, en forment le leit-motiv. La défense de la souveraineté du pape s'y ajoute le plus souvent. De Gasté reste fidèle à son *socialisme maritime*. Keratry se fait le défenseur de Brest

(131) Emile de Keratry, né à Paris en 1832, est le fils du Comte de Keratry, Pair de France. Il s'engage dans l'armée à 22 ans, prend part à la campagne de Crimée puis à l'expédition du Mexique. Il démissionne en 1865 et commence une carrière de journaliste. (Après le 4 septembre, il devient préfet de police de Paris, puis il organise le Camp de Conlie. Préfet de la Haute-Garonne en 1871 puis des Bouches-du-Rhône, il démissionne en 1872).

(132) Arch. nat., F 1 C III 11, lettre du 18 janvier 1870.

et de l'armée de mer et propose en outre l'instruction primaire gratuite et obligatoire et l'égalité des impôts. Outre les journaux, des comités électoraux mènent campagne. Le comité de soutien à de Keratry, composé en majorité d'avoués, d'avocats et de notaires, les comités libéraux de Douarnenez, Pont-l'Abbé, le cercle de l'Union de Quimper, dont fait partie Louis Hémon, futur député de la IIIe République, comptent parmi les plus actifs. L'absence des rapports préfectoraux empêche de fournir davantage de précisions, mais les résultats ne laissent aucun doute sur les progrès des libéraux.

Des quatre candidats officiels, qui *se présentent tous comme les candidats d'un Empire en pleine évolution libérale* (133), seul Bois-Viel est élu au premier tour par 55 % des inscrits et 77,9 % des votants. L'arrondissement de Châteaulin réaffirme sa fidélité à l'Empire et son peu d'attirance pour le légitimisme. Le Comte de Blois ne réunit qu'un peu plus de 4.000 voix sur 26.000 inscrits, essentiellement dans les cantons de Pleyben, Châteauneuf et Carhaix. Dans la première circonscription de Quimper-Quimperlé 15.982 voix se répartissent entre les deux candidats de l'Union libérale de Carné et Briot, 14.204 vont à du Couédic. Les votes de la circonscription occidentale de Brest se partagent entre Conseil 7.429 voix (36,3 %), de Kersauson 4.386 (21,4 %), de Keratry, 4.190 (20,4 %) et de Gasté 3.821 (18 %). A Brest (cantons de Brest I et Brest III) ces candidats obtiennent respectivement 7.7 %, 3,4 %, 40,4 % et 43 % des votes. Les suffrages de Recouvrance et de la commune voisine de Saint-Pierre contrastent avec ceux de Brest « rive gauche » : 2.405 voix à de Gasté, 1.037 à de Keratry dans le premier cas, 925 et 2.084 dans le second. L'anticléricalisme est mieux accepté du côté de Saint-Louis que du côté de Saint-Sauveur. Dans la 3e circonscription, qui s'étend de Plabennec à Daoulas, les candidats *agréables* F. de Kerjégu et Goury du Roslan attirent 49,3 % et 36,3 % des suffrages. Enfin dans l'arrondissement de Morlaix, Dein obtient 47,7 % des votes, de Kermenguy 36,9 %, Thiers 15,1 %, dont près de la moitié dans le canton de Morlaix. Ce résultat illustre à nouveau la persistance de l'opposition orléaniste dans la région. M. R. Gossez a dressé la carte cantonale des votes officiels, libéraux

(133) Mme GRENIÉ, ouv. *cité*, p. 28.

et démocrates de cette élection des 23 et 24 mai 1869 (134). Nous y renvoyons donc. Les progrès des libéraux sont sensibles surtout dans les arrondissements de Morlaix et de Quimper.

Au deuxième tour, les 6 et 7 juin, du Couédic l'emporte sur de Carné, avec 17.992 voix, 44 % des inscrits contre 11.766 voix et 28 % des inscrits. Dein 15.042 voix, 43 % des inscrits est préféré à Thiers, 12.681 voix, 35 % des inscrits. Dans la 3e circonscription F. de Kerjégu est élu par 8.135 voix, 32 % des inscrits. 23 % avaient choisi Goury du Roslan et 20 % de Gasté qui recueille à Brest II, 4.494 votes sur 6.549. Les ouvriers brestois avaient fait circuler une pétition pour qu'il présente sa candidature dans la 3e circonscription et la maintienne dans la 2e (135). De Gasté avait accepté la première demande mais refusé la deuxième car son maintien pouvait entraîner la victoire de Conseil. Pour cette raison de Keratry affronte seul Conseil et est élu de justesse par 10.927 suffrages contre 10.577 au candidat officiel. Les votes des campagnes n'ont pas neutralisé le vote brestois (7.234 voix en faveur de Keratry, 741 pour Conseil) car le candidat républicain totalise aussi 3.693 voix dans les cantons ruraux. Mécontentement passager ou orientation vers la République ? (136). Le plébiscite de 1870 fournit un élément de réponse.

La signification du plébiscite est claire. *La propagande du gouvernement et celle de la gauche transformèrent le sens du scrutin, pour lui donner celui d'une consultation sur les doctrines professées par l'opposition républicaine en*

---

(134) *Les élections de 1869*, sous la direction de Louis Girard, bibliothèque de la révolution de 1848, tome XXI, 1960, carte hors texte.

(135) *L'Océan*, 28 mai 1869.

(136) Elle n'est pas douteuse pour une partie des Brestois. A la nouvelle de l'élection de Keratry, une manifestation a lieu dans les rues de la ville. *Des groupes de 300 à 400 personnes parcourent les rues de la ville, drapeau en tête, en chantant la Marseillaise et le Chant du Départ et en criant à bas l'ancien député, à bas les Jésuites, à bas les riches... vive le nouvel élu de la ville... !* Le jardin public de la place de La Tour-d'Auvergne est saccagé et 19 arrestations pour tapage nocturne sont opérées. Cette manifestation, ainsi décrite par *L'Océan* du 9 juin, rappelle les troubles qui ont lieu dans plusieurs grandes villes françaises. Parmi les 19 personnes arrêtées on compte 15 ouvriers du port et un marin.

même temps que sur le renouvellement de la confiance accordée dix-huit ans plus tôt à l'Empereur (137). Les choix sont parfois difficiles. On peut notamment remarquer que le légitimiste *Océan* appelle à voter *oui* alors que la légitimiste *Gazette de France* recommande le *non*. Le comité conservateur et libéral de Brest soutient le *oui* alors que le libéral et conservateur Thiers se prononce pour le *non*. Les diverses oppositions ne sont donc pas unies sur le *non* dans le Finistère, où il aura une signification essentiellement républicaine. Le dossier des Archives départementales ne contient que les résultats du plébiscite mais ils montrent à eux seuls le maintien de la confiance dans l'empereur : 106.093 *oui*, 13.165 *non*. Sur le plan national le rapport oui non est de cinq à un, dans le Finistère, il atteint huit à un ; l'abstention finistérienne 28 %, étant supérieure à la moyenne nationale 18 %. L'arrondissement de Châteaulin que *L'Océan* qualifiait en 1869 de *bourg pourri* s'affirme à nouveau le plus bonapartiste : 83 % des inscrits, plus de 98 % des votants disent oui (138). Le record est battu par le canton de Huelgoat, 3.209 inscrits, 2.925 oui et... 2 non. Il est suivi de l'arrondissement de Quimperlé où les oui représentent 77 % des inscrits et plus de 98 % des votants également. Viennent ensuite les arrondissements de Quimper, 74 % et 94 % ; de Morlaix, 67 % et 92 % ; de Brest, 51 % et 74 %. Les réticences se maintiennent plus fortes en Léon qu'en Cornouaille. La progression des taux d'abstention apporte un indice supplémentaire ; il passe de 14 % dans l'arrondissement de Châteaulin à 31 % dans celui de Brest. Les cantons ruraux qui avaient donné 3.693 voix à Keratry comptent 367 non. L'orientation républicaine n'est donc sensible que dans les villes : 108 non dans le canton de Quimperlé, 164 dans celui de Châteaulin, 605 dans celui de Quimper, 704 dans celui de Landerneau. La minorité hostile se gonfle du sud au nord pour représenter 25 % des inscrits à Morlaix et devenir majorité à Brest : 2.305 non, 1.190 oui dans le premier canton ; 3.605 non, 2.179 oui dans le deuxième ; 2.466 non, 880 oui dans le troi-

(137) F. GOGUEL : *Géographie des élections françaises sous la IIIe et la IVe République*, Paris, A. Colin, 2e édition, 1970, p. 16.

(138) A. SIEGFRIED reconnaît, que la Basse-Cornouaille « se dégage mal (au début de la IIIe République) d'un secret penchant pour l'Empire, dont le conservatisme égalitaire et non-clérical ne lui déplaît pas » (ouv. *cité*, p. 166).

sième. *L'Electeur* se réjouit de ce résultat qui n'est pas dû seulement à sa campagne, mais aussi à l'influence des anciens membres de la section brestoise de l'Internationale (139). Sans estimer que l'Internationale *recruta peu à peu la presque totalité des ouvriers de l'arsenal et tous les mauvais sujets qui fourmillent dans les villes maritimes* (140), son audience ne doit pas être négligée. Il faut d'autre part tenir compte de l'hostilité générale à l'égard du vice-amiral Reynaud qui n'avait ni la très forte personnalité de l'amiral de Gueydon, ni la popularité de l'amiral Dupouy, ses prédécesseurs (141). Pour reprendre une expression de J. Gouault, *la forteresse passe à l'ennemi* (142). Nous n'avons pas retrouvé d'indications officielles sur les votes de la marine mais *L'Océan* du 11 mai indique les résultats suivants :

Hôpital de la marine	215	non	115	oui
70e de ligne.	519	—	798	—
Caserne de la Cayenne	612	—	911	—
Infanterie de Marine	241	—	1.230	—
Préfecture maritime, vote des officiers centraux.	53	—	213	—
Equipage du *Vulcain*.	595	—	711	—

soit un total de 2.235 non et 3.978 oui (143). Le corps distingué des officiers et l'armée populaire de l'infanterie se prononcent nettement en faveur du oui. L'équipage du

---

(139) Voir à ce sujet J. MAITRON et G.-M. THOMAS : *l'Internationale et la commune à Brest* dans *Le Mouvement social*, n° 41, oct.-déc. 1962, p. 46-73.

(140) Arch. mun. de Brest, 2 I 10, rapport du Commissaire spécial de police au préfet du Finistère sur « Les menées socialistes à Brest de 1862 à 1889 ».

(141) Lors de la tentative de commune cette hostilité apparaît très nettement. *Tous les efforts des orateurs se sont tournés vers le préfet maritime, dont l'impopularité est très ancienne.* Arch. dép. du Finistère, 23 M, rapport du préfet au ministre, 2 octobre 1870.

(142) J. GOUAULT, *Comment la France est devenue républicaine*, A. Colin, 1954, p. 28. *Après le plébiscite, Napoléon III se trouvait dans la position d'un général demeuré maître de la situation en rase campagne, mais qui voit toutes ses forteresses... passer à l'ennemi.*

(143) Pour l'ensemble de la marine les résultats sont les suivants : 27.895 oui, 6.009 non, 506 abstentions. J.-P. Charnay, *ouv. cité*, p. 176.

Vulcain est beaucoup plus partagé, l'hôpital serait-il un foyer de républicanisme ?

En dehors de Brest, les conclusions de H. Goallou pour le département d'Ille-et-Vilaine, peuvent s'appliquer au Finistère : *Trois faits essentiels ressortent de ce plébiscite : la popularité de l'Empire demeure intacte... ; le parti légitimiste n'a pratiquement plus d'influence ; le parti républicain est extrêmement faible* (144). Toutefois, en cas de bouleversement que se passerait-il ? En 1870, sur 14 conseillers généraux « politiques », 9 sont légitimistes (dont 6 ralliés), 2 républicains, 2 orléanistes et 1 libéral (145). On peut donc estimer que le légitimisme représentera le courant politique le plus important dans l'ensemble du département : aux élections du 8 février 1871 la liste de droite à majorité légitimiste l'emporte sur la liste républicaine. Mais celle-ci avait la majorité outre à Brest, dans les cantons de Carhaix, Châteaulin, Le Faou, Huelgoat, Concarneau, Douarnenez, tous cantons cornouaillais, tous très favorables au « oui » en 1870. Nous pouvons attribuer ces résultats à l'activité des cadres républicains locaux mais aussi à l'orientation « bleue » de ces cantons. A posteriori ils confirment la coloration « bleue » de l'Empire. Ils confirment aussi la complexité politique du département par rapport à ces voisins.

*
**

Une conclusion ne surprendra pas : les divers tempéraments politiques se dessinent dès l'aube du suffrage universel. L'élection législative partielle du 23 septembre 1848 permet d'emblée de distinguer les régions où le sentiment religieux et parfois la structure sociale donnent au clergé et aux notables légitimistes un rôle prédominant dans l'orientation des votes : l'ensemble du Léon, l'arrondissement de Quimperlé, quelques cantons quimpérois (Quimper, Rosporden). L'arrondissement cornouaillais de Châteaulin, (surtout le canton de Carhaix), d'autres cantons quimpérois (Plogastel-Saint-Germain et Fouesnant tout particulière-

(144) H. GOALLOU : *Le plébiscite du 8 mai 1870 en Ille-et-Vilaine*, *Annales de Bretagne* N°s 2-3, juin-septembre 1970, p. 382.

(145) L. GIRARD, A. PROST, R. GOSSEZ, *ouv. cité*, p. 142.

ment) sont peu sensibles à ces influences et acceptent plus volontiers la république, modérée voire sociale. Il en est de même des trois cantons brestois et des deux cantons trégorrois. La carte des suffrages socialistes aux élections de mai 1849 illustre ce fait. La marine se classe à gauche. Une deuxième conclusion se dégage : le Finistère n'a ignoré aucun des grands courants politiques, aucune des aspirations sociales apparus sous la Seconde République.

La candidature du prince Louis Napoléon Bonaparte apparaît ici dans toute son ambiguïté et la menace de l'Empire assure la victoire du républicain Cavaignac. Mais l'Empire, devenu réalité, satisfait les campagnes. Il convient fort bien à l'arrondissement de Châteaulin ; conquiert celui de Quimperlé ; convainc les cantons ruraux de l'arrondissement de Brest lorsque sa politique religieuse n'est pas en cause ; rencontre le plus de réticence dans l'arrondissement de Morlaix où le mécontentement né du déclin économique rejoint l'opposition des légitimistes fidèles ; échoue en définitive dans la ville de Brest qu'il avait apparemment comblée.

Le Finistère a participé au réveil de la vie politique sensible aux élections de 1863 et de 1869 mais, presque toujours, le taux d'abstention dépasse la moyenne française, surtout en Cornouaille. Abstention politique, indifférence, absence de participation à la vie politique collective qui croît *à mesure que le revenu diminue...* (que) *les collectivités* (sont) *fermées au monde extérieur...* (146) ? La part de chacune de ces raisons n'est pas facile à déterminer. Une étude approfondie de la vie politique locale, commune par commune, éclairerait bien des choix.

(146) A. LANCELOT, *ouv. cité*, p. 186 et 217.

YVES LE GALLO

Aux sources de l'anticléricalisme en Basse-Bretagne : un recteur sous la Troisième République

Dans l'introduction de son excellent *Répertoire numérique de la série V. Cultes* (1800-1907) des Archives départementales du Finistère, M. Jacques Charpy, à qui les études bretonnes devront beaucoup, met l'accent sur l'importance, pour l'histoire religieuse de notre péninsule, de connaître celui qui est en quelque sorte « le héros » de ce même répertoire, c'est-à-dire « le *recteur*, l'homme de Dieu, chargé des âmes de ses paroissiens, et administrateur d'un temporel, celui par qui l'Eglise est présente dans les campgnes et auprès des habitants des villes ». Il n'est pas douteux, en effet, qu'on ne saurait accéder à la connaissance profonde de la mentalité religieuse bretonne, si l'on n'essayait de définir celui qui la pétrit, la modèle, l'anime et la contraint, le recteur breton et spécialement bas-breton. Encore faudrait-il pouvoir lui sonder les reins et le cœur. Ce qui n'est point facile, car ce juge au tribunal de la pénitence — *kador-gofez* en breton : la chaire confessionnale — est réfractaire à l'auto-confession. Un recteur de Guimiliau, de l'époque du Second Empire, estimait que « le prêtre doit être avant tout un être mystérieux qui ne doit vivre qu'entre le vestibule et l'autel ». Rares sont dès lors les documents qui permettent de pénétrer l'intime

substance de l'archimandrite (1) celtique, dont la sévère demeure, où les croisées, derrière les hauts murs de la cour et du jardin, ne s'ouvent qu'avec la discrétion et la parcimonie du volet de confessionnal — est comme l'annexe, quasi-monastique, de l'enclos paroissial. Il arrive cependant que pareils documents existent. Remettant à plus tard d'évoquer ces athlètes du rectorat que furent les abbés François Ollivier (1829-1914) et Jean Favé (1828-1905), « grands curés » et grands électeurs du Bas-Léon, l'un curé-doyen de Lannilis, l'autre curé de Plouguerneau, qui furent plus importants que l'évêque et le préfet — et souvent d'une autre densité humaine — nous avons choisi de traiter d'un autre recteur, moins connu au point d'être oublié, et qui, pour ses péchés, méritait d'être ressuscité, Louis Keraudren, recteur de Guimiliau de 1897 à 1912.

*
**

Louis Keraudren, fils d'un boucher « âgé d'environ 31 ans » et « qui ne signe », naquit au bourg de Crozon le 14 décembre 1843. Cette paroisse, d'autant plus étendue — 10.725 ha — qu'elle comprenait aussi Lanvéoc (qui n'obtint l'autonomie paroissiale qu'en 1862), comptait alors 8.200 habitants. On peut en apprécier la vitalité religieuse au chiffre de 45 ordinations (non compris Lanvéoc à partir de 1862), pour la période qui s'étend de 1803 à nos jours. Vitalité honorable, mais non point exceptionnelle, puisque la paroisse de Cléden-Cap-Sizun, placée dans une même situation géographique de pointe de presqu'île mais dotée d'une population près de quatre fois moindre (2.100 habitants vers le milieu du XIXe siècle), compte pour le même laps de temps, un nombre équivalent d'ordinations (44) (2) — cette plus grande fécondité sacerdotale pouvant s'expliquer ici, dans une large mesure, par la présence toute voisine du Petit Séminaire de Pont-Croix.

On peut conjecturer que la vocation sacerdotale de Louis Keraudren fut stimulée par la vertu exemplaire de deux

(1) Alain de CORNOUAILLE (pseudonyme du chanoine François Mévellec). *Penhoad.* Spes, 1947, p. 19 : « (...) le pays de Gourin, fief de l'archimandrite des Montagnes Noires », avec en note : « nom donné plaisamment au curé doyen de Gourin, chef-lieu de canton du Morbihan actuel mais qui fait partie de la Cornouaille ».

(2) GIRARD (Christian). *Evolution quantitative du clergé diocésain de Quimper, de 1803 à 1968.* Mémoire de maîtrise, Rennes, 1968.

carrières ecclésiastiques particulièrement brillantes : celles de ses deux compatriotes crozonnais, l'évêque de Quimper, Mgr Graveran (3), et le curé de Saint-Louis de Brest, Mercier — le premier ayant d'ailleurs singulièrement aidé à la promotion du second. Né à Crozon en 1793, Joseph-Marie Graveran, ordonné prêtre en 1817, curé de Brest à partir de 1826, élevé au siège de Quimper en 1840, député à la Constituante en 1848, demeura, en effet, à la tête du diocèse finistérien jusqu'à sa mort, survenue en février 1855. Son cœur fut déposé dans l'église Saint-Louis, à la diligence de Jean-Marie Mercier (né à Crozon en 1802), curé de Brest de 1840 à 1873, qu'il avait appelé à le remplacer dans les fonctions curiales. Un Crozonnais rendait hommage ainsi à un autre Crozonnais : *Congenito, Crozone genitus Parochus erexit* (4). D'aussi éclatantes réussites péninsulaires, tant au siège de Quimper et de Léon (Mgr Graveran) que dans la plus importante et la plus difficile cure du diocèse (Saint-Louis de Brest), purent susciter l'émulation du jeune lévite qui, né dans un milieu illettré et pauvre, et sans doute presque entièrement bretonnant, n'aurait eu, en dehors de la cléricature, d'autre avenir professionnel que le choix entre le petit artisanat, la pêche à la sardine, la navigation sur les vaisseaux de l'Etat ou l'exploitation d'une ferme en terroir de lande et de rocaille.

En fait, des circonstances familiales vinrent l'aider dans les voies du sacerdoce. Orphelin de bonne heure, il fut pris en charge par un oncle ecclésiastique, Pierre-Marie Guiffant, qui, recteur de la petite paroisse, anciennement tréviale, de Saint-Yvi dans la Cornouaille quimpéroise, en assura le gouvernement « avec zèle et mansuétude » (5) pendant cinquante-deux ans, jusqu'à sa mort (16 janvier 1874). Ordonné prêtre le 10 août 1869, ce fut donc sous l'épiscopat de Mgr Sergent (6) (1855-1871) que Louis

(3) cf. MAUPIED (F.-L.-M.). *Vie de Mgr Joseph-Marie Graveran, évêque de Quimper et de Léon*, Vannes, Lamarzelle, 1856 et TÉPHANY (abbé) *Vie et œuvres de Mgr Joseph-Marie Graveran*, Paris, Louis Vives, 1870, 4 vol.

(4) « Le curé (de Saint-Louis), né à Crozon, a fait élever ce monument à son compatriote » (abbé Hervé CALVEZ. *Petit manuel paroissial de Saint-Louis de Brest*, Brest, 1919, p. 97-98).

(5) Inscription sur la pierre tombale au cimetière de Saint-Yvi.

(6) Cf. TÉPHANY (abbé Joseph-Marie). *Vie de Mgr René-Nicolas Sergent, évêque de Quimper et de Léon, assistant au trône pontifical*, Quimper, Arsène de Kerangal, 1872.

Keraudren se forma au sacerdoce. Graveran, Breton et bretonnant, prêtre d'une haute dignité morale, prélat sans ambition, demeuré très proche de ses ouailles et de ses « coopérateurs », qu'il ne quitta guère que pour participer aux travaux de la Constituante, continua avec mesure la tradition de ses prédécesseurs, Dombidau de Crouseilhes (1805-1823) et Poulpiquet de Brescanvel (1824-1840), c'est-à-dire qu'il était gallican modéré. Sergent (1855-1871) apporta, au contraire, de son département natal de la Nièvre où il avait été vicaire général en difficulté avec son évêque, puis Recteur d'Académie au moment de l'insurrection de Clamecy, l'ultramontanisme le plus vif et l'anti-socialisme le plus véhément. Infaillibiliste convaincu — *mi sergente, il vescovo della Madonna,* disait Pie IX à son propos — prélat impérieux traitant de haut le pouvoir impérial et adoptant au Conseil supérieur de l'Instruction publique, dont il fut membre pendant huit ans avant d'en être brutalement évincé, le ton le plus rogue à l'égard de Victor Duruy, il introduisit son jeune clergé dans des voies peu susceptibles de rencontrer celles de la République devenue mal pensante. Son successeur, Mgr Nouvel de la Flèche (1871-1887), beau-frère du légitimiste Audren de Kerdrel, fut en son temps le seul moine de l'épiscopat français. Bénédictin de la Pierre-Qui-Vire, après avoir été curé de paroisse et vicaire général à Rennes — en difficulté également avec son évêque, l'archevêque Brossais Saint-Marc — il n'apporta sur le siège de Quimper que le rayonnement des vertus conventuelles. Elles n'étaient pas suffisantes pour tenir en lisière un clergé impétueux, d'autant plus porté à se lancer dans les luttes et controverses politiques, que les sentiments du prélat et de son entourage, notamment familial, étaient bien connus. Ensuite viendront deux évêques transitoires, parfaitement étrangers à la Bretagne : Jacques-Théodore Lamarche (1888-1892) et Henri-Victor Valleau (1893-1898), avec lesquels l'autorité épiscopale continua de se diluer. Elle achèvera de se désagréger sous Mgr Dubillard (1900-1908), originaire du diocèse de Besançon, dont la situation deviendra extravagante, au point que, se heurtant à la révolte d'un clergé mené par les abbés démocrates et au mauvais esprit d'un séminaire où exista de 1900 à 1904 une cellule *sillonniste* fort active (7), il en fut réduit

(7) Dont l'initiateur fut l'abbé François Madec, dit *Madec-social,* né en 1879 à Plounéour-Ménez, décédé à Brest en Décembre 1936, vicaire au Relecq-Kerhuon de 1905 à 1919.

à jouer les châteaux contre les presbytères. Il reviendra à l'ancien curé-archiprêtre de Lorient, Mgr Duparc (1908-1946), qui mourra doyen d'âge et de sacre de l'épiscopat français, d'imposer au clergé finistérien le style altier d'un prince de l'Eglise.

*
**

Peu après l'ordination, Louis Keraudren fut nommé vicaire à Landévennec « dans l'agréable compagnie de son oncle » (8), un second Guiffant, Jean-Marie, neveu du premier ci-dessus évoqué. Il ne le quitta en 1875 que pour assurer à Gouézec un bref vicariat. En effet, le second Guiffant ayant été appelé à gérer la paroisse de Saint-Yvi, dont le premier avait été le pasteur pendant plus d'un demi-siècle, Louis Keraudren le rejoignit pour en être le vicaire. Dès lors la paroisse et la commune de Saint-Yvi présentaient un curieux cas de domination familiale, dont voici le schéma. Un recteur gouvernait la paroisse pendant cinquante-deux ans ; son neveu lui succédait, qui prenait lui-même un neveu comme vicaire. Le népotisme au presbytère se complétait par le fait que la mairie fut gérée presque sans interruption depuis 1856 par un troisième Guiffant, Bernard, vraisemblablement frère du second. On conçoit, en conséquence, que Louis Keraudren, neveu d'un maire peu capable et d'un recteur vieillissant, ait alors en fait régenté et la paroisse et la commune.

C'est en 1881 qu'il lui prit fantaisie d'écrire une sorte de journal personnel, qu'il tiendra jusqu'en 1906. Le document (9) est en fait très lacunaire, puisqu'il se borne

(8) *Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper et de Léon* du vendredi 2 juin 1916. Article nécrologique.

(9) Le document, qui appartient au Médecin général Charles Laurent, se présente sous la forme d'un cahier de 44 grandes feuilles, de dimension 29,5 × 20 cm, plus une double feuille intercalaire, intitulée « *L'inventaire* » — sans couverture. Nous remercions très vivement M. le Médecin général Laurent pour l'autorisation qu'il nous a donnée d'exploiter ce manuscrit. Nos remerciements vont également à Mgr Barbu, évêque de Quimper et de Léon, et à M. le Vicaire général Floch, qui ont mis à notre disposition les archives épiscopales. Nous ne saurions nous dispenser d'évoquer avec émotion le souvenir de l'abbé Théodore Gélébart, secrétaire-archiviste de l'évêché, récemment disparu. Toutes les citations, non justifiées par référence au cours de cet article, proviennent du manuscrit Keraudren.

à traiter de certaines étapes de la carrière de l'auteur, envisagées dans leurs épisodes les plus remarquables : à Saint-Yvi entre 1881 et 1883 ; à Locunolé (canton d'Arzano) entre 1888 et 1892 ; à Guimiliau (canton de Landivisiau) entre 1898 et 1906. Entre les dates extrêmes, 1881 et 1906, il y a toute la distance d'une vie d'homme, depuis la force de l'âge jusqu'aux approches de la vieillesse, et, l'homme étant prêtre, vingt-cinq années de tribulations de l'Eglise. On imagine donc que le personnage ne soit plus le même à Guimiliau, qu'il était à Saint-Yvi. Toutefois, la substance humaine en demeure inchangée.

Tel qu'il apparaît tout au long de son journal, et surtout au début de celui-ci, à l'époque de pleine verdeur physique et intellectuelle, Louis Keraudren est un homme d'intelligence déliée, écrivant clairement le français et l'orthographiant de manière impeccable, doté au surplus d'une bonne connaissance, parlée et écrite, de la langue bretonne. Mais sa passion de l'intrigue, son esprit dominateur et son tempérament impulsif peuvent l'entraîner à de fâcheuses inconséquences. D'esprit retors et procédurier, reculant à peine devant la calomnie, tombant parfois dans la diffamation et pratiquant à l'occasion la restriction mentale, c'est un ecclésiastique autoritaire dans les situations de force et cauteleux dans celles de faiblesse.

Le document Keraudren, qui concerne donc trois périodes dans le ministère de l'auteur : celles de Saint-Yvi, Locunolé et Guimiliau, nous paraît d'un intérêt exceptionnel par le fait qu'il permet l'approche d'une mentalité ecclésiastique, pour une période à la fois proche de la nôtre et très lointaine. Les pages relatives à Saint-Yvi sont particulièrement significatives. Elles mettent en cruelle lumière, et de manière presque caricaturale, la psychologie d'un prêtre bas-breton des années 1880, dont la volonté de puissance, exaspérée par la montée des idéologies adverses, dévoie le sacerdoce en le mettant au service des passions temporelles.

*
**

Maire occulte de Saint-Yvi, Louis Keraudren conduisit à leur perte deux maires officiels.

En 1881, la situation politique communale est la suivante. Deux clans se disputent le pouvoir : le clan républicain, dont le chef de file est l'ancien maire, Bernard, que soutiennent le Préfet et le député de Quimper Louis Hémon, et le clan

conservateur, alors victorieux, que dirige Louis Keraudren, neveu du maire Guiffant, dont il est, ainsi qu'il se définira lui-même, « le secrétaire, occulte, jusqu'à présent, devenu notoire par voie d'indiscrétion ». Guiffant, magistrat incompétent, dont la gestion municipale se caractérise par le mépris ou l'ignorance des lois et règlements, se croit d'autant plus libre de ses mouvements, que les conseillers républicains sont très minoritaires. En fait, l'oncle est impudemment manœuvré par le neveu.

1) *L'affaire de la « comptabilité occulte ».*

Le document Keraudren commence par le minutieux exposé de l'affaire du terrain communal de la côte d'Hilbars : « Voici la correspondance qui s'est échangée entre la mairie de Saint-Yvi et la Préfecture de Quimper, et qui est une vraie comédie. Les acteurs sont : M. Guiffant, maire ; M. Geffroy, forgeron ; M. Vaché, percepteur ; les conseillers municipaux ; M. Keraudren, vicaire de Saint-Yvi, secrétaire occulte du maire ; le Conseil de préfecture ».

En 1872, Guiffant, ayant vendu au sieur Geffroy, « sans autorisation préfectorale et sans le concours du receveur municipal », le terrain communal d'Hilbars pour la somme de 400 francs, se borna à en verser une moitié dans la caisse municipale cependant qu'il faisait passer l'autre dans celle de la fabrique, afin de pourvoir à la pose d'une grille à la porte du cimetière. Il se trouvait ainsi dans la situation de comptable occulte.

Huit ans plus tard, la République étant tombée aux mains des Républicains, la Préfecture de Quimper, à l'instigation de Bernard, jugeait le moment venu de mettre en position délicate un maire considéré comme outrageusement réactionnaire. On suscita donc le sieur Vaché, percepteur, qui adressa au forgeron la sommation d'avoir à lui verser 200 francs. C'était le premier moment d'une dialectique administrative qui avait pour objet de convaincre Guiffant de « comptabilité occulte » pour « vente irrégulière d'un terrain communal ». Louis Keraudren déploya alors toutes les ressources d'un génie inventif, multipliant les consultations auprès d'Henri Ponthier de Chamaillard, avocat à Quimper et cousin germain de Mgr Nouvel de la Flèche, et faisant écrire par le maire et le forgeron des lettres d'une prose excellente et d'une orthographe rigoureuse, marquées au surplus du sens de la procédure et relevées d'une touche d'humour insolent. Il manipulait

en même temps le Conseil municipal, qui pourvut de la façon la plus irrégulière au remplacement d'un adjoint décédé, « l'élection ayant été faite sans convocation préalable et le Conseil municipal n'ayant pas été complété ».

En définitive, le 14 juin 1882, le Préfet de Quimper, attendu que le maire de Saint-Yvi « laiss(ait) péricliter par sa mauvaise gestion les affaires de sa commune », suspendit Guiffant pour deux mois et confia la délégation à Bernard. Le mois suivant, Louis Keraudren adressait à Arsène de Kerangal, rédacteur du journal conservateur de Quimper *l'Impartial*, la substance d'un article qui dépeignait Bernard sous les traits d'un ivrogne qui faillit passer la nuit à la belle étoile, « avec les registres de la mairie pour coussin et la correspondance administrative pour oreiller. C'était, n'est-ce pas, citoyen Bernard, le 18 novembre 1879 ? ».

2) *L'affaire des « feuillets ».*

On conçoit que Guiffant qui, en définitive, dut répondre à sommation d'huissier et verser la somme de 200 francs, majorée de 15 francs vingt centimes, ait refusé de reprendre les fonctions de maire. Le Conseil municipal élut donc à sa place un certain Bleuzen. Guiffant avait une écriture passable et il orthographiait honnêtement (10). Bleuzen, au contraire, écrivait de manière effrayante, prenait avec l'orthographe des libertés rustiques et se trompait sur le sens des mots, substituant, par exemple, dans plusieurs actes de mariage successifs, le verbe *intéresser* au verbe *autoriser*. Son incompétence le fit tomber dans la complète dépendance de Louis Keraudren, qui alla jusqu'à signer à sa place les pièces administratives. « Je reçus deux fois au presbytère, raconte-t-il, la visite de deux gendarmes qui me demandèrent si c'était le maire (ou plutôt moi) qui avait signé les pièces administratives. Je répondis que c'était moi-même qui signais pour le maire avec son autorisation. Les gendarmes (que je fis trinquer à ma santé) partirent avec leurs certificats dûment signés par le vicaire, secrétaire non plus occulte désormais — mais public, sans être officiel, de la mairie de Saint-Yvi ».

Bleuzen avait « la rage de montrer sa détestable écriture ». Le vicaire, secrétaire public mais non officiel, avait le culte des graphies sans reproche. C'est ce qui les perdit tous les deux et fut à l'origine d'une curieuse affaire,

(10) Registres d'état-civil, et notamment des mariages, de Saint-Yvi.

d'autant plus significative de la structure mentale de Louis Keraudren, que son journal en contient un récit détaillé, dont on admirera moins la singulière naïveté que l'étonnante sincérité :

« J'avais défendu au maire de rien écrire, en lui prouvant qu'il ne pourrait que se compromettre ; mais il avait la rage de montrer sa détestable écriture. Il fit si bien que, ne pouvant corriger les fautes trop nombreuses qu'il avait commises en écrivant les actes de mariage au registre, je me décidai à les arracher, et à les remplacer par d'autres feuilles de papier timbré. Je fus vendu par lui et le fameux Bernard me dénonça à la Préfecture. Mais il eut la langue trop longue, en disant que j'aurais très certainement à comparaître au Tribunal de Quimper, en correctionnelle. Je me rendis avec mes registres à Quimper chez M. Cropp, Juge au Tribunal. Il me dit que c'était une affaire grave, parce que tous les feuillets des registres étant paraphés par M. Fogeroux (11), Juge aussi au Tribunal, je devais m'adresser à ce juge pour cette opération ; mais que ce serait très imprudent, vu que ce Juge était un républicain de la plus belle eau. Je lui fis observer que M. Trévidic (12), président du Tribunal, pourrait parapher les feuillets, à la place de M. Fogeroux. Il garda donc mes registres ; mais trois jours après, il me les retourna en me disant que M. Trévidic aurait bien désiré me rendre service, mais que c'était impossible et que je devais, sous les peines les plus graves, remettre aux registres les feuillets que j'en avais arrachés. Après une courte prière, je réussis à les retrouver ; je croyais les avoir brûlés dans un accès d'indignation, en voyant le travail inutile que ces registres m'avaient donné. La Sœur Saint-Henri (13) les colla parfaitement avec une adresse admirable (14) et je pus continuer à corriger, en marge, les autres fautes. Je me croyais sauvé. Un mois après l'expédition des registres, je reçus une lettre du Juge de paix de Rosporden m'ordonnant de me rendre chez lui, par ordre du Procureur de la République. Le Juge me posa une foule de questions sur l'affaire des registres. Le greffier

(11) En fait, Faugeyroux.

(12) En fait, Trévédy.

(13) Les Religieuses de Saint-Yvi appartenaient aux Filles du Saint-Esprit.

(14) Les Registres des mariages de Saint-Yvi attestent la fraude mais non point l'art « admirable » avec lequel elle fut pratiquée.

écrivait les questions et réponses. A la question : qui a collé les feuillets aux registres, je répondis que c'était une question oiseuse, et sur l'observation du Juge que je devais répondre à tout le questionnaire, je répondis que ce devait être probablement la fille du maire, pour ne pas compromettre la Religieuse. Après la lecture du rapport, je signai. Le Juge me conseilla de ne plus m'occuper de la Mairie, parce que je m'attirerais des affaires très graves à cause de l'ignorance et de l'imbécilité du maire ; je répondis que je ne pourrais jamais me résigner à refuser les services qu'on me demanderait. Le soir, en rentrant à Saint-Yvi, j'écrivis une lettre à la Supérieure de Saint-Méen pour lui raconter toute l'affaire ; comme la fille du maire était à Saint-Méen (15) en pension, chez sa tante la Supérieure, la Communauté recevrait très probablement la visite des gendarmes de Lesneven ; que la fille devait répondre qu'elle avait collé bien des feuillets, pendant les vacances, chez son père, sans pouvoir se rappeler au juste si elle avait collé les feuillets des registres ; qu'il fallait à tout prix empêcher la mise en scène (sic) du maire, de la Religieuse et du vicaire au Tribunal de Quimper ; de s'entendre avec le Recteur de Saint-Méen à ce sujet. Le Recteur ne réussit point à décider la Supérieure de Saint-Méen à se prêter à se rendre à nos désirs, *tant il est vrai qu'il y a des consciences si délicates qu'elles se révoltent à l'idée d'une dissimulation, d'une restriction mentale, du plus petit mensonge officieux* (16). Les gendarmes arrivèrent, en effet, comme je l'avais prévu, à Saint-Méen. Le brigadier posa la question à la jeune fille, devant sa tante la Supérieure : « Avez-vous quelquefois collé des feuillets aux registres de la mairie, pendant les vacances, chez votre père ? — Non, monsieur je n'ai jamais collé des feuillets aux registres de la mairie, répondit-elle et elle signa sa déclaration. Je m'attendais à être appelé d'un jour à l'autre, non plus devant un juge de paix de canton, mais devant les grands juges du Tribunal de Quimper ! non plus seul, mais encadré par deux personnages étranges : le Maire et une Religieuse. Je préparai de mon mieux ma défense, en prouvant, ainsi que je l'avais dit au juge de paix de Rosporden, qu'il n'y avait pas la moindre idée de faux, puisqu'il était visible que j'avais fait l'impossible pour corriger à la marge des registres les fautes qui s'étaient glissées dans la rédaction des

(15) Il s'agit de Saint-Méen, paroisse du Doyenné de Lesneven.

(16) C'est nous qui soulignons dans le texte.

actes ; qu'en tout cas, les feuillets étaient remis à leur place, etc..., etc... ».

« Après deux mois d'attente, je finis par me tranquiliser. Aucun des acteurs ne fut appelé et la mise en scène tant redoutée n'eut pas lieu. La correspondance avec Vaché, percepteur, avec M. de Kerangal, rédacteur de *l'Impartial* (17), avec M. Rossi, rédacteur de la *Semaine Religieuse*, continua à propos de la construction d'une maison d'école pour les garçons... ».

En fait, l'affaire ne devait pas en rester là. Cédant sans doute à de très vives pressions, la Supérieure de Saint-Méen qui, en matière de probité intellectuelle et morale, en avait remontré à deux ecclésiastiques, ne sut pas persévérer dans l'héroïsme. Il lui fallut tomber à son tour dans le grave péché de faire pécher sa nièce. Devant le brigadier de gendarmerie de Lesneven, retourné à Saint-Méen, la malheureuse enfant, revenant sur sa déposition antérieure, commit un mensonge complexe en déclarant qu'elle avait collé bien des feuillets pendant les vacances, mais sans pouvoir déterminer si c'étaient des feuillets de registres ».

Le 19 février 1883, Bleuzen comparaissait devant le Procureur de la République. Louis Keraudren nous a laissé la substance de l'interrogatoire : « Le Procureur avait la partie belle avec Bleuzen ; aussi lui a-t-il posé des questions indiscrètes : 1°) Qui avait déchiré les feuillets ? — C'est monsieur le Vicaire, répondit-il. 2°) Qui les a collés au registre ? — Ce doit être ma fille probablement, mais je n'en suis pas certain (il ne voulait pas impliquer la Religieuse dans l'affaire, suivant le conseil, l'ordre que je lui avais donné) — mais le Procureur avait été mis au courant. 3°) Qui avait-on consulté pour se décider à coller les feuillets ? Le maire ne répondit rien, parce qu'il ignorait heureusement qui j'avais consulté à ce sujet ».

Le 24 février, Louis Keraudren comparaissait devant le Juge de paix de Rosporden. Il lui fit une déclaration qu'il

---

(17) *L'Impartial du Finistère*, légitimiste et catholique, fut fondé en juillet 1846. Il suscita *Feiz ha Breiz* en 1865, et cessa de paraître en septembre 1883, le propriétaire, Arsène de Kerangal, constatant que ses efforts « pour soutenir la cause de la religion et de la société chrétienne (n'avaient) pu arrêter une minute le torrent révolutionnaire qui emporte dans sa course furieuse tout ce qui nous est cher et sacré ». Cf. Yves Le Gallo. *Introduction à la bibliographie de la presse finistérienne*, Bibliothèque nationale, 1973.

estimait « franche » — « si franche qu'elle a excité l'hilarité du juge par cette exclamation ironique : « vous voilà confessé, monsieur le vicaire ! » Le 7 juin, un arrêté préfectoral suspendait Bleuzen de ses fonctions, après qu'il eut été condamné par le Tribunal de première instance de Quimper, « à raison de nombreuses contraventions aux prescriptions du Code Civil relatives à la tenue des registres de l'état-civil ». Louis Keraudren lui fit écrire au Préfet une lettre à la fois digne et insolente, où la qualité du style et la rectitude de l'orthographe s'accordaient mal avec la profession d'humilité du signataire : « Que sont, pour la plupart, les maires des campagnes ? des cultivateurs comme moi, suffisamment instruits, peut-être, pour les nécessités de la profession, mais peu aptes, certainement, à se livrer à des études spéciales sur des matières peu familières et dépassant parfois leur portée ». D'ailleurs, l'affaire des registres n'était qu'un prétexte : « le prétexte que vous cherchiez depuis longtemps pour vous débarrasser d'un maire qui, par ses principes religieux et sociaux, portait ombrage au parti républicain (...). Dans ces conditions, je me tiens pour honoré de l'espèce de brevet d'indignité qu'il vous a plu de me délivrer (...) ».

Après la révocation de Bleuzen, le parti conservateur, « déconcerté », laissa le champ libre à Bernard, qui redevint maire. La bonne conscience de Louis Keraudren, à l'égard d'adversaires apparemment aussi retors, n'en fut pas entamée, comme en témoigne cette péroraison : « Au milieu du triomphe du parti républicain, la Providence, fatiguée de leurs débauches, des orgies et des trahisons de toute sorte des conseillers républicains, vint leur donner des leçons terribles en les frappant coup sur coup de maladies, de malheurs et de mort ».

3) *Les Pamphlets bretons.*

L'activité de Louis Keraudren ne se bornait pas au cadre étroit de Saint-Yvi. Il intervint aussi dans les affaires de la grosse paroisse limitrophe, Elliant, à l'occasion des élections de 1883 au Conseil d'arrondissement, où s'opposaient deux paysans, un républicain, Mathieu Le Gac, et un conservateur, Michel Cotten. A cette occasion, en août, semble-t-il, il fit tirer à 500 exemplaires un premier pamphlet, dont l'expression était d'autant plus violente, qu'il était rédigé en breton, dont on connaît la verdeur dans l'invective. Intitulé *Histoire de Le Gac et de Michel Cotten écrite*

par un jeune soldat au moment de partir au Tonkin (*Histor ar Gac hag hini Michel Cotten grêt gant eur zoudard iaouank araog mont d'an Tonkin*), il prétendait — encore qu'il fût en prose — s'inscrire dans la tradition des *gwerziou*, où le jeune conscrit, avant de quitter sa paroisse, exhale sa tristesse. En fait, le conscrit de Louis Keraudren se bornait à vilipender Le Gac, à exalter Cotten et à vitupérer contre la République.

Mérites et démérites des adversaires remplissaient deux colonnes symétriques. On faisait grief à Le Gac d'avoir voté pour la construction d'une école de filles, « neutre ou athée », concurrente de celle des Sœurs, d'avoir contribué à faire exempter du service le fils du maire Rannou, d'avoir joué son rôle dans l'octroi d'une distinction à la belle-sœur du même Rannou, bien qu'elle fût divorcée, « c'est-à-dire qu'elle eût craché sur son mari ». Quant à la République, on prenait à partie sa politique coloniale, scolaire et religieuse : « Le Gac et Rannou, comme tous les autres Républicains, trouvent bonne et juste une loi qui mêle les ossements de tous, aussi bien ceux des Catholiques que des Protestants, des Juifs et des Païens ; autant vaudrait, tant qu'à faire, mélanger les ossements des Chrétiens avec les os des chiens et des porcs (...). Ils trouvent également bonne et juste la loi horrible sur la séparation des époux, dite loi du *divorce* ».

Comme le pamphlet concernait surtout la paroisse limitrophe, on en attribua la paternité aux vicaires de celle-ci. Sans doute étaient-ils de connivence, puisque les lettres de dénégation adressées au journal républicain quimpérois *Le Finistère* et signées de leurs noms, étaient en fait rédigées par Louis Keraudren. Un second pamphlet, tiré également à 500 exemplaires, sous le titre de *Réponse du jeune soldat au Républicain Le Gac* (*Respont ar zoudard iaouank d'ar Gac republikan*), fut répandu en septembre : « Avant de travailler du sabre et du fusil, il me faut encore manier la plume (...) ». Le texte reprenait les griefs anti-républicains fondamentaux, évoquait « la guerre de Tunisie, la tuerie du Tonkin, le massacre de Madagascar, sans compter les troubles du Congo », réitérait les accusations diffamatoires et s'achevait par l'impertinence traditionnelle à l'égard de la République : « *ho rouanez muia-karet, Marianna fri louz* » — votre reine chérie : Marianne au nez sale.

*
**

En 1885 — il avait alors quarante-deux ans — Louis Keraudren quittait la paroisse de Saint-Yvi, où son oncle, le recteur, devait mourir l'année suivante : *transiit benefaciendo* (18). L'évêché nomma le vicaire crozonnais au rectorat de Locunolé (19). Cette désignation pour une petite paroisse reculée, du canton vannetais d'Arzano tardivement rattaché au département et à la Cornouaille, permet de conjecturer que Louis Keraudren n'était pas tenu en particulière faveur par la hiérarchie diocésaine. On peut évoquer à titre de comparaison la carrière d'Alcide Péron, du même âge et sensiblement de la même année d'ordination (1867) qui, depuis 1884, se trouvait être curé-archiprêtre de Sainte-Croix de Quimperlé (20). Quoi qu'il en soit, ce fut en 1888 que Louis Keraudren, qui avait des loisirs puisqu'un vicaire l'aidait à gouverner les 1.300 habitants de Locunolé, allait entamer avec les époux Moreau, quincaillers à Quimperlé, une correspondance processive, qui devait durer quatre ans et lui fit la plus mauvaise publicité.

L'affaire de la lampe du sanctuaire.

Le 15 février 1888, le recteur de Locunolé envoyait au sieur Moreau une lampe « bien défectueuse », qu'il s'agissait d'équilibrer, attendu qu'on ne pouvait la faire monter ni descendre. La lampe réparée, plutôt mal que bien, l'ecclésiastique, malgré des instances et visites réitérées, attendit pendant quelques mois la facture, qui concernait aussi quelques menus achats. La réception du document à la fin de l'année, induisit Louis Keraudren à pratiquer une exégèse comptable indignée. Il faut reconnaître que le mémoire, fort négligemment rédigé et plus sommairement justifié, n'était pas exempt d'erreurs et s'élevait à un total « exorbitant ». Notre recteur répondit par un anti-mémoire circonstancié », dont l'argumentation se développait en six points parfaitement coordonnés. Ce fut le début d'une

(18) Inscription sur la pierre tumulaire correspondant à la tombe commune aux deux Guiffant : « il mourut en faisant le bien ».

(19) La commune cornouaillaise de Locunolé attribuée en 1790 au Morbihan (district du Faouët) fut rattachée au Finistère en 1857 (arrondissement de Quimperlé, canton d'Arzano).

(20) *Ordo divini officii pro anno... ad usum diœcesis Corisopitensis et Leonensis.*

correspondance interminable, où la quincaillère lâcha progressivement sur les premiers où elle avait tort, pour s'opiniâtrer sur les derniers, où elle avait raison. Naturellement, le ton s'échauffait à mesure, l'emportement de la commerçante répondant à l'ironie froide de l'ecclésiastique. Finalement, le 20 juillet 1892, quatre ans plus tard, la dame Moreau lui adressait une facture de 30 francs, pour « solde de tout compte », que le destinataire renvoyait en même temps qu'il refusait la traite correspondante. Le 27, elle écrivait son sentiment en termes exaspérés : « J'ai voulu vous éviter l'huissier par respect pour votre position. Je procède ainsi avec les clients véreux et de mauvaise foi ».

Cependant, l'affaire de la lampe du sanctuaire, en défrayant la chronique quimperloise, suscitait de la gêne dans les presbytères. Louis Keraudren commença d'en concevoir quelque inquiétude. *Summum jus summa injuria.* Il s'en alla rendre visite au curé-archiprêtre Alcide Péron et lui infligea la lecture de sa correspondance. Ce vieux condisciple du séminaire lui conseilla de payer pour éviter un procès perdu d'avance, « la justice étant épurée à Quimperlé ». L'avocat Piedoye, qu'il consulta ensuite, opina qu'on gagnerait mais que les frais dépasseraient 30 francs. De retour à Locunolé, le recteur se rendit chez le trésorier de la fabrique qui lui déclara, sans ambages, « qu'il fallait en finir avec une affaire dont on lui parlait dans toutes les rues, toutes les fois qu'il allait à Quimperlé, les uns approuvant, les autres blâmant », et qu'en définitive, « il paierait plutôt de sa bourse ». Louis Keraudren se mit donc à son écritoire le 30 juillet 1892, pour adresser à la dame Moreau une dernière lettre, où il évoquait, pour justifier sa reddition, le tempérament pusillanime du trésorier : « Je me rends à contre-cœur, et en protestant contre l'injustice, à des craintes dont j'ai montré l'inanité. Je vous envoie donc en son nom, la somme de 30 francs. Je doute qu'elle vous porte bonheur ».

***

En 1893, Louis Keraudren reçut une honorable promotion. Pluguffan, dont il devenait le recteur, comptait à peine 2.000 habitants, mais c'était une paroisse du doyenné de Quimper, toute proche de cette ville (20 *bis*).

Pluguffan n'était pas indemne des passions politiques, si vives dans la Cornouaille de l'époque. En 1883, le recteur

(20 bis) Le manuscrit est muet sur les faits relatifs à Pluguffan.

Mao, son vicaire Corbel et la *Karabasenn* (20 *ter*) partaient en guerre contre le manuel d'enseignement de M. Compayré, mis à l'Index, et que l'instituteur laïque aurait mis entre les mains de ses élèves « en leur disant qu'il venait de la part de N. S. P. le Pape » (21). La guerre des écoles ayant été assortie de refus de sacrements, le ministère de la Justice et des Cultes demandait alors à l'évêque le déplacement du recteur et du vicaire (22). En 1892, le recteur Guédès, successeur de Mao, se défendait auprès de Mgr Lamarche d'avoir pratiqué des pressions électorales pendant de « prétendues courses de village à village » (23). Dès lors la présence de Louis Keraudren à Pluguffan ne pouvait demeurer inaperçue. De fait, il se haussa même jusqu'à la gloire d'un procès politique.

Le dimanche 24 novembre 1895, il prononçait en effet, du haut de la chaire, un sermon sur le thème qu'il est difficile d'être un honnête homme si l'on n'a pas reçu une éducation chrétienne. Le fil de son discours l'induisit alors à trouver une frappante illustration de sa pensée dans les prévarications du Panama : « Et qui a donc commis ces grands vols ? Non, ce ne sont pas des gens de la campagne, ce ne sont pas des paysans, mais bien des personnes habiles, instruites dans les sciences, voire des ministres. Ce n'est pas l'esprit qui leur manquait, mais plutôt l'éducation chrétienne, hélas ! ». On peut conjecturer que le sermon, très vraisemblablement formulé en breton, ne gardait pas ce sens de la mesure qu'on trouve dans le résumé en français rédigé par Louis Keraudren lui-même, pour l'édification de ses juges. Toujours est-il que les mouchards de Louis Hémon firent leur besogne, si bien que le 5 mai 1896 le

(20 ter) Servante de presbytère.

(21) Archives de l'Evêché de Quimper. Carton *Pluguffan*. Lettre du recteur Mao à l'évêque, du 20 avril 1883. L'affaire est relatée dans *Feiz ha Breiz* (30 juin 1883) : *Kenteliou d'ar Vistri ha d'ar Vestrezed skol digant bugale ha kerent du-ze war-dro Cambrai hag e Pluguffan, e Breiz* (Leçons données aux maîtres et maîtresses d'école par des enfants et leurs parents des environs de Cambrai et de Pluguffan, en Bretagne). On y trouve la formule : « e lavar d'ar vugale e ro dezho *manuel Compayré* euz a-berz an Tad Santel ar Pap ». (il dit aux enfants qu'il leur donne le manuel Compayré de la part de Notre Saint-Père le Pape).

(22) Archives de l'Evêché de Quimper. *Ibid.* Lettre du 14 avril 1883.

(23) Archives de l'Evêché de Quimper. *Ibid.* Lettre du recteur Guédès du 28 avril 1892.

recteur de Pluguffan comparaissait devant le tribunal correctionnel de Quimper pour « censure ou critique en chaire des actes du gouvernement ». La République anticléricale, devenue persécutrice, ne reculait plus devant les médiocres procédés de la basse police. Bien que le Procureur eût fait un réquisitoire assez modéré, Louis Keraudren fut condamné à 25 francs d'amende, attendu que « le prévenu s'est départi de la réserve que lui commandait la loi à l'égard du Gouvernement, puisqu'il a dit que ses ministres avaient commis de « grands vols » à l'occasion de l'événement auquel il est fait allusion, qu'il s'est ainsi rendu coupable d'avoir, dans les circonstances de temps et de lieu spécifiés par ce jugement, critiqué et censuré le gouvernement, fait prévu et repris par l'article 201 du Code Pénal ». La *Semaine Religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* eut beau jeu de faire alors observer qu'il ne paraissait plus permis « à un orateur de citer à l'appui de sa thèse un fait qui appartient cependant à l'histoire. Car il est hors de conteste que M. Baïhaut, un ancien ministre bien authentique, était encore sous les verrous au moment où monsieur le recteur de Pluguffan le désigna dans son instruction du 24 novembre, mais sans avoir jamais eu l'idée, comme il s'en est défendu avec énergie, d'identifier le gouvernement de la France avec un de ses membres, prévaricateur, flétri par la justice du pays ». Louis Keraudren ayant interjeté appel, la Cour de Rennes, réformant le jugement de Quimper, l'acquitta, en juin 1896 (24). La *Semaine Religieuse* du 2 juin 1916, dans l'article nécrologique qu'elle lui consacrera, n'omettra point d'évoquer ce procès, qui attestait qu'il y avait encore des juges, sinon à Quimper du moins à Rennes : « Un procès politique, imaginé pour contraindre au silence une voix qui ne craignait pas d'exposer la vérité dans un jour clair et franc, procès dénoncé, d'ailleurs, à Rennes, par un acquittement, fut le principal ennui qu'il éprouva (à Pluguffan). »

Cette nouvelle affaire, qui avait opposé huit témoins à charge et onze cités par la défense, eut toutefois de lamentables séquelles, banales dans une commune que déchiraient les haines politiques et les controverses à propos de l'école ou des refus de sacrements. Les cantonniers, en tant que cantonniers, étant nécessairement à droite ou à gauche, suivant la couleur de la municipalité, le cantonnier Brélivet, qui professait des convictions républicaines, avait figuré

(24) *Semaine religieuse* des 8, 15 et 22 mai, 19 et 26 juin 1896.

parmi les témoins à charge au procès de mai 1896. Or il advint que les affres de la mort le saisirent quelques semaines plus tard, si bien qu'il fit appel, pour recevoir l'extrême-onction, au vicaire Guéguen. Celui-ci le confessa, mais le malade mourut le lendemain sans avoir été extrémisé. La mort du cantonnier Brélivet devint, en conséquence, affaire d'Etat. Le Préfet ayant en vain exigé de Mgr Valleau qu'il prît des sanctions contre le vicaire, le ministre de la Justice et des Cultes Darlan adressait au prélat le 9 décembre 1886 une lettre très raide qui accusait Guéguen d'avoir fait venir au chevet de Brélivet un jeune homme, « qui avait également déposé contre le desservant », et de lui avoir dit « en désignant le malade : voilà un homme qui, ne voulant pas revenir sur son faux témoignage, ira dans quelques instants, rejoindre ton père en enfer ». Regrettant que l'évêque n'eût pas sévi, le ministre concluait de la sorte : « J'ai décidé que ce prêtre cesserait de recevoir, à partir du présent jour, le paiement de l'indemnité attachée à son titre de vicaire de Pluguffan » (25).

Louis Keraudren défendit âprement son vicaire, et se défendit lui-même contre l'accusation qu'on lui faisait, d'avoir rechigné à accorder l'enterrement religieux. Des déclarations, notamment de la veuve Brélivet, légalisées à la mairie de Pluguffan, vinrent attester que ni le recteur ni le vicaire n'avaient introduit la rancœur politique dans le domaine sacramentel (26).

*
**

Il se pourrait que le séjour à Pluguffan fût alors devenu insupportable à Louis Keraudren. Comme il avait toujours exercé dans la Cornouaille dont il était originaire, ses souhaits rencontrèrent peut-être les desseins de l'autorité ecclésiastique, qui le nomma en 1897 au rectorat de Guimiliau, dans le Doyenné de Landivisiau. Ce fut la consécration de sa carrière pastorale. Sans doute ne s'agissait-il encore que d'une petite paroisse, d'environ 1.500 habitants, mais c'était une paroisse du Léon, plus spécialement du Haut-Léon, et d'une dignité particulière, en raison de sa

(25) Archives de l'Evêché de Quimper. Carton *Pluguffan*.

(26) *Ibid.*

splendeur monumentale. Dans ce Léon éminemment sacerdotal, il n'aurait plus à craindre les déchirements de la politique ni à combattre les idéologies perverses. En fait, son tempérament brouillon, son caractère impulsif et son goût pathologique de l'intrigue — malgré les atténuations de l'âge : il avait alors cinquante-quatre ans — allaient susciter dans le microscome de Guimiliau, des tempêtes silencieuses, à l'image de la météorologie mentale du Léon.

*
**

Cornouaillais d'origine et n'ayant guère exercé le ministère qu'en Cornouaille, spécialement en Cornouaille méridionale, Louis Keraudren venait s'insérer dans un milieu mental et social très particulier, une paroisse à *Chuloded*, autrement dit à *Julots*, cette superbe aristocratie paysanne, de nos jours encore si mal connue, dont il semble bien que la richesse originelle se soit fondée sur le commerce des toiles. Dans ce petit monde cellulaire parfaitement clos, le cadre de vie et de pensée demeurait la paroisse (*ar barrez*), le terme de commune apparaissant comme un doublet inutile, inspiré par un juridisme étranger. Cornouaillais chez les Léonards, individu frétillant, à l'occasion doucereux et insinuant ou dominateur, parmi des hommes lourds, solides et froids, Louis Keraudren allait se trouver affronté à un peuple clérical dans ses structures sociales, et anticlérical dans ses réactions instinctives.

Au milieu du Second Empire, un recteur de Guimiliau formulait de curieuses appréciations sur les ouailles commises à son gouvernement, dans un mémoire adressé à Mgr Sergent sous le titre : *Différentes réformes dans l'église paroissiale de Guimiliau en* 1861 *et* 1862 (27). L'orgueil lui semblait être le défaut majeur, non seulement des *Chuloded* mais de la population prise dans son ensemble : « Les habitants de Guimiliau et des paroisses voisines sont essentiellement orgueilleux. Avec cela ils sont ignorants et dans leur ignorance ils se croient plus que les autres, même plus que leurs prêtres. Ils croient leur faire une très grande faveur en les recevant dans leur pays. Ainsi peut-on dire que généralement ils ont pour eux peu de déférence et de

(27) Archives de l'Evêché de Quimper. Carton *Guimiliau*.

respect. Avant mon arrivée dans la paroisse ils ne les saluaient jamais et en cela les enfants imitaient leurs parents. C'était une chose passée d'usage ». On observera au passage, que ce manque aux signes extérieurs de respect répondait sans doute au réflexe de timidité du Léonard qui prend le large à l'approche d'une soutane, parce qu'il ne se sent pas à l'aise devant le prêtre. Quoi qu'il en soit, le péché d'orgueil des paroissiens de Guimiliau s'aggravait de celui d'avarice : « Outre l'orgueil et la fierté, ce qui caractérise le plus les habitants de Guimiliau, c'est l'avarice et même l'avarice la plus sordide pour leur église et pour leurs prêtres. Il y a telles gens dans la paroisse qui n'ont jamais donné un centime aux marguilliers de l'église et qui s'en vantent. Ils conseillent même aux autres de ne rien donner *au saint* (28), qui, disent-ils, est plus riche qu'eux, ni aux prêtres qui, selon eux, ont toujours assez, parce qu'ils sont rétribués par le gouvernement (...). Il s'est vu dans la paroisse des gens qui ont 1.800 francs ou 2.000 francs de rente, et qui ont osé donner 3 sous aux prêtres pour leur quête ». Les mêmes paroissiens, assez banalement ivrognes, manifestaient le vice plus original de s'adonner au jeu, en consacrant de grosses mises aux quilles, boules et dominos. Du moins ne pouvait-on leur dénier la piété : « Journellement nous confessons depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 ou 9 heures, sans compter le samedi au soir où nous passons presque tout l'après-midi au confessionnal. Règle générale : on se confesse à Guimiliau une fois tous les trois mois. Un très grand nombre se confesse plus souvent ; même il y a plusieurs qui se confessent tous les huit jours ».

Dans ce monde étrangement matériel et spirituel, terrestre et mystique, où l'église s'identifiait encore au saint éponyme — *ar zant* — il était dès lors difficile de distinguer entre affaires municipales de la commune et affaires temporelles de la paroisse. C'est ce que notre auteur manifeste clairement : « Il y en a d'autres qui s'imaginent que la commune et la fabrique sont sœurs ; et que celle-ci, qui a toujours quelque chose, doit toujours venir en aide à la

(28) Souligné dans le texte. Le *Saint* semble ici s'identifier à l'église, à la paroisse, à la fabrique. Cf. *infra* : dans sa lettre en breton, l'organiste accuse le président du conseil de fabrique de « saigner saint Miliau » (*goada St Villau*) et les Sœurs de recevoir cent francs du *saint (digant ar zant)*, par conséquent de la fabrique.

première. Aussi le Recteur a besoin de la plus grande vigilance et de la plus grande prudence pour empêcher la fabrique d'être pillée par la commune, ou la commune d'empiéter sur les droits de la fabrique et des prêtres. » C'est ce que Louis Keraudren exprimait avec la même clarté près d'un demi-siècle plus tard, en écrivant que « le Conseil de fabrique et le Conseil municipal ne font qu'un dans cette paroisse. » D'ailleurs, le secrétaire de mairie était également sacristain. C'est dire que la paroisse, comme la commune, était menée par les *Chuloded*, corps permanent en face d'un recteur transitoire. Si le recteur avait assez d'ascendant ou d'entregent pour dominer l'aristocratie de la glèbe, le système paroissial et communal devenait une théocratie oligarchique et, dans le cas inverse, une oligarchie théocratique. Louis Keraudren ne sut faire prévaloir la première formule et ne put s'abaisser à admettre la seconde. Il devait nécessairement entrer en conflit avec les *Chuloded*, dont il essaiera de triompher en insinuant parmi eux l'esprit de division, cependant qu'un notable de bonne volonté, le notaire, monsieur de Rusunan, autre directeur des consciences paysannes, s'efforcera en vain de rétablir la concorde.

*
**

Il semble que le premier conflit qui ait opposé Louis Keraudren à l'oligarchie paysanne fut suscité par l'établissement d'une halte ferroviaire à Guimiliau. Les *Chuloded* étaient hostiles, pour des raisons obscures. Le recteur, sans doute pour se faire valoir et parce qu'il n'aimait pas ces seigneurs de la plèbe paysanne et qu'il était loin d'être fermé à certaines innovations, multiplia les démarches auprès d'Albert de Mun, réélu sans concurrent dans la deuxième circonscription de Morlaix, aux élections du 8 mai 1898, par 11.000 voix sur 12.860 votants. L'établissement de la halte fut donc, à ses yeux, la consécration d'une victoire remportée sur les *Chuloded* : « Oui, cher ami, écrivait-il en septembre 1899, il y aura une halte à Guimiliau, malgré les Julots ! Si monsieur de Mun, que j'ai tant importuné, harcelé pour obtenir cette halte, connaissait les intentions égoïstes de mes Julots ! Mais je me garderai bien de les lui révéler (...) ».

*
**

Louis Keraudren devait consacrer les mois suivants à débattre de graves problèmes financiers. Guimiliau avait son école de filles, tenue par des religieuses de l'*Immaculée Conception de Saint-Méen* (29). Comme l'Inspecteur d'Académie s'apprêtait à la laïciser, le recteur fut de nouveau possédé par le zèle de bâtisseur qui l'avait déjà saisi à Pluguffan, où il avait fait construire un établissement qui avait coûté 17.000 francs. Comme il ne disposait que de 4.000, que le devis de l'entrepreneur s'élevait à 20.550, il sollicita une audience du Vicaire général Fleiter, qui le reçut fraîchement :

« Le conseil que je vous donne, c'est d'attendre. Vous allez toujours trop vite. Il faut savoir temporiser, vous assurer avant tout les fonds nécessaires, avant de commencer à bâtir. Qu'est-ce que 4.000 francs pour une construction pareille ? Et pourrez-vous les avoir ? — La Supérieure générale de Saint-Méen m'a promis aussi 4.000 francs — Comment ! Vous êtes allé à Saint-Méen ? Vous lui avez écrit ? — Je l'ai vue au Relecq-Kerhuon, à l'occasion de la bénédiction de l'école. Elle m'a dit qu'elle vous ferait une visite — Dans ce cas, attendez. Ne faites rien avant que je ne l'ai vue — Je pourrais toujours commencer à quêter ? — Comment ! Vous allez quêter, encore ?... ».

Louis Keraudren sortit de l'évêché, « moins éclairé et plus déconcerté que jamais. » En fait. il retrouva très vite esprits et sang-froid et entama une vaste campagne de rassemblement des fonds nécessaires. Les choses s'annoncèrent d'abord assez mal. Comme il l'écrivait à un confrère, le maire l'avait fort astucieusement battu de vitesse — et au surplus à l'occasion de la halte : « La quête paroissiale sera bien triste, vu que le maire, en prévision de la laïcisation, s'est empressé de me prévenir en faisant cette semaine une quête dans la commune, pour la halte ». Les ressources contributives de la paroisse n'étaient pas taries pour autant, puisque les conseillers de fabrique et les conseillers municipaux qu'il nomma en chaire pour sa propre quête,

(29) Il s'agit ici non plus de Saint-Méen, petite paroisse du Doyenné de Lesneven, mais bien de Saint-Méen-le-Grand (I.-et-V.), où se trouve la maison-mère des Sœurs de l'Immaculée-Conception.

réussirent à rassembler 1.580 francs (30). Comme cela était loin de suffire, il prit alors son bâton de pèlerin, parcourant « toutes les paroisses de Léon et plusieurs de Cornouaille », cependant qu'il adressait par ailleurs un appel impératif à tous les prêtres originaires de Guimiliau qui, à l'époque, étaient au nombre de sept ou huit, et aux anciens recteurs. Dès lors la construction alla bon train et l'on put procéder à la bénédiction solennelle du nouveau bâtiment. Restait toutefois un déficit d'environ 2.000 francs. Louis Keraudren se mit alors à harceler les derniers presbytères du Bas-Léon qui n'eussent pas encore reçu sa visite. Mais ses confrères, qui le connaissaient et qui, au surplus, étaient appelés à contribuer au financement des innombrables écoles qui se bâtissaient alors, l'accueillaient narquoisement en évoquant « les lys qui ne tissent ni ne filent ». « Qu'est-ce après tout, me disaient-ils, que 1.800 et 2.000 francs de dettes pour une école qui a coûté 20.550 francs. Ce n'est rien ! *Qui potest majus potest minus !* Voilà les arguments qui s'entendaient partout. Ma recette a été de 40 francs seulement et j'avais visité six presbytères ». Les exigences de l'humour imposent de rapprocher ce constat désabusé d'un passage de l'article nécrologique que la *Semaine Religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* consacrera à Louis Keraudren : « Guimiliau fut le terme de sa vie active. Il dotait bientôt sa paroisse d'une école chrétienne pour les filles, il entreprenait et achevait la restauration de sa magnifique et si curieuse église. Les dépenses de ces œuvres coûteuses dépassaient de beaucoup ses ressources. M. Keraudren n'hésitait pas, connaissant la générosité de ses confrères, à prendre le bâton et la sébile du pèlerin. Il avait un allant et une belle humeur qui dénouaient les bourses les moins spontanées à s'ouvrir. »

En définitive, il ne trouva plus d'autre solution que de surtaxer les malheureux ecclésiastiques qui avaient vu le jour dans le *vicus* de Miliau : « Il faut donc que je me décide, écrivait-il, en septembre 1900, à demander un

(30) « J'ai nommé en chaire les conseillers de fabrique et municipaux pour faire la quête dans la paroisse. Tous ont fait la quête, excepté Pape de Kernéguès, que j'ai remplacé par Louis Bodros Guerlestan. Quête Paroissiale : 1) Kerforn : 225 ; 2) Kerheroff : 88 ; 3) Kerbalannec : 126,70 ; 4) Truillic : 112,90 ; 5) Kervern : 70,50 ; 6) Crec'hambleiz : 86,25 ; 7) Kernéguès : 102,10 ; 8) Kerizella : 62,50 ; 9) Penc'hosthuon : 105,25 ; 10) Bourg : 462,50. Total : 1581,30 francs.

supplément à tous les prêtres originaires de Guimiliau. Les uns seront taxés à 50 francs, les autres à 100 francs de supplément. Je pourrais réaliser ainsi 500 francs. Il ne resterait plus que 1.000 francs (à rembourser). » La Providence pourvut au reste (31).

*
**

L'année 1901 fut marquée, à l'occasion du Jubilé, par une semaine triomphale. Les cinq prédicateurs étaient « de choix », en particulier le chanoine Eveno, Supérieur du tout voisin Séminaire de Saint-Jacques, où se formaient les missionnaires d'Haïti.

La journée du mercredi 18 septembre 1901 commença par un service solennel pour tous les morts de la paroisse. Ensuite, la procession s'étant faite au cimetière, les fidèles s'arrêtèrent parmi les tombes, au pied de l'admirable calvaire. L'abbé Tromeur, vicaire à Landerneau et ancien vicaire de Guimiliau, monta dans la chaire extérieure de la chapelle Sainte-Anne, l'ancien reliquaire, autrement dit l'ossuaire, et fit un sermon. Après quoi, la procession rentra dans l'église pour le *Libera* et en sortit, au chant des litanies du Sacré-Cœur, pour traverser le bourg pavoisé d'oriflammes. Puis on revint à l'église. Eveno qui, en tant que Supérieur d'un établissement missionnaire, avait le sens de la grandeur nationale, consacra son sermon, « tout vibrant de patriotisme », au thème *Gesta Dei per Francos*. Bodros, le trésorier de la fabrique, vint alors s'agenouiller au milieu

(31) « Ce jour 19 août 1900, Souscriptions Principales : 1) La Congrégation de Saint-Méen : 4.000 ; 2) M. Keraudren, recteur de Guimiliau : 1.245 ; 3) M. Baron, vicaire à Douarnenez : 1.200 ; 4) L'Evêché de Quimper : 1.200 ; 5) M. Le Roux, de Brézal : 750 ; 6) M. Couloigner, aumônier de Plougonven : 600 ; 7) M. Guillou, recteur de Pleyber-Christ : 600 ; 8) M. Le Corre, vicaire à Dirinon : 355 ; 9) M. Maguet, vicaire au Folgoët : 320 ; 10) M. Guillou, recteur de Saint-Sauveur : 300 ; 11) M. Le Roux, vicaire à Kerfeunteun : 250 ; 12) M. Tromeur, vicaire à Landerneau : 210 ; 13) M. Le Fur, vicaire à Guimiliau : 200 ; 14) M. de Mun, député : 200 ; 15) M. de Goesbriant, Saint-Pol : 200 ; 16) M. Pouliquen, vicaire à Guimiliau : 200 ; 17) La Paroisse : 1.581,30 ; 18) La Chartreuse : 500 ; 19) M. Goachet, ancien recteur de Guimiliau : 1.000 ; 20) M. Le Maout, ancien recteur de Guimiliau : 200 ».

On voit donc que le financement de l'école de Guimiliau fut largement « clérical ».

du chœur, et, devant le Saint-Sacrement, il lut l'acte de consécration de la paroisse au Sacré-Cœur, dont un jeune homme tenait l'étendard.

Le dimanche suivant, jour de clôture, il se fit un grand concours de peuple pour la bénédiction de la Croix du Portz. Après Vêpres, la procession, au chant du *Vexilla Regis*, en prit lentement le chemin. Le Christ, étendu sur un brancard, était porté par les conseillers municipaux. Quatre enfants, vêtus de blanc, les précédaient, portant les instruments de la Passion. La pluie ayant commencé pendant la bénédiction de la Croix, la procession reprit le chemin de l'église, où Eveno fit en chaire un dernier sermon. On avait profité de la circonstance pour restaurer la croix de Kervern, et surtout le Calvaire.

*
* *

Les cérémonies du Jubilé, malgré leur valeur conjuratoire, n'empêchèrent pas que la République ne s'engageât résolument dans les voies de l'anticléricalisme agressif et du jacobinisme francophone exclusif. Le clergé bas-breton qui avait donné dans le patriotisme le plus tricolore, allait se trouver victime du nationalisme linguistique français. Louis Keraudren subit, à cet égard, le sort de nombreux confrères de paroisses bretonnantes. Le 3 avril 1903, il recevait de Mgr Dubillard la circulaire imprimée suivante :

Premier avril 1903.

« Cher monsieur le Recteur,

« J'ai le triste devoir de vous informer que par décision « ministérielle, en date du 30 mars dernier, votre traite- « ment vient d'être suspendu et pour le trimestre écoulé « et pour les trimestres à venir : « Pourquoi êtes-vous « frappé ? » Pour emploi abusif du breton dans les instruc- « tions religieuses et le catéchisme. « Pourquoi vous plutôt « que vos confrères ? ». A titre d'exemple. « Combien de « temps durera cette peine ? ». Tant que vous ne ferez « pas emploi de la langue française dans vos instructions et « l'enseignement du catéchisme. J'ai protesté et nous conti- « nuerons à protester ensemble contre une mesure aussi « arbitraire au point de vue du droit que injustifiable au « point de vue des faits. En attendant que justice nous « soit rendue, nous continuerons à prêcher et à catéchiser

« en français là où l'auditoire est français, alternativement « en français et en breton là où l'auditoire est mélangé, et « exclusivement en breton là où l'auditoire est exclusive- « ment breton. Veuillez agréer, monsieur le Recteur, avec « mes affectueuses condoléances, l'assurance de mes senti- « ments dévoués. »

François-Virgile
évêque de Quimper et de Léon.

Le samedi soir 4 avril, le secrétaire de mairie-sacristain remettait à Louis Keraudren une autre circulaire imprimée, préfectorale celle-là, datée du 1er avril, et dont l'objet concernait l'*Emploi exclusif du breton.*

Quimper le 1er avril 1903.

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer que par décision du « 30 mars, monsieur le Président du Conseil, ministre de « l'Intérieur et des Cultes, a supprimé, à titre d'exemple, « le traitement de M. Keraudren, desservant de Guimiliau, « qui s'est refusé soit à faire le catéchisme français aux « enfants en état de le comprendre aisément (les autres « pouvant légitimement suivre le catéchisme en breton) soit « à faire quelques sermons, à la grand-messe, en langue « française, avec cette facilité de répéter, à vêpres, en « breton, le sermon qui avait été prononcé le matin en « français. Il est difficile de trouver sous des prescriptions « aussi libérales un empêchement à la diffusion de l'ins- « truction religieuse dans votre commune, et je sais d'autre « part combien vos administrés sont désireux de voir leurs « enfants apprendre la langue de la généralité de la nation. « Il importe en conséquence que les accents de « cette langue leur deviennent familiers aussi bien à « l'église communale qu'à l'école. Je m'empresserai — est- « il besoin de vous en signifier l'assurance ? — de deman- « der à monsieur le Président du Conseil le rétablissement « du traitement supprimé, si satisfaction est enfin donnée « par monsieur Keraudren, au cours du trimestre qui va « commencer. Agréez...».

Une phrase de la circulaire épiscopale donnait argument à Louis Keraudren pour rédiger à l'adresse du maire, pour qu'il la transmît au préfet, une lettre de protestation contre la violence qu'il subissait, et « prouvant à monsieur

le Préfet que sa bonne foi (avait) été surprise ». On notera que cette lettre, datée du 5 avril 1903, pas plus d'ailleurs que celle de l'évêque, ne contient aucune référence à la dignité de la langue bretonne, en tant qu'élément fondamental du patrimoine culturel d'un peuple. A cet égard, clergé bas-breton, dans son ensemble — en tout cas celui de cette génération — et gouvernement au pouvoir se retrouvaient sur le même niveau de médiocrité dans l'inspiration. Pour celui-ci, la langue bretonne était celle de l'obscurantisme ; pour celui-là, elle constituait la plus efficace des prophylaxies à l'égard des innovations et des influences délétères issues du monde extérieur.

La lettre de Louis Keraudren répondait aux griefs formulés à son égard : « d'avoir refusé de faire le catéchisme français à des enfants en état de le comprendre » et « d'avoir refusé de faire quelques sermons, à la grand'messe, en langue française ». Au premier grief, il opposait que depuis quatre ans une seule enfant, de famille d'ailleurs étrangère à la paroisse, avait demandé d'être instruite en français, et qu'elle l'avait été. « La liberté de la petite française a donc été respectée ». Quant au second, il lui était facile de rétorquer qu'à la messe, l'auditoire de Guimiliau était exclusivement « breton », c'est-à-dire bretonnant. Il concluait dès lors de la sorte : « J'ai fait, comme recteur de Guimiliau, un emploi non pas abusif mais légitime du breton dans les instructions religieuses et le catéchisme, et suivant les très sages conseils de mon évêque. Permettez-moi de compter sur votre bienveillante courtoisie, monsieur le Maire, pour communiquer cette justification à M. Le Préfet et lui proposer un *referendum* que sa loyauté ne saurait refuser ».

Comme le maire de Guimiliau manifestait toute sorte de réticences à transmettre cette lettre au Préfet, Louis Keraudren sollicita et obtint de Mgr Dubillard l'autorisation de lui donner la plus large diffusion possible — « Je vous autorise volontiers, répondit le prélat, à livrer cette lettre à la presse, car elle est bien faite et rigoureusement concluante. » — Elle parut, en ce même mois d'avril 1903, dans l'*Action Libérale* de Quimper et le *Courrier du Finistère* et, par l'entremise d'Albert de Mun, dans la *Croix de Paris* et l'*Univers*.

La privation de traitement mettant certains ecclésiastiques dans une position difficile, une *Association de Bienfaisance en faveur des Prêtres de Quimper et de Léon* s'oc-

cupa de répartir des secours entre les recteurs qui en feraient la demande. Le trésorier de l'œuvre, Louis Rossi, un camarade de séminaire, l'ayant informé que le comité de répartition l'avait inscrit pour un premier secours de 200 francs, Louis Keraudren lui adressait le 28 mai 1903 la lettre suivante :

« Bien cher ami, l'indigne suppression de leur traitement va créer une situation des plus difficiles à bien des recteurs, surtout à ceux qui sont obligés de tenir pension. Heureusement que la nouvelle association qui a tout prévu — même le cas des *pauvres honteux* — leur permettra d'équilibrer leur budget. Comme je me trouve dans cette triste catégorie, j'accepte avec la plus vive reconnaissance le secours de 200 francs (...) ».

Les *pauvres honteux* ayant pour trait essentiel de ne pas se proclamer tels, on pouvait se demander si, privé de son traitement, Louis Keraudren se trouvait vraiment réduit à la situation de pauvre effectif. Rossi, qui le connaissait de longue date et n'ignorait pas ses qualités de praticien de la restriction mentale, lui demanda par lettre brève, s'il ne disposait pas de ressources obliques : « Le comité me prie de te demander si tu as reçu un traitement de la fabrique, comme on l'a dit, et dans quelle proportion. Bien à toi ». Il fallut que Louis Keraudren reconnût que l'harmonium, qui lui appartenait, avait permis une manipulation de crédits, qu'il y avait le casuel et que la fabrique allait lui assurer les deux tiers de son traitement pour l'année suivante :

« 1° Je n'ai rien reçu et ne peux rien recevoir de ma fabrique cette année.

« 2° Le Conseil m'a voté dans la dernière session de Quasimodo, une allocation de 600 francs que j'ai portée au budget de 1904 sous la rubrique *Harmonium*. Malgré tous mes considérants, je n'ai pu réussir à lui faire comprendre la nécessité de rétablir le traitement adéquat. Je dois me féliciter d'avoir obtenu un vote qui m'assure les 2/3 de mon traitement, l'année prochaine. Si je disais à mes conseillers que j'ai touché 117,30 francs de casuel au dernier trimestre et mon vicaire 59,90 francs, ils me lanceraient tous cette exclamation : « Etes-vous riche ! ». Auraient-ils eu tort ? Non, car ils se rappellent toujours qu'un vicaire de Guimiliau ne reçut que 5 francs de casuel au 3e trimestre, il y a huit ou neuf ans ».

*
**

Les années 1904, 1905 et 1906 furent sans doute les plus difficiles du ministère de Louis Keraudren : l'Eglise qu'il avait connue triomphante à la fin du Second Empire et au temps de l'Ordre moral, subissait l'humiliation, voire la persécution. Comme la nouvelle conjoncture politique et le malheur des temps l'entraînaient à jouer au plus fin dans ce monde paroissial paysan, où les animosités de l'oligarchie pourrissaient en haines, son tempérament dominateur l'amena à tisser de subtiles intrigues qui, finalement, se retournèrent contre lui et le réduisirent à une quasi-solitude morale.

En définitive — sans qu'on puisse rien dire des ouailles, sans doute plus portées à admettre la dure tutelle de celui qui serait toujours *an aotrou persoun*, que l'avaricieuse superbe des *Chuloded* — il trouva son meilleur appui dans les religieuses de Guimiliau, qui appartenaient à la Congrégation de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen. Mais celles-ci durent subir la jalousie de vieilles filles besogneuses, qui se considéraient comme vouées elles-mêmes au service des autels.

Entre Louis Keraudren et le maire, dont il ne cite jamais le nom, point de relations, même de courtoisie : les deux hommes s'ignoraient. Entre lui-même et le Conseil de fabrique, essentiellement représenté par le Président, Bourlès, et le trésorier, Toussaint C..., des rapports tendus, évoluant sur la sinueuse ligne de partage entre le cléricalisme de rite et l'anticléricalisme de sentiment. Il faut reconnaître que l'administration paroissiale de Guimiliau se distinguait à l'égard des règles les plus élémentaires de la comptabilité, par un étrange mépris, bien propre à susciter malversations et suspicions. Les recettes de la fabrique, « de temps immémorial » en effet, au lieu d'être enfermées dans le coffre à trois clefs du presbytère, étaient déposées, avec livres, pièces et documents, dans la propre maison du trésorier — ce qui pouvait induire celui-ci en tentation. On conçoit dès lors qu'à telle séance du Conseil de fabrique en 1903, le Président ait fait observer qu'il était impossible qu'on s'agrégeât X... à titre de nouveau conseiller, attendu qu'il était le fils d'un « ancien trésorier qui avait volé de 4 à 5.000 francs à la fabrique et que par suite on ne devait pas l'admettre au Conseil ». Louis Keraudren essaya

bien de redresser la situation. Mais il n'avait les mains ni libres ni nettes, dans la mesure où, pour pallier sa suppression de traitement, il lui arrivait de pratiquer quelques jeux d'écritures compensatoires. Au surplus, et il faut lui reconnaître ce grand mérite, il était respectueux des bois sculptés et des pierres anciennes. Responsable des trésors d'une paroisse riche en monuments de tous ordres, il tenait à sauvegarder ce qui faisait de son église « une petite cathédrale ». Ce qui l'entraîna, à propos de retables et de calvaires, à des dépenses que les *Chuloded* considérèrent comme somptuaires.

Enfin, comme il avait le génie de brouiller les situations claires, il ne pouvait que rendre inextricables celles qui ne l'étaient pas. Il arriva, en conséquence, que, voulant apurer les comptes fabriciens, il présenta à l'évêché, par vagues successives, des comptabilités redressées qui, en définitive, n'étaient pas plus nettes que les fantaisies numériques issues d'une longue incurie, puisque les restrictions comptables de son arithmétique venaient compliquer les restrictions mentales de sa correspondance. Finalement, l'administration diocésaine, débordée par le malheur des temps et au surplus impuissante devant des colonnes de chiffres, où soustractions et additions habilement manipulées, se conjuguaient pour aboutir à des totaux impeccables, se résolvait à donner une approbation résignée. Tout devait commencer avec l'affaire de l'organiste.

*
**

Le 3 juillet 1903, le Vicaire général Corrigou écrivait à Louis Keraudren pour lui demander des explications à propos de contradictions flagrantes dans les comptes de la fabrique : « Agréez, monsieur le Recteur, concluait-il, l'assurance de mes sentiments pacifiquement dévoués ». A cette missive de paix, Louis Keraudren répondit par des apaisements. Il reconnaissait que les moindres inexactitudes comptables pouvaient avoir des conséquences encore plus graves à la Préfecture qu'à l'Evêché : en fait, il avait dû établir un budget supplémentaire pour solder les croix érigées ou restaurées à l'occasion du Jubilé de 1901. Mais il se trouvait en situation délicate du fait des pratiques illégales que la tradition avait consacrées à Guimiliau : les marguilliers-quêteurs apportaient offrandes et produits des

quêtes chez le trésorier, dont l'armoire se trouvait par le fait transformée en coffre à trois clefs. Ne conviendrait-il pas de profiter de la démission du trésorier pour tout remettre en ordre ? — En fait, ce fut le désordre qui s'installa du fait des demoiselles organistes.

A la séance de Quasimodo 1904, le Conseil de fabrique supprima le traitement de l'organiste, sans qu'on puisse établir si cette innovation se fit à cause ou en dépit du recteur. Toujours est-il que celle des deux sœurs qui tenait le plus souvent les orgues, Marie-Hélène F..., se fâcha et réclama des arriérés pour les mariages, prétendant qu'elle recevait jadis soixante centimes pour chacun d'entre eux. Louis Keraudren se défendit de son mieux contre une explosion de fureur féminine : « Je protestai contre un procédé qui enlevait leur casuel aux choristes au profit de l'organiste seule à toucher cette somme. Elle me menaça de l'Evêque, de la Justice, si je ne lui remboursais pas la somme. J'obtins quelques jours de délai pour consulter les registres des délibérations. Elle me quitta en me disant que j'étais la cause de la suppression du traitement ; car me dit-elle : « *C'hui er Mestr* (32). Mais je verrai les conseillers et nous verrons si vous réussirez ». Louis Keraudren s'était ainsi fait la plus redoutable des ennemies, qui allait le poursuivre de sa haine. L'organiste évincée adressait presque aussitôt une lettre au Président du Conseil de fabrique Bourlès. Cette lettre est intéressante à double titre. D'abord parce qu'elle est écrite en breton. Si le breton était de pratique orale universelle dans les campagnes du Léon, son utilisation dans la correspondance nous paraît assez exceptionnelle, en tout cas en 1905 et entre deux personnes connaissant manifestement le français : Bourlès, en tant que *Chulod*, avait bien dû faire un minimum d'études au Collège ou chez les Frères, et Marie-Hélène F... utilise des formules significatives comme *ne anticipomp ket* (n'anticipons pas). Ensuite parce qu'elle nous semble très révélatrice des mentalités paroissiales de l'époque, dans le Haut-Léon des *Chuloded* :

« Monsieur, j'ai le désir de vous remercier de la bonne action que vous avez accomplie à l'égard de ma mère. Vous n'avez pas eu honte, vous un homme, un Chulod (*c'hui eur goaz, eur Chulot*) de venir enlever leur morceau de pain à trois femmes. Et pour le donner à qui ? A un homme qui

(32) « C'est vous le Maître ! »

gagne 4.000 francs par an dans la paroisse, sans donner aucune aumône et même pas le pain de saint Antoine. Je vous l'expliquerai quand vous voudrez (...). Avant lui et comme partout ailleurs, le casuel était réparti équitablement par le vicaire. Maintenant, c'est lui qui répartit, et qui garde la part du lion. Nous touchions douze sous pour les mariages : nous étions deux, ça n'était pas trop. Il y a six ans qu'il ne nous a rien donné et pourtant nous avons joué à chaque mariage et il m'a dit jeudi qu'il ne donnerait rien. Finalement, il m'a dit qu'il étudierait la chose. Bien lui en prendrait, car je connais un moyen de le faire valser (*da lakat anean da valsi*) (...). Il y a six religieuses dans la paroisse, quand il suffirait de trois. Il est clair qu'elles ne vivront pas aux frais de la paroisse de Lampaul. Si j'étais vindicative (?) il n'en resterait qu'une. Mais n'anticipons pas, ces choses-là arriveront sans que j'aie besoin d'intervenir. Les religieuses de Saint-Méen, ces pauvresses si dignes de pitié, ont fait élever, il y a cinq ans, une belle maison à Brest. La construction en a coûté deux cent mille francs, sans compter le terrain qui est revenu très cher. Dans ce bâtiment, il y a des cloisons de verre épais du bas jusqu'en haut. En même temps, elles faisaient construire une autre maison, des plus belles. Vous n'aviez vraiment pas besoin de saigner Saint Miliau (*goada St Villau*) pour donner à des personnes qui ne sont pas dépourvues de bien. Combien de sœurs, de maîtresses doivent vivre de l'école ! Celles-ci reçoivent encore du saint environ cent francs. Je serais contente de faire tout le travail de l'église, et dans le détail, pour le tiers de ce que vous leur donnez, et de le bien faire (...) » (33).

---

(33) Nous avons cru bon de donner ci-dessous le texte breton de cette lettre : il nous paraît intéressant du point de vue linguistique, en tant que transcription écrite spontanée d'un breton (du Léon) parlé. Nous ajoutons la traduction, moins quelques passages déjà traduits dans le cours de l'article :

« Aotrou, c'hoant ameuz dont da drugarekat ac'hanoc'h euz an action vad ho peuz gret e kever va mam. N'ho peuz bed a vez, c'hui eur goaz, eur chulot, o zont da lemel ho zam bara digant teir maouez. A da roi da biou ? Da eun den hag a c'honit 4000 lur ar bloaz, er barrez, hep rei aluzen ebet non paz memez bara St Anton. Me ho c'honto deoc'h pa garoc'h. Lavaret a rea din me diziou penoz c'hui ho poa droug ouzomp. Possubl aouac'h e ve, rag ar jalousi a zo eun dra gaër, ne velan ket rezon all ebet. Evelato ne damallan

Bourlès ayant communiqué cette lettre à Louis Keraudren, celui-ci se laissa aller à une méditation amère, dont il nous a laissé la substance sous la forme d'un soliloque :

« Pourquoi sa haine tombe-t-elle uniquement sur

---

euz an traou man nemethan rag abaoue eman er barrez en deuz diskouezet d'an oll he valiz evidhomp, bep sul, bep gouel. C'houi ma pije bevet e Ger-Izella, marteze ho pije gouelet skleroc'h en he jeu a n'en dije ket tennet keit he deod eus e c'hinou da c'hoarzin goap deoc'h pa en devoa ho (mot illisible) evel eur vanden potret ar skol. N'ho peuz excus ebet, mont a rei an anter kant skoet gantan evel ma zeo et re ar chantre a cals a re al a na ouzoc'h ket hano. An ograou a zo fall, guir eo, mez eaz a vije bet lakat lod euz ar jeuiou da vont en dro ha cozeet a zo bet var ar sujet gant an hini a zo c'hapapla ac'hanoc'h. An hini o peuz kement a interest evithan, an hini a glemm kement deoc'h a ra embarrassou a zirag eur rum al a ne hanvign ket deoc'h. Lavaret a ra et sonj mont prest da veva euz e leve da Landevennec. Me zonj e vo bonheur gantan. Arozan ar c'hazuel a veze reglet mad evel e partout gant ar vikel. Breman hen eo a regl ag a zalc'h loden a lion. Ni a douche daouzec guennec evit an eureujou, diou e vezemp, ne oa ket re. C'houerc'h vloaz zo n'or beuz bet netra digantan a gouscoude ni or deuz sonet beb eured a lavaret en deuz din diziou se ne roje ket. Abars ar fin e deus promettet guelet an dra ze. Mad a raje ober car me oar eur voyen da lakat anean da valsi. Ho c'hoar e deuz bet lavaret penoz un devez a zeuje ni a vije kerse gameomp, rag an aotrou Person a ranke beva, eveljust, sonjal a ran ni ive a ranko beva bete mervel. Eun den eus or c'honseil en doa roet an ali vad da non pas bruda arog fin ar bloaz, a guelit ar valiz euz heman dont da lavaret e unan da viret na zaje ar bloaz pen da ben. C'huer miz kollet hag ar guest hag ar chagrin d'am mam de eiz vloaz a tri ugent. Me zonje, c'hui en den a speret, comprenet e tliae (?) beza dalc'het ac'hanomp keit a ma vije beo va mam. C'huerc'h sœurez zo er parrez pa vije traoualoc'h gant teir. Skleac'h eo ne vevint ket diwar goust parrez Lambaul. Ma vijen venjus (?) ne alje chom nemet unan epken. Mez ne anticipomp ket, an traou ze a erruo ep ma rancfen-me touch outo. Sœurezet St Meen, ar paourezet-se ken din a druez, o deuz savet 5 bloaz zo eun ty kaër e Brest. An antrepriz anean a oa daou c'hant mil lur hep ar priz euz an douar guerzet eur priz bras. En ty-ze a zeuz cloazoniou gret gant guer teo azallec an traon betec an neac'h. Er memez amzer e savet eun ty all euz ar re gaëra. Ne oa ket red deoc'h goada St Villau evit rei da dud hag o deuz peadra. Nag a sœurezet, skolaerezet hag a ranc beva euz ar skol. Ar re-man ho deuz c'hoaz var dro eiz kant lur digant ar zant. Me zo contant da ober labour an iliz, tout piz, evit an drederen euz ar pez a roit dezo, a d'en ober mad. Me na meuz ket scrivet deoc'h evit oc'h insulti, mez diskuez a moa c'hoant deoc'h pegement a boan ho peuz gret deomp,

moi ? (...). Cette lettre est méchante surtout, parce qu'elle a évidemment le dessein de se venger, et sur qui ? Sur les *Sœurs* ! oui, je le crains, elle est assez méchante pour susciter des embarras aux religieuses, en se cachant comme un serpent. La lettre de dénonciation qu'elle a écrite

---

mez ne damallan eur vech c'hoaz, nemet an hini a zo bet cos deoc'h da gaoze al en on enep. »

Hélène F...

« Monsieur, j'ai le désir de venir vous remercier de la bonne action que vous avez accomplie à l'égard de ma mère. Vous n'avez pas eu honte, vous un homme, un Chulod, de venir enlever leur morceau de pain à trois femmes. Et pour le donner à qui ? A un homme qui gagne 4.000 francs par an dans la paroisse sans donner aucune aumône et même pas le pain de saint Antoine. Je vous le raconterai quand vous voudrez. Il me disait jeudi comment vous étiez irrité contre nous. Ce serait bien possible, car la jalousie est une belle chose, je ne vois pas d'autre raison. Cependant ce n'est qu'à lui que je reproche ces choses-ci, car depuis qu'il est dans la paroisse il a montré à tous la malice qu'il a à notre égard, chaque dimanche, chaque jour de fête. Vous, si vous aviez vécu à Kerizella, vous auriez peut-être vu plus clair dans son jeu et il n'aurait pas eu la langue aussi méchante pour se moquer de vous quand il vous avait (mot illisible) comme une bande d'écoliers. Vous n'avez pas d'excuse, il s'emparera des 150 francs, comme il l'a fait pour le chantre et pour bien d'autres encore que vous ignorez. Les orgues sont mauvaises, c'est vrai, mais il aurait été facile de réparer une partie des jeux et la question a été discutée avec le plus capable d'entre vous. Celui pour qui vous manifestez tant d'intérêt, celui qui se plaint tant auprès de vous, fait des embarras auprès d'un groupe d'autres personnes que je ne vous désignerai pas. Il dit qu'il a l'intention d'aller bientôt vivre de ses revenus à Landévennec. Grand bien lui fasse. Avant lui (voir traduction dans le texte...). Il est arrivé que votre sœur ait dit qu'un jour viendrait où nous aurions à pâtir, car il fallait bien que monsieur le Curé assure sa subsistance, bien sûr, je pense que nous aussi, il nous faudra bien vivre jusqu'à notre mort. Un membre de notre conseil avait donné le bon avis de ne rien ébruiter avant la fin de l'année, et voyez la malice de celui-ci qui se met à raconter lui-même qu'il faut éviter d'attendre que l'année n'aille à sa fin, Six mois perdus, et la quête et le chagrin que ressent ma mère à ses 68 ans. Je pensais que vous, un homme intelligent, vous auriez compris que vous aviez le devoir de nous garder tant que vivrait ma mère (voir traduction...). Je vous ai pas écrit pour vous insulter, mais j'avais envie de vous montrer toute la peine que vous nous avez faite, mais encore une fois je n'accuse que celui qui vous a entraîné à prendre parti contre nous. »

à Mgr, dit-on, contre moi, me prouverait qu'elle est décidée à faire l'impossible pour se venger du Conseil et de moi principalement (...) ». En fait, l'affaire se compliquait aussi d'une rivalité entre joueur d'harmonium et joueuse d'orgues. Le joueur d'harmonium était Louis Keraudren qui, estimant que cet instrument suffisait à l'accompagnement musical des messes, ressentait de l'humeur à entendre l'harmonie concurrentielle d'orgues dont le meilleur élément n'était plus que le monumental buffet — ce qu'exprime nettement une lettre où il affirme le contraire : « (...) Personne ne regrettera plus que moi, dans la paroisse, le son de l'orgue ; car, comme je l'ai dit assez souvent au Conseil (de fabrique), si cette musique ne rendait aucun service au chœur, elle n'était pas aussi désagréable qu'on le dit, vu qu'on est moins difficile à la campagne qu'en ville : j'étais fier d'entendre l'orgue dans l'église de Guimiliau, parce que l'accord, plus ou moins parfait de cet instrument délabré, avec l'harmonium, la transformait en petite cathédrale (...) ».

En tout état de cause, Mgr Dubillard donna tort à Louis Keraudren. Il n'était pas convenable qu'on eût agi de la sorte à l'égard de l'organiste, « sans lui avoir offert aucune compensation pour les longs services de sa famille et par égard pour la pauvreté grande de la mère et des filles (...). Votre fabrique, dit-on, est assez riche. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il y a quelque chose à faire pour venir en aide à ce vieux serviteur de l'Eglise ». Le recteur s'inclina devant l'Evêque, à cet égard. Il fit verser à l'organiste par la fabrique 0,60 francs pour toutes les messes de mariage célébrées depuis 1899, soit 39,60 francs, quitte pour lui-même à rembourser la fabrique de pareille somme, puisqu'à chaque fois il avait versé 0,60 franc aux choristes. Du moins put-il répondre par un non catégorique au prélat qui suggérait que l'organiste le remplaçât à l'harmonium. L'harmonium lui appartenait à lui, Louis Keraudren.

Deux jours après, le 30 juin 1904, le Vicaire général Corrigou, dans une lettre qui ne s'achevait plus par l'assurance de sentiments « pacifiquement dévoués », lui demandait de nouveaux comptes : « Vous avez mal intitulé votre budget supplémentaire en disant qu'il est supplémentaire de l'exercice 1903. Cet exercice est fini depuis six mois ».

Désavoué par l'évêque, talonné par le Vicaire général, Louis Keraudren allait se heurter au front commun des

Chuloded, suscité en grande partie par la « belle Hélène » qui, locataire du trésorier de la fabrique, convoquait chez elle le Président et annonçait publiquement que le Recteur ne pourrait plus tenir son Conseil. « Il était évident qu'elle avait réussi à me mettre à dos et Toussaint et Hervé Bourlès. Les conseillers venaient au presbytère, quand ils étaient convoqués, une ou deux fois, mais, comme les moutons de Panurge, les uns après les autres, de telle façon que je ne pouvais jamais avoir le quorum ». Il est vraisemblable que le Recteur se défendit par le recours à la rumeur publique, car « à la fin de 1904 le bruit courut dans toute la paroisse que le trésorier se trouvait dans une mauvaise situation financière pour la fabrique ».

*
**

Mis en demeure par l'Evêché, Louis Keraudren s'appliqua à apurer les comptes de fabrique. Cette entreprise, qui eût découragé le plus patient des experts comptables, se compliquait encore du fait que les *Chuloded*, manifestement conseillés par l'organiste, s'arrangeaient pour que le quorum ne fût jamais atteint au Conseil. Cependant, le trésorier Toussaint C... ayant décidé de se démettre, le recteur se donna pour première tâche de lui faire rendre gorge, c'est-à-dire de verser à la fabrique la somme de 1.148 francs 26 centimes, dont il estimait qu'il était redevable, alors que le même trésorier démissionnaire prétendait n'avoir plus rien en caisse. La controverse qui s'instaura à ce propos exalta encore les discordes. « Le trésorier, écrit Louis Keraudren, vint me voir pour m'insulter, puis après lui, le lendemain, sa femme, prétendant que je voulais les ruiner et qu'ils ne paieraient que s'ils étaient forcés. Ils publiaient partout que l'argent de la fabrique allait tout entier au Recteur et aux bonnes sœurs. Les cancans et les commérages allaient par la suite leur train. » De vieux souvenirs permettaient toutefois au recteur d'adresser à son « cher Toussaint » une lettre de bon conseil : « (...) J'en ai eu une preuve évidente quand j'étais vicaire à Saint-Yvi et secrétaire de mon oncle, maire dans cette commune. Il fut forcé par l'administration préfectorale de verser dans la caisse municipale une somme de 200 francs, avec les frais d'huissier, parce qu'il avait payé cette somme pour une grille de cimetière, sans l'autorisation du Préfet, bien qu'il eût justifié cette dépense faite dans un intérêt communal. C'est ce

qu'on appelle avec raison un *vol légal* commis par l'administration pour simple fait d'irrégularité (...). Voilà la vérité, mon cher Toussaint (...) ».

Cependant, le 30 juillet 1905, Louis Keraudren réussissait à réunir le Conseil. Cette séance, à laquelle le maire assistait à titre exceptionnel, fut mémorable. Le magistrat municipal, apostrophant le recteur « avec un air menaçant et d'une voix de stentor », l'accusa de majorer intentionnellement le produit des bancs et des chaises, après quoi il prit la porte. Le Président Bourlès (Hervé) demanda à son tour des comptes à propos d'une augmentation de 120 francs de crédit pour vin de messe : « Est-ce que vous avez dépensé une barrique de vin blanc tous les ans pour la messe. Allons donc ! » Après quoi, sa hargne se porta sur l'éventualité de l'achat d'un nouveau drap mortuaire : « Non, non, deux francs comme le vieux. Pour moi, je ne veux que le vieux à ma mort. Si vous restez ici, vous ruinerez la paroisse. Ah ! je vous connais maintenant, monsieur le Recteur ! Et il se leva, sortit, s'arrêta dans l'escalier en criant : — Oui, vous ruinerez la fabrique, vous ruinerez la paroisse ! — Allons, Hervé, on ne se quitte pas ainsi entre amis, rentrez donc, je vous prie — Non, non, assez, oui, vous ruinez la fabrique et la paroisse. Vous empochez tout ! et il sortit. » Le lendemain, Toussaint C... vint rendre visite au recteur. Mais il refusait d'en écouter les raisons. « *Corc'herez tout* (34), s'écriait-il sans cesse » et il s'en alla consulter un avoué à Morlaix.

Il fallait tout de même que la situation se dénouât. Chacun y mit du sien. Bourlès et Toussaint C... vinrent trouver Louis Keraudren, pour lui demander de consentir à la plus forte diminution possible de la somme à rembourser à la fabrique. On s'accorda sur une réduction de 398 francs 75 centimes. Comme l'opération semblait impliquer qu'on fît un faux, on convint de recourir à l'esprit de compréhension d'un entrepreneur de Guimiliau, qui rédigerait une fausse facture relative à des réparations fictives, faites aux bancs, aux chaises et dans la charpente de l'église. Après quoi, Bourlès et Toussaint C... se sentirent « gais comme des pinsons ». Louis Keraudren, au contraire, éprouva les reproches d'une « conscience torturée ». Il convient cependant à cet égard, de ne pas se méprendre sur la délicatesse des sentiments du recteur. La torture venait beau-

(34) « Merde que tout cela ».

coup moins de l'immoralité du procédé que de son illégalité, et par conséquent de son caractère dangereux, le danger en l'occurrence, émanant essentiellement du fait que l'entrepreneur était marié et par conséquent affligé d'une femme. Louis Keraudren nourrissait en effet à l'égard des tares originelles des personnes du sexe, des sentiments très classiques, sans doute confirmés par les vilenies de l'organiste. Il écrivit donc à Bourlès une lettre grave pour lui dire qu'il renonçait à la fausse facture, c'est-à-dire à un « faux en écritures publiques » :

« Peut-on compter sur la discrétion des conseillers même les plus intimes, les plus unis ? Non assurément, puisque le proverbe dit même : on n'est trahi que par ses amis : ce qui est vrai quand les amis écoutent leurs ennemis. Aussi j'éprouvais une grande répugnance à envoyer à qui vous savez la note de la fausse facture à faire, bien que cet homme soit à mes yeux l'un des plus discrets de la paroisse, le plus digne de notre confiance. Mais il faut tenir compte toujours de la langue féminine... Une femme réussit toujours à brouiller les *meilleurs* amis, quand on l'écoute. Les mensonges, les calomnies ne coûtent rien à une femme qui veut avoir sa revanche pour se venger d'une injure ou d'un dommage qu'elle attribue faussement à quelqu'un... Après avoir bien réfléchi, j'ai réussi à trouver le moyen de renoncer à cette facture compromettante (...). Vous me direz que je suis esclave de la loi ; c'est vrai, oui ; mais il vaut mieux être son esclave que sa victime. Celui qui vous aime, mon cher Hervé. »

Le moyen était de demander à l'évêque une réduction gracieuse de la dette du trésorier. Louis Keraudren écrivit donc à Mgr Dubillard le 23 août 1905, une lettre fortement motivée, c'est-à-dire tissée du fil le plus ténu du mensonge pieux. Les conseillers, exposait-il, étaient venus le voir, le suppliant de prendre en pitié le trésorier. « Ils m'ont donné pour raison qu'il avait eu une fausse attaque d'apoplexie — ce qui est vrai (35) — et que par suite il était peu responsable des erreurs qui s'étaient glissées dans ses comptes. La bonne foi du trésorier est évidente ». Les conseillers souhaitant unanimement une réduction de 380 francs, il ne pouvait qu'abonder dans leur sens en

(35) Il n'est pas sûr que cette formule incidente soit dans le texte de la lettre. C'est peut-être une attestation de probité, que Louis Keraudren se décerne à soi-même.

faveur de son « cher trésorier », qui appartenait à une famille excellente et dont l'oncle, ayant donné le terrain pour la construction de l'école, était proclamé bienfaiteur de l'église tous les dimanches, au prône (36). L'octroi de cette réduction rétablirait la concorde et la paix car, ajoutait le recteur, « la plupart des conseillers me font subir un véritable martyre par les reproches qu'ils me font d'avoir forcé les chiffres, d'être sans pitié, de vouloir la ruine du trésorier. Leur haine ne ferait que s'accroître, si je ne pouvais obtenir cette indemnité ». Il fit donc partir sa lettre, pour s'apercevoir aussitôt « d'une erreur dans (sa) combinaison de calcul ». Elle était sans doute vénielle puisque l'Evêché qui, au demeurant, avait d'autres soucis, lui donna l'autorisation requise.

On imagine aisément que d'aussi véhémentes querelles entretenaient rancune et suspicion. L'atmosphère de discorde régnait encore à l'époque des inventaires exécutés en conséquence de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Louis Keraudren nous a laissé de celui de Guimiliau, qui eut lieu le 15 février 1906, un récit détaillé que nous avons publié par ailleurs (37).

Deux réunions du Conseil de fabrique, qui avaient pour objet de définir l'attitude à adopter, précédèrent l'inventaire. Dans la seconde, le recteur se trouva de nouveau en conflit avec les fabriciens : « Tous les conseillers présents se montrèrent pour l'attitude passive, conformément aux instructions de Monseigneur. Je leur dis que plus je réfléchissais à la question, plus je penchais pour la résistance ». Le notaire, M. de Rusunan, dont l'esprit de pondération s'était manifesté à diverses reprises dans les réunions fabriciennes, répugnait d'autant plus à toute forme de violence, que l'agent des Domaines de Landivisiau, frère d'un recteur du diocèse de Saint-Brieuc, était un excellent chrétien et que, par ailleurs, « toute la paroisse était pour l'attitude passive, parce que, disait-on à quoi bon résister, puisque l'inventaire sera toujours fait, de gré ou de force ». En définitive, considérant que le Saint Père n'avait pas encore parlé, Louis Keraudren opta pour une politique intermédiaire : « fermer les portes de la sacristie seulement et (. . .)

(36) *madoberour ar skol gristen* : bienfaiteur de l'école chrétienne.

(37) *Documents de l'histoire de la Bretagne*. Edouard Privat, 1971, p. 380-386.

laisser les portes de l'église ouvertes pour permettre au peuple lui-même de protester et de mettre l'agent dehors ».

A une heure et demie, le recteur fit sonner le tocsin et l'église s'emplit d'hommes et de femmes. Dans les stalles du chœur se tenaient cinq ecclésiastiques, dont Louis Keraudren, et les conseillers de fabrique, sauf le maire. Le receveur s'étant présenté, on lui donna un siège et il s'assit dans la nef. Après que Bourlès eut formulé une brève protestation au nom du Conseil, le recteur lut « avec une grande énergie » une longue déclaration qui conjuguait les arguments d'ordre juridique et religieux et invoquait la tradition bretonne : « Oui, monsieur le Receveur, plutôt mourir que trahir mon Dieu et ma foi ! *Potius mori quam fœdari ! Kentoc'h mervel eget narc'h ar Feiz !* (38). C'est la devise de notre Bretagne, la plus belle du monde ». Ayant achevé, le recteur se retourna vers son peuple et éprouva tragiquement le sentiment de sa solitude :

« Je m'attendais à voir des hommes et des femmes se lever pour protester après moi. Hélas ! pas même les deux personnes qui m'avaient promis de faire écho à ma voix, n'osèrent le faire. J'étais déconcerté et fus sur le point de crier à leur place, le cri convenu : *Al laër er maez !* (39). Après avoir regardé et supplié du regard l'assistance de se prononcer, voyant qu'elle était comme paralysée, je me précipitai à genoux devant le maître-autel et criai plutôt que je ne chantai : *Parce Domine !* »

L'assistance chanta le *Miserere* et entonna le *Credo* « avec enthousiasme » : la paroisse suivait le prêtre mais abandonnait le recteur. Après le chapelet, Louis Keraudren, qui sortit le dernier de l'église, aperçut ses conseillers groupés dans l'enclos paroissial, parmi les tombes. Il alla vers eux la main tendue mais le cercle de solitude se referma encore sur lui :

«Apercevant mes conseillers groupés au cimetière, je vais leur serrer la main à chacun ; mais aussitôt l'un d'eux me reprocha vivement d'avoir fermé la sacristie, observant que j'allais contre les instructions de Monseigneur, que je ferais mieux de suivre l'exemple du curé de Landivisiau, et que si je ne me désistais pas de la résistance, il donnerait

(38) « Plutôt la mort que le déshonneur ! Putôt mourir qu'apostasier ! »

(39) « Dehors le voleur ! »

sa démission avec les autres conseillers. J'en fus effrayé et lui répondis : « Dans ce cas, je dois, malgré moi, ouvrir la sacristie, car l'union entre les conseillers, le maintien du Conseil est plus nécessaire que jamais pour défendre les intérêts de la fabrique », et, ce disant, je courus ouvrir immédiatement la porte de la sacristie. Je revins les trouver et leur dis : « J'espère maintenant que nous resterons toujours unis » et leur serrai de nouveau la main ».

*
**

L'aspect le moins contestable du ministère de Louis Keraudren à Guimiliau concerne le respect qu'il avait du patrimoine monumental de la paroisse. Il aimait la pierre : celle dont on bâtit les écoles ou qu'on érige en calvaires — et la pierre ancienne, dont l'enclos de Guimiliau conserve les admirables architectures. Recteur dépensier à cet égard, on conçoit qu'il ait traité avec mépris les *Chuloded*, qui lui chicanaient quelques sous pour l'achat d'un drap mortuaire et vendaient peut-être leurs lits-clos. On nous permettra de reproduire ici un passage de son journal, relatif surtout au Jubilé de 1901, pour son intérêt archéologique :

« La croix du Portz, croix du Jubilé de 1901, a été bénite le 3e dimanche de septembre (22 septembre) par M. Guillou, recteur de Saint-Sauveur. Celle de Kervern a été restaurée en même temps. Ces deux croix ont été faites et restaurées par M. Larhantec de Landerneau et ont coûté 1.285 francs à la fabrique de Guimiliau qui en a fait tous les frais. On a profité de la circonstance du Jubilé pour laver à l'eau-forte le calvaire dont les statues étaient tellement couvertes de lichen et de mousse, qu'on pouvait à peine en distinguer les traits. Plusieurs statues ont pu être retrouvées (restaurées) (40) grâce aux fouilles faites au cimetière par M. de Rusunan, qui a réussi à découvrir les pieds, les mains, les têtes qui manquaient à plusieurs. Le lavage a duré 15 jours et a coûté 70 francs. M. de Rusunan a réussi à déchiffrer l'inscription du calvaire qui est bien celle-ci : AD GLORIAM DOMINI 1581 EGO CRUX FAC-

(40) Le mot *retrouvées* a été biffé, sauf les deux premières lettres, pour être remplacé par *restaurées*.

TA FUI. Une autre date qui se trouve au côté opposé, sur le socle du groupe représentant la fuite en Egypte, et qui porte le millésime 1588, rapprochée de celle de l'inscription, nous fixe sur la durée du travail, qui a demandé sept ans aux artistes. Il faut espérer que, quand on fera un hangar derrière la chapelle Ste-Anne, pour mettre à l'abri les ardoises, la chaux, les échelles de la fabrique, on réussira à trouver d'autres fragments qui permettront la restauration complète du calvaire. La tempête de février 1902 avait abattu le Christ du calvaire et la statue de la Résurrection. M. Larhantec en a fait un nouveau, conforme au Christ primitif. Il a coûté 450 francs ».

*
**

Son journal s'arrêtant à 1908, nous sommes dépourvus de renseignements touchant l'activité de Louis Keraudren jusqu'à la fin de son rectorat à Guimiliau, à savoir 1912. On ne saurait toutefois le quitter sans s'interroger sur sa piété, c'est-à-dire sur les aspects particuliers de celle-ci. Car ce fut un prêtre pieux, même si cette piété dut épouser les cheminements tortueux d'un tempérament complexe.

Nous savons qu'à l'occasion du Jubilé de 1901, il fit consacrer sa paroisse au Sacré-Cœur. Par ailleurs, lorsqu'il mourut, les Religieuses de l'Adoration de Brest mirent à son chevet l'image de Marie et les statues de Jeanne d'Arc et du curé d'Ars, « pour qui il avait une vénération toute spéciale » (41). La dévotion à la Vierge ne saurait étonner, en particulier dans un diocèse dont le clergé avait subi une très forte influence romaine depuis Pie IX et Mgr Sergent, et notamment dans une paroisse dont les Sœurs se plaçaient sous l'invocation de l'Immaculée-Conception, proclamée en 1854. La dévotion au Sacré Cœur (*ar Galon Sakr*) ne saurait davantage surprendre. En 1896, Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut Catholique de Paris et député de la 3e circonscription de Brest, c'est-à-dire le Bas-Léon, (où l'avait précédé l'évêque d'Angers, Mgr Freppel) jusqu'à sa mort survenue en novembre de cette même année 1896 — écrivait : « C'est sous cette forme que la piété des chrétiens de notre âge s'épanouit le plus volontiers : ce siècle

(41) *Semaine Religieuse*. Art. nécrologique cité.

méritera d'être appelé le siècle du Sacré Cœur » (42). On conçoit d'autre part que Louis Keraudren ait tenu en vénération particulière Jean-Marie Vianney (1786-1859), le curé d'Ars, béatifié en 1905, qui était pour lui le modèle des prêtres paysans dont il n'avait été que l'imparfait disciple. La dévotion à Jeanne d'Arc, canonisée seulement en mai 1920 par Benoît XV, est plus inattendue. Ce que confirme l'article nécrologique de la *Semaine Religieuse*, écrit en 1916, pendant l'exaltation nationaliste de la première guerre mondiale : « Il était déjà acquis à Pluguffan à ce culte fervent, et presque précurseur, de Jeanne d'Arc, qu'il communiqua à ses paroissiens et qu'il porta quelque temps après en 1897, à Guimiliau. La fête de notre Sainte nationale y était célébrée en grande pompe, chaque année, par des illuminations de l'église et une solennelle procession aux flambeaux, à laquelle les fidèles accouraient en foule ». On rappellera par ailleurs que Pie XI, élu le 6 février 1922, reconnaîtra à la France par rescrit du 2 mars suivant, le patronage principal de la Vierge Marie et le patronage secondaire de sainte Jeanne d'Arc. Déjà placé sous l'invocation baptismale de saint Louis, Louis Keraudren fut donc très pénétré de nationalisme français.

Ordonné prêtre en 1869, au moment où l'Empire allait s'effondrer, Louis Keraudren fut sans doute d'abord royaliste. Il était difficile qu'il ne le fût pas. Mgr Nouvel de la Flèche l'était et le journal de langue bretonne *Feiz ha Breiz* (Foi et Bretagne) qui, rédigé et souvent diffusé par des ecclésiastiques, représentait assez bien l'opinion du clergé des campagnes finistériennes, l'était aussi : c'est ainsi qu'à l'occasion de la mort du comte de Chambord, la première page en apparut encadrée de noir, le 1er septembre 1883, comme après le décès de Pie IX. Cependant, la pratique du légitimisme dans le clergé diocésain, d'origine essentiellement paysanne, découlait davantage de la soumission à la hiérarchie, ou de son imitation, que du sentiment personnel. D'ailleurs, il n'y eut jamais vraiment en Basse-Bretagne de royalisme populaire ni avant ni après la Révolution. La bourgeoisie des villes ou des bourgades était française ou francisée et, dans les campagnes, où la noblesse avait subi la même francisation, la cellule sociale fondamentale était la paroisse, longtemps close dans son idiome. La

(42) Mgr d'Hulst. *La vie surnaturelle en France*, dans *Mélanges* t. III, p. 274, cité par *Ecclesia*, Bloud et Gay, 1927, p. 204.

Royauté n'apparaissait plus dès lors, dans les années 1880-1890, que sous la forme négative de l'anti-République. On imagine donc que Louis Keraudren, quelle que fût l'ardeur avec laquelle il vilipenda *Marianna fri louz*, n'eut pas trop de peine à adhérer à l'Encyclique du Ralliement. En tout état de cause, en dépit des excès à venir du combisme, la France serait toujours pour lui la fille aînée de l'Eglise. Il donna donc dans le patriotisme le plus tricolore, allant à Brest, en juillet 1905, au plus fort des querelles paroissiales, « assister aux fêtes franco-anglaises ». Sans doute faut-il imputer, en large part, sa ferveur nationaliste, qui fut aussi celle du clergé finistérien en général, au fait que le diocèse de Quimper et de Léon, à cause de sa situation péninsulaire et de sa fécondité sacerdotale, était aussi un diocèse « missionnaire ». La lecture des *Ordo* du début du siècle est à cet égard très significative, à la rubrique *Ecclésiastiques du Diocèse employés dans les Missions, dans les Colonies, entrés dans divers ordres religieux.* Celui de 1913 cite respectivement 67, 40, 13, 13, 8, 5, 3 et 2 noms pour les Congrégations suivantes : *Oblats de Marie-Immaculée, Pères du Saint-Esprit, Société des Missions Etrangères, Pères de Picpus, Prêtres des Missions d'Afrique, Clergé colonial, Clergé d'Algérie et de Tunisie, Missions Africaines de Lyon,* sans compter les moines dispersés ou les aumôniers des Bretons à Angers, Trélazé, Le Havre, Paris et Versailles. On n'omettra pas de rappeler que le Séminaire de Saint-Jacques en Guiclan, dont le Supérieur fit à Guimiliau, à l'occasion du Jubilé de 1901, un sermon « si vibrant de patriotisme », formait le clergé d'Haïti, si bien que le même *Ordo* donne 15 noms de prêtres finistériens pour l'archidiocèse de Port-au-Prince, 6 pour le diocèse du Cap-Haïtien et 4 pour celui de Cayes.

*
**

Louis Keraudren, devenu patriarche du rectorat, quitta Guimiliau en 1912. Il approchait alors les soixante-dix ans et se retira à *l'Adoration Perpétuelle* de Brest. « Sa santé compromise semblait ne lui laisser que quelques jours de préparation à une mort imminente ». En fait, comme il avait toujours eu l'esprit combatif et le tempérament procédurier, il se défendit pied à pied et « obtint quatre années de sursis ». Ses derniers temps furent assombris par des

interventions chirurgicales réitérées. A la dernière, il refusa le chloroforme et fut assez maître de lui « pour tourner un compliment délicat à son médecin » (42 bis). Il s'éteignit le 24 mai 1916 au matin.

*
**

L'étude qui précède a tenté de mettre en lumière la mentalité d'un prêtre bas-breton sous la IIIe République. Bien que cette mentalité soit parfois déformée jusqu'à la caricature, il n'en reste pas moins que Louis Keraudren est assez représentatif du clergé de Basse-Bretagne pour la même époque. Le trait le plus saillant de son caractère est sans doute l'esprit de domination, par les voies directes dans les situations de force, par les voies obliques dans celles de faiblesse. On conçoit que cette volonté de puissance, en des temps où la civilisation française, rationaliste et laïciste, faisait irruption dans l'univers mental et social des campagnes bretonnes, ait suscité des réactions passionnées, dont on trouve l'écho dans le portrait outrancier que le Préfet de Quimper Proudhon trace du prêtre du diocèse en 1894 : « Sectaire et haineux (...), il foule aux pieds les devoirs les plus sacrés, il monte en chaire pour encourager à la lutte, il use du confessionnal pour menacer ; son culte à lui, c'est la destruction du régime actuel, par tous les moyens possibles ; son but, c'est le droit de commander » (43).

En fait, cet esprit de domination ne fut ressenti, et réprouvé comme tel, qu'à partir du moment où l'intrusion d'une idéologie étrangère, suscitant des réactions quasi-xénophobes, vint mettre en péril l'investiture millénaire du prêtre en tant que conducteur du peuple du *Plou*. Cette même passion de *régir*, qui possédait les *recteurs* bas-bretons, fut d'ailleurs largement tolérée, et même admise, notamment dans le Léon, lorsqu'elle trouvait compensation et justification dans l'esprit de justice ou de charité. Ce fut le cas, par exemple, pour un contemporain de Louis Keraudren, quoique plus âgé que lui (né en 1829, ordonné en 1853), François Ollivier, prêtre de qualité exception-

(42 bis) Citations de l'article nécrologique de la *Semaine Religieuse*.

(43) Cité par Jacques ROUÉ. *Etudes sur la vie paroissiale et religieuse de Lannilis, du Concordat à 1914*. Mémoire de maîtrise, Brest, s. d., t. II, p. 395.

nelle, qui gouverna la paroisse de Lannilis de 1893 à 1914 et fut à sa manière un despote, mais qui — selon le souvenir qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la mémoire populaire — , rendant visite à un malade, ôta son pantalon au bord du chemin, pour le donner à un pauvre en haillons (44). Il ne semble pas que Louis Keraudren ait été illuminé par le même esprit de charité ou de justice, si bien qu'on peut conjecturer que, partout où il passa, il suscita l'anticléricalisme. C'est en vain qu'en juillet 1905, le notaire de Guimiliau, M. de Rusunan, au moment des grandes querelles paroissiales, essayait de conjurer les maléfices : « Je reste attristé, lui écrivait-il, de cette situation, persuadé que dans tout ceci nous allons semer du vent pour récolter la tempête ».

L'anticléricalisme se renforça aussi par le fait que le clergé diocésain, depuis l'évêque jusqu'au dernier des vicaires — et quelles que fussent les dissensions internes —, réagissait toujours en corps, couvrant d'un voile « corporatif » unanime les fautes ou les défauts de tel confrère. C'est ainsi que la péroraison de l'article nécrologique consacré à Louis Keraudren dans la *Semaine Religieuse* (« Ame ardente et généreuse, éprise de vérité et de bien (...), sa mort fut celle du juste, sereine et confiante... ») ressortit à la rhétorique des homélies et à l'hagiographie de complaisance.

A cet égard, le clergé diocésain allait avoir à combattre un clergé à rebours, réagissant avec la même unanimité corporative, et ayant le pouvoir légal en main : le corps départemental des instituteurs laïques. Le portrait du recteur bas-breton appelle donc celui de sa réplique inverse, le maître d'école en Basse-Bretagne.

(44) Cité par Jacques ROUÉ, *op. cit.*, t. II, note 759.

JACQUES CHARPY

Dénombrements de la population des communes du Finistère (1790-1968)

La recherche historique a pour but essentiel l'étude des hommes en société. Au cours du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle, la cellule institutionnelle la plus stable de cette société fut la commune dont l'histoire se reflète dans l'évolution de sa population. Malgré leur intérêt, les statistiques de la population des communes du Finistère n'ont jamais été intégralement publiées dans le département. Les chiffres fournis ci-après proviennent, pour la période 1790 à 1831, de l'ouvrage d'Armand Duchatellier, *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, publié en 1835-1837 et pour la période 1836-1968, des dénombrements de la population, conservés aux Archives départementales du Finistère, sous-série 6 M. Sur la nature de ces documents, on se reportera à mon *Guide des Archives du Finistère*, p. 245-247, ouvrage dans lequel est fournie une bibliographie sommaire.

Dans la liste suivante, l'astérisque placé après un nom de commune indique un changement important des limites de la commune, précisé *in fine* sous la rubrique « créations, suppressions et modifications territoriales des communes aux XIXe et XXe siècles ».

Communes	1790	1800	1821	1826
Brest		22.000	26.361	26.655
Douarnenez		1.708	1.800	2.018
Lambézellec	5.597	6.092	6.701	6.763
Landerneau		3.669	4.317	4.304
Morlaix	9.754	9.351	9.781	9.761
Quimper		6.651	9.400	9.693
Quimperlé	3.600	5.617	4.724	4.979
Total du Finistère par année		439.046	483.085	502.851

Communes	1861	1866	1872	1876
Brest	67.833	79.847	66.270	66.828
Douarnenez	4.870	5.434	7.180	8.637
Lambézellec	9.237	12.216	11.635	12.379
Landerneau	6.959	7.853	7.717	8.195
Morlaix	14.008	14.046	14.389	15.183
Quimper	11.438	12.532	13.159	13.878
Quimperlé	6.240	6.863	6.253	6.533
Total du Finistère par année	627.304	662.485	642.963	666.106

Communes	1911	1921	1926	1931
Brest *	90.540	73.960	67.861	69.841
Douarnenez *	13.753	12.259	11.290	10.536
Lambézellec *	19.317	18.827	16.968	16.761
Landerneau *	8.252	7.735	7.424	8.004
Morlaix *	15.262	13.931	13.959	14.073
Quimper *	19.367	18.444	18.686	18.297
Quimperlé	9.188	8.995	8.969	9.062
Total du Finistère par année	809.711	762.514	753.702	744.295

1831	1836	1841	1846	1851	1856
29.860	29.773	48.225	55.820	61.160	54.665
2.687	3.303	3.646	3.952	4.193	4.470
7.739	8.163	9.548	10.131	11.031	12.549
4.933	4.963	4.906	4.934	5.113	6.518
9.596	9.740	10.539	11.529	12.393	12.904
9.860	9.715	10.154	10.943	10.904	11.450
5.275	5.541	5.261	5.791	6.114	6.375
524.396	546.955	576.068	612.151	617.710	606.552

1881	1886	1891	1896	1901	1906
69.110	70.778	75.854	74.538	84.284	86.294
9.809	10.985	10.021	11.465	12.865	13.568
12.502	15.641	16.084	16.416	19.187	19.916
9.078	8.927	8.497	8.038	7.080	7.737
15.346	16.013	16.300	16.027	16.086	15.984
15.288	17.171	17.406	18.557	19.441	19.516
6.821	7.156	8.049	8.306	9.036	9.176
681.564	707.820	727.012	739.648	773.014	795.103

1936	1946	1954	1962	1968	
79.342	74.991	110.713	142.901	159.857	
10.556	20.564	20.089	20.304	20.184	
19.227					
8.855	10.975	10.950	12.952	14.067	
13.944	15.121	15.037	20.248	21.516	
18.814	20.149	19.352	50.670	57.678	
9.335	10.679	10.030	11.163	11.518	
756.793	724.735	727.847	749.558	768.929	

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
Argol	755	544	1.013	1.085	1.132	1.223
Arzano		1.881	1.834	1.881	1.873	1.957
Audierne		1.017	1.237	1.317	1.333	1.422
Bannalec		4.390	4.363	4.551	4.183	4.377
Baye	317	400	352	376	402	482
Bénodet (Perguet) *		529	579	629	667	710
Berrien *		1.693	2.039	2.159	2.211	2.400
Beuzec-Cap-Sizun		1.510	1.758	1.875	1.875	1.900
Beuzec-Conq *		1.236	1.126	1.182	1.176	1.300
Bodilis	1.881	1.760	1.782	1.747	1.741	1.898
Bohars	570	734	749	778	787	865
Bolazec		382	670	698	531	650
Botmeur *						
Botsorhel	889	739	1.201	1.268	1.359	1.425
Bourg-Blanc		1.561	1.746	1.770	1.729	1.868
Brasparts *	2.278	2.306	2.441	2.506	2.640	2.802
Brélès	630	709	888	909	926	920
Brennilis *						
Briec *		4.521	4.191	4.312	4.481	4.592
Brignogan *						
Camaret	688	687	873	912	1.003	1.040
Carantec	1.006	949	1.222	1.274	1.231	1.250
Carhaix *		1.734	1.597	1.644	1.939	1.984
Cast	1.408	1.254	1.710	1.764	1.711	1.794
Châteaulin *	1.866	3.172	2.426	2.521	2.783	2.968
Châteauneuf	3.900	2.197	2.128	2.289	2.506	2.594
Cléden-Cap-Sizun		1.529	1.528	2.001	2.059	2.099
Cléden-Poher		1.055	1.158	1.233	1.397	1.469
Cléder	3.528	3.382	3.734	3.974	4.515	4.885
Clohars-Carnoët	2.507	2.532	2.725	2.840	2.795	2.830
Clohars-Fouesnant		538	548	565	586	571
Le Cloître-Pleyben	851	883	899	918	950	984
Le Cloître-St-Thégonnec	990	957	1.276	1.335	1.353	1.417
Coat-Méal	202	230	195	188	198	210
Collorec		1.198	871	953	1.308	1.328
Combrit		1.392	1.516	1.621	1.617	1.640
Commana		2.045	2.457	2.552	2.670	2.691

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.275	1.325	1.366	1.352	1.393	1.383	1.363	1.366	1.353
1.801	1.917	1.957	1.874	1.862	1.877	1.779	1.861	1.948
1.446	1.485	1.571	1.541	1.663	1.805	1.776	2.145	2.561
4.264	4.372	4.174	4.425	4.313	4.611	4.390	4.787	5.042
495	547	527	492	524	590	529	530	543
643	712	680	676	657	705	622	704	741
2.540	2.670	2.117	2.033	2.069	2.100	2.076	2.187	2.195
1.909	1.430	2.079	2.068	2.101	2.219	2.112	2.165	2.181
1.339		1.547	1.504	1.643	1.735	1.856	2.052	2.394
1.940	2.030	1.910	1.803	1.811	1.803	1.756	1.759	1.809
822	804	843	842	695	950	836	826	882
669	692	704	717	750	819	814	815	777
		605	690	744	796	808	819	840
1.465	1.523	1.615	1.507	1.633	1.685	1.625	1.803	1.608
1.831	1.841	1.920	1.867	1.848	1.824	1.761	1.808	1.826
2.863	2.921	3.029	2.757	2.917	2.958	2.984	3.016	3.097
946	1.001	908	862	844	894	818	913	966
5.149	5.310	5.493	5.437	5.493	5.726	5.592	5.906	5.875
1.181	1.136	1.163	1.153	1.233	1.258	1.374	1.632	1.933
1.230	1.290	1.305	1.320	1.355	1.393	1.387	1.374	1.391
2.021	2.201	2.143	2.229	2.197	2.365	2.496	2.518	2.880
1.850	1.890	1.920	1.713	1.774	1.851	1.790	1.842	1.821
2.548	2.790	2.849	2.852	2.892	3.259	3.339	3.436	3.462
2.536	2.700	2.815	2.781	2.830	3.008	2.998	3.201	3.328
2.142	2.277	2.079	2.297	2.239	2.388	2.360	2.400	2.456
1.497	1.521	1.607	1.537	1.569	1.520	1.444	1.566	1.684
5.002	5.216	4.908	4.662	4.693	4.689	4.772	4.683	4.842
2.850	3.146	3.332	3.072	3.125	3.466	3.389	3.480	3.572
614	595	665	656	656	669	615	629	635
1.027	1.087	1.098	1.115	1.087	1.102	1.114	1.269	1.246
1.449	1.527	1.518	1.353	1.359	1.323	1.354	1.307	1.330
213	249	208	202	192	206	214	593	619
1.328	1.352	1.312	1.234	1.239	1.325	1.260	1.339	1.339
1.623	1.696	1.616	1.650	1.778	1.836	1.870	2.108	2.354
2.881	2.976	2.781	2.712	2.763	2.660	2.645	2.634	2.546

Communes	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Argol	1.357	1.435	1.441	1.485	1.455	1.499
Arzano	1.952	1.943	1.948	1.851	1.917	1.941
Audierne	3.050	3.401	4.378	4.677	4.706	4.690
Bannalec	5.259	5.890	5.910	6.040	6.141	6.138
Baye	600	625	619	649	615	587
Bénodet (Perguet) *	781	875	1.035	1.094	1.234	1.362
Berrien *	2.128	2.235	2.254	2.388	2.488	2.393
Beuzec-Cap-Sizun	2.178	2.247	2.289	2.254	2.222	2.219
Beuzec-Conq *	2.156	3.660	3.994	4.608	5.112	4.466
Bodilis	1.777	1.738	1.795	1.814	1.828	1.891
Bohars	835	910	866	901	859	891
Bolazec	844	840	825	856	872	941
Botmeur *	794	806	907	818	811	787
Botsorhel	1.527	1.441	1.458	1.442	1.426	1.429
Bourg-Blanc	1.767	1.708	1.666	1.684	1.712	1.762
Brasparts *	2.918	3.137	3.418	3.528	3.469	3.518
Brélès	921	962	876	861	890	901
Brennilis *	897	945	965	1.103	1.142	1.130
Briec *	6.175	6.413	4.765	4.067	4.403	4.436
Brignogan *						
Camaret	1.950	2.003	1.978	2.202	2.429	3.257
Carantec	1.636	1.756	1.794	1.641	1.724	1.833
Carhaix *	2.789	3.064	3.032	3.308	3.600	3.493
Cast	1.909	2.112	2.113	2.210	2.281	2.464
Châteaulin *	3.656	3.677	3.857	3.874	4.237	4.271
Châteauneuf	3.537	3.566	3.661	3.915	4.016	4.285
Cléden-Cap-Sizun	2.682	2.611	2.791	2.746	2.633	2.563
Cléden-Poher	1.756	1.716	1.775	1.747	1.899	1.807
Cléder	4.753	4.690	4.716	4.679	4.967	5.204
Clohars-Carnoët	3.623	3.717	3.771	4.010	4.355	4.539
Clohars-Fouesnant	665	733	727	709	721	706
Le Cloître-Pleyben	1.303	1.356	1.396	1.426	1.513	1.479
Le Cloître-St-Thégonnec	1.325	1.236	1.320	1.345	1.365	1.332
Coat-Méal	662	613	636	633	612	607
Collorec	1.439	1.534	1.578	1.650	1.801	1.948
Combrit	2.390	2.421	2.553	2.630	2.641	2.760
Commana	2.622	2.625	2.593	2.608	2.557	2.417

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
1.283	1.311	1.232	1.181	1.095	984	899	819
1.738	1.839		1.676	1.766	1.524	1.310	1.206
4.183	4.196	3.922	3.777	4.073	3.903	3.913	3.951
6.170	6.323	6.159	6.067	6.098	5.511	5.561	5.464
540	551	549	544	503	452	438	414
1.312	1.346	1.421	1.549	1.675	1.674	1.882	1.922
2.321	2.300	2.135	2.032	1.840	1.538	1.371	1.179
2.191	1.939	1.923	1.865	1.795	1.638	1.539	1.420
4.140	4.132	4.100	4.155				
1.732	1.661	1.556	1.587	1.538	1.412	1.118	1.247
798	734	757	740	854	896	840	909
918	894	829	778	661	579	544	479
706	687	619	557	500	417	333	277
1.375	1.276	1.232	1.067	1.016	890	760	674
1.610	1.593	1.626	1.651	1.699	1.675	1.692	1.784
3.382	2.505	2.287	2.066	2.102	1.831	1.695	1.575
921	822	828	778	808	720	738	680
1.070	1.049	1.024	947	832	665	615	760
4.367	4.199	3.935	4.072	3.848	3.647	3.649	3.786
			1.066		1.122	1.115	1.052
3.291	3.528	3,528	3.644	3.469	3.435	3.655	3.593
1.925	2.106	2.147	2.210	2.548	2.494	2.603	2.721
3.943	4.115	4.237	4.295	4.273	4.032	6.460	7.577
2.038	1.953	1.881	1.846	1.837	1.634	1.748	1.615
4.005	3.766	3.615	3.702	3.954	3.958	5.169	5.498
3.929	3.988	3.956	3.854	3.695	3.337	3.682	4.028
2.440	2.595	2.571	2.542	2.223	2.118	2.082	1.952
1.793	1.734	1.629	1.486	1.451	1.161	1.125	1.064
5.047	5.079	5.017	5.012	5.038	4.633	4.590	4.318
4.474	4.328	4.287	4.284	4.226	3.931	3.927	3.565
693	683	624	594	608	586	605	586
1.360	1.307	1.278	1.139	1.147	1.043	881	791
1.177	1.203	1.097	1.050	883	747	647	566
533	567	558	503	524	504	481	456
1.880	1.834	1.661	1.619	1.554	1.271	1.151	1.038
2.730	2.628	2.574	2.442	2.479	2.292	2.262	2.233
2.064	2.035	1.933	1.849	1.655	1.480	1.467	1.370

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
Concarneau *		1.561	1.511	1.555	1.843	1.816
Le Conquet	1.113	860	1.416	1.482	1.273	1.312
Coray	3.000	1.488	1.443	1.566	1.640	1.847
Crozon *	6.500	6.492	6.393	6.635	8.034	8.209
Daoulas		448	494	493	459	462
Dinéault	1.413	1.376	1.635	1.695	1.584	1.732
Dirinon	1.543	970	1.629	1.668	1.670	1.733
Le Drennec	210	763	503	534	575	614
Edern	1.506	1.485	1.489	1.549	1.734	1.900
Elliant		2.359	2.512	2.724	2.789	2.918
Ergué-Armel *		967	1.344	1.416	1.641	1.797
Ergué-Gabéric		1.781	1.873	1.972	2.012	2.025
Esquibien		1.387	887	1.617	1.599	1.697
Le Faou *		682	863	880	877	915
Le Folgoët *		575	759	754	774	872
Fouesnant *		2.541	2.543	2.681	3.120	3.246
Garlan	900	962	1.093	1.098	1.347	1.199
Gouesnach		512	548	577	643	631
Gouesnou	1.135	1.191	1.264	1.278	1.525	1.597
Gouézec		1.291	1.362	1.448	1.561	1.614
Goulien		1.433	1.876	956	891	1.001
Goulven	542	622	739	748	749	752
Gourlizon *						
Guengat		966	1.012	1.084	1.094	1.180
Guerlesquin	1.338	1.227	1.397	1.499	1.570	1.726
Guiclan	2.877	2.852	3.008	3.187	3.448	3.509
Guiler-sur-Goyen		442	548	575	577	556
Guilers	1.200	1.175	1.231	1.279	1.281	1.437
Guilligomarc'h		1.050	936	998	1.005	1.056
Le Guilvinec *						
Guimaëc	1.642	1.668	1.789	1.866	1.941	1.948
Guimiliau		1.557	1.397	1.458	1.464	1.495
Guipavas *		3.547	5.688	5.766	5.332	5.108
Guipronvel		374	436	453	382	432
Guissény		3.057	2.746	2.823	2.894	3.039
Hanvec		2.341	2.604	2.699	2.888	2.723
Henvic	1.090	1.304	1.389	1.444	1.241	1.315

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
1.984	2.100	2.289	2.372	2.767	3.555	4.463	4.745	5.191
1.348	1.249	1.370	1.291	1.324	1.367	1.378	1.444	1.330
1.834	1.809	1.976	1.855	1.992	2.139	2.076	2.275	2.410
8.858	8.576	8.815	8.489	8.651	8.946	8.929	7.763	8.223
501	555	601	618	684	1.315	743	786	837
1.667	1.698	1.667	1.624	1.658	1.706	1.828	1.761	1.966
1.745	1.716	1.766	1.650	1.638	1.711	1.658	1.656	1.614
593	591	633	686	678	652	635	666	638
1.889	1.973	1.911	2.022	1.880	1.973	1.961	2.141	2.143
2.922	2.870	2.849	2.882	2.952	2.984	3.087	3.400	3.651
1.765	1.770	1.725	1.713	1.845	2.058	2.184	2.358	2.763
2.042	2.097	2.158	2.263	2.255	2.286	2.190	2.190	2.319
1.759	1.900	2.007	1.990	2.078	2.074	2.001	2.077	2.141
975	935	1.103	1.084	1.150	1.271	1.239	1.276	1.234
886	605	922	923	896	859	860	911	971
3.172	3.224	3.363	3.466	3.335	3.442	3.461	2.178	2.225
1.174	1.200	1.238	1.131	1.140	1.080	1.027	1.053	1.077
636	688	621	730	725	829	796	831	844
1.515	1.509	1.514	1.454	1.425	1.479	1.494	1.478	1.474
1.620	1.800	1.911	1.907	1.927	2.075	2.110	2.170	2.217
1.024	1.053	1.080	1.091	1.108	1.115	1.081	1.085	1.074
751	797	798	788	779	859	849	820	750
1.212	1.256	1.213	1.239	1.231	1.205	1.079	1.172	1.228
1.714	1.842	1.850	1.758	1.779	1.817	1.875	1.901	1.899
3.549	3.688	3.456	3.466	3.433	3.571	3.622	3.690	3.517
560	605	600	621	595	602	594	630	639
1.451	1.556	1.667	1.702	1.751	1.803	1.734	1.748	1.594
1.038	1.141	1.053	1.070	1.111	1.113	1.011	1.056	1.064
								1.968
1.924	1.924	1.952	1.901	1.815	1.822	1.768	1.795	1.725
1.590	1.596	1.530	1.497	1.625	1.625	1.521	1.523	1.526
5.312	5.520	6.047	6.042	6.356	6.356	6.641	6.002	7.077
323	360	377	409	405	426	437	422	396
3.102	3.065	3.181	3.045	3.052	3.014	3.012	3.008	2.813
2.763	3.067	3.251	3.158	3.118	3.350	3.088	3.164	3.082
1.291	1.337	1.257	1.333	1.373	1.421	1.335	1.292	1.376

Communes	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Concarneau *	5.684	5.991	6.500	7.635	8.007	7.263
Le Conquet	1.336	1.420	1.595	1.884	1.836	1.898
Coray	2.532	2.572	2.565	2.760	2.705	2.752
Crozon *	8.585	8.276	8.340	8.625	8.780	8.323
Daoulas	904	823	760	765	800	816
Dinéault	1.974	2.060	2.053	2.069	2.061	2.134
Dirinon	1.605	1.518	1.504	1.503	1.504	1.432
Le Drennec	639	674	690	691	692	701
Edern	2.293	2.197	2.313	2.210	2.322	2.467
Elliant	2.065	3.950	3.788	3.966	3.993	4.029
Ergué-Armel *	3.021	3.201	3.198	3.329	2.523	3.619
Ergué-Gabéric	2.580	2.637	2.529	2.642	2.737	2.828
Esquibien	2.106	2.247	2.412	2.520	2.644	2.529
Le Faou *	1.320	1.369	1.288	1.241	1.297	1.321
Le Folgoët *	1.079	1.079	1.036	894	1.023	1.138
Fouesnant *	2.480	2.776	2.911	3214	3.350	3.411
Garlan	1.076	1.005	971	952	947	930
Gouesnach	1.013	1.048	1.113	1.123	1.178	1.150
Gouesnou	1.417	1.462	1.511	1.390	1.394	1.424
Gouézec	2.264	2.278	2.284	2.322	2.290	2.335
Goulien	1.445	1.135	1.163	1.144	1.185	1.140
Goulven	730	750	761	780	813	781
Gourlizon *			590	556	568	575
Guengat	1.395	1.470	1.503	1.504	1.506	1.502
Guerlesquin	1.898	1.721	1714	1.744	1.851	1.865
Guiclan	3.429	3.382	3.321	3.192	3.164	3.132
Guiler-sur-Goyen	701	702	704	732	805	795
Guilers	2.105	1.910	1.821	1.917	2.206	2.188
Guilligomarc'h	1.125	1.202	1.210	1.257	1.228	1.276
Le Guilvinec *	2.603	2.939	3.620	3.884	4.092	4.429
Guimaëc	1.568	1.590	1.527	1.545	1.377	1.277
Guimiliau	1.511	1.584	1.562	1.516	1.453	1.461
Guipavas *	7.247	8.339	5.174	5.221	5.238	5.061
Guipronvel	379	398	419	456	445	429
Guissény	2.682	2.603	2.564	2.522	2.665	2.705
Hanvec	3.116	3.090	3.020	2.888	2.866	2.865
Henvic	1.323	1.512	1.556	1.526	1.545	1.484

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
6.170	5.995	5.815	10.033	10.519	10.341	16.271	18.150
1.950	1.972	1.949	1.922	2.034	1.866	1.891	1.811
2.445	2.366	2.189	2.127	2.049	2.006	1.842	1.787
7.715	7.454	7.216	7.015	7.712	7.032	6.919	7.017
795	995	970	987	1.097	1.012	1.140	1.084
1.738	1.773	1.710	1.681	1.622	1.537	1.521	1.364
1.350	1.311	1.358	1.280	1.236	1.120	1.080	1.010
652	667	623	606	679	769	880	974
2.502	2.437	2.228	2.082	1.972	1.773	1.668	1.567
4.017	3.744	3.467	3.277	3.038	2.829	2.647	2.401
3.886	4.507	5.253	6.544	8.084	9.049		
2.690	2.792	2.684	2.602	2.583	2.610	2.590	2.849
2.317	2.198	2.131	2.151	2.020	2.033	2.011	1.955
1.259	1.112	1.094	1.168	1.195	1.186	1.268	1.313
1.180	1.148	1.149	1.172	1.304	1.196	1.361	1.500
3.260	3.452	3.499	3.468	3.537	3.580	3.846	4.129
825	804	720	690	701	622	628	615
1.077	1.077	1.081	998	950	894	901	835
1.411	1.382	1.305	1.316	1.528	1.829	2.141	2.543
2.150	2.159	2.042	1.865	1.954	1.520	1.357	1.212
1.078	1.092	982	966	807	703	721	667
752	757	705	725	647	602	561	510
612	618	614	590	573	544	511	531
1.372	1.296	1.168	1.105	1.045	1.016	1.009	1.015
1.620	1.641	1.513	1.443	1.391	1.218	1.222	1.348
2.891	2.900	2.957	2.760	2.423	2.279	2.269	2.095
727	694	612	568	541	524	533	508
1.982	1.996	2.008	2.053	1.968	2.161	2.082	2.843
1.284	1.275	1.172	1.142	1.250	924	936	666
4.584	4.715	4.518	4.522	4.741	4.804	5.037	5.012
1.203	1.148	1.084	1.029	1.026	986	952	910
1.275	1.156	1.043	949	988	817	786	756
5.002	4.624	4.562	4.894	5.532	6.105	6.746	7.461
407	506	476	391	399	398	384	362
2.658	2.806	2.878	2.899	2.950	2.778	2.640	2.364
2.585	2.649	2.581	2.557	2.186	1.912	1.738	1.586
1.474	1.513	1.519	1.168	1.195	1.186	1.268	1.234

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
L'Hôpital-Camfrout ..	500	419	487	529	567	543
Le Huelgoat.		898	929	993	1.037	1.171
Ile de Batz.	1.038	1.809	1.039	1.047	1.032	1.092
Ile de Sein		349	437	465	468	425
Ile Molène.		708	311	328	337	330
Ile-Tudy		182	322	348	292	312
Irvillac.	1.701	2.083	1.523	1.644	2.222	2.328
Le Juch *.						
Kerfeunteun *. . . .		1.600	1.698	1.762	1.857	1.985
Kergloff		945	883	903	942	898
Kerlaz *.						
Kerlouan	3.030	3.244	3.201	3.236	3.204	3.351
Kernével	1.418	1.496	1.644	1.751	1.606	1.816
Kernilis.	2.612	601	970	974	982	995
Kernouès		483	642	637	629	652
Kersaint-Plabennec. ..	135	768	739	777	653	808
La Feuillée.	1.700	1.317	1.402	1.496	1.782	1.902
La Forest-Landerneau *		416	457	472	468	484
La Forêt-Fouesnant ..						
La Martyre.		924	909	992	997	1.099
Lampaul-Guimiliau. ..		2.010	2.249	2.338	2.443	2.482
Lampaul-Plouarzel. ..		474	599	617	604	646
Lampaul-Ploudalm. ..		774	844	865	836	937
Lanarvily	473	372	512	506	480	492
Landéda *.		1.311	1.398	1.447	1.980	2.093
Landeleau.		841	1.184	1.254	1.203	1.206
Landévennec	512	530	650	698	722	747
Landivisiau.		2.124	1.547	2.667	2.853	3.031
Landrévarzec *. . . .						
Landudal *.						
Landudec		770	812	812	896	933
Landunvez.	1.426	1.595	1.515	1.574	1.555	1.620
Langolen		591	1.107	1.193	882	876
Lanhouarneau.	1.986	2.108	1.712	1.759	1.134	1.057
Lanildut	440	531	394	395	409	383
Lanmeur	2.887	2.367	2.517	2.594	2.648	2.775

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
—	—	—	—	—	—	—	—	—
546	579	678	753	798	956	970	1.002	1.026
1.156	1.200	1.215	1.176	1.203	1.277	1.240	1.327	1.184
1.132	1.073	1.174	1.119	1.210	1.167	1.148	1.175	1.206
462	440	482	509	611	654	650	727	792
363	362	392	386	447	532	537	575	583
298	311	370	426	525	572	618	704	794
2.452	2.594	2.523	2.501	2.516	2.620	2.508	2.524	2.569
2.110	2.160	2.215	2.268	2.439	2.811	2.775	2.776	2.753
901	982	982	1.030	1.156	1.245	1.121	1.148	1.198
3.362	3.560	3.406	3.262	3.176	3.158	3.038	3.140	2.930
1.903	2.032	2.033	2.132	1.930	2.047	1.962	2.047	2.318
993	1.047	1.006	959	960	916	878	881	847
681	727	708	677	600	627	663	701	660
796	781	818	818	815	777	776	892	788
1.868	2.002	1.943	1.885	2.040	2.063	1.983	2.100	2.011
483	523	611	904	590	602	624	636	696
							1.468	1.486
1.062	1.070	1.043	1.064	1.020	996	930	961	988
2.496	2.558	2.455	2.370	2.457	2.423	2.333	2.427	2.402
628	629	655	643	674	780	774	819	838
941	929	899	852	831	845	771	783	723
500	546	539	514	514	540	543	518	526
2.177	2.068	2.133	2.135	2.095	2.159	2.004	2.066	2.061
1.211	1.180	1.229	1.214	1.084	1.227	1.192	1.281	1.372
838	891	921	934	939	1.023	1.008	974	994
3.217	3.482	3.420	3.304	3.317	3.211	3.203	3.359	3.706
979	1.037	1.077	1.051	1.000	1.047	1.033	1.082	1.162
1.580	1.651	1.821	1.810	1.740	1.756	1.641	1.649	1.696
906	922	911	934	944	940	912	913	992
1.241	1.368	1.345	1.182	1.337	1.292	1.268	1.215	1.178
400	405	400	376	367	391	910	997	1.038
2.750	2.826	2.763	2.728	2.769	2.772	2.729	2.598	2.449

Communes	1886	1891	1896	1901	1906	1911
	—	—	—	—	—	—
L'Hôpital-Camfrout	1.091	1.092	1.109	1.142	1.186	1.239
Le Huelgoat	1.401	1.324	1.413	1.600	1.874	2.134
Ile de Batz	1.177	1.184	1.286	1.291	1.340	1.363
Ile de Sein	805	842	907	990	1.038	1.072
Ile Molène	585	559	570	613	622	653
Ile-Tudy	912	1.060	1.110	1.240	1.230	1.104
Irvillac	2.541	2.409	2.320	2.348	2.294	2.234
Le Juch *				1.038	1.007	1.002
Kerfeunteun *	2.893	3.087	2.918	2.820	2.769	2.959
Kergloff	1.282	1.267	1.288	1.201	1.289	1.342
Kerlaz *						
Kerlouan	2.772	2.772	2.700	2.865	2.934	3.061
Kernével	2.412	2.476	2.544	2.579	2.639	2.711
Kernilis	875	850	821	844	840	799
Kernouès	622	609	603	607	646	674
Kersaint-Plabennec	854	829	777	770	774	778
La Feuillée	2.065	1.937	1.843	1.818	1.863	1.889
La Forest-Landerneau *	678	620	656	632	675	688
La Forêt-Fouesnant	1.705	1.858	1.975	2.020	2.137	2.092
La Martyre	960	937	952	868	832	763
Lampaul-Guimiliau	2.565	2.510	2.307	2.176	2.132	2.138
Lampaul-Plouarzel	820	904	927	1.014	1.033	1.115
Lampaul-Ploudalm	730	740	702	686	698	694
Lanarvily	510	507	520	518	516	565
Landéda *	2.057	2.028	2.043	2.018	2.161	2.227
Landeleau	1.426	1.510	1.625	1.604	1.758	1.950
Landévennec	1.038	1.057	1.184	1.066	1.058	1.043
Landivisiau	4.002	4.079	4.240	4.354	4.385	4.713
Landrévarzec *			1.453	1.558	1.527	1.543
Landudal *				1.163	1.238	1.274
Landudec	1.273	1.380	1.511	1.423	1.522	1.559
Landunvez	1.589	1.633	1.678	1.671	1.748	1.894
Langolen	995	1.154	1.238	1.248	1.206	1.176
Lanhouarneau	1.208	1.204	1.256	1.239	1.328	1.340
Lanildut	1.027	1.154	1.082	1.244	1.124	1.061
Lanmeur	2.574	2.508	2.503	2.511	2.573	2.552

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
1.254	1.326	1.208	1.138	1.605	1.360	1.290	1.209
1.996	2.207	2.331	2.283	2.431	2.363	2.517	2.856
1.285	1.266	1.225	1.172	1.150	1.088	1.059	956
1.077	1.128	1.254	1.328	1.144	1.131	1.094	835
673	664	668	627	596	604	596	527
900	852	795	719	704	629	701	634
2.009	1.809	1.687	1.658	1.489	1.260	1.143	983
974	970	914	840	848	790	762	692
2.967	3.706	3.938	4.873	5.479	5.655		
1.398	1.314	1.177	1.093	977	875	762	630
			669	686	654	662	597
3.003	3.035	2.820	3.042	2.877	2.745	2.733	2.742
2.802	2.908	2.847	2.775	2.719	2.727	2.650	2.485
815	862	827	839	803	797	841	771
652	654	628	581	615	571	531	544
822	828	736	716	749	715	664	593
1.655	1.594	1.495	1.341	1.269	989	901	781
650	671	676	697	896	945	893	930
1.914	1.939	1.824	1.895	1.828	1.803	1.758	1.778
791	756	729	712	670	593	545	530
1.847	1.719	1.575	1.459	1.405	1.232	1.144	1.149
1.206	1.223	1.284	1.214	1.458	1.496	1.435	1.464
683	671	663	615	608	596	594	516
507	515	507	469	427	399	355	291
2.191	2.215	2.235	2.191	2.317	2.329	2.263	2.236
2.016	1.982	1.842	1.686	1.421	1.357	1.353	1.300
822	812	1.004	744	747	579	564	523
4.647	4.544	4.543	4.518	5.445	4.926	5.756	6.433
1.513	1.365	1.242	1.182	1.134	1.095	1.056	1.025
1.145	1.092	1.053	1.014	1.008	890	824	734
1.573	1.598	1.573	1.534	1.378	1.292	1.313	1.254
1.710	1.903	1.944	1.879	2.013	1.778	1.544	1.391
1.023	1.056	1.053	1.076	979	898	840	773
1.512	1.521	1.389	1.334	1.280	1.107	1.116	1.058
1.026	938	840	900	952	856	786	661
2.127	2.118	2.111	2.104	1.830	1.804	1.946	1.979

Communes	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
Lannéanou	700	736	794	824	929	1.022
Lannédern	660	621	606	601	631	623
Lanneuffret		275	198	196	186	215
Lannilis	696	3.122	2.866	2.897	3.179	3.094
Lanriec *		895	847	902	1.012	1.021
Lanrivoaré	435	386	419	445	405	417
Lanvéoc *						
La Roche-Maurice		416	815	878	771	777
Larret *		181	135	143	131	148
Laz	2.500	1.383	1.291	1.405	1.358	1.429
Lennon	1.153	1.307	1.219	1.259	1.229	1.354
Lesneven		1.860	2.314	2.361	2.404	2.664
Leuhan		1.010	1.216	1.341	1.358	1.488
Loc-Brévalaire	147	218	206	210	222	239
Loc-Eguiner-Ploudiry		655	696	703	705	717
Loc-Eg.-St-Thégonnec						
Loc-Maria-Berrien		939	811	899	992	1.008
Loc-Maria-Plouzané		1.210	1.121	1.157	1.154	1.281
Locmélar		810	943	969	1.039	1.041
Locquénolé	293	256	311	330	373	374
Locquirec	831	778	1.013	1.057	1.070	1.089
Locronan	680	691	664	687	797	805
Loctudy		1.060	1.222	1.288	1.330	1.455
Locunolé	399	406	417	438	431	495
Logonna-Daoulas	954	791	910	973	1.154	1.274
Logonna-Quimerch *		257	246	244	239	252
Lopérec	1.614	1.588	1.826	1.932	1.897	2.030
Loperhet		1.151	1.208	1.274	1.271	1.116
Loqueffret *	1.545	1.689	1.767	1.752	1.861	1.890
Lothey		830	711	868	758	905
Mahalon		907	1.148	1.233	1.237	1.381
Meilars		697	915	915	924	965
Melgven		2.239	2.009	2.102	2.029	2.190
Mellac		1.312	1.216	1.221	1.141	1.259
Mespaul		927	1.094	1.147	1.189	1.251
Milizac		1.383	1.528	1.540	1.552	1.601
Moélan		3.258	3.656	3.829	3.839	4.201

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.029	1.020	1.061	1.001	1.039	1.021	1.048	1.007	1.008
577	663	666	669	671	616	634	638	720
231	236	221	221	210	236	236	231	255
3.124	3.361	3.430	3.386	3.326	3.318	3.318	3.270	3.225
1.073	1.080	1.111	1.145	1.165	1.343	1.565	1.711	1.931
473	468	702	690	690	740	711	740	800
							1.210	1.256
859	897	939	923	930	1.006	1.066	1.053	1.030
167	160	158	174	190	160	142	143	141
1.404	1.555	1.433	1.242	1.251	1.250	1.201	1.209	1.238
1.395	1.508	1.502	1.450	1.456	1.512	1.568	1.667	1.655
2.832	2.847	2.847	2.663	2.662	2.759	2.978	2.905	2.951
1.418	1.545	1.524	1.427	1.461	1.533	1.561	1.616	1.610
236	243	251	243	166	236	223	226	205
740	786	790	788	800	816	732	772	761
						730	702	647
996	1.005	1.120	1.105	1.124	914	812	783	805
1.226	1.321	1.439	1.304	1.324	1.258	1.222	1.249	1.224
1.094	1.123	1.178	1.101	1.085	1.142	1.050	1.067	1.051
417	454	495	507	496	595	600	610	618
1.067	1.244	1.206	1.231	1.205	1.234	1.171	1.065	1.098
773	865	832	719	700	638	683	759	783
1.538	1.600	1.672	1.789	1.865	1.910	1.954	2.040	2.154
463	502	480	435	977	1.028	963	1.109	1.093
1.382	1.493	1.483	1.447	1.588	1.827	1.837	1.873	1.928
254	255	258	253	279	262	273	262	255
2.056	2.101	2.062	1.938	1.893	2.016	1.902	1.899	1.885
1.252	1.313	1.314	1.310	1.359	1.415	1.449	1.461	1.474
1.892	1.927	1.758	1.763	1.801	1.920	1.991	1.986	1.825
900	1.008	1.081	1.004	942	979	862	960	1.037
1.328	1.381	1.392	1.386	1.318	1.373	1.294	1.392	1.345
973	994	1.040	1.049	1.055	1.068	1.016	1.066	1.055
2.195	2.274	2.296	2.241	2.327	2.378	2.448	2.632	2.803
1.188	1.299	1.302	1.272	1.350	1.370	1.213	1.326	1.371
1.305	1.351	1.198	1.178	1.194	1.206	1.154	1.134	1.104
1.603	1.667	1.712	1.671	1.602	1.755	1.683	1.738	1.747
4.132	4.325	4.432	4.370	4.360	4.595	4.653	4.963	5.213

COMMUNES	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Lannéanou	994	895	887	885	885	839
Lannédern	766	751	758	863	831	818
Lanneuffret	242	237	220	229	224	206
Lannilis	3.231	3.323	3.363	3.406	3.553	3,591
Lanriec *	2.074	2.103	2.381	2.514	2.750	2.855
Lanrivoaré	780	783	750	742	768	827
Lanvéoc *	1.216	1.240	1.234	1.177	1.246	1.255
La Roche-Maurice	1.004	955	821	864	897	853
Larret *	143	144	143	144	138	139
Laz	1.245	1.203	1.313	1.389	1.412	1.464
Lennon	1.723	1.759	1.816	1.841	1.763	1.756
Lesneven	3.028	3.284	3.488	3.496	3.375	3.776
Leuhan	1.722	1.682	1.764	1.855	1.912	1.933
Loc-Brévalaire	185	205	200	213	220	227
Loc-Eguiner-Ploudiry	710	703	625	706	694	692
Loc-Eg.-St-Thégonnec	644	645	625	651	675	651
Loc-Maria-Berrien	804	812	828	871	891	900
Loc-Maria-Plouzané	1.279	1.294	1.244	1.320	1.361	1.354
Locmélar	1.075	1.054	975	978	975	977
Locquénolé	743	766	714	742	845	769
Locquirec	1.089	960	939	965	987	974
Locronan	766	759	778	733	720	716
Loctudy	2.322	2.154	2.348	2.550	2.722	2.903
Locunolé	1.170	1.224	1.263	1.320	1.343	1.455
Logonna-Daoulas	1.991	2.033	2.066	2.093	1.184	2.117
Logonna-Quimerch *	278	263	244	228	222	211
Lopérec	1.875	1.892	1.757	1.803	1.845	1.778
Loperhet	1.394	1.398	1.442	1.514	1.562	1.539
Loqueffret *	997	1.129	1.135	1.190	1.258	1.316
Lothey	1.015	990	1.013	1.006	993	906
Mahalon	1.484	1.501	1.465	1.446	1.465	1.428
Meilars	1.111	1.174	1.175	1.196	1.150	1.143
Melgven	2.874	2.950	2.928	2.933	2.949	2.858
Mellac	1.409	1.421	1.496	1.501	1.475	1.456
Mespaul	1.067	1.027	1.025	1.051	1.121	1.144
Milizac	1.781	1.791	1.809	1.881	1.952	1.963
Moélan	5.410	5.481	5.726	5.887	6.315	6.640

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
838	783	767	743	693	579	548	499
775	766	713	667	612	566	534	477
199	201	172	170	179	155	122	121
3.312	3.527	3.550	3.430	3.750	3.432	3.713	3.616
2.633	2.595	2.644	2.671	2.850	3.079		
763	831	804	808	802	732	715	695
1.050	1.063	1.038	1.603	1.589	2.261	2.218	2.463
827	867	842	841	1.007	1.222	1.195	1.225
128	104	112	127	126	94	83	84
1.483	1.384	1.370	1.290	1.211	1.115	1.044	1.008
1.560	1.427	1.418	1.354	1.383	1.087	1.042	922
3.899	3.969	4.111	4.300	4.825	5.181	5.997	6.586
1.825	1.760	1.667	1.606	1.554	1.529	1.430	1.281
244	192	220	222	213	203	171	150
571	572	526	553	507	440	388	357
561	564	539	503	448	405	418	381
910	897	877	826	802	667	533	454
1.205	1.287	1.213	1.245	1.366	1.300	1.206	1.239
781	764	682	651	572	512	470	445
738	767	745	697	709	566	718	615
940	976	1.095	1.200	1.065	1.071	1.153	963
760	749	924	872	794	777	779	672
2.950	3.036	3.157	3.017	3.667	4.021	3.238	3.426
1.453	1.505	1.434	1.382	1.330	1.117	1.018	852
2.040	1.926	1.805	1.794	1.576	1.371	1.358	1.223
172	198	184	159	154	116	112	
1.661	1.640	1.522	1.411	1.337	1.210	1.209	1.196
1.436	1.467	1.354	1.283	1.310	1.293	1.280	1.315
1.157	1.115	1.010	990	958	802	725	692
803	738	725	717	675	531	524	467
1.399	1.324	1.228	1.103	1.021	916	875	802
1.055	994	974	905	873	780	670	635
2.834	2.879	3.023	2.986	3.018	2.886	2.903	3.245
1.469	1.452	1.435	1.357	1.412	1.264	1.283	1.390
1.079	1.098	1.121	1.046	1.014	964	963	937
2.007	1.974	1.906	1.867	1.973	1.872	1.489	1.420
6.720	6.659	6.520	6.543	6.810	6.517	6.829	6.466

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
Motreff		1.520	815	892	987	939
Névez	1.560	1.638	1.487	1.620	1.450	1.923
Nizon *	871	1.428	1.062	1.164	1.122	1.203
Ouessant		1.510	1.851	1.900	2.032	2.151
Pencran		503	481	529	614	647
Penhars *		697	616	681	713	771
Penmarc'h		1.166	1.462	1.605	1.727	1.781
Peumerit		982	1.134	1.196	1.149	1.248
Plabennec		3.086	3.000	2.989	3.831	3.540
Pleuven		509	559	577	648	733
Pleyben	4.262	4.014	4.040	4.205	4.508	4.635
Pleyber-Christ	2.765	3.023	3.017	3.087	3.087	3.062
Ploaré *		1.445	1.867	1.942	1.961	2.078
Plobannalec		1.218	1.556	1.683	1.531	1.676
Ploéven	510	569	668	700	583	652
Plogastel-St-Germain *		1.238	1.340	1.395	1.339	1.447
Plogoff		687	1.197	1.262	1.264	1.435
Plogonnec		2.200	2.305	2.415	2.570	2.666
Plomelin		1.096	1.126	1.181	1.234	1.272
Plomeur *		1.132	1.708	1.857	1.912	2.147
Plomodiern	1.844	2.011	2.037	2.144	2.701	2.602
Plonéis *		1.078	1.200	1.242	1.129	1.244
Plonéour-Lanvern *	2.521	2.154	2.417	2.568	2.892	3.025
Plonévez-du-Faou *	4.100	2.441	3.160	3.417	3.532	3.802
Plonévez-Porzay *	2.053	2.724	2.227	2.336	2.305	2.674
Plouarzel		2.083	2.343	2.368	2.207	2.319
Ploudalmézeau		2.906	2.881	3.110	3.023	3.085
Ploudaniel	4.414	3.521	3.077	3.167	3.233	3.447
Ploudiry		1.276	1.440	1.486	1.497	1.600
Plouédern		1.061	1.155	1.198	1.172	1.267
Plouégat-Guerrand	1.533	1.569	1.753	1.863	1.846	1.986
Plouégat-Moysan	1.138	778	1.258	1.344	1.139	1.288
Plouénan	2.418	2.490	2.580	2.713	2.997	3.181
Plouescat	2.164	2.124	2.396	2.515	3.017	3.238
Plouézoc'h		1.532	1.654	1.728	1.709	1.651
Plougar	1.082	897	1.052	1.122	1.182	1.271
Plougasnou	3.017	3.103	3.029	3.139	3.827	3.790

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
1.004	1.028	1.062	1.074	1.040	1.118	1.071	1.186	1.066
1.836	2.040	2.073	2.084	2.111	2.221	2.174	2.344	2.454
1.242	1.292	1.312	1.309	1.399	1.388	1.319	1.392	1.389
2.194	1.983	2.271	2.258	2.391	2.368	2.377	2.382	2.364
657	709	708	665	603	614	611	599	570
783	868	855	844	915	1.117	1.181	1.251	1.584
1.783	1.867	1.964	1.987	2.029	2.227	2.431	2.641	2.871
1.195	1.271	1.269	1.255	1.301	1.370	1.306	1.446	1.381
3.555	3.624	3.752	3.663	3.557	3.571	3.556	3.556	3.658
631	631	681	637	669	736	694	753	756
4.672	5.010	4.901	4.897	5.164	5.289	4.908	5.227	5.327
3.133	3.166	3.292	3.430	3.221	3.393	3.468	3.454	3.412
2.095	2.300	2.352	2.328	2.444	2.451	2.470	2.618	2.858
1.728	1.865	1.880	1.866	1.910	1.979	2.011	2.167	2.208
654	687	702	700	680	690	636	647	684
1.596	1.671	1.712	1.728	1.664	1.769	1.704	1.889	1.943
1.507	1.533	1.621	1.606	1.596	1.690	1.740	1.843	1.960
2.687	2.761	2.832	2.905	2.848	2.944	2.844	2.874	2.919
1.233	1.310	1.316	1.341	1.401	1.500	1.501	1.523	1.696
2.234	2.463	2.568	2.595	2.771	2.956	3.369	3.786	3.295
2.663	2.663	2.785	2.786	2.670	2.648	2.588	2.764	2.786
1.296	1.353	1.363	1.326	1.313	1.323	1.350	1.418	1.406
3.193	3.200	3.033	3.101	3.238	3.308	3.147	3.360	3.420
3.703	3.747	3.688	3.589	4.416	4.047	3.571	3.962	4.142
2.487	2.585	2.595	2.627	2.616	2.653	2.713	2.881	2.905
2.214	2.306	2.305	2.320	2.278	2.273	2.340	2.372	2.403
3.209	3.234	3.219	3.220	3.267	3.252	3.148	3.341	3.240
3.506	3.404	3.606	3.386	3.331	3.274	3.180	3.309	3.138
1.664	1.776	1.678	1.631	1.467	1.487	1.478	1.528	1.484
1.232	1.337	1.362	1.378	1.364	1.445	1.435	1.469	1.502
2.054	2.038	2.046	1.846	1.843	1.859	1.860	1.830	1.196
1.335	1.324	1.359	1.338	1.389	1.372	1.216	1.159	1.077
3.198	3.280	3.068	2.874	2.925	2.940	2.879	2.875	2.905
3.314	3.467	3.180	3.003	3.082	3.176	3.095	3.167	3.148
1.711	1.754	1.665	1.684	1.666	1.702	1.695	1.720	1.682
1.264	1.376	1.369	1.296	1.220	1.217	1.220	1.218	1.143
3.817	4.003	3.735	3.650	3.261	3.868	3.876	3.786	3.723

COMMUNES	1886	1891	1896	1901	1906	1911
	—	—	—	—	—	—
Motreff	1.148	1.157	1.265	1.362	1.504	1.507
Névez	2.487	2.605	2.660	2.816	2.922	3.203
Nizon *	1.460	1.512	1.533	1.624	1.783	1.892
Ouessant	2.307	2.490	2.287	2.717	2.761	2.953
Pencran	577	503	475	507	506	522
Penhars *	1.541	1.679	1.907	2.076	2.364	2.665
Penmarc'h	3.238	3.600	4.298	5.068	5.702	6.051
Peumerit	1.514	1.620	1.639	1.651	1.648	1.715
Plabennec	3.577	3.658	3.606	3.628	3.836	3.887
Pleuven	803	862	883	948	995	967
Pleyben	5.324	5.683	5.617	5.579	5.643	5.541
Pleyber-Christ	3.319	3.351	3.238		2.968	2.894
Ploaré *	3.274	3.330	3.625	3.048	3.432	3.287
Plobannalec	2.313	2.289	2.286	2.565	2.716	2.922
Ploéven	716	749	733	772	784	786
Plogastel-St-Germain *	2.090	2.114	2.122	2.180	2.279	2.317
Plogoff	1.965	2.081	2.177	2.278	2.416	2.535
Plogonnec	3.003	3.135	3.173	3.272	3.361	3.365
Plomelin	1.779	1.934	1.913	2.008	2.079	2.024
Plomeur *	2.268	2.353	2.426	2.474	2.832	2.638
Plomodiern	2.912	2.949	2.984	2.937	2.832	2.855
Plonéis *	1.529	1.702	1.134	1.219	1.235	1.314
Plonéour-Lanvern *	3.717	3.780	3.860	3.770	3.925	4.103
Plonévez-du-Faou *	4.242	4.485	4.765	4.825	4.964	5.188
Plonévez-Porzay *	3.032	3.119	3.128	3.131	3.203	3.173
Plouarzel	2.427	2.510	2.474	2.582	2.682	2.645
Ploudalmézeau	3.205	3.286	3.305	3.436	3.465	3.725
Ploudaniel	3.074	3.084	3.023	2.992	3.094	3.114
Ploudiry	1.513	1.514	1.422	1.371	1.335	1.369
Plouédern	1.516	1.601	1.554	1.556	1.553	1.657
Plouégat-Guerrand	1.692	1.569	1.505	1.598	1.624	1.631
Plouégat-Moysan	1.106	1.029	1.015	1.064	1.024	1.020
Plouénan	2.827	2.813	2.761	2.680	2.830	2.879
Plouescat	3.069	2.983	3.095	3.145	3.382	3.526
Plouézoc'h	1.798	1.756	1.796	1.682	1.817	1.893
Plougar	1.105	1.086	1.140	1.172	1.194	1.233
Plougasnou	3.709	3.805	3.644	3.700	3.843	3.997

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
1.425	1.407	1.279	1.202	1.070	1.014	861	753
3.039	3.140	3.220	3.214	3.046	3.160	3.131	3.111
1.898	2.013	1.969	1.980	2.012	1.837		
2.586	2.524	2.439	2.363	2.223	2.071	1.940	1.817
503	550	592	627	652	427	485	546
2.830	3.932	4.685	5.642	6.633	7.187		
6.735	6.877	7.037	6.956	7.077	7.204	7.667	7.320
1.734	1.900	1.437	1.405	1.298	1.165	1.011	884
3.823	3.758	3.713	3.768	4.098	4.036	4.430	4.570
882	868	915	981	978	959	1.038	1.107
4.955	5.012	4.579	4.562	4.575	3.998	4.018	4.097
2.797	2.613	2.384	2.298	2.191	2.093	2.161	2.187
2.831	2.858	3.069	4.013				
2.832	2.822	2.910	2.878	2.784	2.765	2.916	2.831
708	666	612	606	583	480	515	445
2.311	2.190	2.060	2.020	2.036	1.787	1.683	1.567
2.682	2.841	2.923	2.970	2.643	2.648	2.569	2.547
3.096	3.021	2.903	2.670	2.720	2.407	2.314	2.287
1.938	1.816	1.643	1.520	1.502	1.380	1.319	1.371
2.464	2.442	2.283	2.283	2.090	1.917	1.903	1.916
2.743	2.728	2.554	2.505	2.541	2.224	2.284	2.101
1.255	1.176	1.095	1.011	1.003	967	945	936
4.247	4.536	4.375	4.281	4.130	4.040	4.208	4.087
5.193	5.138	4.568	4.247	4.041	3.524	3.343	3.102
3.147	3.046	2.701	2.035	1.781	1.607	1.627	1.527
2.427	2.442	2.417	2.342	2.319	2.200	2.074	1.938
3.977	3.946	3.867	3.802	4.142	4.177	4.304	4.387
2.956	2.992	2.981	2.869	2.725	2.673	2.668	2.511
1.244	1.270	1.186	1.094	1.038	930	854	770
1.650	1.704	1.721	1.667	1.755	1.722	1.653	1.814
1.428	1.420	1.260	1.221	1.024	909	872	815
1.019	943	874	837	798	698	587	543
2.666	2.891	2.806	2.735	2.677	2.634	2.638	2.642
3.582	3.866	4.002	4.137	4.224	4.131	4.128	4.130
1.670	1.667	1.542	1.446	1.325	1.287	1.303	1.249
1.068	1.076	1.032	1.037	1.004	891	887	854
3.968	3.767	3.677	3.687	3.683	3.350	3.539	3.435

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
Plougastel-Daoulas. . .		4.059	5.111	5.267	5.515	5.863
Plougonvelin	1.369	1.370	1.417	1.450	1.445	1.450
Plougonven.	2.999	3.356	3.442	3.585	4.193	4.382
Plougoulm	1.720	1.860	2.268	2.466	2.346	2.439
Plougourvest.		984	1.040	1.100	1.100	1.290
Plouguer *.		**926**	**935**	**1.006**	**1.056**	**950**
Plouguerneau		4.053	5.518	5.543	5.546	5.550
Plouguin		2.203	2.020	2.089	2.252	2.367
Plouhinec		1.792	2.304	2.446	2.579	2.732
Plouider.		2.786	2.904	3.011	3.017	3.115
Plouigneau.	3.389	3.788	4.189	4.332	4.576	4.798
Ploujean *	**2.700**	2.692	2.867	2.931	2.780	2.785
Ploumoguer.		1.831	1.720	1.921	1.795	1.910
Plounéour-Ménez *. .	3.249	3.030	3.971	4.070	4.127	4.172
Plounéour-Trez * . . .	2.521	2.750	2.891	2.917	2.987	3.100
Plounéventer *.	2.563	3.884	2.334	2.430	2.630	2.754
Plounévézel.		958	855	920	975	1.076
Plounévez-Lochrist. .	3.347	3.368	3.708	3.907	4.347	4.610
Plourin-lès-Morlaix . .	2.478	1.860	2.720	2.909	3.020	3.065
Plourin-Ploudalmézeau.		1.544	1.470	1.495	1.485	1.575
Plouvien.		1.830	2.189	2.255	2.274	2.400
Plouvorn		2.623	2.802	2.975	3.182	3.499
Plouyé		1.753	1.580	1.720	1.940	1.990
Plouzané		2.325	2.175	2.220	2.209	2.341
Plouzévédé.	1.726	1.566	1.712	1.826	1.896	2.134
Plovan.		1.035	1.059	1.116	1.282	1.360
Plozévet.		2.036	1.992	2.080	1.496	2.675
Pluguffan.		1.128	1.373	1.357	1.336	1.372
Pont-Aven *.	677	720	762	786	833	824
Pont-Croix		1.410	1.605	1.700	1.698	1.901
Pont-de-Buis *.						
Ponthou	320	212	402	420	409	424
Pont-l'Abbé.		1.884	2.115	2.214	2.785	3.163
Porspoder *.		2.175	2.106	2.124	1.888	1.984
Port-Launay *.						
Pouldavid *.						
Pouldergat *.		1.744	1.572	1.606	1.842	2.006

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
—	—	—	—	—	—	—	—	—
5.731	5.999	6.065	5.970	6.090	6.282	6.315	6.506	6.857
1.472	1.517	1.505	1.502	1.434	1.408	1.366	1.496	1.470
4.364	4.558	4.419	4.223	4.190	4.276	4.323	4.333	3.888
2.462	2.488	2.361	2.315	2.341	2.428	2.366	2.383	2.445
1.327	1.357	1.302	1.289	1.201	1.205	1.153	1.134	1.143
960	959	969	1.036	938	927	903	987	965
5.311	5.902	6.246	5.922	5.868	6.033	5.778	5.951	5.852
2.347	2.206	2.267	2.175	2.197	2.234	2.169	1.797	1.801
2.815	3.014	3.052	3.190	3.378	3.736	3.744	4.023	4.262
3.108	3.231	3.146	3.094	3.116	3.188	3.080	2.997	2.867
4.930	4.910	5.017	4.892	5.017	5.123	4.946	4.982	4.550
2.689	2.843	2.871	2.738	2.804	2.910	2.868	2.935	3.042
1.888	1.888	2.040	1.861	1.904	1.987	1.851	1.920	1.886
4.246	3.973	3.988	3.942	3.928	3.976	3.186	3.194	3.088
3.099	3.178	3.145	3.051	3.008	2.915	2.893	2.909	2.848
2.810	2.884	2.796	2.748	2.794	2.877	2.927	2.921	1.903
1.041	1.070	1.072	1.024	1.030	988	1.039	1.074	1.081
4.697	4.146	4.562	4.261	4.375	4.359	4.404	4.472	4.295
3.070	3.115	3.121	3.013	3.145	3.218	3.109	3.105	2.988
1.578	1.560	1.316	1.357	1.398	1.381	1.312	1.366	1.334
3.017	3.105	2.505	2.516	2.552	2.607	2.544	2.563	2.316
3.549	3.572	3.370	3.135	3.065	3-256	3.210	3.311	3.191
1.998	2.028	2.135	2.040	2.053	2.071	1.936	1.989	1.913
2.353	2.370	2.312	1.977	2.264	2.240	2.229	2.293	2.255
2.110	2.107	2.010	1.850	1.946	1.925	1.757	1.866	1.894
1.322	1.401	1.404	1.351	1.403	1.389	1.349	1.349	1.458
2.779	2.863	2.979	3.083	3.243	3.384	3.254	3.518	3.474
1.392	1.500	1.504	1.492	1.520	1.626	1.598	1.664	1.872
834	939	1.030	986	1.060	1.065	1.131	1.267	1.388
2.175	2.287	2.267	2.293	2.297	2.442	2.571	2.610	2.656
401	418	387	355	362	352	284	263	240
3.325	3.626	3.810	3.947	4.286	4.526	4.739	4.991	5.110
1.995	1.984	1.981	1.998	1.998	1.960	1.594	1.666	1.706
778	858	926	898	944	1.329	1.140	1.115	1.115
2.011	2.275	2.267	2.229	2.261	2.353	2.295	2.353	2.552

Communes	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Plougastel-Daoulas. . .	7.009	7.162	7.655	7.677	7.733	7.874
Plougonvelin	1.457	1.548	1.522	1.561	1.520	1.680
Plougonven.	4.029	4.097	4.118	4.054	4.063	4.121
Plougoulm	2.352	2.213	2.249	2.341	2.401	2.441
Plougourvest.	1.165	1.179	1.201	1.130	1.175	1.206
Plouguer *.	1.001	1.022	1.087	1.111	1.080	1.239
Plouguerneau	5.832	5.724	5.603	5.631	5.824	5.826
Plouguin	1.803	1.784	1.894	1.909	1.932	1.901
Plouhinec	4.596	4.921	5.507	6.042	6.435	6.512
Plouider.	2.803	2.743	2.673	2.744	2.815	2.948
Plouigneau.	4.557	4.424	4.369	4.278	4.410	4.435
Ploujean *	3.157	3.088	3.067	3.339	3.442	3.568
Ploumoguer.	1.842	1.918	1.967	1.890	1.898	1.932
Plounéour-Ménez *. . .	3.097	3.067	2.929	2.914	2.898	2.777
Plounéour-Trez * . . .	2.769	2.866	2.898	2.914	2.957	2.963
Plounéventer *.	1.879	1.942	1.907	1.827	1.785	1.827
Plounévézel.	1.111	1.254	1.284	1.299	1.269	1.259
Plounévez-Lochrist. . .	4.113	4.040	4.041	4.080	4.054	4.139
Plourin-lès-Morlaix . .	3.007	2.900	2.847	2.718	2.736	2.637
Plourin-Ploudalmézeau.	1.310	1.290	1.321	1.294	1.331	1.353
Plouvien.	2.382	2.371	2.400	2.513	2.524	2.530
Plouvorn	3.161	3.130	3.088	3.020	3.015	2.982
Plouyé	1.972	2.031	2.086	2.272	2.243	2.323
Plouzané	2.320	2.299	2.267	2.424	2.401	2.399
Plouzévédé.	1.906	1.878	1.908	1.894	1.925	2.017
Plovan.	1.514	1.649	1.635	1.557	1.556	1.587
Plozévet.	3.783	4.058	4.210	4.390	4.575	4.699
Pluguffan.	1.925	1.952	1.978	1.922	2.021	1.980
Pont-Aven *.	1.516	1.589	1.657	1.746	1.827	1.927
Pont-Croix	2.666	2.496	2.893	2.847	2.714	2.511
Pont-de-Buis *.						
Ponthou	206	195	208	178	180	185
Pont-l'Abbé.	5.729	5.536	5.797	6.315	6.432	6.652
Porspoder *.	1.730	1.862	1.775	1.905	1.821	1.700
Port-Launay *.	1.147	1.062	1.063	1.006	1.069	953
Pouldavid *.						
Pouldergat *.	2.721	2.809	2.834	3.057	3.181	3.111

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
7.065	6.965	6.914	6.726	6.894	6.945	6.792	7.148
1.537	1.519	1.547	1.545	2.367	1.470	1.439	1.442
3.884	4.013	3.989	3.688	3.540	3.285	3.176	3.047
2.144	2.259	2.268	2.249	2.170	2.099	2.030	2.001
1.135	1.061	1.020	1.025	1.008	1.014	1.009	1.007
1.294	1.433	1.449	1.439	1.531	1.388		
5.688	5.784	5.937	5.782	6.180	6.010	6.069	5.750
1.815	1.864	1.760	1.642	1.670	1.654	1.563	1.427
6.549	6.783	6.738	6.573	6.219	6.319	6.183	5.983
2.885	2.857	2.814	2.775	2.540	2.036	1.923	1.860
3.710	3.568	3.591	3.519	3.604	3.154	2.959	2.944
2.938	2.961	3.013	3.058	3.265	3.142		
1.884	1.856	1.820	1.743	1.742	1.678	1.572	1.479
2.419	2.284	2.143	2.006	1.905	1.669	1.529	1.414
2.976	3.046	2.848	1.829	1.920	1.798	1.669	1.583
1.823	1.832	1.839	1.785	1.823	1.531	1.479	1.362
1.298	1.201	1.098	1.018	1.007	845	760	658
3.719	3.817	3.856	3.858	3.737	3.375	3.317	3.056
2.420	2.364	2.219	2.192	2.111	2.002	2.008	2.348
1.295	1.334	1.284	1.214	1.206	1.182	1.125	978
2.524	2.569	2.535	2.527	2.652	2.335	2.247	2.291
2.746	2.802	2.785	2.723	2.572	2.548	2.650	2.619
2.223	2.195	1.960	1.789	1.670	1.423	1.255	1.071
2.132	2.206	2.104	2.166	2.075	2.172	2.066	3.006
1.910	1.894	1.881	1.795	1.717	1.506	1.584	1.583
1.571	1.556	1.554	1.462	1.364	1.175	1.020	893
4.604	4.355	4.259	4.267	4.003	3.804	3.739	3.693
1.852	1.976	1.713	1.634	1.594	1.559	1.543	1.639
1.750	1.792	1.678	1.818	2.040	1.806	3.829	3.792
2.717	2.587	2.521	2.592	2.728	2.521	2.613	2.399
					3.366	3.314	4.262
176	165	158	175	174	137	136	113
6.637	6.724	6.656	6.563	6.644	6.393	7.167	7.561
1.629	1.626	1.596	1.496	1.779	1.759	1.508	1.385
829	800	700	668	756	616	648	599
1.568	1.435	1.295	1.259				
1.394	1.325	1.368	1.368	1.221	1.164	1.104	1.114

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
	—	—	—	—	—	—
Pouldreuzic *		1.062	1.280	1.298	1.436	1.527
Poullan *		1.933	2.182	2.354	2.558	2.773
Poullaouen	3.473	3.611	3.142	3.338	3.544	3.685
Primelin		795	1.059	1.114	1.122	1.169
Quéménéven	1.250	1.219	1.256	1.346	1.301	1.320
Querrien		2.516	2.796	2.952	2.871	2.982
Quimerc'h *		1.389	1.485	1.587	1.601	1.700
Rédéné	1.221	1.221	1.182	1.229	1.295	1.285
Le Relecq-Kerhuon *						
Riec-sur-Belon	2.525	2.625	2.591	2.711	2.750	2.855
Roscanvel	561	662	875	904	865	918
Roscoff	1.969	3.050	2.987	3.211	3.332	3.489
Rosnoën		1.331	1.380	1.447	1.509	1.530
Rosporden		765	867	904	927	1.006
Rumengol *		583	465	484	422	467
Saint-Coulitz	456	807	503	530	540	493
Saint-Derrien						
Saint-Divy	570	449	552	585	564	580
Saint-Eloy		278	601	637	484	523
Saint-Evarzec		900	1.157	1.207	1.039	1.030
Saint-Frégant		761	784	788	753	846
Saint-Goazec		898	815	849	1.104	1.135
Saint-Hernin		1.797	1.150	1.268	1.250	1.347
Saint-Jean-du-Doigt	1.426	1.251	1.309	1.374	1.402	1.487
Saint-Jean-Trolimon		634	770	832	878	966
Saint-Marc *	681	794	917	1.073	1.024	1.003
St-Martin-des-Champs	820	846	944	986	975	1.053
Saint-Méen	590	240	268	274	297	335
Saint-Nic	764	768	911	944	927	989
Saint-Pabu		1.064	1.185	1.195	1.238	1.296
St-Pierre-Quilbignon *	1.784	2.051	2.053	2.155	2.967	3.185
Saint-Pol-de-Léon	5.449	5.385	6.155	6.412	6.692	6.451
Saint-Renan	865	908	1.043	1.098	1.074	1.094
Saint-Rivoal *						
Saint-Sauveur		681	1.347	1.403	1.321	1.395
Saint-Ségal *	1.080	889	1.383	1.427	1.478	1.669
Saint-Servais	722	722	698	713	774	768

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.652	1.743	1.759	1.715	1.683	1.790	1.754	1.831	1.876
2.997	3.204	3.130	3.223	3.360	3.616	3.749	4.209	1.585
3.700	3.733	3.723	3.662	3.720	3.380	3.158	3.176	2.966
1.206	1.307	1.278	1.344	1.402	1.469	1.363	1.474	1.403
1.266	1.316	1.298	1.284	1.356	1.453	1.501	1.590	1.561
3.103	3.260	3.282	3.019	2.527	2.561	2.183	2.630	2.840
1.700	1.769	1.901	1.802	1.777	1.849	1.750	1.756	1.968
1.289	1.339	1.402	1.308	1.338	1.369	1.369	1.476	1.494
2.734	3.110	3.108	3.109	3.178	3.155	3.135	3.403	3.780
788	852	894	1.090	1.046	1.057	1.942	1.967	1.000
3.640	3.690	3.651	3.585	3.917	4.070	4.454	4.402	4.564
1.652	1.441	1.789	1.698	1.768	1.838	1.731	1.752	1.679
1.033	1.048	1.186	1.229	1.242	1.284	1.213	1.325	1.539
458	480	517	505	503	541	555	583	601
528	596	594	550	570	578	543	545	605
								1.011
608	672	721	709	708	670	633	655	644
418	463	433	441	444	490	478	491	510
1.002	1.062	1.053	1.116	1.085	1.155	1.127	1.251	1.320
869	928	888	855	849	867	838	787	782
1.104	1.121	1.105	1.053	1.099	1.230	1.201	1.307	1.362
1.314	1.356	1.374	1.350	1.326	1.456	1.348	1.351	1.312
1.454	1.417	1.500	1.525	1.487	1.458	1.408	1.398	1.323
1.022	1.128	1.164	1.093	1.049	1.102	956	978	986
1.144	1.379	1.402	1.422	1.688	1.810	1.915	1.881	2.023
1.334	1.305	1.289	1.446	1.366	1.396	1.450	1.564	1.596
338	705	686	686	723	727	723	712	687
1.106	1.134	1.187	1.159	1.121	1.080	1.068	1.085	1.117
1.284	1.290	1.320	1.253	1.219	1.256	1.204	1.265	1.198
3.214	3.715	4.188	4.718	5.574	6.123	6.425	6.301	7.002
6.655	6.836	7.059	6.605	6.704	6.771	6.741	7.008	7.295
1.027	1.010	1.282	1.246	1.241	1.277	1.307	1.497	1.569
1.358	1.468	1.488	1.413	1.564	1.505	1.458	1.528	1.464
1.248	1.285	1.276	1.198	1.235	1.359	1.339	1.416	1.465
762	793	787	779	732	723	746	738	739

COMMUNES	1886	1891	1896	1901	1906	1911
Pouldreuzic *	2.008	2.048	2.199	2.291	2.332	2.286
Poullan *	1.672	1.704	1.732	1.749	1.827	1.831
Poullaouen	3.172	3.220	3.232	3.353	3.468	3.640
Primelin	1.424	1.500	1.526	1.608	1.634	1.642
Quéménéven	1.679	1.670	1.709	1.767	1.836	1.875
Querrien	3.000	3.153	3.173	3.260	3.346	3.453
Quimerc'h *	1.963	2.107	2.236	2.418	2.586	2.649
Rédéné	1.571	1.558	1.545	1.547	1.601	1.635
Le Relecq-Kerhuon *			3.523	3.772	4.295	4.376
Riec-sur-Belon	3.901	4.205	4.418	4.619	4.824	4.939
Roscanvel	1.091	1.170	1.068	1.469	1.263	1.383
Roscoff	4.365	4.600	4.732	4.936	5.054	5.282
Rosnoën	1.661	1.670	1.561	1.537	1.530	1.608
Rosporden	1.742	1.847	2.069	2.197	2.360	2.450
Rumengol *	607	604	607	583	632	575
Saint-Coulitz	629	545	571	576	588	561
Saint-Derrien	944	877	945	889	913	950
Saint-Divy	675	694	635	637	613	664
Saint-Eloy	509	509	520	502	522	511
Saint-Evarzec	1.486	1.507	1.549	1.566	1.550	1.586
Saint-Frégant	814	792	750	765	785	839
Saint-Goazec	1.420	1.480	1.555	1.740	1.860	1.774
Saint-Hernin	1.433	1.576	1.653	1.763	1.830	1.860
Saint-Jean-du-Doigt	1.374	1.278	1.172	1.167	1.131	1.116
Saint-Jean-Trolimon	998	1.063	1.032	1.045	1.122	1.124
Saint-Marc *	2.291	2.941	3.409	3.714	4.027	4.042
St-Martin-des-Champs	1.697	1.786	1.842	2.019	2.068	2.015
Saint-Méen	660	640	645	672	663	654
Saint-Nic	1.128	1.168	1.128	1.101	1.200	1.193
Saint-Pabu	1.209	1.204	1.226	1.270	1.362	1.375
St-Pierre-Quilbignon *	7.665	8.755	9.099	10.332	10.943	12.010
Saint-Pol-de-Léon	7.480	7.430	7.619	7.846	8.140	7.809
Saint-Renan	1.758	1.806	1.815	1.954	2.087	2.218
Saint-Rivoal *						
Saint-Sauveur	1.524	1.536	1.504	1.395	1.385	1.390
Saint-Ségal *	1.513	1.654	1.643	1.760	1.806	2.078
Saint-Servais	750	748	723	743	736	747

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
2.356	2.299	2.311	2.464	2.470	2.124	2.300	2.232
1.710	1.624	1.502	1.402	1.290	1.282	1.180	1.085
3.635	3.640	3.417	3.316	3.016	2.586	2.370	2.101
1.546	1.521	1.544	1.580	1.370	1.354	1.264	1.177
1.700	1.710	1.564	1.482	1.512	1.523	1.413	1.323
3.232	3.280	3.114	3.043	3.005	2.597	2.378	2.118
2.662	2.513	2.420	2.421	2.684	1.172	1.125	
1.606	1.559	1.515	1.493	1.431	1.158	1.038	1.053
4.878	4.282	4.275	4.696	6.021	5.985	6.526	7.001
4.520	4.532	4.458	4.301	4.418	4.206	4.389	4.308
999	968	938	840	879	681	629	688
3.981	4.318	4.409	4.294	4.183	4.225	4.030	3.838
1.330	1.340	1.261	1.203	1.211	1.019	934	819
2.386	2.438	2.464	2.594	2.887	2.876	3.622	3.527
523	548	483	484	458	412	369	284
509	532	508	485	480	392	415	357
958	903	901	892	815	759	688	634
570	600	602	560	714	614	529	533
464	446	432	409	352	315	243	236
1.484	1.507	1.374	1.337	1.404	1.345	1.425	1.407
803	831	850	826	804	751	810	743
1.605	1.569	1.562	1.439	1.510	1.121	1.042	976
1.908	1.905	1.902	1.706	1.603	1.308	1.134	956
1.031	1.031	971	905	885	907	865	818
1.146	1.082	1.064	1.096	980	931	804	758
4.038	4.211	4.586	5.898				
1.905	2.027	2.276	2.507	2.716	2.534	2.685	3.146
613	670	679	686	609	600	594	537
1.121	1.128	1.096	1.070	1.074	980	966	898
1.316	1.309	1.377	1.165	1.259	1.280	1.341	1.283
12.003	11.325	11.947	14.233				
7.439	7.844	8.041	8.347	8.903	8.585	8.899	8.805
2.172	2.158	2.099	2.188	2.860	2.682	3.023	3.627
	679	509	490	424	358	311	257
1.214	1.177	1.124	1.008	930	836	806	734
2.133	2.051	2.128	2.225	2.780	707	746	677
679	663	637	581	572	534	501	769

COMMUNES	1790	1800	1821	1826	1831	1836
Saint-Thégonnec	3.291	3.291	3.563	3.679	3.648	3.836
Saint-Thois	826	738	840	919	963	1.021
Saint-Thonan		426	651	674	578	532
Saint-Thurien		1.260	972	1.046	921	1.088
Saint-Urbain		661	708	786	869	900
Saint-Vougay		946	1.147	1.192	1.255	1.291
Saint-Yvi		910	1.209	1.244	1.169	1.166
Sainte-Sève	545	475	575	592	616	630
Santec *						
Scaër	4.035	4.567	3.460	3.732	3.676	3.937
Scrignac		2.005	2.164	2.269	2.586	2.652
Sibiril	1.065	1.024	1.105	1.165	1.240	1.311
Sizun		2.899	3.156	3.278	3.638	3,650
Spézet		2.559	2.987	3.127	2.631	2.793
Taulé	2.400	2.160	2.603	2.722	2.572	2.892
Telgruc	1.244	1.289	1.481	1.486	1.578	1.811
Tourc'h		905	630	647	758	776
Trébabu		228	316	326	300	311
Tréboul *						
Treffiagat		535	597	647	678	702
Trefflaouénan	532	796	838	895	856	903
Tréflévénez		684	526	550	468	495
Tréflez	1.120	1.002	1.228	1.264	1.281	1.371
Trégarantec		486	530	544	585	582
Trégarvan	340	317	365	370	433	487
Tréglonou		328	329	336	333	400
Trégourez		948	1.008	1.071	1.058	1.085
Tréguennec		340	348	375	401	481
Trégunc		2.522	2.782	2.837	3.029	3.086
Le Tréhou		1.054	1.045	1.069	1.072	1.106
Trémaouézan	408	412	468		464	501
Tréméoc		662	654	666	670	713
Tréméven	678	720	759	824	840	855
Tréogat		385	412	434	480	482
Tréouergat		231	267	272	265	283
Le Trévoux	1.200	720	1.130	1.176	1.122	1.196
Trézilédé	364	370	477	502	407	406

1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881
—	—	—	—	—	—	—	—	—
3.926	3.962	3.802	3.588	3.957	4.050	3.681	3.548	3.409
1.039	1.089	1.082	1.003	1.010	1.187	1.067	1.191	1.200
611	682	676	693	678	635	587	620	643
1.115	1.115	1.125	1.091	1.115	1.200	1.158	1.219	1.266
909	941	937	941	911	1.063	916	945	870
1.325	1.368	1.281	1.241	1.206	1.179	1.150	1.197	1.253
1.168	1.264	1.260	1.290	1.213	1.350	1.269	1.383	1.482
654	722	705	684	700	697	674	685	609
4.005	4.156	4.304	4.343	4.278	4.471	4.394	4.747	4.891
2.767	2.891	2.890	2.812	2.947	3.103	3.056	3.130	3.085
1.388	1.512	1.472	1.463	1.425	1.439	1.432	1.457	1.495
3.758	3.843	3.900	3.945	3.960	3.875	3.716	3.861	3.879
2.797	2.782	2.958	2.933	2.922	2.990	2.735	2.960	2.987
2.905	3.027	3.037	2.891	2.886	2.817	2.808	2.801	3.004
2.097	2.163	2.284	2.323	2.354	2.440	2.216	2.249	2.206
760	752	727	767	825	830	862	960	994
307	306	317	294	278	296	298	271	253
								2.954
745	785	771	780	800	885	899	1.009	1.038
907	944	911	878	865	874	867	855	827
499	531	507	505	475	497	480	498	508
1.499	1.542	1.497	1.433	1.372	1.403	1.394	1.447	1.370
611	651	666	628	584	573	575	558	562
563	609	591	575	532	533	496	515	529
461	570	592	571	534	553	531	551	546
1.074	1.065	1.081	1.101	1.115	1.255	1.122	1.170	1.190
445	457	503	544	553	591	532	560	577
3.204	3.462	3.481	3.540	3.484	3.538	3.600	3.697	3.809
1.120	1.184	1.169	1.169	1.172	1.213	1.163	1.272	1.198
514	506	512	489	501	552	483	519	523
859	737	664	664	684	731	681	735	789
767	837	849	791	841	873	802	825	942
494	496	509	501	515	589	568	576	592
269	295	293	285	285	298	285	307	295
1.146	1.211	1.230	1.322	1.247	1.295	1.173	1.313	1,341
427	441	420	372	320	343	342	347	369

COMMUNES	1886	1891	1896	1901	1906	1911
	—	—	—	—	—	—
Saint-Thégonnec	3.215	3.317	3.073	3.144	3.206	3.171
Saint-Thois	1.218	1.231	1.215	1.262	1.315	1.429
Saint-Thonan	646	647	672	654	652	645
Saint-Thurien	1.423	1.512	1.656	1.679	1.705	1.791
Saint-Urbain	866	879	865	792	770	771
Saint-Vougay	1.211	1.144	1.069	1.079	1.141	1.124
Saint-Yvi	1.558	1.531	1.628	1.618	1.714	1.724
Sainte-Sève	604	598	623	642	651	573
Santec *						
Scaër	5.403	5.686	5.939	6.243	6.565	6.676
Scrignac	3.120	3.140	3.256	3.651	3.825	3.832
Sibiril	1.429	1.442	1.416	1.470	1.038	1.651
Sizun	3.808	3.702	3.577	3.685	3.661	3.528
Spézet	3.060	3.166	3.590	3.701	3.899	4.095
Taulé	2.972	2.967	2.815	2.711	2.652	2.838
Telgruc	2.180	2.158	2.138	2.188	2.194	2.188
Tourc'h	1.024	1.034	1.077	1.132	1.167	1.224
Trébabu	260	255	276	259	260	238
Tréboul *	3.515	3.706	4.037	4.811	5.130	5.292
Treffiagat	1.205	1.358	1.556	1.819	2.042	2.252
Trefflaouénan	815	792	750	721	761	748
Tréflévénez	512	510	484	472	488	460
Tréflez	1.346	1.310	1.267	1.284	1.313	1.362
Trégarantec	576	592	558	514	525	583
Trégarvan	577	572	549	522	528	515
Tréglonou	550	572	601	641	630	666
Trégourez	1.185	1.255	1.256	1.292	1.470	1.502
Tréguennec	599	626	601	646	675	726
Trégunc	3.860	4.165	4.470	4.703	4.848	4.991
Le Tréhou	1.228	1.167	1.134	1.046	1.027	1.084
Trémaouézan	512	485	514	473	545	522
Tréméoc	801	833	831	860	873	885
Tréméven	1.006	1.072	1.143	1.151	1.206	1.182
Tréogat	635	665	684	658	696	711
Tréouergat	279	307	273	304	289	312
Le Trévoux	1.418	1.507	1.547	1.592	1.640	1.645
Trézilédé	342	357	381	369	364	385

1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968
—	—	—	—	—	—	—	—
2.980	2.977	2.719	2.536	2.532	2.241	2.159	2.127
1.476	1.385	1.360	1.358	1.152	1.011	910	821
648	630	654	612	668	587	563	527
1.742	1.627	1.568	1.509	1.403	1.264	1.201	1.054
710	692	640	617	605	594	561	466
1.097	1.147	1.069	1.042	1.065	980	911	859
1.673	1.626	1.509	1.539	1.400	1.306	1.258	1.242
505	529	455	443	394	388	347	318
2.161	2.230	2.253	2.231	2.150	2.128	2.053	2.032
6.581	6.697	7.118	7.402	7.838	7.204	7.530	7.297
3.511	3.386	3.208	2.869	2.558	1.111	1.948	1.687
1.531	1.530	1.589	1.526	1.519	1.538	1.467	1.351
3.343	3.123	2.969	2.830	2.608	2.396	2.366	2.165
3.997	3.913	3.736	3.662	3.345	2.871	2.575	2.344
2.670	2.755	2.872	2.882	2.850	2.446	2.392	2.284
2.076	2.022	2.080	1.961	1.894	1.854	1.944	1.954
1.206	1.210	1.185	1.168	1.174	1.070	1.029	996
215	232	254	249	208	204	204	200
5.008	5.007	5.052	5.384				
2.293	2.333	2.373	2.321	2.447	2.574	2.617	2.468
709	692	667	668	654	601	602	567
407	407	385	324	350	274	235	187
1.256	1.229	1.235	1.245	1.236	1.076	1.057	966
496	506	468	494	511	492	435	378
452	438	418	383	369	361	328	274
614	658	659	663	584	552	454	381
1.410	1.336	1.275	1.313	1.213	1.129	1.111	1.004
755	724	725	712	649	574	485	399
4.763	4.878	4.675	4.802	4.889	4.795	5.081	4.836
1.061	1.003	926	856	774	671	619	596
528	504	511	468	466	426	323	283
841	826	823	805	732	670	576	486
1.162	1.274	1.372	1.304	1.394	1.400	1.402	1.445
778	723	700	712	637	602	594	519
282	318	342	332	315	236	252	256
1.561	1.480	1.506	1.507	1.501	1.334	1.118	1.075
375	362	335	314	349	285	308	272

CREATIONS, SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS TERRITORIALES DES COMMUNES AUX XIXe ET XXe SIÈCLES (1)

Bénodet. — Nom donné à la commune de Perguet par décret du 15 mars 1875.

Berrien. — Diminué de la nouvelle commune de Botmeur par la loi du 22 mars 1850.

Beuzec-Conq. — Rattaché à Concarneau par arrêté préfectoral du 27 août 1945.

Botmeur. — Créé sur Berrien par la loi du 22 mars 1850.

Brasparts. — Diminué de la nouvelle commune de Saint-Rivoal par la loi du 2 avril 1955.

Brennilis. — Créé sur Loqueffret par la loi du 5 avril 1884.

Brest. — Augmenté des communes de Lambézellec, Saint-Marc et Saint-Pierre-Quilbignon par l'ordonnance du 27 avril 1945.

Briec. — Diminué de la nouvelle commune de Landrévarzec par la loi du 25 mai 1893, et de la nouvelle commune de Landudal par la loi du 8 juillet 1901.

Brignogan. — Créé sur Plounéour-Trez par la loi du 27 janvier 1934.

Brouennou. — Rattaché à Landéda par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1809 et l'ordonnance du 30 octobre 1822.

Carhaix. — Augmenté de la commune de Plouguer par arrêté préfectoral du 30 novembre 1956.

Châteaulin. — Diminué d'une partie de la nouvelle commune de Port-Launay par la loi du 15 juillet 1840.

Concarneau. — Augmenté de la commune de Beuzec-Conq par arrêté préfectoral du 27 août 1945, et de la commune de Lanriec par arrêté préfectoral du 9 février 1959.

Crozon. — Diminué de la nouvelle commune de Lanvéoc par arrêté préfectoral du 18 juillet 1872.

---

(1) Dans mon *Guide des Archives du Finistère*, publié en 1973, on trouvera p. 305 à 366, la liste détaillée des circonscriptions territoriales et de leurs modifications de 1789 à 1973.

Douarnenez. — Augmenté des communes de Ploaré, Pouldavid et Tréboul par arrêté préfectoral du 14 juin 1945.

Ergué-Armel. — Rattaché à Quimper par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1959.

Le Faou. — Augmenté de la commune de Rumengol par le décret du 31 décembre 1970.

Le Folgoët. — Nom donné à la commune de Guicquelleau par ordonnance du 2 décembre 1829.

Fouesnant. — Diminué de la nouvelle commune de La Forêt-Fouesnant par la loi du 14 juillet 1873.

Gourlizon. — Créé sur Plonéïs par la loi du 31 mars 1892.

Le Guilvinec. — Créé sur Plonéour par décret du 6 avril 1880.

Guipavas. — Diminué de la nouvelle commune du Relecq-Kerhuon par la loi du 30 mars 1896.

Le Juch. — Créé sur Ploaré par la loi du 5 Avril 1899.

Kerfeunteun. — Rattaché à Quimper par arrêté préfectoral du 11 décembre 1959.

Kerlaz. — Créé sur Plonevez-Porzay par la loi du 5 janvier 1932.

Labalan. — Rattaché à Pouldreuzic par ordonnance du 17 avril 1827.

La Forêt-Fouesnant. — Créé sur Fouesnant par la loi du 14 juillet 1873.

Lambézellec. — Rattaché à Brest par ordonnance du 27 août 1945.

Landéda. — Augmenté de la commune de Brouennou par arrêté préfectoral du 11 mars 1809 et ordonnance du 30 octobre 1822.

Landrévarzec. — Créé sur Briec par la loi du 25 mai 1893.

Landudal. — Créé sur Briec par la loi du 8 juillet 1901.

Lanriec. — Rattaché à la commune de Concarneau par arrêté préfectoral du 9 février 1959.

Lanvéoc. — Créé sur Crozon par arrêté préfectoral du 18 juillet 1872.

Lanvern. — Rattaché à Plonéour par ordonnance du 31 juillet 1827.

Larret. — Rattaché à Porspoder par arrêté préfectoral du 30 décembre 1970.

Logonna-Quimerc'h. — Rattaché au Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h par arrêté préfectoral du 13 janvier 1965.

Loqueffret. — Diminué de la nouvelle commune de Brennilis par la loi du 5 avril 1884 .

Morlaix. — Augmenté de la commune de Ploujean par arrêté préfectoral du 9 février 1959.

Nizon. — Rattaché à Pont-Aven par arrêté préfectoral du 22 décembre 1954.

Penhars. — Rattaché à Quimper par arrêté préfectoral du 11 décembre 1959.

Ploaré. — Diminué de la nouvelle commune du Juch par la loi du 5 août 1899 ; rattaché à Douarnenez par arrêté préfectoral du 14 juin 1945.

Plogastel-Saint-Germain. — Augmenté de la commune de Saint-Honoré par l'ordonnance du 1er septembre 1832.

Plomeur. — Diminué de la nouvelle commune du Guilvinec par décret du 6 avril 1880.

Plonéis. — Diminué de la nouvelle commune de Gourlizon par la loi du 31 mars 1892.

Plonéour-Lanvern. — Augmenté de la commune de Lanvern par l'ordonnance du 31 janvier 1827.

Plonévez-du-Faou. — Augmenté de la commune du Quilliou par ordonnance du 1er décembre 1820

Plonévez-Porzay. — Diminué de la commune de Kerlaz par la loi du 5 janvier 1932

Plouguer. — Rattaché à Carhaix par arrêté préfectoral du 30 novembre 1956.

Ploujean. — Rattaché à Morlaix par arrêté préfectoral du 9 février 1959.

Plounéour-Ménez. — Diminué de la nouvelle commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec par décret du 30 décembre 1866.

Plounéour-Trez. — Diminué de la nouvelle commune de Brignogan par la loi du 27 janvier 1934.

Plounéventer. — Diminué de la nouvelle commune de Saint-Derrien par décret du 15 mars 1882.

Pont-Aven. — Augmenté de la commune de Nizon par arrêté préfectoral du 22 décembre 1954

Pont-de-Buis. — Créé sur Saint-Ségal et Quimerc'h par décret du 20 août 1949 ; augmenté des communes de Quimerc'h et Logonna-Quimerc'h par arrêté préfectoral du 13 janvier 1965.

Porspoder. — Augmenté de la commune de Larret par arrêté préfectoral du 30 décembre 1970.

Port-Launay. — Créé sur Châteaulin et Saint-Ségal par la loi du 15 juillet 1840.

Pouldavid. — Créé sur Pouldergat par la loi du 23 octobre 1919 ; rattaché à Douarnenez par arrêté préfectoral du 14 juin 1945.

Pouldergat. — Diminué de la nouvelle commune de Pouldavid par la loi du 23 octobre 1919.

Pouldreuzic. — Augmenté de la commune de Lababan par ordonnance du 17 avril 1827.

Poullan. — Diminué de la nouvelle commune de Tréboul par la loi du 12 juillet 1880.

Le Quilliou. — Rattaché à Plonévez-du-Faou par ordonnance du 14 décembre 1820.

Quimerc'h. — Rattaché à Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h par arrêté préfectoral du 13 janvier 1965.

Quimper. — Augmenté des communes de Ergué-Armel, Kerfeunteun et Penhars par arrêté préfectoral du 11 décembre 1959.

Le Relecq-Kerhuon. — Créé par la loi du 30 mars 1896.

Rumengol. — Rattaché au Faou par décret du 31 décembre 1970.

Saint-Derrien. — Créé sur Plounéventer par décret du 15 mars 1882.

Saint-Honoré. — Rattaché à Plogastel-Saint-Germain par ordonnance du 1er septembre 1832.

Saint-Marc. — Rattaché à Brest par l'ordonnance du 27 avril 1945.

Saint-Pierre-Quilbignon. — Rattaché à Brest par ordonnance du 27 avril 1945.

Saint-Rivoal. — Créé sur Brasparts par la loi du 2 avril 1925.

Saint-Ségal. — Diminué d'une partie de la nouvelle commune de Port-Launay par la loi du 15 juillet 1840 et d'une partie de la nouvelle commune du Pont-de-Buis par décret du 20 août 1949.

Santec. — Créé sur Roscoff par la loi du 4 août 1920.

Tréboul. — Créé sur Poullan par la loi du 12 juillet 1880. Rattaché à Douarnenez par arrêté du 14 juin 1945.

les linguistes et la connaissance de la langue bretonne

GWENNOLE AR MENN

Où en sont les études sur la langue bretonne

INTRODUCTION

Un ouvrage ne suffirait pas pour exposer l'ensemble des travaux réalisés — en particulier ceux du siècle écoulé (1873-1973) — et l'état de nos connaissances concernant la langue bretonne. Il faut donc voir dans cet article un simple essai, un aperçu général — et par conséquent incomplet — destiné à mieux faire connaître les travaux des celtisants, travaux qui restent trop souvent connus des seuls spécialistes. J'y donnerai une bibliographie sommaire destinée à « aiguiller » les chercheurs, complétée par une nomenclature plus détaillée des études plus récentes ayant paru soit dans les revues en langue bretonne soit dans celles en langues étrangères, car ces dernières sont généralement encore plus ignorées.

Cet essai présentera donc des travaux choisis parmi les plus importants ou les moins connus. Je les ai regroupés par centre d'intérêt. Le tout semblera élémentaire aux initiés et certains regretteront que tel ou tel ouvrage ne soit pas mentionné. L'entreprise est difficile, tout choix est lié aux préférences et préoccupations de l'auteur et dépend évidemment de ses connaissances... Qu'il soit excusé !

Quiconque examine les études concernant la *matière bretonne* ne peut qu'être frappé par le désordre qui y règne. Elles ont été faites sans plan d'ensemble, selon les circonstances. Il est vrai que ceci est le cas de la plupart des études linguistiques. Il en résulte de nombreuses lacunes, et de plus la valeur des travaux est très diverse.

En Bretagne, on peut expliquer ce manque de coordination et de plan général par l'indifférence, pour ne pas dire l'hostilité, des pouvoirs publics. Et ceux qui s'adonnent à l'étude du breton sont des volontaires qui ne peuvent rester indifférents à la lutte culturelle bretonne. Ils sont amenés pour la plupart à être des militants. Leur vie est donc partagée entre leur famille, leur travail professionnel et leurs préoccupations bretonnes. Il est évident que seuls les pouvoirs publics pourraient donner les moyens nécessaires pour une étude systématique de la culture bretonne. Ce n'est malheureusement pas le cas et les Bretons ne peuvent qu'avoir de l'amertume en comparant leur sort à celui du nombre croissant de chercheurs étrangers, nantis de bourses, venant en Bretagne étudier la langue bretonne. La majorité des travaux importants de ces dernières années a été rédigée par des étrangers. Ce n'est pas que les travaux des Bretons soient sans valeur, loin de là, mais ils sont trop souvent fragmentaires.

Or la situation du breton réclame, sur le simple plan de l'étude, de nombreuses équipes de chercheurs afin de recueillir, avant qu'il ne soit trop tard, toute cette tradition orale qui disparaît devant notre civilisation mécanisée (chants, contes, légendes, proverbes, traditions et vocabulaires artisanaux, etc...).

Il faut regretter aussi que trop de linguistes soient des individualistes. Ils n'ont pas suivi l'exemple des scientifiques qui depuis longtemps travaillent en équipes. Espérons, pour le plus grand bien de notre langue, que tous les chercheurs apprendront à collaborer.

Certains de ceux qui me liront penseront que, ne connaissant pas le breton, ils ne peuvent aider à l'étude de celui-ci. Ils se trompent. Nous avons besoin de tous. Lorsqu'on recueille, un chant par exemple, il faudrait, pour l'étudier correctement, avoir une équipe comprenant un phonéticien afin d'en faire la transcription, un musicien pour la mélodie, un linguiste pour le texte, un folkloriste pour l'étude du thème, parfois un historien, etc... Prenons un autre exemple : les noms de plantes et d'animaux demandent la

collaboration de botanistes, de zoologistes, de linguistes, de folkloristes, et pour les plantes médicinales, de pharmaciens, médecins et vétérinaires. Il en est de même pour tous les vocabulaires techniques.

Tous les jours meurent des gens qui emportent avec eux une partie de cette tradition, une partie des secrets de leur métier... Tout le monde peut aider à la sauvegarde de ce patrimoine en enregistrant le maximum de témoignages. Vous avez une bande magnétique : c'est un « manuscrit » des plus précieux car il est unique.

Puisque je parle de manuscrits : il existe certainement, ici ou là, des manuscrits, des inscriptions en breton. L'auteur de ces lignes vous demande de bien vouloir les lui signaler (1), et il est prêt à aller examiner ces documents et à vous renseigner sur leur valeur. Il en va de même pour les livres anciens en breton. Nombre de ceux-ci ont été signalés dont nous n'avons pu voir aucun exemplaire.

Je me tiens à la disposition de ceux qui désireraient avoir des renseignements complémentaires soit en y répondant moi-même, soit en leur signalant les personnes compétentes susceptibles de le faire, et je serais reconnaissant à tous ceux qui pourraient me signaler les erreurs ou les omissions importantes de cet article.

*
**

(1) Soit par l'intermédiaire du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, soit directement : Gw. Le Menn, « Gwenva », 15, allée des Frégates, 22000 Saint-Brieuc.

A. — LES REVUES SPÉCIALISÉES

Afin d'éviter des répétitions inutiles, voici une liste non exhaustive des revues qui présentent un certain nombre d'études sur la langue bretonne. Elles sont précédées des abréviations que nous utiliserons plus loin. D'autres journaux et revues seront mentionnés plus loin.

AB *Annales de Bretagne* (Rennes, 1886 -) : articles de J. Loth, E. Ernault, etc... (tables analytiques : t. I-XII (1886-97), XIII-XXV (1897-1910), XXVI-XXXV (1911-23), XXXVI-LII (1924-45)).

ABK *Ar Bed Keltiek* (Brest, 1951-1971, 150 numéros) : mensuel d'actualités en breton, articles de Roparz Hémon.

Al Liamm (La Baule, 1946 -) : revue littéraire en breton, bimestrielle, et maison d'édition. Actuellement la revue littéraire en breton la plus importante (table annuelle des articles) et qui édite la plupart des œuvres bretonnes (Mme Cherel, 109, boulevard de Verdun, 35000 Rennes). Catalogue sur demande.

Arvor (1941-1944). Journal en breton : articles de Roparz Hemon, et du Dr Dujardin sur les écrivains bretons.

BBCS *The Bulletin of the Board of Celtic Studies*, Cardiff (1921 -) : articles de Piette (alias Arzel Even).

Barr-Heol (Lannion, 1953 -) : revue trimestrielle en breton (culturelle et religieuse), plus des numéros spéciaux : rituels de baptême, de mariage, textes liturgiques (abbé Klerg, Buhulien, 22300 Lannion).

Brud (Brest, 1957 -) : revue littéraire en breton, parution irrégulière, organe d'Emgleo Breiz (P.-M. Mével, 14, impasse Breiz Izel, 29200 Brest).

BSAF *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (Quimper, 1873 -).

BSL Voir MSL.

Celtica (Dublin, 1946 -) : articles de Roparz Hemon.

EC *Etudes Celtiques* (Paris, 1936 -) : revue importante, continue le travail de la *Revue Celtique* (RC) : articles de Bachellery, Fleuriot, Le Berre (table des vol. I-X (1936-63) dans le t. X).

Gwalarn (1925-1945 : 165 numéros) : importante revue littéraire bretonne, dont l'œuvre est poursuivie par *Al Liamm* (tables : N° 1-129 dans le n° 131, n° 130-137 dans le n° 140-143, n° 138-149 dans le n° 154-155).

Gwerin (1961 -) de parution irrégulière, a édité actuellement 7 cahiers comprenant la reproduction exacte de manuscrits concernant la littérature bretonne orale (chants : Milin, Pennguern ; contes : Y.-V. Perrot) (abbé Le Floc'h, 22 Louannec).

Hor Yezh (1954 -) : revue de linguistique très importante consacrée à l'étude de la langue bretonne. Rédigée en breton, elle est dirigée par P. Denis, maître-

assistant à la Faculté des Lettres de Rennes. (Une table des articles de 70 premiers numéros se trouve dans le n° 71) (Y. Desbordes, Hor Yezh, 29260 Lesneven).

Lochlann, a review of Celtic Studies (Oslo, 1958 -).

MSL *Mémoires de la Société Linguistique de Paris* (Paris, 1868-1935) ; BSL *Bulletin de la Société de linguistique* (Paris, 1907-) : articles de d'A. de Jubainville, E. Ernault, Vendryes.

NRB *Nouvelle Revue de Bretagne* (Rennes, 1947-1953) : articles divers. Table générale par M. Ch. Laurent.

Ogam (Rennes, 1944 -) : articles importants de Guyonvarc'h, Pennaod, Quentel.

Preder (Châteaulin, 1958 -) : revue en breton : nombreuses études, en particulier sur le problème des traductions et des néologismes. Edite aussi le remarquable *Geriadur Istorel ar Brezhoneg* (Dictionnaire historique du breton) (cf. E 40) de Roparz Hemon (Preder, 30, place des Lices, 35000 Rennes).

RC *Revue Celtique* (Paris, 1870-1934). De première importance, renferme de nombreuses études de J. Loth, E. Ernault, etc...

RIO *Revue Internationale d'Onomastique* (Paris, 1949-) : en particulier des articles de F. Gourvil sur les noms de famille, mais aussi des études de Bernier, Quentel...

RM Revue Morbihannaise (Vannes, 1891-1914) : articles de Le Goff, Ernault, sur la littérature vannetaise.

Sav (1936-1944) : revue littéraire en breton : articles de Vallée, Raude, etc... Une table des 31 numéros se trouve dans *Al Liamm* n° 38, p. 46-59.

Skol (Lannion, 1954-) : revue en breton pour les écoles : nombreuses études : chants, proverbes, comptines, anthologies, etc... (Y. Chariou, 16, rue Berlioz, 22000 Saint-Brieuc).

ZCP *Zeitschrift für celtische Philologie* (Halle, 1897 -) : articles de E. Ernault, Roparz Hémon, Abeozen, Jackson.

B. — LES ÉTUDES GÉNÉRALES

Elles sont peu nombreuses et d'importance diverse. Le premier travail de ce genre est la *Chrestomathie bretonne* (1) de Joseph Loth, qui présente un choix de textes accompagné d'un commentaire général sur l'histoire de la langue. Mais la part faite à la langue moderne est faible. Il faut aussi signaler l'essai de M. Guieysse (2) en 1936.

Mais c'est l'ouvrage de M. Roparz Hémon *La langue bretonne et ses combats* (3), édité en 1947, qui donne le meilleur tableau d'ensemble et qui, de plus, comporte une *Bibliographie sommaire* (1001 titres) qui occupe 110 des 264 pages du livre. Elle a vieillie, mais constitue cependant la meilleure bibliographie générale de la langue bretonne, avec celle qui se trouve dans *Brud ar brezoneg* (1.128 titres), édité en 1957, lors de l'exposition consacrée à la langue bretonne à Quimper (4).

Le travail de M. François Gourvil *Langue et littérature bretonnes* (5) est très intéressant, mais son titre est trompeur : sur les 128 pages, 71 sont consacrées au vieux-celtique, gaulois, celtique insulaire et brittonique continental, 38 à la langue bretonne et 17 seulement à la littérature (3 pages pour le XXe siècle !). Sous le titre « brittonique continental » (p. 37-71) se trouve un bon résumé du problème de l'émigration des Bretons et du recul de la langue basée sur la toponymie.

Les meilleurs travaux d'ensemble sont écrits en breton :

— Sur la langue (histoire et évolution) : l'excellente *Istor ar Yezhoù Keltiek* (6) d'Arzel Even, publiée par *Hor Yezh* (2 tomes), qui traite de l'histoire des langues celtiques. Voir le t. I, p. 131-236 pour la langue bretonne.

— Sur l'histoire de la littérature, il faut lire les travaux d'Abeozen : *Damskeud hol lennegezh kozh* (7) et *Istor lennegezh vrezhonek an amzer-vremañ* (8), tous deux publiés par *Al Liamm*.

Il existe en français quelques livres sur la littérature de valeur inégale : le *Panorama* (9) de Y.-M. Rudel est à utiliser avec précaution car il renferme plusieurs erreurs. Il faut aussi signaler *La littérature bretonne* (10) de Loeiz

Herrieu, et l'intéressante *Petite histoire littéraire* (11) de P. Le Goff.

Sur la position de la langue bretonne dans la vie publique d'hier et d'aujourd'hui, il y a de nombreuses études, dont l'une des dernières est le *Livre blanc et noir* (12).

Sur le problème du bilinguisme, on lira avec intérêt la thèse d'Armand Le Calvez *Un cas de bilinguisme — Le pays de Galles* (13).

*
**

(B 1) Joseph Loth, *Chrestomathie bretonne* 528 pp., Paris, E. Bouillon, 1890.

(B 2) Marcel Guieysse, *La langue bretonne, ce qu'elle fût, ce qu'elle est, ce qui se fait pour elle et contre elle.* 271 pp. Nouvelles éditions bretonnes, Quimper, 1936.

(B 3) Roparz Hémon, *La langue bretonne et ses combats*, 264 pp. Editions de Bretagne, La Baule, 1947.

(B 4) *Brud ar brezoneg.* Quimper, Musée breton, 1957, 140 pp.

(B 5) Francis Gourvil, *Langue et littérature bretonnes.* 128 pp. P.U.F. Coll. Que sais-je ? n° 527, 1952 (CR : EC VI, 436 ; Arzel Even, *Hor Yezh*, n° 1, p. 15-17).

(B 6) Arzel Even, *Istor ar Yezhoù keltiek.* tome I (1956), 282 pp. : Langues indo-européennes — Le vieux-celtique — Le Gaulois — Le brittonique — Le breton : histoire interne : vieux-breton, moyen-breton, breton moderne ; histoire externe : déclin et renaissance ; le cornique. tome II (1970), p. 283-553 : Le gallois ; le gaélique ; l'irlandais ; l'écossais et le manxois (histoires internes et externes) ; bibliographie importante (édité par *Hor Yezh*).

(B 7) Abeozen *Damskeud hol lennegezh kozh.* 84 pp., 1962. Edité par *Al Liamm* (littérature bretonne en vieux et moyen-breton et littérature populaire du XVIIe au XIXe siècles.

(B 8) Abeozen. *Istor lennegezh vrezhonek an amzer-vremañ.* 252 pp., 1957. Edité par *Al Liamm* (littérature du XIXe et XXe siècles).

(B 9) Yves-Marie Rudel, *Panorama de la Littérature bretonne des origines à nos jours. Ecrivains de langue bretonne et de langue française.* Rennes, Imprimerie Bretonne, 1950, 154 pp.

(B 10) Loeiz Herrieu, *La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au XXe siècle.* Dihunamb, Hennebont, 1943, 231 pp.

(B 11) P. Le Goff, *Petite histoire littéraire du dialecte breton de Vannes.* Vannes, Impr. Galles, 1924, 69 pp.

(B 12) Galv. *Livre blanc et noir de la langue bretonne.* Brest, Impr. Libérale. 1969, 53 pp.

(B 13) Armand Le Calvez, *Un cas de bilinguisme — Le pays de Galles — Histoire, Littérature, Enseignement.* 210 pp. Edité par *Skol* (CR: *Hor Yezh*, n° 72, p. 39-40).

C. — LE BRETON, LANGUE CELTIQUE

Des six langues celtiques (l'Ecossais, l'Irlandais et le Manxois ; le Gallois, le Cornique et le Breton) les trois premières forment le rameau gaélique et les trois dernières le rameau brittonique.

Le brittonique était parlé, vers 450, dans toute l'Angleterre actuelle, dans le sud de l'Ecosse et dans le Pays de Galles. Au Ve siècle, l'invasion saxonne provoque le recul du brittonique. Au nord il subsistera jusqu'au XIe siècle. C'est aux Ve et VIe siècles que des Bretons quittant la Grande-Bretagne viennent s'installer en Armorique. Certains historiens, dont Nora Chadwick (1), pensent qu'un premier mouvement s'est amorcé vers le IIIe et IVe siècles sous la pression des pirates irlandais. Quoi qu'il en soit, il est évident que la Manche, loin d'être une frontière, était un lien entre l'Armorique et la Grande-Bretagne et que des relations, des échanges entre ces pays ont toujours eu lieu. Les Bretons débarquant en Armorique ne découvraient pas une nouvelle terre ! (2).

Vers le VIe siècle, le brittonique était divisé en trois langues : le gallois, le cornique (qui devait s'éteindre vers la fin du XVIIIe siècle, avant de redevenir la langue d'une minorité), et le breton. La Galice espagnole a sans doute été occupée par des Bretons (cf. le nom de Mailoc, évêque en 572), mais il semble que la langue ne s'y soit pas maintenue longtemps.

Allant à l'encontre des conclusions de J. Loth (3), M. le chanoine F. Falc'hun a soutenu dans ses études (4, 5, 6,) que le gaulois était toujours vivant lors de l'arrivée des Bretons, en particulier dans la région vannetaise. L'idée de la survivance du gaulois est séduisante et l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Mais il est difficile de le démontrer, et en particulier rien ne prouve que le gaulois ait particulièrement survécu dans le pays de Vannes.

De plus notre connaissance du gaulois est rudimentaire — il s'agit surtout de noms de lieux, de personnes et d'inscriptions. Celle du gaulois d'Armorique est encore plus pauvre (deux courtes inscriptions gauloises connues (7)).

Qu'il y ait eu des enclaves romanes en Bretagne, la chose est plus que probable (8). Qu'il y ait eu des enclaves gauloises, la chose est possible sinon probable, mais les essais de démonstration du chanoine F. Falc'hun ont été discutés. Son *Histoire de la langue* (4) est basée principalement sur l'utilisation de *l'Atlas linguistique* (9) de M. P. Le Roux. M. Kenneth Jackson, l'auteur de *Language and History in Early Britain* (10), la meilleure étude générale sur cette époque, a regretté (11) d'une part l'utilisation d'un atlas moderne pour tracer l'histoire de la langue mille ans plus tôt, et d'autre part la non-utilisation des textes anciens.

On pourra trouver d'autres observations et remarques historiques et linguistiques dans mon compte-rendu du dernier livre de M. Falc'hun (12) : *Diwar-benn an anvioùlec'h* (13). Quoi qu'il en soit, les travaux de M. Falc'hun ont le mérite d'avoir amené les historiens et linguistes à réétudier le problème de l'émigration bretonne. Signalons à ce propos la prochaine parution d'un livre de M. Fleuriot sur l'histoire de la Bretagne avant 1100.

Quant au vannetais, il ne s'agit que d'un dialecte breton avec de nombreux archaïsmes ainsi que l'a montré M. L. Fleuriot (14). L'hypothèse de l'existence d'un dialecte vannetais vraiment distinct des autres à l'époque du vieux-breton se heurte aux faits : « Parmi les milliers de mots du IXe siècle fournis par les gloses et le Cartulaire de Redon, dont les chartes proviennent pourtant en grande part de l'aire recouverte plus tard par le Vannetais, il n'y a qu'un mot qui pourrait avoir une forme dialectale » (15).

*
**

(C 1) Nora Chadwick, *The colonization of Brittany from Celtic Britain*. Sir John Rhys Memorial Lecture, British Academy, 1965. Tiré à part Proc. of the Brit. Ac., LI, 235-299, London (Oxford University Press) 1967. (CR L. Fleuriot, EC XII, 709-711). Lire aussi de Nora Chadwick, *Early Brittany*, University of Wales Press, Cardiff, 1969, 376 pp. (CR R. Hémon, ABK, n. 132, p. 324-325).

(C 2) Les relations Bretagne-Grande-Bretagne ont été une constante historique jusqu'à ce que la politique continentale du gouvernement français ait causé l'affaiblissement de la

marine bretonne. Celle-ci était très importante lors de l'indépendance bretonne (cf. L. Fleuriot, *Breton et Cornique à la fin du moyen-âge*, AB LXXVI, 1969, p. 705-709).

(C 3) Joseph Loth, *L'émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècles*. 1 vol. in-8°. Paris, Alph. Picard, 1883. Voir aussi du même, *Les langues romane et bretonne en Armorique*, 30 pp. Champion, Paris, 1908.

(C 4) F. Falc'hun, *L'Histoire de la Langue bretonne d'après la Géographie linguistique*, 1re éd., 1 vol. in-4°, 1950 (CR Bachellery EC VI, 428 ; M. Josig, *Al Liamm*, n. 36, p. 60-61) ; 2e éd. P.U.F. 1963, 374 pp. + 63 pp. (CR : cf. C 11 dont un CR se trouve dans *Ar Vro-Gwirionez* n° 13, p. 86-90 ; CR Arzel Even, *Hor Yezh* n. 40, p. 26-30, reproduit dans *Ar Vro* n° 24, p. 46-50 ; CR Arzel Even, *Ar Vro* n° 25, p. 29-35). Lire aussi *The British evidence said to support the theory of two gallo-brittonic stresses*, par Kenneth Jackson, dans *Hor Yezh*, n. 46, p. 13-22 et les articles de Goulven Pennaod, *Brezhoneg ha galianeg*, in *Ar Stourmer* n. 8 (1964), p. 17-24, n° 9 (1964), p. 35-40.

(C 5) F. Falc'hun, *Le breton, forme moderne du gaulois*, AB LXIX, 1962, p. 413-428.

(C 6) F. Falc'hun, *Les langues pré-bretonnes en Armorique*, Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Bretagne, LXIII, 1963, p. 5-17.

(C 7) G. Bernier, *La stèle épigraphe de Plumergat* (Morb.) AB LXXVII, 1970, p. 655-667) et « Note », par Michel Lejeune, ibid, p. 669-672 ; Sanquer, AB LXXIX, 1972, p. 215-251, p. 230.

(C. 8) L. Fleuriot, *Recherches sur les enclaves romanes anciennes en territoire bretonnant*, EC VIII, p, 164 sq. (CR de G. Souillet, AB LXVII, 1960, p. 410-411).

(C 9) P. Le Roux, *Atlas linguistique de Basse-Bretagne*, 6 fasc. de 100 cartes (1924, 1927, 1937, 1943, 1953, 1963). Nombreux CR.

(C 10) Kenneth Jackson, *Language and History in Early Britain*, Edinburg, 1953. (CR Bachellery, EC VII, 187 ; Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 3, p. 35-37),.

(C 11) Kenneth Jackson, *The history of the Breton language*, ZCP, XXVIII, 1961, p. 272-293 (CR Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 31-32, p. 68).

(C 12) F. Falc'hun, *Les noms de lieux celtiques*, 1re série, *Vallées et Plaines*, 145 pp. ; 2e série, *Problèmes de doctrine et de méthode — noms de hauteurs*, 207 pp. Ed. Armoricaines, 1966, 1970.

(C 13) Gwennole ar Menn, *Diwar-benn an anvioù-lec'h (en ur lenn levr an ao. Falc'hun)*, in *Hor Yezh*, 1972, n. 81-82, 114 pp. (CR Klerg, *Barr-Heol*, n. 76, p. 52-53).

(C 14) L. Fleuriot, *L'importance du dialecte de Vannes pour l'étude diachronique et comparative du breton armoricain*, dans *Beiträge zur Indogermanistik und Keltologie, Julius Pokorny zum 80. Geburtstage gewidmet 1967*, p. 159-170 (CR Bachellery EC XII, 684).

(C 15) L. Fleuriot, *Le vieux-breton, Eléments d'une grammaire*, Paris, Libr. C. Klincksieck, 1964, 440 pp. Cf. p. 427 (pour les CR cf. D 3).

D. — LE VIEUX-BRETON (VI-XIe Siècle)

On y distingue deux périodes : 550-750 : vieux-breton « primitif » (peu de documents) ; 750-1100 : vieux-breton proprement dit.

Le premier texte breton connu (mi-latin, mi-breton) date de la fin du VIIIe siècle. Il s'agit d'un feuillet, vestige d'un traité de médecine. Mais si l'étude du vieux-breton montre l'existence d'une langue évoluée et munie d'une littérature savante (1), le malheur a fait qu'il ne reste aujourd'hui en Bretagne aucun manuscrit antérieur au XIe siècle. C'est la conséquence des invasions normandes qui, vers 914-935, ravagèrent la Bretagne. Les moines de Landévennec, de Redon, etc... s'enfuirent vers le Centre, le Nord de la France emportant leurs manuscrits qui furent éparpillés, perdus ou détruits.

Parmi les sources du vieux-breton, il faut placer en tout premier lieu les « gloses », notes écrites par les scribes sur les manuscrits latins afin de faciliter la compréhension de certains mots. Il existe près de 40 manuscrits à gloses antérieurs à l'an 1000, dont 9 ne sont connus que par quelques feuillets. De plus 20 mss. sans glose sont signalés comme ayant été rédigés en Bretagne. De tous ces manuscrits, il n'en est resté aucun en Bretagne. On les trouve en France (Paris, Angers, Orléans, Douai, Boulogne, St-Omer, Troyes et Alençon), en Grande-Bretagne (Oxford, Cambridge, Londres), en Italie (Vatican, Venise), en Suisse (Berne), en Allemagne (Merseburg, Gotha, Munich), aux Pays-Bas (Leyde), au Danemark, au Luxembourg et même... à New-York !

Le nombre des manuscrits restants, dont la liste n'est pas close, montre l'importance et la vitalité des centres intellectuels qu'étaient les abbayes de Landévennec, de Redon, de St-Gildas, etc.

C'est ainsi que nous connaissons environ 2.000 gloses, l'équivalent d'un dictionnaire, 50 phrases véritables et environ 200 à 300 membres de phrases de deux ou trois siècles antérieurs aux manuscrits des plus anciens textes gallois et même irlandais, et contemporains des gloses vieilles-irlandaises.

Ce trésor a savamment été étudié par M. L. Fleuriot qui a considérablement allongé la liste des gloses éditées par J. Loth (2) et en a fait un *Dictionnaire* (3), complété par une *Grammaire* (4) et par plusieurs études (5).

Un vocabulaire encore plus important, mais non glosé, est contenu principalement dans les cartulaires de Redon (6) et de Landévennec (7) et dans les vies de saints (St Samson, St Gwénolé, etc... (8)). Outre environ 5.000 noms de personnes et de lieux, il s'y trouve des noms communs, ceux des circonscriptions territoriales, des dignitaires, d'impôts, de formules juridiques, etc... M. L. Fleuriot travaille à un dictionnaire de ces termes.

Avec cet ouvrage nous aurons une bonne connaissance du vieux-Breton, qui sera complétée, nous l'espérons, par de nouvelles découvertes.

En plus de ces sources il faut signaler quelques inscriptions en vieux-breton, comme celle qui se trouve sur une cloche (IXe s.) conservée à Stival. La dernière découverte est celle de Gomené (9).

Au sujet des noms de lieux ou de personnes on peut utiliser — en attendant les travaux de M. Fleuriot — la *Chrestomathie bretonne* de J. Loth (B. 1) qu'il faut compléter par de nombreuses études éparses (10). Voir aussi la *Grammaire* de M. Fleuriot (C 15. p. 389-407) et évidemment les études d'onomastique, de toponymie, d'hagiographie, etc... que nous trouverons plus loin.

Avant de quitter cette période du vieux-breton, signalons les recherches de M. Huglo sur la notation musicale bretonne (11) : les neumes, une des plus anciennes notations musicales, ont été en usage en Bretagne du IXe au XIe siècle. Ceci montre la compétence musicale des anciens Bretons et explique le rôle considérable des harpeurs et jongleurs bretons dans la transmission des thèmes arturiens (12),

thèmes communs aux Gallois et aux Bretons comme étaient communs les systèmes juridiques de ces deux pays frères (13).

Nous avons tenu à présenter un aperçu assez complet des études faites sur le vieux-breton. Une bibliographie se trouve dans le *Dictionnaire* de M. Fleuriot (D 3). Nous avons donné une liste assez complète des articles récents concernant cette époque. Ceux qui voudraient étudier le vieux-breton, pourront utiliser les deux ouvrages de M. Fleuriot (D 3 et C 15). Pour les noms propres, se référer pour le moment à la *Chrestomathie bretonne* de J. Loth (B 1).

*
**

(D 1) Arzel Even, *Hol lennegezh kollet*, in *Al Liamm*, n. 111, p. 252-260.

(D 2) Joseph Loth, *Vocabulaire vieux-breton*. 1 vol. in-8°. Paris, Wieweg, 1884.

(D 3) L. Fleuriot, *Dictionnaire des gloses en vieux-breton*. 1 vol. in-4°. Paris, Klincksieck, 1964, 372 pp. (CR Roparz Hémon, *Celtica* VII (1966-67), p. 248-256 ; Dressler, *Sprache* XIII, 1 (1967), p. 123 b-124 b ; J. R. F. Piette, SC I (1966-67), p. 161-165 ; Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 43, p. 34-36 ; Bachellery EC XI, 1964-65, p. 191-196 ; A. O. H. Jarman, *Lochlann*, IV, 1969, p. 328-332 ; G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 105, p. 310-314 ; Klerg, *Barr-Heol*, n. 40, p. 40-42. Signalons l'étude de Plerger : *Eus an henvrezhoneg d'an nevez-brezhoneg*, 1965, in *Hor Yezh*, n. 44-45, 85 pp. (CR Klerg, *Barr-Heol*, n. 44, p. 68 ; Abennez, *Al Liamm*, n. 112, p. 333-337 ; R. Hémon, ABK, n. 69, p. 186-188).

(D 4) Voir C 15 (CR Bachellery EC XI, 197-199, etc. Cf. les CR de D 3).

(D 5) L. Fleuriot, *Nouvelles gloses vieilles-bretonnes à Amalarius*, EC XI, 2 (1966-67) p. 415-464 (CR G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 124, p. 458) ; *Mélanges vieux-bretons* EC IX, p. 155-189 ; *Mélanges brittoniques* EC XI, p. 137-138, 155-158, 160-161. Jacques André, *Biunrun*, EC XI, 1964-65, p. 135-136. Bachellery, *Vieux-breton Mab brotr*, AB LXXVII, 1970, p. 611-613. Sir Ifor Williams, *Notes de vocabulaire* (CR EC, VII, p. 477). Plusieurs études de Ch. Guyonvarc'h dans *Ogam*. Voir encore J. Konan, *Barr-Heol*, n. 59, p. 33-36.

(D 6) A. de Courson, *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon en Bretagne*. Impr. Impériale. Paris, 1 vol. in-4°, 1863.

(D 7) A. de La Borderie. *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*. Rennes. Impr. Ch. Catel. 1 vol. in-8°, 1888.

(D 8) Voir bibliographie dans D 3 et D 4, p. 17-18.

(D 9) G. Latimier, *L'inscription des Aulnays en Gomené*, AB LXXVI, 1969, p. 626-647 ; *Hor Yezh*, n. 54, p. 3-4.

(D 10) D. Godu et P. Le Roux, *Une liste de noms brittoniques du Xe siècle* (12 pp.) ; L. Fleuriot, *Quelques noms de lieux et de personnes en vieux-breton*, AB LXIV, 1957, p. 529-535.

(D 11) M. Huglo, *Acta Musicologica*, XXXV, 1963 (CR L.Fleuriot EC XI, p. 589-590).

(D 12) La bibliographie des travaux concernant la littérature arthurienne se trouve dans Karl Otto Brogsitter. *Artusepik* — Abteilung — Literaturgeschichte — 1965 — J.-B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung Stuttgart. 124 pp.

(D 13)) L. Fleuriot, *Un fragment en latin des très anciennes lois bretonnes armoricaines du VIe siècle*. AB LXVIII, 1971, p. 601-660; EC XIII, 1972, p. 194-212. Du même auteur on lira aussi *Aspects de l'histoire du brittonique dans l'antiquité et au moyen-âge* BSL, 1966-67, 1, p. XIII-XVIII.

E. — LE MOYEN-BRETON (1100-1650)

La première période (XII-XIVe s.) est pauvre en documents. On retrouve parmi eux les mêmes sources que pour le vieux-breton (cartulaires (1), vies de saints, etc...) donnant des gloses, mais surtout des noms propres. On pourra consulter la *Chrestomathie* de J. Loth. (B 1) p. 181-236 à ce sujet. Ce travail serait à reprendre en le complétant des très nombreux noms propres contenus dans les documents de cette époque, publiés ou non.

Au XIVe siècle apparaissent les premiers vers bretons. Il faut savoir que pratiquement toute la littérature en moyen-breton est écrite en vers (exception faite de la *Vie de sainte Catherine* (2), d'une grammaire latine rédigée en breton (3) et d'une demi-douzaine de textes religieux, la plupart tardifs (4)). Cette littérature en moyen-breton a particulièrement été étudiée par Emile Ernault (5).

— Les rimes internes.

La quasi-totalité des vers moyen-bretons — et ceci est remarquable — sont écrits suivant une technique inconnue

en France, mais connue au Pays de Galles. Ce système, qui a été utilisé jusqu'au milieu du XVIIe siècle, est attesté dès 1350. Il consiste principalement à ajouter aux rimes finales des rimes internes, la règle de base étant de faire rimer l'avant-dernière syllabe du vers avec celle se trouvant, généralement, avant la césure.

Exemple : AotrounEZ asEZ*et*/ha klev*et* an f*et*où (6).

Nous connaissons plus de 10.000 vers construits selon ce système savant. Ce sont des vers de ce genre qui se trouvent généralement dans les inscriptions sur pierre ou peintes (7) ou dans les bribes de poésie que l'on trouve ci et là (8). La dernière découverte, inédite, est la présence, sur un manuscrit du Vatican, de vers en breton datés de 1517, mêlés à des phrases en latin ou en français, œuvre d'étudiants bretons venus à Rome de tous les coins de la Bretagne (on trouve les noms des scribes et de plusieurs lieux : Plouray, Plougasnou, Lanvaux...).

Ce système poétique semble avoir été bien connu dans toute la Bretagne bretonnante, le pays vannetais compris. Le plus vieux texte vannetais (9) contient des rimes internes et les cantiques de forme archaïque, édités par M. Roparz Hemon (10) d'après une copie de la fin du XVIIe siècle, possèdent aussi de nombreuses rimes internes.

Ce système se retrouve au pays de Galles et il s'agit très probablement d'une tradition littéraire importée lors de l'arrivée des Bretons en Armorique. On peut donc penser que cette poésie savante, transmise pendant plus de 1.000 ans, n'a pu exister qu'avec l'aide d'écoles. Il est bon de rappeler que les textes bretons qui nous sont parvenus sont ceux d'une littérature sur son déclin, dont il nous reste peu de chose mais qui a été célèbre dans l'Europe entière et qui inspira souvent les autres littératures du moyen-âge.

— LES ŒUVRES EN MOYEN-BRETON.

Elles consistent principalement en poésies et pièces de théâtre.

a) *La poésie.*

Les poésies les plus importantes sont le *Mirouer de la Mort*, long poème de 3.602 vers écrit en 1519 par Iehan an Archer Coz (11), le *Trépas de Madame Marie* (12), les *Quinze joies de Marie* (13) et un petit chef-d'œuvre *La vie de l'homme* (14). Il faut y ajouter dans le genre prophéti-

que *Le dialogue entre Arthur et Guinclaff* (15) composé en 1450 environ (cf. aussi les vers d'Edern (16)). Et mentionnons pour finir des Noëls (17) et des cantiques (18).

b) *Le théâtre.*

L'existence d'un théâtre pendant l'époque du vieux-breton semble attestée par les gloses (voir *Dictionnaire* D3 p. 33-34). Il paraît avoir été très vivant pendant l'époque du moyen-breton et il le restera jusqu'au commencement de notre siècle. Les pièces de théâtre sont écrites en vers avec rimes internes jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Anatole Le Braz dans son *Théâtre celtique* (19) n'a pas tenu compte de ces faits lorsqu'il a jeté le discrédit sur le théâtre populaire breton en le baptisant d'importation française. S'il est vrai que celui-ci a été, aux XVIIIe et XIXe siècles, très vivant dans le Trégor et dans le pays vannetais, c'est-à-dire en des régions situées près de la Haute-Bretagne, de langue française, il ne faut pas oublier que les pièces en moyen-breton ont été jouées en Léon et en Cornouaille (20). Il est bon de rappeler aussi la lutte de l'Eglise contre ce théâtre, et l'influence de celle-ci en Léon. D'autre part il me semble probable qu'A. Le Braz n'a fait que parcourir quelques manuscrits sans les étudier sérieusement. Bien plus objective est l'étude de M. P. Le Roux (21), et l'on est tenté de dire comme Roparz Hémon (22) qu'il aurait mieux valu que Le Braz n'ait jamais écrit sa « thèse ». Souhaitons que de jeunes chercheurs reprennent son travail.

Les pièces en moyen-breton sont parfois d'inspiration bretonne, comme la *Vie de sainte Nonne* (23) : il s'agit d'une pièce mettant en scène le grand saint gallois Dewi et sa mère sainte Nonn. On y voit l'apparition de Merlin et de Gildas. Voir aussi *la Vie de saint Gwenolé* avec la prédiction de la triste fin de Ker-Is (24). D'autres pièces sont inspirées par les grands thèmes chrétiens du moyen-âge : *La vie de sainte Barbe* (25), *La destruction de Jérusalem* (26), La *Passion* (27), Le théâtre comique nous est connu par les *Amourettes du vieillard* (28), pièce alerte et leste.

L'étude des pièces du XVIIIe siècle montre que certaines d'entre elles sont des reprises de pièces écrites en moyen-breton utilisant le système de versification savante. Je travaille ainsi à l'édition d'une *Vie de saint Gwenolé* dont

des passages présentent de nombreuses rimes internes riches.

Les derniers vers utilisant les rimes internes semblent être ceux de J. Cadec (29) imprimés à Brest en 1651. La disparition de la tradition semble se situer vers cette époque. Je pense éditer une pièce dont j'ai trouvé une copie de 1724, mais dont la rédaction remonte au moyen-breton : le prologue contient en effet de nombreuses rimes internes. Or cette pièce est une traduction de *Pyrame et Thisbé*, qui fut écrit par Théophile de Viau et imprimé en 1623. La traduction ne présente pas de rimes internes, d'où ma surprise de trouver tout un morceau en contenant. Vérification faite, j'ai constaté que l'auteur breton avait rajouté le morceau — venant probablement d'une autre pièce — qu'il trouvait bien venu dans sa traduction ! Une étude sérieuse des pièces populaires du XVIIIe siècle montrerait sans nul doute de nombreux autres exemples. Nous pouvons déjà citer *La création du monde* (30), la *Vie de Genovefa* (31) et la *Passion* (32) dont les originaux ont certainement été rédigés en moyen-breton.

Il faut savoir qu'il existe plus de 200 manuscrits de pièces de théâtre dont la plupart n'ont pas été publiés... ni même relus !

Au sujet du théâtre, on lira avec intérêt les études d'Abeozen (B 7, p. 13-21, 24-54. A la p. 54 se trouve une bibliographie sommaire).

— Le Catholicon et les Colloques.

Le *Catholicon* est le premier ouvrage lexicographique d'une longue liste. C'est aussi le premier ouvrage imprimé en breton (1499) : il consiste en un dictionnaire trilingue : breton-français-latin. On en connaît un manuscrit de 1464 qui n'est qu'une copie d'un ms. antérieur. Puis trois éditions : 1499, environ 1500 et 1521. On trouvera la bibliographie du sujet dans l'étude de P. Trépos (33). M. Ch. Guyonvarc'h a entrepris l'édition du *Catholicon* (version 1500) dans *Ogam* (34). L'édition de 1499 a été rééditée — mais imparfaitement — par Le Men (35).

Il faut aussi signaler le *Nomenclator* (36) de 1633 qui donne des listes de mots techniques et les fameux *Colloques* qui n'ont jamais fait l'objet d'études linguistiques (ils sont de 1626, 1632, 1633, 1640 et 1652). On lira à leur sujet l'excellente étude de Le Goaziou (37).

— Les ouvrages religieux.

Une édition des œuvres de Gilles de Kerampuil, de Guéguen, etc... est souhaitable. Le breton de ces livres religieux n'est pas sans défaut mais il présente un intérêt certain pour l'histoire de la langue.

— Les etudes sur le moyen-breton.

Nous avons nommé E. Ernault, auteur du *Dictionnaire étymologique du breton moyen* (38) et du *Glossaire Moyen-Breton* (39), dont les articles sont aussi nombreux qu'importants.

Parmi les ouvrages de base citons le monumental *Geriadur Istorel ar Brezhoneg* (Dictionnaire historique) (40) de Roparz Hémon et l'excellente grammaire *Dornlevr krennvrezhonek* (41) de Goulven Pennaod.

N'oublions pas les travaux d'Abeozen dans la revue *Sterenn : Yezadur ar brezoneg krenn* (42), *Skridou brezonek krenn* (43) *et Geriadur brezonek krenn* (44), qui quoique vieillis, restent de bons manuels.

Mentionnons aussi l'ouvrage gallois *Llawlyfr Llydaweg Canol* qui a bénéficié pour sa troisième édition de l'aide de Piette (45).

Parmi les auteurs qui ont récemment publié des études sur le moyen-breton citons Roparz Hémon (46), Goulven Pennaod (47), L. Fleuriot (48), Ch. Guyonvarc'h (49), Klerg (50), Ronan Jolais (51), Plerger (52), Piette (53), Gw. Le Menn (54).

Une équipe de chercheurs a entrepris, à l'Université de Rennes, la rédaction d'un dictionnaire du moyen-breton.

— Remarques generales sur le moyen-breton.

Le malheur s'est acharné sur les textes bretons. De ceux cités ci-dessus il ne reste souvent qu'un unique exemplaire. Certains ne sont connus que par des copies tardives, fautives et parfois incomplètes, faites sur des manuscrits ou des livres aujourd'hui disparus. La perte de certains d'entre eux est très regrettable (citons par exemple les « statuts synodaux du diocèse de Léon du XIIIe, XIVe et XVe siècle, écrits à la main sur vêlin, en latin mais dont une partie étoit traduite en breton » (Grégoire de Rostrenen, 1732).)

De plus, l'indifférence des pouvoirs publics à l'égard de

la langue bretonne explique le manque de chercheurs ainsi que le trop grand nombre de textes qui n'ont pas encore fait l'objet d'éditions annotées.

Il est regrettable que la littérature de cette époque n'ait été étudiée que par des linguistes. Il serait bon de l'examiner sur le plan littéraire. Même dans des textes « internationaux » comme la *Passion*, on trouve des traits qui semblent spécifiquement bretons, comme les injures de la Vierge à la Croix (55).

*
**

(E 1) Citons entre autres : Léon Maître et Paul de Berthou. *Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*. Rennes, Plihon et Hommay. Paris, H. Champion, 1903 ; Chanoine Peyron. *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*. Quimper, A. de Kerangal, 1909.

(E 2) *La vie de sainte Catherine*, vol. de 31 pp. imprimé à Morlaix en 1576 et publié par E. Ernault, RC VIII, 1887, p. 76-95.

(E 3) Débris d'une grammaire latine rédigée en breton, redécouverte récemment, et qui vont être édités.

(E 4) « Catéchisme » et « Heures » de Gilles de Kerampuil, traductions de Guéguen, etc... A ces textes en prose il faut ajouter les « Colloques ».

(E 5) Dans de très nombreux articles édités par des revues diverses (RC, AB,..). Nous préparons une bibliographie complète du moyen-breton, aussi ne donnerons-nous ici que quelques-unes des références les plus importantes.

(E 6) Premier vers de la *Destruction de Jérusalem* (E 26). Sur la technique de la poésie bretonne, l'étude la plus complète est celle de Fr. Kervella *Diazezoù ar sevel gwerzioù* (édité par *Al Liamm*, 1965) où se trouve une bibliographie du sujet. En français, la meilleure étude est celle d'E. Ernault *L'ancien vers breton* (Paris, Champion, 1912).

(E 7) Voir *Inscriptions en moyen-breton à Gourin* par Gw. Le Menn, AB LXXIX, 1972, p. 887-500, 904 où se trouve mentionnées des inscriptions peintes.

(E 8) Un répertoire des inscriptions et fragments en moyen-breton est en préparation.

(E 9) RC, VIII, p. 161-164.

(E 10) Roparz Hémon, *Christmas Hymns — in the Vannes dialect of Breton* — Dublin Institute for advanced Studies, Dublin, 1956, 115 pp. (CR Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 10, p. 50-51 ; *Al Liamm* n. 57, p. 61-62).

(E 11) *Le Mirouer de la Mort — Poème breton du XVIe siècle*, publié d'après l'exemplaire unique, traduit et annoté par E. Ernault, Paris, 1914.

(E 12, 13, 14) *Trois poèmes en moyen-breton*, traduits et annotés par Roparz Hémon, The Dublin Institute for Advanced Studies, Dublin, 1962. (CR Fleuriot EC XI, 1964-65, p. 200-203 ; Plerger, *Hor Yezh*, n. 39, p. 38-45 ; Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 36, p. 29-31 ; Klerg, *Barr-Heol*, n. 33, p. 66-67 ; *Al Liamm*, n. 95, p. 459.

(E 15) *Le Dialogue entre Arthur et Guinclaff* par Largillière et Ernault, AB, 1929, XXXVIII, p. 627-674. Voir aussi Largillière, *Gwenc'hlan*, AB, 1926, XXXVII, p. 288-308 et Ernault, *Sur le prophète Guinclaff*, AB, 1930, XXXIX, p. 18-30. Pour la datation voir G. Pennaod, *Hor Yezh*, n. 40, p. 23-24. Voir aussi P. Denez, A. Even, *Hor Yezh*, n. 30, p. 16-18.

(E 16) *Les quatre vers moyen-bretons du registre des baptêmes d'Edern*, par Gwennole Le Menn, AB LXXVII, 1970, p. 615-627. AB LXXIX, 1972, p. 900-903.

(E 17) *An nouelou ancien*, 1 vol. imprimé à Quimper en 1650. Edité en deux fois : 1°) La Villemarqué, RC X, XI, XII, XIII (1889-1892) ; 2°) Georges Pinault, AB LXXVI, 1969, p. 663-703 (CR R. Hémon, ABK, n. 144, p. 329-330).

(E 18) *Les cantiques bretons du Doctrinal*, édités par E. Ernault. Archiv für celtische Lexicographie, t. I, 1900, p. 213-223, 360-393, 556-627.

(E 19) Anatole Le Braz, *Le théâtre celtique*, VIII-540 pp. Calmann-Lévy, Paris, 1904. C'est un livre à refaire.

(E 20) Il faudrait que les historiens nous signalent les mentions des « histoires » que l'on jouait en Bretagne. Voir par exemple : BSAF V, 1877-78, qui signale que l'on jouait en 1576 une pièce à Lampaul. Les *Cahiers de l'Iroise*, 1970, n° 1, p. 51, indiquent que l'on jouait des mystères à Saint-Herbot en 1563.

(E 21) Pierre Le Roux, *Le théâtre breton populaire du XVIIe au XIXe siècle*, Conférences Universitaires de Bretagne, 1943-44, p. 209-234.

(E 22) Roparz Hémon, *O klask hol lennegezh kozh*, in *Al Liamm* n. 32-33, p. 104.

(E 23) *La vie de sainte Nonne*, manuscrit publié par E. Ernault, RC VIII, 1887, p. 230-301, 406-491 (L'édition de 1837 par Le Gonidec est défectueuse).

(E 24) *L'ancien mystère de saint Gwenolé*, publié avec traduction et notes par E. Ernault, extr. des AB, s. d.

(E 25) *Le mystère de sainte Barbe*, imprimé en 1557, publié par Ernault, Nantes, Soc. des Bibliophiles bretons 1885.

(E 26) *Les fragments de la Destruction de Jérusalem et des Amours du Vieillard*, traduits et annotés par Roparz Hémon et supplément établi avec la collaboration de Gwennole Le Menn. The Dublin Institute for Advanced Studies.

1969, 446 pp. (CR Fleuriot EC XII, 716-720 ; Arzel Even *Hor Yezh*, n. 58 p. 31-35 ; Klerg, *Barr-Heol*, n. 61, p. 57-58, 67-68 ; G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 134, p. 219-224 ; ABK, n. 126, p. 146).

(E 27) *Le grand mystère de Jésus*, H. de La Villemarqué. Paris, 1865.

(E 28) Voir E 26.

(E 29) *Les vers bretons de J. Cadec*, publiés par E. Ernault, RC XX, 1899, p. 56-75.

(E 30) *La création du monde*, publié et traduit par l'abbé Eugène Bernard, RC IX, 1888, p. 149-207, 322-353, X, 1889, p. 192-211, 414-455, XI, 1890, p. 254-317.

(E 31) Roparz Hémon, *O klask hol lennegezh kozh*, *Al Liamm*, n. 32-33, p. 104-125.

(E 32) Roparz Hémon, idem, *Al Liamm*, n. 37, p. 56-62.

(E 33) Pierre Trépos, *Le Catholicon de Jehan Lagadeuc*, AB, LXXI, 1964, 54 pp.

(E 34) A partir du t. XX (1968). (CR G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 136, p. 360-361 ; Ch. Guyonvarc'h, *Al Liamm*, n. 138, p. 60-66 et G. Pennaod, p. 67). Une édition séparée est annoncée.

(E 35) F. Le Men, 1 vol., Lorient, 1867 « Le Catholicon ».

(E 36) *Nomenclator*... En faveur de Messieurs les Escoliers des collèges de Quimpercorentin et Vannes, par Guillaume Quiquier.

(E 37) Ad. Le Goaziou, *La longue vie de deux « Colloques François et Breton »* (1626-1915), Quimper, 1950 (extr. de NRB, 1949, p. 287-296, 376-388).

(E 38) Emile Ernault, *Dictionnaire étymologique du breton moyen*, Nantes, 1887.

(E 39) Emile Ernault, *Glossaire moyen-breton*, Paris Bouillon, 1895-96.

(E 40) Roparz Hémon, *Geriadur Istorel ar brezhoneg*. Lettre A (1958, 204 pp.), publiée par *Al Liamm ;* lettres B, etc. publiées par *Preder* (actuellement arrivé à *lavarout* : 2.000 pages.

(E 41) Goulven Pennaod, *Dornlevr krennvrezhonek*, in *Preder*, n. 59-61, 1964, 133 pp. (CR Fleuriot EC XI, 1966-67, p. 558-559 ; *Hor Yezh* n. 47, p. 39-42 ; Abennez, *Al Liamm*, n. 112, p. 333-337 ; R. Hémon, ABK, n. 79, p. 184-185).

(E 42) Abeozen, *Yezadur ar brezoneg krenn*, in *Sterenn*, n. 7, 1941, 88 pp.

(E 43) Abeozen, *Skridou brezonek krenn*, in *Sterenn*, n. 9, 1941, 84 pp.

(E 44) Abeozen, *Geriadurig brezonek krenn*, in *Sterenn*, n. 10-11, 1941, 133 pp.

(E 45) *Llawlyfr Llydaweg Canol*, gan Henry Lewis a J.R.F. Piette. Caerdydd. Gwasg Prifysgol Cymru, 1966, 112 pp.

(E 46) Roparz Hémon, *The verbal form deur in breton*, in *Celtica* IV (1958), p. 211-216 (CR EC IX, 297). Cf. E 10, E 12, 13, 14, E 22, E 26, E 31, E 32, E 40).

(E 47) Georges Pinault, Goulven Pennaod, *Hambout*, in *Preder*, n. 79-81, p. 103-106 ; *ar raganvioù*, in *Preder*, n. 123-124, p. 29-44 ; *Hor Yezh*, n. 43, p. 36-37 ; *Al Liamm* n. 142, p. 402-411. Cf. E 15, E 17, E 41.

(E 48) Léon Fleuriot, *Notes lexicographiques*, EC X, 1962, p. 179-182 ; *Mélanges brittoniques*, EC XI, 1964-65, p. 161-164 (CR G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 113, p. 418-421).

(E 49) Christian Guyonvarc'h, nombreuses et importantes études dans *Ogam*. Cf. E 34.

(E 50) Klerg, plusieurs articles dans *Barr-Heol*, *Al Liamm* n. 19, p. 68-69.

(E 51) Ronan Jolais, *Buhez mad-den*, in *Preder*, n. 99-100, p. 9-46.

(E 52) Plerger, Cf. E 12 et ses articles dans *Hor Yezh*.

(E 53) J. R. F. Piette, Arzel Even, *French borrowing in middle-breton*, BBCS XXIII, 1969, p. 201-209 (CR R. Hémon, ABK, n. 144, p. 330-331). *Some problems of middle breton phonology and spelling*, BBCS, XXI, 1965, p. 121-133 (CR Bachellery, EC XII, 305-351 ; G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 113, p. 418-421 ; R. Hémon, ABK, n. 80, p. 229-230).

(E 54) Gwennole Le Menn, Cf. E 7, E 16, E 26, et *Geriaoueg* in *Hor Yezh* n. 56-57, 60-61, 76-77.

(E 55) J. Chocheyras, *L'invective contre la Croix dans la Passion bretonne*, in *Revue de Littérature comparée*, 40 (1966), p. 606-612 (cf. *Hor Yezh* n. 58, p. 34).

F. — LE BRETON MODERNE (1650-)

Le breton a été utilisé, à partir du XVIIe siècle, pour publier de nombreuses œuvres, d'abord religieuses, puis littéraires et, depuis le commencement du siècle, scientifiques ou philosophiques.

Le domaine est très vaste. Il est impossible dans le cadre de cet article d'étudier cette période en citant la plupart des ouvrages qui lui sont consacrés comme je l'ai fait pour le vieux-breton (et un peu moins pour le moyen-breton).

G. — LES DICTIONNAIRES

— Les dictionnaires.

Leur nombre est considérable et fera l'objet d'une *Histoire de la lexicographie bretonne* que j'ai pratiquement achevée. Il n'est pas question ici de nommer tous les dictionnaires. Voici les plus marquants.

Nous avons déjà cité le *Catholicon* (E 34) et les *Colloques* qui eurent au moins 70 éditions (E 37).

Puis ce fut le dictionnaire du P. Maunoir (1659) dont l'importance est surtout historique. Et les grands noms du XVIIIe siècle : Grégoire de Rostrenen (1732), Cillart (alias L'Armerie) (1744), de Chalons (1723) et Le Pelletier (1756), dont le manuscrit (de 1716), plus complet que l'édition imprimée, se trouve à la bibliothèque Municipale de Rennes.

Parmi les « classiques » il faut citer les dictionnaires de Le Gonidec (1821, etc.) et de Troude (1869, etc...). N'oublions pas les suppléments de Moal (1890) et de Roudaut (1872).

Parmi les bons dictionnaires modernes (mais épuisés) il faut citer le *Geriadurig* d'Ernault (1927), son dictionnaire vannetais (1904), et le *Grand Dictionnaire Français-Breton* de Fr. Vallée (1931, supplément 1948).

Le meilleur et le plus complet dictionnaire breton-français d'aujourd'hui est le *Nouveau dictionnaire* (1) de Roparz Hémon (1970). Son *Dictionnaire français-breton* (2) est, lui aussi, le plus complet actuellement. Sur le travail de Roparz Hémon, on pourra lire les remarques de Fr. Kervella (3).

De plus rappelons que Roparz Hémon a entrepris l'édition d'un monumental *Geriadur Istorel ar Brezhoneg*, Dictionnaire Historique du Breton (cf. E 40) basé sur des exemples tirés de textes allant du moyen-breton au breton moderne. La partie actuellement éditée (A-K) comprend déjà plus de 2.000 pages.

Signalons encore le dictionnaire breton-breton de Roparz Hémon (L.-teir a paru dans l'ABK n. 53-149).

— LES ETUDES LEXICOGRAPHIQUES.

De nombreux travaux. Certains dictionnaires techniques, comme le *Geriadur a gorfadurezh* (dictionnaire de l'anatomie) (4) d'Abanna, ou les dictionnaires de néologismes de *Preder* (5) et les études sur l'économie, la politique et la sociologie d'*Emsav*, d'*Imbourc'h*, se préoccupent des besoins modernes de la langue. D'autres, comme le remarquable *Trésor du breton parlé* (6) de Jules Gros, ou les savantes études d'Alan-Gwenog Berr sur l'*Ichthyonymie bretonne* (7) explorent les richesses de la langue populaire.

Citons encore les *Enquêtes sur le vocabulaire breton de la ferme* de P. Trépos (8), les *Noms des repas en breton*, par F. Falc'hun dans *Tir-na-n'og* (n. 7, p. 16-21), revue qui a fusionné avec *Al Liamm*, les études de M. Ch. Laurent sur le *vocabulaire des costumes* (9) etc...

L'intéressant travail de G. Esnault *Danvez Geriadur*, matériaux pour un dictionnaire breton-français en parution dans la revue *Hor Yezh* (ont paru les lettres A-O : 420 pp.) (10). Ajoutons enfin les études lexicographiques qui paraissent sous le titre de *Geriaoueg* dans *Hor Yezh* (11), résultats de la collaboration d'une vingtaine de chercheurs.

*
**

(G 1) Roparz Hémon, *Nouveau Dictionnaire breton français*, édité par *Al Liamm*, 1970, 850 pp.

(G 2) Roparz Hémon, *Dictionnaire français breton*, édité par *Al Liamm*, 1970, 420 pp.

(G 3) Fr. Kervella, *Evezhiadennoù war c'heriadur Roparz Hémon*, in *Skol*, n. 19-20, 113 pp., n. 22-23, 207 pp.

(G 4) Abanna, *Geriadur a gorfadurezh gallek-latin-brezhonek diouzh an anvadur etrevroadel P.N.A.*, in *Preder*, n. 11-12, 20-21, 47 : 230 pp. Voir aussi sur un sujet semblable *An ardivink denel* de Gab Cherel, in *Preder*, n. 112-113, 115-116, 125-126 : 72, 114, 112 pp.

(G 5) S.A.D.E.D. *Dafar 63* dans *Preder*, n. 51-52, 90 pp. ; *Dafar 64* dans *Preder*, n. 64-65, 120 pp. ; *Dafar geriadur ar yezh arnevez* dans *Preder*, n. 117-118, 128-129, 139-140, 145-146, 149-150 : 50, 52, 50, 50, 48 pp.

(G 6) Jules Gros, *Le Trésor du breton parlé : Le langage figuré*, 1970, 254 pp. ; *Dictionnaire breton-français des expressions figurées*, 1970, 560 pp. (CR Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 50-51, p. 68-70, n. 72, p. 60-61 ; Klerg, *Barr-Heol*, n. 47-49, p. 30-35 ; n. 65, p. 37-38 ; n. 68, p. 22-26 ; M. Glanndour, *Studi hag Ober*, n. 7-8, p. 78-79 ; R. Laouenan, *Al Liamm*, n. 117, p. 311.

(G 7) Alan-Gwenog Berr, *Ichthyonymie bretonne*, t. I, Brest, 1970, 136 pp. Voir p. 25 la bibliographie de ses études sur les noms de goémons, des animaux marins et de la toponymie nautique (CR *Al Liamm*, n. 141, p. 305-306). t. II (sous presse), t. III, vient de paraître.

(G 8) Pierre Trépos, *Enquête sur le vocabulaire breton de la ferme*, AB, LXVII, 1960, p. 325-376, LXVIII, 1961, p. 601-698.

(G 9) Docteur Charles Laurent, *Contribution à l'étude des costumes des paysans bretons avant 1800*, 1957, 84 pp. (extr. du B.S.A.F.) ; *L'évolution du costume en Cornouaille léonaise*, 1972, B.S.A.F. t. XCVIII, p. 297-351.

(G 10) Gaston Esnault, *Danvez Geriadur dans Hor Yezh* : n. 48-49, 109 pp. ; n. 52-53, p. 110-212 ; n. 55, p. 213-258 ; n. 59, p. 259-315 ; n. 65, p. 316-361 ; n. 83, p. 365-419. (CR G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 119, p. 458-460 ; Gw. Le Menn, *Al Liamm*, n. 121, p. 205-206).

(G 11) *Geriaoueg 01*, dans *Hor Yezh*, n. 56-57, 100 pp. ; 02, n. 60-61, 100 pp. ; 03, n. 76-77, 100 pp. Cf. AB LXXIX, 1972, p. 905-935, où le vocabulaire étudié dans les numéros de *Geriaoueg 01-03* est présenté sous forme de dictionnaire.

H. — ETYMOLOGIE

Aucun travail d'ensemble si l'on excepte le *lexique étymologique* de Victor Henry (1). Ce travail est à utiliser avec précautions. Il repose principalement sur les travaux de E. Ernault : le *Dictionnaire étymologique* (cf. E 38) et le *Glossaire* (cf. E 39). Ce sont des instruments de base auxquels il faut ajouter le *Dictionnaire* et la *Grammaire* de M. Fleuriot (cf. D 3, C 15). Plus un grand nombre d'articles de valeur inégale.

M. Guyonvarc'h prépare un dictionnaire étymologique du breton. Voir du même de nombreuses études dans *Ogam*.

Citons parmi les études particulières *Les mots latins dans les langues brittoniques* de J. Loth (2), ainsi que tous les articles de J. Loth et d'E. Ernault dans de nombreuses revues (principalement RC et AB).

Sur les mots bretons contenus dans la langue française,

il faut lire le travail de Walter von Warburg, *Les mots bretons en français et dans les parlers gallo-romans* (3).

*
**

(H 1) Victor Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton moderne*. Rennes, Plihon et Hervé, 1900.

(H 2) Joseph Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, Bouillon, 1892.

(H 3) Walther von Warburg, *Les mots bretons en français et dans les parlers gallo-romans*. Travaux linguistiques et de littérature publiés par le centre de philologie et de littératures romanes. IV, 1. Mélanges (...) offerts à Monseigneur Pierre Gardette. Strasbourg, 1966, p. 503-507.

I. — LES GRAMMAIRES

Depuis la grammaire de Maunoir (1659), la liste des grammaires est longue. Citons pour le Trégor les ouvrages d'Hingant (1869), de Le Clerc (1908), pour le Léon ceux de Le Gonidec (1807), de Malmanche (1907), pour le pays vannetais ceux de Le Goff et Guillevic (1902), de Mary (1948), etc...

En langue anglaise signalons le livre de Hardie *A handbook of modern breton* (1).

C'est peut-être dans ce domaine que les innovations sont les plus nombreuses. Les premières grammaires sont profondément influencées par les manuels latins et français. Une véritable description de la langue est déjà amorcée par les grammaires modernes « classiques », celle de Roparz Hémon (2), concise et précise, celle de Pierre Trépos (3), et surtout par la grammaire la plus complète qui soit, celle de Kervella *Yezhadur bras ar brezhoneg* (4), rédigée en breton.

Mais le structuralisme n'a pas été sans provoquer de grands bouleversements (5) et ici il faut citer l'excellent ouvrage de Ternes *Grammaire structurale du breton de l'île de Groix* (6), travail remarquable, qui, nous l'espérons, inspirera d'autres grammairiens.

L'étude à paraître de P. Eric Hamp sur l'importance du breton dans la grammaire comparée (7) devrait aussi provoquer de nouveaux travaux.

Il faut également citer le livre de René Le Gléau *Syntaxe du breton moderne* (8), travail très important, le meilleur sur ce sujet.

De nombreux travaux ont paru ces dernières annés : mentionnons les études de Pierre Denis sur les marques de la conjugaison dans le breton de Douarnenez (9), de Roparz Hémon sur le verbe réfléchi (10), de Wolfgang Dressler (11) qui a entrepris des travaux basés sur la grammaire générative, de Ch. Guyonvarc'h sur le système relatif (12), de Gab Cherel sur le verbe (13), d'Arwyn Watkins (14) sur les particules adverbiales, de Trépos sur le pluriel (15) et n'oublions pas l'ouvrage de P. Le Roux *Le verbe breton* (16).

Une grammaire historique du breton est en préparation. Elle sera l'œuvre de Roparz Hémon, l'auteur du *Dictionnaire historique* (E 40).

Signalons aussi que de nombreuses études de valeur inégale, dont nous ne donnerons pas la bibliographie, ont pour sujet l'orthographe bretonne ou plutôt les orthographes car elles ont été nombreuses. Parmi les plus récentes, citons celle de Le Gonidec, basée sur le dialecte du Léon, et qui a été modifiée en 1907 afin de tenir compte des particularités du trégorois et du cornouaillais. D'où le nom de K.L.T. (Kernev-Leon-Treger).

Mais le dialecte du pays de Vannes restait à l'écart. En effet ce pays possédait une orthographe traditionnelle depuis le XVIIIe siècle au moins, basée principalement sur le haut vannetais, le sous-dialecte le plus éloigné du K.L.T. La nécessité et la recherche d'une orthographe unique a cependant abouti en 1941 à un nouveau remaniement du K.L.T. qui devint le « peurunvan » ou K.L.T.G. Cette orthographe se faisait remarquer principalement par l'adoption du signe *zh* pour l'ancien *th* du vieux-breton, devenu *z* en K.L.T. et *h* en vannetais. Un mot comme le vieux-breton *garth* « haie » est ainsi *garz* en K.L.T. et *garh* en vannetais, d'où la nouvelle graphie *garzh* (différent de *garz* « jars »). De même le mot *Breiz* (K.L.T.) « Bretagne » (*Breih* en vannetais) devint *Breizh* (d'où le fameux « BZH »).

En 1955, la Fondation Culturelle Bretonne, Emgleo Breiz, introduisait une nouvelle orthographe. Nommée

« orthographe universitaire » ou « skolveurieg », elle n'obtint pas l'adhésion de tous et la plupart des écrivains continuèrent à utiliser le « peurunvan ». La nouvelle venue ayant réintroduit la division entre le K.L.T. et le vannetais fait qu'aujourd'hui existent principalement deux et même trois orthographes : le « peurunvan », la plus utilisée, et le « skolveurieg » scindé en deux. En vérité, et il faut le souligner, toutes ces graphies diffèrent peu entre elles et il faut signaler qu'une recherche d'un accord — pour une orthographe, commune à tous les dialectes et acceptée de tous — est actuellement en cours.

Les problèmes orthographiques ont tendance à passionner les Bretons qui font souvent montre de plus d'imagination et d'opiniâtreté que de science. Seules des études sérieuses et non des affirmations plus ou moins fondées, peuvent aider à chercher une solution. Prenons un exemple : l'utilisation du signe *zh* a été critiquée comme n'étant pas traditionnelle. Cependant ceux qui font cette observation ne savent généralement pas qu'il a été utilisé — la première fois à ma connaissance — en 1264. Il correspond aujourd'hui au *th* vieux-breton et gallois (*Arthur* = *Arzhur*). Le moyen-breton a recherché un signe marquant l'évolution de ce *th* et a hésité entre *z*, *zz* et *tz* (d'où des graphies comme *Breitz*, *Portzmoguer*, *Ropartz* ou *bazz*, *pezz*) et a même parfois utilisé *zh* (*bizhviquen*). Grégoire de Rostrenen (1732) donne la forme *Mazhe* (Mathieu, ailleurs écrit *Maze* ou *Matzev-*, d'où les noms modernes de famille Maze, Mahe, Mazev(et), Mazéo, etc...) et signale qu'on écrivait *Mazheff*. L'utilisation du *zh* en moyen-breton dans les noms de famille est confirmée par l'existence de *Mazhéas* (Mathias) à Quimper au XVIe siècle. La notation par *zh* de l'évolution du *th* ancien, devenu *z* en K.L.T. et *h* en vannetais, est d'ailleurs très naturelle et a été utilisée par Joseph Loth en 1922. Ceci pour montrer que l'étude est toujours préférable aux affirmations plus ou moins fantaisistes et il est heureux que ces problèmes ne provoquent plus aujourd'hui de méchantes querelles et qu'ils soient étudiés avant d'être discutés et ce pour le plus grand bien de notre langue.

*
**

(I 1) D.W.F. Hardie, *A handbook of modern breton (armorican)*, Cardiff, University of Wales Press, 1948, 242 pp. (CR Quentel EC V, 229-233).

(I 2) Roparz Hémon, *Grammaire bretonne*, 1970, 104 pp. Edité par *Al Liamm*.

(I 3) Pierre Trépos, *Grammaire bretonne*, Impr. Simon, Rennes, 288 pp. (à la p. 4 se trouve une bibliographie des œuvres de l'auteur) (CR G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 130, p. 358-360).

(I 4) F. Kervella, *Yezhadur bras ar brezhoneg*, 1947, 498 pp. Edité par *Al Liamm* (CR Klerg, *Al Liamm*, n. 8, p. 48-52 ; R.A.M., *Al Liamm*, n. 11, p. 56-58).

(I 5) Jean Gagnepain, *Pour une description structurale du breton*, AB, LXVII, 1960, p. 377-388. Du même auteur lire *Problèmes de symbiose celtique* EC, XIII, 1972, p. 213-219.

(I 6) Elmar Ternes, *Grammaire structurale du breton de l'île de Groix (dialecte occidental)*. Heidelberg 1970. Carl Winter. Universitätsverlag, 394 pp.

(I 7) Dans EC XIV (cf. EC XIII, 258). Du même auteur lire *Middle Welsh, Cornish and Breton personal pronominal forms*, EC, VIII, 394.

(I 8) René Le Gléau, *Syntaxe du breton moderne*, La Baule, 1973, 134 pp. Sur ce sujet voir aussi *La syntaxe de la phrase en breton moderne* par J.E. Caerwyn Williams (CR Bachellery, EC VII, 472).

(I 9) Pierre Denis, *Au sujet d'une analyse structurale des parlers bretons*, EC XIII, 1972, p. 141-152.

(I 10) Roparz Hémon, *Le verbe réfléchi en breton*, ZCP XXIV, 1954, p. 248-263 (CR Gagnepain EC XI, 1964-65, p. 207) ; *On some forms of the verb « to be » in Breton*, Celtica II, 1954, p. 217-228 ; *The breton personal pronoun as direct object of the verb*, Celtica II, 229-244. Sur le travail de R. Hémon CR EC VIII, 247 (Etudes de grammaire et syntaxe bretonnes).

(I 11) Wolfgang Dressler, *A propos de la grammaire du discours en breton*, EC XIII, 1972, p. 153-170 ; *Evit an ereadoniezh eus ar brezhoneg*, in *Al Liamm*, 1970, n. 142, p. 412-418 ; *Vorbericht über zwei linguistische studienreisen in die Bretagne, Osterreichische Akademie der Wissenschaften Kommissionsverlag*. 106, 1969, p. 93-100 ; *Allegroregeln Rechtfertigen Lentoregeln, Sekundäre Phoneme des Bretonischen*, Innsbruck, 1972, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, 9. 96 pp., dont paraîtra un résumé en français dans les AB *Essai sur la stylistique phonologique du breton : les débits rapides*.

(I 12) Ch. Guyonvarc'h, *Notes et remarques sur le système relatif du breton*, EC XIII, 1972, p. 220-257.

(I 13) Gab Cherel, *Penaos treiñ ar « subjonctif » gallek*, in *Preder* n. 102, p. 11-27 ; *An eilator*, in *Preder*, n. 111, p. 11-20.

(I 14) Arwyn Watkins, *La morphologie et la syntaxe des particules adverbiales/prédicatives en gallois, cornique et breton* (CR Bachellery, EC X, p. 662).

(I 15) Pierre Trépos, *Le pluriel breton*, AB LXIII, 1956, 304 pp. (CR EC VIII, p. 487 ; *Al Liamm*, n. 72, p. 63-65. Sur ce problème voir G. Pennaod, *An niver gramadegel e brezhoneg*, Lavar 02, in *Preder*, n. 92-94, p. 95-109 ; Gw. Le Menn, *Notennoù diwar-benn an niver*, in *Hor Yezh*, n. 54, p. 17-30.

(I 16) Pierre Le Roux, *Le verbe breton*, Plihon, Rennes, 1957, 494 pp.

J. — LES ETUDES DIALECTALES

Elles sont malheureusement peu nombreuses et de valeur très inégale. Il y a des régions entières qui n'ont pas été étudiées. Et la plupart des études sont trop superficielles et consistent en des listes de mots.

L'*Atlas linguistique* de P. Le Roux (C 9) est un travail important qui comprend 600 cartes. Mais le nombre des points d'enquête est insuffisant. Un nouvel atlas est en préparation par Jean Le Du (1), qui promet d'être plus complet.

Il n'est pas possible de donner ici une liste complète des études dialectales. Voici quelques indications : Batz (2), Beuzec-Cap-Sizun (3), Buhulien (4), Cleguerec (5), Douarnenez (6), Gouezec (7), Guiscriff (8), L'Hôpital-Camfrout (9), Kerlaz (10), Molène (11), Ouessant (12), Penmarc'h (13), Plomeur (14), Plouezoc'h (15), Plougrescant (16), Plouharnel (17), Plouvian (18), Poullaouen (19), St-Ivy (20), St-Pol-de-Léon (21), Rosporden (22), Sein (23), le pays vannetais (24), etc...

Ces études sont d'importance très inégale. Rappelons aussi le travail de Ternes sur l'île de Groix (I 6).

*
**

(J 1) Jean Le Du, *Le nouvel atlas linguistique de Basse-Bretagne*, EC XIII, 1972, p. 332-345.

(J 2) Léon Bureau, *Le dialecte breton du bourg de Batz*, RC III, 230-231.

(J 3) J. Francès, *Vocabulaire de Beuzec-Cap-Sizun*, AB XVII, 1901-02, p. 127-166.

(J 4) W. Dressler. Cf. I 11.

(J 5) E. Thibault, *Notes sur le parler breton de Cléguerec*, RC XXXV, 1914, p. 1-28, 169-192, 431-440.

(J 6) Per Denez, *Al Liamm* n. 31, p. 48-59 ; n. 32-33, p. 131-136 ; n. 34, p. 43-51. Voir encore *Al Liamm* n. 6, p. 64, *Hor Yezh*, n. 8, 12, 13. *Rannyezh Douarnenez*, 1 fasc. 16 pp. Per Denez a soutenu une thèse sur le breton de Douarnenez, thèse encore inédite.

(J 7) Yeun ar Gow, *War-du ar pal*, n. I, p. 22-23 ; n. 2, p. 120-126 ; n. 3, p. 190-194. *Sav*, n. 18, p. 68-70, n. 19, p. 55-58, n. 20, p. 18-20, n. 22, p. 27-29, n. 23, p. 63-66.

(J 8) *Al Liamm*, n. 35, p. 55-61, n. 36, p. 56.

(J 9) Charles Le Gall, AB LXIV, p. 445-473 ; LXV, p. 509-536.

(J 10) *Hor Yezh*, n. 1, p. 2 ; n. 10, p. 23-24.

(J 11) RC XXXV, p. 468-470 ; XLIV, p. 76-77.

(J 12) AB, XXV, p. 199-253, 387-437.

(J 13) *Al Liamm*, n. 7, p. 64-77.

(J 14) A paraître dans ZCP.

(J 15) Alf Sommerfelt, *Notes sur le parler de Plouézoc'h en 1917*, in *Lochlann* II, 1962, p. 58-92, (CR EC XI, p. 231-232).

(J 16) Kenneth Jackson, *The phonology of the breton dialect of Plougrescant*, EC IX, p. 327-404.

(J 17) F. Hammer, *Der bretonische Dialekt von Plouharnel*, Dissertation Kiel. 1969.

(J 18) *Sav*, n. 31, p. 54-55.

(J 19) *Brud*, n. 3, p. 98-100.

(J 20) Dans la plupart des numéros de *Hor Yezh* (du n° 8 à 54).

(J 21) Sommerfelt, *Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon*, Paris, Champion, 1921, 246 pp.

(J 22) *Brud*, n. 3, p. 101-102.

(J 23) *Al Liamm*, n. 20, p. 35-49.

(J 24) *Dihunamb*, 1921-22, 1926-29, 1931-33, 1935-1943 « Meinglé er brehoneg ».

K. — LA PHONETIQUE

Il faut citer ici le travail important du Chanoine Falc'hun *Le système consonantique du breton* (1). Il s'agit d'une étude faite sur le dialecte de Bourg-Banc (Bas-Léon). Citons encore du même auteur *La langue bretonne et la linguistique moderne* (2).

L'ouvrage de Sommerfelt sur le breton de St-Pol-de-Léon (J 21) concerne la phonétique et la morphologie de ce dialecte. Voir au sujet de ce travail l'article de M. F. Falc'hun *De la durée vocalique sous l'accent, dans le breton de Saint-Pol-de-Léon, d'après Sommerfelt* (3).

Les études les plus récentes sont plus des études phonologiques que des études phonétiques.

*
**

K 1) F. Falc'hun, *Le système consonantique du breton*, Rennes, Plihon, 1951, 194 pp. M. Falc'hun avait fait aussi une étude, « Kemmaduriou kensonennou ar brezoneg », sur les mutations dans la revue *Sav*, numéros 26 à 31.

(K 2) Librairie Celtique, Paris, 1943. 64 pp.

(K 3) Indo-Celtica, Gedächtnisschrift für Alf Sommerfelt, p. 51-58.

L. — LA PHONOLOGIE

Il faut citer d'abord le monumental travail de Kenneth Jackson sur l'histoire de la phonologie du breton (1). Un travail de première importance. On ne peut pas parler de l'histoire du breton si l'on n'a pas lu ce livre.

Il faut signaler d'autre part les études de Parry-Williams (2), de Roparz Hémon (3), de Smith (4), de Goulven Pennaod (5) et sur certains dialectes, les études de Humphreys (6) et de Jackson (7).

Ne pas oublier évidemment la grammaire structurale de Ternes (I 6).

On peut y rajouter plusieurs études placées plus haut au chapître des grammaires.

*
**

(L 1) Kenneth Jackson, *A historical phonology of breton*, Dublin, Institute for Advanced Studies, XXVI-904 pp., 1967 (CR Bachellery, EC XII, 693-702 ; L. Fleuriot, *Lochlann* IV, 1969, p. 315-328 ; Arzel Even, *Hor Yezh*, n. 52-53, p. I-IV ; G. Pennaod, *Al Liamm*, n. 128, p. 208-212).

(L 2) T. H. Parry-Williams, *Some points of similarity in the phonology of Welsh and Breton*, Paris, 1913.

(L 3) Roparz Hémon, *La spirante dentale*, ZCP XXV, 1955-56, p. 59-87 (CR Gagnepain, EC XI, 1964-65, p. 210). Voir aussi *L'évolution de la dentale sourde « th » en vannetais*, par G. Bernier, RIO 19 (1967) p. 175-178.

(L 4) W. B. S. Smith, *The breton segmental phonemes*. Studies in Linguistics. 4, n°s 3-4, p. 51-69, 1946.

(L 5) Goulven Pennaod, *Inventaire du système consonantique du breton*, Ker-Vreizh, Paris, 1973, 13 pp. ; *Ar c'hwezhennoù-dent hag ar c'hibanennoù*, in *Preder*, n. 79-81, p. 127-161 ; *Ar c'hwezhennoù gweuz-dent hag al ledsonennoù gweuz*, in *Preder*, n. 92-94, p. 115-148 ; *Gwanadur ar c'hensonennoù*, in *Preder*, n. 71, p. 19-32.

(L 6) Humphrey Lloyd Humphreys, *Les sonantes fortes dans le parler haut-cornouaillais de Bothoa* (St-Nicolas-du-Pelem) EC XIII, 1972, p. 259-274.

(L 7) Cf. J 16.

M. — L'ONOMASTIQUE

L'étude des noms de personnes en Bretagne est lié à celui des noms de lieux.

— Pour l'époque du vieux-breton, on trouvera une excellente introduction dans la *Grammaire* de M. Fleuriot (C 15, p. 394-407).

— Pour l'époque du moyen-breton, on pourra utiliser la *Chrestomathie* de J. Loth (B 1) et le *Glossaire* de E. Ernault (E 39).

— Pour l'époque moderne il n'y a aucun travail d'ensem-

ble. M. Francis Gourvil a cependant édité deux ouvrages importants *Noms de famille de Basse-Bretagne* (1) et *Noms de famille bretons d'origine toponymique* (2). Le premier consiste en une liste des noms de famille existant actuellement en Basse-Bretagne. Le second est un travail bien fait et important. M. Gourvil a de plus édité de nombreux articles dans diverses revues (NRB, RIO, etc...). Il travaille actuellement à d'autres ouvrages sur les noms de famille.

Pour les formes anciennes, il faut utiliser différents travaux déjà signalés (Cartulaires, etc... (3)) auxquels on peut ajouter un certain nombre d'ouvrages comme *La noblesse bretonne* du Comte René de Laigue (4), *le Nobiliaire de Bretagne* de Pol Potier de Courcy (5), *La noblesse de Bretagne* de Rosmorduc (6), *Les anciens évêchés* de Geslin de Bourgogne (7), *Les filiations bretonnes* du Vicomte H. Frotier de la Messelière, Le *Répertoire* de Kerviler (8), etc...

Pour les prénoms bretons et noms de saints, on pourra consulter mon fascicule *Choix de prénoms bretons* (9) où se trouve l'étymologie des principaux prénoms et une bibliographie sommaire dans laquelle il faut mettre en évidence le travail de J. Loth *Les noms des saints bretons* 10) et les études de Largillière (11). Pour l'hagiographie proprement dite, il faut utiliser les ouvrages de Dobble et de Duine (12).

*
**

(M 1) Publications de la *Société franç. d'Onomastique*. Edit. d'Artrey, 1966, 208 p. (CR Fleuriot EC XII, 713 ; R. Sindou, RIO, 18,4 (1966-67), p. 319).

(M 2) Edition de la *Société archéologique du Finistère*. Quimper, 1970, 330 p. (CR *Hor Yezh*, n. 72, p. 61-62).

(M 3) Voir aussi G. de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*. Rennes, Fougeray, et Paris, René Haton, 1880-6. Et les différentes histoires anciennes, par exemple les *Preuves* de Dom Morice (3 vol. 1742, 1744, 1746), l'*Histoire des saints*, de Albert Le Grand (1636), etc... Voir aussi *Diellou - Rollou-madou*, par L. Lok, *Brud*, n. 5, p. 108-109.

(M 4) *La noblesse bretonne aux XV*[e] *et XVI*[e] *siècles. — Réformations et montres* — Evêché de Vannes, 2 vol. in-8°. Rennes, Plihon et Hommay, 1902. 4 vol.

(M 5) *Nobiliaire de Bretagne*, St-Pol-de-Léon, 1846 ; *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, 2e éd., Nantes, 1862.

(M 6) *La noblesse de Bretagne devant la Chambre de Réformations (1668-1671)*, 4 tomes, St-Brieuc, Prud'homme, 1896-1905.

(M 7) J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy. *Anciens évêchés de Bretagne*. St-Brieuc, Guyon, 1855-1879, 6 vol.

(M 8) Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*. Rennes, 1886-1908, 17 vol. (A-G).

(M 9) Gw. Le Menn, *Choix de prénoms bretons*, P.U.B., St-Brieuc, 1971, 70 pp.

(M 10) Paris, Champion, 1910, 150 pp.

(M 11) *Les saints et l'organisation chrétienne primitive de l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925 ; *Mélanges d'hagiographie bretonne*, 1925 ; *Six saints de la région de Plestin*, 1922, etc...

(M 12) François Duine, *Mémento des sources hagiographiques de l'Histoire de Bretagne*, Rennes, Bahon-Rault, 1918 ; *Inventaire liturgique de l'hagiogr. br.* (B.M. Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. XLIX, 1922, pp. I-IX, 1-292.

N. — LA TOPONYMIE

Le seul travail d'ensemble sur les noms de lieux en Bretagne reste le *Dictionnaire* de Smith (1). Ce travail est incomplet, et parfois fautif, mais il reste un bon ouvrage de base.

En 1951, M. Guy Souillet inaugurait sa chronique de toponymie dans les *Annales de Bretagne* (2). Cette chronique, publiée régulièrement, présente un grand intérêt par ses compte-rendus et articles. Dans les AB de 1951 se trouve une Bibliographie *Dix ans de toponymie bretonne* (1941-1951) (3). Dans les AB de 1957 se trouve un index des noms étudiés dans cette chronique (1951-1956) (4).

L. Lok a publié une bibliographie sommaire des études sur les noms de lieux et de personnes (5).

Signalons encore le travail de G. Béchard *Les noms de lieux entre la Rance et le Gouët* (6) et le travail inédit de Bernard Tanguy (7).

Il ne faut pas oublier les travaux très importants faits sur la toponymie nautique, réalisés sous la direction de M.

Dyevre et publiés par le Service Hydrographique de la Marine. Ces travaux ont été réalisés par Cuillandre, A. Guilcher, Bernier, Ters, Dujardin, etc... (8) et surtout par Alain Le Berre, l'auteur d'un ouvrage très important sur l'*Ichthyonymie bretonne* (9).

Rappelons aussi les travaux de M. Falc'hun (10) en vue d'essayer d'établir la thèse de la survivance du gaulois.

Moins connus sont les travaux de Jeusset (11) sur les noms de lieux de Haute-Bretagne. Son but était de donner les formes bretonnes modernes des noms de lieux de Haute-Bretagne en tenant compte des lois de l'évolution du breton. Pour cela il a donné des indications très intéressantes sur l'étymologie de ces noms en s'appuyant sur les formes anciennes.

En plus de ces études, signalons aussi celles — dont nous ne donnerons pas ici la liste complète — qui sont contenues dans *Barr-Heol* (principalement par M. Klerg) sur les noms de Haute-Bretagne (12), dans *Al Liamm* (13) et dans *Hor Yezh* (Jeusset, Guéguen, etc.), dans *Ogam* (Quentel, etc.), dans RIO (Bernier, Quentel...).

Une bibliographie des études de toponymie écrites en breton serait à faire car elles sont généralement inconnues des gens ignorant cette langue.

Voici quelques réflexions que je me permets de faire au sujet des études toponymiques. Il est évident qu'il faut éviter les travaux axés sur une hypothèse que l'on essaye de « prouver » en choisissant quelques noms de lieux ou de personnes. Il faut d'abord faire des études générales comme par exemple, celle consistant à chercher les limites des noms gallo-romains en « ac » (N 7). Mais il serait dangereux de vouloir tirer des conclusions d'une seule étude. J'ai montré dans mon travail (cf. C 13) combien il était imprudent de généraliser à partir de la seule carte des Plou-. Seul un ensemble d'études permettra d'essayer de dresser un tableau de l'histoire des zones d'influences des langues dans la toponymie.

D'autre part il est dangereux de faire de l' « étymologie » sans bien connaître les lois de l'évolution du breton et du roman.

Une dernière remarque : il ne faut proposer une étymologie qu'après avoir recherché systématiquement toutes les formes anciennes. Et l'on est ramené ici au problème des sources.

Sur les noms de lieux modernes il n'y avait que deux dictionnaires typographiques, celui du Morbihan (14) et celui de la Loire-Inférieure (15). L'I.N.S.E.E. a fait paraître depuis des *Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits* pour les cinq départements bretons. Elles ne contiennent pas malheureusement les formes anciennes et de plus sont incomplètes, ne mentionnant que les lieux habités.

Signalons aussi la nécessité du dépouillement des cadastres. Seul Dom Godu a réalisé un travail important dans ce domaine (16), travail malheureusement inaccessible au public.

*
**

(N 1) William B. S. Smith, *De la toponymie bretonne, Dictionnaire étymologique.* Supplement to *Language, Journal of the Linguistic Society of America.* Vol. 16, n° 2, Supplement, april-june 1940, Baltimore, Maryland, 136 pp. (CR Klerg, *Al Liamm*, n. 9, p. 75-78 ; Melar-Josig, *Al Liamm*, n. 10, p. 63-73).

(N 2-3) AB, t. LVIII, p. 193-195, 207-211. Voir aussi les bibliographies dans M 1, 2 ; N 1, 5.

(N 4) AB, LXIV, 1957, p. 551-565.

(N 5) *Brud*, n. 4, p. 104-107.

(N 6) Thèse de 3e cycle (phonétique). Rennes, 1967, 160 pp. Voir un résumé dans *Les noms de lieux en pays gallo.* N° spécial de *Mouez ar Vro*, Saint-Brieuc, 1968.

(N 7) Recherches autour de la limite des noms gallo-romains en « Ac » en Haute-Bretagne. Thèse non éditée.

(N 8) On trouvera une liste des études dans G 7 (CR Fleuriot, EC X, p. 279-291 ; G. Souillet, plusieurs CR dans les AB.

(N 9) Voir G 7. Ajouter : *De l'importance des sciences naturelles dans la thalassonymie des côtes de Basse-Bretagne* (EC XIII, 1972, p. 308-331).

(N 10) C 12 (CR C 13).

(N 11) Th. Jeusset, *Anvioù-lec'hioù Breizh-Uhel : Sav* n. 27, p. 59-67 ; n. 28, p. 75-89 ; n. 29, p. 85-94 ; n. 30, p. 84-92 ; n. 31, p. 79-86. *Al Liamm* n. 8, p. 56-63 ; n. 14, p. 87-93 ; n. 22, p. 66-72 ; n. 23, p. 82-86 ; n. 24, p. 55-62 ; n. 95, p. 444-446 ; n. 99, p. 283-289.

(N 12) *Barr-Heol*, n. 32, p. 51-56 ; n. 33, p. 53 ; n. 47-49, p. 34-35, n. 34, p. 33-37 ; n. 37, p. 68.

(N 13) *Al Liamm*, n. 12-13, Bernier, p. 97-98 ; n. 8, Klerg, p. 53-55 ; Abennez (noms de lieux du vannetais) *Al Liamm*, n. 117, p. 291-307 (CR *Al Liamm*, n. 119, p. 453-456 ; n. 120, p. 126-128 ; n. 121, p. 208-209 ; n. 122, p. 268-275 ; n. 123, p. 380).

(N 14) M. Rosenzweig, *Dictionnaire typographique du département du Morbihan*. Paris, Impr. impériale, 1870, 1 vol. in-4°.

(N 15) Henri Quilgars. *Dictionnaire typographique du département de la Loire-Inférieure*. 1 vol. in-4°, Nantes, Durance, 1906. Cf. aussi Léon Maître et Paul de Berthou, *Noms de lieux habités de la Loire-Inférieure*. 1 vol. in-8°, Nantes, Archives du département, 1909.

(N 16) Dom, G. Godu, *Cadastres et Toponymie*. AB, LXXIII, 1966, p. 587-597.

O. — LA LITTERATURE ORALE

Peu de pays ont une littérature orale aussi riche et diverse que la Bretagne. Mais il faut bien avouer que peu de personnes ont réellement recueilli et étudié cette littérature. Aucun travail d'ensemble n'a été fait.

Pour quiconque désire étudier cette littérature et le « folklore » qui s'y attache il existe une bibliographie assez complète, quoique un peu vieillie (1937-38), celle de Van Gennep (1).

Les chants.

On en distingue généralement trois catégories : les *gwerzioù*, les *sonioù* et les *kantikoù*. Cette division quoiqu'imparfaite est pratique. Ce sont généralement les *gwerzioù*, ou chants narratifs « historiques », qui ont été recherchées, car certaines d'entre elles sont assez anciennes. L'influence du *Barzaz Breiz* de H. de la Villemarqué a été grande en ce domaine. Dans la thèse que M. Gourvil lui a consacré se trouve une bibliographie du sujet (2). Les grands collecteurs de chansons populaires sont morts depuis longtemps : Luzel (3), Bourgeois (4), Milin (5), Penguern (6), Herrieu et Le Diberder (7). On trouvera une bibliographie de la musique bretonne dans *Buhez Breiz* (8). Mais ce serait une grosse erreur de croire qu'il est trop tard pour recueillir ces chants (9). Grâce au magnétophone, tout le monde peut se constituer facilement une bibliothèque sonore. Il faut signaler ici l'excellente initiative de *Dastum* (10), dont le but est de constituer une magnétothèque afin de regrouper et d'organiser les travaux menés

jusqu'ici sur un plan individuel. Outre que ce centre mettra en relation les chercheurs, il permettra aussi d'éviter la perte de nombreux enregistrements. Il ne faut pas oublier que ces bandes magnétiques sont des « manuscrits » uniques.

Il n'est pas question ici de faire un historique du chant en Bretagne. Le premier chant populaire connu semble être le chant de métier contenu dans le mystère de Sainte-Barbe (E 25). Signalons ensuite un chant de 1633 (11). A partir du XVIIe siècle le nombre des chants est plus important (12). Sur les chansons populaires sur feuilles volantes il existe un travail remarquable d'Ollivier (13) auquel on ne peut faire qu'un reproche, celui d'avoir trop négligé la Haute-Cornouaille et le pays vannetais.

Les cantiques anciens (dès le moyen-breton) plus nombreux, n'ont pas fait l'objet d'études générales. On trouve cependant plusieurs essais intéressants.

Les contes et légendes.

Le nombre en est impressionnant, mais on peut leur faire un grand reproche. Alors que les chants ont été recueillis et édités en breton, la plupart des contes, quoiqu'ayant été exprimés en breton, ont été « traduits » en français. Il vaudrait mieux dire « arrangés ». Et ceux édités en breton sont souvent embellis.

Aucune étude critique générale n'a été faite à ma connaissance. Cependant il serait très intéressant de comparer les contes bretons à ceux des autres pays européens.

Les proverbes et contines.

Ici encore un travail d'ensemble est à souhaiter. On trouvera dans *Gwalarn* (14) une bibliographie sommaire. Il existe de nombreux recueils comme ceux de Sauvé (15), Hingant (16), Le Goff (17), Vallée (18), Ernault (19), etc. (20), et une multitude d'exemples dans les revues bretonnes (Feiz ha Breiz, Sav, Dihunamb, etc.). Signalons pour les écoles, les recueils récents de *Skol : Krennlavarioù* (21), *Rimadelloù hag unangomzoù* (22) et 300 *divinadell* (300 devinettes) (23), qui donnent un grand nombre de proverbes et de contines.

*
**

(O 1) Van Gennep, *Manuel de Folklore français*, t. III, IV. Paris, Aug. Picard, 1938. Voir aussi *Bibliographie du Folklore breton*, *Stur* n. 16, 1939, p. 24-35.

(O 2) Francis Gourvil, *Hersart de La Villemarqué et le Barzaz Breiz*, Rennes, Oberthur, 1960, 609 p. Cet énorme ouvrage n'a pas épuisé le sujet comme le montre les nombreuses études parues depuis : *Barr-Heol*, n. 23, p. 31 ; n. 24, p. 29-32 ; n. 25, p. 6-12 ; n. 27, p. 30-35 ; n. 28, p. 35-42 ; n. 52, p. 33-35 ; *Ar Vro*, n. 10, p. 39-41 ; n. 12, p. 57-64 ; n. 13, p. 75-81 ; n. 17, p. 33-48 ; n. 20, p. 51-56 ; n. 28, p. 84 ; *Al Liamm*, n. 82, p. 320-336 ; *Association bretonne*, 1962, p. 59-65 ; 1963, p. 59-70 ; AB, LXVII, 1960, p. 389-397. F. Gourvil, AB, t. LXXIII, 1966-67, p. 563-586. N'oublions pas les excellentes études linguistiques d'Abeozen : *En ur lenn Barzhaz Breizh*, in *Preder*, n. 7-8, n. 17-18 ; n. 31-32 : 278 p.

(O 3) Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, 2 t. 1971, 559 et 584 pp. Maisonneuve et Larose ; *Soniou Breiz-Izel*, 2 t. 1971, 335 et 352 pp. Même rééditeur.

(O 4) Bourgeois A., *Kanaouennou Pobl.* K.A.V., 1959, 128 p. (CR *Barr-Heol*, n. 18, p. 20-22).

(O 5) Milin, *Gwerin*, n. 1, 2, 3, : 336 pp.

(O 6) Pennguern, *Gwerin*, 4, 5 : 227 p. ; n. 6, 118 p. Voir sur la collection les articles de F. Elies, *Hor Yezh*, n. 8, p. 9-15 ; n. 10, p. 5-12 ; n. 12, p. 11-16 ; n. 13, p. 15-17 ; n. 14, p. 6-17 ; n. 15, p. 9-18.

(O 7) Herrieu, *Guerzenneu ha sonenneu Bro-Guened*, Paris, 1930, 186 p.

(O 8) *Buhez Breiz*, n. 21, p. 294-296 ; n. 32, p. 664 ; n. 33, p. 690-692.

(O 9) Voir le travail de Donatien Laurent : *La gwerz de Louis Le Ravallec*, in *Arts et traditions populaires*, 1967, p. 19-79. *La gwerz de Skolan et la Légende de Merlin*. Ethnologie française I, 3-4, p. 19-54.

(O 10) Dastum, 19, avenue de la Chapelle. Chartres de Bretagne 35170 Bruz.

(O 11) Pierre Le Roux, *Textes bretons du XVIIe siècle*, AB, 1954, p. 3-21.

(O 12) Gw. Le Menn, *Une chanson satirique du XVIIe siècle en dialecte de Haute-Cornouaille*, AB, 1968, LXXV, p. 693-704, etc...

(O 13) J. Ollivier, *La chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, Le Goaziou, 1942. 432 p.

(O 14) L. Dujardin, *Gwalarn*, n. 135, p. 328-331.

(O 15) L. Sauvé, *Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne*, Paris, Champion, 1878.

(O 16) Hingant, *Krennlavariou bro-Dreger*, Saint-Brieuc, Guyon, 1899.

(O 17) P. Le Goff, *Proverbes du haut-vannetais*, Paris, Champion, 1912.

(O 18) Vallée, *Krennlavariou war ar miziou ha doareou-lavar Kerne-Uhel*, Saint-Brieuc, Fr. Guyon, 1900.

(O 19) Ernault, *Mélusine*, t. VIII, IX, X, XI.

(O 20) Par exemple, R. Riou, *Al Liamm*, n. 11, p. 39-55 ; Goarin, *Al Liamm*, n. 58, p. 41-45.

(O 21) *Krennlavarioù*, in *Skol*, n. 7-8, 114 p. Proverbes classés par Kervella en 15 groupes et environ 80 sous-groupes.

(O 22) *Rimadelloù hag unangomzoù*, in *Skol*, n° 5, 32 pp. (90 contines et 8 monologues).

(O 23) *300 divinadell*, in *Skol*, n° 4, 24 pp. (300 devinettes).

P. — LITTERATURE ECRITE

Sur l'histoire de la littérature écrite, il faut lire les travaux d'Abeozen (B 7, 8). Sur les écrivains modernes, lire les études de Y. Olier (dans différents numéros d'*Al Liamm.*) Signalons aussi les anthologies d'Abeozen : *Al lennegezh vrezhonek* (1).

Il est impossible ici de donner un aperçu général des tendances qui se sont développées dans la littérature bretonne.

Nous avons déjà signalé le grand nombre de pièces de théâtre populaire qui restent à être éditées et étudiées, et celles qui ont été publiées, un peu plus d'une demi-douzaine (2), ne sont pas, me semble-t-il, les plus intéressantes. (Une bibliographie du théâtre se trouve dans *Gwalarn* (3)).

Il y a aujourd'hui un certain mépris pour ces pièces et même pour la littérature ancienne et des œuvres, comme celles de Le Lae (4), ne suscitent pas beaucoup d'intérêt. La chose peut s'expliquer par l'indifférence des étudiants d'aujourd'hui pour tout ce qui n'est pas « moderne ». De plus ces textes ont été réédités pour les linguistes, et sont rédigés dans des orthographes plus ou moins fantaisistes qui en rendent la lecture difficile.

En ce qui concerne la littérature moderne, les choses sont différentes. Jamais il n'a été édité, principalement par *Al Liamm* (5), autant d'œuvres. Il est impossible de les citer toutes ici ! On y trouve évidemment de nombreuses poésies (6), mais aussi des romans policiers (7), des nouvelles de toutes sortes. Le théâtre est aussi bien représenté (8). Il

faut signaler les nombreuses traductions qui ont été faites aussi bien d'écrivains peu connus des minorités linguistiques européennes que de philosophes ou de grands écrivains de la littérature internationale. Citons par exemple Shakespeare, Goethe, Descartes, Nietzche, Nikolai Berdiaeff, Omar Kheyyam, Jean XXIII, Karl Marx, etc... Et évidemment la traduction de la Bible (9).

Le manque de place m'empêche de donner à toute cette littérature moderne l'importance qu'elle a. Disons que la plupart des œuvres littéraires sont éditées par *Al Liamm* et que les travaux d'aspect plus ou moins scientifique paraissent dans *Preder*, *Skol* et *Hor Yezh*.

On peut se procurer les ouvrages en breton ou sur le breton dans quelques librairies spécialisées (10).

*
**

(P 1) Abeozen, *Al lennegezh vrezhonek dre an testennoù*, in *Skol*, n. 13-14, n. 17-18, 329 p.

(P 2) La création du monde, RC IX ; Buhez Moises, in *Hor Yezh* ; Le mystère des trois rois, 1715, RC VII ; ste Tryphine et le roi Arthur, Luzel ; Louis Eunius, Dottin ; St Crépin et St Crépinien, RC XXV-XXVI ; St Patrice, J. Dunn ; Arlequin dans le théâtre breton, Bloklander, AB LXVIII-LXIX (CR Fleuriot EC XI, 555-557).

(P 3) *Gwalarn*, n. 140-143, p. 187-220 ; cf. aussi sur Loeiz Eunius, *Al Liamm*, n. 71, p. 458-469 ; cf. *Un drajedienn vreizhat* (1840), *Al Liamm*, n. 88, p. 348-353.

(P 4) Claude-Marie Le Lae (1745-1791). Voir les éditions de G. Esnault : AB, LXXI ; AB LXXV.

(P 5) Edite un catalogue. Voir adresse sous A.

(P 6) Anthologie de poésies (1350-1953), in *Al Liamm*, n. 41, 151 pp.

(P 7) Bibliographie par Rivanon Kervella, in *Al Liamm*, n. 131, p. 424-431.

(P 8) Voir bibliographie : *Al Liamm*, n. 105, p. 306-309 ; liste des pièces de R. Hémon, ABK, n. 118, p. 280 ; cf. aussi ABK, n. 147, p. 60-61.

(P 9) *Ar pevar aviel* (Les quatre Evangiles), 1969, 269 p. Edité par *Al Liamm*. *Oberoù an ebestel, lizherou, diskleriadur* (Actes des apôtres, Epîtres, Apocalypse), *Al Liamm*, 1971, 360 p.

(P 10) Certaines éditent des catalogues comme : *Diffusion bretonne*, 110, rue de St-Malo, 35 Rennes ; *Coopérative Breiz*, 4, allée des Ormeaux, 44 La Baule.

Q. — LES METHODES DE BRETON

Elles sont nombreuses. Parmi celles qui sont le plus utilisées, il faut citer le *Cours Elémentaire de breton* (1) de Roparz Hémon, qui est la plus ancienne. Elle a fait ses preuves et est remarquable par sa progression et sa concision. Des minicassettes accompagnent le livre. Elle a l'avantage d'être utilisée par *Skol Ober* (2), cours de breton gratuits par correspondance, que je recommande d'autant plus vivement que c'est grâce à lui que j'ai appris le breton et ait pu ainsi en faire la langue de mon foyer. Plusieurs livres d'exercices, etc... sont basés sur cet ouvrage (3).

Citons encore les méthodes du Dr Tricoire (4) et de V. Seité (5), utilisées par *Skol dre lizer* (6).

L'évolution de l'enseignement des langues a eu pour résultats plusieurs nouveaux cours de breton. Celui de Kervella, *Méthode nouvelle de breton — Hent nevez d'ar brezhoneg* (7) qui propose une prononciation standard. Pour les enfants, signalons l'excellent cours d'Armañs ar C'halvez *Herve ha Nora* (8), qui peut aussi convenir à des adultes. Pour ceux qui ont une certaine connaissance du breton écrit il existe un cours secondaire *Kentelioù brezhonek eil derez* (9).

Il faut citer pour finir *la méthode la plus moderne et la plus attrayante*, celle de Per Denez *Brezhoneg buan hag aes* (10), ouvrage accompagné d'un livre du maître avec corrigés, et, au choix, des disques ou des minicassettes. Cette méthode a été éditée par une maison spécialisée dans l'enseignement des langues, qui a aussi imprimé une *Introduction à la langue bretonne* (11) avec disques.

Il est impossible de citer ici tous les ouvrages qui s'adressent aux écoles (choix de textes, etc...).

Signalons qu'il existe des méthodes en breton pour apprendre les langues celtiques, ou les étudier. Citons pour l'irlandais *Skol vihan an iverzoneg* (12), pour le cornique *Yezhadur berr ar c'herneveg* (13), pour le gallois *Skol nevez ar c'hembraeg* (14), *Ar c'hembraeg hep poan* (15), *Yezhadur ar c'hembraeg krenn* (16), *Yezhadur nevez ar c'hembraeg* (17).

(Q 1) Roparz Hémon, *Cours Elémentaire de Breton*, 1970, 6e édition, 144 p. Edité par *Al Liamm*.

(Q 2) La plus ancienne des écoles par correspondance, qui a actuellement plus de 20 correcteurs. 28, rue des Trois-Frères-Le Goff, 22000 St-Brieuc.

(Q 3) Un cahier d'exercices (*Hor Yezh*, n. 64, 50 p.), différents de ceux du livre et du Cours de Skol Ober, pour les 20 premières leçons. Un numéro de *Hor Yezh* (n° 63, 74 pp.) donne d'utiles conseils aux professeurs de breton. En 40 pages Per Denez donne des exemples de cours en utilisant les 5 premières leçons du *Cours Elémentaire*.

(Q 4) Dr. J. Tricoire, *Komzom, lennom ha skrivom brezoneg*. 2 parties, 1963, 230 p., 1970, 150 p. avec disques (édité par Emgleo Breiz).

(Q 5) Seité (V.) *Le breton par l'image*, 1962, 96 p. avec disque ((Emgleo Breiz) ; Seité (V.) et Stéphan (L.), *Deskom brezoneg*, 1957, 206 p. (Emgleo Breiz).

(Q 6) *Skol dre lizer*, Visant Seité, 29 S Châteaulin.

(Q 7) F. Kervella, *Méthode nouvelle de breton*, 2 cahiers, *Hor Yezh*, n° 69-70, 73-74, 195 p.

(Q 8) A. Ar C'halvez, *Herve ha Nora*, 1er livret (584 mots étudiés), 2e livret (630 mots étudiés) ; 2 livrets pour les maîtres. Edité par *Skol*.

(Q 9) Per Denez, *Kentelioù brezhoneg - eil derez*, 1971, 174 pp. Edité par *Al Liamm*. En préparation : minicassettes.

(Q 10, Q 11) Per Denez, *Brezhoneg... buan hag aes*. 1972, 256 p. Editions-Disques Omnivox, 8, rue de Berri, Paris-8e ; Per Denez, *Kentelioù kentañ e brezhoneg*, Introduction à la langue bretonne, deux disques et livret. Ed. Omnivox.

(Q 12) Par Arzel Even, 1959, 68 p. *Hor Yezh*.

(Q 13) Par Goulc'hen Pennaod, 1960, 44 p. (grammaire du cornique), *Hor Yezh*.

(Q 14) Par Abeozen, Kerverziou et Arzel Even, 1961, 70 p. *Hor Yezh*.

(Q 15) Par Per Loisel et Goulven Pennaod, *Preder*, n. 134-135 ; 136-137, 248 p.

(Q 16) Par Abeozen, 1963, 134 p. (grammaire du moyen-gallois) *Hor Yezh*.

(Q 17) Par G. Pennaod, 1964, 56 p. (grammaire de gallois moderne) *Hor Yezh*.

R. — LA PRESSE EN LANGUE BRETONNE

Le nombre de revues en langue bretonne augmente sans cesse. Nous ne parlerons ici que des revues entièrement rédigées en breton, en laissant de côté celles qui donnent un « coin » plus ou moins important au breton. On trouvera une liste des périodiques bretons dans *Bretagne Dimanche* (1).

Signalons d'abord quelques noms de revues disparues : *Feiz ha Breiz* (1865-1944), *Gwalarn* (1925-1945), *Sav* (1936-1944), *Ar Bed Keltiek* (1951-1971), *Dihunamb* (1905-1944), *Sterenn* (1941), *Kaierou Kristen* (1945-1949), *War-du ar pal* (1938-1939), et bien d'autres *Kannadig ar Galon Sakr*, *Kenteliou sant Francez*, etc...

C'est actuellement *Al Liamm* qui est la revue littéraire la plus lue ; elle paraît régulièrement depuis plus de 25 ans (2) et est de plus en plus vivante. Citons aussi *Barr-Heol* (2), revue culturelle traitant des sujets les plus variés ; *Brud* (3) la revue d'Emgleo Breiz ; *Skol* (4) revue pour les enseignants et les familles bretonnantes ; *Wanig ha Wenig* (5), journal illustré pour les enfants ; *Studi hag Ober* (6), revue chrétienne d'études ; *Preder* (7), revue d'études philosophiques et linguistiques ; *Hor Yezh* (8), revue de linguistique et de pédagogie ; *Emsav* (9) et *Imbourc'h* (10), revues politiques. Depuis l'année dernière paraît même une revue « estudiantine » qui prouve que le breton n'est plus seulement une langue pour chanter les « vieilles choses » !

Signalons encore dans le journal de Kendalc'h un magazine en breton *Dihun* (11), et pour finir un projet : une revue bilingue au service de la langue bretonne: *Evit ar brezhoneg* (12) qui serait un hebdomadaire de huit pages, essentiellement composé à partir d'entretiens en breton, enregistrés et traduits systématiquement en français, afin d'apprendre aux bretonnants à lire leur langue. On ne peut que souhaiter bonne chance à cette entreprise.

*
**

(R 1) *Bretagne Dimanche*, numéro du 30 août 1970. Liste des journaux et revues paraissant en Bretagne. Signalons parmi les journaux bilingues : *Bleun-Brug* (1951- , était *Kroaz Breiz* en

1948-50) (Chanoine Mévellec, La Salette, Morlaix) ; *Skol Vreiz* (1965-) (Run Avel, 29245 Plourin-Morlaix) ; *Ar Falz* (1933-) (Keravel, 6, rue de Neptune, Brest).

(R 2) *Al Liamm* n° 157 (mars avril 1973) (bimestrielle). Cf. autres renseignements sous A.

(R 3) *Barr-Heol* n° 76 (Pâques 1973) (trimestrielle). Idem.

(R 4) *Brud* n° 42 en 1973. Idem

(R 5) *Wanig ha Wenig* n° 71 (mars 1973) (bimestriel) Y. Troal, Skol-an-Aod, 29249 Guissény.

(R 6) *Studi hag Ober* n° 15 (1972). Keresperzh, Louannec 22.

(R 7) *Preder* n° 152 (janv-févr. 1972). Voir renseignements sous A.

(R. 8) *Hor Yezh* n° 84 (févr. 1973).

(R 9) *Emsav*, 30, place des Lices, 35 Rennes.

(R 10) *Imbourc'h*, même adresse.

(R 11) *Dihun*, dans *Breiz*, organe mensuel de Kendalc'h, 4, allée des Ormeaux, 44 La Baule.

(R 12) Projet en cours dirigé par M. Claude Henry, maître-assistant d'anglais à l'Université de Haute-Bretagne à Rennes.

S. — REMARQUES FINALES

L'étude que vous venez de lire est très mal équilibrée si l'on tient compte de l'importance des chapitres. J'ai longuement parlé du vieux-breton, donné de nombreux renseignements concernant le moyen-breton, indiqué plusieurs pistes en ce qui concernait les études linguistiques du breton moderne. Par contre la littérature moderne, les études littéraires, les productions d'aujourd'hui n'ont été qu'effleurées.

On n'a jamais autant écrit en breton, et s'il est encourageant de savoir que *Al Liamm* a édité une trentaine de livres pour les jeunes enfants, il ne faut pas oublier que la situation du breton se dégrade. Les gens de la campagne qui utilisent le breton entre eux parlent français à leurs enfants. Ils ont honte de leur langue maternelle. Heureusement les jeunes sont de plus en plus désireux d'apprendre la langue de leur pays et l'on retrouve sur les bancs des

cours de breton des étudiants auxquels les parents n'ont pas voulu apprendre la langue bretonne. Et il faut souligner ici le nombre important de personnes de toutes conditions et de tous âges, de Basse ou de Haute-Bretagne qui apprennent à lire et à écrire. Quelques-unes d'entre elles ont même fait du breton la langue de leur foyer. Car il serait vain d'enseigner le breton dans les écoles si les Bretons conscients n'utilisent pas le breton dans leur vie familiale et sociale. Il faut cependant rappeler qu'il appartient aux pouvoirs publics de faire en sorte d'aider tous ceux qui désirent apprendre et utiliser le breton dans leur vie de tous les jours. Et l'on ne peut qu'applaudir aux propositions de la Commission Culturelle du C.E.L.I.B.

Il n'est pas mauvais ici de rappeler que la Basse-Bretagne est un pays bilingue. A l'heure où l'on introduit l'anglais et l'allemand dans les écoles maternelles afin d'ouvrir l'esprit des enfants, il faut réclamer énergiquement que ceux-ci puissent apprendre le breton afin de pratiquer un bilinguisme naturel et non artificiel, et ce pour le plus grand bien des enfants.

Le sort de la langue bretonne est entre les mains des Bretons. Il est encourageant de voir le nombre des jeunes qui veulent parler breton. Mais sur le simple plan de l'étude du patrimoine culturel breton, il ne faut pas oublier que quotidiennement meurent des gens qui emportent avec eux le trésor de la tradition orale. Il faut que la rebretonnisation prenne appui sur cette tradition, transformée et modernisée. Il ne s'agit pas de faire du romantisme, mais de donner à tous les Bretons le désirant les moyens nécessaires pour qu'ils puissent retrouver leurs racines, pour qu'ils ne soient pas des étrangers dans leur pays.

Francis GOURVIL

Les noms de lieu bretons
initiation toponymique

Soit qu'il consulte une carte routière, soit qu'il se reporte aux plaques indicatrices, l'étranger à la Bretagne qui entre dans ce pays par la route, venant de la Normandie ou de l'Anjou, ne constate d'abord que peu de différence entre l'aspect graphique ou la consonance des noms de lieu de l'Ille-et-Vilaine ou de la Loire-Atlantique et ceux des départements dont, souvent sans s'en être rendu compte, il vient de franchir les limites administratives.

Au nord, il pourra lire : Mont-Rouault, Sains, Pleine-Fougères, *au centre :* Vitré, La Guerche, Chateaubourg, Rennes, Montfort-sur-Meu, *au sud :* Ingrandes, Varades, Ancenis, Le Loroux-Bottereau *et quantité d'autres appellations n'offrant aucun caractère particulier d' « exotisme ».*

Poursuivant sa route en direction du couchant, il pourra noter quelques Plerguer, Trélivan, Lanvallay, Talensac, Loscouet, Assérac, *dont la syllabe initiale ou la terminaison ne manqueront peut-être pas de le frapper par leur répétition, bien que les noms dans la composition desquels elles entrent soient encore parfois isolés au milieu d'autres comme* Vildé, Bonnemain, Hédé, Parthenay, Montgermont, Besné, Savenay, Pontchâteau, La Roche-Bernard, *qui pourraient aussi bien appartenir à la toponymie normande, mayennaise ou poitevine.*

Par contre, un simple coup d'œil sur la partie de la carte du pays qui va de l'embouchure de la Vilaine à la pointe du Raz et de l'estuaire du Gouet à la pointe Saint-Mathieu révèle une extraordinaire prolifération de Plou-, *de* Lan-, *de* Tré-, *de* Loc-, *de* Coat-, *de* Pen-, *de* Créc'h- *auxquels s'ajoutent par centaines des* Ker-, *surtout au-delà de la baie de Saint-Brieuc et du golfe du Morbihan. Et désormais, ce sont les noms à consonance française — dont beaucoup sont d'ailleurs la traduction pure et simple de noms bretons — qui semblent noyés dans un ensemble de toponymes dont on ne saurait trouver les répondants ailleurs sur la carte de France, si l'on en excepte ceux à terminaison en* -ac (Muzillac, Carnac, Mellac, Callac, Scrignac, *etc...*) *qui pullulent dans une partie du Midi.*

Dans son ensemble, et malgré des francisations comme La Villeneuve, La Boissière, Launay, La Roche, Croissant, La Fontaine-Blanche, *et des créations plus ou moins récentes comme* Belle-Vue, La Bonne-Rencontre, Les Quatre-Vents, *que l'on relève sur la carte d'état-major et surtout dans les* Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits *des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère, on peut affirmer que la toponymie de ces trois départements est composée d'éléments aussi différents de ceux du reste de la France que ces derniers peuvent l'être des composants anglo-saxons, germaniques ou méditerranéens.*

Il a paru d'autant plus utile d'expliquer les particularités de la toponymie bretonne qu'elles sont à la fois susceptibles d'intéresser les visiteurs de notre péninsule et d'apprendre aux Bretons eux-mêmes quantité de choses relatives à l'origine et au sens de vocables qui leur sont familiers, mais à la signification desquels ils n'ont peut-être jamais porté attention.

Ce petit travail rendra donc aux uns et aux autres les mêmes services que ceux publiés Outre-Manche sur les noms gallois et corniques à l'usage des estivants aussi bien qu'à celui des populations locales.

LE « POURQUOI » DES NOMS DE LIEU BRETONS

Il ne suffit pas, dans certains domaines, de constater des particularités. Il convient, et c'est ici le cas, de les expliquer par l'Histoire.

Celles de la toponymie bretonne pourraient être dues au fait que la Bretagne occidentale ait conservé jusqu'à nous

l'usage d'une langue directement issue de celle que parlaient les Gaulois dans cette partie de l'ancienne Armorique. Mais en attendant qu'il soit prouvé définitivement qu'aucune différence appréciable n'existait entre le gaulois du premier siècle avant l'ère chrétienne et les dialectes brittoniques en usage Outre-Manche cinq à six cents ans plus tard, nous croyons pouvoir affirmer que les éléments dont se composent les noms de lieu de la Basse-Bretagne appartiennent à une langue plus proche parente des dits dialectes que de ce qui nous est parvenu de la langue parlée par les contemporains de Vercingétorix.

Scientifiquement, il ne doit pas être niable que la langue bretonne — laquelle a fourni la majeure partie des termes dont sont formés les noms de lieu de la Basse-Bretagne — constitue le prolongement moderne de celle qui fut apportée sur cette partie du continent par des émigrants celtophones venus de Grande-Bretagne pour mettre leurs personnes et leurs familles à l'abri des envahisseurs anglo-saxons de leur île aux Ve et VIe siècles.

On a pu contester ou mettre en doute l'importance des implantations de Bretons insulaires de ce côté de la Manche. Deux choses ne semblent toutefois pas contestables :

1°) L'appartenance à un même rameau linguistique du *breton*, du *gallois* et du *cornique* autrefois parlé en Cornouaille anglaise.

2°) L'identité de composition pour des milliers de noms de lieu parmi ceux qui se montrent sur la carte de Bretagne, sur celle du Cornwall et celles des différents comtés du Pays de Galles.

Ces noms, qui eussent été semblables aux noms français si l'Armorique avait été complètement latinisée, et différents de ce qu'ils sont si la langue gauloise avait subsisté dans la péninsule, sont, en Bretagne — même là où la langue bretonne a cédé la place au roman puis au français, entre le Xe et le XVe siècle — les témoins d'une civilisation, d'une religion, d'une prédominance linguistique liées à la fixation dans ce pays d'une population étrangère à son sol et dont l'organisation politique eut pour effet d'assimiler pour des siècles les populations autochtones.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri d'). — *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, in-8°, 1890.

COURSON (Aurélien de). — *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, in-4°, 1863.

DAVIES (Elwyn). — *A. Gazetteer of Welsh Place Names*, in-8°, 1957.

DEXTER (T. F. G.). — *Cornish Names*, in-8°, 1957.

ERNAULT (Emile). — *Glossaire moyen-breton*, 2 vol. in-8°, 1895.

FALC'HUN (François). — *Noms de lieux celtiques*, in-12, 1966.

Geiriadur Prifysgol Cymru. Fascicules in-4° en cours de publication.

GOURVIL (Francis). — *Noms de famille bretons d'origine toponymique*, in-8°, 1970.

HÉMON (Roparz). — *Geriadur istorel ar brezhoneg*. Fascicules in-4° en cours de publication.

HENRY (Victor). — *Lexique étymologique du breton moderne*, in-8°, 1900.

I.N.S.E.E. — *Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan*, 3 vol. in-4°.

LARGILLIÈRE (René). — *Les saints et l'organisation chrétienne dans l'Armorique bretonne*, in-8°, 1925.

LE ROUX (Pierre). — *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, fascicules in-4°, 1924-1965.

LOTH (Joseph). — *L'émigration bretonne en Armorique*, in-8°, 1883.

LOTH. — *Chrestomathie bretonne*, in-8°, 1891.

LOTH. — *Les noms des saints bretons*, in-8°, 1910.

LLOYD JONES. — *Enwau LLeoedd Sir Gaernarfon*, in-12, 1928.

MAITRE (Léon) et de BERTHOU (Paul). — *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, in-8°, 1903.

PEYRON (Chanoine). — *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, in-8°, 1909.

WILLIAMS (Ifor). — *Enwau Lleoedd*, in-12, 1945.

LES ELEMENTS TOPONYMIQUES LES PLUS COURANTS

La partie principale de ce travail présente dans l'ordre alphabétique les termes initiaux, les substantifs et les suffixes qui se montrent dans les toponymes diversement répandus de la Basse-Bretagne. Le rapprochement de ces différents éléments avec leurs homologues d'Outre-Manche a paru susceptible d'intéresser de nombreux amateurs, c'est pourquoi il sera proposé chaque fois que la chose semblera utile.

On a cru préférable, pour plusieurs raisons, de citer les noms faisant l'objet d'un article avec leur orthographe « officielle », quelque défectueuse que soit parfois celle-ci. Leur prononciation locale, en breton, étant souvent très différente de ce que laisserait supposer cette orthographe, elle sera au besoin indiquée, ce qui ne veut nullement dire qu'elle n'ait subi au cours des âges aucune altération (1).

En ce qui concerne l'orthographe des mots gallois auxquels il sera souvent fait appel dans les articles qui suivent, signalons que le c *y est toujours dur comme le* k *breton, de même le* g *devant* e *et* i *; le double d :* dd = th *doux anglais ;* f = *notre* v ; *le double l :* ll *représente un son particulier, propre au gallois ; le* w = *celui du breton « classique » et parfois* ou : *dans* cwrw « *bière* », *prononcé* kourou ; y, *suivant sa position dans le mot* = é *ou* eu.

(1) Malgré ses faiblesses éventuelles, l'orthographe officielle n'en a pas moins le mérite de préserver de temps à autre la véritable « physionomie » de noms que leur évolution phonétique dans la langue parlée ou les relâchements de la prononciation locale rendraient rebelles à toute explication sérieuse.

Pour nous en tenir à deux exemples, *Ploubazlanec* (C.-N.) et *Plobannalec* (Fin.) ne présentent aucune difficulté d'interprétation, tandis que, si l'on ne disposait que d'elle, la prononciation de ces noms par les bretonnants des dits lieux : *Pléranec* pour le premier, *Pornalec* pour le second, pourrait poser des problèmes aux étymologistes.

LES ELEMENTS TOPONYMIQUES LES PLUS COURANTS

Les toponymes bretons peuvent être simples ou composés, comporter un seul mot ou ce mot suivi d'un complément : nom commun, épithète ou nom propre. Dans certains cas, le premier élément pourrait être considéré comme une sorte de préfixe, alors qu'il s'agit en réalité d'un substantif encore en usage, comme *Coat-*, *Beg-*, *Cleuz-*, *Moguer-*, *Poul-*, etc., ou d'un mot ancien dont le sens échappe souvent aux bretonnants eux-mêmes : *Aber-*, *Crann-*, *Lan-*, *Plou-*, *Loc-*, *Tré-*, etc. Par contre, les terminaisons, d'ailleurs beaucoup moins nombreuses, sont, elles, de véritables suffixes : *-ac*, *-ec*, *-it*, *-ot*, etc.

Les uns et les autres sont présentés ci-après dans leur ordre alphabétique.

ABREVIATIONS COURANTES

adj. : adjectif (épithète).
art. : article.
B.-Bret. : Basse-Bretagne.
bret. : breton (langue).
cartul. : cartulaire.
C.-N. : Côtes-du Nord.
comm. : commune.
corn. : cornique.
Cornw. : Cornouaille anglaise.
dépt. : département.
dimin. : diminutif.
f. : forme.
f. anc. : forme ancienne.
Fin. : Finistère.
fr. : français (langue).
gall. : gallois (langue).
Hte-Bret. : Haute-Bretagne.
I.-V. : Ille-et-Vilaine.
lat. : latin.
l.-dit. : lieu-dit.
L.-Atl. : Loire-Atlantique.
Morb. : Morbihan.
moy.-bret. : moyen-breton.
n. : nom.
n. de l. : nom de lieu.
P. de G. : Pays de Galles.
plur. : pluriel.
pron. : pronom.
radic. : radical.
sing. : singulier.
St. : Saint- (comm. ou vill.).
st. : saint.
subst. : substantif.
suff. : suffixe.
suiv. : suivant.
syn. : synonyme.
top. : toponyme.
v. : voir.
vb. : verbe.
vx.-bret. : vieux-breton.
vx.-fr. : vieux-français.
vill. : village.

ABER-, dans *Abervrach* (pron. *Aberac'h*), *Aber-Benoît* (Aber-Bénéad), *Aberildut*, *Laber*, en Crozon et Roscoff. Ce terme désigne des estuaires dans lesquels la mer remonte profondément à marée haute. Au P. de G., *Aber* désigne le plus souvent le confluent de deux cours d'eau.

-ac. — Ce suffixe d'origine gauloise fut fréquemment adopté à l'époque gallo-romaine sous les f. *-acus*, *-acum*, *-iacus*, pour former des noms de *fundi* ou domaines ruraux. Il se montre en France dans les zones de langue d'oc ; en Armorique, son évolution en *-ay*, *-é*, *-y*, comme dans les pays de langue d'oïl a été arrêtée au VIIe siècle par la prédominance de la langue bretonne. Dans le Fin. on ne compte que cinq comm. aux noms en *-ac* (pron. *-ec*) : *Milizac*, *Irvillac*, *Scrignac*, *Briec*, *Mellac*, tandis que la fréquence de ces noms va s'accentuant dans les C.-N., le Morb. et les parties de l'I.-V. et de la L.-Atl. où le breton a été parlé entre le VIe et le Xe siècle.

-an. — Diminutif, dans *Buzidan*, *Castellan*, *Squividan*, etc.

-ant. — Suff. très rare, peut-être synon. de *-ec*, dans *Balanant*, FOUESNANT.

ARGOAT. — (En gall. *Argoed*) désigne l'intérieur du pays ou les régions boisées ; composé de l'ancienne préposition *ar-* « devant » et de *coat* « bois ».

ARMOR. — F. figée dans plusieurs *Larmor* (pron. *an Arvor*) de Arvor, Larvor, comprenant comme le précédent la prép. *ar-* suivie de *mor* « mer », et désignant les parties maritimes de comm. côtières en opposition avec l'intérieur, qui se dit *ar Gourré* « le haut ».

AVEN. — Dans PONT-AVEN (pron. *Pondaën*), *Lézaven*, *Benaven*. Mot disparu du vocabulaire courant et correspondant au gall. *afon* « rivière » et au nom de l'*Avon* en Angleterre.

BALAN, BANAL. — (En gall. *banadl*) « Genêt », d'où *Balanant*, *Balanec*, BANNALEC (pron. *Ban'lec*), PLOBANNALEC, PLOUBAZNALEC, « genêtaies », « paroisses où abondent les genêts ».

BALI, BALY — « Allée, avenue » (pron. *ar Vali*), dans *Baly-Kerlec'h*, *Baly-Plufern*, *Baly-Alec*, etc.

BAND, BANT, PANT. — Se montre dans quelques comm. du Léon. Mot tombé en désuétude, à rapprocher du gall. *pant* « creux, vallon ».

BAR-. — « Sommet « (en gall. *bar*), dans *Barnénez*, *Bar-al-Lan*.

BARADOS. — Diminut. *Baradozic* « le Paradis ». Ces noms de l. -dits désignaient à l'origine des sites bien abrités des vents, en opposition avec les IFERN (v. ce mot).

BEC-, BEG-, — « Bec, pointe, sommet ». En composition dans plus de cent top. du Fin. dont *Beg-Meil*, *Beg-ar-Roz*, *Beg-an-Diben*, etc.

BEN-. — Dans *Benaven*, BÉNODET, semble devoir être pris dans le sens d' « éminence » plutôt que comme une forme mutée de PEN-, et dans ce cas à rapprocher du gaélique *ben* « montagne ». Dans les C.-N., BINIC a pour f. anc. *Ben-Ic*.

BEUZ-. — « Buis », d'où de nombreux *Bezit*, *Beuzit*, *Buzit*, « Boissière » et des dérivés *Bezidel*, *Buzidan*, *Beuzidou*, ainsi que des composés : *Pond-ar-Veuzen*, nom breton de PONT-DE-BUIS.

BIAN, BIHAN. — « Petit » (en gall. *bychan*) fréquent en seconde position dans des n. de vill., et sous la f. féminine *-vian*, *-vihan* : *Kerhoaler-Bian*, *Kerc'hoant-Vian*, etc.

BOD-, BOT-, BOUD-. — « Buisson », parfois « abri » (en gall. *bod*). En composition dans des centaines de n. de l. comme BODILIS, BOLAZEC, BOTSORHEL, BOTMEUR, (v. ILIS, MEUR).

BRAS, BRAZ. — « Grand », également fréquent en seconde position, et sous la f. mutée *-vras* (en gall. et en corn. : *bras*) : *Kernizan-Bras*, *Lanével-Vras*, etc.

BRAN-, BRE-, BREN-, BRON-. — Ces différents termes ont le sens de « colline » et ont, Outre-Manche, pour répondants le corn. *bre-*, *brea-*, et les mots gall. *bryn*, *bron*. On les relève dans *Branderrien*, BRÉLÈS, *Bréhoulou*, *Brélévénez*, *Brénéol*, *Brénanvec*, *Brondusval*, etc.

BRUC, BRUG. — « Bruyère », au plur. *brugou*. Ce mot emprunté au bas-latin *bruca*, lui-même d'origine gauloise, a supplanté dans l'usage le brittonique *grug*, qui se montre en gall. (en corn. *grig*) et se retrouve dans le nom de TELGRUC.

BRULU. — « Digitales », d'où *Bruluec*, *Berluec*. (En gall. le mot *briallu* désigne une fleur tout différente : la primevère).

CAR-. — F. haute-bret. du terme *Ker-* ; se montre dans 90 composés de la toponymie des C.-N., dans 80 de celle

du Morb. et une quinzaine seulement de celle de la L.-Atl. Ex. *Cariolet, Cargouët, Caruhel,* etc.

CARBONT, CARPONT. — Ces formes peuvent sembler contenir les mots *carr* « charrette » et *pont* « pont » et avoir été appliquées à l'origine à des ponts permettant le passage d'un véhicule. Mais plusieurs l.-dits ainsi désignés se trouvent loin de tout cours d'eau, et la mention la plus ancienne du mot lui-même le donne comme synonyme de *strahet* « chemin » et le traduit : « voye pavée ». (*Catholicon* breton, 1463).

CARN-, GARN-. — Le plus souvent en composition : *Carn-ar-Blei, Carn-Glaz, Carnoën, Carnoët,* etc... Le gall. *carn* « tas de pierre » peut laisser supposer que le terme a désigné des tumulus, et précisément, l'île *Carn,* en Ploudalmézeau, contient un monument de ce type, remontant à l'Age du Bronze.

CASTEL. — « Château » (en gall. *castel*), mot emprunté au lat. *castellum* antérieurement aux émigrations des Ve et VIe siècles. Plus de 170 composés dans les trois dépt. bretonnants. Bien que le bret. moderne *castel* désigne un édifice en pierre, la plupart des top. qui contiennent le mot sont les témoins d'anciens systèmes de défense remontant les uns à la proto-histoire, les autres à la période gallo-romaine ou au Moyen Age. Les PLOUGASTEL, PLOGASTEL ont été ainsi nommés parce que les Bretons d'Outre-Manche y ont trouvé à leur arrivée sur les lieux des restes d'architecture poliorcétique plus ou moins importants.

CHRIST. — Se montre dans de nombreux *Kergrist, Lochrist, Chapel-Christ* dont la fondation doit, dans la plupart des cas, être attribuée à l'ordre du Temple et remonter aux XIIe ou XIIIe siècles.

CLÉGUER. — Plur. ancien de *clog* « rocher », lui-même inusité de nos jours, (en gall. *Clegyr*) d'où CLÉGUÊREC « endroit rocheux » (en gall. *Clegyrog,* en corn. *Cligger*).

CLEUZ-, CLEUN. — « Fossé » (en gall. *clawdd,* en corn. *celdh*). Au plur. *Cleuziou, Cleuniou.* Ex. *Cleunbras, Cleuncoat, Cleuniou-Meur,* etc..., lesquels tirent également leurs noms d'anciens retranchements défensifs.

COAD-, COAT-, COET-. — « Bois, forêt, bosquet ». (en gall. *coed,* en corn. *coed, coos*). Se montre dans plus de 500 top. du seul Fin. avec pour complément tantôt un n. propre, tantôt celui d'une essence, ou un qualificatif : *Coat-Menguy, Coat-Grall, Coat-Fao, Coatalec, Coatmeur, Coat-*

Compez ; parfois le mot se trouve en seconde position dans des n. de l. : HUELGOAT, HENGOAT, *Kergoat*, etc.

CORN-. — « Coin, angle », dans *Corn-ar-Hoat*, *Cornamis*, etc..., plur. *Cornou*.

COZ-. — « Vieux ancien » (en corn. *coth*), souvent antéposé, ex. *Coz-Milin*, *Cozcastel*, *Cosquer*, etc.

CRAN, CRANN, d'où *Grannec*. — Mot d'origine probablement gauloise, apparenté au gaélique *crann* « arbre », auquel correspondent le bret. et le gall. *prenn* « bois d'œuvre ». Mais en bret. *crann* désigne surtout des terres ingrates, pleines de racines de fougères ou de ronces.

CRÉAC'H-, CREC'H. — « Côte, hauteur ». Soit isolément, soit en composition, se montre dans plus de 200 top. du Fin. et de 370 des C.-N. : *Créac'h-Ménory*, *Crec'h-Guen*, *Crémenec*, etc. : C'est la variante d'un ancien *Knech* (en gall. *cnwc*) que l'on retrouvera plus loin sous la f. *Quéné-*, *Quénec'h-*.

CREIZ. — « Milieu » (en gall. *craidd*), se montre surtout en finale dans des *Kergreiz*, et pour souligner une situation : *Roc'h-Kreiz*, par rapport à d'autres l.-dits ! *Roc'h-Huella*, *Roc'h-Izella*, etc.

CRENN. — « Rond, moyen », dans *Kergrenn*, *Coat-Crenn*, *Ménez-Crenn*, etc.

CROAZ-, CROAS. — « Croix » (en gall. *croes*, en corn. *crois*). Dans des centaines de n. de l.-dits composés : *Croaz-ar-Merdy*, *Croaz-Hir*, *Croasprenn*, *Croas-ar-Gall*, etc.

CROISSANT. — « Carrefour », déformation francisée du bret. *kroas-hent* « croisement de chemins ». Isolément ou accompagnés d'un complément : *Croissant-Ar-Bail*, *Croissant-Kerhervé*, *Croissant-Quinquis*, ils se montrent par vingtaines dans le Fin., et les C.-N.

CRUC, CRUG-, d'où *Crugel*, *Crugou* « cairn, tumulus » (en gall. *crug*, en corn. *cruc*). Le plur. de *cruguel : crugueïlou*, précédé de l'art. *ar* (*ar C'hruguellou*) a été adouci en *Ruguellou* par suite de la difficulté de prononciation.

DALAR, TALAR-. — « Sillon », parfois appliqué sur la côte à un « sillon » de galets.

DAN-, TAN-. — « Chênes ». Nombreux composés en *Danen*, *Dannot*, *Danouët*. Le mot *tann*, inusité, ne se montre qu'en bret. dans les langues celtiques et doit être apparenté à l'allemand *Tann* « sapin ».

DAOU-. — « Deux » (en gall. *dau*), dans DAOULAS, *Daoubors*, etc.

DERO-, DERV-. — « Chênes » (en gall. *derw*), dans *Derven*, *Dervès*.

DIRI-. — Plur. d'un mot *dar*, disparu, et ayant également désigné le « chêne » (en gall. *deri*), dans PLOUDIRY, *Irziri*, *Dirimeur*, DIRINON, etc.

DOSSEN, TOSSEN. — « Butte ». Généralement seul en toponymie, plur. *Tossennou*.

DOUR-. — « Eau » (en gall. *dwfr*, en corn, *dour*, *dofer*). *Douargrall*, *Douarmélen*, etc. Le nom de DOUARNENEZ (en bret. *Douarnénès*) est une contraction de *Douar-an-Enèz*, c'est-à-dire « la terre de l'Ile (Tristan) », sous-entendant une terre qui dépendait du prieuré fondé dans cette île.

DOUR-. — « Eau » (en gall. *dwfr*, en corn, *dour*, *dofer*). En toponymie, ce mot a le sens de « ruisseau » et a fourni de nombreux *Dour-bihan*, *Dourbras*, *Dourduff*, et des dimin. *Douric*.

DREFF-, DREO-, v. TRE-, TREFF.

-ec. — Ce suffixe qui, dans les n. de l., remplit le rôle d'un collectif féminin, caractérise la présence ou l'abondance d'espèces végétales, animales, et plus rarement de minéraux (en gall. *-og*, en corn. *-ack*). C'est par milliers que se montrent dans les départements bretonnants les toponymes de ce type : BANNALEC, LE DRENNEC, SQUIFFIEC, *Corsec*, *Lannec*, *Crannec*, etc.

-en. — Suffixe du singulatif dans *Faven*, de *fao* « hêtres », *Radenen*, de *raden* « fougères », *Beuzen*, de *beuz* « buis », etc.

ENÈS, ÉNEZ. — « Ile » (en gall. *ynys*, en corn. *enes*) : *Enès Vaz* « Ile de Batz », *Enès Sûn* « Ile de Sein », *Enès Eussa* « Ile d'Ouessant », etc. A l'intérieur, de nombreux vill. sont également désignés par le même mot *Enès* ; il en est d'ailleurs de même pour le mot « Ile » dans la toponymie française.

FAOU-, FAO-, FÔ-. — « Hêtres » (en gall. *ffaw*), d'où *Favennec*, *Faouédic*, LE FAOUET, *Foënnec*, etc.

FEUNTEUN-. — « Fontaine » (en gall. *Ffynnon* ; en corn. *fenton*, *venton*), d'où des dizaines de *Feunteun-Goarec*, *Feunteun-Lédan*, *Feunteun-Yen*, etc. Les *Feunteun-Ven* ont, dans la plupart des cas, été traduits : « Fontaine-

Blanche », mais l'adj. *guen*, *gwen*, signifiait également : « saint, sacré ».

FORN-. — « Four » (en gall. *ffwrn*), dans *Forn-Ven*, *Forven*, *Fornigou*, etc.

FRESC, FRESQ-. — Correspondant en toponymie au fr. « fraîche » « frèche » qui, dans les C.-N. gallaises a dû désigner des prairies produisant facilement de l'herbe fraîche.

FROUD-, FROUT-. — « Courant rapide » (en gall. *ffrwd*). Dans Le *Frout*, en Carantec, *Camfrout*, *Froutven*, *Guenfrout*, etc. Le *Fromveur*, dans le chenal d'Ouessant, prononcé *Fron-veur*, peut être à rétablir : *Froud-veur* « le grand courant ».

GARREC-, — « Rocher », forme mutée de *Carreg* (en gall. *careg*, en corn. *carrac*). Surtout fréquent en toponymie nautique : *Carrec-Hir*, *Garrec-St-Per*, etc.

GARS, GARZ. — « Haie, talus » (en gall. *garth* « clôture »). En composition dans de nombreux *Garsabic*, *Garzélouarn*, *Garzplégent*, *Garzuhel*, etc.

GOAREM. — « Garenne ». Plus de cent lieux-dits dans le Fin., généralement suivis d'un complément : *Goarembella*, *Goarem-Pouldu*, *Goarem-Vraz*, etc. Dérivés : *Goarimic*, *Goarémou* ; f. contractée : *Goarm*.

GOAS-, GOAZ-. — « Rivière, ruisseau » (en corn. *gwyth*). Très nombreux composés dans le Fin. et les C.-N. : *Goasmeur*, *Goazivinic*, *Goasmoal*, *Goaz-Ru*, etc.

GOLLOT, dimin. GOLLODIC. — Formes mutées de *Collot*, dérivé de *coll* « coudrier » (en gall. *coll*).

GORRÉ, GOURÉ. — « Partie la plus élevée d'une commune » : *Gorréquer*, *Gorrébloué*, *Gorré-Hanvec*, d'un site : *Gorré-Beuzit*, *Gorré-Ménez*, *Gorré-Minihy*.

GOUER. — « Ruisseau » (en gall. *gofer*), Dérivés : *Gouérec*, *Gouéroc*, *Gouérou*, etc.

GOULET, GOUÉLET, GOULIT. — « Partie basse ou la plus reculée d'une commune ou d'un site » (en gall. *gwaelod*) : *Gouélet-Ker*, *Gouéletquer*. *Gouliquer*, *Goulit-Cast*, etc.

GOEL, GOVEL. — « Forge » (en gall. *gofail*), dérivés : *Gouvello*, *Gouélou*.

GRANNEC-, v. plus haut : CRANN.

GROUANEC, GROUANOC, GRÉANEC. — Dérivés de *grouan*, *gréan* « gravier, gros sable » (en gall. *graean*).

GUERN-, VERN-. — « Aunaie », très nombreux l.-dits dont le nom a souvent été traduit en fr. *Launay*. En composition : *Guerhir, Guerveur, Guervenguy, Penguern, Penvern*, etc. (en gall. *Gwern*, en corn. *wern*). Ce radical, également gaulois, a fourni en France de nombreux *Verneuil, Vernon, Verne*, etc.

GUIC-, GUI-. — « Bourg d'une paroisse au nom en *Plou-* ». (En gall. *gwic*, en corn. *id.*). Cette particule, si on excepte *Guimaëc*, en Trégor, ne se montre qu'en Léon où elle a, dans certains cas, évincé le terme *Plou-* dans la dénomination officielle des communes suivantes : GUICLAN, GUIPAVAS, GUIPRONVEL, GUISSÉNY, GUIMILIAU, dont les noms, dans les textes anciens sont : *Ploelan, Ploebavoes, Ploebronmael, Ploesezny, Ploemiliau.*

A une époque où *guic* était en usage et désignait le chef-lieu paroissial, ceux qui se rendaient de la campagne au bourg disaient : *Me ya da Viglan, da Vipavas, da Vissény*, etc. et la partie (le bourg) finit par se substituer au tout (l'ensemble du *Plou-*). D'autres *Plou-* sont encore couramment désignés en breton par un nom en *Guic-*, ainsi de PLOUDALMÉZEAU : *Gwitalmézé*, PLOUNÉVEZ-LOCHRIST : *Gwinévez*, PLOUGOURVEST : *Gwikourvest*, PLOUGAR : *Gwikar ;* PLOUNÉVENTER : *Gwineventer*, PLOUZÉVÉDÉ : *Gwitévédé.*

GUILLI-, GUILLY. — Formes mutées de QUILY (voyez ce mot).

HALEC. — « Saules » (en gall. *helyg*, en corn. *hellic*), d'où les dérivés *Haléguen, Halégot, Hellégoat*, etc.

HEN-. — « Vieux, ancien » (en gall. *hen*, en corn. *id.*) en composition dans HENGOAT, HENNEBONT, de nombreux *Hellès* (= Hen-Lez), *Henguer, Hellen* (= Hen-Len).

HIR-. — « Long » (en gall, et en corn. *hir*), dans *Hirguer, Hirgarz, Irziri.*

HUEL-. — « Haut » (en gall. *uchel*, en corn. *huchel, uchel*, dans HUELGOAT, *Huelgars, Garzuel, Kerhuel*, etc.

-ic. — Diminutif très courant (en gall. *-ic*). Ex. *Coadic, Ivernic, Gollodic, Douric, Guernic*, etc... Au plur. *-igou*, dans *Roc'higou, Guernigou.*

IFERN-. — « Enfer » (en gall. *uffern*, en corn *ifarn*). Opposé de *Baradoz* « Paradis » et donné à des sites exposés au vent. Dimin. *Ivernic. Nivernic.*

ILIS, ILIZ. — « Eglise » (en gall. *eglwys*, en corn.

eglos). Dans KERNILIS, *Kerillis*, BODILIS, *Garnilis*, LANNILIS, etc.

-it. — Suffixe sans répondant dans les autres langues celtiques et utilisé en toponymie pour former des collectifs féminins à l'aide de noms de plantes : *Beuzit* « boissière », *Quistinit* « châtaigneraie », *Bélérit* « cressonnière », etc.

IZEL. — « Bas », opposé à *uhel*, *huel*. Dans *Kerizel* ; au superlatif : *izella* dans *Kerizella*, *Guern-izella*, etc.

KER-. — « Village » (en gall. *caer*, en corn. *car-*). C'est, et de beaucoup, le terme initial le plus fréquent en toponymie bretonne, dans laquelle il n'a commencé à proliférer qu'à partir du XIe s., après avoir perdu le sens primitif d' « endroit clos » puis de « ville fortifiée ». En Galles, les *Caer-* sont au nombre d'une quarantaine seulement, tandis qu'en Bretagne on compte plus de 18.000 *ker-*, y compris les *Car-* de Hte-Bret. Leur second élément peut être un nom commun : *Ker-an-Tour*, *Ker-ar-Groas*, *Keravel*, un qualificatif : *Kermeur*, *Kerlédan*, *Keruhel*, *Kerlosquet* ; mais dans plus de la moitié des cas, il s'agit d'un nom propre : *Kerjean*, *Kerlidec*, *Kermenguy*, *Kergonan*, *Kerdréoret*, etc.

LAN-. — « Eglise, monastère, terre consacrée » (en Galles *Llan-*, en Cornw. *Lan-*). Les *Nomenclatures départementales des lieux-dits* ne contiennent pas moins de 580 toponymes dont *Lan-* est la première syllabe pour le Fin. ; ils sont au nombre de 200 environ dans les C.-N. et d'un peu plus de 150 dans le Morb. Par contre, ils sont très rares dans l'I.-V. et dans la L.-Atl. Cependant, tous n'appartiennent pas au même type d'origine religieuse, car, en Bretagne, le mot *lann*, emprunté au fr. *lande* a pu fournir fréquemment des noms de terre, surtout à une époque où les cultures n'étaient pas aussi développées que de nos jours.

Lorsqu'il s'agit de communes (26 pour le Fin., 30 pour les C.-N., 8 pour le Morb., 7 pour l'I.-V.) ou de villages dotés d'un monument religieux, on peut être certain qu'il s'agit de créations anciennes, et que l'éponyme est généralement un saint celtique dont le nom se retrouve souvent en Galles ou en Cornwall. C'est ainsi qu'il y a des *Langolen*, *Landeleau*, *Lannédern*, *Lanildut*, *Lanvellec* et beaucoup d'autres du même type en Bretagne, et des *Llangollen*, *Llandeilo*, *Llanedern*, *Llanilltyd*, *Llanfaelog* en Galles, où l'homonymie *Llan-lann* n'existe pas.

LEC'H-. — « Lieu, endroit » (en gall. *lle*), en Léon *Léac'h*, dans *Léac'h-an-Dréo*, *Léac'hmat* ; dans les C.-N.

nombreux *Lec'h-an-Dour*, *Lec'h-ar-Baron*, *Lec'h-Derrien*, etc. qui contiennent le nom d'un propriétaire ou d'un exploitant.

LEIN-, LEIGN-, au plur. LEIGNOU. — Bien que le mot *lein* ait parfois le sens de « haut, hauteur », il est probable que dans la majorité des cas les *Lein*, suivis ou non d'un complément, sont à rapprocher du gall. *llain*, au plur. *llainiau*, « étroite bande de terre ». Ex. *Lein-ar-Forn*, *Lein-bigot*, *Leigntudec*, *Lein-Vian*, etc.

LÈS-LEZ-. — « Cour, résidence » (en gall. *Ilys*, en corn. *lis*). Plus de 400 composés dans le Fin., 120 dans les C.-N., 88 *Les-*, *Lis-* dans le Morb. Ils semblent avoir souvent désigné la résidence principale d'une ancienne paroisse, par ex. *Lescoff* à Plogoff, *Lesgouesnac'h* à Gouesnac'h, *Lespurit* à Peumérit, *Lezplouénan* à Plouénan, *Lezcast* à Cast, etc. En seconde position dans TRÉFLEZ, *Gohlès*, *Gorlis*, etc.

LEUR-. — « Place, aire à battre », dans *Leurdanet*, *Leur-Bian*, *Leur-an-Torc'h*, *Leur-ar-C'halvez*.

LEURÉ-. — Mot assez mystérieux dont la f. ancienne du XIe s. est *Ludré*, plus tard : *leuzré* (*Luré*, *Ludré*, dans le Morb). On ne le relève que dans le Fin. mais à vingt-et-une reprises parfois en composition : *Leuré-Avel*, *Leuré- St.-Suliau*, *Ménez-Leuré*. Il est à rapprocher du gall. *llandre*, anciennement *llodre*, qui désignait l'emplacement d'un édifice ou d'un monument. Plusieurs de nos *Leuré* conservent des monuments ou des restes de monuments mégalithiques.

LIA-. — Autre mot qui ne se montre qu'en toponymie brittonique (en gall. *llia*) et qui a désigné des dolmens. On le rencontre, soit isolé, soit le plus souvent accompagné d'un complément, ou lui-même en tant que complément dans plus de vingt noms de l.-dits ou de pièces de terre : *Le Lia*, *Liavéan*, *Liaven*, *Lilia* (= *Lez-Lia*), *Créc'h-Lia*, *Ty-Lia*, *Mezalia*, etc. Le dolmen du *Mougau*, en Commana, est appelé *al Liavéan* par les habitants du vill,. mais le mot *Mougau*, lui-même (en bret. *ar Vougo*), a désigné autrefois ce genre de monuments mégalithiques, comme *fougou* en Cornwall, à rapprocher du gall. *gogof* « grotte ».

Nos *Liavean*, *Liaven*, *Liavène*, *Liavin* ont pour répondant en Galles un *Maen-Llia*, en Brecknockshire, dans lequel les termes sont inversés.

LIORS-, LIORZ-. — « Courtil, jardin » (en gall. *lluarth* et le corn. *lowarth* ont un second élément différent). Dans *Liors-Cren*, *Liorz-ar-Héré*, plur. *Liorzou*.

Loc-, Log-, parfois Lo-. — « Cellule » (en gall. *llog*). Ce terme impliquant l'origine religieuse des n. de l. dans lesquels il se montre, est l'un des plus répandus de l'ensemble de la toponymie armoricaine. Sous différentes formes, on n'y trouve en effet pas moins de 267 *Loc-*, dont 17 comm. dans le Fin., 8 dans les C.-N. et autant dans le Morb. Les l.-dits du même type sont au nombre de 122 dans ce dernier dépt. contre 85 pour le Fin. et 64 pour les C.-N.

Leurs éponymes sont parfois des saints du martyrologe celtique, comme Ronan (*Locronan*), Malo (*Locmalo*), Guénolé (*Locquénolé, Locunolé*), Gildas (*Locqueltas*), Tudy (*Loctudy*), Yvi (*Loguivy*), Mélar (*Locméïar*), souvent le Christ (16 *Lochrist*), la Vierge (37 *Locmaria*), st Michel (10 *Locmiquel*), st Mathieu (*Locmazé*), st Jean-Baptiste (*Locjean, Loyan*), etc. Mais nombreux sont ceux dont on ne sait pratiquement rien, comme les éponymes des *Locadour, Locmeldan, Lomogan, Loumergat, Locquémeau, Locmeltro, Lomarec,* et des dizaines d'autres...

On peut tenir pour à peu près certain que les établissements religieux, églises ou chapelles auxquels se rattachent ces toponymes ne remontent pas au-delà du XIe siècle, car aucun *Loc-* n'est mentionné dans un texte antérieur à l'an 1008 (*Loch-Menech* = Locminé).

Loguel, plur. Loguellou. « Parcelle de terre, niche », (en gall. *llogail*).

Lost-. — « Queue » dans *Lostalen* « Queue de l'Etang », *Lostarhoat* « Queue du Bois », *Lostarven* « Queue de l'Aunaie », etc.

Maner. — « Manoir » (en gall. *maenor*), dans *Maner-ar-Goff, Maner-Bian, Maner-Coz*, etc., le plus souvent francisé *Manoir de...* dans les *Nomenclatures* départementales de l'I.N.S.E.E.

Meil-. — Forme dialectale de Milin, Melin (v. ci-dessous), dans *Meil-ar-Vern* (Port-Launay), *Beg-Meil, Meil-Kerhuon, Meil-Roscaradec*, etc.

Melin, Milin-. — « Moulin » (en gall. et corn. *melin*). Plus de 700 *Moulin* pour le seul Fin. dans la *Nomenclature* de ce dépt. se disent en bret. *Meil, Melin ou Milin.*

Mendy. — « Maison de pierre » (en gall. *Maendy*).

Ménec. — « Endroit pierreux »

Ménez, Miné. — « Montagne, colline, hauteur, (en

gall. *mynydd* en corn. *mened*). Le plus souvent en composition dans des centaines de noms de l.-dits : *Ménez-Bily*, *Ménez-Guen*, *Ménez-Kerserz*, *Ménez-Rouz*, *Miné-Lannou*, *Minez-Kerjégu*, etc.

MENGLEUZ. — « Carrière » (en gall. *mwynglawdd*).

MERDY. — « Maison du maire » (en gall. *Maerdy*). Une trentaine de l.-dits dans le Fin. Composé du mot *maer*, *mer*, et de *ty* « maison ». Le *maer* était autrefois un intendant, préposé à la gestion de terres seigneuriales.

MES, MEZ-. — « Grand champ, campagne » (en gall. *maes*). Au plur. *Méchou*, *Mézou*. Le plus souvent en composition : *Mesdon*, *Mesguen*, *Mesléan*, *Mesmeur*, *Méchou-Roux*, *Méchoumeur*, etc.

MEUR. — « Grand, vaste » (en gall. *mawr ;* en corn. *maur*, *meor*). Surtout en seconde position dans de nombreux *Coatmeur*, *Porsmeur*, LANMEUR, *Kermeur*, *Ménez-Meur*, etc.

MINIHY. — « Lieu d'asile » (en gall. ancien *menechi*), dans MINIHY-TRÉGUIER et plusieurs l.-dits du Fin. et des C.-N., et sous la f. *Ménéhy* dans six comm. du Morb. Les *Minihy* étaient autrefois des lieux d'asile dépendant de monastères et dont le plus célèbre est celui de Locronan, connu surtout grâce au pardon dit de la *Troménie*, francisation du bret. *Tro-minihi*, *Tro-vinihi* « tour de l'asile ».

MOGUER, plur. MOGUÉROU, MAGOAROU. — « Mur » (en gall. *magwyr*). En toponymie s'applique en général à des sites où les émigrants bretons du Ve siècle ont trouvé des ruines gallo-romaines. Les *Moguer*, *Moguérou*, *Cosmoguérou* se comptent par dizaines dans le Fin. et sous la f. vannetaise *Mangoer* dans le Morb.

MOTTE. — En bret. *Mouden*, *ar Vouden*. Très répandu dans les trois départements bretons, ce type de toponymes se rapporte à d'anciennes mottes féodales qui, aux Xe et XIe siècles, ont précédé la construction de châteaux en pierre.

MOUSTER, MOUSTOIR. — (En bret. *Ar Vouster*). Emprunté au vieux-fr. *moustier*, ce terme qui s'appliquait au Moyen Age à de petites fondations monacales a fourni les noms d'une cinquantaine de l.-dits en Basse-Bretagne.

NÉVEZ-. — « Nouveau » (en gall. *newydd*, en corn. *nowedh*, *nowydh*). Très fréquent en seconde position dans d'innombrables *Kernévez*, souvent traduits *La Villeneuve*, ainsi que dans des *Castelnévez*, *Guernévez*, *Lesnévez*,

Porsnévez, etc. Le nom de la comm. de NÉVEZ (en bret. *Neo*) peut avoir une origine différente.

-oc. —Forme du suffixe *-ec* en bas-Léon : *Quélennoc*, *Dreinoc*, *Lannoc*, *Ménoc*, etc.

-ot-, *-out*, *-ouet.* — Formes différentes d'une même particule affixée à des noms de végétaux pour en faire des collectifs féminins : *Nonnot* « frênaie », *Spernot* « Epinaie », *Lavallot* « pommeraie », *Gollot* « coudraie », *Helléouet* « saulaie », FAOUET « hêtraie », *Kerizout* « cerisaie », etc.

PEN-, PENN-, en composit. parfois PEL-, PER-. — « Bout, extrémité, sommet » (en gall. et en corn. *pen*). C'est par milliers qu'il faudrait compter les n. de lieu de ce type dans le Fin., les C.-N. et le Morb., depuis les *Pellan*, contractés de *Penn-lan* jusqu'aux *Perros*, contractés de *Pen-ros* en passant par d'innombrables *Pen-ar-Créac'h*, *Pen-ar-Ménez*, *Pen-ar-Pont*, *Pen-ar-Valy*, *Penfeunteun*, *Penguilly*, *Penhoat Pennarrun*, *Penquer*, etc.

PL-, PLÉ-, PLEU-, PLO-, PLOU-, PLU-. — Ces différentes graphies se rapportent aux noms de 162 communes de Bretagne disséminées entre le pays de Dol, la vallée de la Vilaine à l'est, et les pointes extrêmes du Finistère à l'Ouest, mais dont la densité est bien plus élevée dans les parties occidentales du pays : 7 dans l'Ille-et-Vilaine, 1 dans la Loire-Atlantique, 22 dans le Morbihan, 74 dans les Côtes-du-Nord, 55 dans le Finistère.

Dérivées de formes anciennes *Plui-*, *Ploe-*, *Ploue-* qui, dans les langues brittoniques, procédant du latin *plebem*, avaient le sens de « paroisse » (en gall. moderne *plwyf-*, en corn. *Plu-*), elles sont les indices de fondations religieuses remontant au plus tard aux VIe et VIIe siècles ; mais, seuls, les Bretons émigrés ou leurs descendants immédiats ont généralisé l'usage du terme *plou-* en toponymie, si du moins on excepte l'exemple unique d'un *Pluvuthack* en Cornwall.

Ses compléments sont tantôt un nom commun : *banalec* dans PLOBANNALEC, PLOUBAZLANEC, *castel* dans PLOUGASTEL, PLOGASTEL, PLÉCHATEL, *croaz* dans PLOUGRAS, *lan* dans PLÉLAN ; tantôt une épithète : *meur* « grand » dans PLEUMEUR, PLOMEUR, *névez* « nouveau » dans PLOUNÉVEZ, PLONÉVEZ, *bihan*, « petit » dans PLEUBIAN ; le plus souvent un anthroponyme parfois identifiable grâce à des documents d'histoire ou d'hagiographie : *Pierre* dans PLOUBEZRE, *Jean* dans PLOUJEAN, *Méven* dans PLOEVEN, *Edern* dans PLOUÉDERN, *Mahouarn* dans PLOUVORN, *Sané* dans

PLOUZANÉ, etc. Cependant, dans bien des cas, on ignore à peu près tout des personnages dont les noms sont ainsi liés à un *Plou ;* entre autres : *Coff* dans PLOGOFF, *Abennec* dans PLABENNEC, *Néis* dans PLONÉIS, *Igneau* dans PLOUIGNEAU, *Rin* dans deux PLOURIN et dans PLÉRIN, *Talmézeau* dans PLOUDALMÉZEAU, *Dévédé* dans PLOUZÉVÉDÉ, etc.

Il convient d'ajouter que, dans plusieurs cas, les graphies *Poul-* concernent en réalité des *Plou-*, ainsi de POULLAN, POULLAOUEN, POULDREUZIC, POULDERGAT, métathèses de *Ploulan, Ploulaouen, Ploudreuzic, Ploudergat* tandis qu'à l'inverse, *Ploumanac'h* dans les C.-N. est une forme fautive de Poulmanac'h.

PONT-. — « Pont » (en gall. *pont*, en corn. *pons*). Mot emprunté au lat. antérieurement aux émigrations et particulièrement répandu en Bretagne en raison de l'abondance des cours d'eau. Il a fourni plus de 400 top. rien que dans le Fin. et plusieurs centaines dans ses voisins immédiats, beaucoup d'entre eux ayant pour composant un n. propre : *Pont-ar-Bloc'h, Pont-ar-Houssic, Ponthuët, Pontpol*, etc., d'autres celui d'un vill. voisin : *Pont-Kerinec, Pont-Mesgrall, Pont-Penvern*, etc.

PORS-, PORZ-. — Suivant les cas : « port naturel, abri », ou « cour fermée, manoir » (en gall. et en corn. *porth*). 180 composés dans le Fin., 186 dans les C.-N., 10 dans le Morb., où la f. vannetaise du mot est *Porh-* dans 58 noms de l.-dits. Les types de composition de ces noms sont les mêmes que ceux du précédent : *Pors-ar-Billon, Pors-ar-Foricher, Porshamon, Porskerhoant, Porsmilin*, etc.

POUL-, POULL-. — « Mare, crique, fosse » (en gall. *pwll*, en corn. *pool*). Également très répandu soit en première, soit en seconde position : *Poulpry, Pouloupry* « fondrière », *Poulranet* « mare aux têtards », *Poultoussec* « mare au crapaud », *Poulfanc*, « mare fangeuse », PAIMPOL (en bret. *Pempoul*), *Penn-ar-Poul, Kerboul, Rosampoul*, etc.

PRAD-, PRAT-. — « Pré » (en corn. *praz*). Se montre des centaines de fois en tête de toponymes dans les départements bas-bretons : *Prat-Guen, Prat-Lédan, Prat-ar-Bellec, Prat-Quilliou*, etc.

QUÉLEN-, QUÉLENNEC. — « Houx, Houssaie » (en gall. *celyn, clynog*, en corn. *kelyn, kelynack*). Parfois en composition dans *Kerguélen, Penquélennec, Touquélennec, Coat-Quélen*, etc.

QUÉNÉ-, QUÊNEC'H-. — « Crête, côte, sommet ». Doublets de *créac'h, créc'h* qui se sont maintenus en toponymie dans divers points de Cornouaille et du Vannetais, et qui présentent l'évolution d'un ancien *knech* (en gall. *cnwc*) devenu *créc'h* en Léon, en Trégor et dans une partie de la Cornouaille à partir du XVIe s. en raison de sa difficulté de prononciation. On verra qu'une évolution identique s'est produite pour le mot *tnou* « vallée », devenu presque partout *traon, traou.* Dans la seule comm. de Plouyé, en Cornouaille, on peut relever six toponymes de ce type : *Quenec'h-Cadec, Quenec'h-Cribet, Quénec'h-David, Quénec'h-Guen, Quénec'h-Yann, Quénec'h-Yaouanc.* Ailleurs se montrent des *Quénéac'h, Quénac'h, Quini-.*

QUENQUIS. — « Plessix », souvent traduit ainsi dans les actes officiels, mais se prononçant en bret. *ar Ghenkiz,* en vannetais *er Gankiz.* Sous la graphie *Quinquis,* se manifeste une cinquantaine de fois dans la *Nomenclature des lieux-dits du Finistère,* sans préjudice des *Kerguinquis, Pen-ar-Guinkis* et autres.

Ce terme, dont le radical est un mot disparu du vocabulaire breton, conservé dans le gall. *caing* « branche », désignait autrefois des résidences protégées par des haies formées de branches entrelacées.

QUILI-, QUILY-. — « Bocage » (en gall. *celli,* en corn. *id.*). Se montre en première position dans une cinquantaine de toponymes composés du Fin., et comme complément dans de nombreux *Kerguilly, Penguilly, Languilly.* Le plus souvent, le terme se montre sous sa forme mutée : *Guily, Guilly.*

QUISTIN-. — « Châtaignes », d'où *Quistinit* « châtaigneraie », parfois devenu *Quistinic.*

RAC-, RAG-. — « Devant » (en gall. *rhag*). Préposition qui ne se montre que dans de rares noms de lieu comme *Raguénès, Raker.*

RAN-. — « Parcelle » (en gall. *rhan*). Très fréquemment employée au VIIIe siècle dans la composition des noms de terres, cette particule a presque disparu de la toponymie actuelle : *Rangoulic, Rangourlay, Ranhir, Ranorgat,* etc.

RELEC-, RELECQ-. — « Reliques, ossements ». N'a que deux représentants, tous deux dans le Fin. : LE RELECQ-KERHUON, et *Le Relecq* en Plounéour-Ménez. Il semble que ces dénominations soient dues à la découverte de

nombreux ossements dans les sites concernés. Une légende relative à la fondation de l'abbaye du Relec-Plounéour confirmerait la chose.

REST-. — Propre à la toponymie bretonne, sans répondant en Galles et en Cornwall, ce terme qui a résisté jusqu'ici à toute explication satisfaisante, et dont l'emploi ne semble pas antérieur au XIIIe siècle, ne s'en montre pas moins à 320 reprises dans le Fin., les C.-N. et la partie bretonnante du Morb. Au plur. *Resto, Restou, Réchou.* En composition dans *Rest-ar-Bic, Resthervé, Restourban, Pennarest, Kerrest,* etc.

REUN-, v. RUN.

ROC'H, ROH-, au plur. ROHOU. — « Roche, château-fort ». Mot emprunté au lat. continental, absent des vocabulaires du gall. et du corn. En y comprenant les f. francisées en *Roche,* mais néanmoins prononcées *roc'h,* il a contribué à la formation de plus de 250 noms de l.-dits comme *Roc'h-ar-Bleiz, Roc'h-ar-Go, Roc'h-Glas, Roc'hquérézen, Rohellou,* etc. Diminutif ROHAN.

ROS-, ROZ. — « Tertre, colline » (en gall. *rhos,* en corn. *ros, rose*). On peut noter l'usage de ce composant toponymique depuis ROZ-SUR-COUESNON, dans l'I.-V. et depuis *Le Roscouet,* en Teillé, L.-Atl., jusqu'à l'extrémité de la presqu'île bretonne. Mais c'est le Fin. qui en détient le record avec 293 noms de l.-dits, contre 113 pour les C.-N. et 54 pour le Morb. Ex. ROSCOFF, ROSCANVEL, *Roscoat, Rosmeur, Rosanbo,* etc.

ROUDOU-, ROUDOUS. — « Gué » (en gall. *rhyd,* en corn. *rid*). Dans ROUDOUALLEC, *Roudous-Méan, Roudoufily, Roudouhir* etc. Dans le Morb. plusieurs *Rodoué.*

RUGUEL-, RUGUELLOU, v. CRUGUEL.

RUN-, REUN-. — « Colline, tertre » (en gall. *rhyn,* colline, cap, promontoire en corn. *id*). 95 l.-dits et composés de l'une de ces f. dans le Fin., plus de 250 *Run-* et *Rhun* dans les C.-N.

SAINT-. — Ce terme, dont l'usage en toponymie ne remonte pas, en Bretagne, au-delà du XIIe s., a fourni un type de composition extrêmement riche. Fin. : 470 noms, dont ceux de 30 comm., C.-N. : 570, dont 65 comm., Morb. : 570, dont 40 comm. Si les hagionymes étrangers au monde celtique y sont nombreux (*Pierre, Marie, Martin, Michel, Laurent, Sébastien, Anne, Nicolas,* etc.) on peut y relever

également beaucoup de *Gildas*, *Guénolé*, *Herbot*, *Caradec*, *Corentin*, *They*, *Tugdual*, *Vénec*, *Yves*, *Trémeur*, qui appartiennent en propre à la Bretagne armoricaine ou à ses sœurs d'Outre-Manche. Mais le personnage dont le culte semble avoir été le plus répandu, si l'on en juge d'après le nombre de chapelles qui lui ont été dédiées, est d'emblée saint *Maudez*, éponyme de LANMAUDEZ, de ST-MAUDEZ (C.-N.) et de près de quatre-vingts chapelles, oratoires et fontaines. *St Yves*, bien que régulièrement canonisé et plus universellement connu, n'en a jamais eu autant.

SALLE-, plur. SALOU. — « Manoir, grande maison » (en bret. *ar Zal*, *ar Zalou*). Particulièrement nombreux dans les C.-N.

SCAO-, SCAV-. — « Sureau » (en gall. *ysgaw*, en corn. *id.*). Dans les dérivés *Scaouet*, *Scavet*, *Squivit*, *Squividan* et les composés *Kersco*, *Kerscaven*, etc.

SPERN. — « Epines ». Dérivés : *Spernen*, *Spernec*, *Spernoc*, *Spernit*, *Spernot*, *Spernéger*, *Spernéguy*. (en corn. *spern*, à rapprocher du gaulois *Sparn*, radical des top. français *Epernay*, *Epernon*.

STANC-, STANG-, au plur. STANCOU. — « Etang » (du v.-fr. « estang »). Répété 262 fois, seul ou en composition dans la *Nomenclature* du Fin. : *Stanc*, *Le Stang*, *Stangala*, *Stang-ar-Hoat*, *Stang-Menguen*, *Stang-Ven*, etc.

STER-, STEIR-. — « Rivière ». Se montre surtout en Corn. et en Vannetais ; isolément ou en composition dans 31 l.-dits du Fin. et dans 9 du Morb. : *Steraon*, *Sterborn*, *Stergourtay*, *Sterzu*, etc.

STIFF-, STIVEL-, STYVEL-, plur. STIVELLOU. — « Fontaine jaillissante ». Une quinzaine de l.-dits dans le Fin., sept dans les C.-N.

STRÉAD-, STRÉAT. — « Route, chemin », au plur. STRÉJOU ; au sing. presque toujours en composition, ce type se montre exclusivement en Léon : *Stréat-Alec*, *Stréat-an-Ilis*, *Stréat-Glaz*, *Stréat-Lédan*, etc., à 26 reprises.

STUM. — « Méandre d'un cours-d'eau » (en gall. *ystum*), en Dirinon et Rumengol, Fin., ainsi qu'à Caudan et Neuillac, Morb. (La définition de *Stum*, donnée ici à titre conjectural convient dans certains cas, mais non en ce qui concerne le l.-dit en Dirinon, qui se trouve sur une hauteur, à la côte 152).

TACHEN-, dimin. TACHENNIC-. — « Terrain, pièce de terre ». Le plus souvent en composition dans le Fin. et les

C.-N. : *Tachen-ar-Groas, Tachen-Christ, Tachen-Kerivoal*, etc.

TAL-. — « Près de, en face de » (en gall. *tal*) : *Tal-ar-Groas, Tal-ar-Hoat, Tal-ar-Menhir, Talvern*, etc.

TALAR-. — « Sillon » (en gall. *talar*), v. DALAR, f. mutée de ce mot, lequel a fourni le toponyme *Le Talar* à St-Servan-sur-Mer.

TÉVEN-, THÉVEN. — « Falaise, dune » (en gall. *tywyn*, en corn. *towan*). Presque tous situés dans la zone côtière du Léon, les l.-dits de ce nom répondent à la définition donnée. Un seul se trouve en pleine terre, à Ploudiry.

TOSSEN-, v. DOSSEN, forme mutée du mot.

TOUL-. — « Trou, creux » (en gall. *twll*, en corn. *tol*). Généralement en composition dans 445 toponymes du Fin., des C.-N. et du Morb. *Toul-al-Lann, Toul-ar-Louarn, Toul-ar-Hoat, Touldu*, etc. En position finale *-toul* signifie « percé », ex : *Roc'h-Toul, Croastoul.*

TRAON-, TRO-. — « Bas, vallée » (en gall. *tyno*, auquel correspondent les *Teno-, Tenou* du Vannetais). Environ 340 répétitions dans le Fin. et les C.-N. réunis. Formes évoluées d'un ancien *tnou-*. Nombreux *Le Traon, Traon-ar-C'hoat, Traon-ar-Vilin, Traon-Roudour, Trogoff, Trofeunteuniou*, etc.

TRÉ-, TREFF-, TREV-. — « Trève, succursale d'une église paroissiale ». (en gall. *tref*, en corn. *tre-*). Le vx-bret. *treb* avait le sens d'exploitation agricole, de lieu habité. Ses composés ont proliféré dans les trois pays de langue brittonique. On les compte par centaines dans le *Gazetteer of Welsh Place-Names* et dans les *Cornish Names* de Dexter. En Bretagne on les rencontre depuis l'I.-Vil. et la L.-Atl., très clairsemés, il est vrai, jusqu'au Fin., et, dans l'ensemble, ils sont plus de 900. Pour la plupart ils contiennent un hagionyme témoin de leur origine religieuse : *Trébaol, Trébompé, Trégondern, Trélivalaire, Trémalo, Trémaria, Trémaëc*, etc., mais beaucoup d'entre eux ont pour complément un simple anthroponyme : *Trébiriou, Tréfalégan, Trélèver, Trémaïdic, Trefascoët*, etc. ou un substantif : *Trégastel, Tréflez, Trélan, Trégoat, Tréfrest, Trémoguer*, etc. ou encore un adjectif : *Trévian, Tréveur, Tréménec*, etc. Tous les noms en *Tré-* ne peuvent revendiquer une même ancienneté, ni même une origine religieuse, mais, la fondation de ceux d'entre eux qui ont aujourd'hui rang de communes doit néanmoins remonter au VIe ou au VIIe siècle :

TRÉBABU, TRÉFLÊVÊNEZ, TRÉMAOUÉZAN, TRÉOUERGAT, en tout 18 pour le Fin., 36 pour les C.-N., 3 seulement pour le Morb. et l'I.-V.

TY-. — « Maison » (en gall. *ty*, en corn. *ty*, *chy*). C'est après *Ker-* le plus fréquent des termes qui se montrent dans les noms de l.-dits du Fin. où on en compte dans les 1.050, contre 160 dans le Morb. et 135 dans les C.-N.

Contrairement à *Ker-*, qui suppose un groupe d'habitations, celui-ci ne s'appliquait à l'origine qu'à une maison isolée, d'où des *Ty-Guen*, *Ty-bian*, *Tymeur*, *Tybalan*, *Ty-Losquet*, *Ty-Névez*, *Ty-Ru*, *Ty-Glaz*, et des composés dans lesquels se montre le nom de l'occupant : *Ty-Page*, *Ty-Rolland*, *Ty-Véguen*, *Ty-Ridou*, *Ty-Sanquer*, *Ty-Roué*, etc.

VALY-, v. BALY.

VERN-, v. GUERN-.

VILAR-, VILLARS-. — Formes mutées de *Guilar*, *Guiler* qui, en bret. désignaient l'issue d'un bourg ou une large surface (du lat. *villare*), d'où les noms de GUILERS et de GUILER-SUR-GOYEN, des *Villar*, *Villard*, *Villarec-ar-Gorré*, *Villars-an-Dossen*, *Guilar-Soul*, etc. à-peu-près tous situés en Léon.

VOURC'H-. — « Bourg », f. mutée de *bourc'h* qui a pu désigner parfois des lieux-dits quelque peu importants situés à distance du chef-lieu communal. Huit *Vourch*, *Vourc'h*, *Vourc'h-Vian*, *Vourc'h-Vras*, *Vourglas*, etc. également en Léon.

YEUN-, YUN-. — « Marais » (en gall. *gwaun*, *gwaen*, en corn. *goon*), f. dialectales, en Corn., de *gueun*, parfois devenu *Cun* (pron. *ar c'heun*). Le plus connu de ce type de top. est le *Yun-Elé*, qui désigne l'ancien marais du Mont-Saint-Michel de Brasparts, aujourd'hui partiellement transformé en lac destiné à l'alimentation en eau de la centrale nucléaire de Brennilis. En plus de trois *Cun*, on peut noter deux *Yeun* et onze *Yun* dont la plupart suivis d'un complément : *Yun-ar-Merdy*, *Yun-Jacq*, *Yun-Malguen*, *Yun-Ven*, *Yun-Vras*, etc.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PAGES

René DANIEL. — Un siècle d'activités (1873-1973).

1. — Théodore-Claude-Henri Hersart de la Villemarqué, président de la Société archéologique du Finistère de 1876 à 1895 (musée départemental breton). 462-463

2. — Henri Waquet, président de la Société archéologique du Finistère de 1922 à 1958. 462-463

3. — Monsieur Louis Ogès, président de la Société archéologique du Finistère de 1958 à 1964 (photo Noël Guirriec, Ouest-France). 462-463

4. — Chanoine Pierre-Jean Nédélec, président de la Société archéologique du Finistère de 1964 à 1969. 462-463

René SANQUER. — Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère.

Pl. 1 — Plan des vestiges romains de Kérilien en Plounéventer. Dressé par M.-F. Mesmeur en 1942. 562

Fig. 2 — Plan des thermes romains du Pérennou en Plomelin. Publié par E. Souvestre en 1838. 567

Fig. 3 — Plan de la villa romaine du Pérennou, en Plomelin. Publié par E. Souvestre en 1838. 568

Fig. 4 à 6 — Planches illustrant l'article de P.-L. Lemière sur les monnaies gauloises armoricaines. Extraites du Bulletin

PAGES

archéologique de l'Association bretonne 1851. 574-576

Fig. 7 — Planche illustrant la notice de Denis Lagarde sur les monnaies anciennes trouvées dans le Finistère. 578

Fig. 8 — Plan de l'établissement de Gorré-Ploué en Plouescat. Publié par le chanoine Abgrall en 1919. 585

René COUFFON. — Notes sur quelques pionniers de l'histoire monumentale du Finistère et sur quelques monuments et objets disparus.

Pl. I — Morlaix : La ville close au début du XVIIe s. (B.N. nouv. acq. fr. 4375, fol. 236). 614-615

Pl. II — Brest : Au début du XVIIe siècle (B. N. nouv. acq. fr. 4375, fol. 237) 614-615

Pl. III — Saint-Vougay : Château de Kerjean. Dessin de la duchesse de Chabot en 1776 (envoi de M. Rousseau). . . . 614-615

Pl. IV — L'abbaye de Landévennec au XVIIe siècle (Monasticon gallicanum) 614-615

Pl. V — Quimper : Ancienne église Saint-Matthieu. Verrière du pignon ouest en 1642 (Prééminences Lhonoré). . . 614-615

Pl. VI — Bannalec : Château de Kerymerc'h. Dessin de Fréminville vers 1832. . . 614-615

Pl. VII — Morlaix : Notre-Dame-du-Mur. Verrière et tombe de la seigneurie de Lesven en 1642 (Prééminences Lhonoré). . 614-615

Pl. VIII — A. Ramé : L'arithmétique. Tapisserie au 39, rue des Nolles à Morlaix (cliché du Musée de Rennes). 614-615

Pl. IX — Saint-Pol-de-Léon : Couvent des Carmes. Verrière du chevet en 1614 (d'après les prééminences de Kerman). . . . 614-615

Pl. X — Plourin-Ploudalmézeau : Manoir de Kergadiou. Dessin de Fréminville vers 1832. 614-615

Pl. XI — Le Bourg-Blanc : Château de Breignou. Dessin de Fréminville vers 1832. . . 614-615

PAGES

Pl. XII — A) Quimper : Cathédrale en 1755. Dessin du manuscrit de Robien (cl. J. Malo-Renault) 614-615

Pl. XII — B) Morlaix : Notre-Dame-du-Mur. Dessin du XVIIIe siècle (envoi de M. A. Le Bars) 614-615

Pl. XIII — Quimper : Cathédrale Saint-Corentin. Autel des Trépassés en 1642 (prééminences Lhonoré) 614-615

Pl. XIV — Morlaix : Couvent des Dominicains. Verrière du chevet en 1614 (d'après les prééminences de Kerman) 614-615

Pl. XV — Morlaix : Couvent des dominicains. Chapelle Saint-Dominique en 1614 (d'après les prééminences de Kerman) 614-615

Pl. XVI — Le Folgoët : Basilique Notre-Dame. Verrière du chevet en 1614 (d'après les prééminences de Kerman) 614-615

Roger LEPROHON. — La démographie léonarde de 1600 à 1715.

Graphique 1 — Mouvement saisonnier des mariages. 710

Graphique 2 — Mouvement saisonnier des naissances 713

Graphiques 3 et 4 — Comparaison des mouvements de mortalité infantile et juvénile à Milizac 720

Graphique 5 — Mouvement saisonnier des décès . . 721

Graphique 6 — Cléder. La peste en 1627 729

Marie-Thérèse CLOITRE. — Aspects de la vie politique dans le département du Finistère de 1848 à 1870.

Carte n° 1 — Composition du Conseil général élu en 1848 750

Cartes nos 2 et 2 *bis* — Election législative partielle du 23 septembre 1848 752-753

Cartes nos 3 et 3 *bis* — Elections présidentielles du 10 décembre 1848 755-756

PAGES

Cartes nos 4 et 4 *bis* — Elections législatives de mai 1849 766-767
Carte no 5 — Elections législatives de mai 1849 . . 768
Cartes nos 6 et 6 *bis* — Election législative partielle du 27 septembre 1851 774-775
Carte no 7 — Elections législatives générales de 1852 783
Carte no 8 — Elections législatives de 1863 792

IMPRIMERIE du ´´ TÉLÉGRAMME ´´
Place Wilson
BREST